QUÆQUE

# L'INTERMEDIAIRE

DES

# CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

57e ANNÉE — 1921

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXXIII

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

PARIS

*L'INTERMEDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX*

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LIBRARY
OCT 2 1979
UNIVERSITY OF TORONTO

AG
309
I56
v.83-84

LXXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 10 Janvier 1921.

N° 1531 N° 1531

QUÆQUE

31, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez* — SINGULA LEGENDE — *Il se faut entr'aider*

31, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

1 2

## A nos Lecteurs

Nous rappelons l'avis inséré dans nos précédents numéros :

La diminution du prix du papier et la stabilisation des salaires nous avaient donné à penser que les conditions d'impression de l' « Intermédiaire », plus favorables, nous permettraient de revenir, cette année, à une périodicité supérieure, sans augmentation de prix

C'est le contraire qui se produit. L'imprimeur nous annonce qu'il augmente de 50 o/o, le prix payé l'année dernière.

A l'heure actuelle, les charges d'impression de l' « Intermédiaire » sont écrasantes.

Les 30 numéros, qui, avec gravures hors texte, nous revenaient, avant la guerre, comme impression, à environ 5 000 francs, nous reviendraient aujourd'hui, sans gravures, à plus de 28 000 francs.

Il faut ou disparaître ou subir de nouveaux sacrifices Nous avons assumé les plus lourds et nous continuerons.

Mais nous devons demander à nos collaborateurs et abonnés de consentir encore à une augmentation, cette année. On nous donne l'assurance que ce sera la dernière.

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**

**Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).**

**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

Les dates de publications resteront celles de l'année dernière.

Nous ne doutons pas que nos abonnés et collaborateurs comprendront quels sacrifices il nous a fallu faire, pour ne pas même doubler le prix de l'abonnement, quand les frais ont quintuplé, et qu'ils resteront fidèles à un journal entièrement à leur service et qui ne tire profit d'aucune spéculation.

## Questions

**La duchesse d'Etampes.** — Quelle a été la fin de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier. On lisait dernièrement qu'elle s'était orientée vers le parti protestant, mais sur quels documents se fonde-t-on ? V.

**La fontaine de Napoléon Ier à Bliescastel.** — Pourquoi Bliescastel (ville de Bavière, dans la Sarre maintenant) possède-t-elle une fontaine sur laquelle est gravée une inscription à la louange de Napoléon Ier ? Et pourquoi, au château, dont il ne reste plus que des ruines, y a-t-il, sur une des portes, un médaillon de Napoléon ? Ce château a-t-il appartenu à Napoléon ? Peut-on me dire où j'en trouverai l'historique ?

UNE CURIEUSE.

**Un manifeste de Pie VI.** — Le 13 janvier 1793, une émeute éclata dans Rome. Blessé au cours de ce tumulte, Hugon de Bassville, diplomate français, mourut le lendemain dans le corps de garde où il avait été transporté. A l'occasion de cette mort, le Pape Pie VI adressa une manifeste à toutes les Cours d'Europe, disant, entre autres choses, qu'avant de mourir, Hugon avait rétracté les serments prêtés en vertu des décrets du 17 novembre 1790, 26 décembre 1790 et 14 août 1792. Dans ses *Diplomates de la Révolution*, Frédéric Masson ne parle pas

de ce document pontifical. Quel est la date et quelle est la teneur de ce « manifeste » ? F. UZUREAU.

—

**Le Journal Historique du Régiment d'Auvergne.** — On sait que l'acte héroïque du chevalier d'Assas à la bataille de la Clostercamp (1760) a été contesté par plusieurs historiens qui ont voulu attribuer cet acte à d'autres officiers ou bien à des sergents du régiment.

Voltaire est le premier qui ait révélé la conduite héroïque de d'Assas, vers la fin de l'année 1768. Mais avant cette époque, avait paru *le Journal Historique du régiment d'Auvergne*, écrit par M. de Roussel, in-12, 1767. Cet ouvrage raconte en détails le dévouement du chevalier viganais.

Or, on ne trouve pas cet ouvrage à la Bibliothèque Nationale. Brunet n'en parle pas.

Un lecteur obligeant pourrait-il nous dire si les autres bibliothèques de Paris en possèdent des exemplaires, ou bien s'il se trouve dans une des bibliothèques de province ? PROSPER F.

—

**Les curés de l'ancien Poitou.** — Connaît-on un ouvrage ou un manuscrit donnant les noms des curés de l'ancien Poitou (diocèses de Poitiers, de Luçon et de Maillezais, depuis la Rochelle) principalement à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e ? LÉON MAUR B.

—

**L'île d'Orléans.** — Dans le tome dixième des *Lettres Edifiantes et Curieuses*, écrites des Missions étrangeres (Nouvelle édition, ornée de cinquante belles gravures. Mémoire sur la Chine. M. DCCC. XIX) se trouve, page 412, une lettre du père Jacques, missionnaire de la Compagnie de Jésus, à M. l'Abbé Raphaelis, datée de Canton, le 1^er novembre 1722, dans laquelle il raconte en détail les péripéties de son voyage de France en Chine. Au cours de cette lettre, le missionnaire décrit la longue escale qu'il fit à l'île de Poulo Condore, qu'il appelle *l'île d'Orléans*, et dans laquelle il devait s'y trouver déjà une compagnie de soldats français, qu'une autre compagnie, qui était à bord de la frégate du missionnaire, venait renforcer.

Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver l'origine, ni la date de l'appellation d'*île d'Orléans* pour Poulo Condore

De plus, en vertu de quel traité y avions-nous, en 1722, une garnison française, et à quelle date y mîmes-nous cette garnison ? Enfin, à quelle époque, et pour quelles raisons, cessâmes-nous d'occuper cette île ?

LALOS.

—

**D'Arragon, seigneur de Passy.** — Le *Bulletin de la Société de l'histoire d'Auteuil* mentionne, d'après un acte notarié, un Sr d'Arragon, seigneur de Passy, à la fin du XVI^e siècle. L'un de nos collaborateurs pourrait il me donner quelques renseignements sur ce personnage, ses origines, sa famille, sa descendance, sa fortune ?

MADEL.

—

**Copie manuscrite des Poésies de Charles Baudelaire.** — Asselineau écrit dans son ouvrage *Charles Baudelaire, sa vie et son œuvre* (p 36) :

> Je ne le [Baudelaire] rejoignit qu'en 1850... c'est alors qu'il me montra chez lui, dans un logement proche du boulevard Poissonnière, le manuscrit de ses poésies magnifiquement copié par un calligraphe, et qui formait deux volumes in-4° cartonnés et dorés C'est ce manuscrit qui a servi pour l'impression des *Fleurs du Mal*.

Peut-on me dire ce qu'est devenue cette précieuse copie qui n'est pas mentionnée dans le catalogue de la vente de la bibliothèque de Poulet Malassis, et que ce dernier a peut être restituée à Baudelaire, une fois l'impression terminée ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Bouquié de Sainte Hermine.** — Je serais très reconnaissante de quelques renseignements sur un Bouquié ou Bouquié de Ste Hermine chirurgien des armées du Roi (Louis XV), auteur d'un ouvrage sur les eaux de St-Amand. Sait-on quelque chose de son mariage ou du mariage de l'un de ses proches avec une duchesse de Brunswick légitime ou bâtarde, et de sa descendance ?

MARGUERITE DURAND.

—

**Famille de Bourdeau.** — Renseignements sur cette famille et armoireis

de Charles de Bourdeau, Sr des Essarts, Sénéchal de la Principauté de Marcillac, Avocat en Parlement de Paris (1672-1718) habitait Villejésus (Bas-Poitou).

M. M.

—

**F. A. de Chateaubriand.** — Je pose une question à laquelle les fervents de Chateaubriand répondront bien aisément.

J'ai sous les yeux la fameuse brochure de Chateaubriand : *De Buonaparte, des Bourbons*, édit. in-8°, à Dijon, de l'imprimerie Bernard-Defay, 1814, 64 p.

Or, la couverture porte : par F. A. de Châteaubriand.

Chacun sait que Chateaubriand s'appelait et signait François *René*.

Alors, pourquoi A ?

SAINT-MALO.

—

**Famille du Cluzeau d'Echérac.** — Un aimable confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur cette famille ; d'où est-elle originaire et quelles sont ses armoiries ?

P. C.

—

**Le Dohat.** — Le premier registre de la série dite : Registres Consulaires de la ville de Limoges (Archives de la Mairie) offre plusieurs dessins, contemporains des textes qu'ils accompagnent.

Le premier est un croquis de la fontaine qui se dressait autrefois au carrefour Saint-Pierre. Il représente une vasque, surmontant une colonne torse. Cette vasque portait en son pourtour, une série d'ouvertures, par où l'eau s'échappait pour retomber dans un bassin cylindrique inférieur.

Ce curieux dessin est placé en marge d'un texte se rapportant à une sentence rendue en 1534 par le juge civil des Consuls de la ville de Limoges, dans le but d'obliger certains propriétaires à nettoyer les oseraies, au dessus du conduit des eaux qui alimentaient cette fontaine.

Le dessin est accompagné de la légende suivante : Le *Dohat* de la Fontaine de Saint-Pierre-de-Queyroy.

Quelle est la signification exacte et l'étymologie du terme *Dohat* ?

SEPT.

—

**Jean-Pierre Pagas.** — Que sait-on de Jean-Pierre Pagès de Seix, exécuteur testamentaire de Benjamin-Constant ?

V.

—

**L'abbé Prévost, parricide.** — L'abbé Prévost racontait, paraît-il, qu'il avait assassiné son père, ou que tout au moins il avait provoqué sa mort en le précipitant dans un escalier. Les biographies se taisent sur cet incident dramatique de la vie très agitée du célèbre abbé. En est-il question quelque part ?

ANCEPS IMAGO.

—

**Manon Lescaut à Paris.** — J'ai lu autrefois, dans le Bulletin de la Société Historique du 6e arrondissement, une note de M. Fromageot, dans laquelle il affirme que Manon Lescaut, lors de son arrivée à Paris, descendit à l'auberge du Cheval Blanc, récemment démolie, qui se trouvait rue Mayet, ancienne rue Contrescarpe-St-André. Rien, dans le roman, ne confirme ce renseignement ; est-il exact ?

ANCEPS IMAGO.

—

**Paul Pharès, critique d'art franc-comtois.** — Je possède une plaquette intitulée *L'Exposition Franc Comtoise des Beaux-Arts à Lons-le-Saunier*, par Paul Pharès (Lons-le Saunier, impr. et lithogr. de Victor Damelet, 1876, in-8°).

Je désirerais connaître le nom du critique d'art qui se cache sous le pseudonyme de Paul Pharès.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Tamisier, inventeur du canon rayé.** — Où trouver de cet ancien polytechnicien, mort sénateur du Jura, une biographie, et une étude sur son « invention » ?

LED.

—

**Jean-Victor de Traverse, ou Traversay.** — Un de nos amis possede deux portraits en pied de la fin du XVIIIe représentant, semble-t-il, le même personnage, un garçonnet de cinq ans environ. L'un de ces portraits le montre debout en habit de soie gris, et présentant les armes avec un mousqueton. L'autre le montre à genoux, dans un uniforme blanc, soutaché de rouge, qui était celui du régiment de Rohan-Infanterie. Un pla-

cet que l'enfant tient à la main, et qu'il présente à Marie-Antoinette, alors Dauphine, nous indique qu'il s'agit de *Jean-Victor de Traverse*.

Voici ce qu'on lit sur le placet :

Placet à Madame la Dauphine, Jean Victor de Traverse, âgé de quatre ans et neuf mois, se jette à vos pieds pour obtenir, à la faveur de son jeune âge et de sa bonne volonté, la permission de vouer sa vie à votre service espérant que vous aurez soin de sa vieillesse lorsqu'elle le mettra hors d'état de remplir les devoirs de soldat.

Stokach, le 2 mai 1770.

Au-dessus des personnages dans le coin droit du tableau, on voit un autre libellé decoré de deux torches enflammées et posées au-dessous d'un cœur également enflammé ; à droite et à gauche, une aigle noire retient dans ses serres les coins d'un petit cartouche au dessous duquel se lisent les mots suivants :

Né fils de soldat, j'aspire à l'être. Daignez Auguste princesse, me permettre de vous présenter ce petit placet. Mes désirs se réunissent, en ce moment d'allégresse générale, au bonheur de me prosterner devant vous et de vous rendre un hommage bien faible, il est vray, mais pur et sincère.

Qui était ce Jean Victor de Traverse ou Traversé ? De qui était-il fils ? Ne s'agirait-il pas plutôt de la famille de Traversay ?

T.

—

**W et v en néerlandais.** — Le w se prononce-t-il comme en anglais ou comme en allemand dans la langue néerlandaise ? Ainsi doit-on dire Ouaterloo ou Vaterloo ?

D'autre part, dans la même langue, le v se prononce-t-il v comme en français ou f comme en allemand ? Faut-il dire Vanloo ou Fanloo ?

J'ai interrogé, au sujet de la prononciation correcte de ces deux consonnes, des hollandais et des flamands, sans jamais avoir pu obtenir d'eux des réponses uniformes.

CINQDENIERS.

—

**Armoiries à déterminer : étoile naissante.** — Sur une plaque de cheminée, taque rongée par le feu et venue du côté de l'Indre, on voit encore dans une ovale qui forme écu :

Dans le bas : un croissant montant. Dans le haut, à gauche, une étoile naissante.

A quel personnage appartenait cet écusson ?

J. C.

—

**Distique à compléter : « Taurino nobis... »** — Sur le linteau de la porte d'un ancien collège de Jésuites j'ai lu et copié les vers suivants :

Taurino nobis virtus titane revivens
. . . . . inaque venit
(ou itaque)

Quelque confrère plus lettré pourrait-il compléter le 2e vers ?

J. C.

—

**Devises à identifier : ad alta.** — Quelles sont les deux familles alliées à avoir eu ces cris ou devises :

*Ad alta*

*Battons et abattons* — *A Vitustate robus.*

Entre ces trois devises, une couronne de comte. Les deux écussons ont été passés au marteau.

Un de mes amis, qui n'est pas de l'*Intermédiaire* et qui attache beaucoup de prix au temps, sollicite une réponse urgente à cette question.

CH. AD. C.

—

**Définition de deux médailles : Patté, Permiseux.** — Dans l'héritage d'un petit collectionneur de province ont été trouvées les deux médailles ci-après :

1° Médaille de 51 millimètres.

Dans une couronne de laurier :

A PERMISEUX SES MALADES RECONNAISSANTS. 1857.

Rev. Dans une autre couronne de laurier :

1600 SOUSCRIPTEURS.

AUX BIENFAITEURS DE L'HUMANITE SALUT !

2° Médaille de 46 millimètres :

Au droit, la tête de la République de Vanthier Galle ;

Au revers, dans une couronne de laurier :

GARDE NATIONALE DE PARIS, AU DOCTEUR PATTE, SOUVENIR DE RECONNAISSANCE. 1851.

Quels étaient les personnages que ces médailles ont voulu honorer ?

Pour la 1re, Permiseux était-il un médecin qualifié, un médecin de la Faculté, ou un guérisseur d'occasion ayant fait la réclame par quelque spécialité « comme on en voit tant de nos jours à la 4e page des journaux politiques ».

Pour la 2e, quel était ce Patté (sans doute un médecin régulier de l'armée) et pour quel motif cette médaille spéciale de reconnaissance ?

Y a-t il eu une cérémonie régimentaire ou publique pour la remise de ce souvenir ? H. H.

**Pensée sur la mort.** — De qui est cette pensée :

« Mourir, n'est pas finir, c'est le matin suprême. Non ! je ne donne pas à la mort ceux que j'aime ! Je les garde ».

Miss M.

---

**« Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou ».** — Ce vers irrévencieux contre le P. Malebranche est-il de Voltaire, comme l'a affirmé Vapereau dans son *Dictionnaire des Littératures* ? Ne serait-il pas plutôt du doux abbé Faydit ? Pourrait-on me dire exactement où il se trouve, dans l'œuvre du satirique qui l'a lancé ?

Dr Friend.

—

**Se lever tôt. — « Paris, (ou la France) est à celui qui se lève de bon matin ».** — Ce mot a toujours été attribué à Emile de Girardin, même avant 1848.

Girardin commençait son article quotidien dès 5 heures, chaque matin.

Il a été aussi attribué à Thiers, et même à Napoléon Ier.

Quelle est l'origine de cette locution proverbiale ? P.

—

**« Il n'y a plus une faute à commettre ».** — Le *Correspondant* du 10 janvier dernier (chronique politique) attribue ce mot fameux à Gambetta. N'a-t-il pas été plutôt prononcé par M. Thiers, dans une séance du Corps Législatif, sous le Second Empire ? Un de nos confrères pourrait-il nous fixer sur ce point en nous rappelant les circonstances dans lesquelles ce mot fut prononcé ?

J. W.

—

**Lettres de souhaits des Cardinaux.** — Depuis... (il serait intéressant de savoir depuis quand l'usage), les cardinaux de tous pays s'envoient fin novembre de chaque année, des souhaits de Bon Noël et Bonne Année, par lettres soit entièrement manuscrites, soit dactylographiées, soit en latin, soit en italien.

Comment pendant la guerre ont-ils agi ? Car toutes les nations, où il y a des membres du Sacré Collège (sauf un membre en Hollande — et il demeure à Rome — et 5 en Espagne), étaient en guerre. Et depuis ? Leurs Eminences ont elles, avec esprit chrétien et l'oubli de bien tristes choses, repris cette vieille tradition de haute courtoisie ? Saint-Saud.

—

**L'âge militaire.** — On s'est beaucoup préoccupé, ces dernières années, de la santé des jeunes gens arrivant au régiment, ne les considerant pas, à 18 ou à 21 ans, comme suffisamment faits, pour la plupart pour supporter sans dommage les fatigues du service militaire.

Y avait-il, aux deux siècles précédents, un âge minimum pour entrer dans la carrière militaire et faire campagne ? Je ne parle pas de l'instruction des armes qui commençait fort tôt pour les gentilshommes, mais de l'âge auquel ils entraient habituellement, au service public, j'entends par là dans les régiments appelés à faire campagne.

Y avait-il aussi une limite d'âge pour quitter le service ? Capitaine T...

—

**Comparaison : « Beaucoup de mal quand je m'observe ; beaucoup de bien quand je me compare ».** — On lit dans le *Temps* :

Il faut, en pareille matière, se hâter de rire des fautes des autres, de peur d'être obligé de rougir des siennes, et se dire mais à rebours, ce mot de l'abbé Maury à qui quelque indiscret ou quelque naïf demandait ce qu'il pensait de lui-même : « Beaucoup de mal quand je m'observe, beaucoup de bien quand je me compare ».

Ce mot a été prêté à divers personnages : de qui est-il exactement. V.

# Réponses

—

**Duc de Bourgogne** (LXXXII. 3330). — Je comprends plutôt mal la question posée et ne pense pas que Louis XIV eut des raisons bien particulières, profondes et politiques pour donner au fils aîné du Dauphin, le titre de duc de Bourgogne.

Il donna successivement à ses trois petits-fils les titres de trois anciens duchés qui avaient été sous les Valois les apanages de fils de roi, Bourgogne, Anjou, Berry : rien de plus naturel. Et si Louis l'aîné, fut titré duc de Bougogne, c'est sans doute parce que la Bourgogne avait la possession d'état d'être le premier duché-pairie du royaume.

Je n'ai vu nulle part que la collation de ce titre au fils aîné du Dauphin ait donné lieu à des protestations ; sur quoi auraient-elles été fondées ? Est-ce que des traités formels n'avaient pas reconnu les droits incommutables de la France sur la Bourgogne ? Qu'est ce que la Hollande surtout viendrait faire ici ? Elle n'avait été unie autrefois à la Bourgogne que par un lien personnel.

H. C. M.

—

**Les mémoires de Barras. Qu'est-ce que son prétendu « mémoire justificatif » Où est l'original ?** (LXXXI, 377 ; LXXXII, 339). — On lit dans la *Révolution française* (octobre-novembre-décembre 1920) sous la signature de M. Aulard :

Il n'est pas dans nos habitudes de publier des documents dont nous ne pouvons garantir absolument l'authenticité. Je ne donne que sous toutes réserves les pages sur Sieyes et sur Talleyrand qu'on va lire, et qui m'ont été communiquées comme étant de Benjamin Constant plus ou moins inspiré par Barras.

Voici comment cette communication m'a été faite :

J'ai reçu, il y quelques mois, la visite de M. Doney, licencié ès-lettres, ancien rédacteur du *Petit Niçois*.

Il me dit avoir pris copie d'un mémoire justificatif de Barras chez M. de F. ., demeurant en Italie, près de Pistoia. Les F... sont de la famille maternelle de Barras dont la branche française semble éteinte. Ils ont permis à M. Doney de copier, ils lui ont permis de publier, mais ils ne veulent pas, dit-il, que leur nom soit prononcé.

Ce mémoire ne fait pas du tout double emploi avec les mémoires de Barras, dont feu Georges Duruy a publié naguère la rédaction qu'en avait faite Rousselin de Saint-Albin. Les notes originales de la main de Barras sur lesquelles Saint Albin travailla, et que M. Georges Duruy n'a pas publiées, ont été récemment vendues avec la magnifique collection Saint-Albin par la veuve de Georges Duruy qui est, je crois, une descendante de Rousselin. Soit dit en passant, il y avait dans cette collection des lettres officielles de divers personnages du temps de la Révolution et de l'Empire, notamment de Hoche et de Brune, un dossier de l'affaire Mallet. Ce sont papiers d'Etat qui auraient dû faire retour aux Archives Nationales ou aux archives de la Guerre. Tout cela est malheureusement dispersé et j'ignore quelles sont les possesseurs actuels.

Le manuscrit qu'a copié M. Doney n'est pas, m'a-t-il dit, de la main de Barras. La première partie est, en général, de la main de son secrétaire Botot. La seconde est en général de la main de Blanc, son dernier secrétaire. Il y a çà et là, presque à chaque page, surtout dans la seconde partie, des annotations de la main de Barras ; il appose fréquemment sa signature en marge pour authentifier.

Quelques parties, me dit encore M. Doney, sont de la main de Benjamin Constant, d'autres de la main de Mme de Staël, d'autres de la main de Réal, d'autres de la main de Sieyès, d'autres, enfin, de la main de l'ex-conventionnel Bréard.

Je répète textuellement ce que m'a dit M. Doney, dont j'ai noté les paroles aussitôt. Il m'a dit que, pour cette question des écrits posthumes de Barras, il était intéressant de lire dans la *Gazette des Tribunaux*, année 1835 ou 1836, le compte rendu d'un procès que Mme Barras eut alors avec Rousselin de Saint-Albin. Mais mes recherches dans la *Gazette des Tribunaux* ont été vaines.

Barras eut donc, pour la rédaction de ses mémoires, des collaborateurs illustres. Il semble, au premier abord, peu vraisemblable qu'ils se soient abaissés à l'humble besogne de secrétaires qui écrivent sous la dictée, ou même de rédacteurs qui mettent en bon style des notes d'autrui. Il semble *a priori*, plus probable, qu'ajoutant leurs souvenirs aux siens, leurs impressions aux siennes ils ont, quand ils tinrent la plume, fait œuvre à demi originale.

Je me suis dit d'abord que ce devait être le cas de Benjamin Constant, dont M. Doney a copié, avec tout l'ouvrage, les pages qu'il

croit autographes sur Sieyès et sur Talleyrand.

Ce mémoire justificatif de Barras, d'après lequel M. Aulard publie dans la *Révolution française*, des pages inédites de Benjamin Constant, est celui d'où la *Revue historique*, a tiré le procès-verbal d'une séance secrète du Directoire, au cours de laquelle Barras s'entretint avec ses collègues de l'enlèvement du dauphin — dont ses mémoires authentiques ne soufflent mot. C'est également de ce mémoire justificatif qu'est sortie la déposition de la femme Simon, publiée par la *Connaissance*, et dans laquelle la femme Simon parle également de l'enlèvement du dauphin

Ces déclarations auraient une importance considérable puisqu'elles détruiraient, si elles étaient démontrées authentiques, la version officielle historique de la mort au Temple.

L'une et l'autre ont été apportées, en copies, d'après le mémoire original, qui appartient à M. de F.. en Italie. Qui est M. de F... ? Un descendant de la famille Barras par la branche maternelle nous dit-on. Mais il faut nous en tenir à l'initiale. On ne peut pas révéler le nom. Pourquoi ce mystère ? Pourquoi est-il interdit de voir ce manuscrit, ignoré jusqu'ici, qui apporte, avec une précision déconcertante, autant que répétée des preuves que, dans une controverse ardente, les adversaires ont cherchées vainement partout depuis plus de cinquante ans.

Cette question, M. Aulard se la pose, sévère quant aux sources, il fait ses réserves sur les documents que M. Doney lui fournit. Néanmoins, il leur fait le très grand crédit de les accueillir et le très grand honneur de les discuter.

Ce mémoire offre une particularité vraiment singulière : il est fait en collaboration avec Benjamin Constant, avec Mme de Staël, avec Réal, avec Sieyès, avec le conventionnel Bréard. Tantôt, ces personnages illustres écrivent, tantôt ils dictent. Où se réunissent-ils pour faire cette œuvre collective, et dans quel but ? Quel intérêt avaient-ils à écrire, avec Barras, un mémoire pour la defense de celui-ci, qui ne devait d'ailleurs jamais le produire ?

Il parait que si on lisait la *Gazette des Tribunaux*, année 1835 ou 1836, le compte rendu d'un procès que Mme Barras eut avec Rousselin de Saint-Albin, on aurait la clef de tout cela. Malheureusement la *Gazette des Tribunaux*, à laquelle M. Doney renvoya M. Aulard, a été consultée par cet historien qui déclare n'avoir rien trouvé.

Cependant, il a écouté le récit de son fournisseur de textes, à qui les partisans de la survivance avaient prêté, avant lui, une oreille infiniment complaisante. Il a retenu ses portraits de Sieyès et de Talleyrand par Benjamin Constant qui n'a fait, dit-il pour Talleyrand, que ramasser en un portrait les traits épars dans les mémoires connus de Barras Ainsi ce portrait inédit de Talleyrand n'a d'inédit que sa rédaction.

G Lenôtre dans son beau livre, *Le Roi Louis XVII*, tout en étayant, entre autres arguments, son hypothese de la survivance sur la copie du manuscrit du procès-verbal de la séance secrète du Directoire, écrit : « Pourquoi ne pas nous indiquer l'origine de ce manuscrit, sa transmission régulière de main en main, avec pièces à l'appui ? » M. Aulard, dont la critique est, d'ordinaire, si rigoureusement scientifique, s'associe, évidemment, à ce vœu.

Nous ne sommes sans doute pas au bout de ces revélations documentaires sensationnelles. Mais ne conviendrait-il pas, maintenant que l'on sait que cette source italienne est remarquablement abondante, de s'en tenir là jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'elle est également authentique ?

Et, à ce propos, un de nos collaborateurs, très intéressé par les papiers révélés, et qui sont appelés à révolutionner l'histoire, nous demande qui est M. Doney. Nous aurions pu lui répondre qu'il est un homme heureux puisqu'il jouit d'une faveur insigne refusée à tout le monde. Mais M. Doney répondra plus exactement lui même, s'il le juge convenable, soit sous son nom, soit sous le nom de Lachambaudie ou de tel pseudonyme dont il lui plaira d'user.

G. M.

***

J'ai lu comme beaucoup d'autres et avec

un réel intérêt anecdotique le dernier volume de M. G. Lenôtre, mais avoue n'avoir été nullement convaincu de la survie de l'enfant roi et martyr. Reste toujours intacte pour moi cette objection : la disparition complète absolue, définitive de l'enfant, qu'on a certainement fait évader pour en faire un drapeau et dont personne ne se sert. Des temoins comme la veuve Simon, sénile et radoteuse, qui d'ailleurs avait quitté le Temple avant la date donnée comme étant celle de la mort, ont bien peu de poids. Et je trouve fort sage la conclusion de M. G. M. Pour moi comme pour lui, la mort au Temple paraît jusqu à nouvel ordre, la solution la plus acceptable du point de vue documentaire et historique.

H. C. M.

—

**Le nombre des nobles avant 1789** (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXI, 360). — Il est impossible de répondre exactement aux deux premières questions de M de C. En tablant sur des bases sérieuses, on peut évaluer qu'il y avait en 1789, en France, 30.000 foyers nobles se rapportant à environ 20.000 familles différentes, dont 12.000 environ n'ayant qu'un membre de 25 à 60 ans, marié, et les autres en ayant 2 ou plusieurs.

Le coefficient d'extinction est d'environ 40 o/o par siècle pour les familles n'ayant alors qu'un membre, et 40 o/o divisé par le nombre des membres, pour celles en ayant plusieurs. (La proportion mathématique des extinctions serait de 58 o/o pour les familles n'ayant qu'un membre, en supposant qu'en moyenne cent ménages auraient en total 100 garçons et 100 filles, et en tenant compte des *probabilités* : un ménage ayant 2 garçons, 2 ayant un garçon et une fille, un ayant 2 filles. Notre chiffre de 40 o/o est peut-être suffisant, malgré la guerre de 1914, qui a occasionné la fin de beaucoup de familles (nous supposons une moyenne de 3 enfants productifs).

Au nombre des 30.000 feux indiqués ci dessus, il faut ajouter un certain nombre de familles qui étaient en passe d'acquérir la noblesse graduelle, et les familles étrangeres naturalisées. Sur les 20.000 familles citées, 36 o/o au plus remontaient au XVI^e siècle et 15 o/o au XV^e (en estimant les extinctions à 58 o/o pour le XVI^e siècle et 40 o/o pour chacun des suivants). Cela nous ferait donc, en tenant compte aussi du XIX^e siècle, 1800 familles remontant à 1499, dont un certain nombre d'anoblies.

OURS D'AQUITAINE.

*
* *

Je me permets d'affirmer : 1° Il sera absolument impossible de savoir le nombre des familles *nobles d'extraction* en 1789. Jamais un *semblant* même de catalogue n'en fut essayé. 2° impossible de savoir combien en 1789 il y en avait jouissant *régulièrement* de la noblesse.

Les catalogues des votants aux Etats-Généraux sont un peu incomplets, puis mentionnent des noms patronymiques avec des variantes d'orthographes, ou bien ne donnent quelquefois que le nom terrien, ou bien encore mentionnent des femmes dernières de leur nom. — Quant au 3°, les ouvrages du Vicomte Révérend, qui sont aussi complets que possible, donnèrent pour le XIX^e siècle les détails très suffisants. Ce ne sera qu'une affaire de patience pour les y relever.

SAINT-SAUD.

*
* *

Depuis que la question a été posée, il y a deux ans, j'ai essayé de la résoudre. En l'état actuel de la documentation il me paraît impossible d'obtenir un résultat satisfaisant pour un travail d'ensemble, tant les causes d'erreur abondent, il faut déterminer les chiffres par provinces, et lorsqu'il s'agit de vastes provinces, par bailliages, ou élections si la documentation se présente mieux au point de vue fiscal.

Comme nul ne peut connaitre convenablement toutes les provinces, il faudrait qu'en chacune d'elles un chercheur accomplit cette tache locale. C'est ce que j'ai tenté pour le Forez : cet essai serait publié si je n'avais cru nécessaire de l'accompagner des volumineux rôles des vingtièmes, de la capitation, de la taille des ci-devants en 89 ; rôles qui fournissent des précisions extrêmement utiles sur les privilégiés, leurs biens ; la répartition de la fortune entre les classes sociales et l'étendue des privilèges respec

tifs des divers ordres .. et sous ordres ; clergé, gentilshommes, anoblis, bourgeois jouissant de la noblesse personnelle ou de privilèges identiques.

Les sources sont dispersées dans les archives départementales, locales, privées, et à Paris aux Archives, à la Bibliothèque, etc. Si M de C désire entreprendre une recherche analogue, je pourrai lui communiquer mon travail : les imperfections du plan, les erreurs déjà reconnues, les longs tâtonnements sont des exemples à ne pas suivre. J'avais à faire à une petite province assez riche en publications d'histoire locale ; cependant j'ai eu quelque peine à dresser le catalogue raisonné, encore qu'imparfait sans doute, des familles nobles foréziennes, parce que :

1) Les listes de convocation aux assemblées ont occasionné des erreurs à leurs commentateurs qui y ont vu des noms alors éteints, ou ceux de gentilshommes pauvres perdus d'oubli qu'on a confondu avec des homonymes roturiers.

2) Ces listes comportent des noms d'officiers à noblesse personnelle non vétérans, officiers qui furent légalement privés de l'anoblissement espéré, et jamais rétablis en corps ni en principe.

3) Les listes de comparution, sur lesquelles on s'est fondé, omettent plusieurs familles à noblesse prouvée, issues de vétérans non révoqués, de gentilshommes maintenus définitivement, voir de maisons chevaleresques ; familles ayant joui du privilège jusqu'au bout.

4) Nombre de comparants en Forez (puisque ce bailliage nous sert d'exemple) comparurent aussi, ou quelqu'un des leurs, dans d'autres provinces : il faut vérifier et ne conserver en Forez que les noms foreziens, afin d'éviter un double emploi ; on indique séparément ces familles étrangères, avec leur bailliage principal où elles seront comptées.

5) Le nombre des représentants mâles et femelles de chaque nom, ou de chaque noblesse si un même nom compte plusieurs branches tirant leur qualité de sources différentes, est laborieux à établir avec quelque précision ; les rôles d'impôts indiquent ceux qui étaient en mesure de jouir du privilège.

6) Il faut distinguer avec soin l'origine de la qualité d'écuyer et même de chevalier de très nombreux roturiers à privilèges temporaires ou viagers, sans compter les usurpateurs, afin de ne pas accroître faussement la liste des noms nobles ; c'est une méticuleuse recherche qui demande du temps et des déplacements.

Ceci dit, je puis donner à titre d'exemple les résultats suivants, que je crois justes, à 5 o/o près au moins :

La population du Forez représentait environ le centième de celle de la France ; mais la densité relative de la noblesse était beaucoup plus grande, pour plusieurs raisons, en Bretagne par exemple qu'en Forez. J'ai compté 104 familles nobles foreziennes en 89, dont 17 chevaleresques, 23 d'extraction, 64 anoblies, presque toutes au XVIIIe siècle ; il subsiste, sur place ou ailleurs, 3 maisons chevaleresques, 6 d'extraction, 25 familles anoblies. Ces familles nobles comptaient en 89 en moyenne 4 mâles 1/2 ; en 1919, il y a 6 mâles par nom. Cela tient à ce qu'on fait branche plus souvent : Telle famille qui comptait un père et deux fils en 89, a 33 mâles aujourd'hui en 12 ou 15 ménages.

Néanmoins la dépopulation de la noblesse s'accentue : les deux tiers des noms, plus de la moitié de l'effectif, en 130 ans. Je crois que la proportion d'extinction est *un peu* moindre pour la période 1666 1789 : il subsistait en 1789 un peu plus du tiers des noms nobles constatés en 1666.

Quelques-unes des familles subsistantes ont perdu le souvenir de leur qualité dans l'obscure pauvreté où il faut les découvrir.

Comme les listes de comparution aux assemblées sont des instruments insuffisants d'appréciation, on ne peut dire encore, même au quart près, combien il y avait de noms, de foyers de mâles nobles et anoblis en 1789.

Comme l'admirable Dictionnaire de C. d'E. A. n'est qu'à moitié fait encore, on ne peut dire que par à peu près combien il restait de familles nobles et anoblies en 1900 1920. Je tiens d'un maître incomparable en la matière qu'il y aurait encore au moins 750 maisons chevaleresques dont près de 50 sont absolument

obscures. J'ajoute, à mon avis moins autorisé, qu'il reste, de plus, 1000 à 1200 noblesses d'extraction, et 4 à 5[illegible] familles anoblies avant 1789, mais, encore une fois, ces résultats généraux sont très douteux.

Enfin M. de C. trouvera la réponse à sa 3e question en dépouillant avec discernement les ouvrages de Révérend sur les dignitaires de l'empire et les anoblissements postérieurs à 1814. Les erreurs y sont négligeables au point de vue du résultat demandé. SOULGÉ.

—

**Napoléon III; une Egérie impériale** (LXXXII, 330). — Du chapitre consacré par Augustin Filon au rôle attribué à l'Impératrice dans la politique, il ne semble pas ressortir que l'amie de Napoléon III, à laquelle M. le Dr L., fait allusion, ait suggéré au souverain sa politique italienne. Cette politique, qui fut la grande pensée du règne, l'Empereur l'avait depuis longtemps faite sienne, et pratiquée dans une certaine mesure, et, lorsqu'il faisait mine de l'oublier, les attentats des carbonari se chargeaient de la lui rappeler. La personne en question aurait seulement réussi à persuader à son impérial amant que l'Impératrice était à la tête d'une camarilla, composée de partisans fanatiques du pouvoir temporel du Pape et, par suite, opposés à toute politique tendant à favoriser l'unification complète de l'Italie. Augustin Filon assure, d'ailleurs, que rien n'était plus faux et que « le parti de l'Impératrice » n'a jamais existé que dans l'imagination des ennemis du régime.

Parmi les beautés diverses qui ont réussi à captiver, plus ou moins longtemps, le cœur du souverain, je n'en vois guère qu'une qui remplirait les conditions dis[illegible]tement indiquées par l'ancien percepteur du Prince Impérial. Mais comme cette femme a laissé des enfants encore vivants, notre confrère me pardonnera si je m'abstiens de la nommer.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Dans son très intéressant ouvrage en trois volumes : *Mes Souvenirs* (chez Plon-Nourrit et Cie), le comte de Reiset raconte que pendant la traversée d'un petit lac, dans les Romagnes, le batelier lui montra, à mi-côte, une modeste villa, dans laquelle, vers 1831, Louis Napoléon avait prêté serment comme carbonaro. Le prince avait juré de travailler à l'unité de l'Italie, en échange de quoi les carbonari travailleraient à son accession au trône de France.

Napoléon III ayant oublié sa promesse de prétendant, Orsini se chargea de lui rafraîchir la mémoire en jetant en 1858, trois bombes sur son carrosse, pendant qu'il se rendait à l'Opéra avec l'impératrice.

L'empereur entendit la semonce, et, gravement, le 1er janvier 1859, il déclarait à l'ambassadeur d'Autriche stupéfait qu'il regrettait « que les relations entre les deux pays ne fussent pas aussi cordiales que par le passé »

La paix de Villafranca accordait la Lombardie à la France pour qu'elle la transmît au Piémont.

Vint la guerre entre la Prusse et l'Autriche, en 1866. Le roi de Sardaigne y prit part en qualité d'allié de la Prusse. Battue à Sadowa, l'Autriche, pour nous décider à venir à son secours, nous offre la Vénétie, non pour la rétrocéder au Piémont, mais *pour la garder*.

Que fait l'Empereur des Français ? Il donne la Vénétie à Victor-Emmanuel, dont les troupes avaient été défaites, sur terre et sur mer, à Custozza et à Lissa et s'associe, par une lettre personnelle, à son ancien ministre M. Waleski, que publie M. de Reiset (*L'Unité de l'Italie et de l'Allemagne*, page 487) aux conclusions d'un article de John Lemoinne dans le *Journal des Débats* qui exalte la Prusse, la met au pinacle, et d'autre part, dit de l'Autriche :

> Elle a la face tournée vers le passé ; par ses lois, par ses mœurs, par ses concordats, elle est vouée à la contre-révolution ; elle ne peut pas changer pas plus que la cour de Rome, et, pour elle, tout mouvement est un péril.

Le bon et charmant Augustin Filon parle d'une maîtresse italienne qui rappelait à notre voluptueux empereur « le pays où fleurit l'oranger. » Mais notre humble avis c'est que si, sur le trône de France Napoléon III a été surtout un carbonaro couronné, c'est par crainte des coups.

ELIE PEYRON

**Messes célébrées à l'instigation des francs-maçons** (LXXXII, 235, 295, 349). — Comment explique-t-on la présence si nombreuse de prêtre et de religieuses dans certaines loges de francs-maçons à la veille de la Révolution, dont parle l'*Intermédiaire* dans le dernier numéro ? LXXXII, 350.

E. P.

—

**Le drapeau tricolore** (LXXXII, 91, 350). — La cocarde tricolore a précédé le drapeau tricolore.

Les premières cocardes furent des feuilles d'arbre attachées à la boutonnière et Camille Desmoulins les remplaça par des rubans verts ; la cocarde verte était la couleur de la livrée du comte d'Artois. Le comte d'Artois, émigré, n'était pas en faveur, aussi la couleur verte fut remplacée par la cocarde rouge et bleue, conforme aux couleurs de la ville de Paris et chacun la portait.

Après la prise de la Bastille, la cocarde nationale subit une nouvelle transformation : verte, elle avait figuré la livrée d'Artois ; rouge et bleue, elle s'accordait avec la livrée du duc d'Orléans ; funeste rapprochement d'après les bruits qui couraient sur l'ambition de ce prince. La Fayette s'en aperçut et proposa au comité des électeurs de nationaliser la couleur blanche ; de là, l'origine du drapeau tricolore.

Le bleu, disait-on, indiquait la justice, le rouge la vaillance, le blanc la pureté et la charité ; et aux cocardes à la nation, se joignirent les signes des trois ordres ; la bêche, l'épée et la crosse avec des branches d'olivier de soie verte

ALBERO.

—

**La Salle des Machines aux Tuileries** (LXXXII, 234, 343). — Une inadvertance de plume semble faire dire à M. Arthur Pougin que le jugement de Louis XVI a eu lieu dans la salle des Machines alors que ce fut dans la salle du Manège.

H. C. M.

—

**La terre de Chaux** (LXXX, 237, 347). — Je reviens en la précisant, sur cette question qui m'intéresse particulièrement.

Je remercie tout d'abord M. Montebras de sa communication, malheureusement elle ne m'apprend rien de nouveau. J'ai même lieu de la croire extraite d'un ouvrage de M. Le Brun, intitulé « Le Veurdre », dans lequel ce qui concerne les Bochard de Châteaubodeau est tiré de mes notes et de mes archives personnelles. Si toutefois je me trompe, et si M. Montebras possède d'autres documents sur cette famille, je lui serais très reconnaissant de m'en faire part.

Je n'ignore donc pas que Guillemette de Chaux épousa, vers 1420, Louis Bochard, seigneur de Châteaubodeau, mais je ne connais, en Bourbonnais, aucune famille ayant porté, à cette époque, le nom de Chaux ; les de Châteaubodeau ont porté ce nom, mais plus tard de 1500 à 1627 environ. Je suppose donc que Guillemette de Chaux devait appartenir à une branche, sans doute cadette, d'une famille qui posséda la baronnie de Chaux et en porta le nom, vraisemblablement pendant peu de temps. Guillemette aurait été la dernière représentante de cette branche.

Certains indices, assez vagues d'ailleurs, me font croire qu'elle appartenait à la maison de Malleret, considérable en Marche, et dont les membres étaient fort nombreux au XVe siècle.

La Thaumassière en effet, dans son « Histoire de Berry (T. IV, p. 104) dit que Guy de Chambarant épousa (dans la deuxième moitié du XIVe siècle) « Brunissant de Maleret, *de la maison de Chau* ».

D'autre part, dans un procès entre les deux frères Jacques et Philibert de Malleret, plaidé devant le Parlement de Poitiers en avril 1627, je trouve que Jacques sceut que messire Philibert estoit à Chasteauboudeau et pour ce s't transporta en menaçant de feu et de sang la dame ».

(Antoine Thomas, *le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers* p. 152). Or, à cette époque, la dame de Châteaubodeau était précisément Guillemette de Chaux. Il est donc supposable que les Malleret étaient assez proches parents de cette dernière puisqu'ils venaient chez elle vider leurs querelles de famille. Mais tout ceci ne constitue pas une preuve.

Je serais donc très désireux de savoir à quelle famille appartenait Guillemette de

Chaux. Si l'on pouvait trouver la maison qui possédait la baronnie de Chaux au commencement du xv^e siècle, avant qu'elle ne passât aux Bochard de Châteaubodeau, la question serait tranchée.

Un aimable collègue me donnera-t-il la solution que je cherche en vain depuis de nombreuses années ?

M. DE C.

—

**Madame Blavatsky dévoilée** (LXXXII, 187). — Il n'existe à ma connaissance aucune traduction française du rapport Hodgson paru dans les Proceedings de la S. P. R. Hodgson, du reste, semble avoir fait preuve d'un parti pris regrettable. Il avoua, plus tard que, s'il avait eu, au moment où il rédigeait son rapport, l'expérience des phénomènes psychiques qu'il devait acquérir par la suite, il l'aurait écrit dans un esprit passablement différent. Ce rapport a été refusé par Mme Besant dans un opuscule intitulé : *H. P. Blavatsky and the Master of wis dom* qui n'est pas traduit. Voir à ce sujet Ollcott : *Histoire authentique de la Société Théosophique*, vol. 3 et Sinnet : *Le Monde Occulte* (Edition Rhèce, 4 Square Rapp. Paris).

UN THÉOSOPHE.

—

**Famille de Châteauneuf** (LXXXI ; LXXXII, 45, 164, 206, 304). — M. Gustave Bord fait erreur en disant que le marquisat de Châteauneuf, paroisse de ce nom (arrondissement de St-Malo), ait été possédé par la famille Coz Kaer ou Cosker, la Vieuville.

Cette importante seigneurie passa par acquisition en 1681 des *des Rieux* à Henri *de Beringhen*, dont les descendants la revendirent en 1740 à Etienne-Auguste *Baude*, seigneur *de la Vieuville*, colonel d'infanterie, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, d'une famille de St-Malo, enrichie par les armements.

R. G.

—

**La mère d'Alexandre Dumas fils** (LXXXII, 333). — La discrétion observée par M. Lenôtre à ce sujet est tout au moins exagérée, car la plupart des biographes des deux Dumas ont divulgué le nom de la mère de l'auteur de *la Dame aux Camélias* ; je crois même que la question a été traitée dans les colonnes de l'*Intermédiaire* il y a quinze ou vingt ans.

Voici, du reste, l'acte de naissance d'Alexandre Dumas fils tel qu'il est donné par Ch. Nauroy (*Le Curieux*, T. I^er, p. 319) et par L. Henry Lecomte (*Alexandre Dumas*, 1802-1870, p. 230) :

De jeudi vingt-neuf juillet mil huit cent vingt-quatre une heure de relevée.

Acte de naissance de Alexandre que nous avons reconnu être du sexe masculin, né le vingt-sept du courant à six heures du soir, au domicile de sa mère, place des Italiens, n° 1, (1) fils naturel de mademoiselle Marie-Caroline Labay, couturière, âgée de trente ans, née à Bruxelles.

Les témoins ont été MM. Louis André Desmarais, chirurgien-dentiste, âgé de trente-deux ans, demeurant susdite place des Italiens, n° 1, et Jean-Hippolyte Dardoux, tailleur, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Paris, rue de Buffaut, n° 1.

Sur la déclaration à nous faite par M. Jean-Baptiste-Hilarion-Claude-Adrien Pront, docteur en médecine et accoucheur, demeurant à Paris, rue du Monceau St-Gervais, 17, lequel a signé avec les témoins et avec nous André-Jean Baptiste Bequet, maire adjoint, après lecture faite.

Ainsi signé au registre : Pront, Desmarais, Dardoux et Bequet.

Henry Lecomte ajoute :

Le 17 mars de cette année (1831) Dumas reconnut pour son fils l'Alexandre inscrit à la mairie du 2^e arrondissement, (2) comme né de père inconnu, et, fort de son droit, reprit l'enfant, il y eut un procès que Dumas gagna...

D'autre part, M. Charles Glinel (*Alexandre Dumas et son œuvre* Reims. 1884. grd. in 8° p. 132) écrit à ce sujet :

Si le lecteur a la curiosité d'être renseigné sur la mère de M. Alexandre Dumas fils, nous le renverrons à un livre de M. Gabriel Ferry que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer. (3) Il va sans dire que nous laissons à leur auteur la responsabilité de ses renseignements. D'après M. Gabriel Ferry, la mère du futur académicien, peu à peu delaissée par le père de celui-ci, éleva elle-même son fils avec le produit de son travail

(1) Depuis 1852 place Boïeldieu.

(2) En 1831, c'était le 10^e arrondissement.

(3) *Les dernières années d'Alexandre Dumas*, 1804-1870, par Gabriel Ferry, 1 vol. grd. in-18. Paris. Calmann-Lévy. 1883, pages 255 à 261.

jusqu'à l'accomplissement de sa huitième année, lui inspirant le goût et l'habitude des qualités sérieuses. Elle le reprit après la fermeture du Théâtre Historique et vécut trois ans avec lui jusqu'au grand succès de *La Dame aux Camélias*, cette pièce qui fut le commencement de sa célébrité. Enfin, réconciliée avec le père dans les dernières années de son existence, elle mourut en octobre 1868, après une courte maladie, dans les bras de ce fils qui avait été toute sa vie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La mère d'Alexandre Dumas fils ne s'appelait pas, comme on l'a dit, Laure Persigal, mais portait bien le prénom de Catherine comme l'indique G. Lenôtre. En réalité, elle s'appelait Marie Catherine Labay, ainsi qu'en font foi les actes suivants :

*Extraits du registre des actes de naissance du 2e arrondissement de Paris pour l'année 1824.*

Du jeudi vingt-neuf juillet mil huit cent vingt quatre une heure de relevée Acte de naissance de Alexandre que nous avons reconnu du sexe masculin, né le vingt-sept du courant à six heures du soir, au domicile de sa mère, place des Italiens n° 1, fils naturel de Mlle Marie Catherine Labay, couturière, âgée de trente ans, née à Bruxelles.

Les témoins ont été MM. Louis André Desmarais, chirurgien dentiste âgé de trente deux ans, demeurant susdite place des Italiens n° 1 et Jean Hippolyte Dardoua, tailleur âgé de quarante huit ans demeurant à Paris, rue de Buffaut n° 1.

Sur la déclaration à nous faite par M. Jean Baptiste Hilarion Claude Adrien Pront docteur en médecine et accoucheur demeurant à Paris, rue du Monceau st Gervins 17 lequel a signé avec les témoins et avec nous André Jean Baptiste Béquet, maire adjoint, après lecture faite.

Ainsi signé au registre : Pront, Desmarais, Dardoux et Béquet.

Ce fils a été reconnu par sa mère.

Par acte reçu à la mairie du 2e arrondissement de Paris le 21 avril dernier Marie Catherine Labay a reconnu pour son fils naturel Alexandre inscrit ci-contre comme fils de Marie Catherine Labay. La présente mention faite sur l'avis de M. le Maire du susdit arrondissement par nous greffier en chef soussigné, à Paris, le 6 mai 1831.

Par devant Me Jean Baptiste Martin Moreau et son collègue notaire à Paris soussigné.

Tous présents. M. Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie homme de lettres, demeurant à Paris rue de l'Université 25 faubourg St-Germain.

Lequel a reconnu reconnaître volontairement pour son fils naturel l'enfant né à Paris le vingt sept juillet mil huit cent vingt quatre issu de lui et de mademoiselle Marie Catherine Labay célibataire majeure inscrit sous le prénom d'Alexandre aux registres de l'Etat-civil de la mairie du deuxième arrondissement de la dite ville à la date du vingt neuf du dit mois de juillet, comme étant né de la dite demoiselle Labay et de père inconnu.

Consentant que dorénavant le dit Alexandre porte son nom et qu'il soit fait mention des présentes sur toutes pièces que besoin sera par tous officiers publics sur ce requis.

Dont acte.

Fait et passé à Paris en l'étude dudit Me Moreau. L'an mil huit cent trente et un le 17 mars. Et le comparant a signé avec les notaires, après lecture faite. MOREAU.

La mère d'Alexandre Dumas fils, Mlle Marie Catherine Labay, couturière en chambre, Place des Italiens, où son père, maître cordonnier, était concierge, est morte à Neuilly en octobre 1868.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

En réponse à la question posée au sujet de la mère d'Alexandre Dumas fils, dont Lenôtre a fait mention dans son article de la *Revue des Deux Mondes*, voici *in extenso* la copie, légalisée par le maire de Neuilly, de son acte de décès, que je me suis fait délivrer.

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Extrait du Registre des actes de décès
de la Ville de Neuilly sur-Seine pour
l'année 1868.

—

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt-trois octobre à dix heures du matin. Acte de décès de Catherine-Laure Labay, sans profession, née à Bruxelles (Belgique), célibataire âgée de soixante quatorze ans, décédée hier à dix heures du soir en son domicile rue d'Orléans n° 1er, fille de (Les noms et prénoms de ses père et mère n'ont pu nous être donnés) ; sur la déclaration de Alexandre Dumas Davy de la Pailleterie, âgé de quarante quatre ans, homme de lettre; demeurant à Paris avenue de Wagram n° 120 fils de la défunte, et de Henri Lavoix âgé de quarante-huit ans, conservateur de la Bibliothèque Impériale, demeurant à Paris rue Colbert n° 12, son parent, lesquels ont signé avec nous après lecture et constatation

faites par nous Narcisse Désiré Ancelle, maire officier de l'état-civil de la ville de Neuilly, chevalier de la Légion d'honneur.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme délivré à Neuilly.

Le sept janvier mil neuf cent vingt-un.

*L'officier de l'Etat-civil,*

VILLENEUVE.

LEROUX-CESBRON.

**Geoffroy ou Godefroy de Rochetaillée, évêque de Langres** (LXXXII, 142, 262). — La famille Ebaudy de Rochetaillée paraît être franc-comtoise, et non champenoise, d'origine. Ses ancêtres vivaient, au XVII^e siècle, à Besnans (Haute-Saône, canton de Montbozon) ; ils étaient sujets mainmortables de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon. L'un d'eux, Nicolas Ebaudy, alla se fixer, vers 1690 ou 1700, au bourg d'Amance (Haute-Saône, chef lieu de canton) où il fit le commerce avec succès. Son fils, Charles-Antoine, prit la suite des affaires paternelles puis fut notaire royal au Mont (paroisse d'Amance) et fermier général des domaines de l'abbaye de Cherlieu ; enfin, ayant amassé une belle fortune et acquis diverses terres féodales, il acheta une charge anoblissante de Secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Besançon. Il mourut en 1783.

Le plus jeune de ses fils, Vincent, né à Langres, en 17..4, mort en 1832, ajouta au nom d'Ebaudy celui du petit fief de Rochetaillée, dépendant de la seigneurie de Bricon en Bourgogne (Haute Marne, canton de Châteauvillain) que Charles-Antoine avait achetée. Vincent Ebaudy de Rochetaillée, d'abord officier de dragons, devint lieutenant général au bailliage d'Amont (Vesoul), en 1770, député de la Haute Saône sous l'Empire, et receveur principal des Contributions indirectes à Gray, sous la Restauration.

D'un autre fils de Charles-Antoine, François Ebaudy de Fresne, auteur de quelques ouvrages d'économie rurale, est issue d'une branche dont le dernier représentant mâle est mort en 1895 : Il se nommait Eugène-Jules Ebaudy de Fresne ; c'était un homme de finance.

Selon toute apparence, la famille Ebaudy de Rochetaillée n'a aucun lien de parenté avec l'évêque de Langres, Godefroy de Rochetaillée, cousin et disciple de saint Bernard, ni avec le cardinal Jean de Rochetaillée, mort en 1437, ni avec les Rochetaillée, seigneurs de la Ville-au-Bois, Chaumesnil, Petit-Mesnil et autres lieux, en Champagne, ni avec la famille forésienne Bernou de Rochetaillée, anoblie, elle aussi, par une charge de secrétaire du Roi.

SAINT-VALBERT.

---

**Familles Hérier** (LXXXII, 333). — On trouvera dans les ouvrages suivants des renseignements généalogiques. Ils sont si importants qu'ils excéderaient la place que nous accorde actuellement l'*Intermédiaire* ; aussi j'offre volontiers à l'auteur de la question de lui en envoyer directement un résumé, s'il le désire, au cas où il ne pourrait se procurer les volumes.

1° *Annuaire administratif... de l'Eure*, 2^e série, 7^e année, 1868, in-12, publié par l'abbé Lebeurier, archiviste départemental », qui contient une notice historique sur la commune d'Ambenay. Elle se trouve aussi dans « Quelques notices historiques, Evreux ». 1900, gros in-8° où l'on a réuni les onze monographies du même auteur parues dans ses almanachs.

2° *Documents tirés du tabellionnage de Rugles* par M. Le Maréchal, publiés par M. Louis Régnier, Rouen 1901, in-8°. C'est le tirage à part à 50 exemplaires d'un important travail réparti dans le *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, volumes 5 à 8 de la 5^e série, années 1897 à 1900, parus en 1898-1901, qui sont beaucoup moins rares.

Quant aux armoiries, je n'en trouve d'autre mention que dans Lebeurier, qui dit, page 198, en parlant du manoir des Seaules :

... Les deux blasons sur la porte de la cour portent : l'un un *chevron accompagné de 3 feuilles de houx* et l'autre un *chevron accompagné de 3 trèfles*. Le premier reproduit évidemment les armes des Le Forestier brisées d'un chevron, et cela concorde avec la date de 1617 à laquelle Jacob Le F habitait le manoir des Seaules. Le second nous donne probablement les armes de Renée Le Hérier, sa femme que nous n'avons trouvées dans aucun armorial.

En effet, elles ne sont pas dans la *Re-*

*cherche de la noblesse de 1666* ni dans l'*Armorial de Normandie* de de Magny.

E. GUILLEMARE,
Secrétaire de section, Soc. libre de l'Eure, à Evreux.

*
* *

On trouve plusieurs mentions des Herrier dans l'Eure. A Ambenay, commune de 821 habitants dans le canton de Rugles sur la Risle, où il existait un grand nombre de fiefs, on trouve que le fieffe des Seaules, en 1562 était possédé par Guillaume Herier, écuyer. On attribue à la famille Herier, qui était d'origine écossaise, la création du château fortifié de Maurry, dans la Seine-Inférieure.

Les Landes et Beaurepaire étaient deux fiefs de Cheronvilliers dans le canton de Rugles sur le ruisseau du Lesme : ils auraient appartenu à Guillaume Herier, quatrième fils d'Esmond Herier, seigneur des Seaules et des Fieffes ou La Roche à Ambenay, aurait été seigneur des Landes ou de Beaurepaire. (Voir *Ambenay*, notice par M. Lebeurier).

Il est certain qu'en 1613 la terre des Landes à Cheronvilliers, avec plusieurs maisons, le tout sujet à 50 s. de rente envers le seigneur de Rugles avait été vendu par Robert Herier, écuyer à N. H. Le forestier.

GEORGES DUBOSC.

—

**Familles Hurel et Hurtrelle** (LXXXII, 333). — Me Hurtrelle, notaire à Paris, finit mal, ayant fait en 1756 une faillite retentissante et qui ruina sa clientèle. Son successeur était en 1914 Me Rocogel, 182 rue de Rivoli ; le titulaire actuel de cette charge est Me Louis Guérin, qui en a les minutes et qui pourrait éclaircir la généalogie Hurtrelle.

NOLLIACUS.

—

**Jallard (Mlle de)** (LXXVI, 144). — En réponse à votre collaborateur « Simon » qui demande un portrait de Mlle Jallard, je vous envoie une photographie d'après un dessin dans ma collection.

Ce dessin est une copie de l'époque, plus ou moins exacte, d'après le dessin à Chantilly n° 316 Madame d'Uzès, Mademoiselle Jallard.

J. P. H.

**Sainte-Beuve et la princesse Mathilde. Une correspondance à ce sujet** (LXXXII, 371). — Nous avons lu avec le plus vif intérêt les 3 missives de Joachim Kühn à feu Troubat. Il est seulement dommage que celui ci n'ait pas conservé également un double des « renseignements fort curieux » envoyés le 22 février 1910 à l'historiographe de la princesse Mathilde Comme l'*Intermédiaire* du 10 décembre dernier semble, à ce sujet, être quelque peu oublieux, nous permettra t il de lui rafraîchir la mémoire en transcrivant pour notre usage à tous, la petite *note* suivante, que le cher baron Alberto Lumbroso mettait, dans le n° de décembre 1911, de sa *Revue Napoléonienne*, comme illustration à *Die Jugend der Prinzessin Mathilde Napoleon*, qu'y publiait le dit Kühn, p. 141 et suivantes ? Oui, sans doute, et la voici :

« Nous publions aujourd'hui un intéressant travail sur la jeunesse de la princesse Mathilde ; c'est le premier chapitre de la biographie inédite, documentée et fort consciencieuse, que notre éminent collaborateur, M. J. Kuehn (*sic*), prépare et où il ajoutera bon nombre de détails inédits aux esquisses que Sainte Beuve et que MM. Lavisse, Masson, Bapst, Claretie, Th. Gautier, Fréd. Loliée, Troubat et tant d'autres ont tracé (*sic*) de la fille du roi Jérôme. Cet ouvrage, que l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* a déjà annoncé, n'est pas encore fini ; M Kühn serait donc très heureux si nos lecteurs voulaient bien lui adresser, par notre entremise, toutes les indications biographiques, bibliographiques et iconographiques qu'ils jugeront pouvoir lui être utiles ».

M. A. Lumbroso semble avoir renoncé à continuer sa *Revue Napoléonienne*, dont le dernier fascicule (vol. XIII, janvier-juin 1914) portant la mention : *Publié en octobre 1915*, nous a été envoyé par M. A. Lumbroso le 1er janvier 1916, à l'hôpital maritime de Saint Mandrier, près Toulon, où nous avions été, en 1914-1915. Mais il s'occupe d'une bibliographie de la Grande Guerre. Sans doute est il resté en relations avec M. Kühn et pourrait-il dire ce qu'il en est, actuellement, de son ouvrage sur la princesse Mathilde. Toujours est-il que, dans le chapitre publié en 1911 — en réalité en 1912 — il nous semblerait voir, dans les renvois à de mystérieuses *Notes sur les dernières années de la prin-*

*cause Matbilde* (p. 147 ; p. 148 ces *notes* sont qualifiées d' « *inédites* ») et dont il est dit qu'elles furent mises à la disposition de l'auteur par « un ami rapproché de la princesse », une discrète allusion aux renseignements envoyés par Troubat et que M. Kühn jugeait « très importants pour l'histoire ».

CAMILLE PITOLLET.

—

**Noblesse du Bas-Maine** (LXXXI). — L'Annuaire de la Sarthe de 1840 contenait un *Essai sur l'Armorial du Diocèse du Mans*, par M. Cauvin. Je possède une *Suite à l'Essai* par A. de Maude, avec une couverture factice, ce qui m'empêche de donner une référence exacte. Cependant quelques détails indiquent qu'elle fut publiée dans le même Annuaire, par parties, entre 1860 et 1863. Cette suite contient des notes biographiques et généalogiques, peut-être utiles à H.-B.-D., qui pourrait aussi consulter le *Dict. de la Mayenne* de l'abbé Angot.

LÉON MAUR.

*
* *

M. Desormeaux pourrait, à la bibliothèque de Laval consulter les :

« Certificats religieux de la noblesse du Bas Maine » en 1577, par M. l'abbé Pointeau.

T. M.

—

**Reliures aux armes des Condé** (LXXXII, 336). — Ces reliures bien connues à Dijon appartiennent non à un Condé mais à l Université de Dijon fondée par lettres patentes du 6 juillet 1722.

Les armes se blasonnent ainsi : Parti : *au premier, écartelé de Bourgogne moderne et ancien ; au deuxième, de gueules plein, au chef de Bourgogne moderne et ancien, qui est de la ville de Dijon ; sur le tout, de Condé, surmonté de la couronne fleurdelisée des princes du sang, entouré des colliers des ordres royaux ; l'ensemble de l'écu surmonté de la couronne fermée indiquant l'origine royale de l'Université de Dijon.*

Dans le fer dont il s'agit et que je connais bien, le bandé d'or et d'azur de six pièces Bourgogne ancien, n'est donné qu'une seule fois régulièrement. Le « sur le tout » des Condé vient de ce que les princes de Condé étaient les protecteurs de l'Université en tant que gouverneurs héréditaires de Bourgogne. L'Université actuelle de Dijon a repris les armes de 1722, mais n'a pas cru devoir mêler aux meubles héraldiques primitifs la croix de la Légion d'honneur dont, depuis 1899, est chargé le champ de gueules de la ville, en commémoration de la belle résistance que Dijon opposa le 30 octobre 1870 à l'envahisseur allemand. Du moins, la croix nationale française ne figure-t-elle pas sur les écus armoriés que l'on voit à la façade du nouveau palais universitaire.

H. C. M.

—

**L'Etoile de la Nativité** (LXXX ; LXXXI ; LXXXII). — La légende del 'étoile des Mages ne semble pas être uniquement chrétienne, si j'en crois ce passage de Varron, cité par Servius Aen. II 801. : « Varron rapporte que l'étoile Lucifer, qui est dite aussi de Vénus, fut toujours vue par Enée jusqu'à ce qu'il parvint à Laurentum. Après qu'il fut parvenu en cet endroit il cessa de la voir. Il reconnut à cela qu'il était arrivé. »

M. G.

—

**Portrait au physionotrace...** (LXXXII, 193). — En réponse à la fin de la question. Je possède la plaque et quelques épreuves originales du portrait de mon bisaïeul (1er avril 1753, et 30 juin 1814) dessiné par Quennedey, gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace sous les cotes (Lettre) H (numéro) 3, sans doute 1788.

Ç.

—

**Les femmes et l'art de la caricature** (LXXIV ; LXXV ; LXXXII, 167). — Je remercie infiniment M. Ulric-Richard-Desaix de l'obligeance qu'il a de signaler à mon attention, dans *Une course à Chamonix*, les trois portraits charges exécutés par George Sand, qui y sont reproduits. J'ai, d'ailleurs, dans ma bibliothèque, depuis plusieurs années, l'opuscule du major-fédéral Pictet ; je n'ignorais donc point cette vignette lorsqu'il y a trois ou quatre ans j'ai posé ma question.

Mais que l'aimable et érudit doyen des abonnés de l' *Intermédiaire* me pardonne si je lui avoue franchement qu'à mon humble avis, cette fantaisie de l'auteur de

*Lélia* ne justifie pas d'une façon suffisante le brevet de caricaturiste qu'il veut bien lui octroyer. C'est, je le reconnais, une scène amusante, curieuse, qui présente un intérêt documentaire indéniable, mais qui n'a pas un grand mérite artistique. Et George Sand elle-même, qui n'avait, d'ailleurs, pas de prétentions à cet égard, paraît avoir eu tellement le sentiment de son insuffisance, qu'en composant cette charge, elle a cru devoir indiquer par des notes explicatives, afin que nul ne s'y trompe, les différentes pièces du mobilier qu'elle avait tant bien que mal essayé de représenter. Le fait de dessiner une caricature quelconque ne confère pas par cela même la qualité de caricaturiste à son auteur; il est facile à n'importe qui d'esquisser des « bonshommes » plus ou moins bien exécutés, et les *grafitti* que les écoliers charbonnent sur les murs le prouvent suffisamment.

Le portrait de M. Duris-Dufresne auquel fait allusion M. Ulric Richard-Desaix, mais que je n'ai pas l'avantage d avoir vu, est peut-être une œuvre estimable, mais n'est pas, dans tous les cas, une caricature, — je l'espère, du moins pour cet honorable représentant — et démontre seulement que, dans sa jeunesse, George Sand avait appris le dessin, particularité qu'elle partage avec une foule de jeunes personnes de sa génération et de la nôtre ; il suffit, hélas ! de visiter nos nombreux « salons » pour s'en convaincre.

Ainsi donc, au risque de contrister notre excellent confrère, je ne puis accorder à la châtelaine de Nohant le talent pour la caricature que lui reconnait son indulgente libéralité, et persiste à soutenir qu'à part trois ou quatre exceptions, parmi lesquelles je citerai Mmes Guillaume Lami et Frank-Nohain, il n'existe point, j'ai le regret de le dire, de femmes pratiquant avec succès l'art de la caricature ; cela tient, je crois, à ce que ce talent un peu spécial exige certaines qualités d'observation, et particulièrement la faculté de saisir le côté pittoresque des choses, qui manquent à la plupart d'entre elles ; mais c'est une infériorité qu'elles rachètent, je me hâte d'ajouter, par d'autres qualités appréciables.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

**La collection de feu Gaston Mélingue** (LXXXII, 335). — Gaston Mélingue se souvenant que son père vers 1830 avait débuté comme acteur au Théâtre des Arts de Rouen avait donné de son vivant au Musée de peinture de Rouen, la maquette originale d'une statue de Pierre Corneille par son père, esquisse fort bien venue, comme celle qu'improvisait sur la scène l'acteur statuaire quand il jouait Benvenuto Cellini.

En 1912, il avait aussi offert au Musée de la Tour, Jeanne d Arc, à Rouen, la petite maquette haute de 45 c. de la *Jeanne d'Arc sur le bûcher* du statuaire Jean Jacques Feuchère, qui était allié à la famille Mélingue. Cette esquisse datait de 1835, mais la statue en marbre, que possède la ville de Rouen et qu'elle a placée sous le péristyle de l'Hôtel de Ville, lui fut donnée après qu'elle eut été exposée au Salon de 1845.

Gaston Mélingue avait encore offert en 1910 à la ville de Rouen, un portrait de son père par le peintre Gustave Morin qui fut directeur au Musée de l'Académie de peinture ; un autre par Gavarni, admirable lithographie faite à Londres en 1848 Gaston Melingue avait joint à ce don différentes aquarelles de coins rouennais exécutés pendant des séjours à Rouen, lorsqu'il se rendait à sa maison de campagne à Veulette, au bord de la mer.

GEORGES DUBOSC.

—

**Imprimeurs parisiens du temps de la Restauration** (LXXII, 242, 363). — Merci à Pédé ; la seule chose qui m'intéresse c'est de suivre Constant-Chantpie, condamné, brevet retiré etc., etc. J'ai tous renseignements sur la législation de la Restauration. Mais qu'est devenu ce Chantpie, dont les autres furent les associés ou les successeurs ?

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

**Mœurs au XVI^e siècle** (LXXXII, 338). — Un confrère demande s'il existe, sur cette question, un ouvrage sérieusement documenté. Nous serions tentés de répondre : toute une bibliothèque.

Nous croyons préférable de renvoyer notre confrère aux études si savoureuses, si attrayantes, et en même temps si sa-

vantes, publiées par Edmond Bonnaffé sur *la Vie Privée de la Renaissance, les Voyages et les Voyageurs de la Renaissance, et le meuble en France au XVI^e siècle*. Ces ouvrages fourmillent de renseignements inédits et d'aperçus nouveaux sur les mœurs de l'époque. Ils sont, en outre, une mine inépuisable où M. Madel trouvera beaucoup des documents et des références qu'il recherche, en particulier sur les Livres de Civilité.

Les ouvrages de M. Albert Babeau sont également à consulter.

E. X. B.

—

**Le lieux dits bizarres d'origine politique** (LXXXII, 331). — L'érudit docteur Baudouin apprendra avec plaisir que, dans toute la France, des noms de paroisses, devenues communes lors de la formation (déformation, disent des malins) du territoire, ont été transformés à la mode du jour, surtout lorsque le mot *Saint* y était incorporé. Ainsi certaine partie de la paroisse de Saint-Aigulin (Charente-Inférieure) devint l'*Amie-des-Lois* formant une section de commune, incorporée à la Dordogne.

SAINT-SAUD.

*
* *

Il existe en Ardèche, aux environs de Vernoux, un hameau qui s'appelle *La Justice*.

R. DE BOYER DE STE SUZANNE.

—

**Acteurs morts en scène.** (T.G.) — A l'Opéra de Nice, le 28 décembre 1920, au cours de la représentation du « *Jongleur de Notre-Dame* », le baryton Bussato est tombé foudroyé par une congestion cérébrale et a expiré.

TABAC.

—

**Chanter le coq** (LXXXII, 244, 366). — Dans l'Ar[illegible], comme dans d'autres départements, l'occurence d'une poule *chantant le coq* est relevée comme un incident regrettable ou suspect, de plus ou moins mauvaise augure, et la croyance générale est que la bête dévoyée doit être tuée sans retard pour l'immunité de la maison qui l'[illegible]u naître. D'où le dicton populaire :

La Gallino che canto coumo pouch
Ne la bendos, ni la dounes,
Fai la coire au massipons.

Ce qui, traduit en français, dit :

La poule qui chante comme un coq,
Ne la vends, ni ne la donne ;
Fais la cuire pour la faire manger aux enfants.
(Proverbe du St-Givonnais).

H. H.

—

**Les gens s'embrassaient dans les rues** (LXXXI ; LXXXII, 133). — Je ne crois pas que la vignette que j'ai eu jadis l'occasion de voir dans une publication illustrée soit une reproduction de la gravure dont notre confrère G. L. donne la description.

Autant que je m'en souviens, dans cette illustration, les enfants, vus de face, font irruption dans le vaste hall d'un haut édifice public. Leur costume moderne ne rappelle en rien les modes assez singulières que j'ai eu l'occasion de remarquer dans les compositions de Troost ; armés de trompettes, de tambours et de crécelles, ils sont conduits par un général d'une douzaine d'années, coiffé d'un bicorne en papier, et paraissant crier très fort tout en brandissant un sabre de bois ou un drapeau. Enfin la scène ne comprend aucun personnage adulte.

Cependant, il se pourrait que l'estampe possédée par notre confrère soit également un souvenir de cette fête patriotique à laquelle les enfants — cet âge est sans pitié — auraient un jour ajouté, aux dépens de la bourgeoisie hollandaise, un intermède non compris dans le programme traditionnel.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Musique (L'amour de la) chez les poètes et chez les peintres** (LXXXII, 51). — Dans une étincelante chronique, publiée à l'*Eclaireur de Nice* (4 décembre 1920), M. Georges Maurevert parle de l'éloignement des grands poètes pour la musique et cite quelques exemples.

De Théophile Gautier dans l'étude qu'il consacre à Saint-Amand dans *Les Grotesques* :

La poésie et la musique, que l'on croirait sœurs, sont plus antipathiques qu'on ne le pense communément. Victor Hugo hait principalement l'opéra et les orgues de Barbarie. Lamartine s'enfuit à toutes jambes quand il voit ouvrir un piano... et moi-même, s'il est permis de parler de l'hysope après avoir parlé du cèdre, je dois avouer que

le grincement d'une scie ou celui de la quatrième corde du plus habile violoniste me font exactement le même effet. »

Dans l'étude qu'il consacre à Victor Hugo (*Revue universelle*), M. Léon Daudet écrit :

D'ailleurs il n'entendait rien à la musique, chose paradoxale chez un auditif, aussi apte à recueillir et interpréter les bruits naturels de la mer et de l'ouragan qu'à savourer les timbres de voix de la femme amoureuse et de l'enfant qui joue... Ce qu'il dit de Beethoven, dans son *William Shakespeare*, prête à rire... »

Dans le *Journal des Goncourt* (t. II), on trouve une confirmation des paroles de Gautier, au cours d'une conversation avec l'auteur d'*Emaux et Camées* :

Comme nous lui avouons notre complète infirmité, notre surdité musicale, nous qui n'aimons tout au plus que la musique militaire : « Eh bien ! ça me fait grand plaisir, ce que vous me dites là ! Je suis comme vous. Je préfère le silence à la musique. Je suis seulement parvenu, ayant vécu une partie de ma vie avec une cantatrice, à discerner la bonne et la mauvaise musique, mais ça m'est absolument égal .. C'est tout de même curieux que tous les écrivains de ce temps-ci soient comme cela. Balzac l'exécrait, Hugo ne peut la souffrir, Lamartine lui-même, qui est un piano à vendre ou à acheter, l'a en horreur.. »

Au sujet des Goncourt, d'Edmond tout au moins, Alphonse Daudet confirme sa détestation de la musique dans ses *Notes sur la vie*.

M. George Maurevert conclut ainsi :

On ne sait pas exactement de qui est la boutade fameuse : « La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits » — mais on voit qu'on n'a que le choix de l'attribution entre Balzac, Hugo, Lamartine, Théophile Gautier, Alphonse Karr, Edmond et Jules de Goncourt, voire Stendhal, Alexandre Dumas et Emile Zola.

Et j'ai de bonnes, d'excellentes raisons de penser, que s'il était possible de l'attribuer à mon glorieux ami Maurice Maeterlinck, le grand écrivain de *Monna Vanna* et de *Pelléas et Mélisande* n'hésiterait pas un seul instant à la prendre à son compte. .

I.

—

**Où est l'œil de Gambetta ?** (LXXXII, 234, 368). **La tête de Gambetta** — L'œil de Gambetta, extirpé par le docteur allemand Vecker, le plus célèbre des oculistes du Second Empire, à Paris, *en avril 1867*, n'est ni en Allemagne, ni en Russie, ni en Amérique.

Il est *à Paris, chez le docteur Borsch, 10, rue de la Paix*. L'excellent oculiste, qui a rendu tant de services, pendant la guerre, à l'ambulance du Grand-Palais (Champs-Elysées) est citoyen américain et a reçu, l'an dernier, le ruban rouge.

Il fut élève de Vecker en Amérique : le célèbre praticien y est mort très vieux et le Dr Borsch a reçu de son maître cet œil ossifié et tout noir, dans un petit flacon trapu, bouché à l'émeri et totalement asséché, avec un lot de laboratoire destiné à des études au bistouri.

Le docteur Borsch, avant d'ouvrir le flacon, en déchiffra l'inscription pâlie, écrite de la main de Vecker, et eut la surprise d'y lire le nom de Gambetta, avec la date de l'opération. Il l'a donc gardé comme une relique et me l'a montré souvent — il y a deux ans encore.

Il est surprenant que l'on fasse tant de conjectures savantes sur cet œil, que Jules Claretie lui-même décrit comme « pendant et tout sanguinolent sur la face ardente du tribun » au procès Baudin, *en novembre 1868* ! Il a confondu ses souvenirs et sa vision du procès Delécluze avec une autre, très antérieure, au café Procope.

— Gambetta — comme Osiris — a été, après sa mort, disséqué et découpé par ses pieux disciples. Que reste-t-il exactement de lui dans le caveau municipal du cimetière de Nice ?

Quand nous avons, le 1er avril 1909, procédé à la translation de ses cendres et de celles de sa famille, en présence de MM. Jouinot-Gambetta, de Joly, Sauvan, St-Germain, Sémeria et trois membres de la municipalité niçoise, nous avons, avant de faire placer dans la bière neuve le cercueil de 1883, fait ouvrir celui-ci.

La couverture ouatée et piquée de satin blanc qui couvrait le corps était intacte et immaculée. L'oreiller, seul, était creux et marbré de taches brunes. La tête avait totalement disparu, rongée et détruite entièrement — sans doute, nous dit le conservateur du cimetière, chimiste très compétent, parce que la chape de plomb, fissurée, avait dû laisser pénétrer l'air.

La nature du sol du cimetière du Château et l'action du sublimé corrosif, qui servait, en 1883, à embaumer les corps, avaient pu achever cette destruction.

— Même celle des os de la tête ? nous demande M. Clémenceau sceptique, quand, le soir, nous lui contâmes notre découverte

— Ils ont disparu aussi.

Nous n'avons pas eu le courage, ni Jouinot, ni moi, de soulever l'édredon blanc que renflait encore la cage thoracique et nous avons donné l'ordre de refermer la bière et de souder le nouveau couvercle de plomb.

Depuis, j'ai essayé de savoir ce qui pouvait manquer à ce corps et j'ai fait parler Lannelongue. Il nous avoua qu'outre le cerveau, le cœur (remis à Paul Bert) la main droite devait aussi manquer dans le cercueil. Nous comprîmes qu'il l'avait gardée...

— En résumé, l'œil extirpé (énucléé dit la science) fut opéré en *avril 1867*, comme en fait foi la lettre particulièrement citée par M. L. Capet, dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre dernier. Elle figure à son rang, dans mon volume *Gambetta par Gambetta* (Ollendorff, 1909) et est datée du 26 mai 1887. Elle commence ainsi :

Mon cher pere, depuis deux mois, voici le premier jour où je reçois la permission d'écrire quelques lignes. Je n'ai pas voulu te mettre au courant de ma situation avant d'avoir des résultats entiers à t'annoncer. J'ai été très malade des deux yeux : mon œil malade s'était décomposé,... etc., etc... et grâce à mon ami, le docteur Fieuzal... etc.

Et le bon Fieuzal avait, lui-même, écrit, le 11 juin 1867, à Joseph Gambetta :

— Léon souffrait depuis longtemps de l'œil qu'il a si malheureusement perdu, il y a une quinzaine d'années (Il y avait dix-huit ans ; l'accident chez le coutelier Galtié date de l'été 1849). Mais les douleurs n'avaient point encore le caractère qu'elles avaient pris il y a un mois et demi ; de sorte que, bien que je fusse persuadé depuis longtemps déjà qu'il faudrait en venir à l'extirpation de l'œil perdu pour conserver à l'autre son intégrité, j'attendais toujours que l'opération, qui n'est pas sans danger par elle-même, fut devenue tout à fait urgente. C'est ce qui est arrivé il y a un mois et demi.

Les douleurs de l'œil perdu se transmettaient à l'œil gauche et empêchaient Léon de se livrer sans grands dangers à la lecture, même pour très peu de temps. Comme il est d'une activité dévorante et que je savais bien que je n'obtiendrais pas de lui le repos qui lui était absolument nécessaire pour ne pas devenir aveugle, je n'ai pas hésité à lui faire part de ce que je croyais qu'il y avait à faire et je l'ai conduit immédiatement chez un des meilleurs oculistes de Paris, le docteur Vecker, qui, ayant examiné l'œil, a déclaré qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait pratiquer l'extirpation de l'œil.

Léon voulait attendre les vacances de la Pentecôte pour que son travail n'eut pas à en souffrir ; mais Vecker ne l'a pas permis et il a bien fait : il est venu, le lendemain, chez Léon, faire l'opération. Il était assisté de trois aides, qu'il avait amenés, Péphau, notre ami, qui avait voulu rester là, et moi qui surveillais le pouls pendant que le pauvre Léon était sous l'influence du chloroforme. L'opération a été faite avec une habileté vraiment extraordinaire et M. Vecker lui a donné les soins les plus assidus et aussi les plus affectueux.

Votre fils est resté condamné au lit et à la chambre obscure pendant une dizaine de jours ; après quoi il a été autorisé à passer dans son cabinet, tout en conservant un régime très sévère et grâce auquel l'opération a réussi. Il y a quinze jours qu'il a commencé à sortir avec Péphau qui l'accompagnait chez M. Vecker et, depuis quelque temps déjà, la cicatrice est assez insensible pour qu'on ait pu lui appliquer un œil de verre qu'il remplacera, dans une dizaine de jours, je crois, par l'œil définitif.

En somme, tout a marché à merveille et nous sommes tous enchantés, Léon le premier, du résultat obtenu. Il a besoin encore au moins d'un mois de repos ; car l'œil sain se fatigue très rapidement et il ne lui est pas encore permis de lire, ni, à plus forte raison, d'écrire, ce qu'il a fait néanmoins quelquefois, mais avec une fatigue extrême. C'est une question de temps et, désormais, il est à l'abri de la crainte de devenir aveugle. . etc., etc. Docteur Fieuzal.

Telles sont l'histoire et la destinée réelles de l'œil malade de Léon Gambetta, qui le détourna de sa vocation de marin — celle de tous les Gambetta et de tous les Ghersi, nés sujets de Napoléon, autour de 1810, dans le département de Gênes en Ligurie. P. B. Gheusi.

*Le Directeur-gérant :*
Georges MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 20-30 Janvier 1921.

N° 1532 N° 1532

31, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

SINGULA QUÆQUE LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

31, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

41 42

*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**
**Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).**
**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ?** — Un officier anglais vient de faire, à Londres, une conférence où il affirme qu'il a prévenu, le premier, notre G. Q. G. le 1er septembre 1914, de l'infléchissement de la 1re armée allemande vers l'Est, aux confins du Camp retranché de Paris.

Il avait, dit-il, trouvé l'ordre de ce glissement dans la sacoche d'un officier prussien tué.

Ce détail — qui contredit les premiers récits officiels des quatre premiers mois de la Guerre — fut-il connu à temps de l'armée de Paris ?

Qui a prévenu l'Armée de Paris que Von Klück, au lieu de marcher sur la capitale, se dirigeait brusquement sur Meaux, par la région de l'Ourcq ?

C. R. G. M. P.

—

**Buonaparte et Bonaparte.** — En feuilletant la *France Ecclésiastique* de 1783, vénérable annuaire si précieux pour qui veut connaître l'organisation religieuse avant la Révolution, je trouve au chapitre sur le diocèse d'Ajaccio dont l'évêque était un Doria de l'illustre famille génoise :

Chapelin de la Cathédrale (St-Eufrase) Archid. *Bonaparte.*

Il y a bien « Bonaparte » et non Buonaparte. Le nom avait donc été francisé fort avant qu'il fût devenu célèbre entre tous.

A-t-on déjà signalé ce détail ?

ARD. D.

—

**Louis XVIII et la cocarde tricolore.** — Commentant dans ses *Souvenirs* (T. III, p. 418) la répugnance manifestée par le comte de Chambord à accepter en 1873 le drapeau tricolore, le

général Du Barail rapporte, à cette occasion, l'anecdote suivante :

Elevé sur les genoux de la Dauphine, fille infortunée de Louis XVI, nourri des souvenirs des deux premières Restaurations, il [le comte de Chambord] se rappelait sans doute la scène historique et piquante qui marqua la première entrevue de son grand-oncle, le roi Louis XVIII et des maréchaux du premier Empire venant de saluer au château de St-Ouen [le général veut dire Compiègne] Louis XVIII croyait, probablement, que la France ne voudrait jamais abandonner le drapeau tricolore qu'elle venait de promener, victorieux, à travers l'Europe, et il avait déjà fait son deuil du drapeau blanc, puisque, pour recevoir les maréchaux, il avait arboré à son chapeau une cocarde tricolore qu'il se hâta de faire disparaître lorsqu'il vit la cocarde blanche au chapeau des maréchaux.

Le « Désiré » a-t-il vraiment eu l'intention et esquissé le geste que lui attribue le général Du Barail et que je n'ai pas trouvés mentionnés dans les ouvrages sur la première Restauration que j'ai été à même de consulter ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

**Projet de mariage du duc de Berry.** — Quelles furent les raisons, en dehors de la différence de religion, qui empêcherent le mariage du duc de Berry avec la grande duchesse Anne, sœur du tzar Alexandre, — mariage dont les conséquences politiques eussent été considérables vis-à-vis des prétentions des alliés ? le projet d'union a-t-il fait l'objet d'une étude historique ?

Capitaine DE GUENYVEAU.

**Où se cachent, à Londres, les lettres de Julie Bonaparte ?** — On sait que la principale avocate du roi Joseph auprès de Napoléon durant l'exercice de son éphémère souveraineté en Espagne fut sa femme. On sait aussi que des lettres d'elle, très curieuses, que Joseph avait avec lui, dans sa voiture, tombèrent aux mains des Anglais lors de la bataille de Vitoria, ainsi que les archives de S. M. et tout un très riche butin. De ces lettres *The Edinburgh Review* en a donné quelques-unes dans l'article qu'en octobre 1855, M. Greville y dédia aux *Mémoires* de Joseph, publiés par le baron Du Casse. Le *British Museum* n'en possède qu'une unité, datée du 1er février 1809, qui donne une idée exacte de la profonde affection de l'ex-Reine pour l'ex-Roi. Le diplomate espagnol, ex-Ambassadeur à Paris — poste que des incidents, non oubliés, le forcèrent de quitter peu après la déclaration de guerre pour, après un stage à Madrid où le journal *El Parlamentario* mena contre lui une rude campagne, celui d'ambassadeur de son pays auprès du Quirinal — M. W. Ramirez de Villa-Urrutia, qui est l'auteur de trois précieux volumes d'histoire diplomatique : *Relaciones entre España é Inglaterra durante la guerra de la Independencia*, parus à Madrid en 1911, 1912 et 1914, déclare, au t. II de cet ouvrage, page 227, note 1, avoir vainement recherché, lorsqu'il était ambassadeur à Londres, en 1908, le lieu où pourraient se trouver ces lettres (1). Nous adressons, par l'*Intermédiaire*, la question à notre collègue de Londres, *Notes and Queries*, auquel vient d'être infusée une vie nouvelle, et qui serait peut être, s'il voulait la reprendre, à même de lui donner une solution.....

CAMILLE PITOLLET.

**La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne.** — Ces deux localités situées, la première en Vendée, la seconde dans l'Yonne, tirent leurs noms de deux rivières l'Yon et l'Yonne, et ces noms paraissent avoir un grand air de parenté.

Quelle est l'étymologie des mots *Yon* et *Yonne* ?

DEHERMANN-ROY.

**Ambenay (Eure).** — Existe-t-il quelques notices et vues de cette commune, de l'église et du manoir des Seaulies ou de Mauny, à part l'ouvrage de M. l'abbé Lebeurier ?

A. HERRIER

(1) M. W. Ramirez de Villa-Urrutia a raconté, dans un intéressant article de la défunte *Revue* de Madrid : *Cultura Española* (n° de février 1907), « *Comment furent recouvrés et sauvés d'une ruine certaine les tableaux de Raphaël emportés par Joseph Bonaparte et redevenus aujourd'hui des joyaux du Musée du Prado.* » D'autres des tableaux ainsi emportés se trouvent — avec l'assentiment de Ferdinand VII — à *Aspley House*, palais de Wellington, à Londres.

**Familles de Contay de Mailly, de Mets et de Vaulincourt** — L'Histoire *généalogique des Comtes de Ponthieu et maieurs d'Abbeville* publiée à Paris, en 1657, mentionne (p. 801) au sujet de l'alliance (antérieure à 1452) de Pierre Rumet, éc. sgr. de Buscamp, bourgeois d'Hesdin, avec Marie le Maire, dite de Trésencourt (*au lion chargé d'un bâton brochant*) fille de Philippe, sgr. de Wailly, de Lannay † 1438, avocat et conseiller de la ville d'Amiens, receveur et lieutenant du bailli, lieutenant du mayeur, etc. et d'Honorée d'Ippre, que ladite Marie de Trésencourt est « proche parente et alliée « des nobles maisons de Contay, de Mail- « ly, de Mets, de Vaulincourt et autres « illustres familles ».

Pourrait-on me donner (avec indication des sources) des détails sur ces alliances, antérieures au milieu du xv^e siècle de la famille le Maire ? Elles me sont inconnues. O. LE MAIRE.

—

**Famille Desjoyes.** — (Claude Desjoyes (ou des Joyes), sieur des Bordes, conseiller du roy, demeurant à Mailly-le Château, baptisé le 4 septembre 1635, inhumé le 17 février 1699, ayant omis de faire enregistrer ses armoiries en conformité de l'édit de 1696, se vit imposer d'office des armes qui sont de pure fantaisie.

Je désirerais connaitre :

1° les armoiries portées par cette famille ;

2° le degré de parenté existant entre :

Claude Desjoyes, déjà cité.

Françoise Desjoyes, qui épousa le 13 novembre 1671 Nicolas Bargédé, conseiller au baillage d'Auxerre

Jeanne Desjoyes, qui épousa vers 1660 Jean Boulard, conseiller au baillage d'Avallon.

Edme Desjoyes, baptisé à Mailly le 10 août 1611 et qui mourut dans les premières années du xviii^e siècle.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Granier, évêque de Genève.** — Claude de Granier, évêque de Genève en 1591, n'était-il pas d'origine française ? Je désirerais connaitre ses armes et avoir quelques renseignements biographiques.

DESMARTYS.

**Madame Jacques Laffitte.** — Un obligeant confrère pourrait-il me dire le nom de jeune fille de Mme Jacques Laffitte, la femme du banquier qui fut un instant ministre après la révolution de 1830, et me donner en même temps les dates de son mariage et de sa mort ?

Je ne trouve son nom mentionné — et très brièvement — que dans le *Journal* du maréchal de Castellane, le 21 novembre 1830, à l'occasion d'une réception donnée quelques jours auparavant dans les salons du ministère des finances

G. P.

—

**Le général A. Mellinet et la famille Thiers.** — Le général Anne Mellinet, né à Corbeil en 1768, fils du conventionnel Pierre, se maria à Nantes en thermidor an III, avec une demoiselle Malassis, fille d'un imprimeur, de laquelle il eut deux fils : Emile, également général, que Nantes a honoré d'une statue ; et l'historien, Camille, personnage nantais le plus intéressant des premières décades du siècle dernier.

Il a été écrit, plus ou moins vraisemblablement, qu'à la suite de divergences politiques avec sa femme, royaliste ardente, un divorce survint. Par cette raison ou pour une autre, à la suite de cette séparation Mellinet quitta Nantes, vint habiter Paris où il se remaria avec une demoiselle Eulalie Aglaé Dosne, née vers 1786, qui mourut le 4 avril 1850, habitant 58 rue de la Chaussée d'Antin, dont il eut également deux fils, dont un devint consul.

La famille Mellinet Dosne s'est-elle perpétuée ?

Cette union fit devenir Mellinet oncle de M. Thiers, le futur président de la République, écrit M. G. Bastard, dans une suite de curieuses notes sur cette longue et remarquable lignée des Mellinet. (*Le général E. Mellinet en Afrique*, chez E. Flammarion).

Existe-t-il une généalogie de la famille Dosne, permettant de *préciser* la parenté des Thiers et d'Anne Mellinet ?

L'existence d'Anne Mellinet fut des plus agitées. Militaire et lancé dans le mouvement politique du début même de la Révolution, il partit comme capitaine en juillet 1792 pour les Pyrénées ; blessé au Pont de Céret, 1793 le trouva adjudant-

général, et décembre de la même année, suspendu comme girondin. Revenu à Nantes, il se mit à la tête de la réaction thermidorienne locale. En l'an VIII il fut remis en activité ; comme général il commanda en Italie, où une affaire de contrebande lui valut une comparution en Conseil de guerre. Acquitté, il resta dans l'armée, et, comme chef d'état-major de la jeune garde, Waterloo vit en France la fin de sa carrière militaire.

Banni en 1816, Mellinet se fixa définitivement en Belgique, où. esprit aussi remuant que distingué, ses avantages comme poëte, musicien et dramaturge disparurent devant son action comme chef du parti radical.

Sa femme, demoiselle Dosne, le suivit-elle en exil? J'ai des raisons — des raisons peut-être insuffisantes — pour croire qu'aucune intimité n'exista entre Mellinet et la famille Thiers.

Pourtant Anne Mellinet prit une part très active à la révolution belge de 1830 et, d'après le peu que j'en sais, recruta alors un corps de volontaires. Au même moment (1832-1834) Thiers appartenait au cabinet Soult où se décida l'intervention française en Belgique ; la politique ne put-elle pas ramener ou établir certaines relations entre l'oncle et le neveu ? Si oncle et neveu ces deux personnages furent.

La fureur politique poursuivit Mellinet jusqu'à l'extrémité de l'âge ; ayant 80 ans il fut compromis dans une affaire de conjuration républicaine, arrêté et interné à Anvers où il mourut en 1852.

A. Velasque.

—

**Mérimée, inspecteur des monuments historiques.** — Puisqu'on recherche, depuis quelques mois, tous les inédits de Mérimée, a-t-on songé à ses rapports d'inspecteur? Les a-t-on classés ? On peut-on prendre connaissance de ses appréciations sur tel ou tel monument ?

Led.

—

**M. Ch. Nauroy.** — Ce très assidu, très ancien et très intéressant collaborateur a disparu de la scène de l'*Intermédiaire* vers 1904 ; j'ai vainement cherché quelques lignes de nécrologie indiquant son décès.

Pourrait-on m'apprendre s'il est mort, où et quand ?

Niesoc.

—

**La comtesse Pszewuska.** — Une lettre du Prince de Sayn-Wittgenstein contient les lignes suivantes :

La Comtesse Pszewuska, âgée de quatre-vingts ans, est morte ici la semaine dernière (Fév. 1865)... Le début de sa vie était un véritable roman. En 1793 elle se trouvait à Paris, enfermée au Temple avec sa mère, la princesse Lubomirska, qui fut guillotinée. Quant à la pauvre enfant, elle resta ignorée plus d'un an. Enfin, un de ses parents, le comte Pszewuski, la recueillit. Elle avait vécu dans une des cours du Temple, s'abritant dans un chenil vide, et se nourrissant de ce qu'elle ramassait dans la rue.

Je ne croyais pas qu'il y eût eu au Temple d'autres prisonniers que la famille royale.

Pourrait-on bien vouloir me dire si quelque texte français, officiel ou particulier, confirme le récit du Prince de Sayn ?

Benedicte.

—

**Famille de Rouvroy.** — Dans le n° 5 des « Feuilles d'histoire », année 1911, 1er semestre, page 407 : *La bataille de Wattignies*, par Arthur Chuquet, on lit que la gauche de l'armée française, « chargée par les hussards de Barco et les chevau légers de Kinsky, battue en flanc par le canon que le lieutenant-colonel baron de Rouvroy dirigeait sur elle, s'enfuit en laissant huit pièces sur le terrain... »

Pourrait-on donner quelques renseignement sur le lieutenant colonel baron de Rouvroy cité ci-dessus, ses origines, sa famille, ses armoiries. Les de Rouvroy ne sont-ils pas originaires de la Lorraine ? Etait-il apparenté aux de Rouvroy, marquis et comtes de Saint-Simon, de la famille du fameux auteur des Mémoires ?

Lalos.

—

**Noblesse de Berry.** — Les inventaires scellés des recherches de 1666 e 1714 furent reliés ; ils étaient conservé à l'Intendance, à Bourges. Trois registre furent égarés. Les autres firent, paraît-il sous la Révolution, partie du grand au todafé de la Place Vendôme. On a re

trouvé les registres égarés. Ils sont à la Bibliothèque Nationale.

Un éminent particulier a, d'autre part, le registre des comparutions pour la recherche de 1666-69. Mais ils ne comportent aucun détail généalogique ; les registres de la Nationale ne concernent même pas la moitié des familles maintenues. Pourrait-on trouver quelque part une copie des inventaires brûlés ? J'en ai vu quelques-uns, en original, dans des familles. Mais la masse ?

OURS D'AQUITAINE.

—

**Terre d'Espagny.** — Où se trouvait située la terre d'Espagny qui avait pour seigneur ou propriétaire à la fin du XVII^e siècle Jacques Raffard, commissaire provincial de l'artillerie, demeurant à Paris, qui y fit enregistrer ses armes à l'Armorial général : *d'or à la bande de gueules, chargée d'un lion d'or, au lambel d'azur en chef.* Quels ont été après lui les possesseurs de cette terre jusqu'en 1789 ?

MEREUIL.

—

**Quieta non movere.** — Sait-on quelle est l'origine de cette formule ?

A. M. Z.

—

**Ore quo melius loquebatur. Élégante périphrase.** — De quel personnage, sans doute *lingua impromptus*, un auteur latin (lequel ?) a t il dit plaisamment qu'il.... s'exprima dans certaine circonstance *ore quo melius loquebatur ?*

FRAVAL.

—

**Marques sur un meuble. S. X. A.** — Je serais très reconnaissant au lecteur de l'*Intermédiaire* qui pourrait me renseigner sur les particularités que présente un buffet de salle à manger en bois sculpté. La partie inférieure de ce buffet se compose de trois armoires. Au centre de celle de droite se voient en relief une tour avec la date 1560 en dessous.

Au centre de celle de gauche un S et un A séparés par un grand X.

D. Y.

—

**Statues d'actrices en talc, XVIII^e siècle.** — Le 1^er juin 1780, paraissait l'annonce suivante :

« Le sieur Merché, sculpteur, sollicité par un grand nombre d'amateurs, se propose de mettre au jour cinq statues représentant : Mlle Guimard, sous la figure de Terpsichore ; Mlle Heinel, sous celle d'une nymphe ; Mlles Allard et Peslin, sous celles de bacchantes, et Mlle Théodore, sous celle d'une bergère. Ces statues faites au talque (*sic*) soigneusement réparées (*sic*), auront dix-huit pouces de hauteur. Le prix de la souscription, fixée jusqu'au 1^er juillet inclusivement, sera de cinq louis pour les cinq figures On payera un louis d'avance, et le reste à la livraison, qui se fera le 15 septembre prochain. Passé le mois de juin, les collections seront de six louis et demi. On souscrira chez l'auteur, place du Louvre. »

Ces « statues en talque » ont-elles été « mises au jour » par Merché, et en connaît on quelques exemplaires ?

ANCEPS IMAGO.

—

**La forme catalane des noms de lieux.** — Il m'est tombé sous la main un annuaire officiel du département des Pyrénées Orientales pour 1834. J'y trouve beaucoup de noms de communes sous une forme catalane : Villanova pour Villeneuve, Montesqiu pour Montesquieu, Villalonga pour Villelongue, Saillagosa pour Sillagouse, Cornellà pour Corneilla, Boula pour Boule, Bula-Ternéra pour Bouleternère, Oléta pour Olette, etc., etc.

A quelle époque ont été francisés tous ces noms ?

A-t on jamais tenté de franciser les noms de lieux en Corse, d'appeler San Pitro, Saint Pierre, Santa Maria, Sainte Marie ? Je ne connais de forme française qu'Ile Rousse et Saint-Florent. Lors de la réunion à la France, Bastia devint La Bastie, mais cela n'a pas prévalu. On peut le regretter.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

**Le prénom Savary.** — Je serais désireux de connaître l'étymologie et l'histoire de ce prénom. Répandu au moyen âge dans la haute féodalité poitevine, j'en trouve quelques spécimens plus récents en Gascogne. D'anciens textes écrivent « Savarix », le mot latinisé était *Savaricus*, Je trouve un *Savaricus* ou *Saveticus*, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, en 1140-1142 (Soc. antiq. Centre XXXV) ; j'ai cherché en vain un Saint Savary.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Ronronner.** — Quels sont les plus

anciens exemples de l'emploi des mots *ronron*, *ronronner* dans la langue écrite ? Littré, qui cite Rousseau et Theuriet, ne donne pas *ronronnement* qui se trouve aussi chez certains auteurs.

Quels sont les animaux susceptibles de ronronner ? Le chat, surtout le chat gâté par ses maîtres, ronronne volontiers quand on le caresse, ou encore dans un but intéressé : le fait-il spontanément en dehors de ces cas où l'homme joue un rôle ? Peut être la chatte qui a des petits.

Existe-t-il une description scientifique du mécanisme qui produit le ronron ?

E. W. NANCY.

—

**« Arioviste » est-il le nom dénaturé d'« Ernest » ?** — Dans sa *Brevis ac dilucida superioris Burgundæ quæ comitatus nomine censatur Descriptio*, Gilbert Cousin, de Nozeroy, écrit ceci :

Personne, après César, n'a mieux parlé que ce dernier de la ville de Besançon... C'est là [dans les *Commentaires*] que le roi des Suèves est appelé sans nul doute par corruption, et je pense par suite de l'ignorance de la langue parlée par les germains, Arioviste, ou bien Ernest le mot Ernst signifiant sérieux, habile, attentif

(*Description de la Franche-Comté Année 1550*, trad. par A. Chereau. Lons-le-Saunier. 1863, in-12, p. 2).

Et il cite, à ce propos, un passage du livre V de la sixième *Ennéade* de Sabellicus, dans lequel l'historiographe italien désigne, en effet, sous le nom d'Ernest, le guerrier barbare que César empêcha de s'emparer de Besançon.

Ernst, qui signifie en allemand moderne sérieux, grave, sévère, vient du mot vieux haut-allemand *Ernust*, c'est-à-dire « celui qui combat », et a pu déjà être porté par des Germains du 1er siècle avant notre ère. Mais j'avoue ne pouvoir découvrir, en dépit de Cousin et de Sabellicus, aucun rapport étymologique entre ces deux noms, et, d'ailleurs, en allemand, le roi des Sueves s'est toujours appelé *Ariovist*, et jamais *Ernst*.

Que pensent de cette prétendue identité les linguistes de l'*Intermédiaire* ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La protection des animaux devant la religion.** — Existe-t-il un ouvrage émanant d'une haute autorité ecclésiastique, établissant la doctrine de l'Eglise sur la protection à accorder aux animaux ?

Dr L.

—

**Archives dauphinoises de Morin-Pons.** — Un premier volume (dossiers généalogiques. A. C) de l'inventaire analytique de cette très importante collection a été publié à Lyon, chez Perrin, en 1878. C'est le seul que je connaisse. La publication est-elle en voie de continuation ? Où sont actuellement les pièces des Archives Dauphinoises de M. Henry Morin-Pons ? Peut-on en consulter l'inventaire manuscrit ?

NOLLIACUS.

—

**Faire le diable à quatre.** — D'où vient cette expression ?

LE PICARD.

La question a déja été posée (tome III). Les réponses sont contradictoires et imprécises. On n'a pas donné de sources ; à peine si on a donné un sens. Il n'y a qu'avantage à poser la question à nouveau.

—

**Le nombre « Trois » dans les incendies.** — De l'*Echo de la Loire*, 14 décembre 1920 : sous la signature Michel de Lerdre.

A propos de l'incendie de la Biscuiterie Dubasse et Guibal, il a été fait allusion à ce dicton nantais qui veut que les incendies aillent par série de trois. Le feu, à Nantes, comme le dieu antique, « se réjouit du nombre impair ».

J'avais cru longtemps qu'il s'agissait là d'une croyance, ou plutôt d'une superstition, spécialement nantaise.

Or, il m'a été donné — très fortuitement d'ailleurs — de constater que le dicton a cours, au Nord, à l'Est, au Midi, partout en un mot, où il y a de grandes agglomérations urbaines et industrielles, où le risque d'incendie se trouve porté à son maximum.

Il serait intéressant, pour une publication telle que l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles pareil aphorisme a pris naissance.

Nous répondons volontiers au désir de notre confrère : la question est posée.

I.

# Réponses

—

**Robespierre et Mademoiselle anhove** (LXXXII, 378). — C'est Mlle inhove elle même qui a lancé la pre-ière cette histoire dans le livre qu'elle a iblié en 1836 sous le nom de veuve ilma et le titre de : *Etudes sur l'art âtral suivi d'anecdotes inédites sur Talma de la correspondance de Ducis avec cet tiste*, etc. Voici, du reste, le passage question :

Robespierre venait presque tous les jours théâtre [La Comédie française devenue le éâtre de la Nation] ; la jeune personne [la oyenne Vanhove] ne fut pas longtemps à percevoir qu'elle était l'objet de cette as-uité. Elle frémit, et craignant les mani-tations d'un amour si fatal, elle chercha moyens de retarder au moins une décla-ion qu'elle craignait de ne pouvoir long-ps éviter. Elle se dit malade et s'abstint la scène.

'uis elle fait le récit d'un accès de fu-r dont Robespierre aurait été pris en sence de son tailleur qui lui avait in-:emment, mais imprudemment, offert lui faire « une petite redingote à la ma », ce nom ayant réveillé chez Incorruptible » les sentiments de ja-sie qu'il nourrissait à l'égard du grand ;édien, son rival heureux auprès de la e.

l convient d'ajouter que la plupart des oriens qui ont reproduit les dires de rlotte Vanhove, n'ont pas paru beau-p ajouter créance à cet amour qu'elle :end avoir inspiré à Robespierre.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**touget de l'Isle et l'historique de iberon** (LXXXI, LXXXII, 12, 117, 204, ). — Oui, tâchons de chercher « la té *vraie*, sans formules désobligeantes r personne », y compris pour M. A. ibour, n'est-ce pas, M. B.-D. ?

oyons, d'abord, *La Sentinelle*, de . Louvet. On sait, par Hatin, col. 238, qu'il y eut deux journaux de ce i rédigés par ce Girondin. Un exem-re de la *Sentinelle*, affiche et in-f°, de 1-1793, est à la *Nationale* — sauf le nier numéro — dans ses 73 numéros, s *Lc²*, *693*. Bien que feu M. E. Lin-tilhac, dans son beau livre sur *Vergniaud* (Paris, *Hachette*, 1920) cite plusieurs jour-naux de cette époque et que le nom de Louvet se présente une douzaine de fois sous sa plume, au cours de ce volume, il est étonnant qu'il n'ait pas songé à re-courir à cet organe de la Gironde L'au-tre *Sentinelle*, de format in-4°, commen-cée le sextidi 6 messidor an III (mercredi 34 juin 1795), se compose de 11 vol., dont nous n'avons pas à faire l'historique et que nous avons pu aisément consulter, à la *Nationale* — où ils sont cotés *Lc²*) *694* — grâce à l'inépuisable obli-geance de cette Providence des lecteurs qu'est M. le bibliothécaire Blanchet, qui connaît sa matière et applique à la lettre la devise de tout vrai bibliothécaire : *Aliis inserviendo consumor*.

La *Sentinelle* de 1795 contient, sur Quiberon, maints détails qu'on n'a pas songé à utiliser. Dans son n° XL (2 août 1795) et son n° XLI (3 août 1795) elle donne de curieux extraits des feuilles an-glaises *The Courier* et *The Sun*. Puis ce sont aux n°s XLIII (5 août 1795), XLVI (8 août 1795), XLIX (11 août 1795) et LXVII (29 août 1795) d'édifiantes lettres trouvées sur les émigrés à Quiberon « et apportées à Paris par Tallien. » Au n° XLII, septidi 17 thermidor (mardi 4 août 1795), nous y trouvons un *Tableau des départe-mens de l'Ouest et des cruautés des Chouans* par Rouget Delisle, p. 167. Il est daté du 15 thermidor et affecte la forme d'une lettre *Au rédacteur de la Sentinelle*.

La signature : *J[oseph] R. Delisle* ne per-met aucun doute sur l'auteur, qui n'est pas tendre pour les Chouans. « On ne peut se faire une idée — écrit-il — de la couardise de ces coquins-là... Ils ne se montrent ja-mais qu'ils ne soient dix contre un ; autre-ment, ils assassinent à coups de fusils de derrière les haies et les bois dont ce pays est couvert, et à la faveur desquels ils disparais-sent dès qu'ils sont poursuivis. Le jour, ils se répandent dans les campagnes, où ils travaillent à la terre, leurs armes cachées près d'eux et d'où ils épient ce qui se passe sur les grandes routes. La nuit, ils se por-tent en force sur les communes, pour y surprendre nos cantonnemens et les égorger, pour piller et massacrer tous ceux des habi-tans qui sont désignés comme patriotes. Au-jourd'hui que ces malheureux patriotes ont presque tous péri et que le peu qui reste est réfugié dans les cités, *les brigands se jettent*

*sur ceux même de leur parti*, sans autre raison déterminante *que l'espoir d'un pillage plus ou moins considérable* (1).

Cette première lettre se complète d'une seconde et d'une troisième partie, qui parurent aux n°s XLV (décadi 20 thermidor, vendredi 7 août) et LI (sextidi 26 thermidor, mercredi 12 août 1795), pp. 173-174 et pp. 198-199. De l'extrait qui a vu le jour au n° XLV, nous citerons le passage suivant, qui nous signale l'existence d'une perle bibliographique malheureusement introuvable :

J'ai dans ce moment sous les yeux un almanach royaliste pour 1795, dont le titre annonce qu'il a été imprimé et se trouve à Nantes ainsi que *dans toutes les villes de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou, du Maine, du Perche, de l'Anjou, etc., et bientôt dans toute la France*, tandis que le papier et le caractère attestent qu'il a été imprimé en Angleterre. Le saint charlatan qui fabriqua la sainte ampoule ; les ridicules imposteurs qui ont écrit la vie des saints ; les moines crapuleux qui, après les avoir fondées, vivaient des reliques de saint Guignolet, du saint Suaire de Besançon, du *han* de saint Joseph, etc., etaient des prodiges d'humanité, de raison et de philosophie auprès des rédacteurs de cet almanach : les détails suivants suffiront pour vous en faire juger. A la tête du calendrier de chaque mois se trouve un martyrologe consacré aux héros vendéens qui ont péri pour la sainte cause du roi et du pape, des annales et de la féodalité. . A côté de chaque calendrier est une légende où sont consignés les miracles que Dieu opéra tous les jours en faveur de ses élus persécutés : miracles dont l'ange exterminateur fait tous les frais ; tantôt ce sont des prêtres sermentés qui meurent en faute et subitement pour avoir posé leurs pieds sacrilèges sur les marches du saint autel ; tantôt c'est un libraire de Nantes qui, ayant osé imprimer de faux brefs du pape, voit sa maison incendiée par les feuilles de ces brefs qu'un enfant faisait sécher auprès d'un poêle et ce qui rend l'exemple bien plus terrible, c'est que sa fille, qui devait se marier *constitutionnellement* le lendemain, fut étouffée dans les flammes.... *etc., etc.*

On aimerait à avoir cette perle dans sa bibliothèque (2).

(1) Souligné dans le texte original.

(2) La *Sentinelle* de l'octidi 28 thermidor an III (samedi 15 août 1795) en signale une autre, dans une lettre de Vannes, 16 germinal (p. 206) : « On a trouvé un catéchisme très curieux : ensemble le tableau de leurs opérations, qui tendoient à faire périr le Convention et ceux qui la soutiennent ». La lettre dit aussi : « M. l'évêque de Dol, son frère, son grand-vicaire, Sombreuil fils âgé de 23 ans, Broglie Charles fils cadet du Maréchal, ont été fusillés ici. Ils n'ont pas montré cette fermeté qu'on devoit attendre... »

De la même partie, extrayons encore quelques savoureux détails. Rouget y exalte le zèle républicain de certains Bretons et met particulièrement en valeur celui des 150 jeunes gens de la Légion Nantaise, « tous fils de négociants ou de riches propriétaires », que commandait « le brave Lenormand ». Il nous les montre chantant, en route pour Quiberon, des hymnes patriotiques : « Le soir, à la chute du jour, ils ne manquoient jamais de chanter en chœur quelques-uns de nos hymnes patriotiques ; leur chant favori est celui qui a pour refrain :

*Mourir pour la Patrie,*
*C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie* ».

Il déclare avoir vu entre les mains de Hoche, qui l'apportera à Paris, la copie d'une lettre *écrite en lettres d'or, de la main même du bon Dieu, apportée en Provence par un Archange et qui, quoiqu'écrite en français, n'a pu être expliquée que par un enfant de dix ans, sourd et muet de naissance...* (1). Enfin, voici sa conclusion : « Telles sont les armes avec lesquelles les apôtres de la vérité combattent la doctrine mensongère des Droits de l'Homme ; telle est la carrière lumineuse qu'ils ouvrent à leurs prosélytes pour les détourner de l'abîme où ils tomberoient en suivant les principes de la Liberté »

Cette curieuse pièce était-elle oubliée de son auteur en 1819 ? Toujours est-il qu'il n'y fait pas allusion dans la lettre que, le jeudi 29 septembre 1819, il adresse au rédacteur du *Constitutionnel*, qui l'inséra le même jour, p. 3, et dont nous transcrivons le texte intégral :

Monsieur, vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la catastrophe de Quiberon. L'esprit de parti s'en empara dès le principe et mit en œuvre tous ses moyens pour la dénaturer

(1) Souligné dans le texte original.

la calomnier et vouer à l'animadversion publique les hommes que le malheur des temps avait appelés à y jouer un rôle. Témoin de cet événement, déplorable sans doute, mais provoqué par ceux-là mêmes qui en furent les victimes, et que n'aggravèrent ni la perfidie, ni la violation du droit des gens — comme on se plaît encore à le publier — je me suis toujours proposé d'en écrire les détails. L'acharnement avec lequel on renouvelle aujourd'hui des fables absurdes et d'atroces assertions, me détermine enfin à mettre la dernière main à mon ouvrage. Permettez-moi de prendre date dans votre feuille et d'annoncer à vos lecteurs que toute la vérité leur sera démontrée dans un écrit intitulé : *Quiberon*, qui paraîtra incessamment chez le libraire Delaunay.

Agréez etc.

ROUGET DE LISLE.

Nous n'avons pas à rechercher pour quels motifs la publication ainsi annoncée ne vit pas le jour sous la Restauration. Mais cette phrase de Chasle de la Touche, dès la p. 1 de la *Relation* — où, en 1838, soit deux ans après la mort de Rouget, il réfute celui-ci — est, en sa concision même, assez éloquente, pour qui connaît l'histoire de cette période : « Ce n'est qu'après quarante ans *et à l'appui d'une seconde révolution*, qu'un seul des acteurs de ce drame sanglant s'est hasardé à le légaliser, si ce n'est à le justifier... » En tous cas, l'*Historique et Souvenirs de Quiberon*, qui occupe les pp. 1-130 des *Mémoires de Tous, collection de Souvenirs contemporains tendant à établir la vérité dans l'Histoire* (1) t. II (1834), n'a pas une ligne de commune avec la lettre de 1795 à la *Sentinelle*, mais, la référence la plus récente qui s'y lit (p. 129) étant celle des *Mémoires* de Vauban, « édition de 1816 », il semblerait que ce texte soit celui qui eût dû paraître en 1819. Maintenant, pour en revenir à R. Bittard des Portes, nous ne nierons pas que son *Charette et la Guerre de Vendée* (Paris, 1902) ne soit documenté — tout de même, sur Quiberon, (v), p. 470, *note* 1 et p. 471, *note* 1. — Mais cet historien aux tendances chouanophiles si manifestes eût-il écrit, s'il eût lu Rouget de Lisle, ceci à la page 51, n° 209, de son *Etude de bibliographie historique et critique* des guerres de Vendée et de la Chouannerie (Vannes, 1905) :

« ROUGET DE LISLE, *Historique et souvenirs de Quiberon* (dans les *Mémoires de Tous*, Paris, 1884 (*sic*), in-8°), cf. t. II, une centaine (*sic*) de pages sur Quiberon L'auteur, frère de l'auteur de la *Marseillaise* et officier républicain qui prit part aux combats de Quiberon (!) est absolument impartial ; ses appréciations militaires manquent un peu trop (!) de personnalité ».

En voici suffisamment sur une question désormais résolue. Espérons que M. A. Velasque reconnaîtra que Bittard n'a pas « raison contre tous » et que M. H. Baguenier-Désormeaux retirera, devant ce qui précède, sa thèse de la production du « manuscrit authentique et authographe de celui des Rouget qui a écrit la *Relation* sur Quiberon », thèse parfaitement superflue dans un cas comme celui-ci.

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Je possède dans ma bibliothèque, un petit volume dont voici la description :

Cartonnage Bradel, papier moiré — une feuille de garde — carte de la presqu'île de Quiberon, page 1, au recto, « Mémoire de Rouget de Lisle » ; en bas, à gauche en chiffres romains : II ; à droite : 1. verso en blanc. Page 3 : *M. Rouget de Lisle, historique et souvenirs de Quiberon*. Le texte finit à la page 130 Il est certain que ce texte est postérieur à 1816. Pas de nom d'imprimeur.

Sur la feuille de garde, en haut à droite, un envoi ainsi rédigé : *Monsieur Bérard, membre de la chambre des députés, de la part de l'auteur, Rouget de Lisle.*

Ecriture tellement particulière que si l'on possède un autographe de Rouget de Lisle il ne pourra rester aucun doute.

Cependant, grâce aux quatre mots : *de la part de*, il est possible encore de faire rebondir la discussion.

DUCOURTIOUX.

—

**La colonne commémorative Vendéenne** (LXXXII, 186, 293, 393). — Deux gravures de ce monument par M.

(1) *Deuxième édition* (*sic*). Paris, A. Levavasseur, libraire, Place Vendôme, 16. *Bibliothèque Nationale* : *G. 26629.*

de Rochebrune figurent dans les *Chants du Bocage*, par Guéraud, 1860.

LÉON-MAUR B.

*
* *

1° Ch. Massel Isidore (*La Vendée poétique*, t. II, 1829, p. 107), a décrit aussi, de Corfou, même, en 1828, la célèbre « Colonne Vendéenne », qui n'est pas d'ailleurs de Vendée administrative :

« Voici la *Cippe funèbre de Corfou*. Avançons dans ce bois de pins, de cyprès et de sapins. Dans cet endroit, quatre grandes routes coupent ce bois lugubre en quatre portions égales ; à l'embranchement de ces routes, dans une enceinte sablonneuse et circulaire, s'élève une colonne de *granit*. Autour de l'*entablement du chapiteau*, on lit, en *l ttres* de *bronze*, ce souvenir immortel : *Corfou, 19 septembre 1793*.

Vers le milieu de la Colonne, faisant face aux quatre grandes routes, des *couronnes de chêne*, également en *bronze*, entourent les noms des héros que la victoire couronna dans cette journée : *Boncbamps*, *Charette*, *D'Elbée* et *Lescure* ». Chaque nom fait face au côté où les illustres chefs arrivèrent sur le champ de bataille. *Le socle n'est point encore revêtu de ses marbres et de ses inscriptions* (1)... Le chapiteau lui-même attend son urne funéraire... »

2° Une *lithographie*, hors texte, représente (p. 106) cette colonne ; elle est de *Charpentier* père et fils, Nantes. — Cette image est reproduite en frontispice sur le titre du tome I de cet ouvrage. On lit, au dessous, les initiales J. C. et le mot H. J. Picon (sans doute le dessinateur).

On aperçoit les couronnes de bronze au *milieu* du fût, et on distingue, de l'*inscription* citée, tout le haut de la colonne.

3° On trouve partout (*Guide Joanne*, etc.) que ce monument date de 1814.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

**Les Mémoires de Barras. Qu'est-ce que son prétendu « Mémoire justificatif ? » Où est l'original** (LXXXI ; LXXXII, 339 ; LXXXIII, 11). — J'ai connu autrefois un baron Chabrier de Lafont, qui mourut à Avignon au mois de novembre 1897, presque centenaire.

Il se disait le neveu, par sa mère, d Barras et prétendait posséder des « m moires manuscrits » de son oncle, air qu'une grande partie de ses papiers. sa mort, en effet, il laissa un paquet v lumineux scellé par lui, qu'il léguait un de ses amis avec la mission de l brûler sans les lire, « bien qu'il conti des documents de la plus haute impo tance ». Cet ami, le capitaine Schaedeli mon oncle, respecta scrupuleuseme bien qu'à regret, la volonté de M. Chabri et je l'ai entendu raconter bien souve que jamais sa curiosité n'avait été mis une si dure épreuve.

SCHAEDELIN.

—

**Le journal historique du Rég ment d'Auvergne** (LXXXIII, 3). Ce titre n'est pas absolument exact.

Les *Essais historiques sur les Régime d'infanterie, cavalerie et dragons*, p M. de Roussel, publiés en 10 volum in-12° en 1767, sont des monograph recherchées et rares, mais non introuv bles — celle du régiment d'Auverg (196 p.) est une des plus importantes cet ouvrage, demeuré inachevé.

Il serait bien étrange qu'elle manq à la riche bibliothèque du ministère de Guerre, accessible à tous les cherche sérieux — et même à la bibliothèq moins importante, mais composée de d cuments de collection, du Musée his rique de l'Armée, également accessible.

On peut encore signaler à notre col gue l'ouvrage de Lamy : *Précis historiq sur le régiment d'Auvergne* depuis création jusqu'à présent, précédé d'u *Epître aux mânes du brave chevalier d'* sas. Clostercamp. 1783, in-8°, 51 p.

Enfin, l'*Historique manuscrit du Régiment d'Infanterie*, par le capita Pagès Xotart, conservé aux Archives l toriques du ministère de la Guerre ( pages).

NOLLIACUS

—

**Mme de Kersabiec — Duche de Berry** (LXXXI, LXXXII, 394). J'ai beaucoup connu dans ma jeunesse, M Mathilde de Kersabiec dont le dévouem à la cause de S. A. R. Madame la chesse de Berry est un glorieux apana Aussi, sans vouloir porter atteinte à

(1) Il est probable qu'on ne les a pas placés depuis 1828 ! J'ai *vu* cette colonne en 1904, lors d'un voyage en *voiture* de Paris à Croix-de-Vie (Vendée) [Rev. mens. T. C. F., 1905, p. 74].

mémoire de cette héroïne de la Vendée, il faut bien pourtant, pour éclaircir la question posée par M. Henri de Biumo, reconnaître que Mlle de Kersabiec était beaucoup plus faite pour l'action que pour la vie des cours ou même la vie contemplative.

Après les événements de 1832, Mme la duchesse de Berry, dont le cœur était aussi délicat que généreux, avait voulu donner un témoignage de reconnaissance à la famille de Kersabiec, et particulièrement à Mlle Mathilde, en attachant à sa personne celle-ci comme dame d'honneur à Brünsée (près de Gratz). Mais bientôt l'esprit d'agitation, pour ne pas dire d'intrigue, de Mlle de Kersabiec a lassé la duchesse de Berry et avec elle la famille royale exilée.

Puis, par deux fois, elle s'est tournée vers le cloître, essayant de trouver sa voie dans le calme qui faisait défaut à cette nature chevaleresque.

L'Empereur Napoléon III, dont la bonté est légendaire, avait fait admettre Mlle de Kersabiec, et l'une des charmantes nièces de celle-ci, Mlle de B., à la lingerie de S. M. l'Impératrice Eugénie. Cependant elle a dû être remerciée pour les mêmes causes qui lui avaient aliéné les sympathies royales, et celles du monastère.

ECHARPE.

---

**L'Impératrice Eugénie a-t-elle dit : « C'est ma guerre » ?** (LXXXII, 1, 105, 280, 342, 396). — Maurice Bush, l'homme de confiance de Bismarck, est une singulière autorité à citer en la matière et son témoignage est sujet à caution ! Il paraît prouvé que l'Impératrice Eugénie n'a jamais dit : « C'est ma guerre », mais il est non moins certain que, partageant l'illusion de beaucoup de Français d'alors (il n'y a pour s'en convaincre qu'à consulter les journaux de l'époque) et moins coupable en cela que *tant d'autres* qui auraient dû être mieux informés, elle a cru à la victoire certaine de la France sur la Prusse et a poussé à une guerre qu'elle jugeait nécessaire et profitable à notre pays (Napoléon III ne partageait pas ces illusions).

En tout cas, ni celle que Busch qualifie de « bigote espagnole », ni les Jésuites, *ni personne en France*, n'a cru que la guerre de 1870 fût « une guerre de religion ».

J. W.

---

**Qui a, le premier, appelé Clémenceau « le Tigre »** (LXXXII, 89, 252, 400). — Jusqu'à présent la question n'a pas reçu de réponse et M. Clémenceau serait peut-être le seul qui serait en mesure de nous renseigner sur ce point d'histoire contemporaine. Attendons donc patiemment, pour que notre curiosité soit satisfaite, que « le Tigre » ait achevé d'exterminer ses homonymes dans les jungles et soit revenu dans son ingrate patrie.

Puisque aussi bien, faute de pouvoir résoudre ce problème historique, on a fait dévier le débat, et s'est contenté de mentionner certains personnages notoires qui, dans notre pays, ont également été affublés de ce surnom, qu'il me soit permis de rappeler que, dans les soirées artistiques du *Chat-Noir*, vers 1888, le gentilhomme Rodolphe Salis ne manquait jamais, au cours de ces boniments étourdissants dont il avait le secret, de traiter par antiphrase le débonnaire président Sadi-Carnot de « Tigre à face humaine », à la grande joie des spectateurs.

CINQDENIERS.

*
* *

Il me semble établi que le surnom *de Tigre* donné à Clémenceau possède son registre de baptême au *Cri de Paris*.

A plusieurs reprises, j'ai retrouvé, dans le *Cri*, des allusions à cette appellation avec un rappel des dates où, pour la première fois, il fut attribué au fougueux polémiste de *L'Homme Libre*.

Je ne puis fournir des références documentaires rigoureuses sur les origines de ce surnom. Je crois me souvenir que Clémenceau lui-même reconnut le parrainage incontestable du *Cri de Paris*.

C'est à ce spirituel recueil hebdomadaire qu'il appartient de préciser les dates et de fournir les textes.

Ce serait s'égarer que de chercher dans une autre directive. -- Que les curieux s'adressent au Directeur, M. Armand Ephraïm, qui s'empressera de les renseigner.

OCTAVE UZANNE.

**Rue des Boulangers** (LXXXII, 379). — Le numérotage du côté pair de cette rue ne se suit pas d'une façon constante dans toutes ses parties. Dans les premières maisons à partir de la rue Linnée (ci-devant Saint-Victor), les numéros se succèdent sans interruption du 2 au 26 inclusivement, mais ensuite sautent au n° 30. Il n'y a pas de n° 32 ; l'immeuble suivant, portant le n° 34, est celui qui intéresse notre collaborateur Memor. Puis le numérotage reprend sans discontinuer jusqu'au n° 44 qui forme l'angle avec les rues Monge et du Cardinal Lemoine.

Si l'on consulte les dictionnaires des rues de Paris publiés depuis le commencement du XIXe siècle, on remarque que le nombre des numéros pour le côté pair de la rue des Boulangers, a subi des vicissitudes singulières En 1812, La Tynna dit que le dernier pair (maison tombant dans la partie de la rue des Fossés-Saint-Victor absorbée depuis par la rue Monge) est 38 ; le *Dictionnaire des frères Lazare* de 1844 indique comme dernier pair le n° 42 ; la *Nomenclature des Voies de Paris* (ouvrage officiel de la Ville) donne en 1881 46 numéros, augmentation qui paraît bizarre quand on considère que, depuis 1860, l'extrémité de la rue a été raccourcie par le passage de la rue Monge. Par contre, la même publication pour 1911 n'indique plus que 36 numéros, ce qui ne peut être qu'une erreur, la longueur de la rue n'ayant pas subi de modifications pendant cette période trentenaire. En présence de cette confusion, l'incertitude de notre confrère s'explique aisément.

Et pourtant je serais assez tenté de croire que le numérotage du n° 34 actuel n'a pas été modifié depuis trente ans. Dans sa description de la rue qui nous occupe, écrite en 1858, Lefeuve donne à l'immeuble qui porte actuellement les nos 38 et 40, les deux mêmes numéros que ceux qu'il porte aujourd'hui. D'autre part, nous voyons que le pan coupé qui existe encore au droit du n° 30, a été exécuté en vertu d'un décret du 18 février 1884. Par conséquent, les maisons nos 30, 38 et 40 portant actuellement les mêmes numéros, on peut en conclure que ces numéros devaient être les mêmes en 1892. Rien donc ne fait supposer qu'il en est différemment de la maison n° 34, bel hôtel Louis XIV, à haute porte cochère surmontée d'un mascaron de bon style. Lefeuve écrit que c'est dans cet hôtel que Louis XIV mit en nourrice les enfants qu'il eut de Mme de Montespan, et c'est fort possible, car bien que M. le marquis de Rochegude prétende que ce n'en est que l'emplacement, la maison date bien de l'époque du grand roi. En résumé, *sauf preuve contraire*, on peut considérer la maison portant le n° 34 de la rue des Boulangers comme portant le même numéro qu'en 1892.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La maison qui porte actuellement le n° 34 de la rue des Boulangers est la même qui portait ce numéro en 1892.

Pour plus de renseignements s'adresser à M. Challamel, libraire éditeur, rue Jacob, 17, qui est, ou a été propriétaire du 30-32, que sa famille possédait et habitait depuis plus d'un siècle.

E. P.

*
* *

Le plan dressé vers 1865 pour l'ouverture de la rue Monge, confronté avec le plan cadastral actuel, permet de constater que le numérotage des numéros pairs, et en particulier du 34, n'a pas changé depuis cette époque.

GOMBOUST

—

**Boulevard des Filles-du-Calvaire** (LXXXII, 379). — Memor trouvera, sans doute, le renseignement qu'il cherche dans la série lithographique publiée vers 1830, par Arnout, sous le titre 1er *Paris en miniature*. Le Boulevard des Filles du Calvaire y forme deux vues panoramiques animées, qui représentent probablement les deux côtés du boulevard, dessinés maison par maison, tous les arbres y compris. Sur l'un de ses dessins, Arnout indique la rue du Pont aux choux et la rue de Ménilmontant sur le même côté du boulevard ; le second s'étend de la rue de Saintonge à la rue des Filles-du-Calvaire, ce qui semblerait indiquer le Boulevard du Temple. Je laisse à Memor le soin de se diriger dans ce labyrinthe. Je connais deux réimpressions de la suite Arnout, d'après les originaux du cabinet des Estampes : l'une publiée par feuilles

contenant chacune cinq vues panoramiques imprimées en bistre, et dont les maisons atteignent à la hauteur de trois centimètres ; l'autre, plus réduite encore, se trouve dans un ouvrage de Louis Barron, *Paris Pittoresque*, pages 202-208. (Paris, Henri May, s. d. petit in-f°).

La représentation de l'attentat Fieschi, par Lami, qui se trouve au Musée de Versailles, (reproduite par Neurdein) ne saurait être, je crois, utile à Memor, car elle concerne le côté des boulevards des Filles du Calvaire et du Temple où se trouvaient les spectacles, c'est-à-dire le côté pair actuel.

Ed. M. M.

*
* *

L'*Illustration*, de 1845, a fait paraître une suite complète, côté pair et côté impair, des Boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Memor y trouvera la vue d'ensemble du boulevard des Filles du Calvaire, côté impair, maison par maison.

Jacques Delozières.

*
* *

Voir la vue panoramique des boulevards, côté droit et côté gauche, par Arnout.

Gomboust.

—

**Les Lieux-dits bizarres d'origine politique** (LXXXII ; LXXXIII, 35). — Dans l'Indre, entre La Champenoise et Ménétréols-sous-Vatan, le général comte Bertrand, dans sa grande et paisible terre des Lagnys, créa trois domaines auxquels, en souvenir de sa participation à la campagne du général en chef Bonaparte en Egypte, il donna les noms fulgurants suivants, qui leur ont été conservés : *Les Pyramides*, — *Le Caire*, — et *Le Nil*.

Aussi bien, de ce même général Bertrand, alors tout jeune, existe-t-il un gentil petit profil, dans la célèbre collection des Portraits de Du Tertre, des Membres de cette même Expédition.

Ulric Richard-Desaix.

*
* *

A la Révolution de 1789, bien des gens ont perdu le bon sens ou ont voulu se signaler par quelques bizarreries.

A Caen, rue de Geole, est venu s'établir un prêtre qui s'était marié et qui ouvrit un magasin de poterie ; dans le public on l'appelait le curé des plats.

Il a eu plusieurs enfants dont deux filles, il prénomma l'une *Liberté* et l'autre *Egalité*.

Albero.

—

**Famille Berruyer** (LXXI, 237, 353). — Les archives du Cogner (série H. 3[illegible]) possèdent un document daté du 5 mai 1742, qui nous donne le nom de dame Marie-Thérèse-Anne-Day de la Chapelle, veuve de Maurice Berruyer, écuyer, seigneur de Chanteloup, demeurant à Vendôme, paroisse Saint-Martin.

J. Chappel.

**Musée Dantan. Béthune-Sully** (LXXXI, 18, 110). — Sur la maison de Béthune, il suffit, pour être renseigné avec certitude, de lire l'article Béthune, dans l'Almanach Gotha de 1889, complété par l'art. Béthune, du dit almanach en 1891. Les deux articles exposent, en quelques lignes, l'état présent des deux *seules* branches de la maison de Béthune, *existant aujourd'hui* d'après des documents émanant :

de la Cour de Vienne, 6 septembre 1781.

du Gouvernement français, 18 octobre 1781 et 16 octobre 1816.

du Gouvernement royal de Belgique, 10 juin 1888.

Comte de Jonage.

—

**Famille de Bompar (Hte-Auvergne)** (LXXXII, 380). — De Bompar ou Bonpar, seigneurs d'Auzers et de Cussac, près de Mauriac. Noblesse connue de 1285 à 1478. Eteinte dans la maison de Douhet. Armes : *de gueules à la licorne d'argent* » (A. Tardieu, *Dictionnaire des Anciennes Familles de l'Auvergne*, art. Bompar). A l'article *de Douhet*, le même auteur relate la double alliance Bompar de Douhet, qui apporta aux de Douhet les terres de Cussac et d'Auzers, cette dernière érigée en baronnie en 1578 au profit de Pierre de Douhet. Il ajoute : « c'est d'eux que descendent toutes les branches de leur maison ; c'est aussi de cette double alliance que provient l'écartelement des armoiries des Bompart (*sic*) et des de Douhet ». Et il donne pour armes aux de

Douhet : Ecartelé : *aux 1e et 4e d'azur à la Tour d'argent maçonnée de sable (qui es de Doubet)* ; *aux 2e et 3e de gueules à la licorne passant d'argent* (qui est de Bompart).

M. DE C.

—

**Pierre Buffière** (LXXXII, 380). La Chesnaye-Desbois ne contient qu'une colonne sur cette maison. M. Hubert, archiviste de l'Indre, qui a eu à sa disposition le chartrier de Chabenet a dressé, dans *le Bas-Berry*, p. 336, la filiation suivante :

I. Anne de Pons, dame de Chabenet, née en 1564, épouse en secondes noces Abel de Pierre-Buffière, baron de Chambret dont :

II. Charles de P. B., seigneur de Prungé et Chabenet, marié le 23 juillet 1616 à Jeanne d'Haranbure, dont :

III Charles II. de P. B., marié le 11 novembre 1644 à Marie Lebreton, dont :

IV. Charles-Abel de P. B., marié le 13 décembre 1673 à Catherine Couraud, dont :

V. Charles Benjamin de P. B., marié en 1695 à Anne Marthe de Renard, dont 11 enfants ; l'aîné fut :

VI. Charles Aymar de P. B., marié en 1737 à Marie Agnès de Machault, dont 3 filles :

1° Marthe, morte célibataire en l'an XI ;

2° Marie Charlotte, mariée au comte de Foix :

3° Charlotte Agnès, mariée à M. Guyot d'Asnières.

Dans l'*Inventaire imprimé des Archives de l'Indre* E supplément, p. 84 à 88, il y a mention de plusieurs actes d'état-civil de Pierre Buffière.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Famille de Blonay** (LXXXII, 237, 354). — Oui, la famille de Blonay est bien une des plus anciennes et des plus illustres de la noblesse de la Savoie et du pays de Vaud en Suisse. Ainsi que le dit notre correspondant, elle possédait deux châteaux de Blonay, l'un aux environs de Vevey, dans le pays de Vaud, l'autre près d'Evian en Chablais, mais on ignore duquel de ces châteaux elle tire son origine. On serait cependant porté à croire que la famille tire son nom de Blonay en Chablais, parce qu'Amédée de Blonay figure dans une charte de liberté donnée en 1108 à l'abbaye d'Abondance au nombre des principaux seigneurs au tour d'Evian. Cet Amédée de Blonay était fils d'Amédée de Faucigny, mentionné dans une charte de 1084 et lui-même fils de Louis, seigneur de Faucigny. Celui-ci était avoué de St-Maurice en 1080 et avait épousé Cécile de Grandson.

Son fils Amédée de Blonay continue la descendance. Aymon Ier de Blonay, marié à Béatrix de Gruyères, seigneur des deux Blonay, fait construire en 1216 le château de St-Paul. Ses deux fils furent : 1° Jean Ier, co seigneur des deux Blonay, vidame de Vevey en 1288, bailli du pays de Vaud en 1292, puis 2° : Pierre II, co-seigneur des deux Blonay, seigneur du château St-Paul, pour lequel il rend hommage le 13 juillet 1306, marié à Agnès de la Serratz. Ces deux seigneurs furent les fondateurs des deux branches encore existantes de la maison de Blonay.

Le chef de la branche aînée porte le titre de baron, titre ancien très honoré. Il vit en Suisse. Philippe, baron de Blonay, né en 1703, vendit son château de famille à la famille des Gratteuried. Il fut racheté en 1810 par Jean Henry, baron de Blonay, né en 1776.

Pierre II, auteur de la branche fixée sur la rive méridionale du lac de Genève, fut père de Rodolphe de Blonay, seigneur de St-Paul Bervey et Maxilly, co seigneur de Bex figurant dans de nombreuses pièces du XIVe siècle. Il fut le père de Jean de Blonay qui épousa Péronne d'Hauteville, et continua la lignée. Dans cette descendance, on notera : Jacques de Blonay baron d'Avize, le premier connu sous ce titre ; son petit-fils Louis, né en 1676, mort à Evian 1755, célibataire, maréchal de camp, vice roi de Sardaigne 1742, général de cavalerie, grand maître de l'artillerie, chevalier de l'Annonciade en 1750 ; son frère Claude de Blonay, né en 1664, chevalier de l'Ordre de Malte, qui épousa Marie d'Alinges et continua la descendance.

Il fut père de Claude Louis, baron de Blonay, né en 1711, qui fut ambassadeur en Espagne puis en Saxe et demeura célibataire et de François de Blonay, marquis d'Hermiaux, né en 1712, qui épousa en

1763, Mlle de Virieu. C'est de ce dernier Blonay que descendent les différents des membres de cette branche, devenue française par l'annexion.

Les armes de Blonay sont : *de sable semé de croisettes, recroisettées, au pied fiché d'argent ; au lion d'or, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.* La branche de Chablais porte simplement *de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Devises : *Pro aris et focis.* Croix sans fin. Pur tonne d'or. Cri de Guerre « Blonay ». Dicton Antiquités de Blonay.

Voir l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras. Les barons de Blonay habitent actuellement Paris et le château des Colonnes à Bellevue (Seine-et-Oise).

GEORGES DUBOSC.

—

**Chenu, rois d'Yvetot** (LXXXII, 44, 346). — Je ne sais si la famille Chenu est originaire du Maine, toutefois la plupart des terres qu'elle a possédées étaient situées dans les Mauges (arrondissement actuel de Cholet).

Elle a formé plusieurs branches :

1° celle d'Yvetot, propriétaire en Anjou de Putille (Montjean), du Pontreau (Saint Léger du May), du Plessis-Rougebec (Montigné les Rairies). Jeanne Crespin femme de Jean Chenu roi d'Yvetot se remaria à Robert de Chazé sr. de la Blanchaie, dont elle était veuve en 1547. Le mss. 992 de la Bibl. d'Angers (Notes sur la famille du Bellay) donne parmi les enfants de Guillaume Chenu et de Clémence du Dresnay : Jeanne, Louise, mariée à Jean Le Clerc, et fait Catherine, la femme de François de Pontbriand. C'est sans doute à cette branche qu'il faut rattacher Jean Chenu, taxé entre les nobles de Montjean en 1360 pour la rançon du roi Jean.

2° celle de l'Orchère (Montjean) dont Philippe, chevalier, sr. de l'Orchère en 1407, éteinte, semble-t-il, dans Jeanne Chenu, épouse de Louis de Clermont, seigneur de Montrevault et de Bohardy, veuve en 1439 ;

3° celle de la Bernardière (St-Macaire en Mauges) et du Bas Plessis (Chaudron, connue depuis Guillaume qui eut un procès avec la dame de Cholet en 1350. Une généalogie à rectifier sur quelques points, en a été donnée dans le *Dict. des Familles du Poitou.*

4° celle de l'Andormiere (Fief-Sauvin) et de S. Philbert (commune de ce nom) dont Pierre vivant en 1458, qui eut pour dernière héritière Françoise Chenu femme de Claude de Gastines, sr. de la Preuille.

5° celle de Clairmont et du Bois Garnier (La Boissière-St-Florent) sortie de celle de l'Andormière par François Chenu qui tua en duel son frère René, en 1681. Elle prit fin dans Anne Chenu qui épousa vers 1712 Joseph de Lescu, sr. de Beauvais

Je suis à la disposition de H. J. pour d'autres détails.

A propos des Chenu, il conviendrait peut-être de reprendre la question que je posais (LXXXI, 288) au sujet d'une fille de Jean Pouillet « mariée avec le seigneur d'Ivetot issue (*sic*) de la maison de Langes (Langei) dont est venue Mme du Plessis-Macé, dame d'Ivetot ». (Généalogie du XVIIe siècle).

LÉON-MAUR. B

—

**Famille Hurel et Hurtrelle** (LXXXII, 333). — Il y eut, à Issoudun (Indre), de 1839 à 1851, un Contrôleur des Finances de ce nom, M. Hurtrelle, qui était fort estimé. J'étais moi même alors bien jeune, mais comme le susdit M. Hurtrelle habitait notre quartier des Minimes, je me souviens encore parfaitement de lui. Il était très affable et avait toujours, quand il nous rencontrait, mon frère ou moi, quelques gentillesses à nous dire. Les enfants, tout en grandissant gardent bien leur mémoire du cœur.

ULRIC RICHARD-DESAIX

—

**Marcellin Desboutin** (LXXX LXXXI ; LXXXII).— Je ne puis dire quelle était Madame B. de la G. qui était liée avec Desboutin.

Il parlait de ses séjours chez elle en Bourbonnais ; c'est tout ce que j'en sais.

NISIAR.

—

**Famille Harpedene ou Harpedane** (LXXXII, 382). — Il existe en Saintonge une famille Harpedane de Belleville, dont la généalogie a été publiée dans le *Nobiliaire de Guyenne par O' Gilvy* (I, 114). Elle y est dite issue d'un person-

nage anglais de l'époque de la Guerre de Cent Ans. Cette ascendance ayant été discutée, je propose, pour me conformer à une des règles de prudence et de courtoisie, en vigueur à l'*Intermédiaire*, à M. le docteur Mignen de lui envoyer des notes personnelles s'il le désire, mais déjà le *Nobiliaire de Guyenne* peut éclairer.

SAINT-SAUD.

*
* *

Lorsque j'étais en garnison à Niort (1888-1892) s'y trouvait une famille Harpedane de Belleville (rue St-Gelais, je crois). Il serait facile de s'assurer si cette famille y existe toujours.

C. L.

*
* *

Le *Mercure de France* du 15 Juillet 1920 (n° 530) a publié un article intitulé : « Essai sur une très vieille énigme, le vol à voile », signé Robert Harpedanne de Belleville, lieutenant, pilote-aviateur.

M. le Dr Mignen pourrait tenter de lui écrire au *Mercure*, 26, rue de Condé.

OLIS.

—

**Lieu de naissance de Mgr Pierre-Paul Lacroix** (LXXXI, 383). — *La Semaine religieuse de... la Lorraine*, dans son n° du 13 juin 1869, publie une notice nécrologique sur Mgr P. P. Lacroix, né à Paris en 1791 et mort à Rome le 6 juin 1869. Ces pages, parues quelques jours après sa mort, semblent avoir été dictées, si non rédigées, par le neveu du prélat, Louis Lacroix, alors professeur à la Faculté des lettres de Nancy, chez qui il était venu passer quelques semaines peu de temps avant sa mort.

J. F.

—

**Portraits de Mlle de La Vallière** (LXXXI ; LXXXII, 334). — L'ouvrage de M. J. Lair, *Mademoiselle de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, contient une iconographie assez étendue de la favorite. Son portrait en Marie-Magdeleine, qui aurait existé il y a une dizaine d'années dans l'église de Vaucresson, n'y figure pas, mais cette nomenclature mentionne un tableau de sainteté, peint par Lebrun pour le couvent des Carmélites, et représentant une Magdeleine, que la tradition donne comme un portrait de la belle repentie. Ce tableau est actuellement au musée du Louvre. Comme l'indication donnée par M. Lair date de 1881, il ne peut s'agir ici du portrait de Vaucresson.

La même liste mentionne deux portraits de Mlle de La Vallière *en religieuse*, l'un qui se trouvait encore il y a quarante ans au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, l'autre qui, à la même époque, était conservé à l'hospice de Château-Lavallière, en Indre-et-Loire.

Du reste, la plupart des dix-neuf portraits énumérés dans l'ouvrage de M. Lair ne sont rien moins qu'authentiques. Le seul dont l'authenticité soit incontestable, est celui dans lequel Mignard a peint vers 1674 Mlle de La Vallière avec ses enfants et qui se trouve au château du marquis d'Oilliamson, à Saint-Germain Langot, près de Falaise. Il avait été donné par le Régent à M. d'Oilliamson, son capitaine des gardes.

Le marquis de Chennevières avait signalé ce portrait à Eudore Soulié qui en fit faire une copie pour le musée de Versailles par un vieil élève de David, du nom de Schmitz. On peut lire, d'ailleurs, au sujet de ce portrait, ce que rapportent Chennevières dans ses *Souvenirs* et Soulié dans une notice publiée à Versailles, chez Aubert, en 1866, sur le *Portrait authentique de Mlle de la Vallière*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Léodepar** (LXXXII, 334). — Je ne sais si « Léodepar » existe comme nom de lieu dans le midi, en tout cas je ne pense pas qu'il faille aller chercher là-bas l'origine de la famille de ce nom qui a donné naissance à la femme de Jacques Cœur. Cette famille, dont les armes étaient : *d'argent à trois bandes de sable, la première chargée en chef d'une étoile* (alias *Comète*) *d'or*, semble bien être du Berry, ou du moins s'y être implantée longtemps avant son alliance avec celle des Cœur. Dès 1357 on trouve un Lambert de Léodepard, élu en Berry et sans doute l'aïeul du Lambert de Léodepard, valet de chambre du Duc Jean de Berry, prévôt de Bourges, élu en Berry, mari de Jeanne Ronssart, fille de Jean Ronssart, maître de la monnaie de Bourges, et veuve en 1res noces de Jean Cottereau, Sr de Hauteville. Ce Lambert il vivait encore en 1457. C'est de cette union que naquit Macée de Léodepard.

épouse de Jacques Cœur en 1420, morte en 1453 et inhumée dans l'église de Saint-Aoustrillet de Bourges. Le musée de cette ville conserve d'elle un très curieux portrait qui a été reproduit dans le fascicule de la « Revue du Berry » de juillet 1910.

Quant à la famille Cœur, *Cueur* ou *Cuer*, elle était originaire de Saint Pourçain en Bourbonnais.

PIERRE.

—

**Famille de Lyonne** (LXXXII, 188, 358). — Charles de Lyonne de Lessein, conseiller et aumônier du roi, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Calais, au diocèse du Mans en 1690.

Les archives du Cogner (Série H. 181) conservent un acte du 14 juillet 1583, relatant les partages de la succession de Matthieu de Longueil où nous trouvons, comme débiteur d'une rente de 50 écus, noble Claude Lyonne, conseiller du roi, trésorier général des finances du Duc de Guise, et époux de Mlle Marie de Bragelonne.

J. CHAPPÉE.

—

**Madame de Païva. — Le livre de Frédéric Loliée.** — Un peu avant sa mort, Frédéric Loliée avait achevé une étude sur Mme de Païva. Elle vient de paraître, et son succès est très grand. « *La Païva* », *La légende et l'histoire de la marquise de Païva*, d'après les pages retrouvées de sa vie ». Edition Jules Tallandier.

Nous nous étions entretenu de cet ouvrage avec l'attachant écrivain, qui a publié de si remarquables pages sur les femmes du Second Empire et de la fête impériale. La plus énigmatique de toutes devait l'attirer et le retenir. Il nous en parla à l'*Intermédiaire* qui a inséré de nombreuses notes sur cette femme, et qui mit, avec empressement, à la disposition de Loliée, les dossiers originaux dans lesquels il a pu trouver beaucoup de documents qu'il a mis en lumière avec une ingénieuse prestesse.

Tout ce qu'on sait de cette parvenue — qui n'a pas craint de battre les sentiers de la galanterie pour atteindre à son but — est dans ce livre : ses humbles origines n'ont plus rien d'obscur. Le chapitre de sa liaison avec Hertz la montre à l'époque où, semblable à Marie l'Egyptienne, elle paie de son corps au nautonier le passage sur la barque qui porte sa fortune. Puis c'est le mariage avec Païva qui met sur le front de la Juive russe, femme du tailleur Villoing, une couronne de marquise, et la fin lamentable de ce mari bafoué. Puis la liaison fructueuse avec l'Allemand Henckel de Donnesmark et l'hôtel insolent des Champs-Elysées, où le Paris du siège croit deviner un profil d'espionne, et où le Paris d'après guerre, ne voit plus qu'une émissaire de la politique bismarkienne. Aux poètes, ses commensaux des jours d'autrefois, succèdent les politiques ; Gambetta s'y égare.

M. Frédéric Loliée traite longuement cet épisode qui relèvera longtemps encore de la polémique et que, pour cette raison, nous écartons. Il plaide, pour le tribun, la légitimité de ces tractations Quant à la rencontre, si elle fut préparée, il ne croit pas qu'elle ait eu lieu.

Rendons hommage à M. Emile Le Senne, qui a consacré une étude à cette femme et produit des pièces que M. Frédéric Loliée a judicieusement employées.

En somme, dans ce livre qui a tout l'attrait d'un roman — sans s'écarter de l'histoire, car il n'est pas d'histoire plus romanesque que cette vie, qui fut un remarquable exemple de volonté féminine — M. Frédéric Loliée se montre indulgent à son héroïne ; « à défaut dit-il, du sentiment de tendresse, de la générosité véritable qui sont le luxe de l'âme, elle avait eu l'intelligence de jouer un rôle et, ce rôle, elle le joua supérieurement. »

La guerre aurait peut être modifié, sur quelques points, le jugement de l'écrivain ; elle aurait apporté à ce portrait quelques retouches, mais si vivant, et si animé dans l'ensemble, il reste ressemblant et digne de l'histoire.

L'*Intermédiaire* a trop souvent parlé de cette femme ; il a trop contribué à la faire connaître, M. Frédéric Loliée a trop fait d'emprunt à nos discussions documentaires, pour que nous ne signalions pas cette œuvre sous la rubrique où elle a si bien sa place.

I.

**Une lettre inédite de Rachel** (LXXXII, 327, 407). — Rachel, née de parents juifs étrangers, n'était venue en France qu'à l'âge de dix ans et n'avait donc pu apprendre le français qu'assez tard. Aussi n'est-il pas étonnant que, malgré les leçons qu'elle avait reçues de Mlle Bronzet, la maîtresse des filles de Samson, elle éprouvât encore, à ses débuts dans la carrière théâtrale, quelque difficulté à écrire correctement notre langue ; de là les fautes d'orthographe et de syntaxe qui émaillent ses premières lettres.

Il est donc naturel que son coréligionnaire Crémieux, qui avait pour elle la plus grande affection, l'ait aidée, dans les commencements, à composer les réponses, les remerciements qu'elle devait adresser à des personnages haut placés : « De là — écrit Mlle Valentine Thomson dans son livre, *La Vie sentimentale de Rachel* — les demandes incessantes de brouillons qu'elle réclame de Crémieux, qu'elle soit à Paris ou en voyage... Mais » — ajoute Mlle Thomson, après avoir reproduit quelques passages fort bien tournés d'une lettre de Rachel, —

L'élève de Crémieux faisait de rapides progrès ; les citations que l'on vient de lire prouvent qu'elle mettait à profit les leçons de son professeur et que, si au début, il lui servit de secrétaire, elle acquit peu à peu un réel talent épistolaire. Quelques-unes de ses lettres sont exquises et le grand nombre des correspondances retrouvées montre combien lui plaisait cet échange de pensées amies.

Du reste, en 1838, — elle avait alors dix sept ans — Rachel se brouilla avec ses amis Crémieux qui s'étaient permis de lui adresser quelques représentations paternelles lorsqu'ils avaient appris la liaison de leur protégée avec le fameux docteur Véron, ce « Trimalcion obèse et malsain », comme l'appelait Edouard Thierry. A partir de ce moment, elle dut composer elle même ses lettres, et il faut reconnaître qu'elle ne s'en tirait pas trop mal.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Notre érudit collaborateur, M. Henri de Biumo, est bien aimable de me rappeler que Rachel a eu pour maître d'écriture et professeur de français son coreligionnaire Adolphe Crémieux. Mais ce n'est pas cela que j'ai voulu oublier en disant que Rachel écrivait ses lettres elle-même et n'a pas toujours eu derrière elle quelqu'un qui les lui « blanchît ».

Rachel connut Crémieux en 1838 ; elle reçut ses leçons aussitôt, mais dès le mois de septembre 1839, elle écrit à *Crémieux* : « Cela va beaucoup mieux, mais je suis encore bien faible. *Voici les premières lignes que je puis tracer depuis que je suis debout* ». Peu après elle écrit, à *Crémieux*, pour lui demander d'oublier leurs torts réciproques. (1) La lettre est charmante ; est ce Crémieux qui l'a « blanchie ? » — Le 18 janvier 1840 elle reproche à M. et Mme Crémieux leur indifférence ; il y a longtemps qu'elle ne les a vus. Dans l'intervalle il y a de nombreuses lettres de Rachel notamment aux demoiselles Samson, filles de son maître Est-ce Crémieux qui les préparait ? Il y a aussi les lettres au marquis de Custine, pleines de barbarismes et de naïvetés. Aucun « blanchisseur » n'y était passé, puisque Rachel demandait au marquis de lui corriger ses fautes. Dès 1839 - 1840 Rachel tenait la plume toute seule. Il peut se faire que, pour écrire des lettres très soignées, elle ait demandé la collaboration de Crémieux ou d'un autre ; c'est sûr. Mais pour les circonstances ordinaires de la vie, pour les lettres intimes — et il en existe que le vertueux Crémieux se serait refusé à lire — il est certain que Rachel se passait de tout secours (2). C'est ce que j'ai voulu

(1) A ce moment il y eut, je crois, une rupture dont on retrouverait les échos dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, à propos d'une correspondance avec le Dr Véron que, certes, Crémieux n'avait pas écrite, ni inspirée !

(2) Un passage du livre cité par M. H. de Biumo vient confirmer cette assertion Dans une lettre écrite par Rachel, de Londres, à Adolphe Crémieux, elle le prie de lui préparer quelques brouillons qu'elle recopiera pour écrire à des personnes distinguées ou pour soigner sa publicité, puis elle ajoute, p. 184. « A qui ai-je à écrire ? Cherchons. Vous me parlez de Cavé, j'y ai pensé et, comme il connaît mon style ; je lui en ai envoyé des nouvelles sans crainte ; il m'a répondu une petite lettre charmante ». Ce passage indique que Rachel écrivait sans le secours d'un secrétaire quand elle s'adressait à des intimes. C'est tout ce que je voulais démontrer.

ire et protester en même temps contre
ı légende qui prétend que Rachel n'écri-
ait pas ses lettres elle-même. Elle a eu
n professeur, mettons Crémieux, et
'autres à l'occasion, car elle tenait à se
erfectionner. Mais pour qui a pu voir
– par centaines — des lettres de Ra-
hel depuis 1839 jusqu'à la fin, écrites de
ondres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Le
aire ou New-York, pour qui a pu lire
s lettres aux demoiselles Samson, à Mi
hel Lévy, à ses frère et sœurs, à Wa-
wski, à Arthur Bertrand et à combien
'autres amants, les brouillons qu'elle
digeait pour ses enfants, — car elle
ussi se fit professeur, — pour qui a pu
uivre la progression de l'écriture, de
orthographe et du style, c'est faire injure
l'intelligence de Rachel que de dire
u'elle eut toujours besoin d'un rédac-
ur et d'un correcteur. Un jour vint où
le se rendit compte qu'elle était très ca-
able de bien tourner une lettre. S'il res-
ait quelques fautes, elle passait outre,
uivant, en cela, l'exemple d'illustres
crivains.

R. B.

—

**Généalogie de Rochechouart** (LXXXIII, 239, 406). — Voici l'analyse emandée par M. de Saint-Saud :

« Octobre 1254. Transaction passée ntre Aimeri, Vicomte de Rochechouart Jeanne de Mauléon, sa femme, d'une art, et Aimeri, vicomte de Thouars de autre, par laquelle Aimeri et Jeanne bandonnent au vicomte de Thouars, oyennant certaines rentes, toute la suc-ession de feu Savari de Mauléon, frère né de Jeanne et celle de Raoul de Mau-on, fils de Savary. Don Fonteneau, T. 5, p. 249, d'après le chartrier de houars ».

M. le duc de La Trémoille doit possé-er l'original. Il semble qu'un personnage, té en 1180, ne peut plus transiger en 254. Que de généalogies anciennes sont ncomplètes et ont été recopiées. Aimeri l a pu se marier deux fois.

Ours d'Aquitaine.

—

**Correspondance de George Sand dressée à M. T. R.** (XLV et LXXXII ; 97). — Il est, en effet, exact que le Dr aul Regnault a communiqué la plus grande partie de la correspondance, échangée entre son père et George Sand, à M. René Doumic, qui en a tiré le meilleur parti dans son beau livre sur George Sand. Et ce qu'il y a de piquant, c'est qu'au moment même où le docteur précité faisait cette communication à un membre de l'Académie, il la refusait — oh ! en termes très courtois — à un de ses confrères !

Voici, en effet, ce que m'écrivit le 21 février 1911, M. le Dr Regnault :

« Monsieur et très honoré confrère,

J'aurais été très heureux de vous être agréable, je dois vous dire cependant que j'ai eu tellement d'ennuis, à propos des lettres de G. Sand à mon père, avec les descendants de Mme Sand qui s'opposent à toute publication et à toute divulgation que je suis contraint de ne pas me rendre à votre désir. J'ai même dans ces temps derniers fait sommation par huissier à un grand journal quotidien.

« Dès que j'aurai repris ma vie ordinaire, je me ferai un plaisir d'aller vous voir et de vous renouveler, avec tous mes regrets, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Dr Regnault.

Je n'oserais l'affirmer, mais il me semble bien que le signataire de cette lettre est mort, il y a peu de temps. Ou seraient allés ses papiers, je l'ignore ; mais je crois que M. Doumic les a fortement écrémés, et qu'il ne reste guère d'inédit

Dr Cabanès.

—

**Deux amies de Stendhal : Mesdames Martin et Sophie Gaulthier.** (LXXXII) 384. — Sophie Gaulthier, née Rougier de la Borderie, était la femme d'un percepteur des finances à Saint-Denis, nommé Jules Gaulthier.

Elle fut la dernière passion de Stendhal ; comme lui elle était de Grenoble et ils se connaissaient de longue date. Cependant leur intimité ne commença guère qu'en 1829. Stendhal écrivait souvent à Mme Gaulthier qu'il appelait habituellement Mme Jules, ou Jules, ou même Giulia, jamais Sophie. Leur liaison, qui paraît avoir revêtu la forme d'une sorte d'amitié amoureuse, dura jusqu'à la mort de Stendhal, en 1842. Mme Gaulthier lui survécut jusqu'au 6 avril 1853.

Notre confrère Aquila trouvera, d'ail-

leurs, sur Mme Gaulthier et sur cette liaison toutes les indications qui pourraient l'intéresser dans *La vie amoureuse de Stendhal* par M. Jean Mélia (Edition du *Mercure de France*, 1909, in-18) et dans la *Correspondance de Stendhal*.

J'ignore qui était Mme Martini. Son nom n'est mentionné qu'une fois, et encore incidemment, dans le passage suivant d'une lettre adressée de Paris par Stendhal au comte Cini à Rome, le 29 mars 1837 :

Mes amours ressemblent beaucoup à Mme Martini qui était à Rome il y a deux ans et me coûtent 120 fr. par mois. Il est vrai que je ne prétends pas à une fidélité miraculeuse.

Le subtil Beyle est parfois d'un laconisme déconcertant.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Suzanne de Bréauté** (LXXXII, 145, 259). — Tous mes remerciements au collaborateur qui signe « Saint Valbert » pour les renseignements fournis ici même

Mais puisque cette famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours, pourrait-il me fournir l'adresse de ses représentants actuels que je ne trouve dans aucun annuaire ?

UN BELLIFONTAIN.

—

**Villiers de l'Isle-Adam** (LXXXII. 359). — Entre 1871 et 1875 (je ne sais plus exactement l'année) j'ai connu au collège de Sainte-Croix, du Mans, tenu alors par les R. P. Jésuites, où j'étais pensionnaire, deux élèves externes ou demi-pensionnaires qui s'appelaient : de Villiers de l'Isle-Adam. Je pourrais, sans doute, en cherchant bien, retrouver un annuaire, de cette époque, dudit collège, où ils seraient inscrits.

Il y avait à la même époque, un Louis Richard de Villiers, mais celui-ci, de la Mayenne, si je me souviens bien, ne devait pas être de la même famille.

L. B.

—

**Narcisse Vuillard** (LXXXII, 190). — Qu'on veuille bien me permettre de reposer la question au sujet de Narcisse Vuillard dont je possède plusieurs lettres intéressantes.

Je sais qu'il était l'ami du comte Lavallette, du comte de Montlozier, de Delacroix, de Dagnan... mais je ne possède aucun renseignement biographique le concernant. Je m'adresse tout particulièrement au savant Bibliophile Comtois et l'en remercie d'avance.

ARSÈNE KERSAUDY

—

**Armoiries à déterminer : « Chevron et têtes de Maures »** (LXXVII, 5, 405). — Jean Morizot, contrôleur au grenier à sel d'Avallon, fit enregistrer comme armoiries en 1696 : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 têtes de Maures de sable, posées de profil.*

De son mariage avec Jeanne Moricard, il eut entr'autres enfants : Jean Morizot, écuyer, lieutenant particulier et premier conseiller au baillage d'Avallon, qui acheta en 1704 la terre et seigneurie de Pancy et épousa le 18 février 1710 Marie-Jeanne de Clugny dont il eut au moins six enfants.

La famille avallonnaise des Séguenot, anoblie au XVIII^e siècle, porte... *d'argent à 3 taus de sable, qu'il est aisé de confondre avec des maillets.*

Une autre famille avallonnaise, celle des Laureau, anoblie par charges au XVIII^e siècle, portait : *d'argent au laurier terrassé et accosté de 2 troncs d'arbre, le tout de sinople.*

Ces quelques indications sans prétendre résoudre la question, sont données à titre de simple suggestion.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Pièce d'argenterie signée Lefèvre** (LXXVII, 191). — Monsieur B. de C. demande de qui sont les armoiries de France accompagnées de la devise : *Au roy ne nuis mais Bourbon suis.*

Je ne puis répondre à cette question, mais peut-être pourrais-je aider les chercheurs en leur disant que je possède également une pièce d'argenterie Louis XVI portant la même devise Mais l'écusson de France est bordé de gueule (qui est celui des Bourbon de la branche d'Anjou ou Bourbon Sicile) est accompagné d'un autre écusson.

Voici le blasonnement de ces armoiries accolées :

Le premier blason est : *d'azur à fleurs*

*de lys d'or, au bâton péri en bande, à la bordure de gueules qui est de Bourbon-Sicile.*

Le second blason porte : *de gueules au senestrochère d'or* (?) *armé d'une badelaire d'argent.*

Supports : à dextre, un ange (Maison de France), à senestre, un lion.

Couronne de marquis

Devise : celle donnée.

O. N.

—

**Costume du pape** (LXXXII, 236, 349, 410). — Il eut suffi naguère d'une visite au séminaire de St-Sulpice (aujourd'hui pris par l'Etat) qui possédait une galerie complète des portraits des Papes, pour se convaincre que, selon l'indication du Dr. A. B., la couleur du vêtement d'extérieur du Souverain Pontife est rouge, de même que son chapeau. Je possède, pour ma part, un portrait du célèbre réformateur, le Pape Jules III, portrait que des liens de famille me rendent fort précieux, et le costume, de même que la coiffure, servent d'affirmation à ce qui précède.

ECHARPE.

—

**Costumes masculins au XVIII^e siècle : attaches dans le devant du col** (LXXXII, 337). — Le détail d'ajustement, que relate Cheverny dans ses *Mémoires* et dont parle M. G. Lenôtre dans son article du *Temps*, est tout simplement ce qu'on appelait *une régence*, et je possède plusieurs portraits de famille qui portent le même ornement. Il s'agit en réalité d'un simple ruban de soie noire nouant le catogan, derrière la tête et dont on ramenait négligeamment les extrémités des deux côtés du col pour les perdre dans le jabot. C'est un ornement qui se retrouve fréquemment dans les portraits du XVIII^e siècle.

Le vicomte DE REISET

—

**Alexandre Dumas père : « Le Pape devant les Evangiles »** (LXXXII, 196). — On nous a communiqué un exemplaire peut-être unique, de ce livre, imprimé à Naples, en 1861, et qui valut alors, à son auteur, Alexandre Dumas, de nombreux ennuis.

Sous forme de réponse à une lettre de Monseigneur Dupanloup, qui répondait à une lettre de M. de la Guéronnière, conseiller d'Etat, Dumas, tour à tour, railleur, agressif, attaque les Papes, critique leur intervention dans les affaires italiennes, donne des aperçus de la situation politique et religieuse de ce pays, puis, en quelques pages vibrantes, fait revivre l'épopée de Garibaldi. Il revient à Pie IX, fait une incursion dans l'histoire, et termine son ouvrage par une biographie du cardinal Antonelli et une étude sur les mœurs de l'époque.

Ce livre (118 pages) qui ne figure pas dans les œuvres complètes de Dumas, qui n'est pas à la Nationale, que l'éditeur de Dumas n'a jamais connu, porte ce titre : « *Le Pape devant les Evangiles*, suivi d'une biographie du cardinal Antonelli, sa vie et son œuvre par Alexandre Dumas. Imprimerie de Androsio, 1861 ».

L'ouvrage a été saisi dès son apparition et détruit, ce qui explique sa rareté.

L'exemplaire que nous avons vu est entre les mains de Mme Heraeus qui le tient de son père, qui fut une personnalité consulaire en Italie.

G. M.

⁂

M. André Maurel, dans les *Trois Dumas* (Librairie illustrée) cite cet ouvrage qui n'est donc pas inconnu.

—

**Distique à compléter : « Taurino robis »** (LXXXIII, 8). — Dans quelle ville se trouve l'inscription en question ? Le verbe *revivo* étant inusité dans le latin antique, où il ne se rencontre que dans un vers de Sénèque et un autre, au IV^e siècle, de St-Paulin de Nole, il y a bien des chances pour qu'un vers qui le renferme soit l'œuvre d'un moderne, et probablement composé tout exprès pour être gravé sur la pierre où J.-C. l'a déchiffré. S'il en est ainsi, on ne voit pas comment pourrait être retrouvé le second vers. Ce qu'on en peut dire, c'est qu'il ne se terminait certainement pas par *itaque venit*, qui, *itaque* donnant trois brèves, ne peut être une fin de vers hexamètre ; *nit*, terminaison d'un adjectif ou d'un substantif comme *doctrina*, à pénultième longue, fait au contraire l'affaire. Mais l'inscription ne contenait-elle que ces deux vers ? et, encore une fois, où

trouve-t-elle ? Sans cette indication tout en reste inintelligible. Qu'est-ce que le Titan Taurin ?

IBÈRE.

—

**Les Mémoires de John Evelyn et les Mémoires de Grammont** (LXXXII, 194, 418). — J'ai pris, en effet, la citation d'Evelyn dans un vieil article de revue anglaise sur les bains d'autrefois et d'aujourd'hui (« Baths and Bathing Places, Ancient and Modern », *Quarterly Review*, juillet 1870 ; p. 168) Mais il s'agit bien des Mémoires d'Evelyn, et point d'un autre. On rappelle qu'il conduisit sa famille aux eaux de Tunbridge en 1652, que la cour s'y transporta tout entière en 1663 ; et l'on ajoute que sa description est la plus vivante de toutes : « *In 1663, the court visited Tunbridge Wells ; nothing can be livelier than Evelyn's account* » Il semble bien que ce soit à ce séjour que se rapporte la description d'Evelyn. Le nom de Grammont n'est pas mentionné : aucune confusion possible.

Il existe deux éditions récentes d'Evelyn, toutes les deux de 1906 : l'une, celle d'Austin Dobson, en 3 volumes, pour les Mémoires seuls ; l'autre, du professeur Henry B. Wheatley, en 4 volumes, qui contient en outre la correspondance. Je ne les connais pas directement.

On annonçait, l'automne dernier, à Londres, une biographie du Chr de Hamilton, qui devait paraître incessamment ; je ne crois pas qu'elle ait encore vu le jour.

Depuis l'envoi de ma question à l'*Intermédiaire*, le supplément littéraire du *Times* a publié, le 20 octobre, un long article sur John Evelyn à l'occasion de son centenaire. La question, qui reste entière, paraît donc assez bien d'actualité. C'est d'ailleurs un simple hasard de recherches qui m'a montré le rapprochement, puis l'identité absolue des deux passages, dont l'un est véritablement copié sur l'autre.

OLD NOLL.

—

**Billardon de Sauvigny. — « La France Sauvée »** (LXXXII, 380). — D'après Barbier (*Dictionnaire des Ouvrages anonymes*), *la France sauvée* aurait pour auteur Fr.-Th.-Mar. de Baculard d'Arnaud, cet écrivain famélique dont Monselet a tracé le curieux portrait dans *les Oubliés et les Dédaignés*.

Il y a eu, toutefois, à la même époque, un littérateur « aussi médiocre que fécond », dit Quérard dans la *France littéraire*, qui se nommait L. Edme Billardon (et non Billardin) de Sauvigny, et qui a écrit, au sujet de l'attentat de Damiens, un poème en 4 chants, intitulé *La France vengée*, paru en 1757, c'est-à-dire la même année que le poème de Baculard d'Arnaud qui devait avoir été inspiré par le même événement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Le poème intitulé *La France sauvée*, publié en 1757, après l'attentat de Damiens, est généralement attribué à Baculard d'Arnaud.

Quant à Louis Edme Billardon de Sauvigny, « littérateur aussi médiocre que fécond », comme dit Quérard, il est né à La Rochelle le 15 mars 1736, d'après M. Tourneux, qui lui lui a consacré un long article dans la *Grande Encyclopédie*.

SAINT-VALBERT.

***

Mêmes références : M. R.

—

**Qui a maison à Uzerche** (LXXXII, 387). — Uzerche est une curieuse petite ville où abondent les vieux logis à tournures de manoirs. Je retrouve dans des notes prises par moi en 1911, au cours d'un voyage dans le centre-sud, la description suivante :

Uzerche est bâtie en pyramide sur une colline qu'encercle une boucle de la Vézère. Tout au sommet, c'est le magnifique et sévère clocher de l'église romane ; à côté, les tours élancées d'une école qu'on a eu le bon goût de construire dans le style ancien ; puis une dégringolade de maisons, dont un grand nombre sont munies de tours et de tourelles. De leur aspect féodal, a pris naissance le vieux dicton : « Qui a maison à Uzerche a château en Limousin ». Toutes ont des jardins en terrasses, dont les murs de soutènement sont les anciens remparts. En bas, coule la Vézère, rapide et sombre.

C. L.

***

A château en Limousin, parce que presque toutes les maisons d'Uzerche on

forme de castels, avec pignons et pavillons.

B. C.

*
* *

Uzerche est une des plus pittoresques villes de France, par le nombre de ses hôtels flanqués de tourelles où résidait en ville, la noblesse limousine qui s'ennuyait dans les manoirs. Ces antiques demeures ont donc toutes allures seigneuriales, de là le dicton.

ARD. D.

—

**« Vloo »** (LXXXII, 384). — « Vloo » est un terme de vénerie employé dans les grands équipages, pour ameuter, exciter, flatter, encourager les chiens. « Vloo », « vloo », à cause de cela, a été parfois pris comme devise sur les boutons de vénerie.

ECHARPE.

*
* *

C'est l'encouragement aux chiens de sanglier et de lièvre, comme : *Tayaut* ! aux chiens de cerf.

S.

*
* *

« Vloo » est évidemment pour *vlau*. Quand on chasse le sanglier et qu'on aperçoit la bête, on crie : *vlau* ! *vlau* ! Pour le cerf, le daim et le chevreuil on clame : *tayaut* !

A. HARMAND.

*
* *

Le mot : « vloo » est le cri du chasseur annonçant la vue du sanglier ou du loup ; de même que « tayaut » annonce la vue du cerf, du daim ou du chevreuil.

H. Ds.

*
* *

En chasse à courre, lorsque les chasseurs voient passer l'animal de chasse, ils crient : « Taïaut » si c'est un cerf ou un chevreuil, et « vlo » ou « vloo » si c'est un sanglier.

UN VENEUR DE L'ÎLE DE-FRANCE.

*
* *

« Vloo » s'écrit aussi « *vlau* ». Terme de vénerie ; sans doute contraction pour « *vois-le* ». Cri poussé, particulièrement à la chasse à courre, pour annoncer la présence du sanglier. A la chasse à tir, dans le même cas, on crie en Lorraine « *hou-la hou* » et un peu partout : « *soul leau* » !

C'est un jeune ragot,
Vlau !
Vlau !
Qu'a débusqué Ramoneau
Paroles de la fanfare du sanglier.

M. DE C.

*
* *

Il ne doit pas être très malaisé de déterminer à quel équipage de vénerie appartient le bouton que nous décrit M. Arsène Kersaudy.

Cet équipage est sans conteste un *tautrait*, c'est-à-dire qu'il est spécialement destiné à chasser le sanglier, comme l'indique la tête de l'animal et le mot VLOO qui est le cri du veneur qui *voit* le sanglier. (De même que TAIAUT est le cri qui signale la *vue* de la bête de chasse dans les équipages s'adressant aux cerfs, chevreuils, lièvres, etc.).

Dans la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux imprimée en 1561, nous lisons :

... les hautains et plaisans cris sont dédiez pour la chasse du cerf et les bas, rudes et furieux, pour la chasse du sanglier.

F. L.

Même réponse : V +.

—

**Fête du soleil à Andrieux** (LXXXII, 289.420). — Je supposais que l'on aurait répondu à la question posée par M. Albert Hugues. Puisqu'on ne le fait pas, je me permets de signaler que dans le 10e volume de mon *Voyage en France* (*Les Alpes, du Léman à la Durance*) je signalais en y *ajoutant foi* — en ma qualité de Dauphinois — la cérémonie racontée par le baron de Ladoucette. Mais quand j'eus à mettre au point la 3e édition de ce livre, 1910, je venais d'apprendre que c'était une mystification, et je le signalais en note à la fin du chapitre. Voici cette note :

Le fils d'un notaire du Valgodemard dernièrement révélé (1909) que la cérémonie des Arnauds n'aurait jamais existé. Son père, sollicité par le baron de Ladoucette préfet des Basses-Alpes, de lui envoyer quelques traditions populaires, aurait forgé celle-ci de toutes pièces. Et la mystification aurait pris le caractère d'un fait historique.

ARDOUIN DUMAZET.

—

**Tartarin de Tarascon** (XXIV ; XXV). — Le hasard m'apporte une réponse to

pique à une question posée en 1891 et à laquelle il fut répondu, un peu à côté, en 1892.

Tartarin, de Tarascon, a vécu, si ce n'est au pays du soleil, du moins à Argenteuil. L'*Intermédiaire* avait déjà signalé un Tartarin à Bezons, commune voisine, mais il n'était pas de Tarascon !

Voici le texte d'une affiche électorale, déposée à la préfecture de Seine-et-Oise, le 10 janvier (1881 ?), le millésime n'est pas très lisible, et recueillie sur les murs de la commune d'Argenteuil par un curieux :

AUX ÉLECTEURS

Citoyens,

M. FAUTIER qui, en 1870, n'était rien dans l'administration est resté à Argenteuil, et TARTARIN, de Tarascon, qui était conseiller et adjoint, à l'approche du Prussien qu'a-t-il fait ? Il lui a tourné le sien (*sic !*), après avoir eu le soin de cacher son fils dans la faire.

*Un groupe de démocrates.*

Argenteuil. Imprimerie Worms.

*Les aventures merveilleuses de Tartarin de Tarascon* sont de 1872, Daudet a pu rencontrer le nom de son héros dans une promenade aux environs de Paris. Il peut se faire encore que l'homme d'Argenteuil s'appelât Tartarin, et que la malice électorale, par ironie, ait ajouté : *de Tarascon*. Cette supposition prouverait, dans ce cas, qu'un type avait été créé et que l'on s'en servait pour combattre un adversaire politique.

R. B.

*
* *

Le *Mercure de France*, (15 janvier 1921), publie une lettre de M. Henri Mazel sur l'original de Tartarin. Il écrit :

J'ai toujours entendu dire à Nîmes, que l'original de Tartarin était un propre cousin d'Alphonse Daudet, M. Renaud, qu'on appelait *Renaud lou cassaire*. Renaud le chasseur, et qui était, sinon de Nîmes, du moins des environs de Monfrin, un gros village des bords du Rhône.

Il est d'ailleurs assez curieux que tous les personnages soi-disant provençaux de Daudet sont en réalité des Languedociens, des Nîmois : les protestants de l'*Evangéliste* copiés d'après tels habitants du riche quartier de la Bouquerie, comme les royalistes des *Rois en exil*, d'après tels autres d'un quartier plébéien de l'Enclos-rey. Le *Nabab* reproduit l'histoire d'un nommé Bravais qui avait été faire fortune en Egypte, comme *Numa Roumestan* rappelle, par bien des traits, Numa Baragnon, qui joua un certain rôle à l'époque du 16 mai.

## Trouvailles et Curiosités

**Lettre de Victorien Sardou sur Sainte-Beuve.** — Notre ami le docteur Cabanès, pour une de ses études documentaires, avait sollicité l'opinion de l'auteur de *Patrie* sur le critique des *Lundis*. Il en résulta cette lettre qui est restée inédite et qu'il veut bien nous communiquer. Elle est a verser aux débats toujours ouverts sur la critique :

Marly

Mon cher Docteur,

Je n'ai jamais connu Ste-Beuve, parce que je n'ai pas voulu le connaître. Et voici pourquoi. Champfleury m'avait fait part du désir exprimé par Sainte-Beuve, que je lui fusse présenté, *chez lui*. — Et j'avais parfaitement compris que l'intention de Sainte-Beuve était de me faire poser, suivant son habitude, pour quelque étude qu'il projetait sur votre serviteur. C'était au lendemain de *Séraphine* et de *Patrie*, et mon succès me désignait à son attention. Or, il ne me convenait pas d'être pourtraicturé par un homme à qui j'accordais une grande valeur comme critique ; — (et à parler franchement j'ai plus d'estime pour le plus mince créateur que pour le plus remarquable critique) ; — mais à qui je refusais totalement la moindre connaissance de l'art dramatique, et de qui je me méfiais à cet égard, comme de tous les pédants !... — Je me dérobai donc avec joie à l'invitation de Champfleury et aux instances réitérées d'une très aimable dame des amies de Sainte-Beuve et des miennes, qui me proposa, à maintes reprises, de me faire dîner avec lui. — Je me félicite aujourd'hui de n'avoir pas donné à ce grand critique l'occasion de débiter à propos de mon théâtre une foule de sottises, qui ne me feraient aucun tort ; mais ne lui feraient aucun honneur ! — Voilà tout ce que je puis vous dire de mes rapports avec ce faux grand homme que Balzac qui, lui, en était un vrai, appelait Sainte-Bévue !

V. SARDOU.

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DARIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIII^e Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 10 Février 1921

N° 1533 N° 1533

31^bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE SINGULA LEGENTIBUS

*Cherchez et vous trouverez*

*Il se faut entr'aider*

31^bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**
**Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).**
**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**La tête de La Môle.** — Dans les *Fragments inédits du Journal d'un Poëte*, publié par M. Fernand Gregh, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1920, Alfred de Vigny note le fait suivant :

10 Avril (1838 ?).

La tête de La Môle, l'amant de Marguerite de Valois, vient d'être retrouvée dans la rivière, près de l'île des Cygnes, dans une cassette où elle l'avait fait enfermer.

Vendue à un historien, disent les journaux sans le nommer.

Sait on le nom de cet historien ?

Entre quelles mains se trouve actuellement cette épave ?

ORFREMONT.

—

**Les hôpitaux russes en 1814.** — On avait créé des hôpitaux pour les blessés russes lors de l'invasion en 1814 à Paris.

A-t-on publié un historique de cette installation ? A. B. X.

—

**« La Varsovienne : » Quel en est l'auteur ?** — Dans un article de l'*Eclair*, (7 février 1921), M. Albert Monniot parle de la *Varsovienne* :

Polonais, à la baïonnette !
C'est le cri par nous adopté,
Qu'en roulant, le tambour répète :
A la baïonnette ! Vive la liberté !

M. Monniot écrit :

D'où vient ce chant ? En quelles circonstances est-il né ? Quel en est l'auteur ? L'*Encyclopédie Larousse* elle-même ne fournit aucune réponse à ces questions, que l'*Intermédiaire des chercheurs* voudra peut-être soumettre à son érudite clientèle :

A ce désir de notre confrère, nous nous empressons de répondre. Nous soumettons à nos collaborateurs cette intéressante question : D'où vient *La Varsovienne* ? I.

**Un tableau sur la duchesse de Berry.** — En 1822, fut exposé à Paris un tableau de Pierre Lacroix, élève de David, représentant la Duchesse de Berry, agenouillée devant le buste de son mari, et accompagnée de deux enfants.

Un marchand de tableaux, légitimiste fidèle, Sauvaignat, en fit faire des photographies en 1857.

Je voudrais savoir ce qu'est devenu l'original, et si je pourrais acquérir une des photographies.

MEMOR.

—

**Les refus de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre.** — On sait le succès dont les doctrines de non résistance au mal ont joué, surtout grâce à Tolstoï au début de notre siècle. Des cas isolé comme celui de Grasselin en France et de Naine en Suisse, qui refusèrent de faire leur instruction militaire en raison de leurs croyances ; la proposition de M. Allégret au Congrès de la Paix de Rouen, demandant de verser dans les services auxiliaires les soldats qui refuseraient de verser le sang pour motif de conscience ; la vitalité de groupes tels que ceux des Quakers, des Doukhobors, et la création en Amérique de la Société de « non résistance » attestent la réalité de ces croyances.

Peut-on savoir comment ont été réalisées ces doctrines pendant la guerre ? Y a-t-il eu beaucoup d'isolés refusant de se battre pour motif de conscience ? Et comment se sont comportés les groupes constitués ? Les Quakers se sont consacrés aux hôpitaux. Mais les autres ? Tous les renseignements que l'on voudra bien me faire parvenir sur cette question seront les bienvenus.

R. DE BOYER DE SAINTE SUZANNE.

—

**Famille de Boni-sent.** — Un intermédiairiste pourrait-il donner quelques renseignements sur Pierre Hubert de Bonissent, escuyer et châtelain de Boissy-Puchy et autres lieux ? Ses armes étaient : *de un cor de chasse de sable enguiché de gueules, posé en cœur, accompagné de trois molettes, aussi de gueules.*

Document enregistré le 29 août 1698, Province de Normandie 485. Généralité de Rouen 17.

A-t-il laissé des descendants ?

L. CAPET.

—

**Famille Horail de Brisis.** — Où pourrais-je trouver des renseignements sur la famille *d'Horail de Brisis*, originaire probablement du Haut-Languedoc.

Cette famille est-elle encore représentée de nos jours ?

Capitaine P.

—

**Fantin-Latour.** — Je possède un portrait de religieux, signé Fantin-Latour. On me dit que ce portrait serait celui d'un frère du peintre.

La chose est-elle vraisemblable ? Fantin-Latour avait-il un frère religieux, et de quel ordre ?

OLIS.

—

**Famille Leydet.** — Quelles sont les armes de la famille Leydet, noblesse de robe ? Plusieurs membres au Parlement de Bordeaux. Guyenne, (Périgord).

DESMARTYS.

—

**Famille Martinet de Brunot.** — Quelles étaient les armes de cette famille qui a fourni plusieurs officiers au XVIII^e siècle, et des chevaliers de St-Louis. Notre aimable confrère, M de St-Saud qui est documenté sur les familles du Périgord, pourrait peut-être me renseigner.

DESMARTYS.

—

**Portrait du marquis de Sade.** — Existe-t-il un portrait authentique du marquis de Sade ?

M. H.

—

**Les poésies de Seigneret, ancien normalien** — L'auteur de la notice sur Seigneret, publiée dans un des Annuaires de la Société des anciens élèves de l'école normale supérieure, avait cité quelques-uns de ses vers ; ils étaient très beaux. Pourquoi n'ont-ils pas été édités ? Ces poésies sont-elles possédées par sa famille, ou par un de ses camarades ?

On sait que le professeur Seigneret était le frère du séminariste fusillé sous la Commune.

LED.

**Correspondance de Vauvenargues.** — On a mis en doute l'authenticité des lettres de Joubert ; on tient pour à peu près certain qu'elles furent au moins expurgées. Pareilles questions se sont-elles jamais posées au sujet de la correspondance de Vauvenargues, procurée, on le sait, par Gilbert, en 1857 ?

A-t-il été, depuis cette date, publié de nouvelles lettres écrites par Vauvenargues ou à lui adressées ?

A-t-on des raisons particulières — autres que l'existence incontestable de lacunes dans la publication de Gilbert — de croire qu'il puisse se trouver encore des pièces inédites ? Et peut-on conjecturer en quels lieux ?

G. S.

—

**Unson.** — Le fief d'Unson, situé paroisse de Saint Fargeol, en Bourbonnais (actuellement canton de Marcillat, arrondissement de Montluçon), fut vendu par Julien et Annet de Fournoux, le 24 juillet 1601, à René de Châteaubodeau, chevalier, seigneur de Saint-Fargeol ; il resta dans la maison de Châteaubodeau jusqu'à la Révolution. En 1789, il appartenait à Sébastien, comte de Châteaubodeau, capitaine au régiment de Royal-la-Marine, chevalier de St-Louis, époux de Magdeleine de Mayet de la Villatelle : on ne le trouve plus en la possession de son fils. Une petite partie de la terre seulement, appelée le Petit Labourage de St Fargeol, fut vendue nationalement, ayant été confisquée sur Jean Baptiste de Châteaubodeau, frère de Sébastien, ancien Garde du Corps du Roi, chevalier de St-Louis, émigré.

Un collègue bourbonnais pourrait-il me dire comment et à quelle époque Unson est sorti de la maison de Châteaubodeau et quels en ont été les possesseurs jusqu'à nos jours ?

M. DE C.

—

**Armoirie à identifier : Dauphin.** Dextre : Ecu du dauphin : *au 1er écartelé ; aux 1er et 4e, d'azur, à 3 fleurs de lys d'or posées 2 et 1 ; aux 2 et 3e d'or, au dauphin d'azur, beaupré de gueules.*

Senestre : *écu de France d'azur, à 3 fleurs de lys d'or surmontées de la couronne de dauphin, soutenue de deux branches de lys au naturel nouées d'un ruban de gueules.*

BELVALETTE

—

**Du Bignon : armoiries.** — Un intermédiariste connaitrait-il les armoiries de :

1° Jean Pierre Du Bignon ou Dubignon, seigneur de Talbot

2° Anne Charles Alexandre Du Bignon ou Dubignon, seigneur d'Hon.

Frères et tous deux Receveurs des Fermes du Roy au bureau d'entrée et de sortie de Bordeaux, demeurant à l'Hôtel des dites fermes, paroisse St-Pierre, de 1745 à 1765.

R. D.

—

**Qui a posé pour la « Psyché » du tableau de Gérard ?** — Le maréchal de Castellane prétend dans son journal (tome III, p. 401, note), que pour la tête de sa *Psyché*, Gérard a emprunté le visage de Mme de Sampayo, belle-sœur du général Despans-Cubières. Si, comme l'écrit le légendaire maréchal, cette personne avait une cinquantaine d'années à la date où elle vint la prier d'intercéder en faveur de son beau-frère, c'est à-dire le 16 juillet 1847, il parait difficile qu'elle ait pu poser pour le tableau en question qui fut exposé en 1797, à une époque où ladite dame était à peine au monde.

De son côté, dans ses *Souvenirs de première jeunesse* (p. 201), Feuillet de Conches assure que Gérard a pris comme modèle de sa *Psyché* la baronne Pichon, sœur du naturaliste Alexandre Brongniart. Ce serait plus vraisemblable ; cependant Delécluze, dans son ouvrage *Louis David, son école et son temps*, nous apprend que Gérard, après avoir peint en 1795 un portrait de Mlle Brongniart, en avait fait en 1797 un second qu'il avait exposé en même temps que la *Psyché*, mais il ne fait aucune allusion au fait relaté par Feuillet de Conches. Quelle est donc la belle personne qui a posé pour le délicieux visage de la *Psyché* de Gérard ?

A propos de Mme de Sampayo, sait-on quels liens de parenté elle pouvait avoir avec le comte de Sampayo, ce jeune portugais qui fut le premier amant d'Hortense Allart, alors gouvernante de la fille

du général Bertrand, et le père de son fils Marcus ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Tours isolées** — Quelques-unes de nos cathédrales ou églises provinçiales se distinguent par cette particularité que les tours où sont placées les cloches se dressent, isolées, à quelque distance du corps principal de l'édifice religieux : telles les tours de St-André et de St-Michel, Bordeaux ; de St-Paul (et jadis de St-Paterne — celle-ci, on s'en souvient, jetée bas par M. Rabier, alors maire de la ville), à Orléans ; de St-Martin (ancienne basilique) à Tours ; etc., etc.

Quelle est la raison de cet isolement ?

A. D'E.

—

**Famille de Croy**. — Je trouve en marge d'un curieux missel, imprimé en 1565, des vers manuscrits assez joliment tournés, adressés par un gentilhomme du nom illustre de Croy à une dame qu'il courtisait. Ce missel lui servait sans doute de boîte aux lettres.

Pourrait-on savoir si, vers l'époque où ces vers ont été écrits, (1572-73), vivait un Croy ayant laissé une réputation littéraire ou galante digne de mémoire ?

A titre documentaire, voici ces billets doux ; ils sont datés.

A mon (mot effacé)
Je resamble au papillon
Qui faict de tours un million
Pour se bruller à la chandelle;
D'un seul point luy suis différant .
C'est qu'il meurt un coup seullement,
Et je vis à mort éternelle.
1572
J'y parviendray
Croy

Cette devise, qui est l'une de celles de la maison de Croy, est éloquente.

Plus loin :

Ce mien escrit sera pour vous prier,
Durant le tamps de votre absance,
Qu'aiès de ma parfette souvenance,
Ne me voulant nullemant oublier.

R. L. V.
15 I. H. 72

Et pour finir, dans une note doucement mélancolique :

1573
D Dasta (?) (1) la muerte.
Je sens mon cueur se consumer
D'un tel feu que je ne désire
Rien esfacer de mon martire,
Tant il me plaist de vous aymer.

OLIS.

—

**La dédicace « d'Andromède », de Corneille.** — Les trop discrètes quatre « A. M.M. M. M. » en grosses majuscules de la Dédicace de la tragédie d'*Andromède* de P. Corneille.

Connaîtrait-on le nom authentique de la Dame, si insuffisamment ainsi dénommée, bien qu'avec toutes les formules possibles du plus profond respect, en tête de l'Epitre dédicatoire qui lui est adressée, dans les deux éditions originales de cette célèbre pièce, Rouen, petit-in-12 et in-4°, 1651.

M. Emile Picot, dans sa si consciencieuse *Bibliographie Cornélienne* la cite, à diverses reprises, cette Epître, mais sans ajouter aux collations qu'il en donne la moindre note explicative.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Le felse.** — Dans sa pièce, la *Dernière nuit de Don Juan*, récemment publiée par l'*Illustration*, Edmond Rostand a écrit :

Laquelle, se levant des coussins noirs du [*felse*,

Fels, en allemand, veut dire rocher ; felse, en arabe est une monnaie. Mais en français ? Le mot ne se trouve ni dans le dictionnaire de l'Académie, ni dans Littré, ni dans Bachelet, ni dans la Grande Encyclopédie, ni dans Larousse, ni dans le Dictionnaire de Trévoux, ni dans les Glossaires de du Cange et de Godefroy.

Ce n'est donc ni un mot ancien, ni un mot de la langue française officielle. Si c'est de l'argot, *non est fric locus*. Si c'est un mot que Rostand a forgé pour donner une rime à « Paracelse », le procédé est indigne de son grand talent. Je résume : qu'est-ce qu'un *felse* ? Quand, à quel propos, dans quels ouvrages ce mot a-t-il été employé ?

A. V.

(1) Deux D majuscules en forme de monogramme, bien encastré l'un dans l'autre ; ce qui les fait ressembler au chiffre de Henri Deux

# Réponses

—

**Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ?** (LXXXIII, 41). — Fin septembre 1914, un personnage des mieux informés et pour cause, me raconta qu'une troupe allemande revêtue du nouvel uniforme, conduite par un sous-officier, se présenta au château de Royaumont, en se faisant passer pour soldat anglais, vers la fin d'août.

Quelques jours plus tard, on retrouva la copie d'un ordre de sous-officier adressé à l'Etat-major allemand qu'il avertissait de la concentration des troupes françaises au S. E. de Paris.

Comme nous le fit remarquer notre interlocuteur, ceci pourrait avoir fait décider la marche de Von Kluck de ce côté. Toutefois, ajoutait-il, nous n'en aurons la confirmation qu'après la guerre.

D'autre part, le général Galliéni fut tout d'abord prévenu par un aviateur, Brindejonc des Moulinais.

Celui-ci, s'étant aperçu de l'infléchissement des allemands vers l'Est, vint, de son propre mouvement, avertir Galliéni. Ce général était en inspection, Brindejonc l'attendit très longtemps, il réussit fort tard à lui faire part de ce qu'il avait vu.

Galliéni, comprenant l'importance du renseignement, engagea l'aviateur à repartir pour venir dès le lendemain matin lui confirmer si ses premiers avis étaient exacts.

Galliéni envoya le 4 septembre, avant le jour, dans le camp retranché de Paris, des reconnaissances de cavalerie qui, à leur tour, venaient apporter des renseignements conformes à ceux que Brindejonc avait donnés.

A la date du 3 septembre, et même du 4, dans la matinée, le généralissime français avait donné l'ordre formel du repli de toute l'armée derrière la Seine et cela devait être exécuté le plus rapidement possible. Galliéni avisa le généralissime de l'ordre que lui-même donnait à l'armée de Paris de se mettre en marche vers l'Est (*Mém. de Galliéni*, p. 115). Le 4, Galliéni va trouver le Maréchal French, et sur les vives instances de Galliéni, Joffre finit par se rallier à l'offensive, mais tout en restant opposé à l'action par le nord de la Marne. (*Galliéni*, p. 124).

B.

* *

Infléchissement de la 1re armée allemande vers le S Est, délaissant la direction de Paris et se dirigeant sur Compiègne :

Ce renseignement a été donné le *31 août 1914*, vers midi, par le *Capitaine Lepic*, du 5e Rég. de chasseurs, alors en service de découverte avec son escadron vers St-Maur (N. d'Estrées St Denis). — Le général Comt. la Division de Cavalerie Provisoire à qui ce renseignement a été adressé, le transmet aussitôt au général Maunoury, Comt la 6e armée, lequel le transmet au G. Q. G. qui en avise le Ministre de la guerre, qui n'a pu manquer d'en avertir le général Galliéni, dès le 31 août. Le *Capitaine Lepic* a été cité à l'ordre de la D. C. P. et a été proposé pour le grade supérieur pour ce fait.

Les documents officiels sont à la Section Historique de l'armée.

CURIOSUS.

—

**La dette de l'Amérique** LXXXI : 281 ; LXXXII, 393). — C'est des Etats-Unis que devraient affluer les réponses. Je n'ai pu trouver jusqu'ici trace d'aucun payement relatif à cette affaire ni dans les dépôts publics français ni dans la correspondance du général Turreau, ambassadeur à Washington, sous le premier Empire.

Aucune trace non plus du règlement de la cession de la Louisiane.

En 1764, la France avait cédé cette colonie à l'Espagne par un traité secret.

En 1802, par le traité de St Ildefonse, l'Espagne nous la rendit. Le Premier Consul la vendit 80 millions aux Etats-Unis.

Les 35 millions dus en 1790, joints aux 80 millions dus en 1803, représentent aujourd'hui une somme de près de un milliard de dollars soit 17 milliards de francs.

GUSTAVE BORD.

—

**Les Mémoires de Barras (De qui sont les prétendus mémoires complémentaires** (LXXXI ; LXXXII, 389 ;

LXXXIII, 11). — Parmi les papiers en débris que je possède du confident, de l'allié, du scoliaste de Barras, — de Saint Albin, celui-ci me semble assez curieux pour être livré à la publicité des zélés... Pas un mot ne s'y trouve sur Louis XVII; — et cela à l'époque la plus critique des craintes bourboniennes...

Dans la Tourmente de L'Avènement de L'Empire Joseph Buonaparte jouoit le rôle d'intriguant et de Policier qu'il avoit toujours joue jusqu'alors pour son frère Le général. Il réunissoit donc chez lui tous les hommes dissolus qui avoient connu L'ancien Régime et que leurs vices avoient portés dans le nouveau. A L'une de ses réunions nocturnes se trouvoient extraordinairement convoqués *Jancourt*, *Roederer*, *Stanislas Girardin*, *Talleyrand*. La conversation portée par Joseph sur le moment présent auquel Tous ces messieurs prétendoient s'intéresser vivement Joseph dde (demande ?) à tous comme les Bourbons croyent qu'aucun d'eux pût être l'antagoniste de son frère Napoléon. Jancourt que (*sic*) Louis 18 Le Comte D'Artois et tout le reste ne vaut pas la moindre estime, qu'aucun n'est capable d'entrer en Ligne avec Le Général ; Roederer et tous Les autres notamment Talleyrand applaudissent et renchérissent Joseph satisfait ajoute *n'y a-t-il pas encore un duc d'Enghien* ? — pour celui-là répond Stanislas Girardin cela est une autre paire de manche... Talleyrand qui n'avoit applaudi jusqu'alors que par inclinai on renforcée (?) de tête prend La parole et dit : c'est fort peu de chose que le Duc d Enghien quoique ce soit quelque chose de mieux que Le reste cependant c'est celui-là duquel il est urgent de se défaire... qui avoit entendu cette douce (dernière ?) parole Joseph dde (demande) les chevaux à sa voiture et part rendre compte aux Thuileries. C'est à cette circonstance (*illisible*) plus qu'à tant d'autres racontées par les parties intéressées qu'on peut faire très (*illisible*) remonter La mort du duc D'Enghien.

Pas un mot du joli Dauphin ; — si possible alors. Sans prendre parti pour la thèse Lenôtre ni pour la conviction Montorgueil, je reste persuadé que la vérité sur Louis XVII jaillira tout à coup de la pierre ignorée qu'un inconnu frappera par hasard ; il ne faut pas désespérer, surtout dans les causes désespérées.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

**La duchesse d'Etampes** (LXXXIII, 2). — Malgre le silence prudent de Théodore de Bèze et les dénégations violentes de Bayle, il est certain que la duchesse d'Etampes, si elle n'était pas protestante, favorisait la cause des réformés. On s'en convaincra en lisant un passage des *Mémoires* de la Huguerye (édition du baron de Ruble, t. I. p. 388) et les témoignages de Jean Crespin et de Florimond de Raimond, cités par les frères Haag (*La France protestante*, article *Pisseleu*).

SAINT-VALBERT.

—

**Quelle est cette comtesse ?** (LXXVI, 330). — Je n'en sais rien, mais très certainement, elle ne peut être Marie-Louise. En premier lieu, celle-ci, qui était duchesse de Parme, n'a jamais porté le nom ni le titre de son premier époux morganatique. D'autre part le prince de Metternich était trop au courant des moindres détails du protocole monarchique pour traiter simplement de « madame la comtesse » une souveraine qui était, par surcroît, archiduchesse autrichienne et la propre fille de son auguste maître, et il n'aurait pas manqué, en lui écrivant, de lui donner au moins le titre d'Altesse impériale.

En outre, dans le cas où Marie-Louise aurait eu une communication de cette nature à adresser à son père, elle aurait vraisemblablement écrit directement à ce dernier, sans recourir à l'intermédiaire du chancelier. Enfin, le cardinal Fesch, qui depuis qu'en 1811, il avait encouru la disgrâce de Napoléon, vivait à Rome, et n'avait que peu ou point connu sa seconde épouse, ne se serait pas adressé à celle-ci pour faire connaître au duc de Reichstadt ses intentions généreuses à son égard, d'autant plus qu'il ne devait pas ignorer combien Marie-Louise se désintéressait de son fils, ainsi que des intérêts de ce dernier, dont elle avait abandonné la gestion à la Cour de Vienne.

Puisque nous en sommes réduits aux hypothèses, la destinataire de la lettre en question ne serait-elle pas plutôt Caroline Murat, l'ex-reine de Naples, retirée à Trieste sous le nom de *comtesse de Lipona*, et qui devait avoir conservé des relations avec son oncle Fesch ? Ce serait d'autant plus vraisemblable que Metternich, alors qu'il représentait l'Autriche à Paris en 1808, avait été du dernier bien avec la belle Caroline qui, non content

d'avoir ravi à la générale Junot le cœur de son mari, s'était donné la satisfaction bien féminine de lui enlever également l'amour du brillant ambassadeur. Elle avait, d'ailleurs, toujours trouvé, depuis ses malheurs, beaucoup de bienveillance auprès de Metternich.

Mais, d'un autre côté, il semble que Caroline avait le cœur trop sec pour se donner autant de peine en faveur d'un neveu qu'elle ne connaissait guère, surtout au détriment de ses propres intérêts. Alors quelle serait cette comtesse qui s'intéressait si fort à l'Aiglon ?... La comtesse Camerata ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Louis XVI et M. Sauce** (LXXXI, 185, 241). — Notre confrère L. C. trouvera sur M. Sauce des renseignements intéressants et détaillés dans le récit émouvant que, dans son livre *Portraits français* (Sansat, 1904, in-18), M. Edmond Pilon a fait du séjour de la famille royale dans la boutique du petit épicier de Varennes. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Projet de mariage du duc de Berry** (LXXXIII, 44). — Je ne sais s'il existe une étude sur le projet de mariage du duc de Berry avec la grande Duchesse Anne, sœur de l'Empereur Alexandre ; mais la correspondance du Prince de Talleyrand avec le Roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne, contient sur ce sujet des détails fort intéressants.

BÉNÉDICTE.

—

**Excès commis par les insurgés aux journées de juin 1848** (LXXXII, 3, 103, 205, 395). — Evidemment, dans tout récit d'événements contemporains, il convient de faire la part de l'imagination, de la crédulité ou de la peur. Il semble bien, pourtant, que pendant ces quatre sanglantes journées, quelques cas isolés de sauvagerie se soient produits, car Mérimée, qui n'est pas suspect d'exagération et qui devait être bien renseigné puisqu'il avait participé à la répression de l'insurrection, écrivait à Mlle Dacquin le 27 juin 1848 :

Je rentre chez moi ce matin après une petite campagne de quatre jours où je n'ai couru aucun danger, mais où j'ai pu voir toutes les horreurs de ce temps et de ce pays-ci... Croyez peu à tout ce que disent les journaux sur les morts, les destructions, etc.

Puis, après avoir reconnu que, dans le faubourg Saint-Antoine, qu'il a parcouru, le ravage n'était pas si grand qu'on le disait et que, pendant la bataille, on n'avait rien volé, il ajoute :

J'ai conduit à l'Abbaye une femme qui coupait la tête aux mobiles avec son couteau de cuisine et un homme qui avait les deux bras rouges de sang pour avoir fendu le ventre à un blessé et s'être lavé les mains dans la plaie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Rouget de l'Isle et l'historique de Quiberon** (LXXXI ; LXXXII, 12, 117, 204. 292 ; LXXXIII, 53). — Je ne connais ni M. Pitollet, ni M. Velasque. Je tiens ce dernier pour un bon serviteur de l'histoire Vendéenne. J'ai connu et respecté dans ses travaux considérables, feu Bittard des Portes, l'un des hommes les plus consciencieux et honnêtes qui aient existé *Je n'ai rien à retirer* de ce que j'ai dit précédemment. Je n'ai pas attaqué M. Pitollet. Il prouve cependant, par sa réplique, qu'il a été touché au point sensible. Rien de mieux. Dans une controverse historique, point n'est besoin de mêler des discussions de personnes. Produisez courtoisement, comme il convient entre *Intermédiaristes*, l'original et je reconnaîtrai, sans aucun embarras, que Bittard des Portes s'est trompé. Jusque là je refuse toute discussion.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

**La Terre de Chaux** (LXXX ; LXXXIII, 21). — Deux notes recueillies au cours des lectures pourraient peut-être rendre service au collaborateur M. de C.

« Bertrand de Chaux est a Clepsie avec la Duchesse d'Orléans, Anne Dauphine » Janvier 1412. Lamure, Forez, II p. 104.

« Hélion de Chaux, capitaine chatelain de Bellegarde, remplacé 1 sept 1441. (Gaingnieris 2 rep) Hélion de Chaux ce 29 101 de Segondat et Peronnelle Bourignone, sa femme ; tailles d'une paroisse. Neris Colombia St-Geny, et Herisson Montluçon 1443. » Bethemann II p. 27.

LA BRUYÈRE.

* * *

Quelques notes pour éviter d'orienter les recherches sur de fausses pistes :

Les archives publiques renferment peu de documents généalogiques concernant les Chateaubodeau : Archives nationales, 01. 968, p. 281 et Archives du Rhône, H, 91, f° 882. Il est par suite peu aisé d'établir une filiation complète de cette famille. Elle a cependant été dressée par le Capitaine de Chateaubodeau auquel il y aurait lieu de s'adresser et dont on trouvera facilement l'adresse dans l'annuaire de la Cavalerie. — Il y a peu de probabilité que la terre de Chaux appartint aux de Brandon : ces derniers étaient possessionnés non en Combrailles mais à Molompise et Chalagnat dans l'élection d'Issoire. Quant aux Malleret, nous ne les trouvons nulle part indiqués comme seigneurs de Chaux, tant dans les archives du Cabinet des titres que dans le Nobiliaire de M. de Quirielle. La première alliance qu'ils contractent avec les Chateaubodeau est en 1512 par le mariage de Gilbert de Chateaubodeau, petit-fils de Guillemette de Chaux avec Catherine de Malleret. En 1622, Charles de Chateaubodeau, gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, était seigneur de Chaux et de Malleret. Aucun de ses descendants n'est plus indiqué comme seigneur de ces deux terres : ce qui tiendrait à infirmer l'indication donnée par notre collaborateur Montebras que la terre de Chaux resta dans la maison de Chateaubodeau jusqu'au début du XVIIIe siècle. Par ailleurs, c'est en 1469 que nous trouvons pour la première fois un Chateaubodeau qualifié seigneur de Chaux, Antoine fils de Guillemette et marié à Miracle de Forges La terre de Chaux ne serait donc pas forcément entrée dans la famille par le mariage de Guillemette. D'autre part, la date de 1627 donnée comme extraite d'Antoine Thomas est-elle exacte (ou faut-il lire 1427) ? Si oui, en 1627 Guillemette de Chaux était sans doute trépassée depuis longtemps et la parenté de Jacque. et Gilbert de Malleret avec la dame de Chateaubodeau résulterait de l'alliance de 1622. Si l'indication relevée dans la Thaumassière est vérifiée, il faudrait en conclure que la maison de Chaux et celle de Malleret ne sont qu'une même famille. Ce fait d'une même famille connue sous deux noms différents ne serait pas nouveau dans la Marche, témoin la famille de Lestang, laquelle a contracté deux ou trois alliances avec les Chateaubodeau, qui passé en Auvergne et Bretagne est connue dans ces deux provinces sous le nom de Lauzanne.

Henri D. d'A.

—

**L'île de Césembre** (LXXXII, 236). — Etablir l'étymologie d'un mot est toujours chose délicate, qui exige une méthode rigoureuse et une sagacité toute professionnelle ; mais s'il s'agit d'un nom de lieu, les difficultés s'accroissent encore. Voici un mot : *Césembre* qui ne se trouve dans aucun texte antérieur au xe siècle ; rien ne prouve, cependant, qu'il ne fût pas usité quinze ou vingt siècles plus tôt. A quel parler appartient-il ? Est-il gaulois, ligure, ibère ? Est ce un débris d'une langue totalement disparue ? Nous n'en savons rien. Tout au plus, pourrait on tenter d'établir l'orthographe la plus rationnelle possible de ce mot.

Le plus ancien monument où l'on trouve mentionnée l'île de Césembre, c'est la vie de S. Malo par Bili, qui date de la fin du IXe siècle ou du commencement du xe [Cf. *Mélanges d'histoire Bretonne*, par Ferd. Lot ; H. Champion, Paris 1907] ; malheureusement le texte latin de Bili. qui transcrit les formes romanes de nombreux noms de notre région : *Machu*, *Alet*, *Renc*, *Raus*, etc., ne donne qu'une *seule fois* [C. XXVIII, éd. F. Lot] le nom de notre île, et sous une forme évidemment fautive : *September*. Comme l'île ne s'est jamais appelée September, il est indubitable que nous nous trouvons en présence d'une faute de copiste ; le scribe, sans doute, n'aura pas su identifier la lettre, peu usitée, du milieu du mot, que j'estime devoir être un Z, et, voulant, — lui aussi, déjà ! — trouver une étymologie à ce vocable bizarre et unique, il l'aura remplacé par les caractères p, t, qui se rapprochent fortement du z dans l'écriture cursive du XIe siècle. La plus ancienne notation du nom de notre île serait donc *Sezember*, *Sezembre*.

Cette hypothèse est corroborée par le seul texte un peu ancien où figure notre mot : *la chanson d'Aquin*, ou *la Conquête de la Bretagne*, poème de la fin du XIIe siè-

cle [cf. l'édition Joüon des Longrais]. *Césembre* y est écrit quatre fois, et de deux manières différentes : *Césambre*, vers 1461 et 1852 ; *Sesambre*, vers 1502 et 1549 ; mais il faut remarquer que le vers 1461, qui n'a ni rythme ni assonance correcte « [Césambre estoit celle ysle appelé »], présente tous les caractères d'une interpolation ; le vers 1852 semble bien aussi provenir d'un remaniement plus moderne. L'orthographe *Sesambre*, des vers 1502 et 1549, qui se trouvent dans le plein cours du récit, paraît bien devoir être l'écriture du rédacteur primitif. M. Joüon des Longrais signale qu'au haut du folio 26, peu avant le vers 1461, il existe une annotation, d'une écriture du XVIe siècle : *Narratio Cesembrii* ; ce qui dénote que les possesseurs d'alors du manuscrit attachaient une importance toute particulière à cet épisode, et ce qui expliquerait qu'ils lui eussent fait subir quelques remaniements postérieurs à la rédaction primitive.

Le nom de notre île ne figure aux archives municipales qu'à partir du début du XVe siècle, sous les formes *Césembre* [1415] ; puis *Cézambre*, *Saizambre*, *Césembre*, *Césambre* et même [B. B. 4] *Saint-Zambre*... !

Cette canonisation imprévue d'un *Zambre* absolument inédit ne serait que drôle ; malheureusement, ce sont les choses les plus absurdes qui séduisent certaines âmes compliquées — ou trop simples : l'abbé Prampain, qui avait des qualités d'historien, mais un esprit peu grammatical, affirme [p. 113, de son *Saint-Malo historique*], avec une sérénité effarante, que le mot « s'écrivit d'ABORD *Saint-Zembre*, puis *Cézembre*, et Césembre ». Il n'avait pas remarqué que *Saint-Zembre* ne se trouve que dans un texte de *1572*, alors que *Sézembre* et *Césembre* figurent dans des écrits des XIe et Xe siècles !...

De la confrontation de ces différents textes et de divers autres, qu'il serait inutile de citer tous, une conclusion semble bien s'imposer : c'est que la forme primitive de notre mot, c'était *Sezembre* qui est devenu assez logiquement, *Césembre* ; telle doit donc être l'orthographe à adopter définitivement.

Quant à l'étymologie proprement dite du mot, résignons-nous à l'ignorer ; ce sera beaucoup plus scientifique que de chercher des dérivations fantaisistes, comme celles que cite Joüon des Longrais dans son *Jacques Doremet*, Césembre, par exemple, venant de *membra sicca* ou de *cæsis membris* !

GEORGES SAINT MILEUX.
*Agrégé de grammaire.*

---

**Balzac est il ou non, l'auteur du « Petit Dictionnaire critique des enseignes de Paris »** (LXXXII, 97). — Je crois pouvoir répondre non bien que le bibliophile Jacob et M. Fournier se soient prononcés pour l'affirmative. Balzac s'est toujours intéressé aux enseignes, et s'il faut croire ce qu'en dit Léon Gozlan, il leur demanda parfois des inspirations pour l'établissement de ses titres et le baptême de ses héros (Ex. : *La Maison du chat qui pelote* ; Marcas). Mais, si Balzac aimait les enseignes au point de fonder sa fameuse et éphémère association littéraire du « cheval Rouge », il resta cependant tout à fait étranger à l'élaboration du « Petit Dictionnaire » en question. Il n'y collabora qu'en qualité d'imprimeur, ce qu'établit la mention suivante, placée à la dernière page du livre : « Imprimerie H. Balzac, rue des Marais S. G. n° 17 » C'est la rue Visconti actuelle. Déjà en 1866, dans son numéro du 9 juin, la *Petite Revue* dévoilait l'anonymat du « Batteur de pavé » ; elle attribuait la paternité de l'ouvrage à Maxime de Villemarest et Horace Raisson, attribution qui ne fut jamais démentie. C'est également l'opinion du très érudit M. Grand-Carteret, pour qui les enseignes et leurs historiens ne conservent aucun secret. L'erreur fut heureuse qui fit joindre ce Petit Dictionnaire des Enseignes aux œuvres de Balzac, car l'édition originale de ce curieux petit livre (1826), est aujourd'hui introuvable.

ED. M. M.

---

**Don Benito Pérez Galdos** (LXXXII, 183) — Comment un hispaniste aussi érudit que M. Alfred Morel-Fatio a-t-il pu croire un instant que le père de D. Benito Pérez Galdos pût signer un document quelconque — et, en l'espèce, il s'agit d'un interrogatoire de police ! — du patronymique *Galdós* ? Est il besoin

de rappeler que, si les Espagnols ont coutume de réunir, par la conjonction y, la préposition *de*, ou sans conjonction ni préposition aucunes, leur patronymique paternel à leur patronymique maternel ; que si, même, il arrive, par incorrection, que l'on dise : *Galdós*, au lieu de *Pérez Galdós* — licence qui, déjà, se produisait au XVII^e siècle et faut-il citer, à ce propos, la fameuse épigramme de Quevedo, qui s'adresse à Juan Pérez de Montalbán :

El doctor tú te lo pones,
El Montalbán no lo tienes :
Con que, en quitándote el « don »,
Vienes a quedar : « Juan Pérez » ?

Il n'est que trop avéré que, dans un document *officiel*, seul, le patronymique paternel fait foi et que c'est aussi *le premier*, et, souvent, *le seul* qui y figure. Il n'y a donc pas lieu d'épiloguer là-dessus..

D'autre part, M. Alfred Morel-Fatio est allé se documenter sur les origines de Pérez Galdós dans R. de Mesa. Pourquoi ne pas avoir recouru à Pérez Galdós lui-même ? Celui ci a publié en 1916 dans *La Esfera* de Madrid une série d'articles, en grande partie autobiographiques, selon que l'indique leur seul titre : *Memorias de un desmemoriado*. Or, au dernier de ces articles, inséré dans *La Esfera* n° 146, l'auteur, racontant son voyage dans les pays basques en 1896 pour s'y documenter à propos de son *episodio nacional* intitulé *Zumalacarregui*, dit être allé de Cegama — localité célèbre dans l'histoire du grand *guerrillero* basque — à Azpeitia. Et ce lieu, réveillant les souvenirs du vieux maitre, nous valut la précieuse confession suivante, de ce Pérez Galdós si discret :

Azpeitia, lugar famoso de cuyo nombre era deber mío acordarme siempre, porque allé nació mi abuelo materno, Don Domingo Galdós y Alcorta, varón digno y virtuoso, contemporáneo (según creo) de la Revolución francesa (1).

D'autre part, M. O. de A., dans une *note* insérée au n° de janvier 1920, de la revue de Bilbao ; *Hermes*, p. 36 : *La Ascendencia Vasca de Pérez Galdos*, fait très justement remarquer que le patronymique Galdos — soit avec l'accent tonique sur l'*a*, soit avec l'accent tonique sur l'*o*, comme c'est le cas du romancier défunt — est un patronymique basque et qu'il abonde dans la province de Guipúzcoa plus particulièrement.

Et Galdós, enfin, a eu soin de nous expliquer que D. Domingo, son aïeul maternel, était passé aux Canaries, et qu'au XVIII^e siècle, il avait été secrétaire de l'Inquisition à Las Palmas. En voilà assez pour détruire l'hypothèse de M. Morel-Fatio. Le Galdós qu'il signale ne pouvait, en tout état de cause, qu'appartenir à la branche maternelle...

CAMILLE PITOLLET.

(1) Azpeitia, fameuse localité, du nom de laquelle c'était mon devoir de me souvenir toujours, parce que c'est là que naquit mon grand-père maternel, M. Dominique Galdós-Alcorta, homme digne et vertueux, contemporain, je le crois, de la Révolution française.

—

**Madame Blavatsky dévoilée** (LXXXII ; LXXXIII, 23). — Je prends la liberté de rectifier la note parue dans le numéro du 10 janvier.

L'opuscule de Madame Besant, intitulé : *H. P. Blavatsky and the Maters of wisdom*, a paru, traduit en français, en 1908 : (Publications théosophiques. 10 rue Saint-Lazare) *H. P. Blavatsky et les Maîtres de la Sagesse*. On doit pouvoir le trouver, maintenant, 4 square Rapp, à la librairie Rhéa. K.

—

**Bonne, vicaire général** (LXXXII, 140. 301. — M. Joseph Roman, le grand érudit Dauphinois pourrait être en mesure de résoudre les questions que soulève la généalogie des diverses Maisons de Bonne et la biographie de leurs descendants. Il a ses dossiers au château de Picomtal, les Crottes, par Embrun (Hautes-Alpes) où il réside l'été. Jamais je ne me suis adressé en vain à lui ; en 1913, il m'a précisé quelques détails sur l'existence actuelle de certaines branches de cette vieille famille que beaucoup prétendent à tort éteinte dans les Alpes ; mais l'origine commune des Bonne-Savardin et des Bonne Lesdignières, probable, doit être difficile à établir.

MEREUIL.

—

**Pierre Buffière** (LXXXII ; LXXXIII, 67). — Il est très difficile de répondre à cette question. Le *Nobiliaire du Limousin*, d'où

je tire ce qui va suivre ; donne des notes sur cette famille, d'autant plus diffuses que de ses membres se mariaient entre eux. Elles ne dépassent pas le XVIIe siècle. Bien plus il confond Chabenet avec Chamberet qui est du canton de Treignac (Corrèze), car citant simplement un Charles, seigneur de Chabanet, il met entre parenthèses « ou mieux Chamberet ». De ce Charles il dit :

« Charles de P, seigneur de Chabenet (mieux Chamberet), 1615, épousa Jeanne d'Harambure, fille de Jean, gentilhomme de la Chambre, gouverneur de Vendôme et du Vendomois et de Marie Secondat. »

Jean-Geoffroy, de P. marié en 1551 à M. de Bourbon-Busset n'eut qu'un fils, Philippe, marié en 1581 à Anne de Pons remariée à Abel de Pierre Buffière. Il mourut, 1582, ne laissant qu'une fille Marguerite, mariée à Charles de Pierre Buffière, marquis de Chamberet, dont Jean, fils unique marié, n'eut qu'une fille, dame de la Baume morte en 1720.

Abel de P. ci dessus et Anne de Pons eurent Henri, marié à Françoise de P. fille de Charles et de Philippe de Gontaut.

Si avec les notes des pages 326 a 342 (très importantes références *in fine*) au tome III du *Nobiliaire* (rare) du Limousin M. de C. peut arriver à établir un tableau des Pierre Buffière, il aura du mérite.

P. 331 ligne 11, qu'il change Mothe-Fénélon en *Matbefélon*. — P. 334 ligne 4, ce Louis semble avoir épousé M. de la Roche-Aymon et une M. de La Chassaigne, veuve Ségur. P. 337 ligne 16 ; 1533 au lieu de 1523.

SAINT-SAUD.

—

**F. A de Châteaubriand** (LXXXIII, 5). — *Atala* et *Le Génie du Christianisme* portent comme nom d'auteur : François Auguste Châteaubriand ; *L'Itinéraire* et *Les Martyrs* : F. A. de Châteaubriand. Plus tard Châteaubriand a écrit, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, après avoir reproduit son extrait de baptême : « On voit que je m'étais trompé dans mes ouvrages : je me fais naître le 4 octobre et non le 4 septembre (allusion à un passage de l'*Itinéraire*) ; mes prénoms sont François René, et non pas François Auguste ». On a émis l'hypothèse que l'erreur, sur ce dernier point, aurait été volontaire, et que Châteaubriand aurait voulu éviter ainsi qu'on prit pour une confession personnelle son roman de *René*. Que cette explication soit bonne, ou qu'il ait simplement, pendant longtemps, François étant son prénom usuel, ignoré quel était l'autre, on peut remarquer que René était le prénom de son père, et que celui d'Auguste avait été donné à deux de ses frères, Jean-Baptiste Auguste, né en 1759 et qui épousa une petite fille de Malesherbes, et Auguste, né en 1766 et mort tout enfant.

IBERE.

*
* *

Chateaubriand s'appelait François René. L'état civil de Saint Malo en fait foi (Reg. Bapt 1768, p 20 V°). Il était né le 4 septembre. Sauf l'orthographe, Ed. Biré l'a reproduit exactement dans son édition des *Mémoires d'Outre-tombe* (I. 22).

Néanmoins il paraît certain que jusqu en 1825 au moins Chateaubriand se fait appeler François Auguste René ou François Auguste.

Je ne sais sous quel nom il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Navarre en 1787, mais la lettre de tonsure qui lui fut donnée par l'Evêque de St-Malo pour son agrégation à l'Ordre de Malte est accordée à Franciscus Augustus Renatus.

Sa première œuvre imprimée, l'Idylle. L'amour de la campagne (*Almanach des Muses* 1790 p. 205) est signée le Chevalier de C.

Son acte de mariage devant le curé constitutionnel de St-Malo, le 19 mars 1792 (Reg. Mar. 1792, p. 13 V°) porte François Auguste René. Il le signe François de Chateaubriand.

Son Essai sur les Révolutions est sans nom d'auteur (1797).

*Atala*, *René*, *Le Génie du Christianisme*, 1801 et 14 avril 1802 portent François Auguste, *L'Itinéraire*, *Buonaparte et les Bourbons*, F.-A. et François Auguste.

Il n'y a donc pas lieu d'admettre avec Edmond Biré que Chateaubriand « a voulu éviter les fausses interprétations de ceux qui auraient été tentés de le reconnaître dans l'immortel épisode de ses œuvres

qui ne porte d'autre titre que ce nom de *René*.

Du reste, dans cette hypothèse il eut été beaucoup plus simple de changer le nom de René dans son œuvre que de fausser son état civil. On peut même ajouter que cette supercherie aurait rendu son intention suspecte.

La supposition qui me parait la plus rationnelle est aussi la plus simple. Comme la plupart des gens, Chateaubriand n'a jamais vu son acte de baptême et il n'en a connu que la copie qu'il a dû réclamer pour entrer dans l'armée, monter dans les carosses du Roi, entrer dans l'Ordre de Malte, etc... Or son père s'appelait René Auguste, il est naturellement nommé dans l'acte, et le copiste en le transcrivant s'est trompé.

L'erreur lui a survécu et bien d'autres encore. Ainsi l'édition de ses œuvres complètes publiée en 5 vol. grand in-8°, en 1849 chez Didot, est précédée d'un essai biographique, signé D. de St-E., dans lequel on le prénomme François Auguste, né à Combourg en février 1768. Trois erreurs en peu de mots.

Pour le transfert de son corps à Saint-Malo (4-19 juillet 1848) on a dû produire une copie de son acte de décès dont l'original fut brûlé en 1871. Sous quel nom fut-il déclaré ?

Si, en fait, il n'est pas douteux que François René fut le même être que François Auguste René, il n'en est pas moins vrai que légalement, jusqu'à nouvel ordre, François René ne s'est pas marié, n'est pas l'auteur des ouvrages qu'on lui attribue. Peut être même n'est-il pas mort, si l'on a enterré au Grand Bé, François Auguste René de Chateaubriand !

GUSTAVE BORD.

*
* *

La brochure signalée par notre confrère Saint-Malo ne constitue pas un cas exceptionnel : un grand nombre de publications de Chateaubriand sont signées François-Auguste de Chateaubriand (Voir Georges Vicaire, *Manuel de l'Amateur de livres du XIX° siècle*, tome II), et beaucoup de bibliographes, d'encyclopédistes, se fiant à l'indication, ont attribué ces prénoms au grand écrivain.

Mais l'acte de baptême de celui ci a été publié *in-extenso* par Biré, dans son édition des *Mémoires d'outre-tombe* : il appelle l'enfant né le 4 septembre 1768 François-René. Et dans les Mémoires, Chateaubriand, après avoir reproduit quelques lignes du même acte, écrit :

On voit que je m'étais trompé dans mes ouvrages : je me fais naître le 4 octobre et non le 4 septembre ; mes prénoms sont François-René et non François-Auguste.

La note, assurément, est déconcertante...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

**Dohat** (LXXXIII, 5). — *Douet* et *doubet* (avec les formes *doire* et *douelle*, qui signifient *fossé*) est un vieux mot français, usité encore dans le langage populaire poitevin, qui signifie : *canal*, *conduite d'eau*, *petit fossé* d'irrigation destiné à former un lavoir, à arroser un jardin. Nul doute que *dobat*, qui d'après le texte de l'inscription, a le sens susdit, ne soit une forme de ce vieux mot.

SAINT-SAUD.

—

**L'œil de Gambetta. Les restes de Gambetta** (LXXXII 234,368 ; LXXXIII, 37). — Un artiste peintre, M. Leuba, fut chargé, en 1883, par Lannelongue, de reproduire, en aquarelle, le morceau perforé du bas ventre du tribun que le chirurgien avait découpé à dessein. D'après cet artiste, la pièce anatomique, accompagnée de cette reproduction, devait être déposée au Musée Dupuytren. Il est permis de supposer qu'elle y est encore conservée.

P. LE VAYER.

*
* *

Les détails donnés par M. P.-B. Gheusi, sont fort intéressants. En somme, la tête de Gambetta n'était pas dans la bière, quand fut faite l'inhumation à Nice, c'est-à-dire qu'elle n'y était plus ; on a supposé qu'elle avait été dissoute par les aromates, dont le rôle était précisément de la conserver : ce qui supposerait qu'on s'est complètement trompé dans le choix des antiseptiques. Clémenceau n'a pas voulu admettre que le sublimé corrosif ait pu dévorer la tête du tribun, jusqu'au dernier des ossements. Tous les médecins seront de son avis.

Conclusion : Si la tête n'était plus dans la bière : ou on ne l'y avait jamais mise,

ou on avait violé la bière pour l'y dérober.

Etait-ce l'acte d'un malfaiteur, ou plus vraisemblablement d'un disciple ?

Que ce fût le fait de l'un ou de l'autre, la tête n'est plus dans le cercueil.

Cette nouvelle révélation nous est faite par la piété d'un témoin digne de foi, M. Gheusi.

L'*Intermédiaire*, qui en a eu la primeur, se doit de poser cette question : « Qui a pris la tête de Gambetta ? » Ce n'est probablement pas une question insoluble.

Dr L.

—

**Guenaud** (LXXXII, 283). — Et tout d'abord, il faudrait peut-être réformer l'orthographe du nom du célèbre médecin, qui a été défigurée par Boileau dans sa Satire IVe :

Il compterait plutôt combien en un prin-
[temps
Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de
[gens.

Boileau et ses commentateurs ont écrit *Guénaud* avec un *d* final, quand le nom du docteur à l'antimoine, se terminait vraisemblablement par *t*.

Pour preuves, on peut recourir aux portraits publiés du temps même de Guénault. En 1658, Gilles Rousselet a donné d'après Gilbert de Sève, un portrait de *Franciscus Guénaud*. En 1664, le portrait gravé *ad vivum* par Robert Nanteuil, porte le même titre en latin : Franciscus Guénault. Un autre petit portrait publié chez Mariette porte aussi comme indication : *François Guenault, médecin célèbre de la faculté de Paris, agé de 67 ans* 1657. De cette inscription, on peut conclure que le premier médecin de la reine Marie-Thérèse d'Autriche était né vers 1590.

Son père avait aussi été médecin. Dans les Etats de la Maison du Roy, 1641 à 1648, (*Arch. nation.* Z 1342), on trouve en effet Pierre Guenault, médecin de Monsieur et médecin anatomiste du Roy et son fils en survivance pour cette dernière charge. Il était premier médecin de la Reine aux gages, depuis 1661 environ, aux appointements de 9.000 livres.

Le commentateur de Boileau, Charles Hugues Lefebvre de St Marc dit que Guenault mourut, le 16 mai 1667. C'est exact si on s'en rapporte au registre de St Benoit : « Me François Guenault, ancien docteur, professeur en médecine et premier médecin de la Reyne, fut enterré en cette église, le 17e may mil six cent soixante ». Francois Guenault avait donc 77 ans lorsqu'il rendit l'âme.

François Guenault s'était marié et avait eu trois filles, d'après ce que constate Guy Patin, qui écrit le 15 novembre 1653 : « La troisième fille de Guenault fut enlevée, le 13 de ce mois âgée de 21 ans (par conséquent née vers 1632). « Elle est morte en couches de son deuxième enfant. Son bourreau de père est si méchant qu'en cette dernière maladie, elle a, par ses ordres, pris six fois du vin émétique ».

Guenault avait un frère, qui toujours d'après Guy Patin, en 1640, serait mort, toujours victime lui aussi du vin émétique, d'après l'aveu même de son oncle. Cet oncle serait un nommé Jacques Guenault figurant dans les Etats de la maison du Roi, 1643 1657 (*Arch. nat.* Z. 1342), comme apothicaire et distillateur du Roi et de Mgr le Prince. Il était protestant, mais abjura à St-Sulpice Il avait épousé, le 18 novembre 1649, Anne Marie Desmier, fille d'Antoine Desmier, médecin du Roi. François Guenault parut au mariage de son oncle et signa avec tous les parents des deux côtés.

Guenault est demeuré célèbre, non pas seulement par les épigrammes de son ennemi Guy Patin, qui critiquait surtout chez lui, le partisan de l'emploi de l'antimoine, mais aussi par deux vers de Boileau que nous avons cités et enfin par cet autre :

Guenault, sur son cheval en passant m'écla-
[bousse.

Ce « docteur à cheval » qui court la ville pendant que ses collègues vont en chaise, en carrosse ou à pied, pourrait bien aussi avoir servi de type à quelque médecin de Molière : Monsieur Tommès, de l'*Amour médecin*, enchanté de sa mule; à Monsieur Desfonandrès « qui a fait tout Paris sur son cheval et de plus a été à Rueil voir un malade ». Monsieur Defonandrès, qui conclut à donner de l'émétique ou autrement de l'antimoine à Lucinde Desfonandrès, « le tueur d'hommes » semble avoir été dans cette querelle de

l'antimoine, la caricature outrée du médecin excentrique et original qu'était François Guenault, toujours flanqué de son petit cheval. Chose curieuse, dans la seconde édition des Satires de Boileau, en 1674, dans la Satire IV, on a changé. *Guenaud et l'antimoine* en *Desnaud* et l'antimoine. Boileau a craint qu'en 1674 quelques parents de Guenault puissent se fâcher d'une diffamation. Par contre, il n'a pas modifié le vers

Guenault sur son cheval, en passant m'éclabousse

parce qu'il n'y avait là qu'une simple plaisanterie, constatant un fait connu de tout Paris, l'habitude qu'avait le fameux docteur d'aller à cheval, visiter les malades.

GEORGES DUBOSC.

—

**Princesse d'Hénin** (LXXXII, 382). — A défaut de la date exacte de la mort de la princesse d'Hénin, je puis indiquer à notre confrère E. W. un passage du *Journal d'une Femme de cinquante ans*, qui lui donnera l'année probable de son décès. Voici ce qu'écrit, à la page 99 du tome 1er de son *Journal*, la marquise de La Tour du Pin à l'occasion de son union prochaine avec le comte de Gouvernet, propre neveu de la princesse :

Le contrat signé, je lui fis visite [à sa future belle-mère], accompagnée de ma grand-mère, ainsi qu'à Mme d'Hénin. Cette dernière visite fut celle qui m'intimida le plus. Mme d'Hénin était un peu malade. Elle avait des crachements de sang très-violents, premiers symptômes, je crois, de l'anévrisme *dont elle est morte trente-sept ans plus tard.*

Le mariage de Mme de La Tour du Pin ayant eu lieu le 21 mai 1787, la princesse d'Hénin a dû mourir en 1824.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Claude de Nesle, abbé de Regny** (LXXXI, 239). — La réponse se trouve dans le « Gallia Christania » tome XII, colonne 455, où on lit :

« XLV. Claudius II de Nesvre, Aballonensis ecclesiæ S. Lazari canonicus, V nonas Aprilis 1597 abbatiam adipiscitur a legato per obitum Francisci de Beaucaire, eamque tenuit annis 1600 et 1608 ».

Nul doute qu'en se reportant à la pièce originale, on y trouve « de Nesvre » au lieu de « de Nesle ». La famille « de Nesvre », plus souvent « de Denesvre, » connue à Avallon, en Bourgogne, dès 1348, joua un rôle important dans cette ville, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

MONS.

—

**L'abbé Prévost, parricide** (LXXXIII, 6). — Sainte Beuve a déjà, il y a bien des années, dans un article sur Prévost et les Bénédictins, recueilli dans le dernier volume des *Portraits littéraires*, indiqué le peu de compte qu'il faut tenir de ce racontar. Les derniers biographes de l'auteur de *Manon Lescaut*, M. Harisse et M. V. Schrœder dans son excellent ouvrage *L'abbé Prévost, sa vie, ses romans*, en ont dit aussi le peu de sérieux. Monsieur Schrœder rappelle, comme le faisait déjà Sainte Beuve, à propos de ce qu'il appelle une « calomnie ridicule », que dès le 20 thermidor an XI un petit neveu de l'abbé, M. L. Prévost d'Exiles, en avait fait justice dans un numéro de la *Décade philosophique*. Le père de Prévost est mort en 1739, alors que son fils, âgé de quarante-deux ans, avait pour quelques années trouvé un abri, en qualité d'aumônier, dans la maison du prince de Conti.

IBÈRE.

—

**La comtesse Rszeswuska** (LXXXIII, 47). — Une faute d'impression dans mon volume contenant les lettres du Prince de Sayn-Wittgenstein m'a fait écrire *P*szewuska et c'est *R*szewuska qu'il faut lire.

BÉNÉDICTE.

—

**Tamisier, inventeur du canon rayé** (LXXXIII, 6). — On trouve une longue biographie de François-Laurent-Alphonse Tamisier, au t. V, p. 364 du *Dictionnaire des Parlementaires français*, publié sous la direction de MM. A. Robert, E. Bourloton et G. Cougny (Paris, Bourloton, 1891, in-8°, 5 vol.).

MÉJANES.

Même réponse : SAINT-VALBERT.

*
* *

On trouve une notice biographique sur Tamisier dans le *Dictionnaire Larousse* (tome 14).

Tamisier né à Lons-le-Saunier en 1809,

entra en 1828 à l'Ecole Polytechnique ; Capitaine d'Artillerie en 1838, il entreprit avec Treuille de Beaulieu, vers 1840, « pour l'amélioration des armes à feu, des études dont les conséquences peuvent justement être appelées effrayantes, et qui placeront un jour très haut, à l'instant où la postérité devient impartiale et équitable, le nom de Treuille de Beaulieu ; un peu moins haut celui de Tamisier, qui malheureusement pour nous et pour lui, n'a pas cru pouvoir continuer une carrière si utilement et si brillamment commencée » (Général Susane, *Histoire de l'Artillerie Française*, 1874).

Voir aussi le *Livre du Centenaire de l'Ecole Polytechnique*, (tome II),

Tamisier ne peut pas être considéré comme l'inventeur unique du canon rayé, mais c'est avec ses études que s'ouvrit, pour l'Artillerie, une période de dix années de laborieux efforts, d'essais persévérants, de tentatives sans nombre dont il fut l'âme jusqu'en 1852

A cette époque, la politique enleva Tamisier à ses études militaires. Représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848 et à l'Assemblée Législative de 1849, il appartenait au parti républicain. Il prit part à la séance du 2 décembre 1851, tenue à la Mairie du 10e arrondissement, dans laquelle les Représentants protestèrent contre le Coup d'Etat. Il fut envoyé en exil, dut donner sa démission de Capitaine d'Artillerie, et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859.

Le 5 septembre 1870, Tamisier fut appelé au commandement de la Garde Nationale de Paris. Après la journée du 31 octobre, on lui adjoignit Clément Thomas: Tamisier se démit de son commandement.

Il fut élu député du Jura à l'Assemblée Nationale, le 8 février 1871, et fut ensuite sénateur du même département.

Tamisier mourut à Paris, le 20 mai 1880. R. TOURNAIRE.

—

**Le nombre des nobles avant 1789** (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15). — A l'appui du chiffre de 30.000 foyers nobles, indiqué par Ours d'Aquitaine (n° du 10 janvier 1921), il peut être intéressant de noter ce début *inédit* d'un manuscrit du marquis de Sade, *datant de 1787* : « Au temps où les seigneurs vivaient despotiquement dans leurs terres ; dans ces temps glorieux où la France comptait dans son enceinte une foule de souverains, au lieu de trente mille esclaves bas rampants devant un seul... ».

M. H.

—

**Nobiliaire complet des Croisades** (LXXXII, 95, 319). — La réponse de M. Aurlbat est très intéressante. Qu'est devenu le manuscrit de M. de Thézan ? — Qu'est devenue la suite du manuscrit de la *Revue d'Aquitaine* ? — On dit que feu le comte de Poli, président du Conseil Héraldique, avait réuni lui aussi de gros documents sur ce sujet Il en a publié des fragments dans son *Annuaire*. Que sont devenus ses manuscrits sur ce sujet, n'en-a-t-il pas publié une partie ailleurs, et dans quel ordre (alphabétique ?)

O. A.

—

**Noblesse Lorraine. Ses titres** (LXXX). — La question du port des titres lorrains a été posée, peu de temps avant la guerre, par un procès intéressant la famille de Martimprey ; à notre connaissance elle n'a pas encore été résolue.

Le chef de cette illustre maison avait voulu interdire à l'un de ses cousins de porter le titre de comte, parce qu'il n'était pas l'aîné de la famille. Celui ci avait répondu en invoquant les règles en usage dans le Saint-Empire qui autorisaient tous les descendants en ligne masculine du premier possesseur d'un titre à prendre légitimement celui-ci. Réplique du demandeur : Ipso facto, l'annexion avait imposé les règles de la législation française.

Le tribunal de la Seine saisi, sursit à statuer jusqu'à interprétation administrative du titre primitif et des modes de dévolution qu'il pouvait poser.

Le Conseil d'administration du Ministère de la justice se prononça en faveur de l'application des règles françaises. Mais le Conseil d'Etat annula la décision en 1913, admettant la recevabilité des pourvois contre les décisions de la chancellerie, en cette matière et affirmant une fois de plus que lorsque l'existence d'un

titre n'est pas contestée et que seule sa dévolution fait difficulté, les tribunaux ordinaires sont compétents.

La question a dû être à nouveau soumise au Tribunal de la Seine, puis la guerre survint.. le procès fut-il poursuivi, nous l'ignorons. En s'adressant à la *Gazette du Palais*, M. M. connaîtrait l'état actuel de l'affaire Un arrêt définitif serait bien intéressant au point de vue nobiliaire ; outre les titres lorrains, ceux de Flandres et d'Alsace seraient atteints.

Cependant la question semble résolue pour ceux de Basse Alsace, une ordonnance de mai 1779 ayant autorisé les nobles de ce pays à suivre les anciennes règles germaniques. L'existence de ce texte est plutôt favorable à la thèse de la chancellerie, puisqu'il a fallu une disposition légale pour écarter les règles de la dévolution française, bien que celles-ci fussent et en fait violées d'une manière générale dans le royaume depuis Louis XIV.

MEREUIL.

—

**Ad alta** (LXXXIII ; 8). — Devise des familles Batton, Guthrie, Bartholomew-Cairnie, Chapelain, Chapellier, Mongrille, Strother, Struther, Le Cler, Le Cler de Juigné.

*Ad alta* avec cri de guerre : *Battons et abattons* ! famille Le Cler de Juigné (Maine)

*A velustate robur* familles Gagarin (Russie). de Beauvoir de Grimoard du Roure.

Les deux écussons appartiennent aux familles Le Cler de Juigné et du Roure.

Dr RAEYMAEKERS.

—

**Marque C. P. sur un meuble** (LXXXI, 119, 167, 218). — Je possède également un tabouret qui porte, marqué au feu le même monogramme C. P. avec une ancre surmonté de la couronne fermée; ce meuble se trouve au Château de Vic-sur-Aisne, et passe pour être au nombre de ceux qui ont appartenu au Cardinal de Bernis. On sait, en effet que le célebre ministre de Louis XV fut envoyé en exil à Vic-sur-Aisne où il passa tout le temps de sa disgrâce (1758 à 1764). On conserve dans le Château sa chambre et un certain nombre d'objets et souvenirs lui ayant appartenu. Il serait curieux de savoir (si le chiffre est bien celui de Choiseul), comment ce souvenir de son rival et successeur se trouvait entre les mains du Cardinal.

LE VICOMTE DE REISET.

—

**« La Dame au manchon » de Mme Vigée-Lebrun** (LXXXII, 192, 328). — M. Henry Lyonnet, toujours si exactement renseigné sur les choses et les gens du théâtre, aurait-il l'obligeance de nous dire à quelle date a été exécutée « la jeune Femme au manchon », de Mme Vigée-Lebrun, et si ce portrait a été exposé ? Il ne figure pas sur la liste des œuvres de la celèbre artiste, placée à la fin de ses *Souvenirs*. Il y a bien, à l'année 1781, le portrait d'une « Dlle Dumolay », mais, en dépit de la similitude de nom, rien n'indique que ce soit celui de la fille du comédien Molé, qui, d'ailleurs, était déjà mariée au Sr Reymond. Je croirais plutôt qu'il représente la fille du comte Lecouteux du Molay.

Par la même occasion, je me permettrai de soumettre à notre érudit confrère une légère observation. Est-ce bien la Dame au manchon qui est morte en 1782 ? Ne serait-ce pas plutôt sa mère ?

Voici, en effet, ce qu'écrit Jal dans son *Dictionnaire critique :*

El.-Félicité était au couvent de la Présentation..., lorsque le 29 janvier 1780, Reymond la conduisit au pied de l'autel de St-Médard Mme Molé, gravement malade, ne put assister à la cérémonie. On dit qu'*elle* mourut à la fin de 1782 ; je n'ai point retrouvé l'acte de son inhumation

Etvidemment le passage présente une certaine amphibologie ; mais, grammaticalement, le mot « elle » ne parait-il pas s'appliquer à la mère plutôt qu'à la fille ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Clochette romane** (LXXXII, 385). — La clochette de Reims a figuré en 1900 à l'Exposition rétrospective au Petit Palais et est reproduite dans le « Panorama » publié par L Baschet, avec la mention : clochette bronze XIIe siècle (Séminaire de Reims). Elle se termine par une anse, un peu dans le genre des clochettes suisses. Un dessin de cette clochette existe également dans le *Nouveau Larousse* illustré sous le titre de clochette

liturgique, époque romane ; mais elle se termine par un manche droit cannelé surmonté d'une sorte de fleuron.

Des reproductions ont été faites de cette clochette, j'en possède une mesurant 8 centimètres à la base et 6 de hauteur non compris l'appendice qui est sans ornement ; elle est marquée sur le battant des lettres A. D. surmontées d'une étoile.

J'ai vu également des encriers, je crois même une pendule et ses flambeaux, dont le motif décoratif de la clochette en question avait fourni le dessin.

A. Herrier.

—

**Port-Royal de Dom Clémencet** (LXXXI ; 238, 366). — La fiche dont il a été question ne fait que reproduire, à peu près textuellement, une note de M. Gazier lorsqu'il signale, dans un Essai de bibliographie de Port-Royal, l'ouvrage de Dom Clémencet. (Voir Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port Royal*, réimpression Gazier, Paris, Boivin p. 303).

Notre confrère s'adresserait donc peut-être utilement au maître parisien si savant en tout ce qui touche à Port-Royal ou au Jansénisme.

G. S.

—

**La Codaqui** (LXXXII, 196, 418). — En Artois et en Picardie, *Codaquer* se dit, couramment, du coq qui chante. C'est une onomatopée.

Par extension, *Codaquer* peut se dire de quelqu'un qui crie en parlant et qui imite le coq.

(V. abbé Corblet. *Glossaire du Patois Picard*, 1851, p. 344).

Hector Hogier.

—

**Pensée sur la mort** (LXXXIII, 9). — Cette pensée est dans la *Légende des siècles*, LV, aux vers 299 300 de la pièce que V. Hugo a intitulée : « Ire, non ambire ».

Dr Friend

—

**Les lieux dits bizarres d'origine politique** (LXXXII ; LXXXIII, 35,65). — Je suis étonné que M. Boyer de Ste-Suzanne range sous cette rubrique un hameau du nom de la Justice

Les hameaux ou lieux dits du nom de la Justice sont innombrables en France. Ils ont tous pour origine l'emplacement du gibet élevé sur les terres des seigneurs haut justiciers. Ce gibet était généralement situé à une extrémité de la seigneurerie de façon à bien préciser la limite territoriale de la justice du seigneur

C. N.

*
* *

Bien entendu, je n'ai jamais voulu parler des noms de paroisses changées, pour une raison politique, à la Révolution ! Ils sont trop..., et trop connus. — Sans cela, je pourrais donner toute la Vendée, comme modele.

En ce qui concerne les lieux dits *La* ou *Les Justices*, je ne les considère pas comme bizarres. En effet, souvent, *Les Justices* correspondent à des Monuments mégalithiques, comme des *Potences* (Menhirs).

Je citerai la *Pierre des Justices*, à St-Mesmin-le-Vieux (Vendée), qui est un magnifique Rocher à sculptures préhistoriques. Les Bois de *Justices* sont communs ; et ce sont des Menhirs surmontés d'une croix très souvent, etc. Il y a, en Vendée, des *Justices* aux Herbiers, à St-Michel en l'Herm, à St Gervais.

Dr Marcel Baudouin.

—

**Rhin — Rhône — Ru — Rue — Aar — Bahr — Reiten** (LXXXII, 386). — Je crois intéressant de signaler, à propos de cette question, un ouvrage singulier dont je suspecte fort la valeur scientifique mais dans le fatras duquel on rencontre certains aperçus originaux. C'est le *Romancium occidental ou Etudes et Recherches historiques et philologiques sur nos origines* par Etienne-Michel Masse (Marseille, Olive, 1848, 2 vol. in-8°). L'ouvrage porte en exergue la version, latine du 10e verset de la GENÈSE : « *Et vocavit Deus* ARIDAM, *terram, congregationesque aquarum appellavit* MARIA ». Dans « ce radical merveilleux » qu'est la syllabe AR, on nous invite à voir la montagne, la *hauteur*, d'ou découle le *mouvement des eaux*, le *torrent*, — et par opposition le *niveau* dans le radical MAR, où la lettre *m* exercerait une fonction négative. Partant de là, l'auteur consacre ses deux in-octavos à passer en revue, à travers une infinité d'idiômes et de pays, et d'ailleurs dans le plus beau

désordre, les termes dérivés de ces notions de *hauteur* et de *mouvement*. Les acceptions dont il fait état sont si diverses et parfois si inattendues qu'on est tenté de se demander si M. E.-M. Masse ne possédait pas beaucoup plus d'imagination que de rigueur scientifique ; mais en nous limitant à la question présente, il est certain que le radical *ar* se retrouve avec une fréquence vraiment remarquable dans les dénominations topographiques, et surtout orographiques, de toutes les contrées. Il serait trop long de donner ici la liste de toutes celles qu'on relève dans le *Romancium occidental*, auquel je renvoie, à défaut de mieux, notre confrère.

ALBERT RITT.

*
* *

M. P. de Montzaigle aurait tort de généraliser.

Rien n'est moins sûr que l'étude des racines des langues indo-européennes.

Cependant on peut admettre quelques principes généraux basés sur des probabilités généralement considérées comme axiômes...jusqu'à preuve du contraire.

Distinguons donc entre les différents mots soumis à notre examen.

*Rhenus* (le Rhin) pour la majorité des étymologistes aurait pour racine le sanscrit *sru* (couler) d'où le Grec ῥέω (m. sens). Mais il ne faut pas oublier que le Rhin est un fleuve celto-germanique et que l'on trouve en celt. *ran* (pur), en V. allemand *brein*. *brain* (pur), explication parfaitement acceptable.

*Rhodanus* (le Rhône) présente la même incertitude. Les uns le rattachent à la racine sanscrite *rhad* (creuser) comme le latin *rodere* (ronger). Mais il faut tenir compte que le Rhône est un fleuve gaulois et qu'en gallois on a *rhawd* (voyage, course), *rhodiaw* (voyager) cf. *rôder* ; en celtique *ruith-an* signifie l'eau qui court.

Quant au mot *ru* qu'on peut rapprocher du sanscrit *sru* (couler), il est probable que par l'une de ses formes *riu* ou *rieu*, en espagnol *rio*, il se rapporte au latin *rivus* (cours d'eau), dont la racine serait comme plus haut, dans le grec ῥέω (couler) Mais on peut considérer que *rivière* est de même origine que *rive* ; or *rive*, représente le latin *ripa*, d'où il suit que le radical serait le même que dans *ripio* flexion de *rapio* (j'arrache), en grec ῥίπτω (même sens) : nouvelle incertitude.

Nous arrivons au mot *rue*, en bas-latin *rua* et *ruta* qui correspond au gaulois *rut* (chemin, passage, gué) d'où mouvement qu'on retrouve comme le pense M. de Montzaigle dans l'allemand *reisen* (voyager), *reiten* (chevaucher primitivement aller, voyager). Car il ne faut considérer que comme une exception le bas-latin *rupta* qui s'applique à des chemins de montagne ou de marais et dérivé du latin *rumpere* (rompre).

Le nom de rivière *Aar* très répandu dans les pays de langue gauloise présente moins d'obscurité. Il se rattache évidemment au sanscrit *ara* (rapide), *ar* (aller, courir), au grec et au latin *erro* (courir, errer). Il représente l'allemand *Aar* (aigle).

Reste le mot *bahr*, qui, en germanique, signifie *porteur*, du radical sanscrit *bhar* (porter) ; c'est-à dire de même origine que le *grec* φέρω (porter) d'où ὄρος (passage).

Ce simple rapprochement indique bien qu'il y a sens de mouvement ; mais on ne peut affirmer que *bhar* ou *par* (à travers) soit un développement de la racine *ar* ou inversement, *ar* une réduction de *bhar* ou *par*.

Enfin M. de M. demande s'il existe un ouvrage de philologie à l'usage des profanes (au nombre desquels il a le tort de vouloir se compter, car sa question dénote un esprit singulièrement averti). Il en existe de nombreux. Je lui recommande particulièrement le vocabulaire étymologique de D. Laurent et G. Hartmann, chez Ch. Delagrave, qui sous un format très portatif renferme les dernières données de la science des racines.

L. ABET.

*
* *

Il est certain que le son *re* ou *ra* constitue la racine des mots qui signifient *eau qui coule*. Le son de cette syllabe est une vibration, une oscillation, et il y a une remarquable analogie entre le son *re* et celui que fait entendre l'eau qui coule. *Re* exprime l'idée primordiale de couler, courir. Beaucoup de langues possèdent le radical *re* pour exprimer la même idée.

En assyrien : *rabaser*, inonder.

En français : *rivière*, *ruisseau*, *torrent*, *Rhin*, *Rhône*, etc.

En patois : *reu*, *erreu*, *ri*, *rif*, *ru*, etc.

En latin : *fluere*, *currere*, couler ; *rivus*, *rivilus*, *Rhodanus*, etc. (On retrouve encore la racine *re* dans le mot *Arar*, la Saône. — *a privatif*, qui ne coule pas - la rivière dormante).

En grec : ρειν, couler ρειθρον, ruisseau, ροος, ρευμα, torrent.

En allemand : *rinnen*, couler ; *rinne*, ruisseau, *stramus*, torrent.

En anglais : *to run*, couler.

En espagnol : *rio* ; rio de Janeiro, rio Colorado, etc.

En italien : *ruscello*, etc.

LE PICARD.

*
* *

La présence de « r » dans un mot n'implique-t-elle pas l'idée de mouvement ? Je crois bien que si, et qu'on peut l'y découvrir en cherchant plus ou moins profondément ; mais, faute de science, je ne puis que manifester mon sentiment, surtout basé sur des souvenirs d'atelier : roue, tour, courroie, rabot, marteau, cric, grue, grattoir, perçoir. Les sèches nomenclatures d'outillage m'inspirèrent, il y a longtemps déjà, des réflexions analogues à celles de Paul de Montzaigle (LXXXII, 386) et une multitude de mots se prêteraient, je crois, à la même analyse. — En un autre genre, le questionneur aurait peut-être plaisir à relire une fable de La Fontaine que la multiplication des « r » me paraît « mouvementer heureusement : « La ligue des rats » me semble peindre fort bien les allures de ces mobiles rongeurs ; et leur déroute, à la fin n'est-elle pas supérieurement décrite ?

A ce bruit nos très prudents rats
Craignant mauvaise destinée
Font, sans pousser plus loin leur prétendu [fracas,
Une retraite fortunée.
Chaque *rat rentre dans son trou :*
Et si quelqu'un en sort, gare encor le matou.

Rrr !... Rrr !... Rrr !... : n'est-ce pas bien le mouvement, les galopades, les randonnées, les tours, détours, retours, la précipitation ?..... Reprenez la fable d'un bout à l'autre : elle n'a peut-être pas quatre vers sans ces Rrr ! Rrr ! Le son « re » revient au moins quatre vingt fois ! Comme si La Fontaine l'avait pensé éminemment propre à exprimer les mouvements de ses remuants personnages ! — Et l'auteur réussit à provoquer en moi l'envie de *rire*,..... : du mouvement *encore* ! du remuement !

SGLEN.

—

**Mouilleron** (LXXXII, 387). — 1° On connaît les dénominations suivantes pour Mouilleron-le-Captif (Vendée) (1) :

« *Mollerone* (1260) ; de *Moylleron* (XIV° siècle) ; *De Moillerone Captivo* (1533) »

On a, pour Mouilleron-en-Pareds (Vendée) :

« *De Mollerone separedo* ; *Moleron* (1087) ; *Mollerum* (1211). *Moilleron* (1360) : De Mollerio (XI° siècle) ; *Muillerum* (1056). » Il résulte de ces noms anciens que *Mouilleron* a certainement pour étymologie un terme gaulois, dérivé du radical *Moller* ou *Muiller*, et du suffixe *ona* qui signifie « ruisseau » ou « fontaine », souvent.

Que veut dire *Moller* ? Je l'ignore. On ne trouve, en Vendée, aucune indication spéciale sur le sens de ce terme, pas plus que sur *Muiller*.

2° *Mouilleron*, tout court, s'applique, indifféremment, aux deux *Mouilleron*, dès le XI° siècle, en Vendée.

3° Ne pas oublier : le *Mouilleron* de la Haute-Marne ; les *Mouillac* (de Gironde et du Tarn-et-Garonne) ; puis *Mouillepied* (Charente-Inférieure), d'étymologie sûrement différente ; et *La Mouille* (Jura) ; sans parler de *Mouilly* (Meuse), etc., etc.

Par conséquent *Moller* doit dériver de *Moll* ou *Mouill*, termes dont j'ignore aussi la signification d'origine. — Je n'accepte pas l'étymologie *Mollis* (latin) pour le verbe français *Mouiller*, au demeurant.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Il ne peut s'agir que de Mouilleron-en-Pareds, parce que Mouilleron-le-Captif appartenait au diocèse de Luçon. On sait que

(1) Cf. *La Vendée historique*, 1903, 20 Juillet.

le diocèse de Maillezais devint celui de la Rochelle, lequel faisait pointe au XVIIIe siècle vers le Nord-Est, pointe aiguë entre ceux de Luçon et de Poitiers, jusqu'à l'Anjou.

Pareds, qui m'intrigue autant que notre collaborateur, est un pays ou plutôt une région du Bas-Poitou, où l'on trouve aussi St-Sulpice-en-Pareds et Bazoges-en-Pareds. Près de cette dernière commune, sur les bords du Loing, il y a le village de *Pareds*, commune de la Jaudonnière, avec les substructions du vieux château, siège de la châtellenie (?) de Pareds.

Tout auprès sont les retranchements celtiques (?) du Plessis-Bouchard.

SAINT-SAUD.

*
* *

Mouilleron-en-Pareds — bourg natal de Clemenceau, soit dit en passant — tire son suffixe du petit pays de Pareds qui fut le Pagus Alperiensis. Il y a encore Bazoches-en-Pareds, Saint-Sulpice en Pareds et Saint-Paul-en-Pareds. Cette antique circonscription forme aujourd'hui le canton vendéen de Pouzauges et une partie de celui de St-Hermine. Le Pareds appartenait avant la Révolution et appartient encore au diocèse de Luçon qui, en 1648, hérita du territoire de l'évêché de Maillezais, transféré à la Rochelle.

Il faudrait connaître les limites des deux diocèses avant 1648 pour savoir de quel Mouilleron il est question dans la note de T. G. Il semble que Mouilleron-le-Captif étant le plus proche de Luçon, devait lui appartenir, le Pareds aurait alors relevé de Maillezois.

Quant à l'épithète *le Captif*, quelque érudit vendéen nous l'expliquera sans doute. M. Marcel Baudouin par exemple ?

ARDOUIN DUMAZET.

—

**Hun (Origine du mot) appliqué aux Boches** (LXXIII ; LXXV ; LXXVII ; LXXIX ; LXXX ; LXXXII). — Il est curieux de constater que, dans les *Notes and Queries* une rubrique ayant aussi été ouverte sur l'origine du mot *Hun* appliqué aux Boches (*XII th Series* [1920], VII, p. 330, 375, 438 et 492), un collaborateur de Philadelphie, M. Henry Leffmann, y aboutisse finalement . et après nous, aux mêmes conclusions que nous-même, à savoir que le premier emploi de *Hun* dans le sens que l'on sait en Angleterre remonte à *Hohenlinden* de Thomas Campbell, qui est de 1800, et qu'en 1902, Kipling reprit à son compte l'expression, dans le poème *The Rowers*, que l'on pourra retrouver dans le recueil récent du dit Kipling : *The Years Between*. Il nous plaît de signaler cette rencontre, tout en réclamant pour nous la priorité, car l'article de M. Leffmann, inséré dans le n° du 18 décembre 1920 de *Notes and Queries* et paru après cette date, est sensiblement postérieur aux nôtres. — *Cuique suum*, comme on lisait, à Berlin, à l'entrée des écuries de l'ex-Guillaume II.

CAMILLE PITOLLET.

—

**Les femmes et la caricature** (LXXIV ; LXXV ; LXXXII). — Au moment du centenaire de George Sand, à l'exposition organisée au foyer du théâtre de l'Odéon, figura un éventail qui atteste le sens de caricaturiste de la bonne dame de Nohant.

Dans un site champêtre fantaisiste, sont groupés les amis qui se trouvaient réunis chez elle, Delacroix, Planche, Chopin, etc., etc. Elle-même s'est représentée, coiffée d'un énorme chapeau de paille, assise au pied d'un arbre. L'ensemble est fort amusant.

Cet éventail a dû être donné par Mme Lauth au musée Carnavalet avec les autres souvenirs de George Sand Il fut reproduit dans le catalogue de l'Exposition de l'Odéon (1904) édité par l'*Illustration*.

PAUL GINISTY.

—

**« Il n'y a plus une faute à commettre »** (LXXXIII, 9). — Le 14 mars 1867, Thiers prononça un grand discours à l'occasion d'un débat sur les affaires extérieures.

C'était l'année qui suivait Sadowa, l'année de l'affaire du Luxembourg. Le clairvoyant patriote rappela les fautes accumulées depuis un an, prédit que l'amoindrissement de la France viendrait de la grandeur de la Prusse et quitta la tribune en lançant cette parole découragée : « Il n'y a plus de faute à commettre ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La phrase fut prononcée par Thiers, au Corps législatif, le 14 mars 1867. Avec quatre de ses collègues, il interpellait le gouvernement « sur les affaires extérieures de la France, spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie », insistait sur l'isolement de la France en Europe, blâmait la politique du cabinet. « Il n'y a plus, achevait-il, une seule faute à commettre ». (Voir le *Moniteur Universel,* 15 mars 1867, p. 295 ; Roger Alexandre, *Le Musée de la Conversation*, 1re édition, p 133 ; Giuseppe Fumagalli, *Chi l'ha detto ?* page 109).

A. Boghaert-Vaché.

*
* *

Cette phrase célèbre termine le discours prononcé par Thiers au Corps Législatif, le 14 mars 1867, en fin de séance.

Dans cette séance s'ouvrait, avec le discours de Thiers, un grand débat sur la politique extérieure du Second Empire, et c'est pour répondre à Thiers que le ministre de l'Etat Rouher représenta l'Allemagne comme divisée en trois tronçons.

Voir l'*Histoire du Second Empire*, par M. de la Gorce, tome V.

R. Tournaire.

—

**W et V en néerlandais** (LXXXIII, 7). — Tant en hollandais qu'en flamand le W a le son *ou*. Quant au *v* il a en Hollande celui de *f* (comme en allemand) généralement ; ainsi *vaart* se prononce *fert*. On n'est pas encore arrivé à régulariser la prononciation du flamand ;chaque province belge prononce à sa manière et à Furnes, par exemple, certaines lettres ne se prononcent pas comme à Thielt (pour ne pas sortir de la Flandre occidentale). Le *v* a généralement la prononciation française en Belgique.

J'ai beaucoup fréquenté les Flamands, ces dernières années, et n'ai pas vu chez eux d'accord parfait au sujet de la prononciation. Je dis un jour à l'aumônier belge, qui venait chez moi : « Mais pourquoi prononcez vous telle lettre ainsi ? Vous savez bien que les inspecteurs des écoles primaires veulent maintenant telle prononciation. — Oui, oui, me répondit-il, c'est possible que ces Bruxellois (*sic*) aient raison. Mais si en prêchant, quand j'étais vicaire à C.. j'avais ains prononcé, on se serait moqué de moi. »

Saint-Saud.

*
* *

Le W se prononce comme en anglais : Waterloo = Ouaterló. Et le V comme en français : Vanloo = Vannló.

A. Boghaert-Vaché.

*
* *

Le w en néerlandais et aussi en flamand — le flamand qui n'est qu'un patois du néerlandais — se prononce *ou*. Wesemael, nom d'une commune de l'arrondissement de Louvain, se prononce Ouézemâl (et non Vézemaël), l'*e* suivant un *a* allongeant simplement cet *a*. Le V se prononce comme en français, et il n'y a qu'un Boche qui puisse faire de Vanloo Fanlóo.

Mais le W est prononcé *ou* bien ailleurs qu'en pays flamand. C'est le cas pour Waterloo (prononcez Ouaterloo), comme Wallonne (dites ouallonne), pour Wellin (dites Ouellin), en Luxembourg belge, en Wallonnie, Longwy se prononce non pas Long-vy, mais bien Long oui.

Pour être tout à fait précis, disons que le néerlandais et le flamand prononcent *w* comme *ou* mais un *ou* qui se rapproche beaucoup de l'*u*. Ils diront plutôt Uézemâl que Ouézemâl.

Lebide.

—

**La protection des animaux devant la religion** (LXXXIII, 31). — Je ne réponds pas à la question même, mais je me permets de signaler un document qui jusqu'à un certain point, apporte une contribution satisfaisante: C'est une lettre du cardinal Gasparri, secrétaire de S. S. Benoît XV à une zélatrice de la Société protectrice de Toulon.

Vatican, 23 octobre 1920.

Madame,

Ce que votre lettre a sollicité du Saint-Père en la fête de l'aimable saint qui a appelé les animaux ses frères et sœurs est tout à fait dans l'esprit de nos Saints Livres qui invitent jusqu'aux betes sauvages à bénir le bon Dieu et convient absolument à la douce loi de Celui qui a daigné se faire appeler l'Agneau de Dieu et s'est intéressé aux renards qui ont une tanière et aux petits oiseaux du ciel, que le Père Céleste n'oublie pas de nourrir. Que si, malgré cet esprit

d'humanité répandue dans la Loi nouvelle, la barbarie humaine se retranche encore dans les combats de taureaux, il n'est pas douteux que l'Eglise continue à condamner hautement, ainsi qu'elle l'a fait par le passé, ces spectacles sanglants et honteux

C'est vous dire, Madame, combien aussi Elle encourage toutes les nobles âmes qui travaillent à effacer cette honte et approuve de grand cœur, toutes les œuvres établies dans ce but et dirigeant leurs efforts à développer, dans nos pays civilisés, le sentiment de la pitié envers les animaux

Puisque votre Société de Toulon a déjà si bien travaillé sur ce terrain, et est décidée à poursuivre sa tâche sans faiblesse et sans peur, le Saint-Père est tout à fait heureux de lui exprimer sa haute satisfaction et de former des vœux pour le plein succès de ses initiatives aussi dignes que nécessaires. Servant une cause de si grande humanité, elle reste fidele aux plus nobles traditions de la France et rend aussi un service bien précieux à la cause de la bonté et de la douceur chrétiennes.

Avec la bénédiction paternelle de Sa Sainteté, pour vous, Madame, et pour tous vos collaborateurs et associés, je m'empresse de vous présenter mes félicitations personnelles, ainsi que l'hommage respectueux de mes sentiments bien distingués en Notre Seigneur.

Cardinal Gasparri.

La Ligue de Protection du cheval, que préside le marquis de Riencourt, a envoyé récemment au cardinal Gasparri une adresse en le priant de la transmettre au Souverain Pontife, à l'occasion de cette lettre émouvante.

La Ligue y a vu un démenti donné à certaine opinion qui a cours, que l'Eglise se désintéressait de ce devoir de protection. On voit, qu'au contraire, elle l'encourage.

Quant à un ouvrage spécial sur cette question, au point de vue doctrinal, il y en a, mais je ne les connais pas.

Alphonse Blondel.
Vice-président de la Ligue de protection du cheval.

—

**Age militaire** (LXXXIII, 10). — Dans mes papiers de famille j'ai la copie d'un placet adressé sans doute au Ministre de la Guerre en 1757 par mon trisaïeul. Je transcris ce placet en maintenant l'orthographe qu'on y trouve, de quelques lieux historiques, me bornant à ne donner du nom de famille (que je tiens d'ailleurs à la disposition de l'intermédiariste qu'il pourrait intéresser) que les initiales Dans cette pièce on trouvera des indications précises sur l'âge auquel, au XVII^e siècle, on commençait à *servir*, et aussi cette preuve que : malgré les fatigues de campagnes subies à un âge peu avancé, on arrivait, parfois, à une vieillesse raisonnable : « . .... Brigadier il s'est retiré pensionné, vit encore et demeure en Poitou, au château de Jutreau, âgé de près de 100 ans ».

Puymatour.

Copie du Placet

*Etat des services militaires des parents de monsieur le chevalier de M .. de L... depuis le règne de S. M. Louis XIV jusqu'à l'année 1757.*

Mon Grand Oncle : M. de M ... écuyer demeurant au château du Loire a été fait colonel du régiment des fusiliers ; il avait quatre neveux de son nom, tous capitaines audit régiment et un cinquième qui a été fait lieutenant de moi (?) au fort de *Kelle* : ils sont tous morts garçons au service de sa Majesté.

Mon grand oncle Louis de M ... écuyer, seigneur de Varenne a commencé à servir le Roi aux cadets à Besançon De suite il entra à l'âge de 14 ans dans la compagnie des mousquetaires gris où il resta six mois et quitta pour entrer dans l'artillerie. Sa première campagne fut l'incendie du Palatinat ; au siège d'Ulm où il commandait une batterie, il fut blessé à l'épaule. A la bataille de Nerwinde le 29 Juillet 1693 il eut une jambe emportée d'un boulet de canon ; il fut fait chevalier de Saint Louis à la création de l'ordre ; au siège de Turin il eut sa jambe de bois emportée d'un coup de canon et obtint une pension et le grade de lieutenant colonel d'artillerie. Au commencement de la régence il fut fait brigadier des armées du Roi : on lui donna le département de Bretagne, et il obtint ensuite celui de Guyenne dans lequel il est mort sans enfans mâles.

Le chevalier de M.. son frère est entré aux cadets à l'âge de 13 ans et y est resté jusqu'à 17 et, de là, entra dans les gardes du corps, compagnie de Lorge ; sa première campagne fut celle de l'incendie du Palatinat ; il s'est trouvé à l'affaire de Leng, à la bataille de Steinkuque, en 1692, au siège de Namur, à la bataille de Neurveinde en 1693, et eut son cheval tué sous lui. Deux ans après il fut fait sous-Brigadier et devenu brigadier il s'est retiré pensionné ; il vit encore et demeure en Poitou au château de Jutreau âgé de près de cent ans.

Mon oncle Pierre de M... Chauvelière entra aux cadets à la création de 1684 ; de là dans le régiment de Béarn ; il fut fait chevalier de Saint-Louis et il est mort Lieutenant-Colonel dudit Régiment le 14 avril 1743. François Louis de M... a servi en qualité de lieutenant dans ledit Régiment.

Mon cousin germain Louis de M... son fils a commencé à servir le Roi le 18 Juillet 1745 à l'âge de 13 ans et 3 mois dans le Régiment Royal Infanterie et s'est trouvé, pour sa première campagne à la bataille de Raucour, au siège de *Bergopzom* et ensuite à celui de Mastrick. Il s'est trouvé à la conquête de l'île de Minorque et au siège du Fort Saint Philippe et est actuellement en garnison à Mahon.

Le vicomte de G..... aide maréchal des Logis de l'armée, chevalier de Saint-Louis, le grand-père du sieur de M... de L... du côté maternel vient de mourir, il y a un an environ aide major de la Rochelle. Il se nommait : des Roziers.

Gabriel, chevalier de M..., seigneur de L..... est celui qui a l'honneur de présenter ses respects à

Votre Excellence.

(Et en une sorte de *post scriptum*)

Jean de M... mon cousin germain, Ecuyer, seigneur de la Maisonneuve est lieutenant dans le Régiment Royal qui est en garnison à Mahon.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

### L'Etat des esprits, en octobre 1815. Cadet-Gassicourt (1) — Lettre inédite.

Paris, 22 octobre 1815.

Si tu attends, mon cher Paul que je me plaigne de la longueur de tes lettres, pour les abréger, tu peux mettre en réquisition toutes les rames de papier de Dijon et lieux circonvoisins. Il faut que cette ville soit bien changée depuis vingt cinq ans que je ne l'ai vue, si les hommes n'y sont plus spirituels et les femmes jolies. Au moins les écrevisses y sont-elles magnifiques et meilleures que partout ailleurs, à moins que celles-ci n'ayant aussi rétrogradé, ce qui ne serait pas étonnant pour des écrevisses. Il n'y aurait donc plus que la moutarde? Et elle a dû plus d'une fois te monter au nez depuis que nos chers ami *Kalifertschten* boivent à la barbe le vin de St George, et du Clos Vougeot... En parlant de vin, je viens de voir à la campagne un phénomène assez curieux, c'est un ceps de vigne qui porte des grappes moitié blanches moitié noires, les grains de ce raisin sont coupés par deux ou trois zones de ces deux couleurs. Cela vient, je crois, de ce qu'on a greffé par approche un ceps de vigne noire à un ceps de raisin blanc. Demande aux bourguignons s'ils connaissent cette espèce rare et qu'il faudroit multiplier pour le dessert des girouettes. C'est aux Carmaldules que je l'ai trouvée et ces moines m'ont fait penser à la question à laquelle tu n'as pas répondu relativement aux tombeaux en porcelaine qui étoient à la chartreuse.

Si tu bornes ta politique à la lecture des journaux, mon cher Paul, tu dois vivre dans une parfaite ignorance de ce qui se passe : or il se passe beaucoup de choses qui préparent de grands événements. Les jacobins blancs ont établi leur club rue Thérèse. Ils y ont organisé une police très malévole et très inquisitorale, à la tête de laquelle est, dit-on, un certain *Morin* que tu connais et qui, je crois, a tiré le «Siège de Gênes.» On y dénonce, dénonce, à cœur joie et c'est à ces dénonciateurs allarmistes que Mellinet et plusieurs autres officiers doivent l'ordre nouveau de s'exiler. Il y a dix mille espions à Paris qui éclairent si bien qu'on n'y voit goutte, ils sont comme les reverberes neufs qui placés au milieu des rues éblouissent les cochers et les empêchent de voir la tête de leurs chevaux. On avoue cinq grandes polices et il y en a peut-être quinze petites qui se croisent, bourdonnent, se contrarient et favorisent, sans le vouloir, toutes les gobemoucheries. Si l'on en croit les *effrayes*, Lyon a arboré le drapeau tricolore et le gouvernement provisoire y est organisé, Toulon a repris de même les couleurs nationales, Murat est dans l'Auvergne, Poitiers et Montluçon ont levé l'étendart de la revolte. Quinze mille hommes marchent sur Bordeaux, Lefebvre-Desnouettes commande dans les Cévennes, Fouché est à Londres où il traite pour le duc d'Orléans. D'un autre côté, ils disent Carnot et Vandamme arrêtés, ils annoncent l'arrivée très prochaine du prince Eugène autorisé par l'Autriche et la Bavière à prendre le commandement de l'armée de la Loire. Les Prussiens courent en hâte appaiser la Saxe qui se soulève et deffendre le

(1) Charles-Louis Cadet, de Gassicourt naquit à Paris le 23 janvier 1760 et mourut le 21 novembre 1821. On a supposé que Louis XV ne fut pas étranger à sa naissance (Mémoires du baron Thiébaud), avocat, auteur dramatique et, à la mort de son père, pharmacien comme lui — et pharmacien de Napoléon — il n'a cessé ni de s'occuper de politique, ni de s'interesser à la littérature. Cette lettre spirituelle en porte le double témoignage.

Poméranie que Bernadotte attaque, enfin Wellington à qui la cour et la ville ont décerné un brevet de bêtise et d'impertinence, favorise selon ces messieurs, tous les partis qui se forment contre les Bourbons.

Tout cela est absurde et tout cela circule. Qu'en conclure ? ou que le mécontentement est général et qu'il est tems de l'appaiser par des mesures sages et constitutionnelles, ou que l'on répand ces faux bruits pour avoir un prétexte d'exercer de plus grandes vengeances. Mauvais calcul. Beaucoup de gens craignent très prochainement un soulèvement général et moi je soutiens qu'on ne fait pas de révolutions populaires en hyver et que la cour a tout le tems nécessaire pour se rallier les esprits ; mais ce n'est peut-être pas en faisant ce qu'elle fait. C'est donc en vain qu'on a écrit aux gardes du corps : *Achetez des mitaines car vous n'aurez pas cet hyver votre paire de gants* Jusqu'au printems, le midi seul est à craindre Voilà mon avis.

Salafou était parti quand j'ai été lui porter ta réponse.

Salverte se dit tres heureux de respirer l'air que respirait Guillaume Tell. Si tu lui écris, voici son adresse : à M. E. Salverte chez M. Hentsch, banquier à Ferney-Voltaire, Département de l'Ain.

J'ai remis les 100 francs à l'officier réformé qui les a reçus tristement en me chargeant de te dire qu'il espéroit bientôt te revoir à Paris et te remercier. Quant au poète ambitieux, je vais lui écrire pour lui faire connaître tes intentions et régler avec lui les émolumens de sa plume.

Il est une autre plume dont tu n'as pas encore réglé les honoraires, c'est celle du petit Bailly. Avant de partir pour occuper une place de commis dans une fabrique de draps, il est venu me voir et m'a dit que lorsque j'aurais occasion de t'écrire, il me priait de te rappeler sa petite créance

Je vais te chercher un libraire pour ton roman, mais je suis bien fâché de ne pouvoir pas même lui en dire le titre ou le sujet. Pour l'amadouer il serait bon que je fusse au fait. Donne moi donc au moins un article de journal qui forme mon opinion.

J'embrasse tendrement Adolphe et son père.

CHARLES.

Quand le tems te permettra de faire des promenades un peu lointaines dans les Départemens qui composent ta division, je t'engage à visiter les grottes d'Arcy, celles de Fraisant et la Glacière de la Grâce de Dieu. Ce sont de beaux phénomènes d'histoire naturelle.

[Communiqué par le docteur Cabanès].

## Nécrologie

### LE COMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort d'un de nos plus fidèles et de nos plus distingués collaborateurs le comte de Caix de Saint-Aymour, décédé subitement à Paris, le 3 janvier dernier dans sa 78e année.

Historien, archéologue et généalogiste, de vieille famille picarde, il avait une particulière prédilection pour l'Ile-de-France, qu'il a étudiée sous tous ses aspects, et notamment Senlis. Il a publié *Mémoire sur le nom de Senlis*, la *Grande voie romaine de Senlis à Beauvais*, *Mémoires et documents* pour servir à l'histoire du département de l'Oise. Ses *Causeries du Besacier*, — pseudonyme qu'il avait adopté — sont consacrées à cette région. Elle lui aura inspiré son dernier très beau livre d'un patriotisme ardent et d'une haute tenue littéraire : *Autour de Noyon, sur la trace des barbares*. C'est un récit poignant, et tel que pouvait l'écrire un historien averti du passé, des crimes de l'invasion dans le noyonnais « dans la vallée dorée ». « Triste promenade, dira-t-il, à travers ce qui fut un des plus jolis coins de notre France bien-aimée ». Mais quel témoignage il nous laisse, dans ce style à la fois irrité et châtié, d'un grand Français qui sait sa langue.

Il faudrait citer encore : ses études sur la France en Ethiopie au XVIIe siècle, sur Anne de Russie, comtesse de Valois, sur la Société romaine, sur les Vieux manoirs et gentilshommes normands, ses collaborations archéologiques, et tant d'autres travaux qui témoignent de la variété, de la richesse et de la profondeur de son érudition.

Nous adressons, en cette douloureuse circonstance, à son fils, le vicomte Caix de Saint-Aymour, au comte de Brossard, au lieutenant-colonel de Thomasson, ses gendres, nos condoléances émues.

---

*Le Directeur-gérant :*
Georges MONTORGUEIL

---

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* — 20-28 Février 1921

N° 1534 — N° 1534

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

*Cherchez et vous trouverez* — SINGULA — LEGENDE — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

137 — 138

*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**

**Pour l'étranger : un an 32 francs (Six mois 18 francs).**

**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner** (T. G.). — La date du 5 mars 1921, marquera le centenaire de la mort de Napoléon. Cadet de Gassicourt, d'après le baron Thabaud (*Mémoires*, p. 373-374), dans les premiers jours de juin fut appelé par l'Empereur qui lui demanda un poison pouvant se loger dans une breloque. Il exécuta cet ordre. Dans la nuit du 20 au 22 juin 1815, on vint chercher, en hâte, Cadet de Gassicourt. L'empereur avait avalé la pilule fatale, mais il avait changé d'avis. Le pharmacien lui administra un contre-poison. « Il n'avait jamais cessé de penser, dit son biographe (1) que la cause initiale de la mort de l'Empereur était peut être la pilule empoisonnée qu'il avait jadis préparée. »

Ces remords n'ont pas dû tourmenter beaucoup Cadet de Gassicourt, à moins qu'ils ne l'aient conduit au tombeau, car il est mort cinq mois après l'Empereur.

D'autre part, on sait que Napoléon est mort d'une tumeur cancéreuse, et l'on ne voit pas trop quel rôle a pu jouer la fatale pilule dans la formation du cancer.

Mais a-t-on tiré au clair cette histoire d'empoisonnement ?

A-t-elle fait l'objet d'une étude particulière ?

Y.

—

**Droit de bourgeoisie.** — Dans une étude historique sur Jeanne du Bueil, par Georges Lioret, je lis à la page 97 :

Le 16 novembre suivant le même Godin (receveur du domaine de Moret) donne à bail, pour 6 années, à Charles Le Blaye, marchand, la *Justice, droictz de Bourgeoysie*, cens,

(1) L.-G. Taraude : Les *Cadet*.

rentes, lotz et ventes, deffaulx saisines et amendes jusqu'à la somme de 75 solz au lieu de Montmachou, le tout moyennant 100 livres par an ».

En quoi consistaient exactement ces droits de justice *et de bourgeoysie* dont on trafiquait ainsi à terme ? L. B.

—

**La duchesse de Berry en Provence.** — Je recherche le point précis où débarqua, en Provence, la duchesse de Berry lors du soulèvement de 1832. Je ne le trouve dans aucun des ouvrages traitant ce sujet. Un seul, « Récits de M. Kersabiec », parle de « la côte escarpée de Carry ». Mais où est-elle située ?

MEMOR.

—

**La Frégate « la Maine-et-Loire ».** — Une proclamation du « Préfet de Maine et-Loire à ses Administrés », signée « Nardon » et datée « La Préfecture, à Angers, le 6 prairial an XI, de la République française », luxueusement imprimée et illustrée en rouge et noir, invite les citoyens du département à souscrire, « pour la construction d'une *Frégate* appelée « Maine et-Loire » et dont il sera fait don au Gouvernement » Quelle suite fut donnée à cette proclamation ? Qu'est devenue la Frégate, si tant est qu'elle ait jamais été construite ? H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

**La livrée consulaire.** — Dans les registres de jurade des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, il est souvent fait mention de la « livrée » des consuls, livrée qu'ils remettaient à la fin de leurs fonctions.

En quoi consistait cette livrée ? Etait-elle uniforme pour toute la France ? Dans ce dernier cas, pourrait-on me signaler quelques gravures du temps. DESMARTYS.

—

**Un prince de Bourbon, commissaire à Toulouse.** — On a pu lire dans les journaux (vers la fin de l'année 1919) un entrefilet racontant que l'on pouvait voir, dans une gare de Toulouse, coiffé de la casquette que les règlements imposent aux commissionnaires et mettant ses services à la disposition des voyageurs, un prince de la Maison de France que des revers de fortune avaient obligé à accepter ces modestes fonctions.

On ajoutait que l'on avait vu des personnes appartenant à la haute aristocratie lui adresser la parole avec la plus extrême déférence. C'est même là ce qui avait appelé l'attention sur lui. S'il y a quelque apparence de réalité dans ce récit extraordinaire, de quel prince peut il bien s'agir ?

G. DE MASSAS.

—

**Bourdon, de l'Oise.** — Je possède un lot important de documents sur une famille Bourdon, habitant Beauvais et les environs, de 1760 à 1785. Je désire savoir si cette famille est celle du conventionnel François-Louis Bourdon de l'Oise. Les biographies le disent né à Rémy, mais elles ne donnent pas la date de sa naissance et n'indiquent pas les noms de ses père et mère. Débuta-t-il dans la vie publique comme procureur au parlement ?

Je vois, en 1780, un François Bourdon contrôleur de la romaine au Havre. Est-ce le futur conventionnel. Je serai très reconnaissant de tous les renseignements qui me seront donnés sur l'origine et la jeunesse de Bourdon de l'Oise.

J. CHAPPÉE.

—

**Hippolyte Clairon et l'Ordre du « Médaillon ».** — Edm. de Goncourt, dans son livre sur « Mademoiselle Clairon », ne parle pas du tout de l'*Ordre du Médaillon* fondé en janvier ou février 1765 par les appréciateurs de cette célèbre actrice. Arthur Dinaux, qui rapporte ce fait, ajoute que les membres de l'Ordre portaient ostensiblement une médaille en bronze exécutée d'après le portrait qui avait été inspiré à Gravelot par l'acteur Garrier, et gravé par Le Mire. Il est probable que si une médaille à l'effigie de « Mlle Clairon » fut ainsi arborée par ses admirateurs, ce fut celle gravée par Lundberger, puis frappée à la monnaie du Louvre par les tendres soins de MM. de Valbelle et de Villepointe. L'avers reproduit le profil de l'actrice et le revers la légende suivante :

L'AMITIÉ
ET MELPOMENE
ONT FAIT FRAPPER
CETTE
MÉDAILLE
En 1764.

Il exista de cette médaille, dont le coin

est conservé dans les archives de la Comédie Française, des exemplaires en or, en argent, et en bronze.

S'il est incontestable qu'une médaille à l'effigie d'Hippolyte Clairon de La Tude fut offerte au public, l'existence de l'ordre très sentimental *du Médaillon* n'en reste pas moins fort problématique.

Qu'en pensent nos collègues de l'*Intermédiaire* ?

VETELUS DE MONTE.

—

**Courbet. « Le retour de la Conférence ».** — Qu'est devenu ce tableau refusé au salon de 1862 ?

L. T. T.

—

**Les Pazzi dans le Dante.** — Dante Alighieri, dans son *Enfer*, chant XXXII, parle d'un certain Carlino, et son traducteur A. Brizeux, dit en note que « Carlino di Pazzi d'*Arles*, partisan des Blancs ou Gibelins, livra aux Noirs, aux Guelfes, pour une somme d'argent, le château du Plano dei Vigne, situé dans le val d'Arno.

Dante mentionne encore un autre Pazzi (Camiccione di Pazzi).

Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques détails biographiques sur ces Pazzi dont je ne trouve aucune trace dans nos historiens ou nos annalistes provençaux ?

A. L.

—

**Le vieil Allard, dans le Dante.** — Au chant XXVIII du même poëme de Dante, il est question d'un vieil Allard qui, dans le val de Tagliacozzo, « vainquit sans armes ». Le traducteur dit en note que ce vieil Allard était un chevalier français revenant de la Terre Sainte, et que le duc d'Anjou lui dut la victoire qu'il remporta sur Conradin.

Sait-on quelque chose de plus sur ce vieil Allard ? D'où était-il ? Provençal ? Angevin ? Il vainquit sous la bannière de notre comte de Provence.

A. L.

—

**Victor Hugo. Ses descendants.** — Quels sont les descendants vivants de Victor Hugo ?

Quelle a été sa dernière photographie ?

P. A.

**Evasion du comte La Valette.** — Dans ses mémoires, La Valette parle avec reconnaissance de Madame Bresson, née Farges, qui lui offrit l'hospitalité, le soir même de son évasion, au Ministère des Relations Extérieures.

Le ménage Bresson avait une propriété située à Fleury (Meudon) Est-ce à Meudon qu'est décédée Madame Bresson ? En quelle année ? Comment ce domaine est-il sorti de cette famille ? A qui appartient-il de nos jours ?

Je possède un certain nombre de lettres de cette aimable femme qui, sortie de la province et d'un milieu peu turbulent, joua son petit rôle à Paris.

QUAMOIS.

—

**Le prince Achille Murat.** — Existe-t il une étude sur la vie, les œuvres et la correspondance du Prince Achille Murat, fils aîné du roi de Naples, qui vécut en Amérique de 1821, environ jusqu'a sa mort en 1847 ?

M. L. B.

—

**Mme Paget.** — Qui était une dame Paget qui a été peinte avec son fils sur une même toile par Juste van Egmond, peintre Flamand (1602-1674).

Baron DE B.

—

**Peintures de Solange Sand-Clésinger, rue Taitbout.** — Dans l'une des anciennes maisons de la rue Taitbout, portant alors le n° 30, et remplacée depuis quelques années par une maison nouvelle, il y avait un petit salon rond dont les murs avaient été peints par Solange Sand-Clésinger.

Lors de la démolition de la maison en question ces peintures ont-elles été conservées ?

MARGUERITE DURAND.

—

**Russillion, compagnon de Cadoudal.** — Un voisin qui, près de ma table à écrire, parcourt, avec intérêt, l'*Intermédiaire* dont j'espère en faire un fidèle, me prie de poser une question. Du nom de Russillion, il désirerait connaître l'origine et, si possible, ce qu'on sait du Russillion qui, lors du procès Cadoudal, fut le 9 juin 1804 au nombre des 19 condamnés à mort dont la peine fut

commuée en 4 années de détention dans une prison d'Etat.

L. B.

—

**Vigny et les synthèses** — Où Alfred de Vigny a-t il dit : « les synthèses, ces magnifiques sottes » ? Ce mot est cité, sans références, par Joseph Bédier, dans son *Hommage à Gaston Paris*. (Paris, 1904).

V. B. R.

—

**Armoiries à déterminer : fleur de lis de gueules.** — Sur un portrait ancien figurent les armoiries suivantes :

*D'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux tourteaux d'azur et en pointe d'une fleur de lis de gueules.*

Ces armes sont celles d'une famille de Chennes établie en Angleterre.

A quelle famille française ont-elles appartenu ?

M. J. S.

—

**Ouvrage anonyme sur Paris : « Le Voyageur fidèle, 1716 ».** — Je possède un petit volume in-12 intitulé *Le Voyageur fidèle ou le Guide des Etrangers dans la ville de Paris*, etc., (à Paris, chez Pierre Ribou. Quay des Augustins, à la descente du Pont Neuf, à l'Image de S. Louis. M.DCC.XVI). Le titre porte que le prix est de quarante-cinq sols.

Un confrère à la fois érudit et obligeant pourrait-il me donner le nom de l'auteur de ce guide que je n'ai trouvé mentionné ni dans les dictionnaires d'ouvrages anonymes ni dans les catalogues de livres sur l'histoire de Paris ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Hugo : « A un riche ».** — Est-ce à un personnage fictif que s'adresse la pièce de vers de V. Hugo intitulée « A un riche » (*Voix Intérieures*) ? Si c'est un personnage réel, qui est ce jeune homme que le poète interpelle si rudement ? Et quelle est la propriété à laquelle il est fait allusion dans ces vers :

. ... J'admire
Ton grand parc enchanté qui semble nous [sourire,
Qui fait, vu de ton seuil, le tour de l'horizon,
Grave ou joyeux, suivant le jour ou la sai- [son,
Coupé d'herbe et d'eau vive, et *remplissant* [*huit lieues*
De ses vagues massifs et de ses ombres [bleues.

CAL.

—

**La collection Poirrier.** — La collection Poirrier, 1860-1865, comprenant les premiers résultats de la fouille de la Grotte des Pics (Allier) — silex et ivoire — appartenant à l'étage aurignacien, a été vendue en Amérique. Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait il en retrouver la trace ? On la dit à Philadelphie.

LABRUYÈRE.

—

**« Gaufriers ».** — Je lis dans une brochure d'Henry Houssaye, intitulée *La Littérature d'amateur* (1) :

Il manque à ceux qui n'ont pas l'habitude d'écrire pour être imprimés une certaine pratique qui s'appelle en style noble la rhétorique et en terme technique, « les gaufriers ».

D'où vient ce dernier terme que je rencontre pour la premièrs fois et à quelle branche de l'argot appartient il ?

CINQDENIERS.

—

**Le plus ancien titulaire d'une dignité dans la Légion d'Honneur.** — Pourrait-on répondre à la question suivante : quel est *actuellement*, *vivant*, le plus ancien dignitaire dans la légion d'honneur ?

On a parlé (parmi les militaires seulement) de membres de la légion d'honneur encore vivants qui seraient chevaliers de l'ordre depuis la campagne de Crimée, ce qui constitue déjà une ancienneté de plus de 65 ans.

Avant la Révolution, le doyen des Chevaliers de St-Louis jouissait d'une pension de 1000 livres, ce qui était un joli revenu pour l'époque. Son nom figurait sur l'*Etat militaire* chaque année.

G. DE MASSAS

(1) Aix Achille Makaire. 1874. in 8°.

# Réponses

—

**Qui a prévenu l'Armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Klück ?** (LXXXIII, 41, 97). — Le lieutenant colonel Fagolde, officier de liaison entre les armées française et britannique en septembre 1914, vient, en effet, de faire à l'Institut français de Londres une conférence intéressante ; mais elle démontre, une fois de plus, que le meilleur des témoins peut parfois se tromper, avec une éclatante bonne foi, quand il déduit de ses actes personnels une conclusion rigoureuse, même logique.

Le colonel — alors capitaine — Fagolde a raconté qu'il trouva (dans le hâvresac d'un officier d'état-major allemand, de Von Marwitz, tué le « *1er septembre* en automobile par une patrouille française) l'ordre de Von Klück d'infléchir l'armée envahissante vers l'est, au lieu de continuer à la faire descendre droit sur Paris.

— « Cette découverte, conclut l'officier « français, a décidé la manœuvre exécu- « tée, avec l'assentiment du général « Joffre, par le Général Gallieni et qui « devait être le prélude de l'immortelle « victoire de la Marne. »

— Oui, cette découverte a provoqué l'éclair de génie qui, frappant Gallieni d'une lueur soudaine, lui fit jeter l'armée de Paris dans le flanc de Von Klück.

Mais il ne fut point avisé de ce changement d'itinéraire par le G. Q. G qui semble l'avoir totalement ignoré lui-même ou, tout au moins, n'avoir pas cru à sa réalité.

Le capitaine Fagolde, cependant avait trouvé le document surpris et l'avait transmis au G. Q. G. *le 2 septembre* au matin. Il a fait son devoir et ne peut se tromper sur la date.

Comment expliquer alors que le lendemain, *3 septembre*, le G. Q. G. ait transmis au G. M. P. cette note *textuelle* :

— La 1re armée allemande est à Compiègne ; elle ne pourra pas être devant Paris *avant quelques jours ?*

— Ce sont *les avions* du Camp Retranché de Paris, *dans la matinée du jeudi, 3 septembre*, qui découvrirent, *les premiers*, l'infléchissement brusque des têtes de colonnes ennemies vers le sud-est (Meaux) et non plus vers le sud-ouest (Paris).

Je revois encore le capitaine Louis de Faucompre, alors chef de nos services d'aviation du C. R. réduits, d'ailleurs, à quelques avions peu rapides, surtout *civils*, arrivant, haletant, extenue, boitant sur ses jambes brisées et mal guéries encore.

Il apportait la nouvelle de ce changement de direction inattendu et personne — pas même Gallieni — n'osait y croire.

On renvoyait, le soir, et, surtout, le lendemain matin, le capitaine L. de Faucompré aux nouvelles, que la cavalerie, de plus loin, commençait aussi a transmettre, mais avec moins de précision.

Au point du jour, *le 4 septembre*, cinq de nos avions survolent Creil, Chantilly, Senlis, Nanteuil, Lizy sur-Ourcq, Château-Thierry, Betz, l'Oise jusqu'à Villers-Cotterets, la Marne jusqu'à Meaux, l'Aisne jusqu'à Soissons.

Et le capitaine L. de Faucompré rapporte, avant 11 heures, au Gouverneur de Paris, ses témoignages « oculaires » et ceux de ses pilotes, dont le plus précis et le plus sûr est celui du sergent Lackman.

— Or, le 4, le G. Q. G. ne nous a pas encore avertis de ce fléchissement capital. C'est de nous qu'il l'apprend officiellement.

Au moment où ces suprêmes reconnaissances d'avions signalent que les Boches marchent « sur Etrépilly et vers le sud est » et même qu'ils « passent déjà la Marne à Trilport », *le 4 septembre, avant midi*, la décision de Gallieni est prise, *ses ordres sont donnés à ses deux armées* (Maunoury et garnison de Paris) et le G. Q. G. n'a pas encore révoqué ses instructions et son ordre (de la veille) *de replier nos armées derrière la Seine.*

— Gallieni a donc, *seul*, résolu, à ce moment, la manœuvre hardie qui devait sauver Paris et déclancher la bataille de la Marne. Et c'est l'aviation du capitaine Louis de Faucompré — aujourd'hui toujours capitaine et toujours, comme alors, simple chevalier de la Légion d'honneur — qui lui a apporté la nou-

velle et les preuves de l'imprudente manœuvre de Von Klück.

Les conséquences de cette initiative furent immenses. Le général Bonnal n'a pas hésité à écrire, le 13 juin 1917, quelques jours avant sa mort :

J'ai conservé un grand culte pour ce chef, trop tôt disparu et qui, s'il eût vécu, nous aurait, depuis, longtemps, débarrassés des hordes allemandes... Car je reste convaincu qu'en livrant la bataille de l'Ourcq, Gallieni a sauvé la France.

P.-B. Gheusi.

P. S. — Je reçois le dernier numéro (1533) de *l'Intermédiaire*. Il m'apporte les intéressantes réponses *B* et *Curiosus*. Objections :

1° L'aviateur Brindejonc des Moulinais n'est devenu pilote militaire au G. M. P. *qu'après la bataille de l'Ourcq* ;

2° Le capitaine Lepic a « vu, *le 31 août*, les armées de Von Klück se diriger *sur Compiègne.* » Et *Curiosus* en déduit que le glissement vers le sud-est *était commencé.*

Mais Compiègne était, pour les armées de Von Klück, sur la route même de Paris, *Après Compiègne* seulement et aux debouchés de sa forêt, la déviation vers Meaux (droit au sud, au lieu de continuer, sur Paris, en direction du sud-ouest) dévoilait, *le 3 au matin*, l'infléchissement brusque de Von Klück.

Comment le renseignement Lepic (*31 août*, *au Nord de Compiègne*) aurait il pu révéler cet infléchissement du *3 septembre*, commencé *trois jours après*, à 25 kilomètres plus au sud ?

C'est une erreur et une confusion involontaires de dates et de lieux.

P.-B G.

—

## Cagliostro et la Révolution (LXXXII).

[M. Henri Beraldi, le bibliophile écrivain, est aussi un pyrénéophile. Il publie une histoire du *Passé du Pyrénéisme*, actuellement en cinq volumes. Les deux derniers intitulés *Ramond de Carbonnières* Il s'agit ici de Ramond, l'homme du Mont-Perdu, en 1802, futur préfet, Conseiller d'Etat et membre de l'Académie des Sciences. Dans sa jeunesse, de 1781 à 1787, il avait été, en sa qualité de strasbourgeois, secrétaire du cardinal de Rohan. Comme tel il fut l'observateur qui connut de plus près Cagliostro. Ce qui a amené M Henri Beraldi à saisir l'occasion d'étudier à fond le singulier personnage du thaumaturge ; dans ses deux volumes sur Ramond, intitulés l'un : *Le Cardinal de Rohan Cagliostro* ; l'autre : *Procès du Collier* ; *la Débâcle de Cagliostro*. Il a repris de fond en comble ce sujet compliqué et obscur, et l'a ramené, — sans toutefois omettre un détail — à une synthèse saisissante, qui le renouvelle. La lumière est faite sur Cagliostro-Balsamo. La légende est ruinée au profit de l'Histoire. M. Henri Beraldi répond lui-même à la question posée. Sa réponse épuise le sujet. Elle dépasse, il est vrai, la place dont nous disposons habituellement — surtout en temps de restrictions — Mais cet exposé, fixé dans nos colonnes, doit rendre aux chercheurs de tels services, que l'*Intermédiaire* accepte comme une bonne fortune sa publication intégrale, si exceptionnelle qu'elle soit. Elle sera faite en trois fois]

***

Un correspondant de l'*Intermédiaire* a posé cette question :

Cagliostro a-t-il vraiment montré, à la dauphine Marie-Antoinette arrivant en France, la guillotine dans une carafe ? et il l'a aussitôt résolue : anecdote apocryphe. Puis, sans s'attarder à la question : Cagliostro fut il l'envoyé de Dieu sur la Terre, le Messie, comme l'ont cru ses dévots ? il a posé la question décisive : oui ou non Cagliostro a-t-il été le chef Secret de la Maçonnerie universelle, chargé de déclencher en France la Révolution en 1789, ou n'est-il qu'un simple charlatan ? Est-il un personnage énorme ? ou rien du tout ?

Cagliostro n'est rien du tout

Il fut un charlatan, un piètre charlatan, à l'existence et à la fin lamentables.

D'où lui est donc venue sa célébrité ? Dès 1791 le traducteur français de la *Vie de Joseph Balsamo*, a donné la réponse : *de ce qu'il a été impliqué*, (à tort) *dans l'affaire du Collier*.

Pour démonstration rien n'est tel que de suivre l'ordre chronologique absolu, la vie même de Cagliostro, du Cagliostro vrai.

Cagliostro n'a jamais voulu avouer son identité et raconter sa jeunesse. Voyons sans lui.

Au commencement du XVIII° siècle vit à Palerme un *Charles Martello*.

Il a deux filles ;

L'une mariée à un JOSEPH CAGLIOSTRO.

L'autre à Joseph Bracconieri. Celle-ci a une fille, Félicie, mariée à Pierre Balsamo.

Et de ce dernier mariage naît en 1743 JOSEPH BALSAMO, baptisé dans la cathédrale de Palerme.

Renseignements fournis au procès de Cagliostro par la police de Naples (et qu'on ne peut pas contrôler) : le jeune Balsamo aurait été un criminel : paresseux, ignorant, bon dessinatenr à la plume, faussaire, magicien, assassin d'un chanoine (??), escroquant vingt onces d'or à un orfèvre nommé Marano, obligé de quitter Palerme, employant le produit de son vol à voyager (Alexandrie), puis se fixant à Rome.

A vingt-cinq ans, à Rome, le 20 avril 1768, dans l'église Santa-Maria de Monticelli, Balsamo épouse Laurence Feliciani, fille d'un fondeur, — de gentille figure, illettrée et passive.

Un jour, le jeune ménage quitte Rome en compagnie d'un Sicilien escroc et faussaire se faisant appeler le marquis d'Alliat et se disant colonel prussien. A la suite de quelque méfait Alliat se sauve, Balsamo est arrête en Vénétie, puis relâché. Les Balsamo passent en Espagne.

(Casanova dit avoir rencontré à Aix-en-Provence les jeunes Cagliostro, ayant des passe-ports au nom de Balsamo. Malheureusement ceci n'est pas sûr, étant écrit après coup).

Les Balsamo séjournent quatre mois à Barcelone, un an à Madrid. C'est l'année 1770.

(Avec Alexandre Dumas, en 1770, Joseph Balsamo est le chef mystérieux de toutes les sociétés secrètes, il leur promet à Mayence de faire dans dix-neuf ans la révolution en France, en déshonorant la reine par un procès — et, sur le chemin de Strasbourg à Paris, il montre à la dauphine la guillotine dans la carafe. Dumas est homme de théâtre et cherche des « situations » et des « effets ». Mais ici, comme historien, son idée directrice est que la maçonnerie universelle a voulu le renversement de la monarchie française).

Puis un séjour à Lisbonne.

Fin 1771 les Balsamo sont à Londres, misérables ; le mari arrêté pour dettes, dégagé par un riche anglais, « sir Dehels » (*sic*), emmené par lui quatre mois à Cantorbéry, chassé pour une histoire de jeune fille séduite. A Londres, Balsamo essaie de pratiquer un chantage, sur un quaker attiré en un rendez-vous par les charmes de Laurence. Et puis il intente un procès à un nommé Benamore, agent du roi de Maroc (!) auquel il réclame 47 livres sterling. Son procureur, dans cette affaire, s'appelle AYLETT, homme d'ailleurs véreux. Et Balsamo quitte l'Angleterre sans le payer.

Ici des faits certains. Pendant la traversée, on lie connaissance avec un Français nommé Duplessis, intendant du marquis de Prie. A Paris, Duplessis persuade à Laurence de quitter « son ignoble mari » ; il l'enleve et la cache. Le « marquis de Balsame, dessinateur a la plume » se plaint au lieutenant de Police. Le commissaire Fontaine découvre Laurence dans un cinquième de la rue Saint-Honoré, la met au couvent de Sainte-Pélagie, l'interroge, et elle dit tout le passé. (Et tout le dossier Balsame est aux Archives. Campardon l'a publie en 1863 dans son *Procès du Collier*).

Les époux se reconcilient. On les expulse. Ils vont à Palerme, à Malte, au Maroc (?), à Marseille, Barcelone, Valence, Cadix...

Et ici Balsamo disparait, se volatilise : mais en même temps parait Cagliostro.

A Cadix, au commencement de 1776, est un ménage Cagliostro. La femme est née Féliciani et son mari la prénomme Séraphine. Ce mari se donne pour lieutenant napolitain. Qu'est-il en réalité ? Un charlatan.

Prestidigitateur nomade. Son programme ? Consultations médicales gratuites (ce qui n'exclut pas les cadeaux des riches clients reconnaissants). Et puis divination par la carafe au moyen d'un ou d'une enfant de six ou sept ans, *pupille* ou *colombe*, adroitement interrogés. Ramollir le marbre, changer la toile en soie, et autres escamotages. Enfin, comme au XVIIIe siècle l'alchimie fait rage. Cagliostro transmute, et ceci est un tour à l'usage des naïfs riches, et qui rapporte gros. Et, les diamants qu'on lui confie, il les rend grossis et « valant le centuple ». Opération très lucrative, qui confine à l'escroquerie.

Or à Cadix, Cagliostro soutire à un amateur d'alchimie nommé SYLVESTRE mille écus et une canne ayant dans son pommeau une montre à répétition. Ceci est à retenir.

Fin juillet 1776 le ménage est à Londres. Cagliostro, trente-trois ans, se dit capitaine prussien. C'est à Londres, dit on qu'il trouve le plan et les cahiers d'une maçonnerie toute prête. Il se fait recevoir franc maçon dans la loge l'*Espérance*, tenue par le tapissier français Hardivilliers, obtient d'un seul coup les trois grades, *apprenti*, *compagnon* et *maître*, et au registre signe *Joseph Cagliostro, colonel au 3e régiment de Brandebourg*.

Ici une mauvaise affaire : une demoiselle Fry, à laquelle Cagliostro donne des pronostics sur les numéros sortants de la loterie, calculés, dit-il, d'après la Kabbale, veut le faire arrêter, demandant la restitution d'un collier de brillants qu'elle lui a confié (pour le grossir). Cagliostro accepte un arbitre, qui le condamne à rendre le collier. Mais en attendant la publication de la sentence, il est en prison au Kings-Bench.

Or, dans la rue le procureur Aylett a croise et cru reconnaitre son Balsamo de 1772 ; il l'a suivi, a enquêté ; finalement il le trouve au Kings Bench, et le fait écrouer encore pour son compte, pour 30 livres sterling, et sous le nom de Balsamo. Et Cagliostro paie.

Le voici libre. Il part ruiné, maudissant l'Angleterre.

A Bruxelles, reprenant ses prestidigitations, il refait, dit-il, « l'édifice de sa fortune ». Et il se propose d'agrandir son programme, sa fortune et sa position en ayant sa franc maçonnerie à lui, la franc maçonnerie égyptienne Il s'était créé colonel, il se bombarde Grand-Cophte.

Dans ceci rien d'extraordinaire. Créer une maçonnerie était alors un fait courant. Cagliostro n'est qu'un anneau dans la longue chaine des « fondateurs de rites ». Les titres maçonniques étaient ronflants. Et les exploiteurs de maçonnerie ou les imposteurs abondaient. Rosa, Johnson Gugomos, Schrepfer, etc. etc.).

Réagissant contre l'excès du matérialisme philosophique, la société de la fin du XVIIIe siècle, à la fois incrédule et superstitieuse, donnait dans les théosophes, et dans le merveilleux, le swedenborgisme ; en un mot, dans le spiritisme. En France les fameux *martinistes* cherchaient la RÉINTÉGRATION, la reintégration dans les pouvoirs surnaturels que le péché originel avait fait perdre, faculté d'évoquer les Invisibles ou les Anges. Cagliostro mit à son programme la RÉGÉNÉRATION, permettant de récupérer la connaissance universelle, le don des langues et la communication avec les Anges ; il y mit même la RÉGÉNÉRATION PHYSIQUE, retraite de quarante jours dans un pavillon *ad hoc*, où, après absorption de la « matière première », on perd sa peau, ses cheveux et ses dents, pour les retrouver trois jours après, mais en jeunesse : opération qui peut se recommencer tous les cinquante ans.

L'originalité de la maçonnerie de Cagliostro est d'être carafiste. Les séances de loge ne commencent que lorsqu'une enfant a vu dans la carafe apparaître Moïse, lequel Moïse donne la permission de commencer les travaux.

La maçonnerie égyptienne n'est pas pour les masses, elle s'adressera à un petit nombre de croyants fervents et riches.

Cagliostro compose son personnage. Il se fabrique une jeunesse présentable : Acharat, Médine, le Sage Althotas, la Mecque, le Chérif, les pyramides d'Egypte et les principaux royaumes de l'Afrique et de l'Asie.

Et puis il se fait une tête de Grand Cophte. Renversée en arrière, les yeux fixés au ciel, un jargon prophétique, et toujours le mot Dieu à la bouche.

Sainte-Beuve résumera : « Colorant l'impudence sous des airs inspirés ».

Au début, en 1778, la nouvelle église n'a que deux affiliés, le Grand Cophte et la Grande-Maîtresse d'adoption, mais cela suffit, c'est une position de chefs.

Et la grande tournée européenne commence : La Haye, Liège, Venise, l'Allemagne infestée d'illuminés, de rose croix et d'alchimistes. Cagliostro se fait appeler marquis Pellegrini, ou comte Harat, ou marquis d'Anna, ou comte Fénix. Surtout et définitivement : le comte Alexandre de Cagliostro. A Berlin, Dantzig, Kœnigsberg, c'est l'insuccès complet.

Tout à coup, en février 1779, dans la

société aristocratique et spirite de Mittau, le thaumaturge a un succès delirant La mystique baronne de Recke désire revoir un frère qu'elle a perdu, la « colombe » dit le voir dans la carafe. Merveille.

Après trois mois Cagliostro grisé part, ne doutant pas de conquérir Pétersbourg et de subjuguer la grande Catherine. Il arrive avec une lettre de recommandation pour un jeune officier, le baron Hayking. Et Hayking demeure stupéfait. Voilà donc l'homme qui à Mittau a tourné toutes les têtes ! Farceur de tréteaux, fanfaron et ignorant ! Il est ignoble ! Sa femme moins, mais elle semble passée, ses yeux rouges montrent la trace de ses larmes : *elle a l'air d'une de ces jongleuses que l'on fait danser malgré elles*. (Et voilà la femme que la légende fait « belle d'une beauté qui n'appartint jamais à aucune autre femme », et dont le roman fait l'intrépide amazone qui monte « Djerid »).

Cagliostro est habillé en colonel espagnol. L'ambassadeur d'Espagne lui notifie d'avoir à cesser ce port illégal d'uniforme. Mauvais début.

Voyons la fin. Avant un an, Cagliostro à Pétersbourg, est usé, brûlé, combattu. Et il s'en va.

A Varsovie, les illuminés et alchimistes de distinction l'accueillent comme un prophète. Le prince Poninski loge chez lui le comte et la comtesse, prête au comte son laboratoire, et lui donne le comte Moszinski pour aide préparateur. Cagliostro présente son répertoire, *rematérialise* un papier brûlé, change une livre de mercure en argent et interroge des colombes. Poninski et Moszinski tombent de leur haut. Comment, c'est çà, l'homme aux miracles ! Mais c'est un petit prestidigitateur de rien, et un imposteur à démasquer. Et Poninski écrit à Mme de Recke : *les transmutations de Cagliostro, supercherie ; ses évocations, comédie ; ses prophéties, utilisation de ce qu'il peut apprendre très naturellement sur les gens et les choses*. Mme de Recke est désabusée.

Eliminé par Poninski, Cagliostro va gîter trois mois chez une cliente croyante. La rumeur publique dit qu'il y engraisse des diamants et sa bourse, et qu'il est un escroc.

Après quoi, ayant vraisemblablement refait ses ressources, il part, avec des fonds pour aller quelque temps.

Il passe à Francfort.

Plus tard ( dans son procès) il racontera des histoires abracadabrantes (le fameux souterrain, etc ) sur ses relations avec la Stricte Observance dont il dira avoir reçu une subvention : six cents louis.

Avec ce hâbleur de Cagliostro il faut être sceptique sur le chiffre et même sur le fait.

Mais enfin si Cagliostro a été subventionné par la Stricte Observance, maçonnerie templière, à quelles fins ? Quelques-uns, aujourd'hui, répondent ; pour servir en France la Stricte Observance, alors en pleine décadence ; pour défendre la cause des « Templiers d'Allemagne », contre leurs adversaires français victorieux, les Martinistes (? ? ?)

Et voici Cagliostro à Strasbourg.

HENRI BERALDI.

—

**La duchesse d'Estampes** (LXXXIII, 2, 99) — Je possède un livres d'heures manuscrit sur parchemin qui contient 9 miniatures représentant la vie de Ste-Anne et de Marie.

Les armoiries de Pisseleux d'Heilly et de « Sanguin » se trouvent au bas des encadrements de fleurs.

Ce dernier nom de Sanguin fut célèbre par l'oncle maternel de la duchesse d'Estampes, Antoine Sanguin, évêque d'Orléans et créé grand aumônier de France sous François Ier par la protection de sa nièce.

Il semble bien d'après ce manuscrit, qu'un coin du voile qui cache la fin de la duchesse d'Estampes est soulevé : après son exil de la cour, elle est vraisemblablement revenue dans un couvent près d'Orléans et selon toutes probabilités à Fleury-sur Loire. Il est possible qu'elle y soit morte. On pourrait suivre cette piste, elle livrera vraisemblablement la clef de l'énigme.

Mme BELIN.

—

**Masque de fer. Bibliographie** (T. G. 571 ; XXXV ; XLI a XLIV ; XLVII ; XLIX ; LV ; LXI à LXIII ; LXV ; LXVI). — L'*Intermédiaire* du 10 octobre 1896, col. 443, reproduisait une information de la *Libre Parole* du 16 juin 1894, répétée le 24 du même mois dans la *Légitimiste*

Il était question d'une brochure nouvellement parue à Vienne en Autriche sous le titre : *Louis XIV. Louis XVIII. Le Masque de fer. Louis XVII.* L'auteur, le comte de Liwernstein prétendait que Louis XIV et Louis XVIII avaient eu un intérêt dynastique à faire disparaître un descendant de leur famille, lequel aurait divisé l'ordre de successibilité au trône de France. La *Libre Parole* ajoutait que cette brochure était en cours de traduction française.

Malgré mes recherches dans la *Bibliographie de la France*, dans *Lorenz* et d'autres publications spéciales, je n'ai pu découvrir la trace de cette traduction.

Un collègue de l'*Intermédiaire* en aurait-il eu connaissance ?

Il me serait agréable de savoir si cet ouvrage existe et où je pourrais le consulter. Cela me permettrait de terminer un travail commencé il y a quinze ans en vue de dresser aussi exactement que possible, la Bibliographie analytique et chronologique de tout ce qui a été publié en France et à l'étranger sur le Masque de Fer, y compris articles de journaux et Revues, Romans, Théâtre, Poésies, Chansons, Fantaisies, etc... Il a jadis été demandé dans ces colonnes si semblable travail existait.

Comme actuellement les frais d'impression sont inabordables, j'ignore à quelle époque je ferai paraître mon livre, mais si quelques chercheurs ou amateurs, s'interessant à cette curiosité historique, désiraient se renseigner sur une date d'édition, ou établir une comparaison de textes, ou bien encore savoir quels auteurs ont préconisé tel système, je serais très heureux de mettre, à leur disposition, mon répertoire bibliographique, complété de dates, cotes de bibliothèques parisiennes et provinciales, indication de détenteurs particuliers, etc, ainsi que mes collections d'imprimés et copies formant la réunion complète des sept cents productions de toute nature se rapportant au prisonnier masqué et parmi lesquelles se trouvent quelques rares pièces n'existant dans aucun dépôt public.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en l'espace de deux cents ans, trente neuf identifications sérieuses comme fantaisistes ont été proposées pour établir la personnalité de l'homme au masque de fer.

HENRI MAURICE.

—

**Buonaparte et Bonaparte** (LXXXIII, 42). — Le nom Bonaparte existait bien antérieurement à 1783.

Ceux à qui la langue italienne est familière savent qu'on écrit *ad libitum*, Buona ou Bona Les membres de la famille Bonaparte ont employé indifféremment l'une ou l'autre orthographe : des frères ont écrit leur nom avec *u* et sans *u* (tantôt avec particule, tantôt sans particule). Il paraît que la suppression de l'u était en usage dans des temps fort reculés. On voit dans l'église St-François des frères mineurs de San Miniato, à droite de l'autel principal, un tombeau dont l'inscription porte : Jacques de *Bonaparte*, mort en 1421, le 23 septembre. Nicolas *Bonaparte* fit élever ce monument à son père.

(Tome VI de la bibliothèque historique et militaire, dédiée à l'Armée et à la Garde nationale par MM. Liskenne et Sauvan, 1852).

Pendant longtemps, Napoléon lui-même attacha peu d'importance à fixer l'orthographe de son nom (LIX, 803 : LXX, 13, 110, 152) et « Vieilles maisons, vieux papiers » G. Lenôtre, 1re série, p. 184. Particulièrement instructive à cet égard est la lettre reproduite dans le 1er numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* Année 1864, p. 8).

Le 27 mars 1796, le futur empereur arrivait à Nice pour prendre, en remplacement de Scherer, le commandement suprême de l'armée des Alpes. Et ce jour-là, il signa Bonaparte, adoptant définitivement, semble-t-il, ce nom tel orthographié.

G. AB.

—

**Les Hôpitaux russes à Paris en 1814** (LXXXIII, 90). — Je me souviens avoir eu entre les mains autrefois, aux Archives de l'Assistance publique, une publication du Conseil Général des Hospices, appelée ordinairement Rapport Camus, dans lequel on trouve une multitude de détails circonstanciés sur l'arrivée à Paris des blessés français et étrangers, après la débâcle qui suivit les batailles malheureuses de 1814. Il y a dans cet ouvrage des statistiques détaillées sur

le nombre des blessés et leur nationalité, ainsi que sur les actes de dévouement accomplis par la population parisienne pour recueillir et soigner les malades et les blessés dont la plupart étaient épuisés par de longs voyages sur les routes ou les transports par bateau dans les conditions les plus affligeantes.

Il est possible que le renseignement recherché se trouve dans ce rapport.

L. Tesson.

—

**Projet de mariage du duc de Berry** (LXXXIII, 43, 101.) — Dès 1800, le duc de Berry avait fait plusieurs tentatives matrimoniales auprès des cours européennes sans avoir pu rencontrer une princesse qui consentit à unir sa destinée à la sienne ; les souverains, successivement pressentis, ne se souciaient guère de confier le bonheur d'une de leurs filles à ce prince exilé et pauvre, qui passait, en outre, pour être brutal et débauché.

En 1813, Louis XVIII, voyant pâlir l'étoile de Napoléon, avait envoyé le comte de La Ferronays à Saint-Petersbourg avec la mission de sonder les dispositions d'Alexandre au sujet d'une restauration éventuelle des Bourbons. Il l'avait chargé, en même temps, de solliciter pour un de ses neveux un commandement dans l'armée russe, et chose plus délicate encore, de pressentir la cour de Russie sur un mariage possible entre le duc de Berry et la sœur du tsar, la grande-duchesse Anna, la même qui avait été refusée à Napoléon en 1810 et qui fut plus tard reine des Pays-Bas.

Le comte de La Ferronnays fut très aimablement reçu par les deux impératrices, et vit la jeune princesse qu'il eût désirée « plus belle, plus animée, et ayant l'air plus intelligent » (1) Mais il se heurta à l'hostilité de la Cour contre les Bourbons et principalement chez le chancelier Romanzoff, en dépit de 1812, à un « incurable accès de bonapartisme ». A Dresde, où se trouvait le quartier général des souverains alliés, il reçut d'Alexandre le meilleur accueil, mais l'empereur, desireux de ménager l'Autriche dont l'alliance toute récente lui était précieuse, lui fit entendre que la crainte de mécontenter cette puissance, s'il paraissait favoriser, en la personne d'un membre de la maison de France, des projets de restauration qui ne pouvaient qu'être préjudiciables à l'impératrice Marie Louise, ne lui permettait pas de répondre pour le moment, aux ouvertures qui lui étaient faites. L'envoyé de Louis XVIII dut donc revenir à Hartwell sans avoir réussi dans sa triple mission.

En 1814, ce projet d'union aurait été repris par Alexandre. Mais, maintenant qu'il était remonté sur le trône de ses pères, Louis XVIII ne s'en souciait plus ; il trouva « la maison de Russie trop peu ancienne pour donner une mère aux fils de France » (1) et repoussa l'alliance qu'il avait recherchée lui-même avec empressement quelques mois auparavant.

La question de différence de religion ne paraît pas avoir joué un rôle prépondérant dans l'avortement de cette tentative de mariage. Et si, comme il est possible, elle a été invoquée, elle n'a été qu'un prétexte pour dissimuler les raisons d'ordre politique qui s'opposaient de part et d'autre à une pareille combinaison.

Un bibliophile comtois.

—

**Les Mémoires de Barras** (LXXXI ; LXXXI ; LXXXIII, 11, 98) — A propos de certains documents produits dans la question Louis XVII, et auxquels il ne manque pour être probants que d'être authentiques, on a parlé d'un collectionneur Avignonais qui aurait possédé et aurait fait détruire à sa mort des Mémoires de Barras. J'ai pu avoir sur place quelques renseignements sur ce M. Chabrier de Lafont, qui était photographe à Avignon, et qui mourut en 1897.

Il avait des autographes assez curieux (notamment sur la période révolutionnaire), autographes qui ont été dispersés, après sa mort, mais comme beaucoup de collectionneurs, il s'exagérait la valeur

(1) Mis Costa de Beauregard. *En émigration Souvenirs tirés des papiers au comte de la Ferronnays*. Paris. Plon. 1900. in. 8°. p. 378.

(1) *Mémoires de la comtesse de Boigne*. Paris. Plon. 1907. in. 8° tome. 11, p. 140.

de ses collections, et, en tout cas, il n'est dans le pays aucune trace, aucun souvenir de documents importants relatifs à Barras, qui lui auraient appartenu.

HENRI D'ALMERAS.

—

**La terre de Chaux** (LXXX ; LXXXIII, 21, 102). — C'est XVII^e et non XVIII^e siècle que j'ai entendu indiquer, comme époque terminale de la possession de la terre de Chaux par les Chateaubodeau, dans la réponse LXXX, 347.

Les renseignements sont, en effet, tirés à la fois de l'ouvrage de M. Lebrun sur *Le Veurdre* et de la *Généalogie des Bosredon* par Ambroise Tardieu.

A titre d'indication et sans avoir la prétention je le regrette, de pouvoir solutionner la question posée par M. de C , je note au passage parmi les sources imprimées que j'ai pu consulter :

Chaux ou Chault, paroisse de Mazeirat. Fief qualifié Baronnie. Les de Chateaubodeau furent seigneurs de Chault dès 1469 et jusqu'à Charles de Chateaubodeau, en 1617. On croit même que les Chateaubodeau portèrent à l'origine, le nom patronymique de Chault.

(A. Tardieu, *Dictionnaire de la Haute-Marche*).

Dechaux (Gabriel)... Vieille maison de noblesse qui prit son nom de la terre de Chaux, paroisse de Mazirat. . Elle s'éteignit dès le commencement du XVI^e siècle, fort peu de temps après la confection du Terrier.

(Des Gozis, *Les Montluçonnais d'après le Terrier de 1490-1497*).

MONTEBRAS.

*
* *

Je crois utile, « pour éviter d'orienter les recherches sur de fausses pistes », de rectifier et compléter la communication de M. Henri D. d'A.

Il est exact que les archives publiques renferment peu de documents sur les Châteaubodeau. Je signalerai pourtant un chartrier considérable, légué, il y a une quinzaine d'années, aux Archives de l'Yonne, par le vicomte de Montjoye. D'autre part je possède des archives de famille fort importantes. Ces documents m'ont permis en effet d'établir une généalogie de ma famille basée sur des pièces authentiques (Voir *Intermédiaire* du 20 janvier 1921, col 22).

J'en extrais les notes suivantes :

1° Le dernier Châteaubodeau qui possède Chaux et Malleretu (paroisse de Saint-Chabrais, Creuse) fut Charles de Châteaubodeau, chambellan du duc d'Alençon en 1576. Il vendit Malleret le 19 septembre 1626 et, par acte du 24 février 1627, il fit donation du château et de la terre de Chaux au prieuré de Charly (Cher), dont sa fille Marie était prieure ; (ces deux actes existent aux Archives de l'Yonne).

Il ne faut pas le confondre avec son neveu, appelé également Charles, qui était gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou en 1622, mais ne posséda jamais ni Chaux, ni Malleret ;

2° Le premier qui posséda Chaux fut, non pas Antoine de Châteaubodeau, mais son père, Louis Bochard, seigneur de Châteaubodeau, époux de Guillemette de Chaux ; il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Antoine épousa par contrat du 14 janvier 1469, non pas Miracle de Forges, mais bien Françoise de Peiraciet : leur postérité s'éteignit au siècle suivant dans les maisons de Monestay et du Proche, Antoine épousa en 2^e noces, avant 1488, Miracle de Forges, dont sont issus les Châteaubodeau actuels, et en 3^e noces, vers 1490, Catherine de Bonneval. Antoine abandonna son nom patronymique de Bochard pour ne conserver que celui de Châteaubodeau ;

3° La date du procès entre Jacques et Philibert de Malleret est bien 1427 ; une coquille, que je n'avais d'ailleurs pas remarquée, a fait écrire dans l'*Intermédiaire* : 1627 ;

4° Il est évident que si l'assertion de la Thaumassière est exacte, les de Chaux et les Malleret ne sont qu'une même famille ; mais je n'ai pu vérifier cette assertion et c'est justement ce qui m'a fait poser la question signée M. de C A ce propos, une autre coquille m'a fait écrire que Brunissant de Malleret avait épousé Guy de « Chambarant » ; il faut lire « Chamborant ».

Comte DE CHATEAUBODEAU.

—

**Balzac et Victor Hugo** (LXXXII, 237). — A propos de la candidature de Balzac à l'Académie, voici une lettre, que je retrouve, du célèbre romancier, dans une collection d'autographes appartenant au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale :

Mon cher Nodier, je sais maintenant trop sûrement que ma situation de fortune est

une raison qui m'est opposée au sein de l'Académie, pour ne pas vous dire, avec une profonde douleur, que je vous prie de disposer de votre influence autrement qu'en ma faveur. Si je ne puis parvenir à l'Académie à cause de la plus honorable des pauvretés, je ne me présenterai jamais aux jours où la prospérité m'accordera ses faveurs. J'écris en ce sens à notre ami commun Victor Hugo qui s'intéresse à moi.

Dieu vous donne la santé, mon bon Nodier.

De Balzac.
d'E.

—

**Archives dauphinoises de Morin-Pons** (LXXXIII. 52) — Il existe un descendant du collectionneur, M. P. Morin Pons, rue Michel-Ange, 15, à Paris, auquel on pourrait s'adresser pour la solution de la question. B.

—

**Familles de Bompar et de Douhet** (LXXXII ; LXXXIII, 66). — L'affirmation de Tardieu, reproduite par M. de C. est partiellement inexacte. La généalogie des premiers de Douhet s'établit ainsi :

I. — Antoine de Douhet, seigneur de Marlat-la-Tour, chancelier du comte d'Auvergne, épouse 1° en 1464 Marguerite de Durat ; 2° le 23 juin 1470 Hélips Bompart. Du premier lit : Jean Douhet auteur de la branche du *Puy-Molinier* en Limousin. Du 2e lit : Gabriel de Douhet, tige des seigneurs de *Romanenges et d'Auzers*, — et Pierre de Douhet, tige des seigneurs *d'Esteaux*.

I. — Jacques de Douhet, frère d'Antoine ci-dessus, épouse Hélips Bompart, deuxième du nom. Il est la tige des seigneurs de *Cussac*, *Chameyrac et Lespinasse*.

Toutes les autres branches descendent bien d'Antoine et Hélips Bompart.

(Cf. Manuscrits de M. de Fortia, Intendant d'Auvergne, Bibliothèque de Clermont-Ferrand, *ms. fr.* 553).

Henri D. d'A.

—

**Pierre-Buffière** (LXXXII, 380 ; LXXXIII, 67, 108) — Un joli portrait de Marie-Charlotte de Pierre-Buffière, comtesse de Poix, existe à Paris, 17, rue de Belzunce, chez le comte de la Bourdonnaye-Coëtcandec, son arrière petit-fils. A. Harmand.

*
* *

La filiation donnée par Ours d'Aquitaine m'est un précieux jalon et je l'en remercie bien vivement. Elle remonte l'ascendance de Marie Charlotte de Pierre Buffière jusqu'à l'époque voulue et, d'après les dates, Abel de Pierre Buffière, époux d'Anne de Pons, peut parfaitement être fils (ou petit fils) de Jean de Pierre Buffière et de Marguerite de Bourbon-Busset, mariés en 1551.

Pour être complètement éclairé, il faudrait savoir quels furent les enfants de ces derniers.

Je n'ai sous la main ou à proximité aucun document à ce sujet ; peut être le renseignement se trouve-t-il dans Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, qui donne, paraît-il, une assez vague généalogie de Pierre Buffière ; mais je ne puis le vérifier. Un aimable collègue pourrait-il me trouver ce renseignement dans Nadaud ou ailleurs.

M. de C

—

**Chenu, rois d'Yvetot** (LXXXII, 44, 346 ; LXXXIII, 69). — Je remercie tous nos aimables collègues des précieux renseignements qu'ils ont bien voulu apporter à la connaissance de l'histoire d'Yvetot, et en particulier à M. Georges Dubosc pour les détails très complets qu'il a eu l'obligeance de communiquer.

Il semblerait donc que cette famille soit éteinte, pourtant on n'a jamais parlé de la descendance des enfants de Jehan *Chenu*, 3e fils de Guillaume.

Au sujet de Jehan *Baucher*, roi d'Yvetot, il existe une plaquette d'Aug. Guilmeth intitulée : *Notice sur messire Jehan Baucher, roi d'Yvetot*, Rouen, 1854, qui doit contenir d'intéressants details sur ce personnage et sur son mariage (1479 ?) avec Clémence du *Dresnay*, veuve de Guillaume Chenu.

D'autre part, le P. Anselme mentionne (tome 2, page 78) N.. *Chenu*, prince d'Yvetot qui épousa Perrine *Malberbe*, veuve de Jean *Balu*. Ne serait-ce pas Jacques *Chenu*, prince d'Yvetot, mort en 1498 ? Au tome 7, p. 434, on trouve également Jean *Chenu*, seigneur du Bellay en Vexin, mort en 1503, lequel épousa, après 1487, Marie de l'Hospital, dame de

Grand Mesnil et de Linendy, morte après 1511, veuve de... de l'Estendard, seigneur de Couvert.

A ce propos, il serait curieux de savoir si les *Chenu*, seigneurs du Bellay en Vexin et les *Chenu*, seigneurs de Montchevreuil en Vexin ne descendraient pas des rois d'Yvetot ? et si Robert Chenu, *bâtard d'Yvetot* » n'aurait pas laissé de traces ?

Au XVII^e siècle, il existait dans le Valois, une famille de ce nom qui était issue, paraît-il, des Chenu d'Yvetot, soit de Robert, soit de Jehan, seigneur de Saint-Aignan sur Ry.

Je recevrais avec gratitude les détails que M. Léon-Maur. B... veut bien mettre à ma disposition. D'après la généalogie des familles qui ont possédé Yvetot, je ne vois pas de seigneur d'Yvetot issu de la maison de Langes (Langei), sans doute un du Bellay, qui se soit marié à la fille de Jean Pouillet. Mais peut être n'est-elle pas complète ?

Je serais heureux de tous détails complémentaires que nos érudits collègues voudraient bien me signaler.

H. Y.

—

**Duranty** (LXXVIII ; LXXIX). — L'auteur du *Malheur d'Henriette Gérard* paraît revenir à la mode ; on se met à réimprimer ses œuvres et la critique s'empare de lui. A l'occasion d'une nouvelle édition de son roman *La Cause du beau Guillaume* (édition de « la Sirène »), M. Paul Souday consacre à Duranty, dans le feuilleton du *Temps* du 13 janvier dernier, une chronique très documentée dans laquelle il fait une allusion discrète au mystère de sa naissance :

Il était né en 1833 de père et de mère inconnus. Le balzacien J les Christophe, un des rares critiques qui se soient occupés de lui, croit qu'il était fils de Prosper Mérimée et d'une grande dame, amie particulière de l'impératrice Eugénie. C'était, paraît-il, un petit homme sec, brun, barbu, très poli et très réservé, qui cachait avec soin sa vie. Le portrait de Degas lui prête un aspect dur et hérissé de sanglier méditatif.

Duranty étant né l'année où la future impératrice des Français n'avait guère que douze ans, il doit plutôt s'agir ici d'une amie de la comtesse de Montijo. Il n'y aurait rien de surprenant que Mérimée, qui fréquentait depuis quelques années chez cette dernière personne, y ait rencontré la belle dame en question et ait eu avec celle-ci une liaison qui aurait eu des suites A cette époque Mérimée n'était pas encore dans les liens de la grande passion qui devait durer de 1837 à 1852, et menait, suivant l'expression d'Augustin Filon, une existence de dissipation. Qui était donc cette nouvelle « inconnue » que n'a mentionnée aucun des biographes de l'auteur de *Colomba* ?

Dans tous les cas, si Duranty est le fils de Mérimée, on ne retrouve guère dans le portrait qu'a fait de lui Degas les traits caractéristiques de son père supposé. Il lui ressemblerait plutôt au moral, car s'il est vrai qu'il était « très poli et très réservé, et cachait avec soin sa vie », ce sont là des particularités que tous ceux qui ont connu ou étudié Merimée s'accordent à reconnaître à ce dernier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Granier, évêque de Genève** (LXXXIII, 45). — Claude de Granier, évêque de Genève, résidait à Annecy. Saint-François de Sales, à peine entré dans les ordres, fut prévôt de son église. Sainte-Beuve le mentionne dans son *Port Royal* (tome I^er, p. 258). — On doit trouver des renseignements dans le *Saint François de Sales* de M. de Margerie, (Paris, *Lecoffre*). Je n'ai pas cet ouvrage sous la main.

HENRI D. D'A.

*
* *

Le saint prélat qui a occupé, avant St François de Sales, le siège épiscopal de Genève, appartenait à une famille de Savoie. Son père, Bernardin de Granier, fut d'abord premier commis du trésorier de la duchesse de Nemours, puis maître d'hôtel et écuyer du duc de Nemours ; il épousa Antoinette du Châtelard, d'Yenne, dont il eut deux fils : Claude et François, et deux filles : Marie, femme de Jean de Chissé, seigneur de Pollinge, et Charlotte, femme de François de Baillans, seigneur de Verbos. François de Granier seigneur du Noyer et du Châtelard, continua la famille dont les descendants ont disparu au milieu du XVII^e siècle.

Claude de Granier, religieux bénédictin, prieur de Talloire et de Saint-Jeoire, évêque de Genève de 1579 à 1602, portait un blason *de sinople à trois croix tréflées au pied fiché d'argent.*

Voir : Besson *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise*, nouv. éd. (Moutiers, 1871), p. 71 ; Cte de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. III, p. 140.

SAINT-VALBERT.

—

**Harpedane ou Harpedene** (LXXXII: LXXXIII, 70). — Je suis probablement devancé pour la réponse à la question posée dans le dernier numéro de janvier de l'*Intermédiaire* au sujet de la famille *Harpedane* ou *Harpedene*.

Je n'en indique pas moins que cette famille est d'origine anglaise et remonte à une très haute antiquité. On rencontre un *Harpedane de Belleville* à la bataille de Taillebourg, et l'un d'eux était sénéchal de Saintonge au xv^e siècle.

L'histoire de la Saintonge fourmille de ce nom qui est encore porté par ses descendants. L'un d'eux habite Niort, où il exerce la profession de banquier, rue du Petit Banc.

On peut s'adresser à lui directement si ce n'est déjà fait; c'est un homme très aimable qui se fera, je n'en doute pas, un plaisir de répondre à la question.

L. T. T.

*
* *

Le chef de la famille Harpedanne de Belleville, habite Niort, 11, rue Dupin.

Son fils ainé Jehan, lieutenant au 5^e tirailleurs algériens (le seul officier du nom au commencement de la guerre) est tombé près de Tracy-le-Mont (Oise) le 21 décembre 1914.

Cité à l'ordre de l'armée, il a été décoré à titre posthume de la Croix de guerre avec palme et de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Son fils André, jeune engagé, caporal au 125^e Régiment d'infanterie est tombé à Réméréville (Meurthe-et-Moselle) le 24 août 1714.

Cité lui aussi à l'ordre de l'armée, il a été décoré, à titre posthume, de la Croix de guerre avec palme et de la Médaille militaire.

Ce sont bien des descendants des anciens châtelains de Montaigu.

Au xiv^e siècle, un gouverneur de Niort signait : Harpedene, ainsi que le constate Benjamin Fillon dans un ouvrage où il reproduit cette signature ainsi qu'un sceau aux armes de la famille qui sont toujours les mêmes.

*
* *

« Au commencement de la guerre dernière, j'ai trouvé dans un journal la désignation d'un Harpedene (on écrit aussi Harpedane), comme officier de l'armée française. Quelque aimable correspondant pourrait-il me faire savoir si la famille Harpedene ou Harpedane a encore des représentants et où ils habitent ?

« Cette famille a possédé la châtellenie de Montaigu, en Bas-Poitou au xv^e siècle, et je serais heureux d'obtenir ce renseignement ».

Docteur MIGNEN.

*
* *

Il existe comme représentants de la famille Harpedane ou Harpedene

Mme veuve Harpedane de Belleville demeurant à Lugon (Gironde), et ses deux enfants demeurant avec elle :

1° Mme veuve Trécolle ;

2° Et M. Roger H. de B. ., docteur en médecine, qui a fait en effet toute la campagne

R. D.

*
* *

Ma cousine issue de germaine, Mademoiselle de Beaucorps, a épousé Monsieur Anselme Harpedane de Belleville. Ils habitent Niort (Deux-Sèvres). Leurs deux fils ont été glorieusement tués à l'ennemi.

La 2^e édition du *Dictionnaire généalogique* des familles du Poitou contient une notice sur les Harpedane.

CAPITAINE DE GUENYVEAU

—

**Famille du baron d'Hugon** (LXXXII) — Le personnage en question appartient probablement à la famille Dugon, ou d'Hugon, établie en Bourgogne dès 1575 et qui portait comme armes .. : *d'argent à trois merlettes de sable.*

Jules François, marquis d'Hugon, Louis Charles Henri, chevalier d'Hugon, Henr Charles Louis, comte d'Hugon, priren

part aux états généraux de 1789 dans le baillage d'Autun.

Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que cette famille existe encore de nos jours.

Pour plus amples renseignements, consulter les ouvrages relatifs à la Bourgogne, où cette famille a possédé de nombreuses seigneuries.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Jules Janin, descendant de Bassompierre** (LXXXII, 382). — Si je ne puis répondre à la question du *Bibliophile comtois*, il m'est facile du moins de lui indiquer quelqu'un qualifié mieux que personne pour lui donner satisfaction : c'est un descendant de Jules Janin, le distingué critique d'art, M. Clément-Janin, qui est en possession de la majeure partie des papiers de l'illustre critique des *Débats*

D'E.

—

**Famille Martinet de Brunot** (LXXXIII, 91) — Je suis très honoré que M. Desmartys ait foi en moi. Il va hélas ! déchanter. Parmi mes milliers de fiches sur les familles du Périgord, je n'en ai pas une sur la famille Martinet de Brunot. Elle ne figure, du reste, ni dans l'*Armorial du Périgord* ni dans le grand *Armorial général de France*, manuscrit, registre *Guyenne*.

SAINT-SAUD.

—

**Une lettre inédite de Rachel** (LXXXII, 32, 407 ; LXXXIII, 75). — Je demande la permission de rectifier une erreur de date que je relève dans ma dernière notice à l'occasion de la brouille survenue entre Rachel et le ménage Crémieux.

Ce n'est pas en 1838, mais au mois d'octobre 1841 que la tragédienne, froissée des remontrances que lui avaient adressées ses amis rompit net avec eux. Il faut convenir que ces reproches arrivaient peut-être un peu tard, et il a fallu tout le bruit causé par le chantage tenté par l'odieux Véron sur sa maîtresse au moyen de certaines lettres écrites par celle ci, — sans l'aide de Crémieux cette fois, — pour amener ces excellentes gens à se scandaliser d'une liaison qui durait déjà depuis trois ans au vu et au su de tout Paris.

Il est vrai que Rachel et les Crémieux se raccommodèrent par la suite

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Le prénom Savary** (LXXXIII, 45). — Je me méfie de la forme *Savarix*. Quels textes et quelle époque ? J'ai grand peur que ce ne soit une déformation de *Savary* ou une mauvaise traduction de *Savaricus*. Si Savarix est réellement une forme originelle on ne saurait douter que la racine *rix* ou *ric* ne soit d'origine germanique. Elle évoque l'idée de richesse puissante. *Reich*, riche ou puissant, devient *rix* : Ambiorix, Vercingétorix, — *riche* en France, — *ricos hombres* en Espagne...

HENRI D. D'A

—

**Portrait du marquis de Sade** (LXXXI, 92). — C'est dans la *Biblio-Biographie de M. de Sade* (1834), qu'on pourrait peut-être se satisfaire : le portrait est de la collection de M. de la Porte ; et rare assez.

CH. AD. C.

—

**Jean Victor de Traverse ou Traversay** (LXXXIII, 6) — S'il s'agit d'un membre de l'illustre maison poitevine des Prévost Sansac de Traversay, M. T peut retrouver le personnage en question dans la 1re édition du *Dictionnaire généalogique* des familles du Poitou par M. Beauchet-Filleau, la 2e édition n'étant pas encore parvenue à la lettre P.

A défaut, M T pourrait s'adresser à M. Beauchet-Filleau à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

CAPITAINE DE GUENYVEAU.

—

**Villiers de l'Isle-Adam** (LXXXII, 359; LXXXIII, 79). — D'Auriac, dans l'*Armorial de la noblesse de France*, tome VIII, donne très sérieusement une généalogie des Villiers de l'Isle Adam russes. Un simple examen la rend suspecte. Un petit neveu du grand-maître de Malte aurait embrassé le protestantisme, se serait réfugié en 1579 à la Rochelle, puis en Suisse ; son fils se serait fait appeler Benedict Adam, sa postérité aurait moisi en Amérique et en Suisse sous ce nom de

*Adam*, et serait arrivée avant 1794 en Russie, où elle reprit, *après deux cents ans d'interruption*, le nom *de Villiers de l'Isle Adam*. On cite comme références les *abondantes* archives de la famille, mais elles sont insuffisantes pour donner les précisions d'usage sur les 4 degrés réunissant Bénédict Adam au maréchal de Villiers de l'Isle Adam. Ces Russes sont authentiquement des Adam. Plus loin j'attends leurs preuves, si abondantes.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Armoiries à l'enquerre conférées par la maison de Lorraine à Jehan Cloüet d'Autrécourt** (LXIV, 764 ; LXV, 71, 165, 327, 423 ; LVII, 410 ; LXXXI 143, 260). — Les armoiries conférées par le Duc de Lorraine à Jehan Cloüet d'Autrécourt portent bien dans l'acte d'anoblissement du 28 février 1511, dont l'original est aux archives départementales de Meurthe et-Moselle (B 12 fol. 165) : « d'azur à quatre fesses de gueules « et dessus une lozenge partie d'argent et « d'or et sur le tout un torteau de sable ».

Le Nobiliaire du duché de Lorraine et de Bar par le duc René mentionne simplement p. 19 : « Jean Cloüet de gueules à quatre bandes d'azur ». J.-B. Rietstap (2e édition) cite : « Cloüet d'Autrécourt : « fasce d'azur et de gueules à une rustre « partie d'argent et d'or posée en cœur et « brochant sur le tout ».

Le Nobiliaire ou Armorial Général de la Lorraine et du Barrois par le R. P. Dom Ambroise Pelletier tome I p. 135 cite : « Cloüet (Jean) d'Autrécourt fasce « d'azur et de gueules de 6 pièces à 1 « rustre partie d'argent et d'or brochant « sur le tout et mis en cœur et pour ci- « mier 2 pennes à l'écu « (fol. 165 regist. « 1510 1514) D'autres disent : « d'azur à « 4 fasces de gueules surmontées d'une « lozange partie d'argent et d'or chargée « d'un tourteau de sable ».

Ce sont ces dernières mentionnées, les plus authentiques parceque conformes à l'acte d'anoblissement, que porte la branche cadette des Cloüet dont le seul et dernier représentant est actuellement M. Louis Cloüet, marié à Henriette Vimal du Bouchet, arrière petit-fils de J. B. P. A. Cloüet secrétaire du Roi Louis XVI.

Toutefois la branche aînée représentée par le Baron Henri Cloüet marié à Marie de l Epinois et petit-fils du général, blasonne, ainsi que le fait observer « Echarpe » dans sa communication (LXXXI, 260) : « fascé de gueules et d'argent de 6 pièces « chargé en abyme d'un losange partie « d'or et d'argent ».

Les lettres patentes du 10 août 1813 n'ont pas octroyé de nouvelles armoiries au général Cloüet mais elles lui ont maintenu à peu près celles de l'acte d'anoblissement de 1511 en en modifiant les émaux, ce qui les mettait en concordance avec les règles de l'héraldique, auxquelles dérogeaient les premières qui sont émail sur émail.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'un grand nombre d'armoiries conférées par la Maison de Lorraine sont a l'enquerre, telles par exemple :

Hans Colmes 1475 : « de sable à 1 chevron brisé de gueules.... »

Clément 1496 : « d'azur à 1 tête couronnée au milieu de sable..... »

Jean de Châteauneuf : « d'or à 2 bandes d'argent .... »

Pierron 1510 « d'azur à 1 bande dentelée de gueules..... »

Bertrand 1510 « d'or à 2 barres en sautoir d'argent ..... »

Molnet 1514 « d'azur à 1 lion affronté de gueules.. » etc... etc...

A quelle époque les règles de l'héraldique ont elles été édictées ou codifiées ? N'étaient-elles observées qu'en France ou bien les ducs de Lorraine ne voulaient-ils pas s'y soumettre ? L. DE SCUILLY.

—

**Le nombre des nobles avant 1789** (LXXVII à LXXIX; LXXXII; LXXXIII, 15, 117). — L'ouvrage de M le chanoine Le Paige, « dictionnaire historique etc., de la province du Maine » au Mans, chez Toutain, libraire, XCIILXXVII commence par un extrait des « Mémoires de M. de Miromesnil, intendant de Tours, dressé par *ordre de la Cour* en 1697 ». Si un mémoire analogue a été dressé par ordre dans toutes les généralités on peut y puiser des renseignements précieux et faciles sur le nombre des nobles non pas en 1789 mais à une époque relativement voisine de cette date.

On lit dans ce mémoire (pages 1 et 2).

Les feux de la généralité de Tours, tant en

franchise que taillable sont au nombre de 266524 qu'on met, par estimation à 1.066493 âmes dont 5750 prélats, abbés, etc, 5270 religieux et religieuses et 1700 (dix sept cents) gentilshommes. ... 13 duchés dont il y a 12 pairies et un qui n'est qu'un simple duché, 20 Comtés, dont il y a 2 pairies, plus de 20 marquisats dont il y a un de pairie, plus de 60 baronies dont il y a 2 de pairies.

T. M.

**Noblesse du Bas-Maine** (LXXXII ; LXXXIII, 31). — M. Desormeaux puiserait sans doute des renseignements précieux dans un mémoire, sans nom d'auteur, indiqué « Remontrance envoyée au Roi par la noblesse de la Religion réformée du pays et Comté du Maine, sur les excès commis depuis la publication de l'édit de pacification dans ledit Comté et présenté à S. M. à Rossillon le 10 août 1564, etc ».

Cette pièce est imprimée dans les mémoires de Condé 1565 Tome III, pages 719 à 764 ; et dans l'édition de 1746, Tome V pages 277 à 301 ; dans la bibliothèque historique de France, Tome II, art. 17970.

T. M.

—

**Les inscriptions des cadrans solaires** (T. G., 158 ; XLVI à XLVIII ; L à LII ; LIV à LXV).

Toutes laissent leur trace au corps comme à [l'esprit,
Toutes blessent, hélas ! — la dernière gué- [rit.

J'ai lu ces beaux vers sur une horloge datant de 1870-1875.

Qui a bien pu avoir une telle inspiration ?

L. V.

—

**Tableaux de Raphaël à retrouver** (LXXXII, 192). — Cette question fut traitée, en partie, il y a nombre d'années, dans la *Correspondance historique et archéologique*, aujourd'hui disparue. Un des collaborateurs de ce périodique avait découvert des lettres de Saint-Simon signalant au lieutenant de police un vol qui venait de lui être fait, de tableaux de Raphaël, entr'autres, la mort de Gaston de Foix à la bataille de Ravenne.

Un mois après cette plainte, Saint-Simon annonçait au lieutenant de police que les tableaux lui avaient été restitués par le voleur.

D'E.

**Statues d'actrices en talc, XVIII^e siècle** (LXXXIII, 49). — Il s'agit des œuvres du Sculpteur Merchi, et non Merché, élève de l'Académie en 1774, qui obtint une 3^e médaille au concours de l'Académie de peinture et de sculpture en 1776. Son nom ne se retrouve pas dans la table des Salons du XVIII^e siècle ; je ne le vois cité que dans la table des *Procès verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture*.

La question a été déjà traitée, sans solution, dans l'*Intermédiaire*, 1879, col. 569 ; 1892, 1^er semestre, col. 343. Le Musée Carnavalet possède un buste de la Guimard par Merchi.

R. B.

—

**Tours isolées** (LXXXIII, 95) — De nombreuses raisons, variables avec les temps et les lieux peuvent avoir motivé l'érection de tours isolées des églises. J'en citerai deux principales.

La première est l'insuffisance de certains clochers surmontant les transepts ou les narthex pour supporter l'ébranlement occasionné par la sonnerie de grosses cloches données ou acquises après leur construction.

Pour en citer un exemple très moderne, on sait que la flèche sur lanterne de l'église Notre-Dame de Dijon fut reconstruite en 1866 par l'architecte Millet, mais les anciennes cloches ayant été déposées dans les caves de l'église, on n'osa, à cause de leur poids, les suspendre dans le nouveau clocher ; et l'on décida qu'une tour latérale et isolée, dessinée par l'architecte Charles Suisse, dans le style du XIII^e siècle, recevrait les cloches.

Depuis longtemps déjà le projet dort dans un carton, et les fonds recueillis avant la guerre sont maintenant insuffisants pour réaliser le projet.

Ce qui se produit aujourd'hui pour Notre Dame de Dijon eut autrefois souvent sa raison d'être.

Mais toutes les tours séparées des églises ne furent pas destinées principalement à recevoir des cloches

Telles d'entre elles, comme celles de Moissac ou de St Benoit-sur-Loire sont manifestement, par leur puissance, en disproportion avec ce but restreint.

Il faut voir, en réalité, dans leur cons-

truction, une sorte de donjon religieux, une affirmation des droits seigneuriaux des églises et des abbayes assimilables à ceux des châteaux.

En Italie, beaucoup de clochers se trouvent ainsi isolés des églises parce qu'au moyen âge les cités ayant conservé l'essence de leur constitution romaine, les clochers étaient un monument municipal autant que religieux.

E. Fyot.

*
* *

Au nombre de ces tours, il faut citer celle de l'église de Villemaur (Aube) construite en bois et recouverte en guise d'ardoises, de bardeaux de bois

L'église ayant été incendiée en 1446 et reconstruite en 1540, il semble que la raison de cet isolement est que la tour construite en 1543, eût été trop lourde et trop volumineuse pour l'édifice.

Lucien Morel-Payen.

—

**Clochette romane** (LXXXII, 385 ; LXXXIII, 120). — Il y avait à St-Etienne-du-Mont, il y a une trentaine d'années, une clochette qui semble répondre, si mes souvenirs sont exacts, à la description de la clochette de Reims, ce devait être une reproduction, y est-elle encore ? c'est très probable.

E. P.

—

**Marques sur un meuble S. X. A.** (LXXXIII, 49). — Il existe, à la Roche-sur-Yon un superbe buffet à deux corps, de style flamboyant, si l'on peut dire, quoi qu'il n'y ait rien là de gothique, *qui est daté de 1572*. Sculptures superbes.

Le meuble a une histoire. Il a été de longues années enfoui dans le milieu d'un *étang*, voisin de la rivière *La Smagne* (1) et n'en a été extrait (2) qu'il y a une cinquantaine d'années !

Il a une importance considérable pour l'histoire de l'Art et de l'ébénisterie dans l'ouest de la France au XVIe siècle. Mais aucun spécialiste n'en connaît l'existence. Il méritait de celui de 1560. cité.

Marcel Baudouin.

(1) On sait qu'en Vendée on trouve parfois des meubles anciens dans les *Souterrains Refuges*, réutilisés en 1793 1795.

(2) Ce meuble a été fabriqué à Dissais (Vendée), d'après une inscription.

—

**Quieta non movere** (LXXXIII, 49). *Quieta movere*, « troubler la tranquillité publique », est un mot de Salluste (*Catilina*, XXI, 1re phrase), à propos de Catilina haranguant des hommes qui trouvaient un grand profit à bouleverser l'Etat. L'idée est si claire qu'il n'y a, ce semble, aucun mystère à chercher sur « l'origine » de la formule.

Dr Friend.

*
* *

Dans ses *Geflügelte Worte*, Georg Buchmann prétend que ce précepte se trouve pour la première fois cité dans Salluste qui, dans son ouvrage, *De conjuratione Catilinæ*, 21, 1, dit des compagnons du conspirateur que pour eux « quieta movere magna merces videbatur. »

Un bibliophile comtois.

*
* *

« Tametsi illis *quieta movere* magna merces videbatur ».

Salluste, *Catilina*, chap. XXI, aux premières lignes.

« C'était pour eux un grand avantage de troubler la paix publique »

Dr G. Mignen.

—

**Tartarin de Tarascon** (XXIV ; XXV ; LXXXIII, 86). — *Tartarin* n'est pas de 1872. Il serait plutôt de 1861-62.

D'abord, précisons. La lettre de M. Mazel au *Mercure* parle d'un cousin de Daudet, qui s'appelait « *M. Renaud* ». A un erratum près, c'est exact.

La mère d'Alphonse Daudet était née *Reynaud* ; elle était cousine germaine du célèbre tueur de perdreaux dont la maison est aujourd'hui devenue l'hôtel Terminus, à la sortie de la gare de Nîmes, au coin de l'avenue Feucheres, tout à fait en conformité avec l'indication de Daudet, que son héros habitait « *à l'entrée de la Ville* ». Ce n'est donc pas, comme le veut M. Mazel, d'un personnage « *des environs de Montfrin* » qu'il s'agit. D'autre part, M. G Bruguier fait remarquer, dans l

*Débêche* de Toulouse (n° du 13 février) (1) que Daudet s'est chargé lui-même, dans ses *Trente ans de Paris*, de nous confier que Tarascon n'avait été, pour lui, « qu'un pseudonyme ramassé sur la voie de Paris à Marseille, parce qu'il ronflait bien dans l'accent du Midi. En réalité, le pays de Tartarin est un peu plus loin, à cinq ou six lieues de l'autre main du Rhône ». Pouvait-on indiquer de plus graphique sorte Nimes — qui se trouve à cette distance de Tarascon — comme étant le berceau du héros de ce célèbre roman ?

Le voyage de Daudet en Algérie en compagnie du cousin Reynaud est de novembre 1861 et c'est sans doute le brave philistin nimois qui en paya tous les frais — on sait que ce voyage avait pour but de permettre au jeune homme, alors âgé de 21 ans et dans l'impécuniosité la plus absolue, de « calfater au soleil ses poumons ». En 1862, Daudet était de retour en France. Le 18 juin 1863 peu de mois après que Paris le comptait parmi ses hôtes avides de gloire littéraire, il donnait dans le *Figaro* de Villemessant une ébauche de son *Tartarin*, qu'il intitulait : *Chapatin le tueur de lions*. Ce conte n'est pas dans l'édition complète. Pourquoi ?

Le cousin nimois « rude homme » et, de plus, « homme d'esprit », dut sans doute aucun mettre le hola ! quand il se vit ainsi caricaturé Daudet a prétendu qu'il avait été « le premier à rire de cette galéjade » que fut *Tartarin*, qui est de 1869. Ce n'est point si certain et M. G. Bruguier, qui connaît son Nimes sur le bout du doigt, n'hésite pas à affirmer que le cousin « manifesta de la mauvaise humeur ». Car « il était trop excessif pour ne point voir une effrontée polissonnerie là où nous ne voyons qu'une espièglerie malicieuse Ce qu'il avait le moins pardonné, rapporte-t-on, à son génial caricaturiste, c'est la manière de lui faire prononcer le mot *Preince* ! »

Dans son conte de 1863 Daudet a déjà choisi Tarascon pour berceau de Chapatin, quoique dit-il malicieusement, les gens de Beaucaire en seront fâchés. Mais comment Chapatin est-il devenu Tartarin ? Par l'intermédiaire de *Barbarin*, qui semblerait découler tout naturellement du légendaire *Barbari* de la chanson... ? Or, le hasard voulut qu'il y eût à Tarascon des Barbarins, qui s'opposèrent énergiquement à ce qu'on employât facétieusement leur patronymique. L'*Intermédiaire* a signalé autrefois l'existence d'un Tartarin à Bezons. Nous avons connu nous-même, pendant la guerre, à l'hôpital maritime de Saint Mandrier, près Toulon, un docteur Tartarin, qui était, au surplus, un charmant homme et qui, sans doute, vit encore Daudet opéra-t-il donc la métamorphose de *Barbarin* en *Tartarin* sous l'effet d'une autre réminiscence onomastique non suivie, cette fois, de protestation ? Il y aurait à continuer, dans le Midi, cette curieuse enquête, déjà si fructueuse .. Et voici, certes, de quoi étoffer, pour une *seconde édition*, le chapitre : *La ville d'Alphonse Daudet*, inséré aux pages 39 44 de la plaquette *Nemausando* (Nimes, 1921), première œuvre d'un de nos anciens élèves du lycée de Nîmes, qui prépare actuellement l'agrégation d'espagnol à Madrid, le Nimois Marcel Carayon. En tout cas, il reste d'ores et déjà acquis à l'histoire littéraire que Tartarin ne s'appelle pas Tartarin, mais Reynaud, et qu'il n'est pas de Tarascon, mais de Nimes. Et cette leçon vaut bien un fromage, sans doute...

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Encore un *à-côté*, mais faudrait-il laisser un mensonge se perpétuer impunément, si mince qu'en puisse être l'objet, si fortuite qu'en ait été l'occasion ?

De très bonne foi certainement, notre collaborateur A. de R a cité comme l'un des premiers *Tartarin* de l'histoire, « un gentilhomme dauphinois de la maison de Salvaing, connu sous le nom de Tartarin *à cause de sa vaillance* » et ainsi désigné dans l'*Histoire du gentil chevalier Bayard*, d'Aimar (Lyon 1699).

Malheureusement ledit Aimar a eu pour guide le *Vray théâtre d'honneur et de Chevalerie* (Paris 1648) par Vulson de la Colombière, lequel, confident et complice des rêveries généalogiques du Président Salvaing de Boissieu, lui avait tout simplement inventé là un ancêtre de première classe ; cette supercherie a été dévoilée en 1850 par M. A. de Terrebasse,

(1) Edition du Gard.

publicateur du manuscrit de Philibert Lebrun (bibl. de Lyon) d'où résulte que le vrai Tartarin de l'*Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayard*, désigné dans les anciennes éditions de 1527, 1616, 1619, — non pas nominativement, mais seulement comme « un sien voisin du Dauphiné, fort rude homme d'armes » — n'était pas un Salvaing (cette famille étant alors fort obscure) mais bien Thierry d'Urres, seigneur de Portes en Dauphiné.

Ainsi, de Tartarin, les Salvaing n'auront eu que l'audace.

Ils sont éteints depuis longtemps, comme aussi les familles ayant relevé le nom et les prétentions du vaniteux Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Rien ne peut donc aujourd'hui nous empêcher de rendre à César ce qui appartient à César — et à Thierry de Portes son surnom historique de Tartarin, qui a été celui d'un brave.

NOLLIACUS.

***

Voici une réponse topique relative à ce nom de Tartarin : elle émane d'Alphonse Daudet lui-même et se trouve dans ses Souvenirs, *Trente ans de Paris*, p 155 ; Marpon et Flammarion, 1888.

A l'origine, *Tartarin* se nommait « Barbarin » ; Alphonse Daudet dut modifier le nom de son héros pour éviter des réclamations, — une croisade qui s'annonçait contre lui.

« Il y avait justement à Tarascon une vieille famille de Barbarin qui me menaça de papier timbré, si je n'enlevais son nom au plus vite de cette outrageante bouffonnerie. Ayant des tribunaux et de la justice une sainte épouvante, je consentis à remplacer Barbarin par Tartarin sur les épreuves déjà tirées, qu'il fallut reprendre ligne à ligne dans une minutieuse chasse aux B ».

Donc, les suppositions faites sur ce nom de Tartarin, rencontré par Daudet dans une de ces promenades, etc., tombent d'elles-mêmes : c'est à *Barbarin* que Daudet avait pensé tout d'abord, et il n'a imaginé Tartarin que comme échappatoire ou pis aller.

ALBERT CIM.

**Se lever tôt. « Paris (ou la France) est à celui qui se lève de bon matin »** (LXXXIII 9) — Ce proverbe me semble paraphraser celui plus ancien, certainement antérieur à 1849 : « L'avenir est à ceux qui se levent tôt ». J'ignore les origines de l'un et de l'autre.

THOMAS L'AGNELET.

—

**« Arioviste » est il le nom dénaturé d' « Ernest »** (LXXXIII, 51). — L'étymologie du nom latinisé *Ariovistus* est incertaine ; on ne sait trop si c'est un mot germanique ou un mot celtique. Voir E. Fœrstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 3e édit., t. I (*Personenn amen*), col. 783, 1625 Mais il est certain que l'identification d'*Ernestus* (*Ernustus*) et d'*Arioviitus* est fantaisiste Sabellicus ne mérite pas plus de confiance comme philologue que comme historien, et Cousin n'avait guère plus de critique que lui.

Le Bibliophile Comtois sait-il que l'opinion de ces humanistes s'est conservée jusqu'à nos jours ? Il lira avec intérêt (s'il ne l'a déjà lu) un article d'A. Delacroix, intitulé : *Une tradition séquanaise concernant Arioviste*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1876, p. 442 et suiv.

SAINT VALBERT.

—

**Le curé Meslier** (LXXXI, 289, 398, 455). — Dans son dernier ouvrage, *Mélanges*, (chez Champion) 1920, M. Frédéric Lachèvre consacre à ce sujet un important chapitre : *Voltaire et le curé Meslier*. M. Lanson ayant émis des doutes sur l'attribution de l'*Abrégé de la vie de Jean Meslier* à Voltaire, M Frédéric Lachevre démontre que le doute est impossible Mais Voltaire a commis quelques inexactitudes dans cette notice parce qu'il est renseigné de seconde ou de troisième main.

La conclusion de M. Frédéric Lachevre est celle-ci :

Jean Meslier n'a pas été pendant toute sa vie l'athée et l'anarchiste qui se sont démaqués au lendemain de sa mort. Le célibat qui lui était imposé par ses vœux, son orgueil froissé, le sentiment de son impuissance à

se venger des injustices dont il s'est cru victime en ont fait un révolté. Ce n'est pas la conviction qui a guidé sa plume, mais bien la haine. L'esprit philosophique n'a rien eu à voir dans son évolution. Meslier reste un isolé, il a voulu surtout frapper, nous le répétons, ses deux ennemies : la Noblesse et l'Eglise, et cette dernière parce qu'elle soutenait la Noblesse.

I.

—

**Raspoutine et la famille impériale de Russie** (LXXXI, 3, 109). — Voici, en réponse aux questions posées par M. J. H., quelques renseignements que je dois à l'obligeance d'une personne appartenant par sa naissance à la haute société russe et, par conséquent, peut-être mieux en situation que les auteurs cités par notre confrère, de connaître les dessous de l'ancienne cour impériale.

1° Le *jen-shen* est, paraît-il, la racine d'une plante qui croît dans la Chine septentrionale et que les Chinois emploient couramment comme médicament ; ce serait donc plutôt un remède qu'un poison. Mais, en admettant même que cette racine possède des propriétés toxiques, et que, — ce qui n'est pas prouvé, — le général Orloff soit mort empoisonné dans la Haute-Egypte, est-il admissible que ses meurtriers aient précisément choisi pour accomplir leur dessein criminel, un produit qui ne se rencontre que dans une région aussi éloignée des rives du Nil que la Mandchourie ?

2° et 3° Comme l'a dit notre confrère R..., le général O... et l'officier dont parle M. Charles Rivet ne font qu'un. Le général Orloff appartenait à une famille cosaque qui n'a rien de commun avec celle des princes du même nom. Il est exact que l'impératrice Alexandra Fédorovna l'honorait d'une profonde amitié, voire même d'une très grande affection, et, lorsqu'il mourut, elle l'a pleuré très ouvertement. Il avait été introduit chez la tsaritza par la favorite de celle-ci, la Wyrouboff, que la souveraine projetait de faire épouser au général ; c'est une des raisons pour lesquelles elle aimait à les réunir dans ses appartements.

Il n'est nullement prouvé que le général Orloff ait été le père du tsésarévitch, ni qu'il ait manqué d'égards à l'impératrice à Assouan. Ce sont-là des bruits sans fondement, répandus sur le compte de l'infortunée souveraine qui n'était pas aimée, et dont le caractère excentrique donnait facilement prise à la calomnie.

4° On a fait courir également les bruits les plus divers et les plus ridicules sur l'origine de l'infirmité survenue au grand-duc Alexis ; c'était la conséquence d'une affection de la nature la plus délicate et mais nullement le résultat d'un attentat criminel, ainsi qu'on l'a parfois raconté. La vérité est que le tsésarévitch souffrait d'une disposition rare et bizarre, héréditaire, non dans la famille de Hesse, mais dans la branche de la maison de Saxe-Cobourg qui règne actuellement en Angleterre. Cette affection, que l'on nomme, je crois, *hémophilie*, se rencontre chez les personnes qui ont la peau d'une finesse telle que la moindre déchirure survenue au tégument externe produit chez elles des hémorragies très abondantes. L'un des fils de la reine Victoria, le duc d'Albany, était atteint, au suprême degré de cette infirmité, et est mort, à peine âgé de trente ans, après une existence uniquement prolongée par les soins incessants auxquels il devait se soumettre. A Berlin, j'ai entendu dire que l'un des fils du prince Henri de Prusse et de la princesse Irène de Hesse était sujet à la même affection ; son père et sa mère étaient, en effet, respectivement les enfants des princesses Victoria et Alice, filles toutes deux de la reine d'Angleterre. De même, le grand-duc héritier, fils d'une sœur de la princesse Irène de Hesse, était affligé de cette tare congénitale, mais celle-ci était chez lui si malheureusement placée qu'à la suite d'un coup reçu au cours d'une leçon de gymnastique à bord du yacht impérial *Svetlana*, il demeura estropié pour la vie, sans espoir pour lui d'avoir jamais postérité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**L'amour de la musique chez les poètes et les peintres** (LXXXII ; LXXXIII, 36). — La « boutade fameuse » à laquelle il est fait allusion, au bas de la

colonne 37 du n° du 10 janvier (1), émane sûrement de Théophile Gautier, qui eut le front d'inscrire, propria manu, cette impertinence anti-musicale sur l'« Album Nadar », et de la signer. Il a dû, lorsqu'il est mort, être condamné à entendre de la musique à perpétuité !

Dr F.

*
* *

Je crois pouvoir affirmer que la phrase : « Le *piano* est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits », émane de Théophile Gautier. Son fils, qui fut mon père, me la répéta bien souvent, dans mon enfance, en taquinerie, pendant mes études de piano. Il avait eu, maintes fois, l'occasion d'entendre son père émettre cette opinion.

Mathilde Léon-Dufour,
née Th. Gautier.

—

**Le felse** (LXXXIII, 96). — M. Rostand n'a pas forgé ce mot ; *felse* est le mot en patois vénitien qui désigne le capot central de la gondole, capot qui est amovible et qui a une porte sur le devant et des petites fenêtre de chaque côté. Mais ce mot, en vénitien, n'a pas un *e* muet à la fin, il est prononcé ainsi : felsé. — Rostand est inexact quand il dit : « se levant des coussins noir du felse », il aurait dû dire : coussins noirs de la gondole !

Un vénitien de Paris.

Mêmes réponses : Ch-ad. C. ; A. D. A ; Lucien Morel-Payen ; Cinqdeniers ; H. C. M. ; R. J. ; M. R.

—

**Chanter le coq** (LXXXII, 244, 366 ; LXXXIII ; 35). — En Vendée, on dit *Chanter Jaudais*, ou *Jaudet* (de *Jaud*, coq), pour « chanter le coq ».

Je reçois une lettre de Mexico, me citant un nouveau de *Paonne* devenu *Paon* et chantant le *Paon*. Le fait a été observé en 1917 par un savant de Monterrey (Nuevo Léon, Mexique).

Dr Marcel Baudouin.

(1) « La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits ».

**La protection des animaux devant la religion** (LXXXIII, 52). — On trouvera un excellent choix de textes sur ce sujet dans le volume intitulé : *L'Eglise et la pitié envers les animaux, textes originaux puisés à des sources pieuses, premier recueil, édition revue et corrigée, et second recueil, sous la direction de la marquise de Rambures, avec une préface par Robert de la Sizeranne* (Paris, Lecoffre, Londres, Burns et Oates, 1903). Saint Thomas d'Aquin, *Somme, Prima secundæ, quæst* 102, recommande la miséricorde à l'endroit des animaux, qui prédispose à la miséricorde à l'égard des hommes, et rappelle les prescriptions de la loi judaïque contre les cruels traitements infligés aux bêtes. La *théologie morale* de Scavini, écrite au temps de Pie IX, professe qu'il faut éviter, à l'égard des animaux, « l'attachement indigne et l'inhumaine cruauté, *indigna affectio et inhumana saevities* ». Le catéchisme publié en 1893 pour le diocèse de Mayence, le catéchisme de famille publié à Einsiedeln en 1897 par le docteur Rolfus, contiennent des paragraphes spéciaux sur la protection due aux animaux. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, prononçait en 1866, à la fête du comice agricole de Blaye, une curieuse allocution sur la compassion qui leur est due. On consultera utilement, dans le livre de Mme de Rambures, les documents épiscopaux relatifs aux courses de taureaux et à la vivisection, et les nombreux passages des Vies de Saints dans lesquels apparaît leur bienveillance pour l'espèce animale.

Georges Goyau.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

**Emile Ollivier et son élection à l'Académie française.** — On sait que l'Académie bouda Napoléon III, après la publication de *La vie de César*, presque jusqu'à la fin du règne. Quand le souverain fit comprendre qu'il serait volontiers l'un des membres de l'illustre compagnie, celle-ci fit la sourde oreille. Les rapports se tendirent ; les élections furent de plus en plus anti gouvernementales, si bien que le souverain en était arrivé à dispenser les élus de la visite habituelle. Mais quand l'empire aiguilla vers le libé-

ralisme, l'Académie, ou, du moins, quelques académiciens se montrèrent moins rétifs : Prévost-Paradol accepta une place dans la diplomatie, M. M. Guizot, de Broglie et de Rémusat entrèrent dans les grandes commissions Il n'y avait plus qu'à jeter un pont entre l'Académie et le gouvernement. Comment cela se fit-il ? Emile Ollivier le raconte dans une lettre dont l'original figurera au Bulletin d'avril de M. Noël Charavay.

Saint-Tropez, 25 novembre 1879.

Monsieur, vous trouverez tous les renseignements désirables dans mes opuscules *Lamartine* et *Thiers* publiés chez Garnier frères et dans lesquels je vous autorise à puiser autant qu'il vous conviendra.

La première idée de ma candidature vint à M. Jules Sandeau. C'était à un dîner chez le Prince Napoléon auquel assistait également Emile Augier. On parlait de l'Académie et de l'élection prochaine d'un successeur à Lamartine. Voilà quel devrait être le successeur, dit Jules Sandeau en me désignant. Je n'attachai pas d'importance à ce propos, car je n'avais nullement l'ambition d'entrer dans la célèbre compagnie. Mais d'autres eurent l'idée qu'avait exprimée le premier, M. Sandeau. L'Académie était contrariée de ce que l'Empereur, enfin poussée au delà de son humeur endurante, avait refusé de recevoir son bureau après chaque élection. Elle pensait que ma nomination amènerait un rapprochement. On me fit donc des ouvertures de divers côtés. J'hésitai cependant, lors qu'une démarche faite par M. de Montalembert la veille de sa mort, me décida. J'ai raconté cette entrevue dans mon livre sur l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican T. 2 p. 172. Après, je fis la plupart de mes visites par carte, n'ayant pas le temps de les faire autrement, l'histoire de ma non réception est racontée dans mon Lamartine.

Me considérant comme élu, je vins prendre part aux travaux et l'Académie voulant me faire oublier son inqualifiable procédé ordonna l'insertion de mon discours et de celui d'Augier dans ses publications et me nomma spontanément son directeur. De là est né un nouvel incident dont les détails sont dans mon opuscule sur Thiers. Depuis cette dernière affaire, je ne prends plus part aux travaux de l'Academie.

Je désire que ces renseignements sommaires vous soient utiles et je vous prie d'agréer mes salutations empressées.

EMILE OLLIVIER.

Dans mon opuscule sur Thiers, je raconte qu'il vint m'annoncer ma nomination : avec lui se trouvait M de Falloux.

Guizot fut pour moi, mais mollement. Il y eut deux abstentions, M. de Noailles est un des deux, je crois que l'autre est Dufaure : Jules Favre ne vint pas voter (1).

## Nécrologie

### M. Paul LACOMBE

Un nouveau deuil, qui sera très sensible à tous nos collaborateurs, frappe l'*Intermédiaire* : M. Paul Lacombe — qui signait P. Lbe — est décédé à Paris. Il fut un maître en bibliographie. Sa *Bibliographie parisienne* est un monument. On ne peut s'aventurer à écrire sur Paris, sans passer par elle.

Il était participant dans une charge d'agent de change, mais tous ses loisirs, il les consacrait à la Bibliothèque nationale ; M. Léopold Delisle appréciait ce dévoué et désintéressé collaborateur, qui rendait aux lettres, avec autant de modestie que de discrétion, d'inappréciables services.

Son désir d'obliger égalait sa profonde érudition : l'*Intermédiaire des Chercheurs*, dont il a été un collaborateur si fidèle et si attentif, en garde le témoignage. Ceux qui l'ont connu savent quelle bonne grâce était la sienne, et combien la qualité de son amitié était précieuse et rare.

### M. LÉON POTTIER

Nous avons le regret d'annoncer également la mort de M. Léon Pottier qui était l'un de nos plus fidèles et de nos plus anciens collaborateurs. Il signait Pietro, ses courtes et précises références.

(1) Emile Ollivier fut élu, le 7 avril 1870, par 26 voix sur 28 votants M. Albert Rouxel dans ses *Chroniques des élections à l'Académie française*, Paris, 1888, in-8°, n'a pas connu tous ces détails et présente l'affaire d'une manière assez différente.

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond

LXXXIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* — 10 Mars 1921.

N° 1535

34 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1535

34 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures.

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**
**Pour l'étranger : un an 32 francs (Six mois 18 francs).**
**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**Napoléon et le colonel Keating.** — Puisque le grand souvenir centenaire de la présente année reporte l'esprit des Français sur Ste Hélène, un confrère pourrait-il me dire où parurent les conversations de Napoléon avec le colonel Keating ? Les Anglais en parlent quelquefois, mais je n'en possède qu'un extrait sans référence ; Sewton ne les mentionne pas dans sa Bibliographie, ou d'ailleurs il néglige aussi les capitaines Basil Hull et Meynell, malgré l'importance de leurs souvenirs.

Mais, à l'égard de Keating, il y a ceci de particulier L'Empereur aurait exprimé devant lui des opinions assez curieuses sur les Français et sur la façon de conduire ce peuple « infatué, qui aime mieux sa vanité que son pain », ainsi qu'il disait au cours d'autres confidences à l'amiral Malcolm, chef de la station navale (*A Diary of St-Helena*, p 103). Or, les propos de Napoléon furent rapportés, dit-on, par le colonel au Prince-Régent qui les communiqua au duc d'Orléans, et celui-ci les nota dans son journal, peut-être comme maxime de gouvernement national.

Que sait-on, si le fait est vrai, de ce journal de Louis-Philippe ? Existe t-il encore ?

En a-t-on publié des extraits dans quelque revue rétrospective ? Il aurait été pris aux Tuileries, en 1848.

OLD NOLL.

—

**Nourrice de Louis XVII.** — Où trouverait-on des renseignements sur Marie-Marthe-Julie Rousseau, épouse d'Etienne Laurent, née à Angerville (Seine-et-Oise) le 3 Février 1752, et qui aurait été nourrice de Louis XVII ?

P.

**Affiche préparée pour l'entrée des Allemands à Paris en 1914.** — Au moment de la marche des Allemands sur Paris, avant la bataille de l'Ourcq, le préfet de police fit imprimer des affiches pour exhorter les habitants à conserver leur sang-froid. Ces affiches furent détruites, mais à ma connaissance, un exemplaire avait été sauvé et il serait entre les mains d'un fonctionnaire de la Préfecture. Pourrait-on avoir quelques détails sur ce sujet ?

J.

—

**Gendarmes Ecossais.** — Existe-t-il des documents concernant les anoblissements concédés aux gendarmes écossais au service de la France sous les rois Charles VII, Louis XI, et Charles VIII ?

Personnage recherché, Edmond Herier, qualifié écuyer, en 1482.

A. Herrier.

—

**Henry Arrauld, évêque d'Angers.** — Claude Cochin, dont on connait l'intéressante étude sur *la chapelle des Arnauld dans l'église Saint-Merry, de Paris*, soutint, en 1907, à l'Ecole des Chartes, une thèse sur Henry Arnauld dans ses rapports avec le Jansénisme. Le député du Nord mourut, fin 1918, sans avoir publié cet ouvrage auquel il mettait la dernière main. Peut-on savoir si ses héritiers comptent livrer cet ouvrage à l'imprimerie ? Telle qu'elle est, cette étude dont le sommaire fut publié dans les positions de thèses de 1907 ne peut qu'être une très importante contribution à l'histoire du Jansénisme

Henri D. d'A.

—

**Famille de Chazal.** — Un aimable confrère pourrait il me donner quelques renseignements généalogiques sur l'ascendance de noble Aimé Chazal ou de Chazal, conseiller du Roi, élu en l'élection de Montbrison (Forez), marié en 1727 à Marie-Marguerite Baillard du Pinet ? Je possède une généalogie assez complète de cette famille établie avant la Révolution à l'Ile Maurice où elle est encore représentée de nos jours. Je serais heureux d'avoir aussi quelques détails sur cette famille Baillard du Pinet à laquelle devait appartenir la comtesse de Meaux, née Marie-Marguerite Baillard de St-Meras. M. Soulgé, l'auteur de l'intéressante étude sur la Noblesse du Forez (Bulletin du 10 janvier, col. 16) pourrait sans doute répondre à ces deux questions.

C. de R.

—

**Nicolas de Coulonge, peintre du roi.** — Le 22 juillet 1704, fut baptisée dans l'église de la Couture, au Mans, Anne Françoise, fille de Nicolas de Coulonge, sieur du Château, peintre du roi et bourgeois de Paris, de présent au Mans paroisse de la Couture, et de Mlle Anne Hermé, son épouse.

Nous serions reconnaissant de quelques renseignements biographiques sur cet artiste.

J. Chappée.

—

**De la Garde de Fages.** — Marguerite-Françoise de la Garde de Fages, décédée le 24 avril 1854, avait épousé Christophe Thiébault, comte d'Hoffelize, né à Nancy le 20 septembre 1767, décédé en la même ville le 2 juin 1842.

J'ignore les prénoms des parents de la comtesse d'Hoffelize ; je sais seulement que sa mère était une d'Autrecy (ou Hautrecy) et qu'elle avait une sœur qui épousa le comte de Brunet.

Je serais reconnaissant de tous renseignements sur les de la Garde de Fages et sur les d'Autrecy ; armoiries, origines, filiation, représentants actuels, etc.

M. de C.

—

**Louis-César-Joseph Ducornet, le peintre né sans bras.** — Né à Lille en janvier 1806, mort à Paris en avril 1856, ce malheureux et valeureux artiste put mériter d'avoir, dans les deux premières éditions du *Dictionnaire des Contemporains*, de Vapereau, une bonne et intéressante notice

Saurait-on s'il existe aussi de lui un portrait, bien authentique, le représentant assis, en son plein travail de peinture ?

Dantan jeune, par pure courtoisie sans doute, ne le fit pas figurer parmi les statuettes de sa *Galerie de Contemporains*, en portraits charges.

La mort, fort lointaine déjà, de ce vaillant Lillois si vraiment à plaindre, nous

permet à nous autres indiscrets curieux de ne point partager, à son égard, ces mêmes scrupules.

Et tenez : dans un petit livre hollandais, Francofurti, 1609, in-4° de 135 p.p', avec 98 fig. : *Monstrorum historia memorabilis monstrosa humanorum partuum miracula..* etc., *referens, a Joanne Georgio Schenckio*, nous trouvons justement, p. p. 31 et 35, fig. 26 et 27 deux portraits d'un même personnage, l'un debout, marchant, l'autre assis à terre et écrivant : « Thomas Schuweickerus, scriptor, sine brachiis natus », que, sans malveillance aucune, on pourrait regarder comme un ancêtre de notre artiste.

Ce serait donc un portrait de ce même genre, du bon Ducornet, c'est-à-dire, peignant, que nous voudrions voir.

De plus, connaîtrait-on encore, à Paris, quelque bonne œuvre de lui, qui soit digne d'être signalée ?

Le Louvre en posséderait une, que le motif s'expliquerait par lui-même d'un pareil honneur.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Mariu Liberge : date de sa mort.** — Dans son Histoire littéraire du Maine, tome VII, page 264. B. Haureau dit que ce célèbre jurisconsulte mourut à Angers, et fut enterré dans l'église des Cordeliers, en 1599 ou en 1600. Ne serait-il pas possible de savoir la date exacte de la mort de M. Liberge ?

J. CHAPPÉE.

—

**Famille de Massac.** — Cette famille est-elle encore représentée ?

Qui pourrait me donner des renseignements généalogiques sur ces Massac, originaires de l'Agenais (ceux là je les connais) mais fixés un peu partout depuis le XVII^e siècle, particulièrement à Orléans ?

La Chesnaye Desbois donne d'eux une généalogie peu en rapport avec leur importance.

QUAMOIS.

—

**Mgr de Thémines.** — Où Mgr de Thémines, évêque de Blois, célèbre par le schisme de la *Petite-Eglise*, a-t-il fait ses études théologiques ?

UN CURIEUX.

**Mgr Amelot** — Même question pour Mgr Amelot, évêque de Vannes.

UN CURIEUX.

—

**Portrait d'un général à identifier.** — Quel est le nom d'un général de division avec une jambe de bois, (la gauche) grand-croix de la Légion d'honneur, que représente une gravure ayant au bas les armoiries suivantes :

*Ecartelé : au 1^er, de.... à 3 chevrons d'or et 2 étoiles de... en chef ; au 2^e au signe de baron de l'Empire (de gueules, à l'épée haute d'argent) ; au 3^e, de gueules à trois tours d'argent posées 2 et 1 ; au 4^e, d'azur, au buste de femme d'argent, la tête rayonnée d'or, couronne de baron ?*

PIERRE DE G.

—

**Collegium marchianum.** — Je possède un petit volume relié en basane portant sur le plat supérieur dans un ovale enguirlandé ces mots poussés au fer doré :

*Collegium marchianum schola 2 da* an° XI.

Quel était ce collège ?

FRANCOPOLITANUS.

—

**Personnages figurant dans un tableau représentant « les Remords d'Oreste ».** — Le Louvre possède un tableau peint par Hennequin en 1801 et représentant : *Les remords d'Oreste poursuivi par les Furies.* Le fils d'Agamemnon, qui vient de mettre à mort Egisthe et Clytenmestre, se tient hagard au centre du tableau, appuyé sur une larmoyante Electre, tandis que les Furies (ou plutôt les Erinnyes), reconnaissables aux serpents qu'elles brandissent au-dessus de leurs têtes, se précipitent sur le parricide.

Mais ce qu'il y a de singulier c'est que ce dernier est assailli également par trois autres personnages, du sexe masculin ceux-là, qui, armés de verges et interposés entre lui et les Euménides, volent, comme celles-ci, dans les airs.

Quelles peuvent être ces trois divinités mâles dont je ne trouve mentionnés ni les noms ni les fonctions dans les divers traités de mythologie que j'ai consultés ?

CINQDENIERS.

**La selle de femme moderne.** — Jusqu'au XVI^e siècle, les dames ne montaient à cheval que sur une sorte de selle appelée « sambue », disposée en forme de fauteuil, où elles étaient assises de côté, les pieds appuyés sur une planchette. Aussi, par cette position à cheval plus confortable que solide, les dames devaient avoir des montures, dénommées haquenées, dont l'allure de l'amble, fort peu déplaçante, ne risquait pas de leur faire perdre la fragilité de leurs assiettes.

Il y a loin de cette époque à celle de nos jours où nos hardies amazones, assises sur une selle de Beck, le pied gauche dans un étrier à bascule, la partie supérieure de cette jambe appuyée dans une fourche renversée, tandis que la jambe droite repose sur une seconde fourche fixée, comme la précédente, au côté gauche de l'arçon de la selle.

Cette position (la seule élégante et pratique pour une femme que le califourchon dépoétise sans lui donner une action meilleure), lui permet de tenir une place excellente dans les épreuves sportives les plus dures.

Je désirerais savoir de quelle époque date la selle dite anglaise pour dames, naguère à trois fourches, aujourd'hui à deux fourches ?

Certains auteurs font présumer que l'usage de la selle à fourches a pris naissance en Italie au moment des grandes chasses à courre du pape Léon X. Catherine de Médicis qui prenait part à ces récréations aurait transporté l'avantage de cette selle en France, et le sens pratique de nos alliés d'Outre-Manche aurait mis au point cette innovation.

Il est probable que des auteurs hippiques, dont j'aimerais à connaître les conclusions, doivent répondre à cette question qui touche de près à l'évolution de l'éducation des femmes et à celle de leur costume.

ECHARPE.

—

**« Orphée ».** — La partie d'Orphée, de Gluck fut-elle écrite pour castrat ou pour ténor ?

Dans une de ses critiques au *Temps*, Pierre Lalo racontait, il y a quelques années, que Gluck écrivit *Orphée* pour castrat, ce qui est du reste assez connu, et que plus tard, lorsque la castration fut interdite, Berlioz fut chargé de trouver un remède à l'abolition de cette coutume et fit, assez maladroitement, dit toujours Lalo, d'Orphée un contralto.

Mais, de son côté, *Larousse*, dans sa grande édition, soutient qu'*Orphée* fut écrit pour ténor et ne dit pas un mot de la transposition de Berlioz. Qui faut-il croire ?

VALCARLOS.

—

**Dédicace. « Bonus sane vicinus ».** — Je possède un exemplaire de l'*Histoire de la maison de Rochechouart* par le général comte de Rochechouart (Emile Allard, Paris, 1859) donné à mon père par le comte Louis de Mortemart, son voisin de campagne. Sur la feuille de garde est écrit : « A son jeune ami et bon voisin, etc.... - *Bonus sane vicinus amabilis hospes* ». De quel auteur ancien sont ces mots et en quel endroit de ses œuvres ? Horace ?

X.

—

**L'esprit de Racine.** — Je possède une brochure in-8 ayant pour titre : L'*Iphigénie de Racine, tragédie en 5 actes, revue par le baron de Sénez, avec le concours de l'esprit de Racine.* (Aix, Remondet-Aubin, libraire-éditeur, sur le Cours 53, 1864).

Ce revuiste, pardon ce *réviseur* qui signe un avis liminaire : « Gautier-Sénez » ne manque pas de courage ou même de toupet :

« Il m'avait semblé, dit-il, que les œuvres de ceux qu'on appelle nos grands maîtres laissaient à désirer sous bien des rapports. »

Aussi, désireux de perfection et décidé à ne pas laisser tranquilles ceux que la mort avait semblé devoir mettre à l'abri du travail, le baron de Sénez a-t-il exigé que Racine revint refaire son *Iphigénie*. Et le poète est revenu ; dès lors, son esprit a dicté les modifications et les corrections, il a même exigé que la pièce amendée fût imprimée.

Et le baron de Sénez a obéi.

Quel était cet homme d'*esprits* ? A-t-il écrit d'autres ouvrages, seul ou en collaboration ?

J. L. CROZE.

**« Je prie Dieu de lui ouvrir les yeux ou de les lui fermer ».** — J'ai entendu attribuer cette phrase au comte de Falloux parlant de Pie IX et à Mgr d'Hulst parlant du comte de Chambord. Quelqu'un, dont le nom m'échappe aujourd'hui, l'a répétée au sujet de Pie X.

Pourrait-on savoir si cette formule pieusement irrévérencieuse n'est pas antérieure au XIXe siècle ou, du moins, qui l'a prononcée le premier ?

F. G.

—

**« Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure. »** — De qui est-ce ce vers ?

P. M.

—

**Tennerolles.** — Il y a à St-Cloud une rue dite *des Tennerolles*. Est-ce la déformation de tonnelle ? est-ce un nom de plante, insecte ? etc.

J. R. de M.

—

**Septante, Octante, Nonante.** — A quelle date ont disparu ces expressions, cependant si rationnelles, pour être remplacées par celles si compliquées, si illogiques et si profondément ridicules qui leur succédèrent (*soixante dix*, *quatre-vingts*, etc...) et qui constituent un objet d'étonnement pour les étrangers ? Quelles raisons ont pu motiver un changement de cette nature et dans quels documents ont-elles apparu pour la première fois ?

G. DE MASSAS.

—

**« Pandore » désignation du gendarme.** — Une lithographie anonyme, exécutée en 1826 chez Feillet, montre des masques grimpés sur le faîte d'un « char numéroté », tandis qu'un gendarme à cheval, le sabre au port d'armes, paraît les considérer avec stupéfaction. Sous le gendarme ce simple mot, « Pandore ».

Je croyais que ce dernier sobriquet, appliqué aux soldats de ce corps d'élite, était de l'invention de Nadaud qui l'avait choisi pour la rime, et ne datait guère que de 1857. Ainsi qu'on le voit, cette appellation était déjà populaire trente ans auparavant ; peut être remonte-t-elle plus haut.

Sait on pour quelle raison et à quelle date les gendarmes ont été affublés d'un nom féminin réservé jusqu'alors dans la mythologie à l'Eve païenne ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Société Olympique** — Club Gallo Americain. Réunion des étrangers, Club des colons.

Date de fondation et principaux membres de ces sociétés.

Bibliographie d'ouvrages où il est parlé de ces sociétés.

NENAOS.

—

**Illustrations de deux ouvrages de Champfleury.** - 1° Le *Catalogue de la Bibliothèque Champfleury* annonce une des œuvres de cet écrivain, *L'Hôtel des Commissaires - Priseurs* (Paris, Dentu, 1867, in-18) comme étant ornée de « vignettes » Mon exemplaire n'en possède qu'une seule, placée en frontispice et non signée, mais qui est certainement d'Edmond Morin. D'ailleurs, M. Georges Vicaire, dans son *Manuel*, n'en indique qu'une également

2° Le même *Catalogue* donne à la page 147 une vignette sur bois, du même Edmond Morin, représentant, courbé sur un pupitre, et écrivant à l'aide d'une longue plume d'oie, un personnage myope, le nez orné d'un binocle et le chef simulant une tête de chat aux oreilles pointues, dans lequel on reconnait aisément Champfleury. Sous la vignette : *Les Chats*, p. 326.

L'exemplaire des *Chats* (Paris, J. Rothschild, 1869, in-18) que je possède, contient un certain nombre d'illustrations, parmi lesquelles plusieurs petits portraits d'amateurs de chats par Edmond Morin. Celui de Champfleury, donné dans le *Catalogue*, ne s'y trouve pas, pas plus d'ailleurs que la page 326, l'ouvrage ne comptant que 287 pages. Il y a bien à la fin du volume un portrait de Champfleury, avec une tête de chat, mais différant totalement de celui du Catalogue

Comment expliquer ces anomalies ? Champfleury aurait il donc fait tirer, pour son usage personnel, des exemplaires de ces deux ouvrages, différents de ceux qui étaient mis en vente par les éditeurs ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

# Réponses

—

**La dette de l'Amérique** (LXXXI ; LXXXII ; LXXXIII, 98). — M. Jean-Bernard, s'appuyant sur les chiffres donnés par M. Gustave Bord, a porté cette controverse à l'*Eclair*, 20 mars 1921, dans une chronique documentée, comme le sont toutes ses chroniques. Son article a fait impression et le *Chicago-Tribune* a répondu en ces termes que résume un télégramme à *Paris-Midi* :

Washington, 21 mars.

Répondant à l'article de M. Jean-Bernard paru dimanche dans l'*Eclair*, au sujet de la dette de quatre vingt-dix millions de dollars que l'Amérique devrait à la France depuis 1793, et que l'auteur prétendait n'avoir pas été payée, les fonctionnaires des finances déclarent que cette dette a été réglée intégralement, intérêts compris, en 1795.

Le paiement, ainsi que le montrent les livres du Trésor, avait été commencé en 1793. Des avances, à l'échéance, furent même faites pour permettre d'éviter la famine qui alors menaçait la France.

—

**Louis XVIII et la cocarde tricolore** (LXXXIII, 42) — J'ai parfaitement dans la mémoire d'avoir lu, bien avant la publication des *Souvenirs* du général Du Barail, le fait suivant. Louis XVIII aurait exprimé son regret de s'être trouvé si engagé dans la question du drapeau blanc que la conservation des couleurs nationales fut devenue impossible. Sa haute sagesse lui montrait tout le parti que l'on allait tirer du drapeau de la Révolution et de l'Empire comme signe de ralliement de l'opposition libérale ; et on le vit bien en 1830 quand les trois couleurs furent arborées sur les tours de Notre-Dame et que la sonnerie du bourdon appela tout Paris à les saluer. Je ne dis pas que le drapeau tricolore arboré par l'armée royale aurait alors sauvé la monarchie des Bourbons ; cependant, qui sait ? La Bruyère ne dit il pas que l'on peut tout contre un peuple, hormis changer ses enseignes ; ce que j'ai toujours entendu non des enseignes commerciales, mais des enseignes militaires et nationales.

Mon souvenir de lecture est très net sans qu'il me soit possible de le préciser et de discuter l'autorité du renseignement donné en réponse à mon grand ami le Bibliophile Comtois.

H. C. M.

—

**Le bain de sang de la duchesse d'Angoulême** (LXXXIII, 422). — Cette abominable calomnie n'est pas nouvelle : elle avait déjà visé, au XVIII^e siècle, les Bourbons, à commencer par Louis XV. Les curieux s'en rendront facilement compte par le *Journal de Barbier* ; et, pour recourir à des sources officielles, indiscutables, en consultant à la Bibliothèque de l'Arsenal, les papiers de la Bastille, à plusieurs dates différentes, surtout celles qu'indique Barbier.

Ce bruit, qui se répandait dans le populaire, qu'on volait les enfants et qu'on les égorgeait pour donner des bains de sang à d'illustres personnages, circulait à Paris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

ALPHA.

—

**Cagliostro et la Révolution** (LXXXII ; LXXXIII, 147). — Arrivé à Strasbourg fin septembre 1780, descendu à l'hôtel, Cagliostro loue un local chez un marchand de tabac et ouvre des consultations médicales gratuites. Il se trouve que le succès de M. le comte de Cagliostro, médecin philanthrope, est énorme, Cagliostro s'adapte à ce succès, se fixe à Strasbourg — dans un appartement d'une maison qui existe encore rue des Ecrivains. — Que vaut sa médecine ? Il n'en sait pas beaucoup moins que les médecins d'alors, qui ne savent rien ; il fait de l'expectation, donnant ses gouttes fortifiantes, sa poudre rafraîchissante et son vin d'Egypte, et surtout il fait du réconfort moral.

En même temps que médecin il est (pour quelques-uns) Grand-Cophte, et Prophète envoyé par Dieu. Il ouvre une loge égyptienne, après trois jours d'adoration, au chant de psaumes, *Veni Creator* et *Te Deum*. Moïse, Elie, Enoch se montrent dans la carafe. Et des gens taxent Cagliostro de profanateur et de chevalier d'industrie

Le cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, évêque de Strasbourg, désire connaître l'homme du jour et le fait venir, le 7 novembre suivant Mme d'Oberkirch (témoin peu sûr, qui en matière de Ca-

gliostro arrange après coup en 1789). Et c'est tout pour un temps, le cardinal rentrant à Paris pour six mois.

Ces six mois, le début de 1781, sont le grand moment de Cagliostro : une oasis dans sa carrière lamentable. Les clients de toute classe affluent. Il soigne la garnison et a pour lui les autorités. Succès bruyant et Cagliostro aime surtout le bruit autour de son nom ; il n'est pas un rapace réaliste comme Mesmer ; en quoi il est pour nous plus amusant qu'antipathique.

Quel est son budget ? Celui d'un homme suffisamment renté, payant tout exactement (la moindre dette le perdrait). D'où vient l'argent ? Des adeptes et des riches clients reconnaissants. Exemple décisif : Cagliostro guérit la femme du banquier Sarrasin, de Bâle. Sarrasin lui ouvre sa caisse, pour toujours la vache à lait. C'est une fortune Et Sarrasin, croyant du cagliostrisme, fait construire, dans sa campagne, un pavillon selon la formule, pour la régénération physique.

Autre note : Mme de Charrière vient de Lausanne consulter Cagliostro. Elle fait une découverte : le ménage Cagliostro ne va pas ; Séraphine, femme désagréable, commune, empâtée — plutôt l'air d'une danseuse que d'une dame — hait son mari, et le déconsidère en extorquant (*sic*) des présents. Mme de Charrière n'a pas l'idee que Cagliostro puisse être de connivence. Averti, il a, ou prend, l'air malheureux, disant : « Il faut lui pardonner, elle s'ennuie ; jamais je n'ai été moins riche, jamais je n'ai pu lui fournir moins de parure et d'amusements ». (Cagliostro, alors, ne se vante pas d'avoir cent mille livres à dépenser par an).

Maintenant voici un point capital, peu connu. L'énorme insuccès final de Cagliostro à Strasbourg.

Pour comprendre toute l'histoire de Cagliostro il faut retenir le mot de Mme d'Oberkirch : « On pourrait faire de lui deux portraits opposés ». Gleichen les trace en trois traits : « belle tête d'inspiré ; sa conversation courante, agréable » ; et puis a les manières, le ton et la jactance d'un charlatan prétentieux et impertinent. » La tête d'inspiré lui faisait une pincée de croyants aveuglés, le côté agréable une poignée d'amis fidèles et beaucoup de clients affectueusement reconnaissants ; mais le charlatan impudent, bateleur ignoble, le bavard et son galimatias, ayant toujours Jehovah à la bouche, écœurait tout un public. Dès juin 1781, La Borde venu à Strasbourg, et reparti cagliostriste ému, fervent, et payant — jusqu'au jour de la désillusion —, La Borde le voit aimé et adoré, mais aussi « haï, calomnié, persécuté ». Et moqué. On le qualifie *Sum qui sum*, l'homme qui était aux noces de Cana, juif-errant, antéchrist, soi-disant faiseur d'or, mais faiseur de dupes, escroc, et espion

A la demande de la Faculté de Médecine de Strasbourg, un inspecteur de police est envoyé de Paris. Il ne trouve rien de coupable Cagliostro triomphe. Cet inspecteur s'appelle de Brugnières. Cagliostro le reverra ..

Le cardinal revient à Strasbourg en juin. Un fait se produit, qui va le mettre en amitié suivie avec Cagliostro. La nouvelle arrive que Soubise est mourant : Scarlatine et gangrène. Le cardinal demande à Cagliostro, comme un immense service, de partir avec lui pour Paris. Quand on arrive Soubise est hors d'affaire, convalescent. Cagliostro n'a pas à le soigner (ainsi dit Grimm, ainsi déclarera Cagliostro, mais au XIXe la légende racontera en détail la cure de Soubise par Cagliostro). Et le cardinal admet Cagliostro dans son intimité avec plus de cœur que de bon sens. Cagliostro devient un habitué de Saverne, essayant dans le laboratoire du cardinal, devant son secrétaire, le sceptique Ramond, (futur membre de l'Académie des Sciences) qui n'est pas dupe, son éternel tour de prestidigitateur, la transmutation ; 8 août. (On a les notes de Ramond. Dans le *Temps* du 2 août 1912).

Le cardinal appuie une pétition de Cagliostro, qui demande au Roi de l'autoriser à exercer à Strasbourg la médecine de plein droit, à avoir sa pharmacie, son hopital, et à former des élèves qui exerceront la médecine de plein droit. Bref, d'être à lui seul une Faculté de Médecine, par lettre de cachet ! Mais le roi n'accorde pas...

Un jour de septembre, à Strasbourg, se présente à Cagliostro une petite jeune femme, en costume de voyage, c'est-à-dire habillée en homme, qui lui demande si Mme de Boulainvilliers est à Saverne. Réponse affirmative. Si Cagliostro était prophète il dirait : « Voici celle qui me perdra ». C'est Mme de La Motte, pour qui tout à-l'heure Mme de Boulainvilliers demandera au cardinal sa bienveillance. Rohan fera « une réponse honnête », sans plus ; — mais virtuellement — le voici perdu...

A Strasbourg l'intimité du Grand-Aumônier et du Grand-Cophte fait scandale, et aussi la présence à Saverne de la « petite comtesse ». Mme d'Oberkirch dit au cardinal qu'il passe pour « exploité ». Le cardinal, qui ne manque pas d'esprit, mystifie Mme d'Oberkirch en lui racontant que Cagliostro lui a fabriqué des diamants et va lui fabriquer des trésors. Mme d'Oberkirch accepte ceci argent comptant, et l'écrira. (De là, la légende du cardinal complètement imbécile et dupe de Cagliostro).

Les avanies se multiplient. A Saverne, le jeune Narbonne renverse exprès une saucière sur la robe de la comtesse ; Cagliostro se fache, Narbonne se met à sa disposition, Cagliostro se calme, Narbonne dit : *Voilà ce que c'est que de recevoir des gens de cette espèce*, et bientôt, à Strasbourg, une affiche est apposée, qui porte : *Cagliostro, j... f... à Saverne.*

Dès la fin de 1781, les affaires de Cagliostro se gâtent.

En 1782 elles vont très mal. A Cagliostro se présente, comme aide chirurgien ou comme garçon de courses, un drôle nommé Sachi, qui dit être une ancienne connaissance d'Espagne. Et Cagliostro le prend. Peu après il le chasse comme improbe. Sachi clabaude dans Strasbourg, fait du scandale ; les autorités l'expulsent ; il passe à Kehl et lance un pamphlet contre Cagliostro, qu'il dit être le napolitain Tiscio, fils du cocher du duc de Castropignani, etc.

Cagliostro est fini. Il raréfie ses consultations, multiplie ses séjours chez Sarrasin.

Au commencement de 1783, il se retire à Bâle. Le cardinal entreprend de le remettre en bonne situation : il fait signer par trois ministres — Vergennes, Miromesnil et Ségur — trois lettres qui recommandent aux autorités de Strasbourg — le commandant militaire et le préteur royal — l'étranger bienfaisant. Vains efforts Cagliostro, revenu à Strasbourg, y est décidément impossible.

Et en août il s'en va définitivement, en complète déroute.

Reprise de la vie d'aventurier, ignorant, Cagliostro est à Naples. Regardé par les francs maçons comme un imposteur, dira le gouvernement napolitain, il en repart bientôt. Le 8 novembre il arriva à Bordeaux Ici la même chose qu'à Strasbourg, en réduction : médecine, succès, affluence, loge égyptienne et quelques cagliostristes aveuglément croyants. Puis réaction, et hostilité du public.

Pendant ce temps, à Paris, au mois de mai 1764, Mme de La Motte persuade au cardinal qu'elle est l'amie intime et secrète de la reine (qu'elle n'a jamais approchée), que la reine (à qui les libelles et les manques de tenue ont fait la réputation d'une femme facile) a du goût pour lui. Le Grand-Aumônier écrit à sa souveraine des billets doux et reçoit des réponses fabriquées par Réteaux de Villette sous la dictée de Mme de La Motte. Le 12 août a lieu la fameuse scène du bosquet de Versailles, l'entrevue nocturne avec la reine, soi-disant ; laquelle reine est une fille du Palais-Royal : Nicole Leguay, baptisée pour la circonstance la baronne d'Olisva, anagramme de Valois. Et le cardinal se voit amant de la reine et premier ministre Et Madame de La Motte, exploitant le succès, se fait donner — soi-disant demandées par la reine pour une famille infortunée — cent soixante mille livres. Le coup a réussi (et en somme la farce est drôle).

A tout ceci Cagliostro est étranger.

Ses affaires vont de mal en pis. Son ennemi Sachi vient s'établir à Bordeaux pour le persécuter. La situation est intenable. Et le ménage Cagliostro part en déroute.

Cagliostro arrive le 20 octobre à Lyon, où l'on compte une trentaine de loges maçonniques, de quinze à trente membres chacune ; Lyon, vrai chef lieu du martinisme spirite. Laissant de côté, cette fois, la médecine, il cherche des prosélytes

pour sa maçonnerie égyptienne. Il échoue auprès de la loge du *Parfait Silence*. Il s'adresse à la loge la *Sag sse*, fait apparaître par la carafe un maçon décédé, Prost de Royer, et récolte sa douzaine d'adeptes, spirites et riches, notamment Sain-Costar, qui devient pour lui un second Sarrasin. Les frais du nouveau culte sont fortement assurés. Cagliostro a ce qu'il veut. Il a sa loge, *la Sagesse Triomphante* ; il la qualifie *Loge-Mère du Rite Egyptien* ; avec l'enflure maçonnique, il s'intitule : *Nous, Grand Copble, fondateur et Grand Maître de la haute maçonnerie Egyptienne dans toutes les parties orientales et occidentales du globe* ; il fait mettre en français par une plume experte ses rituels et ses cahiers de grades, ses catéchismes d'apprenti, compagnons et maîtres. Le 26 décembre grande loge d'installation de douze maîtres égyptiens. Cagliostro leur donne à entendre qu'il est *le Grand Maître secret de la Maçonnerie véritable* (ce qui ne précise rien).

Pendant ce temps, à Paris, le fameux Savalette, des Philalètes ou des *Amis Réunis*, prépare pour 1785 un convent, pour étudier, dit-il, la science maçonnique et l'occultisme. On y invite Mesmer. Cagliostro est blackboulé. Mal coté : charlatan et imposteur.

Et pendant ce temps, à Paris, Mme de La Motte voit le Collier, et décide de se l'approprier.

Cagliostro poursuit son succès. Il va faire construire aux Brotteaux un temple égyptien. Il va aller implanter la maçonnerie égyptienne à Paris. Elisant deux fidèles pour le remplacer en son absence sous les noms d'Alexandre II et d'Alexandre III il part, et les douze Cagliostristes pensent qu'il est le Messie, le chef de la Maçonnerie universelle, et qu'il va conquérir le monde.

HENRI BERALDI.

—

**Les hôpitaux russes en 1814** (LXXXIII, 90, 156). — A défaut de documents sur ce qui se fit à Paris je crois intéressantes pour la question posée les deux lettres suivantes, dont les originaux font partie d'un petit dossier que je tiens d'un fils du destinataire, M. Jules Paullet, mort en 1894 (Voir ce nom dans Georgel, *Armorial de Lorraine au XIX*e s., page 524).

Nancy, le 6 Juillet 1815.

A Monsieur Paullet, médecin chirurgien en chef de l'hôpital militaire.

Conformément à mon arrêté, j'ai l'honneur de vous prévenir que les militaires russes qui entreront dans l'hôpital militaire de St-Jean dont vous êtes le chef, seront confiés à vos soins et sous votre responsabilité personnelle ; cet hôpital est exclusivement destiné pour recevoir nos militaires. Il sera simplement nommé un de nos commissaires pour surveiller à ce que l'ordre règne dans votre administration.

Vous pourrez vous concerter avec M. le Préfet afin de ne négliger aucun moyen de prendre les mesures qui vous seront convenables dans vos fonctions.

Connaissant, Monsieur, les qualités et les talents qui vous distinguent, j'aime à croire que vous employerez tous vos soins pour mériter la confiance que vous m'avez inspirée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ordonnateur en chef de S. M. l'Empereur de Russie.

(*Signé*) D'ABAKOUMOFF.

Nancy, 14 Juin 1816.

Le Colonel de cavallerie Baron de Sasz, commandant les troupes russes à Nancy, Chevalier de plusieurs ordres.

A Monsieur Paullet, Médecin en chef des hôpitaux de Nancy, chevalier (*lisez* officier) de la Légion d'Honneur.

Monsieur, le moment où je dois quitter la ville de Nancy rappelle plus vivement à mon souvenir tout ce que je dois à un grand nombre de ses habitants : parmi eux vous vous êtes toujours distingué par les services importants que vous avez rendu pendant longtemps aux malades russes qui se trouvaient ici dans les hôpitaux dont vous êtes le chef, et par l'ordre qui régna dans ces lieux par vos soins assidus. Permettez donc, Monsieur, que je sois l'interprète de la reconnaissance de ceux de nos compatriotes qui vous doivent de si grands (*sic*) obligations, et soyez assuré que je ferai à mon arrivée au quartier général russe à S. Exc. le Lieutenant Général Comte de Woronzow le rapport le plus favorable des services que vous avez rendu aux malades de l'armée russe.

Agréez en même temps l'assurance de mon attachement particulier et des sentiments distingués et durables que je vous ai voués.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(*signé*) Le Baron DE SASZ

M. Dominique Nicolas Paullet était, lors de la chute de l'Empire, chirurgien en chef adjoint de la Garde Impériale.

MARGEVILLE.

—

**Rouget de Lisle et l'historique de Quiberon** (LXXXI; LXXXII, 12, 117, 204, 292; LXXXIII, 53, 102, 156). — Voici le texte d'une lettre de Rouget de Lisle que je trouve dans le fonds de M. Noël Charavay. Elle est adressée à M. Tastu, imprimeur, le mari de l'aimable poétesse. La lettre n'est pas datée mais le lieu où elle fut écrite, Choisy-le-Roi, et son écriture tremblée indiquent qu'elle est des dernières années de la vie de Rouget de Lisle.

Le passage sur Quiberon contient peu de détails, mais, enfin, il prouve que *Quiberon* est de Rouget de Lisle; c'est, je crois, ce que demandait l'auteur de la question.

R. B.

Choisy,
Vendredi 14 8bre.

Demain, cher Monsieur Tastu, je remettrai à notre bureau des Colombes le paquet dont nous sommes convenus, recommandé à Dumas qu'on me dit être votre commissionnaire attitré et qui vous le portera port payé, comme de raison.

*Quiberon* n'est pas fini, il y manque encore un mot. Grâce aux chicanes que vous et d'autres vous m'avez faites; et ce mot, c'est le titre. Mais j'espère que cela n'empêchera pas votre Monsieur de se décider pour ou contre, il m'importerait par plusieurs raisons que ce fut bientôt.

A tout événement, je recueille et mets en ordre les chants nationaux avec quelques notes qui expliqueront la cause et le pourquoi.

Le reste est tout *ordonné*, sauf le choix qui le réduit à trois ou quatre morceaux, dont un, le plus considérable, est, je crois, de quelqu'intérêt, l'exiguité de ce nombre me rend plus nécessaire *le discours de Schimmelpenning*, puisque vous pensez qu'il peut entrer en ligne, tâchez de me déterrer le *Moniteur* où il est enfoui et j'irai le copier sur le champ.

Et puis, si vous avez quelques minutes disponibles, j'en réclame la préférence pour *Rosa* dont vous me direz votre avis en temps et lieu, pourvu toutefois qu'elle en vaille la peine.

Pacini a-t-il *refusé* l'opération de mes pont-neufs *inédits*? Je serais surpris si Moyssonnier était plus facile. En conscience pourtant ces messieurs ne devraient-ils pas se piquer d'un peu de condescendance à mon égard?

Combien je suis honteux de tout l'ennui, de tous les embarras que je vous donne et dont ne me justifie pas l'extrême obligeance avec laquelle vous vous en êtes chargé.

Il me manquait de les aggraver par une lettre qui n'en finit pas. Aussi m'empressé-je de la terminer en vous offrant l'impression bien sincère de mon amitié et de ma reconnaissance.

Mes hommages admiratifs à Mme Tastu. Quant aux autres, je les dépose à ses pieds pêle-mêle avec tous les compliments, toutes les tendresses dont on me charge ici pour vous et pour elle, ici où chacun se porte bien.

Mme Tastu a-t-elle arraché de ma part les yeux à Béranger?

ROUGET DE LISLE.

à Monsieur
Monsieur Tastu
rue de Vaugirard n° 22
à Paris.

*
* *

Il serait intéressant de consulter un ouvrage paru en 1904 chez Dujarric, 50, rue des Saints-Pères et intitulé: *Le Mystère de Quiberon 1794-1795* avec préface de M. Henry Céard, par Ad. Lanne. J'ai lu cet ouvrage il y a nombre d'années et je ne puis me rappeler s'il était question de Rouget de l'Isle.

Un confrère ayant du temps à dépenser pourrait peut être lire cet ouvrage assez volumineux, plus de 400 pages in-12.

A titre de renseignement, l'auteur est un partisan convaincu de la survivance de Louis XVII.

GEORGES BILLARD.

—

**Le pantalon rouge dans l'armée** (LXX; LXXI). — Le maréchal de Castellane écrit dans son *journal*, en juin 1809:

Fezensac, aide de camp du ministre de la guerre et son gendre, servait en pataloon bleu pendant cette campagne, auprès du prince de Neufchâtel; le major-général [Berthier] ne souffrait le pantalon rouge qu'à ses aides de camp en pied, privilège auquel il tenait exclusivement. Dans un village d'Espagne, un aide de camp du maréchal Ney lui présenta des dépêches en pantalon rouge; la colère du major-général fut des plus comiques. Il ne voulut expédier l'officier qu'avec

un autre pantalon. Celui-ci parvint très difficilement à s'en procurer un autre, dans le méchant bourg où l'on était.

Je croyais que le pantalon rouge n'avait été introduit dans l'armée française que vers 1827 par le gouvernement de Charles X, qui désirait encourager en France la culture de la garance. Avait-il été porté également dans les corps de troupe du premier Empire ?

CINQDENIERS.

—

**Les mémoires de Barras. Qu'est-ce que son prétendu mémoire justificatif? Où est l'original ?** » (LXXXI; LXXXII, 339 ; LXXXIII, 11, 59, 158). — *La Connaissance*, dans son numéro de février 1921 revient sur « le prétendu mémoire justificatif de Barras ».

Barras a su, mais quoi ? Quelle confiance faire à ses témoignages ? Et qu'est-ce que son prétendu mémoire justificatif ?

Ici nous devons un éclaircissement, car nous avons publié un extrait de ce prétendu *Mémoire : Louis XVII au Temple* (*La Connaissance*, n° du 5 mai 20).

Voilà ce que nous pensons de ce prétendu document. Barras a laissé des pièces, notes, projets de souvenirs, procès-verbaux, analyses, etc., qui transmis de main en main, firent en partie l'objet de la première édition de ses mémoires et en partie, passèrent chez quelques-uns de ses descendants et finirent par être dispersés dans des papiers de famille en province, chez certain notaire, à Paris dans quelque famille. Un M. Doney, homme très habile et averti, fut largement pensionné par un naundorfiste convaincu, pour rechercher ces documents, les mettre en ordre et reconstituer, s'il était possible la justification de Barras d'abord et l'histoire du dauphin, M Doney se mit en campagne très habilement, il souleva beaucoup de poussière à droite et à gauche, toucha assez d'argent, nous pouvons dire beaucoup, trouva *peut être* (1) pas mal de vérités, en prit les minutes, les accommoda, en fit accroire aux historiens d'aujourd'hui, vit MM. Frédéric Masson, M. G. Lenôtre, etc., leur parla de sa merveilleuse découverte : le témoignage indéniable que le *dauphin était mort à Berlin dans sa vingtième année*, épuisé, abêti, inconscient. Du coup on avait la preuve que Louis XVII, évadé, n'avait pas de descendance et que tous ses sosies étaient des aventuriers. Avant de produire cette pièce capitale, M. Doney entendait attiser les appétits, piquer les curiosités, angoisser les uns et probablement faire rendre aux autres ; il voulait faire fructifier sa découverte. *La Revue historique* publia en 1908 un compte rendu d'une séance secrète du Directoire 9 floréal an IV (28 avril 1796). *L'Europe nouvelle* donna de prudents extraits, et l'on va lire plus loin un extrait fort curieux sur le petit chantage auquel on se livrait autour du petit captif.

Mais divers historiens s'émurent, on avoua que ces documents étaient sinon inventés du moins accommodés ; on demanda la minute de ce prétendu mémoire, la justification de ces extraits ; naundorfistes, faux-bourbons, vrais, tous demandent ce qu'est M. Doney, ce que valent les documents : celui-ci nous a même priés, par lettre recommandée, de ne point publier l'extrait qu'on va lire. Nous obéissons en l'insérant ; ce livre intéressant, les aveux incertains de M G Lenôtre lui-même, un peu captif de cette possible supercherie, nous conduisent à mettre publiquement à jour le problème du *Mémoire justificatif de Barras*. Or, ce mémoire existe, et qu'on nous le montre, ou ce mémoire est un faux et que M. Doney démasqué aille à tous les diables.

Nous avons dit la même chose : si ce mémoire existe qu'on nous le montre ; mais nous, nous n'avons rien publié Si le mémoire est authentique, les pièces qu'il contient ont une valeur documentaire ; si ce mémoire est faux ou n'existe pas : comment en faire état ?

Le nouvel extrait du prétendu mémoire justificatif de Barras — dont celui qui l'a communiqué a interdit par lettre recommandée la publication et qu'on publie cependant — porte évidemment la même marque que les précédents. Barras se dit avoir été invité par Tort de la Sonde, a entrer dans un complot pour l'évasion du dauphin. On répand à ce dessein des sommes énormes autour de lui, il cite des noms, il donne des chiffres : Robespierre lui même est donné comme étant du complot. « Cambon affirmait même que dans les archives du Comité de Salut Public se trouvait un registre secret où plusieurs pages étaient consacrées au récit détaillé de la conspiration .. ». « Les registres du temps, ajouterait Barras dans ses prétendus mémoires, constatent que le fils de Louis XVI a été enlevé de la prison dans la nuit du 23 au 24 mai, et semble y avoir été ramené le 25, vers les 4 heures. »

(1) Souligné dans le texte.

On a enlevé le dauphin le soir pour le ramener le lendemain matin ; c'est écrit dans les registres du temps. Il est bien entendu qu'il s'agit de registres que personne n'a vus, mais dont Barras parle dans les mémoires que l'on n'a pas vus davantage que les registres.

Si quelqu'un a vu les mémoires et y a puisé, c'est M. Doney dont la revue *La Connaissance*, qui a tenu de lui ces documents secrets, vient d'expliquer dans les termes qu'on vient de lire, le rôle en toute cette affaire. Il s'est mis en campagne « largement pensionné par un naundorffiste convaincu » ; il n'est pas revenu bredouille, et ses inspirateurs se flattent de publier le document même, d'origine mystérieuse. Mais que s'est il passé que le vent a tourné et le sens des documents aussi ? Le dauphin est bien évadé, mais c'est pour aller mourir à Berlin à l'âge de vingt ans !

Les évasionnistes y trouvent encore leur compte : les naundorffistes n'y trouvent plus le leur. Et ces derniers regrettant des sacrifices aussi lourds qu'ironiques demandent qui trompe-t on ?

En attendant la source mystérieuse (« quelques papiers de famille en province, chez certain notaire, à Paris dans quelque famille ») coule toujours. Elle n'arrose plus les régions maintenant brûlées pour elle de la question Louis XVII, mais son débit est inépuisable, et le Barras inconnu n'a pas qu'un sujet de conversation.

Mais entre sa parole écrite, et nous, il y a toujours M. Doney, et nous ne savons toujours rien de ce fécond intermédiaire, sinon que le métier de fournisseur de documents aussi inconnus qu'incroyables, nourrit son homme. Vrain-Lucas en savait quelque chose.

G. M.

**Excès commis par les insurgés aux journées de juin 1848** (LXXXII ; LXXXIII, 101). — Ayant eu à me documenter, pour un de mes livres, sur les journées de juin, je puis en parler avec quelque compétence. On me permettra de citer les quelques lignes qui m'ont servi de conclusion : « La lutte, sans aucun doute, fut atroce (et, des deux côtés, on fit preuve d'une égale fureur) mais comme si la réalité ne suffisait pas largement, la légende s'y ajouta, *et il est très difficile aujourd'hui de les distinguer.* »

Trop niés par les uns, exagérés par les autres, ces excès furent très réels et ils n'étonneront pas ceux qui savent à quel déchainement de haine, à quel degré de férocité, poussé, dans certains cas, jusqu'à l'anthropophagie, entrainent les guerres civiles. Sans doute, l'antagonisme de classe n'était pas aussi accentué en 1898 qu'en 1921 — comme nous aurons, je crois, l'occasion de nous en apercevoir — mais la vague religiosité et l'humanitarisme déclamatoire dont il se voilait discrètement ne l'empêcheront pas d'aller, par un penchant tout naturel, jusqu'au pillage et au meurtre.

C'est ce côté de la Révolution de 1848 qui a été très bien saisi par Maxime du Camp, pour lequel j'éprouve, soit dit en passant, une vive admiration. Sans parler de ses *Convulsions de Paris* dont un admirateur de la Commune m'attestait naguère, avec quelque dépit, la valeur historique, sa méthode positive (qui est celle de Taine), son parti pris de se garder des idées préconçues et de l'illusion humanitaire, et à n'accorder de confiance et de crédit qu'aux faits, lui ont permis, en ce qui concerne les journées de juin, de se rapprocher autant que possible, de la vérité. Je dois, d'ailleurs, reconnaître que cette vérité n'est pas très encourageante pour ceux qui passent leur temps à admirer la beauté de l'âme humaine et de l'âme prolétarienne.

HENRI D'ALMERAS.

---

**Ambenay (Eure)** LXXXII, 44). — Voici ce que dit, au sujet de cette paroisse, Charpillou dans son *Dictionnaire historique de l'Eure* (Delcroix, Les Andelys, 1868).

La paroisse d'Ambenay était couverte de fiefs...

*Les Siaules* — En 1247, les frères du Désert ou de Notre-Dame du Lesme possédaient un fief, et y avaient un moulin. En 1562 Guillaume Herier, écuyer, était seigneur de Siaules.

On attribue à la famille Hérier, qui était d'origine écossaise, la création du manoir fortifié de Mauny.

BÉNEAUVILLE.

***

M. Armand Desloges, ancien boulanger, propriétaire à Rugles, rue des Forges, a recueilli sur Rugles et les environs une assez grande quantité de documents qui lui ont servi à composer l'histoire de Rugles.

Il a, je crois, fait imprimer son œuvre, que j'ai lue en manuscrit il y a une trentaine d'années.

M. Desloges serait sans doute heureux de renseigner M. Herrier.

M. Roos.

—

**La descendance de Samuel Bernard** (LXIII, 158, 319). — En feuilletant un ancien numéro de l'*Intermédiaire*, je vois que l'on s'y est occupé de la descendance naturelle du grand financier.

Mais on ne paraît pas savoir que Pelletan, le professeur de la Faculté de Médecine, qui fit l'autopsie de Louis XVII, épousa la maîtresse du Président de Boulainvilliers, c'est à-dire d'Ange-Gabriel-Henri Bernard, et reconnut les deux enfants qu'elle avait eus de cette liaison, dont Gabriel Pelletan qui, lui aussi, fut professeur à la Faculté de Médecine.

Nemor.

—

**Famille de Bonissent** (LXXXII, 91). — Pierre Hubert de Bonissent, chevalier Baron de Buchy, Boxbordel, Ste-Croix, St-Martin-du Plessis ; conseiller au parlement de Normandie, épousa Marie Crespin de Pierreval et il en eut une fille unique : Louise Suzanne de Bonissent, laquelle épousa Jacques Alphonse de Civille, chevalier, seigneur de Saint-Mards ; conseiller au parlement de Normandie et par son mariage, Baron de Buchy.

Pierre Hubert de Bonissent était fils de Pierre de Bonissent, chevalier seigneur de Buchy etc... conseiller au parlement de Normandie en 1621 et de Marguerite Bouchard, des Vicomtes de Blosseville. Des renseignements manuscrits sur la famille de Bonissent existent aux archives du château de Merlemont, près Beauvais.

Comte de Merlemont.

—

**Un prince de Bourbon commissionnaire à Toulouse** (LXXXIII, 139). — Il a été par erreur imprimé *commissaire* au lieu de *commissionnaire*.

**Adolphe Chenu, auteur des « Conspirateurs » (1816-1884)** (LXXXI, 187). — La question posée n'était ni assez complète ni suffisamment précise. Ses démêlés avec Caussidière, préfet de police en 1848, ont provoqué la publication de plusieurs brochures. Dans ses mémoires, publiés en 1849, Marc Caussidière avait annoncé qu'il avait été condamné à huit ans de travaux forcés pour vol et assassinat commis dans son régiment, ce qui est notoirement faux. C'est pourquoi *Chenu* lui répondit par « *Les Conspirateurs* » parus en France et en Belgique en février 1850 (une traduction anglaise a été faite en 1851).

Plus tard, il y eut des réponses de la part de ceux qui figuraient dans ce livre ce qui provoqua encore trois nouvelles brochures faisant suite aux Conspirateurs.

Né à Paris en 1816, et orphelin de bonne heure (son père étant décédé à l'ancien Hôtel-Dieu de Paris, le 9 octobre 1819, à l'âge de 23 ans et demi), il se trouva mêlé très jeune au mouvement politique. C'est ainsi qu'en 1832 (à 16 ans) comme il le raconte lui-même, il fut arrêté lors de la manifestation provoquée par l'enterrement du général Lamarque, ce qui lui valut d'être renvoyé des bureaux du génie militaire de la place de Paris où il était employé. Passa en Cour d'assises, où, grâce à sa grande jeunesse, il fut acquitté.

Lors de l'affaire dite *de la rue Pastourelle*, il fut condamné, le 19 décembre 1843, à 2 ans de prison pour association illicite, mais profita de l'amnistie du 17 septembre 1844. Enfin, le 16 octobre 1847, il fut condamné par contumace à 4 ans de prison, 16 fr. d'amende et 4 ans de surveillance dans l'affaire dite *des bombes incendiaires*.

Réfugié en Hollande, où il avait des parents, il ne revint à Paris que le 21 février 1848. Nommé capitaine des gardes montagnards le 24 février 1848, il prit part à l'expédition de Risquons Tout (29 mars 1848) et à celle de Pologne où Caussidière l'avait envoyé pour se débarrasser de lui. On le retrouve dans l'insurrection de Juin 1848 et dans l'armée insurrectionnelle du grand-duché de Bade où il défendit le passage de la Murg

(juin 1849). Après la chute de l'empire, il publia le *Mémorial de Napoléon III*, ouvrage qui fut étouffé

Il existe, paraît-il, une biographie assez complète le concernant, mais je ne sais dans quel ouvrage je pourrais la trouver. En tous cas, je serais très reconnaissant de tous détails inédits que des spécialistes de la Révolution de 1848 pourraient me donner.

H. Y.

**Famille de Croy** (LXXXIII, 95). — La devise : « *J'y parviendray* » me paraît avoir été particulière à Philippe III de Croy, duc d'Aerschot, qui épousa en premières noces Jeanne-Henriette d'Halwin, morte en 1581. De lui est une médaille, datée de 1554, qui porte : *J'y parviendray*, *Croy* ; un jeton de 1562 offre d'un côté ses armoiries avec le même texte ; au revers, l'écu de sa femme et la légende : *Raison le veult. Hallewin*. Ces deux noms ne doivent pas être considérés comme faisant partie des devises, choisies sans doute durant les fiançailles et se rapportant au mariage : Philippe entend y parvenir et Jeanne Henriette répond modestement que la raison le veut.

On attribue à la maison de Croy, d'une manière générale, un grand nombre de devises qui, pour la plupart, me semblent avoir été individuelles, adoptées d'habitude avant le mariage et ayant trait à cet événement ; elles étaient ordinairement conservées pendant toute la durée de l'union conjugale. — C'est à propos de recherches sur les devises matrimoniales, que j'ai pris note de celle de Philippe III de Croy, sans plus ample enquête sur ce personnage, et je ne sais s'il a fait œuvre littéraire.

L. Germain de Maidy.

***

Ne faudrait il pas lire en tête de la dernière citation, *col. 96*, une sorte d'*envoi* en langue espagnole ?

Hasta la muerte
c'est à dire, Jusqu'à la mort !
ou A la vie à la mort !

En ce cas, il se pourrait que les deux D majuscules, ne soient qu'une lettre H, un peu enjolivée peut-être.

F. Bargallo.

**L'œil de Gambetta. Les restes de Gambetta** (LXXXIII, 234, 368 ; LXXXIII, 37, 42, 112). — Le cerveau de Gambetta a été remis à l'Ecole d'anthropologie. Son cerveau pesait dans les 1350 gr., il était plutôt au dessous de la moyenne comme poids, mais il présentait un développement exagéré du pied de la 3e circonvolution frontale gauche.

Voilà les renseignements que m'a donnés à l'époque, le professeur Mathias Duval, professeur d'histologie à la Faculté de médecine en même temps que professeur d'anatomie à l'école des Beaux-Arts qui fit l'autopsie du cerveau.

Je travaillais avec M. Mathias Duval au laboratoire de physiologie de la Faculté.

Le moulage du cerveau est au musée de l'Ecole d'anthropologie.

I.

**Famille Leydet** (LXXXIII, 92) — La famille Leydet eut des lettres de bourgeoisie de Bordeaux en 1661. Elle a donné à cette ville deux conseillers au parlement, un aux Aides. Ses armes sont : *d'azur à une hermine d'argent sommée de 3 étoiles d'or*. — La question dit qu'elle appartenait aussi au Périgord. J'en doute. Il y eut bien, à la vérité, un chanoine régulier de ce nom à l'abbaye de Chancelade, à la fin du XVIIIe siècle, mais c'est tout. La mémoire de celui-ci serait un peu entachée par sa contribution à la destruction des archives diocésaines, mais moins que celle de son confrère, le triste chanoine Prunis, qui, chargé par Bertin et les évêques de recueillir les archives du diocèse, des abbayes et des communautés, se fit une joie, à la Révolution, de les brûler sur la place publique de Périgueux, en disant : « Les générations futures en pleureront. Qu'importe ! »

Saint-Saud

***

Bourgeois de Bordeaux ; deux conseillers au Parlement de Bordeaux (1728 et 1764) un greffier en chef à la Cour des Aides ; un avocat syndic (1762), un conseiller à la Cour des Aides, un consul d'Agen (1670) un conseiller au présidial, deux jurats de Bordeaux (1687, 1691).

Alliances : Vilardi, Vidal, Denis, de Labat de Savignac, Ferran.

Armes : *d'azur à une hermine d'argent sommée de 3 étoiles d'or* (Arm. de 1696).

(V. Pierre Meller, Armorial du Bordelais, T. II, p. 357).

*P. c. c.* NISIAR.

—

**Famille Martinet de Brunot** (LXXXIII, 92, 167)). — Notre collègue, M. Desmartys, me fait vraiment trop d'honneur et me couvre de confusion parce que je suis au regret de lui répondre que je n'ai jamais rencontré ce nom en Perigord. Je serais heureux de connaitre les raisons pour lesquelles il le croit de notre province.

SAINT-SAUD.

—

**Le général Mellinet et la famille Thiers** (LXXXIII. 46). — Jean-Pierre Dosne, notaire au Châtelet de Paris, eut 2 filles et 3 fils ;

1 — Mme Baucheron-Saint-Ange.

1 — Mme *Mellinet, mère* du général.

1 — Adrien † sans postérité.

1 — Charles † sans postérité.

1 — N... aîné, agent de change à Paris, puis trésorier général sous la restauration et Charles X. Epousa Sophie-Eurydice Leroux dont il eut 2 filles ;

2 — Elise née en 1818, épousa Adolphe *Thiers*.

2 — Félicie, morte célibataire laissant à l'Institut de France la plus grande partie de sa grosse fortune.

Madame *Mellinet*, née Dosne, était donc *tante* de Madame Adolphe *Thiers*.

(*Dictionnaire des familles françaises* .. par C. d'E. A. Tome XIV, page 166.

L. LÉON DUFOUR.

—

**Mérimée, inspecteur des Monuments historiques** (LXXXIII, 47). — Nommé en avril 1834, inspecteur des Monuments historiques à la place de Vitet, Mérimée prit très au sérieux ses nouvelles fonctions. Pendant plusieurs années de suite, il parcourut la France dans tous les sens et contribua à sauver nombre de monuments anciens, religieux ou civils, à la cupidité de la bande noire et aussi au vandalisme des municipalités, des curés et de certains propriétaires. Ses tournées d'inspection nous valurent, comme l'écrit M. Félix Chambon (1), « des lettres charmantes et amusantes à ses amis, des rapports intéressants et remplis de curieux details archéologiques aux ministres ou au président de la Commission ».

Notre confrère Lel. trouvera mentionnés les rapports archéologiques de Mérimée dans le livre de M Chambon, ainsi que dans la bibliographie de ses œuvres donnée par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul dans sa plaquette *Bibliographie et Littérature* (Paris. Daragon. 1903, pet. in 18 carré).

Ces rapports se trouvent consignés dans les *Archives de la Commission des Monuments historiques*. Mérimée a, en outre, pris soin de publier chez Fournier, sous le titre de *Notes d'un voyage dans*... une série de volumes reproduisant tout ou partie des rapports concernant ses tournées dans *le Midi*, dans *l'Ouest de la France*, en *Auvergne* et en *Corse*, de 1835 à 1840.

Tous les rapports rédigés par Mérimée, comme membre de la Commission des Monuments historiques, ont été réunis en 1876 dans un volume petit in-4° de M. E. Du Sommerard, imprimé à l'Imprimerie nationale et intitulé : *Les Monuments historiques à l'Exposition universelle de Vienne*.

Enfin on lira également avec intérêt les notices publiées par Merimée dans diverses revues archéologiques dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans certains grands journaux, notamment dans le *Constitutionnel* et le *Moniteur*, ainsi que ses communications à la Société des Antiquaires.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**M. Ch. Nauroy** (LXXXIII, 47). — Charles Nauroy est mort il y a deux ans.

Voici, du reste, son acte de décès, tel qu'il m'a été délivré par la mairie du VI^e arrondissement :

*Extrait des minutes des actes de décès*

Le vingt-six Janvier Mil neuf cent dix-neuf, à une heure du matin, Charles Nauroy, né à Metz le six Décembre mil huit cent quarante six (Lorraine), homme de lettres, fils de père et mère décédés, sans au-

(1) *Note sur Prosper Mérimée* Paris, Dorbon aîné, 1902).

tres renseignements ; célibataire, est décédé, en son domicile, rue de l'Abbé-Grégoire, 13. Dressé le vingt-neuf Janvier mil neuf cent dix-neuf, à dix heures du matin sur la déclaration de deux témoins qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Ernest Bulloz, chevalier de la Légion d'Honneur, adjoint au Maire du 6e arrondissement de Paris.

Suivent les signatures ./.

*Pour copie conforme*

Paris, le quatorze Février mil neuf cent vingt-un,

*Pour le Maire*,
[signé] Bulloz.

*P. c. c.* Un bibliophile comtois.

—

**Paul Pharès, critique d'art franc-comtois** (LXXXIII, 6). — Sous ce pseudonyme se cachait Bernard Prot, à cette époque archiviste du Jura.

Le « Bibliophile comtois » sait mieux que moi ce qu'a laissé d'études sur l'histoire de l'art, sur l'histoire de la Franche-Comté, l'éminent archiviste. De nombreuses générations pourront encore utiliser, développer les études ébauchées, les fiches nombreuses que l'on a retrouvées dans ses papiers.

L.

—

**La comtesse Rzewuska** (LXXXIII, 48, 116). — M. Benedicte trouvera tous les renseignements qui pourraient l'intéresser sur la comtesse Rzewuska (et non Pszewuska), ainsi que sur sa mère, dans la plaquette devenue assez rare que leur a consacrée Casimir Stryienski *Deux victimes de la Terreur : La princesse Rosalie Lubomirska* ; *Madame Chalgrin*. Paris, Girard et Villerelle [1899], pet. in 8° carré.

Notre confrère y verra que le 26 brumaire an II (19 novembre 1793), jour où fut arrêtée et écrouée à la Petite-Force la princesse Rosalie Lubomirska, née comtesse Chodkiewicz, sa fille, âgée seulement de 5 ans, fut séparée d'elle et enfermée, d'abord dans la prison des Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor, puis dans une maison de santé de la rue Notre Dame-des Champs, dite maison Montprin. L'enfant demeura dans cet asile jusqu'après la mort de sa mère, guillotinée le 12 messidor (30 juin 1774) à la barrière du Trône renversé (1). Le 2 fructidor (19 août), la petite fille fut remise à une servante polonaise de la feue princesse, Isabel Lezanska et quitta avec elle Paris le 5e jour des sans culottides (21 septembre) pour aller retrouver en Pologne son père, le prince Alexandre

Plus tard, Alexandrine Lubomirska épousa, dit Stryienski, l'émir (?) Rzewuski.

Il ne paraît pas, en dépit de l'affirmation du prince de Sayn-Wittgenstein, que la princesse et sa fille aient été, à un moment donné, incarcérées au Temple. Sous la Terreur, cet édifice n'a jamais reçu, comme prisonniers, que Louis XVI et sa famille, et c'est seulement sous le Directoire et pendant la période consulaire que le Temple servit de prison d'état aux députés fructidorisés et à plusieurs personnages tels que l'amiral anglais Sydney Smith, Pichegru, Moreau et Cadoudal.

Un bibliophile comtois.

***

Il s'agit d'Alexandra-*Rosalie* princesse *Lubomirska*, née en France ? en 1786 (91 ?), morte à Varsovie le 11 janvier (février ?) 1865. Elle était fille d'Alexandre prince *Lubomirski* et du Saint Empire, † 1871, maréchal de camp au service de France, Castellan de Kiew et de Rosalie comtesse *Chodkiewicz*, née à Czarnobyl en Ukraine, le 16 septembre 1768, guillotinée à Paris en 1793 Pour plus de détails, consulter le livre que M. Casimir Stryenski a consacré à la princesse Lubomirska On y apprend comment sa fille Rosalie finit par retrouver sa famille. En 1809 (05 ?), à Vienne, elle épousa Wenceslas Krzywda comte *Rzewuski*, né en 1785 orientaliste † en 1831.

H. Y.

—

**Le nombre des nobles avant 1789.** (LXXVII ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15, 117, 170). — Sur cette question, M. Georges Maurevert a écrit quatre importants articles dans l'*Avenir* (février et 9 mars) 1921.

(1) Le nom de la princesse Lubomisrka ne se trouve cependant pas mentionné sur la liste des personnes exécutées le 12 messidor an II, donnée dans l'ouvrage de M. Rathelot, *Liste des victimes du tribunal révolutionnaire à Paris* (Paris, A. Picard, 1911, in-8°).

**Armoiries de la France** (T. G. ; LXXXI ; LXXXII). — La manière de procéder, suggérée pour l'étude de cette question, n'est certes pas pratique. Notre proposition, à cet égard, était basée sur le fait que le sujet semble n'intéresser qu'un nombre fort restreint de personnes, — et qu'en l'absence d'indications sur les causes de cette indifférence (apathique ou hostile ?), un échange de correspondance privée ménagerait des susceptibilités et éviterait des froissements.

Cela dit, nous partageons l'avis — que nous croyons être celui de notre distingué confrère intermédiairiste — qu'un débat dans ces colonnes offrirait plus d'intérêt qu'en dehors de notre Revue. Il aurait en outre cet avantage d'élargir la discussion en permettant à tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* d'y prendre part.

Si tous les correspondants font preuve d'autant de conciliation et de largeur de vues que M. Bord, la discussion demeurera aussi objective que courtoise.

Tout en appréciant l'ordre d'idées de notre éminent collaborateur, nous devons dire que son projet ne satisfera guère les bons héraldistes Il n'arrive, en effet, à représenter les trois régimes historiques de la France, qu'en faisant appel à tous les attributs accessoires de l'écu : casque, cimiers, lambrequins (les touffes de plumes ?) et supports. M. Bord voudrait même placer au-dessous de l'écu, une aigle « éployée » (celle de l'Empire est au vol « abaissé »). Malgré la bonne volonté de leur auteur, de telles armoiries ne sont pas héraldiques. De plus, elles sont trop compliquées ; elles ne deviendraient point populaires, alors qu'il est essentiel qu'elles le soient et qu'elles aient un caractère éminemment national. Des armoiries doivent être aussi simples que possible. Pour un Etat, pour une République surtout, le casque et les autres accessoires sont superflus. L'écu seul devrait symboliser la France (et à la rigueur, les grandes phases de son Histoire : la Royauté, l'Empire et la République).

Il doit se composer d'une ou de plusieurs couleurs, chargées d'une ou de plusieurs figures. Veut on s'en tenir à un seul émail, c'est le bleu que l'on doit en premier lieu prendre en considération : c'est, en effet, en champ d'azur que sont placées les fleurs de lis, l'aigle, et, de nos jours, les initiales (si peu héraldiques et si peu esthétiques) R. F. ou le faisceau de licteur.

Passons à la figure. Si l'accord pouvait se faire sur les fleurs de lis, en ce sens que d'or sur fond d'azur, elles seraient reconnues comme emblème et armoiries de la France — en dehors et abstraction faite de toute signification politique, — dans ce cas alors, la question se trouverait résolue. Mais nous sommes sceptique. Les fleurs de lis nous semblent être si intimement liées à la royauté et évoquer celle-ci à un degré tel, qu'il nous paraît douteux que le peuple français, dans sa grande majorité, les accepte comme symbole de l'Etat de la République. Il y a, là, des considérations dont il est nécessaire de tenir compte, si l'on veut ne pas compromettre le sort du problème.

D'autres solutions, *prévoyant* le fond d'azur pour l'écu, pourraient, fort bien intervenir. Néanmoins, nous en proposerons une autre Puisque le drapeau bleu blanc rouge n'est plus contesté, ne pourrait-on former de ses trois couleurs le champ des armoiries à créer ? Le bleu représenterait, ici, l'Empire, — le blanc, la Royauté, — et le rouge, la République.

Resterait la figure. Supposons que pour les raisons énoncées plus haut, les fleurs de lis doivent être écartées, quel autre emblème pourrait prendre leur place ? Nous suggérerions de les remplacer, par exemple, par des feuilles de chêne (du chêne gaulois), d'or. Leur adoption équivaudrait, il est vrai, à la création d'armes nouvelles, sauf pour ce qui est du champ. En revanche, la rivalité entre les fleurs de lis royales et l'aigle impériale se verrait éliminée. Cette solution politiquement neutre, pourrait faire l'objet d'une entente générale et être admise par tous les partis.

Sur le tiercé en pal, d'azur d'argent et de gueules, les feuilles de chêne d'or seraient soit semées (sans nombre), soit en nombre déterminé, tel que 3 (2 et 1) ou davantage, posées en sautoir, ou en orle.

Cette composition ne nous semble pas faire trop accroc à la simplicité préconi-

sée plus haut. Toutes les idées y compris celle de la conciliation, peuvent être envisagées comme groupées et exprimées dans l'écu seul.

Le côté délicat du projet est celui que soulève l'observation de la loi du Blason, qui interdit de placer métal sur métal, soit or sur argent (et couleur sur couleur). Or, dans le cas des 3 feuilles de chêne (posées 2 et 1), la troisième au moins, se trouve sur l'argent uniquement, ce qui constitue une infraction à la règle héraldique sus-mentionnée.

La difficulté pourrait être tournée par le remplacement des 3 feuilles simples par 3 rameaux de 3 (1 et 2) feuilles chacun, mis (2 et 1), ce qui permettrait de faire brocher les branches sur couleur et métal simultanément, la troisième même sur métal et 2 couleurs. (On sait que, par exception à sa première loi, le Blason autorise de poser métal ou couleur sur métal *et* couleur *à la fois*). Le semé et, éventuellement un nombre de feuilles supérieur à trois — suivant leur disposition, — bénéficieraient aussi de l'exception sus-dite.

D'autre part, on pourrait encore examiner un projet blasonné comme suit :

Parti *d'azur et de gueules, semé de feuilles de chêne d'or, et au pal d'argent brochant sur le tout.*

Les combinaisons, dans le même ordre, peuvent être variées à l'infini. Nous laissons ces différentes propositions (qui ne sont que des bases d'étude) à l'appréciation de meilleurs héraldistes que nous.

D. P.

—

**Les inscriptions des cadrans solaires** (T. G. 158, XLVI à XLVIII ; L à LII à LIV LXV ; LXXXII, 171). — J'ai vu l'inscription dont parle M. L. V., sur un cadran solaire dans un jardin de la Chapelle-sur-Erdre (L.-Inf.). Elle était en latin :

« Omnes vulnerant ; ultima necat ».

DEHERMANN-ROY.

—

**Tours isolées** (LXXXIII, 95, 172). — Les deux tours à flèches de Saint André, cathédrale de Bordeaux, ne sont pas isolées de l'église, mais se dressent au pignon d'un des transepts, celui du Nord, je crois. Mais l'observation sera exacte appliquée à la tour voisine, dite de Pey-Berland. J'ajoute que ce campanile isolé a reçu, voilà quelque soixante ans, une grande statue de la Vierge en bronze doré, amplification d'une statuette du XIVe siècle dont le branchement élevé au colonal devient la disgrâce même. Le clergé français a eu, à encore une bien fâcheuse passion pour les statues colossales, et il a gâté nombre de beaux sites par des géants de pierre ou de fonte dont le moindre défaut est de rapetisser fatalement toutes choses autour d'eux par un rappel inévitable à la stature humaine.

H. C. M.

—

**Portes de cimetières** (LXXX). — Une fâcheuse inadvertance d'un compositeur lui a fait laisser sur le marbre la finale de cet article.

Nous la rétablissons ici même, intégralement, pour mémoire :

« La gloire que remporta le fils en Italie, ne vengea-t-elle pas bien l'ignoble sacrilège ainsi commis, en Auvergne, envers le père ? »

TRUTH.

—

**Ouvrages anonymes à identifier** (LXXXI, 192, 275, 316). — La publication de l'*Almanach dédié aux Demoiselles* paraît avoir été continuée postérieurement à l'année 1826. Le dernier catalogue de la librairie Petitot annonce, en effet, trois exemplaires de cet almanach, sans date au titre, mais qui sont, avec quelque vraisemblance, indiqués comme appartenant respectivement aux années 1826, 1827 et 1828. L'un d'eux contient, d'ailleurs un calendrier pour l'année 1827.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Balzac est-il, ou non l'auteur du « Petit Dictionnaire critique des enseignes de Paris »** (LXXXII, 97 ; LXXXIII, 106). — En prenant connaissance à la Bibliothèque nationale de l'article de *la Petite Revue* signalé par notre confrère Ed. M M., je m'attendais à y trouver la preuve certaine de la collaboration exclusive de Villemarest et de Raisson à cet ouvrage. Mon espoir a été déçu ; je n'ai rencontré dans cet article, du reste anonyme, que quelques lignes déniant à Balzac la paternité de l'opus-

cule en question, sans étayer cette dénégation par un argument quelconque en faveur de la thèse contraire. Cela n'est point suffisant, à mon avis, pour détruire une attribution admise par tous les bibliographes. D'ailleurs, le fait que cette thèse n'a jamais été combattue, ne démontre nullement que celle-ci doive être nécessairement acceptée comme telle ; ce silence prouve simplement que l'article de *la Petite Revue* aura passé inaperçu.

D'un autre côté, j'apprécie infiniment l'érudition de M. John Grand-Carteret et j'ai même, dans ma bibliothèque, la presque totalité de ses œuvres. Je reconnais volontiers que cet auteur possède, au point de vue iconographique une compétence spéciale, dont, pour ma part, j'ai fréquemment tiré profit. Cependant quel que soit, dans ce domaine particulier, son incontestable mérite, M Grand Carteret, qui, d'ailleurs, en fait d'enseignes, a principalement étudié celles de Lyon, ne me semble pas, si j'ose dire, jouir en matière bibliographique, d'une égale autorité ; et je ne crois pas que, dans le cas actuel, on puisse opposer son affirmation à celles de bibliographes professionnels aussi avertis que Quérard, Paul Lacroix ou Lovenjoul, ni d'un polygraphe comme Edouard Fournier, qui sont unanimes à considérer Balzac comme l'auteur de l'opuscule dont il s'agit ; au demeurant, cette dernière opinion est aussi professée par les bibliographes Parran et Thieme. Quant à M. Georges Vicaire, il ne se prononce pas et se borne à noter dans son *Manuel* que, « d'après une note inscrite sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, Balzac serait l'auteur de ce petit livre ».

Je regrette donc de ne pouvoir m'associer à l'opinion soutenue par notre honorable confrère. Toutefois je lui concède volontiers que la question peut être considérée comme douteuse ; c'est pourquoi il me semble qu'il serait téméraire, en l'état actuel des choses, de retirer à Balzac, en faveur de deux écrivains obscurs, le mérite d'avoir composé une étude pleine d'intérêt et qui rentre bien dans le talent d'observateur que chacun reconnaît à l'auteur de la *Comédie humaine*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

« **La Varsovienne** ». **Quel en est l'auteur ?** (LXXXII, 90). Je suis un peu étonné du cri d'inquiétude poussé à propos de ce chant, que je l'avoue, je ne croyais pas si complètement ignoré. « D'où vient ce chant ? demande M Monniot ; en quelles circonstances est-il né ? Quel en est l'auteur ? » A cela, la réponse n'est pas bien difficile. Mais voyons d'abord ce qu'il est, car M. Monniot n'en a donné que le refrain. En voici le premier couplet :

Il s'est levé, voici le jour sanglant ;
Qu'il soit pour nous le jour de délivrance !
Dans son essor voyez notre aigle blanc,
Les yeux fixés sur l'arc-en ciel de France.
Au soleil de Juillet, dont l'éclat fut si beau,
Il a repris son vol, il fend les airs, il crie :
Pour ma noble patrie,
Liberté : ton soleil ou la nuit du tombeau !
Polonais, à la baïonnette !
C'est le cri par nous adopté ;
Qu'en roulant, le tambour répète :
A la baïonnette !
Vive la liberté !

Le soleil de juillet et l'arc-en ciel de France indiquent suffisamment que ces vers furent écrits à l'époque de la révolution de 1830, qui fut aussitôt suivie de la grande insurrection de Pologne, où les pauvres insurgés, n'ayant pas assez de fusils, combattirent héroïquement à l'aide de faulx, ce qui leur fit donner le nom de faucheurs polonais. Et c'est quand ils eurent été écrasés sous le nombre, que le général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, prononça à la tribune française, ce mot qui est resté tristement célèbre : « l'ordre regne à Varsovie ! »

On voit donc d'où vient le chant de *La Varsovienne* et dans quelles circonstances il est né Maintenant, quel en est l'auteur ? le même que celui de *La Parisienne*, Casimir Delavigne en personne. Pauvre Casimir Delavigne ! il faut donc qu'il soit bien oublié aujourd'hui, pour que nul ne se souvienne qu'il a inséré ce chant dans le volume de ses *Messéniennes, chants populaires et poésies diverses* (édition Charpentier). Celui-ci a dû, sur le moment, paraître d'autre façon, et peut-être isolément, sous forme de brochure. On le trouve encore dans un recueil publié quelques années plus tard sous ce titre : *Poésies nationales de la Révolution française*, ou recueil complet de chants,

hymnes, couplets, odes, chansons patriotiques (Paris, Michel et Bailly, 1830, in-8°). *La Varsovienne* se trouve tout à la fin de ce volume, accompagnée d'une gravure symbolique de Delalaisse.

*La Varsovienne* a-t-elle été mise en musique ? Rien n'est plus probable, peut-être même plusieurs fois. Mais je n'ai rien de certain à ce sujet.

ARTHUR POUGIN.

Mêmes réponses : ULRIC RICHARD-DESAIX ; H. D.S ; MNEMOSYME.

—

**Les Mémoires de John Evelyn et les Mémoires de Grammont** ; (LXXXII, 94, 418 ; LXXXIII, 83). — J'ose encore l'affirmer ; Evelyn n'a jamais écrit la description de Tunbridge citée par Old Noll. C'est tout simplement une erreur de l'auteur anonyme de l'article dans le *Quarterly Review*. La citation faussement attribuée à Evelyn dans cet article se trouve effectivement, mot à mot, dans la traduction anglaise des *Mémoires de Grammont*, publiée par la librairie H. G. Boh, il y a quelques années avant 1870.

Cette traduction est d'Abel Boyer (1714), mais revue et corrigée à cause de sa grande négligence. Il existait aussi, en 1870, une édition des *Mémoires d'Evelyn*, du même format, et publiée chez le même libraire. C'est ainsi, je pense, que la confusion peut s'expliquer.

E. BENSLY.

—

**Ex-libris : Chevaliers pleuvent** (LXXXI). — La signification de la devise « Chevaliers-Pleuvent » appartient je crois, à la famille de Chauvigny qui florissait au moyen âge du XI^e au XIII^e siecle à Chauvigny (Vienne) où le château en ruines grandioses existe encore. Cette devise se rattache à la bataille de Poitiers en 1356, si j'ai bonne mémoire.

On pourrait à ce sujet consulter :

1° *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou* par Bauchet-Filleau t. II, 1892.

2° *Les Mémoires des antiquaires de l'Ouest de Poitiers*, propriétaires des ruines de Chauvigny.

B. DE ROLLIÈRE.

**Billets inédits à Brifaut** (T. G. VI). — Nous avons dit que le docteur Cabanès vient de rééditer les très intéressants mémoires de Brifaut, devenus introuvables (*Souvenirs d'un académicien sur la Révolution, le Premier Empire et la Restauration*, avec introduction et notes du docteur Cabanès, et suivis de la Correspondance de l'auteur Albin Michel, éditeur, 2 volumes illustrés). Le docteur Cabanès nous communique une lettre inédite de la comtesse de Feletz à Brifaut qui montre avec quel enthousiasme cet immortel, injustement oublié, était goûté par ses contemporains et même par ses contemporaines.

*
* *

Je suis pénétrée de reconnaissance, Monsieur, du charmant cadeau que vous avez bien voulu me faire et les expressions du plaisir qu'il m'a fait éprouver vous seraient parvenues depuis quelques jours sans une rechute dans des souffrances qui mettent souvent obstacle à mes projets m'ont dans ce moment ci doublement contrariée, me privant de la jouissance de vous dire, Monsieur, à quel point les deux jolis volumes que vous m'avez adressés avec tant de grâce me touchent et m'intéressent. Il est si rare de réunir un talent élevé à une touchante simplicité : le parfait accord de ces qualités donne à chacune de vos lignes un charme inexprimable. Que de noblesse dans la peinture du siècle du grand roi ! Que de sentiments aimables et tendres dans le *Retour* ! Vous faites passer ces sensations diverses dans les cœurs de vos lecteurs qui vous en savent un gré infini. Quoi de plus sérieux et de plus plaisant à la fois que la rencontre et les reproches mutuels des deux personnages placés dans un lieu ou tôt ou tard ils devaient aboutir ? Cherchant à s'excuser sur les horreurs d'une révolution que l'on n'avait que trop préparée et dans laquelle le second a occupé une bonne place Je ne peux mieux vous convaincre Monsieur, de l'attention et de l'attrait avec lequel j'ai lu votre spirituel ouvrage, qu'en confessant que, peu brave de mon naturel, j'ai grand peur du peuple souverain livré à lui-même.

Périgueux a voulu célébrer aussi ses glorieuses journées, en choisissant à la vérité les ténèbres pour de si glorieux exploits : vos deux volumes venaient de m'arriver : je passai la première nuit du désordre à les lire, la seconde à les relire encore me faisant ainsi une douce illusion ; ce charmant passe-

temps me tient à l'abri de toute frayeur en fixant mon imagination entière.

Jugez Monsieur si des remerciements vous sont dus ! Mais convenez aussi, s'il vous plaît, que ce sentiment peut seul faire pardonner le conte où une lanterne à la main vous cherchez une femme ! la plaisanterie est si ingénieuse que j'aurais mauvaise grâce de m'en offenser : il vaut infiniment mieux chercher à vous prouver, Monsieur, que si je ne suis pas de celle qui vous ferait éteindre le flambeau, je me flatte d'approcher un peu de ce modèle, par une vertu facile et douce à la vérité, mais rare dans ce siècle, qui est la reconnaissance. A la véritable jouissance d'une lecture si attrayante, succède un grand regret c'est d'en voir sitôt le terme : vous le dirai-je, Monsieur ? je m'étais flattée de trouver joints aux deux jolis volumes un petit recueil de vers patriotiques dont mon frère m'a parlé avec entousiasme (*sic*) il y aurait de l'indiscrétion à les réclamer et je ne me sens aucun droit à faire une pareille demande du moins, si le projet d'un voyage à Paris s'exécute, vous ne me refuserez pas de vous entendre réciter ce qui dans des réunions intimes a fait le bonheur de vos amis ; de bons et nobles sentimens, des larmes données à de hautes infortunes, tout cela exprimé en beaux vers est d'un mérite inappréciable ; quoique les dépôt de *Raison* ne soient pas en France, croyez Monsieur, qu'il en existe encore dans une province reculée où on vous lit, on vous admire comme modèle de bon goût, de talent et de grâce. En vous offrant l'assurance de ces sentiments bien sentis, je vous demande en faveur de mon nom qui est celui d'un ami qui vous est sincèrement attaché, une place dans votre aimable souvenir et l'autorisation de vous parler quelques fois (*sic*) moi-même de ma bien véritable estime.

(Signé :) MASTIN, Comtesse de FELETZ.

—

**Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages** (XIII, 742). — Il est intéressant de comparer aux monceaux d'or que rapportaient à Massenet ses discutables et trop appréciés flonflons à ce que gagnaient au XVIIIe siècle les auteurs d'un opéra favorablement accueilli. Le règlement du 30 mars 1779 régissait ainsi cette matière en ce qui concerne l'opéra.

Lorsqu'une œuvre, employant toute la durée du spectacle, était jouée vingt fois sans interruption, chacune des représentations rapportait 200 livres au poète, et autant au musicien. Les dix représentations suivantes, toujours consécutives, n'étaient plus payées que 150 livres à chacun des collaborateurs.

Si le succès se continuait jusqu'à la « quarantième », les auteurs ne touchaient plus, pour ces dix dernières représentations que 100 livres chacun par soirée. Il fallait dépasser quarante représentations pour que l'affaire devînt un peu productive ; dans ce cas, l'indemnité sautait de 100 à 600 livres pour chacun des auteurs, et sans limitation du nombre des représentations.

Donc, en jouissant d'un traitement privilégié, et dans des conditions exceptionnelles de succès, un opéra qui obtenait cinquante représentations ininterrompues, rapportait à chacun des auteurs la somme de 12.500 livres. De nos jours, une valse bleue ou rose rapporte infiniment plus. On ne faisait alors aucune différence entre le librettiste et le compositeur.

Ce que l'on appelait la « protection royale », poussait plus loin encore l'encouragement au succès. Librettistes et compositeurs qui avaient fait représenter à l'Opéra, trois grands ouvrages dont le succès avait été assez grand pour en justifier la reprise, pouvaient obtenir de ce fait une pension viagère de 1.000 livres. Si ces auteurs étaient des récidivistes du succès, ayant à leur actif cinq grands ouvrages « repris », la pension obtenue était de 1.500 livres, et pouvait aller jusqu'à 2.500 livres, dans le cas où un sixième ouvrage venait s'ajouter aux cinq précédents.

Il est présumable, 1789 étant proche, que les bénéficiaires de ces pensions furent peu nombreux.

ED. M. M.

—

**La collection Poirrier** (LXXXIII, 144). — Erreur d'impression : il faut lire la Grotte *des Fées* et non la grotte *des Pics*. col. 144 LXXXIII.

**Le Dohat** (LXXXIII, 5, 112) — L'orthographe du mot varie certainement avec la région, quant à sa signification, c'est :

Un aqueduc pour l'écoulement des eaux c'est un égout, un conduit, un fossé couvert, un drain.

De ces diverses significations on trouve

les origines dans les mots : dulcere, latin ; dugale bas latin et du roman : toat ; venant lui-même de tutus.

Dans la région on dit et écrit :
Douat, Dougat, Touat.

**Rhin — Rhône — Ru — Rue — Aaar — Bahr — Reiten** (LXXXII ; LXXXIII, 122). — Je signale à ce sujet l'ouvrage suivant du docteur Bascoul : *Nos étymologies reconquises*. Il est seulement à regretter que l'auteur n'ait réussi à faire imprimer que le quart de son œuvre (120 pages), cela en raison des difficultés que tout le monde connait.

Je renvoie donc M. de Montzaigle pour tous renseignements étymologiques à M. le docteur Bascoul, savant philologue

ARSÈNE KERSAUDY.

**La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne** (LXXXIII 44). — La question a déjà été traitée ici-même. On n'a qu'à se rapporter à ma note sur l'étymologie du mot YEU (*Int.*, 1908, LVII, 10 avril, p. 522).

Je rappelle seulement, pour la Roche-sur-Yon (1), que le plus ancien nom connu est *Rupes* tout court (982) ; que *Rocha super Oïonis fluvium* apparait en 1035 ; que *Oïonis* devient *Oïum* (1090, 1092, 1096, 1099) ; qu'YON se montre pour la première fois dès 1099 (Cartulaire du Bas-Poitou) ; qu'en 1128 on retrouve *Hobium* ; que de 1130 à 1330 on connaît une foule de séries d'OION, et enfin qu'en 1333 on trouve *La Roche-sur Yon* ! — Le terme actuel n'est donc pas connu avant cette date. — Par suite, l'origine d'YON est OIONA ; de OIA, qui a donné toutes les *Oies* de Vendée (sans calembourg) et les *Yeu*, et d'ONA), ruisseau en celtique).

En Vendée, *Ona* est devenu *Yon*, par une exception ! Ce mot aurait dû donner régulièrement *Yonne*, comme dans *La Roche sur-Yonne*.

Quant au sens du radical OIA, ça c'est une autre affaire, trop longue à exposer ici.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

(1) *Burbo Vendeensis*, traduction latine de *Bourbon-Vendée* (1815), se trouve dans le *Polyptique* d'Irminord, p. 377. Ce fait doit être peu connu.

**Yvelines** (LXXXIII, 000). — La station terminus de la ligne de Sceaux-Orsay est *Limours en Hurepoix*. A 8 ou 10 km au sud se trouve *Rochefort en Yvelines*. Une partie de la forêt dite de Rambouillet est désignée tous le nom de *forêt des Yvelines*. Elle n'est pas tout près de Rochefort ; elle n'est pas bien loin de *St Léger-en Yvelines*. Bien plus au nord, au nord de la ligne de Granville, on trouve *la Queue-les-Yvelines*. Un confrère géographe aurait-il l'obligeance de me dire : Quelles étaient les limites du pays d'Yvelines ? S'il formait une circonscription administrative ? S'il y a pénétration entre le Hurepoix et les Yvelines ou sinon quelle en est la limite commune ?

J. L.

**Les refus de combattre pour motif de conscience, pendant la dernière guerre** (LXXXIII, 91). — L'Angleterre a, du moins, incarcéré certains récusants de cet ordre ; et l'un d'eux, qui a passé quatre mois de sa peine dans une grande prison de Londres, ensuite huit mois dans une prison de province, avant d'être relâché pour motif de santé, a profité de son expérience pour dresser un réquisitoire contre le régime cellulaire (Stephen Hobhouse, « Une prison anglaise vue de l'intérieur ». *Quarterly Review*, juillet 1918).

On peut joindre ses doléances à celles que publiait, vers le même temps, un autre Anglais, prisonnier de guerre celui-là, mis en cellule à Berlin pour une évasion manquée. Le pasteur luthérien, chapelain de la prison, lui disait ingénuement : « On s'en tire parfois ; j'ai connu un prisonnier qui, au bout de sept ans, n'était pas encore devenu fou. » (*Blackwood's Magazine*, juin 1918 ; pp. 797).

Bref, pacifiste ou belliqueux, on finit par subir le même traitement. Mais la philanthropie qui préconise le régime cellulaire pour améliorer le sort du délinquant est une belle chose.

OLD NOLL.

**L'amour de la musique chez les poètes et les peintres** (LXXXIII ; LXXXIII, 36, 180). — Si les peintres ai-

ment la musique ? Je le crois bien, et ils l'ont prouvé depuis tantôt cinq siècles, à commencer par le grand Léonard, l'immortel auteur de la *Joconde*. Léonard de Vinci, qui ne se contentait pas d'être peintre, était aussi sculpteur, architecte, poète, ingénieur, et par dessus tout, musicien. Non seulement, il écrivait des sonnets qu'il chantait lui-même en s'accompagnant sur le luth, mais il passe pour avoir été très habile sur le violon, et certains ont cru même pouvoir décrire l'instrument dont il se servait, lequel instrument avait un manche d'argent surmonté d'une tête de cheval, ce qui ne laissait pas d'être assez singulier (1).

Mais, après Léonard, nous avons un document précieux et singulièrement intéressant, qui nous donne une preuve convaincante de l'amour que les grands peintres italiens de la Renaissance portaient à la musique, et particulièrement aux instruments alors en usage. Ce document, c'est le superbe tableau de Paul Véronèse, du Musée du Louvre, *Les Noces de Cana*, où l'on sait que le grand peintre a traité à sa guise la légende chrétienne en en faisant une fantaisie somptueuse et de caractère quasi historique. Dans ce tableau, Véronèse s'est représenté lui-même avec quelques-uns de ses confreres, tous jouant des différentes espèces de violes alors en usage. On les voit groupés, au premier plan, dans l'espace laissé libre par le demi-cercle de la table où sont rassemblés les hôtes illustres réunis pour le festin. Ils semblent prendre part à l'exécution d'un madrigal. A gauche, bien en vue et en grand apparat, est Véronèse lui-même, jouant de la taille de viole qu'il tient sur ses genoux ; en face de lui, le Titien, debout et paraissant fort préoccupé de la tâche qui lui est dévolue, fait sa partie sur le *violone* ou contrebasse de viole ; derrière Véronèse, se tient le Tintoret, jouant de la viole de gambe, et non loin de celui-ci se trouve le Bassan jouant du pardessus de viole. On voit que nos peintres, dilettantes raffinés, formaient ainsi à eux seuls un petit orchestre d'instruments à cordes, et pouvaient se donner le plaisir de faire de la musique dans d'excellentes conditions.

Ils ne sont pas les seuls à signaler. En Angleterre, Gainsborough se délassait de ses travaux ordinaires en jouant du violon. Beaucoup de peintres flamands cultivaient la musique, et Téniers, dans un de ses tableaux de famille, s'est représenté lui-même jouant de la basse de viole. En France, l'aimable peintre Le Prince, dont Diderot ne dédaignait pas le talent, était, dit-on, habile violoniste.

Chez nous, d'ailleurs, l'alliance de la peinture est devenue presque une tradition. De nos jours, qui n'a entendu parler du violon d'Ingres, dont certains prétendaient sottement qu'il le préférait à ses pinceaux ?

Dans son petit livre sur Ingres, Olivier Merson, après avoir constaté que son père était à la fois sculpteur, architecte, peintre et musicien (tout comme Léonard) nous apprend qu'en 1793, dans une fête donnée sur le théâtre de Toulouse à l'occasion de la mort de Louis XVI, « le jeune Ingres put exécuter avec succès un concerto de Viotti pour violon ». Il avait à peine treize ans. Et M. Saint-Saëns, dans son *Ecole buissonnière*, nous parle aussi de l'auteur de *la Source* : — « Et le violon d'Ingres ? dit-il. Et bien, ce fameux violon, je l'ai vu pour la première fois au musée de Montauban ; Ingres ne m'en avait jamais parlé. On disait bien, dans son entourage, qu'il en avait joué (du violon) dans sa jeunesse ; mais jamais je n'ai pu obtenir qu'il exécutât avec moi la moindre sonate. « J'ai fait autrefois, me dit-il pour répondre à mes instances, le second violon dans des quatuors, mais c'est tout. »

Mais Ingres n'était pas le seul ; il y avait aussi l'excellent Hébert, le peintre de la *Malaria*, et c'est encore M. Saint-Saëns qui nous renseigne sur ses qualités de violoniste, car lui aussi jouait du violon : « Le plus sérieux, dit-il, des violonistes peintres fut Hebert. Jusqu'à ses derniers jours il se délectait à jouer des sonates de Mozart et de Beethoven, et il les jouait, paraît il, d'une façon remarquable. Je n'en puis parler que par ouï-dire, ne

(1) Il va sans dire qu'on ne doit pas, malgré l'homonymie, confondre l'auteur de la *Joconde* avec Léonard de Vinci, compositeur, condisciple de Pergolèse au Conservatoire de Naples, auteur de plus de trente opéras représentés sur les scènes italiennes.

l'ayant jamais entendu. Dans ma jeunesse, les rares fois qu'il m'a été donné de le voir chez lui, je l'ai toujours trouvé le pinceau à la main ; depuis, je ne le voyais qu'à l'Académie (des Beaux-Arts), où nous siégions l'un près de l'autre, et où il me faisait toujours un excellent accueil. Nous parlions musique, et il en parlait en connaisseur. »

Et l'on pourrait citer encore un peintre violoniste, Gustave Doré, très habile, parait-il, mais que l'on disait un peu trop prétentieux sous ce rapport. Mais en voilà assez pour prouver que les peintres sont loin d'être ennemis de la musique, comme on le dit des poètes, ce qui ne m'est pas démontré, au moins en ce qui concerne Musset.

ARTHUR POUGIN.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

**Alphonse Daudet : La clef des « Rois en exil ».** — *L'Intermédiaire* a déjà donné la clef de plusieurs romans d'Alphonse Daudet : L'*Immortel*, *Rose et Ninette*, *Le Nabab*, voici une lettre de Daudet, extraite du bulletin d'avril 1921 de M. Noël Charavay, qui contient quelques détails sur les personnages des *Rois en exil* :

Monsieur,

Le roi, la reine et le petit Zara sont de pure invention. Quelques détails que j'avais sur la vie intime du roi et de la reine de Naples à Saint-Mandé, rue Herbillon, m'ont permis de ne point trop commettre d'hérésies dans la fiction de mon ménage royal.

Sous les masques très transparents des : *Rois de Palerme, duc de Palma roi de Westphalie, reine de Galice, prince d'Axel*, on reconnaît aisément le vrai roi de Naples, don Carlos, le vieux roi de Hanovre, la reine d'Espagne, le prince d'Orange. Le marquis de Hezeta est imaginaire.

Un bal auquel j'ai assisté il y a longtemps chez les Czartoryski à la veille d'un départ armé pour la Pologne m'a donné l'idée de ma fête aux guzlas.

Je reste votre obligé, Monsieur, pour la conférence que vous allez faire sur mon œuvre et vous souhaite, nous souhaite, un vif succès.

ALPHONSE DAUDET.

à M. J. Lemoi, secrétaire particulier de M. le Préfet de la Loire-Inférieure à Nantes.

**La loge de Scribe aux Italiens.** — Nous avons reçu la lettre et le document qui suivent ;

Monsieur

Les hasards des vieux papiers ont mis entre mes mains le document suivant. Je ne veux pas le détruire, car peut-être il peut intéresser un écrivain faisant une monographie de Scribe, puisqu'il y est fait mention de sa loge aux Italiens, en damas de laine blanc. J'ignore le nom de son tapissier, n'ayant eu que quelques feuilles de ce livre de comptes sous les yeux.

Agréez,

Mme GABRIEL BERTRAND.

—

Voici le document annoncé dont nous remercions notre correspondante.

1841 M. SCRIBE

Décembre

| | | | |
|---|---|---|---|
| Avoir tendu sa loge aux Italiens en damas de laine blanc, encadré de crête et cablé | | | |
| Fourni 15 m. 50 de damas de laine blanc à | | 5.25 | 81.37 |
| 13 m. 50 de cablé pour les angles à | | 1.25 | 16.87 |
| 20 m. 20 crête en laines à bâtons à | | 1 75 | 35.35 |
| 6 patères pour mettre dans les coins à | | 0.40 | 2.40 |
| 8 greffes pour mettre dans les coins à | | 1.20 | 8. » |
| Portière | | | |
| 3 m. 80 de damas de laine | 5.25 | 19.95 | |
| 3 m. 60 de crête. | 1.75 | 11.55 | |
| 1 bâton. | | 1.50 | |
| 1 pomme. | | 2.70 | |
| 6 anneaux à | 0.45 | 2.70 | |
| Façon et pose de la portière | | 6. » | |
| Façon et pose de la tenture | | 25. » | 68.70 |
| Plier une genouillère, façon 8. » | | 8. » | |
| 1 m. 90 de damas de laine | 5.25 | 9.97 | |
| 3 m. 50 toile pour le dessous | 1 25 | 4.37 | |
| 3 m de crin à | 1.75 | 5.25 | 27.59 |
| Fourni pour un tapis | | | |
| 3 m. tapis à | 10. » | 30. » | |
| 2 m. 50 tibaude à | 1.75 | 4.37 | |
| Façon et pose | 5. » | 4. » | 38.37 |

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIII• Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 20 30 Mars 1921.

N° 1536

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

*Cherchez et vous trouverez*

*Il se faut entr'aider*

N° 1536

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**
**Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).**
**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**La guerre dite des Rustauds.** — Le 20 mai 1525, l'armée du Duc de Lorraine battit et extermina les bandes de Rustauds, paysans luthériens, qui s'étaient jetés sur la Lorraine.

Existe-t-il des documents sur cette bataille permettant de connaître la composition de l'armée du Duc de Lorraine ainsi que les noms des officiers de tous ordres qui commandaient ?

Les contemporains de cette guerre Volcyr, du Boulay, Pilladius, Boucher et Herculan en font-ils mention ?

L. DE SOUILLY.

—

**Une prescription médicale du général Bonaparte à l'un de ses Officiers.** — Dans une lettre originale du général en chef Bonaparte « au général de division Desaix », datée du Caire 7 Prairial An VII, je lis ce Post scriptum (le général Desaix s'était plaint à lui d'être incommodé par le reflet du soleil sur le sable) ; « Portez donc un gilet de flanelle ; c'est le seul moyen de vous mettre à l'abri des maux d'yeux ».

Que pensent, en la circonstance, nos savants et érudits docteurs, collaborateurs habituels de l'*Intermédiaire*, de l'efficacité d'un tel remède ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Les « Mémoires » de Pipe-en-Bois.** — Charavay a mis récemment en vente une lettre de G. Cavalier, dit Pipe-en-Bois qui fut secrétaire de Gambetta en 1870, ingénieur de la Commune en 1871. Georges Cavalier écrivait le 10 octobre 1873 au directeur du *Courrier des États-Unis* pour lui proposer la publication, en feuilleton, des « Mémoires anecdotiques du Cabinet de Gambetta », et il ajoutait :

La situation exceptionnelle que j'occupais

près de ce Ministre pendant toute la durée de la lutte m'a permis de suivre au jour le jour toutes impressions successivement ressenties au centre de la résistance.

Il serait intéressant de savoir, d'abord si ces « Mémoires » ont été publiés ou, si non, si le manuscrit existe quelque part, soit dans les archives du *Courrier des États-Unis* soit ailleurs. J.....

—

**La « Belle-Poule ».** — La frégate embarqua le 4 mars 1780, à Brest, un détachement de Bresse-infanterie, Lieut. Dervieu.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet, combat contre le Sans Pareil, anglais de 72 canons. Kergariou, commandant la « Belle-Poule », est tué La Motte Tabourel le remplace. Le détachement perd 19 hommes.

Le 8 août, La Motte délivre un certificat daté d Helstone, Angleterre.

1° Combien de canons avait la frégate ?
2° Que fit-elle du 4 mars au 15 juillet ?
3° Quels officiers y furent tués ?
4° Que devint-elle le 16 juillet ?

SOULGÉ.

—

**Louis - Philippe M. Thiers et « papa d'Oliban ».** Dans son *Livre de Bord*, Alphonse Karr prétend que M. Thiers appelait ordinairement Louis Philippe « papa d'Oliban », ce qui n'était guère respectueux envers un souverain de la part d'un homme qui avait été plusieurs fois son ministre Mais le « petit foutriquet » n'avait pas plus la bosse du respect que celle des convenances, témoin sa fameuse facetie rabelaisienne du château de Grandvaux.

Qu'était ce que « papa d'Oliban » ? Il me semblait que c'était le héros d'un roman de Pigault-Lebrun, mais je n'ai rien trouvé de ce côté. Ne serait ce pas plutôt un personnage de vaudeville ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

**Carte dressée par Barbie du Bocage.** — Un aimable intermédiairiste saurait il m'indiquer où l'on pourrait consulter la « Carte ou tableau de l'arrivée de la flotte anglaise devant Constantinople et du retour de cette même flotte, gravée à Paris en 1807 ».

Il m'intéresserait en outre de savoir par qui cette carte a été gravée, et si Barbie du Bocage se trouvait à Constantinople en 1807.

PAUL DE MONTZAIGLE

—

**Terre et château des Bois-Francs.** — Nous serions reconnaissant à l'un de nos confrères documenté sur l'origine des châteaux du département de l'Eure de vouloir bien nous renseigner sur les origines de la terre et du château des Bois-Francs, près de Bourth, qui doit appartenir actuellement à Madame Valpuison, née de Gournay.

La terre des Bois Francs était précédemment possédée par Madame Veuve Corbin, née L'huillier, qui la tenait de son père. A quelle date fut elle vendue par son fils, M. Henri Corbin, lui même propriétaire de la terre de Morfontaine, ancien apanage du Prince de Condé, terre aujourd'hui, croyons nous, morcelée ? A quelle époque les Bois Francs furent-ils acquis par la famille L huillier ? Quels étaient ses possesseurs antérieurement ?

Nous désirerions connaître aussi la date de la mort de M. Henri Corbin et sa descendance actuelle.

MONTMOREL

—

**Les Arnaud (Ribérac, Vierzon).** — Pierre Arnaud, fils d'un médecin des princes de Condé et de Conti, épousa à Vierzon le 21 déc 1793 E. M Brunet de la Moranderie. Il mourut à Vierzon le 14 août 1834, à 61 ans, laissant Mmes Delamalle, de Charlet, Cor in de Mangoux.

Ce P. Arnaud serait d'une famille de Ribérac, Périgord qui fournit des gardes du Corps N'était-il pas plutôt auvergnat ? Il nomma une de ses filles : Angélique... (avec intention ?).

SOULGÉ.

—

**Une statuette de Berruyer.** — Quelqu'un parmi les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pourrait il m'indiquer qui, actuellement, a le droit et les moyens de reproduire en terre cuite ou en bronze, la délicieuse statuette de Berryer, le grand orateur, statuette exécutée par Barre.

Je rappelle que Berryer a une main appuyée à la tribune, et l'autre placée entre les boutons de son habit fermé.

VULTUR.

**Houtin de la Valette.** — En l'an XII, Chateaubriand qui avait les intérêts de sa femme à faire représenter à St Malo chargea de cette mission Jacques Houtin de la Valette, propriétaire, demeurant à Paris. Division de l'unité, rue des Saints Pères, nos 61 et 65.

Est-ce que ce La Valette était parent du P. de la Valette dont la faillitte fit tant de bruit au moment de l'expulsion des Jésuites sous Louis XV ?

GUSTAVE BORD.

—

**Du Joncquoy.** — Existe-t-il actuellement une ou plusieurs familles Du Joncquoy ou Dujonquoy ? On désirerait connaître les origines de J. J Du Joncquoy qui fut sous-lieutenant au régiment de Storff (?) Cie Sanderlin ou Vanderlin, et se fixa à Landrecies en 1712, où il se maria.

Origine probable : Picardie ou Flandre. Connaît-on quelque chose sur ce régiment de Storff ou la famille de Storff ? ou sur la famille Sanderlin ?

Le général Susane dit que ce régiment, d'abord Peyrela wallon, passa le 1er février 1707 du service de l'Espagne à celui de la France. Donné en 1710 à N... de Storff, il fut licencié en 1712.

CAROMARTHE.

—

**Famille du Mayet de la Villatelle.** — La dernière représentante de cette famille épousa le fils de l'amiral Baudin et mourut en 1882. Quels étaient ses parents ? Quelle est sa parenté et par quels personnages avec Maxime du Mayet, fils d'Hypolithe, comte de la Villatelle et de Mademoiselle Baron de Fontaine ?

HENRI D. D'A.

—

**Abbé de Fénelon.** — L'abbé François de Salignac de la Mothe Fénelon, appartenant au clergé de la paroisse de Sainte-Mondane, au diocèse de *Cahors* (?) fut nommé par Louis XV, en 1723, doyen royal du chapitre de Sainte-Marthe de Tarascon. Il fut aussi archidiacre de Notre-Dame des Doms, église métropolitaine d'Avignon, et vivait encore dans cette ville en 1748.

A-t-on quelques renseignements sur les dates de sa naissance et de sa mort et sur son *curiculum vitæ* ? Il était évidemment parent de l'illustre archevêque de Cambrai

ADRIEN MARCEL.

—

**Duchesse de Lesdiguières.** — Marie Vignon, femme d'Emmanuel Matel, marchand de soie de Grenoble, fut la maîtresse, puis l'épouse du duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné qui se débarrassa du mari, en 1617, en le faisant assassiner. Le duc devenu connétable de France, mourut en 1626.

Je désire savoir ce que devint sa veuve.

ADRIEN MARCEL.

—

**Les lettres manuscrites de Maine de Biran.** — Un intermédiaire pourrait il m'indiquer où se trouvent les lettres manuscrites de Maine de Biran à MM. De Gerando, Destutt de Tracy ? Cela permettrait à la publication des œuvres de M. de Biran par M. Tisserand d'être plus complètes.

S'il existe encore quelqu'un des familles de MM. Lamé, ancien ministre, de Gerando, Destutt de Tracy, Cabanis.

JEAN DE VILLARS.

—

**La famille de Mun.** — Ayant à signaler dans un volume le village de Mun (Htes Pyrénées) je désirerais savoir si la famille de notre grand Albert de Mun descend des seigneurs qui donnèrent à Mun une curieuse charte interdisant à ces seigneurs « de battre en public un habitant et même de lui manquer. »

ARD D.

—

**Thabaud de Boislareine.** — On semble peu éclairé sur le mariage et la postérité du Conventionnel Thabaud Boislareine. Le Vte Révérend lui a donné une descendance tout à fait erronée dans son Armorial du 1er Empire.

Je savais seulement, jusqu'à présent qu'il avait épousé N... David et qu'il avait eu un enfant, sans savoir si c'était fils ou fille, et que je supposais mort en bas-âge, n'en ayant pas trouvé trace ultérieure.

Or une note de M. des Gozis aux Archives de l'Allier, m'apprend que Louis Jean des Aix, baron de l'Empire, né 1790, mort 1845 à Auxerre, Maréchal de Camp,

et propre neveu du Général Desaix, avait épousé (en premières noces), en 1813, Marie Françoise Thabaud de Boislareine, dont un fils, (1813-1843), et une fille mariée à Pierre Richard de Lisle.

Si cette note est exacte, je ne vois pas que Marie-Françoise Thabaud de Boislareine puisse être autre que l' « enfant » du Conventionnel.

Il y avait bien eu, en effet, au XVIIIe siècle, un rameau des Thabaud qui avait porté le surnom de Boislareine, mais j'ai toujours entendu dire que ce rameau, dont la place est imprécise dans la généalogie des Thabaud, était éteint, quand le Conventionnel, qui appartenait d'une façon sûre à la branche des Thabaud de Chantôme et de la Touche, l'avait repris pour son propre compte, par euphonie sans doute, et sans autre titre que sa fantaisie.

Puis-je avoir confirmation de ma présomption ? — Accessoirement, quel était le prénom de Mlle David, et quels étaient ces David ?

MONTEBRAS.

—

**Famille de Veulle : armoiries.** — Pourrait-on me dire quelles sont les armoiries de la famille de Veulle ?

Comte A. DE B.

—

**Armoiries à déterminer : Quatre burelles.** — Sur une masse en bronze, supposée être un poids, d'une ville du Midi, figurent les armoiries qui seraient : « *D..... à quatre burelles d..... ; au chef de..... à trois fleurs de lys d.....* ». A quelle ville appartiennent ces armes ?

LE BERGUANTINIER.

—

**La première distribution des Croix de guerre.** — La Croix de guerre française a été instituée par la loi du 8 avril 1915, mise en vigueur conformément au décret du 23 du même mois et de l'instruction ministérielle du 13 mai suivant. Un lecteur pourrait-il nous dire la date et le lieu de l'inauguration de la Croix de guerre, c'est-à-dire la date et le lieu de sa première distribution officielle ?

M. P.

**La Vierge habillant l'Enfant Jésus.** — Je possède un groupe en marbre tendre que j'estime être du XVe siecle. Il est formé de la Vierge voilée assise sur un banc et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux La Vierge est proportionnellement plus grande que le personnage qui se penche vers l'enfant ; et semble mettre ou enlever une chemise à l'enfant qui n'a qu'un bras couvert Le personnage ressemble à un artisan du moyen âge.

Je connais une autre Vierge dont l'enfant a, en partie, le même geste que celui décrit ci-dessus, mais il n'y a pas de personnage supplémentaire.

Connaît on d'autres groupes traités d'une manière analogue et quelle explication peut-on avoir du geste indiqué ?

Le second groupe est du XVIe siècle.

M. T.

—

**Le commerce et l'industrie de Paris.** — Existe-t-il un ouvrage d'ensemble sur l'industrie parisienne et le grand commerce de la ville ?

ARD-D.

—

**« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? »** T. G., 743. — E. Fournier, (*Esprit des autres*, 5e édition, page 132) a logé, avec sa précision coutumière, cet alexandrin fameux dans « UNE *Epître* de Clément » ! Pourrait-on m'en donner une référence un peu moins approximative ? Le vers ne se trouve pas dans les cinq volumes in-octavo (1773-1784) « des *Lettres* de M. Clément à Voltaire », où l'on est tenté de le chercher.

Dr FRIEND.

—

**« Les Thugs ou Etrangleurs », roman.** — Ceux de ma génération, c'est-à-dire ceux qui sont nés vers 1856, se souviennent peut-être d'un roman feuilleton émouvant publié sous ce titre, entre 1866 et 1870, dans un quotidien répandu. Le sujet était le récit des forfaits d'une bande de meurtriers rituels de l'Inde, sectateurs de la déesse Kali, dont la spécialité était d'étrangler leurs victimes à l'aide d'un mouchoir. Il y avait surtout dans ce roman un certain personnage silencieux, qui jouait un rôle mystérieux et terrifiant et se distinguait par cette par-

ticularité qu'il n'ouvrait la bouche que dans les grandes occasions. C'est pourquoi, de temps à autre, les murs de Paris se couvraient de bandes multicolores, portant ces mots énigmatiques: FERINGHEA A PARLÉ !!!

Je désirerais savoir :

1° Quel était l'auteur de ce roman ;

2° dans quel journal il a paru ;

3° s'il a été publié en volume et dans quelle maison d'édition.

G. P.

—

**Les Manuscrits normands de Dom Le Noir.** — M. Hippeau, au vol. V de son ouvrage *Le Gouvernement de Normandie aux XVII° et XVIII° siècles* (1865) p. 486, rappelle l'existence, dans un château voisin de Caen, de la collection des manuscrits laissés par dom Lenoir, bénédictin du XVIII° siècle. Ce précieux recueil, de 60 volumes in-4° contenant plus de 100 000 titres intéressant l'histoire des familles de Normandie, existe-t-il encore, peut-on en obtenir communication, et par quelles voies ?

NOLLIACUS.

—

**Renan. — « Solliciter doucement les textes ».** — Dans un article récent de *La Revue de la Semaine* sur « L'Ecole des Chartes et des Chartistes », M. Ch. Samaran écrit ceci :

Elle [l'Ecole des Chartes] n'a pu empêcher Renan, venu cependant à l'histoire par l'érudition, de « solliciter doucement les textes » et d'envelopper beaucoup d'à peu près dans le souple et chatoyant manteau d'un style incomparable.

D'autre part, je trouve dans le dernier numero du *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, sous la signature de M. Paul Deslandres, une analyse de *L'Esprit de Renan*, par M. Pierre Guilloux, d'où je détache ce passage relatif à la *Vie de Jésus* :

Ce n'est pas une œuvre de bonne foi. Il [Renan] *sollicite doucement les textes*, il peint un « Jesus souriant de son œuvre », il escamote les miracles qui le gênent.

Les deux auteurs ne s'étant évidemment pas concertés dans l'emploi simultané de cette expression « solliciter doucement les textes », celle-ci doit avoir été empruntée par eux à quelque critique qui l'aura vraisemblablement créée tout exprès pour Renan. Je crois bien comprendre qu'elle fait allusion à une tendance fréquemment constatée chez l'illustre écrivain à dénaturer habilement les textes de façon à les faire servir au triomphe de ses conceptions particulières. Est ce bien ainsi qu'il convient d'expliquer le terme « solliciter » que je n'ai jamais rencontré dans une acception aussi détournée de son sens habituel ?

G. P.

**Recherches historiques sur Bar-sur-Seine.** — En 1880, l'un des catalogues de la librairie Ch. Lefebvre, de Bordeaux, contenait l'indication suivante :

« 973. *Champagne*. Recherches historiques, générales et particulières sur la ville et comté de Bar-sur-Seine, contenant l'histoire naturelle du pays, les rivières, fontaines, mines et singularités qui peuvent s'y trouver ; l'histoire des églises, monasteres et autres lieux de dévotion ; l'histoire civile et particulière du pays ; l'histoire de chaque village ou bourg, etc., etc. In-8°, demi rel. ch. (bel exemplaire). — 40 francs. Manuscrit d'une très belle écriture moderne, avec blasons. On y a ajouté une vue ancienne de Bar-sur-Seine. »

Pourrait-on savoir ce que ce manuscrit est devenu et quel est son possesseur actuel ?

S. A.

—

**L'origine des agences et bureaux d'affaires.** — Quelle est l'origine des agences et bureaux d'affaires sur lesquels les travaux préparatoires du code de commerce sont muets ? Ce doit être vraisemblablement à l'époque du Directoire : c'est à dire à une epoque pleine d'intérêt pour un historien. Les auteurs du Code de Commerce ont eu en vue, lorsqu'ils ont rédigé l'article 632, une forme d'activité bien déterminée sous le terme générique « agence et bureaux d'affaires ».

J. B.

—

**Les poulardes du Mans.** — De quelle époque date la renommée des poulardes du Mans, qui, en réalité, proviennent de la Fleche.

Qui pourrait me donner des renseignements historiques à ce sujet ?

H. B.

# Réponses

—

**Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner** (T G., LXXXIII, 137). — Dans les mémoires de Constant (t. IV, p. 256) (seule personne qui, au dire de Bourrienne, pourrait fournir des renseignements) on peut lire le récit de l'empoisonnement de Napoléon Ier :

« L'empereur a délayé quelque chose dans un verre et il l'a bu », lui dit Pelard qui était de service cette nuit-là.

On fit appeler Yvan qui arrive avec le duc de Vicence auquel Napoleon dit : « Je n'ai pas longtemps à vivre », et lui recommande sa femme et son enfant.

L'empereur dit à Yvan : « Croyez vous que la dose soit assez forte ? » Ces paroles étaient énigmatiques pour Yvan qui ne connaissait pas l'existence du sachet de peau et de taffetas noir, contenant le poison, dont Constant avait trouvé les débris devant la cheminée.

« Je ne sais ce que votre majesté veut dire », réponse à laquelle l'Empereur ne répliqua rien.

On donna une tasse de thé à l'Empereur qui parut plus calme et s'assoupit.

Yvan craignant qu'il eut donné à Napoléon un moyen d'attenter à ses jours, perdit la tête Il descendit rapidement de chez l'Empereur et trouva un cheval tout sellé dans une des cours du palais de Fontainebleau, suivit en toute hâte la route de Paris. Dans la matinée, Roustan quitta aussi le service de l'Empereur.

L'Empereur portait constamment entre le gilet et la chemise ce petit sachet gros comme une grosse noisette à revers de taffetas noir. Il était suspendu à son cou par un ruban Ce sachet sentait fort bon. Sous l'enveloppe de soie, était une autre enveloppe en peau (Constant, t. III, p. 80).

Dans les mémoires de Roustan, celui-ci dit que le bruit courait au château que l'Empereur avait voulu se détruire avec du charbon. Un ami de Roustan lui dit : « Savez-vous, mon cher Roustan, que si le malheur arrivait la nuit, on m'accuserait d'avoir été gagné par les puissances étrangères pour commettre ce meurtre ? »

B

*
* *

Une erreur typographique qui se corrige d'elle même, a fait dire dans la communication signée Y. ., que Napoléon est mort le 5 mars ; simple inadvertance du correcteur que je note et passe au fond même de l'affirmation produite

La tentative de suicide attribuée à l'Empereur semble bien historique, mais le collaborateur Y... se trompe sur la date.

On a raconté, en effet, qu'en partant pour la campagne de Russie, Napoléon s'était fait préparer un sachet contenant une pastille d'opium concentré pour le cas où la fortune des armes le ferait tomber entre les mains d'un parti de cosaques. Il aurait rapporté en France le poison libérateur et ne le quitta plus. Mais ce n'est pas en 1815 que ce fataliste indomptable qui ne connut jamais, si ce n'est cette fois, le renoncement et la complète désespérance, eut une défaillance de la volonté et voulut mourir ; la tentative de suicide eut lieu à Fontainebleau, entre l'abdication et la scène des adieux. Soit que la dose fut insuffisante, soit que le poison eut perdu de sa force, l'absorption produisit seulement une évacuation naturelle ou non, qui sauva le malade.

Je suis certain que les choses se sont passées ainsi, à cette date et en ce lieu, si toutefois elles se sont vraiment passées. Quoi qu'il en soit, l'incident de 1814 n'a évidemment aucune assimilation de cause à effet avec la mort de l'Empereur sept ans plus tard.

H. C. M.

*
* *

Il paraît résulter du récit fait par Saint-Hilaire, en 1846, de l'événement du 12-13 avril 1814 que Napoleon a voulu s'empoisonner.

En effet, quand le duc de Vicence entra à Fontainebleau, à une heure du matin, dans l'appartement occupé par l'Empereur, il le trouva en proie à d'affreuses convulsions, la figure altérée, et quand le duc de Vicence voulut appeler au secours l'Empereur l'en empêcha et lui dit que n'ayant pu faire triompher la France de ses ennemis, il ne regrettait pas la vie, qu'il entendait terminer son existence, que ses compagnons d'armes l'avaient abandonné.

Puis des vomissements l'ayant soulagé, il dit qu'il regrettait que la mort ne voulut pas de lui.

Saint-Hilaire continue ainsi son récit :

Le voile sur ce mystère ne fut soulevé que longtemps après ; avant de partir pour la campagne de Russie, Napoléon avait fait préparer par Corvisart, son médecin, un poison lui permettant de rester toujours maître de sa personne ; or, ce poison très subtil était par sa nature susceptible de s'altérer.

C'est ce qui était arrivé.

Napoléon eut des nausées, des convulsions, mais la mort ne vint pas.

La tentative de suicide à Fontainebleau et la mort à Sainte Hélène sont des événements qui n'ont pas de rapport.

Napoléon est mort d'un squirre à l'estomac.

Son père était mort à 39 ans de la même maladie.

Cette maladie était dans la famille. Le prince Napoléon, époux de la princesse Clotilde, n'est il pas mort de la même maladie ?

ALBERO.

*
* *

La tentative d'empoisonnement attribuée à Napoléon en 1815 par Cadet de Gassicourt et rapportée par le général Thiébault, ne figure dans aucune histoire de Napoléon

Il semble bien, toutefois, que l'Empereur aurait essayé une fois de prendre du poison ; seulement cette tentative aurait eut lieu, non à l'Elysée après Waterloo, mais l'année d'avant, à Fontainebleau, à la suite de son abdication. Voici, en effet, ce qu'écrit Rausset, à la date du 11 avril 1814, dans ses *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais impérial.*

On a dit que, quelques jours avant celui dont je parle, Napoléon fit une tentative sur lui-même, pour mettre un terme aux douleurs de son âme, mais que des secours lui furent administrés à temps, et presque malgré lui. Ce prince depuis quelques années, portait un petit sachet fermé, et suspendu par un ruban sur sa poitrine. On trouva dans une tasse de son nécessaire, ce sachet ouvert et vide ; on put supposer qu'il avait fait usage de ce qu'il renfermait ., Au reste ; je ne garantis point le fait en lui-même.

(T. II, p. 246, *note*).

Je trouve cette histoire confirmée dans une Histoire de France anonyme publiée sous le second Empire ; mais le fait se serait passé le 11 avril, c'est-à-dire le jour même de la signature du traité d'abdication. Ce soir-là, Napoléon aurait avalé une portion d'opium qu'il avait demandée au docteur Ivan dans la crainte de tomber vivant entre les mains des Russes; mais ayant ressenti de violentes douleurs, il aurait été forcé de rejeter presque toute la potion. Cette crise l'aurait sauvé. Le docteur Ivan aurait refusé de renouveler la dose. Puis Napoléon serait tombé dans un assoupissement profond qui aurait duré plusieurs heures, et serait revenu à la vie

Le baron de Vitrolles, dans ses *Mémoires*, fait une très brève allusion à la « scène du poison » mais ne paraît pas la considérer comme une tentative sérieuse.

G. P.

*
* *

On l'a dit ; on l'a nié. La tentative, à Fontainebleau, aurait eu lieu suivant les *Mémoires de Constant* (son valet de chambre) dans la nuit du 11 au 12 avril 1814 ; selon le baron Fain (*Manuscrit de 1814*) dans celle du 12 au 13 ; selon Caulaincourt (dans ses pseudo-*Souvenirs*) à la même date (mais Fain est ici copié ; selon Thiers, qui s'appuie sur les *Mémoires* alors inédits du duc de Tarente, dans la même nuit ; mais ces écrits dans l'édition (1888) contredisent Thiers.

Sans doute, le 11 et le 12, Napoléon était agité ; le 12, vers 6 heures, il reçoit Caulaincourt et Macdonald qui viennent de Paris pour chercher les ratifications par lui du traité signé à Paris le 11. Il les accueille doucement, les retient à dîner, mais ne paraît pas à table. Une indisposition, feinte ou réelle, on ne sait, le contine dans sa chambre où il reçoit Caulaincourt seul ; l'entretien ne fut qu'un long monologue de l'Empereur qui parla de sa famille, de ses ministres, de lui-même, sans passion, presque d'un air détaché ; mais il se coucha à 10 heures sans avoir signé les ratifications, à quoi il ne se résigna que le lendemain matin 13. Or elles sont du 12 ; ce qui milite en faveur de la date fixée par Constant. Mais Macdonald indique à cette date le retar-

dement du dîner pour préparer les ratifications.

Il semble donc que la tentative aurait eu lieu dans la nuit du 12 au 13. Mais eut elle lieu ?

Le bruit de cet événement dramatique prend naissance assez tard. Benjamin Constant note le 20 avril que Napoléon « a trouve que l'espece humaine ne valait pas qu'il lui donnât le plaisir d'une mort héroique » (*Lettres*, p. 517) Un almanach, en 1825, blâme Napoleon de n'avoir pas mis fin lui-même à ses jours ; et le 21 janvier 1816 l'archevêque de Bordeaux blâme les gens qui expriment un tel regret (Charavay, *Bulletin* d'autographes, avril 1904, n° 51480). Après la mort de l'Empereur, les recits du suicide se multiplient jusqu'en 1825 et le docteur Antommarchi défend alors la grande mémoire contre une telle accusation.

Si la tentative eut lieu, les gens au courant étaient assez nombreux pour que le secret transpirât bien vite : le docteur Yvan qui intervient de suite, Bertrand que l'on réveille, Caulaincourt que l'on appelle, Bassano que l'on court chercher, Constant qui peu de jours après lâche son maître ; Pelard, valet de chambre de service, qui est couché devant la porte et perçoit le premier les gémissements ; quelques hommes de service qui sont là, ou tout près, et ne se retirent qu'après le réveil de Napoléon.

Que vaut le témoignage de Constant, déja disposé à lâcher son maître ? et celui de Fain, qui déclare répéter un racontar (peut-être de Caulaincourt) ? Ils ne s'accordent pas sur la date d'un tel événement. Constant, effrayé par les vomissements de Napoleon, prétend lui avoir fait prendre une tasse de thé qui amena un repos réparateur ; Caulaincourt prétend être reste longtemps seul avec l'Empereur, et suivant Thiers (d'après les *Mémoires* du duc de Vicence) aurait, malgre la defense du malade, mandé le docteur Yvan ; celui-aurait été prié par l'Empereur, à titre de « dernier service », « de *renouveler* la dose d'opium, craignant que celle qui restait dans son estomac ne suffit pas.

Le docteur Yvan se montra révolté d'une semblable proposition.., et Napoléon insistant, il s'enfuit de sa chambre où il ne reparut plus.

En admettant la tentative de suicide, l'Empereur aurait absorbé de l'opium, ou plutôt le poison fourni par Cabanis à Condorcet. Alors, il ne s'agirait plus de poison préparé en 1812 par Yvan, perdu deux fois, et non remplacé, lequel était une poudre vénéneuse composée de belladone et d'ellébore blanc.

Mais, serrons encore de près les faits. D'après Constant, Napoléon était mourant à minuit ; d'après Thiers, « presque éteint » entre 3 et 4 h. du matin, ce qui ne l'empêche pas, le matin même de déjeuner comme à son ordinaire, quoique « un peu plus tard » selon Constant. Et le dévoué docteur Foureau de Beauregard qui loge dans le palais de Fontainebleau, n'est même pas appelé après la fuite d'Yvan !

Notons que le suicide, en quelque nuit qu'il ait eu lieu, aurait précédé et rendu impossible la ratification par Napoléon du traité du Maine qui renfermait des stipulations en faveur de la famille impériale et des derniers fidèles.

Pourtant, le 20, dans la scène des *Adieux*, il a dit : « J'aurais pu mourir ; rien ne m'était plus facile » ; Joséphine en mars, avait exprimé que Napoléon aimait trop la vie pour oser terminer volontairement sa vie (Lombroso, *Bibliografia... Napoleonica*, fasc III, p. 33) ; et nul n'ignore que l'abandon par Marie-Louise elle-même lui fit tendre « la main vers le poison » (F. Masson, *Marie-Louise*, p. 387).

Il se passa certainement des choses anormales dans la chambre de l'Empereur, dans la nuit du 12 au 13 avril.

Le Dr Yvan, appelé, constata toutefois « le manque absolu des symptômes d'empoisonnement », mais prit peur au mot de poison prononcé par le malade, et quitta en hâte le palais. Il y eut donc une indisposition et, le 13, à 9 h. du matin, il le dit à Macdonald (*Souvenirs du duc de Tarente*, p. 300). Celui-ci le note sans plus ; or, ses sentiments pour Napoléon lui auraient dicté davantage dans son écrit s'il avait eu lieu.

Un modeste écrivain fontainebleaudien, Alexis Durand, simple menuisier, qui fréquentait alors journellement le palais et

causait avec tous les gens de service, note que l'Empereur avait depuis huit jours fréquemment des accès de colère furieuse « et c'est l'un d'eux qu'on aura pris pour un symptôme d'empoisonnement. » (*Napoléon à Fontainebleau*, p. 142).

On sait aussi d'après Constant, l'extraordinaire violence des colères de Napoléon.

Le Dr Yvan fils exprime que son père « reconnut l'approche d'une de ces crises nerveuses auxquelles Sa Majesté était sujette » (*Musée des familles*, 1846).

Le Dr Antommarchi parle d'un « débordement de bile affreux », lui qui savait que Napoléon mourut d'une *hépatite* causée par le chagrin et aggravée par le climat de Sainte Hélène.

Que conclure de cet exposé d'éléments contradictoires? L'histoire est fort embarrassée. Mais je termine par une réflexion.

Napoléon eut bien, au moins, une indisposition due aux causes habituelles signalées.

Le docteur Yvan le soigna; mais pourquoi cette fuite précipitée ? Un médecin qui soigne un malade n'agit pas ainsi, mais devant une demande pressante de l'Empereur de lui faire, comme *autrefois*, un poison, le médecin a pu prendre peur et marquer par un brusque départ sa volonté de ne pas aider celui qui, dans l'abandon de tout et de tous, « tendait la main vers le poison », suivant le mot d'un historien passionné de Napoléon.

Il put y avoir ainsi *intention* de recourir au poison.

MAURICE LECOMTE.

*
* *

Y. affirme que Napoléon est mort d'une *tumeur cancéreuse*. Il m'est impossible de dire ici pourquoi je suis d'un avis contraire, malgré toutes les affirmations médicales et autres

Mais on me permettra sans doute de donner ici les indications bibliographiques *précises* des articles techniques où j'ai soutenu la thèse d'une *maladie bénigne de l'estomac*, devenue *grave* par l'internement à Sainte-Hélène Or cela a une *réelle importance*, dans l'hypothèse d'une *tentative d'empoisonnement* en 1815, quoi qu'en pense Y...

En tout cas, on n'a qu'à se reporter à mes publications antérieures, dont voici les titres :

1° *M. le Dr Stokoe et la maladie de Napoléon Ier*. — *Gazette médicale de Paris*, 1901, 12e s., I, 69 70, 1 portrait ; 2° *Remarques cliniques sur la dernière maladie, et la mort de Napoléon Ier*. — *Gazette médicale de Paris*, 1901, 12e s., I, p. 81 83, 3° *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1901, XLIII, 425, 607 et 937.

En les lisant, à la manière médicale, on sera vite convaincu que si la pilule de Cadet de Gassicourt était *terminale*, et si elle a été *avalée*, elle a suffi à déclancher tous les désordres gastriques, qui se sont terminés le 5 mai 1821 par la mort d'un des plus grands cerveaux de l'humanité

Je suis donc de l'avis de Cadet de Gassicourt.

Mais qu'en pense le « *médecin* » de la Bibliothèque nationale, qui porte le nom de l'illustre savant? Il sait peut être quelque chose de plus que nous, là-dessus.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

**Cagliostro et la Révolution** (LXXXII ; LXXXIII, 147, 196). — Le 30 janvier 1785 le comte et la comtesse de Fénix arrivent à Paris, modestement, et descendent dans un hôtel du Palais Royal, pour quinze louis par mois Cagliostro se tient prudemment caché, ne sachant s'il sera toléré. Le cardinal qui précisément vient d'être escroqué du collier le 1er février, revoit son ami Cagliostro après dix huit mois, lui annonce le formidable achat, pour le compte de la reine. Cagliostro flaire le vol, ce qui n'est pas difficile. Il veut essayer de raisonner avec le cardinal, sur le marché et sur Mme de La Motte. (Que le cardinal réponde, et par Cagliostro l'Affaire du Collier avorte) Mais il ne veut rien entendre. *Alors ce n'est pas la peine de m'en parler*, dit Cagliostro, et il demeure hostile à Mme de La Motte. (Au contraire de ce que raconte l'abbé Georgel, témoin à recuser radicalement, et de ce qu'ont dit tant d'autres après et d'après lui).

Le cardinal fait installer Cagliostro par Ramond, dans un appartement d'une maison de la rue Saint-Claude (qui existe

toujours). Il y va souvent dîner avec Ramond et Planta, et ces jours-là fait envoyer un ou deux plats de chez lui. Cagliostro s'occupe de sa maçonnnerie trouve quelques sectateurs distingués et riches Il a d'Epréménil, déjà fougueux mesmérien, Sainte James, passionné mesmérien qui devient Grand Chancelier de la loge Egyptienne. La Borde, Grand Inspecteur ; de Vismes (beau-frère de La Borde) Grand Secrétaire. Et le maçon des maçons. Montmorency-Luxembourg accepte d'être Protecteur.

En mars, une affaire minime, qui aura des suites terribles. Le cardinal voulant aboucher Cagliostro avec Mme de la Motte, propose une séance de carafe au Palais de Rohan (rue vieille du Temple : l'Imprimerie Nationale), Mme de la Motte mystifie Cagliostro en lui amenant pour colombe une nièce, grande fille de quinze ans. Tout s'arrange sur le moment, mais Cagliostro et Mme de la Motte deviennent ennemis intimes. Cagliostro voudrait mettre en défiance le cardinal. *Cette femme-là vous trompe*, lui répète-t-il rageusement.

En avril c'est le convent (le fameux convent où la légende veut que Cagliostro ait commandé la révolution pour 1789). On s'est ravisé : puisque Cagliostro est à Paris il faut l'inviter « pour démasquer l'imposture » dit Savalette. Cagliostro n'a nulle envie d'aller se faire démasquer. Il multiplie les exigences, pour arriver à se faire refuser ; le convent multiplie les concessions pour arriver à le tenir, Cagliostro perd patience le premier ; le 30 avril, prenant la plume et son ton de messie, il envoie promener le convent et l'anathématise : *Vous êtes sans foi dans les promesses du grand Dieu ou de son Ministre sur la terre*, etc. Les quelques cagliostristes le trouvent sublime et vainqueur. Tous les autres maçons le jugent un imposteur. Cagliostro est mis au ban de la maçonnerie, et il y restera. Voir les écrivains maçonniques du XIXe siècle : Thory, Bézuchet, Clavel, Ragon, Rebold, Jouaust. — (Toutes les pièces de l'affaire du convent sont dans les *Acta Latomorum* de Thory )

Mais Cagliostro est heureux. Menant une vie très calme et discrète. Il s'occupe de mettre sur pied sa maçonnerie de femmes. Pour le temple de Lyon, Houdon, franc maçon, lui fait son buste (le plâtre vient d'être vendu en mars 1921, collection Georges Petit, 47.000 francs, et 17. 50 pour cent.) De ce buste naîtra une légende : des bustes de Cagliostro dans tous les palais des grands seigneurs, Cagliostro roi de Paris (*sic*), idolâtré, etc. La réalité : il n'était connu que de quelques cercles oisifs » ; il n'alla jamais à Versailles lui-même le dit ; le peuple l'ignorait, — et le libraire Hardy a noté ce que du ménage Cagliostro disait les Parisiens : « Elle, la maîtresse du cardinal ; lui, un espion »

Au commencement d'août, les écailles tombent des yeux du cardinal, il n'a plus de doute, pour le collier il est volé. Dans son angoisse il parle enfin à Cagliostro, qui lui dit : « Vous êtes trompé ». — Que faire ? — « Livrer Mme de la Motte à la police ». — Le cardinal ne peut déchaîner une telle affaire. — « *Eh bien ! allez vous jeter aux pieds du Roi.* » (Interrogatoire de Cagliostro). Il ajoute : » Si c'est trop pénible, envoyez un ami. » Conseil sauveur.

(Et voilà le Cagliostro que la légende donne comme chargé par une puissance occulte de s'emparer de l'esprit du cardinal et de lier partie avec Mme de la Motte pour susciter l'Affaire du Collier et faire ainsi naître la Révolution).

Le cardinal aime mieux payer. S'il s'arrangeait séance tenante avec les joailliers tout serait évité. Mais il prend son temps.

Le 7, rue Verte (aujourd'hui de Penthièvre), ouverture de la *Loge d'Isis*. Mme de Cagliostro est Maîtresse-Agissante et Reine de Saba (On a donné une liste des « grandes dames » affiliées, elle n'est pas authentique.)

Des Parisiens vont considérer les maçonnes égyptiennes comme des détraquées, au milieu desquelles Moïse-Cagliostro s'est promené sans costume. Tout à l'heure ce sera le pamphlet ordurier.

Cagliostro va partir pour Lyon : une grande pompe doit avoir lieu le 20 à la *Sagesse Triomphante*. Huit ou dix adeptes de Paris y seront.

Mais entre la coupe et les lèvres, en-

tre le 7 et le 20 ! Loge d'Isis, Lyon, Paris, et tout, — tout est fini

Si Cagliostro mourait le 8 août 1785, que resterait-il de lui ? rien Qu'aurait il été ? moins que rien. Pourquoi donc est-il célèbre ? Parce que mêle à un procès formidablement célebre.

Le 15 août le cardinal est arrêté, le 18 Mme de la Motte, et la harpie dénonce Cagliostro comme instigateur et bénéficiaire du vol. Le 23 le commissaire Chesnon et l'inspecteur de Brugnières arrêtent Cagliostro ne trouvent aucune valeur dans son secrétaire (et Caglios ro n'en signale aucune), arrêtent Mme de Cagliostro, trouvent chez elle cinquante bijoux ou objets divers et cent louis, mettent le tout dans un carton scellé, apres avoir dressé procès-verbal (qui est aux Archives).

Le lendemain, à la Bastille, le Lieutenant de Police Thiroux de Crosne fait ouvrir le carton, n'y trouve ni richesses ni diamants, et fait refermer. Examen très favorable : rien n indique un bénéfice provenant du vol du collier. Et la correspondance saisie montre Cagliostro peu à l'aise, et en constantes demandes d'argent à ses amis

Cagliostro est victime d'une erreur d'accusation, mais non de « l'arbitraire ministériel » ou d'une lettre de cachet. Dès le 5 septembre il est déféré à la justice régulière, au Parlement. Le jour même, nouvel inventaire du carton : cinquante objets, cent louis. LA MINUTE DU PROCÈS-VERBAL EST DÉPOSÉE AU GREFFE. Il en est fait une copie certifiée.

Paris, la France, l'Europe se demandent : qu'est-ce que ce Cagliostro ? Faute de mieux on se jette sur les *Mémoires authentiques*, le pamphlet du marquis de Lachet, inauthentique, rempli d'anecdotes fausses, dit Grimm, d'obscénités, dit le Bachaumont. (Et voici jetées dans la circulation, pour longtemps, les légendes : les Cagliostro initiés à l'occultisme, et de façon infâme, par Saint Germain ; les aventures de Mme de Cagliostro à Pétersbourg ; sa liaison avec Mme de la Motte, le chevalier d'Oisemont ; l'orgie de la loge d Isis ; et surtout le fameux souper des morts).

Fin novembre, le premier mémoire de Mme de La Motte accuse le magicien Cagliostro, possesseur occulte d'une fortune inome (la legende d'avoir suggeré au cardinal le vol du collier, et de lui avoir ensuite suggéré dans une scene de profanation tenue au palais de Rohan (c'est la ridicule petit séance de carafe et aussi le Python sur son trépied de l'abbé Georgel) et faire vendre les diamants à Londres par le Comte de La Motte. Et voilà « la grande scene d'illusion si célèbre au procès ». La curiosité européenne decuple. Apogée de la célébrité de Cagliostro. Pour trois mois.

Fin janvier son grand interrogatoire par le conseiller rapporteur (publié par Campardon) le met en bonne situation. Il apparait innocent Il était l'ennemi de Mme de La Motte, il n'a donné au cardinal que de sages avis. Ses ressources lui viennent, il n'ose pas dire de ses adeptes égyptiens, mais de ses « banquiers », Sarrasin et Sain Costard. Mais pour la carafe il est mis au pied du mur : magie réelle ? ou supercherie ? « expériences de physique » dit-il. Le cardinal, lui, dit « simagrees ».

Fin février, la situation de Cagliostro devient excellente, mais combien diminuée, devant le public, par la mémoire de Thilorier (et d'Epréménil), roman qui intéresse et innocente le Comte de Cagliostro accusé de vol, et bonment de saltimbanque qui ridiculise le prétendu thaumaturge, Acharat, « le fils infortuné de la Nature », l'homme de la Mecque et des Pyramides, réduit à qualifier lui même la carafe de « plaisanterie de société ».

Cagliostro sera acquitte. Mais l'avocat de Mme de La Motte disseque sa vie passée, et le fils infortuné de la Nature est malmené. (Et ce mémoire introduit la légende d'un Cagliostro sybarite, ayant des tables servies avec un luxe oriental, et même donnant des bals !)

Cagliostro, donc, est sauvé ? Non, il va se perdre definitivement. Se sentant sauvé, il reprend son natur l, vantard ; le besoin d'occuper de lui Depuis six mois il a mené grand bruit, et fait marcher Montmorency Luxembourg pour quatre flacons de baume emportés par la police. Mais c'est tout. En voilà qu'en mars la mémoire lui revient : il avait cent mille livres dans son secretaire, et des bijoux en tel nombre qu'il ne les peut décrire. Il a peur d'avoir été volé. D'Epréménil, ca-

gliostriste fougueux, le croit. (D'Epréménil parlementaire infatué et d'opposition, qui veut écraser la Bastille, symbole du pouvoir royal, obtenir des Etats Généraux, et par eux une révolution toute en douceur, qui retirera le pouvoir au Roi pour le donner au Parlement de Paris. Mettre la Couronne au Greffe).

Fin mars, Mme de Cagliostro est mise en liberté. Mais son carton est prudemment conservé à la Bastille. D'Epréménil pense : « la fortune est là ». Pour vérifier il veut voir, au greffe, l'inventaire. La fatalité fait que le greffier cherche mal, ne trouve pas, et garantit que cet inventaire n'existe pas. D'Epréménil pense . « il a été détruit pour permettre le vol par le gouverneur de la Bastille et le commissaire Chaenon ».

La Bastille et la Police coupables de vol, et de destruction de pièce. Quelle aubaine ! Quel merveilleux scandale ! Quelle affaire ! Quel procès !

Et au lieu de retenir Cagliostro, d'Epréménil le pousse. En le poussant il se trouve lui inoculer le germe d'une mort lente, longue et atroce.

Fatalité Au même moment, à Londres, Morande — le fameux pamphlétaire, le Garetier Cuirassé — Morande, devenu chef du service de police de l'Ambassade de France, et rédacteur en chef d'un journal à gros tirage, le *Courrier de l'Europe*, qui a quatre mille abonnés en France, Morande découvre le passage dans une loge maçonnique d'un colonel Cagliostro. Et il se met à suivre cette piste.

Elle va le mener au procès Fry, au Kings-Bench, au procureur Aylett, à Balsamo.

HENRI BERALDI.

—

**La duchesse de Berry en Provence.** — (LXXXIII, 139). — S A. R. Mme la duchesse de Berry accompagnée de 14 personnes, dont : les Comtesses de Brissac, de Mesnard, le Vicomte de Saint-Priest, le Maréchal de Bourmont, Comte et Vicomte de Kergolay, s'embarquait nuitamment le 25 avril 1832, sous le nom de Rosa Itagliano sur le « Carlo Alberto », loué par M. de Saint-Priest, sous le nom de Duc d'Almazan. Le 28, elle débarquait à Marseille au phare du Planier, ayant revêtu un costume de marin.

ECHARPE.

*
* *

C'est près du petit port de Carry, désservi aujourd'hui par le nouveau chemin de fer de Marseille-l'Estaque à Martigues, Port de Bouc et Miramas que la duchesse de Berry débarqua ; elle prit pied à la pointe de Ste-Croix, à trois kilomètres à l'ouest du petit port de Sausset. Elle alla aussitôt se cacher au hameau de la Folie.

Ce renseignement est puisé dans la grande publication du Ministère des Travaux Publics ; *Ports maritimes de la France.*

Quand la duchesse de Berry débarqua sur cette côte rocheuse celle-ci était fort sauvage, presqu'inhabitée : le port de Sausset n'a été construit qu'en 1868. on venait seulement de faire un embryon de port à Carri, la navigation à vapeur a amené peu à peu des habitants en permettant de créer un service quotidien sur Marseille desservant Rouet, Carry, Sausset et Carro, port du village de la Couronne qui fait partie de la commune de Martigues.

La ferme de la Folie est sur le chemin conduisant de Sausset à Martigues.

ARDOUIN DUMAZET.

*
* *

Notre confrère pourrait consulter utilement le *Compte-Rendu exact et littéral des débats qui ont eu lieu devant la cour d'assises de Montbrison à l'occasion du procès dirigé contre MM. de St Priest... etc...* (Marseille, Olive, 1833, 3 vol. in-8).

ALBERT RITT.

*
* *

Mêmes réponses : UN BIBLIOPHILE COMTOIS ; Dr J. C. ; GEORGES BILLARD ; ALBERT HUGUES.

—

**Le nombre des nobles avant 1789.** (LXXVII à LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15, 117, 170, 216). — Il n'en est pas moins vrai que, en Bretagne, puisqu'on cite fréquemment à ce propos la noblesse bretonne, le chiffre de 10.000 gentilshommes paraissait accepté pour servir de base à la perception de l'impôt, — ce qui n'est pas inutile à rappeler, puisque tant de gen-

en France, et même de graves professeurs universitaires à l'étranger, je le sais pertinemment, sont persuadés qu'ils n'en payaient à peu près pas du tout.

En 1789, l'abbé de Talhouët, curé d'Hennebont, écrit à un membre du Tiers une note fort intéressante sur la réforme de l'impôt, où se trouve le paragraphe suivant :

3° On a dit qu'il y a 10.000 gentilshommes en Bretagne et deux millions de personnes de l'Ordre du Tiers. La noblesse paie 125 000 livres de capitation ; c'est l'un dans l'autre, sauf erreur, 12 livres 10 sols par tête. La capitation du Tiers et ses droits y joints, montent-ils à deux millions ? C'est 20 sols par tête. (Geoffroy de Grandmaison, *Un Curé d'Autrefois ; L'Abbé de Talhouët, 1737-1802*. Paris, Poussielgue, 1894 ; p. 112).

On sait que le Tiers, après avoir âprement disputé contre la noblesse le chiffre de la capitation, aux Etats de Bretagne de 1776 et 1778, avait fini par se déclarer satisfait du chiffre de 125.000 livres, au lieu de 100.000, imposé aux gentilshommes, après arbitrage du clergé. (Barthélémy Pocquet, *Hist. de Bretagne*, VI, 344-353).

OLD NOLL.

—

**La frégate « de Maine-et-Loire »** (LXXXIII, 129). — Conformément à l'arrêté du 6 prairial an XI, un registre fut ouvert à la préfecture du Maine-et-Loire, pour recevoir les souscriptions dont le produit devait être employé à la construction d'une frégate dite *de Maine-et-Loire* Voici les premières et principales souscriptions : Quatre tribunaux d'Angers, 5.400 fr. ; Joubert Bonnaire et associés, 2 400 fr. ; de Cossé, conseiller général, 1.200 fr. ; Chambault, conseiller général, 1.200 fr. ; de Maillé, conseiller général, 1 000 fr. ; Nardon, préfet du département, 600 fr. ; Deurbroucq, conseiller général, 600 fr ; Benoist, jurisconsulte, 600 fr. ; Monseigneur Montault, évêque d'Angers, 400 fr. ; Letourneux de la Perraudière, conseiller général, 400 fr ; Dupuy de Briacé, conseiller général, 300 fr. ; Mame et fils, imprimeurs, 300 fr. ; Bidon, juge de paix au Louroux, 150 fr. ; Bodin, receveur particulier à Saumur, 100 fr. ; Bancelin, contrôleur à Segré, 100 fr. ; Ouvriers de l'imprimerie Mame 72 fr ; Versillé, notaire à Brissac, 50 fr. ; Dalivon, 50 fr. ; Fourier Maine, 50 fr. ; etc., etc.

F. UZUREAU.

—

**Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck** (LXXXIII, 41, 97, 145). — Des recherches faites à la section historique de l'armée il ressort qu'il n'y a aucune trace écrite du renseignement fourni par le capitaine Lepic ni au corps d'armée ni au G. Q. G. ni à l'armée de Paris.

Il est vrai que dans la citation du capitaine Lepic il est question du renseignement donné, — ce n'est qu'un renseignement verbal qui n'a pu être produit le 31 août 1914 par la raison toute simple que l'armée allemande ne s'est dirigée vers le Sud Est que le 3 septembre.

Le général Galliéni n'a pas eu connaissance du renseignement fourni par le capitaine Lepic le 31 août 1914.

En effet Gheusi rapporte dans l'article paru dans la *Renaissance* : « Dans l'ombre de Galliéni » :

3 sept. Tout à coup du nouveau. Nos avions et nos officiers de liaison annoncent que les têtes de colonnes ennemies semblent brusquement s'infléchir vers l'Est, comme pour y glisser sur notre droite, courir sus à l'armée anglaise, nous couper de la Ve armée.

Je demande au chef s'il croit à la réalité de ce glissement vers la masse.

« Je n'ose pas, repondit-il, les yeux sur la carte. »

Il s'est enfermé deux heures avec le général Clergerie et le colonel Guidon, quand le chef reparait... son plan est tout fait.

Ça doit réussir... conclut le général.

Dans la bataille de l'Ourcq, le général Bonnal dit aussi qu'il est fort important de constater que le 3 septembre, à midi un document officiel émanant du général Gallieni montre l'armée von Klück marchant vers le Sud Est en abandonnant la direction de Paris.

Le 4 sept. à 9 h. du matin un ordre particulier au général Maunoury contenait les indications suivantes :

En raison du mouvement des armées allemandes qui paraissent glisser en avant de notre front dans la direction du Sud Est.

Enfin dans les *Mémoires de Galliéni*, on lit :

J'étais de retour au quartier général à 18 h. 30 (le 3). Des renseignements de la plus grande importance m'étaient aussitôt communiqués : vers midi les renseignements de nos avions et de nos reconnaissances de cavalerie étaient formels. La première armée allemande, abandonnant la marche dans la direction de Paris, s'infléchissait vers le Sud-Est.

D'où, le général Galliéni n'a pas eu connaissance de ce renseignement par la voie du ministère de la guerre, puisqu'il n'a fait aucune mention.

En tout cas si le G. Q. G. a reçu cet avis le 31 août, il paraît fort étrange que le général Joffre ait lancé sa note aux commandants d'armée, le 2 septembre, leur ordonnant de se retirer sur la ligne Pont-de-Yonne, Nogent-sur-Seine, Brienne et Joinville.

B.

—

**Henry Arnauld, évêque d'Angers** (LXXXIII, 187). — Claude Cochin avait encore donné un *Supplément à la Correspondance du Cardinal de Retz*. Rendant compte de cet ouvrage (*Journal des Débats* 20 août 1920) M. Lanzac de Laborie, amené à mentionner le travail sur *Henry Arnauld, évêque d'Angers*, nous donne, en note, l'indication suivante « Cette thèse, remaniée et complétée par l'auteur en vue du doctorat ès-lettres, doit prochainement paraître en librairie ».

Cela dénote un projet ferme de publication que les difficultés actuelles de l'édition doivent seules avoir pu retarder jusqu'à présent.

G. S.

*
* *

Claude Cochin soutint, en 1907, à l'Ecole des Chartes, une thèse sur Henry Arnauld, frère du grand Arnauld. Il voulut ensuite traiter le même sujet pour sa thèse de docteur ès lettres. Tout le plan du premier ouvrage fut modifié en vue de la soutenance en Sorbonne, qui devait avoir lieu vers 1915. On apprendra avec plaisir que la famille du regretté député et conseiller général du Nord va publier tout prochainement le volume en question, dont la rédaction était presque achevée quand éclata la guerre.

F. Uzureau.

**Familles de Bompart et de Douhet** (LXXXII ; LXXXIII, 66, 161). — M. Henri D. D'A. ne répond pas à la question posée. Nous avons fait appel aux connaissances de nos collègues, dans le but de déterminer l'origine des armoiries de la famille de Douhet.

Ambroise Tardieu, qui faisait suivre son nom du titre pompeux d' « Historiographe d'Auvergne » a écrit dans son Dictionnaire des Anciennes Familles de l'Auvergne (Desrosiers à Moulins, 1884) infine de l'article « de Douhet » p. 133 : « Armes : *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur à la tour d'argent, maçonnée de sable (qui est de Douhet) aux 2 et 3 de gueules, à la licorne passant d'argent qui est Bompart* » et il fait suivre cette assertion de la mention « *Archives de famille* » sans aucune indication permettant de contrôler les sources de sa documentation.

Or il n'est pas, à notre connaissance, de document véritable, permettant d'affirmer qu'à un moment quelconque, les armes de la famille de Douhet, ont été seulement *d'azur à la Tour d'argent*.

Nous n'avons pas trouvé trace, en France, d'autres familles de Bompart, que celle originaire du Languedoc, et qui eut par la suite des établissements en Dauphiné et en Provence. Il en est fait mention dans le Dictionnaire de Rietstap, dont l'autorité ne saurait être contestée.

Rietstap indique : *Bompart ou Bompar en Languedoc : d'azur à trois tourterelles d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or — Bompar, en Dauphiné : Coupé de gueules sur argent, au griffon de l'une en l'autre — Bompar en Provence : D'azur à deux colombes affrontées d'argent, perchées sur un tronc écoté d'or, posé en fasce.*

D'autre part, il ne paraît y avoir eu, en France, qu'une seule famille portant : *de gueules à une licorne d'argent*, armoiries qu'Ambroise Tardieu attribue à Blardin de Bompart, Sgr d'Auzers, vivant en 1460. Ces armes sont celles de la famille Courtot de Cissey, originaire de Franche-Comté, (voir Armoriaux divers et notamment Annuaire Général Heraldique Universel, Paris 1901).

Cette famille n'a eu aucune alliance avec la famille de Douhet, permettant d'expliquer la formation des armoiries ac-

tuelles de cette dernière, par l'écartèlement des armes des de Douhet et de celles des Courtot de Cissey.

Il apparaît donc à peu près certain que les explications données jusqu'à ce jour, de la formation des armoiries de la famille de Douhet, sont inexactes, et qu'en particulier il convient de rejeter, comme contraire aux faits, tels qu'ils sont établis par les documents, l'explication fournie par l'Historiographe de l'Auvergne, qui fixe au double mariage qui unit les familles de Douhet et de Bompart, l'origine des armoiries de la famille de Douhet.

Mais nos collègues Intermédiairistes, en particulier ceux dont les recherches se sont portées sur le centre de la France, n'auraient ils pas dans leurs archives, la preuve irréfutable du bien ou du mal fondé de nos déductions ?

SEPT.

—

**Bourdon de l'Oise** (LXXXIII, 140). — Quoi qu'en disent plusieurs de ses biographes Fr. Louis Bourbon dit de l'Oise n'est pas né à Rémy. J'ai cherché en vain son acte de baptême dans les registres de l'Etat civil de ce village.

Je groupe moi même les documents concernant la famille de Bourdon de l'Oise et serais heureux d'entrer ren relation avec mon honorable confrère.

Je crois que le « Dictionnaire historique et biographique » de la Révolution et de l'Empire, de Robinet Robert et le Chaplain doit être dans le vrai en disant que B de l'Oise serait né le 12 janvier 1758 à Rouy le Petit (Somme).

Malheureusement — j'ai écrit à Rouy le Petit, (les actes ne commencent qu'en 1793), et au greffe de Péronne dont les archives ont été détruites pendant la guerre.

D'autre part l'Almanach Royal mentionne parmi les Procureurs au Parlement de Paris dès la date de 1783 un « Bourdon » successeur de Chevalier Dulgaud, rue des Noyers près St-Yves, du *Petit Rouy en Picardie.*

Quelle était cette rue des Noyers, près St-Yves ? et que sont devenus après la révolution les études, et les archives des procureurs au Parlement ?

Bourdon de l'Oise s'est marié à Paris, où est son contrat de mariage ? Qui a liquidé sa succession quand il fut décédé en Guyane ?

CAROLUS HAPAP.

—

**Falcon de Cimier** — (LXXXII, 238, 355). — M. Charles Falcon de Cimier, sous préfet à Bayonne, puis préfet à Digne sous le second empire, et Madame Falcon de Cimier, née Sophie Kovalevski, n'ont pas laissé d'enfants, mais deux nièces, Mesdemoiselles Falcon de Cimier, habitant à Paris 40 rue Greuze. — C'est à elles qui est restée la correspondance de leurs oncle et tante, et elles seraient très heureuses d'entrer en relations avec les personnes qui ont connu leur famille.

S. DE G.

—

**Victor Hugo. Ses descendants** (LXXXIII, 141) — Des quatre enfants qu'a eus Victor Hugo, et qui tous sont morts, Charles est le seul qui ait laissé postérité ; de son mariage avec celle qui devint plus tard Mme Edouard Lockroy, il a eu Georges et Jeanne à propos desquels Victor Hugo a écrit en 1877 l'*Art d'être grand-père.*

M. Georges Hugo a été mariée à Mlle Ménard Dorian, dont il est divorcé. Mlle Jeanne Hugo a épousé successivement M. Léon Daudet et M. Jean Charcot, dont elle est également divorcée. Elle est actuellement Mme Michel Negreponte. J'ignore si le frère et la sœur ont des enfants.

Notre confrère trouvera au musée Victor-Hugo de la place Royale (*vulgô* : des Vosges), au milieu de la salle de la bibliothèque et des estampes, un grand cadre qui contient toutes les photographies de Victor Hugo de 1868 à 1885, l'année de sa mort ; la dernière de toutes y figure certainement.

Je puis également lui signaler l'une des dernières photographies de Victor Hugo, qui se trouve reproduite à la page 502 de l'*Histoire illustrée de la littérature française* par MM. E. Abry, C. Audic et P. Crouzet (Paris, H. Didier ; 4 et 6, rue de la Sorbonne, 1912, in-8° carré). Dans cette photographie, prise par M. Collin en quatre épreuves différentes, le poète est représenté en buste, la chevelure et la barbe d'un blanc de neige, contrastant

avec la couleur sombre de son vêtement. Il devait être alors en deuil de Mme Drouet ; la photographie en question doit donc dater de 1883 ou 1884.

G. P.

—

**Famille du Baron d'Hugon** (LXXXII, 284 et LXXXIII, 166). — L'ouvrage du Vte Révérend : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, qui donne la filiation moderne de la famille Dugon (anciennement d'Hugon), devrait permettre d'identifier le personnage en question.

On pourrait peut être encore s'adresser à la famille qui existe toujours. Le *Dictionnaire des familles françaises* de C. d'E. A. donne un aperçu d'ensemble sur l'histoire de cette famille, mais ne permet pas de résoudre la question posée.

MONS.

***

J'ignore si comme le suggère *Un Bellifontain*, les *d'Hugon* et les *Dugon* constituent deux branches d'une même famille, ni surtout si elles se rattachent au personnage qui intéresse notre collaborateur *Boislamy*.

Dans tous les cas, il existe toujours des représentants de deux familles portant ces deux noms auxquels il pourrait s'adresser.

1° le Comte *d'Hugon*, château de Tart le Bas, par Genlis (Côte d'Or).

2e le Comte Charles *Dugon*, château de Moidière, par la Verpillière (Isère).

3° le Vicomte *Dugon*, château d'Andelarre, par Vesoul (Hte Saône).

G. de MASSAS.

***

S'adresser à M. le Comte d'Hugon, château de Modière par la Verpillère (Isère).

L.

—

**Le curé Meslier** (LXXXI ; LXXXIII, 178). — Sur cette question on consultera avec fruit le *Cabinet historique* (tomes 2 et 10 (le tome X surtout), où l'on voit que cet apostat vulgaire passe un mauvais quart d'heure, et d'où l'on conclut que Voltaire eut été mieux inspiré de n'en rien dire.

AURIBAT.

**Porry** (LXXXII, 144, 267) — M. Edmond Gras, trésorier payeur de l'Annam, nous écrit que sa grand'mère maternelle, Rosalie, était fille unique de Porry et avait épousé Joseph Arnaud. Elle eut un fils et deux filles, dont une, mariée à Louis Gras, fut la mère de notre correspondant. Elle est décédée âgée de 86 ans, il y a environ 30 ans.

Il a toujours ouï-dire que la famille était depuis fort longtemps dans le pays, mais les registres de la paroisse et de l'état-civil de la ville d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) pourront donner des indications précises.

I.

—

**Horace Raisson et Balzac. « Le Code des gens honnêtes »** (LXXIV, 394 ; LXXXII, 145, 400). — Dans son *Manuel de l'Amateur de Livres*, M. Georges Vicaire attribue également à la collaboration de Balzac et d'Horace Raisson le roman publié par ce dernier en 1833 sous le titre d'*Une Blonde, histoire romanesque précédée d'une notice nécrologique sur un homme qui n'est pas mort*. Et l'érudit bibliographe cite à l'appui de son assertion un passage de ladite notice dans laquelle Raisson, faisant allusion aux divers pseudonymes (Horace de Saint-Aubin, Vielleglé, lord Rhoone, etc.) qu'avait adoptés Balzac à ses débuts littéraires, avoue implicitement la part prise par celui-ci dans l'ouvrage en question.

Cette collaboration de Balzac à *Une Blonde* n'est pas indiquée par Barbier ni par Quérard, mais elle est confirmée par Champfleury dans la bibliographie placée à la fin de son étude sur les *Vignettes romantiques*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Le prénom Savary** (LXXXIII, 45, 168). — La forme *Savarix* se trouve au vers 496 de *la Prise de Damiette en 1219*, relation en provençal, rue de l'Arsenal, relation de l'époque, publiée par M. Paul Meyer dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome XXXVIII (et tirage à part) p. 535. Dans le sommaire, p. 521, M. Meyer traduit *Savarix* par *Savaric*.

O. A.

**M. Eudore Soulié** (LXXXII, 336). — Eudore Soulié était un érudit double d'un artiste, injustement oublié aujourd'hui, car ce n'était pas le premier venu et il est surprenant qu'aucun dictionnaire biographique ne donne même son nom.

Le marquis de Chennevières lui a heureusement consacré, dans ses intéressants *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts* (*L'Artiste*, 1883-1889, gr. in 8°), une notice assez étendue que je me fais un plaisir de résumer à l'intention de notre aimable confrère M. Ulric Richard Desaix.

Eudore Soulié, né à Toulouse le 2 décembre 1817, était le fils d'un Bordelais, ami de Martignac et de Peyronnet ; très-royaliste et rédacteur à *la Quotidienne* de Martainville et de Michaud, Soulié père devint plus tard conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, du temps de Charles Nodier. Ce dernier s'intéressa au jeune Eudore et recommanda celui-ci à Alph. de Cailleux, directeur des musées royaux qui le prit comme commis dans ses bureaux le 28 janvier 1830. C'est là que vint le rejoindre en 1846 Philippe de Chennevières ; la communauté de leurs goûts en littérature et en art créa rapidement entre eux une amitié qui dura jusqu'à la mort de Soulié, survenue le 29 mai 1876.

En 1848, Eudore Soulié fut nommé conservateur de la chalcographie au Louvre, et, en décembre de la même année, conservateur adjoint à ce musée. En février 1850, Nieuwerkerke le pourvut des mêmes fonctions au musée de Versailles, où il devint conservateur en titre en 1867 et où il resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-six ans.

Mais son transfert à Versailles ne l'empêchait pas de continuer à entretenir à Paris des relations suivies avec tout ce qui touchait à l'art et à la littérature. Il fréquentait volontiers dans l'atelier de Célestin Nanteuil, où il retrouvait les artistes de la nouvelle école, et chez Pierret, l'ami d'Eugène Delacroix, qui parle de lui dans son *journal*. Il se rencontrait aux dîners Magny avec Théophile Gautier, Taine, Paul de Saint-Victor, Sainte-Beuve et les Goncourt. Ceux-ci le retrouvaient à Saint-Gratien, chez la princesse Mathilde, en compagnie de Nieuwerkerke, des deux Giraud, de Hébert et du venimeux Horace de Viel-Castel, qui ne l'aimait pas et dit naturellement pis que pendre de lui dans ses *Mémoires*. Enfin il était resté lié avec ses confrères Chennevières, Reiset et Clément de Ris.

Soulié ne se bornait pas aux devoirs de sa charge et a laissé un certain nombre d'ouvrages d'art et d'érudition d'un mérite réel. En dehors de son énorme catalogue en trois volumes du Musée de Versailles, il a publié : une *Notice des peintures et sculptures de Trianon* (1851) ; une *notice sur Benoist*, modeleur en cire et l'auteur d'un médaillon de Louis XIV qui a fait partie de la collection Feuillet de Conches (1856) ; l'avertissement des éditeurs dans les *Mémoires inédits de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, recueil composé en collaboration avec L. Dussieux, Ph. de Chennevières, Paul Mantz et Anatole de Montaiglon (1854). Il a participé à la première édition complète du *Journal de Dangeau* (1864), ainsi qu'à la publication des *Mémoires de Luynes* (1860) et du *Journal d'Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1868). Chercheur infatigable, Soulié a découvert sur Molière une foule de documents inédits et précieux, qu'il a réunis et dont il a composé en 1863, sous le titre *Recherches sur Molière et sur sa famille*, un ouvrage dédié à la princesse Mathilde.

Eudore Soulié s'était marié fort jeune et avait plusieurs enfants : sa seconde fille, Anne, est devenue Mme Victor en Sardou (voir *Journal des Goncourt*, lundi 20 mai 1872).

La notice du marquis de Chennevières se termine par un post-scriptum dans lequel Soulié fait un récit curieux des relations qu'il eut l'occasion d'avoir en 1871 avec Regnier, ce personnage énigmatique qui joua auprès de Bazaine et de Bismarck le rôle que l'on sait et détermina la mission du général Bourbaki en Angleterre auprès de l'ex-impératrice.

Eudore Soulié, malgré la similitude de noms, n'avait aucuns liens de parenté avec l'auteur des *Mémoires du Diable*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

---

**Vigny et les synthèses** (LXXXIII, 143). — C'est le *Journal d'un Poète* (éd. Ratisbonne, p. 89) qui nous a transmis la boutade de Vigny :

Comme quoi toutes les synthèses sont de magnifiques — sottes.

Boutade seulement ? Ce serait mal comprendre la pensée de Vigny que s'en tenir à une telle qualification. C'est en 1834 que le poète aurait ainsi formulé une idée qu'il convient de rapprocher de l'ouvrage qui occupe surtout son esprit à ce moment-là : *Stello* et sa continuation possible.

Or, c'est à *Stello* qu'il faut demander la clef de l'inquiétude sociale du poète. Soit au chapitre XX de ce livre, où il déplore les systèmes trop faciles des politiciens niveleurs, « l'habitude des synthèses a été prise dès longtemps par eux sur les bancs », — soit au chapitre XXXII, où la prétention des sociologues théocratiques est semblablement dénoncée, « violente passion de tout rattacher, à tout prix, à une cause, à une *synthèse*, de laquelle on descend à tout, et par laquelle tout s'explique », l'inquiétude du poète s'en prend pareillement à ces empiètements de la pensée systématique sur la vie réelle. Et c'est à l'*analyse* comme il la conçoit que Vigny demande de restituer ses droits à la multiplicité du vrai.

FERNAND BALDENSPERGER.

*
* *

C'est dans ces notes intimes d'Alfred de Vigny, dont Louis Ratisbonne a publié quelques lambeaux sous le titre de *Journal d'un poète*, à l'année 1834 (les dates données par Ratisbonne paraissent parfois douteuses, mais ici cela importe peu) que se trouve cette simple ligne, à l'état de fragment isolé :.

Comme quoi toutes les synthèses sont de magnifiques — sottes.

Ainsi qu'il arrive d'habitude dans ces publications fragmentaires où l'on ne sait, ni si tel fragment n'a pas été isolé par la fantaisie de l'éditeur d'un contexte qui l'éclairerait, ni si l'on a affaire à une formule réfléchie, à une boutade passagère, à l'écho instantané ou au résumé d'une lecture, il est impossible, pour ce bout de phrase comme pour plus d'un autre passage du *Journal d'un poète*, de savoir quelle a été l'occasion, et quelle est la portée exacte, de l'idée qu'il exprime. Puissent les éditeurs de *posthumes* renoncer, enfin, à les arranger, à les extraire, ou à les mutiler ! IBÈRE.

**Devises des évêques** (LXXXII, 286) — Les devises des évêques apparaissent, en effet, au XIXe siècle mais à des dates bien variables suivant les diocèses. Dès 1802 l'évêque d'Ajaccio, Sebastiani, a la sienne : *Spes in Deo*, et tous les successeurs eurent la leur. Dès la même année, on trouve les devises à Cambrai (Belmas: *Sive per vitam, sive per mortem*). Par contre, Fontanges qui fut successivement évêque de Nancy en 1783, archevêque de Bourges en 1787, de Toulouse en 1788, fut nommé au Concordat évêque d'Autun, supprima dès lors la devise qui l'avait accompagné sur les autres sièges : *Ainsi tout anges*.

De même Dubourg, évêque concordataire de Limoges, ne prit une devise (*Lilium inter spinas*) qu'à l'aurore de la Restauration.

Il semble que l'usage des devises se généralisa entre 1840 et 1850. On les voit apparaître, en effet, en 1840 à Auch, Quimper, Reims, Valence ; en 1841 à Evreux, Fréjus, Rennes ; en 1842 à Bordeaux, Agen, Bourges, Cahors, Tulle ; en 1843 à Albi ; en 1844 à Gap et Montauban ; en 1846 à Luçon et Pamiers ; en 1847 à Aix ; en 1849 à Amiens, Nantes, Orléans ; en 1851 à Arras, etc...

Il faut également remarquer que sur certains sièges, tel évêque eut une devise, alors que son successeur n'en usa point. A Paris, pour ne citer qu'un exemple, monseigneur de Quélen avait une devise bretonne : lui mort, la devise ne reparaît qu'en 1848 avec Monseigneur Sibour.

De 1842 à 1867, l'évêque d'Agen, de Levezou de Vezins, ancien sous préfet de Millau, eut une devise : *Gratia Dei sum id quod sum*. Son successeur monseigneur d'Oultremont n'en eut pas.

Il semble également possible de formuler cette règle générale — qui eut des exceptions. Les évêques « roturiers » s'empressèrent plus que ceux issus de noble famille de se donner une devise.

Quant aux doubles devises auxquelles fait allusion notre confrère M. Chappée, elles sont relativement rares et l'on n'en rencontre guère avant 1875. Le cardinal Guibert, de Paris, eut deux devises ; Monseigneur Perraud en prit une seconde à l'occasion de son cardinalat. Actuelle-

ment, Monseigneur Touchet, d'Orléans, a encore une devise et un « cri », — le même que Jeanne d'Arc, *Jhesus Maria !*

Et puisqu'on a cité Monseigneur Barbier de Montault, rappelons que ce docte écrivain professe que « c'est un droit et un devoir pour tout ecclésiastique pourvu d'un bénéfice de se constituer des armoiries. » Aussi bien, au temps où l'actuel archevêque de Paris, le cardinal Dubois, était évêque de Verdun, un mouvement avait eu lieu en ce sens dans son diocèse Plusieurs ecclésiastiques usaient d'armoiries qu'ils s'étaient constitués conformément aux règles.

René Kœnig.

—

**Dédicace « Bonus sane vicinus »** (LXXXIII, 192) — C'est en effet un vers d'Horace, le 132e de la deuxième Epître du second Livre. Le poète parle là à Florus d'un Argien chez qui de singulières bizarreries voisinaient familièrement avec les qualités les plus estimables Voici le texte complet de l'hexamètre :

[More], *bonus sane vicinus, amabilis hospes,*

Dr Friend.

Même réponse : Bensly, Dehermann-Roy.

—

**Tours isolées** (LXXXIII, 95, 172). — Sans doute les temps et les lieux ont motivé des tours isolées devant servir de clochers près des églises ; mais ce qui fut une exception voulue ou contrainte pour certaines, devint une règle obligatoire pour d'autres, telle que les constitutions de certains ordres religieux l'avaient prescrite et ordonnée

Je crois pouvoir y inscrire l'ordre des Frères mineurs qui plaçait le clocher près du chœur à gauche de l'abside et dont nous relevons pour exemples l'église de Saint-Bonaventure à Lyon 1325-1471 et celle de Chambéry devenue la Métropole 1430-1522

Cela ne pourrait il s'expliquer par la proximité du chœur et la facilité d'accès pour la concordance avec les cérémonies du culte donnée aux Frères chargés des sonneries, tandis que la distance et l'éloignement des cloches de portails contrarient la simultanéité au point d'interrompre parfois les sermons, et laissant au carillonneur indépendance et liberté ?

Sus.

*
* *

Dans les monastères bénédictins, la tour de l'abbé ou de l'abbatiale était souvent séparée de l'église et isolée par exemple à Saint Aubin d'Angers, à St Nicolas les-Angers, etc. La première de ces tours sert aujourd'hui de musée *industriel* et la *poudrière* est installée dans la seconde.

F. U.

—

**Port-Royal du Dom Clémencet** (LXXXI 238). — A la mort de M. Prosper Faugère, tous les manuscrits de la bibliothèque furent versés, suivant sa volonté, aux archives de Bergerac, où on peut les consulter.

Jean de Villars.

—

**Ouvrage anonyme sur Paris : « Le voyageur fidèle »** (LXXXIII, 143). — De cet ouvrage, il existe une édition de 1715, publiée également chez Pierre Aibou ; le titre indique comme auteur le *sieur L. Liger*. C'est sans doute le même personnage qui est cité « incidemment » à l'article VIII, *qui regarde la pâtisserie, l'épicerie et les liqueurs potables.*

Il y a des cafés d'établis en plusieurs quartiers de Paris, et qui se font distinguer plus ou moins entre eux par la magnificence. Il serait à souhaiter que l'on y bût les liqueurs sans être altérées. Les maîtres de ces cafés prennent le titre de Distillateurs, parce que la plupart distillent eux-mêmes et composent les liqueurs qu'ils vendent ; et je puis dire qu'entre ceux qui y travaillent, *Liger* est celui qui y excelle. Il demeure rue de la Huchette.

Aucun autre nom n'étant mentionné dans l'ouvrage, il est présumable qu'il s'agit bien de l'auteur du *Voyageur Fidèle* et que la publication du susdit guide avait surtout pour objet cette petite réclame dissimulée dans le texte. J'aimerais savoir si elle subsiste dans l'édition de 1716.

Ed. M. M.

—

**La danse aux Chansons** (LXIX ; LXXIX ; LXXX). — Signalons la Grande-Lande comme un antique foyer de la « danse aux chansons » et l'ouvrage de

M. Félix Arnaudin : *Chants populaires de la Grande-Lande*, 1912, t. Ier, Champion, éditeur a Paris, comme le manuel descriptif de cet ancien ébat chorégraphique.

« On danse le rondeau soit simplement en chantant, au claquement des sabots aidant à marquer la mesure — *aou truc de l'esclop e à pous de cantes* — soit au son des instruments...

Il y a à distinguer deux sortes principales de rondeau : le rondeau fermé (*rounde barrade* ou *bougglade*) et le rondeau ouvert *rounde aouberte* ou *trencade*).

Le premier, qui est la danse en rond ordinaire connue en tous pays, ne s'exécute presque jamais qu'à l'aide des chansons. Le second s'accommode indifféremment des chansons et du son des instruments...

A Biscarrosse, et rien que là, il n'y a pas encore cinquante ans, on n'employait que les chansons dans une ronde *bouclée* dont la gracieuse évolution rappelait les danses de la Biscaye. »

C est donc M. Arnaudin qui répond, et non pas moi. Il entre d'ailleurs dans les plus minutieux détails sur la technique de ces amusements traditionnels, et l'auteur de la question aura tout à gagner en consultant son recueil Il se joindra sans doute a moi et à tous les passionnés du *folklore* pour demander a M. Arnaudin de ne pas s'arreter à moitié route et de nous donner au plus tôt au moins les deux autres volumes qui étaient déja sur le metier en 1912.

AURIBAT.

—

**Rhin — Rhône — Ru — Rue — Aaar — Bahr — Reiten** (LXXXII, 368 ; LXXXIII, 122,227). — Je suis réellement tres reconnaissant aux quatre confreres qui ont bien voulu répondre à ma question et je les remercie sincèrement de leur intéressante documentation. Habitant l'Egypte, il me serait difficile de consulter le *Romanicum Occidentat* que me signale M Albert Ritt. Mais il me sera facile de me procurer le vocabulaire étymologique indiqué par M. L. Abet. Je dois avouer que, malgré la bonne opinion qu'a de moi M. Abet, je suis tout de même loin d'être un veritable philologue, mais j'ai toujours éprouvé pour l'étude et l'origine des mots une sympathie et une attraction que l'érudition des spécialistes de l'*Intermédiaire* me permettra de satisfaire, le cas échéant.

J'ai relu avec plaisir la fable de la Fontaine que cite l'intermédiairiste S. G. L. P. N. avec tant d'humour et je trouve que cette avalanche d'r dans presque tous les vers de *la ligue des rats* fait penser non seulement à une idée de mouvement, mais aussi au bruit caracteristique que produit avec ses dents un *rongeur rongeant un rogaton*.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

**La Roche-sur-Yon. La Roche sur-Yonne** (LXXXIII, 44, 227). — J'ignore si l'Yonne vendéenne a quelque parenté avec l'Yonne nivernaise, mais le nom latin de celle-ci est *Icanna* (*Dictionnaire de Boutillet*) et on lit à la page 2 de la monographie de la cathédrale de Nevers par l'abbe Crosnier (Nevers, chez Noret, 1854) :

Cependant saint Déterin faisait tomber par sa parole puissante les autels de la deesse Icanna, élevés sur les bords du fleuve qui porte son nom.

P. DE MARIN.

—

**Césembre** (LXXXII ; LXXXIII, 104). — En posant la question j'avais adopté l'orthographe Césembre parce que le z était inutile, l's etant toujours doux dans les syllabes similaires : Cesar, Cesure, Sesame, saisir, saison.

De même j'ai elude la diphtongne *an* à cause du b qui suit.

Quant a l'etymologie du mot, je crois avec M. St-Mieux qu'elle est difficile a determiner.

Je crois cependant qu'on peut faire les remarques suivantes :

La terminaison *ambre* ou *embre* me paraît essentiellement latine ; nous la trouvons dans Siambre, Sambre et Ambre (rivières du Tyrol et de la Westphalie). Sambre est le nom latin donné à la *Samara* et Sicambre le nom donné aux riverains de la *Sica*.

On peut aussi expliquer Sicambre par les mots *Secg ambren* (anglo Saxon) ou Seggr ambren (scandinave) qui veulent dire hommes vaillants.

Alors Cesembre devrait peut-être son

nom à une colonie de Sicambres : *Secgambren*, nom qui aurait du reste remplacé un nom primitif inconnu, à moins que le territoire de Césembre faisant partie du continent voisin, n'ait pas eu de nom spécial.

En cherchant à bretonniser on trouverait l'étymologie par trop fantaisiste : *Kez ambren* misérable rêverie, qu'on pourrait appliquer à beaucoup de recherches étymologiques.

GUSTAVE BORD.

—

**Les lieux dits bizarres d'origine politique** (LXXXII ; LXXXIII, 35, 65, 121). — A Magescq, dans les Landes, on fatiguait les oreilles des visiteurs en leur parlant du fameux passage de Wellington sous le Premier Empire, et on leur citait à l'appui le nom authentique de *Wellington* que portait une maison de la campagne sise à peu près sur le bord de la grand route de Bordeaux à Bayonne. Hélas ! il a suffi d'un vieux papier du XVIIIe siècle portant en toutes lettres le mot *Balentoun* appliqué tout juste à la même maison, qui plus anciennement encore s'appelait *Balén*, pour détruire cette légende. Après cela je reste persuadé que la légende existe et persiste encore, mais enfin les spécialistes sauront à quoi s'en tenir.

A Seignosse, dans le canton de Soustons (Landes) une vaste pièce de pins qui borde l'ancien cours de l'Adour a conservé le nom remarquable *dous Armagnacs*.

Si j'étais Bourguignon, je voudrais savoir pourquoi ce nom fatidique a été se perdre sur ces plages désolées. Mais je ne suis que

AURIBAT.

—

**Hippolyte Clairon et « l'Ordre du Médaillon »** (LXXXIII, 140). — M. Vetulus de Monte me permettra-t-il de lui demander pour quel motif il croit devoir révoquer en doute l'existence de l'*Ordre du Médaillon*, qu'Arthur Dinaux assure avoir été institué, à la suite de Garrick, par les admirateurs de la Clairon ? Cet ordre, il est vrai, n'aurait eu qu'une durée éphémère, mais Dinaux a toujours passé pour un écrivain fort bien renseigné sur les sociétés badines et autres, et le livre qu'il leur a consacré fait autorité en la matière. De ce qu'Edmond de Goncourt, dans son étude biographique sur la célèbre artiste, a passé sous silence l'*Ordre du Médaillon*, il ne s'ensuit pas que cet ordre n'ait point existé, et, dans tous les cas, Dinaux mérite, au point de vue de la connaissance des faits, une plus grande confiance que l'auteur de *Mademoiselle Clairon*, chez qui la préoccupation de l' « écriture artiste » l'emportait ordinairement de beaucoup sur le souci de l'exactitude historique.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Le nombre trois** (LXXXIII, 52). — La superstition du nombre trois ne se rapporte pas aux seuls incendies :

1° « Un malheur ne vient jamais seul... » ; 2° dans le Berry et ailleurs, l'on rencontre des gens fort inquiets *jusqu'à* ce que le « 3e malheur » soit arrivé. Le « malheur consiste aussi bien en un verre brisé (un miroir est le plus néfaste) que dans le décès d'un être cher. Pendant la guerre une domestique berrichonne était très troublée non seulement de la mort au front des parents de la famille mais de ce que *deux* ayant été tués « 2 malheurs dans la famille », la ma« son, elle-même pouvait fort bien être le « 3e malheur » ; mourir ou être victime d'un accident. La 3e « Mort pour la France » ne s'est pas fait attendre. Elle aurait pu être rassurée, mais bien d'autres ont suivi... Je crois vraiment que si l'on cassait bol ou assiette elle aurait plutôt facilité le 3e *malheur* pour éviter un danger à sa vie... et aussi à celle de son prochain, car c'était une bonne fille de 45 ans environ.

N. de P. G.

—

**Mondial** (LXXVI, 339 ; LXXVII, 30, 69, 178). — Un de nos collaborateurs ayant demandé pourquoi le mot *universel* avait été remplacé par le mot *mondial*, j'avais cru devoir critiquer l'introduction à mon sens inutile, dans la langue française, d'un néologisme inélégant de forme et, en outre, particulièrement affectionné par les Boches. Certains de mes confrères m'ont objecté qu'*universel* et *mondial* n'étaient pas synonymes et, partant, ne pouvaient être employés l'un pour l'autre ;

il est vrai qu'ils négligeaient de m'expliquer comment on parvenait à exprimer la nuance qu'ils attribuaient au mot *mondial* avant 1898, date à laquelle cet adjectif aurait pris place dans notre vocabulaire.

Je dois avouer que les raisons que m'avaient données mes confrères à l'appui de leur *distinguo*, ne m'avaient pas absolument convaincu de la nécessité d'adopter un vocable aussi antipathique ; mais je n'avais pas cru devoir insister. Si je me permets aujourd'hui de revenir sur cette question, c'est que je viens d'avoir la satisfaction de trouver mon opinion partagée par M. Raymond Poincaré lui-même qui dans sa conférence du 7 février sur les origines de la guerre, a dit : « La Weltpolitik, ou pour employer le *barbarisme* courant, la politique *mondiale*... »

Je n'avais pas été aussi sévère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La Codaqui** (LXXXII ; LXXXIII, 121) — Cet air a été plusieurs fois employé par Béranger, entre autres dans sa chanson bien connue :

*Bonjour, mon ami Vincent*

C'est également sur l'air de la codaqui que, dans mon enfance, nous chantions la célèbre chanson du *Petit Chaperon Rouge* dont je n'ai pu trouver ni l'auteur ni la date et qui commençait ainsi :

Un pâtissier demeurant
Dans la plaine de Montrouge
Avait un' charmante enfant
Nommé : le P'tit Chaperon rouge.
C'est, me direz-vous, un nom singulier,
Je n'lai jamais vu dans l'calendrier.
Etc...

ADRIEN VARLOY.

—

**« Gaufriers »** (LXXXIII, 144). — Métaphore d'hommes de lettres.

Un « gaufrier » est un « poncif ».

Comme tant d'autres républicains,.... il prend notre pensée de royalistes français comme une sorte de gaufrier qui servirait à toutes les opérations, nous intéresserait à l'internationale des trônes. Rien n'est plus opposé à la vraie tradition royaliste.

Maurras, *Action française*, 8. 4. 1917, p. 1. c. 4.

Le cardinal de Richelieu, le roi Henri...., nous ont laissé d'autres traditions, d'autres modèles politiques : ah ! ce ne sont pas des gaufriers, ni des selles à tous chevaux ! ah ! ce ne sont pas des formules à la portée du premier sauvage venu ! Il faut saisir, il faut comprendre.

Maurras, *ibid.*, 14. 4. 1918, p. 1, c. 1.

GASTON ESNAULT.

—

**Les femmes et le sacerdoce** (LXXX à LXXXII). — Je ne sais pas si on a répondu qu'une femme pouvait porter la Sainte-Eucharistie à un archevêque de Paris prisonnier, sans faire un acte absolument sacerdotal : dans ce cas, du reste, l'archevêque se serait communié lui-même. Dans la primitive église, les fidèles recevaient le pain consacré dans la main et se communiaient eux-mêmes. Plusieurs fois sans doute, pendant la guerre, à défaut de prêtres, des militaires ont eu l'occasion d'emprunter le Saint Ciboire pour soustraire la Sainte-Eucharistie au bombardement.

Le diacre qui, par conséquent, n'est pas encore prêtre, est ministre extraordinaire de la communion. L'acte exclusivement sacerdotal est celui de la consécration eucharistique.

JEAN DE VILLARS.

—

**Le refus de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre** (LXXXIII, 91, 228). — Je ne me trouve un peu informé que sur les quakers. Mais alors j'estime qu'il est insuffisant de dire qu'ils « se sont consacrés aux hôpitaux » pendant la guerre. Cela est vrai de ceux que leur âge ou leur sexe dispensait d'une autre tâche ; mais il y eut aussi les « purs » (plus de 5 000, assure-t on) qui plutôt que de combattre ont mieux aimé se laisser condamner aux travaux forcés.

Cf. Elisabeth Fox Howard, *Comment les quakers ont servi pendant la guerre*. broch. in-16 de 48 p. (Société des Amis. 20 avenue Victoria, Paris) ; H. Rullière, *La secte des quakers et la guerre*, in *Revue* (actuelle *Revue mondiale*) de fin 1918.

G. S.

*
* *

Des renseignements pourraient être utilement recueillis dans « le pays de Montbéliard », où l'on nota même avant la guerre, certains refus de « porter les armes » (Les Anabaptistes).

LED.

**Messes célébrées à l'instigation des Francs Maçons** (LXXXII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21). — Le 24 juin 1778, 9 religieux bénédictins fondèrent à Fécamp la loge maçonnique *la Triple Unité*. A la veille de la Révolution les quatre religieux minimes de Dieppe faisaient partie de la loge des *Cœurs Unis* de la même ville. Ce sont ces minimes qui offrirent un jour de faire leur chapelle du F.· Hamel, auquel le curé de St Jacques refusait la sépulture chrétienne. Elles y furent célébrées en effet en présence des F.F.·. et de la famille. Voir à ce sujet de Loucelle *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie de Normandie de 1739 à 1875*, Dieppe, 1875 ; Julien Loth, *Histoire du Cardinal de La Rochefoucauld*, Rouen, 1893, p. 269, etc...

RENÉ KŒNIG.

—

**L'amour de la musique chez les poètes et les peintres** (LXXXII ; LXXXIII, 36, 180, 228) — Il est à remarquer que Judith Gautier, la fille de Théophile Gautier déclare dans ses « Souvenirs », *Le Second rang du collier*, parus originairement dans la *Revue de Paris* (cf. numéro du 1er janvier 1903, p. 180), que son père n'a jamais dit que « la musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits ». Elle le nie formellement. En écrivant cette phrase, ajoute-t-elle, « il n'a fait que citer (dans *Caprices et Zigzags*) « les paroles d'un géomètre qui n'était pas mélomane assurément ».

Tous les contemporains du grand Théo, tous ceux qui l'ont approché de près les Goncourt, par exemple, ont toujours affirmé qu'il exécrait et abominait la musique ; Judith, au contraire était une passionnée mélomane.

ALBERT CIM.

—

**Les hôpitaux russes en 1814** (LXXXIII, 90, 156). — Le docteur Cabanès nous communique la lettre suivante, dont il possède l'original :

A Monsieur le Baron Chabrol,
conseiller d'Etat et Préfet du département de la Seine.

Monsieur le Baron,

Les hôpitaux russes établis à Paris sont sur le point d'être entièrement évacués : et c'est avec satisfaction que je vois arriver le moment de vous témoigner ma reconnaissance relativement à la sage et heureuse administration de ceux de nos hôpitaux que vous avez créés.

Toutes les difficultés que présentait l'établissement de nos hôpitaux ont été vaincues. Des bâtiments, dans les expéditions les plus avantageuses ont été préparés pour recevoir nos malades avec toute la célérité que réclament les circonstances.

L'enlèvement des blessés des champs de bataille sous les murs de Paris a été exécuté avec tous les soins et tout le zèle que l'humanité commande dans ces tristes et difficiles opérations.

L'entretien de nos hôpitaux dès les premiers jours de leur fondation a été complet. Le règlement relatif au régime alimentaire et sanitaire de nos malades y a eu une pleine exécution. Le typhus dont on devait redouter l'entrée dans les salles de nos hôpitaux n'y a eu aucun accès, et le nombre des morts a toujours été dans la proportion la moins funeste. Nos militaires ont retrouvé à Paris le secours de ces bains de vapeur dont l'usage leur est si avantageux en Russie et qui ont concouru avec les soins qu'on leur a prodigués à hâter leur guérison.

De nombreuses évacuations de convalescents ont été la preuve de l'excellente organisation de nos hôpitaux de Paris. Ces évacuations ont été faites avec tous les soins nécessaires. Nos guerriers invalides sont transportés par mer jusqu'à Riga. Leur navigation sur la Seine, depuis Paris jusqu'à Rouen, a été dirigée par vous, monsieur le Baron, avec toute la prudence et la sagacité que demandait l'état de ces militaires, et il est sans doute agréable d'observer que ces invalides lors de leur arrivée à Cherbourg ont paru en meilleur état qu'au moment de leur départ de Paris. Aussi, les préparatifs que vous avez ordonnés sur les bateaux qui devaient les transporter à Rouen, ne laissaient-ils rien à désirer sous le rapport sanitaire, et nos militaires en ont témoigné souvent leur reconnaissance aux fonctionnaires dont vous les avez fait accompagner.

Quelques malades chroniques resteront encore dans les hôpitaux de Paris ; ils trouveront dans le beau local que vous leur avez destiné les soins et le zèle qui leur ont fait souvent douter s'ils étaient sous le ciel de leur Patrie.

J'ose espérer, Monsieur le Baron, que vous voudrez bien être l'organe de ma reconnaissance auprès de messieurs les administrateurs des hôpitaux et hospices civils de Paris. Ces habiles et respectables administrateurs trouveront sans doute dans leur propre cœur et dans la considération de leurs concitoyens la

récompense de leur dévouement à l'humanité.

On doit aussi des éloges particuliers à messieurs les employés supérieurs de votre administration qui a toujours agi conformément à vos vues et de concert avec nos employés supérieurs pour perfectionner toutes les parties du service.

C'est à vous, monsieur le Baron, qui avez été à même d'apprécier le mérite de tous les fonctionnaires dont vous avez dirigé les travaux de leur distribuer les éloges qu'ils méritent. Quant à moi, j'emporte la persuasion que le zèle le plus louable pour le bien de l'humanité n'a cessé d'animer jusqu'aux moindres employés de nos hopitaux de Paris.

Agréez, monsieur le Baron, los hommages de ma haute considération.

*Le dir cteur général des hôpitaux russes établis en France,*
Général major BELAGRODSKY.

Paris, le 16 septembre 1814.

—

**Etuves au XVII^e siècle** (LXXIX, 434). — Notre confrère C. F. trouvera sur les étuves parisiennes tous les renseignements désirables dans l'étude très complète qu'a faite de ces établissements M. le Dr Cabanès dans son ouvrage *Mœurs intimes du Passé* (2e série. *La vie aux bains*. Paris, s. d. in-12)

UN BIBLOPHILE COMTOIS.

—

**Tartarin** (XXIV ; XXV ; LXXXIII, 86, 174). — Les hasards de la carrière paternelle ont fait qu'une partie de mon adolescence s'est écoulée à Tarascon, et ils me permettent d'apporter une modeste contribution au débat sur *Tartarin*.

Il est bien exact — et l'extrait des « Trente ans de Paris », cité par M. Albert Cim, dans l'*Intermédiaire* du 20-28 février 1921, ne peut laisser aucun doute à cet égard — que Tartarin se nommait, à l'origine, *Barbarin*.

Voici très exactement le nom de la « vieille famille » Tarasconnaise dont il est question dans les Souvenirs d'Alph. Daudet : de Barberin-Barberini, se rattachant ainsi à l'illustre maison italienne du Pape Urbain VIII. J'en ai connu le chef, homme d'une haute vertu, jouissant de la considération unanime.

Il était de notoriété publique qu'Alphonse Daudet avait pris pour tête de « Teur », si l'on peut dire, et en lui attribuant ce nom à peine modifié de Barberin, entendu et retenu par lui, un personnage réel dont on se plaisait à rappeler les aventures. On montrait encore, vers 1875, en un faubourg de la petite ville, la fameuse maison au « baobab », et on allait même jusqu'à désigner le « chameau » qui, dans l'étincelante fantaisie, se jette à l'eau pour s'attacher aux pas du « chasseurs de lions ».

J'ai connu un ecclésiastique, vicaire à l'une des paroisses, qui avait été chargé par la famille de Barberin, de demander au grand romancier, et qui avait obtenu sans l'ombre d'une difficulté, que le nom de son héros fut modifié.

Les Tarasconnais, gens charmants et le cœur sur la main, parfaitement incapables d'une méchanceté, manifestaient en ces temps déjà lointains, du moins en paroles, leur hostilité au persifleur de Tartarin :

« — Ah ! ce Daudet, si jamais il *vieinnt* ici ! »... Et quand un « étranger » — ainsi se trouvait désigné celui qui n'était point né à Tarascon ou à Beaucaire, de l'autre côté du Rhône — confessait timidement, pour ne pas éveiller de susceptibilités, s'être diverti aux aventures du tueur de fauves :

— « Qu'est-ce que vous trouvez donc là de si drôle ? », lui demandait-on d'un ton sec.

Au demeurant, si Daudet était venu à Tarascon, on lui eut fait fête ; garçons et filles, autour de lui, sur le *Coursse*, auraient joint les mains pour une joyeuse farandole : *Digué li qué vingué !...*

Car si les Tarasconnais avaient quelque dépit qu'on eut « blagué » d'ailleurs sans malignité, les « chasseurs de casquettes », ils n'étaient point sans tirer vanité que le héros d'un roman à succès — et à clef — fut bien des leurs.

R. DE LA TOUR DU VILLARD.

---

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Imp, CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 10-20-30 Avril 1921

N° 1537

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1537

31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**
**Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).**
**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**Le « Mémorial de Sainte-Hélène ».** Saurait-on dire où est le manuscrit de Las Cases ? A-t-il été jamais vu ?

V.

**Le registre de l'Ile d'Aix.** — Dans la chambre où Napoléon avait passé sa dernière nuit sur le sol français, à l'île d'Aix, avant de se confier à la générosité anglaise, il y avait autrefois un registre sur lequel les visiteurs apposaient leur signature accompagnée d'une phrase à l'honneur de l'Empereur ; depuis vingt-cinq ans, ce registre a été supprimé par ordre.

En juin 1895, une délégation de la Marine de guerre française fut désignée pour aller assister aux fêtes allemandes de l'inauguration du canal de Kiel, présidée par le Kaiser. Au retour de cette mission, qu'ils avaient remplie à contre cœur, les officiers qui la composaient se rendirent à l'île d'Aix dans la chambre de celui qui avait vaincu la Prusse et inscrivirent sur le registre l'hommage de leur respectueuse admiration qui fut en quelque sorte une amende honnorable :

Les officiers du « Surcouf », à leur retour de Kiel, sont venus saluer le vainqueur d'Iéna.

8 juillet 1895,
(suivent les signatures).

Le journal *Le Temps* ayant parlé de cette manifestation patriotique et reproduit l'inscription, il s'ensuivit un incident diplomatique. Le résultat de tout cela fut que, par ordre, l'amiral Beaudin, préfet maritime à Rochefort, et le général commandant la subdivision à La Rochelle, s'entendirent pour faire enlever le registre et prescrivirent même sa destruction ainsi que celle du précédent.

Ces registres furent sauvés de la des

truction par un garde du génie intelligent qui les tenait soigneusement cachés. Je les ai vus et parcourus quelques années avant la guerre. Parmi quelques signatures connues de Français (combien peu !) beaucoup de noms étrangers accompagnés de témoignage d'admiration. Il y en avait dans toutes les langues même en japonais et en chinois. On lit des phrases solennelles et pompenses, des exclamation naïves comme celles ci :

Je t'adore grand homme — car tu fus admirable,
Jamais dans l'Univers tu n'as eu ton semblable,

Il faut avouer aussi que bon nombre de ces inscriptions toutes spontanées n'étaient pas toujours à la louange du gouvernement de la troisième République, et cela a également motivé l'ordre stupide de la destruction.

Que sont devenus les registres des visiteurs de la chambre de Napoléon à l'île d'Aix ? Et pourquoi, enfin, ne les rétablirait-on pas à l'occasion du centenaire, de ce centenaire qui devrait voir s'élever un monument sur le sol français que l'exilé de Sainte-Hélène foula pour la dernière fois.

LEONCE GRASILIER.

—

**Visite de Mesdames à Dieppe.** — Mesdames, filles de Louis XV, ont dû faire au moins un voyage à Dieppe. A quelle date ? Une relation de cette visite existe-t-elle ? Des ivoires sculptés, spécialité de la ville, ne leur ont-ils pas été offerts en cette occasion ?

SAMEUSE.

—

**Guillaume II et Struensée.** — L'Impératrice d'Allemagne vient de mourir ; et tous les journaux rappellent que, fille du Duc de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, ce fut un trait génial du Prince de Bismark d'avoir éteint, par le mariage de cette princesse avec Guillaume II, d'anciennes querelles particularistes et dynastiques. Mais on sait moins que, derrière cette application de la formule matrimoniale autrichienne. *Félix Borussia nube*, suivie plus tard encore par Guillaume, lorsqu'il maria sa fille à l'héritier royal du Hanovre, il y aurait eu — raconte le ministre des Etats-Unis à Copenhague, M. Maurice Egan — une malice un peu verte de Bismarck, qui souhaitait, disait il, améliorer le sang des Hohenzollern par celui de Struensée, l'ami de la Reine Caroline Mathilde, sœur du Roi d'Angleterre, Georges II. Et ce propos fut, paraît il, un des griefs secrets, mais intenses, du « Seigneur de la guerre » contre le chancelier (Egan, *Ten Years near the German Frontier*, Londres, Hodder and Stonughton, 1919 ; pp. 7 8).

Quelle est au juste la filiation de la Kaiserin Augusta par rapport au médecin Struensée ?

OLD NOLL.

—

**Les révélations d'un écrivain Anglais sur le Kronprinz.** — M. William Le Queux, l'auteur anglais d'un ouvrage retentissant sur *Raspoutine* et qui se dit attaché au service anglais du contre espionnage pendant la guerre, vient de faire paraître un nouveau livre dont la traduction française porte ce titre ; *Le secret de Potsdam*. M. Le Queux fait parler un comte Ernest de Heltzendorff, qui aurait été attaché à la personnne du Kronprinz en qualité d'officier d'ordonnance. La déposition d'Heltzendorff constitue le plus effroyable acte d'accusation contre le fils du Kaiser et lui impute entr'autres une demi-douzaine d'assassinats, conçus et exécutés avec un cynisme et une cruauté qui défient l'imagination.

La plupart des faits sont accompagnés de citations de personnages précis, dont beaucoup ont certainement vécu et défrayé la chronique contemporaine, dans les années qui précédèrent la guerre, comme la princesse Louise de Toscane, le comte Zeppelin, le comte d'Eulembourg, etc.

On voudrait savoir :

1° Si cet ouvrage a un fonds historique quelconque ou si son auteur est un romancier qui a donné libre cours à son imagination.

2° S'il a existé un officier d'ordonnance du Kronprinz du nom de Heltzendorff.

3° Si les « révélations » de M. Le Queux ont provoqué des réclamations ou des protestations jusqu'ici, et en général les jugements portés sur son œuvre par la critique.

NÉRAC.

**Régiments d'Autel, de Vaubécourt et de Feuquières** — Quelle est l'origine de la création de ces régiments. Autel (XVIe siècle), Vaubécourt (XVIe siècle), Feuquières (XVIIe siècle) ?

Quelle était leur composition : effectifs, compagnies, officiers, noms des cataines ?

Quels sont leurs faits d'armes ?

A quelle époque furent-ils dissous ?

S'il existe des ouvrages ou des documents sur ces régiments, je serais très heureux qu'un érudit « Intermédiairiste », voulût bien me les indiquer.

L. DE SOUILLY.

—

**Un émigré.**— Dans l'église anglicane de Saint-Georges d'Edgbaston, à Birmingham, on lit en anglais, au dessous d'un buste, cette épitaphe :

A la mémoire de Gabriel Jean-Marie de Lys, né 1784, mort 1834. Du rang noble et exalté, il se réfugia dans notre ville au renverst des lois de civilisat" dans un état prochain et pendant vingt deux années pratiqua le métier du médecin et par ses œuvres charitables s'est rendu cher aux habitants, aux frais desquels ce buste a été érigé. Il est enterré près de cet endroit. Il naquit à St-Malo en Bretagne.

Que sait-on de ses descendants ?

EDWARD WEST.

—

**Un cardinal à retrouver.** — M Georges Blondeau écrit, dans une notice intitulée : *La Famille de Mollans et ses portraits peints par Wyrsch* (*Bulletin de la société d'agriculture... de la Haute-Saône*, 1918, p. 53), que de la famille Damedor, de Vesoul,

est sortie une branche qui s'établit en Italie et à laquelle paraît se rattacher Dom Vincent Damedor, dominicain, maître du Sacré Palais, et créé cardinal par Urbain VIII.

Je ne trouve pas le nom de ce prélat dans les listes de cardinaux que j'ai à ma disposition. Je désirerais savoir s'il a existé réellement.

SAINT-VALBERT.

—

**Famille Du Chesne (Armoiries).** — Les divers armoriaux ou dictionnaires des familles françaises attribuent un écusson uniforme *(trois glands de chêne, surmontés d'une étoile)* à plusieurs familles Du Chesne ou Duchesne dont la communauté d'origine n'y apparait nullement.

Par exemple, les Duchesne de Gillevoisin et les Du Chesne de la Sicotière — ces deux familles sortiraient elles de la même souche normande ou percheronne ? C'est ce que j'ai vainement demandé à Rietstap — à C d'E. A. a Coustant d'Yanville (*Chambre des comptes de Paris* et même a la Société archéologique de l'Orne *(Origines de M. de la Sicotière*, par le Vicomte du Motey. A qui recourir, si ce n'est à l *Intermédiaire ?*

BAISSEY.

—

**Jean Le Chartier.** — Je cherche tous renseignements possibles sur Jean le Chartier, né à St-Martin-des-Besaces, ancien recteur de l'Université de Caen, et qui mourut curé de St-Ouen-du-Breuil, le 1er Novembre 1737. Il a publié, parait-il, une Dissertation sur la vraie cause de l'exil d'Ovide, et une autre sur les mots *Tabernaculum vitio cupere*. On lui attribue également une traduction des œuvres d'Ovide.

P. EDOUARD.

—

**Augustin le Juge, Seigneur de Nanteuil.** — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce personnage qui était en 1643 trésorier des gardes écossaises du roi ?

Sait-on s'il se maria et eut descendance ?

Pour le situer, je dirai qu'il était fils de Claude le Juge, avocat au Parlement de Paris et de Marguerite Baussan. Une de ses sœurs, Marguerite le Juge, avait épousé en 1628, Ange de Massac, conseiller du roi en ses conseils, et banquier expéditionnaire en cour de Rome.

L. J.

—

**Anthoine de Mascarel de la Corbière, gendarme du Roi.** — Je désirerais savoir le lieu et la date de naissance d'Anthoine de Mascarel, écuyer, sieur de la Corbière, reçu, le 30 décembre 1660, gendarme des ordonnances du Roi, dans la compagnie « *La Reine* » commandée par le capitaine-lieutenant René de Kermeno, marquis du Garo, en remplacement de Jacques de Marny, de la Touche, capitaine, décédé. Anthoine de

Mascarel est lui-même décédé à Saint-Berthevin-la-Tannière, au Maine, le 16 mars 1689. Il avait épousé, au même lieu : 1°, le 10 janvier 1669, Françoise Chardon, qui mourut le 17 février 1680 : 2°, le 22 août 1680, Julienne Coustard de la Touchardière.

Tous renseignements sur son acte de Baptême, que je n'ai pas retrouvé à Saint-Berthevin et sur son *ascendance*, seraient reçus avec gratitude.

H. Baguenier Désormeaux.

—

**Iconographie de Mirabeau.** — Existe-t-il une iconographie de Mirabeau ?

D'E.

—

**Le prince Achille Murat.** — Existe-t-il une étude sur la vie, les œuvres et la correspondance du Prince Achille Murat, fils aîné du roi de Naples, qui vécut en Amérique de 1821, environ jusqu'à sa mort en 1847 ?

M. L. B.

—

**Pierre Pie, maître-chirurgien privilégié du Roi.** Il habitait Paris en 1787, rue des Fossés-Saint-Bernard, paroisse Saint Nicolas-du-Chardonnet.

Un aimable intermédiairiste parisien pourrait-il me donner quelques détails biographiques sur ce personnage ? Où était né ? Où s'est-il marié ? Où est-il mort ? A-t-il laissé des descendants ?

L. L. D.

—

**Marquis de Raliac.** — En 1667, un certain marquis de Raliac, marié en secondes noces avec la fille du premier président du parlement de Bordeaux, vint se fixer à Avignon. Il fut arrêté dans cette ville par ordre du roi, le 9 février 1669, sous l'inculpation d'assassinat de sa première femme. On le conduisit à Toulouse et, son procès ayant été instruit et sa culpabilité établie, il fut décapité.

Pourrait-on me donner quelques détails sur ce Raliac et sur son procès, la date de son exécution, les noms de ses deux femmes, etc. ?

Adrien Marcel.

—

**Villèle-Montbel.** — Y-a-t-il eu mariage entre la famille de Villèle et de Montbel — (toutes deux originaires de Toulouse) — depuis la Restauration ?

Sameuse.

—

**Armoiries à déterminer : de gueules plein.** — Sur une pièce d'argenterie, je relève les armoiries suivantes :

Deux écussons accolés, de forme ovale dans un cartouche de style rocaille.

Le 1er : *de gueules plein ; un écusson d'argent à la croix alezée de gueules, en abime.*

Le 2° : *d'azur à trois fasces échiquetées d'argent et de gueules de deux tires.*

Couronne de Marquis.

Ordre du St-Esprit.

A qui appartiennent ces armoiries ?

H. D.

—

**Gravure « épidermée ».** — Je relève sur un catalogue de gravures anciennes, à propos d'une estampe, cette indication :

Bonne épreuve, *épidermée*. Que signifie ce dernier qualificatif que je ne trouve pas dans le *Lexique des termes d'art*, d'Adeline ?

Cinqdeniers.

—

**Iconographie de profanes dans les églises.** — Nous connaissons tous la statue de l'ex-empereur d'Allemagne, Guillaume II, en prophète Daniel, du portail de la cathédrale de Metz.

Dans la petite église moderne de Chevry-en-Selème (Seine et-Marne), on peut voir, peints à fresque par Alexandre Hesse, les portraits de M. et Madame Brisson (bienfaiteurs de cette église), représentés sous les figures de Saint-Simon et de Sainte-Hélène.

Il serait intéressant de continuer cet embryon de liste.

Et, d'autre part, est-il possible de se documenter aux fins de savoir dans quel esprit l'Eglise voit et accepte ces manifestations de l'orgueil humain et pourquoi elle ne les condamne pas. La question a déjà dû être posée en Cour de Rome — Car, en réalité, c'est une usurpation de titre d'honneur et de personne et même d'un sacrilège quand il s'agit d'un Guillaume II.

Robert Geral.

**Paul Bonaparte : Dates de sa naissance et de sa mort.** — Décidement l'état-civil de la famille de Lucien Bonaparte est diffficile à établir avec exactitude Il y a un an, une notice de l'*Intermédiaire* faisait ressortir l'incertitude qui régnait sur le lieu et la date de la mort de sa fille Lætitia, épouse de M. Wyse.

Dans un article paru le 7 avril dernier dans le *Temps*, M. René Puaux constate que la même incertitude se retrouve au sujet de la date de naissance de son second fils, Paul Bonaparte, ce philhéllène de 18 ans, qui alla combattre en 1827 pour l'indépendance hellénique et mourut par accident dans le golfe de Nauplie.

Tandis que l'*Almanach Impérial* de 1815 fait naître Paul-Marie le 3 novembre 1809, l'auteur anonyme [M. Roger de Beauvoir ?] de *Lucien Bonaparte et sa famille* dit qu'il est né à Rome en 1806, et M René Puaux affirme — mais sans donner de référence, — qu'il est né à Canino le 3 novembre 1808.

Je me suis reporté à l'ouvrage de Léonce de Brotonne, *Les Bonaparte et leurs alliances*, où j'ai trouvé ceci :

Pr. Paul-Marie. né à Canino le 19 février 1809 † à Nauplie par accident, le 5 décembre 1827, à bord de la *Hellade*, lieutenant de vaisseau de la marine anglaise.

Puis en note :

Etat-civil de la commune de Canino. — L'*Almanach Impérial* de 1815 dit à tort : le 3 novembre 1809. Le 4 novembre 1808, Lucien écrit de Canino à sa mère, Mme Lætitia : « Ma femme, dans deux mois, augmentera ma famille d'un septième enfant et j'espère que tôt ou tard mon frère me rendra justice... » Et. Charavay, *Lettres autographes et documents historiques*, bulletin 259, novembre 1894, n° 36, 806.

Enfin, Hiort-Lorenzen, dont j'ai également consulté le *Livre d'or des Souverains* (1895), fait naître Paul-Marie le 3 novembre 1808, et le fait mourir le 5 décembre 1827.

On peut remarquer que la date de la mort du jeune Napoléonide est aussi sujette à controverse. Brotonne et Hiort-Lorenzen la placent au 5 décembre 1827, M. René Puaux, au 7 septembre de cette même année, et l'auteur anonyme précité en décembre 1826 ; cette dernière indication est manifestement inexacte.

Bien que les renseignements fournis par Brotonne paraissent se rapprocher le plus de la vérité, ne serait-il pas possible de déterminer d'une façon certaine la date de la naissance et celle de la mort de ce jeune émule de Byron, qui, moins heureux que le poète anglais, mourut victime d'un vulgaire accident avant d'avoir eu l'occasion de combattre pour la cause qu'il avait embrassée ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**L'Edition originale de la « Satire contre les Maris », de Regnard.** — Dans la première édition semi-anonyme des *Discours satiriques en vers* [de François Gacon, de Lyon], à Cologne, 1696, 1 vol. petit in-12 de VIII-188 p. p. orné de ce frontispice gravé : « *Le Poète sans fard ou Discours satiriques par Le S' G.* » se trouve imprimée, pour la première fois, croyons nous, la célèbre *Satire contre les Maris* de J F. Regnard. « Quoy que Gacon (dit la fin de sa préface) n'ait eu de part dans cet ouvrage qu'autant que l'illustre M. Regnard qui l'a composé, lui en a bien voulu donner, en suivant quelques-uns de ses avis ».

Connaîtrait-on une autre édition de cette même Satire, antérieure de date à celle-ci, de 1696, qui d'ailleurs ne fut point la définitive ?

Aussi bien, en effet, dans une bonne édition des *Œuvres de Regnard*, (Paris, Pierre Didot. Stéréotype Firmin-Didot, 5 vol. grand in-12, An X, 1801), pour le texte de cette dite Satire (tome IV, p. p. 156 à 165), n'y compte-t-on pas moins de vingt-deux corrections de l'édition F. Gacon, et, qui, toutes là ne sont autres que des améliorations, tant du sens propre que du style lui-même.

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

**« L'Arbre de Science », par Arsène Houssaye, roman à l'instar de Voltaire** — Dans la *Gazette anecdotique* du 31 janvier 1878, Georges d'Heylli prétend qu'à une époque qu'il ne précise point, mais qui doit être antérieure à 1851, Arsène Houssaye com-

posa pour un éditeur un roman à la façon de Voltaire, intitulé *L'Arbre de Science*, Houssaye avait si parfaitement imité la manière de l'auteur de *Candide*, que Buloz, à qui l'éditeur avait porté l'œuvre, ainsi que Beuchot et Gustave Planche à qui le manuscrit fut aussi soumis, s'y laissèrent prendre.

D'Heylli assure que le roman parut, mais sans dire où ni dans quelles conditions, et ajoute que « c'est aujourd'hui une curiosité à rechercher par les collectionneurs. »

Les bibliographies que j'ai consultées, n'indiquent pas *L'Arbre de Science* au nombre des œuvres d'Arsène Houssaye. Ce pastiche a t-il été réellement publié ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Album d'autographes romantiques E. C.** — M. Emile Henriot fait connaître, dans le *Temps*, un album d'autographes, aujourd'hui en la possession d'un véritable ami des vieux bouquins, M. Delonier, réparateur de reliures.

Cet album, marqué aux initiales E. C., a appartenu à une jeune fille : il contient des autographes de Lamartine, Hugo, Stendhal, Michelet, Sainte-Beuve, Brizeux, Vigny.

Lamartine a écrit :

Ton cœur sonore de poète
Est semblable à ces urnes d'or,
Où la moindre obole qu'on jette
Resonne comme un grand trésor.

A qui cet album appartient il ?

M. Emile Henriot termine ainsi :

Nous livrons ce menu mystère à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* Y eut-il vers 1830 une demoiselle Carlier dont la famille était liée avec Stendhal, Lamartine, Sainte-Beuve, Hugo, Vigny, Michelet ? Cette famille habitait Versailles, où, sous le règne de Charles X, un certain Carlier (d'après Sainte Beuve) enseignait la littérature à l'école des Pages et, par la suite, publia, un recueil, *Psyché*. Ne serait-ce pas celui-là ?

L'*Intermédiaire* obéit à la suggestion du charmant auteur des *Temps innocents*.

I.

—

**Le bon Dieu de Marchémoret.** — Une octogénaire, briarde d'origine, que je connais, ne manque pas de dire d'un poulet ou d'un gigot qui résiste au couteau et à la dent « : Il est coriace comme le bon Dieu de Marchémoret. »

Elle n'a pu me dire d'où venait cette locution. Quelle légende y-a t-il là-dessous ?

SAINT-VALBERT.

—

**Le Picard d'après Emile Faguet.** — Dans quel ouvrage Faguet parle-t-il du Picard comme un gascon du Nord ?

J. DE F.

—

**L'Association des Veilleurs :** — Qu'était cette association ?

V.

—

**Desservants, curés, recteurs.** — D'après le Concordat et, du reste encore, d'après la terminologie ecclésiastique actuelle, l'on donne le titre de « Desservant » aux prêtres catholiques mis à la tête des paroisses ordinaires, tandis que celui de « Curé » est réservé à ceux auxquels sont confiées les plus importantes paroisses ainsi que les communes-chefs-lieux de canton. Or, en Bretagne, le titre de « Desservant » est remplacé par celui de « Recteur », qui y est d'un usage exclusif.

On désirerait savoir :

1° L'origine de cette appellation et ses causes.

2°) L'époque où elle a été adoptée.

3°) S il existe en France d'autres régions, en dehors de la Bretagne, où elle est aussi en usage.

J. D. R.

—

**La petite ville de La Bruyère.** — Sait-on quelle est la petite ville dont parle La Bruyère dans le passage célèbre :

« J'approche d'une petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre... ?

Le croquis est assurément d'une étonnante vérité générale et éternelle. Mais certains traits, en prouvant qu'un écrivain savait, au XVII^e siècle, dessiner un paysage, laissent supposer que l'auteur avait un modèle devant les yeux.

Comme pour les personnages des « *Caractères* », a t-on soulevé le voile qui cache le nom de la « Petite Ville » ?

QUISETTI.

# Réponses

—

**La dette de l'Amérique** (LXXXI ; LXXXII ; LXXXIII ; 98, 195). — M. Stéphane Lauzanne écrit dans le *Matin* :

Un sénateur aurait affirmé, sans qu'aucun ministre ait relevé ses paroles, que l'Amérique n'avait jamais remboursé l'argent que la France lui prêta jadis pour conquérir son indépendance. Il est fâcheux que ce sénateur n'ait pas regardé son histoire de France ou consulté les archives du Quai d'Orsay. Il aurait vu que la vieille monarchie française avait avancé exactement trente millions de francs à l'Amérique, mais qu'en 1794, la Convention nationale, par un ordre du jour motivé, demanda à l'Amérique de procéder au remboursement des avances françaises. Elle rappela, non sans éloquence, que cet argent avait été prêté pour assurer le triomphe de la cause de la liberté, mais que la France, luttant pour cette même cause, avait impérieusement besoin qu'on lui rendît son argent. Et l'Amérique nous a remboursé tous les millions que nous lui avions avancés, sauf un que Vergennes, ministre des affaires étrangères, avait formellement spécifié être un don.

I.

—

**Nourrice de Louis XVII** (LXXXIII, 186). — Mme Laurent, née Rousseau, n'était pas la nourrice de Louis XVII, mais celle de Madame Royale.

La nourrice de Louis XVII était Mme de Ste-Marie, née Cécile Talon.

La nourrice du premier dauphin, Louis Joseph, mort le 4 juin 1789, s'appelait Mme Poitrine, née Geneviève Barbier. De quel pays était-elle originaire ?

GUSTAVE BORD.

—

**Napoléon et le colonel Keating** (LXXXIII, 185). — J'ignore où ont pu paraître les conversations de Napoléon avec le colonel Keating à Ste-Hélène, mais il semble bien que, si les propos peu flatteurs tenus par l'ex-empereur sur ses anciens sujets ont été confiés par le Prince-Régent au duc d'Orléans, ce n'est pas dans les *Mémoires* de ce dernier, qui n'embrassent que la partie comprise entre sa naissance et 1814 qu'ils ont pu trouver place.

La question de l'existence et du sort de ces *Mémoires* a été soulevée et résolue dans l'*Intermédiaire* en 1886 (XIX, 100, 208). A cette occasion on a publié une lettre, en date du 10 janvier 1870, de M. Prosper Bailly, bibliothécaire de la bibliothèque impériale, qui assure que ces *Mémoires*, consistant en 2 volumes in 4° reliés en velours rouge, auraient été déposés à la Bibliothèque après la Révolution de 1848, et peu après remis à M. Vavin, liquidateur de la liste civile, qui a dû les renvoyer à la famille d'Orléans.

D'après Quérard (*Les Supercheries littéraires dévoilées*; II, 935), « Louis Philippe avait commencé une seconde série de ses *Mémoires*, écrits, dit-on, sous sa dictée, par un général. Lors de sa fuite des Tuileries, au 24 février 1848, la reine recommandait vivement aux gens qui restèrent après la famille royale, de sauver les *Mémoires* du roi. Que sont-ils devenus dans le sac du palais ? »

Quand il écrivait ces lignes, en 1869, Quérard ne pouvait connaître la lettre de M. Bailly, parue l'année suivante, qui répond à son interrogation.

La *Revue rétrospective*, de Taschereau, a publié en 1848 des *Notes-Annales*, trouvées dans les portefeuilles laissés par Louis Philippe et qui constituent une sorte d'autobiographie de ce souverain, mais qui ne peuvent passer pour des mémoires ; elles ne font, d'ailleurs, aucune allusion aux confidences sur Napoléon faites par le Prince-Régent.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Cagliostro et la Révolution** (LXXXII ; LXXXIII, 147, 196). — En fait le procès du Collier est une succession de trois procès. Procès du collier. Procès du bosquet. Procès du carton de Cagliostro.

Le procès du collier proprement dit est celui du Cardinal cru sept mois coupable de faux et de vol. Puis le vrai faussaire, Villette, arrêté, avoue tout. Et il déclare Cagliostro complètement étranger à l'affaire.

Alors il ne reste plus que le procès du Bosquet. Le scandaleux prélat sera-t-il acquitté pleinement, ou avec une nuance de blâme ? C'est tout, et c'est énorme, étant politique.

Ici se greffe Cagliostro. Il demande au Parlement de déclarer qu'on a soustrait de son secrétaire une somme considéra-

ble, et que le gouverneur de la Bastille détient des valeurs à lui Cagliostro pour une somme très considérable. C'est le point de départ du procès du Carton.

L'affaire du Collier vient les 30 et 31 mai devant la Grand-Chambre du Parlement. Le 31 au matin Cagliostro est mis sur la sellette. En habit vert et or, tous les cheveux en petites nattes, il a l'air d'un charlatan. (Récit célèbre du Bachaumont.) Il se dit « un noble voyageur ». Rire général. Son jargon, ses gestes, sa vivacité amusent. Il sort, riant de faire rire,(Pour Humas : « rayonnant de splendeur mystique »). — Et il est devenu dangereux. — Il est acquitté, mais pour sa réclamation mis hors de Cour. Qu'il fasse un procès s'il le veut.

Le 1er juin au soir, il va quitter la Bastille. On inventorie encore le carton : cinquante objets, cent louis. *Cagliostro signe le procès-verbal sans y mettre aucune observation*. (Cette pièce décisive est aux Archives ; publiée par Campardon.) Le commissaire Chesnon lui fait remarquer très sec qu'il n'est pas volé ; et Cagliostro emporte le carton et ses cent louis. Le bruit se répand dans Paris que l'affaire est arrangée et qu'il n'y a plus de plainte.

Le 2, au matin, l'inspecteur de Brunières signifie au charlatan un ordre du Roi — un arrêté d'expulsion : — sortir de Paris dans les vingt-quatre heures, et de France dans les trois semaines. Cagliostro — qui n'a pas le ton républicain — répond qu'il est habitué à se soumettre sans murmure aux volontés des Rois. Il quitte Paris, qu'il a habité en tout deux cents jours libre et obscur, — et neuf mois célèbre mais prisonnier. Il s'installe à Passy, choyé, financièrement remis à flot et excité par ses amis. Et sachant que bientôt il sera à l'abri, s'excitant, avec d'Eprémenil et Thilorier qui croient tout ce qu'il dit, il prépare le procès.

Le 17 il est à Londres. Morande vient l'interviever et lui parle comme à un repris de justice ; c'est une collision.

Contrairement à ce que dira une légende, Cagliostro à Londres, n'imprime rien. Le 20 il écrit à d'Eprémenil, se plaignant longuement de la Bastille, et surtout des lettres de cachet en tant qu'ordres d'exil — ou arrêtés d'expulsion.

A Paris, le 21 — Cagliostro étant à l'abri en Angleterre — d'Eprémenil et Thilorier font exploser la mine. Assignation, au Châtelet du gouverneur et du commissaire : demande de 100.000 livres de restitution, et — généreusement applicables au pain des pauvres prisonniers — de 100 000 livres de dommages-intérêts pour les papiers perdus et la brutalité du commissaire. Puis lancement du *Mémoire contre Chesnon et de Launay*, Cagliostro entend ne fournir aucune preuve : « En France, dit-il, j'ai dépensé visiblement cent mille livres par an ; or un homme prudent a toujours devant lui une année de son revenu ; donc j'avais cent mille livres chez moi ; je ne puis donner aucune preuve, mais je prêterai serment : le Comte de Cagliostro voudrait-il se parjurer pour cent mille livres aux yeux de l'Europe entière ? » Et encore : « JE DEFIE le commissaire de REPRÉSENTER LA MINUTE de l'inventaire du carton. »

Les passions politiques, ou cagliostristes, n'y regardent pas de si près. On se jette sur le mémoire. Forte sensation. L'affaire va devenir énorme : un procès machine de guerre. Mais cette fois le Roi évoque l'affaire à lui, au Conseil des Dépêches. Et il décide que Cagliostro sera autorisé à rentrer. L'opposition, dépitée, crie « qu'on veut sauver l'Administration ». (Journal du libraire Hardy).

De Launay et Chesnon se gardent de fournir aliment à la polémique en publiant officiellement des mémoires. Mais un factum anonyme somme le jongleur de tréteaux et le plus fourbe des charlatans d'apporter des preuves. Et de Launay fait pressentir Morande à Londres pour des justifications dans le *Courrier*. Morande, journaliste expérimenté, hausse les épaules. Une campagne défensive ! Persuader des Cagliostristes ou des Français d'opposition ! Non : tout le système de Cagliostro repose sur ce qu'il est le comte de Cagliostro : il faut pouvoir lui arracher son masque et lui dire : Vous n'êtes pas le Comte de Cagliostro. Et il se prépare.

Cagliostro à Londres n'a que peu de disciples. Deux sont connus : l'extravagant lord George Gordon (l'homme des émeutes Gordon) et le peintre alsacien Loutherbourg, spirite.

A Lyon le 25 juillet, inauguration du temple des Brotteaux. Vingt-sept assistants. Le grand-inspecteur dit : « Abraham fit à l'Etre Suprême le sacrifice de son fils, faisons-lui celui de notre père : disons comme Job : Dieu nous l'avait donné et il nous l'a ôté. » La colombe se surpasse ; elle voit le Grand Cophte dans les airs, commandant à Moïse, Elie, Enoch et « au premier philosophe du Nouveau Testament » Le vénérable l'écrit à Cagliostro, au Maître, en disant : « L'Europe n'a jamais vu de cérémonie plus auguste ni plus sainte. »

Cagliostro et la Révolution. Voici maintenant la fameuse légende, si tenace au XIXe siècle : Cagliostro lançant une « Lettre au Peuple Français » imprimée dans toutes les langues, tellement vendue qu'elle lui est une fortune : manifeste violent qui prédit la Révolution en trois termes lapidaires, — *Les lettres de cachet seront supprimées, les Etats Généraux seront convoqués, la Bastille sera détruite* — et par suite la détermine.

Et voici la réalité : le 8 août, d'Eprémenil, utilisant pour présenter ses idées le nom bruyant de Cagliostro, reprenant la lettre de celui ci du 20 avril, et l'arrangeant, fait circuler clandestinement (voir Bachaumont) quelques copies manuscrites (une est à la Bibliothèque de l'Arsenal) d'une *Lettre de Cagliostro à M**** Pour la Bastille le texte est : je retournerai en France « pourvu que la Bastille soit devenue une promenade publique : Dieu le veuille ! » Désir avec doute, le contraire d'une prophétie. Le texte dit : il viendra un prince qui mettra sa gloire à l'abolition des lettres de cachet, à la convocation des Etats-Généraux, *et surtout au rétablissement de la vraie religion.* (!) Et le contexte annonce que les Français mériteront la liberté par la raison, que les Parlements travailleront à cette heureuse révolution, qui devra être faite avec le temps et sans rien brusquer. « Du courage, de la patience, la force du lion, la prudence de l'éléphant, la simplicité de la colombe, et cette révolution si nécessaire sera pacifique, condition sans laquelle il n'y faut pas penser » Cette révolution de d'Eprémenil, en douceur, par et pour les Parlements, est-ce la Révolution — celle qui supprimera les Parlements et coupera la tête à d'Eprémenil — ou est-ce exactement le contraire ? Un point curieux est que Cagliostro, lui, pense surtout à l'abolition des lettres de cachet en tant qu'arrêtés d'expulsion. Or, sous ce nom elles subsisteront. Pas prophète, Cagliostro. (La *Lettre à M...* a fini par être imprimée Mais après la Révolution en 1789).

Morande, à travers Cagliostro va railler d'Eprémenil, séditieux qui prend des airs républicains. D'Eprémenil fera répondre par Cagliostro : « J'ai épanché mon cœur avec une franchise *peut-être un peu républicaine* ». De là la légende d'un Cagliostro rude républicain préparant la république universelle).

Le 20 août l'Ambassade de France (Barthélemy) convoque Cagliostro pour lui dire que le ministre l'autorise à rentrer en France. Cagliostro fait une scène violente et calculée : Breteuil ! un piège ! Pour rentrer, Cagliostro exige un ordre du Roi ! (On va le prendre au mot et faire venir cet ordre. Mais il trouvera une autre raison pour ne pas revenir en France... )

Le scandale de la scène décide Morande à ouvrir la campagne. Morande, de braconnier devenu garde-chasse, dit son ami Beaumarchais. Campagne de garde-chasse, de détective, et de journaliste subventionné. Une de ces campagnes « bien modernes », longues, continues, massives, par lesquelles on friture un indésirable. Il faut la suivre en entier dans le *Courrier de l'Europe* (Bibliothèque Nationale). Position de la question : le docteur arabe n'est ni colonel, ni comte, et il a un passé en Angleterre : l'affaire Fry « l'affaire du collier de Londres ». Railleries prémonitoires : un miracle, nourrir des cochons à l'arsenic, etc. Cagliostro contre attaque, propose à Morande le déjeuner-duel au cochon arseniqué : « Je parie cinq mille guinées que c'est vous qui mourrez ». Le trait a un considérable succès, les cagliostristes voient Morande fini. Quelle erreur ! les choses ne font que commencer. Le 5 septembre Morande répond : « Et moi je parie cinq mille guinées que je vous demasquerai... » Et il adresse sa réponse : *A Joseph Balsamo, soi-disant comte de Cagliostro, Colonel au service de toutes les pui-*

*sances de l'Europe* ». Et tout septembre il décortique le charlatan, le comte d'Arsenic. Et recevant de Paris copie du dossier du commissaire Fontaine, il dévoile en un pamphlet spécial (*Suite de ma Correspondance*) le passé du couple balsamique et les frasques de la comtesse, femme d'ailleurs victime et dominée : l'affaire Duplessis.

Et Morande n'est pas seul : le comte Moszinski publie son *Cagliostro démasqué à Varsovie*. A Berlin Mme de Recke dit les impostures de Mittau.

Cagliostro, le fils infortuné de la « Natoure » est bas. En octobre Morande fonce. lui donne huit jours pour prouver qu'il est comte, puis lui dit : « Allons, avouez-vous vaincu et je vous laisse. Sinon il faut que vous soyez occis ». Et il accable « le prince de Trébizonde né en Sicile », le maitre fourbe, par le terrible défilé de documents, procès Fry, etc. Et puis c'est le faux-frère maçon qui s'est fait lui-même Grand-Cophte et Colonel. Et puis Morande fait venir à Londres Sachi. Et, sur l'indication de Sachi vraisemblablement, il se met en rapport avec le Sylvestre de Cadix escroqué en 1776. Guerre implacable.

HENRI BÉRALDI.

—

**Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner ?** (T. G., LXXXIII, 137, 243). — Cette question qui, dans le numéro du 20 mars, paraît avoir reçu une réponse péremptoire de la part de quelques collègues a amené une autre question qui est celle de la cause de la mort de Napoléon ?

Presque tous les médecins ont conclu au cancer de l'estomac compliqué d'une poussée de tuberculose pulmonaire du côté gauche et d'une pleurésie du même côté. Le cancer est absolument héréditaire, et Napoléon prévoyait et répétait souvent qu'il avait hérité du squirre stomacal dont mourut son père à Montpellier.

L'opinion du docteur Marcel Baudouin attribuant la mort de Napoléon a une affection gastrique est réfutée très spirituellement par le Dr Witkowski dans son ouvrage : *Comment moururent les rois de France ?*

Voici les dernières phrases de l'article très élogieux d'ailleurs pour le docteur Marcel Baudouin.

Notre laborieux et encyclopédique confrère est convaincu que Napoléon a dû succomber à une affection gastrique, mais non pas à un cancer, et nous inclinerions volontiers, écrit-il, pour des accidents graves de gastrite d'origine neurasthénique, ayant provoqué à la langue un ulcère perforé de l'estomac. C'est là en effet la maladie qui tue d'ordinaire les gens nerveux qui pensent et travaillent trop.

Ceci est écrit en mars 1901 et nous sommes en 1920. Nous constatons avec satisfaction que notre érudit confrère continue à se livrer infatigablement à son surmenage intellectuel qui le conduira à la centaine, espérons-le, sans ulcère stomacal.

GEORGES BILLARD.

—

**La comtesse Rzewuska** (LXXXIII, 48, 116, 215). — Dans ses intéressants *Souvenirs*, la baronne du Montet cite souvent la comtesse Rzewuska qu'elle avait connue à Vienne de 1813 à 1822. Elle la représente comme une femme distinguée, d'une beauté majestueuse, assez dévote et, en même temps très mondaine. La comtesse avait un salon où elle recevait la cour et la ville, et aussi les étrangers de passage ; Mme du Montet prétend même qu'elle accueillait ces derniers avec trop peu de choix.

La comtesse Rzewuska avait la passion des loteries et ne se gênait pas pour tricher ouvertement quand elle voulait favoriser ses amis et les « grandes puissances » ; les ambassadeurs ne manquaient jamais, paraît-il, de gagner les plus gros lots.

Elle n'était pas ennemie d'une douce gaîté, ainsi que le témoigne l'anecdote suivante rapportée par la baronne du Montet à la date du 26 mai 1813 :

Elle dînait ici, il y a quelques jours, avec mon oncle (M. de la Fare, évêque de Nancy), l'austère Père Antonin (Augustin), le grave vicomte de Beaufort et plusieurs autres personnes. Elle a bu six petits verres de vins étrangers : Bourgogne, Champagne, Tokay, etc., etc... après lesquels elle a entonné la petite chanson que voici :

Quand je bois du vin,
Je me ravigote,
Comme une dévote,
Près d'un capucin.

Mon oncle, qui est très gai, riait franchement, mais je n'osais lever les yeux sur le

Père Antonin, dont la maigreur, le teint hâve, la voix creuse et la conversation angélique ne paraissaient pas de nature à ravigoter même une dévote. La comtesse Rosalie est très dévote. Après le dîner, je me suis approchée d'elle pour lui faire mes étonnements sur sa chanson, que j'ai fait semblant d'avoir retenue ainsi :

Quand je bois du vin,
Je me ravigote,
Comme un capucin,
Près d'une dévote.

Le départ de la comtesse Rzewuska, en avril 1822, fit un grand vide dans la société viennoise. Quant au comte Rzewuski, son époux, ce devait être un personnage assez effacé, bien qu'orientaliste, car je n'ai rien pu recueillir sur son compte.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Henry Arnauld, évêque d'Angers** (LXXXIII, 187, 259) — M. Henry Cochin nous adresse la note suivante :

Le livre de Claude Cochin sur Henry Arnauld est inachevé. Mais les fragments en sont assez importants pour qu'il ait paru nécessaire de les réunir en un volume, actuellement sous presse, et qui paraîtra à la librairie Picard, avec un portrait, un fac-simile et de très copieuses pièces justificatives (dans deux mois environ).

HENRY COCHIN.

—

**Familles de Contay, de Mailly, de Humières, de Mets et de Vaulincourt** (LXXXIII, 45). — Au lieu de : Trésencourt, lisez : Frésencourt.

Après : de Mailly, intercalez : de Humières.

O. LE MAIRE.

—

**De La Garde de Fages** (LXXXIII, 188). — La comtesse d'Hoffelize avait effectivement une sœur ainée : Françoise-Rosalie de La Garde de Fages, née à Herbeviller, le 8 octobre 1783, morte en ce même lieu, le 19 août 1874, elle avait épousé Louis Charles-Hyacinthe, comte de Brunet.

Toutes deux étaient filles de Nicolas Hyacinthe-Joseph de La Garde de Fages, ancien brigadier des armées du roi et de Marie-Françoise d'Arras d'Haudrecy de Fages (Languedoc) : *D'or à la montagne de trois coupeaux de gueules, celui du milieu plus élevé et surmonté d'une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople ; au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

Arras d'Haudrecy (Champagne) :

*D'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux bluets, affrontés de sable becqués et membrés de gueules.*

Le rédacteur de cette réponse donnera à M. de C. les indications lui permettant de se procurer tous les renseignements supplémentaires.

E. DES R.

—

**Louis-César-Joseph Ducornet, le peintre né sans bras** (I. G., LXXIII, 188). — On trouve au Musée de la ville de St Omer, sous le n° 158, un portrait à l'aquarelle du peintre Ducornet par lui-même. L'artiste s'est représenté, le pinceau au pied, devant un chevalet, et il a signé « Ducornet, né sans bras, dessiné par lui-même » Ce tableau a 0,36 c. de hauteur sur 0,25 c. de largeur. Il a été donné à la ville de St Omer par l'auteur en 1834.

Du même peintre, ce Musée contient encore (n° 42) un tableau peint à l'huile de 0.41 c. sur 0 33 c., représentant une baigneuse, au bord d'un ruisseau, dans un bois, signé : « C. Ducornet, né sans bras, 1829. » Comme le précédent, ce tableau est un don de l'auteur.

OLIF.

∴

Le musée de Dijon possède le portrait authentique et très estimable, style Louis-Philippe, du peintre Ducornet, n° 377 du catalogue de 1883. L'artiste est représenté assis à son chevalet, travaillant à un tableau, ou plutôt ne travaillant pas. En effet, le pinceau qu'il tient de son pied droit, est pour l'instant, inactif, et la tête se détourne de la toile à en devenir comme sollicitée par l'entrée d'un visiteur. La figure encadrée par une chevelure épaisse et de courts favoris noirs, est intelligente, vive et n'a rien d'un anormal. L'auteur de ce portrait, Jacques-Joseph Lécurieux, né à Dijon en 1801, élève d'Anatole Devosge à l'école de sa ville natale, puis à Paris, de Lethière, est mort à Paris après 1870. L'hôtel de ville de Dijon a emprunté au musée un bien désobligeant *François Ier, faisant ouvrir le tombeau de Jeanne sus-*

*Peur*, et un non moins fâcheux *Printemps*, métallique et sec.

Enfin, voici à la cathédrale six grands tableaux historiques, légende de saint Bénigne, l'apôtre de la Bourgogne, et vie de saint Bernard, grandes machines d'une exécution boueuse et lourde mais qui témoignent d'un sincère effort pour atteindre au style.

Lécurieux a aussi collaboré à l'édition illustrée en hors texte sur bois de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Barante, 1839. Ses compositions sont d'un romantisme incroyablement maniéré.

Le *Ducornet* de Dijon est ce que je connais de meilleur de Lécurieux, mais, comme tant d'autres peintures du même temps, il a un peu poussé au noir, la tête cependant a été épargnée par les ombres et, à tout prendre, le tableau est d'une belle tenue ; il a 1 m. 29 de haut sur 0 m. 97 de large.

Je ne pense pas qu'il ait été photographié, ni qu'il soit aisé d'en obtenir une bonne reproduction. Cependant, un habile homme obtiendrait une épreuve passable et sinon artistique, du moins documentaire.

H. C. M.

*
* *

Ducornet, né à Lille le 10 janvier 1806, mort à Paris le 27 avril 1856, signait tous ses tableaux : *C. Ducornet, né sans bras*, Elève de Watteau de Lille et de Lethière, se consacra surtout aux genres historique et religieux. Beaucoup de ses œuvres décorent des églises : on en compte trois dans l'église Saint-Louis-en-l'Ile à Paris, une à Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), une à Saint Riquier (Somme), une autre au château de Compiègne, etc. Six tableaux de cet artiste sont au musée de Lille, un à Amiens, ainsi qu'à Arras et à Bagnères, deux à Montpellier, à Reims, à St-Omer. On en trouvera les sujets dans tous les Dictionnaires, principalement dans celui de Bénézit.

Il s'est peint lui-même au moins deux fois, et le musée de Lille possède son portrait à l'huile, celui de St-Omer son portrait à l'aquarelle.

Je possède une belle lithographie extraite de *l'Album cosmopolite* dessinée d'après nature par Hte Robillard et gravée par C. Adrien. Ducornet est représenté assis dans son atelier, devant une toile commencée posée sur un chevalet ; il tient le pinceau entre les deux premiers orteils droits, tandis que le gros orteil gauche soutient la palette.

Si Dantan jeune ne l'a pas fait figurer dans sa *Galerie de contemporains*, il en avait peut être eu l'intention car il dessina à la plume Ducornet peignant. Ce dessin a été reproduit in *Chronique médicale* (1907 p. 128) et doit appartenir au Dr Cabanès. M. Arthur Pougin qui, je crois, a vu travailler Ducornet, pourrait, peut-être, donner sur lui des détails savoureux.

Je signalerai enfin que le moulage du pied de Ducornet tenant une plume d'or (?) est au Muséum d'histoire naturelle (vitrine des Ectroméliens).

Quant aux « ancêtres de notre artiste » et à... ses descendants, ils sont nombreux car, chose singulière, les ectroméliens, bithoraciques, se sont souvent consacrés à la peinture et au dessin. Beaucoup peignent à l'aide du pied comme Ducornet, quelques-uns avec le moignon, d'autres enfin le pinceau entre les dents.

Parmi les premiers on peut signaler le peintre poitevin *Sébastien Cornet*, (1806-1856) né sans bras, de qui on a une toile peinte avec le pied droit en 1840 et placée au palais de justice de Poitiers.

Le peintre belge *de Henau* qui exposa au salon de Bruxelles de 1881. *Mlle Aimée Rapin*, « dessinateur, peintre et sculpteur, née sans bras », portraitriste d'un certain talent d'origine vaudoise. Je possède une gravure sur bois datée de 1889, la représentant devant son chevalet, peignant à l'aide du pied droit.

Le peintre *Charles Félu* mort en 1900.

Dans le second groupe peut se ranger le graveur *Noël Masson* amputé des deux bras à la suite d'un éclatement d'obus pendant la Commune et qui gravait à l'aide d'un appareil prothétique assez rudimentaire.

J'ai dans mes cartons une jolie gravure sur cuivre, malheureusement émargée, représentant une dame un peu mûre, munie de deux courts moignons bra-

chiaux et vêtue du plus pur costume romantique. Assise devant un petit chevalet, elle se prépare à peindre à l'aquarelle, le pinceau fixé au moignon droit. J'ignore quel est ce personnage.

Quelques années avant la guerre, on rencontrait sous les arceaux de la rue de Rivoli un pauvre hère, aux longs cheveux poisseux, peintre sans bras, qui bâclait prestement des aquarelles à l'aide d'un pinceau passé sous le moignon droit.

Les peintres. . buccaux semblent rares. Cependant l'*Actualité* du 19 octobre 1913 donne le portrait du peintre allemand *Karl Schuldes* au travail. Sans bras aussi, il est en train de reproduire un tableau, le pinceau fixé entre les dents.

Cette gravure a été reproduite par la *Chronique médicale* (1913, n° 22).

LABÉDA.

*
* *

Le cabinet des estampes de Carnavalet possède un portrait de César Ducornet, le peintre « né sans bras », dessiné et lithographié par Robillard, en 1838. Cette pièce de qualité médiocre représente l'artiste à mi corps, en train de brosser un tableau.

Dans la réserve des dessins du même musée figure, sous le n° 626, une œuvre originale de Ducornet assez curieuse : portrait de jeune homme, dessin aux deux crayons (1834).

Faut-il rappeler enfin qu'une toile importante du peintre en question décore l'une des chapelles de l'église Saint-Louis en l'Ile ? Elle a pour sujet *Saint-Denis prêchant dans les Gaules* et fut exposée au salon de 1846.

JEAN ROBIQUET.

*
* *

L'*Intermédiaire* a eu l'occasion, il y a une trentaine d'années, de s'occuper de cet artiste singulier ; M. Ulric Richard Desaix pourra se reporter aux notices qui ont été données à son sujet, et particulièrement à un article très complet, signé Marc de la Bricole, dans le numéro du 25 août 1890 (XXIII, 504). Il pourra aussi consulter utilement sur Ducornet le *Dictionnaire Larousse*, l'*Essai de biographie lilloise*, par H. Verly, le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie, le *Dictionnaire de la Conversation* et la *Biographie générale* de Didot.

Ducornet a toujours vécu dans le quartier St-Germain. Il a habité d'abord rue de Lille, 11, puis quai Voltaire, 7, enfin rue des Marais St-Germain (actuellement Visconti), 14, où il est mort. Ma mère, dont les parents habitaient, vers 1840, la rue Jacob, m'a plus d'une fois raconté comment, lorsqu'elle était petite fille, elle avait souvent, dans ses promenades, rencontré l'artiste infirme, porté comme un enfant sur les épaules de Ducornet père, soucieux de ménager le plus possible les précieuses extrémités inférieures de son fils.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

M. Ulric Richard Desaix trouvera ce qu'il désire dans l'ouvrage suivant :

*Coups de Pinceaux* par O. Charlet (Paris, Madame Charles Béchet, 1833, in-8°).

Le frontispice est une eau-forte de A. J. Lallement, d'après le portrait de Ducornet né sans bras, dessiné par lui-même.

Ce curieux portrait représente Ducornet travaillant dans son atelier, assis dans un fauteuil, tenant sa palette avec le pouce du pied gauche et son pinceau avec le pied droit.

DEMOS.

Mêmes réponses : A. B.X. ; Dr L ; Baron V ; ACHILLE M ; SOLARNIER : E. LEGRAND. —

Nous nous excusons de n'avoir, contrairement à nos habitudes, pris dans la plupart des réponses que le passage essentiel pour éviter les redites : plus de vingt réponses nous étant arrivées sur ce même sujet déjà traité dans l'*Intermédiaire*.

—

**Famille du baron d'Hugon** (LXXXII, LXXXIII, 166, 263). — La famille Dugon existe toujours — Le marquis Dugon ou d'Hugon, chevalier de Malte, celui dont on parle probablement dans l'*Intermédiaire* du 20 28 février qui prit part aux Etats généraux de 1789 avait épousé Mlle d'Argenteuil, fille du marquis Le Bascle d'Argenteuil, sœur de la marquise d'Herbouville (mère de la Marquise de Crillon et

grand mère de la Duchesse de Polignac) et du marquis d'Argenteuil (père, je crois, de la duchesse de Maillé). Le marquis Dugon eut de ce mariage N. marquis Dugon marié à Mlle de Moncrif, d où Henri, marquis Dugon, marié à Elodie de Grossolles - Flamarens, nièce par les Caraman, du maréchal de Mac-Mahon duc de Magenta et fille du marquis de Flamarens et de Malthilde de Tilly-Blaru, d'où trois enfants : la Comtesse de Waresquiel, la marquise de Montmarin et Gaston, marquis Dugon, mort en Amérique il y a peu de mois ; le titre de marquis fut repris par une branche cadette et le comte Dugon, fils du marquis Dugon, vient de se fiancer, d'après les journaux, à Mlle Costa de Beauregard.

Cte DE W.

—

**Les logis de J.-K. Huysmans** (LXXVII, 494 ; LXXVIII). — Dans l'article fort intéressant qu'il a consacré aux différents logis de l'auteur d'*A Rebours*, M. Pierre Dufay a écrit que ce fut en 1899, à Ligugé, que Huysmans composa et publia son étude sur Gilles de Rais, sous la forme d'une plaquette de 27 pages, tirée à cent exemplaires.

Je ne connais pas cet opuscule, mais je possède le même ouvrage, antérieur de deux ou trois années à l'entrée de Huysmans à l'abbaye bénédictine. C'est également une plaquette très-mince, revêtue d'une couverture chamois clair, de format in-8° carré (24 c. × 13 c) ; le titre est le même, mais est surmonté de cette mention : *Société d'ethnographie nationale et d'art populaire — Congrès de Niort* 1896 ; au bas on lit : Paris. Librairie de la Tradition nationale, 24, rue Visconti (A Niort, 23, rue Saint Jean), 1897). Le faux-titre porte uniquement : Gilles de Rais. Au verso du faux-titre : *Lecture faite au Congrès d'ethnographie et d'art populaire, à Niort, le 6 juin 1896* ; puis : Tiré à cent exemplaires

La plaquette ne compte que 21 pages. Au bas de la dernière page, on lit : *Ligugé Impr. de la Tradition nationale.*

Ainsi, la plaquette signalée par M. Pierre Dufay ne serait pas la première, mais seulement la seconde édition de l'étude de Huysmans. Celui ci l'aurait composée à Paris, mais en aurait donné lecture à un Congrès réuni à Niort en juin 1896 ; puis il en aurait confié la publication à une maison d'édition de cette ville qui l'aurait fait imprimer à son établissement de Ligugé. C'est ce qui explique, sans doute, comment l'auteur, appelé dans cette localité à l'occasion du tirage de son œuvre, aurait noué là avec les religieux de l'abbaye des relations qui l'ont amené deux ans plus tard à choisir leur monastère comme lieu de retraite.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Marin Liberge** (LXXXIII, 180). — Marin Liberge mourut le 26 novembre 1599, à Angers, et il fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

F. UZUREAU.

***

« Marin Liberge mourut le dimanche XXVIII^e novembre 1599 au matin ».

Note inscrite au 1^er feuillet d'un registre formulaire rédigé par un clerc demeurant chez M^e Jean Le Mercier, avocat à Angers, mss. petit in-folio, format agenda, de mon cabinet.

Note inédite laissée par M. l'abbé G. Esnault.

J. CHAPPÉE.

—

**Russillion, compagnon de Cadoudal** (LXXXIII, 142). — Conspiration de Cadoudal, acte d'accusation, extrait de la liste des accusés ; François, Louis Russillion (*sic*), âgé de cinquante deux ans, natif d'Yverdon, canton de Leman, ex-militaire, demeurant à Yverdon, et logé lors de son arrestation, à Paris, rue du Murier-Saint-Victor, n° 12.

A. HERRIER.

***

On trouvera tous les renseignements désirés sur le major suisse Rusillion (et non Russillion) dans l'ouvrage de Frédéric Barbey, *La mort de Pichegru*, Paris, Perrin, 1909 ainsi que dans celui de Caudrillier, *La trahison de Pichegru*, Paris, Alcan, 1908.

NÉRAC.

***

Mieux vaudrait dire compagnon de Pichegru. Lire le Procès instruit par la Cour de Justice criminelle contre Georges Moreau et autres, recueilli par des sté-

nographes. Paris, chez Patris, 1804, 2 vol. in 8.

Le Tome I dans l'acte d'accusation, page 1, le qualifie François Louis Rusillion, âgé de 52 ans, natif d'Yverdon, canton (*sic*) de Leman, ex-militaire, demeurant à Yverdon et logé à Paris lors de son arrestation.

Son interrogatoire, page 115, le renvoie à sa déclaration devant le conseiller Réal et reconnaît ses entretiens avec Pichegru, Rochelle, Polignac, Lajolais pour renverser le gouvernement actuel d'après leur entente avec le comte d'Artois à qui il avait été présenté par le baron de Roll en 1800 ; qu'il avait eu à se plaindre du général Brune pour l'avoir fait enfermer au Temple et que relâché en 1800 il s'était retiré à Londres, fait divers voyages en Allemagne et en Souabe et enfin qu'il avait débarqué le 16 janvier 1804 dans la presqu'île de Biville avec Rochelle, Pichegru, Polignac et Lajolais pour être arrêté le 14 ventôse an XII.

A compléter dans les écrits du temps par le Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau et quelques uns de ses coaccusés. Paris. Imprimerie Impériale an XII et par Notice abrégée sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre, traduits devant le Tribunal de la Seine, Paris. Imprimerie Impériale 1804. Page 54.

Le Tome second donne page 17 le plaidoyer en sa faveur par M. Lebon et son portrait de face par Hubert d'après Dumontier.

Cette défense assez courte s'appuie en 3 pages sur sa loyauté, sa bonhommie d'ancien militaire, sa fidélité au passé, sa rentrée en Suisse où ses services patriotiques furent appréciés et contrebattus par une dénonciation qui le ramena en France pour y être incarcéré, sa reconnaissance pour un prince prescrit, son entrée en relations avec Pichegru qui connaissait des membres de sa famille et enfin par sa sincérité dans la franchise de ses aveux et sa qualité d'étranger. J'estime que ce plaidoyer contribua plus à sa grâce que la notice où il est jugé sévèrement sous le titre Ruzilion dit le Major ou le Gros Major, au nom de guerre de Libertin, intermédiaire entre Pichegru et Winckam, ami de Fauche Borel, compagnon de Tinseau avec lequel il aurait préparé un coup de main sur la citadelle de Besançon découvert par une étourderie de ce dernier. Elle lui reproche aussi d'avoir facilité, par son beau frère qui possédait les forges à Joigny, d'avoir facilité la contrebande tolérée par le gouvernement helvétique avec la Franche-Comté. Enfin elle signale qu'il avait un neveu Pillichodi arrêté avec lui et un fils du faux nom de Rodolphe au service d'Angleterre.

Sa biographie peut se résumer ainsi : Suisse de nation, calviniste quoique chevalier de St-Louis, il était venu en France en 1785 ou 1786, passé capitaine et ensuite major dans le régiment d'Erlach portant des cicatrices et blessures honorables, ayant été sous les ordres du comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons, revenu dans son pays au temps de la Révolution. Ses gages de patriotisme lui avaient fait conférer le titre de bourgeois de Berne, mais dénoncé au général Brune pour avoir donné l'hospitalité à des émigrés, transféré à Paris dans la tour du Temple, puis rentré en Suisse et passé en Angleterre en 1800 pour être moins surveillé. Débarqué avec Pichegru le 16 janvier 1804, il se cachait à Paris où il couchait avec des filles pour mieux se dissimuler ou justifier son sobriquet ; condamné à la peine capitale, il fut gracié et commué en quatre années de détention le 4 messidor an XII.

Sus.

*
* *

Dans *les Pièces du Procès de Georges* et dans *la Notice abrégée sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre (Paris — de l'Imprimerie Nationale — An XII)*, ouvrages dans lesquels j'ai puisé les renseignements qui vont suivre, le nom du Conspirateur en question est orthographié Russillion et Ruzilion. Peut être n'est-il pas téméraire de penser que ce nom n'est qu'un diminutif de Roux — Rousseau, Roussillon, Russillion.

Quoi qu'il en soit au moment où éclate la Révolution, François-Louis Russillion a le grade de major dans l'armée suisse. Il est installé avec sa femme et ses enfants dans le canton de Léman, à Yverdon, sa

ville natale. Une estampe de Dumontier, gravée par Hubert, le représente doué d'un embonpoint qui lui vaut de la part de ses amis le surnom de Gros Major. Il est âgé de quarante ans à peine. Il jouit d'une belle fortune. Il n'a qu'à se laisser vivre. Mais comme son compatriote Fauche Borel, et comme beaucoup de ses contemporains, il est persuadé que la République succombera prochainement sous les coups de la coalition et il escompte par ambition la restauration de la Monarchie.

« La position de sa terre des *Rochats*, « sur la frontière de France, le mit de « bonne heure à même de favoriser la « rentrée et la sortie des émigrés et par « suite des espions... Le *Conseil Secret* de « Berne le nomma commissaire pour les « sels. Chargé en cette qualité de traiter « avec le gouvernement et les Chefs de « Salines françaises, il avait un passe- « port du Comité de Salut public pour « passer d'un pays à l'autre en tout « temps. Cette commission, qu'il a con- « servée plusieurs années, a parfaitement « facilité ses intrigues et sa correspon- « dance ».

C'est alors qu'il devint l'agent de Teyssonnet, de Dorthès, de Tinseau, de Badonville dit Coco, et de Danican dit Bécave, agents eux-mêmes du Prince de Condé et chargés par ce dernier de soulever la Franche-Comté, la Bresse et le Lyonnais. Il conduit lui même dans les sentiers montagneux de la frontière Jurassienne ces aventuriers, qui lui promettent de la part du Prince le grade de colonel d'une Légion française après le rétablissement des Bourbons. Son zèle pour la cause royale l'incite à acheter et à cacher chez lui des armes et de la poudre pour un coup de main contre la citadelle de Besançon. Mais une maladresse de Tinseau fait bientôt découvrir le complot qui échoue.

En 1796 il devint l'agent de Wickham auprès du général Pichegru, dont l'armée est cantonnée aux environs de Vesoul.

En 1797 Pichegru est député et Wickam envoie Russillion à Paris auprès de ce personnage, « sous le prétexte de traiter la partie des sels avec le gouvernement français ».

Mais après le 18 fructidor, à l'entrée du général Brune en Suisse, il est dénoncé, avec Pillichodi son neveu, comme l'ennemi des deux nations. Arrêté et conduit au Temple, il est mis en liberté après quelques mois de détention, grâce aux démarches des plénipotentiaires suisses. Il revient alors à Yverdon et renoue ses intrigues avec Pichegru. Il finit même par s'attacher à sa personne et ne quitte plus ce général. Il l'accompagne avec d'autant plus d'empressement en Allemagne et en Angleterre, qu'au mois de mars 1799 le gouvernement Helvétique s'aperçoit d'un déficit de 22 000 couronnes (66.000 livres) dans la caisse des sels qui lui était confiée.

A Londres, où sa fortune lui permet de mener une existence agréable, « il est présenté par le baron de Roll au ci-devant comte d'Artois, qui l'encourage ». Plus que jamais âme damnée de Pichegru, il se lie avec Rochelle, Lajolais et l'aîné des Polignac. Des réunions ont lieu, la suppression du Premier Consul est décidée. Au commencement de l'année 1804, les conjurés s'embarquent sur un cutter Anglais commandé par le capitaine Thomas Right (ou Wright) et débarquent le 16 janvier à la falaise de Biville en Normandie, « lieu où l'on était dans l'usage de faire tous les débarquements de ce genre. »

A Paris les conjurés ont de fréquentes entrevues avec Cadoudal, Moreau et leurs complices. Le Gros Major, se sentant traqué, change de domicile presque tous les soirs. Tantôt il loge chez Cadoudal à Chaillot, tantôt chez des filles ; « jamais deux nuits de suite chez la même », avoue-t-il ingénument dans son interrogatoire. Enfin Rochelle et lui, signalés à la police, sont arrêtés le 15 ventose an XII, rue du Mûrier St-Victor, chez la Dame veuve Avril, ancienne gouvernante de l'Abbé de Bourbon

Russillion est de nouveau incarcéré à la prison du Temple. Traduit devant le Tribunal criminel et spécial de la Seine et accusé de conspiration contre la vie du Premier Consul et contre la sûreté de l'Etat, il avoue sa complicité dans le complot, s'explique nettement sur les intentions des conjurés et assure que Moreau ne désirait que renverser Bonaparte avec

l'aide de Georges et de Pichegru. Malgré la franchise de ses aveux, il s'entend condamner à mort ; mais il obtient sa grâce peu de jours après et voit sa peine commuée en quatre années de détention.

J'ignore si le Gros Major, une fois sa peine purgée, eut la sagesse d'aller planter ses choux à Yverdon ou aux Rochats. L'auteur anonyme de la notice consacré à Russillion, nous apprend toutefois que cet homme a un fils « que l'infortune de son père ramènera peut-être de la mauvaise direction qu'il en a reçue. Ce jeune homme est *au service* de l'Angleterre. Ce service consistait, il y a quelques mois à souscrire du faux nom de *Rodolphe* des traites destinées à payer les brigands et de vils espions ».

ORFRÉMONT.

—

**Deux amies de Stendhal : Mesdames Martini et Sophie Gaulthier** (LXXXII, 384 ; LXXXIII, 78). — Si notre confrère Aquila désire être complètement renseigné sur les relations de Stendhal et de Mme Gaulthier, je lui recommanderai la lecture d'une intéressante notice publiée par M. Félix Bouvier, sous le titre de « Monsieur Jules », dans le n° 3 de l'*Amateur d'autographes* du 15 mars 1905 et dont je n'ai eu connaissance qu'après la publication de ma réponse dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

Je saisis cette occasion pour lui signaler également l'ouvrage de M. Auguste Cordier, *Stendhal raconté par ses amis et ses amies* (Paris, A. Laisney, 1893, petit in-4° carré, page 44), ainsi que le livre de M. Arthur Chuquet, *Stendhal-Beyle* (Paris, Plon 1902 in-8° page 201).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Mgr de Thémines, et Mgr Amelot** (LXXXIII, 189). — Mgr de Thémines, évêque de Blois, fit ses études théologiques à l'Université d'Angers. C'est le 22 novembre 1766 que lui fut imposé le bonnet de docteur en théologie, par le chanoine Pierre-François-André Guillon, au nom de la Faculté de Théologie. Monsieur Alexandre Amédée de Lauzières de Thémines était alors « prêtre du diocèse de Montpellier ».

Mgr Sébastien Michel Amelot, évêque de Vannes, originaire d'Anjou, fit également ses études à l'Université d'Angers et reçut le bonnet de docteur en théologie, le 12 décembre 1765, des mains du même chanoine.

J'ai pris ces renseignements dans le Registre des conclusions de la Faculté de théologie d'Angers, qui appartiennent à Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques de l'Ouest.

F. UZUREAU.

*
* *

Notre collègue trouvera peut être la réponse à sa question dans les dossiers qui *doivent* se trouver, au nom de ce prélat aux Archives Nationales, dans le fonds de la Police : F⁷6496 dossier 650 ; F⁷6509 dossier 1081 ; F⁷6563 dossier 2459.

E. H.

—

**Collegium Marchianum** (LXXXIII, 190) — Sans doute, le Collège de Marchiennes (Nord), dit *Marcianæ* (877), *Marchianis* (1184), où un monastère bénédictin célèbre a existé longtemps.

G. S.-M.

*
* *

Il s'agit je crois, du collège de la Marche fondé à Paris, en 1362-1374, par Jean et Guillaume de la Marche, qui tiraient leur nom du bourg de La-marche (Vosges). Ce collège a été très prospère au XVII° siècle et a périclité au XVIII°. Les bâtiments ont été démolis en 1866.

Au mois de février dernier, M. Pierre Lévy a soutenu, à l'Ecole des Chartes, une thèse intitulée : *Histoire du Collège de la Marche et de Winville, en l'Université de Paris*. Ce travail est encore inédit. Un résumé en a été publié dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves* (de l'Ecole des chartes) *de la promotion de 1921* (Paris, A. Picard, 1921), p. 71-77.

SAINT-VALBERT.

*
* *

Le Collège de la Marche, fondé en 1401 par Guillaume de la Marche, était avant la Révolution un des dix collèges de plein exercice de l'Université de Paris. Il était situé rue de la Montagne Ste Genevieve, n° 37 en 1816, date à laquelle les bâtiments, appartenant à l'Etat, étaient occupés par une institution que dirigeait un M. Watier.

IBERE.

**Les inscriptions des cadrans solaires** (T. G. ; LXXXIII, 219). — Dans un article sur les cadrans solaires (*Annuaire du Bureau des Longitudes*, pour 1921, pp. 265-266). M. Bigourdan écrit :

Souvent les anciens cadrans solaires étaient ornés de motifs intéressants et de devises ; pour celles-ci, il en a été formé des recueils, dont le plus complet, relativement aux Cadrans de France, paraît être celui, que le baron de Rivières a publié sous le titre d'*Inscriptions et devises horaires*, dans les tomes 43 (1877) et 44 (1878) du *Bulletin Monumental* ou Collection de Mémoires et renseignements sur la statistique monumentale de la France, dirigé par L. Palustre. Un petit supplément ajouté par M. de Marsy, se trouve dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. VIII (1881, 8e année) p. 26 27.

En même temps, il signale des Notes sur le même sujet, par J.-A.-F. Léré (1787), relatives aux devises des Cadrans solaires de Paris. On peut voir aussi sur ce sujet un volume récent : « Jadart, Cadrans solaires, légendes et devises horaires. »

GEO.

*
* *

Sur la façade de la maison natale de Mistral, à Maillane, un Avignonais, M. Decohorne, a dessiné, il y a quelque vingt ans, un cadran solaire, surmonté d'un lézard, avec ces vers du poète (dont je ne garantis pas l'orthographe car je les cite de mémoire) :

*Gai lezert, bou toun souleou*
*L'ouro passo que trop leou*
*E deman plaouro beleou*

(Joyeux lézard, bois ton soleil, l'heure ne passe que trop vite, et demain, il pleuvra peut-être).

HENRI D'ALMERAS.

—

**Tours isolées** (LXXXIII, 95, 172, 220, 269). — Ligne 6e au lieu de : *dont le branchement élevé au colonal*, lire *dont le hanchement élevé au colossal*.

J'ajoute que si dans une figurine d'ivoire, le hanchement épouse peut-être d'une certaine grâce la courbure de la défens il est presque une difformité esthétique dans une statue de grandeur naturelle et à plus forte raison dans un colosse. La statue dorée de la tour de Pey Berland est donc une erreur complète de présentation, de plus une tour gothique n'est pas un piédestal. J'ai entendu dire autrefois à Bordeaux, voilà plus de 50 ans, que le cardinal archevêque, Mgr Donnet, s'était bien aperçu de la bévue, mais n'avait pas osé supprimer la malencontreuse image.

H. C. M.

—

**Le vieil Allard, dans l'Enfer de Dante** (LXXXIII, 141). — Le vieil Allard qui vainquit sans armes à Tagliacozzo, est appelé par Giovanni Villani (*Cronica*, l. VII, ch. 26) « il buono messer Alardo de Valleri, cavaliere francesco di grande senno a prodezza. »

C'est Erard, seigneur de Valery et de Marolles, chambrier de France, connétable de Champagne, personnage bien connu qui n'avait rien de provençal.

Charles d'Anjou était *comte*, et non *duc* d'Anjou.

SAINT-VALBERT.

—

**Les Pazzi dans l'Enfer de Dante** (LXXXIII, 141). — Carlino et Camiscione de Pazzi étaient toscans et non provençaux. Ils appartenaient à une branche des Pazzi florentins, celle du Val d'Arno. Je ne comprends pas comment Brizeux a pu croire que l'un d'eux était d'Arles.

SAINT-VALBERT.

—

**L'Eurydice de Gluck** (LXXXIII, 191). — L'orfeo d'Euridice, de Gluck fut représenté pour la 1re fois à Vienne en 1764. Le texte italien avait été écrit par Calzabigi. Le rôle d'orfeo était créé, par Gaetano Guadaqui, célèbre contralto castrat.

Plus tard, Gluck, étant venu en France pour reproduire Orphée sur la scène de l'Académie royale de musique, fit traduire la libretto de Calzabigi par M. Malines, transposa ou fit transposer le rôle principal pour la voix de haute contre (ténor haut) du chanteur Legros.

Au mois de novembre 1859, M. Carvalho remit en scène l'Orphée au Théâtre lyrique. Et Berlioz fut chargé de rétablir le texte de la partition primitive en italien et le rôle d'orphée en voix de con-

tralto, cette fois féminine et le rôle fut confié à Mme Pauline Viardot qui y eut le plus grand succès.

La partition parut chez Escudier selon la version du Théâtre Lyrique. (Voir *A travers champs*, de H. Berlioz p. 108. Michel Lévy, 1862).

L. LAMBERT DES CILLEULS.

—

**L'esprit de Racine** (LXXXIII, 192). — Charles Udalric-Pacifique de Gautier, baron de Sénez, est né à Aix en Provence en 1796. Il a publié : *Quatre époques de Rome* (1864) ; *La science du Monde et Théogonie universelle* (1865).

SAINT-VALBERT.

—

**Ouvrage anonyme sur Paris : « Le voyageur fidèle »** (LXXXIII, 143, 270). — Je remercie notre confrère Ed. MM. de son obligeante communication. Mon édition de 1716 contient également à la page 356, le même paragraphe et la même réclame que celle de 1715 en faveur du cafetier *Liger*, de la rue de la Huchette. Cet honnête industriel et l'auteur du *Voyageur fidèle* ne peuvent donc être qu'un seul et même personnage.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Stendhal : Une note du « Rouge et Noir »** (LXXXII, 287). — La fin de la note doit sûrement être lue : *Avril, 2* (*ou 11*) 1830. C'est l'époque à laquelle Stendhal corrigeait les premières épreuves de son roman. Quant aux quatre mots qui précèdent cette date, je propose de lire : *Esprit per*[*sifleur*], *pré*[*tentieux*], *gui*[*ndé*]. Ce sont trois épithètes dont Stendhal aurait appris qu'on l'avait gratifié quelque part, et qu'il aurait, distraitement ou à dessein, consignées en marge de son épreuve.

Dans plusieurs livres de Stendhal, on remarque des notes de ce genre, qui n'ont en réalité rien à faire dans l'ouvrage, et qui sont sans doute le résultat d'une erreur de l'imprimeur ; Stendhal, en revoyant une deuxième épreuve, s'en amusait et les laissait subsister : rien de ce qui pouvait avoir l'air d'une fantaisie et même d'une mystification n'était fait pour lui déplaire.

DANIEL MULLER.

**Prix payés à divers écrivains à leurs ouvrages** (T. G. 730). — Grâce à Beaumarchais d'abord, à série ensuite, la création de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, devenue très puissante, oblige aujourd'hui les théâtres à reconnaître les justes exigences de ses membres quant à la rémunération due à la représentation de leurs œuvres.

Nous ne sommes plus au temps où une actrice de la Comédie Française, Mlle Beaupré, se plaignant de quelques exigences manifestées à ce sujet par Corneille s'écriait ingénuement : « Il nous a fait grand tort ; nous avions ci-devant des pièces de théâtres pour trois écus ; en une nuit elles étoient faites ; on y étoit accoutumé, et nous gagnions beaucoup. Maintenant les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose. Il est vrai que ces vieilles pièces étoient mauvaises, mais les comediens étoient excellens, car ils les faisoient valoir par la représentation ».

Néanmoins il n'y avait encore rien de régulier en ce qui concerne les « honoraires » d'auteur (ce qu'on appelle aujourd'hui droits d'auteur) à payer à ceux ci pour les ouvrages qu'ils faisaient représenter soit aux Comédies Française ou Italienne, soit à l'Opéra. Pour ce dernier, on sait qu'elle était la situation sous la direction de Lully. Lully s'était arrangé avec Quinault, lequel, pour une somme fixe annuelle de 4.000 livres, devait lui fournir chaque année un poème à mettre en musique, en dehors de quoi il n'avait plus rien à réclamer. Que fit-il, nul ne le sait, lorsque Quinault, hanté par ses idées religieuses, renonça tout à coup à travailler pour l'Opéra, en exprimant ses regrets de l'avoir fait si longtemps dans le quatrain que voici :

Je n'ai que trop chanté les Jeux et les Amours :
Sur un ton plus sublime il faut me faire entendre
Je vous dis adieu, Muse tendre,
Je vous dis adieu pour toujours.

Quelle rémunération Lully offrit il alors à Campistron pour le poème d'*Acis et Galathée*, qui devait être son dernier ouvrage ? Et comment, après sa mort, ses successeurs s'arrangèrent-ils à l'égard des poètes et des compositeurs nouveaux ?

Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Mais, ce que nous savons du moins, c'est que c'est à La Motte et à Campra que l'on dut, sous ce rapport, le premier règlement qui fut constitué à l'Opéra. C'était lors de l'apparition de l'opéra-ballet l'*Europe-galante*, le premier ouvrage de l'un et de l'autre, représenté le 24 octobre 1697. La Motte et Campra étaient deux nouveaux venus, deux inconnus ; on voulut en profiter, et les traiter un peu trop légèrement ; mais ils n'étaient pas gens à se laisser faire, ils réclamèrent contre les conditions qu'on prétendait leur imposer, et réussirent à faire admettre les leurs. C'est ce que nous font connaître les frères Parfait dans leur Histoire (manuscrite) de l'Académie royale de musique, où ils s'expriment ainsi — « Ce ballet (l'*Europe galante*), qui est le modèle et le chef d'œuvre des ouvrages de ce genre, le coup d'essai de la muse lyrique de La Motte et la première musique sur des paroles françaises de Campra, occasionne un usage qui a été depuis toujours observé au sujet des honoraires des poètes et des musiciens. L'usage était alors qu'on donnât aux auteurs des paroles et de la musique une certaine somme qui était plus ou moins forte, selon le mérite de leur ouvrage. La Motte et Campra furent traités en inconnus, et on leur offrit une somme très modique, qu'ils refusèrent. Quelques personnes proposèrent des arrangements à ce sujet, et on s'en tient à celui qui est devenu depuis une espèce de loi, ce fut d'accorder au poète et au musicien, chacun en particulier, cent livres par jour des dix représentations de leur pièce, et cinquante livres de même par jour, jusqu'à la vingtième, après laquelle l'opéra appartient à l'Académie royale de musique. A l'égard des tragédies (lyriques), on étendit la recette de cinquante livres jusqu'à la trentième ».

On voit de quelle époque date le premier règlement des droits des auteurs sur les ouvrages lyriques ; il remonte à deux cent vingt quatre ans, et était encore fort modeste. Si les choses se sont améliorées depuis lors, il reste néanmoins que c'est à Campra et à son collaborateur que l'on doit ce premier résultat, et si Massenet a recueilli, comme le dit notre confrère Ed. M. M. des monceaux d'or avec ses flonflons (les flonflons du *Werther*, de *Manon*, d'*Hérodiade* ou de *Marie Magdelène*), il doit être reconnaissant tout d'abord à ceux de Campra et de l'*Europe galante*.

ARTHUR POUGIN.

—

**La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne** (LXXXIII, 44, 227). — Les formes anciennes que cite M. le docteur Marcel Baudouin (*Oionis fluvium*, *Oium*, *Hobium*), pas plus que la forme actuelle *Yon*, ne supposent un primitif *Oiona*. Ce mot aurait donné quelque chose comme *Yonne* ; aussi bien en Vendée qu'en Bourgogne, l'*a* final de la première déclinaison devient *e* muet.

Je crois que la syllabe — *on* de *Yon* représente le mot gaulois *onno* que le glossaire d'Endlicher traduit par *flumen*. *Onno* est entré dans la composition des noms de plusieurs cours d'eau, appelés *Beuvron* et *Brevon*. Ces noms paraissent bien être synonymes de *Beuvronne* et *Brevonne* et signifier « ruisseau des castor ». *Onno* ne diffère de *onna* que par le genre et, en conséquence, par la terminaison.

Voir A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, 1er fascicule (Paris, Champion, 1920, p. 54, 55).

SAINT-VALBERT.

—

**Mouilleron** (LXXXI, 387 ; LXXXIII, 126). — 1° Puisqu'on s'intéresse au pays de PAREDS — sans doute à cause de mon vieux maître Clemenceau ! — je suis obligé de rectifier un peu ce qu'on a écrit à ce sujet.

Le *Pagus* de Pareds dépend actuellement, surtout, non pas du canton de Pouzauges, mais de celui de *La Chataigneraie* (1). Il comprenait aussi le Talud Ste-Gemme. Seul, *St-Paul en Pareds* est du canton des *Herbiers*, et non de Ste-Hermine.

Une inscription, du XVIe siècle, qui est au Musée de la Roche-sur-Yon, a été mise au jour dans des fouilles impor-

(1) Les célèbres *retranchements* du Plessis-Bouchard, que je n'ai pas pu encore fouiller, dépendent de Bazoges en Pareds, et non de Mouilleron en Pareds, quoi qu'ils en soient très proches. On connaît *Plaiseium Bochardi* en 1229. (Cart. de Sigournais).

tantes de l'abbé Baudry, au village de PAREDS, en 1874 (*Les Vieilles Eglises*) ; c'est une ancienne paroisse, dédiée à St-Pierre.

Pour elle on a ALPERIUS, qui est devenu AUPAREDS. *Auparensis* est connu en 1135 [Charte du Bois-Groland] ; de 1140, on a *Alperusii*, et, de 1217, *Alperusiensis*. Il y a aussi *Alparedum* et *Paredum* (XVIe siècle).

Je me suis demandé souvent si cet ALPERIUS, d'une part, n'a pas quelque relation avec les PARADIS, qui, on le sait, sont des lieux à cimetières mérovingiens, car *Al* ne paraît être qu'un préfixe. On connaît *Paradas*, en provençal, autre part (de *para*, défendre) (1). Il faut songer enfin au vieux patron mégalithique de *Pareds*, SAINT PIERRE, car il n'y a pas loin de *Parum* à *Petrum*, par PERUM.

2° Et, puisque mon très distingué confrère Ardouin Dumazet me prie de continuer la séance sur MOUILLERON, n'ayant rien de plus à dire sur le pays de *Pareds*, qui est bien le vieux *Pagus Alperiensis*, je cite les lieux dits suivants, pour la Vendée, se rapportant au mot MOUILLERON.

*Mouille-bec*, Commequiers et St-Gilles-sur-Vie.

*Mouille-pieds*, Champagné, Luçon (villes du *marais* poitevin).

*Mouille-sac*, St Médard des Prés (d°) (2).

3° MOUILLERON LE CAPTIF relevait jadis, pour une partie, de la châtellenie de Venansault et, pour l'autre, de la paroisse de la Roche-sur-Yon. Avant 1790, il y avait un *prieuré*, du doyenné de Mareuil sur le Lay. Il avait pour patron de paroisse St-Martin. Au commencement du XIVe siècle, il dépendait de l'abbaye de Nieul sur l'Autise (O. S. A.).

D'après le Pouillé d'Aillery, on trouve parfois dans les chartes la dénomination de « MOUILLERON LE CHÉTIF », quoique *M. de Captivo* soit connu depuis 1533.

*Captif* dérive-t-il réellement de *Chetif*? Je ne puis l'affirmer.

S'il en était ainsi, le *Captif* voudrait dire *le Petit*. On aurait sans doute voulu alors opposer un *Moulleron* tout petit, au Moylleron du *Pagus Alperiensis*, qui dès lors aurait été *le Grand !* C'est bien possible.

J'ai oublié de résumer l'étymologie *légendaire* de CAPTIF, d'après la *Vendée historique* du 20 juillet 1903, citée ; je la donne ci dessous, réfléchissant que cette revue doit être peu connue à Paris.

« Deux seigneurs se faisaient la guerre. L'un fit l'autre prisonnier et l'enferma dans un MOULIN, en le condamnant à tourner la MEULE. Le moulin se trouvait, dit-on, au lieu dit *Mollerie* ou *Molerie* (1). Ce serait donc en souvenir de la MEULE (*mola*) que le nom de Mouilleron (2) aurait été donné au chef-lieu » !

Je n'ai pas besoin de dire que cette dernière explication (*mola*), qui sent son *savant curé* de fort loin, ne tient pas debout. En tout cas, elle ne peut pas expliquer le *Mouilleron* du Pagus de *Pareds*, quoique les moulins à vent de ce pays (3) soient fort célèbres et bien connus de M. Clemenceau, qui les visite à chacun de ses voyages...

De plus, elle ne permet pas de comprendre les *Mouillères* (4) et les *Mouille-bec*, etc., car jamais *Mola*, qui a donné MEULE, n'a pu se transformer en *Mouill*, puisqu'on fait dériver *mouiller de mollis* (mol, mou).

---

(1) Il y a un *Pareds* à Ouradour sur Vagré (Drôme) Ce terme a donc des chances d'être un mot dérivé du *latin*, sinon du *roman*.

(2) Les lieux dits *Mouillonnière* (de *Mouillon* ; c'est-à-dire du radical *Mouill* ou *Moll*, et *ona*, rivière), en St-Sulpice de Verdon et la Verrie ; *Mouillière* (en Poiroux, Commequiers, L'Hermenault, St-Georges de Poitindoux), etc., prouvent bien l'existence du radical que j'ai admis.

Ces « Moulliere », ou lieux dit, à *Mouill*, sont donc à l'origine même des *Moulleron* ; forcément dès lors des relations avec un ruisseau (*Ona*) ou une source.

(1) Lieu dit, situé au N. E. du Bourg, à 500 m.

(2) *Mouilleron le Captif* est sur le Ruisseau *L'Amboise* (d'où l'*Ona*).

(3) Il est bien évident que *Mollerie* et *Mouilet*, *Molleron*, ne dérivent pas du latin *mora*, mais d'un radical gaulois, sans relation, je pense, avec l'idée de *moudre*.

(4) Le moulin *à vent* de la *Mollerie* s'appelle en réalité *Moulin Roux*.

A noter que le « CAPTIF » *Mouilleron* est devenu, à la Révolution, MOUILLERON-LE LIBRE ! La Réveillère-Lépeaux (1) lui devait bien cela...

MARCEL BAUDOUIN.

—

**Yvelines** (LXXXIII, 228). — Le Hurepoix est une région, autrefois très vaste : elle comprenait, aux premiers temps de la royauté capétienne, tous les pays situés entre la Seine et la Loire. Plus tard, le nom de Hurepoix n'a désigné que les pays situés au sud de Paris, entre la Seine, l'Yonne et la Loire.

Yveline (*Æqualina, Acquilina, Evlina*) est l'ancien nom de la forêt de Rambouillet.

Ce vocable a désigné la forêt elle même (jadis très étendue) avec les territoires qui y sont enclavés et ceux qui ont été déboisés.

Le même lieu peut donc être en Hurepoix et en Yveline.

Toutefois, les géographes modernes (depuis le XVIe siècle) ont parfois divisé la région située au sud de Paris en pays d'Yveline, à l'ouest, et Hurepoix, à l'est. La limite serait vers Rambouillet, Dourdan, Palaiseau.

Voir L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays ; étude sur la région parisienne* (Paris, A. Colin, 1908), p. 83, 121.

SAINT-VALBERT.

*
* *

Notre confrère Pierre Lelong nous envoie une carte postale qu'il fit éditer en 1910, sur les indications de feu M. le comte de Dion, alors président de la Société archéologique de Rambouillet, et dont les ouvrages, ainsi que les manuscrits, conservés aux Archives de Versailles, achèvent de nous renseigner.

—

**Les lieux-dits bizarres d'origine politique** (LXXXII, 331 ; LXXXIII, 35). — Au XVIIIe siècle, quand Marillac construisit la citadelle de Verdun, de 1624 à 1629, les Verdunois durent consentir à raser tout un quartier de la ville. Les habitants reconstruisirent leurs maisons à quelque distance de la ville : ce fut le faubourg de *Regret*. Ce faubourg existe encore à 3 kilomètres à l'est de Verdun ; sur la crête voisine on construisit après 1874 le fort de Regret (et non *du* Regret comme quelques correspondants militaires l'écrivirent durant la guerre).

RENÉ KŒNIG.

—

**Les refus de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre** (LXXXIII, 91, 228, 277). — La question que j'ai posée de l'*Intermédiaire* à ce sujet m'a déjà valu une intéressante réponse. Depuis j'ai trouvé à la Bibliothèqne de la guerre, 39, rue du Colisée, un remarquable travail de M. Calmette sur la question.

D'après ce document — d'ailleurs inédit, — il résulte que le mouvement de « non-résistance au mal » a été particulièrement ample dans les pays Anglo-Saxons. En Angleterre, 30.000 quakers, ne voulant pas verser le sang, s'engagèrent dans les hôpitaux : d'ailleurs lors de la conscription, en 1916, beaucoup furent affectés à des services civils, conformément aux dispositions du *military Act*. Néanmoins 5.596 d'entre eux se refusèrent, non seulement à entrer dans des unités combattantes, mais encore à travailler dans des services civils, estimant qu'ils ne pouvaient, en conscience, collaborer à la guerre de quelque façon que ce soit, directe ou indirecte. Aux Etats-Unis, il y eut 3.900 réfractaires par conscience, recrutés surtout parmi les Mennonites.

Un tribunal spécial fut créé pour apprécier leur sincérité et prononcer leurs affectations en conséquence.

Les « non-résistants » furent infiniment moins nombreux dans les autres pays.

Pour ce qui est de la Russie, M. Calmette se borne à signaler le manifeste des Tolstoïens contre la guerre « contraire à la morale Evangélique », et, pour la France, le cas de l'instituteur Paul Savigny. En Allemagne, les Mennonites, dispensés du service actif par décret du 3 mars 1868 auraient pris part à la guerre volontairement. M. Calmette donne également d'intéressants renseignements sur le mouvement des réfractaires par conscience chez les neutres, notamment en Danemark, en Hollande et en Suisse, où le pasteur J.-H. Droz a porté à ses plus ex-

(1) de Montaigu, comme les .. vieux Clémenceau.

trêmes limites dans sa pensée et dans sa vie le pacifisme intégral et la « non-résistance au mal. »

De mon côté j'ai pu recueillir quelques renseignements. En France, ces idées de « non-résistance » et cette répugnance à tuer se sont retrouvées chez des libertaires qui éprouvèrent des scrupules à ne pas traiter les Allemands comme des compagnons de misère et s'appliquèrent à ne pas éprouver de haine à leur égard. Certaines âmes religieuses (notamment chez les clercs) subirent également de grandes souffrances à l'idée de tuer. C'est le cas du P. Rivet, de la Compagnie de Jésus, qui, résolu à donner son sang s'il le fallait, mais à n'en pas verser, fut tué au cours d'un assaut, sans avoir seulement essayé de tirer sur ses adversaires. Pour ce qui est des Allemands, j'ai lu, entre autres documents, les notes d'un prisonnier qui, après avoir constaté l'absurdité et l'immoralité de la guerre, se demandait ironiquement s'il accomplisait bien la volonté divine en enfonçant sa baïonnette dans le ventre d'un homme et concluait en déclarant qu'il « ne pouvait plus appartenir à une religion (?) qui approuvait la guerre ».

... Mais bien des documents me manquent encore sur tous les pays dont je viens de parler, et je n'ai toujours absolument rien ni sur les Nazorems Serbes chers à Tolstoï, ni sur les Donchobors. Je compte sur l'obligeante érudition des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour m'éclairer.

R. DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

## Trouvailles et Curiosités

**Le mariage de Victor Hugo, raconté par son beau père.** — Il y a quelques années, notre excellent confrère le Dr Ancelet, que des liens très étroits rattachent à la famille de V. Hugo, voulait bien nous confier les Mémoires inédits de M. Victor Foucher, dont le poète épousa, comme on sait, la fille Nous avons, à maintes reprises, donné des fragments de ces *Souvenirs* à l'*Intermédiaire* Celui que nous publions aujourd'hui, quoi que n'apportant aucune révélation bien sensationnelle, nous a paru contenir cependant quelques détails, quelques traits de psychologie qui serviront à mieux faire connaître ce personnage très effacé que fut le beau-père de Victor-Hugo ; c'est pour cette raison que nous le livrons à la publicité

Docteur CABANES.

« ..... Seize à dix-sept années s'étaient écoulées depuis mon retour de l'Italie, mon fils aîné avait terminé son cours de droit et venait de prendre rang dans la Magistrature, comme substitut du Procureur du Roi Ma fille Adèle était une société pour sa mère ; mon deuxième garçon suivait les cours du collège ; enfin ma famille s'était accrue d'un quatrième enfant, de ma petite Julie, qui a maintenant dix ans.

La santé ébranlée de ma femme me faisant chercher à lui procurer de douces distractions, nous nous tenions tout l'été hors de Paris, mais non loin de la ville à cause du bureau. Nous regrettons encore nos séjours à Issy et à Gentilly, car nous avons passé dans ces deux endroits des instants bien agréables.

Le jeune Victor Hugo était des nôtres à Gentilly. Nous avions établi son quartier dans une tourelle où il fit sa petite ode de la chauve-souris et une partie d'un de ses recueils lyriques. Je l'avais vu, dans sa première enfance, malingre, rechigné et ne paraissant pas vouloir de la vie.

A Gentilly, c'était un jeune homme florissant de santé et vivant dans la plénitude des hautes facultés intellectuelles. Déjà les poésies l'avaient porté aux premiers rangs de la littérature ; déjà Monsieur de Chateaubriand l'avait proclamé : *L'enfant sublime* ; pour nous, nous attachions plus particulièrement du prix à la droiture de son caractère et à l'innocence de ses goûts Nous atteignions le jour où le sort de ma fille Adèle devait être lié au sien. Ce projet avait eu ses vicissitudes. Pour mon compte, une carrière toute littéraire m'avait effrayé d'abord ; j'y voyais beaucoup de tribulations et peu d'argent. Madame Hugo, sans doute par une raison contraire à la mienne, n'était pas disposée plus favorablement. Elle avait une grande confiance dans l'avenir de son fils, qui, suivant elle, je suppose, pouvait mieux que le surintendant Fouquet, se donner pour devise le *quo non ascendam* (1). Elle sentait plus que moi tout ce qu'il valait. On était donc convenu, de part et d'autre, que le pour uivant serait catéchisé, écarté et surveillé, mais que sont de pareilles déterminations contre une volonté du cœur énergique, surtout contre une volonté de Victor Hugo !

(1) Où ne monterai-je pas. *(Note du manuscrit).*

Lorsque je le croyais tranquille à Paris, le jeune poète s'était dirigé à pied vers Dreux, où nous étions pour quelques jours, marquant son passage sur cette route, par son ode touchante de Nalton de Cerisy. Nous l'avions aperçu rôdant autour de la maison (1) que nous occupions dans la petite ville, il m'avait fallu avoir là une explication avec lui, il y avait montré une résolution profondément arrêtée ; il avait opposé argument à argument ; il répondait de sa destinée ; sa mère était morte, son père était pour lui : en effet, une lettre du Général Hugo n'avait pas tardé à nous être adressée, et les choses en étaient là quand Victor fut reçu à Gentilly. La demande formelle du Général nous fut remise et l'amant descendit de sa tourelle, pour partager, comme mari, le logement de notre fille.

Il y a neuf à dix ans de cela ; Adèle est mère de quatre enfants charmants. Victor Hugo dans un état de fortune rassurant, est une des grandes célébrités du siècle, *pourtant je ne suis pas tranquille*. Sa gloire importune bien du monde, il a contre lui les académiciens et tout une école littéraire. Ses ennemis sont parvenus à le commettre même avec le gouvernement, ils ne reculeront devant aucun moyen, ils veulent le perdre dans le public et jusque parmi les amis.....

L'hypocrisie de ces hommes me fait peur autant que leur crédit, il faudra toute la force, tout le sang-froid de Victor Hugo pour qu'il ne succombe pas dans cette lutte, puissent les chances du combat le bien convaincre que le plus beau triomphe pour lui serait celui qui le rattacherait à l'empire des *sentiments religieux*, il sait si bien les exprimer...

V. Foucher.

—

**Proclamation de Napoléon (1812)** — Le baron de Baye, l'historien et l'archéologue bien connu, rentré de Russie, où il a eu tant à souffrir sous le régime soviétique et qui a été, comme on sait, l'organisateur, pour la partie française du musée de 1812, à Moscou, nous communique ce document :

Français !

Vous avez été battus ! Vous vous êtes laissés couvrir d'opprobre et d'ignominie ! C'est dans le sang russe seul que vous pouvez vous laver de cette tache !

Dans deux jours, je donnerai une nouvelle bataille plus sanglante encore que celle d'hier ; que les lâches y périssent, je ne veux commander qu'à des braves.

Napoléon.

Bataille de Moscova 1812.

Cette proclamation a été trouvée dans la voiture du maréchal Berthier qui fut prise par les cosaques, lors du passage de la Bérésina. Elle était dans le portefeuille du maréchal.

La veuve du général Dragomiroff, qui recueillit ce document dans les papiers de son mari, — on ne nous dit pas s'il était imprimé ou manuscrit — le livra à la publicité en Russie.

A. B. X.

—

**Vers latin pour et contre Bonaparte.**

(A)

Vaticinor tibi quod navalis laurea cinget
Tempora nec magnas spes mare destituet.
De jiciet tua gens cunctos, nec Gallia victrix
Denique frangetur littus ad Albionum
Sors bona, non mala, sors concludet prælia ; [ quare
Tempora te dicent : « Pars bona non mala [ pars ».

Ces vers doivent être retournés ainsi :

(B)

Pars mala, non bona pars dicent te tempora, [ quare
Prælia concludet sors mala, non bona sors
Albionum ad littus frangetur denique victrix
Gallia, nec cunctos gens tua dejiciet.
Destituet mare spes magnas nex tempora [ cinget
Laurea navalis, quod tibi vaticinor.

Ces vers ont été trouvés dans un vieux monastère allemand.

La curiosité de ces distiques est que, lus dans un sens (A), ils font l'apologie de Bonaparte, — et que, retournés, mot pour mot, ils forment encore des vers (B) constituant, cette fois, un horoscope défavorable. A noter le calembour sur le nom de Bonaparte : *Bona pars*.

Ces vers pourraient être assez vraisemblablement l'œuvre de quelque moine — car les jeux prosodiques de ce genre, en latin de cuisine, ont toujours été fort en honneur dans les monastères.

N.

(1) Maison de Monsieur Feslait, frère de notre belle-sœur Asseline.

*Le Directeur-gérant :*
Georges MONTORGUEIL

Imp, Clerc-Daniel, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIII• Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 chaque mois* 10 Mai 1921.

N° 1538

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1538

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

**L'abonnement pour 1921 est porté à 30 francs par an pour la France. (Six mois 16 francs).**
**Pour l'étranger : un an 32 francs. (Six mois 18 francs).**
**Prix du numéro : 1 fr. 50.**

—

## Questions

—

**Les « Mémoires » de Richelieu.** — Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1921, M. Louis Batiffol soutient que les « Mémoires » de Richelieu publiés après sa mort, sont l'œuvre d'un compilateur ; que le véritable auteur est Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, qui n'a jamais figuré parmi les secrétaires de Richelieu. Les documents ont été fournis à Achille de Harlay par Charpentier, l'un de ses anciens secrétaires, qui les a corrigés, classés et révisés.

Ces « Mémoires » sont donc sans aucune autorité. M. Ernest Daudet, dans un article du *Figaro* (14 avril), *Les faux Mémoires de Richelieu*, se range à cette opinion.

D'autre part, M. Maximin Deloche vient de publier un ouvrage important (Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny) *Autour de la plume de Richelieu*, dans lequel les écrits plus ou moins avoués de Richelieu ou inspirés par lui, sont passés au crible d'une critique sévère. Il n'y traite, il est vrai, que des ouvrages publiés du vivant de Richelieu, et dans la plupart desquels ce dernier a cherché à dissimuler sa personnalité, ce qui a rendu ce travail particulièrement délicat. Après l'avoir lu, il semble que le probleme est plus complexe qu'il n'apparait au premier abord. Nous signalons ces études critiques fouillées pour l'intérêt qu'elles présentent, à un point de vue différent, sur un document aussi considérable, et pour les discussions auxquelles elles pourraient donner lieu. M.

—

**Les canons célèbres du siège de Paris.** — Que sont-ils devenus ?

V. V.

**Le poignard de Stabbs.** — *Le Monde illustré* (23 avril 1921) a publié un numéro d'un intérêt exceptionnel sur Napoléon. C'est une mine de documents aussi bien choisis que remarquablement présentés, et qui constitue un véritable musée napoléonien à portée de la main.

Portraits de Napoléon, de sa famille, des personnages de l'époque, croquis de batailles, de cérémonies, reproduction de dessins des maîtres sur l'épopée, vues historiques, meubles, bibelots, armes, autographes. Il y a là un effort d'art et d'histoire, largement payé par la réussite. Parmi les armes ayant servi aux attentats contre Napoléon, nous voyons figurer le « couteau de Stabbs, l'étudiant allemand qui tenta d'assassiner l'Empereur à Schœnbrunn en 1809. Provient du général Rapp, chargé de l'interrogatoire de Stabbs et du baron Larrey (collection de M. Bernard Franck »).

Un poignard qui était resté dans la famille Rapp a donné lieu, un peu avant la guerre, à un litige. Georges Cain, à Carnavalet, en avait été nommé séquestre. Il y était encore il y a quelques mois. Le croquis que nous en a fait Georges Cain, et que nous avons sous les yeux, ressemble à l'arme du *Monde illustré*, mais cette dernière porte une dédicace, qui n'existait pas, nous semble-t-il, sur le couteau que possédait Rapp.

Le poignard de Stabbs est-il à Carnavalet ou dans la collection Franck ? Ou y aurait-il deux poignards, et en ce cas, quel serait le vrai ?

I.

—

**Le commandant de la Maréchaussée de Lunéville en 1782.** — Comment se nommait-il ?

C. M.

—

**Commissaires des guerres à l'armée d'Egyte sous Bonaparte.** — Est-il possible de savoir les noms des commissaires des guerres en Egypte pendant cette période ? L'un d'eux fut fait prisonnier par l'escadre de Sydney Smith, son nom est-il connu ?

JEAN HENRI.

—

**Légion de Limbourg-Holstein au service de la Hollande.** — Un lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il me donner quelque renseignements sur cette légion et sur Winand Moureau ou Moreau, capitaine-lieutenant, vers 1788 ? Quel était l'uniforme de capitaine-lieutenant ?

JEAN-HENRI.

—

**Un château de la reine Blanche.** — La tradition veut que le château de la Roucaute (dit de la reine Blanche), dont les ruines se voient sur le territoire de la commune de Bragassargues (Gard) servit de demeure à Blanche de Castille. Elle y aurait accouché d'un fils.

Un auteur moderne a fait évoluer dans le cadre du château de la Roucaute les personnages d'un roman historique et fait allusion à la tradition.

Pendant les guerres qu'elle eut à soutenir en Languedoc la mère de saint Louis séjourna-t-elle dans le Gard ?

ALBERT HUGUES.

—

**Argent (Famille d').** — Armoiries et tous renseignements se rapportant à la famille d'Henri d'Argent, écuyer, seigneur de Vinery, lieutenant au Régiment de Vexin (1730), fils de feu François d'Argent, écuyer, seigneur de l'Etang, un des 400 chevau-légers de la Garde du Roi et de Marie Poupardin, de la paroisse de Sainte-Croix de La Charité, diocèse d'Auxerre.

Cette famille dont le nom s'écrivit d'Argens, d'Argent et Dargent ne semble pas se confondre avec celle du même nom en Bourgogne et en Champagne.

Une famille du Berry de ce nom portait : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.*

E. DES R.

—

**La duchesse d'Aumont, née Klein.** — Louis Marie Guy, duc d'Aumont (1732-1799) qui mourut général en retraite des Armées de la République, avait épousé en 1447 Louise Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, dont on connait le joli jeton de mariage, et qui était morte en 1781, laissant pour fille la fameuse princesse de Monaco.

Sous la Révolution, on trouve le même général d'Aumont, remarié à la citoyenne Marie-Louise Klein.

Celle-ci vivait encore lors du retour des

Bourbons, où elle reprit le titre de Duchesse d'Aumont, alors que son neveu, l'agitateur royaliste, n'était encore connu que sous le titre de duc de Piennes.

Quelle est l'origine de cette Duchesse d'Aumont, quelles ont été sa vie et sa fin ?

On ne peut demander ces renseignements à la postérité de son mari, car la Princesse de Monaco, divorcée en 1793, remariée, puis à nouveau divorcée en 1803, n'a laissé qu'une fille naturelle, Erodore, sans descendance actuelle et sans collatéraux.

DONT CARE.

—

**Bathéon de Vertrien.** — Nous remarquons, d'après la notice consacrée dans le catalogue du Louvre au peintre graveur Boissieu, qu'un dessin de lui payé 1000 écus à la vente de la collection de M. Léonard Bathéon de Vertrien provoqua le début de la réputation de cet artiste Lyonnais.

Nous possédons un portrait fort gracieux de M. de Vertrien, œuvre de Charles Giraudon (1er maître de Greuze) peintre de la ville de Lyon, qui le représente assis à côté d'un bureau Louis XV, les jambes croisées contemplant un petit tableau reposant sur son genou droit et soutenu par un amour.

C'est là certainement une allusion à ses goûts artistiques et cependant nous ignorions qu'il eut constitué une collection.

Grande serait notre satisfaction de savoir à quelle date cette collection fut vendue, quelles étaient les toiles principales la composant et s'il en existe dans nos musées, dans celui de Lyon en particulier.

MONTMOREL.

—

**Famille de Cools.** — La famille à laquelle appartenait le général de ce nom ne portait-elle pas comme armoiries : *d'azur au lion d'argent couronné d'or* ?

En existe-t-il une généalogie ?

E. DES R.

—

**Le physicien Nicolas Desmarest.** —Pourrait-on savoir si Nicolas Desmarest, physicien et géologue, né en 1725, mort à Paris le 28 septembre 1815, a laissé des descendants, ou en quelles mains peuvent se trouver actuellement les papiers de ce savant ?

A. L. S.

—

**Louis-Michel Dumesnil, peintre. Date de sa mort.** — Dans un acte passé, à Paris, le 21 avril 1747, nous voyons Denise Aveline, veuve de Louis-Michel Dumesnil, directeur perpétuel de l'Académie de St Luc (a Paris) régler la succession de son mari avec Louis Claude, Dumesnil adjoint et professeur de la dite académie, Louis-Pierre Dumesnil, aussi adjoint et professeur de ladite académie et Michel Fromaget, Bourgeois de Paris, époux de Marie Louise Dumesnil. Les dits sieurs Dumesnil et Mlle Fromaget, enfants dudit Louis, Michel et de ladite Denise Aveline.

Les biographies que nous possédons ne donnent aucun détail sur ces artistes.

Pourrait-on nous faire connaitre, tout au moins, la date de la mort de Louis-Michel Dumesnil ?

J. CHAPPÉE.

—

**Mlle Ferrand, modèle de La Tour.** — La Tour a exposé au Salon de 1752 un pastel représentant une jeune fille, avec cette légende :

Mlle Ferrand méditant sur Newton.

Que sait-on de cette femme savante du XVIIIe siècle ?

Les iconographes de La Tour semblent avoir vainement poursuivi cette identification.

Y.

—

**De Gamaches.** — Je possede un bon portrait au pastel signé « Naudin », de Denis-Michel-Eléonor de Gamaches. Je désirerais savoir :

1° S'il est issu du premier ou du second mariage de son père. Il était fils de Charles de Gamaches, comte de Rémond, qui épousa : 1° Anne-Jeanne Riglet ; 2° Marie Françoise-Alexandre de Beausson ;

2° Où pourrais-je me procurer des détails sur sa vie et sur sa mort ? Je crois qu'il a été guillotiné à Paris en 1793.

C. R. C.

—

**Langlois de Sézanne.** — Quel est ce peintre qui s'intitulait « artiste peintre

des généraux, ex-directeur d'une école de dessin rue Geofroi-Langevin n° 328 à Paris » — (le n° 328 doit être un numéro de l'époque de la Révolution).

Cette indication m'est donnée par une étiquette fixée au dos d'un pastel, 1/4 nature, vieille femme coiffée d'un bonnet, forme d'une ancienne coiffure d'Anjou.

GEO.

—

**De Launay.** — A quelle famille de Launay appartenait « M. de St-Valléry », receveur général des finances en Flandres, Hainaut et Artois ? Il s'appelait si je ne me trompe, Pierre-François de Launay et avait épousé vers 1740 Marie-Anne Le Noir, fille de Pierre-Etienne Le Noir, seigneur de Cindré (en Bourbonnais).

De qui Pierre-François de Launay était-il fils ? Avait-il des frères et sœurs ?

Où pourrais-je me procurer la généalogie de cette famille ?

C. R. C.

—

**Lorraine-Elbœuf (Branche bâtarde).** — Il y a quelques années un amateur achetait, aux environs d'Elbœuf un cachet de style Louis XVI.

Ce cachet nous fut soumis pour identification, nous avons reconnu à dextre : *d'azur à 3 channes ou marmites de...* ; armes portées par les familles Chénart, Gaulthier de Kerfus, de La Sauldraye, du Tronchay et Verloo. A senestre : les armes de Lorraine-Elbœuf. L'écu *sur le tout* brisé d'une *barre* sur laquelle broche *la bande aux alerions.*

Il serait intéressant d'identifier les époux dont l'alliance est relatée par ce cachet.

Rappelons la descendance bâtarde de Charles III de Lorraine Elbœuf : Alexis de Lorraine ; Charles de Lorraine, chevalier de Quatremares ; Charlotte de Lorraine, mariée à Léonor de Bredevent, seigneur d'Oisel et de Betencourt.

E. DES R.

—

**Piet de Boisneuf, Saumurois (?)** — Je m'excuse de poser ici une question qui m'est personnelle. Mon bisaïeul, Louis-Jean-Baptiste Baguenier Desormeaux, chirurgien en chef de l'armée de Stofflet, fut pris, le 21 avril 1795, par les soldats de l'adjudant-général Mathelon. Enfermé au château de Saumur en attendant d'être fusillé, il réussit à s'évader, grâce à la présence d'esprit de l'un de ses amis, *Piet de Boisneuf*, qui habitait Saumur et qui, *peut-être*, y exerçait la profession de médecin ou de chirurgien.

Je désirerais avoir tous les renseignements possibles sur ce *Piet de Boisneuf*, que je crois appartenir à la famille Piet de Beaurepaire.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

**Perducat d'Albret.** — Ce trop fameux routier de la fin du XIV° siècle, de qui était-il fils ? Il était cousin du sire d'Albret : mais qui nous précisera ce cousinage ?

[D'après Froissart il y eut deux Perducat, l'oncle et le neveu : double embarras pour les généalogistes, mais aussi double satisfaction si l'on parvient à débrouiller cet imbroglio].

AURIBAT.

—

**Pra-Balaysaux (famille de).** — Cette famille comtoise est-elle éteinte ? Elle figure habituellement dans les armoriaux avec un écusson : écartelé de Balay et de Choiseul — sur le tout de Pra. — Or je possède un cachet à l'écusson de fille (en losange) de l'époque du XVIII° siècle, simplement écartelé de Pra (*de gl. à la bande d'or acc. de 2 huchets*) et de Balay (*de s. au lion d'or*). Il s'agit donc d'une branche non alliée aux Choiseul. Laquelle ? Et qui était la dernière, ou l'une des dernières représentantes de cette vieille race ?

BAISSEY.

—

**Ramonet de Sort.** — Connaît-rait-on quelque document se rapportant à ce routier du moyen-âge qui traitait de puissance à puissance avec les comtes d'Armagnac ? On voudrait savoir aussi comment finit ce capitaine gascon.

Y a-t-il eu à Figeac ou ailleurs des annalistes ou des historiens locaux qui ont détaillé ses faits et gestes ?

AURIBAT.

—

**La descendance américaine de Réal.** — L'ennemi des Girondins, de Réal (Pierre François) substitut du Procureur de la Commune, qui fut Conseiller

d'Etat après le 18 brumaire et Préfet de police pendant les cent jours, fut exilé après la Restauration. Il se rendit aux Etats-Unis où il installa une fabrique de liqueurs. Réal était marié et père de deux enfants.

Quelqu'intermédiairiste pourrait-il indiquer si les enfants de Réal restèrent en Amérique et s'ils y ont fait souche ?

J...

—

**Le Chevalier de Vaureal.** — Un obligeant confrère pourrait-il me fournir des documents sur le Chevalier de Vaureal, fils de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, grand Prieur de France en 1749. On parle de lui dans la correspondance Lescure, mais on voudrait des détails plus circonstanciés sur sa vie. Il portait les noms de Louis François, et la terre de Vaureal lui fut donnée par son frère le prince de Conti, il mourut vers 1785.

Vicomte DE REISET.

—

**Armoiries à retrouver : Gaboré ou Caboré.** — Les armes de la famille Gaboré ou Caboré ne figurent pas à l'Armorial Général et cependant elles existent. Où serait-il possible de les retrouver ? Cette famille a donné un échevin d'Auxerre à la fin du XVIIIe siècle. Un procureur au bailliage de cette même ville vers la même époque. Elle était originaire de St-Armand en Puisaye.

JEAN-HENRI.

—

**Eymerk en Brabant. Armes et généalogie.** — On désirerait connaître les armoiries de la famille Eymerk, à laquelle appartenait Sébastienne Eymerk, dame de Ryskle en Brabant, dame qui contracta (vers 1725) un mariage clandestin avec le comte Hugues de Créquy Canaples, Bon de Frohen en Artois.

Ce mariage est-il connu des généalogistes, et en a-t-on donné la descendance ?

BAISSEY.

—

**Armoiries : d'argent au taureau de gueules.** — Sur une chaise à porteur on voit les armoiries suivantes :

Blasons accolés :

Premier blason : *De gueules à trois faces d'argent, à une bordure d'azur, chargée de onze besans d'or, posés en orle.*

Deuxième blason : *D'argent au taureau de gueules, soutenu par un chien du même, au chef d'azur chargé d'une garde d'épée d'or.* Couronne de marquis.

Sur la chaise à porteur sont les lettres entrelacées : L. N. P.

BALICOURT.

—

**Ex-libris à retrouver : Gaboré de Préfontaine.** — Quel était l'ex-libris de Charles Prix-Alexandre Gaboré de Préfontaine, échevin d'Auxerre à la fin du XVIIIe siècle ?

JEAN HENRI.

—

**Médaille des trois Ordres.** — Cette médaille commémorative, en zinc, de 40 mm. de diamètre, porte :

« Entre un Chevalier et un Prélat, un homme courbé sous le poids de l'écu de France timbré d'une couronne royale ».

Au revers : « 1789 LES TROIS ORDRES ». Et au-dessous. « Un triangle équilatéral numéroté aux angles 1, 2, 3 et sur les côtés 3, 4 5 ; dans l'intérieur un grand b » Le tout entouré de deux branches de lys.

Quelle peut bien être la signification de ces chiffres accompagnant le symbole de la Trinité, chiffres reliant probablement entr'eux les Trois Ordres ?

G. AB.

—

**Horloge comtoise.** — Peut-on, et dans quel ouvrage, suivre l'histoire de ces horloges « de parquet » dont la « caisse » a été ornée aussi bien aux temps modernes, qu'aux siècles précédents, par de grands artistes ? On voudrait suivre l'évolution de ce « meuble » de Boule, au genre « Westminster », (ainsi dénommé par les fabriques de l'Europe centrale).

LED.

—

**Hérondas.**

Les vrais réalistes sont Hérondas, Pétrone, Alain Lesage. Leur disposition d'esprit est radicalement antichrétienne.

(Jules Lemaître, *Les Contemporains*, tome VII, article sur J.-K Huysmans).

Quel est cet Herondas, inconnu à Larousse ?

A. C.

**L'Apéritif.** — A quelle époque remonte en France l'usage, c'est-à-dire l'abus de l'« apéritif » ? Le silence à cet égard des *Français peints par eux-mêmes* (1840-1842), semble indiquer qu'il ne se répandit guère avant la fin du règne de Louis-Philippe ou même le commencement du Second Empire. La Troisième République ne fit rien — au contraire — pour combattre cet empoisonnement.

Subsidiairement, à quelle époque l'absinthe fit-elle son apparition dans les cafés et estaminets ?

Tout en fournissant au sujet du boucon vert des données historiques, citant le *Deutéronome* et *l'Apocalypse* (XLVI, LXXI), l'*Intermédiaire* n'a pas répondu à cette question.

Dès 1839, le père de Rachel en possédait une bouteille dans son armoire, ainsi qu'en témoigne le texte d'*Un souper chez Mlle Rachel*, où, par erreur, elle fut apportée sur la table, à la place de kirsch, pour faire du punch :

— Un instant, c'est mon affaire, donnez-m'en un peu, ne peut retenir Alfred de Musset.

— On dit que l'absinthe est très saine ? risque la mère de la tragédienne.

— Du tout, riposte le poète. C'est malsain et détestable ; mais je ne l'en aime pas moins.

Passage tripatouillé, comme on sait, par Paul de Musset, ange gardien de la réputation fraternelle, quand il publia ce dialogue dans les *Œuvres posthumes* : ne s'agissait-il pas de faire remonter moins haut l'intoxication de Fortunio. M. Paul Mariéton, félibre lyonnais, a suivi l'exemple et fixé, on ne sait pourquoi, l'année 1842.

La date de 1839 a donc son importance.

Vingt ans plus tard, des établissements avaient la spécialité de l'absinthe, c'était même la seule « consommation » que l'on y servit, telle l'*Académie* de la rue Saint-Jacques qui eut ses poètes et ses déclassés ; tel encore, au coin de la rue de l'Arbre-Sec, l'estaminet de Girardot, que, en 1861 Alfred d'Aunay (Alfred Descudié, XL, VIII, XLII, L) signalait en ces termes dans ses *Bouis-bouis, bastringues et caboulots de Paris* : « une maison loyale, que la police devrait pourtant fermer, attendu qu'on n'y boit que de l'absinthe.

« Cette mortelle spécialité est une grande pourvoyeuse d'hôpitaux, de maisons de fous et de cimetières. Le bazar où l'on débite cette eau qui brûle les entrailles est d'autant plus un lieu infâme, que, sous prétexte de probité, on vous y fait bonne mesure, » (p. 87).

1839-1861 : entre ces deux dates, quelques précisions seraient les bienvenues, sans qu'il soit besoin de parler de l'absinthe de Musset. A son sujet, la documentation est vraiment par trop facile et ce serait inutilement encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, où l'on peut juger que le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier tient déjà beaucoup de place.

PIERRE DUFAY.

—

**Ingres. Projet de tombeau pour Napoléon.** — Une lettre du fonds Paul Bonnefon, 25 juillet 1840, citée par M. Boyer d'Agen, (*Ingres d'après sa correspondance inédite*) H. Daragon, Paris, 1909), contient ce passage (p. 280) :

Je me suis mêlé, mon bien cher, moi aussi, de faire un projet pour le tombeau de Napoléon, dont il ne sera encore rien fait, et cependant il n'est peut-être pas plus bête qu'un autre.

Ce projet, le connaît-on ? A. B. X.

—

**Dictons singuliers anglais à propos de certains animaux.** — Je lis dans un ouvrage anglais que dans la Grande-Bretagne nombre de gens sont persuadés et répètent couramment qu' « il n'y a pas de serpents en Irlande, ni de hibous en Islande, ni enfin de chats cités dans la Bible ».

Ne me souciant pas, pour vérifier ces dires, d'affronter, à l'heure actuelle, les hasards d'un voyage dans l'une et l'autre des deux îles précitées, et ne me sentant pas la patience d'éplucher un à un les nombreux versets des deux Testaments, je serais reconnaissant à ceux de mes confrères mieux informés que moi de vouloir bien me renseigner sur la part de vérité que peuvent renfermer les trois assertions sus-énoncées, assertions que l'auteur paraît, il est vrai, considérer comme reposant sur de simples légendes, acceptées par la crédulité populaire.

G. P.

# Réponses

**Larrey. Lettres inédites** (LXI ; LXII ; LXV à LXVII ; LXXV). — Le centenaire de Napoléon Ier nous a fait rouvrir le recueil manuscrit (copies) de centaines de lettres que, durant sa vie, le baron Dominique Larrey adressa à sa femme ou à ses enfants. Les plus importantes sont celles qui naturellement sont datées de la Grande-Armée, à laquelle l'illustre chirurgien était attaché et qu'il suivit sur tous les champs de bataille. Le recueil des lettres originales que nous avons eu, autrefois, entre les mains, à Bievres, chez Mlle Juliette Dodu, a passé depuis à l'étranger. Heureusement qu'une copie de toutes ces lettres avait été commandée par la filleule dans la Légion d'honneur du baron Hippolyte Larrey, fils du grand Larrey. Nous la tenons de sa libéralité. En sorte que si cet ensemble précieux (consulté par deux historiens des Larrey) n'existe plus à l'état d'originaux, il est encore complet à l'état de copies manuscrites, entre nos mains.

Nous publions cette note pour l'intérêt qu'elle peut offrir aux chercheurs.

Nous détachons de ce recueil — à l'occasion du centenaire de Napoléon — la lettre qu'on va lire — qui ne nous apporte d'ailleurs rien d'ignoré.

GEORGES MONTORGUEIL.

A Tilsitt le 27 juin 1807

Je viens d'être témoin, ma tendre amie, du spectacle le plus beau et le plus étonnant ; les deux Empereurs, après avoir eu deux entrevues sous un portique préparé à cet effet et placé sur un ponton au milieu du fleuve, où chacun accompagné des grands officiers de sa cour s'est rendu de son côté en présence des deux armées ; ils sont descendus ensuite à Tilsitt, ville à jamais mémorable. Notre Empereur arrivé le premier l'a reçu à la tête de sa garde dont le brillant des armures et l'air guerrier des soldats lui donnait un caractère imposant. Je les ai vus de si près que je leur aurai touché la main ; leur rencontre a été on ne peut plus gracieuse et plus aimable. Jamais Napoléon n'a reçu ni accueilli une maîtresse avec autant de grâce et de dignité qu'il l'a fait en donnant la main au bel Alexandre qui après avoir parcouru la ligne des beaux régiments de la garde est monté au palais de l'Empereur Napoléon où il a dîné avec lui et les deux princes des deux cours Constantin et Murat. Le roi de Prusse qui a été à la seconde conférence des empereurs n'est point venu, il a signé son armistice et paraît très disposé comme l'empereur Moscovite à faire la paix dont les bases dit-on sont déjà arrêtées. Nous nous attendons à les voir paraître au premier jour. Ainsi, ma chère amie, la paix est assurée au moins avec les puissances du continent. Je crois bien, par exemple, que l'Anglais payera les frais de la guerre et j'espère qu'il t'en reviendra quelque chose. Je serais bien content si avec la part de nos victoires je pouvais vous acheter une métairie et des jolis joyaux pour Isaure. L'Empereur Alexandre reste ici avec nous, je ferai mon possible pour le voir, je lui recommanderai mon ancien élève et lui demanderai s'il en a reçu mon ouvrage.

Mon bonheur est extrême, chère amie, en songeant qu'après 20 ans de peine et de fatigues, je vais enfin jouir du repos et des délices de la société. Maintenant tu peux regarder mon retour comme certain, prends patience encore quelques semaines et je volerai vers mes tendres amies, recevoir leurs embrassements.

Fais appeler ce pauvre Belloc et dis-lui que sa place est assurée, je compte lui envoyer sous peu son brevet. Mon petit neveu jouira de la même faveur, j'en suis fort content et j'espère qu'il se rendra digne de ton amitié. — Mon oncle m'a écrit plusieurs lettres et il ne cesse de me dire dans chacune d'elles qu'il a eu soin de toi, qu'il ne l'a laissé manquer de rien et qu'il ne te laissera point manquer. Je lui ai répondu que je ne t'avais recommandée à lui qu'en cas de malheur mais que tu n'avais besoin de rien ; il semble qu'il veut me faire payer tôt ou tard ses largesses. Tâche de lui avoir le moins d'obligation possible car je n'aime guère ces reproches ; il me dit aussi qu'il a envoyé de l'argent à son fils et que depuis ses voyages de Toulouse il avait reçu plus de 40 louis

Nous nous arrêterons sans doute à Kœnigsberg car j'ai reçu l'ordre d'y envoyer former un hôpital pour la garde qui doit y passer.

Tâche de rétablir ta santé, chère et bonne amie, que mon cœur puisse, en arrivant, recevoir tous les effets d'un bonheur complet. Embrasse mon aimable Isaure pour moi et dis-lui que je la verrai bientôt, que surtout elle ait bien soin de mes petit oiseaux

Console notre bonne Henriette et dis-lui que je l'aime toujours comme la meilleure des sœurs. Je ne te dis plus adieu Charlotte, c'est le nec plus ultra de mes courses lointaines. Maintenant je vais me rapprocher de

l'objet de toutes mes affections pour ne plus m'en éloigner.

Bonjour, bonne amie, écris moi toujours comme à ton digne et sincère ami.

LARREY.

—

**Cagliostro et la Révolution.** (LXXXII, LXXXIII, 147, 196, 250, 294). — Cagliostro essaie de reprendre la maçonnerie, s'étant montré à la loge *l'Antiquité* il y est bafoué. Gillray le caricature. Cagliostro adresse pour le 3 novembre une convocation, aux maçons véritables ; il ne vient personne Morande, sur ces faits, le broie.

Pour réagir, Cagliostro, fin novembre, publie une vaste *Lettre au Peuple Anglais* (de d'Epréménil et Thilorier). Défensive penible et qui ennuie (Bachaumont). Mais sur le point capital c'est l'aveu. Cagliostro convient qu'il n'est ni marquis, ni colonel, ni comte. Suis je moins, suis-je plus ? — ajoute t-il — c'est ce que le public apprendra peut-être un jour. Et il nie être Balsamo. Morande réplique : Si vous n'etes pas Balsamo, allez le faire dire par « Sir Dehels », c'est-à-dire par le chevalier Hales, 48 Albemarle Street, qui vous a chassé en 1772. Et Cagliostro n'y va pas.

Morande a vaincu. Le prétendu comte de Cagliostro est démasqué. Le 29 décembre Morande arrête la campagne. Elle a pris, en quatre mois, dans ving-trois numéros, cent colonnes du *Courrier*.

Mais le procès du Carton subsiste. L'imposteur est-il un imposteur volé par la Bastille ou la Police ?

En février 1787 d'Epréménil et Thilorier publie pour Cagliostro une *Requête au Roi* dont la thèse est de toute violence, le carton contenait cent mille livres de valeurs et deux cent mille de bijoux, la minute de l'inventaire l'établissait ; le gouverneur, au lieu de rendre le carton à Mme de Cagliostro, l'a conservé, ouvert, pillé, rescellé, il a supprimé la minute accusatrice ; la soi-disant copie certifiée et le soi-disant procès-verbal du 23 août sont des pièces de complaisance fabriquées après coup par la police.

De Launay riposte en coup droit. Il fait encore rechercher au greffe la fameuse minute, et on la trouve ! Et il la publie (*Pièce importante*, etc). Et elle dit cinquante objets et cent louis. L'effet est décisif. D'Epréménil essaie de lutter ; encore une pièce fabriquée, il faut une enquête, ah ! si nous étions devant la justice ordinaire ! etc. En vain l'opposition se reprend à espérer (Bachaumont), le procès du Carton est virtuellement terminé. Et nombre de gens tiennent Cagliostro comme digne du carcan (Besenval).

A Londres, Cagliostro est en débâcle. Morande a fait venir de Cadix, Sylvestre, qui poursuit son escroc. Cagliostro va se cacher chez Loutherbourg. A Paris le doute prend les cagliostristes. La Borde et de Vismes partent pour Londres. Aussi un jeune adepte, Rey, ami de Ramond ; il est décidé à avoir la vérité. A Londres, Cagliostro qui en est encore à la sempiternelle transmutation, demande à Rey de lui apporter la poudre indispensable à l'opération. Au lieu de cette poudre, Rey lui donne un mélange de cendre et de tabac. Cagliostro n'en change pas moins en argent, pour une vieille anglaise, des pièces de cuivre, — en les frottant de mercure, dit Morande. Rey « casse la glace » dans une scène de la dernière violence. Et Cagliostro confondu se sauve de Londres, y laissant sa femme pour vendre le mobilier.

Morande, dans le *Courrier* du 3 avril, sonne l'hallali. Comme nous dirions : il a mis Cagliostro à son tableau de chasse.

La Borde, de Vismes, Rey vont trouver Séraphine, qui vide son cœur, dit la peine et l'écrasement de sa vie, la fausseté de la réclamation des cent mille livres, et le nom de son mari : Balsamo.

La Borde et de Vismes, rentrés à Paris, avertissent le marquis de Launay, et d'Epréménil mystifié (Bachaumont), et Thilorier. — Et Rey écrit à Ramond :

« Notre très cher et très respectable Maître M. le comte de Cagliostro n'est qu'un imposteur et un escroc... « Il est vraiment Balsamo, Peregrini ; il est enfin cent fois pire que tout ce que l'on a dit de pire. C'est un monstre d'hypocrisie, de fourberie et de bassesse. » (Le *Temps* du 2 août 1912).

Cagliostro est arrivé le 5 Avril à Bâle. Il y a quelques jours assez bons, parce que pour Sarrasin et les fidèles il est toujours

le Messie et « M. le Comte ». Lavater dit : c'est un saint. — Morande qui ne le lâche pas, l'appelle « le Brioché des empiriques ».— Cagliostro, citoyen de Bâle, ouvre une loge mère des Pays Helvétiques. Le 14 juillet il perd le procès du Carton. Il s'installe à Bienne. Sa femme est venue le retrouver. Et aussi Loutherbourg. Mais Loutherbourg désabusé, ennemi et réclamant de l'argent. Cagliostro crie que Loutherbourg veut l'assassiner et demande contre lui un arrêté d'expulsion (c'est un comble). Loutherbourg riposte par une saisie : les huissiers chez l'envoyé de Dieu, scandale horrible. Sarrasin l'apaise, en payant. Mais Cagliostro quitte la Suisse, juillet 1788.

Dès lors c'est une vie d'épave tournoyant dans un remous. Aix-les-Bains, Turin (expulsion immédiate, dit-on), Gênes, Vérone. Le 24 septembre il arrive à Roveredo. Ici une réduction minuscule de Strasbourg : médecin, affluence, loge égyptienne, réaction, violente hostilité du peuple contre ce « maître des Illuminés ». S. Clementi Vanneti, *Liber Memorialis (ou l'Evangile de Cagliostro)* 1789. Document de seconde main.

Le grand-cophte est naturellement le maître des quelques illuminés égyptiens. Il n'est pas un grand maître des illuminés mystiques et spirites à la Schripfer, illuminés combattus par Mirabeau et son ami le marquis de Luchet. Le piètre Cagliostro n'est pas un grand maître de la Maçonnerie en général.

Et dès 1790, Bode, illuminé politique de Weishaupt, très agissant, dira que Cagliostro n'a jamais rien eu à faire avec les illuminés de Bavière ou de Weishaupt (ceux ci, approuvés par Mirabeau). Voir *Les Illuminés de Bavière*, par Le Forestier. (Hachette, 1915).

Le quarante sixième jour de Roveredo Cagliostro est expulsé. Il va à Trente, bien accueilli par le prince évêque, fait de la médecine, prend l'extérieur d'un bon catholique qui voudrait mettre la maçonnerie égyptienne sous la protection du pape comme un ordre de chevalerie chrétienne. Le sixième mois il est expulsé. Où aller ? Toute l'Europe lui est fermée. Moins Rome, pays débonnaire à condition de n'y faire nulle maçonnerie. A la fin de mai Cagliostro arrive à Rome, fait de la médecine et se tient circonspect. En France, événements formidables, les Etats-Généraux se substituant à la monarchie, d'Epréménil dépassé, la Bastille prise, de Launay massacré. (Un récit de l'abbé Benedetti qui montre Cagliostro, le 15 septembre dans une superbe soirée alchimique, en présence du cardinal de Bernis, prédisant par la carafe les journées d'octobre, est le type de l'arrangement fait après coup) Puis le naturel revient : Cagliostro parle trop, il commence à faire deux maçons égyptiens. Et on découvre à Rome une loge maçonnique, *les Vrais amis* (où Cagliostro est tenu pour un imposteur). Le gouvernement prend peur, croit à un grand complot mené par Cagliostro, jugé personnage maçonnique énorme. Le pape intervient en personne. Le 27 décembre Cagliostro est arrêté. On trouve chez lui tout un dossier de Grand Cophte : rituel, catéchismes, une pièce marquée L. P. D... ou L. D. P, (liberté de passage), et des lettres de ses croyants qui lui parlent comme au Messie : « Mon maître éternel, mon tout, après Dieu vous faites ma félicité, je m'humilie devant Dieu et devant vous » etc.. Cagliostro est mis au château Saint-Ange. Il avait toujours pensé à se garer de la Bastille.

La débâcle devient catastrophe. Et la catastrophe de Cagliostro est d'obtenir ce qu'il a voulu. Il s'est dit l'homme qui commande aux Esprits, le Ministre de Dieu sur la Terre, et le Grand-Maître secret de la Maçonnerie véritable. Rome le prend pour tel.

Le procès est fait à Joseph Balsamo, il dure quinze mois, dans toutes les formes, qui sont en somme celles du Parlement de Paris en plus sévère. Séraphine est contre lui et l'accable. Les grands interrogatoires commencent en avril 1790. Balsamo va parler un an On lui fait des interrogations de catéchismes, il fait des cours de maçonnerie comparée. Il en donne au juge d'instruction jusqu'à l'étourdir, il raconte le souterrain de Francfort. Il explique peut-être le grade maçonnique qui représente « la Vengeance des Templiers » sur les successeurs de Philippe le Bel et de Clément V, sur le roi de France et le pape. Et dans le sou-

terrain il a découvert qu'il était un Grand-Maître des Templiers sans le savoir. (On voit l'effet de ceci ) Il persiste à affirmer son pouvoir d'évocation : sa femme dit la supercherie de la carafe. Il nie tout satanisme. Il reconnait qu'il n'a jamais cru à ses invraisemblables régénérations morale et physique ; mais elles étaient, disait-il, pour complaire à certaines imaginations. L'instruction terminée il peut choisir un avocat, le comte Bernardini ; on en ajoute un second, Mgr Constantini. Romains ayant les idées de Rome, et la prétention d'être plus sérieux que des avocats de Paris. Moyennant quoi ils n'ont pas le coup d'œil, ne voient pas que le pietre personnage n'est rien du tout et qu'il n'y a qu'à l'envoyer se faire pendre ailleurs. En fait de défense ils ne savent que conseiller l'aveu et le repentir. Cagliostro, épuisé, hébété, en perdition, fait tout ce qu'on veut. Le 7 avril 1791, Joseph Balsamo est condamné pour hérésie-magie-maçonnerie à la peine de mort aussitôt commuée en détention perpétuelle. Après amende honorable publique il est mis dans la forteresse de Saint-Léon.

L'Inquisition voulut rendre le procès public et en publia une analyse. Si nous l'intitulons *Procès de Joseph Balsamo*, document des plus curieux. Mais elle est intitulée *Vie de Joseph Balsamo*, 1791 (par le P. Marcello); alors, document inexact et dangereux ; les faits les plus connus y sont méconnaissables : Cagliostro, par exemple, n'est pas simplement acquitté pour le Collier, mais après avoir « enlacé sa victime » il « parvient à se faire déclarer innocent » : le convent est tout à fait ignoré ; Balsamo a dit descendre du grand Charles-Martel, comprenez d'un arrière grand-père nommé Charles Martello. Et nul livre ne va plus contribuer à la légende : le luxe, le grand train de voyage, les coureurs, les laquais, la célébrité à Paris, ses bustes partout, *Divo Cagliostro*, la « Lettre au Peuple Français », la prophétie, le Souterrain de Francfort, *Lilia pedibus destrue*, le projet de conquête du cardinal : *Je vais m'emparer de sa tête, Serafina fera le reste.* Etc., etc. L'Inquisition a préparé le Balsamo du romantisme. Dumas peut venir.

Cagliostro passa quatre ans enfermé. Reclus, ce sanguin agité et loquace dut souffrir atrocement. Il mourut d'apoplexie, « impénitent » le 26 août 1795. D'Epréménil, en le poussant, l'avait tué. Neuf ans de déroute et d'agonie à dater de la réclamation des cent mille livres.

Sa femme — sa victime en somme — avait été mise dans un couvent. On la suppose morte vers 1794.

L'opinion française condamna et la condamnation et Cagliostro. « Condamnation cruelle et absurde, hérésie-magie-apostasie-frénésie » disait Cerutti dans *la Feuille Villageoise*. Mais il ajoutait : « Il aurait fallu abandonner *à sa mauvaise réputation* CE CHARLATAN INSIGNE, *qui avait erré de contrée en contrée* ET DE TRÉTEAUX EN TRÉTEAUX, *fait quelque bien* ET ENCORE PLUS DE DUPES ».

HENRI BERALDI.

—

**Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner** (T. G. LXXXIII, 137, 243). — Je signale comme contribution à l'étude de cette question un ouvrage que je crois devenu rare ; il est intitulé :

« *Napoléon à Sainte-Hélène*, opinion « d'un médecin sur la maladie de l'Em- « pereur Napoléon et sur les causes de sa « mort ; offerte à son fils au jour de sa « majorité. Par J. Héreau, ancien chirur- « gien de Madame Mère, et premier chi- « rurgien de l'Impératrice Marie-Louise.

« Paris, f. Louis, Libraire, rue du Paon, « N° 2. Strasbourg, Londres, Bruxelles, « et Librairie parisienne, rue de la Made- « leine, n° 438. « MDCCCXXIX »

THIX.

—

**Mariage de Marie-Louise et du Comte de Neipperg** (LXXV, 507 ; LXXVI, 59, 151, 195). — Dans une chronique de l'*Eclair* du 11 avril dernier, relative aux mariages morganatiques de Marie-Louise, M. Jean-Bernard revient sur la question de savoir comment ont été célébrées ses unions successives avec Neipperg et avec Bombelles, et ajoute à ce propos :

M. Brieux s'est occupé, il y a une trentaine d'années, de cette question ; il a silhouetté le fils de Marie-Louise et du comte de Neipperg, le comte de Montenuovo, que l'empereur François-Joseph créa prince héré-

ditaire le 10 juillet 1864 et qui devint successivement chambellan, général de cavalerie.

Il me semblait que l'auteur de *Blanchette* et des *Avariés* avait consacré exclusivement son talent à des œuvres dramatiques roulant sur des thèses philosophiques ou sociales, et n'avait jamais traité de sujets historiques. M. Jean-Bernard, qui compte, si je ne me trompe, au nombre de nos collaborateurs, serait bien aimable de nous donner le titre de l'ouvrage dans lequel M. Brieux aurait mis en scène le fruit des amours du séduisant hussard borgne et de la fille des Césars.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La guerre dite des Rustauds** (LXXXIII, 233). — Volcyre en a écrit l'histoire.

Voir à ce sujet le *Catalogue du fond lorrain* par M. J. Favier, sous les numéros 530 et suivants, ainsi que la *Table alphabétique des publications de la Société d'archéologie lorraine*, par Ch. Sadoul, p. 313.

E. R.

—

**L'Armure de Jeanne d'Arc** (T.G.)

« L'armure et l'épée de Jeanne d'Arc se trouvaient, depuis trente ans, la propriété de M. Régnier de Bourbon qui habite à Merton, dans le Surrey en Angleterre.

L'année dernière, l'armure et l'épée furent exposées à la cathédrale de Westminster de Londres, et une statistique nous apprend que 15 000 personnes vinrent s'agenouiller devant l'épée pour y faire dévotement la garde ».

De quelle épée et de quelle armure s'agit-il puisqu'il y en avait plusieurs ? Ce n'est certainement pas de l'épée de Ste-Catherine de Fierbois ?

Baron DE BOUSSAC-CORRÈZE.

—

**Le pantalon rouge dans l'armée** (LXX ; LXXI ; LXXXIII, 204). — Le pantalon rouge était porté, *sous le premier Empire*, par les Lanciers rouges (1804), les Gardes d'honneur, 2e régiment (1813) et les Mameluks de la Garde (1804 à 1814), large pantalon flottant pour ces derniers).

En 1805, la culotte rouge faisait partie de l'uniforme des Commandants de Place ; en 1809, elle existait dans la grande tenue de *l'aide de camp du Maréchal*.

(Collection des costumes de l'armée française depuis Louis XIV. S. d. Impr. Aubert, Place de la Bourse).

D'après les planches de cet album, le *rouge* était la couleur des haut-de chausse ou des culottes (suivant les époques) de différents Corps de troupe sous la royauté (Louis XIV, Louis XV et Louis XVI) : *Infanterie de ligne*, Compagnie du Centre (1660) ; Cuirassiers (1680, 1750) ; Carabiniers (1680) ; Chevau-légers de la Garde (1690, 1770, 1786) ; Gardes Françaises (1690, 1740) ; Gardes du Corps du Roi (1690, 1760 à 1789) ; Invalides (1700 1730) ; 1re compagnie des Mousquetaires de la maison du Roi (1727) ; 1re compagnie des Mousquetaires gris de la maison du Roi et 2 Compagnie de Mousquetaires noirs de la maison du Roi (1772) ; Gardes de la porte, infanterie, maison du Roi (1786).

On y voit aussi qu'en 1678, l'officier de marine était en haut de chausse *rouge* et que la culotte *rouge* était portée par l'Ingénieur militaire (1744, 1780), par la Compagnie des Gentils-hommes Gardes du pavillon amiral (1758), enfin par les officiers de marine (1793)

G. AB.

*
* *

Dans le tome de 1914 et dans les années suivantes il a été question dans l'*Intermédiaire* du pantalon rouge et des réponses, particulièrement envoyées par M. Cottreau, donnent des indications relatives à l'usage de cette couleur dans l'armée de la Restauration avant 1829. Dans le numéro du 10 janvier 1919, j'ai moi-même à propos du mot « bleu » relevé l'usage de la culotte bleue et de la culotte et du pantalon rouge, dans l'armée dès le XVIIIe siècle, et j'ai indiqué rapidement certains corps, parmi ces derniers, les brillants aides de camp du major général de Napoléon Ier.

Dans sa 53e série des uniformes de l'Empire (aides de camp des maréchaux) le capitaine Bucquoy, cite dans le texte qui accompagne ces dessins l'incident de l'aide de camp de Ney. Par décision du 30 mars 1807, la culotte des aides de camp des maréchaux était bleue, et ceux du major-général portaient seuls, la culotte rouge avec le dolman bleu galonné

d'or et la pelisse noire. Mais peu à peu au grand mécontentement de Berthier, Messieurs les Maréchaux violaient les prescriptions de 1807 et donnaient à leurs aides de camp des culottes écarlates, amaranthe, etc., d'où l'incident rapporté par Castellane.

PELLEPORT.

*
* *

L'uniforme des aides de camp du maréchal Berthier se composait d'un dolman blanc à tresses d'or, shako rouge à plumet blanc, pantalon long rouge à bande noire. C'est probablement l'uniforme auquel fait allusion le maréchal de Castellane. Cependant Job (*Tenue des troupes françaises* T. 1) cite une lettre du maréchal Berthier, datée du 28 août 1807 qui donne à ses aides de camp l'uniforme suivant : « frac écarlate à la Hussarde, collet droit de velours noir, parement et revers blanc liseré de noir, le tout soutaché d'une broderie de petites feuilles de chêne; veste et culotte blanches : chapeau noir.

Mais la culotte ou le pantalon rouge avaient été portées dans l'armée française longtemps avant 1827.

La gendarmerie de France la porta jusqu'en 1764.

La maison du roi jusque vers 1776 ou 1786 suivant les corps. Les cent suisses et les gardes de la porte jusqu'en 1786. Les gardes suisses et les gardes françaises jusqu'en 1757.

Dans l'infanterie 36 régiments portèrent la culotte rouge jusqu'en 1720 date de l'adoption de la culotte blanche. Royal Italien et les régiments irlandais de Bulkeley, Clare et Dillon jusqu'en 1757. Le régiment des galères la portait en 1748.

La grosse cavalerie ne semble pas l'avoir portée sous les cuirassiers du roi (1762). Par contre presque tous les régiments de dragons portèrent la culotte rouge jusqu'en 1762, date de l'adoption de l'uniforme vert à culotte blanche. Dans l'armée des hussards un certain nombre de régiments portèrent la culotte rouge : Rattlay en 1735, Berchenig 1735-1775, Chamborant, Royal-Nassau, Esterhazy bis 1763 1775, Conflans 1786, 7e hussards 1793 7e hussards 1796-1812, 8e 1802-1812, 6e 1803 et 1819, 1er 1807, 1815-1819, 3e 1813-1819 ; 14e 1813 ; 4e 1815 ; 2e 3e 5e, 1819 ; trompette du 5e (1803) du 9e (1803, 1812) du 8e (1806). Dans les troupes légères dont sont issus les régiments d'infanterie légère et les régiments de chasseurs à cheval, je trouve portant la culotte rouge dans les troupes à pied : les volontaires de la Morlière (1745 49), les volontaires de Geschraye (1757-59), et les grenadiers des volontaires de Clermont (1758) et dans les troupes à cheval : les chasseurs à cheval de Fischer 1744-1753. Enfin un corps de volontaires de 1793, la légion de Paris, portait l'habit blanc et la culotte rouge.

Le Royal-artillerie semble avoir porté la culotte rouge jusqu'en 1772. Sous l'Empire elle était en usage dans l'artillerie à cheval pour ses trompettes.

Les officiers ingénieurs la portaient jusque vers 1776.

Les majors généraux, aide-majors généraux (1775) aide maréchaux des logis, aides de camp (1775, 1786) commissaires des guerres (1746, 1788) chirurgiens majors (1757, 1786) semblent l'avoir également portée ainsi que les invalides (1700, 1730) et les cadets gentilhommes (1776).

Les gardes de la connétablie la portèrent également au XVIIIe siècle.

Dans la garde impériale de Napoléon Ier la culotte rouge était portée par le 2e régiment de lanciers, les chasseurs à cheval de la jeune garde, les trompettes des chasseurs à cheval de la vieille garde et les gardes d'honneur.

Dans la garde royale les cent-suisses la portaient en 1815 et l'infanterie de la garde la prit en 1829 ce qui nous ramène a peu près à la date indiquée par le collaborateur Cinqdeniers.

Sources : L. Rouillard. « Les régiments sous Louis XV », — Lienart et Humbert. « Les uniformes de l'armée française ». — Job. « Tenues des troupes de France ». — Falluo. « Nos hussards ». Fallou « La garde impériale ». - Knœtel « Uniformenkunde ».

C. N.

*
* *

Dans son *Journal* (Tome I), le Maréchal de Castellane dit que le pantalon garance fut accordé à la cavalerie en 1818 et réclamé par lui, Castellane, pour l'infanterie, en 1826. Il fut effectivement donné à

l'infanterie un peu avant 1830, ajoute le Maréchal.

E. H.

*
* *

Le pantalon rouge existait déjà sous l'Empire, les 7e et 8e régiments de hussards portaient la culotte écarlate (comme en témoigne le règlement sur l'habillement, manuscrit officiel de l'époque). Il semble que déjà avant le 1er Empire certains régiments ou du moins certains officiers la portaient. En tout cas, sous ce régime quelques officiers généraux y avaient droit, et, d'ailleurs, il est possible qu'ils aient mis la culotte rouge simplement par élégance et par fantaisie. En effet la très grande variété d'uniformes pouvait le leur permettre.

J. BARATTE.

*
* *

A part les aides de camp de Berthier, qui portaient la culotte rouge et le dolman blanc, le pantalon garance a été porté sous le premier Empire par les gardes d'honneur de 1814, dont l'*Intermédiaire* a maintes fois décrit l'uniforme. Rétabli et généralisé par l'ordonnance du 26 juillet 1829, le pantalon rouge a été adopté depuis, dans une plus ou moins large mesure et pour plus ou moins longtemps, par plusieurs armées étrangères : Espagne, Autriche, Etats romains, Romaine (tout au début), Chili, d'autres peut-être, car certaines républiques de l'Amérique du Sud s'accommodaient volontiers des draps refusés par notre intendance.

P. J. HENRY.

—

**Les Arnaud (Ribérac, Vierzon)** (LXXXIII, 236). — Les Arnauld d'Auvergne ne paraissent pas avoir eu de branches en Berry. Je crois pouvoir l'affirmer à notre sympathique et honoré collègue, M. Soulgé, ayant dressé une généalogie très complète des Arnauld d'Auvergne. J'ai cru longtemps que les Arnauld de Périgord se rattachaient aux Arnauld d'Auvergne. C'était une erreur. Grâce à diverses lettres personnelles de collaborateurs de l'*Intermédiaire*, j'ai pu dresser une généalogie des Arnauld de Périgord (Arnauld de la Borie et Arnauld de Saint-Bonnet). Malheureusement, elle ne va pas au-delà de 1739 : elle est d'ailleurs fragmentaire. Telle qu'elle est, je la tiens à la disposition de M. Soulgé qui parviendra peut-être à lui rattacher les Arnaud qui l'occupent. Il est à remarquer que diverses familles Arnauld portent dans leurs armes les chevrons et les palmes adossées des Arnauld d'Auvergne sans avoir aucun lien de parenté avec eux.

Est-ce un emprunt ou y a-t-il là quelque motif d'armes parlantes ?

HENRI D. D'A.

—

**Bourdon de l'Oise** (LXXXIII, 140 ; 261). — La rue des Novers, qu'habitait Bourdon de l'Oise, existe encore, du moins en partie, et n'a perdu son nom que le 26 décembre 1893 pour prendre celui de boulevard Saint Germain. En 1783, elle allait de la place Maubert à la rue Saint-Jacques. Le côté des numéros pairs est tombé pour faire place au nouveau boulevard, entraînant dans sa chute une chapelle située à l'angle de la rue St-Jacques et dédiée à St-Yves, patron des avocats. Le côté des numéros impairs, qui subsiste encore, est situé en contrebas du boulevard Saint Germain ; sur la maison n° 43 (maintenant n° 57 du boulevard) une plaque rappelle qu'Alfred de Musset y est né en 1810.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Ceullin** (LXXXI, 145). — Je reprends ma question qui, au surplus, est double.

1° Je désirerais connaître le pays d'origine de cette famille que je suppose venir des anciens Pays-Bas espagnols (Belgique).

En effet, on trouve à Gand, à Anvers, des *Seullin* ou *Seulin*. Il existe en Hollande également une famille *Seullin*, *Seulin* et *Seullyn* venue d'Aix-la-Chapelle qui serait originaire de Maestricht et qui porte : *d'azur à 3 pigeons d'argent, 2 et 1, becqués et pattés de gueules.*

Il se pourrait aussi que le nom de *Ceullin* porté par la famille de Picpus dérive de (*van*) *Ceulen* qui signifie *de Cologne*. Qu'en pensent nos érudits collègues belges ? Vers quelle époque (16..?) cette famille aurait-elle été naturalisée en France ?

2° Les *Ceullin* de Picpus et de Reuilly appartiennent à l'enseignement

Des spécialistes de l'histoire de l'enseignement en France au XVIII^e siècle pourraient-ils me donner quelques détails me permettant de reconstituer la vie de cette famille et des indications au sujet des archives où il y aurait chance de retrouver des documents les concernant ?

A titre d'indication, voici la généalogie des *Ceullin* de Picpus (actuellement Paris).

I. — François ? ou Joseph ? *Ceullin*, né problablement dans les Pays-Bas espagnols vers 1650, peut-être maître de pension ? à Picpus ? mort probablement à Picpus ? avant 1712 ? enterré au cimetière de Picpus ? où la famille avait un caveau, père de :

1° François, qui suit ;

2° Louise, née à... vers 1690 ? demeurait à Reuilly avec son frère ; le 30 novembre 1733, entre 11 heures et midi, elle fut enlevée comme convulsionnaire et conduite à la Bastille le 13 décembre et en sortit le 26 suivant sur ordre du comte de Maurepas ;

II. — François *Ceullin*, né à Picpus ? paroisse de St-Mandé ? vers 1680, maître de pension à Picpus en 1712, ancien maître en charge des Petites Ecoles (1734) et maître titulaire du 7° quartier de la paroisse Ste-Marguerite ; il était en procès, de 1730 à 1734, contre Jean-Jacques Poiret, tenant ci-devant une pension par delà la barrière de Reuilly, † à Reuilly ? après 1765, enterré au cimetière de Picpus ? ; marié 1° 170. à W. W. ; 2° vers 1705 à Jeanne *Chateigne*, 3° vers 1710 à Marie *Aubry*, morte après 1765, dont :

*Du 2^e lit* :

1° Joseph, né à Picpus vers 1705, baptisé paroisse de St-Mandé ? conseiller du roi, lieutenant-général de police à Moulins en Bourbonnais (174.), † à... avant 1759 ; marié 174. à W. W., dont une fille unique :

1° Marie-Anne-Valentine, née à... 1744, héritière de la moitié de la maison de la rue de Reuilly n° 10, elle touchait depuis 1780, une pension de 800 livres ; inscrite sur la liste des *suspects* de Moulins ? après 1792 ; mariée (1° ?) à... vers 1759 (émancipée par mariage) à Jacques de *Saint-Mesmin*, écuyer, prévôt général de la Maréchaussée du Bourbonnais † avant 1780 (2° à Moulins ? 178. à... *Brésé* ?), dont du 1^er lit, au moins 2 enfants ;

*Du 3^e lit* :

2° Pierre François *Ceullin*, né à Picpus, 21 janvier 1712, baptisé le lendemain, paroisse Ste-Marguerite, maître ès arts (173 ?) et de pension, demeurant rue de Reuilly en 1745, † avant 1774 ? (1786 ?), enterré au cimetière de Picpus ? ;

3° Marie-Françoise, la dernière des *Ceullin*, née à Picpus ? entre 1725 et 1730, maîtresse de pension rue de Reuilly, morte avant 1790 ? ; mariée à Paris ? 1° vers 1750 à Pierre-Nicolas *Cartier*, maître de pension, † vers 1760, fils de Pierre ? Cartier, bourgeois de Paris en 1712 ; 2° vers 1764 à Pierre-Antoine *Cauchois*, né en Normandie ? vers 1730, maître de pension, fermier de la ferme de Ville-Evrard (1772), morte à .. avant 1785, dont :

*Du 2^e lit, un fils unique* :

1° Pierre-Jean-Baptiste-Félix *Cauchois*, né à Reuilly, au faubourg St-Antoine, le 10 novembre 1764, baptisé le lendemain paroisse Ste-Marguerite, professeur de violon, il demeurait, en 1790, rue du chemin de Mesnilmontant n° 6 (act. rue Oberkampf, † à Paris vers 1832.

En 1785, il eut une idylle avec une élève de la pension maternelle, une dame mariée venue de l'Isle Bourbon pour perfectionner son éducation, Madame *des Tournelles*, † à l'Ile Bourbon après 1830. De cette liaison, il eut une fille naturelle qu'il reconnut, Marie-Anne-Félix-Françoise-Justine-Agathe *Cauchois*, née à Paris, chez une sage-femme de la rue du Maine, en 1786 ; elle était fort brune de peau et mourut à Paris le 2 septembre 1834.

Où pourrait-on consulter les registres du cimetière de Picpus ?

H J.

—

**Hyppolyte Clairon et « l'Ordre du Médaillon »** (LXXXIII, 140, 273).— Je permets, M. le Bibliophile Comtois, je permets : toutefois, je vous ferai remarquer, oh bien gentiment, que défendre l'opinion d'Arthur Dinaux n'est pas m'apporter la preuve que je demande. Je ne conteste nullement la probité historique de Dinaux, mais on doit reconnaître que dans son ouvrage sur les *Sociétés badines*, il accueille sans contrôle tous les renseignements se rattachant de près ou de loin à son sujet, et ce, sans aucune critique, sans indiquer les sources. En outre, il cite jusqu'aux sociétés purement imaginaires, comme par exemple l'*académie Pétré Laconique et Bombaraxale*, du comte de Fortsas, en indiquant il est vrai leur qualité. Je persiste donc à croire que l'*Ordre du Médaillon* fut moins encore qu'éphémère. Il est d'ailleurs surprenant que la comédienne n'ait pas cru devoir parler dans ses *Mémoires* d'un fait qui ne pouvait lui être qu'agréable.

VETULUS DE MONTE.

**Famille de Chazal** (LXXXIII, 187). — Je savais qu'un Chazal de l'île Maurice était venu, il y a quelques années, à Montbrison, chercher les traces de sa famille. Je pensais qu'il se trompait, et que les Chazal de Maurice, et de Paris actuellement, étaient des Chazal de Chamarelle : J'ai vu un faire part du 26 décembre 1912, de la mort à Paris de Charles Antoine Rodolphe de Chazal où figurent nombre de noms de l'Ile, et même un *Chamarel* (prénom) *de la Geneste de Chazal*. Je serais reconnaissant à M. C. de R. si, en échange des notes que je lui adresse directement, il voulait bien me communiquer la généalogie depuis *Aimé*. Je n'ai pas eu à compter Chazal parmi les noms nobles Foréziens parce que, s'il comporte une branche anoblie, cette branche avait quitté le Forez en 1789

Les ancêtres d'Aimé sont de la région nord de Montbrison, où le nom est fréquent au XVII^e, et encore représenté. Je ne crois pas avoir trouvé de Chazal avant 1600, ce qui est étonnant : mais peut-être alors la forme était elle · Chazeau ; ou bien ne trouverait-on le nom que dans les Terriers? Les Chazal ont pu aussi provigner des provinces voisines où leurs homonymes existent. J'omets ici les collatéraux non rattachés, nombreux dès le début :

I. — Jean Chazal, substitut du procureur du roi en la chatellenie de Marcilly-le-Chateau, 1624 : mort Procureur avant 1665 ; marié dès 1636 à Marie Valézy, d'une famille de laboureurs et de notaires du pays d'où : 1. Marie, marraine en 1648. 2. Pierrette, épouse en 1665. Claude Dalmais, bourgeois ; en 1670 ou 1671, Philibert Ferjard, aussi bourgeois et

II. — Jean Chazal, capitaine chatelain de Marcilly ; mort avant 1696 ; marié à Emérancienne Gayot, de famille bourgeoise, morte en 1710. 1. Claude, 1678-1741, avocat. 2. Marguerite, épouse 1696 Pierre Lhéritier de la Bastie, avocat. 3. N... mariée à M^e Claude Coupat du Ché. et

III. — M. M. J B. Chazal, conseiller du roi, élu en l'élection de Montbrison dès 1700, marié en 1700 à Jeanne Brun, fille de feu Aymé Brun, Président au grenier a sel de Montbrisson. Il mourut en 1723, laissant :

1. Marie Emerantienne, épouse en 1728 Anne Dumont, avocat, puis conseiller au bailliage ; morte avant 1772.

2. Antoine; chanoine de Montbrison de 1745 à 1781. M. Beyssac lui donne : *de gueules à un chevron d'argent chargé d'un rustre (sic) de sinopl*, ce qui sent l'attribution d'office (à son père probablement, en 1700) et

IV. — Aymé Chazal, élu après son père ; marié à Mornand le 11 octobre 1727 à Marie Marg., fille de noble Pierre Baillard, avocat en parlement, sgr. de la Grange, et de dame Marie Granjon. Il était ancien élu, honoraire, en 1759 et 1765, d'où :

1. Peut être Antoine Régis, mort avant 1793 ?

2. Pierre, baptisé le 10 février 1720, tenu par Pierre Baillard du Piney, receveur du grenier à sel de Montbrison, et par Marg. Chezal. L'héritier de la Batie.

Il y a apparence que c'est le Pierre Chazal, reçu conseiller à la Cour des Aides de Paris le 27 mars 1754, à 25 ans juste. Steyert l'a évidemment pensé. D'Assier (*Fiefs*) a dû le croire conseiller au Parlement, en disant que « Chazal, conseiller au Parlement », vend une rente à Mornand vers 1780. La question est celle-ci : Est-ce bien ce Pierre qui fut conseiller des aides ? Est-ce de lui que viennent les Chazal de Maurice ?

Certes d'autres Chazal ont émigré : en 1710, à Trelins, le parrain d'une Chazal est André Chazal, lieutenant de maire d'Ahun dans la Marche. Mais l'émigration à l'Ile a pu se faire en plusieurs générations : En 1793, Madame de Meaux hérita d'une de ses tantes Baillard, par moitié ; l'autre part échut à Pierre Chazal *Chazal Lageneste* (Voir le faire part de 1912) Ant. Toussaint Chazal et Charles-Ant. Chazal co-héritiers de feu Antoine Régis Chazal et de dame Baillard du Pinet sœur ? de la défunte. (Une autre alliance Chazal Baillard ?).

Les Baillard sont notables en Velay dès le XVI^e siècle. Le beau-père d'Aymé Chazal, Pierre Baillard du Pinet, mourut en 1757 Secrétaire du roi : C'est l'ayeul de Madame de Meaux, dont le fils (et non le mari) reçut un titre personnel de Vicomte les 29 mai et 7 decembre 1830. Les archives du Vicomte de Meaux, à Montbrison, contiennent des documents Baillard, et, peut-être, Chazal

On trouvera des notices Baillard dans les armoriaux Velaves. Ils ont fait branche en Forez ; outre Montbrison, à Pérignieu : Madeleine B. du Senoux, veuve en 1759 de P. Chabane, notaire, et parente de Jean Joseph Baillard de Lantoye, écuyer, etc. (Registres paroissiaux ; inventaires

Archives Loire; Archives Nationales. Z. 1 *a* Arch. privées).

SOULGÉ.

—

**Du Joncquoy** (LXXXIII, 237). — En 1824, une famille Dujoncquoy exerçait le commerce de bonneterie.

Madame Veuve Dujoncquoy céda son commerce à ses deux fils, Dujoncquoy-Rousseau et Alexandre Dujoncquoy. Le premier était établi a Mézonville, le second à Pussay (Seine-et Oise). Tous deux avaient formé une société sous la raison Dujoncquoy frères. En septembre 1824, cette société fut dissoute. L'aîné continua à Pussay « le même genre de fabrication, dans le même local où existait l'ancien établissement fondé par ses père et mère », après avoir pendant vingt cinq ans, travaillé dans la maison.

Je ne puis rien dire de plus sur cette famille.

LOUIS CALENDINI.

—

**Madame Jacques Laffitte** (LXXXIII, 46). — Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1907, M. André Liesse (Jacques Laffitte. « Sa vie et ses idées financières ») nous apprend que le célèbre financier, épousa à Paris le 3 prairial an IX Marie-Françoise Laeut, fille d'un négociant du Havre. Deux de ses frères Pierre, négociant à Saint-Quentin et Martin, marin au Port-Liberté (Morbihan), lui servirent de témoins.

Jacques Laffitte était alors âgé de 35 ans et demi ; il occupait déjà une situation importante chez le banquier Perregaux. Sa fiancée, beaucoup plus jeune que lui, n'avait que 16 ans et demi. Elle vivait encore, lorsqu'il mourut à l'âge de 76 ans le 26 mai 1844.

Quelques biographes de Laffitte, ajoute l'auteur de l'article, l'ont fait à tort gendre de Perregaux. S'il en avait été ainsi, Perregaux aurait eu moins de mérite à le désigner dans son testament comme directeur de sa maison de banque.

La tombe de la famille Laffitte est située au cimetière du Père-Lachaise (18e Division, Avenue des Acacias) auprès de celle de Kellermann. Au centre du monument se lit l'inscription suivante :

Ce terrain a été acquis à perpétuité
par Pierre, Jacques, Martin et
Jean-Baptiste
LAFFITTE FRÈRES,
qui ont fait ériger ce monument
pour la sépulture de leurs familles
AN 1817

De chaque côté de cette inscription, sont gravées les épitaphes de 6 des membres de cette famille. Celles de Jacques et de sa femme n'y figurent pas.

Il me paraît certain cependant que l'ancien Ministre du Gouvernement de juillet est inhumé dans cette sépulture ; car il existe une gravure de l'époque représentant la cérémonie de ses obsèques au Père Lachaise,

On sait que sa fille unique Albine Laffitte épousa à l'église Saint-Roch en janvier 1828, le prince de la Moskawa, fils du maréchal Ney.

D'après Castellane, c'est le chansonnier Béranger qui aurait arrangé ce mariage.

ORFRÉMONT.

—

**Le comte Léon** (LXXXI, 166, 253, 454 ; LXXXII, 68). — D'après M. le comte de Roulave, un comte Léon, qui avait le grade de sergent, serait mort à l'ennemi, au Chemin des Dames, en septembre 1917.

D'autre part, dans une fort intéressante chronique, parue dans le *Temps* du 3 mai dernier, notre aimable et érudit directeur écrit que la famille du comte Léon ne se compose plus actuellement que de sa fille, Mme Mesnard, institutrice à Paris, de son dernier fils, M. Gaston Léon, représentant en eaux de vie à Remiremont, et du fils de celui ci, commis-libraire à Paris ; mais il ne fait aucune allusion à un comte Léon qui aurait succombé en Champagne. Le seul descendant de Napoléon Ier et d'Eléonore Denuelle de la Plaigne qui aurait trouvé la mort dans la dernière guerre, serait le fils de Mme Mesnard « glorieusement tombé, en 1916, sur un de ces champs de bataille, illustrés déjà par les prodiges de la campagne de France. »

Notre confrère n'aurait-il pas confondu un des deux petits-fils du comte Léon avec son cousin germain ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Le comte Léon, fils de Napoléon Ier, eut trois fils, Fernand, Charles et Gaston, et une fille Charlotte.

Gaston, qui vit toujours, eut deux fils : Fernand et Gaston.

Fernand qui avait été officier a repris du service et est mort pendant la guerre, mais de maladie en 1914.

Gaston, 2e fils a été réformé.

Il n'y a eu de Léon tombé sur le champ de bataille que le sergent Mesnard : dessinateur attaché au service géographique du général Bourgeois, mort au Chemin des Dames, à la veille de passer lieutenant. Il était le fils de Mme Charlotte Mesnard, laquelle est la fille du comte Léon et par conséquent la petite-fille directe de Napoléon Ier. Elle a une fille mariée.

M.

—

**Mérimée, inspecteur des Monuments historiques** (LXXXIII, 47, 213). — On me fait écrire :

Il... contribua à sauver nombre de monuments anciens... *à* la cupidité de la bande noire et aussi *au* vandalisme des municipalités.

Ma minute porte : *de* la cupidité et *du* vandalisme.

J'aime à croire que cette modification fâcheuse apportée à mon texte est plutôt une faute d'impression qu'une inadvertance du correcteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Montereau ou Montreuil.** — Du *Figaro*, 23 avril 1921 :

Un petit problème parisien.

Un des plus purs joyaux de Paris, la Ste Chapelle, a pour auteur un architecte sur le nom duquel on discutait depuis des siècles.

Cet architecte, qui avait aussi bâti l'abbaye de Saint-Denis et collaboré à la construction de Notre-Dame, s'appelait-il Pierre de Montereau, comme on le soutenait généralement, ou Pierre de Montreuil ?

On sait les recherches difficiles auxquelles se sont livrés les archéologues et les historiens d'art pour découvrir l'identité véritable de l'auteur de ces chefs d'œuvres.

M. de Mély vient de résoudre ce petit problème parisien en apportant à la Société des antiquaires de France une série de documents d'archives et la pierre tombale de la femme de « maistre Pierre de Montreuil », qui ne laissent plus aucun doute : le grand artiste auquel nous devons la Sainte-Chapelle, Saint-Denis et Notre-Dame de Paris s'appelait Pierre de Montreuil, nom que sa famille avait emprunté à Montreuil-sous-Bois, d'où elle était originaire.

—

**Famille de Rouvroy** (LXXXIII, 48). — Deux familles de ce nom ont existé en Lorraine. L'une, anoblie le 5 mai 1715, avait pour armoiries : *d'or à trois fasces de gueules ; à un lévrier rampant d'argent, colleté et bouclé d'or, brochant sur le tout.*

Elle ne paraît pas s'être perpétuée puisque le petit fils de l'anobli, nommé Henri Cosserat, obtint, en 1747, de reprendre la noblesse et les armes de son aïeul maternel.

L'autre tirait son origine de Jean-François Rouvrois, avocat et notaire à Saint-Mihiel au milieu du XVIIIe siècle, lequel avait acheté une charge conférant la noblesse et s'était attribué des armes parlantes : *coupé d'argent et de sinople, en chef en chêne (rouvre) en pointe une oie, de l'un et l'autre.*

L'officier d'artillerie cité ne se rattache probablement pas à la première des famille ci-dessus mentionnées et certainement pas à la seconde. Aucune des deux ne tenait, de près ou de loin, à celle de Rouvroy, duc de St-Simon.

E. DES R.

—

**M. Eudore Soulié** (LXXXII, 336 ; LXXXIII, 265). — Dans la biographie écrite par le marquis de Chennevières qui cite M. le Bibliophile Comtois, il est dit :

« ... La seconde fille, Anne, est devenue Mme Victorien Sardou (voir *Journal des Goncourt*, lundi 20 mai 1872).

Or, dans la préface de *Tournebut*, par G. Lenôtre (édition Perrin, 1905) Sardou commence ainsi : « Un soir d'hiver, en 1868 ou 69, mon beau-père, Moisson, avec qui je devisais au coin du feu. . »

Est-ce à dire que Sardou ou sa mère se sont mariés deux fois ?

EDMOND L'HOMMEDE.

—

**Armoiries à déterminer : Quatre burelles** (LXXXIII, 239). — Il s'agit d'un poids aux armes de la ville de Béziers, qui se lisent : *d'argent aux quatre*

*fasces de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or* ».

La Société d'Archéologie de Montpellier possède une riche collection de poids des villes du midi.

RODEROT.

—

**La selle de femme moderne** (LXXXIII, 191). — Se reporter au volume de M. Jules Pellier : *La selle et le costume de l'amazone, étude historique et pratique de l'équitation des dames*, Paris, Rotschild, 1897 ; in-8, orné de 100 vignettes par MM. Gavarni, F. Régamey, Tavernier, etc., etc.

P. D.

—

**Les manuscrits normands de don Lenoir** (LXXXIII, 241).— La Société des arts et belles lettres de Caen ayant refusé de les conserver, ces manuscrits ont été partagés entre trois personnes; l'une d'elles doit être M. Julien Travers, ancien professeur à la Faculté des lettres de Caen lequel est décédé ainsi que son fils M. Emile Travers. Ils sont représentés aujourd'hui par M. Sénécal, gendre de M. Emile Travers, qui habite à Paris, mais pour la belle saison à Bagneux (Calvados) au château de Bellefontaine.

ALBERO.

—

**« Les Thugs ou Etrangleurs », roman** (LXXXIII, 240). — Ce n'est pas, en réalité, un roman, mais la relation, fort délayée et dramatisée d'ailleurs, d'un procès d'étrangleurs hindous.

Elle commença le 27 août 1866 dans le *Petit Journal*, la feuille à un sou fondée trois ans auparavant par Moïse Millaud, et se continua jusqu'au 16 octobre, sous la signature de René de Pont-Jest.

Quand on arriva à l'interrogatoire du « grand chef des étrangleurs », Millaud couvrit Paris d'affiches portant ces seuls mots : *Feringhea a parlé*. Et l'expression devint proverbe.

M. Roger Alexandre, dans son *Musée de la Conversation*, note combien le succès fut populaire : Grangé et Wolff, dit-il, donnèrent pour titre à leur revue de fin d'année, jouée aux Variétés le 20 novembre 1866, *Les Thugs à Paris*.

D'après la notice consacrée à René de Pont-Jest par le *Larousse*, *le Procès des Thugs* aurait plus tard paru en volume.

Le renseignement est exact, et je puis le préciser : une édition in-quarto, illustrée, du *Procès des Thugs*, a été publiée chez Bunel, à Paris, en 1877.

A. BOGHAERT VACHÉ.

[Mêmes réponses : P. M. ; P. D. ; DEHERMANN-ROY.

—

**Césembre** (LXXXII ; LXXXIII, 104, 272).— Je ne vois pas bien ce qu'entend M. G. Bord en disant que la terminaison *ambre* ou *embre* (ce serait en tout cas *amber* ou *ember*) est essentiellement latine. Sambre est la déformation romane du latin Samara, transcription lui-même plus ou moins exacte du nom, d'origine celtique ou préceltique, que donnaient les gaulois à diverses rivières. Siambre et Ambre ne sont pas des formes latines non plus, et le nom des Sicambri, Sigambri, Sugambri, en grec Σύγαμβροι ou Σούγαμβροι, n'est évidemment que le nom germanique de cette peuplade, plus ou moins déformé par la prononciation latine. Il est impossible de démêler, d'autre part, par quelle transformation phonétique admissible on aurait passé de ce nom à la forme Cézembre, ou Césembre, ou Cézambre, ou Cézambre, ou encore Sézembre, etc. (l'orthographe n'a ici aucune importance au point de vue de la recherche étymologique, étant donné la fantaisie orthographique des scribes administratifs de tous les temps et de tous les pays). Sigambri aurait donné en français, en formation populaire : Siambre.

Mais un fait au moins curieux, c'est l'existence d'un nom à peu près identique en Portugal, où se trouve dans l'Estramadure la petite ville maritime de Cézimbra. Les deux noms n'auraient-ils pas tous deux une même origine, dans une de ces langues à nous inconnues dont parlait M. Saint Mleux, et qui nous ont laissé tant de noms, aujourd'hui incompréhensibles, dans la nomenclature géographique ?

IBÈRE.

—

**Tenerolles** (LXXXIII, 193). — Ce mot est une déformation du mot de *Tenderolles* pluriel de *Tenderolle* qui signifie petite *tente*, *tendelet*, banne, marquise de

toile. La rue des *Tennerolles* à St-Cloud est donc la rue des *tendelets*.

L. Abet.

*
* *

Des habitants de St-Cloud donnent cette explication : il y a sur le coteau de St-Cloud une région de terres dures, une des terres tendres ; celle-ci s'appelle les Tennerolles, ce qui serait alors une déformation de Tendrolles, rapprochant ce mot hypothétique de sa racine latine : tener, tenera, tenerum. Je ne me porte pas garant de cette étymologie. Il y aurait lieu sans doute, comme toujours en pareil cas, de chercher d'abord quelques indications historiques sur le passé de cette dénomination. Quelle en est la mention la plus ancienne ? et a-t-elle toujours eu sa forme actuelle ?

Ibère.

—

**Mondial** (LXXVI, 339 ; LXXVII, 30, 69, 178 ; LXXXIII, 274). — Evidemment le nombre et l'audace des néologismes de ces derniers temps a notablement dépassé les vœux du « Cygne de Cambrai » dans sa *Lettre à l'Académie Française* ; mais parmi ces néologismes, il est bon de faire une sélection, pour retenir ceux qui joignent à une signification spéciale et utile une formation suffisamment logique et euphonique.

L'adjectif *mondial* a-t-il un sens particulier qui le différencie d'*universel* ?

Je le crois. Le terme *universel* est synonyme de général. Il comprend tout ce qui existe, aussi bien le suprasensible que la matière. Un esprit universel a des aptitudes à toute espèce de connaissances. Il étudiera avec autant de succès le système planétaire que la métaphysique ou l'histoire des peuples.

Je sais bien qu'on emploie souvent le mot *univers* ou *universel* dans un sens qui le restreint aux choses de la terre, mais c'est une acception déviée du sens primitif.

Le terme *mondial* est né de ce manque de précision. Il vise spécialement ce qui intéresse le monde terrestre et les nations qui le composent. On ne dira pas d'une intelligence encyclopédique : « C'est un esprit mondial ». Mais on concevra « une politique mondiale » entre les nations susceptibles d'en avoir une, beaucoup mieux qu' « une politique universelle » d'une conception trop vague en sa généralité.

Envisageons maintenant la forme du mot. A-t-il vraiment l'apparence d'un odieux barbarisme ?

Notre langue dérive du latin, ne l'oublions pas ; et l'adjectif *mundialis* s'il ne se trouve pas dans Virgile ou dans Cicéron, se rencontre chez Prudence et chez Tertullien avec la même signification qu'on donne aujourd'hui à *mondial*.

Or, *mondial* n'écorche pas plus la bouche que facial ou cordial. C'est une question d'habitude.

Il semble donc que l'utilité de *mondial* existe et que sa formation ne viole aucune des règles habituelles de la langue. Dès lors pourquoi l'en bannir puisqu'il l'enrichit sans la déflorer ?

E. Fyot.

—

**Les lettres manuscrites de Maine de Biran** (LXXXIII, 238). — J'ai eu en 1873 comme condisciple de rhétorique au collège Stanislas un élève du nom d'Edouard de La Coste, qui était par sa mère petit fils d'un baron de Gérando ; celui-ci était, je crois, fils du philosophe. J'ai eu une ou deux fois l'occasion de l'entrevoir et ai conservé de lui le souvenir d'un beau vieillard, à l'air affable et distingué. Mon camarade est devenu dans la suite rédacteur au ministère de la marine et des colonies, puis je l'ai perdu de vue et ne sais ce qu'il est devenu. Sa mère avait-elle un frère, je l'ignore. Tout ce que je puis dire c'est que dans le *Tout-Paris* de 1921, figure un baron de Gérando, marié à une princesse Baratoff et habitant avenue Kléber, 39.

Destutt de Tracy a eu un fils, Victor, père lui-même d'une fille, Marie-Elisabeth-Claudine de Tracy, née à Paris le 18 juin 1817, qui a épousé d'abord, le 27 octobre 1835, Césaire-Flavien Henrion Staal de Magnoncour, pair de France, puis le 22 avril 1877, Victor Gabriel de Bray, qui a été trésorier-payeur général. Du premier mariage est né le 7 juin 1838, rue d'Astorg, n° 6, un fils du nom de Jacques-Victor Flavien de Magnoncour, qui a été autorisé, par décret du 14 juin 1861, à prendre le nom de Tracy. D'abord officier dans la garde impériale, ce dernier marquis de Tracy a été préfet dans plusieurs

départements sous les présidences de Thiers et du maréchal de Mac-Mahon. Il avait épousé le 29 novembre 1866 Mademoiselle Marie-Thérèse Baylin de Monbel dont il a eu trois fils : 1° Gauthier Victor-Raymond, né le 8 novembre 1867; 2° Victor-Léonel Elie, né le 21 juin 1869 ; 3° Jules-Raymond, né le 29 juillet 1878. L'un d'eux, prénommé Raymond, figure seul dans le *Tout-Paris* de cette année ; il est indiqué comme habitant le domicile de ses père et mère, rue La Boétie, 37.

La plupart de ces renseignements sur la famille de Tracy sont tirés du *Curieux*, tome II, page 206, de Ch. Nauroy. Il convient d'ajouter que les journaux d'avril 1921 ont annoncé le décès d'un marquis de Tracy, sans autres indications.

De son mariage avec Charlotte de Grouchy, sœur de Mme de Condorcet, Cabanis a eu au moins une fille, Annette-Paméla, qui naquit le 25 mars 1800 et eut pour parrain Destutt de Tracy (1). En 1823, elle épousa son cousin Charles Dupaty, le sculpteur, membre de l'Institut. Celui ci étant mort deux ans après, en 1825, elle se remaria avec un M. Joubert. Je ne sais si, de ses deux mariages, elle a laissé postérité. G. P.

***

La vente faite par Etienne Chavaray, le 20 février 1886, contenait, sous le n° 59, 22 lettres autographes signées de Maine de Biran au baron de Gérando. L'ensemble de ces 22 lettres formait 68 pages in-4 ou in-8°. Elles ont été adjugées à M. Eugène Charavay.

R. B.

—

**Jean Gouin** (LXXVIII ; LXXXIX). — C'est le surnom donné aux marins comme on le sait d'après la polémique ouverte dans nos colonnes. Charles Le Goffic, l'admirable historien de *Dixmude*, revient sur le problème des origines de ce surnom dans la *Démocratie nouvelle*. Le premier texte à sa connaissance où se rencontrerait ce surnom, est dans la *France maritime*, t. I^er^, 1852, dans un article de Garneray et celui ci renvoie au « Dictionnaire du Port des Barques ». Hélas c'est un dictionnaire oral, c'est celui des mots inventés par les marins de ce petit village.

En résumé, le mot existe, mais il se perd dans la brume des temps.

I.

—

**Nobiliaire complet des croisades.** (LXXXII, 118). — J'avais vu chez le feu vicomte de Poli plus de 80 cartons contenant environ 120.000 fiches, accompagnés de 20 volumes de répertoire alphabétique, dont 4 uniquement consacrés aux Croisés. La succession de ce travailleur acharné n'eut pas connaissance de cet important fonds. Grâce aux indications d'aimables érudits, j'ai retrouvé cartons et répertoires, empoussiérés depuis 15 ans, et je les ai acquis.

Je vois que M. de Poli poursuivait deux grands ouvrages que sa mort interrompit : *La recherche des Croisés*, et l'*Histoire de la noblesse*. Il considérait son remarquable *Essai d'introduction à l'histoire généalogique* comme un simple plan que ces notes devaient développer infiniment.

Les matériaux de ce monument existent ; mais il me semble difficile à un seul homme d'élever l'édifice Je serais reconnaissant de leurs conseils aux anciens amis du Vicomte de Poli ou aux jeunes et vaillants chartistes comme MM. de Gastines, Meurgey, et à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la condition des personnes.

SOULGÉ.

—

**Septante, octante et nonante** (T. G. 652, 644, 832 ; LXXXIII, 195). — La question posée par M. G. de Massas a déjà été soulevée en 1896 et a provoqué quelques réponses desquelles il semble ressortir qu'au moyen âge, les deux formes « septante » et « soixante-dix », etc. étaient simultanément employées ; mais ces réponses ne disent pas pour quelles raisons, ni à quelle époque, la forme ancienne, qui est en somme la seule logique, a définitivement disparu de notre vocabulaire. Je m'associe d'autant plus volontiers à la curiosité manifestée par notre confrère que j'ai été tout dernièrement, à l'occasion d'un de ces vocables, victime d'une petite mésaventure.

(1) Elle était haute de six pieds et « malgré cela fort aimable » (Stendal, *Souvenirs d'égotisme*, p. 48).

Ayant eu à expédier à un libraire de province un mandat-poste d'une certaine somme, plus 95 centimes, j'avais cru pouvoir employer, au lieu du chiffre « quatre-vingt quinze », le mot plus bref « nonante-cinq ». Mon mandat n'a pas été accepté au bureau de poste sous prétexte que « nonante » était « un terme inconnu dans la langue administrative française et que son emploi pouvait donner lieu à des erreurs susceptibles d'engager la responsabilité des employés des postes qui l'auraient laissé passer. »

Je n'ignore pas que « nonante » a vieilli et que, s'il est encore usité en Belgique et en Suisse, il est communément remplacé chez nous par « quatre-vingt-dix ». Cependant, je l'ai lu, imprimé dans un projet de budget présenté à la Chambre des députés par M. Jules Roche dans ces temps heureux, que nous ne reverrons plus jamais, où nos dépenses se montaient à la modeste somme de trois milliards neuf cent *nonante* millions et quelques centaines de mille francs. J'ai moi-même parfois employé « nonante » et je l'ai vu accepter sans difficulté par des maisons de banque françaises. M. Lebureau ne s'est-il pas montré un peu trop pointilleux dans la circonstance, étant donné qu'il n'aurait pas vraisemblement refusé de me payer, s'il avait porté le chiffre « nonante », le montant d'un mandat venant d'un des pays où il est encore en usage ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Les expressions soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix se rencontrent au XIVe siècle déjà. Les Archives de l'Etat de Fribourg (Suisse) possèdent maints manuscrits de 1380, 1390, 1403, 1415 etc., paginés de la façon suivante : LX. X. = soixante... dix ; i i i i = quatre vingts, $4 \times 20 = 80$ ; i i i i. i i i = quatre... vingt... trois ; i i i i. $\times$. = quatre... vingt... dix ; on ne peut pas lire autrement cette manière d'écrire ces chiffres, on écrivait de même V i. V i i i. pour 128 : six... vingt... huit $6 \times 20 + 8$.

T. DE RŒMY.

*
* *

C'est au cours du XVIIe siècle, semble-t-il, que ces mots ont fait à peu près définitivement place aux expressions actuellement en usage ; car le dictionnaire de Furetière note que octante est moins employé que quatre-vingts, indique que nonante est la même chose que quatre-vingt-dix ; Bossuet, dans le *Discours sur l'histoire universelle*, parlant de la Bible des Septante, écrit : « les septante interprètes, les soixante-dix interprètes », ce qui indique qu'il juge utile de joindre l'expression devenue usuelle à l'expression traditionnelle. Quant à quatre-vingts, il se rattache à une tendance ancienne dans la langue à compter par vingtaines, dont le nom de l'hospice des Quinze Vingts, fondé par Saint-Louis, est un autre reste ; au XVIIe siècle on disait couramment six-vingts, sept-vingts, etc., pour cent vingt, cent quarante ; Littré en fournit des exemples au mot vingt.

IBERE.

—

« **Vloo** » (LXXXII, 384 ; LXXXIII, 85). — Je remercie les aimables correspondants qui ont répondu à ma question (n° 1532 de l'*Intermédiaire*).

La collection de boutons que je possède porte la devise VLAOO. La lettre A oubliée dans l'insertion doit être le fait d'une étourderie de ma part.

Je constate avec reconnaissance que cette lacune a été réparée d'office par les sympathiques chercheurs.

ARSÈNE KERSAUDY.

—

**La Codaqui** (LXXXII ; LXXXIII, 121, 275). — C'est sur l'air de la Codaqui dont le rythme est net et bien scandé, que Béranger a mis sa chanson *Les hommes noirs*, dirigée contre les Jésuites rentrés en France sous la Restauration. Cette chanson est un pamphlet féroce en vers, passe encore pour les couplets eux-mêmes, mais le refrain vilainement cynique dépasse toutes les bornes de la polémique permise. Je ne connais de pire, si possible, dans l'œuvre poétique du chansonnier, que le *Fils du Pape*. De telles œuvres offensent tellement le goût qu'elles justi-

fieraient toutes les accusations de cynisme portées contre l'auteur du *Roi d'Yvetot*. Les moins croyants, les adversaires les plus déclarés de la politique des R. P., ne peuvent qu'être attristés de rencontrer de tels morceaux dans le voisinage des *Souvenirs du Peuple*, et de quelques autres pièces, rares, il est vrai, mais dignes de toutes les anthologies.

H. C. M.

—

**« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains »** (LXXXIII, 240). — J'avais toujours cru jusqu'ici que ce vers célèbre était de Berchoux, l'auteur de la *Gastronomie*, — et cela, sur la foi de Stendhal, qui le cite plusieurs fois dans sa *Correspondance* et dans ses ouvrages. Le Larousse attribue également le vers à Berchoux Ce serait à vérifier.

DANIEL MULLER.

***

Roger Alexandre, dans son ouvrage « Le *Musée de la conversation* (Bouillon, 1892), écrit, p. 94 :

Qui *me* délivrera des Grecs et des Romains ?

« Ce cri désespéré est le premier vers d'une « pièce de Berchoux (1765 — 1839) intitulée « *Elegie*, dont la première édition est de 1801 « et que l'on trouve réunie à ses œuvres (Michaud, 1829, tome IV, p. 107).

« L'auteur s'y révolte sur un ton plaisant contre le rudiment, les études classiques, etc., etc :

« Ce fut bien pis encore quand je fus au « théâtres...

« Il y entend, Phèdre, Cléôpâtre et d'autres :

« ..... hurlant comme des loups ;
« Et toi, triste famille, à qui Dieu fasse [prix]
« Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais,
« Dont je voyais partout les querelles antiques]
« Et les assasinats mis en vers héroïques »

« D'après M. Edouard Fournier (*l'Esprit « des autres*), Berchoux aurait emprunté ce vers à une épitre de Bernard Clément, de Di« jon, qui avait écrit :

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? »]

« Ici du reste il ne saurait être question de plagiat mais seulement d'une allusion comme « Berchoux en a fait plus d'une fois ».

On voit que Roger Alexandre ne résoud pas la question de savoir si ce vers célèbre est réellement dans Clément.

P. M.

***

Edouard Fournier est, comme documentation, à peu près aussi fantaisiste, souvent, que le Bibliophile Jacob. Le vers « Qui me délivrera des Grecs et des Romains » est le premier d'une élégie satirique qui fut, en 1797, le début littéraire de Berchoux, l'auteur de la *Gastronomie*.

IBÈRE.

—

**Tartarin** (XXIV ; XXV ; LXXXII, 86 ; 174 ; LXXXIII, 279). — Ce nom existe en Belgique dans le village de *Silly*, arrondissement de Mons. Province de Hainaut.

L'Almanach du Commerce mentionne :

J. Tartarin, coiffeur.

J. Tartarin-Dufour, cabaretier.

A. Tartarin, négociant en denrées coloniales.

A. Tartarin, bourrelier.

J. Tartarin, tailleur.

A. Tartarin, négociant en vins et liqueurs.

F. A. O. L.

—

**Age militaire** (LXXXIII, 10, 131). — Le vicomte d'Avenel (la *Noblesse Française*...) rapporte qu'au XVII^e siècle Feuquières et Cinq-Mars servaient à treize ans, Turenne à quatorze, La Rochefoucauld à seize, Thémines à dix-sept. Il ajoute : « un gentilhomme de dix-sept à dix-huit ans, qui est l'âge militaire, dit Savary, est réputé majeur par le fait de la guerre ». Et ailleurs : « la vie militaire commençait pour le noble à quinze ou seize ans, au sortir de page ». L'âge militaire dont parle Savary, c'est, je pense, non celui qui correspond à l'entrée au service mais à l'aptitude à faire campagne.

HENRI D. D'A.

—

**Messes célébrées à l'instigation des Francs-Maçons** (LXXXII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21, 277). — Aux faits déjà signalés on peut ajouter les suivants :

1770. — Un curé des environs de Lunéville, membre de la loge de Plombières, étant décédé, les Francs-Maçons de Lunéville veulent faire célébrer un office pour lui dans une des paroisses de la

ville. Le curé auquel ils s'adressent, M. Jadot, s'y refuse. L'évêque de Toul, saisi de l'affaire, approuve le curé et interdit aux prêtres de son diocèse de célébrer l'office demandé. Les Francs-Maçons assignent évêque et curé devant le tribunal qui impose silence aux deux partis, défend à l'évêque d'inquiéter les F.·. M.·., ordonne à ceux-ci de cesser leurs poursuites et à l'abbé Jadot de célébrer l'office.

1777. — A Paris, le 1er novembre, la Grande Loge fait chanter un *Te Deum* dans l'église des R. R. P. P. de Nazareth, rue du Temple, pour fêter la convalescence du grand maître, le duc de Chartres.

1781. — Le 26 novembre, la Mère Loge du rite écossais fait célébrer, à l'église St-Eustache, une messe en musique en l'honneur de la naissance du Dauphin.

1783. — *Te Deum* chanté dans l'église des Petits Pères, place des Victoires, le 10 décembre, à la demande de différentes loges de Paris et de Versailles.

1786. — Dans la même église, la Mère Loge fait chanter une messe en musique, le 15 novembre, et célebrer un office en l'honneur d'un de ses membres décédé.

1811. — Une loge fait célébrer, dans une église de Paris, un service pour le repos de l'âme d'un des frères ; elle exige du clergé le mélange aux cérémonies religieuses de rites et d'emblèmes maçonniques, ce qui provoque une circulaire par laquelle le Grand Orient rappelle aux F.·. M.·. qu'ils ne doivent jamais divulguer les mystères maçonniques « et encore « moins se croire autorisés à déranger en « aucune manière les usages religieux de « quelque culte que ce soit. »

ERNEST D'HAUTERIVE.

—

**Agences et bureaux d'affaires : leur origine** (LXXXIII, 242). — La question a déjà été posée : LXXXI, 50.

P. D.

—

**Les poulardes du Mans** (LXXXIII, 242). — En 1779, les *Affiches de la Touraine et pays Saumurois* publièrent des « notices » sur le commerce et l'industrie des principales villes de la Généralité de Tours. Voici les renseignements fournis par la feuille tourangelle sur la ville de La Flèche :

« Il y a quatre foires franches pour toute espèce de marchands, qui durent chacune huit jours. Le marché se tient aussi tous les mercredis de l'année avec les mêmes privilèges. Il s'y fait un débit immense de poulardes, dont la délicatesse et la réputation sont connues sous le nom de *poulardes du Mans*, quoiqu'elles soient pourries et engraissées dans les maisons de La Flèche, etc.

F. U.

*
* *

Le temps me manque pour répondre à la question posée par le collaborateur H. B. ; je veux tout simplement lui signaler ici deux livres ou il lui sera facile de se documenter :

1° Frédéric Lachèvre, *Poètes et Goinfres du XVII<sup>e</sup> siècle. La chronique des Chapons et des Gélinottes du Mans, d'Etienne Martin de Pinchesne*. Paris Lib. Henri Leclerc, 1907, in-8 de LXXI, 265 pages.

2° Abbé Ch. Trillon de la Bigottière. *La Légende des Poulardes du Mans*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1901, in-8 carré XII-51 pages.

LOUIS CALENDINI.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

**Balzac et la famille Valmore.** — Voici une lettre non datée adressée par Balzac à l'éditeur Hetzel, lettre que j'ai trouvée reliée en tête d'un exemplaire de *Berthe la Repentie*, réimpression par Souverain en 1839 du « Troisièsme Dixain » des *Cent contes drôlatiques* :

Mon cher Hetzel, M. Valmore n'a pas accepté la place aux messageries à cause du noviciat.

Faites faire je vous prie un *spécimen* d'une page avec le caractère qui sert aux premiers paris de la *Presse* ; c'est un petit romain, qu'il soit interligné d'un point et nous aurons le même nombre de lettres qu'avec le caractère qui a servi à la page d'essai.

Envoyez-moi cette page par le prote (ou par la poste), tirée sur le papier que vous prendriez.

Tout à vous.

DE BC.

Cette lettre a dû être écrite à la fin de l'année 1845, à une époque où Valmore, devenu sans emploi depuis la faillite de

l'Odéon, avait un instant songé à entrer dans l'administration du chemin de fer de Bordeaux à Orléans qui était en train de se créer. Mais l' « illustre Valmore », comédien sans talent, se croyait un autre Talma et ne voyait rien au-dessus de la carrière théâtrale. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait renoncé à la carrière administrative qui s'offrait à lui et ait préféré aller diriger à Bruxelles le théâtre de la Monnaie.

En 1845, Balzac connaissait depuis plusieurs années la famille Valmore ; le mari avait notamment créé en mars 1842, à l'Odéon, le rôle du grand inquisiteur, le cardinal Cienfuegos dans *Les Ressources de Quinola*. Honoré demeura jusqu'à sa mort en très bons termes avec la pauvre Marceline, dont la situation et les épreuves excitaient sa pitié, et lui prouvait, à l'occasion, l'intérêt qu'elle lui inspirait. Le 18 novembre 1846, donnant à son mari, alors à Bruxelles, des nouvelles de leur seconde fille, Inès, très malade de l'affection de poitrine qui devait bientôt l'emporter, elle lui mande que Balzac a écrit une lettre pleine de cœur à la petite malade et lui a envoyé des fruits, du vin et des fleurs ; et, lorsque la jeune fille mourut trois semaines plus tard, Balzac fut un des premiers à venir apporter des consolations à l'infortunée mère.

Je ne sais de quelle œuvre il peut être question dans la lettre de Balzac à Hetzel. A cette époque, l'auteur du *Père Goriot* faisait publier en édition collective chez cet éditeur, associé, à Furne et à Dubochet, les *Scènes de la Vie parisienne*, celles de *La Vie militaire* et les *Etudes philosophiques*. Il s'agit probablement de l'épreuve de l'une de ces réimpressions.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Lettre de Gounod à Ingres.** — L'aimable exposition des œuvres d'Ingres, qui est un triomphe pour le maître français, donne un caractère d'actualité à cette lettre de l'auteur de *Faust* jugeant le peintre de la *Source* comme la postérité le jugera.

R. B.

Lundi, 19 janvier 1854.

Cher Monsieur Ingres,

Je ne sais comment vous exprimer le bonheur que m'a fait éprouver votre admirable peinture, devant laquelle, grâce à votre précieuse permission, nous avons eu ce matin, ma femme et moi, le privilège de passer près d'une heure. Nous ne pouvions nous détacher de cette page qui aurait été peinte par Homère lui-même, si Homère eut été peintre et s'il eut vécu parmi nous. Vous êtes véritablement l'Homère de la peinture des tems modernes, et il semble en regardant votre œuvre, que nous l'ayiez faite en compagnie de ces éternels géants de l'antiquité que votre pinceau fait revivre devant nous. Je vous l'ai dit quelquefois, cher Monsieur Ingres, je l'ai pensé bien plus souvent encore, et je puis le répéter aujourd'hui plus que jamais, votre personne et votre art ont jeté plus de lumiere dans mon intelligence que bien des partitions célèbres, et si j'ai le bonheur d'en aimer passionnément et d'en comprendre un peu quelques-unes de celles que nous aimons tous deux, c'est peut-être encore à ce lumineux contact de mes années de Rome passées auprès de vous que j'en suis redevable : vous m'êtes sans cesse présent par le souvenir et par l'autorité lorsque je travaille, et je serais trop heureux si je pouvais un jour vous renvoyer un petit rayon de ces joies si vives que vous m'avez dévoilées.

Ma femme qui été comme moi pénétrée d'admiration pour votre peinture me charge de vous exprimer toute sa reconnaissance de la faveur que vous nous avez faite et se rappelle à votre affectueux souvenir ainsi qu'à celui de Madame Ingres. Si nous ne craignions d'être indiscrets, nous vous demanderions comme un privilège bien aimable et bien apprécié, une petite carte d'introduction, dont nous serions si heureux de pouvoir profiter encore quelquefois avant le départ de ce chef-d'œuvre qu'on voit si bien aujourd'hui et qu'on peut regarder et étudier tout à l'aise : je vous assure que nous la méritons un peu par notre profonde sympathie pour la personne et pour l'œuvre.

Croyez, Cher Monsieur Ingres, à ma vive et respectueuse affection, et veuillez faire agréer à Madame Ingres mes très humbles hommages.

Votre bien dévoué,
CH. GOUNOD.

Rue Pigale 49.

---

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, Saint-Amand-Montrond.

LXXXIII^e Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 20-30 Mai 1921.

N° 1539

31^bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1539

31^bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX^e)

Bureaux de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

## Questions

**Une lettre de M. Louis-Viardot. — Un prétendu décret de L.-N. Bonaparte.** — Notre collaborateur M. Maxime Deloche, nous communique la lettre inédite suivante de M. Louis Viardot, adressée à Etienne Arago.

Bade, le 28 avril 69.

Mon cher ami,

Vous m'avez fait un si cordial accueil, quand nous nous sommes revus à la vente Delessert, et vous m'avez demandé avec tant d'empressement des nouvelles de ma femme, que je crois ne pas être indiscret en vous adressant la traduction d'un article qui vient de paraître dans la *Weimarische Zeitung*. Il s'agit de la 1^re représentation d'une opérette en 2 actes : *Le Dernier sorcier*, paroles d'Ivan Tourguenef, musique de Mme Pauline Viardot, donnée pour la fête de la grande duchesse de Saxe-Weimar.

J'ajouterai à cet article qu'il est parfaitement vrai, comme l'a mandé au *Guide musical* de Bruxelles un de ses correspondants, que « dès le lendemain le grand duc est venu « féliciter Mme P. Viardot, et lui a de- « mandé un autre opéra, mettant à sa dis- « position toutes les ressources du théâtre « de Weimar, et se félicitant de ce que cette « petite capitale, déjà célèbre par le séjour de « Gœthe, de Schiller, de Wieland, etc., ait « été la première à révéler à l'Allemagne une « femme compositeur. »

D'occasion, voulez-vous mon cher ami raconter à M. Fred. Morin une anecdote qui lui fournira une nouvelle preuve des dispositions envers la Belgique. C'était peu après le coup d'Etat du 2 décembre et avant le décret qui dépouillait les princes d'Orléans. M. de Morny était ministre de l'intérieur. Un soir sans doute après quelque dîner au vin de champagne, le président dictateur envoya au *Moniteur*, un décret ainsi conçu :

Article premier. — La Belgique est tenue à la France ;

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

M. Grün (alors directeur du *Moniteur*) épouvanté d'avoir refusé une telle publication, se rendit en toute hâte chez M. de Morny pour lui soumettre la question. M. de Morny qui n'était pas ivre, courut à son tour à l'Élysée et obtint que la publication fut ajournée au lendemain. C'était en obtenir l'ajournement indéfini.

Vous avez connu Paulin, le libraire-édi-

teur ; vous savez que c'était un homme véridique, incapable d'un mensonge sérieux *Il m'a donné sa parole d'honneur qu'il avait vu le décret dans les mains* de M. Grün, l'un de ses amis.

Voyez s'il serait possible de faire quelque allusion à cette aventure.

Recevez, mon cher ami, avec les bons souvenirs de ma femme l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Louis VIARDOT.

Je serais charmé d'apprendre que ce billet vous est parvenu, sans s'être arrêté au cabinet noir.

Les papiers des Tuileries ont révélé sur ce point, ce que fut un instant l'orientation de la politique présidentielle ou impériale et le parti qu'en tira Bismarck, mais, sous cette forme le fait est inadmissible.

Louis-Bonaparte n'a jamais passé pour s'enivrer, et surtout pour s'oublier dans l'ivresse jusqu'à vouloir imposer la publication à l'*Officiel*, d'un pareil décret, dont la fantaisie n'est digne que de l'opérette.

Cette anecdote a-t-elle d'autres répondants que M. Louis Viardot, qui paraît l'avoir recueillie avec l'empressement d'un opposant dont l'hostilité au régime a oblitéré le sens critique.

I.

—

**Hudson Lowe.** — L'*Illustration*, dans son numéro du centenaire de Napoléon, fascicule fort beau, je rencontre avec quelque surprise un assez agréable portrait de sir Hudson Lowe, qui montre une physionomie singulièrement sympathique et même aimable, celle d'un parfait gentleman britannique.

Sans croire que le gouverneur de Sainte-Hélène fut l'hyène méchante et bassement tortionnaire, que nous présentent les écrits venus ou inspirés de Longwood, c'était, semble-t-il, un agité, un homme éperdu de sa responsabilité, sans tact, croyant, sans doute sincèrement, à une maladie simulée de l'Empereur, surtout à des rêves constants, à des possibilités d'évasion dont il supposait le captif hanté, ce dont maladroitement ne le déprenaient pas, au contraire, certains compagnons d'exil comme Gourgaud. Il y avait assurément du sot chez Lowe, de l'Anglais hautain, dur et sans générosité, mais après tout il ne faisait qu'exécuter sans intelligence une consigne donnée de loin. Et j'ai le regret d'avoir à dire, que dans ma manière de voir, cette consigne était, les Anglais en sont plutôt honteux aujourd'hui, de faire le plus possible souffrir l'Empereur prisonnier. Je veux bien croire que le gouverneur demeurait en deçà de ses instructions plutôt qu'il ne les outrepassait ; mais chez cet homme tout d'une pièce, orgueilleux, médiocre d'ailleurs, les défauts de la caste et de la race s'exacerbèrent au pire. Quoi qu'on puisse donc plaider en faveur de sir Hudson Lowe, je crois, tout pesé et contrepesé, que sa mémoire a été justement condamnée. Et pourtant, en voyant dans l'*Illustration* cette belle et sereine figure d'aristocrate, je me demande comment l'homme extérieur a pu être si différent de celui qu'ont vu les prisonniers de Sainte-Hélène, si les Français, l'Empereur lui-même ont pu se méprendre ainsi, enfin si nous avons bien là une image du geôlier qu'a libéré la mort de l'Empereur. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire*?

H. C. M.

—

**Les Ecossais en France.** — 1° Il existe à Edimbourg (Ecosse) une colline appelée *Calton-Hill*, qui porte le monument national de l'Ecosse.

Ce nom de *Calton* a-t-il une signification ? et laquelle ?

2° Quelles sont les différentes époques où les Ecossais ont été appelés en France ?

3° Trouverait-on en Vendée vers Cholet ; — en Bretagne, vers Nantes — ; des traces de séjour d'Ecossais, ou du nom cité plus haut ?

G. C.

—

**Grand Café Alexandre.** — On ne trouve pas de détails sur le Grand Café Alexandre qui était sur les boulevards au XVIIIe siècle. En existe-t-il ?

V.

—

**Artois.** — Les grands Armoriaux donnent la filiation suivie suivante :

I. — Charles de France Comte de Valois, fils de Philippe III le Hardi, épousa Catherine de Courtenay. Dont :

II. - Jeanne de Valois, épousa (1318) Robert III d'Artois. Dont :

III. — Catherine d'Artois épousa (vers 1320 ?) Jean de Ponthieu, Comte d'Aumale.

Cette filiation est-elle rigoureusement exacte ? Peut-on indiquer des dates plausibles pour les mariages ?

G. DE M.

—

**Nicolas François-Xavier Baltazar, peintre.** — On demande des renseignements sur Nicolas-François-Xavier Baltazar, peintre, (ou Baltazard) de l'Académie de Rome, première moitié du XVIII° siècle. Est-ce celui qui est dénommé François-Savary dans le dictionnaire de Benezit ?

NISIAR.

—

**L'amiral Bruix.** — Existe-t-il des documents dans des dépôts publics ou privés relatifs à l'amiral Bruix, et en particulier des renseignements concernant la campagne maritime de 1775 qui fut dirigée par cet amiral ?

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

**Le Conventionnel Chasset au siège de Toulon.** — Dans les *Régicides*, de Belhomme, on peut lire, page 38, que Chasset, député de Rhône et Loire, et régicide, obtint grâce entière en faisant valoir sa conduite au siège de Toulon.

A quelles sources peut-on recourir pour apprécier cette conduite ?

FRANCOPOLITANUS.

—

**Jules David, peintre.** — Quelque intermédiairiste obligeant, — de ceux surtout qui sont pami les fervents de l'époque romantique, — pourrait-il me donner quelques indications sur un artiste, fort oublié aujourd'hui, Jules David ? Il n'était pas sans quelque mérite, et travaillait dans la phalange des Daubigny, Devéria, Penguilly-Lharidon, et autres. Il a illustré, entre autres, les « Fables de La Fontaine ». Sait-on où il vivait, où et quand il est mort ?

Béraldi, si abondant d'ordinaire, ne lui consacre, dans ses *Graveurs du XIX°*, que deux lignes, ce qui est peu tout de même.

O. N. J.

**Gustave Flaubert : « Le château des Fleurs » ou « Le Château des Cœurs. »** — Sous la signature de M. Ch. Gonic, je lis dans la *Grande Encyclopédie* :

« La même année, Flaubert abordait le théâtre avec une pièce d'actualité *Candidat* qui fut jouée au Vaudeville et tomba net. Ce n'était point sa première tentative dramatique, Flaubert avait écrit une manière de féerie lyrique, le *Château des Fleurs* qu'il essaya vainement de faire accepter d'un directeur de théâtre.

Et plus loin :

Les œuvres posthumes du grand romancier comprennent *Candidat* et le *Château des Fleurs* publiés dans la « Vie Moderne » (1885).

Le *Grand Dictionnaire du XIX° Siècle*, à la même rubrique, dit :

On prétend aussi que M. Flaubert a depuis longtemps en portefeuille une féerie intitulée *Le Château des Cœurs* qui n'a pu être jouée sur aucun théâtre.

Dans les éditions successives des œuvres de Flaubert on trouve Le *Château des Cœurs* seulement.

Un intermédiairiste pourrait-il me confirmer qu'il y a dans la *Grande Encyclopédie* une coquille typographique répétée, et qu'il faut bien lire *Le Château des Cœurs* ?

PAUL DUBOIS.

—

**Laus de Boissy.** — On demande des renseignements sur Louis de Laus de Boissy, auteur dramatique et poète, la plupart des dictionnaires ne disant rien de lui.

En 1782, il avait encore sa mère. Au début de 1783, il perdit son frère. A la même époque, il avait une maison de campagne aux environs de Villeneuve-St-Georges.

Où trouver plus de renseignements ?

C. M.

—

**Legrand de Beauvais.** — Dans son ouvrage sur *Casanova et son temps*, M. E. Maynial nous dit que P. Loüys a découvert « le secret du manuscrit mystérieux de Legrand de Beauvais », *Histoire des femmes que j'ai connues*.

Nous désirerions avoir sur l'auteur de ces « Mémoires énigmatiques » tous les

renseignements possibles concernant sa vie et son œuvre.

A quelle époque vivait l'auteur ? Qui était-il ?

Dr J. C.

—

**Robert Maingarnaud.** — Un des aimables lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'éclairer sur le point suivant : Robert Maingarnaud étant mort comme colonel du 8e de ligne, à Lille, le 19 mai 1832, son décès fut officiellement annoncé, en ces termes, au Ministre de la Guerre, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, par le chef de l'Etat-Major Général de l'Armée du Nord, à Cambrai, le 22 mai 1832 :

Monsieur le Maréchal, Conformément aux ordres de M. le Maréchal Comte Gérard, j'ai l'honneur de vous informer que M. le *baron Maingarnaud*, Colonel du 8e de ligne, est décédé à Lille, le 19 de ce mois, à la suite de deux mois de souffrances.

Or je n'ai pu trouver nulle part trace de l'octroi du titre de Baron fait à Maingarnaud, ni à la Chancellerie, ni aux Archives Nationales, ni dans les ouvrages de Révérend, qui ne mentionne que Jean Maingarnaud, créé Chevalier de l'Empire et qui était un cousin du susnommé ?

Comme Maingarnaud, Robert était à la fois militaire et écrivain, il est mentionné dans la Biographie générale de Firmin-Didot, dans le grand *Larousse* et dans la *Biographie Universelle* de Michaud, comme « R. V. Baron de Maingarnaud » et, dans le *Dictionnaire historique* de F. de Feller, comme « Baron Maingarnaud », etc.

Je puis ajouter, à titre de renseignement documentaire, que Napoléon 1er, pendant les Cent Jours, a apposé sa signature, le 28 mars 1815, au bas du contrat de mariage de Robert Maingarnaud, qui épousait une Dlle H. Marquette de la Viéville, de Laon. Aurait-il été créé Baron, à cette occasion, pendant les Cent-Jours ?

Ph. de Bur.

—

**M. de Redon.** — Quelque intermédiairiste peut-il me donner des renseignements sur un M. de Redon, ingénieur des ponts et chaussées qui a dirigé les travaux du pont d'Alger sous le Second Empire ?

Quels étaient ses nom, prénoms, ses grades, son origine ? A quelle famille de Redon appartenait-il ?

(Il y a 3 familles de ce nom d'après Rietstap).

Quand et où est-il mort ? Cette question est faite chose étrange, au nom de l'un de ses descendants qui est établi en Amérique.

Nisiar.

—

**Portrait de Jean Second.** — Il y a une centaine d'années, dans la préface de ses *Baisers et Elégies de Jean Second*, Tissot écrivait :

On conserve parmi les portraits des hommes célèbres celui de ce jeune favori des Muses, qui fut donné, il y a plus de deux siècles, par le stathouder Maurice à la bibliothèque de Leyde. L'original de tous les portraits de Jean Second, peint d'après nature avec beaucoup de succès, par Shorell, ornait autrefois l'hôtel de ville de La Haye ; il est maintenant entre les mains de M. Bagelaar.

Sait-on ce qu'est devenu ce portrait ?

C. M.

—

**La marquise de Silly.** — Prière d'indiquer, en dehors de tout ce qui a été imprimé sur elle, les renseignements et documents concernant Anne Marine Véronèze, dite la Coraline, qui fut actrice au XVIIIe siècle et devint, en 1760, la maîtresse du comte de La Marche devenu Prince de Conti en 1776 et le dernier du nom, dont elle eut plusieurs enfants. Elle porta le titre de marquise de Silly et eut plusieurs protecteurs avant le Prince de Conti qui fut son héritier.

Alex. Thomas.

—

**Problème héraldique.** — Un écusson écartelé porte les quartiers 2 et 3 semblables entre eux — les quartiers 1 et 4 dissemblables entre eux. Quel est, dans ce cas, le quartier qui représente les armoiries originales de la famille ? Si c'est le n° 1, pourquoi n'est il pas reproduit deux fois (1 et 4) comme étant le plus important, les deux autres représentent les armoiries d'alliances et pouvant n'occuper que les quartiers 2 et 4 ?

L'écusson en question, gravé au XVIIIe siècle, a-t-il été établi conformément aux règles du blason, ou contrairement à ses règles, et par de mauvais héraldistes ?

S'il est correct, n'est-il pas à enquerre ?

Voici l'exemple concret : *éc. au 1er de g. à un chien passant, d'argent. — aux 2 et 3 des au buchet d'arg., acc. de 3 étoiles d'or 2 et 1. — au 4 de g. à la croix engreslée d'arg. chargée de 5 étoiles de g.*

BOISSAY.

—

**Armoiries à déterminer : coquilles et gerbes.** — Chevron chargé de 3 coquilles, accompagné de trois gerbes. Armoiries au dessus d'une porte Louis XIII, provenant de l'enceinte du Château-Raoul, à Châteauroux ; *De... au chevron de... chargé de 3 coquilles et accompagné de 3 gerbes de...*

MONTEBRAS.

—

**Armoiries de F. Th. de L'Horme.** — Un obligeant confrère pourrait-il me donner les armes de François-Théodore de L'Horme, général de brigade décédé à Paris, le 23 mars 1873, à l'âge de 76 ans ?

HENRI XIII.

—

**Armoiries à déterminer : trois sceptres.** — *De..., au chevron d'or accompagné de trois sceptres sommés d'une fleur de lys (?) et posés, l'un en barre au flanc dextre, l'autre en bande au flanc senestre, le troisième en pointe et en pal.* Couronne de comte. Reliure du XVIIIe siècle.

VILMEUX.

—

**Armoiries abbatiales : crosses et trèfles.** — Voici les armoiries que j'ai tout lieu de croire être celles d'un abbé mitré (écu non posé sur une croix ; volute de la crosse extérieure tournée vers l'intérieur) : *Ecartelé en sautoir de sinople d'argent à la crosse de... posée en pal, accostée de 2 trèfles de sinople.* Ecu surmonté d'une mitre très basse, d'une crosse et d'un chapeau. Devise : *prodesse magis quam proesse.* La facture du scel à cire, que j'ai sous les yeux, me paraît du XIXe ou du XXe siècle. Je suis à peu près certain qu'il ne s'agit pas d'un abbé français. Quel abbé, décédé, pouvait porter ces armes ? Ne serait-il pas Bénédictin ?

SAINT-SAUD.

**« Dulce et decorum... » : auteur à retrouver.** — Connaît on l'auteur du texte suivant ? *Dulce et decorum est pro patria mori.*

JEAN DE VILLARS.

—

**Journaux de province centenaires. Une liste.** — Quels sont nos plus vieux journaux de province à l'heure actuelle ? Il semble intéressant de le fixer, dans les mesures d'une évaluation ou quelque discontinuité momentanée, telle transformation de titre aussi — ainsi le *Journal d'Alsace et de Lorraine* s'appela d'abord *Courrier du Bas-Rhin*, puis, et jusqu'à sa réapparition d'après-guerre : *Journal d'Alsace-Lorraine* — n'entreront pas en ligne de compte. Ceci dit, voici les premiers résultats de cette enquête.

*Journal du Havre*, 170 ans ; *Journal de Rouen*, 158 ; *Courrier de Maine-et-Loire*, 146 ; *Journal d'Alsace et de Lorraine*, 134 ; *Courrier du Loiret*, 131 ; *Journal de Lot-et-Garonne*, 129 ; *Journal de Meurthe-et-Moselle*, 123 ; *Journal d'Indre-et-Loire*, 121.

Tels seraient les ancêtres. Mais il en va ici comme de ces maisons de commerce qui affichent orgueilleusement sur leurs façades : *Maison fondée en 17....* S'il fallait évaluer exactement toutes les transformations par lesquelles elles sont passées, l'on s'apercevrait vite que cela veut à peine dire qu'elles ont duré, puisque ce n'a été qu'au prix — sauf de rarissimes exceptions — de bouleversements auxquels n'a échappé — et point toujours — que l'enseigne. Les journaux simplement centenaires seraient : *Le Courrier du Pas-de-Calais*, *Les Tablettes des Deux Charentes* — que l'on aimait tant à citer, naguère, dans la Revue de Presse de *L'Action Française*, — *Le Journal de Toulouse*, dont le Directeur, M. Lespine, vient de recevoir la plaque de Commandeur d'Isabelle la Catholique, avec d'autres illustres personnages, parce que deux professeurs de Madrid sont venus à Toulouse assister à la soutenance doctorale de notre excellent ami, M. Gavel, professeur au lycée de Bayonne, *Le Journal du Cher* et *L'Echo de l'Est*. Il y en a certainement d'autres, qui voudront se faire connaître. Mais combien, dans leurs archives, possèdent-ils leur collection complète ? L'on ne saurait,

à moins de l'avoir pratiqué, connaître le charme et le plaisir que l'on ressent à parcourir les collections de nos vieux et honnêtes journaux de province. Alors, le métier de journaliste était un sacerdoce. Avec quelle circonspection ne rédigeait-on pas le moindre bout de chronique locale ? Quelle apologie dévotieuse des autorités ! Quelle critique de principes ! Comme l'on sent, à travers ces proses vieillottes, la conscience du cautionnement et autres entraves à la liberté de publier ! Et comme, sur chaque numéro, le timbre de la préfecture est éloquent ! Et enfin, combien sont savoureuses les quelques rares — oh ! si rares ! — annonces ! O vieille France, où t'en es-tu allée ?

CAMILLE PITOLET.

—

**Entretien des vieilles reliures.** — Je serais heureux de connaître une recette pour remettre en bon état les anciennes reliures pleines, en veau, pâlies et desséchées. Je sais qu'un peu de vaseline leur redonne de la vie. Mais n'y a-t-il pas une recette de cire ou autre produit dont l'effet soit supérieur pour ranimer ces vieilles compagnes des livres d'autrefois ?

OURS D'AQUITAINE.

—

**Meubles Libercier.** — Un billard en marqueterie, qui, d'après la tradition, daterait de la fin du XVIIIe siècle, mais qui pourrait être Restauration, est signé : Libercier, rue Sainte-Elisabeth, Roanne.

Que sait on de ce Libercier ?

SOULGÉ.

—

**« La Louange du muliebre et féminin sexe. »** — Sous ce titre, à l'occasion du mariage de M. André D... et de Mademoiselle Louise K...célébré le 8 avril 1896, M. Henri Courteault a publié, imprimé à 50 exemplaires, chez Protat frères, (in-12, de 38 p.), un poème alors inédit du XVIe siècle.

La plaquette est devenue rare et constitue un numéro amusant et peu connu à joindre à la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage*, qui ne la mentionne point.

L'*Intermédiaire* pourrait-il fournir quelques indications sur l'auteur resté anonyme de ce poème ?

P. D.

—

**Girouette politique.** — Je possède une petite estampe, gravée par Giraldon Bovinet, sous la Restauration, et représentant un personnage debout, l'air satisfait de lui-même, et comptant des pièces d'argent. Il est coiffé d'un chapeau à plumes, au-dessus duquel est écrit : « Ma couleur est changeante » ; vêtu d'un habit brodé tantôt d'aigles, tantôt de fleurs de lys. — Sur sa ceinture on lit : « Vive qui m'engraisse ! » Sa jambe droite porte une culotte courte, sa jambe gauche une grosse botte. Près de son épée est écrit : « Comme le tournebroche, je ne tourne que bien garni ». De ses poches sortent des rouleaux auxquels correspondent des inscriptions : « Gloire à la République. Fournisseur sous le Directoire. Obéissance à l'Empereur. Préfet. Souveraineté du peuple. Maître des requêtes au 20 mars. La presse libre en 1819, mais sans réduction au budget. Conseiller d'Etat. Censure préalable, 1820. Direction générale, 100.000 francs ».

Quelqu'un pourrait-il indiquer le personnage désigné par ce type de girouette politique ?

FONTANIÈRES.

—

**L'apostrophe entre deux consonnes d'un nom propre.** — Que signifie l'apostrophe que je vois parfois à certains noms propres dans le corps du mot, entre deux consonnes : exemple : La Motte M'Hervé (l'un des chefs de la chouannerie) et, plus près de nous, notre actuel ministre de la marine M. Guist'hau ?

L. B.

—

**Le pluriel de « lire ».** — Chaque fois que le *Petit Dauphinois* enregistre une nouvelle financière d'origine italienne il orthographie « lire » invariable (250.000 lire).

Ni Littré ni Darmesteter n'ont accueilli le mot « lire » et Larousse l'enregistre, nom féminin sans mention spéciale quant au pluriel.

Je doute que le journal dauphinois ait

adopté cette orthographe aberrante *proprio motu*. Y a-t-il une règle ? SURELL.

—

**Malmaison ou la Malmaison** ? Quelqu'un des nôtres pourrait-il me faire savoir pourquoi on trouve de nos jours une quantité d'auteurs qui disent Malmaison pour la Malmaison ? Le signal de cette amputation semble avoir été donné par quelqu'un devant avoir une certaine autorité dans la matière, je veux dire M. Ajalbert, qui, dans un volume paru l'année dernière, écrit tantôt Malmaison, tantôt la Malmaison, pour désigner le château historique dont il a été le conservateur pendant dix ans.

Sommes-nous exposés à voir un jour le Havre, le Mans, le Puy et cent autres noms de même nature subir la même désarticulation ? J. F.

—

**Massacre, en terme de vènerie.** — Je lis au bas de la page 7 du roman de *Tristan et Iseult* de M. Joseph Bédier :

Tristan achevait de défaire le cerf. Il donna aux chiens le cœur, *le massacre* et les entrailles, et enseigna aux chasseurs comment se doivent faire la curée et le forhu. Puis il planta sur des fourches les morceaux bien divisés et les confia aux différents veneurs : à l'un *la tête*, à l'autre le cimier, etc...

*Massacre* est le nom de la tête du cerf défait que l'on place sur la peau pour la curée. Si on la donne aux chiens, comment peut-on la donner ensuite à d'autres ? Et *donner* dans le premier cas n'a pas le sens de *présenter* seulement, puisque « le massacre » est suivi « des entrailles » qui sont effectivement mangées.

A. P. L.

—

**Manceaux ou Manseaux.** ? M. Duchemin-Despeaux, l'érudit historien de la chouannerie du Maine, écrit toujours « Manseaux », alors que partout, à l'heure actuelle, je vois écrire « Manceaux » Quelle est l'orthographe vraie ? Il semble bien que, contrairement à l'usage actuel « Manseaux » serait plus régulier pour qualifier les habitants de l'ancien diocèse du Mans. L. B.

—

**Un vers de Stace.** — *Le Grand Dictionnaire* de Larousse à l'article *Macte*, attribue à Stace ce vers bien connu, mais sans en indiquer la source précise :

*Macte animo, generose puer, sic itur ad astra,*

qui ressemble si bien au vers de Virgile (*Enéide*, IX, 641) :

*Macte novâ virtute, puer ; sic itur ad astra.*

Je désirerais savoir dans quel endroit de Stace se trouve le premier de ces vers.

A. C.

—

**« Dors en paix, ô ma Pologne... ».** — De qui est cette phrase : « Dors en paix ô ma Pologne, dans ce qu'ils appellent ta tombe, moi je dis que c'est ton berceau » ? A. S.

—

**Trau, Shau Wem.** — Aux dernières lignes de la chronique de la quinzaine *des Deux-Mondes* du 15 mars dernier, nous lisons :

Rappelons-nous le proverbe allemand : Trau, schau wem ! C'est ainsi, ou à peu près qu'on prononce au delà du Rhin notre vieil adage : Défiance est mère de sûreté.

Il s'agit certainement là d'allemand populaire. Quelle serait la reconstitution en langue courante ? Je crois connaître assez bien l'allemand, mais dans le cas présent je suis dérouté. A. P. L.

—

**Delacroix. La barque de Don Juan** — Le musée du Louvre, dont les remaniements sont si heureux, a supprimé le cartouche qui était au bas du magnifique tableau de Delacroix, montrant des naufragés dans une barque Ce tableau fut longtemps désigné sous le titre *La barque de don Juan*, et c'est ce nom que l'historien de Delacroix, le précis et consciencieux Maurice Tourneux, lui donne.

On a observé qu'il faut lire : « La barque *le Dante* », qui serait, en effet, le nom d'une barque naufragée, à cette époque (1841).

Ce doit être l'exacte version ; mais d'où vient le titre donné au tableau, qui ne saurait l'avoir été par Delacroix lui-même ? L'illustre artiste dans sa correspondance, fait-il allusion au simple fait-divers que lui inspira ce chef-d'œuvre ? Car, n'est-ce pas, l'homme aux mille et trois n'y est pour rien ? Et le Louvre a été bien inspiré de faire cesser une aussi singulière déformation

A. B. X.

# Réponses

—

**Mariage de Marie-Louise et du comte de Neipperg** (LXXV, 507 ; LXXVI, 59, 151, 195 ; LXXXIII, 348). — L'infatigable chercheur qu'est le « Bibliophile Comtois », à qui nous devons de précieuses contributions, n'a pas à aller bien loin pour trouver l'ouvrage où M. Brieux, alors rédacteur du *Nouvelliste de Rouen* a parlé du mariage de Marie-Louise et de Neipperg. Il n'a qu'à prendre la table de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* auquel M. Brieux collaborait autrefois assez régulièrement, et il aura tous les renseignements qu'il désire à ce sujet. C'est-là que j'ai pris mon indication, celle-là et bien d'autres, car on me permettra de le dire à nos confrères, l'*Intermédiaire* est la source inepuisable, où on trouve tout ce qu'on peut désirer pour documenter une chronique ; avec lui, on n'est jamais à court. Quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas ? JEAN-BERNARD.

—

**Guillaume II et Struensée** (LXXXIII, 283). — On sait par l'histoire que la reine de Danemark, Caroline-Mathilde, sœur de George III d'Angleterre, eut comme amant le médecin et favori du roi Christian VII, un Saxon de Halle, nommé Struensée. Ce dernier, devenu comte par la faveur de son incapable maître, gouverna pendant quelque temps le royaume ; mais, ayant voulu mettre fin à certains abus, il mécontenta la noblesse, fut renversé en 1772, par une conspiration de seigneurs de la cour, accusé d'adultère avec la reine et décapité. Caroline-Mathilde ayant avoué sa faute, son mariage fut déclaré nul ; elle-même fut d'abord enfermée au château de Kronborg, puis transférée à celui de Celle, en Hanovre, où elle mourut en 1775.

Elle laissait deux enfants, un fils, né en 1768, qui fut le roi Frédéric VI, et une fille, Louise-Auguste, née le 7 juillet 1771, qui épousa en 1786 le duc Frédéric-Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg Augustenbourg.

C'est de cette fille de Caroline-Mathilde que descend en droite ligne la dernière impératrice allemande. Ce fait que la princesse Louise-Auguste est née tandis que sa mère entretenait des relations coupables avec Struensée, a permis de supposer, non sans apparence de raison, qu'elle était la fille de ce dernier. Mais comme la légimité de sa naissance n'a fait l'objet d'aucun désaveu de la part du roi, il n'y a pas lieu de s'arrêter à une pareille hypothèse, et il est plus prudent de s'en tenir à la maxime célèbre : *Is est Pater*...

Quant à Bismarck, s'il a inventé ou simplement favorisé le mariage de l'héritier présomptif de la couronne de Prusse avec la fille du duc d'Augustenbourg, c'est qu'il voyait dans cette alliance, peu reluisante en somme — car la princesse n'avait ni beauté, ni fortune, — le moyen de régler une fois pour toutes cette question des Duchés qui avait fait couler en Allemagne tant d'encre et tant de sang, et qu'il espérait, en outre, trouver dans la princesse la « jument poulinière » capable de régénérer le sang appauvri des Hohenzollern et de donner beaucoup de princes à la Prusse et à l'Empire. De ce côté, il n'a que trop bien réussi. Mais accuser le chancelier de fer d'avoir voulu se donner la satisfaction intime et puérile de faire épouser à son futur souverain une arrière-petite-fille d'un roturier mort sur l'échafaud, c'est en vérité lui prêter un machiavélisme excessif. Les points de friction ne manquaient pas entre Bismarck et Guillaume II, et il n'était pas besoin des « griefs secrets » énoncés par Mr Maurice Egan pour faire éclater la rupture qui devait fatalement se produire un jour.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Commissaires des guerres à l'armée d'Egypte sous Bonaparte** (LXXXIII, 331). — Le baron de Vitrolles, dans ses *Souvenirs* d'émigration, encore inédits, répond à la question posée par M. Jean Henri. Il raconte la fin tragique de son jeune cousin, M. de Bozas, qui avait émigré comme lui, et qui cherchait à rentrer en France pour y contracter un mariage avantageux.

Un de ses amis, M. de Sussy, qui partait avec le général Bonaparte en qualité d'intendant général de l'armée d'Egypte, proposa à M. de Bozas de l'accompagner en lui donnant l'espoir qu'après quelques mois de séjour en Afrique, il obtiendrait sa radiation de

la liste des émigrés par le crédit du général. Mon cousin accepta cette chance... et fut employé dans les carrières civiles de l'administration française en Egypte. Il y passa quinze ou dix-huit mois après lesquels le général Bonaparte expédia M. de Sussy en France, sur une frégate qui fut chargée de précieuses antiquités M. de Bozas, muni des lettres les plus favorables du général... s'embarqua sur la frégate avec son ami. Les vents contraires les forcèrent à aborder à Augusta, petit port situé sur la côte méridionale de la Sicile. Internés au lazaret, ils jugèrent convenable de faire débarquer les caisses qui renfermaient les objets précieux que l'humidité du bâtiment aurait pu détériorer. Ils ignoraient que dans le même temps le roi de Naples avait fait une levée de boucliers contre la faible armée française qui occupait une partie de ses états, l'avait attaquée, et repoussée jusqu'aux portes de Rome. Cet événement avait causé une grande fermentation dans le royaume des Deux-Siciles et elle avait gagné le port d'Augusta. Le peuple de cette ville s'émut à l'idée que des Français débarquaient des caisses qui pouvaient contenir des armes ou des trésors. La faible garnison napolitaine, incapable de résister au mouvement populaire, et peu disposée d'ailleurs à s'y opposer, fut rapidement investie. Les Français, enfermés sans aucun moyen de défense, furent massacrés. On a dit que M. de Sussy fut tué sous le lit où il s'était caché, et mon malheureux cousin poignardé dans les rideaux où il cherchait à se dissimuler...

O. N. J.

—

**Bonaparte ou Buonaparte** (LXXXIII, 42, 156). — Le journal des *Débats* qui a ouvert une controverse sur ce sujet publie cette lettre d'un de ses correspondants :

« Saint-Cézaire-lez-Cattere.
le 28 mars 1921.

« Très honoré Monsieur,

« Vous avez inséré, ces temps derniers, dans le *Journal des Débats*, une lettre de M. Graziani, archiviste départemental de la Corse, de laquelle il résulte que, bien avant l'occupation de cette île par la France, les ascendants de Napoléon écrivaient indifféremment leur nom avec ou sans U. Sa lettre donne tort, par conséquent, à ceux qui prétendent que l'empereur et ses frères ne se sont dits *B*onaparte, et non *Buo*naparte, qu'après avoir acquis la qualité de Français.

« Notre distingué compatriote s'est tu sur les raisons probables qui ont poussé les membres de cette famille à se servir des deux orthographes, tandis que leurs cousins toscans ont toujours conservé l U primitif. Le mot de l'énigme n'était cependant pas difficile à trouver pour un Corse.

« En effet, les Italiens disent *Buono* et *Buona* et parlant *Buonaparte*. Nous Corses, au contraire, nous avons laissé sa forme primitive au radical de nombre de vocables qui a été défiguré en passant du latin à l'italien. Nous écrivons *Bono* et *Bona*, *Padua* et *Paduano*, *Petru* et *Petra*, auxquels les Italiens ont substitué *Buono* et *Buona*, *Padova* et *Padovano*, *Pietro* et *Pietra*. L'infinitif latin *esse* est resté chez nous, les Italiens l'ont remplacé par *essere*. Chez nous, paysans de l'intérieur de l'île, demain « soir » se dit *crassera* comme en latin ; les italiens ne connaissent que *dimane (die mane*, sous-entendu *postera a sera*.

« Nous écrivons par conséqnent *Bonaparte* et les membres de cette famille ont fait comme nous. Quelques-uns d'entre eux cependant, pour se pousser dans le monde, avaient senti le besoin de faire leurs preuves, de bien établir que leur famille était un rameau détaché des *Buonaparte* de Toscane et comme conséquence, ils avaient orthographié leur nom à l'italienne.

« Parmi eux, il convient de citer notamment le très ambitieux père de l'Empereur, qui signait *Carlo Buonaparte* (V. *Enfance de Napoléon*, par A. Chuquet, I. I, p. 368, Lettre à Laurent Embeg)

Recevez, Monsieur le Directeur...

« L'Ermite de Santa Maschefetta. »

Un autre abonné écrit :

« Pour savoir à quelle époque Napoléon a cessé de signer Buonaparte, il suffit de consulter sa correspondance, dont la publication a commencé en 1858.

« Les quatre-vingt-neuf premières pièces publiées dans le tome I sont des lettres, rapports, mémoires, instructions ; celles qui sont signées (et c'est la presque totalité) portent la signature « Buonaparte » ; la première est du 4 brumaire an II (25 octobre 1793) ; la dernière du 21 ventôse an IV (11 mars 1796) ; c'est une lettre adressée au « Citoyen Letourneur, président du Directoire exécutif » ; elle est datée de Paris, quartier général et signée : « le général en chef de l'armée d'Italie « Buonaparte ».

« La première lettre signée « Bonaparte » (et la signature ne s'est plus modifiée), est datée du quartier général de Toulon, le 4 germinal an IV (24 mars 1796) et adressée à l'administration municipale de Marseille (pièce n° 90 du tome I).

« Parmi les quatre-vingt-neuf premières pièces, il y a vingt-cinq lettres adressées à son frère « Joseph Buonaparte ».

**Le « Mémorial de Sainte-Hélène »** (LXXXIII, 281). — Un des descendants de l'auteur de *Mémorial*, que j'ai interrogé sur le sort du manuscrit de cet ouvrage, m'a obligeamment répondu que la famille Las Cases ne possédait pas ce document et ignorait même où il se trouvait actuellement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**« L'Arbre de science », par Arsène Houssaye** (LXXXIII, 290). — Le pastiche d'Arsène Houssaye a été publié à Paris, chez P. Delavigne, en 1843 ; il forme un in-32 de 92 pages, intitulé : *L'arbre de science, roman posthume de Voltaire, imprimé sur un manuscrit de Mme Duchâtelet*.

SAINT-VALBERT.

—

**Louis Philippe, M. Thiers et papa d'Oliban** (LXXXIII, 235). — *M. d'Oliban* est un personnagne de comédie qu'un autre personnage — son futur gendre, si je ne me trompe, — appelle facétieusement *le papa d'Oliban*. Cette pièce s'intitule : *Le Sourd ou l'Auberge pleine* ; elle a pour auteur Desforges, mort en 1806. Elle fut jouée au théâtre Montansier, avec un grand succès, en 1790 ; on l'a souvent reprise, et dans ma jeunesse, l'Odéon l'affichait parfois à ses spectacles classiques.

Ad. Adam en a tiré un opéra comique (1853), que j'ai vu jouer il y a quelque trente ans, quand le théâtre de l'Opéra-Comique était place du Châtelet. Je n'en ai conservé qu'un très vague souvenir, mais je me rappelle fort bien les plaisanteries sur le papa d'Oliban (que son futur gendre appelle aussi *papa beau père*). »

CAB.

*
* *

J'ai noté en 1889, à Brest, qu'une femme, — âgée de 55 ans, domestique, originaire de Quintin (C.-du N.), disait de n'importe quel homme un peu âgé, un peu obèse, un peu grotesque : « C'est un papa Dalibon ». Je n'ai rencontré, depuis lors, aucune confirmation de cet usage. Et tout ce que j'ai trouvé à en approcher, c'est, d'une part le nom de famille Dalibon, porté par un vitrier — peintre à Vanves, 1906, et aussi en 1832 par un éditeur parisien qui était « libraire de *S. A. R.* Mgr le duc de Nemours » ; — d'autre part, le mot morvandiau *talipon*, Masse confus, Tas, (voir CHAMBURE), qui a pu servir de sobriquet. — Je ne doute guère, malgré l'échange de place des voyelles *a* et *o*, qu'il y ait identité sémantique de mon *papa Dalibon* avec Louis-Philippe tel que le voyait M. Thiers. Je ne conteste pas qu'Alphonse Karr puisse être supposé d'oreille plus fidèle que la femme ci dessus évoquée.

Gaston ESNAULT.

*
* *

Papa d'Oliban est un personnage du *Sourd ou l'Auberge pleine*, comédie de Desforges. Au 1er acte, scène première M. d'Oliban, père d'une charmante jeune fille à marier, et son futur gendre D'Asnières sont en train de faire une partie de piquet dans l'auberge de St Omer à Avignon en attendant l'arrivée de Mlle Joséphine, la jeune fille en question. Au cours de cette partie de piquet les deux acteurs qui jouent la pièce ont le droit à un moment du dialogue, de se livrer à un assaut effréné de calembours les plus abracadabrants que puisse leur fournir leur imagination. Puis le dialogue reprend et le futur gendre raconte qu'après avoir séjourné à Paris, où il a gagné de l'esprit d'un côté et perdu de l'argent de l'autre, il a dit :

« Voilà assez d'esprit à présent... mais comme on n'a jamais assez d'argent, disposons *le papa d'Oliban* à me donner sa fille et allons faire la noce dans mon pays. »

Quelques lignes plus loin, le même D'Asnières s'écrie encore, à propos de l'arrivée de Mlle Joséphine, qui ignore tout des projets matrimoniaux de son père à son endroit :

« Oh ! le bon papa d'Oliban, qui pense à tout ! Comme elle va être contente, la pauvre petite. »

Dans la pièce de Desforges le personnage de d'Asnières est celui d'un imbécile présomptueux qu'on mystifie ; celui du papa d'Oliban rentre un peu dans la catégorie des aimables ganaches. M. Thiers, en appelant Louis-Philippe « papa d'Oliban », ne lui manquait pas absolument de respect, néanmoins il traitait son souverain avec une aimable désinvolture.

*Le Sourd ou l'Auberge pleine* représentée, pour la première fois sur le Théâtre Montansier en 1790, eut un énorme succès. Baptiste Cadet y remplissait le rôle de d'Asnières. La pièce était en 3 actes.

Elle a été réduite depuis à un acte et jouée sur le Théâtre de Madame en 1824, avec Dormeuil dans le rôle de d'Oliban et Legrand dans celui de d'Asnières.

Je me souviens l'avoir vue jouer, agrémentée de musique, en 1877 à la Gaîté ; Christian jouait le rôle de d'Oliban et Grivot celui de d'Asnières. Dans la fameuse première scène des calembours, Christian et Grivot s'en donnaient à cœur joie.

Il y en eut un, notamment, qui enthousiasma toute la salle, c'est lorsque Christian posa à son camarade cette question :

« Quel est le plat préféré des chasseurs ? »
« Vous ne savez pas ? Eh bien, ce sont des « grives au rôti. (des Grivot rotis). »

Ce fut du délire. LEROUX-CESBRON.

Mêmes réponses ; dr L ; Y ; d'E. Léon-Louis SURVILLE ; H. C. M. Henry LYONNET.

—

**Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ?** (LXXXIII, 41, 97, 145, 258). — Dans l'historique sommaire du 5e régiment de chasseurs à cheval pendant la guerre 1914-18, on lit que l'on rassemble les éléments divers pour former une division provisoire sous les ordres du général Cornulier-Lucinière. La valeur d'un escadron du 5e chasseurs en fait partie.

Cette division doit relier l'armée du général Maunoury à l'armée anglaise qui est à sa droite ; entre les deux il existe un trou, c'est à elle qu'il appartient de le combler. On se bat à Vesbein (31 août) à Senlis (1er sept.) le 31 on avait passé la Marne ; mais enfin c'est l'arrêt.

A Panchard, point capital de la bataille de la Marne, la division prussienne qui opère vers l'infanterie a devant elle l'armée de Von Kluck, alors à l'extrême pointe de son avance sur Paris.

Le commandant de Mauduit, le capitaine *Lepic*, le sous-lieutenant Fustier sont cités à l'ordre de la division pour leur brillante conduite durant ces jours pénibles...

Il n'est nullement question du renseignement donné par le capitaine Lepic au sujet de l'infléchissement de la 1re armée allemande vers Paris. Ce fait aurait été signalé dans cet historique du régiment

GIBÉ.

—

**Régiments d'Autel, Vaubécourt, Feuquières** (LXXXIII, 285). — Le meilleur ouvrage à consulter pour toutes les recherches sur les régiments de l'ancienne monarchie est l'*Histoire de l'infanterie* du général Susane et l'*Histoire de la cavalerie*.

Au tome V il donne une table renvoyant a une chronologie, laquelle renvoie aux volumes.

Sous le nom d'Autel, je ne trouve rien ; c'est peut-être un régiment de cavalerie. Vaubécourt est abondamment documenté, en 70 pages sous les titres : « Guyenne », « Aunis », « Dauphiné » (tome 3).

Feuquières ne l'est pas moins sous les titres : « Béarn » (tome 3). « Bourgogne » (tome 4) « Royal marine » (tome 4).

En outre, au tome 5, p. 271 on trouve un régiment de Feuquières levé en 1636 et licencié en 1658.

Enfin, au tome 5, p. 363, on trouve un régiment de Canillac, corps espagnol passé au service de France en 1707, commandé en 1710 par un chevalier de Feuquières.

FXT.

⁂

*L'histoire de l'Infanterie française*, du Général Susanne, donne des indications sur les régiments qui portèrent à différentes époques les noms de Vaubécourt et de Feuquières. Consulter d'abord la table des matières du tome cinquième. Le regiment d'Autel ne serait-il pas « d'Autrey » ?

P.

⁂

Dans la chonologie des corps de troupe il n'existe pas de régiment d'Autel, mais il y a un d'Antin, ne serait-ce pas une erreur de nom ?

Régiment de Vaubécourt. — Amené de Lorraine en 1589 par Henri de Nettancourt, comte de Vaubécourt, a été congédié le 6 mai 1898, mais est devenu régiment de Guyenne, est actuellement le 21e régiment d'infanterie.

Régiment de Feuquières. — D'abord de Béarn formé le 9 octobre 1595 par Jean de Montluq de Balagny passé au Royal-Marine le 24 décembre 1669, c'est le 60e régiment d'infanterie actuel.

Ouvrages à consulter : *Histoire de l'infanterie française* par le général Susane. Dumaine, éditeur 1876 ; *Historique des corps de troupe*, édité en 1900 par Berger-Levrault.

CH. PINAUD.

—

**« Un émigré » — Jean-Marie de Lys** (LXXXIII, 285)). — *Gabriel Jean Marie de Tys* naquit à Saint Malo le 7 février 1784, fils de Gabriel-François Cyrille, comte de Lys, chevalier, seigneur de la Villeder, près de Ploërmel (Morbihan), qui avait épousé à Saint-Malo, par contrat du 16 juillet 1778, Adélaïde Fournier de Varennes, née à Saint-Malo le 19 avril 1752, fille de Jacques, comte de Varennes, capitaine de Milice à Saint-Domingue (Antilles), mort à Saint-Malo le 17 décembre 1755, et de Marie-Anne Bourder, morte à Saint-Malo le 13 décembre 1791. Le frère d'Adélaïde Fournier de Varennes, Jean-Jacques-Julien, Comte de Varennes, mousquetaire du Roi, volontaire à la bataille de Saint-Caste, commandant de Milice à Saint-Domingue, époux de sa cousine germaine Marie-Thérèse Fournier de Bellerive, fut impliqué avec sa sœur, la comtesse Gabriel de Tys, dans la conspiration Magon et guillotinée avec elle à Paris le 20 juin 1794.

Gabriel-Jean-Marie de Lys émigra en Angleterre avec son père en 1790, et était élève au Collège de Penn en 1796. Son père revint en Bretagne en 1802 et mourut à Saint-Malo le 8 juin 1807.

Gabriel alla se fixer à Birmingham, où il fut médecin, et où il mourut, sans postérité et dernier du nom en 1834.

Trois de ses sœurs s'étaient mariées : Eugénie de Lys avait épousé en 1808 M. Mathieu Dorn, originaire de Strasbourg, et eut un fils, mort sans postérité en 1885 à Châteaubriant, ex Président du tribunal civil de cette ville. Hortense de Lys avait épousé en 1810 Louis de Gouyon de Beaucorps, et elle mourut à Nantes en 1873, ayant eu trois fils morts sans postérité. La troisième, Amélie de Lys, avait épousé en 1826 M. de Cahouet de Fourneau : je ne sais si elle a laissé postérité.

Mis DE BELLEVUE.

*
* *

M. le Chef de bataillon en retraite, Georges Fontaine de Bonnerive, en littérature Georges de Lys, compte parmi ses ascendants, un de Lys dont il possède le portrait.

M. de Bonnerive a dû se retirer dans les environs de Lannion, il y a une douzaine d'années.

Vers la même époque, sa fille, Gilberte, a épousé un lieutenant au 115e Régiment d'Infanterie, à Mamers.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

**Batheon de Vertrieu** (LXXXII, 333). — Le portrait de M. de Vertrieu auquel se rapporte la demande formulée dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 mai dernier est non du peintre Giraudon mais de Charles Grandon, dont le musée de Lyon possède plusieurs œuvres.

—

**Famille d'Argent** (LXXXIII, 332). — Il est possible qu'une famille d'Argent, du Berry, ait porté *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*.

Ce sont les armes de ma famille, connues depuis le XIVe siècle (Notice généalogiques sur les familles génevoises, par Galiffe).

ARNOLD NAVILLE.

—

**Familles de Bompart et de Douhet** (LXXXIII, 66, 161, 260). — Comme le remarque notre collègue Sept, je n'ai pas répondu à la question posée et n'aurai pas l'heur d'y répondre aujourd'hui. Mais comme les questions et les réponses de l'*Intermédiaire* sont d'intérêt général et non purement privé, j'ai relevé un point qui me paraissait inexact dans la note de M. de C. (LXXXIII, 66). Je fais de même aujourd'hui. Il ne faut pas attribuer à Tardieu la paternité de l'affirmation que l'écartelure *de gueules à la licorne passant d'argent* provient des Bompart. Cette affirmation prend une valeur de ce que Tardieu la tire du *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet, ouvrage très sérieux dans son

ensemble Le docteur de Ribier, à Aurillac, a une parfaite connaissance de toutes les familles du Cantal : c'est à lui qu'il y aurait lieu de s'adresser. De même, M. Henri de Douhet d'Auzers, au château de Murat-la-Rabbe (Cantal), actuellement détenteur du chartrier d'Auzers, doit être à même de produire, s'ils existent, des papiers de famille donnant aux Douhet les seules armes *d'azur à la tour d'argent*. D'autre part, Rietstap est loin d'être l'Evangile de l'histoire nobiliaire. Dans une aussi vaste compilation, il lui est permis d'ignorer qu'à Auzers même, il y eut une famille Bompar. En 1348, Jehan Bompar est recteur d'Auzers. En 1426, Jehan Bompar, neveu du précédent, est lieutenant du bailli des Montagnes en même temps que curé d'Auzers. Le 28 Juin 1470, Bertrand Bompar est témoin au contrat de mariage d'Hélips Bompar dame d'Auzers avec Antoine de Douhet auquel elle apporta la seigneurie d'Auzers (Cf., René de Ribier : *Les paroisses de l'archiprêté de Mauriac*, Paris, Champion, 1920). En consultant le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne* (de Bouillet), on pourra se rendre compte que le blason *de gueules à une licorne d'argent* n'est pas l'apanage des seuls Courtot de Cissey. La branche de Douhet du Puy-Molinier a même porté ces armes, franches de toute écartelure. L'alliance des Douhet avec les Bompar d'Auvergne est donc bien acquise et la seule chose qui resterait à prouver, le cas échéant, ce serait l'affirmation de Bouillet reproduite par Tardieu. L'alliance est de 1470 : les blasons des Douhet seraient donc fort anciens qui ne porteraient pas l'écartelure des Bompar. Il faudrait revoir à la Nationale l'Armorial de Guillaume Revel en 1450 : si le blason primitif des Douhet ne figure pas là, on le trouvera difficilement ailleurs. On consultera utilement sur les Douhet l'ouvrage ci-après qui contient une généalogie des Douhet de Cussac : *Mgr Baldus, évêque de Joare, vicaire apostolique du Ho Nan et du Kiang Si.*

Je n'ai certes pas élucidé, à mon grand regret, le problème héraldique, mais il était cependant utile de signaler que les Bompar d'Auvergne ne sont pas un mythe, malgré Rietstap.

HENRI D. D'A.

**Bourdon de l'Oise** (LXXXIII, 140, 261, 354). — Nos deux collaborateurs qui s'intéressent à Bourdon de l'Oise, connaissent-ils l'excellente notice que lui a consacrée Kuscinski dans son *Dictionnaire des Conventionnels*. Paris, 1919, in-8°, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 3 rue Furstenberg ?

Kuscinski le dit né au Rouy le Petit (Somme), le 11 janvier 1758, et il est infiniment probable qu'il a vérifié, car il n'émet aucun doute sur la date ni sur le lieu de naissance. Quand on connaît sa manière de travailler, on peut en déduire qu'il avait la certitude que son renseignement était exact.

R. B.

*
* *

Je ne puis renseigner MM. J. Chappée et Carolus Barré sur les origines de Bourdon de l'Oise, mais je puis indiquer à M. Carolus Barré où se trouvaient l'église St-Yves et la rue des Noyers. Cette dernière, qui fut absorbée par le Bd St-Germain, commençait rue St Jacques, en face la rue du Foin, et se terminait à la place Maubert. Le côté méridional subsiste presque intact, entre les rues St-Jacques et des Carmes ; c'est la partie du Bd St-Germain qui se trouve en contre-bas, et à laquelle on accède par deux escaliers. Quant à l'église St-Yves, elle était située à l'angle nord ouest des rues St-Jacques et des Noyers ; c'était l'église en laquelle on accrochait, en manière d'ex-voto, les sacs de procédure.

Bourdon de l'Oise, qui habitait encore rue des Noyers en 1791, eut trois autres domiciles parisiens pendant sa courte vie politique. A l'époque (frimaire an II) où le général Rossignol lui faisait une visite, accompagné d'une jeune femme déguisée en aide de camp, Bourdon habitait le *Prieuré St-Martin des Champs* ; il y séjourna peu, car en l'an III, alors que, regicide farouche, il déclarait pendant une séance de la Convention : « *qu'il ne mettrait jamais d'autre limite qu'un poignard, à l'autorité d'un roi* », son domicile était *rue des Saints-Pères* (au n° 15 de cette époque). Lorsqu'en septembre 1793, il faisait décréter par la Convention que, les déportés subiraient le même sort que les émigrés, jusques et y compris la confisca-

tion de leurs biens, il ne pensait certes pas qu'il subirait lui-même les rigueurs de ce décret, et que le 9 vendémiaire, an VI, il quitterait Rochefort à bord de la *Sémillante*, frégate qui devait le conduire, en compagnie de Laffon de Ladébat, Barbé-Maillebois, Pichegru et quelques autres, à Sinnamari.

Au *18 fructidor*, an V, Bourdon était logé *rue St-Nicaise* 520. C'est là sans doute qu'il fut arrêté pour être conduit au Temple. Il n'en devait sortir que pour connaître les joies de la guillotine sèche.

Du prieuré St Martin, il existe encore quelques vestiges ; la rue St-Nicaise, qui conduisait de la rue St-Honoré à celle des Orties du Louvre, fut supprimée en partie sous le premier Empire. Le tronçon qui subsistait disparut lorsque fut formée la place du Théâtre Français.

ANCEFS IMAGO.

—

**Du Joncquoy** (LXXXIII, 237, 359). — M. Dujoncquoy, à Paris, a adressé à l'auteur de la question la note suivante :

Les Dujonquoy ou du Joncquoy sont, suivant les traditions de ma famille, originaires de Valenciennes où l'on retrouve leurs traces de 1452 à 1764.

A partir de 1773, date du mariage de mon arrière-grand-père, j'ai la généalogie exacte de cette branche, dont nous sommes, mon fils et moi, les seuls représentants masculins.

Mais je connais d'autres Dujoncquoy, d'où on peut conclure qu'il y a plusieurs familles portant ce nom.

Quant au J.-J. du Joncquoy et à la question Storff, je n'en ai jamais entendu parler.

M. DUJONCQUOY.

—

**Armoiries à retrouver : Gaboré ou Caboré** (LXXXIII, 337). — En 1713, Etienne Gaboré était juge de la Maison Fort (St-Amand-en-Puisaye) ; il était marié à Madeleine Pouillot.

Leur fils, Pierre Gaboré, bourgeois de St-Amand, épousa le 1er août 1713, Edmée de Finance, fille de Joseph de Finance, gentilhomme verrier, et de Pomponne Violet.

Il mourut âgé de 75 ans, en 1768 ; sa femme était morte, à 57 ans, en 1752.

Pierre Gaboré et Edmée de Finance eurent au moins 4 enfants : Léonard, mort à 17 ans en 1742 ; Charles et Pierre, présents en 1752 au décès de leur mère ; et Camille, mariée, le 14 novembre 1764, à Pierre Belliard, arpenteur royal à la maîtrise des eaux et forêts de Montargis, fils de Pierre-Achille Belliard, aussi arpenteur en ladite maîtrise, et de Marie-Marthe Catalat.

MORENNES.

—

**La Comtesse C. Hugo** (LXXXII). Clémentine Sollier, comtesse Hugo, était la femme de Léopold et par conséquent nièce de Victor Hugo. Elle est morte le 19 mars 1910 dans une pension de famille aux Batignolles. Le comte Léopold Hugo habitait Paris vers 1880 et fréquentait les milieux littéraires. Il ne manquait pas d'esprit et sa conversation était originale.

H. Tx.

—

**Les manuscrits normands de don Lenoir** (LXXXIII, 241, 363). — Lire Bayeux et non Bagneux.

Le château de Belfontaine est à un kilomètre environ de la gare de l'Ouest à Bayeux.

ALBERO.

—

**Langlois de Sézanne** (LXXXIII, 334). — Claude-Louis-Langlois de Sézanne, né à Sézanne (Marne) en 1757, était — d'après le *Dictionnaire des Artistes*, de Gabet — un peintre de portraits.

Elène de Beaufort, ancien directeur de l'école de dessin à Sens, il avait à Paris, en 1831, rue Geoffroy-l'Angevin, 7, un atelier d'élèves et donnait aussi des leçons particulières.

Outre un grand nombre de portraits des généraux français les plus célèbres, les principales productions de cet artiste, maintenant oublié, sont : le portrait du naturaliste Sonnini de Manoncourt, plusieurs sujets pour le frontispice d'une bible, gravés par Voissart ; une *Nativité*, d'après Raphaël, exposée en 1819 et des tableaux de famille.

Langlois a dû mourir dans le cours du règne de Louis-Philippe, car son nom ne figure sur plus l'*Annuaire des Lettres, des arts et des Théâtres* de 1846.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Jean Le Chartier** (LXXXIII, 286). — Dans sa *Biographie Normande* (Tome II, p. 431) Lebreton dit que l'éloge de Le

Chartier a été prononcé à l'académie de Caen, dont il était membre, et se trouve dans les *Annales littéraires de Caen* (N° du 19 septembre 1807).

Etant donné que Le Chartier est mort le 1er novembre 1837, Lebreton a dû faire un lapsus et l'éloge en question doit se trouver à une date postérieure.

E. H.

—

**Duchesse de Lesdiguières** (LXXXVIII, 238). — On trouvera quelques détails sur Marie Vignon et la mort de son premier mari dans *Vizille et ses environs*, par M. Auguste Bourne, ouvrage dont les sources sont les archives du superbe château élevé à Vizille par Lesdiguières. Ces archives étaient conservées par la famille Casimir-Perier, propriétaire du grandiose édifice. Elles renfermaient de nombreux manuscrits de M. Augustin Perier.

Ennemond Matel, mari de Marie Vignon, devenue marquise de Moirans par la grâce de Lesdiguières, fut tué par un certain Araldi soudoyé par le colonel Allard qui voulait se rendre le connétable favorable. Après cette mort, la marquise de Moirans reçut par l'influence de son amant le titre de duchesse de Treffort et, peu après, fut épousée.

Lesdiguières, en mourant, lui laissa une partie de ses biens. Marie Vignon paraît en avoir joui tranquillement, elle mourut à Grenoble sans avoir été inquiétée et fut inhumée dans la chapelle dite du Connétable au couvent de Sainte-Claire. Son mausolée, sculpté par Jacob Richer, passait pour un chef-d'œuvre. La duchesse et sa fille étaient représentées à genou, de grandeur naturelle. En 1793 la populace brisa le tombeau, les débris en furent dispersés.

Des deux filles que Marie Vignon avait eu du Connétable : Françoise, mariée à huit ans au marquis de Montbrun, petit fils du fameux partisan, vit son mariage cassé ; elle épousa le maréchal de Créqui veuf d'une autre fille de Lesdiguières – du premier lit. L'autre enfant de Marie Vignon, Catherine, devint comtesse de Sault. Le livre de M. Bourne auquel j'emprunte ces faits s'étend assez longuement sur cette famille.

ARDOUIN-DUMAZET.

*
* *

M. Adrien Marcel trouvera dans l'*Historiette* que Tallemant des Réaux consacre au connétable de Lesdiguieres, le récit de son mariage avec la veuve d'Aymon Mathel ; celle ci était la fille d'un fourreur, et, d'après Tallemand, son mari était marchand-drapier.

Suivant le même auteur, ce n'est pas le connétable, mais un des galants de la dame, un certain colonel piémontais du nom d'Alard, qui aurait, à l'instigation de celle-ci, assassiné l'infortuné mari.

Après la mort de Lesdiguieres, sa veuve paraît avoir eu des démêlés assez sérieux avec le maréchal de Créqui, mari de sa seconde fille ; ce dernier, qui vivait en mauvais termes avec sa femme, avait tenté de se débarrasser d'elle en la compromettant dans une affaire de supposition d'enfant Mais la connétable ayant déjoué cette manœuvre, le maréchal, pour se venger, fit enlever sa belle-mère et la tint longtemps prisonnière au fort des Barreaux, l'accusant faussement de crime de lèse majesté, et d'avoir des intelligences avec le duc de Savoie ; Louis XIII et le cardinal de Richelieu, passant à Lyon, la mirent en liberté.

Le P. Anselme, qui cite la duchesse de Lesdiguières dans son *Histoire généalogique*, ne donne pas la date de sa mort.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Les lettres et manuscrits de Maine de Biran** (LXXXIII, 238, 366). — Ecrire à M. Maine de Biran, château des Guichards, par Mouleydier (Dordogne) et à M. Dujarric-Descombes à Celles (Dordogne), Vice Présidents et tous les deux de la Société Archéologique du Périgord. Ils renseigneront certainement. On trouvera l'adresse du marquis de Tracy (descendant des Estutt) dans le Bottin Mondain.

SAINT SAUD.

*
* *

Le marquis d'Estude de Tracy (decédé) a laissé un fils au château de Paray, par Chevagnes, Allier.

Une famille Cabanis habite Valeseville, par Lanta, Hte Garonne

UN INTERMÉDIAIRISTE.

**Famille Martinet de Brunot** (LXXXIII, 92, 167). Après une longue absence, je lis la réponse de M. de Saint-Saud. J'ai fait erreur en effet. Les Martinet de Brunot n'étaient pas du Périgord. Ils n'étaient que sur la lisière, en Guyenne.

DESMARTYS.

—

**Claude de Nesle, abbé de Régny** (LXXXII, 239). — L'abbé de Régny-sur-Cure (ou Reigny-les-Vermanton) qui gouverna le monastère à la fin du XVIe siècle, ne s'appelait pas Claude de Nesle. La *Gallia christiania* le nomme Claude de Nesure et Courtépée, Claude de Nesvre : ce sont deux lectures d'un même mot.

L'abbé avait été chanoine de Saint-Lazare d'Avallon. D'après l'*Inventaire* des titres de cette église, conservés aux *Archives départementales de l'Yonne* (G. 2084, 2089, 2090), le nom est Claude de Denesvre.

On trouverait, sans doute, des renseignements concernant ce personnage ; dans les notes biographiques sur les abbés de Reigny, rédigées par Noël Damy, qui sont aux *Archives de l'Yonne* (H. 1562).

SAINT-VALBERT.

—

**Louis-César-Joseph Ducornet, le peintre né sans bras** (LXXXIII, 188, 302). — Hélas ! oui, j'ai connu César Ducornet, et je n'en suis pas plus fier, car cela ne me rajeunit pas. Je réponds simplement à l'appel qui m'est fait par notre collaborateur Labéda, sans croire que je puisse ajouter quelque chose d'intéressant à ce qui a été dit sur cet artiste original et curieux. J'étais adolescent lorsque j'exprimai à une amie de ma famille, qui était avec lui en relations presque intimes, le désir de le voir. Elle me ménagea un rendez-vous avec lui, et j'allai le trouver un jour en effet, dans son atelier de la rue des Marais-Saint-Germain qui est actuellement la rue Visconti, où je trouvais le peintre travaillant à un de ses tableaux. A l'annonce de mon nom, il se leva fort obligeamment et vint à ma rencontre avec beaucoup d'affabilité, sans d'ailleurs me tendre la main. Il était de très petite taille, replet et d'apparence robuste, avec une tête énorme, d'où sortait une voix vigoureuse, mais aux accents pleins d'aménité et d'une sorte de gaîté cordiale. Tout en causant avec moi et quelques personnes présentes, il se remit au travail et je pus le voir tout à mon aise. Ce qu'il me semble me rappeler très bien, c'est qu'il avait aux pieds, comment dirai-je ? un appareil analogue à celui que les femmes, sous le nom de mitaines, portaient alors volontiers à la maison : c'est-à-dire que ses pieds étaient enveloppés d'un corps d'étoffe légère qui s'arrêtait aux doigts, laissant à ceux-ci toute leur liberté. Il y avait vraiment intérêt à le voir travailler ainsi, tenant sa palette du pied gauche, et du pied droit faisant courir avec agilité ses pinceaux sur la toile. Pour moi, artiste d'un autre genre et dont la curiosité était singulièrement éveillée, j'y prenais un plaisir extrême. Je n'ai pas vu Ducornet écrire, comme je l'ai vu travailler, mais j'ai eu de ses lettres entre les mains, et je puis dire qu'il avait une très bonne écriture, très lisible et d'une régularité parfaite. Voilà tout ce que je me rappelle de cet excellent homme qui était, en dépit de sa terrible infirmité, un artiste habile et distingué.

ARTHUR POUGIN.

—

**M. Eudore Soulié** (LXXXII 336 LXXXIII 265 362) — Lorsque Sardou épousa Mlle Anne Soulié il était veuf. — Vers 1860 à 63 environ, un de mes oncles possédait une petite maison de campagne dans le magnifique parc du Raincy qu'on venait de vendre par lots. — Sardou était son locataire, sa femme était modiste ; ménage plus que simple à cette époque. J'ignore en quelle année il perdit sa femme. Ceci est mon souvenir personnel, mais il y a un point obscur dans le passage cité par Edmond l'Hommedé, Sardou y parle de son beau-père *Moisson*. Or je viens d'ouvrir le grand Larousse et j'y vois que Sardou avait épousé en 1858, une *Mlle de Brécourt*, laquelle l'avait admiblement soigné et encouragé dans une période de détresse morale physique.

Alors comment son beau-père se nommait il Moisson ? J. V. P.

—

**Le Chevalier de Vauréal** (LXXXIII, 337). — On voit à Melun, dans le cimetière du sud, la tombe, en bon état d'entretien, du chevalier de Vauréal.

La pierre est surmontée d'une longue inscription elogieuse, dont je n'ai pas relevé le texte intégral, mais seulement les indications essentielles suivantes :

Très illustre et noble François Louis de Vauréal frère militaire de justice de l'ordre de Saint Jean-de Jérusalem, fils naturel de très haut, très puissant et très excellent prince Louis-François-Joseph de Bourbon prince de Conty prince du sang, pair de France, décédé à Melun le 3 août 1785, âgé de 24 ans, mestre de camp en second du régiment de dragons de S. Altesse Sérénissime...

PRÉ-CHAMBLAIN.

—

**Un cardinal à retrouver** (LXXXIII, 285). — Il a bien existé un dominicain, appelé Vincent, de son nom de baptême, qui fut cardinal et maître du Sacré Palais, sous le pontificat d'Urbain VIII, mais son nom de famille était Macolani et non pas Damedor.

Né à Fiorenzuola (Emilie) en 1578, il reçut le chapeau en 1641, fut quelque temps archevêque de Bénévent, et mourut à Rome en 1667.

***

Il s'agit évidemment de Vincent Maculano, de Fiorenzola, dominicain, maître du Sacré palais, prêtre cardinal de Saint-Clément, promotion de décembre 1641, mort achevêque de Bénévent, en 1667.

J. CHAPPÉE.

—

**Les Pazzis dans le Dante** (LXXXIII, 141). — Personne n'ayant encore répondu je donne pour ce qu'ils peuvent valoir ces quelques détails :

S'ils étaient originaires d'Arles, *Rinière Pazzo*, ou *dei Pazzi* et son homonyme *Riniere de Cometo*, deux simples voleurs de grand chemin du XIIIe siècle, étaient alors connus pour, le premier au Valdarnese et l'autre comme étant de Corneto, dans les Etats de l'Eglise. Dante les place dans le septième cercle, celui des violents contre autrui :

La divina giustizia di qua ..
.... ed in eterno munge
Le lagiune, che col bollor disseira,
A Rinier da Corneto, a Rinier Pazzo,
Che fecero alle strade tante guerra

Alberto Camicione de Pazzi, autre Valdarnese, d'une époque un peu postérieure, tue par trahison son parent Ulbertino, et pour ce fait est mis par Dante dans le cercle des traîtres à leurs proches ; cet ancien dit avec hauteur :

Sappi ch'io sono il Camicion di Pazzi ;
Ed aspetto Carlin, che mi scagioni.

C'est-à-dire que le crime de celui qui va venir (en enfer) est tellement abominable que le sien propre en semblera peu de chose, qu'il sera *scagionato*, purgé, presque de son crime.

Carlin, en effet, avait vendu aux Noirs, faction contraire à la sienne, Castel di Piano di Trévigne, qu'il tenait pour les Blancs, abandonnant à l'ennemi tous ceux de sa faction qui se trouvaient dans la place et qui furent massacrés.

Quant à Allard, *il vecchio Alardo* je ne trouve rien de plus que ce qu'en dit le collègue A. L. C'est en conseillant à Charles d'Anjou de s'engager dans la bataille de Tagliocozzo que les deux tiers de ses forces et de conserver l'autre tiers en réserve pour l'attaque finale, qu'il lui assura cette victoire signalée sur Conradin, neveu de Manfredi.

L'américain Longfellow est utile à consulter pour les notes étendues qu'il a données avec sa remarquable traduction, terzine par terzine, de la Divine Comédie. Il appelle Allard, le Comte Alardo de Valleri.

NUNOT.

—

**Armoiries à identifier : Dauphin** (LXXXIII, 93). — Le libellé de la question est peu clair. La faute en est, sans doute, à l'imprimeur qui aura brouillé l'accord des participes et des substantifs, et qui aura mal disposé typographiquement les alinéas.

Toutefois, je crois pouvoir dire que, si l'objet armorié date du commencement du XIXe siècle, les blasons sont ceux du duc et de la duchesse d'Angoulême, dauphin et dauphine de France.

SAINT-VALBERT.

—

**Médaille des Trois Ordres** (LXXXIII, 338). — Par suite d'une erreur d'impression, il y a lieu de lire : ... dans

l'intérieur un grand 6 (six) ; au lieu de : ... dans l'intérieur un grand b (b).

G. Ab.

—

**Hippolyte Clairon et l'Ordre du « Médaillon »** (LXXXIII, 140, 273). — Dans un acte du 26 juillet 1783, déposé au rang des minutes de Me Labatut, notaire à Villeréal (Lot-et-Garonne), je trouve l'indication suivante :

« S. François Borde, ancien sergent au régiment de Bourbon Infanterie, *ayant la récompense militaire du Médaillon* ».

Il y avait donc deux ordres du Médaillon, l'un pour Vénus, l'autre pour Mars ?

Desmartys.

—

**Iconographie de profanes dans les églises** (LXXXIII, 288). — Dans la chapelle du beau château de Josselin (Morbihan), on peut voir un vitrail où figurent tous les membres de la famille Rohan, certains encore vivants.

Ash.

⁂

L'usage est très répandu de donner aux saints, figurés sur les vitraux, les traits des donateurs. Ainsi, on peut voir, aux verrières de l'église Saint-Séverin de Paris, plusieurs bourgeois du quartier, nos contemporains, déguisés en martyrs et en confesseurs.

La liste de ces travestissements serait bien longue. Quelques personnes la trouveraient indiscrète.

Saint-Valbert.

⁂

Au cours d'un déplacement dans le Berry, j'ai pu constater la coutume mentionnée par Robert Géral.

Dans l'église de Graçay (Cher) la plupart des vitraux représentent des donateurs et des habitants du village, et entre autres les filles de l'architecte du monument.

Dans l'église de Saint-Christophe-en Bazelle (Indre), le vitrail du fond du chœur représente Saint-Christophe portant l'Enfant Jésus, dont les traits sont ceux du châtelain du pays, aujourd'hui décédé, et d'autres vitraux représentent ses parents.

X. X. X. X. X.

⁂

Je ne pense pas que M. Robert Géral ait lu, dans des cartouches, sous les images de S. Simon et de sainte Hélène à l'église de Chevry-en-Selème, les noms mêmes de M. et Mme Brisson ? Il ne pourrait donc y avoir là (à mon sens), usurpation de personnalité, même pas manifestation de l'orgueil humain. Je soutiens avec bien d'autres, que l'artiste a le droit de prendre ses modèles où il lui plaît.

Et que m'importe, s'il compose un chef-d'œuvre ! Je ne dis pas que les fresques de Chevry et que le prophète de Metz soient des chefs-d'œuvres, à d'autres de juger ! Mais je constate que l'art est rempli d'exemples. Au surplus, l'Eglise a toujours reconnu à l'artiste le droit d'interpréter, de transposer, pour traduire son émotion, le visage humain. L'œuvre d'art ne se peut créer d'après un modèle type inexistant. Cette largeur d'esprit nous a valu les chefs d'œuvre du Moyen-Age et de la Renaissance. Grünewald et Holbein ont peint des Christs d'après des cadavres *Vus*, leurs œuvres n'en sont pas moins d'essence spirituelle. Et les Vierges de Raphaël ?

On pourrait reconnaître le portrait de M. Clémenceau dans une peinture du Panthéon ! On sait que chaque fois qu'il s'est agi de portraiturer Louis IX, les imagiers se sont attachés au profil de Charles V. Une dernière citation. Il y a au Musée d'Anvers, un tableau de Jehan Fouquet (qui jusqu'en 1793, appartint à une église de Melun) lequel représente une *Vierge à l'Enfant*. Y a-t-il là sacrilège ? Cette Vierge c'est Agnès Sorel ! Les artistes romantiques ont reproduit cent fois ces traits. C'est peut-être le plus sûr portrait de cette grande femme si décriée du xve siècle. C'est une belle œuvre, ce portrait. Je souhaite une aussi belle destinée aux fresques de Chevry-en Sélème. Car dans quelques siècles, si l'on a oublié les noms révélés par la sagacité de M. Géral, tant mieux si l'on ne voit plus dans les figures sacrées, interprétées par l'artiste que deux belles œuvres. En art, l'anecdote est d'un intérêt tout relatif.

Gabriel Ursin Langé.

—

**Album d'autographes romantiques E. C.** (LXXXIII, 291). — Les

annuaires et almanachs de Versailles, du temps de la Restauration, ne contiennent pas les noms des professeurs des Pages. Toutefois dans *l'Almanach royal* de 1829, figure un sieur Carlier au nombre des « chefs d'études, prof. » desdits Pages, sans désignation de spécialité. Ce fonctionnaire est vraisemblablement le même que le Théodore Carlier, signalé par Ste-Beuve, auteur de recueils de vers intitulés *Voyages poétiques* (1830) et φυκή, *études* (1838) (Voir la *Bibliographie de la France* de ces deux années).

Il ne doit pas être confondu avec un homonyme, J. M. Carlier, qui habitait également Versailles, à la même époque et était professeur de mathématiques au collège de cette ville.

Dans un passage de son long article du *Temps*, qui n'a pas été reproduit dans nos colonnes, M. Emile Henriot cite assez dédaigneusement parmi les écrivains plus ou moins connus qui ont répondu à l'invitation de la propriétaire de l'album, « un M. Tampucci », qui rimait pour Mlle E. C. « des vers enflammés sur la valse ». Ce Tampucci n'était pas un rimeur vulgaire, un poète pour album de jeunes filles ; il a eu son instant de célébrité et son souvenir nous a été conservé grâce à Champfleury qui lui a consacré tout un chapitre dans *Les Vignettes romantiques*.

Hippolyte Tampucci, qui exerçait la profession modeste de garçon de classe au collège Charlemagne, s'était senti l'âme et le tempérament d'un poète, et, en 1833, faisait paraître chez Paulin un volume de *Poésies* orné d'une eau-forte du plus pur romantisme due à Célestin Nanteuil. Mais le pauvre Tampucci n'était rien moins que romantique ; bien que lié avec Théophile Gautier, Gérard de Nerval et autres anciens élèves de Charlemagne, à qui il a dédié certaines pièces de son volume, il n'éprouvait d'admiration que pour Casimir Delavigne, et cet enthousiasme — dit Champfleury, — « équivalait vers 1833 à un brevet de cuistrerie impardonnable. » De fait, ses vers sont d'un poète bien sage, sauf, cependant, sa pièce sur « la Walse » (*sic*) qui figure à la page 195 du recueil, sous la date de juillet 1832, et dont les stances sont effectivement assez enflammées. Tampucci finit, à un moment donné, par jeter son balai aux orties pour entrer dans l'administration. En 1841, devenu chef de bureau de la préfecture de la Marne, il publiait encore un volume de poésies intitulé : *Quelques fleurs pour une couronne* ; mais ce fut son chant du cygne. Tampucci est mort, à une date inconnue, complètement oublié.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La petite ville de La Bruyère** (LXXXIII, 292). — L'édition des *Caractères* donnée par Didot en 1819 indique en note (vol. I, p. 136) : « La ville de Richelieu ». Le souvenir assez lointain que j'ai conservé de cette ville ne concorde pas très exactement avec la description de La Bruyère, et il faudrait qu'il eût visé les tours et clochers du château séparé de la ville et qui a disparu, car la ville, qui n'a guère changé, en comportait certainement fort peu.

P. DE MARIN.

∴

La clef de l'édition des frères Wetsteins (1720) et les suivantes disent qu'il s'agit de la ville de Richelieu.

Mais la description ne convient pas exactement à cette localité. Une clef marginale indique Saint-Germain-en-Laye, sans plus de vraisemblance.

Il est probable que La Bruyère a voulu représenter la petite ville en général et non une certaine petite ville.

SAINT-VALBERT.

∴

Le nom de la petite ville décrite au Chapitre V des *Caractères* a varié avec l'humeur et la fantaisie des faiseurs de clefs : les uns l'ont appelée *Richelieu*, probablement en souvenir du château, et ils la localisent dans l'Indre-et-Loire ; les autres, sans doute à cause de la forêt, y ont vu *Saint-Germain en-Laye*, et ils la placent en Seine-et-Oise. Mais si ingénieuse qu'elles puissent paraître, ces hypothèses sont gratuites ; et il semble bien, pour employer un mot familier à La Bruyère, que le vrai nom de la « petite ville » reste encore à découvrir.

Dr FRIEND.

*
* *

Tous les éditeurs sérieux de La Bruyère se sont préoccupés, comme notre confrère Quisetti, de savoir quelle était la petite ville dont parle La Bruyère dans le passage célèbre : « J'approche d'une petite ville », etc.

On a proposé Rouen, Saint-Germain et Richelieu.

Aucune de ces trois villes ne se rapporte suffisamment à la description de La Bruyère.

A la page 8 de son ouvrage sur *Loys le Roy*, de Coutances (in-8°, chez Lecène et Oudin, Paris 1896), l'auteur, A. Henri Becker, suggère Coutances.

Il est positif que la vue de Coutances répond assez bien au paysage *peint* par La Bruyère. En tous cas, beaucoup mieux que Rouen, St-Germain ou Richelieu — qui ne vont pas du tout.

Et puis, il est à noter que La Bruyère a été trésorier de la généralité de Caen, dont Coutances est une élection. La Bruyère, « en tournée d'inspection », aura eu sous les yeux le paysage qu'il décrit.

Ne pas oublier enfin que Coulances est et était un évêché, ce qui, par ailleurs, répond très bien à la fine satire de La Bruyère.

Jusqu'à plus ample informé, notre confrère Quisetti devra admettre que la petite ville est *Coutances*.

SAINT-MALO.

—

**Renan « Solliciter doucement les textes »** (LXXXIII, 241). — Chacun selon son indice particulier de réfraction mentale, jugera la *Vie de Jésus* et son auteur, mais selon moi l'on dépasse les bornes de la critique en déclarant que « ce n'est pas une œuvre de bonne foi » Je suis convaincu, pour ma part, que Renan n'a jamais écrit un livre, une page, une phrase qui ne fussent au moment où il écrivait l'expression sincère d'une pensée un peu ondoyante peut-être en apparence plus qu'en réalité, mais loyale. Je ne sais si l'expression « solliciter doucement les textes » est de lui, en tout cas elle lui ressemble bien. Mais je n'y vois nullement un sens péjoratif et n'accuse pas le maitre d'avoir dénaturé sciemment les textes pour la plus grande gloire de ses opinions personnelles. Un texte est un fait humain ; et on sait ce que pèsent les faits humains, l'interprétation est donc ici un droit absolu, je dirais volontiers un devoir ; tout ce qui est authentique n'est pas nécessairement sincère et il se peut que tel document certain ne contienne qu'une part infinitésimale de vérité ou même n'en contienne pas du tout.

Quant aux miracles, comme Renan n'y croit pas, peut on dire qu'il les escompte? je ne le pense pas.

A bien voir les choses, Renan fait ce que fait tout écrivain qui compulse et étudie les textes, il les interprète à sa manière ; et si cette interprétation s'oriente volontiers dans son sens particulier, il est en cela de l'innombrable famille des historiens. Et ce n'est pas cela qui m'inclinerait à douter de son entière bonne foi.

H. C. M.

*
* *

La rencontre dont s'étonne notre confrère G. P... s'explique le plus aisément du monde. MM. Samaran et Deslandres ont trouvé l'expression dans l'œuvre la plus célèbre de Renan lui même. Il suffit de rappeler ce passage de la *Vie de Jésus* :

... Ce qu'il faut rechercher, ce n'est pas la petite certitude des minuties, c'est la justesse du sentiment général, la vérité de la couleur. Chaque trait qui sort des règles de la narration classique doit avertir de prendre garde ; car le fait qu'il s'agit de raconter a été vivant, naturel, harmonieux. Si on ne réussit pas à le rendre tel par le récit, c'est que sûrement on n'est pas arrivé à le bien voir. Supposons qu'en restaurant la Minerve de Phidias selon les textes, on produisît un ensemble sec, heurté, artificiel ; que faudrait-il en conclure ?

Une seule chose : c'est que les textes ont besoin de l'interprétation du goût. *qu'il faut les solliciter doucement* jusqu'à ce qu'ils arrivent à se rapprocher et à former un ensemble où toutes les données soient heureusement fondues. Serait-on sûr alors d'avoir la statue grecque ? Non ; mais on n'en aurait pas du moins la caricature : on aurait l'esprit général de l'œuvre, une des façons dont elle a pu exister.

Je cite la 7e édition, Paris 1863, introduction, page LVI.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Même réponse : Dr M. D.

***

L'emploi du mot « solliciter » ainsi compris est courant. Notre confrère, grâce au contexte, en a d'ailleurs aisément démêlé la signification. Toutefois il conviendrait qu'il atténuât sensiblement les termes de sa définition : « solliciter » n'est tout de même pas proprement « défigurer ».

Je m'en tiendrais plutôt au sens implicitement et clairement contenu dans la citation suivante d'un original et fin critique disparu il y a peu d'années :

M. Ernest Lichtenberger... m'avertit que... j'ai dû solliciter un peu les textes. Je le crois humblement, et je n'en ai guère de repentir. J'aurai appliqué d'instinct une doctrine qui m'est chère sur le ministere de la critique, qui est d'éclaircir et de mettre en ordre les inventions plus ou moins confuses du génie.

(Paul Stapfer : *Etudes sur Gœthe*, Paris, 1906, p. 278, note).

S. G.

—

**Les révélations d'un écrivain anglais sur le Kronprinz** (LXXXIII,284). — J'ignore si, pendant la dernière guerre, le Kronprinz a eu un officier d'ordonnance appelé le comte Ernest de Heltzendorff, mais ce que je puis attester, c'est qu'avant 1917, on ne trouve attaché à sa personne aucun officier de ce nom. D'ailleurs, je ne crois pas qu'une famille comtale Heltzendorff existe en Allemagne ; en revanche, dans *Gothaisches grœfliches Taschenbuch*, figure une famille Holtzendorff qui peut être celle à laquelle appartiendrait l'officier en question, mais aucun des membres de cette famille ne porte le prénom d'Ernest.

Mr. William Le Queux est l'auteur de plusieurs romans qui, sans avoir grande valeur littéraire, jouissent d'une certaine vogue de l'autre côté du détroit ; je n'ai lu de lui qu'un seul ouvrage : *The indiscretions of a lady's maid*, et n'ai point été tenté de connaître ses autres œuvres.

Depuis quelque temps, Mr. Le Queux parait vouloir s'adonner à un nouveau genre ; il fait éditer et traduire en français de temps à autre des publications relatant l'histoire secrète et scandaleuse de certaines cours européennes qui ont disparu à la suite des événements de ces dernieres années. Mais je crois que les révélations sensationnelles qu'il nous donne, soit sur la cour de Saint Pétersbourg, soit sur celle de Potsdam, ne doivent être accueillies qu'avec un extrême prudence.

Enfin, il ne m'appartient pas et je n'ai aucunement le désir de défendre le Kronprinz contre les accusations de son ancien aide-de-camp, mais les atrocités que celui-ci lui attribue seraient-elles prouvées, ce n'était pas au sire de Heltzendorff à les révéler. En outre, il convient toujours de se défier des domestiques qui disent du mal de leurs anciens maitres.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

J'ai dernierement, chez un libraire, hesité longtemps devant *Le Secret de Potsdam*. Sur la couverture, je découvris ces mots : « Commandeur de *Aigle Noir* ». Or cet ordre, si fort rare, n'a jamais eu (telle la *Toison d'or*) qu'un degré. (L'*Aigle Rouge*, lui, en a des tas, de grades et de degrés).

CH.-AD. C.

—

**Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure** (LXXVIII, 193)). — Ce vers n'est que l'adaptation spirituelle à un fait d'observation courante dans la vie politique actuelle du vers bien connu de Boileau dans l'*Art poétique* :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Il faudrait sans doute compulser longtemps des collections de journaux avant de découvrir quel est le journaliste qui a le premier trouvé l'ingénieuse transposition — ou peut-être, l'ayant recueillie dans une conversation, l'a le premier simplement utilisée.

IBÈRE.

***

Le mot était courant dans les milieux et les journaux conservateurs, aux environs de 1880, alors que « l'épuration des fonctionnaires » était à l'ordre du jour du parti républicain triomphant. J'ai connu un collaborateur du *Moniteur Universel* qui disait avoir la paternité de ce mot.

Mais ne s'illusionnait-il pas ? Probablement la trouvaille a été anonyme, collective.

Elle était dans l'air, et d'ailleurs facile pour quiconque se rappelait son Boileau : « Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire ».

V. B.

—

**Septante, octante et nonante** (LXXXIII, 195, 368). — A mon premier dîner dans le monde en Belgique, en 1911, j'ai été curieusement attrapé par cette expression de mon voisin : « lors de la guerre de septante. ».

CH.-AD. C.

—

**La Roche sur-Yon. La Roche-sur-Yonne** (LXXXIII, 44, 227, 320). — Il est facile de prouver que je ne me suis pas avancé sans raison en parlant de OIONA (ONA ou ONNA), au lieu de OIONNO.

En effet, on a : *Rocha super Yonam* en 1203 (Archives de la Vendée) ; *Rocha super Eonam* (dito). On retrouve *Yonam* en 1249 (Aveu Archives nationales) ; en 1250). On a *Yona* en 1250.

J'ai trouvé *Oyonam* en 1502 ; et *Gallia Christiana* donne *Oionam*, en 1533 (A, 2, 366). — Que faut-il de plus ?

Donc OIONA est bien plus probable qu'OIONNO, que je n'ai jamais pu découvrir encore !

MARCEL BAUDOUIN.

—

**Horeau, Bihoreau, Trihoreau** (LXXXII, 208). — Il existait, en vieux français, un substantif *boreau* (*boureau*, *bourel*, *borel*) qui signifiait fascine, fagot.

D'autre part, *biboreau* (*biborel*) est le nom français, encore usité aujourd'hui, d'un oiseau, une sorte de héron (*ardea nycticorax*).

Voir les dictionnaires d'Oudin de Cotgrave, de Sainte-Palaye et de Godefroy et les traités d'ornithologie.

SAINT-VALBERT.

—

**Tombes d'animaux** (LXVIII; LXXVIII à LXXX). — Le Président de Brosses, écrivant de Gênes à son ami de Quintin, le 1er Juillet 1739, raconte sa visite au Palais Doria (*Colomb, lettres familières, 1858*) :

« Dans ce jardin près d'un colosse de Jupiter est le tombeau d'un chien d'André Doria, à qui il donna cent pistoles de pension pour son entretien. L'Epitaphe est des plus curieuses : « Qui giace il gran Rolando, cane « del principe Giov Andrea Doria, il quale « per la sua fede e benevolenzia, fu merite- « vole di questa memoria e perché servo in « vita si grandemente ambidue le leggi, fu « ancora giudicato in morte doversi collo- « care il suo cenere presso del summo Giove, « come veramente degno della real custodia. « Visse XI anni e X misi, mori, in settembre del 1615, giorno 8, ora 8 della notte. »

Une note de R. Colomb nous renseigne sur l'origine de ce fidèle serviteur :

« Charles-Quint l'avait donné à André Doria en assignant pour le chien cinq cents écus de pension. »

J'avoue que cette date de 1615 me laisse rêveur. Charles-Quint (1500-1558) et André Doria (1468-1560) étaient morts depuis plus de cinquante ans, lorsque le grand Roland passa lui-même de vie à trépas. De Brosses ne se serait-il pas, en copiant l'inscription, trompé d'un siècle ?

N'oublions pas non plus la tombe d'un griffon, attribuée à Clodion et commandée, dit-on, à cet artiste par la Dubarry. Ce petit monument d'une proportion exquise faisait partie en 1896 de la collection particulière de M. Gaston Le Breton, Directeur du Musée Céramique de Rouen. Deux chiens formant cariatides supportent un entablement surmonté d'une urne drapée ; au pied de cette urne gît inanimé le toutou de la favorite. Entre les deux chiens se dresse la place vide de l'inscription.

Ce tombeau du griffon inconnu a été reproduit dans l'*Illustration* du 18 juillet 1896.

ORFRÉMONT.

—

**Les armes d'honneur** (T.G, 59). — Sur décision du 1er Consul, la République décernait des *sabres d'honneur* aux *officiers* qui s'étaient distingués par une action d'éclat.

Ces armes d'honneur étaient-elles d'un modèle unique pour tous les Corps (Guerre et Marine) ?

Où pourrais-je trouver leur description détaillée (lame, poignée, fourreau) ?

G. AB.

**Plumes qui ont signé des traités** (LXXIX, 139, 247, 294 ; LXXX, 133. — Je lis dans une Revue de 1899 :

... La plume, avec laquelle Bismark signa le traité de Francfort le 10 mai 1871, est en or massif et sertie de diamants. Elle est déposée au musée Bismark, dans le château seigneurial de Schœnhausen, propriété primitive de Bismarck, mais qu'ils avaient dû vendre au moment de leur décadence et que le vieux chancelier avait rachetée...

G. Ab.

—

**Tartarin** (XXLV ; XXV ; LXXXII ; LXXXIII, 279, 372). — L'année dernière je faisais un séjour en Provence, dans la si méridionale ville de B... célebre par ses foires d'antan, qui se cache coquettement dans un tournant du Rhône, au pied d'une colline sur laquelle se dressent, encore majestueuses, les ruines d'un château, construit par une famille dont le chef fut un connétable qui entra souvent en lutte avec le cardinal de Richelieu.

C'était au mois de Juillet. Vers la fin d'une après-midi qui avait été particulièrement chaude, j'étais allé avec un ami chercher un peu de fraîcheur, sous les platanes superbes qui ombragent l'ancien champ de foire, situé en bordure du plus grand de nos fleuves. Devant nous, de l'autre côté s'élevait la masse imposante du château du roi René transformé en prison. Les rayons du soleil qui allait se coucher, là-bas dans les oseraies, doraient les cimes de ses tours.

« Tartarin devait monter souvent là-haut, dis-je, en le désignant à mon compagnon, pour admirer sa bonne ville de Tarascon. » Et je m'attirai cette réponse : « Vous êtes donc aussi de ceux qui croient que c'est en face qu'Alphonse Daudet a trouvé son héros ? Je vais vous détromper. Venez donc jusque chez moi. Chemin faisant vous ferez connaissance avec celui qui servit de modèle à Daudet et je vous montrerai ensuite sa photographie ». — « Vraiment ? » — « Mais oui, ma famille était tres liée avec un M. Henri Reynaud de Nîmes, qui habitait boulevard Gambetta, dans l'immeuble où se trouve actuellement la Chambre de Commerce, et qui lui appartenait. Très riche, il se plaisait à faire du bien autour de lui, sans ostentation et n'était pas du tout le hâbleur du roman d'Alphonse Daudet. Excellent tireur, quoique gaucher, il aimait bien faire montre de la justesse de son coup d'œil. On cite de lui ce trait.

Un jour, il pria un visiteur qui se trouvait dans son cabinet de travail, de lui désigner une victime parmi quatre moineaux perchés sur un arbre éloigné de son jardin, et il l'abattit avec une carabine Flaubert. On l'a vu aussi souvent, d'un coup de pistolet, enlever une épingle fixée au bout de son soulier. Tres cultivé, fin causeur, il professait des idées assez avancées. Cela fut, paraît-il, une cause de brouille dans son ménage. Il allait souvent rendre visite à son cousin Montégut, (Bézuquet), pharmacien place du Temple. Il y rencontrait l'armurier Windisch (Costecalde) et le capitaine d'habillement en retraite Fitili. Alphonse Daudet était son petit parent. Un oncle commun, l'abbé Reynaud lui avait trouvé une petite situation à Paris. En 1861 les médecins ordonnerent au jeune Alphonse une cure de soleil. Il vint à Nimes et son parent Henri Reynaud le prit auprès de lui comme secrétaire. Il fit mieux Il decida de l'emmener dans un pays du soleil où il n'aurait pas à souffrir des rigueurs du mistral et au mois de février de cette année-là ils partaient tous deux pour la Tunisie. Au retour de ce voyage, Reynaud habita dans l'immeuble devenu depuis l'hôtel Terminus, place de l'Esplanade. Dans une cour intérieure il planta, paraît-il, le fameux baobab. Sur la fin de ses jours il se retira dans le village de Montfrin, pays natal de sa femme.

Une question particulière l'avait brouillé avec Daudet qui écrivit à quelque temps de là son livre. Henri Reynaud, qui ne pouvait point ne pas s'y reconnaitre, en fut profondément affligé ; on en a retrouvé les preuves dans une correspondance recueillie par son fils, et souvent amère à l'endroit de l'auteur de *Tartarin*. Il ne lui pardonnait pas de l'avoir ainsi ridiculisé bien que Daudet eut placé le cadre dans lequel se mouvaient les personnages, à trente kilomètres de Nimes. Il avait d'abord donné comme titre à son ouvrage : *Barbarin*. Mais on lui fit remarquer qu'il risquait de froisser une famille de ce nom habitant justement Tarascon. Il modifia alors une lettre ».

A la fin de cette conversation qui m'avait intéressé autant que diverti, nous entrions chez mon aimable compagnon. « Je vous présente notre héros national, me dit-il en riant ». En même temps, il prenait sur un meuble une photographie où l'on retrouvait les traits du personnage maintenant légendaire. « Et voici celui qui l'a fait connaître au monde », ajouta-t-il, en me montrant une photographie de l'auteur de *Tartarin*, avec cette dédicace : « A mon matelot, souvenir d'Afrique, Alphonse D. Alger, février 61. »

Au mur, il y avait une panoplie comprenant l'épieu du célèbre chasseur de lions, des pistolets d'arçon, une rapière et plusieurs couteaux arabes. Henri Reynaud a laissé d'autres armes dans une caisse blindée conservée par son fils qui a fait cadeau à un musée de Paris d'un carquois de flèches empoisonnées.

LOUIS GIORGI.

*
* *

Il existe aux *Echelles* (chef-lieu de canton du département de la Savoie) un village de ce nom, autrefois (1565) « des Tartarins ».

—

## Nécrologies

### Mgr BATTANDIER

Nos collaborateurs apprendront avec le plus profond regret, la mort de Mgr Battandier. Il était depuis de très longues années un collaborateur assidu à l'*Intermédiaire*. Cet esprit d'un savoir si étendu n'interrogeait à peu près jamais. Mais avec une bonne grâce spontanée, il répondait toujours et souvent,

Il signait ses réponses Dr A. B.

Il dirigeait l'*Annuaire pontifical catholique* qui contient tous les renseignements désirables sur l'église, dans le monde entier. Rien ne lui était étranger de l'histoire ecclésiastique depuis les premiers siècle. Son Annuaire était un ouvrage attendu avec impatience, et qui loué par tous les pontifes depuis Léon XIII, est devenu le livre indispensable pour qui veut être informé sur les institutions et les hommes du clergé.

Mais dans cet Annuaire il insérait aussi des études substantielles qui sont parmi les plus intéressants chapitres de l'histoire de l'église et dont il serait utile qu'une table fût publiée.

Mgr Battandier était né à Saint-Félicien, le 11 avril 1850, ordonné prêtre en 1875, il alla à Rome où il conquit les titres de docteur en théologie et en droit canon. Le cardinal Petra se l'attacha comme vicaire-général. Il était consulteur de plusieurs congrégations romaines.

Volontiers et pour l'unique amour de servir la vérité, il se mêlait dans nos colonnes à toute controverse à laquelle il pensait pouvoir apporter quelque lumière; ses interventions étaient aussi appréciées que courtoises. Sa discrétion et sa modestie égalaient son immense érudition. Nous perdons, en Mgr Battandier, un de nos maîtres.

—

### GUSTAVE FUSTIER

Nous avons été frappé d'un autre deuil, également bien douloureux : la mort nous a enlevé un des premiers ouvriers de l'*Intermédiaire*, un de ceux qui ont assis sa réputation : Gustave Fustier.

Bibliophile averti, il a donné au *Livre* de nombreux articles. Il a publié une nouvelle édition du *Dictionnaire d'argot* de Delvau, qu'il a complété et mis à jour. Il avait préparé un considérable Dictionnaire, sur le même objet, mais la mort l'a surpris avant qu'il ait pu en assurer la publication.

Nos collaborateurs savent qu'il se spécialisait dans la genèse des formes du langage. Il avait accumulé dans un ordre parfait, toutes les références littéraires propres à suivre la métamorphose des mots et l'origine des locutions.

Nous exprimons le vœu que les matériaux amassés pas notre cher et regretté collaborateur, ne restent point inutilisés, car nous n'ignorons pas ce qu'ils ont de précieux et d unique pour cette histoire de la langue dans laquelle il a tenu une place que seule sa modestie l'empêchait de savoir si grande.

---

*Le Directeur-gérant :*

Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. CLERC-DANIEL

LXXXIII• Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 10 Juin 1921.

N° 1540

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1540

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**La tombe de Calvin.** — On lit dans le *Matin* :

Le dernier descendant d'une vieille famille genevoise, M. Eugène de Speyr, âgé de 71 ans, qui habite actuellement Avignon, vient de révéler au consistoire de l'Eglise protestante de Genève l'endroit exact où le grand réformateur Jean Calvin fut enterré au cimetière de Plainpalais, le 24 mai 1564. Dans la crainte que sa tombe ne fût profanée, Calvin fut enterré, presque secrètement et aucune indication ne marquait le lieu de sa sépulture

Depuis trois siècles, le secret de la tombe de Calvin était connu de la seule famille de Speyr, qui se transmettait de père en fils, avec promesse de ne pas le divulguer tant qu'il y aurait des descendants.

M. Eugène de Speyr, étant le dernier descendant, a décidé de faire connaître le secret à l'Eglise protestante.

Depuis la publication de cette information il n'a rien été écrit sur ces recherches.

Quel crédit, *a priori*, peut-on faire à cette révélation ?

Y.

—

**Victime de la Terreur sauvée par Mme de Staël.** — Dans une lettre adressée le 30 septembre, de Lausanne, à Mme de Charrière, Benjamin-Constant rend compte à sa vieille amie de son premier voyage à Coppet et lui fait un vif éloge de la baronne de Staël, qui devait bientôt la supplanter dans son affection. Il loue principalement son esprit de dévouement et écrit à ce propos :

Elle vient de réussir, apres trois tentatives coûteuses et inutiles, à sauver des prisons et à faire sortir de France, une femme, son ennemie, pendant qu'elle était à Paris, et qui avait pris à tache de faire éclater sa haine pour elle de toutes les manières.

Sait-on qui était cette personne, dont je n'ai pas trouvé le nom mentionné dans l'étude pourtant si approfondie de lady Bleunerhasset, *Madame de Staël et son temps* ?

G. P.

**Arrière-ban de 1758.** — A-t-on des renseignements sur l'arrière-ban convoqué, en 1768, pour défendre les côtes de Poitou, de Saintonge et d'Aunis ?

QUŒRENS

—

**Ecole royale militaire.** — Quelles formalités fallait il remplir pour entrer à une Ecole royale militaire ou au collège de la Flèche comme un boursier noble ?

UN MANCEAU.

—

**Séances de l'aréopage.** — Au dire de Rollin, l'aréopage tenait ses séances dans l'ombre de la nuit.

Le motif en était de ne point se laisser attendrir par la vue des coupables et de juger selon la justice.

Faut-il ajouter foi à cette affirmation que démentirait dans tous les cas l'exemple célèbre de Phryné ? — Il semble en l'occurence que la vue de la coupable ne fut pas étrangère à son acquittement.

G. DE MASSAS.

—

**Famille Chaplet.** — Où trouver des renseignements sur *Pierre Chaplet*, soldat de la Milice, né à Andouillé, au Maine, qui épousa, le 3 octobre 1766, à Montrun, Mathurine Provost, née au dit lieu de Montrun, le 4 juin 1741 ?

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

**Famille de Coigny.** — 1° Quel est le membre de cet e famille, qui, à la fin de l'année 1796, ou au début de 1797, se trouvait à Paris, retour d'émigration, et y épousait la veuve d'un administrateur général des postes ?

2° Qui est le Coigny qui, à l'âge de 13 ans, fut enlevé à sa famille par un parent, et rendu grâce à l'intervention d'un tiers ?

MARC.

—

**Olivarus Cor.** — Je serais très désireux d'avoir le plus de renseignements possible sur Olivarius Cor qui fut graveur de la Monnaie, à Nantes au XVIII^e siècle Je sais qu'il fut nommé en 1723 (?) graveur de la Monnaie à Lisbonne (Portugal). Puis je perds sa trace.

M. PERROT.

**Ferrari.** — Une annonce judiciaire parue dans divers journaux annonce la vente, en vertu d'ordonnance ayant fait l'objet d'une mesure de séquestre de guerre, de la collection de timbres postaux rarissimes appartenant à M. Ferrari.

Qu'était ce M. Ferrari ? Avant la guerre on le donnait comme italien, fils du duc de Galliera, dont il avait refusé la fortune par scrupule ! On ajoutait qu'il avait vécu, sinon de ses mains, du moins de son cerveau, ayant été professeur.

MEMOR.

—

**Louis Guiard, chirurgien.** — Je cherche tous renseignements biographiques concernant ce chirurgien, ancien élève de l'Ecole de chirurgie d'Angers et exerçant plus tard à la Chapelle Raisouin (Mayenne).

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

**Famille Hailé ou Halay.** — Un aimable confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur cette famille ; les principaux faits remarquables de ses membres, et surtout, son nom entier avec titres et armoiries ?

S. I.

—

**Famille Lyard.** — Un érudit normand pourrait-il me donner les armoiries de cette famille et quelques détails sur ses faits, gestes et alliances au XIV^e siècle ?

G. DE LA VERONNE.

—

**Famille Corbel ou Corbeil.** — Même question.

G. DE LA V.

—

**Martin (du Nord).** — Y a-t-il inconvénient à dire aujourd'hui pour quelles raisons Martin (du Nord), étant ministre, dut démissionner ?

V.

—

**Worms élu deux fois sociétaire de la Comédie française.** — J'ai lu, je ne sais plus où, qu'en 1863, Gustave Worms, qui était depuis cinq ans pensionnaire de la Comédie française, avait été élu sociétaire par le comité, en même temps que son camarade Coquelin aîné, mais que sa nomination n'avait pas ob-

tenu la sanction ministérielle. Malgré la résistance du comité sa place fut donnée à une autre personne plus en faveur en haut lieu, et ce ne fut qu'une quinzaine d'années plus tard, en 1878, que Worms fut définitivement élu sociétaire.

Je croyais que le décret de Moscou, qui est la charte de la Comédie française, et qui, à part quelques modifications secondaires, a subsisté, jusqu'à l'heure présente, tel qu'il est sorti du cerveau de Napoléon Ier, avait réglé d'une façon immuable la question du sociétariat, et particulièrement son mode de recrutement. Comment alors le fait du prince a-t-il pu intervenir dans cette affaire et donner une entorse aussi caractérisée à un règlement formel que son origine aurait dû préserver de toute atteinte, principalement de la part de ceux qui avaient recueilli la succession du grand homme et se piquaient de conserver religieusement ses institutions ? Sait-on, en outre, qui a bénéficié de cette faveur exceptionnelle au préjudice du pauvre Worms?

CINQDENIERS.

—

**Ex-libris à déterminer.** — Aux initiales : J. M. J. L. C. dans un cartouche Louis XV. Couronne de marquis. Signé Dieu f. FRANCOPOLITANUS.

—

**Ex-libris à déterminer : ancre d'argent** — *Ecu ovale* : de sable à l'ancre d'argent surmontée de 2 étoiles de même

Couronne de comte. L'écu est supporté par deux lions, une sorte de croix de Malte se trouve au bas de la figure.

Dr A. L.

—

**Fer de reliure à déterminer.** — *Deux écus accolés : le premier : de... à une bande d'or chargée de trois tourteaux de gueules, accompagnée de deux croissants de...* ; le second : de JOLY DE FLEURY. Couronne de marquis. Epoque XVIIIe siècle.

FRANCOPOLITANUS.

—

**Reliure aux armes ; tête de hibou.** — Couronne ducale surmontée d'une tête de hibou (?) — sur l'écu : six tours : trois, deux, une.

Dr A. C.

**Chevalier de la Couronne.** — Dans un Extrait du « Registre mortuaire de l'hospice de l'Armée du S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé », je lis que : « L'an .... le..... etc , est décédé Monsieur Deschamp, Chevalier de la *Couronne sic* ».

Qu'était l'ordre de la Couronne ? Par qui a-t il été institué ?

P.C.

—

**Le télégraphe électrique a-t-il été inventé par un fils naturel de J. J. Rousseau du nom d'Alexandre ?** — Je trouve dans une publication éphémère, intitulée *Le Journal des Curieux* (Besançon 1881, in-8°) un article tendant à établir que le télégraphe électrique aurait été inventé, dès la fin du XVIIIe siècle, par un ouvrier doreur de Poitiers, nommé Alexandre, « qui passait pour un fils naturel de J. J. Rousseau ».

Cet Alexandre, d'abord doreur, ensuite chantre à Saint-Sulpice de Paris puis président de la section du Luxembourg, puis commissaire général des guerres à Poitiers, avait établi dans sa maison de véritables appareils de télégraphie électrique, qui furent visités en 1802, sur l'ordre de Chaptal, par le préfet de la Vienne et plusieurs ingénieurs.

Suivent quelques extraits du rapport qui fut adressé à Chaptal à cette occasion ; après avoir décrit l'appareil, ce rapport rend compte des expériences qui furent effectuées et permirent d'obtenir des communications à une quinzaine de mètres de distance.

Plus tard, d'autres expériences eurent lieu. L'invention fut soumise au premier consul qui traita Alexandre de charlatan et le repoussa comme il avait repoussé Fulton.

Alexandre mourut dans la misère.

Je n'ai trouvé aucune trace de cet Alexandre ni de son invention dans les divers ouvrages techniques que j'ai consultés. Dans tous les cas, le soi-disant fils naturel de Jean-Jacques ne pourrait il pas être un de ces enfants que le philosophe génevois abandonnait froidement à l'hospice des Enfants Trouvés à mesure que Thérèse Levasseur les mettait au monde?

G. P.

—

**J. B. Bossuet et le feu sacré de corrections.** — Chez cet illustre et grand

prélat, le désir d'atteindre une plus haute perfection l'incitait à remanier son style jusque sur le texte même des éditions les plus soignées de ses œuvres. Irrespect de la chose imprimée, peut être, mais immédiate satisfaction de donner à l'expression de sa pensée toute sa valeur.

De ce fait, nous avons sous la main deux preuves flagrantes, dans deux exemplaires, identiques, acquis par nous, — l'un à Paris, l'autre à Clermont-Ferrand, — de l'édition originale de son *Histoire des variations des Eglises protestantes*. Paris, Veuve S. Mabre-Cramoisy, 1788.

Livres sérieux s'il en fût : gros caractères neufs, bon papier, grandes marges, belles vignettes de départ, culs-de-lampes finaux gravés, lettres ornées, typographiquement rien n'y manque à ces grands et beaux volumes, et pourtant, tous les quatre, sans scrupule, ils sont pollués de ratures, de corrections et de taches d'encre noire qui les déparent. Bien exactement et semblablement répétées aux mêmes passages de chacun des volumes des deux exemplaires, nous les avons comptées : 9 pour le tome I^er^, 12 pour le 11^e^ tome. N'est-ce pas là, un peu par trop d'excès ?

Toute l'édition aurait-elle été ainsi... *rhabibochée?*

ULRIC-RICHARD-DESAIX.

—

**Viographie.** — Au commencement du XIX^e^ siècle, Bernadau, auteur de plusieurs ouvrages de topographie bordelaise, a fait pour l'ancienne capitale de la Guyenne ce que La Tynna avait établi à Paris avec son *Dictionnaire des rues de Paris*, et avait intitulé son ouvrage le *Viographe Bordelais*. Ce nouveau terme (de *via*, rue en latin, et γραφω, j'écris) est donc dérivé d'une mère latine et d'un père grec, et selon certaines personnes, serait, comme le dit M. Maurice Ferrus dans la *Petite Gironde* un « bâtard malvenu ». Néanmoins à Bordeaux, le mot est entré dans l'usage courant ; les comptes rendus des séances du Conseil municipal l'emploient constamment ; la *Revue historique de Bordeaux* également. Dans la table de ces publications, on trouve facilement à ce mot tout ce qu'on cherche relativement à l'histoire d'une rue et à sa dénomination. A Paris, cherchez dans les tables du Bulletin municipal, ce qui concerne la rue est tantôt à *Voirie*, à *Rues*, à *Voie publique*, ou à *Dénomination* ; c'est une cacophonie épouvantable.

Un professeur du lycée de Bordeaux, M. Rochelle, voudrait lui voir substituer le mot : « Odographie » formé de deux mots grecs et ayant la même signification M. Paul Courteault, professeur à la Faculté des lettres de la même ville, voudrait au contraire voir conserver le terme de « viographie » consacré par l'usage.

Il n'est dans aucun dictionnaire et cependant, comme on le voit par l'exemple du Bulletin municipal de la ville de Paris, il répond à un véritable besoin. Qu'en pensent nos intermédiairistes ? L'Académie est loin d'être à la lettre V ; mais en attendant, ne pourrait-on pas arriver à une solution de la question, fût-elle provisoire? GOMBOUST.

—

**Le p de certains noms.** — Quelle est l'origine étymologique de la lettre *p* qui figure, sans influence sur la prononciation usuelle, dans un assez grand nombre de noms de personnes et de lieux en Basse Auvergne ? Tels :

| | | |
|---|---|---|
| Chaptuzol qui se prononce | | Chatuzol |
| Chapdes | — | Chades |
| Lempdes | — | Lendes |
| Lempty | — | Lenty |
| Prompsat | — | Pronssat |

Pour Lempdes, Audigier donnait au XVII^e^ siècle l'étymologie suivante :

« Lempde *(sic)* : C'est un gros bourg situé à l'extrémité d'une grande plaine dont il a été tiré son nom, car *lamp* en vieux celtique signifie plaine et campagne..... »

(Voir Audigier, *Histoire d'Auvergne* (manuscrit) T. 4, p. 25. Biblioth. Nat. Vol. 11478, fond français).

Que vaut l'assertion d'après laquelle plaine, en celtique, se serait exprimé par le mot lamp sans doute par corruption de la racine germanique land ?

L'explication paraît *a priori* un peu fantaisiste, car si Lempdes borde la plaine, il n'est pas dans cette plaine d'où l'on voudrait tirer son nom.

En tout cas, la question sur le *p* reste entière pour les autres noms cités.

V. R. L.

# Réponses

—

**Jeanne d'Arc. — Le procès de condamnation** (T. G. 53). — Nous croyons devoir placer dans le corps du recueil, non dans les pages bibliographiques, la présentation du dernier ouvrage de M. Pierre Champion (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, texte, introduction et notes, 2 volumes, chez Edouard Champion, 1921). Nous pensons ainsi rendre service à ceux qui consultent nos tables pour se documenter, et qui doivent y trouver la référence relative à un tel ouvrage. Et, en outre, une analyse, même succincte, des matières de ce travail considérable, répond à de si nombreuses questions posées dans nos colonnes, qu'il est logique de la rencontrer à cette place.

Quicherat a donné une édition du Procès qui reste un modèle de clairvoyance et d'érudition : mais elle est devenue rare, et après 79 ans une connaissance nouvelle des faits nous permet d'ajouter aux documents ou de les interpréter dans un sens plus précis. C'est ce que fait M. Pierre Champion qui apporte une traduction du texte latin, qu'il publie *in-extenso*, et que des notes éclaircissent sans jamais l'inutilement surcharger.

Quelle est la source du procès de condamnation mis dans la forme où nous la possédons aujourd'hui ? C'était une certaine minute française, que le notaire Guillaume Manchon avait écrite de sa main (déposition de Guillaume Manchon) avec ses collègues Pierre Taquel et Boisguillaume. Manchon recueillait les interrogations et les réponses de Jeanne. Après déjeuner, les trois notaires travaillaient tour à tour aux collations. « Ils devaient faire, dit M. Pierre Champion, leur travail soigneusement, car Jeanne répondait avec prudence ». Cette minute en français formait un manuscrit de papier écrit tout entier de la main de Manchon qui la montra aux juges de la réhabilitation. Sur cette minute française, a été faite la traduction latine que nous possédons aujourd'hui ; mais la minute française produite devant les juges de la réhabilitation, nous ne la possédons plus. Et c'est grand dommage comme M. Quicherat l'a prouvé, nous en possédons du moins un fragment dans le manuscrit de d'Urfé.

Ce manuscrit d'Urfé est à la Nationale (Biblioth. nat. mss. latin 8838). On y distingue deux écritures, l'une date du temps de Louis XII, et l'autre est contemporaine du règne de Charles VII.

Les morceaux dont se composent ce manuscrit forment un ensemble chaotique, au milieu duquel Quicherat a jeté une pleine lumière. Il n'est pas douteux pour M. Pierre Champion — comme pour Quicherat, — que la version française du mss. de d'Urfé est bien un fragment de la minute originale, sur laquelle a été calquée la version latine définitive. Il reproduit cette langue perlée, rapide et franche, autant qu'on la dégage d'un procès-verbal déjà mis en forme par un greffier.

« Nous y entendons l'écho de la parole de Jeanne... C'est dans la minute française, et là, seulement, que nous trouvons le mouvement la phrase française, de ses incidentes rapides, les mots de la campagne et de l'armée, qui étaient bien ceux de Jeanne, ses propres exclamations ». Les exemples abondent.

Ce manuscrit a été précieux pour la traduction que M. Pierre Champion entreprenait. Il s'en explique ainsi :

> J'ai estimé qu'il convenait de publier en même temps que le texte latin, une traduction complète du procès. Plus encore qu'au temps de Vallet de Viriville, cette version est devenue nécessaire. J'ai fait ce travail en m'inspirant des fragments en français du procès qui nous ont été conservés par le ms. de d'Urfé. Les lecteurs les connaissent bien et ils sont habitués à les considérer comme la parole même de Jeanne ; ces mots nous sont sacrés, ces fragments de la minute française, je les ai reproduits intégralement dans mes variantes et les ai rajeunis très peu quand ils entraient dans ma traduction. Il m'a fallu un certain courage pour faire passer en français cette redondante phraséologie latine, où une mauvaise cause, une conviction peu sincère, se parait des artifices d'une vide rhétorique. J'ai tâché d'en épouser les formes enfantines et enflées. Cette traduction française est enfin la seule complète.

On comprend dès lors ce que nous apporte de neuf et de frais cette traduction d'un texte connu : elle nous rapproche davantage de Jeanne dont la merveilleuse

et claire intelligence, nous est révélée, autant que possible, par sa propre voix et dans la langue qu'elle parlait

Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré à Rouen ? Jeanne d'Arc savait-elle écrire ? Cette double controverse a été suivie dans nos colonnes M. Pierre Champion apporte sa solution ; il retrace la scène du cimetière Saint-Ouen.

Jean Massieu, dit-il, lit la courte cédule [d'abjuration]. Et comme Jeanne ne sait ni lire, ni écrire, elle y met une croix. (Déposition de Guillaume Colles) cela ne paraît pas suffire à Massieu qui prend la main de Jeanne avec une plume et lui fait écrire son nom.

Pierre Cauchon lit alors la sentence adoucie et Jeanne est reconduite dans sa prison, à la fureur des Anglais déçus.

Possédons nous la formule d'abjuration que signa Jeanne ? Je ne le crois pas. Cette formule que mit en latin Nicolas de Venderès, (Déposition de Thomas de Courcelles), est assez longue, et ne saurait tenir dans cinq ou six grosses lignes d'une feuille de papier, mais avons-nous le droit de dire qu'elle était différente ? Non pas.

... On a dit dernièrement que cette pièce, Jeanne l'avait désavouée à l'avance en y mettant une croix (ainsi elle avait agi parfois dans les lettres qu'elle écrivait, contre son désir, à ses bons amis de France, afin de les avertir qu'ils n'eussent pas à tenir compte des termes de sa lettre). Mais ici nous sommes en pays ennemi ; Jeanne ne savait pas écrire, et, sans doute, elle ne savait pas tracer son nom Elle a fait une croix ; un témoin Aimond de Macy, dit même un rond Elle n'eut fait que toucher la cédule de la plume que la retractation était valable pour ses juges. Mais en gens soigneux et formalistes, ils tinrent à avoir son nom écrit de sa main. Ils lui conduisirent donc la main.

Et l'historien ajoute :

C'est sur le bûcher, au milieu des flammes, que Jeanne devait se retrouver tout entière, purifiée. Là, on l'entendit bien s'écrier que les voix qu'elle avait eues lui venaient de Dieu, qu'elles ne l'avaient pas trompée. Cela frère Martin Ladvenu put l'entendre comme le matin même, il avait recueilli l'aveu contraire dans sa bouche (Information posthume et déposition de Ladvenu au procès de réhabilitation).

La traduction est précédée d'une introduction de plus de cent pages, qui met le lecteur de plain pied avec l'époque où ces événements se déroulent. Cette époque est familière à l'historien dont les admirables études sur Villon et Charles d'Orléans sont des résurrections L'âme de Jeanne n'a plus pour nous rien de mystérieux ; il nous reste à connaître l'âme de ses juges Le procès de Jeanne d'Arc est le leur. Nous ne nous lassons pas de l'entendre plaider. Mais avec M Pierre Champion, qui a dépensé dans cette œuvre magistrale, le meilleur de son solide et brillant talent d'historien, nous assistons bien à ce jugement définitif, qui se termine, par l'apothéose de Jeanne mise sur les autels de l'église et sur l'autel de la Patrie. G. M.

—

**Cagliostro et la Révolution** (LXXXII ; LXXXIII, 147, 196 250, 294, 343). — Notre excellent collaborateur M. H. Béraldi, dans ses recherches sur Cagliostro avant la Révolution n'a pas manqué de signaler (10 mars 1921, col. 199) que le fameux aventurier avait fini par se rendre impossible à Strasbourg, qu'il était parti pour Bâle et que le cardinal de Rohan avait intercédé auprès des trois ministres, Vergennes, Miromesnil et Ségur, pour l'en faire revenir.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourront reconnaître dans quels termes le cardinal intercédait en faveur de Cagliostro, grâce à la copie d'une lettre dont l'original a fait partie du fonds de M. Noël Charavay. La lettre inédite est vraisemblablement adressée au comte de Vergennes :

Je vous ferais excuse, monsieur le comte, de vous interrompre en vous entretenant une seconde fois de l'intérêt d'un particulier, si ce particulier n'avait pas droit à toutes les nuances de votre bienfaisance. Sous le rapport de son honnêteté et de son attachement singulier à tout ce qui prend dans son esprit le caractère d'utilité pour l'homme souffrant ; ajoutez à ces motifs les avantages que procure son séjour à la ville de Strasbourg ; le chagrin et le malheur de plus de 200 malades dont beaucoup d'étrangers qui se trouvent abandonnés.

L'objet intéressant pour le moment serait donc de ramener M. de Cagliostro dans sa ville et le détourner de l'idée de fixer son séjour à Basle, en éprouvant la petite satisfaction de s'y voir suivre de tous ceux qui ont confiance en lui. Deux ou trois jours de plus ou de moins peuvent faire manquer ce but. Je n'ai pu voir hier M. le marquis de Ségur ; comme je lui demandai une lettre plus motivée que celle que j'ai l'honneur de

vous proposer ci-jointe, il voudra probablement se concerter avec M. le Garde des Sceaux, ainsi que je le désire moi-même, pour donner plus de force encore à ce qu'il jugera à propos de faire, mais les démarches et les précautions nécessitent des délais et je les redoute.

Si vous croyez donc, Monsieur le comte, pouvoir donner la simple lettre de recommandation pour M. de Cagliostro *comme Etranger*, en retranchant même de la lettre projetée les deux lignes soulignées. Si vous les trouvez trop significatives, je vous prierais de m'envoyer de suite cette lettre à cachet volant, et je suis moralement sûr de ramener cet homme utile dans la ville, en attendant les autres marques de protection et de sureté.

Je ne vous réitère pas, Monsieur le comte, l'expression de mon excuse de vous parler une seconde fois du même objet, mais je ne puis taire celle de fidèle et inviolable attachement que je vous ai voué pour la vie.

Le Card. de ROHAN.

de Versailles, ce 13 janvier 1783

—

**Bonaparte ou Buonaparte** (LXXXIII, 42, 156, 393). — Je possède une lettre du général Brune au général Boivin, son ami, datée de Lyon, 26 vendémiaire an IV, (18 octobre 1795). Le post-scriptum est ainsi libellé :

Le Clerc se réunit à moi pour vous donner l'accolade de l'amitié ainsi qu'à Bonna Parte.

HENRI SAFFROY.

—

**Rouget de Lisle et Napoléon** (LXXXII, 39). — La pièce de vers (de style du reste assez médiocre) que l'on a lue, a pu surprendre quelques esprits non prévenus. Il est avéré que Rouget de Lisle, qui devait finir royaliste, haïssait le césarisme. On signale dans le catalogue Charavay (mai 1920) cette lettre minute écrite par Rouget de Lisle à Napoléon Ier 19 pluviose an XII (9 février 1804). 8 pages, que le catalogue analyse ainsi :

Précieuse pièce des plus curieuses dans laquelle Rouget de Lisle proteste à l'avance contre l'établissement de l'Empire. Il fait un tableau plutôt noir de la France après le dix-huit brumaire ; il demande au premier consul si c'est pour un pareil résultat qu'elle est tombée dans ses bras. Il lui dit que c'est se diminuer que d'aspirer à l'Empire et lui rappelle le sort des républiques anciennes qui sont tombées dans la servitude et dans la misère quand elles ont remis leur destin aux mains d'un homme, car il faut prévoir ce que seront ses successeurs. Puis il termine en lui prédisant la catastrophe : « Bonaparte, vous vous perdez ! Quel que soit votre plan, il vous égare. Quels que soient vos projets, il vous traînent à une catastrophe d'autant plus humiliante qu'elle sera plus fameuse, d'autant plus terrible qu'elle sera méritée. Pour lui il aura accompli sa tâche en lui écrivant avec la franchise d'un homme qui sent profondément que nos devoirs sont indépendants des conjonctures ou nous avons à les remplir et qui s'en fait un de vous présenter le miroir de la vérité, parce que s'il dessillait vos yeux vous seriez plus que tout autre à même de réaliser le peu de chances qui restent encore au salut de la République. »

Ce qui milite en faveur du poète, dans la circonstance, c'est sa franchise. Combien peu nombreux étaient ceux qui osaient, avec cette crânerie, parler au maître ?

Le même catalogue annonce de l'auteur de la *Marseillaise*, ce manuscrit : *L'aurore d'un beau jour ou Henri de Bourbon, prince de Navarre*, Comédie en un acte, en prose, manuscrit, 68 pages.

Le rapprochement de ces deux documents autographes est suggestif.

A. B. X.

—

**Messes célébrées à l'instigation des Francs-Maçons** (LXXXIII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21, 277, 372). — Puisque la question a été posée, on peut répondre, ce semble, qu'il n'est peut-être pas très surprenant de découvrir des alliances plus ou moins sensibles entre le clergé inférieur et la Franc-Maçonnerie, au cours de certaines révolutions, pendant les XVIIIe et XIXe siècles. L'un et l'autre se donnaient, en somme, le même but politique, l'établissement de la démocratie égalitaire. Dans son livre récent, peu favorable à l'Ancien Régime, *la Noblesse de France et l'Opinion Publique au XVIIIe siècle* (Paris, Champion, 1920), M. Henri Carré montre les Francs Maçons et les curés manœuvrant dans le même sens contre le clan des gentilshommes (pp. 310 311 ; 317-318). Sans doute, Aristote avait noté dans sa *Politique*, que l'on ne fait pas longtemps route ensemble quand on ne

va pas dans la même direction, — ceci à l'adresse de toutes les « Unions Sacrées », présentes ou futures ; — mais, par contre, on se rapproche, au moins momentanément, quand on fait voile vers le même port d'atterrage.

Aujourd'hui, par exemple, — soit dit sans discuter, et pour constater simplement le cas, — les problemes d'alors, devant l'insuffisance des solutions politiques, s'étant élargis en questions sociales, les differents clergés témoignent d'une tendresse à demi fraternelle pour le socialisme. Chez les Anglicans, ainsi que le remarque avec une spirituelle malice l'évêque de Durham, plus d'un clergyman transformerait volontiers, sous l'œil paternel de ses deux archevêques, l'Evangile en manuel de bolchévisme. — Chez les catholiques romains le cardinal Gibbons et l'archevêque Ireland empêchèrent le Pape de condamner les doctrines de Henri George, malgré les instances du cardinal Taschereau et de son clergé canadien. En revanche, le démocratisme intense de l'archevêque Ireland lui valut l'antipathie de Guillaume II, jusqu'à empêcher le Pape de lui conférer le cardinalat.

Pour revenir aux Francs-Maçons, il paraît que l'on retrouve leur main dans les Révolutions d'Outre Atlantique, auxquelles le clergé ne prit pas moins de part. Si la guerre d'Insurgence contre l'Angleterre fut une guerre maçonnique, d'après l'opinion de M. Andler, — Washington était franc-maçon, — ses amis et frères intervinrent dans les soulèvements de l'Amérique espagnole. Au Mexique tandis qu'opéraient les *Yorkinos*, fils d'une loge de New-York les curés Hidalgo et Morelos se faisaient prendre et fusiller par les troupes métropolitaines. Plus généralement et par la suite, il y eut un temps où dans certains pays du Sud-Amérique, les évêques éprouvaient de la peine à recruter des prêtres qui ne fussent pas teintés de maçonnisme. Au Brésil, notamment les violences de Pombal avaient laissé des traces. On peut lire dans les souvenirs récents d'un bénédictin, le Rév. Sir David Blair, chargé de ressusciter avec quelques uns de ses frères, l'abbaye ruinée d'Olinda la découverte inopinée, en 1896, du trésor conventuel enfoui et muré à l'époque du fameux ministre (*A Medley of Memories*, *Londres, Arnold, 1909* ; *p. 223*). — Naturellement, le désarroi n'était pas moindre dans les esprits que dans les églises en ruines

Mais voici un trait curieux et précis de maçonnerie au couvent, qui ne fut très probablement qu'un entre plusieurs autres, dissimulés à jamais.

Le 3 juin 1811, une colonne détachée de la division du général Foy, poursuivant une guerilla dans les environs de Truxillo, en Estramadure, arrivait à l'abbaye de Guadalupe où n'avaient pas encore pénétré les Français. Un moine, le P. Philippe, chargé d'accueillir nos troupes, — un bataillon aux ordres du commandant Castillon, — cantonna les soldats dans le village, prit note des réquisitions, puis s'occupa des officiers.

« Le moine.. fit dresser une grande table qui fut lestement couverte de mets froids, et nous prîmes place. Le moine était en face de moi ; il se fit apporter le vin qu'il goûta ; il en fit autant du pain et des viandes, et, debout, étendant la main devant le crucifix : « Je jure que « tous ces aliments sont aussi purs que le « sang du Christ. » — Je m'inclinai en signe de remerciement, et le moine, comme nous, fit honneur au repas pendant lequel il dardait sur moi des regards interrogateurs. Je crus remarquer qu'il buvait à la manière des Francs-Maçons J'en fis autant. Il répondit à mon appel. J'avais trouvé un frère. J'abrégeai le repas et j'entrai avec le moine dans la chambre qui m'était destinée ; il parlait peu le français, mais le comprenait parfaitement. Là, après m'avoir demandé le secret sur son affiliation à la Maçonnerie, regardée en Espagne comme un crime, il m'assura que toutes mes demandes seraient satisfaites ; il m'avoua que le couvent recélait des malades appartenant à la bande des guerillas. — « Je les ferai soigner par « mes chirurgiens, mais j'exige que vos « guerillas passent sur la rive gauche de « la Guadiana et qu'ils ne rôdent plus « autour de nous ». — Ce qui fut fait. »

Quelques jours plus tard, au départ de la colonie, après une collation abondante avec les moines, arrosée gracieusement des vins les plus généreux, « l'abbé, en nous adressant ses remerciements, offrit à chacun de nous une petite médaille en

argent qui devait nous protéger, si nous tombions dans les mains des bandes espagnoles. J'avais pris goût à la société du P. Philippe, et nous éprouvâmes l'un et l'autre beaucoup de peine en nous quittant. »

*Mémorial Militaire du Colonel Castilelon*, publiée par son arrière petit-fils, Henri Duméril. — *Mém. de l'Académie de Toulouse*, 1889 ; pp. 23-25 du tirage à part. OLD NOLL.

—

**Le Général A. Mellinet et la famille Thiers** (LXXXIII, 46, 213). — A propos du général Mellinet et de son rôle en Belgique, voici ce qu'en dit De Bavay dans son histoire de la Révolution Belge de 1830.

« Toute l'armée hollandaise s'étant retirée sous les murs d'Anvers elle fut attaquée à Berecken les 24 et 25 (septembre 1830) par les volontaires de Nielion et par une deuxième colonne qui arrivait de Bruxelles et qui était entrée le 20 à Malines après la retraite de l'ennemi...

Cette colonne se composait de volontaires luxembourgeois, organisés et commandés par le futur général Claisse, et des chasseurs volontaires de Bruxelles ayant à leur tête un officier de cuirassiers et comptant parmi eux le célèbre peintre d'animaux Verboeckhoven...

Elle était conduite par un ancien officier français Anne François Mellinet, réfugié à Bruxelles à la suite des événements de 1815 et qui était depuis longtemps à la recherche d'une position sociale. Ne l'ayant pas obtenue du gouvernement provisoire, il se la fit à lui-même en s'attribuant le commandement de notre deuxième colonne de volontaires et cette usurpation a eu pour conséquence le bombardement d'Anvers dont Mellinet a été la première cause ».

En effet le général hollandais Chassé qui commandait la place d'Anvers sentant la position devenir intenable était entré en négociations avec un délégué civil du Gouvernement Provisoire. Il avait offert les clefs de la ville et devait se cantonner dans la citadelle avec ses troupes jusqu'à réponse d'une députation à envoyer à La Haye.

Mais Mellinet, sans qualité aucune, envoya au général Chassé un parlementaire chargé de remettre d'insolentes propositions qui violaient ouvertement la convention connue avec le délégué du Gouvernement Provisoire belge.

Le général Chassé protesta immédiatement et durement accusant les chefs de l'armée belge de manque de foi de conduite odieuse et Mellinet se hâta de commander l'attaque de la citadelle qui bombarda la ville...

Néanmoins Mellinet fut nommé général major par un arrêté du 3 novembre 1830 pour être mis en non activité, pour une cause ignorée, au mois d'août 1831. Il conserva cependant son traitement annuel de 5 500 frs jusqu'en 1848 époque où il fut poursuivi et condamné à mort comme complice de l'attaque à main armée de Risquons Tout.

On se souvient de cette ridicule échauffourée 1400 belges et français ayant à leur tête six élèves de l'école polytechnique étaient partis de Paris le 26 mars 1848 pour envahir la Belgique et y proclamer la République. Ce mouvement avait été organisé avec la bienveillante protection de Ledru-Rollin, de Delescluse et de son secrétaire Beulé Delescluse, ancien journaliste, avait habité quelques années Charleroi puis avait été nommé commissaire général de la République française pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Delescluse fit fournir du pain et des fusils à ces 1400 hommes qui furent divisés en deux colonnes : l'une devait entrer par Blanc Misseron, l'autre par Mouscron.

La première s'embarqua dans un train à Valenciennes qui était conduit par l'ingénieur belge Auguste Gobert — plus tard Directeur — déguisé en mécanicien Peu avant d'arriver à la frontière Gobert força la vapeur et le train arriva à Quiévrain où il fut entouré par les troupes belges massées en conséquence. Il n'y eut pas de lutte. Tous les voyageurs furent faits prisonniers.

L'autre groupe se dirigea à pied vers Tourcoing et Mouscron, et arrivé au hameau de Risquons-Tout fut également enveloppé par des troupes belges. Mais ici il y eut des coups de fusil et même de canon et il y eut quelques blessés.

Entre temps, le Gouvernement provisoire de la République française, présidé par Lamartine, avait déclaré ne vouloir ni violer ni aider à violer la frontière belge. Il avait donné ordre aux polytechniciens de regagner Paris et au Commissaire de la

République de reprendre les fusils trop hâtivement distribués.

L'affaire de Risquons-Tout se termina par le procès de ses organisateurs qui eut lieu à Anvers devant la Cour d'Assises.

Le général Mellinet, âgé alors de 80 ans, était parmi les inculpés.

En fait, des débats il résulte qu'il n'avait fait que répondre à une lettre de l'organisateur de l'expédition, un de ses anciens officiers.

A l'appel que ce personnage, peu recommandable d'ailleurs, adressait au général, celui-ci lui avait répondu par une lettre dithyrambique qui fut saisie. Elle exaltait l'esprit républicain et se terminait par ces strophes :

Démocrates, héros morts pour la liberté,
Sur vos tombeaux le peuple à ses serments [fidèle
Foulant aux pieds le joug d'un pouvoir dé- [testé,
Jure, à tous les tyrans, une haine éternelle.

Ces implacables rois minant l'humanité,
Un jour on doutera qu'il en ait existé,
Et des libérateurs le sublime courage,
En exemple, transmis d'âge en âge,
S'élève et plane au sein de l'immortalité.

Le général fut condamné à mort par 7 voix contre 5 et la Cour se ralliant à la majorité le condamna à mort — ce qui était vraiment excessif.

Le général doit être décédé en 1852, mais nous n'avons encore pu savoir où il mourut ni où il fut inhumé.

A. Lemonnier.

—

**Suzanne de Bréauté. Généalogie** (LXXXII ; LXXXIII, 79).

Jacques Susanne — Marie Revel 1550

|

Michel Susanne

receveur des tailles à Arques, anobli sous Henri IV en nov. 1593. Lettres de noblesse vérifiées le dernier de février 1602 et maintenues le 10 avril 1668. Avait épousé Marguerite Dyel.

Une demoiselle Catherine de Susanne, sa sœur probablement épousa vers 1650 Charles de Moy, vice amiral de Picardie.

|

Jacques Susanne

écuyer, lieutenant général au bailliage de Longueville, épousa Catherine Faucon.

|

Jacques Susanne

écuyer, Sr d'Epinay, de Bois l'abbé et autres lieux, lieutenant général au bailliage de Longueville, mort en 1660. Il avait épousé Marie Baudry, fille de Jean Baudry, écuyer, Sr de la Cour Quesnel et du Busc, et de Catherine de Quintanadoine.

|

Jean Susanne

écuyer Sgr du Bosc-l'abbé, patron de la Chapelle, épousa Catherine de Masquerel. Grand maître des eaux et forêts à Longueville (1650).

|

Louis Pierre Susanne de Bréauté

capitaine au Régiment de la Reine en 1697. Epousa en 1re noces Dlle de la Cour du Bois en 1724 et en 2e noces Dlle Anne Caulier, mort en 1765.

|

Pierre Jean Laurent Susanne de Bréauté

Sgr de Bréauté et de la Chapelle. Conseiller au Parlement de Normandie né en 1732, mort à Paris le 3 nov. 1775. Avait épousé Anne-Marie de Guillebon.

|

Jean Susanne de Bréauté

décédé à Paris le 29 août 1847 avait épousé Françoise-Eléonore-Josephe Le Tellier.

Sa sœur Catherine née à Rouen 13 avril 1767 épousa 1er mai 1787, Nicolas-Guillaume Grenier d'Ernemont, chevalier de St Louis, officier de dragons, puis capitaine à l'armée de Condé.

|

Eléonore Nèel Susanne de Bréauté

né à Rouen le 29 juin 1794, décédé le 3 février 1855, avait épousé le 13 juin 1813 Adélaïde Marie Alexandrine de Beaunay, et a été inhumé dans le cimetière de la Chapelle, célèbre astronome, auteur de plusieurs mémoires remarquables.

|

Gaston de Susanne de Bréauté

né le 28 juillet 1814, décédé en 1890 sans postérité

Abbé P. Edouard.

—

**A. Colette, lithographe** (LXXXI, 286, 445). — A son actif : la Danse des Morts d'après Rethel, 1849.

X.

**Le père de Paul Louis-Courier et le duc d'O...** (XLII ; LXXI). — Je m'aperçois que cette question a déjà été posée en 1900 ; mais comme elle n'a pas alors obtenu de réponse, il n'y a pas d'inconvénient à la reprendre.

Or, je trouve dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1911, une lettre adressée en 1777 par Condorcet à Madame Suard et citée par M. René Doumic, dans laquelle le philosophe, fulminant contre le Parlement, reproche entre autres choses à cette compagnie « de n'avoir pas sévi contre *le duc d'Olonne, prévenu d'assassinat* ».

Si l'on considère le petit nombre des duchés français, ainsi que la rareté de l'initiale O dans les noms propres, on est amené à supposer avec quelque raison que c'est bien le duc d'Olonne qu'ont voulu désigner les biographes de Paul Louis Courier sous le nom abrégé de duc d'O ..

Dans quel recueil de « Causes célèbres » dans quels mémoires ou annales du temps pourrait-on trouver le récit de ce tragique événement ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Legrand de Beauvais** (LXXXIII, 382). — Question pour laquelle la collection de l'*Intermédiaire* est plus que jamais précieuse. En dehors de la *Table générale*, on peut se reporter avec fruit aux tomes LV et LVI (c :61, 433-440, 474 et 59, 61). Monsieur Pierre Louys y donne lui-même de précieux renseignements sur sa découverte et sur Legrand de Beauvais. Ils sont trop longs et trop circonstanciés pour que l'on puisse les résumer. Mieux vaut s'y reporter.

PIERRE DUFAY.

*
* *

Ce Legrand et son curieux manuscrit ont déjà occupé l'*Intermédiaire*. Dans le numéro du 10 septembre 1879 (XII, 544), un de nos confrères, qui signait Doct. By, reproduisait un article consacré par Charles Monselet, dans l'*Événement*, aux quarante cinq volumes dont se compose ce mystérieux ouvrage ; le Dr J C. retrouvera cet article intégralement publié dans *Les Livres à Clef*, de Drujon (Tome 1er, col. 572).

Plus tard, M. Pierre Louys, l'heureux acquéreur du fameux manuscrit, fit paraître dans l'*Eclair* du 28 février 1907 un article dans lequel il faisait connaître les circonstances grâce auxquelles il était parvenu à en déchiffrer les caractères cryptographiques, et qui fut reproduit dans l'*Intermédiaire* du 20 mars 1907 (LV, 433).

Notre confrère trouvera, d'ailleurs, sur le manuscrit et sur son auteur, tous les renseignements désirables dans une notice fort bien faite et très complète de M. Maurice Dumoulin dans le numéro du *Temps* du 11 juillet 1907.

Voici, en deux mots, la biographie d'Henri Legrand :

Fils d'un maçon de Saint-Just-des-Marais, près de Beauvais, il naquit en 1814, et suivit, en 1835, à Paris, les cours de l'atelier Leclère. Il habita Paris quelque temps, voyagea en Italie et en Espagne, où il épousa en 1847 une jeune fille de ce pays, et revint se fixer à Beauvais en 1865. Attaché au service des travaux historiques de la ville de Paris, il habita avenue des Ternes, n° 91, avec sa fille Elena. On perd ensuite sa trace et on pense qu'il mourut en 1878 ou 1879.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Montereau ou Montreuil** (LXXXIII, 361). — Nous pourrons, sans doute, apprécier la valeur des arguments de M. de Mély, lorsque les antiquaires de France auront publié leur *Bulletin* du 2e trimestre de cette année. Nous trouverons, dans ce même *Bulletin*, la réponse que M. H. Stein a faite à la communication de son confrère.

Dès maintemant, nous constatons que les documents qui, d'après le *Figaro*, ne « laissent plus aucun doute », ne sont pas tous nouveaux. Le seul texte que le journaliste indique avec quelque précision est l'épitaphe de la femme de Pierre de « Montreuil » ou de « Montereau ». Cette inscription est connue des érudits depuis fort longtemps. Elle nous a été conservée par dom Jacques Bouillart (*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez* (1724, p. 133) qui l'a transcrite comme il suit :

Icit gist Annès fanme jadis feu mestre de Pierre de Montereuil. Priez Dieu pour l'ame d'este.

Les historiens de Paris l'ont reproduite

plusieurs fois. Elle a été invoquée, en 1908, par M. l'abbé de Launay (*Bourgeois de Paris maçons au moyen âge*, p. 16) précisément pour soutenir la thèse que vient de reprendre M. de Mély.

Notons par souci de l'exactitude, que le texte de dom J. Bouillart porte « Montereul ». Cela, d'ailleurs, est sans importance pour la solution du « petit problème parisien ».

SAINT-VALBERT.

—

**Les lettres manuscrites de Maine de Biran** (LXXXIII, 238, 369). — Pour compléter les notes généalogiques que donne notre collègue G. P. sur la famille de Tracy, je peux lui dire que le marquis de Tracy dont les journaux ont récemment annoncé la mort, était bien l'ancien préfet de M. Thiers et du Maréchal de Mac-Mahon. Des trois enfants issus de son mariage avec Mlle de Montbel, le dernier seul, Raymond, vit encore ; il habite bien 37, rue La Boétie.

E. H.

***

Voici, sur la descendance de Destutt de Tracy, de nouveaux renseignements destinés à compléter ceux qui ont fait l'objet de ma dernière notice :

Outre son fils Victor, Destutt de Tracy a eu deux filles :

1° Françoise Emilie, née à Paris le 5 octobre 1780 morte à Paris le 16 décembre 1860, mariée le 18 prairial an X (9 juin 1802) à Georges Louis Gilbert Washington du Motier de La Fayette, fils du marquis et de la marquise, née Noailles, d'où :

*a*) Oscar-Thomas-Gilbert, né à Paris le 20 août 1815, mort à Paris le 26 mars 1881, capitaine d'artillerie, représentant du peuple en 1848, député à l'assemblée nationale en 1871, sénateur inamovible en 1881, marié à Paris le 3 août 1848 à Geneviève Nathalie Bureaux de Pusy. Sans postérité ;

*b*) Edmond François, né à La Grange-Blesneau (Seine-et-Marne) le 11 juillet 1818, mort à Paris en 1890, représentant du peuple en 1848, sénateur de la Haute-Loire ;

*c*) Nathalie Renée-Emilie, née à Auteuil le 2 prairial an XI (22 mai 1803), morte le 16 mai 1878, mariée à Paris le 9 janvier 1828 à Adolphe Julien Scipion Périer, négociant, puis conseiller référendaire à la Cour des comptes, d'où : 1° Marie-Henriette-Octavie, née à Grenoble, le 26 novembre 1828, mariée à Paris le 17 mars 1847 à Sigismond Joseph Marie-Louis Pourcet de Sahune, inspecteur des finances. De ce mariage sont nés sept enfants, dont M. Jean de Villars pourra trouver la liste dans la *Généalogie de la maison de Stutt*, par le marquis de la Guère (Bourges, 1884, in-4°) ; 2° Emilie, née le 26 février 1830, morte le 4 mai 1878 ;

*d*) Charlotte Marguerite (Mathilde ?), née à Paris le 17 floréal an XIII (7 mai 1805), morte à Paris en avril 1826, mariée à Paris le 12 janvier 1832 à Maurice Poivre Bureaux de Pusy, préfet de Vaucluse, d'où : 1° Octave Gilbert, né le 16 novembre 1832, colonel commandant en second de l'Ecole polytechnique, marié le 12 juillet 1870 à Marie Caroline Lefebvre de Plinval, d'où quatre enfants dont les noms se trouvent dans la généalogie sus mentionnée ; 2° Sarah Antoinette, née le 12 août 1835 ;

*e*) Adrienne Clémentine, née en 1809, mariée en 1836 à Gustave Auguste de la Bonninière de Beaumont (de l'Institut), d'où : 1° Emile-Jules-Antoine, né le 24 juillet 1838, commandant supérieur du cercle de Boghar ; 2° Paul, né le 28 juillet 1851, mort le 13 juin 1883, chef du Cabinet du ministre Dufaure ; 3° Alix, née en 1846, morte en 1851.

2° Augustine-Emilie-Victorine Destutt de Tracy, née le 29 août 1787, morte le 17 février 1850, mariée à Emmanuel, Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, d'où Léonel, comte de Laubespin, né le 11 septembre 1810, marié en 1836 à Juliette Sieyès, d'où Antoine, né en 1862, mort en 1870

D'autre part, il convient de noter que Marie-Elisabeth Claudine de Tracy a eu de son mariage avec Césaire-Emmanuel Henrion de Staal de Magnoncour, un autre fils, Raymond, né le 31 août 1836, mort célibataire en 1867.

G. P.

—

**Pra Balaysaux (Famille de)** (LXXXIII, 336). — Les Pra Balaysaux ont subsisté jusqu'au XIX^e siècle. L'un d'eux,

Claude Charles, marquis de Peseux vivait sous le premier Empire.

Gabrielle-Louise de Pra-Peseux fut nommée abbesse de Lons le Saunier par Louis XIV, le 10 décembre 1674 ; elle mourut le 6 juin 1725. Louise Gasparine de Pra-Balaisaux, qui était sa coadjutrice depuis le 31 mai 1718, lui succéda sur le siège abbatial et mourut le 26 mai 1731.

Il se peut que le cachet ait été fait pour l'une de ces dames. En ce cas, les armoiries devraient être accompagnées de quelque emblème religieux.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Murat** (LXXX, 190, 307 ; LXXXI, 24) — J'ai consulté de nouveau la collection des *Almanachs de Gotha* pour 1866 et les années suivantes : la présence du prince Louis-Napoléon Murat à l'Ecole navale n'y est mentionnée pour la première fois que dans l'édition de 1869 et s'y trouve encore indiquée dans les éditions de 1870 et de 1871 ; dans celle de 1872, cette mention a disparu. Ces indications sont-elles absolument exactes ? C'est ce qu'il serait téméraire d'affirmer, la guerre de 1870-71 ayant dû apporter quelque perturbation dans les moyens d'investigations de la publication allemande au point de vue des choses françaises. D'autre part, le *Meyers Konversations-Lexicon*, à l'article *Murat*, dit que le prince Louis Napoléon entra dans la marine impériale et fut pendant un certain temps officier d'ordonnance du roi Charles XV de Suède ; or ce souverain est décédé en 1872. Quoi qu'il en soit, si, comme l'affirme l'officier de marine dont le collaborateur G. A. invoque le témoignage, le jeune prince était déjà en 1866 à l'Ecole navale où les élèves ne passent que deux ans, comment aurait-il pu s'y trouver encore en 1869 et en 1870?

Au surplus, notre confrère pourrait vérifier le fait qui l'intéresse en faisant des recherches dans les *Annuaires de la Marine* de l'époque. Il y trouvera vraisemblablement la date de l'entrée du prince Louis Napoléon Murat à l'Ecole Navale et peut être aussi la présence à la même école de ce Pierre François du Villet, dont l'existence est inconnue à Léonce de Brotonne.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

**Famille Prosnot au Maine.** — La famille Pronost est très répandue dans le Maine, aux environs d'Evron et de Ste Suzanne, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je trouve l'un de ses membres dénommé *Provost* de Brée, avocat, d'autres sont papetiers. Tous renseignements concernant cette famille seraient reçus avec reconnaissance.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

**Silhouette (M. de)** (LXXXI, 46). — Etienne de Silhouette, ancien contrôleur des finances, a épousé le 11 mai 1745 Anne-Jeanne Antoinette Astruc qui était la fille du célèbre Jean Astruc, docteur en médecine, consultant du Roi, frère de Pierre François Astruc qui fut président en la Cour des Aides. Ce Jean Astruc, originaire du Languedoc était né le 19 mars 1684 et mourut en 1766. Il avait remplacé Chirac dans la chaire de Montpellier, fut ensuite, en 1710, professeur d'anatomie à Toulouse, médecin inspecteur des eaux, puis premier médecin du Roi.

Il a écrit un très grand nombre d'ouvrages médicaux. Lorry a écrit sa *Vie* et on trouve son *Autobiographie* dans les *Mémoires* de la Faculté de Montpellier. Mme de Silhouette mourut avant son mari. Les armes des Silhouette étaient : *de sinople à un vaisseau d'argent, voguant sur une mer du même, mouvante de la pointe de l'écu et au chef parti, au 1 de gueules, à une croix ancrée d'or et au 2, d'or, à un lion de gueules.*

GEORGES DUBOSC.

—

**M. Eudore Soulié** (LXXXII, 336 ; LXXXIII, 265, 362, 408). — Le souvenir personnel de M. J. V. P. sur le premier ménage Sardou est des plus intéressants et le nom de la première Mme Sardou étant connu, il est possible de répondre à la question dernière posée.

Mlle de Brécourt s'appelait Moisson. Son père lui-même se charge de nous l'apprendre dans la préface déjà citée.

La mère de M. Moisson était une Brécourt, descendant de Gaston d'Orleans par la main gauche. Après la ruine consécutive à la Révolution, elle épousa le graveur et peintre Moisson, roturier mais fervent royaliste ; avec l'espoir, d'ailleurs,

que la royauté une fois rétablie, relèverait le nom tombé en quenouille.

« Aussi, ajoute M. Moisson se faisait elle appeler Moisson de Brécourt et m'a-t-elle su toujours mauvais gré de m'en tenir modestement au nom de mon père ».

EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

M. Eudore Soulié fut le second beau-père de Victorien Sardou. Le premier avait été le Comte Léon Moisson de Brécourt, dont je me suis occupé dans mon *Dictionnaire des Comédiens Français*, à l'article Léon (t. 11 p. 351 C. 1) — Trial a l'Opéra-comique sous le nom de *Léon*, régisseur de la scène à l'Odéon en 1845 et années suivantes, directeur de l'Ecole lyrique, régisseur aux Folies Dramatiques du Boulevard du Temple 1853-62, Moisson de Brécourt était le père de Mlle Laurentine qui devint Madame Sardou 1re. — Bien que devenu veuf vers 1868-69, Victorien Sardou entoura de soins les derniers jours de cet homme de bonne éducation qui mourut à plus de 85 ans, vers 1884. Déjà en 1876, âgé de 77 ans, il avait obtenu la pension de 500 fr. de la Société des artistes dramatiques pour ses 48 ans de théâtre.

Mlle Laurentine, sa fille, avait débuté en 1847 à l'Odéon, dans l'emploi des soubrettes et des rôles de genre. C'était une comédienne aimable et utile. J'ai cité dans sa biographie (T.II Article Laurentine, p. 310, C. 2) les pièces où elle créa des rôles de 1847 à 1853. Jacques Arago fit pour elle ce quatrain :

De l'esprit à plein bord, une allure mutine,
De l'aisance, du goût, de la grâce, du tact,
Toute chose qu'on aime, à l'œil comme un [contact,]
J'ai nommé Laurentine.

Un autre critique, Darthenay, écrit en 1853 : « Une des plus charmantes actrices du second théâtre français. Elle a de la grâce, de la vivacité, de la coquetterie ; dans les comédies de genre, comme dans le répertoire de Picard, elle est sûre d'enlever tous les suffrages ».

Retirée du théâtre, Mlle Laurentine se fit modiste et épousa Victorien Sardou, alors inconnu. Ce fut elle, assure M. Eugène Hugot, qui alla trouver Rose Chéri, et fit recevoir au Gymnase *les Pattes de mouche*. Elle mourut prématurément vers la quarantaine, ne laissant que des regrets.

HENRY LYONNET.

—

**Villèle-Montbel** (LXXXIII, 287). — Il n'y a pas eu de mariage depuis le XVIIIe siècle entre les familles de Villèle et de Montbel.

Le père du Comte de Montbel ministre du roi Charles X, était fils d'une Villèle. Ce premier mariage Villèle-Montbel eut lieu en 1726.

Une fille née de cette union et sa demi-sœur, fille d'une Villeneuve, épousèrent en 1755 et 1760 deux frères Villèle.

Voir : *Souvenirs du Comte de Montbel*, Plon, 1913.

Et la généalogie de ces deux familles dans la *France Moderne*. T. III. Hte Garonne et Ariège de J. Villain.

Montpellier, Firmin, Montane et Sicardi, 1911.

L. A. S.

—

**Armoiries de la France** (LXXXI ; LXXXII ; 35, 54). — La question des armoiries de la France peut se résumer en deux points : 1° la France a-t-elle des armes historiques ? ; 2° faut-il lui créer des armes nouvelles ?

1° La France a t-elle des armes historiques ? Notre pays possède des armes historiques, qui sont les fleurs de lis, il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Le Roi de France portait lui aussi l'écusson d'azur à 3 fleurs de lis d'or, non comme armes de famille, mais parce qu'il était Roi de France, et peu de membres de la famille royale avaient le droit de porter les armes de France sans brisures. L'étude de la maison de Bourbon démontrera que les différentes branches de cette maison portaient des armoiries parfaitement distinctes et que les fleurs de lis sur fond d'azur, appelées en héraldique « de France » n'y figuraient que pour rappeler la communauté d'origine, Lors de l'avènement au trône d'une nouvelle branche de la maison de Bourbon, le nouveau roi prenait comme armes les trois fleurs de lis, abandonnant ainsi ses armes personnelles ; le fait se passa sous François Ier, Louis XII, Henri IV ; rien

n'était changé pour les armes des autres membres de la famille La descendance du Roi ne portait pas toujours les fleurs de lis sans brisures, les princes de la famille royale recevaient des apanages et modifiaient leurs armes, c'est ainsi qu'Henri IV eut deux fils : l'aîné fut Louis XIII, le second duc d'Orléans, celui-ci brisa ses armes d'un lambel d'argent à trois pendants, posé en chef.

Ces différents exemples montrent bien, à mon avis, que le Roi de France ne portait l'écusson fleurdelisé que comme Roi et qu'en montant sur le trône il prenait bien les armes du pays sur lequel il régnait.

Sous l'Empire (Napoléon Ier et Napoléon III) l'aigle remplaça les fleurs de lis, mais l'Empire n'a pas duré un demi siècle et la vie de l'aigle ne peut se comparer aux siècles nombreux où vécut le lis français.

Il a été parlé beaucoup du coq gaulois, mais il n'a jamais figuré sur les armes de France. Pendant les 18 ans du règne de Louis Philippe, on le trouve sur la hampe de nos drapeaux et comme support des armes qui figurent sur le grand sceau de France en usage sous le règne de ce souverain. Pendant la monarchie de juillet les fleurs de lis disparaissent des armes de France et sont remplacées par les tables de la Constitution. Le coq gaulois ne se trouve sur le sceau de France que comme accessoire secondaire et non comme symbole ; on le voit aussi figurer sur le sceau de la République de 1848 au même titre que l'urne du suffrage universel, la gerbe de blé qui symbolise l'agriculture ou la machine qui nous fait penser à l'industrie.

Sous le régime républicain, deux symboles dominent : une femme représentant la liberté et le faisceau de licteur surmonté ou non du bonnet phrygien. Lors de la Ier République nos drapeaux portent dans leurs broderies un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien ; le grand sceau de l'état représente une femme, symbole de la liberté, tenant de sa dextre une pique surmontée d'un bonnet phrygien et s'appuie de la senestre sur un faisceau de licteur. En 1848 le grand sceau de France représente une liberté assise tenant de la dextre un faisceau de licteur, autour d'elle différents attributs : coq, urne du suffrage universel, gerbe de blé.etc. C'est encore le sceau actuel de France, c'est celui qui a scellé l'exemplaire de la ratification du traité de Versailles ; la reliure de cet exemplaire du traité porte sur son plat un faisceau de licteur posé en pal derrière un cartouche chargé des lettres R. F.

A titre documentaire, l'on peut aussi relever sur un timbre émis pour les Nouvelles Hébrides en 1911 1912 et portant d'un côté les armes d'Angleterre et celles du Roi George V ; de l'autre, un écusson tiercé en pal, d'azur, d'argent et de gueules, aux deux lettres R. F. (d'or ou d'argent) brochant sur le tout, ainsi qu'un faisceau de licteur accosté à dextre de la lettre R. à senestre de la lettre F.

En résumé, la France possède des armes, historiques incontestables, les fleurs de lis, qui sont non pas le symbole d'une famille régnante ni d'un régime, mais bien le symbole de plusieurs siecles d'histoire pendant lesquels s'est formée notre unité nationale et pendant lesquels la France était une des premieres, pour ne pas dire la première nation du monde. Notre gloire, entre 1870 et 1914 a pu être moins brillante, mais 1918 en ramenant la victoire de notre côté, nous maintient incontestablement à la place que nous avions toujours occupée. Nous reprenons nos traditions d'autrefois, pourquoi ne pas reprendre nos fleurs de lis, qui figuraient autrefois sur le pavillon des galères du règne de Louis XIV et qui ne saluait jamais en premier le pavillon d'une autre nation, excepté le pavillon des galères de Malte.

Les armoiries de France peuvent donc se composer de la façon suivante :

*D'azur à trois fleurs de lis d'or.*

L'écusson entouré du collier de la Légion d'honneur. Comme ornement extérieur, deux branches de laurier.

2° Faut il lui créer des armes nouvelles ? La France possédant des armes historiques il n'y a donc pas à s'occuper de créer de nouvelles armoiries si l'on n'envisage que le point de vue histoire, et les fleurs de lis seront donc bien à leur place sur le sceau de l'Etat. Il n'y aurait que dans le cas où l'on envisagerait, non pas la symbolisation de notre histoire par des armoiries, mais la forme de gou-

vernement sous lequel nous nous trouvons. Dans ce cas, il me semble que le faisceau de licteur serait tout indiqué, les armoiries devraient se blasonner ainsi :

*D'azur au faisceau de licteur d'or, posé en pal.*

L'écusson entouré du collier de la Légion d'honneur. Comme ornement extérieur, deux branches de laurier.

JEAN HENRY.

—

**Figuration conventionnelle des Emaux de blason** (LXXX ; LXXXI) — L'origine de la question de la gravure représentative et conventionnelle des émaux du blason, a été l'objet de nombreuses controverses. La question se posa quand les manuscrits avec figures coloriées furent remplacés par les livres imprimés. On est à peu près d'accord — à peu près — pour penser que le premier emploi de la gravure conventionnelle des couleurs, instituée d'après une méthode fixe, serait due à l'annaliste belge, Christophe Butkens dans la publication de son ouvrage *Annales généalogiques de la maison de Lyenden, divisé en XV livres. . embellies de figures de divers portraits, châteaux*, à Anvers, chez Jean Cnobfart 1626, in folio, avec au commencement du 3e livre, une grande fleurette pliée, représentant *L'Arbre généalogique de la maison* de Lyenden.

Or le graveur qui aida Christophe Butkens, dans la publication de son ouvrage produisit au folio qui suit la table et précède le livre I, un dessin dans lequel les métaux sont représentés comme actuellement, alors que le *gueules*, l'*azur*, le *sable*, le *sinople*, sont figurés par des dispositions et combinaisons de hachures, qui conviendraient aujourd'hui respectivement a l'azur, au sinople, au gueules et au pourpre. Cette premiere planche, spécimen d'un système complet, appliqué au corps de l'ouvrage, porte le titre : *Méthode pour recognoistre les couleurs des armoiries contenues en ces annales.*

L'un des premiers ouvrages dans lequel on aurait suivi le système actuel de gravure héraldique aurait été imprimé à Douai. C'est le livre de Phil. de l'Espinoy, vicomte de Therouanne. *Recherche des Antiquités et noblesse de Flandre contenant l'histoire généalogique des Comtes de Flandre.* Douay. Vve Marc Wyon. 1631. (Nouveau titre 1632) in folio.

On a revendiqué pour d'autres l'emploi des hachures dans le blason. Dans les « Annales du Bibliophile belge et hollandais » (1865) le Comte de Lemburg Stirum, réclame pour un autre généalogiste belge, auquel reviendrait cette invention. Il cite à l'appui de son assertion, une carte armoriasé, intitulée *Brieve description du très ancien, noble et riche duché de Brabant* .. portant à la fin le nom de A. Rinclt et la mention suivante : *Excudebat Jo. Baptiste Langrius, cum gratia et privilegio. Anno, 1600. Signavit : J. de Busschère.* En tête de la planche : armoiries du duché de Brabant avec date : 1600. En dessous : titre et légende des émaux et couleurs avec explications, « les marques représentées de cet ovale, y est il dit, démontrent la définition des métaux et des couleurs des armoiries ».

L'invention du système des points et des hachures pour indiquer les émaux, a été aussi attribuée à un écrivain italien romain le P. Petra Sancta, dans son ouvrage *De symbolis heroicis libri IX.* Anvers. Balty. Moretus, 1634, in 4°, avec deux cent quatre vingt six planches gravées par Théodore Galle (frontispice de Rubens). Le privilège porte la date du 24 mars 1633. Le même système de gravure a été aussi employé par le P. Petra Sancta dans son traité : *Tessera gentilitiæ, ex legibus fecialum descriptæ*, publiées à Rome, imprimées chez les héritiers de Fr. Corbelleti. 1638, in-folio avec figures. L'approbation ecclésiastique est du 17 avril 1636.

Vulson de la Combière en France, dans l'avertissement joint à son *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries obmises par des autheurs qui ont escript jusque icy de cette science*, imprimé à Paris, in-folio, en 1639 a donné l'explication d'un tableau où est présenté le système représentatif des gravures. Il y ajoute : « Invention dont je m'asseure que les généalogistes me sauront gré, » ce qui l'a fait prendre pour l'inventeur du système. Dans l'*Introduction au Blason des Armoiries*, publiée à Paris, chez Billaine, 1631, in 4° il n'y a pas apparence de gravures systématiques.

D'après l'héraldiste Joannus Guigard, l'auteur de la *Bibliothèque héraldique de la*

*France*. Paris, Dentu 1861, ce serait Petra Sancta, l'auteur du système des hachures dans une première édition de son ouvrage, en 1628. Gourdon de Genouilhac, lui, dans son *Art héraldique*, tient pour Butkens. Enfin, J. B Rietstap, dans son *Armorial général* Explication des planches. Planche I, p. XVII, n° 32, donne un tableau des méthodes anciennes pour indiquer les émaux par la gravure. Selon lui, le premier système aurait été celui du belge Franquart en 1623 : il cite encore celui de Gelenius, à Cologne en 1645 ; celui de Lobkwitz, en Espagne, en 1639 1642 et celui de Rouck, en Hollande, 1645.

Il faut remarquer que les Anglais ajoutent quelques couleurs héraldiques françaises : *le tanné* ou orangé. *Tenny*, représenté par des diagonales, de senestre à dextre, croisé par des horizontales ; le *blood-colour*, sanguine, représenté par des diagonales, de dextre, à senestre, coupées par des diagonales, de senestre à dextre : les Allemands emploient la même couleur : *Eisen* (couleur de fer), représentée de même. La couleur naturelle, de *carnation* n'est pas représentée en France ; les Allemands la représentent par des lignes en zig-zag de dextre à senestre, qu'ils appelaient *natur-farb*. Comme on le voit, on n'a que l'embarras du choix pour trouver le créateur de la gravure héraldique, dont l'invention ne semble pas remonter avant 1600.

GEORGES DUBOSC.

---

**Armoiries de F. Th de l'Horme** (LXXXIII, 385). — Le général de l'Horme (François-Théodore, dit « Edouard » : 1796-1873) portait les armes conférées en 1816 à son père : *d'azur à la bande d'or chargée de trois feuilles d'orme de sinople, accompagnée en chef d'une épée d'argent posée en pal et, en pointe, d'un lévrier aussi d'argent, contourné.*

Primitivement, la famille portait : *d'argent à l'ormeau arraché de sinople accosté de deux étoiles de gueules.*

Baron A. H.

---

**Delacroix. — La « Barque de Don Juan »** (T. G. 266, LXXXIII, 390. — Il y a au sujet de ce tableau une confusion de nom et de dates.

Delacroix exposa pour la première fois au salon de 1822, *Dante et Virgile* dans une barque. C'est au sujet de cette toile que Gros aurait dit au debutant : « C'est vous, le jeune homme de la barque, vous peignez bien mais vous dessinez comme un cochon ».

Le tableau du Louvre qu'on appelle, on ne sait trop pourquoi, tantôt *la Barque de Don Juan*, tantôt *la Barque du Dante* (on aurait dû dire *de Dante*) fut exposé au Salon de 1841, sous le simple titre de *Un naufrage*, en même temps que *La prise de Constantinople par les latins* et *Une noce juive au Maroc.*

GUSTAVE BORD.

*
* *

Dans l'ouvrage qu'a consacré, en 1873, à l'œuvre de Delacroix *son intime ami*, Adolphe Moreau, nous trouvons ceci :

Salon de 1841,

N° 510. — Un naufrage, ou la Barque de Don juan (Lord Byron, Don Juan Ch. II).

Aujourd'hui à M Ad. Moreau.

Il serait étonnant que celui ci n'eut pas connu le titre exact du tableau de son ami, — tableau qu'il avait en sa possession

Il est vrai que, sur le livret du Salon de 1841, il figure seulement sous le titre de *Un naufrage*, mais, à l'Exposition universelle de 1855, c est-à dire du vivant même du peintre, qui aurait certainement protesté si son intention avait été méconnue, il paraît comme *Le naufrage de Don Juan*.

Il ne s'agirait donc pas du rappel d'un fait divers, mais bien d'une allusion au naufrage du héros dans le poème anglais. L'œuvre de Byron a, d'ailleurs, inspiré à Delacroix trois autres de ses tableaux : *Le prisonnier de Chillon*, *La Fiancée d'Abydos* et *Combat du Giaour et du Pacha.*

M R.

*
* *

J'ai vu et admiré pour la première fois à l'Exposition universelle de 1855, le tableau de 1841 qui est donné au catalogue comme appartenant à M. Adam Moreau — ne serait-ce pas plutôt Adolphe M. — et ne crois pas qu'il y ait erreur sur le titre qui a été certainement donné par Delacroix lui même.

Il ne s'agit nullement d'une barque naufragée, mais, cela est visible par la composition des personnages sauvés, de

gens qui ont dû abandonner pêle-mêle un navire coulé, dans l'espèce, la *Trinidad*. Le Don Juan de Tirso de Molina, de Molière, de Mozart et d'Hoffmann n'a rien à voir ici pas plus que celui de Mérimée ; il s'agit du Don Juan, de Lord Byron, ce Cherubin romantique, aimable et gentiment sensuel, plutôt que pervers, dont le naufrage en pleine Méditerranée est raconté, avec le terrible humour britannique, au chant 2e du poème.

Le tableau du Louvre me paraît être un des plus beaux du maître, le plus pathétique, selon moi, de l'école française, un des plus puissants coloristes qui furent jamais, et j'ajoute un peintre sans supérieur de la mer.

Parlant dans ses *Guêpes* de ce *Naufrage de Don Juan*, Alphonse Karr y voit une mer non horizontale et qui l'étonne et le gêne. Si le spirituel chroniqueur avait mieux regardé, il aurait reconnu que pour accentuer davantage l'impression de l'étendue dans laquelle se perd, sous le ciel implacablement bas et sombre, l'embarcation chargée de ces pauvres gens, Delacroix a pris sa perspective de haut. Puis cette apparence de perpendicularité est un effet d'optique bien connu ; dans son *Voyage aux Pyrénées*, Taine parle de l'apparition soudaine d'un « mur bleu » qui est la mer.

H. C. M.

*
* *

Cette question de la dénomination du tableau d'Eugène Delacroix représentant une barque de naufragés, et exposé au salon de 1842, a été soulevée une première fois, il y a une quarantaine d'années dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Le peintre Charles Jacque avait prétendu, dans une lettre adressée au *Figaro* et au *Temps* le 7 avril 1883, qu'il fallait lire : « la Barque du don Juan », du nom d'un bâtiment sinistré l'année où le tableau fut fait, et non « de don Juan », ainsi que le portait l'inscription mise sur le tableau.

Malgré une protestation d'Anatole de Montaiglon publiée sous la signature M. D. A. dans l'*Intermédiaire* du 25 avril 1883 (XVI, col. 255), qui démontrait d'une façon péremptoire que la scène représentée était tirée du *Don Juan* de Byron et que l'inscription primitive était, par suite, absolument justifiée, la question fut agitée de nouveau la même année (XVI, 454, 506, 591) et reprise encore en 1888 (XXI, 14, 88).

Que M. A B. X. veuille bien se reporter au chant deuxième du poème anglais, il y trouvera décrite, dans la strophe 75 la scène représentée dans le tableau du Louvre et pourra se convaincre que Maurice Tourneux, de même que Montaiglon et tous les iconographes de l'œuvre de Delacroix, ont eu raison de conserver le nom que l'administration du Musée aurait, paraît-il, fait récemment enlever.

Quant à *la Barque du Dante*, dont le sujet est tiré de *la Divine Comédie*, c'est une autre toile exécutée par Delacroix une vingtaine d'années auparavant et qui n'a rien à voir avec celle qui nous occupe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

— —

**Journaux de province centenaires** (LXXXIII, 386). — C'est le 3 juillet 1773 que parut le premier numéro des *Affiches d'Angers*. En 1812, le titre fut changé pour celui de *Journal de Maine-et-Loire*. Ce périodique entrera donc le 3 juillet 1921 dans sa 149e année. La collection complète est conservée aux bureaux du journal et à la Bibliothèque d'Angers.

F. UZUREAU.

—

**L'architecte de l'église Sainte-Waudru, à Mons** (T. G. ; XLIV ; XLVI). — Est-ce Mathieu de Layens, le glorieux bâtisseur de l'hôtel de ville de Louvain ? Ou Michel de Rains, maître maçon de Valenciennes ? Ou Jean Huelin, maître maçon du Hainaut ? Ou Jean Spiskin, un artiste de haute réputation résidant à Mons en 1450 ?

Depuis quelques jours, le problème peut être considéré comme définitivement résolu. Un érudit connu par ses remarquables travaux sur le Hainaut, qui acheva pour la Commission royale d'histoire de Belgique les *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru* et vient d'entreprendre une œuvre magistrale, *Mons à travers les âges*, M. Ernest Matthieu, a publié dans la livraison du 30 avril 1921 de la *Terre wallonne*, revue catholique et régionaliste de Charleroi, un article intitulé *L'Architecte de Sainte-Waudru* et où il écrit :

Nous nous rencontrons avec un publiciste distingué, M Boghaert Vaché, pour restituer à Jean Spiskin le mérite d'avoir dressé le plan de la collégiale de Sainte-Waudru Depuis nombre d'années, M. Boghaert-Vaché, le premier, a, dans la presse et des discussions archéologiques, mis en évidence les arguments qui justifient ses déductions.

Ses contradicteurs n'ont apporté que des présomptions assez vagues et non probantes à l'appui de leurs allégations.

Il est intéressant, pour la bibliographie de la question de marquer les étapes de cette découverte confirmée et solidement étayée par M. Matthieu (cf. la *Province*, de Mons, 17 18 mai 1921 ; le *Bâtiment*, de Bruxelles, 20 mai 1921) :

Une étude de M. Joseph Hubert, *Des Architectes de l'église collégiale de Sainte-Waudru*, publiée en 1889 dans l'*Emulation*, organe mensuel de la Société centrale d'architecture de Belgique, avait provoqué dans les journaux une vive polémique (voir surtout la *Gazette de Mons* des 18 septembre, 10 novembre, 12 novembre et 16 novembre 1889, et l'*Office de Publicité*, de Bruxelles, des 29 septembre et 6 octobre 1889, 20 avril, 27 avril et 4 mai 1890). M A. Boghaert-Vaché y intervint : puis ses recherches, se continuant aux Archives départementales du Nord, lui fournirent des pièces inédites concernant Michel de Rains, Jean Huelin et Jean Spiskin.

Il ne publia intégralement ces pièces des Archives de Lille — quatre, dont une avec le sceau du maître d'œuvre, émanent de Spiskin — qu'en 1902, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, de Paris (tome XLVI, col. 704 à 712), et dans son étude *Nos Vieux Architectes* (in *Revue des industries du bâtiment*, de Bruxelles). Mais dans l'entre-temps, il avait exposé et développé sa thèse de « Spiskin architecte de Sainte-Waudru » :

1° Dans l'*Indépendance belge*, de Bruxelles, le 8 août 1898, — où il rappela le nom de Louis Dethuin, un obscur commissaire-voyer, dépourvu de connaissances historiques sérieuses, de sens critique et de méthode, mais qui avait cependant dès 1862 deviné la vérité ;

2° Dans l'*Almanach Hachette-Lebègue pour 1899* Paris et Bruxelles 1898, pages 320 à 322 ;

3° Au Congrès archéologique et historique d'Arlon, en 1899, (*Compte rendu*, Arlon, 1900, pages 160 à 167) ;

4° Dans la *Verveine*, de Mons, le 6 août 1899 (voir aussi les numéros des 17 et 24 décembre 1899) ;

5° Dans le *Devoir*, de Bruxelles, les 16-17 et 19 août, 1901, où il répondit aux objections que deux auteurs seulement, aujourd'hui décédés tous deux, MM Joseph Hubert et Gonzales Decamps, lui avaient opposées.

Un peu plus tard, au Congrès archéologique et historique de Bruges, auquel n'assistait pas M Boghaert Vaché, M Hubert renouvela pour la dernière fois son argumentation (*Compte rendu*, Bruges, 1903). Mais la thèse de l'historien péruwelzien — M. Boghaert appartient lui aussi au Hainaut, — reproduite ou analysée par une foule de journaux et de revues, était déjà généralement adoptée ; et à la veille de la guerre, M Richard Dupierreux, le délicat écrivain devenu chef du cabinet du ministre actuel des Sciences et des Arts, répétait encore dans son beau livre *La Sculpture wallonne*, que l'église Sainte-Waudru fut « commencée en 1450 sur les plans de l'architecte Jehan Spiskin » (Bruxelles, 1914, page 171).

Au moment où j'achève cette copie, je reçois de M. Fernand de Mely un tiré à part de ses articles d'une si belle érudition : *Nos Vieilles Cathédrales et leurs Maîtres d'œuvre*, publiés dans la *Revue archéologique* de Paris, et j'y vois cité à la page 77 :

... Michel de Reims, maître maçon de Valenciennes, l'auteur présumé de Sainte-Waudru de Mons, qui présente aux échevins de Mons, pour leur église, deux plans, aujourd'hui aux Archives de Mons, qu'on a tout lieu de croire les plans de la cathédrale d'Amiens de Robert de Luzarches.

Mais c'est tout incidemment que M. de Mély a écrit cette phrase et, certes il n'en a point vérifié les multiples énonciations. J'attends avec confiance l'apparition du tome III (Architectes et Sculpteurs) de ses admirables *Primitifs* où, mieux documenté, il rendra sans doute à Jean Spiskin la justice qui lui est due.

A. Boghaert-Vaché.

P. S. — M. de Mély m'écrit : « Mon article était composé quand j'ai reçu votre renseignement. Mais pour les fiches du volume, il est soigneusement repéré, avec votre référence. J'ai depuis, relevé le Spiskin dans une église du nord de la France où il travaillait ».

B.

—

**Hérondas** (LXXXIII, 338). — Hérondas ou Hérodas est un auteur grec du IIIe siè-

cle avant J.-C. sur lequel, jusqu'à il y a une trentaine d'années, on n'avait que de très vagues indications dans trois ou quatre écrivains anciens. On est encore, sur son pays d'origine, le moment exact où il a vécu et la forme précise de son nom, aussi mal informé. Mais les citations insignifiantes qu'on possédait de son œuvre ont permis de lui attribuer quelques morceaux retrouvés dans les papyrus grecs que les chercheurs anglais ont recueillis en Egypte depuis un certain nombre d'années dans des fouilles méthodiquement poursuivies et souvent heureuses.

C'est en 1891 que l'helléniste Kenyon, chargé par le British Museum de faire connaître au public le contenu de ces papyrus, a édité pour la première fois les écrits ainsi recouvrés d'Hérondas : sept mimes ou petites saynètes comiques en vers à peu près au complet, et quelques fragments.

De nombreuses éditions et traductions, notamment deux traductions françaises de MM. Dalmeyda et Ristelhueber et une traduction partielle de M. l'abbé Ragon, ont paru depuis. Ces mimes sont de petits tableaux dialogués, très simples, qu'on sent très bien observés, des esquisses rapides de la vie bourgeoise ou populaire : une femme du peuple qui ne peut venir à bout de son voyou de fils, et le fait fouetter par le maître d'école ; deux autres, venues offrir un coq à Esculape, et qui en profitent pour visiter le temple et en admirer les statues et les peintures ; une entremetteuse apportant des propositions à une jeune femme qui les repousse ; une dame qui fait à un bel esclave une scène de jalousie, le fait battre et lui pardonne, etc. Ça et là, des détails assez crus, un des mimes même nettement obscène, mais sans que l'auteur s'y complaise ; il ne songe qu'à être vrai. Il l'est avec aisance et esprit, dans un langage dont la familiarité ou la vulgarité ne manque pas de saveur.

IBÈRE

[Mêmes renseignements et références : UN BIBLIOPHILE COMTOIS, SAINT MALO BOCHAERT-VACHÉ, DEHERMANN-ROY, F. KATZ].

**Gustave Flaubert : « Le Château des Fleurs » ou « Le Château des Cœurs »** (LXXXIII, 382) — Le vrai titre est *Le Château des Cœurs*.

M. Paul Dubois trouvera le récit complet des tribulations qu'eut à supporter Flaubert au sujet de cette féerie dans l'étude très documentée de MM. René Descharmes et René Dumesnil, *Autour de Flaubert* (Paris, *Mercure de France*, 1912, 2 vol. in-12 Tome 1er pp. 329-349).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Il suffit de s'en rapporter à la *Vie Moderne*, fondée par Bergerat, dans laquelle a paru, du vivant de Flaubert, cette féerie, avec des illustrations de Courboin.

MAURICE GUILLEMOT.

***

Il est vraiment trop facile de prouver que la *Grande Encyclopédie* imprime et répète une erreur typographique.

Flaubert avait écrit le *Château des Cœurs* pour le Châtelet. Il n'a jamais été joué. *Le Candidat*, sa comédie en 4 actes, fut représentée au Vaudeville le 11 mars 1874 et quitta l'affiche après la 4e représentation.

Cette double mésaventure prouve, une fois de plus, que le théâtre est *un métier*, souvent interdit à des écrivains de génie, alors que de médiocres littérateurs y réussissent à merveille.

Et le *Château des Cœurs* est si bien le titre unique de la « féerie » injouable de Flaubert que la recherche et la conquête des cœurs perdus, emprisonnés au « Château des Cœurs » par les Gnômes, est le fond même du sujet.

L'un des derniers tableaux met en scène un décor dont les guirlandes de fête sont constituées — non pas par des fleurs — par des *chaînes où sont suspendus « des cœurs tout rouges »*.

Au dernier tableau, le héros de la pièce — très imprégnée de ce que Bourget appelle « le nihilisme » de Flaubert — distribue aux hommes *des cœurs* en sucrerie, enveloppés de papier doré ; dès qu'ils les ont gobés, ils redeviennent purs, honnêtes et généreux.

Les fleurs ne jouent aucun rôle dans le texte étrange de Flaubert — qui n'ajoute rien à sa gloire.

P. B. GHEUSI.

*
* *

Le « Château des Cœurs », féerie qu'acheva Gustave Flaubert en 1863, ne fut, en effet jamais joué, et ce fut un des « chagrins littéraires » du maître, qui aurait aimé à « voir sur les planches le tableau du cabaret et celui du Pot-au Feu ».

Au début, il avait accepté la collaboration de Louis Bouilhet et de Charles d'Osmoy; après la mort du fidèle Bouilhet survenue en 1869, il remania sa féerie, espérant, mais en vain, la faire accepter par un directeur. Tout ce que put faire Georges Charpentier, qui, alors présidait aux destinées de la *Vie Moderne*, fut de lui donner des illustrations à défaut de décor, et ces illustrations furent loin de réjouir le cœur de Flaubert, lui causant, au contraire, une « rage hebdomadaire ».

Ainsi, écrivait il, le 15 février 1880, à Georges Charpentier :

« Bergerat a dû vous communiquer mon peu d'enthousiasme pour la manière dont ma pauvre féerie est publiée dans la *Vie Moderne*. Le numéro d'hier ne change pas mon opinion. Ces petits bonshommes sont imbéciles et leurs physionomies absolument contraires à l'esprit du texte ! — Deux pages de texte en tout ! de sorte qu'un seul tableau demandera plusieurs numéros. Et encore si ce n'était pas coupé par d'autres dessins, n'ayant aucun rapport avec l'œuvre, mais il paraît qu'il *le faut* ; ça dépasse le raisonnement ! C'est *mystique* ! je m'incline.

« O illustration ! invention moderne faite pour déshonorer toute littérature... » (1)

« O illustration ! » qu'aurait-il dit des « bois » qui sévissent actuellement et qui pour les amateurs (?) à la page, remplacent dessin, composition et eaux-fortes ?

Quant au *Château des fleurs*, il semble devoir prendre vraisemblablement place dans la longue rubrique consacrée jadis par l'*Intermédiaire* aux *errata des grands dictionnaires*. Encore que la Bretagne compte plus de calvaires que de paradis, fussent-ils artificiels, monsieur Charles Le Goffic, n'aurait point, j'imagine, confondu la féerie de Flaubert, avec les « promenades et concerts » de l'avenue des Champs-Elysées.

PIERRE DUFAY.

(1) *Correspondance*, édition Conard, IVe série, p. 413.

**« Dors en paix, ô ma Pologne »** (LXXXIII, 390). — C'est le refrain de l'*Hymne à la Pologne*, de Lamennais, imprimé pour la première fois à la suite du *Livre du pèlerin polonais*, traduit par Montalembert du polonais d'Adam Mickiewicz, Paris Renduel, 1833, in 18

O. N. J..

—

**Septante, Nonante** (LXXXIII, 193, 368, 419). — Ces expressions sont encore fort employées en France, dans le commerce et la banque. Il est courant qu'un employé dicte des chiffres relevés sur un livre, à un collègue qui les transcrit sur un autre. Quand celui qui dicte commence, par exemple, par dire « *quatre-vingt...* », celui qui écrit met un 8, mais le dicteur finit par « *...dix sept* ». Ce qui oblige le scribe à surcharger son 8 pour le changer en 9.

P.

—

**Antiquité du diamant comme pierre précieuse** (LXXXI, 42). — Les anciens regardaient le diamant comme pierre très précieuse

« Maximum in rebus humanis, non solum inter gemmas, pretium habet adamas.

Pline, *Nat. Hist.* XXXVII, 4 (15), 55.

Le diamant fut utilisé chez les anciens par les graveurs. Comme pierre précieuse on l'employait dans les bagues mais très rarement Voir la *Sittengeschichte* de Friedlaender, t. iii, p. 79 (1890). Juvénal, *sat.* vi, 156, fait mention d'un

Adamas notissimus et Berenices du digito factus pretiosior.

Berenice c'est la sœur d'Agrippa II, roi de Judée

E. BENSLY

—

**Les poulardes du Mans** (LXXXIII, 245). — De tous les coqs français, le coq de la Flèche est le plus élevé, il a beaucoup de rapports avec l'Espagnol dont il est issu par suite de croisement avec le Crèvecœur ; quelques personnes croient que cette race descend du Bréda avec lequel il a du reste certains points de ressemblance.

A l'âge adulte, il pèse quatre kilogs et a soixante cinq centimètres de hauteur quand il marche.

C'est une espèce particulière au pays du Maine, son type est resté pur surtout dans les environs de La Flèche. L'origine des flechoises est inconnue, cependant leur renommée peut prendre date au XV^e siècle, peut-être leur origine est-elle plus ancienne. C'est au Mans qu'on faisait primitivement les belles poulardes puis à Mezeray, puis à La Flèche. Cette industrie a depuis longtemps cessé au Mans, elle déchoit à Mezeray, et elle ne s'est conservée qu'à La Flèche et dans les communes contigues.

On engraisse les coqs sans les chaponnes, leur engraissement commence à sept mois et dure cinq mois : d'octobre au Carnaval ; les plus belles poulardes atteignent quatre kilogs, les coqs six kilogs.

Le procédé pour l'engraissement n'est pas un secret dans la contrée : les volailles sont maintenues dans l'obscurité, dans un local où l'air n'est pas renouvelé, et leurs déjections ne sont jamais enlevées. On leur donne deux repas par jour. Ces repas sont composés de patons de farine mêlés à du lait. ALBERO.

—

**L'amour de la musique chez les poètes et chez les peintres** (LXXXII, 51 ; LXXXIII, 36, 180, 228, 277). — Depuis que j'ai posé cette question, j'ai rencontré deux nouveaux exemples de l'antipathie professée par des poètes à l'égard de la musique.

Voici d'abord ce qu'écrit au sujet de José-Maria de Heredia M. Antoine Albalat à la page 81 de ses *Souvenirs de la vie littéraire* (Paris, A. Fayard. [1920] in-18) :

Il méprisait franchement la musique : « C'est, disait-il, en parodiant un mot célèbre, le plus cher et le plus imprécis de tous les bruits. Le même air peut-être à la fois un air de fête ou une marche funèbre. La musique n'a que l'expression qu'on lui donne et dépend de la sensation de chacun. C'est un art inférieur, parce qu'il est informulé. Voyez le *Lac* de Lamartine La poésie est belle. La musique en a fait une romance banale ».

Il n'y avait rien à objecter. Ceux qui ne comprennent pas la musique ont des raisons de ne pas la comprendre que notre raison ne comprend pas. Il faut renoncer à les convaincre, tant qu'on sera obligé de convenir que la valse de *Madame Angot* commence comme l'*Ave Verum* de Mozart et que *J'ai perdu mon Eurydice* est un air de mirliton qui n'a qu'une valeur expressive

D'autre part dans sa très intéressante étude sur *Henri Heine* (Paris, Bloud-1913, in-16). M. Pierre Gauthiez s'exprime ainsi (p. 9 et 10) :

La mère de Heine... prétendit lui faire apprendre le violon ; le petit Henri se couchait sur le divan et faisait jouer son professeur à sa place .. Henri Heine n'a jamais pu faire une gamme ; et il disait : « Vraiment, j'aurais grand'peine à retenir longtemps une mélodie ». De même, il ne parvint jamais à danser. Le poète le plus rhythmique et le plus musical de la langue allemande est réfractaire, dès l'enfance, à toute autre cadence qu'à la cadence littéraire .. *Cette horreur de la musique, beaucoup de littérateurs, et surtout les poètes, l'ont témoignée* ; faut-il donc croire que musique et poésie sont deux arts non pas seulement différents, non pas seulement éloignés, mais hostiles dans leur essence même, chez certains génies ? puisque l'un d'eux, la poésie, contient sa musique propre, et l'autre, la musique, exprime une poésie aussi large, aussi intense, mais toute différente de la poésie précise, synthétique et telle enfin que la contiennent les œuvres vraiment éternelles ?

La réponse à la question posée se trouve peut-être dans l'explication ingénieuse proposée par M. Pierre Gauthiez.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

*L'auteur de « Une nuit de la garde nationale ».* — Dans la 4^e série de *Paris à la Fourchette : Curiosités parisiennes*, M. Hector Hogier cite à la page 153 un couplet de *Une nuit de la garde nationale* qu'il donne comme étant de Casimir Delavigne.

Je n'ai jamais entendu dire que l'auteur des *Messéniennes* et des *Enfants d'Edouard* ait eu aussi le talent de composer des joyeux ponts-neufs et j'avais toujours entendu attribuer le vaudeville précité à Scribe. Casimir Delavigne y aurait-il anonymement collaboré ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Les anciens théâtres de la banlieue** (LXIX ; LXX) ; **Chotel, directeur de théâtres** (LXIII ; LXXIV). — Du *Moniteur de la Mode* (10 août 1847), qui, pas plus que le *Journal des Dames et des Modes* ne ménageait ses encouragements aux artistes de la banlieue :

Il y a quelques jours, le théâtre des Batignolles jouait un petit chef-d'œuvre de M. Scribe : *La Femme qui se jette par la fenêtre,* et quelques journalistes, poussés par la pluie dans ce petit théâtre inconnu, ont pu s'étonner d'un grand phénomène : les deux principaux rôles de la pièce étaient joués par de ravissantes femmes, dont l'une mademoiselle Martin, a fait un court séjour au Vaudeville et aux Variétés. Quant à Mademoiselle Marie Deschamps, qui jouait Jane Shopen, nous croyons bien que c'était son premier début, et, en vérité, c'est un début d'heureux augure. Avec de la voix, de la tenue, de la finesse, une diction peu étudiée, mais naïve et juste, Mademoiselle Deschamps tiendrait honorablement sa place sur un théâtre parisien. Une très jolie femme qui promet une comédienne, c'est chose rare !

Chatel avait tout, d'ailleurs du « directeur intelligent ». Pour être sûr que les éloges soient distribués à bon escient à ses deux troupes, il prenait soin d'indiquer par un « papier » imprimé, aux « courriéristes » de l'époque le bien qu'il y avait à dire de ses pensionnaires, et en « artiste distingué » qu'il était, commençait par ne point s'oublier.

A chacun sa création : Taglioni avait créé la *Sylphide*, lui, semble s'être contenté du « papillon ». A sa façon, un peu un précurseur.

C'étaient là, toutefois, des mœurs nouvelles dont, avec une certaine ingénuité, n'était point sans s'étonner la *Revue anecdotique* :

Le Directeur d'une Revue recevait, il n'y a pas longtemps, la note suivante, émanant d'un de ses anciens amis, grand amateur des théâtres de banlieue. Le théâtre de Montmartre avait monté *Le Vieux Caporal*, et il s'agissait de *soigner* l'apparition de cette pièce. Aussi avait-on préparé d'avance une pancarte, sorte de canevas élogieux, destinée à soutenir la mémoire du rédacteur qui serait chargé de l'appréciation.

Ce document est authentique et fort complet en son genre. Nous le donnons tel quel, avec son apostille.

« M. Chotel (caporal Simon), tous les éloges possibles. — M. Gibeau (Froissard), talent, intelligence, avenir. — Gaston (Lucien), âme distinction, tenue. — Huart (Picard), convenance, propreté. — Vifrid comique vrai, consciencieux. — Antonin (Taverny), bonne tenue, convenance — Eugénie (Geneviève), sensibilité, âme, ingénuité, distinction, très jolie. — Félicie, jolie paysanne, très fine, intelligente. — Marie Boutin (de Ransberg), bonne tenue, convenance.

Mise en scène des plus complètes.

N. B. — *Mon cher F***, je vous recommande d'en faire quelque chose de* chique, *vous à qui tout est possible.*

(*Revue anecdotique*, 8 août 1855).

La besogne ainsi simplifiée, l'on peut penser si les encouragements ne faillaient point :

Enfin, les théâtres de la banlieue ont aussi leurs succès. Depuis qu'il a quitté le Vaudeville, où il a créé le rôle de Pommeau, des *Lionnes pauvres*, avec beaucoup de talent, M. Chotel s'occupe exclusivement de ses deux théâtres, de Montmartre et des Batignolles, où il se montre en même temps administrateur intelligent et artiste distingué. C'est ainsi qu'il joue dans *le Vieux Caporal*, aux Batignolles, le beau rôle créé par Frédéric Lemaître, et ne paraît pas indigne de son illustre modèle. On vient de monter aussi au même théâtre *Risette*, le spirituel vaudeville de M. Edmond About. M. Fabien y joue le rôle du commis bon enfant avec une gaieté vraiment communicative, sans cesser pourtant d'être de bonne compagnie. On sent qu'il y a en lui un artiste intelligent et bien doué qui a sa place marquée d'avance sur une de nos scènes de genre : il est, du reste, merveilleusement secondé dans cette pièce par Mademoiselle Pommier, jeune personne fraîche et élégante, et par Mademoiselle Follet, qui promet ne piquante comédienne aux auteurs de pièces légères et grivoises.

(Julien Lemer : *Moniteur de la Mode*, novembre 1859 ; p. 288).

Chotel, artiste, tenait décidément à ce rôle du Vieux Caporal, pour lequel il ne craignait point de se comparer à Frédérick Lemaître. L'annexion proche qui allait porter le coup de grâce aux théâtres de la banlieue, ne le fit point désarmer :

En attendant qu'il ait été statué sur la nouvelle situation faite aux théâtres de la banlieue, aujourd'hui compris dans Paris, ceux de Montmartre et des Batignolles, placés sous la direction intelligente de M. Chotel, continuent à rendre de grands services à l'art dramatique. C'est toujours, comme par le passé, dans ces troupes, formées avec le plus grand soin que nos scènes de premier ordre doivent chercher à se recruter ; là, les directeurs trouvent de jeunes artistes, animés du feu sacré de l'art, poussés par une vocation ardente, qui s'exercent tous les jours dans les rôles et les emplois les plus variés, et réalisent des progrès constants. C'est ainsi qu'on a pu signaler au théâtre même de Montmartre les aptitudes remarquables de MM. Couder, Grivot, Fabien, de Mesdemoiselles Maria et Follet. Il y a peu de jours encore, M. Fabien

vient de se distinguer dans *la Ferme de Primerose* et dans *la Petite cousine*, deux ouvrages qui lui ont permis l'occasion de prouver qu'il sait concilier une sympathique chaleur de diction avec une rare élégance de tenue et une charmante aisance d'homme de bonne compagnie. Ces deux rôles lui ont valu de légitimes applaudissements.

(J. V. — *Moniteur de la Mode*, mars 1860, p. 432).

Pourquoi faut il que ces éloges tiennent du « communiqué » et de la « prière d'insérer », dont le jargon du jour cherche vainement à maquiller les douces réclames qui s'épanouissent en première page des papiers publics ?

Sir Richard Wallace a laissé, par contre, un récit qu'on ne saurait attribuer à la direction, de la singulière représentation du *Roi s'amuse* à laquelle il lui fut donné d'assister en novembre 1870, au théâtre de Montmartre.

Grâce à la campagne menée par Francisque Sarcey, les théâtres de Paris, fermés par arrêté du préfet de police en date du 9 septembre 1870, venaient d'entr'ouvrir leurs portes — jouant surtout au bénéfice d'œuvres patriotiques — et l'affluence était énorme : n'était ce pas, au bout de trente-huit ans, la seconde représentation du drame de Victor Hugo, qui, joué pour la première fois le 22 novembre 1832, avait été suspendu le lendemain par ordre du gouvernement, sans que l'éphémère République de 1848, ait songé à en autoriser la reprise.

A l'issue de la représentation, on couronna bien, au milieu des applaudissements, un buste d'Hippocrate, remplaçant pour la circonstance celui introuvable alors du poète, cependant qu'un des acteurs — Triboulet, sans doute — s'approchait de la rampe et déclamait la pièce de rigueur des « Châtiments », mais le renom de l'auteur n'avait rien eu à gagner à cette manifestation. Joué ainsi qu'il l'avait été ce soir-là, le *Roi s'amuse* semblait tenir de la parodie (1).

Les beaux temps du théâtre de Montmartre étaient depuis longtemps finis.

PIERRE DUFAY.

(1) *Un Anglais à Paris*, II : 300-303. — Pour les débuts d'Arthur Pothey au théâtre de Montmartre, cf. : Ph. Audebrand : *Les dernières années de la Bohême*, p. 174.

**Lettre inédite de Hoche.** — Le 10 avril 1796 (21 germinal an IV), Hoche écrivait de son quartier général de Vannes au citoyen Vial, ancien membre du Comité révolutionnaire d'Angers, ancien maire de Chalonnes-sur-Loire, ancien procureur général syndic du département de Maine-et-Loire :

Les quatre exemplaires de votre lettre, citoyen, me parviennent en ce moment. J'ai beaucoup trop d'occupations pour y répondre. Je le ferai dans un autre moment. Je me borne à vous inviter à relire ma lettre au Ministre de l'Intérieur. Vous y verrez que j'y ai reconnu solennellement qu'il était de *bons patriotes, d'excellents réfugiés*. Pourquoi voulez-vous que sur soixante mille réfugiés quinze ou vingt individus qui prennent ce nom, lesquels ont été de la compagnie Marat (ce que vous ne pouvez nier), n'aient pas provoqué les mesures dont nous nous plaignons l'un et l'autre ?

Pensez-vous que les *ossements* que j'ai annoncé être à la Truffière, aux Quatre-Chemins, etc., etc., appartiennent seulement aux Vendéens ? Vous vous êtes trompé. J'ai dit que sixcent mille *Français* étaient morts pendant le cours de la guerre civile et qu'il fallait en finir. Et on en finira, à la gloire des patriotes parmi lesquels je fais nombre depuis longtemps (1). Ce qui vous sera démontré un jour.

Ma réplique, si je la fais, ne sera point imprimée ; vous voyez que je bannis l'amour-propre. Je me suis aperçu que les querelles de ce genre divertissaient les ennemis de la République, et c'est à quoi je ne saurais consentir. Ceci ne vous engage à rien. Adressez-moi seulement ce que vous ferez sur cette guerre. Croyez que je le recevrai avec reconnaissance. Je vous assure que je suis l'homme du monde qui jette le moins de voile sur les opérations, en tant cependant que le secret convenable soit gardé.

Adieu, citoyen, je me réserve une plus longue explication, pourvu que je croie qu'elle puisse tourner à l'avantage de la République.

Le citoyen Jean Antoine Vial mourut à Angers le 21 mars 1811.

F. UZUREAU.

(1) Ainsi que d'autres, un de vos imprimeurs fut injuste à mon égard ; c'était sous un autre jour. *Bone Deus* !

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. CLERC-DANIEL.

LXXXIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 20-30 Juin 1921

N° 1541

31, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1541

31, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Exhumation du soldat inconnu.** — Existe-t-il un procès-verbal *officiel et détaillé* des recherches qui ont été faites pour l'exhumation du soldat inconnu ou des huit corps parmi lesquels il a été choisi ?

Où pourrait-on le consulter et se le procurer ? Il ne s'agit pas, bien entendu, des articles de journaux plus ou moins fantaisistes qui ont relaté le fait, mais d'un document officiel qui a dû être dressé et tel que le comporte un acte de cette importance qui intéresse toute la France et particulièrement tous ceux qui pleurent leurs enfants *disparus*. G. DES ARCIS.

—

**Les Observations sur le discours de lord Bathurst.** — Il ne semble pas douteux que ces « Observations », parues en France sous le titre : *Recueil de pièces officielles sur le prisonnier de Sainte-Hélène*, soient l'œuvre de Napoléon lui-même, au commencement de juin 1817, et qu'elles aient été publiées par son ordre.

On voudrait savoir : 1° quel est celui de ses compagnons d'exil qui les écrivit sous sa dictée, comme à l'habitude ? 2° qui les a apportées et les a fait imprimer ?

X.

—

**Incendie du théâtre du Marais en 1634.** — Voici une histoire bien obscure. Notre excellent confrère M. Arthur Pougin a reproduit dans son *Dictionnaire du théâtre*, p. 370, une gravure représentant « Jodelet fuyant les flammes », allusion à l'incendie du Théâtre du Marais, 1634. De quel théâtre du Marais s'agit-il ? La troupe de Mondory avait été expulsée du Jeu de Paume de la Fontaine, rue Michel-le-Comte, le 23 mars 1633, sur les réclamations des habitants du voisinage qui se plaignaient du tapage et de l'encombrement des carrosses. D'autre part, dans sa *Gazette*, Renaudot annonce l'ouverture du théâtre du Marais rue Vieille-du-Temple le dimanche précédant le 6 janvier 1635.

La question se pose donc ainsi : d'où provient la gravure citée plus haut ? De quel théâtre du Marais s'agit il ? J'inclinerais volontiers pour celui de la rue Michel-le-Comte, en admettant que la troupe de Mondory s'y fût encore trouvée en 1634. Connait-on des détails relatifs à cet incendie ?

HENRY LYONNET.

—

**Les représentations dramatiques à l'Arsenal vers 1634.** — Que sait on des représentations dramatiques données à l'Arsenal vers 1634 ? Dans quelles conditions avaient-elles lieu ? La Troupe du Marais dirigée par Mondory y joua, et c'est là que le Cardinal fit représenter sa pièce des *Thuilleries* dont il avait fait versifier les 5 actes par cinq poètes, dont Pierre Corneille.

HENRY LYONNET.

—

**La place de Peschiera en 1859.** — Quel était en 1859, le commandant supérieur autrichien qui exerçait le commandement de la place de Peschiera lorsqu'elle fut investie après la bataille de Solférino ?

Quelle était la force de la garnison, Infanterie, Cavalerie, Artillerie et Génie, quand la place de Peschiera dût être evacuée par les Autrichiens ?

ALIX.

—

**Concressault (Cher).** — Origine, histoire de cette ville, actuellement une commune du canton de Vailly (Cher). Elle possède les ruines d'un château fort, une église classée dont les stalles sont curieusement sculptées.

Les opinions sont diverses. La commune, qui fut ville royale, possède encore de vieilles chartes.

SOMMERÈRE.

—

**Bois-Préau ou Beaupreaux.** — Pourrait-on me renseigner sur un M. (de ?) *Bois-Préau* mentionné par certains mémorialistes sous le Directoire et le Consulat ?

Faudrait-il le confondre ou ne pas le confondre avec un M. de Beaupréau ? Et qui était ce dernier ?

G. DE B.

**Famille de Beaumont de Vergy.** — Il y a une cinquantaine d'années, vivait à Bourdons (Haute-Marne), une dame Beugnoct, née Catherine de Beaumont de Vergy ; son mari était scieur de long.

Les premiers seigneurs connus de Beaumont-sur-Verigeanne (Côte d'Or, arrondissement de Dijon, canton de Mirebeau) se sont éteints au XII^e siècle, dans la maison de Vergy, dont une branche a possédé Beaumont, au moins jusqu'au milieu du XIII^e siècle. Jean de Vergy, seigneur de Beaumont-sur-Verigeanne, vivait, en 1252 ; je ne sais s'il a eu postérité.

Plus tard, Beaumont appartint aux La Palu, et François de La Palu-Varembon le vendit, en 1445, à Jean, bâtard de Vergy.

Est-ce d'un rameau obscur de l'illustre maison de Vergy qu'est issue Mme Beugnot ?

SAINT-VALBERT.

—

**Chulliot de Ploosen.** — Cette famille, originaire d'Avallon, portait-elle armoiries ? Lesquelles ? D'où vient le nom de Ploosen, porté par Jean-Nicolas-Julien Chulliot de Ploosen, maréchal de camp, mort à Langres le 26 avril 1845 ? Celui-ci a-t-il laissé des descendants ?

Baron A.-H.

—

**Couët du Vivier de Lorry (Baron de).** — Jacques-Philibert, né à Metz en 1762, ancien capitaine de la garde constitutionnelle de Louis XVI est décédé à Paris en 1829, en son hôtel, 31 rue de Richelieu. Il avait trois enfants dont un fils qui devait entrer en 1814 dans les gardes françaises.

Pourait-on savoir ce que sont devenus ses descendants ?

CAROLUS BARRÉ.

—

**Famille Coulon, de Besançon.** — M'occupant de la recherche de renseignements, afin de publier une étude, sur les origines de la généalogie de cette famille, je serais reconnaissant pour tout ce que je pourrais apprendre sur son histoire.

Armes : *D'azur à trois colombes d'argent, tenant un rameau d'olivier, de sinople.*

LE LIÈVRE.

**L'abbé Deguerry à Sainte-Hélène.** — Le cinquantenaire du massacre des otages de la Commune et le centenaire de la mort de l'Empereur ont fourni à plusieurs écrivains et prédicateurs l'occasion de parler de l'abbé Deguerry et du projet qu'on aurait formé de l'envoyer à Sainte-Hélène pour assister Napoléon à ses derniers moments.

Il parait démontré que, vers la fin de 1820, monseigneur de Quelen, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, s'était offert pour cette mission ; on ajoute qu'il fut question de lui substituer l'abbé Deguerry.

Jean Gaspard Deguerry, né à Lyon, rue Désirée, le 2e jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1796), fils de Thomas Deguerry, menuisier, avait été ordonné prêtre à Lyon le 11 avril 1820. Il faisait alors partie de la Société dite des Chartreux ; il fut d'abord chargé d'enseigner la philosophie, puis la théologie, ce qui était un moyen de les lui faire apprendre.

Ce n'est qu'en 1825, que M. Deguerry abandonne Lyon pour Paris ; il n'est pas encore admis dans le clergé de la Capitale, mais est nommé chapelain de l'Hospice Royal des Quinze-Vingts, qui dépendait, non pas de l'Archevêché, mais de la Grande Aumônerie, dont monseigneur de Quelen était vicaire général. C'est par la Grande Aumônerie qu'il est nommé, en 1827, aumônier du 6e régiment d'Infanterie de la Garde royale.

En 1831, au retour d'Edimbourg, où il avait suivi la famille royale, M. Deguerry est attaché à la paroisse de St-Roch.

Il y a lieu de se demander comment l'obscur professeur de philosophie de la communauté des Chartreux aurait pu être appelé en 1820 à une mission qui réclamait une autorité dont était dépourvu un jeune homme de 24 ans, prêtre depuis quelques mois à peine. Quels sont les témoignages, plus ou moins contemporains et plus ou moins dignes de foi, sur lesquels repose cette légende ? Quelle en est la valeur ? P. J.

—

**Mme Dorval, George Sand et Mérimée.** — Dans l'ouvrage si documenté qu'il a consacré à George Sand, M. Wladimir Karénine (1) raconte les circonstances dans lesquelles l'auteur de *Lélia* fit en 1833 la connaissance de Mme Dorval et se lia avec elle d'un étroite amitié, qui ne devait s'éteindre qu'avec la mort de l'actrice en 1849.

L'auteur prétend qu'étant donné le tempérament passionné de celle-ci et la liberté de ses mœurs, c'était une amie dangereuse pour une jeune femme de 27 ans, et qu'elle eut « une influence si pernicieuse sur Aurore Dudevant que nous n'avons pas à l'approfondir ».

Un peu plus loin, M. Karénine, rapportant les péripéties de la liaison passagère de George Sand avec Prosper Mérimée, qui eut lieu précisément à l'époque où les deux femmes se connurent, reproduit la lettre douloureuse dans laquelle l'amante éphémère fait à Sainte-Beuve l'aveu de son erreur, et où se trouve se passage :

Au lieu de trouver une affection capable de me plaindre et de me dédommager [de sa rupture avec Sandeau], je ne trouvai [chez Mérimée] qu'une raillerie amère et frivole. *Ce fut tout, et l'on a résumé cette histoire en deux mots que je n'ai pas dits, que Mme Dorval n'a ni trahis, ni inventés, et qui font peu d'honneur à l'imagination de M. Dumas.*

A cet endroit le biographe fait la remarque suivante :

Cette dernière phrase semble ne pas s'accorder avec la page inédite que nous trouvons dans les *Sketches and Hints* (2), album où George Sand notait ses impressions et ses pensées.

Et il donne cette page qui se termine ainsi.

Vous dites qu'elle m'a trahie, je le sais bien ; mais vous, mes bons amis, quel est celui d'entre vous qui ne m'a pas trahie ? Elle ne m'a encore trahie qu'une fois et vous, vous m'avez trahie tous les jours de votre vie. Elle a répété un mot que je lui avais dit. Vous m'avez tous fait répéter des mots que je n'avais pas dits.

Puis l'auteur en tire cette conclusion :

On voit bien que Marie Dorval l'avait bien « trahie », mais George Sand ne lui avait réellement pas gardé rancune comme on le

(1) Wladimir Karérine [Mme Komaroff *George Sand, sa vie, ses œuvres*. Paris, 3 vol. in-8°, 1899-1912.

(2) Collection Spoelberch de Lovenjoul (Chantilly). Manuscrit E. 842.

voit par cet ajouté, écrit en 1847, lorsque George Sand avait relu et annoté tout son journal intime : « ... Mais *Elle*, elle est toujours la même, et je l'aime toujours. C'est une âme admirablement belle, généreuse et tendre, une intelligence d'élite, avec une vie pleine d'égarement et de misères. Je t'en aime et t'en respecte d'autant plus, ô Marie Dorval. »

Quelle est cette trahison dont l'actrice se serait rendue coupable à l'égard de George Sand, et qu'est-ce qu'Alexandre Dumas vient faire dans cette histoire ? J'ai cherché vainement à éclaircir ce point obscur, dont je n'ai trouvé trace ni dans la biographie de *Marie Dorval*, par Coupy, ni dans les ouvrages de Mme Vincent et autres auteurs sur l'existence sentimentale de l'illustre romancière.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Jacobé.** — Je désirerais savoir par qui descend la famille « Jacobé », si c'est par un frère ou un oncle de Jeanne d'Arc et lequel ?

Je crois cette famille originaire d'Autricourt (Côte d'Or). A-t-elle des armoiries ?

P. B.

—

**L'abbé Nicolas Jennat.** — Pourrait-on me dire s'il existe actuellement des personnes descendant de collatéraux de l'abbé Nicolas Jennat, né à Vého (Lorraine, présentement au département de Meurthe-et-Moselle), le 28 juillet 1756, décédé à Lunéville le 11 août 1844 ?

Cet ecclésiastique était un compatriote et un ami intime de l'évêque constitutionnel Grégoire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La Tremoille de la Brèche.** — Qui est *Hannibal de la Trimoulle*, écuyer, sieur de la Brèche, habitant en 1638 Charlieu, chez Jeanne Coignet, veuve de Philibert de Thurin, cons. au Parlement ?

SOULGÉ.

—

**Le chocolatier Millerant.** — Est-ce un ancêtre qui était fournisseur du roi au XVIII^e siècle ?

On lit dans les *Petites affiches* du 2 août 1807 :

CONSERVE, ci-devant *Arcane céleste* de feu M. le Chevalier de la Jutais, médecin et privilégié du roi, contre les maladies contagieuses, les empoisonnements, indigestions, maux de poitrine et autres, exposé dans une instruction qui se délivre gratis.

Cette conserve, très agréable au goût, se vend à Paris, chez M. Millerant, fabricant de chocolat, rue du Lycée, près la rue Saint-Honoré.

S'adresser aussi à Versailles, à M. Faming de la Jutais, médecin-naturaliste des Etats-Unis de l'Amérique, rue St-Méderic, n° 13.

*P. c. c.* LÉONCE GRASILIER.

—

**Lemot contre Belanger.** — Dans le catalogue Noël Charavay (mai 1920) on mentionne cet autographe :

Lemot (François-Frédéric, baron, sculpteur auteur de la décoration du fronton du Louvre et de la statue de Louis XIV de la place Bellecour, né à Lyon. — L. à. s. à l'architecte Belanger ; Paris, 28 février 1815, 1 p. 1/2 in-4°.

Il lui reproche la lettre qu'il a fait insérer contre lui dans la *Quotidienne* ; c'est une lâche et infâme diatribe dont il demande l'explication. « En conséquence, je vous attendrai demain 1^er mars, à 10 heures précises du matin, à la grille du bois de Boulogne porte Maillot. L'on m'a dit que vous étiez décoré de la Légion d'honneur ; c'est une raison de plus pour être persuadé que je ne vous attendrai pas en vain.

A quoi fait allusion cette lettre ? V.

—

**Mazières en Gascogne.** — Renaud de Mazières était capitaine de Gimont en 1366 (Sceaux Gascons) ; — Gandiette de Mazières, épouse en 1424 Thibaud de Mauléon-Barbazan ; — Marie-Anne de Mazières épouse vers 1695 François de Ségur, seigneur du Grand-Puch. Connait-on les pères et mères de ces trois personnes ? Cette famille, éteinte, est, par ses armoiries, distincte d'autres de même nom ayant existé ou existant dans plusieurs autres provinces ; on serait reconnaissant de toutes indications sur elle, la famille gasconne nous intéressant seule.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Alfred de Musset à Menton.** — L'*Eclaireur de Nice* (22 juin 1921) parle du bois de citronniers de la vallée du Carei (près Menton), « où erra Musset ».

A quelle époque et dans quelles circonstances le poète y est-il venu ? C'est

vraisemblablement lors du voyage en Italie, puisque de Paris Musset et George Sand se rendirent à Lyon, descendirent le Rhône et gagnèrent Marseille, puis Gênes. Mais quelqu'une de leurs œuvres fait-elle allusion au bois du Carei ?

Je serais en outre désireux d'avoir quelques détails sur le passage des « Amants de Venise » dans la région que nous appelons aujourd'hui la « Côte d'Azur ».

QUISETTI.

—

**Famille Outhenin.** — Quelles sont les origines de cette famille comtoise, actuellement représentée par les grands papetiers Outhenin Chalandre, sauf erreur ?

Quels rapports de ce nom avec le nom d'Othenin, porté par la famille d'Haussonville ?

Une rue de Lons-le Saunier devait, dit-on, ce même nom au palais qu'y possédait Othon IV ou V, dit Ottenin, d'abord sire de Salins, puis gouverneur du comté de Bourgogne (*Ann. du Jura*, 1865 Damelet, édit.) LED.

—

**Famille Patry.** — La famille Patry est une ancienne famille du Bas-Maine. Plusieurs Patry de l'Autrinière, ou de Laubrinière furent des fonctionnaires des finances de la monarchie, à Château Gontier, au Maine, à Paris et ailleurs, pendant le XVIII^e siècle. Un autre Patry, a laissé, plus récemment une mémoire respectée en Mayenne où il fut aumônier des Mobiles de 1870 et décoré de la Légion d'Honneur.., 30 ans après ! Un autre, peut-être le même, fut curé de l'une des paroisses de la ville de Mayenne. Je serais reconnaissant de tous renseignements concernant cette famille et ses alliances

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

**Etienne Santon.** — Il était *peintre* et valet de chambre ordinaire du roi.

Cet artiste est-il connu ? Sa veuve Catherine de Challons, — elle signe ainsi — résidait au château royal de Fontainebleau en 1630.

J. CHAPPEE.

—

**Sarrazin (Famille de).** — Y a-t-il parenté entre les Sarrazin de Valade, originaires d'Agenais, et les Sarrazin de Nozières d'Auvergne et encore représentés dans cette province ?

HENRI D. D'A.

—

**Taldoni danseuse.** — Vers 1834 vivait à Nantes Mademoiselle *Taldoni*, danseuse, retirée du théâtre qui, par ses allures exentriques intriguait fort et même scandalisait un peu les braves Nantais, ses voisins dans le quartier très dévôt de St-Donatien.

Elle s'habillait même, disait-on, quelquefois en homme. A t-elle laissé comme la Taglioni, sa compatriote, trace d'étoile même filante, dans l'histoire de la chorégraphie ?

DEHERMANN-ROY.

—

**Famille Vereul.** — Parmi les familles protestantes françaises qui s'expatrièrent à la Révocation de l'Edit de Nantes figure une famille Vereul ; elle était, je crois, originaire du Périgord et se fixa en Hollande. L'un de ses membres, Abraham Vereul, était bourguemestre d'Amsterdam à l'époque de Napoléon : il était le mari de Susanne Godefroy, le père d'un fils qui avait épousé une Dlle de Carrion de Nisas et le frère de N. . Vereul qui avait pour femme une Dlle Benel.

Je serais heureux de réunir des notes généalogiques sur cette famille.

VILMEUX.

—

**Chanoinesse de Saint-Augustin. Portrait.** — Nous possédons une peinture originale qui peut, sans trop de présomption, être attribuée à Nattier. Elle représente une jeune femme portant l'aumusse et très certainement revêtue de l'habit de chanoinesse de Saint-Augustin.

Existerait-il quelque part une liste des chanoinesses de cet ordre et un catalogue des œuvres de Nattier, qui permettraient peut-être d'identifier à la fois le personnage et son peintre ?

L.

—

**Ex-libris à identifier : Trois colombes.** — A dextre, trois colombes d'argent, volant la 1^re *en chef portant un rameau sur champ d'azur. D'azur au chevron*

*d'or surmonté d'une fleur de lys et d'une étoile d'argent en chef.*

Un lion armé et lampassé de gueules en pointe. Couronne de marquis.

AURIBAT.

—

**Armoiries à déterminer : Croix ancrée.** — *Ecu chargé d'une croix ancrée.*

Ces armoiries (une croix assez étroite et ancrée) sont situées sur un château-fort en Bas-Poitou (XIVe ou XVe siècle).

R. P. L.

—

**Ecrivains artistes avant le XIXe siècle.** — Cazotte n'a-t-il pas fait de dessins pour le *Diable Amoureux* ? Et où se trouvent-ils ? D'une manière plus générale, connaît-on des croquis ou toiles d'écrivains, français ou étrangers, antérieurs au XIXe siècle ? E. D.

—

**Devise de la famille O'Gorman.** — On demande la traduction de la devise gallique suivante qui figure sur l'ex-libris d'un membre de la branche française de cette famille :

TO SAEH CATHA AGUS DEINEADH AIR. NISIAR.

—

**« La Feuille de chou. »** — Quelque intermédiairiste pourrait il me donner des indications sur des journaux, d'ailleurs éphémères, qui ont paru autrefois sous le titre de la *Feuille de Chou*. Il a dû en paraître notamment sous la Restauration ?

MAURICE HONORÉ.

—

**« Stances à Zelmire sur l'Indifférence ».** — Aux environs de 1824, une pièce de vers courut sous ce titre les salons de Paris et y eut un grand succès ; elle était attribuée à M. de Peyronnet, alors Garde des sceaux et débutait ainsi :

Si l'on te dit que tu me plais,
Va, ne crois pas à ce langage ;
Si l'on te dit que je te hais,
On te trompe encor davantage.

Je n'ai pu retrouver la suite que je désirerais vivement connaître.

Pourrait-on me la donner ou bien m'indiquer où il me serait possible de la découvrir ?

Pourrait-on également me dire sur quoi repose l'attribution à M. de Peyronnet de la paternité de cette pièce ?

VILMEUX.

—

**H. de Balzac et sa « Succession du Marquis de Carabas ».** — Mon exemplaire de la petite édition de *Louis Lambert*, de 264 p.p. in-12. Paris, Charles Gosselin, 1833, orné d'une dédicace autographe : *A Monsieur Emmanuel Arago, l'auteur*, renferme à la fin, faisant partie du livre, un petit catalogue spécial de 5 p p. : *Ouvrages de M. de Balzac publiés par la Librairie de Charles Gosselin.*

Parmi ces ouvrages, se trouve annoncé celui-ci :

*Histoire de la succession du marquis de Carabas, dans le fief de Coquatrix.*

« La publication de cet ouvrage est remise au commencement de l'année 1834 » (*sic*).

Dans toute l'œuvre de Balzac, trouve-t-on quelque autre mention de ce projet, de publication d'un livre qui n'a jamais paru ? ULRIC R.-D.

—

**Canalisation des rivières.** — On désirerait connaître la date de la canalisation des rivières qui provoqua la construction des moulins hydrauliques et la disparition des petites meules dites Romaines. A. H.

—

**Instinct maternel des animaux.** — Montaigne (II, 8) dit que communément les mères s'adonnent à leurs enfants les plus faibles et les plus *malotrus*, soit les plus mal doués au physique ou au moral. Et l'expérience paraît confirmer souvent son dire.

En est-il de même chez les animaux ? Y a-t-il des ouvrages dans lesquels cette question de physiologie animale ait été abordée ?

D'après une opinion ou un préjugé de chasseurs, pour choisir le meilleur *chiot* d'une portée, il faut les enlever tous et les déposer hors de la niche ; celui que la mère viendra reprendre en premier lieu sera réputé le meilleur. Mais les rares expériences auxquelles j'ai pu assister ne m'ont pas semblé concluantes.

V. B. R.

# Réponses

—

**Une lettre de M. Louis Viardot. Un prétendu décret de L. N Bonaparte** (LXXXIII, 377). — J'estime avec l'auteur de la question, que le fait, si péremptoirement affirmé par Louis Viardot est inadmissible, avec cette correction, toutefois de l'article I du prétendu décret : « La Belgique est *réunie* (et non *tenue* qui ne signifie rien) à la France ». Ce n'est pas que l'idée n'en ait germé dans quelque cerveau, plus troublé par la mégalomanie que par les fumées de l'ivresse.

Faut-il rappeler qu'en 1868 Emile de Girardin, fondateur et directeur de la *Liberté*, l'homme qui se vantait d'avoir une idée par jour, eut celle assez malencontreuse, de faire campagne pour que Napoléon III déclarât la guerre à l'Allemagne et conquit la Belgique ?

D'E.

***

Le tome IV de la *Chronique* de la duchesse de Dino renferme à la page 66, une anecdote relative aux visées de Napoléon III sur la Belgique qui pourrait bien être l'origine de l'incroyable histoire si complaisamment recueillie par Louis Viardot. A la date du 8 janvier 1853, la duchesse, alors à Nice, écrit qu'elle vient de recevoir de Paris plusieurs lettres l'entretenant de l'hésitation manifestée par les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse à reconnaître, avec l'avènement du nouvel empereur des Français, le rétablissement d'un régime condamné par l'Europe en 1815, et à traiter Napoléon III à l'égal des autres têtes couronnées Et elle reproduit l'une de ces lettres :

Il paraît que les trois Cours du Nord reconnaissent le fait impérial, mais non comme provenant d'un droit hérité, ni même transmissible par héritage : *Napoléon élu empereur par la nation*, voilà tout. Louis-Napoléon a reçu officieusement communication de cette rédaction à Compiègne ; ayant au premier moment comprimé l'impression qu'elle lui faisait, le soir l'effet a éclaté par de violentes attaques de nerfs et de colère, pendant lesquelles *il menaçait de faire immédiatement entrer l'armée française en Belgique*. On a fait chercher au plus vite les Ministres pour le calmer. Ils y sont parvenus avec peine C'est là le vrai de cette indisposition qui l'a retenu à Compiègne au delà du premier terme fixé pour la durée de ce séjour.

Ainsi qu'on le voit, cette version diffère en deux points de celle de Louis Viardot. En premier lieu, elle place l'événement un an plus tard, après le rétablissement de l'Empire ; en outre, muette sur cette ridicule accusation d'ébriété portée contre le prince, elle met l'acte irréfléchi qui lui est attribué sur le compte d'une cruelle blessure d'amour-propre, ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable. Il est vrai que dans ses *Neuf ans de Souvenirs d'un Ambassadeur d'Autriche à Paris*, le baron de Hübner qui, en sa qualité de représentant de François-Joseph, a été personnellement mêlé à l'affaire de la forme à donner par les trois Cours du Nord à la reconnaissance de l'Empire, ne fait aucune allusion aux projets d'annexion de la Belgique prêtés au nouvel Empereur ; il note seulement, à la date du 5 janvier 1853, que Napoléon III, profondément blessé de la mauvaise volonté manifestée à son égard par les trois puissances en question, avait résolu de pousser les choses à une rupture avec elles, et avait donné des ordres en ce sens à son ministre Drouyn de l'Huys, mais que Morny, avisé à temps de ce projet, avait amené non sans peine son frère et maître à renoncer à un éclat dont les conséquences auraient pu être tragiques, et à accepter les réserves — de forme plutôt que de fond — dont était enveloppée la reconnaissance de l'Empire par les trois monarques. Mais l'homme, à qui on attribue ce mot : « La vengeance est un mets qui se mange froid », avait la rancune tenace. Qui sait si les procédés mesquins et maladroits dont il eut à souffrir dans cette circonstance, n'ont pas exercé une influence déterminante sur les événements de 1854, de 1859 et même de 1870 ?

Quoi qu'il en soit, il paraît vraisemblable que, peu après son arrivée au pouvoir, Louis-Napoléon méditait une annexion plus ou moins prochaine de la Belgique à son empire. Les relations s'étaient rapidement tendues entre le nouveau maître de la France, qui considérait la cour de Bruxelles comme un foyer de

l'orléanisme, et le roi Léopold qui, à la suite des fameux décrets spoliant ses enfants de leur héritage maternel, avait protesté auprès du gouvernement français contre « le premier vol de l'aigle ». Les autres puissances suivaient attentivement les symptômes de mésintelligence qui se manifestaient entre Paris et Bruxelles, et le 7 décembre 1852, le roi de Prusse pouvait écrire au chevalier de Bunsen, son ambassadeur à Londres : « La Belgique est l'objectif le plus prochain de l'oiseau de proie récemment couronné » (1). Cette mésintelligence persista pendant toute la durée de l'Empire et s'accentua naturellement lorsqu'après Sadowa, le gouvernement impérial chercha des compensations du côté de la Belgique, imprudence que Bismark sut exploiter, avec l'habileté que l'on sait, auprès du pays visé par les convoitises françaises.

Cette défiance vis-à-vis de la France, justifiée, il faut le reconnaître, par la politique inconsidérée du second Empire, a malheureusement survécu dans certains cercles en Belgique, pendant de longues années, à la chute du gouvernement impérial, et a été particulièrement mise à profit par le parti flamingant. Il n'y a pas très longtemps, on célébrait encore dans certaines villes du royaume la victoire de la *Journée des Eperons*, et pour ma part, je me souviens d'avoir vu, sur les murs d'Ypres, de Courtrai et de Gand, des affiches commémorant cet anniversaire six fois séculaire et arborant une carte de notre frontière septentrionale sur laquelle les territoires de langue flamande existant en France étaient indiqués de façon apparente et réclames en termes violents, ainsi que l'Artois, au nom d'un irrédentisme inattendu. Il faut espérer que, grâce aux liens d'amitié que la confraternité d'armes et la communauté d'intérêts ont formés entre la Belgique et la France à la suite de la dernière guerre, les anciens préjugés contre les « Fransquillons » auront définitivement disparu et, avec eux, ces manifestations désobligeantes pour un peuple voisin et ami.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

(1) *Aus dem Briefwechsel Friedrich-Wilhelms IV mit Bunsen*, von Leopold von Ranke, p. 299.

**Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer ?** (T. G., 55, ; XLVII, 399, 507, 621). — Jeanne d'Arc savait-elle signer ? Une controverse a été ouverte à ce sujet dans nos colonnes, M. le baron de Terline la reprend, dans une brochure intitulée : *Une signature suspecte de Jeanne d'Arc*. Extrait de la « Revue d'Histoire de l'église de France », n° 35, avril juin 1921. Paris. Librairie Letouzey et Ané. 87, boulevard Raspail. Paris.

Il fait un historique de trois lettres signées, connues ; la première datée de Moulins, 9 novembre 1429, adressée aux habitants de Riom qui est aux archives de cette ville.

Les deux autres portant la signature de Jeanne sont datées de Sully, 16 et 28 mars 1430, et adressées toutes deux aux habitants de Reims. Elles sont conservées dans la famille de Maleissye.

Le comte de Maleissye, a dit dans l'*Intermédiaire* (30 avril 1903) comment ces deux lettres sont entrées dans sa famille.

Ces deux lettres ont été publiées en fac-simile, la dernière — celle du 28 mars, pour la première fois, en 1909, par le comte de Maleissye (*Les Reliques de Jeanne d'Arc. Ses lettres*. Paris. Bloud. 1909).

M. de Terline examine l'authenticité des signatures. Celle du 16 mars 1430 n'est-elle pas suspecte, se demande-t-il ? Elle a été publiée en fac-similé dans l'*Autographe*, dans la *Jeanne d'Arc* de Wallon et dans la *Jeanne d'Arc* de M. Henri Jadart. L'auteur rapproche cette signature de celle de la lettre de Riom, et les trouve si identiquement pareilles, qu'elles sont exactement superposables. Cette identité d'ailleurs n'a échappé ni à Quicherat, ni à M. de Maleissye. Elle n'a pas échappé davantage à M. Anatole France, qui va jusqu'à émettre l'idée « d'un calque du seing de la Pucelle qui aurait servi pour les autres lettres ».

Depuis, M. Marty, dont on connaît l'admirable talent dans la reproduction fidèle des documents, a reproduit ces lettres en phototypie pour l'édition de luxe in-4 qu'en a donnée M. de Maleissye.

Mais la signature obtenue par l'objectif n'est pas rigoureusement semblable à celle des fac-similé Wallon, Jadart, — et Henri Debout, (Monseigneur Henri De-

bout a supprimé, dans sa troisième édition de *Jeanne d'Arc* (Maison de la Bonne Presse), la signature en question).

Qu'il existe une différence entre deux signatures qui furent données à cent vingt-six jours de distance, ce ne serait pas pour étonner, ce serait plutôt l'absolue similitude, accusée par les premiers fac-similé qui autoriserait la surprise.

Jeanne d'Arc ne savait ni lire, ni écrire, ni signer. Si la signature apposée sur les lettres dictées au scribe, sont de sa main c'est nous le savons, qu'on lui a guidé la main. L'examen de l'écriture des premiers fac similé, ne dément pointce fait ; l'écriture semble vraiment hésitante et artificielle ; elle est plus nette, plus normale, dans la photographie où il y a moins d'hésitation, il n'y a plus de bavure.

Ce qui parait troubler M. de Terline, c'est précisément la similitude absolue de deux signatures, données à un long intervalle et par une main guidée par un scribe. Comment expliquer qu'il n'y a pas de variantes d'une signature à l'autre dans ce graphisme si péniblement obtenu, et d'où vient, d'autre part, que les signatures dessinées présentent des variantes avec la photographie?

A cette dernière question, il serait aisé de répondre, que les calques ne sauraient présenter le même degré de fidélité qu'un fac similé photographique.

Ce qui semble au-dessus de tout soupçon — et c'est l'essentiel —, c'est le contexte des lettres. Ce qu'on pourrait se demander au point de vue des reliques (les seules grandes que nous possédons) — c'est si les lettres sont des copies ou des originaux, et, si elles sont des originaux, si les signatures sont authentiques, où s'il n'y en eut point de calquées sur une signature originale.

Mais un fait est hors de doute, c'est que Jeanne qui a envoyé des lettres, elle l'a dit, a pu signer. Sur la cédule d'abjuration elle a mis sa signature. « Et comme Jeanne ne sait ni lire, ni écrire, elle y met une croix (Déposition de Guillaume Colles). Cela ne parait pas suffire à Massieu qui prend la main de Jeanne avec une plume et lui fait écrire son nom » (Pierre Champion : *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, tome I, p. XXVI).

Il est peut être souhaitable que les contradictions que M. de Terline souligne donnent lieu à un examen approfondi auquel se prêteront, sans doute les heureux détenteurs des lettres, ces inestimables trésors, qui ont trouvé en leur possesseur, M. de Maleissye, un descendant si prompt à servir — et si heureusement — la sainte mémoire de la Libératrice de la Patrie.

I.

—

**Hudson Lowe** (LXXXIII, 379). — La peinture morale qu'a faite d'Hudson Lowe, après une étude approfondie de la question, son compatriote Lord Rosebery, ne répond pas à l'impression que peut faire éprouver son portrait.

« Il est impossible, dit-il, de lire *ses lettres* sans reconnaître qu'un tel homme n'avait rien de ce qui convenait pour représenter la Grande-Bretagne dans une situation aussi difficile et aussi délicate ». (*Traduction A. Filon*)

L'original d'ailleurs n'inspirait à première vue rien moins que la sympathie à en juger par cet autre passage du même auteur :

« Ses manières, dit Forsyth, son apologiste, n'avaient rien qui prévint en sa faveur même au jugement des amis les mieux disposés ». « Son œil en me regardant », dit Napoléon, la première fois qu'il le vit « était celui d'une hyène prise au piège ». Lady Granville, qui le vit deux ans après qu'il avait quitté Sainte-Hélène, lui trouva la figure d'un démon. Nous sommes obligé d'ajouter que Lowe n'était pas ce que nous appellerions un gentleman dans la meilleure acception du mot.

*P. c c.* DE MORTAGNE.

***

Le portrait publié par l'*Illustration* est parfaitement authentique : j'ai retrouvé les mêmes traits et la même expression de physionomie dans d'autres livres de mémoires qui ont reproduit la figure du Gouverneur de Sainte-Hélène.

Les conclusions de H. C. M. sont très judicieuses : il ne faudrait pas croire sur la foi de certains mémorialistes et sur l'affirmation de Napoléon lui-même (1), que lord Bathurst eût donné pour mission

(1) Napoléon disait à O'Méara : « Lord Bathurst veut que Low me tue, c'est possible, mais il ne veut pas qu'on dise qu'il m'a

à Hudson Lowe de « tuer » son prisonnier mais...en douceur, pour mettre à couvert ses responsabilités. Ce fut précisément l'appréhension de ces mêmes responsabilités qui fit de cet esprit étroit et mal équilibré, hanté par la terreur d'une évasion possible, l'être inquiet, tracassier, insupportable, dont l'Empereur, — qu'il n'appelait plus, par ordre, que « le Général Bonaparte, — et ses compagnons de captivité, eurent tant à souffrir. Il faut lire leurs écrits et principalement les Mémoires du Général de Montholon, pour se rendre compte de la tension perpétuelle, qui existait dans les rapports des hôtes de Longwood avec le gouverneur de Sainte-Hélène. Un exemple : Hudson prétendait avoir le droit de voir, à toute heure du jour ou de la nuit, son prisonnier : Ce ne fut, paraît il, qu'une menace, qui ne reçut pas, quoiqu'on ait dit le contraire, un commencement d'exécution ; mais cette menace n'était-elle pas la pire des humiliations pour l'homme qui avait été le Maître du Monde ? Quand lord Holland, le neveu de Fox, fut seul à protester, devant la Chambre des Lords, contre des instructions et des agissements indignes d'une grande nation, lord Bathurst déclara que toutes ces allégations étaient « fausses ». Il serait néanmoins excessif, à l'exemple de certain Dictionnaire qui, dans un premier article, avait flétri, à juste titre, les procédés misérables du geôlier de Sainte-Hélène, de conclure, comme le fit plus tard ce même Dictionnaire, de l'affirmation dédaigneuse de lord Bathurst et d'informations mieux contrôlées, que sir Hudson Lowe fut plutôt la victime de Napoléon.

SIR GRAPH.

—

**Guillaume II et Struensée** (LXXXIII, 283, 391). — Evidemment, on n'imagine pas que le Prince de Bismarck, rompant avec ses ambitions courantes, eut infligé au jeune Guillaume de Hohenzollern un mariage inférieur, par simple « malice prépense », pour employer une formule du Droit anglais. Cela, M. Maurice Egan ne le dit, ni ne le pensé : il connaît trop bien l'esprit prussien, ou mieux le « Saint Esprit prussien », comm il l'appelle (ch. VIII, « The Prussian Hol Ghost ») pour s'y tromper. Mais s l'affaire étant fructueuse, le prince y po vait joindre un bon sarcasme, offrant contre-partie de son insolence envers mère du Kaiser, l'Impératrice Victori l'Anglaise, dont le sang, disait-il, ava vicié celui de la précieuse dynastie all mande, il n'y avait rien là pour le fai hésiter. Car, même au point de vue natio nal, plus d'un Juncker regarde l Hohenzollern comme des « parvenus » — tel le comte Henckel Donnersmarck allemand de la vieille roche, cassé au gages comme ambassadeur en Dan mark parce qu'il ne se pliait pas aisémer au nouveau style. On doit toujours s rappeler le mot de Frédéric-Guillaume I à l'endroit du comte de Pourtalès : « C serait un excellent ambassadeur pour mo s'il n'avait pas 100 000 thalers de reve nus. »

Toutes les aristocraties inclinent à re garder leur roi comme un simple *primi inter pœres* ; tous les rois inclinent à rame ner leurs aristocraties au niveau d'un sorte de domesticité : la reine Victoria n manquait pas de rappeler qu'il faut évi ter de confondre les duchesses de san royal, qui sont altesses, avec les « du chesses communes ». (Col. Repington *The First World War*, I, 174). Cela s paie, de part et d'autre.

C'est dans ce milieu où le rang et l naissance tiennent tant de place que l généalogie de l'Impératrice Augusta aur dû produire son effet. Elle était l'arrière petite-fille de la princesse Louise-Augus tine, née en 1771, au milieu d'une Cou parfaitement dévoyée (Voir les articles d M. Reddaway, d'après les archives diplo matiques anglaises, dans l'*English Histo rical Rev.*, avril 1912 « Struensée et l chute de Bernstorff » ; — janvier 1916 *Le roi Christian VII*). Et, si le prince d Bismarck a souligné les côtés douteux d mariage, cette attention narquoise de s part n'a pu qu'entrer en compte dans l dossier des griefs de Guillaume II.

Sans doute, en principe, c'est un axiome des Cours que l'enfant d'une reine ne peut être illégitime, écrit avec ironie M. Egan ; et le Bibliophile Comtois in voque charitablement la règle *Patersis est*...

tué par le médecin de son choix... Vous êtes le dernier qu'on m'enlèvera », *Journal du Général de Montholon*, tome 2, p. 160.

Mais les brocards juridiques ne sont guère applicables à l'histoire : sans quoi, remarque M. Joseph Reinach, il faudrait éliminer le témoignage même de Bismarck sur la depêche d'Ems, à raison du vieil axiome *Nemo turpitudinem suam allegans auditur* (*Rev. hist.*, mars 1921 ; 209). On peut accorder à une petite reine de vingt ans toutes les circonstances atténuantes ; mais la charité ne peut rien contre la vérité, celle-ci ne fut-elle que probable.

A propos des Hohenzollern, a-t-on publié une édition française du livre de la princesse Radziwill sur le ménage du Kronprinz, *Les Désillusions d'une princesse : la Kronprinzessin Cecilie* ?

OLD NOLL.

—

**Les Ecossais en France** (LXXXIII, 380). — Sur ce thème, on doit consulter l'ouvrage principal de M. Francisque-Michel : *Les Ecossais en France et les Français en Ecosse*. Paris et Londres 1862. 2 vol. ; mais depuis on a signalé, surtout en Berry, plusieurs études alors ignorées qui ont fait ressortir plus amplement les sentiments de sympathie et d'amitié qui ont uni depuis des siècles, ces deux nations.

Je citerai entr'autres, *Les Réfugiés écossais de Sancerre au XVIII^e siècle*, étude de 34 pages, avec tirage à part, publiée dans les « Mémoires de la Société hist. littér. et scient. du Cher ». 4 S. 31 vol. 1918-19. L'auteur Maurice Supplisson. Ingénieur de la C^ie parisienne du gaz, retraité et décédé à Sancerre cette année même, qui fut mon ami et qui s'intéressait de vieille date à l'*Intermédiaire*, était bien placé pour étudier sur place, le lieu qui servit de refuge à une petite colonie d'Ecossais qui avait quitté leur pays à la suite de la dernière et malheureuse tentative de la restauration des Stuarts et qui était venue chercher un asile dans cette petite ville du Berry, avec la pensée de retourner plus tard dans leur patrie.

Quelques-uns cependant restèrent définitivement en France, y firent souche et parmi leurs descendants trois noms sont à retenir : le maréchal Macdonald né à Sedan, mais dont le père mourut à Sancerre où séjourna son fils, le royaliste Hyde de Neuville et le poète chansonnier Mac-Nab, dont le père, Inspecteur des Forêts, refusa de prêter serment en 1852 et mourut à St-Bouize (Cher).

On s'est demandé pourquoi ils avaient choisi Sancerre, Mac Donald dit dans ses Mémoires que la vie y était peu chère et le vin très bon ; mais en outre, leur chef, lord Nairn, pair d'Ecosse, était protestant et avait trouvé dans cette ville un consistoire. Ils y possédaient un cimetière spécial, désaffecté depuis et la maison du dit lord qui existe encore est disposée intérieurement à l'écossaise.

James Hyde, anglais, grand-père de Hyde de Neuville, s'était réfugié à Sancerre et alla mourir chez son fils à La Charité. Son fils Guillaume né en Ecosse, avait installé dans cette ville une manufacture de boutons pour l'armée qui ne put survivre après sa mort en 1791. Son fils aîné Jean Guillaume, né en 1776, après une carrière agitée contre-révolutionnaire et d'insurrection royaliste et d'opposition bonapartiste, proscrit et revenu d'Amérique en 1814, accueilli avec faveur par Louis XVIII, devint député, ministre plénipotentiaire, baron, réélu comme ultra-royaliste, ambassadeur à Lisbonne, ministre de la Marine dans le cabinet Martignac, et renonça en 1830 par fidélité politique à la branche aînée en donnant sa démission de député.

Retiré ainsi volontairement de la carrière politique, il revint dans sa propriété de l'Etang, près Sancerre, dont il se disait le vigneron, et par sa bienveillance, son hospitalité, sa charité, sut y mériter la sympathie générale. Il mourut à Paris en 1857 sans laisser de postérité, et fut inhumé dans la chapelle de l'Etang. Un de ses petits neveux, M. H. de Bardonnet fut autorisé en 1862 à ajouter à son nom celui d'Hyde de Neuville, et sa femme publia en 3 volumes de 1888 à 1892 les Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville, aussi intéressants qu'authentiques.

SUS.

—

**Le nombre des nobles en 1789** (LXXVII à LXXIX ; LXXXII ; LXXXIII, 15, 117, 170, 216, 256). — Signalons une appréciation de G. van Arbec Nolden, dans « Liste des 280 familles françaises descendant des croisés : 1892 ! ». Et surtout une discussion des théories de l'extinction par R. de Courson, dans la

*Revue historique de l'Ouest* d'avril 1896, concernant la collection Courtois. D'après Lainé, il restait, en 1844, 10 o/o des familles citées au XIII^e siècle dans ces titres, proportion exagérée : la pairie anglaise n'avait alors que 1 o/o de survivance depuis le XVIII^e siècle, et la noblesse française 4 o/o. M. de Courson prouve que Lainé a ignoré l'extinction de bien des noms. Il rappelle que Blancmesnil disait nombre de maisons inscrites à la Salle des Croisades ne continuer qu'en apparence le nom d'un croisé. En effet, on a donné à certains croisés dont on ignore les armes celles d'homonymes subsistants ; d'autre part, dès le XV^e des noms et des armes chevaleresques ont été usurpés. Aussi la proportion des races *illustres* reconnues subsistantes est inférieure à celles des races secondaires : la confusion était plus rare, ou impossible, dans le premier cas seulement. Deux maisons lyonnaises sont inscrites : toutes deux avaient au XIII^e d'illustres homonymes avec lesquels leur communauté d'estoc n'est pas rigoureusement prouvée. Vachez a cité en Forez des noms de croisés subsistants : aucun ne *prouve* une telle filiation ; tous avaient des homonymes, chevaleresques ou paysans. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas une souche commune, mais enfin on n'est assuré ni de la survivance ni de l'extinction des races médiévales.

SOULGÉ.

—

**Droit de bourgeoisie** (LXXXIII, 138). — Les seigneurs affermaient anciennement leurs droits utiles. Dans les communautés du Nord, la justice était rendue par un Mayeur ou Justice et sept échevins. J'ai sous les yeux le Cartulaire d'une seigneurie dans lequel je lis :

La mairie se baille à ferme coustumièrement trois ans ensuivant à ung fermier sermenté par le bailly en présence des 7 eschevins Lequel mayeur fait serment de garder le droit et juridiction de mond.-seigneur. . Item a et doibt avoir mond. seigneur ou son fermier touttes amendes jugées par lesditz eschevins de LX s. t. et en dessoubz.

(Le surplus, le cas échéant, était perçu par le receveur du seigneur)

Le fermier du droit de bourgeoisie percevait à son profit la somme que devait verser l'étranger admis à faire partie de la commune, ou le natif obligé de racheter sa bourgeoisie pour être « demoré continuellement an et jour huers de la ville ». Cette somme variait avec les localités comme aussi le tarif des amendes.

DE MORTAGNE.

—

**Habit ecclésiastique** (LXXXI, LXXXII, 75). — Voir dans *Le Correspondant* du 10 novembre 1900 un article intitulé : *Costume civil, Costume ecclésiastique, Costume monastique, à propos de quelques décisions municipales récentes.*

DE MORTAGNE.

—

**Nicolas-François Balthazar, peintre** (LXXXIII, 381). — Voir, dans l'*Allgemeine Lexicon der bildenden Künstler*, l'article Balthasar François. Ce peintre français de la fin du XVIII^e siècle peignit surtout, y est-il dit, des tableaux d'église, dont une Résurrection pour le maitre-autel des Petites-Maisons à Paris. Il exposa aux Salons de 1791 et de 1793 et c'est bien lui que, sous le nom de François Savary Balthazar, on trouve cité comme membre de l'Académie de Nancy.

Références données : *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2^e série, II, 33 ff ; 3^e série (1890), v. 72-73 ; *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts*, XXIII, 402.

DE MORTAGNE.

—

**Berducat d'Albret** (LXXXIII, 336). — Berducat d'Albret, et non Perducat, était fils de Bernard Ezy II, sire d'Albret (Registres consulaires de Saint-Flour, cités par R. de Ribier *in Charlus Champagnac et ses seigneurs*, p. 39).

Nous trouvons parmi les routiers un autre d'Albret, Arnaud seigneur de Cubzac qui, à la tête d'Anglo-Saxons, s'empare de Volvic le 9 avril 1357. (E. Clouard : *Riom aux XV^e et XVI^e siècles*, p. 60).

HENRI D. D'A.

—

**Hippolyte Clairon et « l'Ordre du Médaillon »** (LXXXIII, 140, 273, 356, 411). — Les *Mémoires secrets de Bachaumont* doivent mettre d'accord MM. le Bibliophile Comtois et Vetulus de Monte. On y lit à la date du 10 février 1765 :

Il y a quatorze ans que M. Garrick, le plus grand acteur du théâtre de Londres, vint passer quelques jours à Paris : il vit jouer

Mlle Clairon, et il reconnut ce qu'elle devait être un jour. Il vient de faire faire un dessin par Gravelot, dans lequel Mlle Clairon est représentée avec tous les attributs de la Tragédie : un de ses bras s'appuie sur une pile de livres ; on y lit : Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire, etc., et Melpomène est à côté qui la couronne. Dans le haut du dessin, on lit ces mots : *Prophétie accomplie*, et ces 4 vers au bas :

J'ai prédit que Clairon illustrerait la scène,
Et mon espoir n'a point été déçu ;
Elle a couronné Melpomène,
Melpomène lui rend ce qu'elle en a reçu.

Ces vers sont de M. Garrick.

Les enthousiastes de Mlle Clairon ont saisi avec avidité cette occasion de la célébrer : on a institué l'*Ordre du Médaillon*, et l'on a frappé des médailles représentant ce portrait, dont ils se sont décorés.

L'année précédente (toujours d'après Petit de Bachaumont), Cars et Beauvarlet avaient reproduit par la gravure le portrait de Mlle Clairon peint par Vanloo. La gravure avait été payée par le roi, et Mme Galitzine avait fait don du tableau à la comédienne. Le cadre était également offert par le roi. Cette gravure semble avoir été vendue au profit de l'actrice, car les *Mémoires secrets* ajoutent : (16 sept. 1764) :

C'est une fureur de courir après l'estampe de Mlle Clairon : on assure qu'elle en a déja fait cinq cents louis.

Ed. M. M.

*
* *

L'Ordre du Médaillon, dont il est question au sujet du sieur François Borde, est le « Médaillon de Vétéran », créé par ordonnance royale du 16 avril 1771 et donné aux militaires ayant plus de 24 années de service. C'était un médaillon en cuivre, de forme ovale, à l'intérieur sur fond de drap rouge, deux épées croisées et réunies par un nœud de ruban ; on le portait cousu à l'habit, sur le côté gauche. Supprimé le 6 avril 1791.

Le Musée de l'armée possède un modèle en étoffe brodé en fil d'argent, et même un double médaillon pour 48 années. Les officiers vétérans portaient un modèle en cuivre doré surmonté de la couronne royale.

Cf. l'ouvrage du capitaine Sculfort, sur les décorations et le portrait de J. Theurel par Vestier au musée de Tours.

Pelleport.

**Jules David peintre** (LXXXIII, 381). — Voir la notice que l'*Allgemeines Lexicon der bildenden Künstler* consacre à cet artiste né à Paris le 29 mars 1808, mort le 20 octobre 1892. On y indique notamment comme sources à consulter :

Bellier-Auvray, *Dict. gén.* I (1882) et suppl. — Nagler, *Monogr.* III, n° 2199. *Chron. des Arts*, 1892, p. 270 (Nécr.). — *Nouv. Arch. de l'Art français*, 3e série XI (1895) 43-4. — Catal. des Salons et de l'Exposition centen. de la Lithogr., 1795-1895, Paris.

*P. c. c.* De Mortagne.

*
* *

Encore un artiste oublié, n'a point laissé de traces, bien qu'il ne manquât de talent ni d'habileté. Il vivait au temps heureux où l'on faisait encore de la lithographie, et aussi de la gravure sur bois, en un temps où l'on n'était pas submergé par l'éternel, l'implacable « procédé », ennemi de toute espèce de personnalité artistique. Depuis les commencements du romantisme jusque vers 1850, combien d'artistes distingués comme illustrateurs, dont les noms ont aujourd'hui disparu, en dépit de leur valeur réelle ! En particulier, les collectionneurs qui ont eu l'heureuse idée de réunir les titres de musique, ont pu se former une sorte de petit musée plein de richesse et de variété, dont on ne trouverait nulle part l'équivalent, et qui leur procure d'aimables jouissances. Il n'est pas seulement question ici des artistes qui, sous ce rapport, tenaient la corde, comme les deux Devéria, les deux Johannot, Daubigny et certains autres (et l'on trouve parfois, avec leurs noms, ceux d'Isabey, de Charlet, de Gavarni, d'Hippolyte Bellangé, d'Henri Monnier, qui ne dédaignaient pas de se produire ainsi), combien firent preuve en ce genre d'un talent réel qui ne suffit pas à les sortir de l'obscurité.

C'était Célestin Nanteuil, à qui l'on doit de véritables chefs-d'œuvre d'invention, de puissance et d'énergie. Mouilleron, qui a laissé tant de pages délicieuses de finesse et de grâce, et Janet-Lange, et Pauquet, et Alophe, et Eugène Leroux, et Grenier, et Lancelot... Quel gentil petit recueil biographique on ferait en remettant en lumière, à l'aide de leurs œuvres, tous ces artistes si divers, si aimables, si

bien doués et si généreusement inspirés. Les éditeurs de musique savaient bien ce qu'ils faisaient en leur confiant, pour la joie de leur clientèle, l'illustration des albums qu'ils publiaient alors chaque année, albums Masini, Loïsa Puget, Panseron, Concone, Victoria Arago, Frédéric Bérat, Etienne Arnaud, Robert Mazel, etc. On trouve justement le nom de Jules David illustrant, seul, ceux de Paul Henrion, de Clapisson, de Lia Duport, de Carulli, ce qui ne l'empêchait pas de collaborer à bien d'autres Celui-là était particulièrement recherché pour la souplesse et la variété de son crayon ; et pourtant, que sait-on de lui, et qu'est il devenu ? Pour ma part, je ne saurais le dire, et je sais seulement qu'il faisait honorablement partie de ce petit bataillon d'artistes primesautiers si actifs dans leur spécialité, si vraiment infatigables, et qui dépensaient sans compter des trésors d'imagination, d'invention et d'originalité. Ceux-là mériteraient assurément un souvenir, pour la place qu'ils ont tenue modestement et gentiment dans un petit coin de l'art.

ARTHUR POUGIN.

—

**De Gamaches** (LXXXIII, 334). — En 1864, le *Nouveau Journal* publia les Mémoires des Sanson, par Henry Sanson, ex-exécuteur des Hautes Œuvres de la Cour de Paris. Ces mémoires contiennent le journal du grand père de l'auteur, exécuteur pendant la Révolution ; il mentionne parmi les exécutés du 27 prairial 1793 : ... Claude-Henri Gamache, cultivateur à Bourges, et Denis-Eléonore-Michel de Gamaches, ex-comte et porte-guidon de la gendarmerie.

En renvoi au bas de la page :

« La condamnation de ces deux derniers est une des plus grandes monstruosités qu'ait commises cette dérision de justice qu'on appelait le tribunal révolutionnaire. Lorsque l'huissier chargé d'extraire les prévenus traduits au tribunal révolutionnaire prononça ce nom de Gamache, deux condamnés répondirent à l'appel. Cet homme se trouva fort embarrassé, car la liste ne contenait nulle autre désignation par les prénoms ou par la profession. Il prit le parti de conduire les deux détenus à Fouquier-Tinville et de lui exposer ce qui venait d'arriver, Fouquier approuva beaucoup ce procédé, et, pour ne pas avoir inutilement dérangé le Gamache numéro 2, il l'envoya avec son homonyme à l'audience, d'où ils sortirent l'un et l'autre pour aller à la guillotine ».

(Campardon. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II).

ROBERT V.

—

**Laus de Boissy** (LXXXIII, 382). — Fils d'un riche artisan, cordonnier, dit-on, Laus, comme beaucoup de ses contemporains prit la particule et adjoignit à son nom patronymique celui de *de Boissy*, en souvenir peut être, du poète Boissi, dont il se croyait l'émule. C'était un demi littérateur, dont on connait les ouvrages suivants :

— *Roberty ou Le Triomphe de la constance* (drame en cinq actes en prose, d'abord accepté en première lecture à la Comédie-Française, (1778) puis refusé en 1781.

— *La Course ou les Jokeis.*

— *Le double déguisement ou On ne s'y attendait guère* (1779).

— *Le Maire de village ou la Force de la Loi*, représenté à la Comédie-Française (22 Février 1793).

Laus de Boissy collabora aussi au *Journal Littéraire* de Nancy de 1780 à à 1787. Il s'attira de nombreuses et piquantes épigrammes de la part de ses contemporains, qui raillaient à l'envi sa platitude et son pédantisme.

Lieutenant de la Connétablie et Maréchaussée de France, il portait : *Coupé d'argent et d'azur au griffon de l'un en l'autre*. Devise : *Virtuti et armori laus.*

Membre des académies de Rome, de Padoue... il se servait d'un Ex-libris à ses armes dont on connait trois variantes. Certains exemplaires ont été mutilés intentionnellement sous la Révolution.

Cf : Bachaumont. *Mémoires secrets*, 1809, t. II, page 142.

Dulaure. *Liste des noms de familles et patronymiques des ci devant ducs, marquis, comtes, etc.* Paris, Garnery, sans date, in-8°, page 85.

Michaud : *Biographies*, T 23, page 381.

Larousse : *Dictionnaire.*

FRANCOPOLITANUS.

Mêmes références : SAFFROY, SAINT-VALBERT, UN BIBLIOPHILE COMTOIS, ARTHUR POUGIN.

***

Une marque de bibliothèque ayant appartenu à ce littérateur a été publiée par le dessinateur d'ex libris Henry André au cours d'un article : *Les ex libris du monde du Théâtre*, paru dans le numéro d'avril-juin 1914 du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Théâtre*.

L'ex-libris reproduit porte : *Bibliothèque de M. Laus de Boissy, Ecuyer, Lieutenant-particulier du Siège de la Connétablie, Rapporteur du Point d'Honneur, Membre des Académies de Rome, Padoue, etc., etc.*

« Voici, dit M. Henry André, la principale des trois marques de bibliothèque d'un bien curieux personnage lequel, assurément, sans ces marques préservatrices, serait tombé à fond dans l'oubli Cependant, à en juger par son ex-libris, on pourrait supposer avoir affaire au moins à un grand seigneur. Il n'en est rien. Cette belle marque est toute de son époque, de cette fin du XVIIIe siècle où règne superbement la mystification. Rien n'y est justifié, pas même le nom du bibliophile. »

R.

—

**Assassinat de la duchesse de Praslin.** (T G., 725 ; LII à LIV ; LVIII ; LIX. — Dans une publication récente on attribue à l'assassinat de la duchesse de Praslin une cause toute différente, de celle qui avait cours jusqu'ici. Le duc aurait eu, paraît-il, des relations très intimes avec une princesse de la famille d'Orléans et la duchesse aurait découvert une correspondance fort compromettante. On assure même que les agents de police, chargés de constater le crime, auraient retrouvé dans la main crispée de la pauvre victime, une lettre signée d'un prénom qu'il n'est certes pas difficile d'identifier.

Où trouver d'autres détails sur cette nouvelle version de ce crime célèbre ?

HENRY DE BIUMO.

—

**Portrait de Jean Second** (LXXXIII, 184). — La liste des portraits connus de Jean Second se trouve dans l'*Iconographia batava* de E. W. Moes, t. II (Amsterdam Fr. Muller, 1905) p. 371. On ignore ce qu'est devenu celui de Jan Scorel, dont il reste une gravure par T. W. Bagelaar ; le texte cité de Tissot est complètement erroné, on le voit. La bibliothèque de l'Université de Leyde possède un portrait du poète des *Baisers*, que Moes dit être une copie d'Isaac Claesz Swanenburg.

PAUL BERGMANS.

—

**La marquise de Silly** (LXXXIII, 384). — Je ne me hasarderai pas à parler longuement de Coraline, puisque notre confrère paraît connaître tout ce qui a été imprimé sur elle. Peut-être pourtant ne connaît-il pas la longue et jolie pièce de vers qu'elle inspira à Marmontel et qui commence ainsi :

Oui, Lucinde, je t'aime et mon âme ravie
A puisé dans tes yeux une nouvelle vie ;
Volage dans mes goûts et froid dans mes [désirs,
Je ne trouvais partout que l'ombre des plai- [sirs
Je t'ai vue, et mon cœur a reconnu son mai- [tre

Je remarque seulement que si c'est en 1760 que ladite Coraline devint la maîtresse du futur prince de Conti, c'est justement à cette époque qu'elle quitta le théâtre, où elle n'avait connu que des succès.

A. P.

***

Véronèse Anne-Marie, dite Coraline, fille de Charles Antoine Véronèse, dit Pantalon, acteur de la Comédie italienne, et de Lucie Perette Sperotti, était née à Bassano vers 1730, et avait débuté à la Comédie italienne de Paris le 6 mai 1744 par le rôle de Colombine de la pièce intitulée *Le Double mariage d'Arlequin*, à la suite de laquelle elle dansait un pas de deux avec avec Antoine Etienne Baletti.

Elle joua ensuite Coraline dans *Coraline jardinière*, ou la *Comtesse par hasard* pièce en trois actes de Charles Antoine Véronèse, et Coraline, dans *Coraline esprit follet* du même auteur qui n'était autre que son père.

Puisque M. Alex. Thomas ne veut pas que l'on cite d'opinions déjà connues sur elle, je n'enregistrerai ici, pour mémoire que ce qu'en ont dit les frères Parfaict, les vers de Panard sur ses talents de comédienne et de danseuse, et le quatrain du poète anonyme, sans parler de Grimm.

Reçue dès son début aux appointements, Coraline obtint en 1746 une portion de part. Admise plus tard à part entière, elle quitta le théâtre avec la pension de 1000 livres à la clôture de 1759.

Les charmes de Mlle Coraline lui avaient attiré de nombreux adorateurs, parmi lesquels Charles Antoine Bertinazzi dit Carlin, le prince de Monaco, MM. de Létoriere et de Saint Crix, officiers au régiment des gardes, et le Comte de La Marche, plus tard prince de Conti. Ce fut ce dernier qui fit don à l'actrice du marquisat de Silly, dont elle porta quelquefois le titre, dit-on. Il eut d'elle un fils devenu par la suite chevalier de Malte, et connu sous le nom de Vauréal. Mlle Coraline mourut au mois d'avril 1782, et institua le Prince de Conti son légataire universel. Le Prince accepta l'héritage, et prit par acte authentique l'engagement de continuer à Lucie Perette Sperotti, mère de la défunte, la pension de 600 livres que sa fille lui servait depuis 1763, et de plus fixa désormais à 1000 livres le chiffre de cette pension.

M. Emile Campardon a publié les documents suivants concernant Coraline :

1° Donation faite par Honoré Camille Leonard Grimaldi, Prince de Monaco à Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, 29 décembre 1753.

2° Donation faite par Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, à sa femme de chambre, 18 février 1754.

3° Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, obtient sa retraite avec 1000 livres de pension, 21 avril 1759.

4° Donation faite par Mlle Anne Marie Véronèse, dite Coraline, à sa mère Lucie, Perette Sperotti, veuve de Charles Antoine Véronèse dit Pantalon, 1er janvier 1763.

5° Mlle Anne Marie Véronese, dite Coraline, est interrogée sur faits et articles à la requête d'un marchand de vins qui se prétendait son créancier, mai 1763.

Emile Campardon donne encore comme références : Archives nationales Y 464. — Dictionnaire des Théâtres VI, 157. — Calendrier historique des théâtres, Paris, Cailleau 1751 — Grimm, Correspondance littéraire VI, 18 — Mémoires secrets VIII, 319, XX, 87 — Mémoires de Casanova, Edit. Royes, V. 88. — Journal des Inspecteurs de M. de Sartine, 100, 266, 289.

Voir aussi l'article très intéressant *Veronèse Anna detta Corallina* dans le livre si documenté de Luigi Rasi, *I Comici Italiani*, p. 638 et suivantes. Citation peu connue tirée des *Colifichets* (Amsterdam 1756).

HENRY LYONNET.

—

**Problème héraldique** (LXXXIII, 384). — D'abord on se trouve en présence d'écussons écartelés, il ne peut y avoir enquerre. Presque toujours les quartiers des écussons proviennent d'alliances. En Espagne c'est de règle et nul gentilhomme, en principe, ne peut porter des armes qui ne soient écartelées de celles maternelles et d'aïeules. Dans le cas cité, il est bien possible qu'une famille se soit alliée 2 fois à celle du quartier 1 (celle du *de cujus*) et ainsi ait ses armes aux 2 et 3.

J'ajoute qu'on eut pu parfaitement représenter 2 fois le quartier 1 en le mettant au 4, mais il est *vraisemblable* qu'on a tenu à rappeler que l'alliance avec la famille au huchet s'est produite 2 fois.

SAINT-SAUD.

***

Ceci n'est pas un *problème*. C'est un cas des plus fréquents, même dans le d'Hozier et le Père Anselme.

Les Ecus Composés réunissent en un seul les blasons des familles alliées. *Très souvent* les 1er et 4e, 2e et 3e quartiers portent les mêmes armes. Mais ce n'est pas une règle.

Il y a, dans l'Ecu de Gonzague-Clèves, 4 grands quartiers : le 1er porte les armes de Mantoue ; le 4e a 6 quartiers différents : Empire, Jérusalem, Aragon, Saxe, Bar et Constantinople.

Les d'Agoult écartelèrent : *au 1* (blason du titulaire) d'*Agoult ; au 2, de Montauban-Saint André ; au 3 de Vesc* ; et *au 4, de Maubec*, quatre armoiries très différentes

Les La Trémoille portent 8 quartiers entierement différents (Orléans, Milan, Bourbon, Penthievre, Savoie, Luxembourg, Coëtivy, Montmorency-Laval) et *La Trémoille sur le tout*.

L'exemple donné par M. Boissy n'est point à l'enquerre. Il ressemble à nombre de blasons dont deux quartiers opposés sont pareils et les deux autres différents,

selon les alliances d'origine que l'on tient à indiquer. Exemples au hasard :

— Mesmes d'Avaux porte : *au 1, de Mesmes ; aux 2 et 3, de Bigorre ; au 4, de Lassus.*

— Pannisse Panis : *aux 1 et 4, de Mark ; au 2, de Panisse ; au 3 de Passis.*

— Lorraine Vaudémont : *au 1 et 4, de Lorraine ; au 2, de France ; au 3 d'Harcourt.*

— Juillac de Vignoles de Picquet : *Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; au 2, de sable à la vigne d'argent, fruitée de 2 pièces et tortillée autour d'un pal du même et mouvante d'une terrasse d'or ; au 3, d'argent à trois têtes d'aigle arrachées de gueules, becquées et couronnées de sable.*

Quant aux quatre quartiers *différents*, ils sont innombrables.

P. B. Gheusi.

—

**Armoiries abbatiales : crosses et tréfles** (LXXXIII, 385). — Les armes décrites avec la devise : *Prodesse magis quam præesse* sont celles de Marie-Jean Léonard, abbé de Fontfroide, au diocèse de Carcassonne, 1889.

Numéro 1655 du *Dict. des Devises Ecclésiastiques* de Henri Tausin.

Marquise de Soragna.

—

**Les armes d'Honneur** (LXXXIII, 420). — Dans sa monographie de l'arme blanche des armées françaises de terre et de mer de 1789, à 1870, le Capitaine Bollet, donne à l'article VIII une étude et des descriptions qui seront de nature à satisfaire notre collègue. On peut aussi consulter la collection de la *Sabretache*, le 2e volume du Général Thoumas sur l'Exposition militaire rétrospective de 1889 et l'Histoire de la Manufacture de Versailles (Cap. Bottet).

P.

—

**Iconographie des profanes dans les églises** (LXXXIII, 288, 411). — Les vitraux de l'église de Bon Secours, près de Rouen, étaient autrefois et sont encore sans doute, remplis d'effigies de donateurs et donatrices aux accoutrements bourgeois d'il y a 80 ans et Alphonse Karr s'en est fort égaye dans ses *Guêpes*. Le temps a peut être harmonisé quelque peu ces pauvretés à moins qu'il ne les ait détruites ; les vitraux du XIXe siècle n'ont pas la solidité de ceux que nous ont légués les artistes du moyen âge. J'ai vu aussi de ces fantaisies iconiques à l'église de Saint-Florentin, Yonne et hélas, de pires dans maintes églises de villes et de villages.

H. C. M.

—

**Entretien des vieilles reliures** (LXXXIII, 387). — Je me sers depuis longtemps dans ce but d'encaustique fine et j'en suis très satisfait, qu'il s'agisse de reliures en veau ou en maroquin.

Passer plusieurs fois sur la peau un tampon de laine imprégné d'encaustique ; laisser sécher ; puis frotter légèrement avec un chiffon de laine bien propre : la reliure est nettoyée et redevient onctueuse au toucher et brillante à la vue.

Vilmeux.

—

**La petite ville de La Bruyère** (LXXXIII, 292, 414). — La description ne convient nullement à la ville régulière et factice créée par la volonté de Richelieu, en pleine province de Touraine, et pas davantage à la cité royale de Saint-Germain-en-Laye. Il faudrait chercher quelque petite ville bien reculée, bien vieillotte et provinciale, vivant toujours sur elle-même depuis des siècles et ayant pris lentement tous les défauts de gens végétant sur place sans sortir jamais de leur cage. Un de mes amis qui connait à fond le Massif central, m'a dit, un jour, que la petite ville de La Bruyère ressemblait fort à Thiers ; mais je pense que l'auteur des *Caractères* n'a jamais mis les pieds en Auvergne et a fait une description imaginaire quelconque sans personnalité géographique.

C. M.

—

**Renan. « Solliciter doucement les textes »** (LXXXIII, 241, 415). — Je dois tout d'abord remercier mes érudits confrères de l'obligeance qu'ils ont mise à m'éclairer sur l'origine et la signification de la petite phrase de Renan que j'avais — à tort — prise pour une critique adressée par d'autres à sa manière d'interpréter les textes en matière historique.

D'autre part, je puis donner à mes

collaborateurs l'assurance que je n'ai jamais eu l'intention d'accuser Renan « d'avoir dénaturé sciemment les textes pour la plus grande gloire de ses opinions personnelles » ; je me suis borné à demander si c'était ainsi que l'entendaient ses antagonistes. En outre, je tiens à faire remarquer que le reproche adressé à l'auteur de *la Vie de Jésus* d'escamoter les miracles qui le gênent et de n'avoir pas composé une œuvre de bonne foi, émane de M. Paul Deslandres et non de moi. *Cuique suum.*

G. P.

—

**Albums d'autographes romantiques E. C.** (LXXXIII, 291). — Dans l'article complet qu'il a publié dans *le Temps* sur cet album, qui, en définitive, paraît avoir appartenu à une dame Théodore Carlier, M. Emile Henriot avait reproduit quelques lignes de Stendhal datées du 31 juillet 1830. Le futur auteur de *la Chartreuse de Parme*, dont le fracas des « Trois Glorieuses » ne semble pas avoir troublé la sérénité, s'y livre à des considérations assez quintessenciées sur le bonheur à l'adresse de la propriétaire de l'album et les termine par ce conseil : « Ne soyez pas malheureuse si, dans la route, la robe de *Victorine* est froissée par la portière... » Et M. Henriot posait, au sujet de ce dernier prénom, la question suivante :

De quelle Victorine s'agit-il là ? Nous l'ignorons. Nous ne sommes même pas certain d'avoir lu le dernier mot, fort difficilement déchiffrable, où l'on peut voir, si l'on préfère, fantaisie, fortune ou destinée — qui, d'ailleurs, n'ajoutent pas une valeur particulière à l'aphorisme stendhalien.

Je crois que c'est bien « Victorine » qu'il faut lire et que c'était le nom d'une couturière réputée à Paris vers 1830, car dans son roman, *Massimila Doni*, Balzac écrit, à propos de la toilette de son héroïne :

Dans ce palais de fée..., la Cataneo obéissait aux firmans de *Victorine* et des modistes françaises. Elle portait une robe de mousseline et un chapeau de paille de riz.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Les « Polkeuses » L'auteur ?** (LXXXII, 287). — Le catalogue de la librairie Gougy (Juin 1921) donne comme l'auteur de l'opuscule en question, un certain Charles Narrey.

ORFRÉMONT.

—

**Trau, Schau, Wem** (LXXXIII, 390). — Je ne crois pas savoir beaucoup d'allemand, mais il me semble que trau', schau' wem, pour traue, schaue, wem, est une formule connue et correcte qui signifie littéralement : confie-toi, regarde à qui ; c'est-à-dire, avant de donnner ta confiance, regarde bien à qui tu la donnes ; ne te fie pas au premier venu.

IBÈRE.

*
* *

Traduction ad usum juventutis : *Fie-toi, observe à qui.*

L. ABET.

*
* *

Il n'a de populaire que sa tournure fortement elliptique. Mais ne présente rien d'obscur quant au sens. Le mot à mot suffit à nous donner une explication suffisante :

*Trau*, si tu as confiance, si tu te fies ; *Schau wem*, (regarde à qui) prends garde à qui.

C'est évidemment une façon de dire comme en français : *Défiance est mère de sûreté.*

*
* *

Ce proverbe devrait s'écrire : « trau » (pour traue) « schau » (pour schaue) wem. Il se traduit littéralement : « Confie-toi, (mais) considère à qui », ou « Donne ta confiance, mais à bon escient ». Le sens est bien voisin de « Défiance est mère de sûreté ».

GEO.

*
* *

Encore les méfaits d'un e muet oublié ! Moins graves, il est vrai, que ceux qu'a contés naguère le comte Durrieu à l'Institut.

Ecrivons : « trau (e), schau (e) wem » et le collaborateur P. L., avec sa connaissance de la langue allemande, n'aura aucune peine à voir que ce dicton est d'une construction parfaitement régulière.

Notons d'ailleurs qu'à la 2e pers. sing. impér. prés., l'e muet final tombe fréquemment, même dans l'allemand le plus correct.

QUISETTI.

*
* *

Ce proverbe est exprimé dans un allemand irréprochable. *Tràu* est l'impératif de *trauen*, se fier, donner sa confiance ; *schau* est également l'impératif de *schauen*, voir, regarder, faire attention ; *wem* est le datif de *wer*, qui.

Voici alors la traduction mot à mot : *fie-toi, vois à qui*, et, en bon français : vois à qui tu te fies, fais attention à qui tu accordes ta confiance, n'accorde pas ta confiance sans avoir bien examiné à qui tu te fies.

La traduction « défiance est mère de sûreté » n'est pas inexacte ; mais elle est, comme on le voit, un peu libre.

A. W.

*
* *

Il me semble que « trau » doit être l'impératif du verbe « trauen », confier, se confier, avoir confiance ; « schau » celui de « schauen », regardez, « wem » veut dire « à qui ».

On peut donc traduire littéralement :
Confie toi, regarde à qui.
Et plus clairement :
Regarde à qui tu te confies.
Dans le sens de :
Prends garde à qui tu te confies.

Sous toutes réserves, car mes études d'allemand sont loin !

M. DE C.

—

**Le pluriel de lire** (LXXXIII, 388). — La question a été traitée, à propos du mot *mark* dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1919.

Le mot *lire* peut-être envisagé :

1° Comme la forme francisée de l'italien *lira*, et à cette forme francisée nous ne devons pas refuser l's du pluriel ;

2° Comme la forme italienne du pluriel de *lira*, et dans ce cas il doit être conservé tel quel dans les documents tels que compte-courants, catalogues, cotes de Bourse, etc., qui relèvent du commerce international.

ALBERT RITT.

*
* *

Le pluriel du mot italien *lira* étant *lire*, on peut supposer que ceux qui écrivent « deux lire » entendent employer le mot italien, mais alors ils doivent écrire « une lira ».

Si l'on admet la forme française *lire* au singulier il faut logiquement, au pluriel, écrire *lires*.

DE MORTAGNE.

*
* *

Sans prétendre que cette définition soit celle qui convient, je signale qu'il y a de longues années, le Comptoir d'Escompte faisait écrire ainsi à ses clients d'Italie « Nous avons bien reçu votre envoi de 1.000 *lils* ». Pluriel de *lire*.

Aujourd'hui, on écrit plus volontiers *lire* pour le singulier et *lira* pour le pluriel.

Mais le *Petit Dauphinois* fait une grosse faute en imprimant *lire* pour le pluriel de *lire*.

F.

*
* *

Les règles relatives à l'orthographe française des mots étrangers introduits dans notre langue sont assez mal définies à en juger par ce qu'on lit journellement. C'est pourtant affaire de bon sens.

A mon avis, le mieux est de s'en tenir à l'usage courant et traditionnel, en cherchant uniquement ce qui paraît le plus conforme au génie de notre langue. Ecrivons donc tout bonnement : une lire, deux lires, comme nous écrivons : une livre, deux livres, un marc, deux marcs (Cf. Littré).

Ecrire 250.000 lire, comme fait *le Petit Dauphinois*, est parfaitement correct *en italien*. Mais, oui ou non, parle t on français en France ? Nous faudra-t-il dire une lira (bien que rosa se dise en français la rose) et aussi deux mark (invar. en allemand) et une mark (fém. en allemand) ? Par analogie, quel charabia parlerons-nous quand il s'agira des autres monnaies étrangères

Pourquoi d'ailleurs s'arrêter en aussi beau chemin et ne pas transposer aussi directement en français les formes étrangères des noms de villes ? Nous verrions alors de ces gentillesses : « Je me rends de London à Venezia en passant par Basel et Milano ». Ou encore : « Frankfurt est sur le Main et Regensburg sur la Donau. »

C'est absurde et très savant. Mais n'oublions pas que c'est l'usage qui fait la langue. Ce ne sont ni les savants ni les académiciens.

Pour conclure, gardons-nous de barbouiller notre langue de tous les idiomes de l'univers. Ils ont chacun leur génie, mais le français a bien le sien qui vaut qu'on le conserve intact Parlons français.

QUISETTI.

*
* *

Vous dites que ce mot est invariable. Il s'agit au contraire de dire *una* lira au singulier et *lire* au pluriel. Mais comme au singulier il n'y a qu'une lira, toutes les autres sont évidemment au pluriel. Le côté intéressant de l'affaire est d'avoir des lire en quantité ce qui n'est pas permis à tous les mortels.

HENRI TALMONE.

*
* *

Il nous semble probable que le *Petit Dauphinois* écrit « 250.000 lire » parce que, en italien, les noms terminés en *a*, comme bottiglia, casa, carta, lira, etc, forment leur *pluriel* en changeant l'*a* en *e* : bottiglie, case, carte, lire, etc. Les adjectifs en *a* suivent la même règle.

Dr FRIEND

*
* *

Le mot *lire* est précisément lui-même un pluriel, le pluriel de *lira*. La *lira* est une pièce d'argent italienne équivalent à notre franc. *Una lira* vaut un franc, *cinque lire* valent cinq francs.

*Lira* est aussi la traduction italienne de notre lyre, qu'on traduit aussi par *cetra*.

A. P.

*
* *

*Lire* est un pluriel. Les Italiens disent *una lira* (ouna lira). *due lire* (doué liré). Je ne suis pas expert en italien, mais ayant passé 15 mois à l'armée française d'Italie, ma science va jusque là. Le *Petit Dauphinois* a donc raison de parler de mille *lire*, sans s final.

Mais les journaux ont souvent tort de parler de *la* Piave, rivière vénitienne célèbre par la guerre. Les Italiens disent *Il Piave* (il piavé), c'est un mot masculin. Nous devons donc dire *le* Piave (comme du reste *le* Rhône) et ne pas nous laisser prendre par l'e final que nous croyons à tort muet en lisant *a la française* et qui nous paraît donner une allure féminine à ce mot.

OURS D'AQUITAINE.

*
* *

Il n'y a pas de pluriel à *lire* puisque c'est un pluriel. En italien : *una lira* (une *lire* si on ne veut pas parler italien, mais ce mot n'a pas de raison d'être ainsi employé) *due lire* (deux *lire*). — Quand on parle de la monnaie espagnole si on dit une *peseta*, on dit deux *pesetas*, employant ainsi — et régulièrement — le pluriel espagnol. Si on parle de la monnaie anglaise, on ne dira pas un *pence*, mais un *penny*, qui au pluriel seulement se change en *pence*.

Gardons-nous donc de la manie de franciser des mots étrangers.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Les dictionnaires français n'ont pas à accueillir un mot italien, et Larousse aurait dû ouvrir un dictionnaire, ou une grammaire, de la langue italienne avant d'écrire son article. *Lira* est en italien le singulier du mot qui correspond à notre mot *livre* ; *lire* en est le pluriel ; rien de plus correct donc que d'écrire, comme le *Petit Dauphinois*, cent, mille *lire*. Ecrire mille liras serait absurde, ce pluriel ne serait d'aucune langue ; écrire mille *lire* est correct, si on veut conserver à cette monnaie italienne le nom qu'elle porte sur les monnaies d'Italie ; si on veut le franciser, il n'y a qu'une solution admissible, puisque le mot existe en français : c'est de dire mille livres ; on risquerait seulement de n'être plus compris des français d'aujourd'hui Disons donc mille lire, sans s, comme nous disons, si je ne me trompe, deux *pence*, et non deux *pennys*, ni deux *pences*.

IBÈRE.

*
* *

Oui, il y a une règle, et notre confrère Surell la trouvera dans toutes les grammaires. On laisse invariables, au pluriel, les substantifs qui ont passé des langues étrangères dans notre langue, tant qu'ils ne sont pas naturalisés par un usage suffisamment fréquent, lequel en modifie d'ailleurs parfois l'orthographe ou la prononciation ; ainsi, l'Académie, dans l'édition de 1762 de son *Dictionnaire*, écrivait encore « des opera ». Notons qu'à certains de ces substantifs nous conservons pour le singulier et pour le pluriel les deux formes de la langue originale (« un soprano, des soprani » ; « un Targui, des Touareg »), en attendant leur francisation com-

plete : aujourd'hui déjà, par exemple, on dit aussi souvent « des dilettantes » que « des dilettanti ».

Le *Petit Dauphinois* a donc raison, jusqu'à présent, d'écrire « des lire ». En Belgique, où nous avons subi l'occupation allemande, où l'ennemi nous a imposé tant d'amendes, tant de contributions de guerre, la plupart des journaux écrivent « des marks » : le mot, comme l'affreux papier monnaie, a été, hélas ! durant quatre années, d'usage constant...

A. Boghaert-Vaché.

—

**« Dulce et Decorum... »** (LXXXIII, 386). — L'auteur de ce texte est Horace (*Odes*, III, II, 13). Il a su condenser dans un vers de onze pieds ce que Tyrtée, le Barde boiteux de l'Attique, avait déjà exprimé dans un distique célèbre. Ce qui vaut mieux, c'est qu'il a enrichi le texte grec d'une idée de plus, *Dulce*, d'emblée la plus belle !

Dr Friend.

*
* *

Cette phrase constitue le premier vers de la strophe 3, dans la seconde ode du troisième livre d'Horace ; ce livre où les six premières odes, toutes sur le même rythme, forment comme une espèce de poème d'exhortation morale, destiné à réveiller dans la jeunesse romaine, après les vices des générations qui viennent de vivre la terrible période des guerres civiles, les viriles vertus des ancêtres ; poème que termine d'ailleurs la strophe découragée où Horace semble deviner une loi fatale dans la décadence de Rome : « Pire que nos grands pères, la génération de nos pères a mis au monde en nous des fils qui valent moins qu'elle, et nous allons engendrer une descendance plus corrompue encore ».

On peut remarquer que le vers « dulce et decorum est pro patria mori » en rappelle deux bien connus de Tyrtée, qui disent : « il est beau de mourir quand on tombe au premier rang, vaillant soldat, en combattant pour sa patrie ».

Ibère.

Mêmes références Saint-Malo ; Sus. Alpha ; Saint-Valbert.

—

**Malmaison ou La Malmaison** (LXXXIII, 389). — Dans les mémoires relatifs aux Cent jours par le Baron Fleury de Chaboulon, secrétaire de l'Empereur, (Édition de 1822, chez Alexandre Corréard, Libraire, Palais Royal, Galeries de Bois, n° 256) je lis le passage suivant :

Napoléon aux Braves Soldats de l'Armée devant Paris.

*Malmaison* 25 juin 1815.

Soldats,

Quand je cède à la nécessité qui me force à m'éloigner, etc., etc ».

Quelques pages plus loin je lis de nouveau :

Le général comte Békei, membre de la Chambre des députés, fut nommé commandant de la garde de l'Empereur et chargé sous ce prétexte de se rendre à Malmaison pour veiller à la conservation de l'Empereur Napoléon et empêcher les malveillants de se servir de son nom pour occasionner des troubles ».

Je dois ajouter que Fleury de Chaboulon dans ses Mémoires écrit tantôt Malmaison et tantôt La Malmaison.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que l'on emploie les deux orthographes pour désigner la résidence où Napoléon passa les derniers moments qui lui restaient avant le 29 juin, jour de son départ pour Rochefort.

Georges Billard.

*
* *

La chute (ou apherese) de l'article est fréquente dans la toponymie française. Autrefois, — au moyen âge, — Montélimar (Drôme) s'appelait *le Monteil*; Neufchâteau (Vosges), *le Neuf Chastel* ; Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), *le Pont*, Pont-d'Ain et Pont-de Veyle (Ain), *le Pont d'Ain* et *le Pont de Veyle*. Port-Lesney (Jura) est encore pour les gens du pays, *le Port*. La Chaux-de Fonds (Suisse) est souvent appelée *Chaux-de-Fonds* (sans article) par le populaire.

Saint-Valbert.

—

**Manceaux ou Mansoaux ?** (LXXXIII, 389). — Je partage absolument l'avis de Surell. Mais je ne sais comment il est possible de réagir contre un usage constant. Il y a de nombreuses familles du Maine qui portent ce patronyme « Manceau ».

H. Baguenier Desormeaux.

*
* *

On dit généralement *Manceaux*, avec

un *c*. C'est, je crois pouvoir l'affirmer, l'usage courant aujourd'hui.

Autrefois on trouvait quelquefois *Mansais* : ex. : un tel, ecclésiastique mansais.

M. Duchemin Descépeaux qui écrivait au début du XIX^e siècle avait peut-être une autre tradition. Manceaux avec un *s* devait avoir une prononciation non conforme à l'usage, car placé ainsi, cet *s* devrait se prononcer comme un *z*. Ex. : naseau d'un cheval, les naseaux, etc.

Ne trouve-t-on pas Manceau quelque part dans La Fontaine :

« Ce sont là les discours dont un père Man-
[ceau,
Instruit son fils novice au sortir du berceau ».

Quoi qu'il en soit, tout le monde au Mans, dit Manceau, et l'écrit avec un *c*, aujourd'hui.

Personne, en dehors de l'auteur cité n'a écrit *Manseau*, en parlant des habitants du Maine ou de la ville du Mans Le mot *Manceau* nous parait même d'origine assez récente, du XVI^e siècle, probablement. Primitivement et logiquement, on disait *mansais*, un *sou mansais*, *monnaie mansaise*. Quand on parlait des habitants de la province du Maine, le mot *Mainiau*, *mainielle*, au féminin, était seul employé, et tout le monde connait l'expression : *les gars mainiaux*, si usitée à la fin du XVIII^e siècle, lors des troubles de la chouannerie dans le Bas Maine. J. CHAPPÉE.

—

**L'apéritif** (LXXXIII, 339). — Monsieur Pierre Dufay qui s'intéresse à l'abus de l'absinthe et qui désire connaître l'époque où, au siècle dernier, ce poison commença à se glisser en France, cite un passage du célèbre récit d'Alfred de Musset, connu sous le titre d' « Un souper chez Rachel ».

Je peux, afin de rectifier le « tripatouillage », selon l'expression de M. Dufay, dont Paut de Musset a fait usage, en publiant ce passage, lui donner le texte exact du dialogue, ayant sous les yeux le manuscrit original.

Tout d'abord, la relation du souper fut écrite dans la nuit du 29 au 30 mai 1839, à l'issue d'une représentation de « *Tancrède* aux Français.

Rachel avait demandé du kirsch à sa bonne.

Celle-ci « se trompe » écrit le poète », et apporte de « l'absinthe au lieu de kirsch ».

Ici je copie le manuscrit de Musset :

*La mère.*

Mais c'est une bouteille d'absinthe !

*Moi.*

Un instant, c'est mon affaire, donnez m'en un peu.

*Rachel.*

Je suis bien contente que vous preniez quelque chose ici.

(Elle me verse de l'absinthe que j'avale immédiatement).

*La mère.*

On dit que l'absinthe est très saine.

*Moi.*

Du tout, c'est malsain et détestable, mais je l'adore.

*Sarah.*

Pourquoi ?

*Moi.*

Ah ! parce que...

*Rachel.*

Donnez m'en. (Elle en boit un verre)

Dans l'édition dédiée aux amis de Musset et illustrée par Bida, M. Dufay trouvera des détails complémentaires sur la date exacte du manuscrit. AQUILA.

—

**Les poulardes du Mans** (LXXXIII, 242, 374, 460).— Le collaborateur H. B. pourrait lire fructucusement un *Mémoire* pétillant d'esprit qui est daté de Ventose an 9 : *Question d'Etat pour les Poulardes de la Flèche contre celles du Mans* (Prix : 75 centimes. A Paris Se vend à l'imprimerie des Sciences et Arts, rue Ventadour). Le *Mémoire* a 24 pages.

L'auteur chante d'abord les mérites incontestables des poulardes dites du Mans :

« Les habitants du Mans, s'écrie-t-il ensuite avec indignation, dès les premiers moments de la fondation de leur ville, n'imaginèrent rien de plus propre à en porter la réputation d'un pôle à l'autre, et d'âge en âge, jusqu'aux derniers cheveux blancs du monde, que de se dire les compatriotes des poulardes. C'est ce que Jules-César dit positivement dans ses commentaires, livre 83, chapitre 311 *de rebus cœnomarum*, ainsi que l'empereur Julien, chapitre 601 du livre 150 de son *Mysopogon*.

Cela leur réussit si bien qu'ils devinrent célèbres dans tout l'hémisphère, et que leur ville en acquit une illustration et une prospérité qu'elle conserve encore aujourd'hui. Quelques antiquaires, entr'autres Stigonius, prétendent même que Le Mans avait pris du tems de l'empereur Caracalla, le nom de

*Gallinopolis*, par un juste sentiment de gratitude envers les poulardes. C'est dommage que d'habiles critiques aient démenti ce fait. »

Après avoir tonné contre les « poulaillers » du Mans, usurpateurs éhontés de la gloire des « poulaillers » de La Flèche ; après avoir déploré l'excès de modestie de ces derniers, « qui ne faisaient que rire, d'un gros rire, lorsqu'ils voyaient leurs poulardes réjouir la bonne Lutèce, sous le nom de poulardes du Mans ; » l'auteur montre ces « poulaillers » de La Flèche faisant enfin quelques efforts pour recouvrer leur gloire ravie avec tant d'impudeur :

« On voit, par quelques lambeaux pourris de leur chartrier, 1° qu'en 658, ils obtinrent de Gontran, roi d'Orléans, un édit solennel, qui leur attribuait le droit de nourrir, vendre et débiter des poulardes, à l'exclusion de la ville du Mans, qui était restreinte au débit des vieilles poules, des vieux coqs et d'autres volailles à bouillir ; 2° qu'en 801, l'empereur Charlemagne leur donna une patente de jurés poulaillers exclusifs de sa cour et de ses maisons de plaisance ; 3° qu'en 920, 980, 1029 et 1102, la question fut solennellement jugée, d'abord par un combat en champ clos, et à outrance, entre trois poulaillers de chaque côté, en présence de toute la cour, ensuite par l'épreuve du fer chaud, puis par celle de l'eau froide, de l'eau bouillante, et enfin par le jugement admirable de la Croix (*Judicium crucis*, qui subsista jusqu'à Saint-Louis); 4° enfin, que le roi Henri IV ne voulait reconnaître et savourer d'autres poulardes que celles fournies par les poulaillers de La Flèche, et que c'est même en considération de leurs poulardes qu'il honora leur ville d'un collège, comme il appert par les lettres d'érection ».

Et avec mélancolie :

« L'opiniâtreté des usurpateurs, soutenue des erreurs et des caprices de l'opinion publique, a été plus forte que tous ces titres. Les révolutions ont depuis ébranlé le monde ; les empires ont changé de maîtres, ou secoué le joug ; un mouvement rapide et terrible est venu mettre chaque homme, chaque chose, chaque réputation à sa place, et (le croira-t-on?) les poulardes s'appellent encore poulardes du Mans !... »

Nous ne pouvons que demeurer confondus devant une tant vénérable querelle qui va chercher si loin ses arguments et ses preuves...

Et concluons au moins qu'elle était antérieure à Ventosean IX.

HENRY-ANDRÉ.

**Café Alexandre** (LXXXIII, 380). — Le 15 septembre 1756 le sieur Chavannes donnait à bail au sieur Alexandre, un terrain situé boulevard du Temple sur lequel ce dernier fit construire un café qui eut pour enseigne *Café Alexandre*.

A la mort d'Alexandre, l'établissement fut repris par Pierre-Etienne-Hyppolite Liger, directeur d'une manufacture de cuivre à Saint-Germain en-Laye.

Le café Alexandre devint en 1789, *le Café des Arts* (Arch. Nat. Y 1812, 8 avril 1789). On trouvera également des renseignements sur ce café dans la *Gazette noire* p. 212, et dans les ouvrages de Moyens de Saint-Paul sur le boulevard du Temple.

GASTON CAPON.

***

Le Café Alexandre se trouvait Boulevard du Temple, où nous le rencontrons dès 1768, c'est à-dire au début de la vogue que devait conserver pendant un siècle le fameux *Boulevard du Crime*. Le café Caussin était alors son seul concurrent.

Une vue d'optique très commune nous montre l'établissement d'Alexandre occupant un espace considérable, avec une façade décorée dans le goût le plus nouveau. « Tel qu'on le retrouve dans ces vues d'optique qu'on regardait alors à l'envers, à l'aide d'un appareil composé d'une loupe et d'un miroir, il a vraiment l'aspect d'un lieu de plaisir champêtre et urbain à la fois. Sur la porte, on lit dans un écusson : *Au grand café Royal d'Alexandre* et dès l'entrée, on aperçoit un vaste jardin qui donne sur les champs. A droite et à gauche s'élèvent des bâtiments, des baraques plutôt, où rit une foule insouciante et joyeuse. Ici l'on mange avec entrain, là se dressent l'orchestre des musiciens et l'estrade des chanteuses » (Ed. Drumont. *Mon Vieux Paris. I 348*). Le 18 février 1761, l'on prononçait l'ironique *Oraison funèbre de très habile, très élégant, très merveilleux Christophe Scheling, maître tailleur, dans la salle du célèbre Alexandre, limonadier au Boulevard.*

Ce Christophe Scheling était tailleur du roi, en même temps que propriétaire d'un hôtel meublé : le *Grand Hôtel de Russie* de la rue Christine. — *Un almanach forain* de 1773, mentionné par Arthur Pou-

gin, (*Dictionnaire du Théâtre, p. 130*), cite le café Alexandre parmi les « musicos ou caffés des boulevards dans lesquels on entend de la musique » ; *la Dame Vve Alexandre* présidait alors à ses destinées.

Roze de Chantoiseau lui faisait, en 1777, une publicité sympathique et payante dans son *Almanach Dauphin ou Tablettes Royales du vrai Merite* : « Ce caffé est un des plus anciens et des plus beaux de ce boulevard. Un orchestre très bien composé y forme une espèce de concert pendant tout le temps de la belle saison ».

Le Café Alexandre était l'un des tout premiers établissements qui, aux charmes de la limonade, avaient ajouté ceux de la musique. C'était l'un des cinq cafés-concert sur lesquels, en 1782, Saint-Paul « le chroniqueur désœuvré » exerçait sa verve sans aménité :

« Le Café Alexandre est encore plus mal composé. Dans les autres, (ceux de Sirgent, Yon, Caussin et Armand), on rencontre des crocs, des recruteurs, des filous : ici, on ne trouve que des racrocheuses et des bardaches. Il se passe dans ce café des infamies, des horreurs qu'il est inutile de nommer, les titres de ceux qui l'habitent les font assez deviner. La police y veille cependant, mais on sait tromper son œil vigilant. Le plus sage serait de faire fermer ce réceptacle de trib... et de sod.... »

Le Café Alexandre disparut sans doute pendant la Révolution.

Ed. M. M.

*
* *

Extrait d'un manuscrit intitulé : *Concerts, Music-Halls, Jardins parisiens, à spectacles de la Révolution* qui devait être imprimé, au moment de l'agression allemande :

. . . . . .

« Les noms des grands limonadiers des boulevards à cette époque ne sont pas perdus pour l'Histoire. *Alexandre*, Armand Gaussin, Goddet, Jourdan, Maizières, Rollat Sergent, Tiroco, Turesne, Yon, figurent au premier rang. Tous n'avaient pas de concert ; mais la plupart de ceux qui avaient organisé ce festivals, les continuerent pendant la Révolution. C'était, avec les petits théâtres, libres depuis le décret de 1791, le principal attrait du boulevard du Temple ».

. . . . . .

D'après l'*Almanach général des Spectacles*, le café des Arts, ci-devant *Alexandre*, est le plus beau de tous, mais il est sur les confins du boulevard du Temple : il est situé boulevard Ménilmontant, entre le *Café Turc* et la *Galiote*. Son tenancier, le sieur Poinçon a fort habilement recruté son personnel artistique : il a deux basse-taille ; et son premier chanteur Masson, est un ancien comédien, doublé d'un bon compositeur. Mme Hizzer, la première chanteuse, « s'accompagne elle-même », (évidemment sur le clavecin ou sur le piano forte). Elle est secondée par deux autres chanteuses. L'orchestre est formé de 1er et 2e violons et d'altos. Un certain *R'lititt* (? au café-concert les artistes adoptent volontiers des pseudonymes bizarres) joue du hautbois et de la flûte ; et le Sieur Wenekshuell — encore un nom étrange — est tour à tour, suivant les exigences de la partition, bassiste, contre-bassiste et timbalier.

Jadis, le célèbre Déduit — un ténor chansonnier, alors pensionnaire de Poinçon, — attirait chez son impresario beaucoup de monde, mais dit l'Almanach « on s'aperçoit bien qu'il n'y est plus ». Toutefois, n'en déplaise au malicieux périodique, les deux vastes salles en équerre du *Café des Arts* sont encore très fréquentées ; mais — nouveau coup de griffes, celui-ci plus juste, de l'Almanach : « La société en était fort mélangée ».

De fait, chez Poinçon, comme d'ailleurs chez tous les limonadiers des boulevards, les toilettes et les allures des femmes laissent fort à désirer, prétendent les arbitres des élégances. « Les jeunes gens ont encore une assez bonne tenue Ils portent des collets rouge, blanc, bleu de ciel, lilas ou violet sur un habit bleu de roi, gris-paille, brun, violet ou écarlate avec boutons en poil de chèvre. La cravate est en batiste très fine ; les manchettes, le jabot sont plissés à gros plis. La culotte de cachemire orange s'attache sur des bas de soie blancs. Au chapeau est piquée la cocarde nationale, etc., etc. »

D'E.

---

*Le Directeur-gérant* :

Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. Clerc-Daniel.

# Table du 1er Semestre 1921

LXXXIIIe VOLUME

**N.-B.** — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.


**A**

Académie française. V. Ollivier (E.).
* Acteurs morts en scène. 35.
Aéropage (Séances de l'). 427.
Affiche préparée pour l'entrée des Allemands à Paris en 1914. 187.
Age (L') militaire. 10, 131, 372.
Agences et bureaux d'affaires (Origine des). 242, 373.
Album d'autographes romantiques E. C. 291, 412, 507.
Alexandre. V. Télégraphe électrique.
Allard (Le vieil), dans le Dante. 141, 316.
Ambenay (Eure). 44, 208.
Amelot (Mgr). 190, 313.
Amérique. V. Dette.
« Andromède » (La dédicace d') de Corneille. 96.
Angoulême (Duchesse d'). V. Bains de sang.
Animaux (Instinct maternel des). 484.
Animaux (La protection des) devant la religion. 51, 130, 182.
Animaux. V. Tombes.
Anne d'Autriche. V. Guénaud.
Apéritif (L'). 315.
Apostrophe (L') entre deux consonnes d'un nom propre. 388.
* Arc (L'armure de Jeanne d'). 349.
* Arc. Ecriture de Jeanne d'). 488.
* Arc (Le procès de condamnation de Jeanne d'). 433
Archives dauphinoises de Morin-Pons. 52, 161.
Argent (Famille d'). 332, 400.
« Arioviste » est-il le nom dénaturé d' « Ernest » ? 51, 178.
Armée de Paris. V. Qui l'a prévenue de l'infléchissement de l'armée de von Kluck.
* Armes d'honneur. 420, 505.
Armoiries à déterminer :
Croix ancrée. 483.
Etoile naissante. 7.
« Chevron et têtes de Maures ». 80.
Dauphin. 93, 410.
Fleur de lis de gueules. 143.
Quatre burelles. 239, 362.
De gueules plein. 288.
D'argent au taureau de gueules. 337.
Coquilles et gerbes. 385.
Trois sceptres. 385.
* Armoiries de la France 217, 456.
Armoiries à retrouver :
Gaboré ou Caboré. 337, 403.
Armoiries de F. Th. de l'Horme. 385, 457.
Armoiries abbatiales : crosses. 385, 505.
Arnaud (Henry), év. d'Angers. 187, 259, 301.
Arnaud (Les) Ribérac, Vierzon). 236, 353.
Arragon (D'), seigneur de Passy. 4.
Arrière ban de 1758. 407.
Arsenal (Les représentations dramatiques à l') vers 1634. 475.
Artois, 380.
Assas (Chevalier d'). V. Journal historique du Régiment d'Auvergne.
Asssociation des Veilleurs. 292.
Aumont (La duchesse d'), née Klein. 332.
Autel. V. Régiment.
Autographes romantiques. V. Album.

**B**

*Bains de sang (Les) de la duchesse d'Angoulême. Document inédit. 196.
Baltazar (Nicolas-François-Xavier), peintre. 381, 496.
Balzac (H. de) et la « Succession du marquis de Carabas ». 484.
Balzac et la famille Valmore. 374.
Balzac est-il oui ou non l'auteur du « Petit Dictionnaire critique des Enseignes de Paris » ? 106, 220.
* Balzac et Victor Hugo. 100.
Balzac. V. Raisson (Horace).
Bar-sur-Seine (Recherches historiques sur). 242.
Barbie du Bocage. V. Carte dressée par...
* Barras. (Les Mémoires justificatifs de). Qu'est-ce que son prétendu « mémoire justificatif » ? Où est l'original. 11, 50, 98, 158, 205.

Bassompierre. V. Janin (Jules).
Bathéon de Vertrien. 333, 400.
Bathurst (Les observations sur le discours de lord). 474.
Battandier (Mgr). Nécrologie. 423.
Baudelaire (Copie manuscrite des Poésies de Charles). 4.
Beaumont de Vergy. 476.
Belanger, architecte. V. Lemot.
Belgique. V. Viardot.
« Belle-Poule » (La). 235.
Berducat d'Albret. 336, 496.
* Bernard (La descendance de Samuel). 209.
Berruyer (Famille). 66.
Berruyer (Une statuette de). 236.
Berry (Projet de mariage du duc de). 42, 101, 157.
Berry (Un tableau sur la duchesse de). 91.
* Berry (Un propos de la duchesse de). 60.
Berry (La duchesse de) en Provence. 139, 255.
Bethune-Sully. V. Musée Dantan.
* Billardon de Sauvigny. — « La France sauvée ». 83.
Blanche (La reine). V. Château.
Blavatsky (Mme) dévoilée. 23, 108.
Bliescastel. V. Fontaine de Napoléon Ier.
* Blonay (Famille de). 67.
Bois-Francs. V. Terre et château des...
Bois Preau ou Beaupreaux. 475.
* Bompard (Famille de). Haute-Auvergne). 60, 101, 200, 400.
Bonaparte et Buonaparte. 42, 156, 393, 437.
Bonaparte (Une prescription médicale du général) à l'un de ses officiers. 234.
Bonaparte. V. Vers latins pour et contre...
Bonaparte (Un prétendu décret de L.-N.). V. Viardot (Lettre de)
Bonaparte (Où se cachèrent à Londres, les lettres de Julie) ? 43.
Bonaparte (Paul). Dates de sa naissance et de sa mort. 289.
Bonissent (Famille de). 91, 209.
* Bonne, vicaire général. 108.
Bonus sane vicinus (Dédicace :). 192, 269.
Bossuet et le feu sacré des corrections. 430.
* Boulevard des Filles-du-Calvaire. 64.
Bouquié de Sainte-Hermine. 4.
Bourbon (Un prince de) commissionnaire à Toulouse. 139, 209.
Bourdeau (Famille de). 4.
Bourdon, de l'Oise, 140, 201, 354, 402.
* Bourgogne (Duc de). 11.
Bresson (Mme). V. La Valette.
* Briaut (Billets inédits à). 224.
Bruix (L'amiral). 381.

## C

Café (Grand) Alexandre. 380. 517.
* Cagliostro et la Révolution. 147, 190, 250, 294, 343. 437.
Caix de Saint-Aymour (Comte de). Nécrologie. 130.
Calvin (La tombe de). 425.
Canalisation des rivières. 484.
Canons (Les) célèbres du siège de Paris. 330.
Cardinal à retrouver. 285, 409.
Cardinaux V. Lettres de souhaits.
Caricature (Art. de la) V. Femmes.
Carte dressée par Barbie du Bocage. 235.
* Césembre (L'île de). 104, 272, 364.
Ceullin (Famille). V. Saint-Mesmin.
Champfleury (Illustrations de deux ouvrages de). 194.
Chanoinesse de Saint-Augustin. Portrait. 482.
* Chanter le coq. 35, 181.
Chaplet (Famille). 427.
Chasset (Le Conventionnel) au siège de Toulon. 381.
Château (Un) de la reine Blanche. 332.
Châteaubriand (F. A. de). 5, 109).
* Châteauneuf (Famille de). 23.
* Chaux (La terre de). 21, 102, 159.
Chazal (Famille de). 187, 357.
* Chenu (Adolphe), auteur des « Conspirateurs » (1816-1884). 210.
* Chenu, rois d'Yvetot. 69, 162.
Chevalier de la Couronne. 430.
Chulliot de Ploosen. 476.
Cimetières. V. Portes de...
Clairon (Hippolyte) et l'ordre du « Médaillon ». 140, 273, 356, 411, 496.
Clémenceau (Qui a le premier appelé) « le Tigre » ? 02.
Clémencet (Dom) V. Port-Royal.
* Clochette romane. 120, 173.
* Clouët (Armoiries de la famille). 169.
Cocarde tricolore. V. Louis XVIII.
* Codaqui (La). 121, 275, 370.
Coigny (Famille de). 427.
Collection Poirrier. 144, 226.
Collegium marchianum. 190, 314.
* Colonne (La) commémorative vendéenne. 58.
Commandant (Le) de la maréchaussée de Lunéville en 1782. 331.
Commerce (Le) et l'industrie de Paris. 240.
Commissaires des guerres à l'armée d'Egypte sous Bonaparte. 331, 392.
Comparaison : « Beaucoup de mal quand je m'observe ; beaucoup de bien quand je me compare ». 10.
*Comtesse (Quelle est cette) ? 100.
Concressault (Cher). 475.
Condé. V. Reliures à leurs armes.
Contay de Mailly (Familles de), de Mets et de Vaulincourt. 45, 301.
Cools (Famille de). 333.
Corbel ou Corbeil (Famille). 428.
Corneille. V. Andromède (Dédicace d').
Costume du pape. V. Pape.
* Costumes masculins au XVIIIe s. : attaches dans le devant du col. 81.
Couët du Vivier de Lorry (Baron de). 476.
Coulon, de Besançon (Famille). 476.

Coulonge (Nicolas de) peintre du roi. 188.
Courbet. « Le retour de la Conférence ». 141.
Croix de guerre (La première distribution des). 239.
Croy (Famille de). 93, 211.
Curés (Les) de l'ancien Poitou, 3.

## D

« Dame (La) au manchon ». V. Vigée-Lebrun (Mme).
* Danse aux chansons. 270.
Dantan. V. Musée,
Daudet (Alphonse) : la clef des « Rois en exil ». 231.
David (Jules), peintre. 381, 498.
Dédicace. V. Bonus...
Deguerry à Sainte-Hélène. (L'abbé). 477.
Delacroix. La barque de Don Juan. 390, 457.
* Desboutin (Marcellin). 70.
Desjoyes (Famille). 45.
Desmarest (Le physicien Nicolas). 333.
Desservants, curés, recteurs. 292.
* Dette de l'Amérique. 98. 195, 293.
* Devises des évêques. 268.
Devises à identifier : *ad alta*, etc. 8.
Dictionnaire (Petit) critique des Enseignes de Paris. V. Balzac.
Dictons singuliers anglais à propos de certains animaux. 340.
Dieppe. V. Mesdames, filles de Louis XV.
Dieu (Le bon) de Marchémoret. 291.
Le Dohat, 5, 112, 226.
« Dors en paix, ô ma Pologne... » 390, 460.
Dorval (Mme). George Sand et Mérimée. 477.
Douhet (Famille de). V. Bompar.
* Drapeau tricolore (Le) : Disposition des couleurs. 21.
Droit de bourgeoisie. 138. 495.
Du Bignon : armoiries. 94.
Du Cluzeau d'Echérac (Famille). 5.
Du Chesne (Famille) : armoiries 285.
Ducornet (Louis-César-Joseph), le peintre né sans bras. 188, 302, 407.
Du Joncquoy. 237, 359, 403.
« Dulce et decorum... » Auteur à retrouver. 386. 513.
Dumas père. V. « Le pape devant les Evangiles ».
* Dumas fils (La mère d'Alexandre). 23.
Du Mayet de la Villatelle (Famille). 237.
Dumesuil (Louis-Michel), peintre. Date de sa mort. 334.
Duranty ou Duvernet. 163.

## E

Ecole royale militaire. 427.
Ecossais (Les) en France. 380. 493.
Ecrivains artistes avant le XIXe siècle. 483.
Eglises. V. Iconographie de profanes.
Emigré (Un). 285, 399.
« Epidermée » (Gravure). 288.
Ernest. V. Arioviste.
Espagny (Terre d'). 49.
Esprits (L'état des) en octobre 1815, Cadet de Gassicourt. 133
Etampes (La duchesse d') 2, 99, 154
* Etoile (L') de la Nativité à Bethléem. 32.
* Etuves au XVIIe siècle 270.
* Eugénie (L'impératrice) a-t-elle dit : « C'est ma guerre » ? 61.
Eurydice. V. Orphée.
Evelyn (John). V. Mémoires.
* Ex-libris « Chevaliers pleuvent ». 223.
Ex-libris à retrouver : Gaboré de Préfontaine. 338.
Ex-libris à identifier : trois colombes. 482.
Ex-libris à déterminer : ancre d'argent. 429.
Ex-libris à déterminer. 429.
Eyleau, V. Larrey.
Eymerk en Brabant. Armes et étymologie. 377.

## F

Faguet (Emile). V. Picard (Le).
Faire le diable à quatre. 52.
* Falcon de Cimier. 262.
Fantin-Latour. 92.
Felse (La). 96, 181.
* Femmes (Les) et l'art de la caricature. 32, 128.
* Femmes (Les) et le sacerdoce. 276.
Fénelon (Abbé de). 237.
Fer de reliure à déterminer. 429.
Ferrand (Mlle), modèle de La Tour. 334.
Ferrari. 428.
* Fête du soleil à Andrieux. 86.
Feuille de chou (La). 483.
Feuquières. V. Régiment.
Flaubert (Gustave) : « Le Château des Fleurs » ou « Le Château des Cœurs ». 382, 464.
Fontaine (La) de Napoléon Ier à Bliescastel. 2.
Francs-maçons. V. Messes.
Frégate (La) « la Maine-et-Loire ». 139, 257.
Fustier (M. Gustave) Nécrologie. 424.

## G

Gaboré de Préfontaine. V. Ex-libris.
* Galdos (Don Benito Perez). 100.
Gamaches (De). 334, 499.
* Gambetta (Où est l'œil de). La tête de Gambetta. 37, 112, 212.
« Gaufriers ». 144, 275.
Gaulthier (Mme Sophie). V. Stendhal.
Gendarme. V. Pandore.
Gendarmes écossais. 187.
Gérard (Le peintre). V. « Psyché ».
Girouette politique. 388.
Glück. V. Orphée.
Gounod (Lettre de) à Ingres. 375.
Grammont V. Mémoires.
Granier, évêque de Genève. 45, 164.

* Guénaud, médecin d'Autriche. 113.
Guerre (La) dite des Rustauds. 233 349.
Guiard Louis, chirurgien. 428.
Guillaume II et Struensée. 283, 391, 401.

H

* Habit ecclésiastique. 496.
Hallé (Famille) 4.8.
* Harpedene (Famille) ou Harpedane. 70, 165.
* Hénin (Princesse d'). 115.
Héraldique (Problème). 384, 504.
* Hérier (Familles). 28.
Herondas. 338, 402.
Hoche. Lettre inédite. 472.
Hôpitaux (Les) russes en 1814. 90, 156, 201, 277.
Horail de Briais (Famille). 92.
* Horeau, Biboreau, Trihoreau. 419.
Horloge comtoise. 338.
Houssaye (Arsène) V. L'Arbre de Science.
Houtin de la Valette. 237.
Hudson Lowe. 379, 490
Hugo : « A un riche ». 143.
Hugo (Victor). Ses descendants. 141, 262.
Hugo (Le mariage de Victor), raconté par son beau-père. 325.
Hugo (Victor). V Balzac.
* Hugo (La comtesse C). 404.
* Hugon (Famille du baron d'). 106, 263, 306.
* Hun (Origine du mot) appliqué aux Boches. 127.
* Hurel et Hurtrelle (Familles) 29, 70.
* Huysmans (Les logis de J. K.). 307.

I

Iconographie de profanes dans les églises. 288, 411, 505.
« Il n'y a plus une faute à commettre ». 128.
Ile (L') d'Orléans. 3.
* Imprimeurs parisiens au temps de la Restauration. 34.
Indifférence (Stances à Zelmire sur l'). 483.
Ingres. Projet de tombeau pour Napoléon. 340.
Ingres. V. Gounod (Lettre de).
* Inscriptions des cadrans solaires. 171, 219. 315.
* Insurgés (Excès commis par les) aux journées de juin 1848. 101, 207.

J

Jacobé Famille. 479.
* Jallard (Mlle de). 29.
* Janin (Jules) descendant de Bassompierre. 167.
* Jean-le-Gouin. 367.
« Je prie Dieu de lui ouvrir les yeux ou de les lui fermer ». 193.
Jennat (L'abbé Nicolas). 479.
Journal (Le) historique du régiment d'Auvergne. 3, 60.
Journaux de province centenaires. Une liste. 386, 400.
Juin 1848. V. Insurgés (Exces).

K

Keating (Colonel) V. Napoléon.
* Kersabiec (Mlle de). V. Berry (Un propos de la duchesse de).
Kronprinz (Les révélations d'un écrivain anglais sur le). 284, 417.

L

La Bruyère. V. Ville (La petite).
Lacombe (M. Paul). Nécrologie 184.
* Lacroix (Lieu de naissance de Mgr Pierre-Paul). 71.
Laffitte (Madame Jacques). 46, 359.
« La France sauvée ». V. Billardon de Sauvigny.
La Garde (De) de Fages. 188, 301.
« La Louange du muliebre et féminin sexe ». 387.
La Môle (La tête de). 89.
Langlois de Sézanne. 334, 404.
« L'Arbre de Science » par Arsène Houssaye, roman à l'instar de Voltaire. 290, 395.
La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yonne. 44. 227, 272, 320, 419).
* Larrey. Lettres inédites. 341.
Las Cases. V. Mémorial de Sainte-Hélène.
La Tour. V Ferrand (Mlle).
La Trémoille de la Brèche. 479.
Launay (De). 335.
Laus de Boissy. 382, 500.
La Valette (Evasion du comte). 142
* La Vallière (Portraits de Mlle de). 71.
Le Dante. V. Allard V. Pazzi.
Le Chartier (Jean). 286, 404.
Légion d'honneur (Le plus ancien titulaire d'une dignité dans la). 144.
Légion de Limbourg-Holstein au service de la Hollande. 331.
Legrand de Beauvais. 382, 445.
Lemot contre Belanger. 480.
Le Noir (Dom) V. Manuscrits.
* Léodepar. 72.
* Léon (Le comte). 360.
« Le pape devant les Evangiles » 81.
Le Queux. V. Kronprinz.
Lesdiguières (Duchesse de). 238, 405.
« Les Remords d'Oreste », tableau. V. Personnages y figurant.
« Les Rois en exil » (Clef). V. Daudet.
Lettres de souhaits des cardinaux. 10.
« Le Voyageur fidèle », 1716. V. Ouvrage anonyme
Leydet (Famille). 92, 212.
L'Hoime (F. Th. de). V. Armoiries.
Libercier. V. Meubles.

Liberge (Marin) : date de sa mort. 189, 308.
* Lieux dits (Les) bizarres d'origine politique 35, 65, 121, 273, 323.
Limbourg-Holstein. V. Légion.
« Lire » (Le pluriel de). 388, 509.
Livrée consulaire. 139.
Loliée (Frédéric). V. Païva (Mme de).
Lorraine Elbeuf (Branche bâtarde). 335.
* Louis XVI et M. Sauce. 101.
Louis XVII. V. Nourrice (Sa).
Louis XVIII et la cocarde tricolore. 42, 195.
Louis-Philippe, M. Thiers et « papa d'Oliban » 235, 395.
Lyard (Famille). 428.
« Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou ». 9.
* Lyonne (Famille de). 73
Lys (Gabriel-Jean-Marie de). V. Emigré (Un).

M

Maine de Biran (Lettres manuscrites de). 238, 366, 406, 447.
Maingarnaud (Robert). 383.
Malmaison ou La Malmaison. 389, 513.
Manceaux ou Manseaux. 389, 514.
Manon Lescaut à Paris. 6.
Manuscrits normands de Dom Le Noir. 241, 363, 404.
* Marie Louise (Mariage de) et du Comte de Neipperg. 348, 391.
* Marque C. P. sur un meuble. 119.
Marques sur un meuble. S. X. A. 49, 173.
Martin (du Nord). 428
Martin (Mme). V. Stendhal.
Martinet de Brunot (Famille). 92, 167, 213, 407.
Mascarel (Anthoine de) de La Corbière, gendarme du roi. 286.
* Masque de fer. Bibliographie. 154.
Massacre, en terme de vènerie 389.
Massac (Famille de). 189.
Mathilde (Princesse). V. Sainte Beuve.
Mazières en Gascogne. 480.
Médaille des trois Ordres. 338, 410.
Médailles (Définition de deux) : Patti, Permiseux. 8.
* Mélingue (Les collections de feu Gaston). 34.
Mellinet (Le général A.) et la famille Thiers. 46, 213, 441.
* Mémoires de John Evelyn et Mémoires de Grammont. 83, 223.
« Mémoires » de Pipe-en Bois, 234.
« Mémoires » (Les) de Richelieu, 239.
Mémorial de Sainte-Hélène. 281, 395.
Mérimée, inspecteur des monuments historiques. 47, 213, 361.
Mérimée. V. Dorval (Mme).
Mesdames, filles de Louis XV : leur visite à Dieppe. 283.
* Meslier (Le Curé). 178, 263.
* Messes célébrées à l'instigation des francs-maçons 21, 277, 372, 438.
Mets (Famille de) V. Contay.
Meubles Libercier. 387
Millerant (La chocolatière). 479.
Mirabeau (Iconographie de). 287.
* Mœurs au XVIe siècle. 34.
* Mondial. 274, 305.
Montereau ou Montreuil. 361, 446.
Montreuil. V. Montereau
Morin Pons. V. Archives dauphinoises.
* Mouilleron. 126, 320.
Mun (la famille de) 238.
Murat (Le prince Achille). 142, 287.
* Musée Dantan. Béthune Sully 66.
Musset à Menton (Alfred de). 480.
* Musique (L'amour de la) chez les poetes et chez les peintres. 36, 180, 228 277, 467.

N

Napoléon. V. Bathurst.
Napoléon Ier (Attentats contre). V. Poignard de Stabbs.
Napoléon. V. Rouget de Lisle.
Nanteuil (Augustin Le Juge, seigneur de). 286.
* Napoléon a-t-il voulu s'empoisonner ? 137, 243, 299, 348.
Napoléon et le Colonel Keating 185, 293.
Napoléon (Proclamation de). 1812. 327.
Napoléon Ier. V. Fontaine à Bliescastel.
Napoléon Ier. V. Mémorial de Sainte-Hélène.
Napoléon Ier. V. Registre de l'île d'Aix.
* Napoléon III ; une Egérie impériale. 19.
Nauroy (M. Charles). 47, 214.
Neipperg (Comte de) V. Marie-Louise.
* Nesle (Claude de) abbé de Régny. 115, 407.
* Nobiliaire complet des croisades. 118, 308.
* Nobles (Le nombre des) avant 1789 15, 117, 170, 216, 250, 494.
* Noblesse du Bas-Maine. 31, 171
Noblesse de Berry 48.
* Noblesse lorraine : ses titres. 118
Noms de lieux (La forme catalane des). 50.
Nourrice de Louis XVII. 186, 293.

O

O Gorman. Devise de la famille 483.
Oliban (Papa d'). V. Louis-Philippe.
Olivarus Cor. 427.
Ollivier (Emile) et son élection à l'Académie française. 182.
Ordre du « Médaillon ». V. Clairon.
Ore quo melius loquebatur. Elégante periphrase, 49
« Orphée ». 191, 316
Outhenin, famille. 481.
Ouvrage anonyme sur Paris : « Le Voyageur fidèle, 1716 ». 143, 270, 317.
* Ouvrages anonymes à identifier. 220.

## P

P (le) de certains noms. 432.
Pagas (Jean-Pierre). 5.
Paget (Mme). 142.
Paiva (Mme de). — Le livre de Fréderic Lohée 73.
Pandore, désignation du gendarme. 193.
* Pantalon (Le) rouge dans l'armée. 204, 349.
* Pape (Le costume du). 81.
Paris (Siege de). V. Canons célèbres.
Paris. V. Commerce et industrie.
Patry (Famille). 481.
Pazzi (Les), dans Le Dante. 141, 316, 409.
Pensée sur la mort. 9, 121.
Personnages figurant dans un tableau représentant « les remords d'Oreste ». 190.
Peschiera (La place de) en 1859. 475
Peyronnet (M. de). V. Indifférence.
Pharès (Paul), critique d'art franc-comtois. 6, 215.
* Physionotrace (Portrait au) à identifier, 32.
Picard (Le) d'après Emile Faguet, 292.
Pie VI (Un manifeste de). 2.
Pie (Pierre), maître-chirurgien privilégié du Roi. 287.
* Pièce d'argenterie signée Lefebvre, 80.
* Pierre-Buffière. 67. 108, 161.
Piet de Boisneuf, Saumurois (?). 335.
Pipe en-Bois. V. Mémoires (Ses).
* Plumes qui ont signé des traités. 421.
Poignard (Le) de Stabbs. 331.
Polkeuses (L'auteur des). 507.
Poirrier. V. Collection.
* Porry. 264.
* Portes de cimetières. 220.
Portrait d'un général à identifier. 190.
* Port-Royal, de Dom Clémencet. 121, 270.
Potier (M. Léon) Nécrologie. 184.
Poulardes du Mans. 242, 374, 460. 515.
Poulo Condore, île. V. Ile d'Orléans.
Pra-Balaysaux (Famille de). 336, 448.
* Praslin (Assassinat de la duchesse de). 501.
*Prévost (L'abbé), parricide. 6, 116.
« Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages. 225, 318.
* Psyché » (Qui a posé pour la) du tableau de Gérard ? 94.

## Q

* Qui a maison à Uzerche... 84.
Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ? 41, 97, 145, 258. 397.
Quiberon (Historique de) V. Rouget de Lisle.
Quieta non movere. 49, 174
* Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ». 240, 371.

## R

* Rachel (Une lettre inédite de). 75, 167.
Racine (L'esprit de). 192, 317.
* Raisson (Horace) et Balzac. Le code des gens honnêtes. 264.
Rallac (Marquis de). 287.
Ramonet de Sort. 336.
* Raphaël (Tableaux de) à retrouver. 171.
* Raspoutine et la famille impériale de Russie. 179.
Réal (La descendance américaine de). 336.
Recteurs. V. Desservants.
Redon (M. de). 383.
Refus (Le) de combattre pour motifs de conscience pendant la dernière guerre. 91, 228, 270, 324.
Régiment d'Auvergne. V. Journal (Son) historique.
Régiments d'Autel, de Vaubécourt et de Feuquières, 285, 398.
Registre (Le) de l'île d'Aix. 282.
Regnard. V. Satire contre les maris.
Reliure aux armes : tête de hibou. 429.
* Reliures aux armes des Condé. 31
Reliures (Entretien des vieilles). 387, 506.
Renan. — Solliciter doucement les textes. 241, 415, 506.
* Rhin. — Rhône. — Ru. — Rue. — Aar. Bahr. — Reiten. 122, 227, 271.
Richelieu. V. « Mémoires ».
* Robespierre et Mlle Vanhove. 53.
* Rochechouart (Généalogie de). 77.
* Rochetaillée (Geoffroy ou Godefroy de), évêque de Langres. 27.
Ronronner. 50.
* Rouget de Lisle et l'historique de Quiberon. 53, 102, 203.
* Rouget de Lisle : satire contre Napoléon. 437.
Rouvroy (Famille de). 48, 362.
Rousseau J. J.. Voir Télégraphe électrique.
* Rue des Boulangers. 63.
Russillion, compagnon de Cadoudal, 1 2, 308.
Rustauda. V. Guerre des...
Rzewuska (La comtesse). 48, 116, 215.

## S

Sade (Portrait du marquis de). 92, 168.
* Saint-Mesmin (Familles) et Ceullin. 354.
* Sainte-Beuve et la princesse Mathilde. 30.
Sainte-Beuve. V. Sardou.
* Salle des Machines (La) aux Tuileries. 21.
* Sand (Correspondance de George) adressée à M. T. R. 77.
Sand (George). Voir Dorval.
Sand-Clésinger (Peintures de Solange), rue Taitbout. 142.
Santon (Etienne). 481.
Sardou (Lettre de Victorien) sur Sainte-Beuve. 88.
Sarrazin (Famille de). 481.
« Satire contre les maris » (L'Edition originale de la) de Regnard. 290.
Sauce (M.) V. Louis XVI.
Savary (Le prénom). 50, 168, 264.

Scribe (La loge de) aux Italiens. 232.
Second (Portrait de Jean). 384, 501.
Seigneret (Les poésies de), ancien normalien. 92.
Se lever tôt. — « Paris (ou la France) est à celui qui se lève de bon matin ». 6, 178.
Selle de femme moderne. 191, 363.
Septante, Octante, Nonante. 193, 368, 419, 466.
Silly (La marquise de). 384, 502.
Société Olympique. 194.
Soldat inconnu (Exhumation du). 473.
Solliciter doucement les textes. V. Renan.
* Soulié (M. Eudore), 265, 362, 408, 450.
Stabbs V. Poignard (Son)
Stace (Un vers de). 389.
Staël : (Victime de la Terreur sauvée par Mme de). 426.
Statues d'actrices en talc, XVIIIe siècle. 49, 172.
* Stendhal (Deux amies de) : Mesdames Martin et Sophie Gaulthier. 78, 313.
* Stendhal Une note du « Rouge et Noir » : Esprit per pré.gui. 317.
Struensée. V. Guillaume II.
Succession du Marquis de Carabas. V. Balzac.
* Suzanne de Bréauté (Famille). 79, 443.
Synthèses. V. Vigny.

T

Taldoni, danseuse. 482.
Tamisier, inventeur du canon rayé. 6, 116.
* Tartarin de Tarascon. 86, 174, 270, 372, 421.
« Taurino nobis...» (Distique à compléter :) 8, 82.
Télégraphe électrique (Le) a-t-il été inventé par un fils naturel de J.-J. Rousseau du nom d'Alexandre. 430.
Tennerolles. 193, 364.
Terre et château des Bois-Francs. 236.
Thabaud de Boislareine. 238.
Théâtre du Marais (Incendie du) en 1034, 474.
Thémines (Mgr de). 189, 313.
Thiers (Famille). V. Mellinet.
Thiers (M.). V. Louis Philippe.
« Thugs (Les) ou Etrangleurs », roman. 240, 363.
* Tombes d'animaux. 419.
Tours isolées. 95, 172, 219, 269, 315.
Trau, Shau Wam. 390, 508.
Traverse (Jean-Victor de) ou Traversay. 6, 108.
« Trois » (Le nombre) dans les incendies. 52, 274.

U

« Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure ». 193, 418.
Unson (Le fief d'). 93.

V

Valmore (La famille). V. Balzac.
Vanhove (Mlle). V. Robespierre.
« Varsovienne (La) ». Quel en est l'auteur ? 90, 222.
Vaubécourt. V. Régiment.
Vaulincourt. (Famille de). V. Montay.
Vauréal (Le chevalier de). 337, 408.
Vauvenargues (Correspondance de). 93.
Veilleurs. V. Association.
Vers latins pour et contre Bonaparte. 328.
Vereul. Famille. 482.
Veulle (Famille de) : armoiries. 239.
Viardot (Une lettre de M. Louis). Un prétendu décret de L. N. Bonaparte 377, 485.
Vierge (La) habillant l'Enfant Jésus. 240.
* Vigée-Lebrun (La Dame au manchon, de Mme). 120.
Vigny et les synthèses. 143, 260.
Ville (La petite) de La Bruyère. 292, 414, 506.
Villèle-Montbel. 287, 452.
* Villiers de l'Isle Adam. 79, 168.
Viographie. 431.
* Vloo. 85, 370.
Von Kluck (Armée de). V. Qui a prévenu l'armée de Paris...
* Vuillard (Narcisse). 79.

W

W et v en néerlandais. 7, 129.
Worms élu deux fois secrétaire de la Comédie française. 428.

Y

Yvelines. 228, 323.

— 54.277 —

# L'INTERMEDIAIRE

DES

# CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

*Cherchez et vous trouverez*

*Il se faut entr'aider*

# L'INTERMÉDIAIRE

DES

# CHERCHEURS ET CURIEUX

**FONDÉ EN 1864**

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC

57e ANNÉE — 1921

DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXXXIV

PARIS

*L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX*

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et de 30 chaque mois* 10-20-30 Juillet 1921

N° 1542

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1542

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**L'acte de fondation de la Société des Gens de lettres** — Les fondateurs de la Société des Gens de lettres, en 1838, rédigèrent, sur parchemin, une sorte de procès verbal de leur première réunion, avec une définition de l'œuvre qui était particulière à chacun. Le document échut à Félix Pyat, mais l'auteur du *Chiffonnier de Paris* s'en est trouvé dépouillé au cours d'une perquisition.

L'a-t-on jamais retrouvé ?

B. V.

[Cette question a déjà été posée, presque dans les mêmes termes (XXIV, 41), et n'a pas eu de réponse].

—

**Barbey d'Aurevilly : qui a dénoncé les « Diaboliques » ?** Dans une chronique documentée, parue dans l'*Eclair*, M. Jean-Bernard publie un feuillet inédit de Barbey d'Aurevilly où se trouve cette phrase :

> Le livre en question fut tout à coup pétard de scandale. Bassement dénoncé par un vieux trouffion de journal dont la dernière grimace est l'austérité...

M. Jean Bernard dit ignorer le nom de ce dénonciateur et renvoie dans sa chronique la question à l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. La question est donc posée d'office à nos collaborateurs.

I.

—

**Le Docteur Deneux et la Duchesse de Berry.** — Je désire savoir si le docteur Deneux qui accoucha la Duchesse de Berry à Blaye a laissé des descendants et qui hérita de sa bibliothèque.

Peut-on me donner les noms de familles légitimistes de Bordeaux ayant conservé des « souvenirs » distribués par la Duchesse de Berry quand elle fut mise en liberté ?

MEMOR.

—

**Du Verger d'Auranne.** — Existe t il un lien de famille entre l'abbé de St-Cyran, du Verger d'Auranne et le jurisconsulte Duvergier de Hauranne, ancien

bâtonnier, Président de section au Conseil d'Etat ?

L. Rieux.

**Pierre Gassen de Plantin.** — Je cherche tous renseignements biographiques concernant ce médecin de St-Gaudens qui, en 1601, publia un « Abrégé des eaux d'Encausse ». Une deuxième édition de cet ouvrage parut en 1661 et figure à la Bibliothèque nationale.

Dans le tome XXXIV de la *Revue de Comminges*, le baron Marc de Lassus a présenté à la Société des études du Comminges l'œuvre à la fois poétique et scientifique du médecin commingeois.

Un érudit confrère pourrait-il me fournir d'autres détails ?

Dr Louis Montréal.

**Famille Gouré de Villemontée.** — A l'occasion de la mort récente de M. Gustave Gouré de Villemontée, qui habitait les environs de Tonnerre, M. Ch. Hardy a publié dans la *Liberté de l'Yonne* le 3 juillet dernier, un article intitulé : *Les Gouré de Villemontée (1169-1921)*.

D'après l'auteur la famille du défunt remonterait au XIIe siècle et aurait produit une suite de preux, (qu'il énumère depuis « Hautter de Villemontée, qui prit part à la troisième croisade ». Il ne donne à aucun de ces personnages le nom de Gouré.

Or, les généalogistes (Saint-Allais, Bouillet, etc.) citent ces mêmes hommes de guerre parmi les ancêtres de la famille Autier de Villemontée, maison qui paraît originaire de l'Auvergne et qui subsiste encore, je crois.

N'y a-t-il pas là quelque confusion ? Les érudits en Tonnerrois ou ceux de l'Auvergne pourront, sans doute, nous le dire.

Saint-Valbert.

**Famille Gratet du Bouchage.** — De qui était fils (père et mère) François Gratet du Bouchage, président à mortier au Parlement de Dauphiné, décédé vers 1694 ? — De son mariage avec Philippe de Micha, le président du Bouchage eut un fils nommé Claude qui épousa, en 1710, Françoise de Virieu Puperiètes.

Dans quel ouvrage généalogique sérieux peut-on trouver une généalogie complète de ces Gratet du Bouchage ?

Le médecin de service.

**Famille Euskerkem de Borroger.** — Existe-t-il encore des représentants de cette famille qui, à la fin du XVIIIe siècle, était établie en Lorraine, au château de Marimont, près de Bénestroff (aujourd'hui département de la Moselle) ?

Un bibliophile comtois.

**Henri-Joseph de Müller.** — Originaire de la Franche-Comté il était en 1786 directeur de la Verrerie royale d'Ingrandes-sur-Loire. Quelles étaient les armes de cette famille ? Etait-elle vraiment noble ?

F. U.

**Saint-Martinaux-Chartrains-Calvados.** — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il nous faire connaître le nom du Seigneur de Saint-Martin aux-Chartrains en 1437 ?

Ce personnage est qualifié chapelain du duc d'York ; son nom, contenant deux abréviations est indéchiffrable pour un lecteur étranger au pays. En marge du document, nous lisons, Richard de Sainte Guibourne en écriture du XVIIe siècle.

Nous croyons, cette lecture fautive et nous serions très reconnaissant à qui nous donnerait le vrai nom.

J. Chappee.

**Soubrany de Bénistant (Famille de).** — Une lettre de faire-part de l'année 1838, mentionne comme alliés aux Soubrany, à cette date, les familles : de Chabrol, Despérouses, Archon-Despérouses, de Lauzanne, de Pommereau, Desmaraud, d'Arbelles, de Fayet, de Bar, de Gromont-Desronzières. J'ai pu établir les alliances avec les quatre premières familles citées. Je désirerais connaître les autres.

Henri D. d'A.

**Armoiries à déterminer : trois pendants de gueules.** — *D'azur au croissant d'argent, au chef d'argent chargé d'un lambel à trois pendants de gueules.*

Ces armoiries, peintes sur le feuillet de garde d'un livre d'heures du commence-

ment du XVI^e siècle, sont accompagnées d'un monogramme formé de lettres P. D E.

J. L.

—

**Ex-libris à déterminer : ancres d'argent.** — Ecusson ovale porté par deux lions, couronne de comte.

Armoiries : *de sable avec une ancre d'argent surmontée de deux étoiles.*

L.

—

**Reliure aux armes : tête d'animal.** — Couronne ducale surmontée d'une tête d'animal (loup, renard ?) Sur l'écu, 6 tours : 3, 2, 1.

L.

—

**Alexandre Uebelesky.** — Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, peintre du Roi Stanislas Leckzinski, avec lequel il était venu de Pologne en France. Connait-on des œuvres de cet artiste ou des gravures d'après ses tableaux ? Où pourrait-on les voir ? Je désirerais avoir les dates de sa naissance et de sa mort et quelques détails sur sa vie ?

CH. GÉHELLE.

—

**Deux vers de Melin de Saint-Gelais.** — M. Henry Bordeaux dans son étude *Les Amants d'Annecy*, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, cite deux vers qu'il attribue à Melin de Saint-Gelais :

*Je veux boire au creux de tes mains*
*Si l'eau n'en dissout pas la neige*

Je n'ai pas retrouvé ces deux vers dans les poésies de Melin ; sait on dans quelle pièce M. H. Bordeaux les a pris ?

LACH.

—

**Ouvrage de Goldoni analysé par Diderot** (T. G., 279). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1881 col. 504, je trouve la communication suivante, due à M. Adert, alors directeur du *Journal de Genève* :

« Je possède un *Théâtre* de Goldoni, en 10 volumes (Venise 1761), orné de jolies figures. Diderot l'a lu tout entier en 1769, et à la marge de chaque figure, il a exprimé en quelques lignes le jugement qu'il portait, sa lecture faite sur chaque pièce... »

M. Adert est mort en 1887 et sa bibliothèque a été vendue la même année, en partie à Paris, en partie ailleurs. En tout cas, le *Théâtre* de Goldoni n'est plus à présent aux mains de la famille Adert, et elle ignore ce que cet ouvrage est devenu.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* voudrait-il m'aider à retrouver la trace de ces précieux volumes, particulièrement intéressants pour moi, qui prépare une thèse sur « Diderot et l'Italie » ?

MANLIO D. BUSNELLI

—

**La Morielle à Mons.** — On cherche des renseignements sur une fête, probablement des fous ou des innocents, qui se célébrait à Mons au XIV^e siècle et appelée la Morielle. Les comptes de la Ville de Lille indiquent qu'en 1335 il a été donné XII^s s. à Gillion le Preudoume envoiet à Mons à le Morielle par deux fois et X^s s. accordés l'année suivante à Gillion le Verier et Jehan Hanghoward également envoyés à la Morielle.

DE SAILLY.

—

**Jean Chéron, avocat au Parlement.** — Jean Chéron, avocat au Parlement, « demeurant à Paris, rue Percée, paroisse Saint Séverin, en une maison tenüe en chambre garnie par la Dlle le Sage, trouvé dans une chambre au second étage de laditte maison aïant vüe sur la ditte rüe, au lit, malade de corps toutes fois sain d'esprit, mémoire et bon jugement comme il est apparu » aux notaires, teste, le 5 mai 1755, en faveur de ses cousines « Dlles Chéron, marchandes au Palais, au Saint-Esprit » et d'une de ses tantes « Dlle Chéron femme du sieur Dicque, marchand sculpteur ». La Borne Geoffroy et Guyon (ou Guillon) et de son cousin germain, l'abbé Guillon, de St Germain en Laye. Le testateur a dû mourir dès le jour ou le lendemain de la rédaction de ce testament retenu par Marchand, le jeune, notaire au Châtelet de Paris. Il était fils de Barthélemy Chéron, marchand bourgeois de Paris, époux de Jeanne Prignet, décédé avant 1715 et frère de Didier-Sébastien Chéron, receveur des Aides, à Cosnes avant 1735.

Tous renseignements sur ces Chéron ou leurs ayant cause seraient reçus avec reconnaissance. Les marchandes au « Palais » seraient intéressantes à suivre. Peut on préciser l'origine de cette famille ? »

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

**Les origines de M. de Valera.** — Il semblerait que le Président de la République irlandaise soit indiscutablement d'origine espagnole. Mais s'est-on jamais occupé d'établir documentairement son arbre généalogique ? Voilà ce que l'on aimerait à savoir. Parmi les de Valera espagnols qui se sont fait un nom fameux en Angleterre, l'on connaît surtout Cipriano de Valera, né à Séville en 1532 et mort en Angleterre au commencement du XVII^e siècle. Il avait propagé en Espagne le calvinisme et été obligé, pour éviter la flamme du Saint-Office, de se réfugier à Londres, où il fixa sa résidence et fut fait docteur. Il y continua ses attaques contre Rome jusqu'à la fin de ses jours et sa traduction castillane de la Bible est aujourd hui encore publiée par la Société Biblique, par centaines de milles d'exemplaires, légèrement revue et corrigée. Le chef des sinn feiners serait-il un descendant de ce réformateur religieux ? Car nous n'osons pas suggérer qu'il soit apparenté à D. Juan Valera y Alcala Galiano, dont les errances diplomatiques et amoureuses ne semblent pas avoir laissé de traces à Londres.

Le journal de Barcelone, *La Publicidad*, dans son édition du soir du 20 juillet dernier, écrit que « les origines de de Valera n'ont pas été divulguées ». Il est juste d'observer qu'en Espagne les patronymiques irlandais ne sont pas rares et que, par exemple, les traces du Collège irlandais pour ecclésiastiques sont toujours existantes à Salamanque et que, d'autre part, il y eut deux O Donnell, qui, bien que nés en Andalousie, ne purent nier leur origine irlandaise...

CAMILLE PITOLLET.

—

**Pierino del Vaga, dit Buenacorsi (Pierre) 1501-1457.** — Ecole Florentine. — Existe-t-il en France des tableaux de ce peintre ou des gravures d'après ses œuvres ?

Je ne connais de lui qu'un tableau au Musée Condé, à Chantilly, et quelques dessins au Louvre.

CH. GÉHELLE.

—

**Pains à cacheter.** — Peut-on fixer avec quelque précision l'époque où apparut puis se répandit l'usage des pains à cacheter, remplaçant la cire, pour fermer les lettres au temps où l'enveloppe était inconnue ?

G. S.

—

**« Kradoudja, ma maîtresse... ».** — Air arabe déjà joué en 1841 par la musique du 17^e léger, comme le rapporte Henri d'Alméras dans *la Vie parisienne sous Louis-Philippe*, p. 332. La chanson « Kbadouja », sur le même air, paroles et musique de M. de Valabrègue, a été imprimée par Chevel frères. — Où trouver des renseignements complémentaires sur cette chanson et surtout sur ses variantes ?

M.

—

**« Je brave le simoun... »** — Où trouver le titre, la notation de l'air et le texte complet d'une chanson, jadis en honneur aux Chasseurs d'Afrique, dont je ne me rappelle que ce fragment : « Je brave le simoun et les cieux embrasés, quand ta lèvre de rose sur la mienne se pose ? »

M.

—

**Le « Broc » à Valognes** — Pourrait-on connaître la suite des propriétaires modernes de cette petite maison de campagne qu'illustrèrent des artistes et des littérateurs ?

L. C.

—

**Sous-lieutenants et lieutenants en second au XVIII^e siècle** — Le grade de sous-lieutenant, comme officier, existait il au XVIII^e siècle ? Plus précisément, y eut-il des sous-lieutenants au Régiment du Roi (Infanterie), entre 1732 et 1736 ? Aux Archives de la guerre, les contrôles de cette unité, pour la période en cause, ne comportent que trois colonnes : capitaines, lieutenants et *lieutenants en 2^e*. Ce dernier titre, sans doute, ne saurait être confondu avec celui de sous-lieutenant ; mais quelle était, alors, la caractéristique du grade de lieutenant en second ?

G. S.

—

**Le pâté de foie gras.** — On célèbre son centenaire à Strasbourg ? Son invention ne remonte t-elle qu'à un siècle.

D^r L.

# Réponses

—

**La tombe de Calvin** (LXXXIII,425). — Il convient tout d'abord de rectifier dans l'article du *Matin* une erreur de date. Calvin est mort le 27 mai 1564, et n'a donc pu être enterré le 24. Ses obsèques eurent lieu deux ou trois jours après le jour de son décès.

Voici ce que Théodore de Bèze, dans sa *Vie de Calvin*, écrit au sujet de sa sépulture :

Il y eut plusieurs estrangers venus de bien loin qui désiraient merveilleusement le voir, tout mort qu'il estoit, et en firent instances... Mais pour obvier *a toute calomnie*, il fut enseveli environ sur les huit heures du matin, et, sur les deux heures après midy, porté à la manière accoutumée, comme aussi l'avoit ordonné, au cimetière commun appelé Plein Palais, sans pompe ni appareil quelconque, là où il gist aujourd'huy, attendant la résurrection qu'il nous a enseignée et a si constamment opérée.

Audin (*Histoire de la vie de Calvin*), qui cite ce passage, ajoute :

Cette *calomnie* dont Bèze parle ici, c'était la rumeur publique qui racontait d'étranges récits sur les derniers moments du réformateur.

L'*Intermédiaire* s'est occupé jadis longuement des bruits qui ont couru sur les causes de la mort de Calvin (T. G. 162) ; nous ne rappellerons pas les polémiques qui ont été soulevées alors à ce sujet ; il est maintenant avéré, surtout depuis la magistrale étude du docteur Cabanès (*Les indiscrétions de l'histoire*, Tome III), que Calvin a succombé à une phtisie scléreuse.

Dans sa *Vie de Calvin*, F. Puaux signale au milieu des tombes de Plainpalais « une petite pierre carrée sur laquelle sont gravées ces deux lettres J. C. », et se demande si « c'est sous cet humble monument que reposent les restes du réformateur », mais il ne se prononce pas.

Les funérailles de Calvin n'eurent pas lieu « presque secrètement » ainsi que le prétend le *Matin*, puisque, suivant tous les historiens, les autorités civiles et religieuses de Genève, tous les habitants de la ville et une foule d'étrangers accompagnèrent le cercueil jusqu'à Plainpalais. C'est pourquoi il est surprenant que le souvenir de la place où furent inhumés les restes du réformateur n'ait pas survécu à une solennité à laquelle assistaient plusieurs milliers de personnes.

Dans tous les cas, si l'information du *Matin* est exacte, le Consistoire genevois ne paraît pas apporter beaucoup d'empressement à divulguer le « secret » si singulièrement monopolisé pendant trois siècles par la famille de Speyr.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

A la suite des révélations de M. Eugène de Speyr, la Commission exécutive du Consistoire de Genève a étudié l'intérêt et l'opportunité de recherches en vue de retrouver, si possible, les restes de Calvin. Après plusieurs séances, après audition de M. de Speyr, la Commission dans sa séance du 6 juin, « n'a pas estimé devoir entreprendre des fouilles, tant à cause du manque de précision des indications fournies que par respect pour le sentiment de Calvin qui aurait eu en horreur toute importance donnée à des ossements et à la recherche des misérables restes d'un homme qui a passé dans l'éternité ».

Cette décision a été pleinement confirmée dans une séance ultérieure (le 18 juin) au cours de laquelle d'intéressantes citations furent apportées tant pour éclairer le sujet que pour justifier l'avis de la Commission exécutive.

On peut se reporter, sur ces différents points au *Journal de Genève* dont les informations ont d'ailleurs été reproduites par *Evangile et Liberté* du 29 juin dernier.

G. S.

*
* *

Le dernier numéro du Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (Juillet Septembre 1921) après avoir cité une note du « Journal des Débats » analogue à celle publiée par le *Matin* ajoute :

D'autre part le *Journal de Genève* du 16 juin, imprime ceci :

« Ce n'est pas sans quelque hésitation — nous l'avons dit — que le vénérable septuagénaire venu d'Avignon avait indiqué l'endroit où, selon un secret de famille, avait

été inhumé le grand reformateur. Dans ces conditions il est fort probable que le consistoire renoncera aux fouilles. Une décision définitive sera en tout cas prise au cours de la séance de samedi prochain, après discussion du rapport que la commission exécutive présentera à ce sujet.

« Le Consistoire a, en effet, renoncé à faire faire les fouilles ».

C. N.

**Bonaparte ou Buonaparte** (LXXXIII 42, 156, 393 437). — J'ai cité, dans mon édition de *Rome, Naples et Florence* (Paris, Champion, 1919) la curieuse note consignée par Stendhal sur un exemplaire de la première édition de son livre, parue en 1817 : « L'imprimeur imprime *Buonaparte* au lieu de *Bonaparte*. Alors en 1817, ce *u* caractérisait l'homme qui pense bien ». (Tome II, page 117).

Si *Buonaparte* et *Bonaparte* peuvent être indifféremment employés l'un pour l'autre, comment explique-t on que les gens bien pensants de la Restauration croyaient tourner en dérision Napoléon en l'appelant *Buonaparte* avec un *u* ?

DANIEL MULLER.

**Napoléon a-t-il été en Angleterre** (T. G.) — Du *Courrier de Genève*, le 6 juillet 1921.

Les journaux anglais à l'occasion du centenaire de Napoléon ont publié de très intéressants articles et ont donné une actualité nouvelle à la question tant de fois posée « Napoléon a-t-il été en Angleterre ? » La discussion a été une fois de plus reprise par les *Notes and Queries*, le savand périodique anglais qui correspond à notre *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* et qui déjà s'en était longuement occupé à plusieurs reprises depuis le mois de mai 1855 où pour la première fois il avait soumis le problème à ses érudits lecteurs.

L'histoire veut qu'en 1792 le jeune Bonaparte fit une visite à Londres où il fréquenta très assidûment le café Northumberland, dans Charing Cross. On l'y voyait, taciturne et régulier, sans désir de se lier avec les consommateurs voisins. On vient de retrouver dans le Journal de *Birmingham* du 21 avril 1855 une curieuse déclaration d'un certain M. Batson.

M. Batson écrivait :

« M J Coleman habite dans le Strand, il a aujourd'hui 104 ans ; son portrait et sa biographie ont paru dans l'*Illustrated News* de février 1851. Il a très bien connu M. Bonaparte qui, pendant le séjour de cinq semaines qu'il fit à Londres en 1791 ou 1792, logea dans une maison de George Street, dans le Strand. Sa principale occupation semblait être de se promener dans les rues de Londres afin de prendre de l'exercice.

« De là cette merveilleuse connaissance de la grande Métropole qui étonnait toujours les Anglais de distinction demeurés ignorants de cette visite

« J'ai entendu aussi M. Mathews, le grand père du célèbre comédien M. Thomas Goldsmith, M. Graves, M. Drury et son père, tous commerçants établis dans le Strand ; non loin de George Street, parler de cette visite. Bonaparte prenait fréquemment sa tasse de chocolat au Northumberland, lisant toujours, et observant vis-à-vis des gentlemen se trouvant dans la même pièce la plus grande indifférence. Bien que ses manières fussent graves il avait l'allure d'un parfait gentleman. »

Mais déjà en 1817, l'historien Christopher Kelly avait fait une mention de la visite de Bonaparte en Angleterre.

« Comme, explique-t-il, il a souvent été dit et souvent démenti que Bonaparte vint une fois en Angleterre pour solliciter du gouvernement un grade dans l'Armée britannique, il est bon de confirmer qu'il est venu en Angleterre, mais l'objet de sa visite n'est pas connu Le général Miranda qui reçut sa visite pendant son séjour en Angleterre a fait lui-même connaître cette information Il est probable que ceci se passait vers le milieu de l'année 1793 »

Ce rapport a été maintes fois l'objet de critiques Christopher Kelly n'a pas la réputation d'être exact. On ajoute que les faits et gestes de Bonaparte durant cette année sont connus presque jour par jour, et ils démentent le paragraphe de Kelly. Dans *Notes and Queries* du 21 mai dernier, M Villoughby Maycock semble adopter la thèse présentée sous forme de lettre dans le même numéro par M. Andrew de Ternant.

« Mon père Victor de Ternant qui fut biblio-
« thécaire à la Bibliothèque Nationale de
« Paris, alors Bibliothèque Impériale, m'a ra-
« conté qu'en 1857 des lettres autographes du
« futur Empereur et de l'acteur Talma fu-
« rent offertes à la bibliothèque, mais les di-
« recteurs les jugèrent fausses. Les lettres fu-
« rent présentées à l'Empereur Napoléon III
« qui acheta la collection à titre privé Pen-
« dant l'exposition de Londres en 1862, mon
« père fit connaissance d'une dame âgée,
« parente de Talma et qui comme le grand
« acteur, passa sa jeunesse à Londres. Elle se
« maria avec un anglais un certain M.

« Clarke. Elle racontait qu'elle se souvenait très bien d'un jeune homme nommé « Bonaparte qui venait à la maison de son « père dans Golden Square (Soho). C'était « sous le règne de la Terreur.

« Napoléon vint à Londres avec le but « d'obtenir une place de professeur de fran- « çais et d'italien dans une école de Totte- « nham, mais le salaire offert était si mo- « deste qu'il refusa. Il demanda aussi à être « employé à l'importante Compagnie des « Indes, mais sa demande n'aboutit pas. Na- « poléon quitta précipitamment Londres « après un séjour de deux mois en recevant « une lettre de son frère Joseph qui l'infor- « mait que les perspectives devenaient plus « brillantes dans la vie militaire française. « Telle était l'histoire de Mme Clarke. J'ai « souvent demandé à mon père pourquoi il « n'écrivait pas le compte-rendu de cet épi- « sode. Sa réponse était invariablement : « Parce qu'il est difficile de faire croire la vé- « rité à certaines gens »

Que vous en semble ? S'il est vrai que cette visite de cinq semaines eut lieu, Napoléon captif à bord du *Bellerophon*, en vue des côtes anglaises dut l'évoquer sans doute avec émotion comme on évoque des souvenirs de jeunesse ?

Paul-Louis HERVIER.

—

**Hudson Lowe** (LXXXIII, 379, 490). — Voici le passage d'une lettre écrite du port de Orotava (Ténériffe) par le comte Henry de Poudenx, docteur en médecine, au docteur Léon Dufour, son ami, à la date du 21 décembre (1818 ou 1819) :

Napoléon est fort malade, d'une affection organique du foie ; il est traité avec la plus horrible barbarie, par sir Hudson Lowe, gouverneur de Sainte-Hélène.

L. LÉON DUFOUR.

*
* *

L'authenticité du portrait publié par l'*Illustration* ne saurait évidemment être mise en doute. Ceci posé, la question formulée par H. C. M. revient à celle-ci : « Comment un homme aussi sympathique d'aspect a-t-il pu être une espèce de tortionnaire ? »

Stendhal, avec l'aide de Cabanis, a répondu à cette question dans l'*Histoire de la peinture en Italie*, chapitre XCII et suivants :

Je sais bien, dit-il au chapitre XCV, qu'avec tous les signes d'un tempérament, on peut être d'un tempérament contraire ; mais cette vérité, très importante pour le médecin et le philosophe, ne signifie rien pour le peintre. Elle est au-delà de ses moyens. Philopœmen ne peut pas être condamné à scier du bois.

Un peu plus loin (chapitre XCVIII), Stendhal parle « de la possibilité *du divorce entre le bon et le beau* », expression qui s'applique exactement à Hudson Lowe. Ce divorce, souvent existant dans la réalité, est impossible en peinture. En d'autres termes, si H. C. M. était peintre, et qu'on lui donnât à faire un tableau représentant Napoléon et Hudson Lowe, il devrait de toute nécessité, pour répondre aux conditions de l'art, nous peindre un Hudson Lowe avec une figure ignoble, bien que *dans la réalité*, Hudson Lowe fût beau. La surprise ressentie par H. C. M. à la vue du portrait de l'*Illustration* montre d'ailleurs qu'il ne manquerait pas de nous peindre un Hudson Lowe laid à souhait, donnant ainsi raison à Stendhal, qui a précisément analysé, avec sa pénétration habituelle, les petits problèmes artistiques de ce genre aux livres IV, V, et VI de son *Histoire de la peinture* (Voir aussi le Salon de 1824 dans les *Mélanges d'art et de littérature*, notamment aux pages 174, 175 et 176 à propos de *Narcisse* de Sigalon).

DANIEL MULLER.

—

**Arrière-ban de 1758** (LXXXII, 427). — Jean Charles de Saint-Nectaire, dit Senecterre, né le 11 novembre 1685, fut nommé Maréchal de France le 24 février 1757. Il demeurait rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, à Paris. C'est lui qui signa les lettres de convocation adressées à tous les nobles du Poitou, de Saintonge et d'Aunis. Nous avons pu retrouver l'exemplaire envoyé à M. de Richelot, à la Verrie (Vendée).

A La Rochelle, ce *14 juin* 1758.

La Noblesse, dans tous les temps, Monsieur, a témoigné tant d'empressement pour se signaler contre les ennemis du roi et de l'Etat, que dans les circonstances présentes, où les Anglais paraissent avoir le dessein d'attaquer les côtes du Poitou, de Saintonge et du pays d'Aunis, Sa Majesté est persuadée que la Noblesse de ces provinces se portera avec le même zèle à lui rendre ses services.

Elle m'a ordonné de l'assembler dans les

lieux que je lui indiquerai, qui sont : à Saint-Jean d'Angély pour la Noblesse du Haut-Poitou, à Fontenay *et Luçon en aide, s'il en est besoin*, pour celle du Bas-Poitou, à Saintes pour la Noblesse de Saintonge, et à Marans pour la Noblesse d'Aunis.

C'est pourquoi, Monsieur, en conséquence des ordres du roi, j'ai l'honneur de vous écrire pour vous dire que Sa Majesté compte sur votre zèle et votre fidélité, et qu'aussitôt la présente lettre reçue, vous vous rendrez, avec armes et cheval, au lieu indiqué pour l'assemblée de MM les gentilshommes de chaque province, où arrivés, ils choisiront un d'entre eux pour les commander, sous ses ordres Je le prie, lorsque le choix de MM. de la noblesse de chaque province sera fait, de m'en informer, d'attendre mes ordres et de se tenir prêt, avec MM. les gentilshommes qu'il commandera, à se porter où je jugerai qu'il sera nécessaire pour le service du roi.

Les maires et échevins des villes indiquées pour s'assembler, auront ordre de fournir des logements à MM. de la Noblesse, à mesure qu'ils arriveront

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARECHAL DE SENECTERRE.

Pour cette lettre, tout est imprimé, sauf les mots soulignés ci-dessus.

Ce fut la dernière convocation des nobles avant la Révolution.

F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou historique*.

*
* *

Les cotes documentaires en sont citées dans la Thèse manuscrite du vicomte Jean de Macé de Gastines. Ce chartiste fort obligeant, habite 19 avenue d'Eylau.

SOULGÉ.

—

**La Légion de Limbourg-Hosltein** (LXXXIII, 331). — En réponse à la demande que fait M. Jean-Henri à propos de la Légion de Limbourg-Holstein voici ce que je puis lui dire :

La Légion de Limbourg-Holstein n'a n'a jamais existé.

Le seul Moreau qui était en service vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle était :

*Moreau*, 2<sup>e</sup> lieutenant, 3<sup>e</sup> compagnie, Fusiliers Ryngraaf von Salm 1785-1786.

VAN ENERDINGEN.
Lieutenant au Régiment des grenadiers de l'armée Hollandaise.

**Séances de l'Aréopage** (LXXXIII, 427). — Le rôle de cette assemblée était à la fois d'ordre politique et judiciaire ; il est donc évident qu'en de nombreuses circonstances les séances n'étaient pas nocturnes et n'avaient pas besoin de l'être.

Lorsqu'en des cas importants elle jugeait au criminel, on comprend mieux la haute méfiance dont elle aurait pu user à son propre égard en se réunissant dans l'ombre de la nuit ; et Lucien affirme, en effet, cette procédure. Mais il est permis de douter qu'elle ait été de règle Voici ce qu'en pense M. Edouard Cat, (*Grande Encyclopédie*, T. 3, p. 818.

« La procédure suivie, . avait naturellement, quelque chose de solennel, *non pas, comme le dit Lucien, que les séances se tinssent la nuit* afin qu'on ne pût voir les larmes des accusés, mais en raison de l'antiquité du tribunal, du caractère religieux des affaires qui y étaient déférées, de la gravité des accusations et de la sévérité des sentences.

« *Les Assises avaient lieu le jour*, en plein air, sur la plate forme de l'Aréopage, où l'on croit voir encore deux blocs de pierre, restes des tribunes où se plaçaient les parties... »

La haute compétence de l'auteur des lignes que je cite, professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger, donnera, je pense toute satisfaction à mon vieil ami le colonel de Massas et je suis trop heureux de pouvoir lui être de quelque secours en cette circonstance.

Ct. L. ABET.

*
* *

La singulière assertion relevée dans Rollin ne parait s'appuyer que sur un passage de Lucien, qui, en passant, dans son dialogue *Hermotimos*, fait allusion à cette prétendue pratique du célèbre conseil athénien. Il se pourrait qu'il n'y eût là, chez l'écrivain satirique, qu'une façon plaisante de symboliser le souci qu'eut toujours le conseil de l'Aréopage, quand il siégeait comme tribunal, d'écarter de lui tous les artifices par lesquels les plaideurs avaient coutume, en ce temps déjà, d'asseyer de frapper l'imagination et de surprendre la sensibilité des juges, tous les moyens d'une rhétorique trop savante, tous les effets d'audience ; faisant interrompre par un héraut tout orateur qui faisait mine d'y recourir. C'est bien en plein jour que les réunions ordinaires de l'Aréo-

page avaient besoin d'être protégées, par des cordes tendues à l'entrée du portique où il siégeait, contre la curiosité des badauds de l'agora ; en plein jour aussi que, pour le jugement des causes les plus graves, les Aréopagites gravissaient l'escalier encore en partie subsistant qui conduisait à la plate forme rocheuse où, aux trois derniers jours de chaque mois, ils tenaient, en plein air, leurs séances solennelles.

IBÈRE.

—

**Régiments d'Autel, Vaubecourt, Feuquières** (LXXXIII, 000). — Je ne trouve dans mes listes, aucun régiment de ce nom. Celui dont l'appellation lui ressemble le plus est le régiment d'*Altesse*, levé en 1644 par Gaston d'Orléans et qui forma le régiment du Roi, qui prit en 1663 le nom de Royal, aujourd'hui le 23e Régiment d Infanterie.

Le 15e R. I actuel prit le nom de *Béarn*. Formé en 1597, il porta successivement les noms de ses colonels : 2 Balagny, de 1595 à 1612 ; six Rambures, de 1612 à 1676 ; deux Feuquières (petit fils du diplomate Manassès de Pas de F ) de 1676 à 1700 ; puis Fiennes, Richelieu, Rohan, Crillon, Latour-du-Pin et Boisgelin.

Antoine de Feuquières avait avant donné son nom (1674-1676) au 60e R. I. actuel créé en 1669 sous le nom de *Royale Marine*.

Un autre Feuquières commanda de 1724 à 1728 le 59e R. I. actuel ci-devant Bourgogne.

En 1589, Henri de Bettancourt, Comte de *Vaubecourt*, forma un régiment lorrain sous ce dernier nom, régiment qui fut admis le 24 avril 1610 au service de la France et qui, le 10 décembre 1762, prit le nom de *Guyenne*. C'est aujourd'hui le 21e Rég. d'Infanterie.

GUSTAVE BORD.

—

**Le Conventionnel Chasset au siège de Toulon** (LXXXIII, 381). — On lit dans le *Dictionnaire des parlementaires français* de MM. Robert et Cougny que Chasset, frappé à tort par la loi du 12 janvier 1819 contre les régicides, réclama et obtint de pouvoir rentrer en France

Et cependant si ce conventionnel avait, au troisième appel nominal, déclaré :

... Il ne m'est pas permis de voter pour la mort. Je vote pour la détention jusqu'à la paix ».

(Réimpr. du *Moniteur*, XV, 202), il fut du nombre des 22 membres de l'Assemblée qui, après avoir voté des peines diverses, votèrent dans le scrutin final contre le sursis (Belhomme, p 46).

Plus tard, déclaré traître à la patrie et expulsé de la Convention avec confiscation de ses biens, Chasset passa à l'étranger, et, comme nous l'apprend Monsieur Belhomme (p. 29), servit en qualité d'aide chirurgien sur un vaisseau anglais pendant le siège de Toulon. La Convention pour sa part ne lui en fit pas un crime, si elle le sut, puisqu'elle le réadmit ensuite dans son sein.

DE MORTAGNE.

—

**Cavalier dit Pipe-en Bois. Ses mémoires** (LXXXIII, 234). — M. Cavalier veut bien nous écrire :

J'ai consulté ma famille, ma mère et aussi mon frère, personne n'a connaissance des mémoires qui auraient été écrits par mon père avant sa mort (1878).

Je ne puis donc que confirmer ma lettre du 2 mai.

I.

—

**Marquis de Raliac** (LXXXIII, 287). — Ne serait-ce pas une erreur de dire que le marquis de Raliac épousa la fille d'un premier président au parlement de Bordeaux ?

En effet, pas une des filles d'Antoine d'Aguesseau, premier président de 1632 à 1643, de Joseph du Bernet id. 1643 à 1652, d'Arnaud de Pontac, id. 1653 à 1672, ne sont indiquées comme ayant épousé un marquis de Raliac.

Ceci établi, j'ajoute que Jean Daffis, prédécesseur de d'Aguesseau, eut une fille, Anne, mariée à Bernard de Pichongrand président au parlement de Bordeaux, l'un des héros de la Fronde. De ce mariage naquit Finette de Pichon, mariée vers 1666, à Pierre d'Abzac, marquis de La Douze ; or celui-ci fut décapité à Toulouse en 1669, pour avoir empoisonné sa première femme, Madeleine de

Clermont (épousée en 1655), afin de se marier avec Finette de Pichon. Le seul enfant, qui lui survécut, mourut sans postérité. Le rameau de Reillac (serait-ce ce nom qui aurait été mal lu ?) devint aîné et hérita ainsi du marquisat de La Douze, de la baronnie de Montanceix, etc.

Il est vraisemblable que, comme *premier* président en *grand* président, marquis de Raliac doit se transformer en marquis de La Douze, cousin d'un seigneur de Reillac, devenu marquis de La Douze. Son procès est connu, mais hélas ! j'ai cherché en vain où il a été publié.

SAINT-SAUD.

—

**Famille Patry** (LXXXII, 481). — Suivant Cauvin, la famille Patry, dont le chef vivait en 1229 portait de : *gueules à trois quinte-feuilles d'argent*. Elle a donné : *Guillaume*, titulaire de la chapelle Sainte Catherine, à l'abbaye de la Couture du Mans en 1357, prieur de Solesmes en 1382, prieur de la Couture en 1399 dont il devint abbé en 1407. *Pierre*, pourvu d'une chapelle à l'autel de Saint-Martin le 21 septembre 1420, chapelle qu'il résigna le 18 octobre suivant.

On trouve encore *Jean* Patry, licencié ès lois, avocat et Conseiller en Courlaye d'Angers en 1491 et *Pierre* curé de Châlons, Doyen d'Evron qui fut inhumé le 5 mai 1587, en l'Eglise de Trangé, vis-à-vis l'autel Notre Dame.

P. LE VAYER.

—

**Famille de Cools** (LXXXIII, 333). — Porte : *d'azur à un lion d'argent couronné d'or* [Jabob Cools-Desnoyers négociant au Lamentin (Martinique), avait épousé vers 1700 Vantrude Thèbes. Ils eurent :

1er Jacques Richard, baptisé en 1702. Epousa le 25 juin 1754, Marie-Françoise Papin-Lépine dont il eut 2 fils :

2e Jacques Richard, aîné, épousa 1° Madeleine Thebes, et en 2° noces Catherine-Yacinthe Jorna de la Calle, sa descendance s'est perpétuée à la Martinique.

2° Pierre Jacques, puîné, né à Fort-Royal en 1763, vint en France, fut garde du corps de Monsieur et mourut à Paris en 1792. Il avait épousé Catherine-Louise Herey de Maupas dont il eut 1 fils :

3e Amédée, né à Blois en 1787 † à Tours en 1861. Chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, chevalier de St-Louis. Par lettres patentes du 2 avril 1822, il reçut le titre héréditaire de baron et fut autorisé en 1825, par jugement du tribunal de Blois, à supprimer le surnom de Desnoyers pour ne conserver que le nom de Cools. Il avait épousé en 1816 Mlle de Blommaert de Soye dont il eut 1 fille et 2 fils :

4. — La comtesse de Puységur.

4. — Jacques-Emmanuel, né en 1827 † en 1890, lieutenant-colonel officier de la Légion d'honneur, laissant des enfants de Mlle de la Faulotte.

4. — Amédée-Alfred, né en 1830, général de division. A plusieurs enfants de sa cousine, Mlle de Blommaert.

(*Dictionnaire des familles françaises* par C. d'E. A. Tome XI, p. 338).

L. LÉON DUFOUR.

—

**Duranty** (XVI, 105 ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXIII, 163). — Je découvre dans un numéro de l'*Intermédiaire* de 1881, une notice signée « Ursus » (Philippe Burty), qui donne sur Duranty, son origine et sa mort, quelques indications intéressantes que je demande la permission de résumer.

En premier lieu, il ne se prénommait pas *Edmond* ; voici, en effet, ce que l'on trouve dans les registres de l'état-civil :

Du jeudi, 6 juin 1833 [ce doit être 1833], naissance de *Louis-Emile*, fils de Emilie Duranty, rentière ..

Burty ajoute que Duranty était le fils de Prosper Mérimée, et qu'il mourut dans la maison municipale de santé [maison Dubois] le 9 avril 1880, d'une crise d'urémie, puis il termine sa notice par les considérations suivantes :

Il [Duranty] était réservé de manières, avec un visage doux, un rire sardonique, et un fond de physionomie cruelle. Il a laissé des amis dévoués, Liesville et Degas, entre autres. Donc il était bon.

Il laissait aussi une veuve, ou plutôt une compagne de son existence, au profit de laquelle ses amis organisèrent en 1881 une vente post-mortuaire.

Il résulte des renseignements qui précèdent, — et qui doivent être exacts, car Burty, contemporain de Duranty, était en situation d'être bien informé — que, s'il

est probable que l'auteur du *Malheur d'Henriette Gérard* a eu Mérimée comme père, il n'est pas « né de mère inconnue », mais que celle-ci n'a pas été vraisemblablement la « grande dame », amie de la famille Montijo, dont parle M. Jules Christophe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Duvoygne** (LXXXI 188) — Melchior Duvoygne, conseiller au baillage d'Auxerre en 1583, lieutenant particulier au même baillage en 1684, seigneur du Bréau et du Buisson St-Vrain en 1609, mourut à Auxerre le 17 août 1512. Il avait épousé Germaine Clopet le 12 octobre 1588 et en secondes noces Anne de Vernillat le 29 mars 1596. Il laissa entr'autres enfants Jean Duvoygne anobli par une charge de conseiller secrétaire du Roy, et Melchior Duvoygne qui suit.

Melchior Duvoygne, lieutenant particulier au baillage d'Auxerre en 1614, seigneur de la Villotte, mourut en 1648. De ses unions successives avec Bénigne Heuvrad, Anne Gohory et Marie Croyer, il laissa entr'autres enfants : Jean Duvoygne qui suit, Germain, seigneur de la Villotte, le Buisson St-Vrain et la Haye en 1647 et Melchior, seigneur du Bréau et de la Villotte en 1652.

Jean Duvoygne, né en 1618, mourut en 1651 lieutenant en l'élection d'Auxerre. Il avait épousé Anne Lauverjat dont il eut entr'autres enfants : Anne Duvoygne qui épousa Jean Leclerc, Edmée Duvoygne, religieuse ursuline à Auxerre, et Jean Duvoygne qui suit.

Jean Duvoygne, avocat en parlement, épousa le 4 octobre 1670 Edmée Chauchon. Il figure dans divers actes, avec les qualificatifs de chef de panneterie de la maison du roi en 1689, et de seigneur de Merry-les-Joux en 1701. Sa descendance est donnée dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, LXXXI, 449.

MONS

—

**Abbé de Fénelon** (LXXXIII, 237). — Sainte-Mondane (Dordogne) après avoir dépendu de Sarlat (Bulle d'Eugène III, de 1053) fut attachée au diocèse de Cahors, tout en restant en Périgord. Les généalogistes, qui se sont occupés de la maison de Salignac Fénelon, ont ignoré le prénom et le *curriculum vitæ* du sujet, objet de la question. Ils savaient simplement que Gabriel Barthélemy de Salignac de la Mothe Fénelon, évêque de Pamiers en 1735, mort à Paris en 1741 à 49 ans, avait un frère aîné N... archidiacre d'Avignon, le *de Cujus*. Ils sont fils de François de Salignac, comte, puis marquis de Fénelon (paroisse de Ste Mondane) et d'Elisabeth de Beaupoil de Sainte-Aulaire. Ils avaient 11 frères et sœurs. L'une d'elles, Gabrielle, fut abbesse du monastère de . . à Tarascon. Ils étaient petits neveux de l'archevêque de Cambrai. Je serais heureux, de mon coté, de savoir quelque chose de plus sur cet archidiacre

SAINT SAUD.

—

**Worms élu deux fois sociétaire de la Comédie française** (LXXXII, 428). — Worms, Gustave Hippolyte, né à Paris le 26 novembre 1836, élève de Beauvallet au Conservatoire, avait été engagé à la Comédie française le 1er janvier 1858. Il y débuta le 14 février suivant. On le considérait alors comme la « doublure » de Delaunay. Sa création d'Achille dans le *Duc Job* l'ayant mis au premier plan, ses camarades l'élurent en effet sociétaire à l'unanimité. Mais il fallait compter avec le Ministère où trônait Walewski.

Le 23 février 1863, Mademoiselle Victoria, l'ingénue du Gymnase, avait épousé son camarade Lafontaine. Ce mariage réalisé dans des conditions quelque peu romanesques, avait fait beaucoup de bruit dans le monde des théâtres. Or, en rentrant chez eux, au sortir de la petite église de St-Eugène, où avait eu lieu la cérémonie nuptiale, les deux époux trouvèrent leurs deux contrats de sociétaires de la Comédie Française, signés par Walewski. Ce mode de faire ne plut pas précisément rue de Richelieu... si peu que, sous divers prétextes, on recula les débuts des deux époux pendant une année. Mais en attendant, le nombre des sociétaires était limité, et Worms attendait toujours, le Ministère hésitant encore à ratifier le choix de ses camarades en sa faveur. Le comédien partit pour la Russie où il devait rester onze ans. Sa rentrée à

Paris se fit au Gymnase en 1875 et il fut engagé de nouveau à la Comédie le 1er avril 1877, à 24 000 fr. Nouveau début le 4 juin, et sociétaire à part entière le 1er janvier 1878. Quant au couple Lafontaine, qui ne trouva jamais sa voie au Théâtre français, il avait repris sa liberté depuis le 1er septembre 1871.

Le décret de Moscou ? Mais Walewski se moquait pas mal des décrets qu'avait signés son père !

HENRY LYONNET.

**La famille Hallé ou Halay** (LXXIII, 428). — Si Monsieur S. I. s'intéresse à la famille Hallé qui a donné les trois grands peintres Daniel, Claude et Noel Hallé, ce dernier annobli en 1776 et qui prit les armoiries *d'azur au chevron d'or surbrisé chargé de deux demi-vols d'argent en chef et d'un en pointe* il trouvera un volume précieux chez Plon : O. Estournet. -- *La famille des Hallé*, Paris 1903.

EDMOND BURON.

*
* *

Il existe un grand ex-libris du XVIIe siecle qui porte textuellement : « *Ex Dono Bartholomei Hallé presbit in Eclesia Rothomag, Canonici ; et Archidiaconi de ængo Christianiss Regis a Secretis ; Dom de Pitres et de Berselon.* L'Armorial Général de Rietstap indique une famille Hallé de Normandie qui blasonne : *d'azur à la fasce d'argent chargée de 2 coquilles de sable et accompagné de 3 étoiles d'or* ; mais notre ex-libris ne porte pas d'émaux et de plus il a une quatrième étoile placée en pointe.

Nous pensons qu'on trouverait d'utiles renseignements en s'adressant au Dr Hallé, à Paris.

SAFFROY FRÈRES.

*
* *

S'il s'agit de la famille Hallé (Normandie) plusieurs branches de cette famille que l'on trouve dès 1350 à Rouen se sont répandues en Normandie, celle des peintres venue à Paris y existe encore, alliés aux Bunel, Restout, etc pour tous renseignements voir la « famille des Hallé » par O. Estournet, membre de la Société Archéologique du Gatinais à Châtres (S. et Marne). Paris, Plon 1905.

D'une autre branche sont Barthélemy Hallé Société de la Haulle (fief d'Heuqueville (Eure), échevin de Rouen 1582, anobli en 1585 mort 1587.

Son fils, Jean, président au bureau des finances de Rouen en 1595

*Guillaume Hallé*, seigneur de Fretteville, fief à Daubeuf (Eure), son fils *Barthélémy* Seigneur du Thuit de la Haulle, de Fretteville, etc. est maintenu de noblesse le 3 septembre 1666, portait : *d'azur à trois trèfles d'or.*

Jacques Hallé, échevin de Rouen en 1613 mort en 1632, épousa Geneviève Damiens — était fils de Barthélémy Hallé et de Marie Imbert — il eut 5 enfants — l'aîné Jacques mort 17 décembre 1654, marié à Marie Ganson d'où 3 filles. Le 4e Jean, Conseiller à la cour des aides de Normandie, Seigneur d'Orgeville St-Vaast, mort vers 1662 eut de Marie le Guerchais, son épouse Gilles, conseiller en 1659 au parlement de Normandie mort en 1692 marié à Cécile Françoise Groulard — d'où Jean Gilles mort en 1758, président à mortier. Seigneur d'Orgeville, Rouville, Alisay, Flépou etc., eut plusieurs fils dont Gilles Louis comte de Rouville, mort en 177- dit le Président de Rouville, de Marie Barbe-Sophie Puchot du Plessis, il eut 2 fils, Gilles Charles-Marie, mort à 29 ans, et Louis Guillaume.

GÉO.

*
* *

Les Hallé sont originaires de Normandie. Dès 1356 il est déjà question de cette famille dans les Archives de la ville de Rouen. Elle compte parmi ses membres, des commerçants, des orfèvres, des peintres et des chirurgiens.

Il convient de citer comme les plus marquants les peintres Daniel, Claude et Noël Hallé, ainsi que Jean Restout (dont la mère Anne-Marie était une Hallé) et son fils Bernard.

Cette famille fut anoblie deux fois : une première fois en 1585 dans la personne de Barthélémy Hallé, marchand de drap et échevin de la ville de Rouen, et en 1776 dans celle de Noël Hallé, membre de l'Académie de peinture. D'après d'Hozier de Sérigny (Bibl. Nat. Nouveau d'Hozier, 181, dossier 3946, folio 5), les armoiries accordées par le roi à cet artiste sont les suivantes :

*D'azur à un chevron d'or surbrisé et accompagné de trois ailes d'argent, posées deux en chef et l'autre en pointe* ; l'écu sommé d'un casque d'acier à trois grilles taré de profil, avec lambrequins d'azur, d'or et d'argent.

Noël Hallé fit enregistrer ses lettres de noblesse à la Cour des Comptes le 20 août 1777 et à la Cour des Aides le 2 avril 1778 ; à la première il paya 24 livres de droits et à la seconde 150 livres.

Plus tard son fils Jean Noël membre de l'Académie de Médecine, prit en 1820 le titre de baron, que ses descendants ne semblent pas avoir conservé.

Les Hallé, devenus parisiens depuis la fin du XVIIe siècle et alliés au XIXe aux familles Henriquel-Dupont, Thureau-Dangin, Guéneau de Mussy et Valois, comptent encore à l heure actuelle de nombreux représentants, qui maintiennent comme chirurgiens, médecins ou ingénieurs les traditions d honneur et de travail de leurs ancêtres.

Voir : O. Estournet, *la Famille des Hallé*, Plon-Nourrit, in 8, 1905.

ORFRÉMONT.

—

**Isle du Fief (Mlle de l')** XLVI, XLVII. Dans son numéro du 10 septembre 1902, l'*Intermédiaire* annonçait la mort à Nantes de Mlle de l'Isle du Fief à l'âge de 105 ans, il saluait la disparition de l'une des dernières compagnes de la Duchesse de Berry en 1832. On prétendait que la Duchesse et Mademoiselle du Fief s'étaient cachées au village de Saint Laurent sur Mer (Calvados), on donnait le nom du pêcheur qui les avait recueillies et conduites en mer.

Notre confrère le capitaine Paimblant du Rouil fit une enquête, sur place, sans obtenir aucun résultat, puis M. P. du Goué dans le n° du 10 avril 1903 disait que tout ce que l'on avait publié concernant un prétendu séjour de la duchesse de Berry en Normandie en 1832 devait être tenu pour appartenir au domaine de la légende.

Et pourtant si Mme du Fief ne paraît nullement avoir été du petit nombre des compagnes dévouées attachées à Madame. J'ai nommé Mlles de Kersabie ou de la Robrie, son nom avait figuré parmi ceux dès plus héroïques amazones de la Vendée — non de la dernière — celle de 1832, mais de la première — de la Grande.

Au cours de recherches que je fais sur la Grande Guerre, à Belleville, même, où Charette tint sa Cour pendant près de trois ans, j'ai trouvé le nom de Mme du Fief comme ayant été celui d'une jeune femme qui régna sur le cœur du roi de la Vendée apres Mmes de la Rochefoucauld et de Monsorbier.

Victoire Aimée Libault de la Baronnière, mariée à Nicolas Henri Gouin du Fief, vint au quartier général de Charette après l'assassinat de son fils, coupé en morceaux par un républicain. Elle s'y distingua non seulement par son très grand courage, mais aussi par sa très grande beauté. Louis XVIII regrettait dans une lettre qu'il lui adressait, que les statuts de l'ordre de St Louis, ne lui permissent pas de décorer une femme. Quand la pacification vint, M. du Fief alla chercher sa femme en Poitou et la ramena en Angleterre.

Il me semble possible avec ces documents de reconstituer la formation de la légende dans l'esprit simpliste du peuple. 1795, trop lointain, devient 1832 — Comme tant d'autres, Mme du Fief put porter en passant par la Normandie des correspondances soit en Angleterre, soit aux navires qui croisaient sur les côtes de France. Le souvenir de son passage avait pu demeurer à St Laurent-sur-Mer. On déforma les faits et son voyage se transforma en une fuite de la duchesse de Berry.

On peut, certes, opposer à ce raisonnement que Mlle de l'Isle du Fief n'était pas Mme Gouin du Fief, et que, morte en 1902 à 105 ans, il ne lui était guère possible de faire campagne en 1795. Mais l'esprit populaire ne s'arrête pas à de tels détails quand il veut constituer une légende, et si ce ne fut Mlle du Fief, il me semble, vraiment que l'héroïne de toute cette histoire ne peut être que Mme du Fief, qui fut, comme nous l'avons vu, une des reines de Belleville.

On connait l'emploi du temps de la Duchesse de Berry pendant son séjour en France en 1832. Il est de toute impossibilité que *Madame* soit allée en Normandie. Qu'y aurait-elle fait ? Le pêcheur de St-Laurent la conduisit en mer, dit-on,

L'internement de Blaye fut la fin, combien plus triste, de tout ce roman de 1832, dont bien des pages furent teintes de sang et du meilleur.

MEMOR.

**L'encrier de de Laboulaye** (T. G. 481) — Cet encrier fut remis à M. de Laboulaye à l'occasion de son élection (élection partielle) à Strasbourg, contre Charles Boersch, directeur du *Courrier du Bas Rhin*, candidat officiel. Il avait été acquis avec l'argent d'une souscription ouverte dans le Quartier Latin, sur l'initiative de J. A. Lafont, qui fut, après le 4 septembre, adjoint à Montmartre, avec M. G. Clémenceau pour maire

(J.-A. Lafont collaborateur au *Temps*, fut élu député de Paris, siégea à gauche).

Quand, au commencement de 1870, Emile Ollivier forma le ministère de l'Empire libéral, il reçut l'adhésion de M. de Laboulaye.

Cela émut fortement les étudiants. Ils chahutèrent le cours public de M. de Laboulaye, au Collège de France, l'interrompant sans cesse, en criant : Rendez l'encrier ! Puis sur l'air des Lampions : L'Encrier, l'Encrier !

Le grand succès de *Paris en Amérique* fut la cause du choix de M. de Laboulaye comme candidat.

P.

**Martin (du Nord)** (LXXXIII, 428). — La famille de ce personnage politique étant encore représentée de nos jours, je crois qu'il y aurait inconvénient à révéler actuellement les causes de sa démission en 1847.

Toutefois, si mon confrère V... le désire, je suis prêt à lui faire connaître directement ce que je puis savoir à ce sujet.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

[Nous partageons l'opinion de notre collaborateur]

**Le Général A. Mellinet et la famille Thiers** (LXXXIII, 46, 213, 441).

Relisant la note de M. L. Dufour, j'y relève une erreur : « Madame Mellinet, née Dosne, mère du général ». Réellement le général Anne eut de sa première union, Emile qui devint également général ; Mme Mellinet-Dosne fut donc femme et belle mère de généraux.

Je sais gré à M. A. Lemonnier de sa communication (442) elle est de premier intérêt pour l'histoire d'une célèbre famille nantaise.

L'existence en Belgique d'A. F. Mellinet, ne m'avait à peu près été révélée que par la note de M. Debidour dans la *Grande Encyclopédie*. Je prierai M. Lemonnier de s'y reporter. Il y lira que Mellinet, commanda à l'investissement de Maestricht et qu'il mourut interné en 1852 à la citadelle d'Anvers. Conspirateur à 83 ou 84 ans le cas n'est pas banal, M. Lemonnier serait-il assez aimable de me dire quelle est la source de ses notes sur l'affaire de Risquons-tout ?

A. VELASQUE.

*
* *

Après les communications adressées à l'*Intermédiaire*, un seul point reste à éclaircir. « Le général doit être décédé en 1852, écrit dans le fascicule du 10 juin M. A. Lemonnier, mais nous n'avons encore pu savoir où il mourut ni où il fut inhumé ».

J'ai été plus heureux. Condamné à mort au mois d'août 1848 par la Cour d'assises d'Anvers chargée de juger un très grand procès politique sur lequel on trouvera tous les renseignements désirables dans le tome Ier de la belle *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830* de M. Louis Bertrand, le général vit sa peine commuée en trente années de réclusion, puis, en novembre 1849 en raison de son grand âge et de son état de santé, il obtint une grâce complète. Il mourut trois ans plus tard, non à Anvers comme le croit notre confrère A. Velasque, mais à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, où il habitait au moment du procès et où il était revenu après sa libération.

L'acte de décès, que j'ai sous les yeux, constate qu'il expira le 19 juillet 1852, à 11 h. 45 du soir, rue Saint-Lazare, numéro 3. C'est donc dans l'ancien cimetière de Saint-Josse-ten Noode, aujourd'hui disparu, qu'il fut enterré.

Il avait 84 ans.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

L'établissement de la parenté de la famille Thiers Dosne, à l'occasion du général Mellinet, a donné naissance à plusieurs inexactitudes qu'il y aurait intérêt à corriger. Et, tout d'abord, afin de fixer les idées, voici les noms des personnes de la famille mentionnés sur le billet de faire-part du décès d'Adolphe Thiers, tel qu'il a été publié dans le numéro 20 de *la Gazette anecdotique* du 31 octobre 1877 :

M le Dosne, M. Achille Gastaldy, M. Louis Gastaldy et ses enfants, Mlle Louise Gastaldy, M. Jules Gastaldy, Mme Charlemagne, M. le général Charlemagne, M. Mellinet, ministre plénipotentiaire en Perse, Mme Mellinet, M. le duc et Mme la duchesse de Bauffremont, M. le baron Roger M. le duc de Massa, M Eugène Roger, M. et Mme Manuel de Gramedo, M. et Mme de Flaghac.

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Louis-Adolphe Thiers
ancien président de la République
française, etc.

leur beau-frère, neveu, cousin-germain et cousin...

La *Gazette* fait remarquer cette particularité que Mme Thiers n'est pas au nombre des personnes qui font part du décès de son mari et que la personne qui figure en tête est Mlle Dosne qui n'est pas sa parente.

Pour procéder par ordre, il convient, en premier lieu, d'examiner et, éventuellement, de rectifier et de compléter certaines des allégations qui ont été émises au sujet des différents Mellinet dans les notices précédentes.

D'après le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, du Dr Robinet, le conventionnel, fils de François Mellinet, apothicaire à Nantes, et d'Anne Pelu est désigné, non sous le prénom de Pierre, mais sous celui de François.

Son fils, que notre confrère M. Velasque, nomme Anne, est appelé François dans Vapereau, et François Aimé dans Larousse. S'il a été général major belge, il ne paraît pas avoir jamais été général dans l'armée française, mais seulement officier subalterne, puis inspecteur aux revues.

Il n'y a eu dans la famille Mellinet qu'un seul général français, Emile, fils aîné du précédent. Le général Mellinet n'était pas le fils de Mme Mellinet, née Dosne, comme le dit M. L. Léon Dufour d'après le *Dictionnaire des familles françaises*, mais l'un des fils de la première femme de son père, née Malassis. Une certaine incertitude règne sur la date de sa naissance ; Vapereau le fait naître en 1800 et Larousse en 1798.

Son frère germain, Camille Mellinet, était, d'après Quérard (*La France Littéraire*), de son metier imprimeur à Nantes, et, de plus, membre de la Société académique de cette ville. Il a beaucoup écrit, et sur les sujets les plus divers : sur la musique, sur l'amélioration de la race chevaline, sur la commune et sur la milice de Nantes. En outre, il a composé des pièces de théâtre et publié des notices biographiques sur Elisa Mercœur, Français de Nantes, J.-B. de Laborde, l'auteur des chansons, et son homonyme, le banquier J.-J. de Laborde. Il est mort au mois d'août 1843.

Les deux enfants nés du mariage d'Anne ou François Aimé Mellinet avec Mlle Eulalie-Aglaé Dosne furent :

1° Alexandre, qui embrassa la carrière consulaire et la termina comme ministre plenipotentiaire de France en Perse (du 28 octobre 1872 au 24 septembre 1879), et qui était marié ; 2° un autre fils, décédé avant 1877.

Si maintenant on rapproche le tableau généalogique de la famille Dosne dressé par M. L. Léon Dufour, des actes authentiques publiés par Ch. Nauroy dans *le Curieux* (T. Ier, p. 244 et suiv.), on relève entre eux quelques divergences.

Le père de Mme Thiers s'appelait Alexis-André Dosne, et était né vers 1791. Il avait épousé en 1813 Sophie Eurydice Matheron (M. L. Léon-Dufour dit : Leroux), née en 1791 et, d'après *le Gaulois*, fille d'Antoine Matheron, marchand de draps, né à Barcelonnette, et d'Eulalie Lothelier ou Lhôtelier, décédée en 1840. D'autre part, le maréchal de Castellane prétend, dans son *Journal*, que Mme Matheron était une marchande de parapluies de la place des Victoires. Mme Dosne avait une sœur, Eulalie, née en 1797, morte le 1er février 1879, qui épousa

Charlemagne Alexandre Loignon, fabricant de draps, et qui eut deux fils, Antoine-Charles, qui devint général de division, et Anatole, capitaine de frégate, noyé dans les mers de Chine sur *le Monge*, le 4 novembre 1868. M. Loignon obtint le 22 janvier 1841, pour ses fils et pour lui-même, l'autorisation de s'appeler à l'avenir Charlemagne. Mme Charlemagne et son fils, le général Charlemagne figurent sur le billet de faire-part de la mort de Thiers.

M. Dosne, d'abord agent de change près la Bourse de Paris sous la Restauration, devint en 1831, grâce au crédit de son futur gendre, alors sous-secrétaire d'état aux finances, trésorier payeur général à Brest. Il mourut en avril 1849, à 68 ans, receveur-général à Lille. Sa femme mourut à Passy, le 27 août 1869, à 77 ans.

De leur mariage naquirent deux filles :

1° Eulalie Elise, qui, d'après l'acte de naissance reproduit par Nauroy, naquit à Paris le 2 novembre 1818, rue de Provence, n° 30 Les deux témoins étaient ses oncles, Jean Charles Dosne, propriétaire, âgé de quarante-un ans, demeurant rue Grange-Batelière, n° 24, et Charlemagne Alexandre Loignon. (Le père de l'enfant étant dit dans l'acte âgé de trente-sept ans, il n'était donc pas l'aîné de son frère Charles, comme l'assure le *Dictionnaire* cité par M. L Léon Dufour).

Eulalie-Elise épousa Adolphe Thiers, ministre du commerce et des travaux publics, à la mairie du 2e arrondissement, le 6 et, à l'église Notre-Dame de Lorette, le 7 novembre 1833. L'acte de mariage dit que les parents habitaient alors place Saint-Georges, n° 1. Les témoins de ce mariage étaient le ministre de l'intérieur d'Argout, l'historien Mignet et André-Jean Leroux, agent de change honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant rue Bergère, n° 14. Mme Thiers est morte à Paris, le 11 décembre 1880.

2° Félicie, née le 12 août 1823 à Paris, également rue de Provence, n° 30. L'oncle Charlemagne Alexandre Loignon est, de nouveau, témoin, mais l'oncle Charles Dosne est remplacé cette fois par Me François Achille Maine Glatigny, notaire à Paris

Elle ne voulut jamais se marier ; on assure cependant qu'elle faillit un jour épouser le général Lamoricière. Elle est morte en 1906.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Mme Dosne était née Matheron, et non pas Leroux ; les actes authentiques, produits par Nauroy, sont formels à cet égard. Ce qui a pu faire naître cette confusion, c'est que la famille Dosne était apparentée, mais nous ignorons comment, à une famille Leroux, appartenant, d'après le *Dictionnaire des familles françaises*, à la haute finance C'est ce qui explique la signature comme témoin d'un Leroux au mariage de Mme Thiers, et, sur le billet de faire-part du décès de son mari, la présence du duc et de la duchesse de Bauffremont, du duc de Massa, du baron et de M. Eugène Roger, dont les femmes ou les mères étaient des demoiselles Leroux.

Nous ne sommes par parvenus à reconstituer la parenté existant entre Mme Thiers et les familles Gastaldy, de Gramedo et de Flaghac.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Triboulet, origine du nom** (LXXV à LXXIX). — Il existe à Neufchatel en Suisse, une famille Tribolet qui a fait en 1898, imprimer avec luxe (à 50 exemplaires) sa généalogie (in-4° de 179 pp. plus 5 tableaux in-plano) illustrée de portraits et armoiries.

Sa filiation commence au XIVe siècle.

Quelques pages sont consacrées, pour mémoire, à quelques autres familles Tribolet, en particulier celle de Bourgogne, mais elles n'apprennent rien de plus que les notes déjà imprimées, c. à d. compilées par Bigarne et d'Arbaumont, lesquels n'ont pas fait de recherches personnelles dans les Archives municipales — source de toute vérité sur l'origine des familles.

NOLLIACUS.

—

**Armoiries à retrouver : Gaboré ou Caboré** (LXXXIII, 337 403). — La femme de Joseph de Finance, gentilhomme verrier, s'appelle Pomponne *Vialet* et non *Violet* ; marié le 26 juin 1690 : elle était fille de feu Nicolas et de Claude *Vernoy*.

LA BRUYÈRE.

**Chevalier de la couronne** (LXXXIII, 430). — Il ne s'agit pas d'un ordre de chevalerie mais d'un corps militaire appartenant à l'armée de Condé. Ce corps franc organisé en dragons en 1791 par le comte de Bussy atteignit bientôt l'effectif de 300 hommes divisés en 2 escadrons. Il marchait généralement avec un escadron émigré de Dauphin-Cavalerie avec lequel il constituait ce qu'on appelait alors une brigade et ce que nous appellerions actuellement un régiment de marche. En 1795 le comte de Bussy entra au service de l'Autriche où il constitua une légion française avec des émigrés, mais son corps resta dans l'armée de Condé où le duc de Richelieu en prit le commandement. Quand l'Armée de Condé entra au service de la Russie en 1798, les chevaliers de la Couronne firent partie, lors de la réorganisation du corps, du régiment noble à cheval de Berry (Voir Bittard des Portes : *Histoire de l'armée de Condé*).

D'après Liénart et Humbert (*Les uniformes de l'armée française*, t, V, p. 601) l'uniforme était le suivant : Habit bleu de roi boutonné droit avec une seule rangée de boutons blancs. Collet, parements, doublure, retroussis écarlates. Epaulettes et aiguillettes blanches. Culotte de peau. Bottes à l'écuyère. Casque à la dragonne, crinière noire, plumet blanc à base rouge. Housse et chaperon à la cavalière en drap bleu de roi galonné blanc. Manteau bleu parementé rouge. Harnachement en cuivre noir. Buffleterie blanche. Armement de dragons. Gants blancs à crispin.

C. N.

*
* *

C'est un ordre de chevalerie, dont l'insigne était une couronne renversée brodée sur la manche droite de l'habit. Il fut créé en 1390, par Enguerrand, sire de Coucy et comte de Soissons.

LÉON SAGET.

*
* *

Les chevaliers de la couronne n'étaient point, comme le suppose le collaborateur P. C. un *ordre* ou institution honorifique. C'était un des *corps* de cavalerie de l'armée de Condé. Il était commandé par le comte de Bussy, et se distingua, notamment, au combat du Berstheim, où son lieutenant-colonel, le chevalier d'Orville fut tué. Il comptait parmi ses officiers le baron de Vitrolles, qui y fut incorporé dès le début en qualité de porte guidon.

O. N. J.

—

**H. de Balzac et sa « Succession du marquis de Carabas »** (LXXXIII 484). Dans son *Dictionnaire des Œuvres de Balzac*, à la page 339, Lovenjoul déclare brièvement que cet ouvrage annoncé *n'a jamais paru*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* *

**Les journaux centenaires** (LXXXIII, 386, 460). — Le journal d'Alençon, dont Poulet-Malassis fut longtemps l'éditeur et l'imprimeur, date de l'année 1803.

MNEMOZINE.

—

**Un vers de Stace** (LXXXIII, 389 — Le vers

*Macte animo, generose puer, sic itur ad astra.*

n'est pas de Stace, bien qu'il emploie les locutions *macte animo*, *macte animi*, et *macte animis* dans ses poèmes

E. BENSLY.

*
* *

Le vers demandé se trouve dans *La Thebaïde* de Stace, Livre VIII, vers 280, mais non dans les termes rapportés par le *Grand Dictionnaire de Larousse*. Les vers cités sont ceux-ci exactement :

Macte animo juvenis : medio parat ire per euses
Nudaque pro caris opponere pectora muris.

Celui de Virgile :

Macte nova virtute puer : sic itur ad astra

Se trouve dans l'*Enéide* (livre 9, vers 641). *Macte* est une sorte d'exclamation qu'on adresse comme félicitations à quelqu'un, souvent c'est une formule invariable.

GEORGES DUBOSC.

—

**Renan « Solliciter doucement les textes »** (241, 415, 506). — L'expression est de Renan lui-même, préface de la *Vie de Jésus* :

Les textes ont besoin de l'interprétation du goût : il faut les solliciter doucement,

jusqu'à ce qu'ils arrivent à se rapprocher et à former un ensemble où toutes les données soient heureusement fondues

C'est ce qu'on pourrait appeler la formule de l'histoire romanesque, exacte antithèse de la méthode si scientifiquement probe d'un Fustel de Coulanges, soucieux de ne jamais tirer d'un texte que tout juste ce qu'il contenait. Quant à l'expression elle-même, elle est assez naturelle : solliciter, dont le sens originel est exciter, pousser, étant venu dans un de ses emplois courants : « solliciter quelqu'un, solliciter une faveur », à signifier à peu près : chercher à pousser vers soi, dans le sens de ses désirs, à faire venir à soi. « solliciter les textes » est un ingénieux équivalent de les tirer à soi, pour leur faire dire ce qui sera conforme à une idée préconçue, ou simplement ce qui « fera bien ». satisfera l'imagination et le sens esthétique.

IBÈRE.

—

**L'apostrophe entre deux consonnes d'un nom propre** (LXXXIII, 388). — Me permet-on d'élargir la question ? Cette apostrophe se trouve dans des noms bretons ; v. g. Marc'hallac'h. Là où elle m'intrigue c'est dans des noms propres belges, tels que *T'Serclaes*. En flamand elle précede parfois le *t* (*'t*), tenant lieu de l'*b* et de l'*e* de l'article neutre *het* ; mais pourquoi suit-elle le *t* dans des noms propres ?

SAINT-SAUD.

—

**Trau, schau, wem** (LXXXIII, 390, 508). — Moi, je crois aussi connaître assez bien l'allemand, et je ne vois aucune difficulté dans le proverbe, « Trau, schau, wem » qui vaille justement le proverbe latin « Fide, sed cui vide ». On le trouve dans plusieurs collections.

E. BENSLY.

—

**Le pluriel de lire** (LXXXIII, 388, 509. — On a francisé le nom de la monnaie italienne et, dans le commerce, on écrit couramment une *Lire*, 100 *Lires* ; mais c'est assez incorrect : la monnaie italienne est la *Lira* (au pluriel *Lire*), ce qui veut dire *livre*. On devrait donc écrire soit, en conservant le nom italien, une *Lira*, 100 *Lire*, soit en traduisant en français, une *livre italienne*, 100 *livres italiennes*. L'abréviation usitée en banque est d'ailleurs *Lit.*, ce qui correspond aux initiales de *livre italienne* ; de même qu'on emploie les signes L T. pour livre Turque, L.E. pour livre égyptienne, ou L. s t. pour livre sterling.

Le mot *sterling*, qui veut dire *de bon aloi*, reste toujours invariable. Mais on traduira *soveraing* par *souverain* et l'on écrira 100 *shillings*, un *penny*, six *pence*. comme en anglais.

Il est également incorrect de mettre le signe du pluriel au mot *mark*. Le nom allemand, *mark* ou plus exactement Reichsmark, reste invariable ; si on veut le traduire en français, il faut écrire *marc*, avec un *c* : 100 marcs allemands, ou par abréviation, 100 marcs D. W.

La *Kræne* autrichienne, le *Krcnœr* scandinave se traduisent en français par le mot *couronne*.

La *drachme* grecque sst francisée, et l'on écrit couramment une *drachme*, 100 *drachmes*. mais on la divise en 100 *lepta*, mot qui reste invariable.

Du reste, la plupart des autres monnaies étrangères conservent l'orthographe de leur pays d'origine. On doit écrire un *leu* roumain, et 100 *lei*, un *lev* bulgare et 100 *levas*, un *yen* japonais et 100 *yen*, etc.

D'une manière générale, on peut dire que les noms des monnaies étrangères doivent suivre la règle du pluriel de leur pays d'origine, toutes les fois qu'ils ne sont pas traduits en français ou francisés par l'usage.

CH. GÉHELLE.

—

**Messes célébrées à l'instigation des Francs-Maçons** (LXXXII, 235, 295, 349 ; LXXXIII, 21, 277, 372, 438). — La loge du *Père de Famille*, d'Angers, fit célébrer le 5 janvier 1805, dans l'église Saint-Laud, un service solennel pour le repos de l'âme d'un membre de cette Loge, le F. Olivier-Jean Gaignard. Ce dernier était « maître de cérémonies » de la Loge, lors de son décès.

F. UZUREAU.

# Trouvailles et Curiosités

**Chez Voltaire à Ferney.** — Parmi des papiers venant de la famille de la Maisonfort, dont un des membres, ministre à Florence, a eu pour secrétaire Lamartine, se trouve une copie sur papier de l'époque, écriture de l'époque, qui est un document curieux.

C'est la relation par un abbé, d'une visite à Ferney, chez Voltaire en 1771. Quel est cet abbé ? Il reste anonyme. La mention en tête de la copie du temps : « Voyage de M. l'Abbé » indiquerait qu'il était un familier de la maison, peut-être un précepteur ou un aumônier.

La copie de cette relation a été faite par M. Charles de Lesseps, qui l'a trouvée dans des papiers de famille, et qui a bien voulu nous la communiquer. Elle est certainement inédite. Elle est fort intéressante en ce qu'elle nous montre Voltaire dans l'intimité, et en ce qu'elle trace un tableau fort réussi de la petite société qui s'agitait autour du philosophe dans sa célèbre retraite.

Nous avons cru pouvoir publier cette relation, encore qu'elle soit un peu longue pour le peu de place dont nous disposons, mais le document a son prix.

*
* *

*Mon séjour à Ferney*

J'allais en Italie ; je voulais voir M. de Voltaire à qui j'étais recommandé. Près d'arriver à Ferney je me mis à chercher je ne sais quel compliment que l'aspect de ce château me fit oublier en me remplissant d'un trouble inexprimable. J'abordai ainsi le Dictateur d'une République où ma vanité me défendait de briguer les grades intérieurs au défaut des premiers. Je vis cependant à la réception qu'il me fit que je ne serais pas obligé de passer debout et d'aller coucher à Genève.

Madame Denis, la nièce de Corneille et quelques hommes étaient dans le salon quand il m'introduisait. L'une, petite, brune, modeste et silencieuse. L'autre, quoique vieille et fort laide, me plut d'abord par son ton de bonté Parmi les hommes qui étaient des provinciaux, je remarquai un vieil ecclésiastique dont la mine caressante et l'attitude pateline m'apprirent soudain le nom : c'était le Père Adam.

Le maître de la maison me félicita du plaisir que j'aurais, dans mon voyage et surtout à Rome. Il témoigna le regret qu'il sentait d'être privé de voir cette patrie des grands hommes et des arts. Je citai ce vers :

« Rome n'est plus Rome, elle est toute où vous êtes

La nièce de Corneille ne parut pas scandalisée et le commentateur lui dit : Madame, M. l'Abbé parodie votre grand oncle.

L'épique français, dans cette première conversation, passa en revue les épiques italiens et me demanda ce que je pensais de l'Arioste Je pense, Monsieur, que c'est un très grand poète ! Un très grand poète. Dites que c'est le plus grand des poètes. Ce jugement qui fut rapporté à Paris, étonna beaucoup quelques gens de lettres qui avaient vu, même dans les écrits de Voltaire, que son ancienne opinion de l'Arioste était bien différente de celle-ci, c'est qu'il n'avait pas alors fait le poème dont il trouva ensuite le modèle dans le poète italien.

Le panégyriste un peu partial de l'Arioste, après un dîner où il se montra disciple de Pythagore, me proposa de faire un tour de jardin. J'allais donc jouir sans obstacle de la présence réelle d'Appollon ! J'allais entendre ses oracles !... Il me parla de choux et de navets ; et bientôt la chaîne d'un paratonnerre aboutissant à un puits près duquel nous nous trouvions électrisa celle de ses idées : voilà qu'il m'enlève dans les nuées orageuses ; voilà mon Apollon qui pompe, qui assemble les molécules vitreuses, sulfureuses de l'atmosphère : elles se heurtent, elles s'enflamment ; elles tonnent ; et j'aurais, je crois, été frappé de la foudre si madame Denis effrayée de la véhémence du vieux malade n'eût amené la compagnie pour le distraire. Madame, c'est le génie même du feu qui a daigné m'initier dans les mystères de l'électricité ; une autre fois il voudra bien nous en expliquer tous les effets. Oh ! vous n'ignorez pas qu'il y en a d'incompréhensibles, répliqua vivement mon maître de physique ; vous me tendez un piège, mais je n'y tomberai pas. Je ne veux pas que vous disiez au pauvre génie : voilà ce qui fait que votre fille est muette.

Pendant la promenade on vint à parler de Versoix, cet enfant mort né du Duc de Choiseul. Je ne pus m'empêcher d'appeler cela une petite niche à une petite république. Le projet pouvait être fort bon, répondit le vieillard qui l'avait favorisé ; mais on l'a exécuté comme tout s'exécute en France depuis longtemps ; j'en suis fâché : les genevois tromperont toujours ceux qui auront la bonté de regarder l'heure qu'il est aux patraques de leurs fabriques.

— Grand merci ! dit une genevoise, Madame Kramer qui venait d'arriver sans qu'il l'eut aperçue.

— Ah ! madame, pardon : au surplus vous ne faites pas de montres :

— Non, mais je marche, la fille, la tante, la nièce et la cousine d'horlogers.

— Junon n'avait pas d'aussi beaux titres. Eh bien, si vous faites part à ces messieurs de mon opinion, ils célébreront ma dernière heure avec un carillon de tous les diables.

Cette nouvelle Junon qui était plus douce que l'autre répondit au narquois ennemi de sa patrie : je ne veux pas prévoir les malheurs d'aussi loin.

Nous entrâmes au salon où l'on exécuta une ouverture de Pandore. M de la Borde, amateur éclairé des beaux arts, avait fait cette musique en habile artiste et tenait le piano. Il recueillit d abord beaucoup d'applaudissements surtout de l'auteur des paroles qui semblait être sous le charme, mais ce charme fut rompu par un morceau haché, sautillant, à peine et mal esquissé. Le poète alors fronçant le sourcil : Tout beau, mon Orphée, vous me rappelez une conversation de nos dames du Marais.

Soudain, des monosyllabes moitié chantées, moitié caquetéss, sortent de son rauque gosier en parodiant à la fois et l'air proscrit et la volubilité des caillettes. Le musicien lui-même rit de cette bizarre semonce et biffa son morceau du Marais, bien persuadé qu'il avait le geût du terroir. Le concert fini, le poète lyrique disparut. Madame Denis, présumant bien que tout ce qui intéressait son oncle devait intéresser, raconta très plaisamment quelques anecdotes domestiques qui peignaient l'homme en pantoufles et dans sa robe de chambre, tour à tour jeune et vieux, raisonnable et morose, bon, colère, bourru, plein de grâces et d'amabilité La dame genevoise voulut renchérir sur ces portraits divers et ne fit que rappeler à mon souvenir cet heureux vers de Gresset : L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Très satisfait de ma journée, je me retirai dans ma chambre, l'image de Voltaire devant les yeux et qui me les tint ouverts bien avant dans la nuit. Le premier objet qui vint les frapper à mon réveil fut le Père Adam qui avait l'air de le guetter. — Ah ! comme vous dormez bien ! je suis ici depuis une heure. — Pourquoi donc ne m'avoir pas éveillée ? — J'ai respectéle summeil du juste. — Ou, mon père, je vois qu'on m'a calomnié. — Hélas ! je ne suis, je vous jure, qu'un pauvre pécheur et mon séjour ici doit vous le prouver de reste. — Je vous assure, Monsieur, qu'on peut être chez M. de Voltaire et rester bon chrétien. Lui-même a les principales vertus du christianisme : il est humain, charitable, il croit en Dieu ; c'est déjà beaucoup ; j'espère en vérité qu'il n'a plus qu'un pas à faire pour arriver dans la bonne route ou à peu près... Je n'ose lui en parler, mais je vous. . — Mon Révérend, je ne suis point missionnaire. — Vos raisonnements n'en auront que plus de poids. — Vous me flattez trop, mon Père, mais si vous le permettez, je n'imiterai pas M. le Corbeau et n'ouvrirai pas le bec.

Mon renard demeura un peu perplexe et décomposant tout à coup son visage apostolique, il m'offrit avec une douce onction du thé, du café, du chocolat

L'officieux jésuite étant sorti, j'apercevais de ma fenêtre cette admirable perspective que Voltaire a su peindre avec une touche aussi légère que philosophique ; des campagnes fertiles, des hameaux riants, la ville de Genève, le lac Léman, le Jura. L'avouerai je ? oui, j'eus l'enfantillage de chercher au bout d'une lunette le rocher où St-Preux écrivit à Julie sur des glaçons. Je m'occupais avec une vive émotion de tous ces prestiges lorsqu'on m'annonça le maître de la maison. Je ne sais quelle espèce de dépit j'éprouvai d'être ainsi troublé dans mes sérieuses méditations. Je me promis soudain de lui en cacher l'objet, bien persuadé qu'il ne me pardonnerait pas mon roman, ou plutôt celui de Rousseau.

L'aspect du vieillard me fit peur. Il était en bonnet de nuit ; son visage me semblait vieilli de vingt ans depuis la veille et annoncer la douleur et la colère. — Vous me voyez un spectre, me dit-il d'une voix sépulcrale. Je suis malade à me donner un coup de pistolet ! mais parlons d'autres choses. — Non Monsieur, il faut parler de ses maux, il faut se plaindre quand on souffre et ne pas imiter Posidonius. — Ah ! oui, Posidonius : voilà de ces gens qui endurent la question sans faire d'aveu. — Ce philosophe, ajoutai-je, était le Jansénius de l'école de Zénon. Ce mot sembla calmer le malade qui part de là pour faire sur les philosophes trop haut guindés, et même sur les Jansénistes, la plus plaisante incursion.

Ainsi donc le suicidé qui, tout à l'heure, était disposé à se donner un coup de pistolet,ou ne souffre plus maintenant,ou charme ses maux en jetant son esprit comme hors de lui-même. Le spectre a disparu, le feu noir de ses yeux s'est électrisé, son front rasséréré, ses lèvres offrent le sourire de l'une à l'autre oreille.

(*à suivre*)

---

*Le Directeur-gérant* :

Georges MONTORGUEIL

---

Saint-Amand-Montrond. Imp. Clerc-Daniel.

LXXXIV• Volume *Paraissant les 0, 20 et de 30 chaque mois* 10-20-30 Août 1921

N° 1543

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDE

*Il se faut entr'aider*

N° 1543

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Les livres annotés par Voltaire** — Dans la très intéressante relation que M. de Lesseps a communiquée à l'*Intermédiaire*, qui est un récit original et vivant d'une visite faite à Voltaire en 1771, on lit que Voltaire enmena l'abbé dans sa bibliothèque. — « Vous ne trouverez pas ici un grand amas de livres, dit l'hôte : du moins les ai-je tous lus et presque tous, je crois, sont annotés de ma main à la marge. » Et l'abbé : « Vous m'apprenez à croire aux miracles, je veux voir les stigmates ! » A son grand étonnement, il tire un livre, pris au hasard, puis deux, puis quatre : ils étaient tous annotés.

Connaît-on beaucoup de livres de Voltaire annotés de sa main ?

V.

—

**La fréquence de l'usage du vin dans les « Mille et une Nuits ».** — Il n'est fait dans les *Mille et une Nuits* nulle mention du tabac ni du café, ces produits si prisés de nos jours en Orient, ce qui n'a rien de surprenant, les contes arabes ayant été composés, d'après Sylvestre de Sacy, vers le milieu du IX• siècle de notre ère. Par contre, le vin y joue un grand rôle. Il n'y a guère, dans cet immense recueil, de conte où cette boisson ne soit l'accompagnement obligé de tout festin d'amis ou d'amour ; et tous ces bons musulmans s'y grisent à qui mieux mieux.

Je sais bien que Noé figure dans le Coran entre Adam et Abraham au nombre des prophètes islamiques. Mais je m'imaginais que Mahomet lui même avait interdit à ses fidèles l'usage du vin en même temps que celui de la viande de porc, et suis surpris de voir le jus de la treille aussi apprécié de la plupart des personnages dont l'intarissable Sheherazade nous narre les multiples aventures. Faut-il en induire que, dans les premiers temps du mahométisme, les croyants se permettaient d'aussi grandes libertés avec les préceptes de leur religion ?

G. P.

**Un portrait de la duchesse de Berry à Bordeaux.** — Quelques jours avant son départ de la citadelle de Blaye, la duchesse de Berry accorda au Dr Gintric l'autorisation d'envoyer de Bordeaux un peintre pour exécuter son portrait, que ce médecin garderait en souvenir de son Altesse Royale.

Je désirerais savoir en quelles mains se trouve maintenant ce portrait, et serais très reconnaissant à ceux de mes confrères pouvant m'indiquer quelles sont les personnes *de Bordeaux* possédant des souvenirs de Madame, mère d'Henri V.

MEMOR.

—

**Château de Langé (Indre).** — Possède-t-on des renseignements, au point de vue archéologique, sur ce château ?

GEMETICUS.

—

**Les salves d'artillerie.** — Je me suis trouvé, hier, dans une compagnie où l'on a posé sans les résoudre, les questions suivantes : sur quoi est fondé, en raison d'usages et de tradition, le choix d'un nombre toujours impair pour les salves d'honneur ? 3, 7, 21, 101 coups de canon ? Pourquoi cette unité ajoutée aux nombres 20 et 100 ?

On s'est demandé aussi pourquoi dans les monnaies et même dans les médailles, l'effigie du revers est-elle habituellement en sens inverse de celle de la face ?

Je soumets ces deux cas de conscience à mes bons amis les collaborateurs de l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

**Origine des comtes de Lyon et de Forez.** — Le P. Anselme donne :

Un Artaud I, comte de Lyon et de Forez, vivant en 930 d'où, à la 5e génération : Artaud V, comte de Lyon et de Forez dont la fille et héritière Ide, dite Raymonde, épouse en premières noces Guignes-Raymond, cadet de la maison d'Albon, qui du fait de sa femme devient comte de Lyon et de Forez.

[Ide, dite Raymonde, épouse en deuxièmes noces Renaud, comte de Nevers].

Duchesne, dans son Histoire de Bourgogne, donne :

Un Guillaume, comte de Lyon et de Forez, vivant en 1107 dont la fille et héritière : N*** épouse Guy, cadet de la maison de Guines, qui du fait de sa femme devient comte de Lyon et de Forez.

[C'est une sœur de Guillaume qui épouse Renaud, comte de Nevers].

Donc, beaucoup d'analogies, mais désaccord sur les noms. Quel aimable confrère dira lequel de ces deux auteurs a raison ?

XAVIER RUELLAN.

—

**Lettre de la duchesse d'Abrantès à M. Corriol.** — Je possède un exemplaire de l'*Amirante de Castille*, le meilleur roman qu'ait composé la duchesse d'Abrantès. Sur le faux-titre se trouve un *ex-dono* ainsi libellé : *Souvenir d'estime offert par l'auteur à Monsieur Carriol. La Dsse d'Abrantès, 9 septembre 183. ;* le chiffre de l'année a été coupé à la reliure.

L'exemplaire en question contient en outre, relié avec lui, une lettre autographe adressée par la duchesse au même personnage et que je reproduis ici en respectant l'orthographe et la ponctuation :

Mon cher monsieur Corriol, Ce n'est pas au moment, mais au moment de finir nos affaires qu'il faut perdre patience. Croyez moi lorsque Je vous *affirme* que tout va enfin se terminer d'ici très peu de temps et même *très peu de Jours*, laissez moi faire. Soyez en paix, ne nous fâchons pas pour quelques Jours, de retard. Ce n'est que peu de temps en comparaison d'une paix éternelle après. Croyez moi quand je vous répète ces paroles : toutes nos affaires vont se terminer. Celle de M Carré n'a pas été comme je l'ai voulu. Rapportez vous en moi (*sic*) et croyez que je ne veux que votre bien et nullement rien qui vous fit tort. Croyez moi car J'ai de l'honneur et je ne voudrais pas pour bien plus que je vous dois avoir trompé votre confiance en moi.

Adieu Je voudrais vous aller dire celà moi même et voir un moment madame Corriol en allant à l'abbaye aux bois, mais Je suis souffrante et dans ce moment je ne voudrais pas être malade. Certainement.

Adieu Je vous fais mes amitiés,
La Dsse d'ABRANTÈS.

La lettre n'est pas datée : la suscription porte : *A Monsieur Monsieur Corriol*, sans indication d'adresse.

Sait-on qui était ce M. Corriol ? En dépit du ton amical et flatteur de l'envoi, n'était il pas tout simplement un des

nombreux créanciers de la pauvre femme, que celle-ci s'efforçait d'amadouer ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Henri de Buade, sgr de Callestre et de Cassy-le-Chastel, en Bourgogne.** — Je désirerais savoir quels sont ses père et mère et quand il épousa Eustache de Corcelle. Il était lieutenant de vènerie, conseiller et maître d'Hôtel du Roi. En février 1650, il siégea pour la première fois à la Chambre de la Noblesse des Etats de Bourgogne.

Vu le surnom de Palluau, porté par une de ses petites filles et ses armoiries (*3 pattes de griffon*) je ne doute pas qu'il ne soit un Buade de Frontenac et Palluau, peut-être l'Henri né en 1606, à St-Germain-en Laye, dont le père, Antoine, était gouverneur. Il fut père de Roger, mort avant lui dès 1658, huissier de l'Ordre du St-Esprit, dont Saint-Simon raille la noblesse, marié en 1643 à Louise Aubin, peut-être fille de Paul, huissier de l'Ordre d'après St-Simon.

J'ai consulté *La Noblesse aux Etats de Bourgogne* par Beaune et d'Arbaumont.

SAINT-SAUD.

—

**Cora Pearl.** — Cora Pearl a publié ses mémoires en 1886 [Paris. Jules Lévy, 2, rue Antoine-Dubois]. Il est à croire qu'elle n'en était pas l'auteur. Ses mémoires ont été écrits d'après sa correspondance et ses souvenirs. Qui fut le *teinturier* ? M. Jules Lévy est-il lié par le secret professionnel, ou peut-il nous dire, lui qui assista, croyons-nous aux derniers moments de cette belle fille, s'il connait ce détail ? Et encore s'il sait ce qu'est devenue la correspondance ?

V.

—

**Madame de Pailly.** — Qu'est-ce qu'il est advenu de cette dame après la mort du vieux Marquis de Mirabeau, dont elle avait été pendant presque toute sa vie la maitresse ? Elle était bien connue dans la haute société de l'ancien régime, et joua un rôle néfaste dans la famille de son amant.

W. R. H. T.

—

**Madame Armande Roland.** – Dans *La France Littéraire* (1835), Quérard appelle cette dame « une romancière distinguée ». Au commencement du dix neuvième siècle, suivant la *Biographie Nouvelle des Contemporains* (1824), « elle compte au premier rang des femmes auteurs de ce temps ». Trente ans après Comtesse Dash dit dans *Mémoires des Autres* que « ses romans sont oubliés aujourd'hui à un tel point qu'en la nommant peut-être pas vingt de mes lecteurs se rappelleraient-ils son existence et sa réputation éphémère ». Elle cessa d'écrire, je crois, après 1830 et mourut à un âge très avancé dans la cinquième décade du siecle, laissant deux livres fort intéressants : *La Famille Ste-Amaranthe* et *Mes Souvenirs sur Mirabeau*. Ces œuvres, maintenant très rares, (le British Museum possède une copie du premier), furent publiées longtemps après sa mort.

Le roman *Le Dernier Amour de Mirabeau*, par Mary Summer, (pseudonyme de Madame Charlotte Foucaux, dont deux ouvrages ont été couronnés par l'Académie Française), est fondé sur les *Souvenirs sur Mirabeau* de Madame Armande Roland. M. Dauphin Meunier aussi fait allusion à ce livre dans son œuvre *Louise de Mirabeau, Marquise de Cabris*.

On désirerait savoir :

1° Les Souvenirs sur Mirabeau de Madame Armande Roland sont-ils dignes de croyance ?

2° La date de la mort de Madame Armande Roland.

3° A-t elle des descendants.

V. R. H. T.

—

**Famille de Roppe.** — Les seigneurs de Roppe (Haut Rhin) sont connus depuis le XIIIe siècle. Leur généalogie n'a pas encore été — que je sache, — dressée avec exactitude. Sait-on de qui était fils Jean-Horry de Roppe, qui vivait en 1461-1500, et de qui étaient filles Marguerite de Roppe, mariée en premières noces a Gaspard de Courbessain (mort vers 1555), et en secondes noces à Jean de Mâcon, seigneur d'Esboz, et Anne de Roppe, mariée à Antoine de Courbessain, veuve dès 1551 ?

G. P.

—

**Turenne (Famille de).** — Comment se rattache aux Roger-Beaufort-Tu-

renne, aux Montboissier-Beaufort-Canillac ou aux Turenne d'Aynac le rameau dont les membres furent seigneurs du Bac et des Bardéties, et dont la tige est Pierre de Turenne seigneur de Soursac, marié à Isabeau de Valens et père de Jean de Turenne qui épouse en 1543 Suzanne de Rillac ?

Existe-t-il actuellement d'autres représentants des Turenne, que les Turenne d'Aynac ?

HENRI D. D'A.

—

**Madame Maximilien de Wignacourt.** — A quelle famille appartenait la femme de François Maximilien de Wignacourt, Baron de Humbercourt ?

La Chesnaye dit : N... de Roussy de Lisle, mais on ne trouve rien de concordant à l'article Roussy.

D'autres renseignements me donnent Catherine de Rossilie de Lisle, fille du Gouverneur de Casal en Piémont.

Est-ce *Roussy* ou *Rossilie* et quelles sont les armes ?

BÉNÉDICT.

—

**De Werpe.** — Les « de Werpe » alliés aux « van Cauwerlaert » de Lennick St Quentin, plus tard aussi établis dans le Hainaut, descendaient d'un officier au service impérial pendant la guerre de 30 ans, 1618-48. Il existe une liste des officiers de l'armée impériale.

Où peut-on la consulter ? La Bibliothèque de Bourgogne en possède-t elle une copie ?

Que sait-on sur cette famille avant son immigration en Flandres ?

Elle était d'origine Hanovrienne et de la noblesse de « documents » c'est à-dire que quoique ne possédant pas de lettres de noblesse, elle prouvait sa noblesse par « documents » existant avant le temps de Charles IV du St-Empire.

Ses armoiries données dans Rietstap Page 1075 sont :

*Azur, au fer de lance argent posé en bande.*

Les « de Werp d'Antin » supposés du « Pays de Bruges » donné par Rietstap en étaient-ils parents ? Les archives de Bruges compulsées il y a une dizaine d'années, ne contiennent pas ce nom. Ses armoiries étaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants argent*

LANCIRON.

—

**Armoiries à retrouver : Gaillard de Beaumanoir.** — Quelles sont les armes de Charlotte Gaillard de Beaumanoir, femme d'Alexandre Joseph Falcoz, comte de la Blache ?

BÉNÉDICT.

—

**Armes de Langé.** — Les armes des barons de Langé étaient : *d'azur à deux bandes d'or et au chef aussi d'or, chargé d'un aigle de sable (les ailes, la pointe en l'air).* — Existe-t-il des renseignements sur ces armes ?

GEMETICUS.

—

**Cachet : Armoiries à déterminer.** — Au cours de la guerre, Vandières-sous-Châtillon (Marne) a été continuellement occupé par des troupes de passage ou au repos ; en juillet 1918 l'ennemi s'en est rendu maître et y a séjourné 8 jours. Il y a quelque temps un habitant trouvait dans une cave un cachet ancien en argent à manche de bois noir portant les armes suivantes, dont le syle du dessin indique un cachet français de la fin du XVIII^e siècle : *d'argent à 3 coquilles de... 2 et 1,* dans un cartouche orné d'une guirlande de roses, couronne de marquis, supports de lions, l'un couché la tête à senestre soutenant le cartouche, l'autre présentant sa tête à dextre.

Quelque confrère connaitrait-il le propriétaire de ce cachet ou sa famille ?

Une empreinte en cire est déposée aux bureaux de l'*Intermédiaire.*

D. V.

—

**Fer de reliure à déterminer.** — Quel était le possesseur du fer de reliure représentant les attributs de justice : balance, épée, sceptre, main, avec la devise : COMPENSAT, VINDICAT ÆQUIUS.

FRANCOPOLITANUS.

—

**Blason des Othenin.** — *Le Vieux Lons* a donné ce blason de 1393 : « *De gueules à la croix d'argent cantonnée de deux croissants d'or, aux premier et qua-*

*trième quartiers, et de deux étoiles de même aux deuxième et troisième.* »

Le trouve-t on après cette date ?

Est-il encore porté ?

LED.

—

**Marques de potiers.** — Existe-t-il, et, dans ce cas, où a t-il été publié, un *corpus* des noms, initiales, ou sigles avec lesquels les potiers gallo-romains ont marqué leurs œuvres ? Un travail analogue à celui que M. Salomon Reinach a donné pour les cachets d'oculistes romains dans la *Revue archéologique* de 1888 ?

VEDI.

—

**Inscription sur un anneau.** — On désirerait la traduction de la devise suivante gravée en romaines sur un anneau d'argent plat, pour doigt d'homme :

✠ IZEBER ✠ DIA ✠ BIZ ✠ SABV ✠

L'inscription est répétée, identique, mais en sens différent à l'intérieur de l'anneau.

VEDI.

—

**Poids anglais. Marques et poinçons à déterminer.** — Je possède une série de poids anglais (Livre Avoir du Poids). Ces poids en bronze de formes circulaires s'empilent tous les uns sur les autres. Ils portent tous les mêmes marques qui sont :

En haut : un écusson écartelé portant en haut et à gauche une épée, ou un poignard, la pointe en haut ;

A gauche ; la lettre A surmontée de la barre supérieure du T.

A droite : la lettre V surmontée de la couronne d'Angleterre.

En bas : une Aiguière flanquée de la date 18-26.

Pourrait-on me donner les explications de ces marques ? Remerciements anticipés.

LE BERGUENTINIER.

—

**Exposition Ingres.** — Il y eut en septembre 1840, au Palais des Beaux Arts, à Paris, une exposition dédiée à Ingres et à son école. Serait il possible de trouver des détails sur cette exposition et d'en découvrir un catalogue — s'il y en a eu un ?

HENRY DE BIUMO.

« **Abrégé chronologique de l'Histoire de France** ». — C'est le titre d'un volume de 688 pages, imprimé vers 1750. Il ne porte aucun nom d'auteur sur la première page, peut être était-il sur la couverture ; qui malheuseusement a été remplacée par une reliure d'amateur. Ce volume est divisé par dynasties, la 1re, la 2e, la 3e.

Il est écrit avec une certaine impartialité et paraît fort documenté.

ROBERT V.

—

**Manuscrits de Baluze et d'Hozier.** — Je trouve, chez des descendants de Pontchartrain, des copies datées de 1788 et 1790, des documents suivants :

I. — Histoire et véritable origine des Noailles d'a présent... etc. . par le sr Baluze depuis l'an 1440 jusqu'à l'an 1718.

(Ce sont les demêlés des Bouillon et des Noailles).

II. — Mémoires secrets pour servir de supplément à l'histoire... du Cardinal de Richelieu.

(Soi disant) manuscrit d'André Duchesne tirant les du Plessis d'un Genouillac, apothicaire d'Angle en 1460 ; les La Vallière de Jean Le Blanc, cardeur à Reugny vers 1450 ; les La Meilleraye d'un apothicaire de Parthenay en 1520 ; les Vigneroi de rien. Duchêne aurait confié sa prose à Auzanet, avocat en Parlement. .)

III — Mémoires sur les familles du Parlement de Paris faîts au mois de may 1706 pour le Roy qui m'en fit donner l ordre par M. de Chamillart ... signé d'Hozier.

« L'original au net de ces cahiers est demeuré entre les mains de M. de Chamillart à qui Mme de Maintenon les avait donné à garder ».

IV. — Mémoires... ou publicanisme moderne, contenant l'origine... etc... de Nos seigneurs les fermiers généraux .. de 1720 à 1750.

V. — Origine des receveurs généraux des finances.

Les manuscrits I et II me semblent du style des « Remontrances contre les ducs. »

Les III, IV, V, bien plus sérieux, portent des appréciations... inusitées chez les d'Hozier.

Ces pièces sont elles connues, et le manuscrit Caraman cite-t il le mémoire IV ?

SOULGÉ.

« **Les Stalactites** ». — Un correspondant pourrait-il m'indiquer l'auteur d'un volume édité chez Furne en 1851 et qui a pour titre : « *Les Stalactites. Poésies. Souvenir de collège 1837-1842 par J. H.* ».

L'ouvrage qui a 259 pages est dédiée : « A mes amis et anciens camarades du Lycée Saint-Louis. »

MAURICE GARÇON.

—

**Poésies complètes de Gérard de Nerval.** — Où peut-on consulter les *poésies complètes* de cet auteur ? Elles furent, ce nous semble, publiées, à l'origine, en un volume unique. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale est muet sur cet ouvrage devenu introuvable.

GEMETICUS.

—

**Notre, le nôtre.** — Nous nous demandons pourquoi l'usage actuel supprime sur *notre* adjectif possessif, l'accent circonflexe qu'il conserve sur *le nôtre*, pronom possessif. Au XVIIIe siècle, cet accent se mettait sur les deux mots, et c'était logique, puisqu'ils viennent du latin *noster*.

Quelle est la raison qui complique notre orthographe déjà si difficile à observer ?

J. CHAPPÉE.

—

**Le génie, c'est une longue patience.** — On attribue généralement cette sentence à Buffon. Littré, en la modifiant :

Le génie n'est autre chose qu'une grande aptitude à la patience,

dit (art. Génie) qu'elle se trouve dans le *Discours de réception de Buffon à l'Académie*. Je ne l'y ai pas trouvée. Un aimable confrère aurait il l'obligeance de m'en faire connaitre la source exacte, avec la phrase qui précède et celle qui suit ?

A. C

—

**Yougo-Slave ou Yougoslave.** — Quelle orthographe adopter.

V.

—

**Le « Livre infernal ».** — De *la Presse associée*.

Dans sa dernière chronique hebdomadaire du *Rappel*, Mme Marie-Louise Néron, à propos du *Journal des Goncourt*, nous parle d'un certain « livre infernal », auquel fait allusion Mme de Girardin, dans ses lettres, et dont elle dit : « l'auteur n'osera jamais faire paraître ce livre sadique, mordant, diffamateur qui étonnera bien des gens et qui en contrariera beaucoup d'autres ».

Il serait intéressant de savoir ce qu'était cet ouvrage si redouté qui ne fut jamais imprimé et que l'on avait oublié. *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* ferait bien de nous renseigner.

—

« **Mademoiselle Delaunay, à la Bastille** ». C'est le titre d'une pièce en un acte, représentée sous le Premier Empire. L'auteur est le Baron Rœderer, fils du comte Rœderer.

Cette pièce fut publiée dans un volume intitulé : *Comédies et proverbes*. Elle est très difficile à rencontrer : on ne la trouve pas dans les dépôts publics. On serait heureux de la consulter.

M.

—

**D. C. Ellaume.** — Est-il possible d'avoir quelques renseignements sur cet ébéniste de la première moitié du XVIIIe siècle.

POLYPHILE.

—

**Guy de Fontenay.** — Que sait-on sur ce personnage qui était grand archidiacre et chanoine de Nevers en 1554 ? Nom de ses ascendants et de ses héritiers ? Quelles étaient ses armoiries ?

MONS.

—

**Le marquis de Suchet** — Quelqu'un a t-il écrit la vie de cet auteur d'une originalité et d'une fraîcheur encore vivaces au sentiment des curieux ?

A-t-on un portrait de lui ?

CH.-AD. C.

—

**L'amiral Bruix.** — Ma reconnaissance est acquise à l'avance à celui d'entre nos collaborateurs qui pourrait me faire savoir par la voie de l'*Intermédiaire* s'il existe des documents dans des dépôts publics ou privés relatifs à l'amiral Bruix, et en particulier des renseignements concernant la campagne maritime de 1799 qui fut dirigée par cet amiral.

PAUL DE MONTZAIGLE.

# Réponses

—

**Les Ecossais en France** (LXXXIII, ;80, 493). — Signalons, comme contri-ɔution à la question, un arrêt des Grands-ours de Poitou rendu le 6 octobre 1579 ; ɔn lit dans le dépouillement sommaire les registres criminels donné par M. Hu-ɡues Imbert :

— « Sur la requeste faicte par le pr géné-al du Roy, la court eté. . a ordonné et rdonne que Guillaume Rudurfard, escossois era appelé à certain jour en icelle, pour se eoir condamner à réédiffier et remettre la happelle fondée de Nostre-Dame-de-Pitié » Commune de La Chapelle Saint-Laurent, Deux Sèvres) en bon et suffisant estat, et à establir tous et chacuns les fruits et revenus e ladite Chappelle, par luy prins et parceuz ès et depuys 18 ans, et procédé en oultre omme de raison, etc...

« De Harlay. De Tubert ».

MADEL.

—

**Ecole royale militaire** (LXXXIII, 27). — Quand un père de famille de-ıandait qu'un de ses enfants fût reçu à ne Ecole royale militaire ou au collège e La Flèche, en qualité de boursier no-le, il recevait de l'intendant de sa gé-éralité un « Mémoire des titres » qu'il ait nécessaire de produire » Voici cette ièce :

Pour être admis au nombre d'élèves, il ut prouver au moins quatre degrés de no-esse du côté paternel seulement, aux ter-es de l'édit du mois de janvier 1751 et des ttres patentes du 7 avril 1764. Celui qui ra agréé pour y être reçu, doit représen-r en original à M. d'Hozier de Sérigny, ge d'armes de la noblesse de France, et en tte qualité commissaire du roi pour certi-r à Sa Majesté la noblesse des élèves des coles royales et militaires et du collège de Flèche : 1° son extrait baptistère ; 2° les ntrats de mariage de son père, de son eul et de son bisaïeul ; 3° joindre à cha-n de ces contrats deux actes prouvant la iation, comme extraits baptistères ou tes-ments, créations de tutelles, gardes-no-es, partages, transactions, sentences, hom-ages, aveux et dénombremenss de fiefs, ntrats d'acquisitions, ventes ou échanges, ais principalement de procès-verbaux de blesse pour être reçu dans l'ordre de Malte dans d'autres ordres ou chapitres nobles...

F. UZUREAU.

*
* *

Les lettres patentes du 7 avril 1764, instituant un collège militaire à la Flèche, disent notamment ceci :

250 gentilhomme devront y être élevés, nourris, habillés, instruits et soignés a l'exclusion de tous autres individus ; mais en y admettant gratuitement les externes qui voudraient suivre les cours.

Ces enfants seront nommés et choisis dans la noblesse de nos états, sur la présentation qui nous en sera faite par notre secrétaire d'Etat au département de la guerre et de la marine.

Pour y faire entrer leurs enfants les familles devront faire preuve de noblesse. L'âge d'admission était de 8 à 11 ans, jusqu'à 13 ans pour les orphelins, 250 places étaient créées à l'école militaire de Paris pour un pareil nombre d'élèves devant sortir chaque année de la Flèche.

Plus tard en 1772 on ne devait plus admettre que des enfants de 8 à 9 ans, ayant terminé leurs classes au 1er octobre de chaque année. Enfin les familles de 8 enfants pouvaient y faire entrer leur fils.

CH. PINAUD.

*
* *

Il a été, par avance, abondamment répondu à cette question : XXXIX : 482, 766, 842, 899 ; XL : 16 ; LXVII : 43, 201 ; LXIX : 540, 754 ; LXXXI : 187, 300. Il serait peut-être bon de consulter la collection de l'*Intermédiaire* avant de renouveler une question, on éviterait ainsi bien des redites.

COLLINE.

—

**Incendie du théâtre du Maraia en 1634** (LXXXIII, 474). — La réponse à la question posée est donnée par Arthur Pougin lui-même qui, dans l'ouvrage cité, dit à la page 371 que le théâtre du Marais incendié en 1634 est celui qui était situé rue Michel-le Comte.

Dans une autre partie de son *Dictionnaire*, notre regretté confrère M. Pougin fait de nouveau allusion à cet incendie de 1634 et nous apprend, à cette occasion, qu'il y a eu deux troupes de comédiens qui s'établirent au Marais, l'une composée d'acteurs de l'Hôtel de Bourgogne, qui, se séparant de leurs camarades, firent élever

à l'Hôtel d'Argent, au Marais, un théâtre qu'ils abandonnèrent bientôt pour un autre situé rue Vieille-du-Temple, l'autre qui s'établit rue Michel-le-Comte en 1632 et dont le théâtre brûla peu de temps après.

C'est ce qui ressort également des dires de Lefeuve qui s'exprime ainsi dans la notice qu'il consacre au n° 86 de la rue Vieille-du-Temple :

Cette maison modeste attenait à un jeu de paume dans lequel se sont établis, au commencement du règne de Louis XIII, les comédiens dits du Marais, qui venaient de l'Hôtel d'Argent, rue de la Poterie-des Arcis actuellement partie de la rue du Renard], et qui ont été jusqu'à rivaliser avec la troupe de Molière, avant de s'installer au faubourg St-Germain avec les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne.

Puis dans son article sur la rue Michel-le-Comte, le même auteur écrit en 1864 :

On vient de démolir un théâtre érigé en 1632 par Jacques Avenet à la place d'un jeu de paume [encore !] et que des comédiens de l'hôtel de Bourgogne exploitaient depuis 1660. Mais cette salle de spectacle avait été fermée longtemps, sur une plainte adressée au parlement par les habitants... qui ne s'accommodaient ni des carosses bruyants, ni de l'insolence des pages et des laquais, ni des vols qui se commettaient plus fréquemment aux abords d'un théâtre qu'en un quartier sans foule.

Il semblerait donc, d'après Lefeuve, que le théâtre de la rue Michel-le-Comte n'aurait pas été détruit par un incendie, et n'aurait disparu que sous le second Empire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Le Dr Deneux et la Duchesse de Berry** (LXXXIV, 2). — Le Dr Deneux arriva le 23 mars 1833 à Blaye ; il avait accouché quatre fois la princesse. Un autre médecin l'y avait précédé le 18 février ; c'était le Dr Ménière, qui écrivit à Blaye un journal quotidien de tous les événements dont il fut témoin. Ce journal, d'un intérêt historique de premier ordre, a été publié en 1882 sous ce titre : *La captivité de Madame la duchesse de Berry à Blaye. Journal du docteur G. Ménière* (Paris, Calmann-Lévy).

F. UZUREAU.

—

**Une lettre de Louis Viardot** (LXXXIII, 377, 485). — Napoléon III a fait bien des rêves que nous avons payé bien cher. Il rêva de réunir la Belgique à la France. Ce que l'Angleterre n'aurait pas laissé faire ; il a rêvé d'un royaume arabe en Algérie, sans se soucier de la population indigène qui n'a jamais compris l'appareil complet de nos préfectures et de nos sous-préfectures, avec tous les dangers de la centralisation excessive.

Il a voulu aussi réunir à la France les îles anglo normandes, et nos contemporains doivent se rappeler d'avoir vu vers 1860, dans toutes les vitrines de Paris et de province une carte géographique représentant la Bretagne et une partie de la Normandie, sur laquelle était ouverte une main, dont le pouce d'équerre sur les autres doigts couvrait le département de la Manche, alors que les autres doigts couvraient les départements du Nord de la Bretagne (les îles anglaises étant placées entre le pouce et l'index). Le pouce se couchant sur l'index aurait réuni à la France les îles anglo-normandes.

La carte fut retirée des vitrines sur l'avis, dit-on, qu'aurait donné l'Angleterre. Elle avait vu dans cette exposition une tendance à consulter l'opinion publique.

ALBERO.

—

**« La place de Peschiera en 1859 »** (LXXXII, 475). — Après la bataille de Solférino qui mit fin à la guerre d'Italie la ville forte de Peschiera ne fut pas évacuée par les Autrichiens.

Dans les préliminaires de la paix l'entrevue du prince Napoléon et de François Joseph à Villafranca, l'empereur d'Autriche s'exprime en ces termes :

Je ne puis faire évacuer par mon armée les places fortes (Feschia et Mantoue) qu'elle occupe et qu'elle a conservées en sa possession, l'honneur me le défend. Si l'armée alliée s'était emparée de Peschiera, je comprendrai que l'Empereur Napoléon demandât à conserver cette place, mais mes troupes y sont encore. Dites bien à l'Empereur que si même je le voulais personnellement, il me serait impossible de céder ces deux forteresses.

D'ailleurs l'article 3 du traité signé par l'Empereur Napoléon et François Joseph était ainsi conçu :

3° L'Empereur d'Autriche cède à l'Empereur des Français ses droits sur la Lombard

à l'exception des forteresses de Mantoue et de Peschiera, de manière que la frontière des possessions autrichiennes parte du rayon extrême de la forteresse de Peschiera et s'étende en ligne droite le long du Mincio jusqu'à la Grazie : de là à Scarzarola et Suzana au Pô, d'où les frontières actuelles continueront à former les limites de l'Autriche.

GEORGES BILLARD.

—

**Séances de l'Aéropage** (LXXXIII, 427; LXXXIV, 16). — Rollin a trouvé cette assertion des séances nocturnes de l'aéropage, tenues afin de ne pas se laisser attendrir par la vue des inculpés, dans l'ouvrage de Lucien : *Hermotinus* (paragraphe 64) qu'on nous permettra de citer « *Alla cata tous Aréopagitas auto froiounta oi en nucti cai scoto dicasousin os ma es tous legontas, all es ta legomena apoblepoien* ». Cette assertion se retrouve encore dans un autre passage de Lucien dans *De domo* ou *Feri tou oikou* (paragraphe 18). *Ei me tukoi tis pantelos tuflos on è en nucti osper e ez Areioupagou bonlè poioito ten axroasin.*

Ailleurs on n'a rien trouvé. Aucun passage des auteurs classiques ne permet d'adopter cette opinion. Certains passages de la tragédie d'Eschyle consacrée à l'Aéropage sont même inconciliables avec l'idée des séances de nuit.

Les aréopagistes siégeaient au contraire à ciel ouvert : *upatrioi edicadzon*, d'après Pothieu (VIII-118). Il ne faut pas disait Antiphon qu'on vint réunir sous le même toit, les juges et l'accusateur dont les mains sont pures et l'accusé, souillé de sang. Seize marches taillées dans le rocher de l'angle sud-est de la colline de Mars conduisent, dit Philippe Roques, dans la *Topographie d'Athènes* (1809, p. 40), encore aujourd'hui et accèdent à une plate-forme où se trouve un banc, ancien siège de l'Aréopage. Cette plate-forme rassemble les trois côtés d'un triangle tourné vers le sud

La procédure suivie à l'Aréopage était fixée par de vieilles lois et coutumes, dont le texte, gravé sur une stèle près de l'endroit où se tenait le Sénat, avait naturellement quelque chose de solennel. Non pas comme dit Lucien et comme Rollin l'a rapporté après lui, que les séances se tinssent la nuit afin qu'on ne puisse voir les larmes des accusés, mais en raison de l'antiquité du tribunal et du caractère religieux des affaires qui lui étaient déférées. Les assises de l'Aréopage avaient lieu en plein air, en plein jour, sur la plate-forme dont nous venons de parler.

Aussi bien Phryné, poursuivie pour impiété ne comparut pas devant l'Aréopage mais devant L'Héliée, devant le tribunal des Héliastes, siégeant en plein air. On discute même pour savoir si ce nom d'Héliée ne viendrait pas d'*élios* soleil. On a dit que l'Aréopage était le seul tribunal dans lequel la justice était rendue en plein air *upo tô élio*, mais il semble bien que les juges réunis dans *L'héliée*, siégeaient également à ciel ouvert. Parfois même, on trouve comme synonyme de l Héliée, le *Upaitron* qui ne peut désigner qu'un tribunal en plein vent comme celui des Héliastes.

Comment aurait-il pu en être autrement, quand on songe qu'il fallait réunir quinze cents jurés en un endroit clos? C'est parce que les membres de *l'Héliée* siégaient en plein air, que l'on observait les jours d'audience, si les pronostics célestes, les *diosèmeia*, étaient favorables ou défavorables et que lorsqu'ils étaient mauvais, on congédiait les juges.

Le geste d'Hyperide découvrant Phryné devant ses juges, et gagnant ainsi l'acquittement de la coupable est donc très possible. Sur *L'Aréopage* et ses séances voir : Perrot : *Essais sur le droit public à Athènes*. Paris, 1869. — Duget. *Etude sur l'Aréopage athénien* Paris, 1867, *L'Aréopage* par Caillemer, publié (T. I.) dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio. — *Die Epheten un der Aréopag von solon*, par Lange. Leipzig. 1874.

GEORGES DUBOSC.

—

**Chanoinesse de Saint-Augustin. Portrait** (LXXXIII, 482). — L'ordre des Chanoinesses de St-Augustin se confond actuellement avec celui des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, fondé par Saint-Pierre Fourier, en 1599, reconnu par bulles pontifical de 1615.

Je ne sais s'il en a toujours été ainsi, mais, aujourd'hui, le costume de cet ordre est tres sévère, et d'aspect purement

monacal : robe noire, guimpes et cornette blanches, voile noir.

Ce costume, on le voit, ne ressemble en rien à celui, beaucoup plus mondain, des chanoinesses de l'ancien régime.

H. C. L.

—

**Copie manuscrite des Poésies de Baudelaire** (LXXXIII, 4). -- Ce manuscrit « magnifiquement copié par un calligraphe, et qui — au dire d'Asselineau — formait deux volumes in-4° cartonnés et dorés », était loin cependant de donner satisfaction à Baudelaire. Les fautes ne s'y comptaient pas et la reliure laissait fort à désirer.

Le poète écrivait, en effet, de Dijon, le jeudi 10 janvier 1850, à Monsieur Ancelle, son conseil judiciaire :

J'ai sous les yeux votre lettre du 14 décembre, arrivée le 17 seulement.

D'abord Palis vous a indignement volé. Des fautes ridicules et folles, commises dans la Table, comme *Le Tombant vivant*, *Vitesse de la lune*, pour *Le Tombeau vivant*, *Tristesse de la lune*, et bien d'autres ; la dorure pleine de taches, la reliure qui devait être en chagrin et qui est en papier imitant le chagrin, des corrections indiquées par moi au crayon et qui n'ont pas été accomplies, témoignent qu'il a profité de mon absence pour ne pas faire son devoir, de plus pour me voler. Je devais encore 20 fr., à peu près. Il était convenu que la reliure couterait 8 fr. Total, 28 fr. Vous en payez 40. Il a sans doute oublié de vous dire que je lui avais déjà donné primitivement 11 ou 12 fr. d'acompte. Encore me devrait-il une diminution ou une indemnité pour sa coupable et honteuse besogne ; il est impossible d'admettre qu'une reliure qui, bien faite, doit être payée 8 fr., mal faite soit payée 20 fr. Quant à cette nuée de fautes, c'est encore plus grave, et cela témoigne que, quand on n'a plus eu peur de moi, on s'est moqué de moi. Si vous avez du courage, quand vous passerez place de la Bourse, vous lui réclamerez 12 fr. (1).

Contrairement à ce que dit Asselineau, il est peu probable que ce manuscrit ait servi pour la composition du volume. Outre qu'il n'est guère dans les habitudes de remettre à l'imprimeur un manuscrit *relié*, alors que la copie sur feuilles volantes écrite seulement au recto est de règle par le temps qu'elle fait gagner, si défectueuses qu'aient été l'œuvre du « calligraphe » et la reliure, Baudelaire ne les aurait pas ainsi livrées aux mains des typographes qui auraient dû les dépecer. Puis, il ne faut pas oublier que nombre de pièces, ne seraient-ce que celles adressées à Madame Sabatier de 1852 à 1854, étaient postérieures à l'exécution de ce « manuscrit... magnifiquement copié ».

D'ailleurs, on peut lire dans une lettre non datée du poète à Poulet-Malassis, une des dernières touchant l'impression des *Fleurs du Mal* :

Vous aurez l'obligeance de me renvoyer toute la copie de la dernière feuille, et si vous êtes à Paris, M. de Broise voudra bien y penser (1)

Il s'agissait donc bien, semble-t-il, de copie ordinaire et non du manuscrit calligraphié.

Qu'est devenu celui-ci, je ne le saurais dire, par contre, la prochaine mise en vente d'un document baudelairien d'un intérêt et d'une valeur inestimables m'a été annoncée ce matin même.

C'est, provenant de la bibliothèque de monsieur Parent, dont on connait les monographies romantiques, l'exemplaire en épreuves des *Fleurs du Mal*, dont on avait perdu la trace, celui-là même que l'éditeur avait accompagné de cette note :

On trouvera dans ma bibliothèque un exemplaire d'épreuves des *Fleurs du mal*, qui fera connaître le désir de perfection et les scrupules de l'auteur, et donnera une bonne idée de la patience de l'imprimeur (2).

Ce « désir de la perfection », les lettres de Baudelaire le révèlent abondamment. Si la patience de Poulet-Malassis était grande, celle de monsieur de Broisse, son beau-frère et son associé, était moindre et c'était de sa part ce *perpétuel reproche les surcharges de M. Baudelaire*.

(1) Charles Baudelaire : *Lettres, 1841 1866* Portrait en heliogravure. Paris, Mercure de France, 1906 ; in-8, p. 17-18

(1) *Lettres*, p. 106.

(2) Charles Baudelaire : *Œuvres posthumes et Correspondance inédites, précédées d'une Etude biographique par* Eugène Crépet. Portrait et fac similé de Charles Baudelaire. Paris, Maison Quantin, 1887 ; in-8, p. LXIX-LX (en note).

D'où cette riposte de « M. Baudelaire » en une lettre que le « bien cher Coco Mal perché » crut bon d'intercepter :

Si vous ne voulez pas de surcharges, Monsieur, il ne faut pas envoyer d'épreuves torchées comme celles que vous avez expédiées *pendant que M. Malassis était à Paris*. Ces justifications, et les termes dans lesquels je suis obligé de les faire, me sont extrêmement pénibles ; mais je désire appeler votre attention sur ce point : *si vous aviez mis plus d'activité et moins de négligence, vous auriez eu moins d'embarras, et vous n'auriez pas éprouvé la nécessité* (toujours facile à trouver) *de faire de perpétuels reproches* (1)

Avec ses surcharges, ses corrections, ses variantes, cet exemplaire unique va passer en vente et l'on peut être assuré que les enchères atteindront un prix respectacle et, en cette conjoncture, on ne saurait incriminer le snobisme du collectionneur, ni le mercantilisme de certains amateurs, car il s'agira là d'un document littéraire, je le répète d'une valeur et d'un intérêt inestimables.

Et ce n'est pas tout, à cette même vente, figurera en tête d'un exemplaire des *Epaves*, le frontispice conçu par Baudelaire pour la seconde édition des *Fleurs du Mal*, ce fameux « squelette arborescent », dont jamais Bracquemond ne parvint à comprendre l'économie ni le sens et que seul exécuta en une de ses plus belle planches, Félicien Rops.

PIERRE DUFAY.

—

**Chulliot de Ploosen** (LXXXIII, 476). — Jean Nicolas Chulliot, fils d'un marchand de bois, naquit à Avallon le 10 avril 1774.

Sur ce personnage consulter : Rossigneux, « Officiers de la Grande Armée, originaires de l'Yonne », paru dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1er semestre 1912 et en tirage à part, Cette notice est muette sur sa descendance.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Famille de Coigny** (LXXXIII, 427). — Le Coigny, qui sollicite la curiosité de notre confrère M. Marc, doit être Jean-Philippe de Franquetot, chevalier de Coigny, né le 14 décembre 1743. Il avait deux frères plus âgés que lui, le duc et le comte, et se trouvait, par suite, le propre oncle de la célèbre Aimée de Coigny, la « Jeune Captive » d'André Chénier, fille du comte.

« C'était — disent de lui les Goncourt dans leur *Histoire de Marie-Antoinette* — un joli homme fêté à Versailles, fêté à Paris, recherché des princesses et des financiers, flatteur câlin que les femmes appelaient *Mimi* ».

Parmi ses nombreuses conquêtes, il faut citer en premier lieu la princesse d'Hénin, dont il a été question il y a quelque temps dans les colonnes de ce recueil. Celle-ci était fort jalouse, et, au carnaval de 1773, ayant appris que son amant avait noué avec Mme la duchesse de Bourbon une intrigue galante, elle fit à sa rivale, sous le masque, au bal de l'Opéra une violente algarade dont le récit piquant se trouve dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont. Louis XV, ayant appris la chose, exila la princesse à Chantilly et renvoya le chevalier à son régiment des gendarmes bourguignons où il était guidon.

Plus tard, le même Coigny fut le rival heureux du fameux Lauzun auprès de la vicomtesse de Cambis et d'une belle anglaise, lady Sarah Lennox. Enfin, il s'attacha à une personne de moindre qualité, appelée Mme de Montsauge, qui était la veuve d'un fermier général et qu'il épousa dans la suite. Il eut bien une liaison passagère avec la femme d'un administrateur général des postes, mais celle-ci se nommait Mme Thiroux de Montregard.

Cependant, le chevalier de Coigny avait poursuivi sa carrière militaire et était devenu colonel et inspecteur du régiment des dragons de la reine. A la Révolution, il était maréchal de camp depuis le 1er janvier 1784. Il n'émigra pas et resta à Paris aux côtés de la famille royale. Chargé en août 1791 par Louis XVI d'une mission secrète auprès des princes à Coblentz, il fut, si l'on en croit le *Journal d'émigration* du comte d'Espinchal, médiocrement reçu par les frères du roi et par la noblesse, qui le soupçonnaient de nourrir des sentiments libéraux et constitutionnels.

Par contre, le baron de Vitrolles pro-

(1) *Lettres*, p. 127.

clame hautement le dévouement du chevalier à la cause royale. Aidé de la comtesse Etienne de Durfort, fille de Mme de Montsauge, il devint l'agent le plus actif des princes en France et fut même mêlé, en septembre 1800, à une conspiration ourdie contre le Premier consul par le comité anglais. Suivant une note explicative due au sagace éditeur des *Mémoires de Vitrolles*, M. Eugène Forgues, il s'agissait d'un complot qui avait pour but d'enlever Bonaparte entre Paris et la Malmaison et, en même temps, d'ouvrir au roi les portes de la ville de Brest. L'affaire, mal engagée, échoua. Arrêté et détenu au Temple, Coigny ne dut son salut qu'à l'intervention de Joséphine qui obtint comme une grâce qu'il irait finir ses jours en exil. Le ci devant *Mimi* se retira à Dusseldorf où il vécut obscurément et où il mourut en 1806.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Coulon, de Besançon** (LXXXIII, 476). — Le nom de Coulon est très répandu à Besançon ; il a été porté — et il l'est encore — par des familles qui paraissent étrangères les unes aux autres, occupant des rangs très-inégaux dans la société.

M. Auguste Coulon, archiviste aux Archives nationales, fils d'un avocat de Besançon, pourrait, sans doute, fournir d'utiles renseignements à M. Le Lièvre.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Jean-Pierre Pagas** (LXXXIII, 5). — On trouverait peut-être des renseignements auprès de M. d'Estournelle de Rebecque de Constant, sénateur de la Sarthe, qui, si je ne me trompe, est petit-fils adoptif de Benjamin Constant.

P. DE MARIN.

—

**Mme Dorval, George Sand et Mérimée** (LXXXIII, 477). — On peut lire dans une lettre de George Sand à Emile Regnault, au sujet de Jules Sandeau, 15 juin 1833 :

> J'ai été trop profondément blessée *des découvertes que j'ai faites sur sa conduite* pour lui conserver aucun autre sentiment qu'une compassion affectueuse. Faites-lui comprendre que rien dans l'avenir ne peut nous rapprocher.

(Wladimir Karénine, *George Sand*, I, 389). Et à la page 393 :

> Vers cette époque (celle de la rupture avec Sandeau) elle fit la connaissance de Marie Dorval, célèbre actrice tragique et très amie de Sandeau (plus tard sa maîtresse).

Il faut dire que ce fut Sandeau qui poussa Sand à introduire sous leur toit extra-conjugal Marie Dorval, avec l'arrière-pensée sans doute de rendre plus faciles et plus fréquents les rapports qu'il avait déjà avec cette « bonne amie », devenue, après George Sand, sa concubine en titre.

La légende de Sandeau trouvé par Sand en conversation criminelle avec « sa blanchisseuse » — cause prétendue de leur rupture — est-elle bien exacte ? — « Nous avons de sérieux motifs, dit Mlle Louise Vincent dans *George Sand et le Berry*, p. 174, pour ne pas admettre ce récit de W. Karénine », d'après Planchut qui prétendait le tenir de George Sand. Et elle ajoute :

> La lumière se fera peut-être bientôt sur la vraie cause de la rupture entre Jules Sandeau et George Sand.

Je pense qu'en substituant Marie Dorval à la « blanchisseuse » problématique et mise là par G. Sand pour ménager sa rivale « qu'elle en aimait d'autant plus », la « lumière » se trouverait toute faite.

Et la « trahison » de Marie Dorval ne me semble pas devoir être cherchée ailleurs.

PIERRE.

—

**Ferrari** (LXXXIII, 428). — Le philatéliste, dont la collection vient d'être dispersée aux enchères publiques, était, en effet, le fils du duc de Galliéra. Ce dernier, Rafaele Ferrari, un gênois d'origine modeste, avait fait rapidement fortune, grâce à d'heureuses spéculations, particulièrement dans des entreprises ferroviaires. Il avait consacré une somme considérable à l'amélioration du port de sa ville natale et Victor-Emmanuel l'en avait récompensé en le nommant sénateur du royaume et en lui donnant le titre de prince de Lucedio. Le pape lui avait octroyé celui de duc de Galliera.

Il avait épousé la fille du marquis de Brignole-Sale. Le souvenir des œuvres de bienfaisance et des fondations artistiques

dont la duchesse de Galliera a doté notre pays et particulièrement Paris, est encore trop vivace parmi nous pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici la vie de cette femme de bien.

Leur fils unique, Philippe de Ferrari, était un personnage assez original qui, estimant, à tort ou à raison, que l'immense fortune de son père n'avait pas été acquise honorablement, avait refusé de la recueillir et avait laissé à sa mère le soin d'en disposer à sa guise. Il s'était mis courageusement à gagner sa vie dans l'enseignement. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, licencié ès lettres, il donnait des leçons d'histoire et de géographie. A l'époque où j'étais élève au Collège Stanislas, il était « colleur » pour la classe de Saint Cyr en ces deux matières. J'ai sous les yeux un annuaire de cet établissement pour l'année 1874-1875 dans lequel il figure sur la liste des examinateurs de l'Ecole préparatoire. Son adresse alors était 53, rue de Varennes, à deux pas de ce superbe hôtel de Monaco, où habitaient ses parents et qui a été de 1893 à 1914 la dernière ambassade d'Autriche-Hongrie.

Ferrari est mort pendant la guerre après avoir acquis la nationalité autrichienne. C'est ce qui explique pourquoi sa fameuse collection, mise sous séquestre, a dû être récemment vendue.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

*
* *

A été maître d'étude ou répétiteur au collège Rollin après y avoir été élevé, quand, à la mort de son père, il se trouva à la tête d'une grosse fortune ne voulant pas en profiter, disait-il, il en distribua une partie à de ses camarades, l'un d'eux eut plus d'un million.

GEO.

—

**Lemot contre Belanger** (LXXXIII, 480). — Je n'ai pas sous les yeux la lettre que Belanger a fait insérer dans la *Quotidienne* contre Lemot au mois de février 1815. Mais la querelle entre eux doit avoir eu pour origine le fait suivant :

Lors de l'entrée de Louis XVIII à Paris en 1814, Belanger fut chargé de faire executer *en plâtre* sur le terre-plein du Pont-Neuf le projet de statue de Henri IV par Lemot, qui devait s'élever sur l'emplacement de l'ancienne statue démolie pendant la Révolution. Il y eut sans doute à cette occasion entre architecte et sculpteur de ces froissements professionnels, comme on en a vu d'autrefois. De là échange d'aménités et provocation en duel Mais, à mon tour, je serais curieux, de savoir si le duel eut lieu, quelles en furent les suites et si l'on se réconcilia en déjeunant chez Gillet, comme cela arrivait fréquemment entre duellistes.

LEROUX-CESBRON.

—

La question a déjà été posée, il y a moins d'un an (LXXXII, 192) sans qu'il y ait été répondu.

COLLINE.

—

**La Duchesse de Lesdiguières** (LXXXIII, 238, 405). — Extrait de l'ouvrage *Les Dauphinois Célèbres*, d'Henry Rousset, paru à Grenoble avant 1914 :

Lesdiguières meurt en 1626 et la fortune de Marie Vignon pâlit aussitôt, bien qu'elle conservât ses habitudes de luxe et son train de maison de Duchesse.

Malgré ses hautes protections, la veuve de Lesdiguières fut en butte à la haine du maréchal de Créqui, gouverneur du Dauphiné, qui la fit enfermer au fort de Barraux, sous prétexte d'intrigues contre le roi et ne la remit en liberté, en 1629, que sur l'intervention personnelle de Louis XIII.

De son commerce illicite avec Marie Vignon, Lesdiguières eut 2 filles : Françoise née en 1606 et Catherine née en 1604. Lesdiguières les fit légitimer bien avant son mariage en vertu de lettres du roi datées de Bordeaux en novembre 1615 et qui furent signées sans qu'on s'occupât aucunement de la position adultérine des 2 enfants.

La requête de Lesdiguières ne demandait qu'une simple légitimation énonçant ses filles comme nées de lui et de Marie Vignon, marquise de Treffort sans avouer que la marquise de Treffort était femme d'Ennemond Matel, encore vivant.

Françoise, l'aîné des 2 filles, épousa Charles-René Dupuy Montbrun, en 1612, à l'âge de 8 ans, et Catherine, la seconde, François de Créqui de Bonne, son neveu, par dispense du Pape du 10 février 1619. Elle mourut deux ans après, sans enfant.

Marie Vignon survécut à Lesdiguières pendant 31 ans Elle mourut octogénaire le 22 février 1657 et fut ensevelie en la cha-

pelle de Ste-Claire à Grenoble, près de sa fille.

GUIDUS.

—

**Famille Jacobé** (LXXXIII, 479). — La famille Jacobé est originaire de Vitry-le-François. Le Comte de Mauroy en a publié une généalogie détaillée dans la *Revue de Champagne et de Brie* (année 1896).

Elle se rattache à la famille de Jeanne d'Arc de la manière suivante :

I. — Jehan de Vouthon, frère d'Isabelle Romée de Vouthon, mère de la Pucelle, établi à Sermaize en 1416, épousa Marguerite Colnel, dont :

II. — Mangette de Vouthon, morte en 1475, (cousine germaine de Jeanne d'Arc) qui épousa Pierre de Perthes, dont :

III. — Collot de Perthes, écuyer, homme d'armes des Ordonnances du Roi, qui épousa Anne des Chiens, dont :

IV. — Marguerite de Perthes, qui épousa Claude de Marguyn, écuyer, seigneur de Lignon, dont entre autres :

V. — Nicole Marguyn, qui épousa Gilles Le Petit, écuyer, seigneur de La Chaussée, grand prévot des Maréchaux de France au Gouvernement de Champagne, dont :

VI — Claudine Le Petit, qui épousa en 1530 Noël Jacobé, prévot royal à Vitry-le-François, auteur de la famille Jacobé.

Consulter *Le Sang Glorieux de Jeanne d'Arc* publié par le Comte Georges de Morant, Paris 1912.

Baron A. H.

*
* *

Les Jacobé de Pringy et de Goncourt, Jacobé de Haut, Jacobé de Naurois descendent de Jean de Vouthon, frère d'Isabelle Romée de Vouthon, mère de Jeanne d'Arc.

Les armes des Jacobé de Haut sont : *D'azur au fer de moulin d'argent.* Les J. de Naurois ajoutent : *2 épis de blé d'or feuillés et tigés de même se croisant à la pointe de l'écu.* Les J. de Pringy et de Goncourt ajoutent à ce dernier blason un lambel d'or en chef.

Origine : Champagne.

La parenté de ces trois branches avec Jeanne d'Arc est exposée d'une façon détaillée dans le *Sang Glorieux de Jeanne d'Arc* par le Comte de Morant.

MONTEBRAS.

*
* *

Cette famille, originaire de Vitry-le-François, où elle a rempli pendant plusieurs siècles des charges royales, provinciales ou locales, existe encore dans les branches des Jacobé de Pringy de Goncourt, Jacobé de Sigy, Jacobé de Haut et Jacobé de Naurois. Madame de Goncourt, au château d'Iles-sur-Marne près Vitry, en a fait imprimer une généalogie très complète, dont elle possède tous les éléments. Les Jacobé figurent également dans le recueil, imprimé avant la guerre, des familles descendants de celle de Jeanne d'Arc, ou leur filiation détaillée se retrouvera facilement.

Les armoiries sont bien connues en Champagne : *d'azur au fer de moulin d'argent, accompagné de 2 épis de blé, avec (ou sans) lambel d'or en chef.*

BAISSEY.

*
* *

Etant éloigné de mes notes je ne puis répondre que brièvement aux questions posées, mais serais très heureux si le confrère P. B. voulait bien me dire pourquoi il croit les Jacobé originaires d'Autricourt, car si je ne me trompe, (citant de souvenir), d'après la généalogie dressée par le Comte Albert de Mauroy et qui a paru dans la *Revue de Champagne et de Brie* en 1896 97, on ne peut remonter la filiation de cette famille au delà de l'incendie de Vitry-le-François, les archives ayant été détruites à ce moment. Quelques actes plus anciens existent, mais sans suite. Les armes étaient : *d'azur au fer de moulin d'argent ou anille* (branche de Haut) puis : *accosté de deux épis de blé d'or* (branche Naurois), la branche de Pringy de Goncourt y joint le lambel d'or. Couronne Marquis ou Comte. Devise : *Tantum prodest, quantum prosunt.* (1) Dicton : En Champagne les Jacobé sont nombreux comme épis de blé ».

A Troyes l'Evêque actuel habite une maison où les armes des Jacobé sont représentées, elles le sont aussi sur l'Eglise de Vitry-le-François.

Il y a plusieurs alliances apparentant des Jacobé ou leurs nombreuses branches à Jehanne d'Arc, l'un par la mère de Jehanne, Isabeau Romée de Vouthon, dite

Gabillet... Une autre du côté masculin, (je n'ose citer de mémoire). Plus récemment, en 1892, nouvelle alliance avec une descendante de Pierre d'Arc.

Le Comte de Morant s'est occupé des Jacobé et de diverses ascendances dans le *Sang Glorieux de Jehanne d'Arc*, paru en 1913 14 et dans le *Sang-Royal*, qui va paraître. Si Monsieur P. B. veut bien correspondre avec moi, je pourrais donner noms ou renseignements plus complets.

N. J. P. G.

—

**Mazières en Gascogne** (LXXXIII, 480). — François de Ségur, seigneur du Grand-Puch, Blanquefargue et coseigneur de Voutron épousa en .... Anne de Mazières, fille de Daniel, seigneur de Fontaines et coseigneur de Voutron et d'Elisabeth de Sainte-Hermine. Une sœur d'Anne épousa Casimir de La Rochefoucauld. Je ne crois pas ces Mazières de même estoc que ceux de Gascogne ; je serais disposé à voir en eux ceux du Bordelais, ayant donné un conseiller aux Aides de Guyenne. Voutron était dans la Saintonge ; les Saint-Hermine sont du Poitou.

SAINT-SAUD.

—

**La Morielle à Mons** (LXXXIV, 6). — Dans l'ancien langage français on trouve *Morien* pour Maure, et *Morisque* pour désigner une sorte de danse à la manière des Maures, suite de contorsions grotesques et lascives qui s'exécutaient en chantant et en s'accompagnant avec des grelots fixés aux jambes. La fameuse « danse du ventre » en serait la reconstitution plus ou moins fidèle, ou du moins une réminiscence.

Depuis le moyen âge jusque vers la fin de la Renaissance, ces scènes chorégraphiques furent très en honneur : on peut même dire qu'il n'y avait pas de belles et grandes fêtes sans ce genre de ballet exécuté par des spécialistes, venus souvent de loin. Ainsi, *les comptes de la ville de Bourges* relatent qu'à l'occasion de l'entrée solennelle en cette ville de la reine Anne de Bretagne en 1494, on fit construire « une galée pour les danseurs de la *Morisque* », dont le prix fut de 17 sols 6 deniers ; et, au mois de mars 1497, une somme de 21 livres 10 sols fut dépensée « pour habiller cinq compaignons pour dancer devant le roi Charles VIII une dance ou *Morisque* et faire le banc sur lequel ils ont dancé ».

Le terme « Morielle », usité à Mons, ne serait-il pas une autre forme du mot « Morisque » et ne signifierait-il pas de même : exécution de la danse mauresque, dans ce pays où de tels spectacles étaient si goûtés et sont demeurés si ancrés qu'on y retrouve encore les « processions dansantes » ?

A remarquer que la désinence *elle* se trouve souvent employée dans la formation du nom des danses de caractère, exemples : pastourelle, saltarelle, tarentelle, villanelle, etc.

En tout cas, il semble que, s'il se fût agi d'une « fête » quelconque, les gens de Lille s'y seraient rendus en nombre et en leur particulier. Tandis que le fait, pour cette ville, d' « envoyer » l'expression est uniformément répétée), à ses frais, un ou deux seulement de ses habitants aux *Morielles* de Mons, paraît bien indiquer qu'il s'agissait de professionnels réputés devant remplir un rôle spécial en la circonstance ; comme, de nos jours, les villes, ou des Sociétés subventionnées par elles, envoient des délégations d'élite en vue de participer à des concours de musique, de gymnastique, d'escrime, etc.

PIERRE.

—

**M. de Redon** (LXXXIII, 383). — Un M. de Redon était encore maire d'Alger il y a une dizaine d'années. A le supposer disparu, sa famille doit encore être représentée en Algérie et il me paraît probable que c'est celle de l'ingénieur qui a dirigé les travaux du *port* d'Alger où je ne connais pas de *pont*

P. DE MARIN.

—

**Le Chevalier de Vauréal** (LXXXIII, 337, 408). — Se reporter à la collection de l'*Intermédiaire*, XLI : 860, 1090 ; LIII : 669. 922 ; LVIII : 335. Le texte complet de l'inscription ou plutôt d'une des deux inscriptions retrouvées à Melun, a été reproduit intégralement et sous sa forme lapidaire, dans l'*Intermédiaire* du 30 novembre 1902 (XLVI : 803-804).

P. D.

**Russillion, compagnon de Cadoudal** (LXXXIII, 142,308). — Le major François Louis Russillion (1751 - 1821) est né et mort à Iverdou, Suisse : capitaine au service de France, il revint dans sa patrie en 1791, fut nommé receveur aux sels et majors de dragons. Rallié au régime de Berne lors de la révolution vaudoise, il fut arrêté par ordre du général Brune et incarcéré à la prison du Temple. Pichegru le mit en rapport avec Cadoudal dont Russillion devint le complice : condamné à mort de ce chef le 10 juin 1804, Russillion vit sa peine commuée en 4 ans de réclusion au château d'If ; en 1814 Louis XVIII le nomma maréchal de camp. On consultera avec fruit sur Russillion : *Montet* (A. de). *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*. Lausanne. Bridel, 1877, pages 431 et 432.

*Revue historique vaudoise*. Années 1893 (pages 236, 241), 1899 (pages 235, 261, 325, 363) 1898 (pages 4, 84, 111, 318).

VALLEYRES.

—

**Famille Vereul** (LXXXIII, 482). — Je ne crois pas que cette famille soit originaire du Périgord. Cependant, si elle était du Bergeracois, elle aurait pu, comme plusieurs familles de cette région, émigrer en Hollande à la Révocation de l'Edit de Nantes. Je vais tâcher de savoir quelque chose. De son côté M. Vilmeux serait bien aimable de me faire connaître sur quoi il s'appuie pour supposer les Véreul Périgourdins.

SAINT-SAUD.

—

**Worms, élu deux fois sociétaire de la Comédie-Française** (LXXXIII, 428 ; LXXXIV, 22). — La réponse de M. Henry Lyonnet appelle quelques rectifications. Worms, engagé comme pensionnaire, le 12 décembre 1857, à compter du 1er janvier 1858, pour jouer les seconds et troisièmes amoureux, au besoin les premiers, débutait, le 14 février suivant, par Valère de *Tartuffe*.

Dans le courant de l'année il jouait successivement dans *L'Arioste* (Carlo), *Les Doigts de fée* (Un secrétaire), *Tartuffe* (Damis) et *Le Malade imaginaire* (Cléante) ; le 4 novembre 1859, il créait Achille David dans *Le Duc Job*, son quinzième rôle.

Les années passent. Le comte Walewski, ministre d'Etat, se préoccupe, air connu, de « fortifier la société en y introduisant des éléments nouveaux » ; et, le 17 janvier 1863, il invite Edouard Thierry, administrateur général, à consulter le Comité sur les titres de Lafontaine et de sa femme, Mademoiselle Victoria.

Réuni, le Comité était d'avis que le travail de la Comédie-Française étant tout différent de celui des autres théâtres, les artistes du dehors devaient faire un stage et être essayés au moins pendant un ou deux ans, et cela dans l'intérêt de la Comédie-Française comme dans celui des pensionnaires, dont la position serait trop désavantageuse à l'égard de celle des artistes étrangers si, au moins pendant un certain temps, on ne rendait égales les conditions de la concurrence ; il concluait, à l'unanimité, que Mlle Victoria et M. Lafontaine ne devaient pas être admis dans la Société.

Le 4 mars 1863, par arrêtés du ministre d'Etat, Louis Thomas, dit Lafontaine et sa femme étaient nommés sociétaires part entière, à compter du 1er septembre suivant ; mais cette double nomination, dont le résultat fut pitoyable, n'a aucune relation directe avec la démission de Worms.

Posée sept mois plus tard, en octobre 1863, avec les candidatures de Barré et de Marie Royer qui furent ajournées, avec celle d'Edile Riquer qui, très appuyée en haut lieu n'en fut pas moins écartée, la candidature de Worms fut retenue avec celle de Constant Coquelin, et ces deux nominations présentées à la ratification du ministre.

Le 18 décembre 1863, un arrêté signé par le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, ratifiait un seul de ces votes : Constant Coquelin était reçu sociétaire, à quatre douzièmes, à compter du 1er janvier 1864.

Blessé, Worms contractait peu après un engagement avec la Russie. Ce mouvement d'humeur permettait au comte Baciocchi, surintendant général des théâtres, de dire que Worms renonçait « à entrer dans la Société du Théâtre Français au moment même où sa nomination régularisée allait répondre au vœu exprimé

par les membres du Comité d'administration » ; il permettait aussi au maréchal Vaillant, par un arrêté du 30 mai 1864, de nommer Edile Riquer sociétaire, à six douzièmes, à compter du 1er mai 1864.

UN VIEIL AMATEUR.

—

**Journaux de Province centenaires** (LXXXIII ; LXXXIV, 34). — Les journaux de province centenaires doivent être assez nombreux ayant une vie moins tourmentée que leurs confrères de Paris. Pour ma part, je connais le *Publicateur de l'arrondissement de Meaux*, fondé en 1813. J'ignore si la collection complète existe, on peut se renseigner à la Rédaction, 11, rue de l'Arbalète, à Meaux. Ce journal autrefois très intéressant a perdu beaucoup d'intérêt depuis une vingtaine d'années qu'il tourne au socialisme.

Comme autre journal centenaire, je puis indiquer avec beaucoup moins de certitude : *Le Mémorial des Deux-Sèvres*, Rédacteur M. Mercier, député rue du Pilori, à Niort.

POLYPHILE.

—

**Deux vers de Melin de Saint-Gelais** (LXXXIV, 5). — Ces deux vers, cités du reste inexactement, sont non pas de Melin de Saint-Gelais, mais de Tristan L'hermite, dans la pièce bien connue, mise en musique par Debussy, *le Promenoir des deux amans*.

Veux-tu par un doux privilège
Me mettre au dessus des humains
Fais moi boire au creux de tes mains
Si l'eau n'en dissout point la neige.

*Les Amours de Tristan*, Paris 1638, p. 76)

MÉJANES.

—

**Armoiries abbatiales : crosses et trèfles** (LXXXIII, 385, 505). — Je remercie Madame la marquise de Soragna de son aimable réponse. Elle me permettra de lui faire respectueusement observer que, si j'ai posé la question, c'est parce que les armoiries abbatiales en question ne figurent pas dans mon *Armorial des Prélats Français au* XIXe *siècle*. Voici les armoiries de Dom Léonard, abbé de Fontfroide (1815-1895), différentes de celles indiquées :

« Tiercé en mantel ployé : la première partition d'or à la Vierge de Lourdes au naturel, posée sur le roc de Massabielle d'argent, d'où sourd une fontaine du même, accostée de 2 tiges d'églantier de sinople fleuries de gueules ; la 2e de gueules au pélican sur sa piété d'argent ; la 3e d'azur à la fontaine monumentale d'argent accostée des lettres F F du même ; vers laquelle 4 âmes du purgatoire d'argent, entourées de flammes de gueules, tendent les bras.

SAINT-SAUD.

—

**Armoiries à déterminer : croix ancrée** (LXXXIII, 483). — La question est trop imprécise pour qu'on puisse y répondre avec quelque certitude — si seulement on indiquait le château ! — puisque plus de 200 familles françaises portent une simple croix ancrée dans leur écu. En Poitou, citons, mais avec doute, les Fontaines, les Bouillé, les Linières, les Montalembert, les La Roche qui portaient des croix ancrées.

SAINT-SAUD.

—

**Les armes d'honneur** (T. G. 59 ; LXXXIII : 420). — En dehors de la Table générale, consulter la collection ; XL : 867, 1085 ; XLII : 502.

C.

—

**Entretien des vieilles reliures** (LXXXIII, 387, 506). — Question et réponses qui reviennent périodiquement. Cf. : LXV : 361, 582.

C.

—

**Albums d'autographes romantiques E. C.** (LXXXIII, 291, 412, 507). — La Victorine qui intrigue M. Henriot est bien une couturière. — Voici ce que je lis dans le *Petit Courrier des Dames*, année, 1829 page 242 :

« On prépare dans les ateliers de Victorine des robes en riches étoffes de couleurs foncées, telles que vert, grenat ou pensée, qui sont ouvertes sur le devant et destinées à être portées sur des robes de satin blanc. Le corsage en est décolleté et drapé sur la poitrine. Plusieurs pointes sont attachées aux épaulettes et retombent sur une large manche de satin blanc forme à la Dona Maria. — ... Ce genre de toilette est extrêmement comme il faut. »

VILMEUX.

**Les manuscrits normands de dom Lenoir** (LXXXIII, 241, 363, 404). — A la séance du 7 juillet 1836, le président de la Société des Antiquaires de Normandie, au nom de cette société, fit l'éloge de M. l'abbé de la Rue, décédé l'année précédente.

Dans son rapport, il mentionna que les ouvrages de M. de la Rue avaient été déposés par parties au château de Falaise, à la bibliothèque publique de Saint-Lô, au séminaire de Bayeux, à la bibliothèque publique de Caen. Et que les soixante dix cahiers de notes *manuscrites* qu'il avait laissées et qui avaient augmenté les compilations de dom Lenoir et des Bénédictins avaient été partagés. (Aucun établissement public n'en ayant fait l'acquisition) avaient été partagés entre MM. de Caumont, Galeron de Sainte-Marie et Julien Travers ; que dans ce partage M. de Caumont avait reçu tous les cahiers de notes sur Caen sur Bayeux et sur les diverses localités du Calvados ; que ces cahiers étaient au nombre de trente ; que M Galeron avait eu les recueils intitulés cartularia normanica, les copies des chartes de Henri Cinq, de Henri Six et quelques notes sur la Normandie ; que M. de Sainte-Marie avait reçu les recueils contenant les recherches sur les anciennes familles normandes et anglo-normandes avec des fragments d'ouvrages historiques que M. de la Rue avait copiés à Londres pendant l'émigration ; que M. Travers avait conservé les copies qui avaient servi à la composition du grand ouvrages sur les Bardes, Trouvères, etc. et la partie qui se rapporte au moyen-âge.

ALBERO.

—

**Girouette politique** (LXXXIII, 388). — Réponse à côté ; et je serais heureux de savoir si l'anecdote est vraie. Un M. de Tournon fut préfet de Bordeaux de la fin de l'Empire à la Restauration. On m'a raconté qu'un malin de cette ville se planta un jour, vers 1816, dans un salon et dit : « Vive l'Empereur ! Tournons. (et il fit un quart de tour sur lui même). — Vive le Roi ! Tournons. (autre quart de tour). — Vive l'Empereur ! Tournons (3e quart de tour). — Vive le Roi ! Tournons toujours (4e quart de tour). — Cela me fut raconté ; *si non e vero, e bene trovato.*

SAINT-SAUD.

* * *

Je citerai à M. Fontanières ce curieux petit livre, qui rentre bien dans ses cordes ; « Dictionnaire des Girouettes ou nos contemporains peints par eux-mêmes. Ouvrage dans lequel sont rapportés des discours, proclamations, chansons, extraits d'ouvrage, par une Société de Girouettes ». Orné d'une malicieuse gravure allégorique. 1 vol. in 8° de 443 pp, Paris, A. Eymery, 1815. Son succès fut assez marqué pour lui valoir, la même année, deux autres éditions de 491 et de 501 pp Barbier, parmi les noms de ses auteurs, cite ceux-ci : Alexis Eymery, l'éditeur même du livre, P.J-. Charrin, Tastu, René Périn, et principalement, le Comte César de Proisy d Eppe.

La politique actuelle ne mériterait-elle pas bien quelque nouvelle résurrection de cette sorte de petit livre ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**La Codaqui** (LXXXII, 196, 364, 418 ; LXXXIII, 121, 275, 370). — Des réponses données, il résulte que l'air de *la Codaqui* est celui de la chanson :

Bonjour, mon ami Vincent.

Mais quelle est cette chanson ? M. Adrien Varloy dit qu'elle a pour auteur Béranger : en est-il bien sûr ? Je l'ai cherchée inutilement dans les œuvres du chansonnier. Celui ci a composé, il est vrai, sur cet air deux ou trois de ses chansons, mais la chanson elle-même doit dater d'une époque antérieure. Quoi qu'il en soit, je n'ai trouvé la chanson « Bonjour, mon ami Vincent » reproduite dans aucun des recueils que je possède et serais très obligé à notre confrère de vouloir bien en donner au moins le premier couplet.

Quant à la chanson du *Petit Chaperon Rouge*, qui se chante sur le même air, je puis dire à M. Varloy qu'elle a été composée en 1846 par Ch. Delange, également l'auteur de l'*Histoire de Cendrillon*, du *Petit-Poucet* et de *Riquet à la Houppe*.

CINQDENIERS.

—

**Tribolet, origine du nom** (LXXV à LXXIX, LXXXIV, 32). — Je crois avoir

eu déjà l'occasion de noter dans un lointain numéro de l'*Intermédiaire* qu'il existe en Côte-d'Or, dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye, une famille Tribolet qui y est ancienne et considérée.

H. C. M.

—

**L'apostrophe entre deux consonnes d'un nom propre** (LXXXIII, 388 ; LXXXIV, 35). — Dans les noms propres belges *t'* est l'abréviation de *te*, équivalent en hollandais *tot*, de l'allemand *zu* et du français *à*. La branche aînée de la famille Coppieters possédait en 1789 la seigneurie de Wallant. et n'a jamais été appelée *de* ou *van* Wallant, elle est toujours nommée Coppieters t'Wallant. Il y a certains titres allemands, de même, attachés à un *zu* et non à un *von*.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Le pluriel de lire** (LXXXIII, 388, 509 ; LXXXIV, 35). **La forme catalane des noms de lieux**, LXXXIII, 50). — *Lire* sans S, est le pluriel régulier du mot italien *lira*, et le *Petit Dauphinois* a raison de l'employer, puisque du renseignement fourni par l'auteur même de la question le mot *lire* n'a pas encore droit de cité en français ; or nous avons tous appris en classe que seuls les mots étrangers devenus entièrement français par l'usage prennent la marque française du pluriel.

La question s'élargit lorsqu'on envisage dans son ensemble le passage des noms étrangers dans la langue française, et particulièrement des noms propres. Il semble qu'à toutes les époques, depuis la francisation à outrance du XVIIe siècle (*Décie*, *Brute*, etc..,) jusqu'au calque fidèle de Leconte de Lisle, le plus pur arbitraire ait régné. On serait tenté de penser que le plus logique serait de laisser aux mots étrangers leur forme originale. Pourquoi appelons-nous *Wien* comme notre sous-préfecture de l'Isère ? Mais plusieurs inconvénients s'opposent à cette solution qui n'est pas si simple qu'elle le paraît à première vue. Il y la question de prononciation, les solécismes et les barbarismes inévitables, la difficulté de transcription d'un alphabet différent du nôtre etc... Il faut donc franciser, mais dans quelle mesure et comment ? Conserver l'usage, quand il existe (mais on a vu qu'il change !) et quand il n'existe pas ? Attendre qu'il soit formé ? Mais quand peut on dire qu'il est formé ? Appellons-nous *Vieil Armand*, *l'Hartmanwillerskopf* ? Nous voici amenés à la nécessité d'une règle autoritaire et j'avais pensé à celle-ci : franciser scientifiquement, c'est à-dire conformément au lois de la phonétique, ou du sens, le mot étranger pris au singulier, lequel ensuite suivrait tout naturellement les règles françaises. Pour l'italien *lira*, aucune difficulté ; de même que pour *rosa*, *une rose*, *des roses*, on dirait *une lire*, *des lires*. Le malheur est que dans bien des cas l'application de ma règle aboutit à des résultats extravagants. Pour ne pas quitter l'Italie, *Civita-Vecchia* deviendrait *Lavieuville* et *Naples* (Napoli, νεάπολις) deviendrait *Villeneuve*

Je crois qu'il vaut mieux que je remonte à faire mon petit Vaugelas.

GASTON GRILLET.

*
* *

Les principes posés par M. Ch. Géhelle au sujet de la représentation en français des noms mis au pluriel des monnaies étrangères, sont très rationnels et ne peuvent qu'être approuvés. Toutefois notre confrère voudra bien me permettre de lui présenter quelques observations à propos de l'orthographe de certains noms de monnaies cités dans sa notice.

La couronne autrichienne se dit *Krone*, et non *Krœne* ; en outre ce mot n'est pas invariable ou pluriel, comme *Mark*, et devient *Kronen*.

En danois et en norvégien, la couronne se dit également *Krone*, et fait au pluriel *Kroner*. En suédois, le même mot devient *Krona* au singulier et *Kronor* au pluriel.

En grec, le mot *drachmon*, drachme, que nous avons féminisé, est neutre ; *lepta* n'est pas un mot invariable, mais est le pluriel de *lepton*, centime.

La *livre sterling* s'indique habituellement par un L majuscule, barré en son milieu d'un ou de deux petits traits horizontaux.

Enfin, le mot anglais que nous traduisons par souverain, s'orthographie *sovereign* et non *soveràing*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

**Instinct maternel des animaux** (LXXXII, 484). — Montaigne (II, 8) dit que communément les mères s'adonnent à leurs enfants les plus faibles et les plus *malotrus*, soit les plus mal doués au physique ou au moral. Et l'expérience paraît confirmer souvent son dire.

En est-il de même chez les animaux ? Y a-t-il des ouvrages dans lesquels cette question de physiologie animale ait été abordée ? — D'après une opinion ou un préjugé de chasseurs, pour choisir le meilleur *chiot* d'une portée, il faut les enlever tous et les déposer hors de la niche ; celui que la mère viendra reprendre en premier lieu sera réputé le meilleur. Mais les rares expériences auxquelles j'ai pu assister ne m'ont pas semblé concluantes.

V. B. R.

*
* *

Il y a une trentaine d'années, une société protectrice des animaux a publié que l'infanticide chez les animaux comme chez les peuples primitifs avait comme point de départ la sélection, le défaut de conformation soit de la mère, soit des enfants.

Que ce principe de sélection, qui fait tarir l'amour maternel, trouve sa preuve, entre mille autres, dans le fait suivant :

On emporte les petits d'une chienne ; quel est celui qu'elle rapporte d'abord au logis, ce n'est pas le plus faible, le plus beau, c'est celui qui vaut le plus au point de vue de la race...

En résumé, l'infanticide chez les animaux et chez les peuples primitifs n'est jamais guidé par l'intérêt personnel et tous ces meurtres qui nous révoltent sont des sacrifices nécessaires faits à la vitalité de la race. C'est, non plus en s'adressant à l'individu, mais à l'espèce, l'amour maternel agrandi.

ALBERO.

*
* *

J'ai là-dessus, une histoire de chasse remontant à 1865. On courait la gazelle, au désert, avec levriers et faucons.

Ces oiseaux s'élèvent à une assez grande hauteur ; dès qu'ils ont aperçu l'animal, ils se dirigent sur lui, se cramponnent à son cou avec leurs griffes, roulent quelquefois avec lui, reprennent leur vol si l'attaque n'a pas été suffisante et la re- commencent, sans cesse, laissant ainsi le temps d'arriver aux lévriers qui finissen par s'emparer de la gazelle. La chasse à laquelle j'ai assisté donna lieu à un spectacle émouvant : un mâle, sa femelle et le petit étaient réunis. Dès le début, le mâle se retira prudemment ; les faucons se portèrent sur la jeune gazelle que sa mère accompagnait, restant, mais en vain, au milieu des chiens pour détourner leurs courses, s'arrêtant avec anxiété lorsque son petit fut terrassé ; une seconde après, étant pour ainsi dire immobile sur place, elle se laissait aussi terrasser et succombait elle-même.

C. DE L.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

**Satire de Delille contre La Fayette** — Je trouve sur un autographe daté d'un siècle environ la pièce de vers suivante :

*Vers inédits de Jacques Delille*
*sur le général La Fayette*
1791

Voici donc ce héros, ce blondin ridicule !
De l'astre de Cromwel (*sic*), pâle et froid [crépuscule
Intriguant (*sic*) dans la guerre, et guerrier [dans la paix
Qui croit se faire un nom à force de forfait
Prend Marcel pour idole et Favras pour victime
Fait honte du succès et fait pitié du crime
Avec les assassins, égorge par la loi ;
Veille pour les brigands, et dort contre son [roi

(Extrait d'un volume intitulé *Pour et contre Delille*. Paris. 1817. in-18).

Aucune bibliographie ne cite cet ouvrage, sans doute anonyme, mais qui n'est pas non plus mentionné dans le *Dictionnaire* de Barbier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Chez Voltaire à Ferney** (LXXXIV) — Nous publions la fin de la relation si intéressante de l'abbé, dont nous ignorons toujours le nom, qui, en 1771, a passé quelques jours à Ferney et en a fait une relation si pittoresque.

Nous rappelons que cette relation a été trouvée dans les papiers de famille de

M. le comte Charles de Lesseps, qui a bien voulu nous la communiquer

***

Cependant Madame Denis venait de lui envoyer un messager qui fut renvoyé au diable. Cette fois, elle monte escortée de quelques amis. Leur surprise fut grande en voyant son air de gaîté Cette gaîté se communiqua. Il se dit quelques petits riens assez piquants, mais dont il serait inutile ici de surcharger les autres riens qu'on y trouve et qu'on y trouvera. Je dirai cependant que je donnais à Madame Denis la main pour descendre lorsqu'une voix cria : M. l'abbé ne serrez pas la main de ma nièce, ne lui glissez pas un poulet. Pour réponse, je demande à la nièce la permission de l'embrasser, je l'embrasse et prenant l'attitude d'un héros de tragédie, je fixe le sévère tuteur et déclame ce vers de sa connaissance :

C'est l'effet que sur moi fit toujours la menace.

Nous laissâmes ces folies, en arrivant à la promenade où il fut question du théâtre, la sévérité des tristes législateurs de Genève défendant l'accès de leur ville à tout spectacle profane. L'acteur Dufresne avait nouvellement monté son talent sur un théâtre forain des environs entretenu par des genevois. Les juges de Ferney firent l'éloge de toutes les belles parties de son jeu noble et pathétique. Madame Denis s'était amusée jadis à jouer la comédie et son oncle nous apprit qu'elle avait surpassé Mlle Gaussin même dans le rôle de Zaïre. Surpris au dernier point, je ne pus m'empêcher de faire une comparaison rapide du déplorable visage de Zaïre Denis avec celui de l'amante d'Orosmane ; et je craignis un instant que ce ne fut une plaisanterie moins douce que celle du poulet. J'eus le plaisir d'être bientôt détrompé par tout ce qu'ajouta l'oncle et le père de Zaïre. Ainsi donc, pensai-je en moi-même, une grande sensibilité, un doux organe et le talent faisant disparaître la laideur ont pu produire une pareille illusion.

Quelques jours avant mon départ de Paris, j'avais vu le célèbre Lekain dans Sémiramis. J'observai que j'avais cru voir le jeune Nissias dans Le Kain déjà vieux et fort laid ; et me livrant au sentiment que m'inspirait cette énergique tragédie, il m'échappa de dire que je la préférais à toutes celles de l'auteur. — Pourquoi ? me demanda-t-il d'un ton qui me parut annoncer qu'il n'était pas flatté qu'on donnât la préférence à l'une de ses tragédies sur les autres. Je répondis que mon goût particulier avait fait ce choix, comme on en fait un entre vingt beautés accomplies, et je parlai avec chaleur de ma favorite en rendant justice au charme de ses rivales.

J'ignore l'effet que produisit ma galanterie ; le vieillard pensif garda le silence ; mais je ne me repentis point d'avoir eu tort ou raison.

Bientôt, il eut la bonté de me conduire dans le cabinet de sa bibliothèque. Elle n'avait pas une brillante apparence, mais je la parcourais de l'œil avec vénération. — Vous ne trouvez pas ici un grand amas de livres : du moins les ai-je tous lus et presque tous, je crois, sont annotés de ma main à la marge. — De votre main ! Vous m'apprenez, monsieur, à croire aux miracles. J'avoue cependant que votre apôtre a besoin de voir les stigmates. — Vous êtes bien le maître. Sans autre façon, je vais tirer au hasard, de l'un des derniers rayons supérieurs, un petit livre humblement vêtu que je trouvai embelli de plusieurs notes de l'homme prodigieux. J'en pris un autre, puis d'autres : même étonnement, même conviction. — Actuellement, monsieur, que j'ai touché au doigt et à l'œil, je suis croyant.

Je m'arrangeais déjà pour l'écouter tout à mon aise, lorsque voici venir à nous les commensaux de sa maison Je leur vis des cornes ; un mouvement d'impatience me saisit malgré moi ; il s'en aperçut et sourit. Je me justifiai en lui disant à voix basse :

Non, je ne puis souffrir ce qui n'est pas Tancrède ..

Ces messieurs s'emparèrent de mon trésor. L'un d'entre eux venait de recevoir des lettres de Paris, il les annonce et voilà mon Tancrède qui m'abandonne pour des nouvelles.

Il s'agissait du chancelier Maupeou et de son Parlement (1) ; de Linguet, de son client Morangiès, objet dont on s'occupait beaucoup à Paris dans ce temps-là. L'oracle de Ferney jugea que Linguet faisait tort à la cause qu'il défendait avec justice, et qu'on se lasserait bientôt de cet avocat verbeux et frénétique. Il jugea bien : que le chancelier Maupeou avait tiré violemment la couronne du greffe et que son Parlement tiendrait. Il jugea bien et mal et leva bientôt l'audience en se retirant.

Je n'avais pas encore mis le pied hors du château. Je fus en visiter les environs. Le premier objet qui s'offrit à ma vue fut l'église sur la porte de laquelle je lus la fameuse inscription : DEO EREXIT Voltaire. Le dirai-je ? Dieu et Voltaire lui-même formèrent dans ma pensée un tel contraste que, dans le géant dont l'énorme dimension surpassait d'une coudée tous les géants de ce monde, à peine aperçus-je un faible atôme.

(1) Ceci fixe la date de 1771 pour la visite de l'abbé à Ferney.

Des maisons nouvellement bâties offrant l'aspect d'un petit village hollandais attirèrent bientôt ma curiosité. Elle fut satisfaite en voyant la bienfaisance du seigneur de Ferney. Des artisans et cultivateurs m'apprirent qu'il avançait et donnait même de l'argent pour seconder ou préparer leurs travaux. Le bonheur et la reconnaissance étaient là. Ces bonnes œuvres du cœur me parurent et plus utiles et plus honorables que toutes celles de l'esprit.

J'ai fait quelques heureux, c'est mon plus bel [ouvrage

(Vers de Voltaire).

Satisfait de ma promenade, je rentrai au château. On était rassemblé dans le salon et chacun lisait ou causait à voix basse, hors M. de Voltaire et le Père Adam qui achevaient une partie d'échecs. Les coudes sur la table et la tête sur les mains, l'antagoniste du jésuite contemplait les débris de son armée en déroute, tandis que celui ci épouvanté du succès de sa tactique, avait pris insensiblement l'attitude et la mine de la détresse Quel est donc ce jeu du génie où le Père Adam l'emporte sur Voltaire ? où des pauvres d'esprit jouent comme sous jambe Rousseau ? A peine avais-je fait cette observation que le poète philosophe frappant avec fureur l'échiquier, funeste champ de bataille, a fait sauter et l'armée victorieuse et l'armée vaincue. L'humble vainqueur qui s'était levé en sursaut tâche de se faire absoudre en expliquant comme quoi il n'a gagné sa partie que par une légère distraction du maître qui avait joué beaucoup plus savamment que lui. Si telles ne furent pas ses paroles, tel fut au moins le sens exact et ce sens calma visiblement l'irascible vieillard.

Il me demanda d'où jevenais, — De votre village, où j'ai vu en pratique les préceptes de votre église.

— Oh ! ce sont aussi ceux de la nature. — Soit : mais il n'est pas inutile que l'église les consacre, du moins pour les préceptes qui ne vivent plus sous les lois de la nature.

— Oui, mais il ne faudrait pas leur faire adorer des mensonges ; il faudrait du moins que les prêtres montrassent les vertus des Fénelon, des Borromée et de leurs semblables, qu'ils fussent humbles de cœur et d'esprit, charitables et tolérants. Alors j'irais au sermon.

On interrompit ce commencement d'altercation dans la crainte peut-être qu'elle ne fût poussée trop loin, qui croira que le Roi de Prusse, à quelques instant de là, vint remplacer Fénélon ? Son ancien favori qui ne l'aimait plus depuis longtemps raconta quelques anecdotes sur ce prince qui sont maintenant imprimées, avec cette différence néanmoins que la liberté de la parole l'emporte sur la liberté du manuscrit. Au reste, c'était des taches au soleil, que nous fit voir son télescope.

Il fallait que j'allasse le lendemain, dîner à Genève chez notre résident, M. Henin, homme fort instruit et fort estimable. Je ne rencontrai pas vingt personnes en traversant cette ville si peuplée. C'est que des travaux sédentaires y règnent toute la journée, et, ce qui paraît triste au premier abord, à une cause trop utile pour n'être pas louable. Possesseur d'une vaste bibliothèque, le philologue résident me montra des livres rares qui ne se trouvaient pas, me dit-il, à Ferney. Cela me rendit suspecte leur valeur intrinsèque. On sait en effet que la plupart de ces espèces de livres, objet d'une assez vaine curiosité, ne sont rares que parce qu'ils ne valent pas la peine d'être réimprimés. Je voulus cependant m'en procurer un et je passai chez un libraire qui l'avait il y mit un prix fou, le prix de cinquante bons volumes. Je le laissai. Il est vrai que j'aurais pu acheter à très bon compte tous les livres défendus. Ces chrétiens réformés font argent de tout. L'argent est le Dieu du monde, mais c'est à Genève que l'on voit ses plus fervents adorateurs.

En rentrant à Ferney, je ne trouvait personne. On était allé faire des visites. J'entrai dans le jardin où j'aperçus au bout d'une allée le vieil Apollon seul, la tête baissée, marchant à pas lents, à pas précipités, et battant du geste la mesure de ses pensées. Je me glissai derrière une haie pour jouir de ce spectacle. Le jeu des muscles de son visage me frappa, le feu de ses yeux m'éblouit, sa verve me mit en extase et j'allais, je crois, faire quelque dithyrambe, lorsqu'un funeste chien auquel mon attitude parut suspecte, vint me tenir en arrêt en jappant de toutes ses forces. Le poète approche et me découvre tremblant de frayeur. — Ah! Je vous ai pris pour un lièvre. — Pardon, monsieur, j'étais .. Je ne voulais pas vous déranger. Cette excuse assez niaise et prononcée d'une voix atterrée me valut un accueil consolateur. Je demandai pourtant pardon d'avoir troublé le moment poétique. — Poétique ? Je m'occupais des lettres de Memmius à Cicéron, et j'avoue que je suis de son avis sur la puissance de Dieu ; elle est immense, mais non pas infinie. Je répondis par le premier vers de ce quatrain célèbre :

Loin de rien décider sur cet être suprême,
Gardons en l'adorant un silence profond,
Le mystère est immense et l'esprit s'y confond :
Pour dire ce qu'il est, il faut être lui-même.

— Oh ! sans doute, mais il nous a fait présent de la raison pour raisonner, et l'on ne peut mieux s'en servir qu'en s occupant du bienfaiteur. Tout en causant, nous marchions au château où la société était de retour. Il ne quitta pas Memmius ; il parla de notre thèse. Je l'ai entamée, dit-il, en théologien et M. l'abbé a répondu en poète. Le théologien débita très noblement les vers que je viens de citer. Cependant, ajouta-t-il, un pauvre homme peut présumer que si la puissance du grand être n'avait aucune borne, sa bonté n'eut pas permis le mal physique et moral de ce malheureux globe. — Je l'avouerai, il en fit une peinture aussi lamentable que touchante et fidèle. J'aurais dû l'admirer et me taire, mais je ne pus m'empêcher de dire que dans un morceau charmant intitulé le Mondain (1) j'avais vu depuis peu des images bien opposées à tous les maux de ce monde, qu'au surplus vouloir fixer des bornes à la puissance de Dieu, c'était renouveler l'erreur des manichéens ; c'était reconnaître et le seigneur Arimase et le seigneur Arimane. Enfin mon corollaire fut que s'il était impossible à notre faiblesse de comprendre l'infini, nous ne pouvions pas néanmoins contester cet attribut à l'Etre qui organisa le ciron et qui tira du néant les myriades sans nombre de globes et de soleil. Tout cela est admirable, dit mon antagoniste d'une voix forte, mais j'ai la colique, et il s'en alla.

Sa nièce vint me dire : j'ai peur que vous ne l'ayez fâché avec son Mondain. Comment, madame, j'y ai mis un ton qui n'était pas assurément celui de l'ironie. — J'en conviens, mais je m'y connais.

L'affliction que je ressentis me fit chercher quelques moyens de réparer mon imprudence. Il m'arrive une pensée, j'aperçois ouverte la porte du cabinet de Memmius, je regarde et ne l'apercevant point, j'écris les vers suivants sur son bureau :

Puisque cet univers est si mal ordonné,
La puissance de Dieu n'est donc pas infinie !
Mais ce Dieu créa ton génie,
Son pouvoir n'est donc pas borné.

Les derniers mots n'étaient pas formés que le génie parut et me dit assez sèchement : que faites-vous là ? Hélas, monsieur, peut-être encore quelque sottise, mais celle-ci est volontaire. Je lui offre le papier, il lit, et cette bagatelle obtint ma grâce.

L'un des buts principaux que je me proposais n'était pas encore atteint. Je désirais de connaître l'opinion de l'oracle sur les ouvrages modernes et leurs auteurs et sur la variété des styles dans les genres différents, secret précieux que possédèrent si peu d'écrivains. J'obtins à peu près ce que je demandais. Je vis que nos gens de lettres proprement dits qu'il estimait étaient messieurs de la Harpe et de Lille (1) ; d'ailleurs les preceptes que je reçus furent clairs, faciles, excellents : mais de la théorie à la pratique, je le sens, la distance est bien grande.

Le maître ne borna point là ses leçons, et sa volonté présumant trop de mes faibles talents voulut bien les encourager et me prescrire l'usage qu'il fallait en faire pour mon propre bonheur Il signala des écueils qu'il n'avait pas évités lui-même. Je compris dès lors que pour cultiver les lettres en repos et se mettre à l abri des misérables querelles des lettrés, on devait être sobre dans ses productions et surtout dans le désir de les publier La gloire même de Voltaire lui coûta trop cher de son aveu : une gloire médiocre ne vaut rien et s'achète souvent au même prix.

Je ne rapporterai pas les autres entretiens que m'accorda sa complaisance. Ils eurent presque tous pour objet l'éloquence et la poésie ; et je ne pourrais en rendre compte sans faire une espèce de poétique à l'usage de ceux qui n'en ont pas besoin. Il vaut mieux finir en apprenant au lecteur une petite anecdote qui le mettra au fait du singulier motif qui détermina M. de Voltaire, peu de temps avant l'époque dont je parle, à ne plus tenir maison ouverte. Il me la conta lui même beaucoup plus agréablement sans doute.

— J'étais dans mon jardin rêvant à je ne sais quoi. Deux inconnus d'assez belle apparence viennent sans façon m'y réclamer. Leurs façons me déplurent d'abord : je parlais de la pluie et du beau temps. Ce n'était point là ce que voulaient ces messieurs. L'un d'eux plus avisé que l'autre me frappe galamment sur l'épaule, en me disant : ah. çà, M. de Voltaire, nous espérons que vous nous allez donner avant la soupe un petit plat de votre métier. Je ne donnai ni plat, ni soupe à ces messieurs, fats imbéciles ; et, depuis lors, j'ai pris enfin le parti de ne plus recevoir personne sans connaissance de cause.

L'heure de mon départ était arrivée. Je

(1) Pièce de Voltaire (note de l'auteur).

(1) La Harpe surtout avait fait une profonde impression dans la tête du vieillard ; mais cette impression ne s'étendit pas jusqu'à son cœur. La Harpe était alors sans fortune, Pourquoi le Crésus ne lui donna-t-il pas une pension ? Quel qu'en soit le motif, il est très blâmable (note de l'auteur).

sentais un véritable chagrin que mon hôte illustre ne calma point par le dernier témoignage de bienveillance dont il daigna m'honorer. Prêt à monter en voiture, je reçus de sa main une lettre à cachet volant. C'était une lettre de recommandation pour M. le cardinal de Bernis. Je ne la remis point à Son Eminence, dans la crainte qu'elle ne m'appliquât ces vers d'une épitre nouvellement adressée à M. de Voltaire.

. . . . . .

La missive qu'ils ont en poche
Leur sert de lunette d'approche
Pour lorgner l'immortalite.

—

## Nécrologie

—

### M. Arthur Pougin

Nous avons eu le très vif regret de perdre le 7 août dernier, notre fidèle collaborateur Arthur Pougin. On lisait encore, à la veille de sa mort — à 87 ans — une de ses réponses élégantes, et précises, qui étaient dans sa manière. Ce parfait historien du théâtre a été frappé à sa table de travail, dans ce cabinet où il s'était constitué une si intelligente bibliothèque. Elle représentait la somme de ses curiosités, à la fois spécialisées et vastes. Car tout sujet qu'il traitait, il l'approfondissait avec une conscience remarquable.

Originaire de Châteauroux, Arthur Pougin avait étudié le violon et le piano au Conservatoire, mais ce fut vers la critique musicale qu'il fut tout de suite, entrainé. Il a collaboré à ce titre à l'*Officiel*, à l'*Evénement*, au *Soir* ; il fut longtemps le rédacteur en chef du *Ménestrel*. Il faisait un cours d'esthétique et d'histoire de la musique à l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, à la Sorbonne.

Son œuvre se compose d'études importantes sur des musiciens étrangers et français, d'un supplément à la *Biographie universelle de Fétis*, d'un *Dictionnaire historique du théâtre*. Il a publié également : *L'Opéra-Comique pendant la Révolution*, *La Jeunesse de Mme Desbordes-Valmore*, *Jean-Jacques Rousseau musicien*, *La Comédie Française et la Révolution*. Son bagage est considérable : peu d'historiens du théâtre en ont un aussi digne d'estime. Il annonçait, à la veille de sa mort, une histoire du violon.

Nous perdons, en notre ami et collaborateur, une des lumières de notre revue. Du moins, les notes qu'il y a semées avec une libéralité, qui n'était égalée que par son érudition et sa bonne grâce, en resteront-elles un témoignage précieux pour les chercheurs de l'avenir.

—

### M. Ernest Daudet

Nous avons été éprouvés aussi douloureusement par la mort, le 19 août dernier, de notre éminent et vénéré collaborateur Ernest Daudet. Lui également chargé de gloire et d'années — il avait 84 ans — s'est éteint doucement, à sa table de travail, sur la page qu'il traçait de ses précieux souvenirs, dont le premier volume venait de paraitre le mois dernier.

M. Ernest Daudet a été à la fois historien et romancier. Ses œuvres d'imaginations, sont nombreuses ; elles l'ont classé au nombre de nos meilleurs conteurs.

Sa production comme historien n'a pas pas été moins féconde, mais elle a plus encore marqué sa personnalité. Une époque lui a été familière, la Restauration. Il a publié, sur ce sujet, des livres dont la nouveauté documentaire s'alliait à une savante présentation. Son *Histoire de l'émigration* est une œuvre capitale. De la politique contemporaine, il a connu tous les dessous — observateur bien placé au Sénat et au Corps Législatif comme fonctionnaire, — et il a publié de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire même qu'il a vécue. Les archives diplomatiques étaient un champ d'exploration où il s'est plu à s'attarder, et ce fut pour donner à ses ouvrages une remarquable solidité.

Il nous avait fait l'honneur de venir à l'*Intermédiaire* ; il y était assidu ; il suivait nos controverses, et s'y mêlait volontiers. Il nous fit un honneur plus sensible encore ; il consentit à présider notre dîner du cinquantenaire en 1914. Ce souvenir s'il ajoute à notre douleur, ajoute aussi à notre fierté.

---

*Le Directeur-gérant :*
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. Clerc-Daniel.

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 Sept. 1921

N° 1544

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

*Il se faut entr'aider*

N° 1544

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

## Questions

**Frédéric II, organisateur de l'espionnage prussien.** — On sait que le service de l'espionnage est particulièrement soigné en Prusse, mais on s'en étonnera moins quand on aura lu la lettre suivante écrite par Frédéric II au ministre d'Etat, baron Horst ; elle se trouvait dans le fond de M. Noël Charavay, parmi d'autres lettres sans autre intérêt que d'accuser réception de communications sur la cour de France. Celle-ci montre le roi de Prusse donnant des instructions à son ministre d'Etat pour organiser l'espionnage à la Cour de Vienne

Il nous a paru curieux de montrer avec quelle liberté le roi de Prusse traitait un pareil sujet, pour lequel, au moins, il eut été convenable de mettre des gants. La lettre est en français, comme la plupart des lettres de Frédéric II.

Je vous remercie de vos bulletins de Vienne et de Versailles Je ne vous dissimulerai point que je désirerois bien que vous puissiez trouver à la première Cour quelque correspondant qui fut en liaison avec les gens de bureaux afin de pénétrer d'autant mieux tout ce qui s'y passe. Comme, selon votre avertissement du 9, vous avez eu pareils succès en France, peut-être trouverez-vous moyen de vous en procurer des analogues dans une Cour, dont, préférablement à tout autre, il importe d'épier et de suivre toutes les démarches. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Postdam, ce 14 d'avril 1783.

FEDERIC.

*au ministre d'Etat, baron de Horst, à Haldern.*

Y a-t-il une trace historique des conséquences de cet espionnage ?

**Anecdote singulière concernant le duc d'Orléans (Egalité).** — On lit dans les *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, à la page 213, l'anecdote suivante dont M. le comte d'Artois aurait fait un jour le récit à sa bru, la duchesse de Berri :

Un jour (il y a bien longtemps de cela), dit-il, M. le duc d'Orléans (Egalité) passait

dans la forêt de Fontainebleau ; il était avec M. de Saint-Blancard et deux autres personnes, quand un homme sort du bois, ayant pour tout vêtement un pantalon, sans chapeau, l'air effaré, qui s'élance vers la voiture, faisant d'horribles grimaces. Le prenant pour un fou, on lui fait signe de s'éloigner, il persiste : M. le duc d'Orléans qui dormait, s'éveille ; l'homme le voit, s'accroche à la voiture ; Monseigneur lui crie avec force de se retirer : ne pouvant s'en débarrasser, il déboutonne le haut de sa chemise et lui montre un anneau de fer suspendu à son cou. L'homme l'apercevant, s'enfuit de toute la vitesse de ses jambes et disparut dans le fourré du bois. L'air ému et mécontent du prince interdit toute question. On en parla beaucoup dans le monde.

Mme de Gontaut ajoute que M. le comte d'Artois, à qui elle dit que son mari lui avait parlé souvent de cette histoire, lui répondit que personne n'avait compris ce mystère, que lui-même avait questionné M. le duc d'Orléans sans avoir pu en obtenir d'explication.

Sait-on ce que pouvait être cet anneau de fer que le prince portait sur lui en guise d'amulette, et pourquoi cet objet eut la vertu de faire fuir son agresseur ?

G. P.

—

**Descendants des conventionnels.** — Existe-t-il un ouvrage spécialement consacré aux descendants directs — passés et actuels — des membres de la Convention nationale ?

CINQDENIERS.

—

**Un plan politique de Bugeaud.** — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire où se trouve actuellement, le plan militaire, qu'après la révolution de 1848, le maréchal Bugeaud rédigea pour tenter une restauration monarchique en faveur de Monseigneur le comte de Chambord ?

Ce plan existait encore, parait-il, dans les papiers de l'illustre avocat Berryer, au moment de sa mort.

SALTEROFFLE.

—

**Amenophis IV. Roi d'Egypte** — Ce roi eut, dit l'histoire, sept filles ; un lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il m'indiquer le nom de ses sept filles et me dire qui était leur mère.

Où se trouve la fresque ancienne qui les représentait conduisant leur char, et où se trouvent leurs momies ?

JEAN HENRY.

—

**François de Beaucaire** — Que sait-on sur ce prélat qui fut abbé de St-Germain d'Auxerre et de Régny à la fin du XVIe siècle ? Que sait-on sur sa famille et quelles étaient ses armoiries ?

UN BELLIFONTAIN.

—

**Comte de Bourdeille, seigneur de Brantôme.** — En lisant un récent vol. *Nouvelles notes intimes d'un Emigré*, par le chevalier de Pradel de Lamase, je remarque une note de l'auteur disant que M. Bertin, père de l'ancien contrôleur général des finances sous Louis XV, se disait comte de Bourdeille, seigneur de Brantôme et premier baron du Périgord. Un autre Bertin avait épousé Mlle Chapelle de Fumilhac et ces deux familles, d'après Pradel de Lamase, s'étaient fixées en Périgord avant la Révolution.

Comment Bertin a-t-il pu se qualifier comte de Bourdeille, seigneur de Brantôme, alors qu'une autre famille, sans nom patronymique, est encore représentée actuellement par le marquis Henri de Bourdeille, possesseur du château de Brantôme qu'il tint de ses ascendants, lesquels le possédaient depuis plusieurs siècles avant la Révolution ? Y aurait-il eu deux co-seigneurs de Brantôme ?

MONTMOREL.

—

**Boyer, général du Ier Empire.** — Pourrait-on nous fournir quelques renseignements biographiques sur le général Boyer, né à Bordeaux vers 1752, et fils de Charles-Antoine Boyer (1725-1804), faïencier dans cette ville ?

QUÆRENS.

—

**Chauvigny et Bourbon.** — La Thaumassière et d'autres auteurs parlent d'un Chauvigny marié à Béatrix de Bourbon vers 1320, dont Blanche de Chauvigny mariée à Jean de Bressoles, dont postérité.

Je n'ai jamais pu identifier ce Chauvigny et cette Bourbon.

Sera-t-on plus heureux que moi ?

O. A.

**Diderot était-il Franc-maçon ?** — Aucun des auteurs — pourtant si nombreux — qui se sont occupés de Diderot ne nous renseigne, que je sache, sur ce point.

M. Julien Mauveaux, qui a fait une conférence sur Diderot à la loge maçonnique de Montbéliard lors du bi-centenaire de sa naissance [Montbéliard. Impr. de Barbier, 1914. 23 p. in-12], ne nous dit rien non plus à ce sujet.

Dans la *Correspondance littéraire* du mois de décembre 1778, on trouve le compte rendu de deux séances solennelles de la loge des Neuf-Sœurs, en l'honneur de Voltaire. Parmi les illustres assistants, on remarque les FF .·. Franklin, de Lalande, Greuze, Piccini : de notre philosophe, pas un mot.

La question mérite, je crois, d'être soumise à l'attention des diderophiles.

MANLIO D. BUSNELLI.

—

**Diderot et Crudeli.** — On connaît la fameuse édition des *Pensées Philosophiques* de Diderot, en français et en italien, à la suite desquelles se trouve l' « Entretien d'un Philosophe avec Mme la Duchesse de *** », imprimé aussi dans les deux langues (Londres (*Amsterdam*) 1777, petit in-8° de 181 p.). Le texte italien de ce dialogue est attribué par l'anonyme éditeur au poète toscan Thomas Crudeli (1703-1745), tandis que l'original de Diderot est donné pour une simple traduction.

J'ai examiné le texte italien, qui a pour titre : *Colloquio tra un Filosofo e la signora Duchessa di'**. Opera postuma di Tommaso Crudeli* ; il serre de près l'original, il est vivant, et le style (chose remarquable à cette époque) ne sent pas le français.

J'aurais voulu découvrir l'auteur de cette traduction, ou tout au moins trouver quelques détails nouveaux sur cette curieuse supercherie littéraire ; mais toutes mes recherches ont été vaines.

Il ne me reste plus qu'à recourir à l'érudition et à l'obligeance de MM. les Intermédiairistes.

MANLIO D. BUSNELLI.

—

**Famille Julienne.** — Pourrait-on me donner des renseignements sur Jean-Charles de Julienne, né à Caen vers 1759 mort à l'Ile Bourbon en 1845. Il avait épousé Marie-Françoise Lagourgue de l'Ile Bourbon, morte en 1832.

Sa mère, semble-t-il, était née Deheaulme.

Avait-il un lien de parenté avec Jean de Julienne (1686-1766) ami et protecteur de Watteau ?

Jean de Julienne était fils de Claude de Julienne et de Marie-Madeleine Daniel. Il avait épousé en 1720 Marie-Louise de Brecey, fille de Martin de Brecey, sieur de la Sepmondière et de Françoise Bourdin.

L. A. S.

—

**L'Abbé Liautard était-il un fils naturel du prince de Condé ?** — Dans un mauvais pamphlet intitulé : *Le Secret de Rome au XIX° siècle* (1846), et conçu dans cet esprit anti-religieux que les romans d'Eugène Sue avaient mis à la mode, Eugène Briffault raconte comment l'abbé Liautard, le fondateur du collège Stanislas, avait su, grâce à la protection de Mme du Cayla, s'insinuer dans les bonnes grâces de Louis XVIII, et diriger le roi dans le sens d'une politique favorable aux intérêts de l'Eglise.

Pour expliquer cette influence, l'auteur prétend que l'abbé « qu'on regardait comme un fils naturel du prince de Condé », avait été très élevé parmi les personnes de l'ancienne cour, et se trouvait, ainsi, au courant de certains secrets politiques, notamment en ce qui concernait l'affaire Favras, dans laquelle le comte de Provence avait joué un rôle équivoque.

De son côté, l'abbé Denys, l'éditeur des *Mémoires de l'abbé Liautard*, dit dans l'essai biographique qu'il lui a consacré, que son père était un bourgeois de Paris et que sa mère s'appelait Rosalie de la Raimisse. Celle ci étant tombé malade, l'enfant, alors âgé de quatre ans, avait été confié à une amie qui vivait dans l'intimité de la maréchale de Tallard et qui se chargea de son éducation. Le petit Liautard vécut à Versailles jusqu'à l'âge de huit ans ; pendant son séjour à la Cour il fut l'enfant gâté des princes et des princesses de la famille royale, notamment du prince de Condé, « qui lui témoigna

un intérêt particulier », et l'abbé Denys ajoute à ce propos :

Ce fut sans doute cette distinction avec laquelle cet enfant était traité à la Cour qui fut la source du mystère, dont, plus tard, on s'est plu à envelopper son berceau. Mais pour admettre, contre la foi des actes de l'état-civil, que le sang royal coulait dans ses veines, il faudrait autre chose qu'un simple bruit public.

On ne peut qu'approuver cette prudente réserve. Cependant, depuis 1844, époque à laquelle le discret abbé écrivait ces lignes, n'est-il pas survenu quelques faits nouveaux qui pourraient justifier l'origine princière attribuée à l'abbé Liautard ? La connaissance du nom de l'amie de la maréchale de Tallard, qui portait un si vif intérêt à l'enfant, expliquerait sans doute bien des choses.

CINQDENIERS.

—

**Luzy-Pélissac.** — Puis-je avoir l'état actuel des mâles de cette maison et l'indication de leur souche au XVIIIe siècle ?

SOULGÉ.

—

**Un mot de l'abbé Maury.** — Sait-on dans quelle séance de l'Assemblée Nationale, l'abbé Maury, pour caractériser la cherté de la vie en 1789 1790, lança cette phrase à ses collègues :

« Vous en arriverez à payer une paire de souliers six livres tournois. »

D'E.

—

**Mazières en Gascogne.** — Renaud de Mazières était capitaine de Gimont en 1366 (Sceaux Gascons) ; — Gaudiette de Mazières épouse en 1424 Thibaut de Mauléon-Barbazan ; — Marie Anne de Mazières épouse vers 1695 François de Ségur, seigneur du Grand-Puck. Connait-on les pères et mères de ces trois personnes ? Cette famille, éteinte, est, par ses armoiries, distincte d'autres de même nom ayant existé ou existant dans plusieurs autres provinces ; on serait reconnaissant de toutes indications sur elle, la famille gasconne nous intéressant seule.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Les parents de Madame de Sainte-Amaranthe.** — D'après *La Famille Ste-Amaranthe* de Madame Armande Roland, elle avait deux sœurs, la Baronne de Rolle, femme d'un gentilhomme de la Suisse, et la Marquise de Bordeaux, femme d'un propriétaire de Rouen.

Saurait-on donner des renseignements sur ces dames, sur le père de Madame de Sainte-Amaranthe, gouverneur ou commandant de Besançon, sous l'ancien régime et sur la famille de son beau-fils de Sartine ?

W. R. H. T.

—

**Salignac.** — Où trouver des généalogies des diverses branches de Salignac-Fénelon et autres ?

O. A.

—

**Famille Vallon.** — La famille Vallon est originaire de Bretagne. En remontant le cours des années nous voyons : Antoine Vallon, receveur d'octroi à Douarnenez né vers 1820, mort à une date inconnue. Il avait pour frère le Contre-Amiral Vallon 1820-1900 (?) député de Brest, qui fut assez connu il y a une trentaine d'années pour qu'il ne soit pas besoin de rappeler sa carrière.

En 1800, des Vallon sont compromis dans l'attentat du 24 décembre dirigé contre le Premier Consul. François-Jean, dit Carbon, l'agent de Georges Cadoudal et principal organisateur de l'attentat était le frère d'une femme Vallon. Cette dernière fut condamnée à 3 mois de prison, pour avoir elle et ses deux filles donné asile à Carbon.

C'est tout ce que nous connaissons sur les Vallon, les descendants actuels ne possèdent pas d'archives de famille et cette absence de documents rend les recherches extrêmement difficiles.

Pourrait-on avoir des renseignements sur cette famille, particulièrement en ce qui concerne le père d'Antoine Vallon ?

Quelle est cette femme Vallon, sœur de Carbon, appartenait-elle à la famille qui nous intéresse ?

ROBERT V.

—

**J.-B.-Van Loo. Portrait** — Existe-t-il un portrait de J.-B. Van Loo (1684-1745) peint par lui-même. Sinon qu'elle est la meilleure reproduction des traits de cet artiste ?

POLYPHILE.

**Zidler** — Un confrère pourrait il me donner des renseignements biographiques sur Zidler, le créateur du *Jardin de Paris*, des *Montagnes-Russes* et du *Moulin-Rouge* ?

EUGÈNE HÉROS.

—

**Amirauté de Poitou.** — Que sait-on de l'amirauté héréditaire féodale de Poitou, que semblent avoir exercé les sires de Talmond ?

OURS D'AQUITAINE.

—

**Cantigneau : armoiries.** — Les communes de Jumet, Gosselies, Timéon, Heigne, Ransart, à présent situées dans la Province de Hainaut en Belgique, étaient, je crois, avant la Révolution française dépendantes de l'Abbaye de Lobbes, près de Thuin, qui faisait partie de l'Evêché de Liège, faisant partie du St-Empire.

La famille « de Cantigneau (Cantiniau) en était originaire. Ils étaient probablement « gentilhommes verriers » car le marquis Desandrouin, gentilhomme français qui introduisit la verrerie dans le bassin de Charleroi, était de leurs amis ayant servi de parrain à un de leurs enfants.

Un de ces Cantigneau est supposé être devenu gouverneur de la Colonie Anglaise de Damarrara (aujourd'hui Georgetown).

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il m'en donner la généalorie, les armoiries, etc. ?

LANCIRON.

—

**Armoiries à retrouver : Nacquart.** — Quelles sont les armes de François Nacquart, écuyer, seigneur de Pétigny, né en 1652, lieutenant général au bailliage d'Epernay, maire de la ville, mort en 1718.

—

**Armoiries à retrouver : de Châteaufort.** — Quelles sont les armes de Alexandre Louis François Bouteiller de Châteaufort, dont la fille Alexandrine Françoise, épousa en 1801, Gabriel, Vicomte Amys du Ponceau ?

BENEDICTE.

—

**Un ex-libris de l'abbé F. de Lamennais.** — Sur un exemplaire broché, en ma possession, des *Nouvelles lettres de J.-J. Rousseau*, Paris, Poinçot, libr. in-8° de 380 pp. 1789, se voit tracée à l'encre noire, sur le milieu même du titre, cette marque de possession du volume : « Ex-libris F. La Mennais ».

J'ai comparé avec soin cette signature (car c'en est une) d'avec celles de deux autographes authentiques de Lamennais par lui adressés à son ami Emile Forgues (Old Nick) et que m'a donnés autrefois Mme Forgues, née Paulinier. Les trois signatures sont d'une écriture absolument semblable.

La seule petite différence qui existe, est que dans l'Ex-libris, le nom propre est orthographié en deux mots, avec deux majuscules, tandis qu'il n'est qu'en un seul dans les autographes.

Il est probable que le petit changement provient, tout simplement, du fait que l'Ex-libris est d'une date d'exécution antérieure à celle des autographes.

Son authenticité subsiste quand même. Il resterait à savoir et nous le demandons, si l'Abbé de Lamennais avait pour habitude d'apposer ainsi sa signature, à l'encre noire, sur le milieu du titre des livres de sa bibliothèque ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Pièces d'or carrées.** — M. l'abbé L. Eberlé, dans son livre intitulé : *Faverney, son abbaye et le miracle des Saintes-Hosties*, donne (p. 485 et suiv.) de curieux détails sur l'application des lois révolutionnaises. En 1790, au moment de la dispersion des religieux, le prieur, dom Anselme Ferron, distribua aux moines de chœur et aux frères convers, les sommes qui se trouvaient en espèces au monastère.

Le frère Edi Romain Mignot, dit la tradition, reçut pour sa part 4.000 francs en *pièces d'or carrées*.

Pendant le demi-siècle qu'il vécut ensuite, fixé à Faverney, il les tint « cachées dans les poids de son horloge comtoise » ; après sa mort, sa sœur que avait habité avec lui, refusa toujours de se servir de cet argent, « répétant que c'était un dépôt sacré que Dom Ferron, prieur, avait confié à son frère ». M. Eberlé ajoute que « lors du triste assassinat, en 1001, de M. Ch. Maillard, rentier et ancien fabricien

à Faverney, et héritier du frère Romain Mignot on retrouva encore chez lui plusieurs des ces *pièces d'or carrées* ».

Que pouvaient être ces pièces de monnaie, de forme si extraordinaire ?

SAINT-VALBERT.

—

**Sullias : à propos de la « Vénus gauloise ».** — Lors des fouilles qu'il fit jadis à Caudebec-les-Elbeuf (Seine-Inférieure) et pendant de longues années, le savant archéologue normand J. Drouet découvrit une pièce extrêmement curieuse : une statuette gauloise en terre blanche, très travaillée et cependant d'un « style » absolument barbare en sa naïveté, et qui ne cessa d'intéresser les antiquaires, tant en raison de sa forme, de ses caractères, qu'à cause d'une étrange inscription en relief qu'elle porte verticalement sur une de ses faces et qui, jusqu'ici, est restée absolument énigmatique.

Disons de suite qu'il a été fait plusieurs moulages de ce petit monument et que le Musée du Louvre en possède un.

On a cru pouvoir lire aussi l'inscription mystérieuse :

RIIXTVGIINOS SVLLIAS AVVOT

et on la soumit à des philologues autant qu'à des archéologues. M. Héron de Villefosse, en particulier, fut d'avis, dans sa réponse, que le premier mot était un nom propre dont la consonnance correspondait à « Rectugenos » et il voulut voir dans le dernier mot, AVVOT, l'équivalent du latin « fecit », ce qui, jusqu'ici, nous donnerait à peu près la traduction ou l'interprétation : « Rectugenos..... a fait » (sous-entendu : cette statuette).

Et ce serait la signature de l'artiste gaulois qu'il faudrait voir dans cette ligne jusqu'ici indéchiffrée.

Reste le second mot : SVLLIAS. — Le même savant ajoutait que « c'est sans doute un qualificatif ou un ethnique. On ne sait presque rien, disait-il, de la langue gauloise, aussi attache-t-on un prix exceptionnel aux inscriptions que l'on suppose rédigées dans cette langue ».

Or, il est possible, si ce n'est probable, que SVLLIAS désigne un nom de lieu. Il existe encore de nos jours en France, dans le Loiret, des localités aux noms desquelles s'ajoute la terminaison « en-Sullias », comme par exemple, ailleurs, en-Tardenois, en-Thiérache, en-Josas, etc. L'une d'elles est même connue pour les découvertes d'antiquités que l'on y fit au siècle dernier. (Signalons, en passant, un « Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias, par Mantellier, paru en 1865 chez Rollin et Feuardent). Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'étymologie de Neuvy (Novium) de laquelle il y aurait tant à dire. Sous cette orthographe « Neuvy », il n'existe pas moins de 19 communes en France actuellement, d'où l'utilité de les désigner par une sorte de suffixe. On peut facilement rapprocher le SVLLIAS de notre inscription Caudebecaise du « Sullias » du Loiret et on pourrait, en ce cas, donner pour acceptable la traduction : Rectugenos, de Sullias (ou du pays de Sullias), a fait » (cette statuette). Si cette interprétation est exacte, on se trouverait devant le fait très rare et curieux d'un nom de lieu n'ayant pas varié d'une seule lettre depuis l'époque gauloise !

Caudebec-les Elbeuf a succédé à Uggate, ou plutôt à une partie de l'Uggate signalé par l'Itinéraire d'Antonin, et était un « emporium » où s'exerça un important commerce. Entre mille autres choses, on y a trouvé assez fréquemment la monnaie, très connue, de Nimes (crocodile enchaîné à un palmier), preuve d'un commerce actif avec le midi. Pourquoi n'y trouverait on pas un spécimen de l'industrie et de l'art du pays d'Orléans, le « Genabum » antique ?

Mais pour pouvoir étayer sérieusement notre hypothèse, nous demanderons à nos collègues chercheurs et aux philologues du Loiret, en particulier, si le hasard ou leurs recherches leur ont permis déjà de rencontrer ce mot SVLLIAS dans les manuscrits (moyen-âge ou autres) de leur région.

L'ELBEUVIEN.

—

**Inscription sur un fronton.** — On relève sur une vieille porte de granit dans le parc d'une des propriétés qui bordent la rivière d'Auray, l'inscription suivante :

TIMENTIBUS Αφταρκγα
OVEM DUM. DESIDBAT. CERUS

Dans le triangle du fronton une inscription arabe.

Que signifie l'inscription citée ? Dr P.

**Marque de Huguier.** — Si quelque aimable collègue connaissait dans des collections particulières ou publiques des dessins originaux portant comme marque la lettre h dans un petit cercle, je leur serais très reconnaissant de vouloir bien me les signaler : c'est celle de la célèbre collection du graveur Huguier qui fut vendue à son décès en 1772 et qui comptait par milliers des dessins des plus grands maîtres de toutes les écoles.

J. V. P.

—

**Portrait à identifier : H. D. G.** — Au château de la Grandville, venu au Kergariou des du Breil de Rays, existe un portrait sur cuivre représentant une jeune fille d'environ 15 ans en costume du début du XVIIIe siècle. Ce portrait, qui jusqu'ici n'a pu être identifié porte au revers les initiales H. D. G. : puis les armoiries suivantes : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 soleils du même, deux en chef et un en pointe.*

Autour des armoiries les lettres et chiffres suivants : Æ (ætatis ?) 14...1709. Qui représente ce tableau ? Les armoiries, sauf erreur de ma part, ne figurent ni dans le R. P. Toussaint de St-Luc, ni dans les armoriaux bretons de la fin du XVIIe siècle.

Capitaine de GUENYVEAU.

—

**« Le Monde illustré » : un numéro introuvable.** — Suivant le catalogue Drujon, en vertu des ordres du ministre de l'intérieur, le numéro tout entier du 24 mars 1877, aurait été saisi dans les ateliers mêmes en raison de dessins publiés sans autorisation préalable. Aucun exemplaire n'aurait échappé à la destruction.

Pourrait-on savoir ce que représentaient ces dessins ?

P. D.

—

**Quelle est l'origine de la langue basque ?** George Barraud, dans sa *Bible in Spain*, croit que le sanscrit est sa base. Ont ils une littérature sérieuse, les Basques ?

BOSTON.

—

**Pâques (Orthographe du mot).** — J'avais appris que *pâque*, fête juive était un substantif féminin, prenant toujours l'article et pas d'*s* ; et que *paques*, fête chrétienne, était un substantif masculin, quand il n'était pas précédé de l'article, prenant l's, tandis qu'il devenait féminin et pluriel dans, par exemple : *faire de bonnes Pâques* ; *les Pâques furent très suivies* ; alors qu'on dira : *Pâques fut très beau cette année.*

Or, sous une plume très docte et très liturgique, je lis : *la fête de Paque* (sans *s*) ; *la date de Pâque* (sans *s*) ; *Paque tombera l'an prochain* (toujours sans *s*).

Qu'en pensent les grammairiens abonnés à notre revue ?

SAINT-SAUD.

—

**Balensun.** — Connaîtrait-on les armes primordiales de cette ancienne famille Béarno Landaise, avant qu'elle n'ait fait alliance avec les de Poyloault dont elle s'était approprié le blason en dernier lieu ? Et par surcroît, où trouver des documents sur les Balensunm ?

AURIBAT.

—

**Rouvesons.** — Dans un aveu rendu le 27 juillet 1437, par Philippe Belot, de la paroisse d'Anglesqueville (Calvados) à Richard, seigneur de Saint-Martin-aux-Chartrains et chapelain du duc d'York, pour le fief Robert Lescoc, sis audit Anglesqueville, nous voyons qu'une somme de 12 deniers était due pour droit de monnéage, aux fêtes de Rouvesons.

Nous savons qu'il s'agit des Rogations, mais comme dans d'autres documents, nous avons rencontré ce même nom orthographié des façons suivantes :

Renvoisons, Roueisons, Rouvoisons, Rouisons, nous demandons quelle est la forme primitive et l'étymologie de ce nom.

J. CHAPPÉE.

—

**Les talismans des rois et des reines.** — On vient de découvrir que la tsarine et la reine Marie de Roumanie avaient chacune pour talisman le *swostika.*

Ne pourrait-on établir une liste des talismans, des amulettes, des porte bonheurs, connus des rois et des reines ?

V.

# Réponses

**Cagliostro et la Révolution** (LXXXII ; LXXXIII, 147, 196, 250, 394, 343, 437). — Le Prince de Ligne, dans ses Mémoires, donne un court aperçu de la Science de Cagliostro. Les quelques lignes qui suivent montrent que le prince s'en était fait une opinion qui ne différait pas beaucoup avec celle de M. Henri Béraldi.

. . . . . .

Je ne conçois pas comment, avec la figure, l'habit, l'accent, la grande queue d'un marchand d'orviétan, Cagliostro a pu faire des dupes, il a été la mienne.

Je lui ai présenté une fausse malade : il lui donna de sa liqu ur jaune et insignifiante ; et après m'avoir conté qu'il avait guéri tout le sérail de l'empereur du Maroc, il me dit que, lorsqu'il n'était pas sûr de son remède pour quelque malade désespéré, il levait les yeux au ciel (ce qu'il fit alors) et lui disait : — Grand Dieu, si blasphémé par Rousseau et Voltaire, vous avez un serviteur dans le Comte de Cagliostro !

Et Dieu l'assiste. Il avait cent personnes dans son antichambre ; c'était à Strasbourg.

(*Mémoires du prince de Ligne*, Bruxelles, 1860).

ROBERT V.

—

**La légion de Limbourg-Holstein** (LXXXIII, 331, LXXXIV, 15). — M. van Everdingen dans sa réponse dit « La Légion de Limbourg-Holstein, n'a jamais existé ». J'en suis plus qu'étonné car j'avais dans mes archives, détruites par l'invasion, un document où il est dit qu'un M. Moreau ou Moureau était capitaine-lieutenant dans la légion de Limbourg Holstein, (ou Limbourg-Styrum), au service de la Hollande, il était né à Liège et fut baptisé le 1er Août 1753, son prénom était Winand.

Je serai reconnaissant à notre collègue de me dire si le Moreau, 2e lieutenant, 3e compagnie, Fusillers Ryngraaf von Salm 1785-1786 portait le prénom de Winand et s'il était originaire de Liege Que devint-il ensuite ? Le Moreau dont je parle séjourna quelques années à Java et se retrouve commissaire des guerres à l'armée d'Egypte

Si M. van Enerdingen veut bien me faire connaître son adresse, j'entrerais volontiers en correspondance directe avec lui pour tâcher de jeter un peu de lumière sur cette question.

JEAN-HENRY.

—

**Sous lieutenants au XVIIIe s.** (LXXXIV, 8). — Peut-être les pièces des archives de la Guerre ne sont-elles pas très complètes en ce qui concerne le Roy Infanterie. J'y ai cherché sans succès le nom d'un Capitaine bien prouvé par ailleurs même période.

*La Revue des questions Héraldiques* d'avril 1900 répond à une question analogue qu'on voit des *Sous-Lieutenants* dès 1553. La Curne dit que Montluc parle déjà des *Cornettes* de cavalerie et des *enseignes* d'infanterie. En 1669, Royal Vaisseaux compte 24 *Lieutenants en pied*, et 52 Lieutenants et enseignes *réformés*. (O. de Poli.) J'ai deux *Histoires* mss. du Rt de la Couronne : en 1741, il y a 51 Lieutenants, promus tels depuis 1730 ; et 76 Lieutenants *en second* qui passaient *en premier* en 2 à 8 ans. Pas de Sous-Lieutenants.

Peut être y avait-il des Régiments où l'on entrait comme Lieutenant ; d'autres comme Sous-Lieutenant. Certaines écoles préparatoires ne semblent avoir *lâché* que des Lieutenants. On trouve ces mentions dans les comparutions au ban de Forez (1689-1694) :

En 89, trois frères Vernoux sont Cadets à l'Académie de Longwy. L'un est Lieutenant au Régiment de Champagne en 91 ; l'autre, Cornette de cav. au Régiment de Presle en 91 ; le troisième, « prest a sortir pour une lieutenance » en 93.

Mallet-Vendaigre, cadet de 18 ans, en 93, est Lieutenant au Rég. de Noally en 94.

Charbonnel, cadet à l'académie des cadets de Besançon en 89, est Sous Lieutenant au Rég. de Vexin du 1e déc. 90, et Lieutenant même Régt du 11 avril 92.

La Boye, cadet en 91, est Lieut. en 94. P. de la Cour, cadet à Besançon en 91, est Lieut. au Rég d'Auvergne en 92.

Les Sous-Lieut. ne sont pas rares : Chambaran, en 91, Régt. de Feuquières-inf. ; en 93, Bejet, du Rosier, la Mure aux Rég. Royal-Comtois, Vaubécourt-inf., et Piémont.

Le Rég. de milice du Velay avait des Premiers et Seconds capitaine en 91.

Le capitaine du Roi-Inf. que j'ai recherché, né en 1713, élevé à l'Ecole Royale Milit. des Gentilshommes à Metz, sur certificat de noblesse de 4 gentilshommes de sa province, en sortit pour entrer comme Lieut. au Roy-Infanterie.

SOULGÉ.

—

**Rouget de Lisle et l'Historique de Quiberon** (LXXXI ; LXXXII ; LXXXIII, 53,102, 156, 203). Il n'est point trop tard pour apporter au petit débat par nous soutenu ici sur la paternité de l'*Historique et Souvenirs de Quiberon* un complément de preuve, parfaitement opportun. Ce complément, nous en sommes redevable au Bibliothécaire du Conservatoire de Musique, M. Julien Tiersot, qui l'a produit dans la livraison d'avril-mai juin 1921 de *La Révolution Française* sous le titre ; *Rouget de Lisle et Quiberon*, p. 167-169. Le passage suivant de son article, qui repose sur l'évidence historique, mérite d'en être reproduit à cette place :

Cette *Notice*.. est, sans contestation possible, un ouvrage de l'auteur de la *Marseillaise* et non de son frère. C'est Joseph Rouget de Lisle qui prit part à l'expédition de Quiberon, aux côtés de Tallien et sous les ordres de Hoche : non seulement ses déclarations réitérées ne lai sent aucun doute à cet égard, mais sa participation à l'affaire était si bien chose de notoriété publique que, par deux fois, il en fut donné acte en séance de la Convention ; le 20 messidor an III (14 juillet 1795), jour où la *Marseillaise* fut décrétée chant national (c'était précisément au moment de Quiberon) et Roux, de la Haute-Marne, signala à l'Assemblée que *Rouget de Lisle etoit allé combattre les Anglois et les Emigrés débarqués sur nos côtes* ; puis, 15, jours plus tard, à la séance du 9 thermidor, où il fut annoncé que le *nouveau Tyrtée* n'avait point quitté la tête des colonnes républicaines pendant toute cette session, où il servait comme volontaire.

Au demeurant, la lettre de Rouget à Tastu, en date de Choisy, 14 octobre (1833 ? ? ?), annoncée sous le n° 92731 du *Bulletin d'Autographes* Charavay (juin 1921) et relative à la *Notice*, a été apportée ici-même comme pièce importante à un débat désormais clos.

CAMILLE PITOLLET.

**Bonaparte ou Buonaparte** (LXXXIII ; LXXXIV, 11). — Louis XVIII, avant la Révolution, n'avait connu que le nom *Buonaparte*. C'est pourquoi il orthographia ainsi dans son Ordonnance concernant le licenciement de l'armée, donnée à Lille le 23e jour de Mars de l'an de grâce 1815 et de son règne le vingtième. (*Bulletin des lois*, 7e série. Tome I. p. 105).

Il était ainsi le premier à faire revivre ce nom *Buonaparte*. Les royalistes, tout naturellement l'imitèrent, ainsi que leurs feuilles, telles que l'*Ultra*, l'*Oracle français*, *le Défenseur*, etc., alors que les bonapartistes continuaient à appeler *Bonaparte* leur cy-devant Empereur.

*Buonaparte* (avec ou sans particule) n'était pas plus offensant que *Bonaparte*, puisqu'ils peuvent s'employer indifféremment l'un pour l'autre.

Mais, vu la personnalité, le qualificatif Monsieur, précédant l'un ou l'autre, jetait le mépris sur le nom. D'où l'appellation *Monsieur de Buonaparte* qu'employaient volontiers les zélés partisans de la Restauration.

G. AB.

—

**Hudson Lowe** (LXXXIII, 379, 490 ; LXXXIV, 13) — Je me rallie bien volontiers, à l'appréciation de notre confrère H. C. M. sur le cas de Hudson Lowe dans la tragi-comédie de Sainte-Hélène. Le livre de Lord Rosebery ne m'a pas du tout convaincu ; l'ouvrage est écrit avec une désinvolture de grand seigneur, et ne marque point cette patience de mosaïste dans l'agencement des menus faits, qui est nécessaire si l'on veut donner aux incidents leur vraie physionomie. Son succès, en France, vient surtout de ce que pour la première fois, un auteur anglais semblait faire le *mea culpa* de l'Angleterre : cela est insuffisant.

Il faudrait d'abord joindre au dossier deux documents dont l'un semble absolument inconnu chez nous, le vrai *Journal d'O'Méara*, (avons-nous seulement le vrai journal de Las Cases ?) ; et l'autre, le *Journal* de Lady Malcolm. Les historiens bonapartistes mentionnent ce dernier, sans jamais l'utiliser, pour des raisons que l'on comprend d'ailleurs, quand

on le connaît, mais qui ne diminuent rien de sa valeur.

On se doutait bien qu'O'Méara, avant de publier son mémoire, l'avait retouché dans un sens souvent défavorable à Sir Hudson, avec qui il s'était brouillé : on en peut juger aujourd'hui. La seconde moitié du vrai journal a disparu ; mais la première existe aux Etats Unis dans la famille du romancier Marion Crawford. *Le Century Magazine* en a donné de longs extraits dans ses numéros de Février-Mars-Avril 1900.

Le Journal de Lady Malcolm, ou plutôt de son mari Sir Pulteney Malcolm, l'amiral commandant la station navale de Ste-Hélène, en remplacement de Sir George Cockburn, — lequel, soit dit en passant, refusa, malgré les convenances, de présenter son successeur à Napoléon, — fut publié en 1899 par l'amiral Sir Arthur Knyvet Wilson, mort en juin dernier, 1921, et qui se trouvait avec Lord Fisher l'un des deux grands chefs de l'amirauté britannique, en 1914, au début de la guerre. On n'a jamais discuté son authenticité, ni sa véracité. De juin 1816 à juillet 1817, Malcolm fit 18 visites à Napoléon, parfois accompagné de sa femme, nièce de Lord Keith, à laquelle il dictait le soir les souvenirs de chaque entrevue. A part O'Meara, qui se tenait au service de l'Empereur, Malcolm est, de beaucoup, l'Anglais qui a le mieux vu Napoléon, dont il était toujours bien accueilli, et le seul qui gardât son franc-parler sans lui déplaire.

Or, sans éprouver de sympathies pour Sir Hudson, qu'il regardait comme trop inquisiteur, méticuleux, soupçonneux par timidité, Malcolm ne pouvait s'empêcher de prendre la défense du Gouverneur vis-à-vis de « Bonaparte ». Il avait assisté en tiers à la fameuse et violente scène de rupture entre les deux personnages, essayant en vain de calmer Napoléon, qui traitait Lowe comme un simple Talleyrand, obligé de subir l'algarade sans broncher. Mais, lorsque excédé de l'invective, — nous avons les trois versions des trois interlocuteurs et pouvons nous représenter la scène : le récit de Napoléon est dans O'Meara, — le Gouverneur rompt brusquement la conversation : « Je vous souhaite le bonjour », Napoléon demeure visiblement ébaubi. Sur quoi, l'amiral à son tour : « Et moi aussi, je dois vous souhaiter le bonjour », (18 août 1816). Puis il s'éloigne et ne remet plus le pied à Longwood que pour prendre congé, le 21 septembre, alors que son service l'appelle pour quelques semaines au Cap, désirant éviter ainsi les méfiances de l'un et les récriminations de l'autre. Plus tard (19 juin 1817), il dira à Napoléon en présence de Lady Malcolm : « Vous n'auriez jamais admis qu'on traitât un de nos Gouverneurs, comme vous avez traité devant moi Sir Hudson ». — « *Bah !* » — Mais l'Empereur, buté, qualifie Lowe de fourbe, sauf à déclarer un jour, — et l'amiral l'écrit le lendemain à Sir Hudson, qui n'oubliera sûrement pas l'aveu : « Le Gouverneur ne comprend pas mon caractère ; il ne m'a jamais vu que quand je suis irrité, et alors, je dis des bêtises, *I speak folly* », (7/8 Mars 1817 ; p. 118).

Au vrai, Napoléon l'avait très bien dépeint lorsqu'il lui disait dans la scène de rupture : « Vous êtes lieutenant-général et vous exercez vos fonctions comme *un consigne (sic)* ». (p. 58). Qu'il ait dit « une consigne », ou un « portier-consigne », c'est tout de même. Il eut fallu à Ste-Hélène, conviennent les Anglais, un marin habitué à gouverner son bord suivant ses idées, au temps où la télégraphie sans fil n'existait pas. Et, sur les soldats trop *consignés*, on peut, après le mot caractéristique, générique, de Tacite dans son *Agricola*, relire le passage de Ségur sur le tribunal militaire qui jugea le duc d'Enghien. Ce que Lowe avait été à Ste-Hélène, il le fut par la suite à Ceylan dangereusement timoré, scrupuleux à l'excès. Toutefois, on ne doit point oublier que, spontanément, il releva de 50.000 fr, la trop mince allocation du Gouvernement britannique pour l'entretien de l'Empereur.

Le Gouverneur essaya parfois de s'accommoder aux circonstances ; s'il n'y réussit point, ce ne fut pas toujours de sa faute. L'Angleterre imposait à Napoléon le titre de Général, quoi qu'elle eût traité avec lui comme Premier Consul en 1803 et failli traiter avec lui comme Empereur en 1806 (Malcolm ; p. 34). Mais elle a de ces entêtements. Pendant longtemps

elle ne voulut connaître que George Washington, *Esquire* ; et, quand le canal de Suez fut percé contre son gré, sous Napoléon III, elle refusa, deux années, durant, d'accepter son ouverture : les *P. and. O.* devaient déposer le courrier à Alexandrie et le reprendre à Suez, après avoir eux mêmes traversé le canal. Lowe, en son particulier, afin d'éviter les criailleries appelait Napoléon : « Celui qui est à Longwood ». Mais, lorsque lui parlant en face il lui disait « Monsieur », il appliquait strictement le protocole anglais, où l'on dit *Sir* même au Roi, et « Ma'am » (pas « Madam »), à la Reine.

Du reste, pour certains autres griefs précis contre le gouverneur, il serait intéressant de savoir comment ses critiques agiraient aujourd'hui, s'ils avaient charge de garder Guillaume II dans une de nos îles coloniales. Prenez la grande querelle sur le livre de John Hobhouse, qui, dans un accès d'humeur capricante, avait offert son histoire de 1815 à l'Empereur, avec une dédicace flamboyante gravée sur la reliure. Je ne crois pas que, au fond, il fut plus bonapartiste que son ami Byron, lequel souhaitait la victoire de Napoléon à Waterloo pour voir ensuite la tête des ministres anglais au bout d'une pique. D'ailleurs, l'auteur laissait le gouverneur libre de remettre l'ouvrage, ou non, au destinataire. — La dédicace, disait Napoléon à O'Meara, « *des bêtises* ; mais je voudrais voir ce qu'il y a dans le livre » (30 juillet). Le gouverneur hésitait (O'Meara, 5 août) ; l'amiral déclare à l'Empereur qu'il approuve la suppression. (Malcolm, 18 août). Si l'un de nos pacifistes, M. Henri Barbusse ou M. Romain Rolland, envoyait ses compliments à Guillaume II sous cette forme et par voie officielle, que ferait notre gouverneur libéral et républicain ?

Puis, il y a l'histoire de « la Comtesse » qui est vraiment typique : Le gouverneur invite l'Empereur à dîner « pour rencontrer la Comtesse ». Là-dessus, les commentaires indignés de nos historiens, — à commencer par Lord Rosabery, *who ought to know better*, comme disent ses compatriotes — deviennent réjouissants. M. Filon fulmine contre cette *femelle* qui voulait « se payer la tête de l'Empereur », et Mme Arvède Barine raille le gouverneur d'avoir voulu montrer à Napoléon une vraie comtesse, différente pour une fois, d'une « Madame Sans Gêne ». En réalité la comtesse de Loudon, pairesse à titre personnel (ceci pour expliquer son nom), était la femme du marquis de Hastings, gouverneur-général de l'Inde, *dont relevait l'île de Sainte-Hélène*. La comtesse se trouvait donc alors dans le cas d'une de nos maréchales, dont le mari gouvernerait notre Indo-Chine, traversant une province insulaire de ce gouvernement où serait déporté un Guillaume II. Serait-ce à elle de faire le premier pas ? Napoléon comprenait mieux les choses. Il refusa pour deux raisons :

1° Il craignait de n'être pas mis à son rang — « On vous eût partout donné la première place », répondait l'amiral ;

2° Il lui déplaisait de circuler sous la surveillance d'un officier. — « Je me serais fait un devoir de relever l'officier de garde, pour l'escorter moi-même », répliquait le gouverneur.

Mais l'Empereur tenait beaucoup à voir la comtesse, et calculait qu'elle viendrait à Hutt's Gate, visiter Mme Bertrand, d'une aristocratique famille anglaise.

La « Comtesse » n'en fit rien, se rembarqua sans se payer la tête du captif, qui en fut exaspéré et s'en prit à Hudson Lowe.

On nous dit que les précautions contre Napoléon étaient inutiles autant qu'outrageantes, parce qu'il ne se fût jamais enfui d'une façon ignominieuse. Je le veux bien, encore que telle conversation de Mme Bertrand avec O'Meara m'incline à penser que tout espoir d'évasion n'était pas éteint chez le petit groupe de Longwood. Mais ce que nous savons, Lowe ne le savait pas ; et généralement les acteurs de la pièce ignoraient bien des choses sur quoi nous sommes, ou croyons être, renseignés. Ainsi, Lord Bathurst pouvait encore s'imaginer que son cousin, le capitaine Benjamin Bathurst, disparu au cours d'une mission secrète, en 1809, dans des conditions d'escamotage invraisemblables, avait été supprimé par les agents de Napoléon, et non par des brigands. Et lui, Napoléon, quand il offrait à Lady Malcolm une assiette de Sèvres, historiée avec l'Aiguille de Cléopâtre en souvenir de la campagne

d'Egypte, savait-il l'amusante gymnastique à laquelle l'amiral Keith, l'oncle de la dame, s'était livré à bord de son escadre, dans la rade de Plymouth, pour empêcher que le *writ* d' « habeas Corpus », lancé par le soin des libéraux, eût son effet voulu de faire débarquer le captif sur le sol anglais, après quoi il eût été impossible de le rembarquer pour une prison lointaine? Les Tories craignaient, contre les Whigs, que Napoléon, qui parlait trop bien, ne rencontrât et ne séduisit le Prince Régent. Et plus tard Napoléon, qui trouvait que Lowe écrivait trop bien — je ne sais où il prenait cela, par exemple! — craignait qu'avec sa plume il tourrât tous les esprits contre sa cause.

L'amiral Malcolm perdit son temps et sa peine à vouloir rapprocher l'Empereur du gouverneur; Jusqu'au dernier jour, il ne cessa de représenter à Napoléon que Lowe désirait lui rendre service dans les limites du règlement, et que c'était un grand tort de ne plus le voir pour causer franchement tête-à tête. Napoléon, dès le début, convenait que Lowe lui avait donné des marques d'attention et de civilité; mais il trouvait ses manières désagréables : « Bref, il ne peut me plaire. Appelez cela *enfantillage*, ou ce que vous voudrez. C'est ainsi » (21 juillet 1816; p. 38). — Je crois que Sir Hudson était sincère quand il disait à l'Empereur, dans la scène de rupture, qu'il n'avait pas demandé la situation où il se trouvait (p. 62).

Il y aurait bien d'autres constatations à faire, mais à propos de Napoléon et non plus de Sir Hudson.

OLD NOLL.

—

**Château de Langé (Indre)** (LXXXIV, 43). — V. ma réponse *Armes de Langé*, même numéro.

Avant les Constantin, Langé appartint aux Mailloche et La Roche Aymon. Je puis indiquer un ancien dessin du château de Langé, et signaler une vente mobilière importante sous Louis XVI.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Barbey d'Aurevilly : qui a dénoncé les « Diaboliques » ?** (LXXXIV, 2). — Voici comment Charles Buet, dans son livre *J. Barbey d'Aurevilly. Impressions et souvenirs*, raconte l'histoire des poursuites dirigées à la fin de 1874 contre l'auteur des *Diaboliques* :

Les *Diaboliques* avaient excité la colère de quelques femmes du monde, plus ou moins compromises par d'anciennes aventures qu'elles y voulurent reconnaître. Il y eut toute une conspiration féminine On fit jouer des influences. On menaça quelques libraires des environs de Sainte-Clotilde de mettre leurs boutiques à l'index s'ils exposaient encore les œuvres du « Ravila, du *Plus bel amour de Don Juan* ». Bref, à forces d'intrigues, il y eut émoi en haut lieu Les *Diaboliques* furent déférées à la justice et M. Victor Palmé reçut l'injonction d'envoyer au pilon tous les exemplaires d'*Un Prêtre marié* qui lui restaient

Armand de Pontmartin, qui détestait Barbey d'Aurevilly, et avait jadis attaqué avec une extrême vivacité dans la *Gazette de France*, *l'Ensorcelée* et *Une Histoire sans nom*, était absent de Paris lorsque les *Diaboliques* parurent et que leur auteur fut déféré à la justice. Par un sentiment de délicatesse bien compréhensible, il ne voulut pas accabler un ennemi à terre et s'abstint dans son journal de toute critique du livre saisi; mais le 3 janvier 1875, il écrivait à Jules Claretie :

Que dites-vous de l'ami Barbey ? cette fois c'est trop fort. Quand je conseillais la tolérance à ce fougueux absolutiste, je ne m'attendais pas à le voir conduire Joseph de Maistre dans une de ces maisons qui empruntent leur sous-titre à la plus belle des vertus chrétiennes. C'est dommage, car à ne juger son livre qu'en artiste, avec le dilettantisme impassible qu'on apporterait, par exemple, au musée secret de Naples, ce diable d'homme — 66 ans — n'avait jamais rien fait de si fort. *Le Rideau cramoisi*, *Une vengeance de femme*, et surtout *Un dîner d'Athées*, sont trois magnifiques cantharides. Figurez-vous qu'au moment où j'ai appris la saisie, j'allais en parler, et je comptais plaider la *Possession*, comme on l'entendait au Moyen Age.

Ce n'est donc pas Pontmartin qui a dénoncé le livre de Barbey à la justice. L'action du parquet a-t elle été déclanchée par la « conspiration féminine » dont parle Charles Buet, ou par la dénonciation du « vieux trouffion de journal » dont se plaint Barbey d'Aurevilly, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Il faudrait pour cela se livrer, dans tous les organes de la presse parisienne de l'épo-

que, et aussi dans ceux de province, à des recherches longues et minutieuses qui risqueraient de demeurer sans résultat.

On sait qu'à la fin de janvier 1875, Barbey fut mis hors de cause. Dans son livre sur *Armand de Pontmartin*, Edmond Biré prétend que ce fut sur l'intervention de Gambetta. Il est exact que le célèbre tribun entretenait des rapports amicaux avec l'auteur des *Diaboliques*, mais avait-il à cette époque, en plein ordre moral, une autorité suffisante sur les gens alors au pouvoir pour réussir dans une pareille démarche ? c'est bien peu croyable.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Colette lithographe** (LXXXI; LXXXIII, 444). — Je signale un peu en retard, l'œuvre assez considérable de Colette qui lithographia les cent et quelques dessins d'Eustache Lorsay, illustrant les *Théâtres de Paris*, parus en 1854.

EUGÈNE HÉROS.

—

**Les Compoint, à Montmartre** (LXXX). — M. Victor Joze signale dans le *Journal de Saint Denis* (27 août 1921) ce détail particulier. Un compoint M. Laurent Compoint, géomètre, vient de se marier, à l'église du vieux Saint Ouen.

Le mariage de M. Laurent Compoint, fils, avec Mlle Berthaud, écrit notre confrère, est le *treizième* en ligne directe, de père en fils, que les représentants de la famille Compoint font célébrer en la petite église du vieux St-Ouen.

—

**Couet du Vivier de Lorry** (LXXXIII, 476). — Cette famille descend de Gilbert Couet du XVIe siècle, qui était maître des requêtes de la Reine. Il se qualifiait sieur du Vivier, du nom d'un petit fief qu'il possédait en Touraine, près d'Amboise. Son fils Philibert Couet fut conseiller-avocat, puis maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, nommé à Blois en 1550. Son fils embrassa le protestantisme et fut ministre de l'église française de Bâle, en Suisse, où il mourut le 18 janvier 1608.

Ces fils vinrent se fixer ensuite à Metz. La branche aînée qui prenait le nom de sieur de Lorry, semble s'être éteinte dans cette ville, avec Paul de Couet, né en 1683, maintenu dans sa noblesse par jugement de Turgot, intendant de Metz et qui mourut sans alliance en 1759.

La seconde branche des Couet de Gravelotte, dont l'auteur était Charles Couet, conseiller au présidial de Metz, semble aussi être disparue. Deux fils de Charles Couet, l'un pasteur, l'autre officier, quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et passèrent dans l'électorat de Brandebourg : les enfants de ces deux émigrés, dont l'un fut page du roi de Prusse n'ont pas eu de descendants.

La troisième branche, redevenue catholique avec la conversion de Paul Couet au Catholicisme, ancien capitaine au régiment de Turenne, lieutenant pour le roi au Gouvernement de Thionville, s'est maintenue, jusqu'à nos jours. Elle compte un évêque, Michel François du Couet du Vivier de Lorry, qui fut évêque de Vence en 1764, de Tarbes en 1769, d'Angers en 1782 et même évêque concordataire de la Rochelle, en 1803.

Cette famille a fourni de nombreux officiers. En 1866, l'*Etat de la noblesse française* donne le baron Couet de Lorry, 14, rue de Marignan à Paris et de Lorry de Couet, lieutenant au 7e de ligne. Parmi ses alliances, elle compte les de Tschudy, Leautaud du Pasquier, de Dommartin 1789, de Marion, de Montigny, de Feriet, Pantin de la Guère (1897), de Marin des Boullières (1909). Doé en 1907. Les armoiries se blasonnent : *de gueules à trois fers de flèche d'argent, les pointes en bas.*

GEORGES DUBOSC.

—

**Famille de Cools** (LXXXIII, 333 ; LXXXIV, 19). — Antoine Cools, négociant au Port-Royal (Martinique) épouse Marie Aimée Papin Lépine (sœur de Marie Françoise, morte au Lamentin le 17 octobre 1775, femme 1° de Jacques Richard Cools Desnoyers, et 2° le 14 septembre 1772 de Louis Bernard Seguin, sgr de la Salle, fils de Guillaume Daniel Seguin, sgr de la Salle, et de Rose Françoise Cools Thèbes), fille de Jean Baptiste Papin Lépine, lieutenant commandant la Cie colonelle au régiment de la Touche, capitaine de milice, et de Marie-Jeanne Merichier. Il en eut au moins :

1° Jeanne Adélaïde, mariée à St-Pierre

le 7 août 1787 à J.-B. Jacques Platelet de la Grange de la Thuilerie lieutenant de dragons, fils de Jean Charles Platelet de la Grange de La Thuilerie et de Marie-Anne Ursule Gaigneron Morin.

2° Marie-Joséphine, née en 1781, mariée au Fort Royal en 1860 à Jacques Marie Julien Cornette de Venancourt.

Baron A. H.

—

**Famille Coulon, de Besançon** (LXXXIII, 476). — Les nombreux Coulon qui ont existé et qui existent encore à Besançon, sont-ils tous de la même famille ? C'est peu probable.

Parmi les anciens, citons Barthod Coulon dit le Corderot, l'un des « proditeurs » qui livrèrent la ville de Besançon aux luthériens, en 1575. Il fut condamné à être décapité.

De nos jours, le nom a été très honorablement porté par un avocat, maître Henri Coulon, qui habitait 7 rue de la Lue (aujourd'hui rue Pontarlier) et qui fut l'un des fondateurs de la Société nautique bisontine. Il a laissé des descendants que pourrait consulter M Lelièvre

Les armoiries indiquées sont celles que fit enregistrer à l'*Armorial général* (dressé en vertu de l'ordonnance de 1696), un certain Jean Claude Coulon, citoyen de Besançon, garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de cette ville.

Les archives municipales de Besançon et les archives départementales du Doubs sont assez riches pour permettre à M. Le Lièvre de dresser une généalogie de ceux des Coulon bisontins qui l'intéressent.

Saint-Valbert.

—

**Jules David, peintre** (LXXXIII, 340, 381, 498). — La vie privée de cet artiste est assez peu connue ; sa biographie pourrait tenir en quelques lignes.

Bénézit dit qu'il naquit à Paris le 29 mars 1808. En 1832 il habitait fg du Temple, n° 44 et était membre de la *Soc. libre des Beaux-Arts*. En 1834, on le trouve 3, rue Rochechouart et en 1836 au n° 55 de la rue de Seine Saint Germain, où il vécut 9 ans avant d'aller s'établir 1 *bis*, rue d'Erfurth [voie qui allait de la rue Gozlin actuelle à l'église Saint-Germain-des Prés et que le percement du boulevard Saint-Germain a fait disparaître]. En 1846, il faisait partie de l'*Association des peintres, sculpteurs*, etc., fondée l'année précédente par le baron Taylor, et était même membre du Comité de ladite association. Je n'ai pu découvrir la date de sa mort et sais seulement qu'il vivait encore en 1854.

Cet artiste s'adonna d'abord à la lithographie, puis il collabora pendant quelque temps à *la Caricature* et au *Charivari* ; il illustra, soit seul, soit en collaboration avec d'autres, de nombreuses publications, peignit des aquarelles, dessina des feuilles de croquis et des titres de chansons et exécuta un grand nombre de compositions pour des albums. Il débuta au Salon de 1834 par divers sujets lithographiés et exposa ensuite d'une façon assez irrégulière des aquarelles (*L'Entrée au Couvent*, *Une Sortie de l'Opéra*, *L'Enfant malade*, etc.,) mais surtout des lithographies dont la plus remarquée fut en 1839 une suite de douze sujets intitulée *Vice et Vertu*. Il ne paraît pas avoir cultivé la peinture à l'huile. A partir de 1846 on ne rencontre plus son nom dans les livrets.

Jules David était un artiste consciencieux et connaissant bien son métier ; mais il manquait d'envolée et surtout d'originalité. Cependant il ne mérite pas, à notre humble avis, le dédain que lui ont témoigné certains critiques d'art, et M. Henri Béraldi nous paraît l'avoir traité bien sévèrement en le plaçant au-dessous de Victor Adam ; s'il n'a pas la facilité de ce dernier, il n'en a pas du moins la vulgarité. Champfleury lui a reproché d'avoir un talent « bourgeois » (et l'on sait tout ce qu'avait de méprisant ce vocable dans la bouche du père du réalisme) et d'avoir fini par graver des figures de modes, oubliant que Carle Vernet et son fils Horace, Gavarni et d'autres artistes n'avaient pas rougi de s'adonner à ce genre réputé alors inférieur.

En somme, Jules David a été un artiste de second ordre ; mais quelques-unes de ses vignettes, qui ont eu la chance d'être interprétées par de bons graveurs sur bois, se laissent encore voir avec plaisir, ainsi qu'on peut en faire l'essai en parcourant certains des ouvrages qu'il a illustrés, tels que les *Fables de La Fontaine* (Ed. Aubrée), les *Œuvres complètes de Chateau-*

*briand* (Ed. Pourrat), l'*Histoire populaire de Napoléon et de la Grande Armée*, par Marco Saint Hilaire, les frontispices du *Chevalier de Saint-Pons*, de Théodore Muret et d'autres encore.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Citons encore ces deux ouvrages, à l'actif de M. Jules David :

1. *Histoire populaire, anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande Armée*, par Emile Marco de Saint-Hilaïre. Paris, G. Kugelmann édit. 1843, 1 vol. grd in-8°, avec 24 gravures hors texte et nombreuses vignettes de M. Jules David, gravées sur bois, impr. dans le texte.

2. *Souvenirs intimes du temps de l'Empire*, par Emile Marco de Saint-Hilaire. Paris, Fellens édit. 1846, 2 vol. in-8°, avec 32 vignettes de M. Jules David, gravées sur bois, impr. hors texte.

Ces illustrations napoléoniennes sont là, on ne le peut nier, d'une écrasante médiocrité. De partout, l'inspiration y fait défaut. Par lui seul, le silence à leur égard de M. Henri Béraldi ne s'explique que trop bien. Ce maître érudit n'avait rien à en dire. Elles sont, en effet, d'un terne qui les tue, ces pâles images, quand on les regarde à côté de ces brillants volumes de la même époque : Le *Napoléon* de Norvins, de Raffet (1839), le *Napoléon* de Laurent de l'Ardèche, d'Horace Vernet (1839 et 1840), le *Napoléon en Egypte*, de Barthélemy et Méry, d'Horace Vernet et Hyppolyte Bellangé (1842). Voilà des livres qui restent ceux-là et qui resteront comme des Monuments. Ils font partie de l'auréole que porte au front cette grande époque. L'étoile de Jules David, elle, ne dépassa jamais la lointaine région des nébuleuses.

Au reste, à parler franc, M. Jules David son compagnon de chaîne habituel M. Emile Marco de Saint-Hilaire n'était guère pour le relever : un anecdotier, s'il en fut, lui, un amuseur, mais pas l'ombre même d'un historien.

Qu'ils reposent de compagnie : le Léthé coule bien pour tous les deux.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Madame Dorval, George Sand et Mérimée** (LXXXIII, 477). — Je puis répondre ceci à l'aimable Bibliophile Comtois : le peintre Eugène Lami racontait qu'un soir au foyer de la Comédie-Française, on s'égayait fort d'un mot attribué à George Sand : « J'ai eu Mérimée cette nuit .. c'est bien peu de chose ! ».

Cette cynique confidence, faite par l'auteur de *Lelia* à Marie Dorval, si elle a été répétée par celle-ci et colportée par Alexandre Dumas, a pu causer beaucoup d'ennui à George Sand qui était aussi... puritaine... dans ses propos, généralement, que libre dans ses mœurs.

Cette indiscrétion constituait bien un abus de confiance, une véritable « trahison » féminine.

M. G L.

—

**Du Verger d'Auranne** (LXXXIV, 2). — Je ne sais pourquoi M. L. Rieux écrit de cette façon le nom de famille du célèbre abbé de Saint-Cyran, que l'on appelle généralement Jean Duvergier de Hauranne.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que ce janséniste était issu d'une famille bourgeoise de Bayonne, dont les premiers auteurs connus avaient exercé le métier de boucher. Ces Duvergier se sont divisés en plusieurs branches. L'une a possédé le domaine de Hauranne, dans la banlieue de Bayonne, sur la rive gauche de l'Adour ; l'abbé de Saint-Cyran en a été l'un des derniers représentants.

A une autre branche de la même famille appartenait Jean Marie Duvergier (1771-1831), négociant à Rouen, député de la Seine-Inférieure, qui releva le nom de Hauranne. Son fils, Prosper-Léon (1798-1880), fut député du Cher et membre de l'Académie française.

Voir C. d'E. A. *Dictionnaire des familles françaises*, t. XV, p. 321, 323.

SAINT-VALBERT.

—

**D. C. Ellaume** (LXXXIV, 52). — Jean-Charles Ellaume qui signait J. C. (et non D. C) Elleaume était un ébéniste de Paris. Il fut reçu maître le 6 novembre 1774 et habitait au faubourg St-Antoine, rue Traversière. On connait de lui des bureaux et des commodes en marqueterie de bois de rose et de violette ou de palissandre.

Il était fils d'un maître-ébéniste (reçu en 1755) mais dont on ne connaît pas d'œuvres et sur la signature duquel on n'a pas de renseignements.

M. A.

—

**Abbé de Fénelon** (LXXXIII, 237 ; LXXXIV, 21). — Gabrielle de Salignac Fénelon a été du 7 janvier 1737 au 19 février 1770, date de sa mort à l'âge de 68 ans, la 29e et avant dernière abbesse de l'abbaye bénédictine de St Honorat, fondée en 1352 à Tarascon et dont le cloître existe encore en face le château du bon roi René.

J'ai relevé ces dates sur le dernier volume (1702 1790) des actes capitulaires de l'abbaye. On y trouve, pendant la vacance à laquelle mit fin la nomination de Gabrielle, copie d'une lettre adressée au cardinal Fleury, en faveur des religieuses, par Salignac-Fénelon « doyen du chapitre royal de Sainte-Marthe de Tarascon ». Pas de prénom ; mais Sainte-Marthe relevant alors de N. D. des Doms, le doyen semble être le même que celui qualifié archidiacre d'Avignon.

P. DE MARIN.

—

**Ferrari** (LXXXIII, 428 ; LXXXIV, 64). — Ferrari fut *colleur* de mathématiques préparatoires ou élémentaires, au lycée Henri IV, vers 1876 ou 1877. Il serait facile de se renseigner auprès de l'Association des anciens élèves de ce lycée.

EUGÈNE HÉROS.

—

**Flaubert avait-il des Peaux-Rouges dans son ascendance ?** (LXXVII, 428 ; LXXVIII, 70). — Dans sa biographie de la muse romantique, *La belle Madame Colet*, Mme J. de Mestral-Combrement nous apprend dans quelles circonstances Flaubert éprouva cette tentation de tuer son exaspérante maîtresse, à laquelle les Goncourt font allusion dans leur *Journal :*

Un jour vint où Flaubert n'y put décidément plus tenir. Sa dernière entrevue avec Louise Colet risqua de tourner au tragique : lui-même raconta plusieurs fois la scène à des amis.

Un soir il était arrivé rue de Sèvres avec une demi-heure de retard. Irritée par ce qu'elle considérait comme un manque d'égards impardonnable, Louise Colet le reçut fort mal, et, à peine eurent-ils pris place aux deux coins de la cheminée, elle se répandit en véhéments reproches ponctués de coups de pieds allongés dans les jambes de Flaubert. Celui-ci, à la fin, perdit patience. Une bûche brûlait dans l'âtre : « Je mesurai l'angle de cette bûche à la tempe de cette femme irascible vraiment intolérable, racontait il. Puis une vision passa devant mes yeux : les gendarmes, la Cour d'assises... Brusquement, je me levai et pris la porte. » Jamais, dès lors, ils ne devaient se revoir.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Gouré de Villemontée** (LXXXIV, 3). — Au temps combien lointain ? où je faisais, interne, ma troisième au lycée de Dijon, il nous arriva, je ne sais plus d'où, à la rentrée de 1850, un nouveau proviseur, M. Gourré de La Villemonté C'était un homme de 55 ans, environ, assez grand, un peu bedonnant sans être ni entassé ni lourd, à chevelure grise et soignée comme toute sa personne, l'air tout à fait Louis-Philippe, très digne, un peu distant à l'égard des élèves, mais bienveillant et l'équité même. Les étrangers, les pères et mères d'élèves, surtout, lui trouvaient bien « l'air proviseur », ce qui est une empreinte professionnelle comme une autre. C'était un excellent administrateur vigilant et appliqué, qui mit en peu de temps sur le meilleur pied un lycée où, à la suite d'un long règne il y avait eu un léger fléchissement. M. Gourré ne passa qu'une année à Dijon il fut appelé à la rentrée de 1851 à un poste supérieur, je ne sais plus lequel. Nous apprîmes deux ans plus tard sa mort.

Appartenait il à la famille sur laquelle on demande des renseignements à *l'Intermédiaire* ? La ressemblance des deux noms patronymiques me porte à le penser ; cependant il y a de légères différences d'orthographe : Gourré, au lieu de Gouré, La Villemonté au lieu de Villemontée ; après tout, comme j'écris ceci de mémoire, il se peut que je me trompe ; à ma rentrée à Dijon je vérifierai à l'Académie universitaire.

M. Gourré était marié et était père de famille, mais je ne sais rien de ses enfants et de son alliance.

H. C. M.

**La famille Hallé ou Halay** (LXXIII, 428 ; LXXXIV, 23) — Le peintre Jean-Noël Hallé 1711-1781, de l'Académie royale, et surintendant de la manufacture des Gobelins a été une des victimes de Diderot qui l'a qualifié ainsi dans sa nomenclature des peintres ses contemporains : « Hallé ; pauvre homme ». et cite avec jubilation ce mot d'un confrère « Hallé.., vous en » ; concetti qui ne prouve rien. Hallé est du reste en bonne compagnie dans la disgrâce de Diderot avec Nattier, Belle, Drouais, Voiriot... que sais je ? tandis qu'il exalte hors de toute mesure un Deshays. J'avoue toutefois, que j'ignorais parfaitement Noël Hallé jusqu'au jour où je me trouvai face à face à Versailles avec cette grande machine officielle et à demi allégorique, « La paix de 1763 », que Diderot décrit en commençant ainsi — je cite de mémoire mais ne crois pas me tromper : « Enorme toile, énorme sottise ». Eh bien, je fus on ne peut plus agréablement surpris ; si le tableau est grand sans être démesuré, c'est un morceau qui n'est nullement une sottise, mais une peinture facile, claire, brillante et bonne à voir. Certes, on peut préférer autre chose dans notre admirable école du XVIIIe siècle, mais remplir sans effort et bien un cadre de cet espace, mêler avec bonheur la réalité de la vie présente et les images allégoriques n'est pas du premier venu ; la place de Hallé me paraît marquée de ce fait, le genre admis, dans l'art de son époque et en bon rang, pas au tout premier cependant.

H. C. M.

—

**Famille Harpedene ou Harpedane** (LXXXII, 382 ; LXXXIII, 70, 165). A titre simplement de renseignement généalogique on indiquera les armoires de Baluze comme renfermant une généalogie de cette famille. Le fonds Baluze, bien connu sous d'autres rapports, n'est généralement pas consulté au point de vue qui nous occupe. Il n'en a peut-être que plus de saveur d'inédit.

AURIBAT.

—

**La Trémoille de la Brèche** (LXXXIII, 479). — Dans « Les la Trémoille pendant cinq siècles » (t. IV, p. 258), il est dit qu'il ne faut pas confondre Annibal de la Trémoille, vicomte de Marcilly, légitimé et annobli en 1630, « avec un autre Annibal de la Trémoille, seigneur de Brèche, qui vivait dans le même temps et descendait de Jean de la Trémoille, bâtard légitimé de Louis 1er de la Trémoille et de Jeanne de la Rue », auteur de le branche de Brèche (Bourgogne), dont la généalogie, assez incomplète, est donnée par le P. Anselme (*Grands officiers*, IV, 185).

L'Annibal qui nous occupe devait être le petit fils de Jean (Voir mon étude sur *Jean, bâtard de la Trémoille*, dans *Revue du Berry*, 1912, p. 85), et l'un des 22 enfants de Louis II de la Trémoille, seigneur de Brèche et de Sully-sur-Loire en partie, et d'Antoinette de Ternant, fille de Philippe, seigneur de la Motte, Apremont, etc., époux de Jeanne de Roye.

PIERRE.

—

**Le marquis de Luchet** (LXXXIV, 52) — Il s'agit sans doute de Jean-Pierre-Louis de la Roche du Maine marquis de *Luchet*, né à Saintes le 13 janvier 1740. Il fut successivement officier de cavalerie, conseiller-privé du landgrave de Hesse-Cassel, bibliothécaire du Théâtre Français de ce prince, secrétaire de l'académie des antiquités du Landgrairat, historiographe et vice-président du collège de Commerce à Cassel, enfin attaché en 1786 au service du prince Henri de Prusse.

Il rentra en France en 1788 et mourut à Paris en 1792. Il était membre de plusieurs académies

Le marquis de Luchet a écrit un grand nombre d'ouvrages dont M. Ch.-Ad. C. trouvera la longue nomenclature dans Quérard (*La France Littéraire*, V. 385 et suiv.), Ce sont principalement des essais littéraires, philosophiques ou historiques, des éloges et des satires du genre léger. Avec Rivarol, Mirabeau et Choderlos de Laclos, il a été collaboré à la *Galerie des Etats Généraux* (1789).

Voltaire parle du marquis de Luchet et de sa femme, née Delon, dans sa correspondance avec d'Argental et avec le landgrave à qui il l'avait recommandé. Notre confrère trouvera, en outre, une intéressante biographie du marquis de Luchet dans le 4e série de l'ouvrage de M. Jean-

Jacques Olivier, *Les Comédiens Français dans les Cours d'Allemagne au XVIII^e siecle* (Paris, 1905, in-4°, pp. 24 et suiv.).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

[Il y avait en effet une faute typographique : il fallait lire Luchet].

—

**Le général A. Mellinet et la famille Thiers** (LXXXIII, 46, 213, 441). — M. G. Bastard dans son *Général Mellinet en Afrique*, a publié les états de service d'*Anne François* Mellinet, époux en première noce de Mlle Malassis ; en deuxième de Mlle Dosne, (jeune fille de 17 ans). J'aurais pu de suite m'y reporter et me convaincre qu'il ne fut jamais général dans l'armée française, ainsi que rectifie le *Bibliophile comtois* et contrairement à ce qu'à Nantes on a publié sur lui (*la Biographie bretonne de Levot* entr'autres).

A. Mellinet, adjudant général le 5 septembre 1793, fut un triste soldat, très compromis dans une affaire de fraude sur des marchandises anglaises ; il finit sa carrière en France en 1815 avec le même grade, chef d'état-major de la division Barrois (jeune garde).

A. VELASQUE.

—

**Les logis de J.-K. Huysmans** (LXXVII ; LXXVIII ; LXXXIII, 307). — L'édition que possede le Bibliophile Comtois du *Gilles de Rais* de Huysmans, est, ainsi que l'indique son titre, un tiré à part du compte rendu de la session du Congrès d'Etnographie tenu à Niort en 1896 : *La Tradition en Poitou et Charentes*, Paris, librairie de la Tradition Nationale, 1897 ; in-8, de XXI — 479 p. L'étude de Joris Karl y occupe dix-sept pages, 270-286.

Elle aurait donc été composée à Paris et non à Ligugé, ainsi que je l'ai indiqué à tort, ne faisant qu'abonder, au surplus, dans le sens de M. Gustave Coquiot, qui dans son *Vrai J.-K. Huysmans* a écrit :

« Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que Huysmans, à Ligugé, put travailler tout à son aise, puisqu'il y fit paraître une brochure consacrée à la *Magie en Poitou*. »

Et il s'agit bien de l'édition de 1899, M. Gustave Coquiot, négligeant même de mentionner dans la bibliographie qui clot son volume le tirage à part de 1897 qui constituerait la véritable édition originale.

Les deux textes comparés sont les mêmes et la justification est identique, les pages en plus que compte la seconde édition s'expliquent par les reproductions de photographies, représentant les ruines du château de Tiffanges, que ne contenait pas la première.

Il peut sembler toutefois téméraire de conclure de là que Huysmans ait confié à une maison d'édition de Niort la composition de son étude et que ses relations avec les religieux datent du voyage qu'il aurait fait à Ligugé à l'occasion du tirage de cette plaquette.

Ce n'est qu'un extrait, tout le volume auquel il appartient fut composé et tiré, pour le compte de la librairie de la Tradition Nationale, dont le siège était à Paris, par l'imprimerie Saint-Martin à Ligugé. La seconde édition sort de la même maison, mais la composition n'avait pas été conservée ; alors que la première était en Didot, la seconde est en Elzévir.

Enfin, comme épilogue aux communications faites à l'*Intermédiaire* touchant *Les Logis de J.-K. Huysmans*, qu'il me soit permis de mentionner, bibliographe peut-être plus que bibliophile, l'intéressante plaquette de MM. Poinsot et Langé : *Les Logis de Huysmans*, publiée, en 1920, par la Maison française d'art et d'édition (in-16, de 63 ; IV p.) précédée d'une charmante préface de Léon Deffoux, l'historien par excellence du *Groupe de Médan*.

PIERRE DUFAY.

—

**Cora Pearl** (LXXXIV, 45). — Notre confrère trouvera de nombreux renseignements auprès de MM. Briffault frères, directeurs de la Maison *L'Edition*, rue de Furstenberg, qui ont dû faire paraître un volume sur cette demoiselle et qui n'a point paru par suite de la mort de l'auteur, Hector Fleischmann.

EUGÈNE HÉROS.

—

**Pierino del Vaga** (LXXXIV, 7). — *De Pierino del Vaga* dit Buonacorsi, il

existe la *Sainte Famille*, où la Vierge apparaît sur un banc de marbre, qui se trouvait jadis dans la collection du Duc d'Aumale, devenue le Musée Condé à Chantilly. Il y avait aussi, dans cette collection, une dizaine de dessins du peintre romain élève de Raphaël, qui furent exposés en 1880, dans une exposition de dessins d'ornement, organisée au Musée des Arts décoratifs (n° 536 à 546). Il existe aussi une série de dessins de Pierino del Vaga au Musée Wicar à Lille. Une *Amphytrite dans sa conque*, entourée de naïades et de zéphirs emportés par des chevaux marins, rappelle les fresques du Palais Doria. On y remarquera aussi le n° 646 et le n° 1435. Le *Baiser de Judas*, dessin à la plume relevé de bistre et un numéro d'architecture, dessiné à la plume et relevé d'aquarelle, projet de décoration somptueuse pour une galerie très raphaélesque, ornée de pendentifs et de stucs, comme ceux qu'il étudia si souvent à Rome ; deux frises de chimères et d'animaux au bistre, relevées de blanc.

Enfin la collection Beurdeley possédait un plat, d'après *Les Heures et les Pierides*, de Pierno del Vaga, qui était l'œuvre de Guido Durantius, surnommé Fontaina.

GEORGES DUBOSC.

*
* *

Il existait dans le cabinet de Crozat trois beaux dessins de ce maître représentant de trois façons différentes, la *Multiplication des pains*. Ils ont été gravés par le Comte de Caylus. Mais si Monsieur Gehelle veut prendre la peine de consulter la table générale des huit volumes de Paul Eudel (*l'Hôtel Drouot*) il y trouvera certainement des indications précieuses.

HENRY DE BIUMO.

—

**Famille Provost, au Maine** (LXXXIII, 450). — Je trouve cette famille établie à Ste Suzanne dès la fin du XVIe siècle et plusieurs de ses membres étaient papetiers. René François Provost de Brée, né à Seiches le 25 mai 1733, avocat, mourut le 11 vendémiaire, an XIII, marié deux fois, il ne paraît pas avoir laissé postérité.

Une autre famille Provost, que je ne rattache pas à celle de Ste Suzanne, habitait Saulges

La propriété qu'elle possédait dans cette localité avait été léguée aux Evêques de Laval. Elle a été spoliée lors de la loi de séparation.

R. DU G.

—

**Madame Armande Roland** (LXXXIV, 45). — Il y a environ un an, sous la rubrique « *Mes souvenirs sur Mirabeau* par Mme A. R... », j'ai demandé quel était le nom réel de cette dame (Armandine Rolland suivant Loménie) qui, dans lesdits *Souvenirs*, se dit, en 1792, mariée à un certain M. de B .. lequel appartenait à la haute finance et habitait, ainsi que son père à elle, à l'administration des Domaines, dans la rue Neuve des Petits Champs. Je demandais, en outre, si ces souvenirs méritaient quelque créance.

Aucune réponse n'a été faite à mes deux questions. Je souhaite à mon confrère V. R. H. T. plus de succès pour les siennes.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Portrait du marquis de Sade** (LXXXIII, 92, 168). — La Comtesse de Chevigné, rue d'Anjou, 10, Paris VIIIe, qui est sa petite-fille, en possède certainement un. Mme Francis de Croisset en descend également.

HARDOUIN.

—

**La marquise de Silly** (LXXXIII, 384, 502). — En dehors des sources imprimées, on peut se reporter sur la mère du chevalier de Vauréal à ce qui a été publié dans l'*Intermédiaire*, touchant le chevalier XLI : 860, 1090 ; LIII : 669, 922 ; XLVI : 802.

C.

—

**Les origines de M. de Valera** (LXXXIV, 7). — Il est incontestable que Valera est un nom espagnol. Il y a eu, en Espagne, au siècle dernier, un littérateur célèbre, appelé don Juan Valera y Alcala Galiano, fils du contre amiral Valera et frère de cette jeune espagnole de vingt-cinq ans, Sofia Valera de la Paniega, qui

épousa en 1858 le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, lequel en avait soixante-cinq. En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion de connaître personnellement à Athènes, en 1886, un don Joaquim Valera, qui était ministre d'Espagne auprès du roi des Hellènes.

D'autre part, j'ai lu dernièrement, dans une publication, dont je n'ai pas retenu le titre, que le président de la république irlandaise était d'origine juive.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Véreul** (LXXXIII, 482; LXXXIII, 71). — Abraham Vereul fut simplement adjoint au bourgmestre d'Amsterdam. Sa femme, Suzanne Maria Godefroy, était fille de Pierre G. et de Maria-Constance Lemmers. Celle ci était sœur de Sara-Clasina Lemmers, mariée en 1771 à Joseph Eyma, appartenant à la branche hollandaise, émigrée au commencement du XVIIIe siècle d'une famille du Périgord, dont j'ai fait la généalogie. Leur père, Nicolas Lemmers, jugé à Surinan, avait épousé Marianne du Cuémin (encore un nom français). Il intéressera de savoir que leur cousine, Barbara Lemmers, fille de l'amiral, épousa, en 1780, le comte Floris de Nassau, descendant du célèbre prince d'Orange.

Abraham avait un frère, Jean-Jacob, marié à la sœur de sa belle-sœur, Constance-Marie Godefroy. Maria - Clasina Lemmers ci-dessus, baptisée à Paranaribo en 1750, eut pour marraine Madame van Enckhuizen, née Lemmers, veuve Véreul. Armes des Véreul: *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 molettes d'éperon d'argent et en pointe d'un chien (?) contourné du même.*

SAINT-SAUD.

—

**Noblesse lorraine** (LXXXIII, 178). — Des titres de Comte donnés par Louis XV en tant que Duc de Lorraine à des gentilhommes portant déjà le titre de Baron, disent par exemple, que « dérogeant à toutes les dérogatoires », le Roi de France autorise le port du nouveau titre non seulement au dit, mais même à toute sa descendance mâle et femelle.

VICTOR.

**Armes de Langé** (LXXXIV, 48). — Les armes indiquées par Gemeticus sont une des variantes des armes de la famille éteinte de Constantin de Langé.

Elles dérivent du blason des Costantini, cités au Grand Conseil de Venise en 1299. Jean Constantin, homme d'armes, fut naturalisé en 1538. Je possède 12 pages de notes sur cette famille, dont je ne puis encombrer l'*Intermédiaire*, mais que je puis communiquer à Gemeticus, si celui-ci veut bien entrer en correspondance avec moi (timbrer pour l'étranger). Chérin a adopté « *Bandé d'or et d'azur de 4 pièces, en chef*, etc. ».

Je suis un peu intrigué de ce que l'on s'intéresse à cette famille, en ignorant son nom patronymique. Il est vrai que j'ai les lettres adressées à la dernière baronne de Langé, décédée en 1864 à 91 ans, et que le public semblait alors ignorer le nom de Constantin.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Fer de reliure à déterminer** (LXXXIV, 48). — La devise « correcte » : *Compensat, dequat, vindicat* : est celle du Parlement de Normandie. — Les armoiries signalées sont celles du même corps de justice.

Références : Tausin. *Dictionnaire des devises*. t. 1, p 51.

*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. 78, n° 1491, 10 décembre 1918, page 376.

Dr RAEYMAEKERS.

—

**Du Bignon : armoiries** (LXXXIII, 94). — A défaut de réponse directe, il est peut-être bon de savoir que les frères Du Bignon furent seigneurs de Hon et non pas d'Hon. La caverie de Hon, sise à Gaujacq (Landes) fut aliénée par messire François de Lavie à Louis Julliot, prêtre, sacriste dignitaire de l'église de Bordeaux, qui laissa par testament cette seigneurie aux deux frères du Bignon, lesquels s'en firent confirmer la nobilité par l'Election de Dax, le 20 juillet 1757. Ils en rendirent hommage en 1758. Mais avant 1764 François de Lavie l'avait récupérée. Où trouver le blason des deux frères ? Au cabinet des Titres peut-être ?

AURIBAT.

**Cadrans solaires. — Inscriptions.** (T. G 158; XLVI à XLVIII; L à LII; LIV; LXV; LXXXII; LXXXIII). — Existe-t-il un répertoire d'inscriptions latines (en français) sur les cadrans solaires ?

Les inscriptions latines sont, la plupart du temps, d'une concision remarquable.

Exemples :

SOL ME, VOS UMBRA,
UNAM TIME.
OMNES VULNERANT, ULTIMA NECAT
A F.

—

**Psyché de Gérard ?** (LXXXIII, 94). — J'ai connu, bien longtemps avant la guerre de 1870. Mme de Sampayo, qui venait villégiaturer à Wissembourg, chez son cousin, M. de Cubières, fils du Général. Déjà alors, elle passait pour octogénaire fort avancée. Elle peignait des éventails à ravir, et mettait du rose sur ses joues, du noir autour de ses yeux, ce qui frappait un enfant observateur. Elle a pu vraisemblablement poser en 1797 pour Psyché. Son fils, mort officier de cavalerie, a dû laisser des descendants. Je retrouverai de la documentation sur cette famille. Il y a beaucoup de Sampayo au Portugal. L'un d'entre eux était avant la chute de la Royauté, secrétaire de la Légation de Portugal à Paris. Actuellement il est le secrétaire du Roi Manoel à Londres.

VICTOR.

—

**Ecrivains artistes avant le XIX^e siècle : Jacques Cazotte** (LXXXIII, 483). — J'ai posé la question à M. Jacques de Cazotte, ministre plénipotentiaire, descendant direct de l'auteur du *Diable amoureux*, qui a eu l'obligeance de me répondre qu'il n'avait jamais entendu parler de dessins exécutés par son arrière grand père pour le conte fantastique en question. Les six gravures grotesques et naïves, qui se trouvent dans l'édition originale de l'ouvrage (1772), ont fait l'objet d'un commentaire, placé en tête du volume, qui indique d'une façon plaisante le but poursuivi par l'artiste, qui les a composées, mais ne donne pas son nom. Dans les notices bio-bibliographiques qui accompagnent les deux éditions Quantin de 1878 et 1880, il est dit que ces figures sont « attribuées » à Moreau le jeune

J'espérais trouver quelque renseignement, ou tout au moins quelque indice, dans une liasse composée des papiers saisis chez Cazotte au moment de la Révolution et déposés aux Archives nationales. Mais notre érudit confrère, M. Léon Mirot, l'obligeant archiviste, qui a bien voulu m'éviter cette recherche et examiner lui-même les documents en question, n'y a rien découvert qui fasse une allusion quelconque aux dessins du *Diable amoureux* ni au talent de dessinateur de son auteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**An mille** (T. G., 591). — Signalons pour l'étude de cette question un ouvrage de la plus haute importance : *Les terreurs de l'an mille*, par M. Frédéric Duval (Paris 1908). Et un chapitre — qui d'ailleurs se réfère constamment au livre de M. Frédéric Dumas — de *Gerbert Silvestre II*, chez Emile Paul, Paris 1914 intitulé également (p. 487 et suiv.) : *les terreurs de l'an mille* et dont la documentation historique est remarquable.

Les auteurs cités établissent que la légende de cette terreur a été inventée au XVI^e siècle.

I.

—

**Poésies complètes de Gérard de Nerval** (LXXXIV, 51) — Les *Poésies complètes* de Gérard de Nerval ont été réunies pour la première fois en 1877, et éditées chez Calman Lévy en format in-18, avec ce long sous-titre :

*Poésies politiques. Elégies nationales et satires politiques. Fragments de Faust. Odelettes rhythmiques et lyriques. Vers d'opéra. Les chimères. Poésies diverses.*

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La Codaqui** (LXXXII ; LXXXIII, 121, 275, 306). — L'air de la Codaqui est noté dans : *Musique des Chansons* de P.-J. Béranger, 4^e édition, Perrotin éditeur, 1847. — La table. V° *Bonjour mon ami Vincent*, renvoie à : *le Juge de Charenton*, n° 94 (p. 60) ; *les Révérends Pères*, n° 139 (p. 101) ; *la Messe du Saint-Esprit*, n°

165 (p. 123). Au premier et au troisième de ces renvois, en sous-titre, on lit : Air : de la *Codaqui* ; au deuxième, on lit : Air : *Bonjour mon ami Vincent*. Ces deux timbres sont donc identiques.

La *Chanson du Petit Chaperon Rouge* figure dans le recueil : *Rondes et chansons populaires illustrées*, avec musique et accompagnement par M. V.-F. Verrimst, Paris, A. Lahure, s. d. Le texte est imprimé p. 291, la musique pp. 294-295.

L'air est le même dans les quatre cas, sauf de très minimes différences de notation (noire remplacée par deux croches pour suivre plus exactement le texte).

La *Chanson du Petit Chaperon Rouge* est signée Ch. Delange. Aucun nom d'auteur n'est donné pour la musique, sauf l'accompagnement, qui est de Verrimst.

THERÈSE COSTE.

—

**« Kradoudja, ma maîtresse »** (LXXXIV, 8). — Sur l'air arabe dont parle M. M. j'ai deux versions. L'une intitulée : « *Kradoudja*, air algérien. Paroles de M. Charles P. mises en musique par le Marquis de Langalerie. Ce morceau a été édité chez J. Meissonnier, 22, rue Dauphine. Il est orné d'une jolie lithographie d'Eugène Lerony, habile lithographe de l'époque. Cette romance a quatre couplets. Le premier couplet commence par ces paroles :

« Kradoudja, ma maîtresse ;
Que j'aime tes yeux ».

Sur le même air arabe, je possède un autre morceau intitulé : « *Schériffa*, air arabe. » Paroles de M. de Pussy. » Je suppose que le parolier était en même temps musicien car la notation musicale n'a pas de nom d'auteur. Le morceau est édité chez Bernard Lallé, 2, Bd des Italiens, et est aussi orné d'une lithographie de Guillet. Les deux morceaux doivent être de la même époque, de 1840 à 1850. Cette romance a sept couplets.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

—

**« Je brave le Simoun... »** (LXXXIV, 8). — Le titre de cette chanson qui se chantait, à Paris, vers 1888 est l'*Oasis*. J'entends dire autour de moi qu'elle avait du succès à Alger, à la même époque

En voici le refrain, autant qu'il m'en souvienne :

*Que ta lèvre de rose*
*Sur la mienne se pose,*
*Je brave le simoun et les cieux embrasés.*
*Par le désert de flamme,*
*Que j'emporte en mon âme*
*Le souvenir brûlant (bis) de tes ardents baisers.*

Le premier couplet doit commencer ainsi :

*Déjà dans le désert, l'aigle royal qui plane*
*Sourit à l'astre en feu.*
*Ton esclave s'en va guider la caravane.....*

Je regrette de n'être pas musicien pour noter l'air qu'il m'arrive encore de fredonner parfois.

Je pense que M. M. trouverait facilement cette mélodie chez le commissionnaire en musique de la rue du Croissant, près de la rue Montmartre, s'il n'a pas disparu depuis la guerre.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

Cette romance est intitulée : *Dans l'Oasis*, elle est moderne. Elle a été créée par Mlle Juana, de l'Eldorado. Les paroles sont d'Octave Pradels et la musique d'Abel Queille. Elle a eu un grand succès.

FAUCHEUX.

—

**Yougo Slave ou Yougoslave** (LXXXIV, 51). — Yougoslave est juste et signifie Slave du Sud : Youg-Slave. O égale en serbe un trait d'union, donc Yougo Slave se trouve comporter deux traits d'unions, dont un est postiche.

OURS D'AQUITAINE.

—

**Massacre, terme de vénerie** (LXXXIII). — Les veneurs appelaient *massacre* la tête du cerf, et *tête* les cornes ou bois de cet animal. D'après la note de M. Bédier, on a donné aux chiens le *massacre* (la tête) à ronger ; ils n'ont pas mangé la *tête* (les cornes) : si on la leur a offerte ils l'ont dédaignée.

Voir E. Rolland, *Faune populaire*, t. VII, article *Cervus elaphus*. SAINT-VALBERT.

*
* *

Le *massacre* se dit, à proprement parler des cornes et d'un fragment du crâne qui les réunit. Ce n'est donc qu'une partie de la tête. Il semble que le texte cité peut s'entendre de la façon suivante. Les cornes (massacre) sont placées sur la peau (nappe) recouvrant les entrailles et le

cœur, part des chiens, avant qu'on les laisse faire curée. Mais le reste de la tête n'a pas été livré aux chiens et peut donc être ensuite fixé sur la fourche, le massacre étant d'ailleurs enlevé au moment de la curée, et emporté avec la tête, pour être conservé comme trophée. G.

—

**Le pâté de foie gras** (LXXXIV, 8). — Le véritable inventeur du pâté de foie gras était normand et s'appelait Clause. Il était cuisinier du Maréchal de Contades, gouverneur de Strasbourg, et Ch. Gérard dans l'*Ancienne Alsace à table*, p. 26, lui a consacré un éloge mérité

Clause avait remarqué en Alsace que les oies engraissées avaient des foies superbes. Il eut une idée de génie : perfectionner et utiliser les foies de ces volailles, les préparer et les épicer à sa manière, les relever par l'adjonction de truffes de Périgord, et en faire l'âme d'un pâté. Tel est le chef-d'œuvre qu'il servit un jour sur la table du Maréchal.

Les pâtés de foie gras de Clause eurent un tel succès, qu'il s'établit à Strasbourg, où il vécut très vieux en débitant ses produits. Il vivait encore à Strasbourg en 1824. Les plus anciennes maisons de ce genre à Strasbourg datent de 1803 et de 1838. Ces renseignements m'ont été fournis à Strasbourg même.

HENRY LYONNET.

—

**Les anciens théâtres de la banlieue** (LXIX; LXX). — **Chotel, directeur de théâtres** (LXIII ; LXXIV ; LXXXIII, 468). — Il me semble voir percer une pointe d'ironie dans l'article que M. Pierre Dufay consacre à Chotel. Sera-t-il permis à un vieil enfant de Montmartre — espèce aussi rare à trouver qu'un Parisien de Paris — qui a connu Chotel comme homme privé et comme artiste, de le placer dans son véritable cadre et de lui rendre la justice qu'il mérite ?

M. Pierre Dufay fait suivre la citation du *Moniteur de la Mode* (10 août 1847) de la réflexion suivante :

Chotel avait tout, *d'ailleurs*, du directeur intelligent : Pour être sûr que les éloges soient distribués à bon escient, en artiste distingué qu'il était il *commençait par ne pas s'oublier*.

Evidemment ces quelques lignes ne sauraient se rattacher à l'entrefilet du *Moniteur de la Mode* et s'appliquer à Chotel qui a pris la direction du théâtre de Montmartre le *1er mars 1853*...

Ce serait une erreur de croire que Chotel était un *Mas tu vu*. Très lettré, docteur en médecine, par amour du théâtre, comme Paul Mounet, Abel Deval, il avait délaissé Hippocrate pour Thalie.

Grand, fort, les épaules un peu voûtées, le pas lourd et allongé, complètement rasé, les cheveux presque blancs, coupés comme à la tondeuse (qui n'était encore pas inventée) ses petits yeux gris paraissaient perdus dans le vague et les chairs de ses joues, légèrement tombantes, lui donnaient l'aspect d'un bon bouledogue. Il allait droit devant lui, ne voyant personne, comme perdu dans un rêve ; mais une fois sur le plateau *il se transformait*.

Cependant Chotel ne se maquillait jamais, ne mettait pas un grain de poudre. Avec une étonnante mobilité son visage exprimait *la douleur* ou *la joie*. Il pâlissait, ses traits s'émaciaient, de grosses larmes coulaient de ses yeux (Kérouan de *La Closerie des genêts*) ou bien sa face s'épanouissait, le sang lui montait à la tête, sa voix profonde, d'un métal sonore devenait mordante, ironique et cinglante (Giboyer dans *Le fils de Giboyer*) ; mais il faudrait citer tous ses rôles. D'une belle et vive intelligence, très érudit, très physionomiste, il sut distinguer et grouper sur les planches de son modeste théâtre de jeunes artistes qui firent une belle carrière et dont il fut l'animateur, l'éducateur. Félix, Lambert Thiboust, qui devait plus tard se muer en auteur dramatique ; Alcide Tousez, Delannoy, Bauvallet, Laferrière, Bressant, Delaunay, Lassouche, Francisque-Ainé, Brindeau, Grassot, Regnier, Tisserand, Blondelet, Lacressonnière, Vannoy, Clément-Just, William, Montjauze, Gibeau, Daubray, Paulin-Ménier, Lafontaine, Nertaun, Désiré, Grivot, Montrouge, Parade, Thiron, Raimond, Courtès, Gobin, Montbars, etc. Mesdames Marie Boutin, Grivot, Marie-Laurent, Desclée, Angèle Moreau, Hélène Petit, etc., etc., sont passés sur le plateau du petit théâtre de Montmartre, ruche sans cesse en travail... Que de gloire aujourd'hui oubliée !

Et quels efforts, pour d'infimes salaires, étaient demandés à ces pauvres comédiens qui jouaient la même pièce (souvent plusieurs rôles dans la même soirée) 8 jours au Théâtre de Montmartre, 8 jours au Théâtre des Batignolles.

C'était le temps heureux pour les amateurs de spectacles, où les bureaux ouvraient à 5 h. 3/4, le rideau se levait à 6 h. 1/4 et la représentation se terminait à minuit 1/4, parfois à minuit 1/2 A cette époque on ne connaissait pas les matinées, mais les artistes, qui jouaient le soir, répétaient de midi 1/4 à 4 h. 1/2, 5 h, les pièces qui devaient remplacer celles qui tenaient l'affiche. Entre temps il fallait voir le costumier du théâtre, le perruquier, etc. Et quels problèmes ces malheureux étaient appelés à résoudre lorsqu'il s'agissait d'interpréter des rôles exigeant des costumes modernes, une tenue élégante ! Au prix de quelles privations y parvenaient-ils ! Baste ! Quand le rideau était *appuyé*, que la rampe jetait l'éclat de ses quinquets ou de son gaz, toutes les misères étaient oubliées, il ne restait de place que pour la joie d'interpréter un rôle, si modeste était-il, de recueillir les bravos des spectateurs et peut-être aussi l'espérance d'un bel engagement...

Comme homme privé, Chotel était la bonté même. Sous une apparence brutale il cachait une générosité inépuisable. Sa main était toujours largement ouverte. Sous sa direction nombreuses ont été les représentations à bénéfice.

Il est mort pauvre en 1873 Son associé Rateau, qui remplissait les fonctions d'administrateur, de secrétaire général, etc., — c'est sans doute lui qui rédigeait les communiqués aux journaux — s'était retiré quelques années avant la guerre de 1870 avec une trentaine de mille livres de rentes Chotel eut aussi comme régisseur Lucien Jehan, petit fils, assurait on, de Mme Saqui. C'était un excellent artiste, tres consciencieux, qui jouait rarement. Il était tres remarquable dans les rôles de composition, Rodin du *Juif-Errant*, Monsieur *de Bois Doré* dans la célebre pièce de George Sand, etc.

Lorsque la guerre de 1870 éclata, Chotel s'étant parfaitement rendu compte qu'en fermant son théâtre il privait de leurs salaires et plongeait dans la misère ses artistes et ses autres collaborateurs, toujours bon et généreux, s'effaçant, s'oubliant volontairement, laissa le théâtre ouvert, le *prêtant gratuitement* aux comédiens, au personnel qui n'était pas mobilisé et qui *se partagèrent les recettes.*

Il y aurait un volume de souvenirs à écrire sur le vénérable théâtre de Montmartre, à cette époque si terrible pour nous Français. M. Georges Clémenceau, qui était alors maire du 18e arrondissement de Paris, pourrait en parler savamment, car il arriva parfois que les artistes reçurent en paiement de leurs cachets, des rations de fromage, de viande, etc.

Sir Richard Wallace, qui fut un ami de la France, ignorait sans doute ces détails, sans cela il aurait jugé avec plus d'indulgence de braves gens qui donnaient une preuve de courage et de bonne volonté, car souvent ils jouaient sans costumes, tels qu'ils étaient en revenant du bastion, lisant leurs rôles, le temps leur manquant pour les apprendre...

A côté de ceux qui, plus heureux, furent appelés à se produire sur des théâtres de Paris, combien, plus modestes mais très-artistes, très personnels, possédant avant tout le *panache* furent des *gloires locales* ! Est-il complètement effacé, dans les vieilles familles montmartroises, le souvenir des Lacombe, des Vivier, des Stryffler, des Perrier, des Joly, des Dausy, des Fanolliet, des Dreux, des Chatelin, des Berthelot, etc., des Marie Pazza, des Viccario, des Désirée, des Chandora, etc. ?

Bon public de ces humbles théâtres de la banlieue, intelligent, sensible, impressionnable, vibrant, qui s'emballait, qui riait ou qui pleurait de tout son cœur, disant en essuyant une larme : *Mon Dieu que c'est bête*, qui sans broncher avalait 6 heures de spectacle, qui enfin, *croyait que c'était arrivé*, vous aussi n'êtes-vous pas pour toujours disparu ?

J. R. DE M.

---

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond. Imp. CLERC-DANIEL.

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Octobre 1921.

N° 1545

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

*Il se faut entr'aider*

N° 1545

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Statues inaugurées par ceux qu'elles représentent.** — M. Clémenceau vient d'inaugurer (2 octobre 1921), sa propre statue. Le cas est assez rare. En dehors de l'ancien Président du Conseil et de Mistral, quels exemples semblables pourrait-on citer?

M. Clémenceau n'a-t-il pas eu l'occasion de manifester autrefois, contre l'érection de statues en l'honneur de contemporains encore vivants ?

V.

**Les papiers de Balzac.** — Après la mort de Mme de Balzac, on a vendu à l'Hôtel Drouot, les livres et les papiers du romancier. Il y en avait des monceaux. On a fait une vente publique d'un tiers des livres. Mais que sont devenus les papiers dont des caisses étaient pleines ? Le bruit a couru — et l'*Intermédiaire* l'a enregistré — (XV, 341) qu'on les aurait brûlés.

Que sait-on là dessus dans le monde des balzaciens ? Dr L.

—

**Provicaires généraux.** — Sous le Concordat, un évêque avait deux *vicaires, généraux* reconnus par le gouvernement. Qu'étaient les *provicaires généraux* ?

SENEX.

—

**François-Ferdinand (Prédiction concernant l'archiduc).** — Dans *Le Correspondant* du 10 juin dernier on lit p. 837.

D'ailleurs dans le cours de la conversation l'archiduc racontait volontiers une prédiction qui lui avait été faite dans un de ses voyages : une chiromancienne lui avait annoncé qu'il serait un jour la cause d'une terrible guerre ; et la victime de Serajevo s'esclaffait d'une si invraisemblable perspective, si contraire à toutes ses intentions.

Il faut se méfier des prédictions connues seulement après leur réalisation. Alors sur celle-ci pourrait-on citer où elle parut, avant l'assassinat de l'héritier de la couronne austro-magyare, ou donner des références précises ?

SAINT-SAUD.

**Le cabaret de Ramponneau.** — — D'après les historiographes parisiens, Ramponneau ayant abandonné la Courtille, s'était transporté aux Porcherons, et avait établi son fameux cabaret, le Tambour *royale* (*sic*), dans la rue Saint-Lazare, à l'angle de la rue de la Croix-blanche, devant la barrière Blanche et vis-à-vis de la rue de la Chaussée d'Antin.

Ces indications, sous leur précision apparente, me paraissent plutôt vagues ; elles ne déterminent pas d'une façon suffisante l'endroit où se trouvait la célèbre guinguette. Celle-ci était-elle située devant le square de la Trinité, dans le square même ou sur l'emplacement de l'église actuelle ? Je serais reconnaissant à ceux de mes confrères qui pourraient m'indiquer la situation exacte de la taverne où Mme de Genlis, suivant en cela l'exemple de plusieurs grandes dames de la cour, allait, affublée des cornettes de sa servante, vider des brocs de vin d'Argenteuil en compagnie de gardes françaises et de laquais.

CINODENIERS.

—

**Le vrai tombeau de Balzac.** — Le tombeau de H. de Balzac, au cimetière du Père La Chaise, tel qu'autrefois, au temps de David d'Angers, il fut créé, était tout différent de ce qu'on le peut voir, aujourd'hui.

En 1864-1870, ce tombeau, tout simplement alors, consistait en un monolithe de taille rectangulaire, sur lequel, à hauteur d'appui, était posé, bien au regard du visiteur, le beau buste en bronze du Balzac, de David d'Angers, et devant ce buste, à plat, sur la pierre même, le livre et la plume, également en bronze, de *la Comédie Humaine*. Là sous un épais revêtement de lierre soigneusement taillé, toute la pierre disparaissait. Le buste et son livre, seuls ressortaient de cette verdure qui, à tous les deux, leur donnait comme une intensité de vie nouvelle.

Dans son entier, le monument était entouré d'une petite grille, point trop élevée, ne gênant en rien le regard.

Mme veuve de Balzac, il faut bien le dire, ne sut pas tenir compte de cette simplicité, si vraiment éloquente, cependant. Quand mourut son gendre, M. le Vicomte Georges de Mniszech, quelques années seulement avant son propre décès (1882), la bien regrettable pensée lui survint de faire du tombeau de Balzac, sa tombe personnelle de famille. Et, aussitôt cela dit, le monolithe rectangulaire fut enlevé, le lierre arraché, le buste et son livre descendus, et, sur leur emplacement, on érigea une belle et haute, très haute stèle à large base et à pans coupés, pour, sans doute, recevoir les noms des divers destinataires.

Le buste de Balzac, autrefois, lui, si clairement posé, fut tout là-haut monté. Quand on le regarde d'un peu près, maintenant, on n'en voit plus très bien que le dedans des narines.

Actuellement, le Vicomte G. de Mniszech, la Vicomtesse Anna, sa femme, et Mme Eve de Balzac, née Rzewuska, sous leur nouvelle œuvre, reposent à l'intérieur, auprès de l'illustre maître écrivain.

Existerait-il encore, aujourd'hui, un dessin authentique, ou quelque gravure ou lithographie, reproduisant le vrai tombeau de Balzac, tel qu'il fut primitivement conçu et créé ?

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

**Anoblissement des Campan.** — En 1783 ou 84, à l'occasion de la naissance de son petit-fils, Pierre-Dominique Berthelot-Campan, secrétaire du cabinet de Marie-Antoinette et beau père de la célèbre Mme Campan, reçut de Louis XVI des lettres de noblesse « d'une forme particulièrement honorable ». Bien que le fait soit certain, je n'ai rien pu retrouver jusqu'ici à son égard et aucun des armoriaux que j'ai consultés ne mentionne les armes concédées.

J'ai bien en ma possession des lettres de Mme Campan scellées de cachets armoiriés, mais ces cachets sont devenus informes et, sauf la couronne de comte qui les surmonte et les supports (grands oiseaux) on n'y peut plus rien distinguer.

D'autre part, le *Moniteur* du 7 avril 1815, page 392 annonce que

S. M. l'Empereur a ordonné le rétablissement de la Maison d'Ecouen et en a donné la surintendance à Mme la baronne Campan.

Mme Campan avait-elle donc aussi été

anoblie ou titrée par le régime impérial ?

Quelque aimable confrère pourrait-il me renseigner sur ces divers points ?

VILMEUX.

—

**Chenu, chef d'orchestre au théâtre de la Gaîté.** — Je serais reconnaissant de tous renseignements sur la vie musicale de *Jean Baptiste Chenu*, né à Paris, rue de Lappe (anciennement rue de Naples) au faubourg Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marguerite, le 17 janvier 1763. Il était fils de *Jean Chenu*, né en Auvergne vers 1725, souffletier rue d'Aval en 1797 [fils de *Martin Chenu*, garde du corps du roi en la prévôté de son hôtel, servant près l'Intendant d'Auvergne, bourgeois de Paris en 1742 et de *Marie Thérèse David*, née en 1727, morte à Paris, sur le 8e arr. ancien, le 24 janvier 1797 [5 pluviôse an 5].

Il débuta comme violoniste dans la troupe du fameux Nicolet. C'est vers 1795 qu'il dirigeait l'orchestre du théâtre de la Gaité. Il avait composé beaucoup de musique, parmi laquelle la célèbre bourrée d'Auvergne que l'on entend encore souvent. Tout fut brûlé dans un incendie de ce théâtre.

Plus tard, il dirigea divers orchestres de danse, principalement à la Courtille au faubourg du Temple.

Presque toute la vie, il demeura dans l'ancien enclos du Temple, aujourd'hui disparu, et mourut à l'Hôtel-Dieu le 19 octobre 1825, âgé de 62 ans.

H. M.

—

**Famille Halle ou Halay en Canada.** — Je voudrais savoir si les descendants de Jean-Baptiste Hallé, émigré en 1631 (?) au Canada, et venant de Normandie, ont encore droit de porter sous la domination anglaise les armoiries et titres de leurs ancêtres français ; et quels sont ces titres et armoiries.

S. I.

—

**Le ménage La Valette et la princesse de Vaudémont.** — La plupart des historiographes sont d'accord pour couvrir de louanges Mme de La Valette pour le dévouement qu'elle a montré dans l'affaire de l'évasion de son mari en 1815 et pour la présence d'esprit qu'elle a déployée en cette circontance. La folie, dont fut ensuite atteinte la pauvre femme, a été généralement attribuée au contre-coup des émotions qu'elle aurait ressenties au moment de son acte héroïque.

Cependant dans le tome III de ses *Mémoires sur la Restauration*, la duchesse d'Abrantès prétend que c'est la princesse de Vaudémont, « amie fort intime » de La Valette, qui aurait conçu et organisé tout le plan de fuite, et qu'elle aurait eu beaucoup de peine à décider Mme de La Valette à se rendre à la prison pour coopérer à la délivrance de son mari.

D'autre part, j'ai entendu dire de divers côtés que la cause de la folie de Mme de La Valette aurait été en partie déterminée par des lettres de la princesse de Vaudémont que la malheureuse épouse aurait découvertes dans le bureau de son mari. Je n'ai rien trouvé, dans les biographies de Mme de La Valette, qui confirmât cette information, sauf la note suivante donnée par le comte Fleury, à la page 173 de son intéressant ouvrage *Les Drames de l'histoire* :

> Aux émotions ressenties après l'angoissante évasion, se serait jointe, dit-on, une émotion d'ordre privé. Dans le secrétaire de son mari, Mme de La Valette aurait trouvé une correspondance de femme plus que compromettante. Cette découverte, faite au moment où elle venait de se sacrifier pour son mari, aurait achevé de déséquilibrer son cerveau déjà malade (*Tradition orale*).

Il convient de remarquer que l' « on-dit » rapporté par le comte Fleury ne fait aucunement allusion à la princesse de Vaudémont. Du reste, cette dernière n'a jamais, que je sache, passé pour galante, et l'on assure même que son union avec le dernier rejeton de la branche cadette de la maison de Lorraine, aurait été un mariage blanc ; en outre, elle avait, en 1815, cinquante-deux printemps, et La Valette était de six années plus jeune qu'elle. Dans ces conditions, il est difficile d'affirmer l'existence d'une intimité suspecte entre elle et le comte de La Valette Cependant il y a des raisons de croire que le ménage La Valette n'avait pas toujours été très uni. C'est pourquoi il serait intéressant de rechercher si les insinuations de Mme d'Abrantès et l'his-

toire de la correspondance découverte méritent quelque créance ou si ce ne sont que des inventions dues à l'imagination de leurs auteurs.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Makanam (Etienne), maire de Bayonne.** — Je fais appel aux érudits bayonnais pour qu'ils aient l'obligeance de me renseigner sur ce personnage, qui fut maire de Bayonne, à la fin du XVI^e siècle. Il est question de lui dans des notes manuscrites de Communay, qui sont à la bibliothèque de cette ville (j'en ai la copie) et dans la *Revue de Béarn et Navarre* de 1884. Ces notes et l'article de cette publication n'auraient-ils pas fait un seul et même personnage de deux Etienne (de) Makanam vivant à la même époque ? En effet, dans une montre, que j'ai publiée dans le tome 29 des *Archives historiques de la Gironde*, qui fut passée, le 24 novembre 1491, à Bordeaux (ville habitée par de nombreux Makanam) par Etienne de Makanam, maire de Bayonne, figure comme homme d'armes un autre Etienne Makanam, avec un Guillotin Makanam.

Comme je connais à cette époque deux frères ainsi prénommés, fils de Pey Makanam, bourgeois et marchand de Bordeaux ; comme l'Etienne, alias Estève, frere de Guillotin, fut simplement receveur et comptable de Bordeaux en 1475, greffier de la prévôté de la Réole, dont il eut la garde du château en 1482, et sous-maire de Bordeaux de 1481 à 1483, en 1488, 1490 et 1500, j'hésite à voir en lui la même personne que le maire de Bayonne. Communay dit que sa nomination à Bayonne est du 15 mars 1486, qu'il fut sous-maire de Bordeaux de 1487 à 1490, et redevint maire de Bayonne en 1491. Dans la montre susdite — observer toutefois qu'elle fut reçue à Bordeaux — Etienne indiqué comme maire de Bayonne est aussi qualifié de conseiller et de maitre d'hôtel du Roi. Dans la *Revue de Béarn* il est dit échanson du roi dès 1479 ; puis, dès 1488 : capitaine, chambellan du Roi, maire de Bayonne et connétable de Bordeaux.

Quant aux armoiries de cette famille quelles sont-elles ? L'*Armorial du Bordelais* ne les donne pas. Je serais heureux d'être fixé au juste. La *Revue de Béarn* indique une double branche écotée, liée en chef par un petit chevron renversé. Pour moi j'ai cru voir dans le sceau d'Etienne Makanam, au bas de la montre de 1491, deux cornes de cerf affrontées, celle de sénestre inversée, avec un croissant, posé en chef entre les 2 cornes.

SAINT-SAUD.

—

**Médard Maulde.** — Je cherche à établir les origines familiales de Médard Maulde qui fut argentier de l'abbaye de Marmoutiers près Tours au XVI^e siècle. Son fils Siméon, secrétaire de la chambre du roi Louis XIII, s'établit à Angoulême, « à la suite d'une mission donnée par le roi », ou une tradition familiale. Il est qualifié seigneur d'Estiffandiers ou des Tiffandiers. Je ne trouve ce nom de fief ni en Touraine ni en Angoumois. Sa désinence indique-t-elle une origine Cambrésienne ? Le prénom de Médard se localise t-il de préférence dans une région de notre pays ?

RENAULT D'ESCLES.

—

**Oosterom (von).** — Où pourrait-on se procurer des renseignements concernant *Marie-Françoise van Oosterom*, née à Bayonne vers 1728 d'un père hollandais et mariée à Bayonne, en 1749, à son cousin *Raymond de Caunègre*, chevalier, seigneur de Pinsolle, avocat en Parlement, conseiller du Roi et son procureur au Sénéchal de Bayonne ?

Elle fut exécutée à Dax, le 12 avril 1794 [23 germinal an 2]. Pourrait-on également se procurer les pièces de son procès ?

H. J.

—

**Pianelli La Valette.** — Vers 1902, le comte de Pianelli de la Valette fut nommé commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre Comment se rattachait-il à la famille lyonnaise de ce nom, originaire d'Italie?

J'ai vu ce commandeur qualifié « issu d'une illustre famille d'origine Corse ». Ce n'est pas l'origine prétendue par le seigneur de la Valette au XVII^e siècle.

SOULGÉ.

—

**Famille Rémy de Turicque.** — Pourrait-on me donner des renseigne-

ments généalogiques sur la famille lorraine Rémy de Turicque et m'indiquer ses armes ?

Rietstap donne les armoiries de trois familles lorraines du nom de Remy.

Jean François Rémy de Turicque était né en 1699 de Jean-Louis, capitaine aux gardes du duc de Lorraine grand duc de Toscane, et de Gabrielle de Rutènes.

Comme son père il fut capitaine aux gardes du duc de Lorraine et épousa en 1731 à Paris Ursule Poulletier, fille de Pierre Poulletier, intentant de la ville et généralité de Lyon et d'Henriette-Guillaume de la Vieuville.

L. A. S

—

**Sainte-Colombe.** — Le 21 sept. 1898, à Rome, S. Andrea delle Fratte, mariage du comte de Ste Colombe, marquis de Laubespin, avec Mlle Marie Alexandrowna Konstantinowich.

N'était-ce pas le dernier Sainte-Colombe ? A-t-il eu postérité ?

SOULGÉ.

—

**Saint-Pierre, vidame de Chartres.** — Pourquoi le duc de Saint-Simon des *Mémoires*, était il dans son jeune âge : vidame de Chartres ?

L. V.

—

**Famille Soetern.** — Un obligeant et érudit intermédiairiste pourrait-il faire connaître s'il existe encore des représentants de la famille de Soetern, dont un membre fut cet Electeur de Trèves qui en 1635 a ouvert Philippsbourg aux Français ?

La famille de Soetern n'était-elle pas apparentée à plusieurs familles alsaciennes ?

CHRISTO.

—

**Tubi, sculpteur.** — Je voudrais avoir des renseignements sur ce sculpteur italien qui est l'auteur de plusieurs statues de Versailles ; deux « Fleuves » du Parterre d'Eau, fondus par Keller, sont signés de lui. Comment est-il venu en France ? Connait-on d'autres œuvres de lui en France ou à l'étranger ? Dans quels ouvrages pourrais-je trouver sa biographie?

ASH.

[Voir pour la biographie des sculpteurs du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle, l'ouvrage Stanislas Lami. Il répond à toutes les questions que l'on peut poser. Sur *Tubi*, consulter son *Dictionnaire des sculpteurs* de l'*Ecole française sous* le règne de *Louis XIV*, (Honoré Champion, éditeur, 1906.

Tuby, né à Rome en 1630 ou 1635. Venu à Paris en 1663, il travailla sous la direction de Lebrun ; admis à l'Académie royale en 1676. Parmi ses œuvres le « Tombeau de Turenne » aux Invalides, nombreux monuments à Versailles Le catalogue de ses œuvres occupe 4 pages du livre de M. Stanislas Lami].

—

**Ordre chapitral des Quatre Empereurs d'Allemagne.** — Je possède un brevet de « la Langue de France ou Etrangère de l'Ordre Chapitral d'ancienne noblesse des Quatre Empereurs d'Allemagne » daté de 1820 et certifiant que « très noble Dame A. H. J. du Barrail a été admise... dame titulaire »

En tête gravée, la croix de l'Ordre ; 4 branches, 8 pointes, les lettres C. W. S. au centre, un ange tenant un enfant d'or sur ligne azur, et surmontée d'une couronne fermée et puis sceau à cire : écu de... (effacé il semble qu'il y ait des mots), à la bordure de gueules chargée des initiales ci-dessus ; et surmonté d'une couronne impériale ; légende : *Chancellerie de l'Ordre des Quatre Empereurs*, avec, sous le listel... La pièce est signée : le comte d'Alès d'Anduse, chancelier ; Jacobsen de La Crosnière, vice-président ; le comte d'Erlach, grand-croix ; le marquis de Fonblanca, grand-croix ; Lord Maurice Drummond, comte de Melfort, garde des sceaux ; le comte de Loubens-Verdalle, commandeur.

Quel est cet Ordre, qui ne figure pas dans le *Nouveau Dictionnaire des Ordres de Chevalerie*, par G. de Genouillac ? Nul doute que la question posée, en 1894 (XXIX, col. 98). dans l'*Intermédiaire*, ne le concerne. Il s'agissait d'un commissaire de la marine, Pierre Lavau, écuyer, qualifié, en 1770, *Chevalier de l'Ordre Impérial de l'Ancienne Noblesse*. La question fut sans réponse.

SAINT-SAUD.

**Noblesse romaine.** — Dans l'*Ordine Piano*, le chevalier acquiert la noblesse personnelle ; le commandeur, le grand croix, la noblesse héréditaire, Romaine s'entend. Pie IX en 1847 maintint ces privilèges, non révoqués je crois.

Or, j'ai vu plusieurs brefs où il est dit : « Nous te faisons Comte », et non pas : « Nous te faisons noble ». Les brefs concernant les non-nobles consentant à s'avouer tels portent-ils la clause d'anoblissement ?

Au XVIII^e siècle, plusieurs Français, nobles ou non, étaient comtes personnels romains et ne prenaient cette qualité qu'après leur nom Cependant les roturiers semblent avoir prétendu être anoblis de ce fait, puisque plusieurs arrêts du Conseil décident que les docteurs et professeurs en droit titrés chevaliers et comtes ne jouissaient pas, de ce chef, du privilège de noblesse.

En France, bon. Mais étaient-ils, sont-ils nobles au Vatican ?

En France, tous les roturiers commensaux se qualifiaient régulièrement écuyers, voire chevaliers, mais jouissaient de la noblesse personnelle, temporaire ou viagère.

Tandis qu'un comte héréditaire romain peut bien n'avoir aucune noblesse, même au Vatican.

Cependant ne trouve-t on pas depuis cent ans parmi les chevaliers de Malte, d'Honneur et de Dévotion même, quelques Français n'ayant pas d'autre noblesse paternelle qu'un titre romain ? L'Ordre estime donc ce titre anoblissant ?

SOULGÉ.

—

**A qui appartient la toile de Véronèse ?** — Dans le bureau directorial du service des objets trouvés à la Préfecture de police, 1 rue de Lutèce, à Paris, l'on n'est pas peu surpris de noter qu'il existe une toile de Véronèse apportée là par un soldat pendant la guerre et, en dépit de toutes les recherches faites pour en identifier le possesseur, non réclamée depuis. Cette toile est évaluée plus d'un demi-million. L'*Intermédiaire*, qui pénètre partout, aidera-t-il à en trouver le propriétaire ?

C. PITOLLET.

**Un portrait de Napoléon pour livre de messe.** — Le plus rare peut-être de tous les portraits de l'empereur Napoléon, dessiné en ovale, gravé sur acier, dans un encadrement de dentelle gaufré et ajouré, est celui-ci : portrait en buste, de face, la tête nue, costume des chasseurs de la garde avec décorations, l'air un peu dur (Haut. 54 mill. sur larg. 40 mill.). Le petit encadrement de dentelle (Haut. 11 cent. sur larg. 7 cent.) est orné, dans le haut, d'une renommée portant, d'une main une couronne et de l'autre une croix.

Dans le bas, se lit ce titre, gravé, sans aucun nom d'artiste : « NAPOLÉON, au retour de l'île d'Elbe ».

Cette petite image religieuse, je l'ai trouvée à Châteauroux, dans un exemplaire ayant appartenu à son auteur M. le baron Arthur Bertrand, des « Lettres sur l'Expédition de Sainte-Hélène », lors du retour des Cendres de 1840, petit volume grand in-18.

Elle doit être bien rare, car dans ma longue vie de fureteur, je n'en ai jamais vu d'autre exemplaire.

En connaîtrait-on la date et le lieu exacts de sa publication et le nom de son éditeur ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Question de paternité : « Le Roman d'un prêtre ».** — Par jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, (9^e Chambre) du 12 janvier 1877, le sieur Gendron, gérant du journal *La Tribune*, était condamné à 500 francs d'amende, pour outrages à la morale publique et religieuse, M. Juste-Charles Wladimir Gagneur, député du Jura, s'étant, par lettre publiée le 7 novembre 1876, déclaré l'auteur de ce roman, jusque là attribué à sa femme qui signait Louis Gagneur.

Une action contre M. Gagneur eût, en effet, nécessité une demande en autorisation de poursuites, que la Chambre aurait pu ne pas accorder, en ce moment, pour une telle cause.

Ce roman a été depuis publié en volume par la librairie Dentu (1882), sans que la littérature française semble avoir beaucoup gagné à cette divulgation.

Mais quel était l'auteur ? Les dictionnaires, y compris la Biographie des séna-

teurs et députés, l'attribuent, non au député du Jura, mais à sa femme, madame Gagneur, née Louise Mignerot.

En reconnaissant, par sa lettre du 7 novembre 1876, la paternité de ce factum, alors que des poursuites menaçaient son épouse, M. Juste-Charles Wladimir Gagneur aurait-il tout uniment accompli un acte de galanterie ?

P. D.

—

**« Les pères ont mangé des raisins verts... »** — Où ai je lu cette phrase ? « Les pères ont mangé des raisins verts et les fils ont les dents agacées. »

Dans la *Bible*, je pense, ou dans un Prophète... » Mais lequel ?

L. V.

—

**« La vie est brève ».** — Quel est l'auteur des vers suivants :

La vie est brève,
Un peu d'espoir ;
Un peu de rêve,
Et puis bonsoir !

V. P.

—

**Etymologie de Plombières.** — Dans le numéro de la *Revue de la Semaine* du 12 août, M. Emile Magne s'exprime ainsi à propos de la dénomination de la ville de Plombières dans les Vosges :

Selon les uns, les Celtes la baptisèrent (*Plon-Ber* : eau chaude) ; selon les a tres, les Romains (*Plumbi aqua* : eau de plomb et autres étymologies plus fantaisistes) ; selon d'autres encore, les Allemands (*Plumbersbad* : b in des pleurs). Le vrai nom original de la station paraît être *Plumières*, nom populaire venu de l habitude prise par les habitants de plumer leurs volailles à l'aide des eaux chaudes. Ce nom figure dans les anciennes chartes, et encore au XVI^e siècle sous la plume de Montaigne.

Ces diverses étymologies paraissent bien fantaisistes. En ce qui concerne le nom celtique, je me récuse dans mon ignorance de ce dialecte indo-européen. Le nom latin fleure l'officine d'apothicaire ; celui d'*Aquæ Plumbariæ* serait, ce me semble, plus justifié. Quant au nom allemand, il a peut-être été jadis *Plumbers bad*, mais actuellement la cartographie germanique l'orthographie *Plumbers*. Dans tous les cas, je doute qu'il signifie *bain des pleurs*, le mot pleurs se disant en allemand *Thränen* ou *Zæbren*. Enfin l'explication du nom *Plumières*, en dépit de l'autorité de Montaigne, me paraît bien tirée par les cheveux, ou par les plumes, comme on voudra.

Il existe en Bourgogne, non loin de Dijon, un autre Plombières. En recherchant l'étymologie de ce dernier endroit, ne serait il pas possible de déterminer, par analogie, celle de la station thermale lorraine ?

CINQDENIERS.

—

**Les carosses à coulisses.** — En note des *Mémoires de St-Simon*, publiés dans l'Edition des Grands Ecrivains d'Hachette, on lit que « Henri de Casaur était premier maréchal du Duc de Berry. Le roi lui donna, dit l'annotateur, une place de gentilhomme ordinaire, le 1^er juin 1817, mais il ne l'accepta. Il obtint en décembre 1715, avec son frère, colonel d'infanterie, un privilège pour les « carosses à coulisses ».

Qu'étaient exactement les « carosses à coulisses ».

J...

—

**Ganymédisme Madégasque.** — Dans son livre sur l'*Etrange existence de l'abbé de Choisy*, M. Jean Mélia cite (p. 225) un passage d'une lettre de cet académicien, célèbre surtout par sa courtisanerie et ses travestis, assez curieux.

Choisy raconte qu'à Madagascar il y a des oiseaux si forts qu'ils enlèvent les moutons et n'épargnent même pas les hommes.

Le gouverneur de l'île en a un fort privé, que l'on a dressé à porter un homme en l'air, qui le conduit avec une petite corde passée dans son bec, comme un cavalier fait un cheval avec sa bride. On dit que cet oiseau, sous sa charge pourrait faire vingt lieues en une heure, si l on voulait courre la poste sur une monture si bizarre. Il porte un homme avec autant de facilité qu'un faucon enlève un pigeon. J'ai été témoin oculaire de ce prodige et c'est, à mon avis, la chose la plus merveilleuse qui soit ici.

Que faut-il croire de cet étrange récit ?

On sait que lammergeyer enlève des moutons et des enfants mais *quid* de la vraisemblance d'un dressage aussi extraordinaire ?

NISIAR.

# Réponses

—

**Incendie du théâtre du Marais** (LXXXIII, 474 ; LXXXIV, 54). — La même question, à propos de la même estampe, a déja été posée par Jules Cousin, en 1879, lors d'une séance de la *Société de l'Histoire de Paris*. Jules Cousin y décrivait la gravure originale, qui a pour légende : *Jodelet eschapé des flames*, légende accompagnée des vers suivants :

Je me sauve du feu, plus gueux qu'un rat [d'église,
Si vous ne m'assistez, je me vois en chemise ;
Tous mes biens sont bruslez avec notre tri- [pot.
Rendez-moi par vos dons mon humeur ordi- [naire.
L'oublieux perd et chante ; et moy, tout au [contraire,
Si je ne gagne au jeu, je ne puis dire mot.

Il y est bien question d'un « tripot » brûlé, mais sans aucune allusion au *Théâtre du Marais*, et sans indication de date. Edouard Fournier rappela à ce propos l'*Epître dédicatoire à la duchesse du Maine* qui précède l'*Histoire de la Poésie Française* par Mervezin, (1706). Dans cette épître, il est également parlé de l'incendie d'un théâtre, créé par *Mondori*, dans la rue Grenier-St-Lazare, cette rue et celle Michel-le-Comte n'en forment en réalité qu'une seule en deux parties. Mervezin s'exprime ainsi :

Après que Corneille eut fait sa *Mélite*, (c'est-à-dire vers 1629) il la donna aux comédiens de Rouen ; Mondori, qui en estoit le chef, connut que cette pièce serait bien reçue à Paris ; il y vint avec sa troupe pour la représenter ; il s'établit au Marais, (*sic*) dans la rue Grenier Saint-Lazare. Quelque temps après, le jeu de paume dans lequel on représentoit la piece *fut entièrement brûlé, et Mgr. le duc d'Orléans le fit rebâtir*, mais cette troupe se dispersa bientôt après, et les principaux acteurs entrèrent dans celle de l'Hôtel de Bourgogne.

Le 9 octobre 1633, « Guillaume de Gilbert, sieur de Mondory », et damoiselle Marie Berthelin, sa femme, habitaient encore sur la paroisse St-Nicolas des Champs.

Il paraît donc établi que le théâtre du jeu de paume de La Fontaine brûla vers 1629, mais qu'il abritait la troupe rouennaise de Mondori et non celle du Marais, à laquelle Julien Bedeau, dit Jodelet, appartint de 1610 (?) à 1634 ; à cette date, il entra, par ordre, dit Jules Cousin, à l'Hôtel de Bourgogne.

Quant à *Mélite ou les fausses lettres*, la comédie de Corneille, le commissaire Delamare en donne la primeur à l'Hôtel de Bourgogne, et ajoute quelques renseignements qui viennent épaissir les ténèbres entourant déjà l'histoire de ces différentes scènes :

Le concours y fut si grand, que les comédiens qui avoient été réduits, *encore une fois*, faute de spectateurs, au seul Hôtel de Bourgogne, se séparèrent de nouveau, et rétablirent *la troupe du Marais du Temple*.

Delamare néglige de dire où et quand. *La Bibliographie Cornélienne* du regretté Picot serait sans doute intéressante à consulter sur ce sujet, car un travail du savant bibliographe peut-être considéré comme « ne varietur ». J'ai lu, dans un ouvrage dont le titre m'échappe, que *Mélite* avait été représentée, à l'origine, à la fois sur deux théâtres (?).

La fermeture du théâtre de la rue Michel-le-Comte reste elle-même très nébuleuse, les conclusions de l'arrêt du 22 mars 1633 étant purement « suspensives », et non définitives ; en voici les termes :

*Conclusions du procureur général du roy, tout considéré :* La cour ordonne que sur le dict appel, les parties *au ont audience* au premier jour d'après Quasimodo ; cependant a faict inhibitions et deffenses ausdicts comédiens de faire aucun exercice de comédiens, au dict jeu de paume de la Fontaine, *jusques à ce que autrement en soit ordonné*.

Quel fut le résultat de cette audience contradictoire postérieure à l'arrêt ? L'arrêt fut-il confirmé ? Je l'ignore et je ne suis pas, je crois, le seul à l'ignorer. L'arrêt du 22 mars 1633, fort long, ne cite aucun autre nom que celui de Jacques Avenet, aucun titre ou qualification quelconques touchant le théâtre poursuivi.

En outre, si le théâtre de la rue Michel le Comte fut supprimé en 1633, il ne put être incendié en 1634, date généralement admise, tout au moins en qualité de théâtre exploité. Je ne trouve en effet, nulle part, qu'une autre troupe vint à cet endroit, incommoder à nouveau les

« 24 habitans à portes cochères » de la rue précitée, « leurs familles et leurs domestiques ».

Quelques auteurs du XVIIIe siècle, parmi lesquels Hurtaut et Magny, le chevalier de Mouhy, ce dernier spécialiste des questions théâtrales, mentionnent le théâtre du Marais et celui de la rue Michel-le-Comte comme deux établissements tout à fait distincts : le premier ouvert en 1600, (Hurtaut et Magny disent par erreur typographique 1660 (1) à l'*Hôtel d'Argent*, rue de la Poterie des Arcis ; le second créé en 1632 au jeu de paume de la Fontaine, qui avait Jacques Avenet pour locataire. Ces mêmes auteurs affirment que les comédiens du Marais, transférés vieille rue du Temple, (au jeu de paume des Marests, près l'égout), y subsistèrent jusqu'en 1673, année où Molière mourut, époque à laquelle furent réunies, par ordre du roi, les troupes du Marais et de l'Hôtel de Bourgogne. Ce fut sur la scène de la vieille rue du Temple, qu'eut lieu le duel épique, à l'épée, entre Mlles Marotte Beaupré et Catherine des Urlis.

La question de M. Henry Lyonnet attend donc encore une réponse pleinement satisfaisante : le théâtre de la rue Michel-le-Comte s'appela-t il jamais *Théâtre du Marais* ?

Je note ici, pour mémoire, le dernier théâtre de ce nom, fondé en 1791, par Beaumarchais, dans la rue Culture Ste-Catherine, et où il fit représenter en 1792 sa pièce *La mère coupable*.

Les jeux de paume transformés en théâtres, ceci s'adresse à M. le Bibliophile comtois, furent légion. Sans parler des deux mentionnés dans cette notice, je puis citer encore ceux : *de la Croix blanche*, rue de Buci ; de la *Croix-Noire*, au port St-Paul ; de la *Bouteille*, rue de Seine ; des *Métayers*, rue Mazarine ; de l'*Etoile*, rue des Fossés St Germain des-Prés, presque tous intéressant l'*Illustre Théâtre* ou la *Comédie Française* ; le jeu de paume de la rue des Quatre-Vents, qui hospitalisa le *Théâtre* éphémère de *Mademoiselle* ; enfin le jeu de paume privé de l'Hôtel de Bourgogne, qui devint le théâtre si connu.

Ed. M. M.

N. B. — Les Comédiens du Marais sont encore indiqués vieille rue du Temple, entre les rues de la Perle et des Coustures St-Gervais, aux plans Gomboust, 1653 ; Jouvin de Rochefort, 1672 ; et même dans la réduction de ce dernier plan, publiée en 1676.

*
* *

La séparation en deux troupes des comédiens de la troupe royale (hôtel de Bourgogne) et la construction d'un théâtre permanent à l'hôtel d'Argent (qui n'était pas au Marais, mais dans le quartie de la Grève ou le quartier Saint-Martin) fait partie des légendes, hypothèses sans preuves et affirmations en l'air dont les historiens du théâtre et ceux de Paris, de Félibien, Sauval, Chappupeau, des frères Parfait, à Dulaure, Paul Lacroix et autres, ont encombré l'histoire assez obscure des premières troupes parisiennes du XVIIe siècle. M. Eugène Rigal, qui a commencé à mettre un peu de précision et de clarté dans cette histoire par une étude minutieuse des documents et une critique exigeante (*Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris de 1548 à 1635*, publiée chez A. Dupret en 1887 ; et réédition remaniée dans le volume : *Le théâtre français avant la période classique*, librairie Hachette, 1901) paraît avoir bien établi qu'il n'y a jamais eu à l'hôtel d'Argent que des passages momentanés de troupes diverses, un entre autres de la troupe royale passagèrement brouillée avec les confrères de la Passion et dépossédée de l'hôtel de Bourgogne, en février-mars 1622, et qu'il n'a existé, en dehors de cette troupe, de théâtre rival permanent qu'à partir du moment où la troupe Lenoir-Mondory, ancienne troupe du prince d'Orange, après de nombreux séjours passagers à Paris en diverses salles, y compris l'hôtel de Bourgogne et une tentative pour s'installer rue Michel-le-Comte en 1633-34, s'est fixée cette même année, au jeu de paume de la rue Vieille-du-Temple, sous son nom nouveau de « Comédiens du Roi », et a fondé

(1) L'année 1600 est la bonne date, car un arrêt du 12 novembre 1609 réglementait les heures de spectacle et le prix des places pour les Comédiens de l'hôtel de Bourgogne et de l'*Hôtel d'Argent*.

ainsi le premier et unique « Théâtre du Marais ».

IBÈRE.

—

**Le docteur Deneux et la duchesse de Berri** (XLIII ; LXXXIV, 2, 35). — Cette question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* en 1901 par M. Paul Pinson.

Un collaborateur, qui signait Cz, a répondu que les papiers laissés par le Dr Deneux, et parmi lesquels se trouvaient quelques lettres particulièrement intimes de la duchesse de Berri, étaient allés à son neveu et héritier, M. Hénaux, alors chemisier rue Ste Anne. En 1874, au moment où s'agitait la question d'une restauration monarchique, M. Hénaux aurait eu la velléité de faire hommage de ces lettres au comte de Chambord dès que celui ci serait remonté sur le trône de ses ancêtres. On ne sait pas si le possesseur du dossier a mis son intention à exécution. M Hénaux, retiré des affaires et dans les environs de Paris, serait mort une quinzaine d'années avant la fin du siècle dernier.

D'après M. Paul Pinson, la bibliothèque importante et curieuse du Dr Deneux, ainsi que plusieurs volumes de Mémoires manuscrits fort intéressants et renfermant notamment des renseignements sur les accouchements de la duchesse de Berri, auraient été vendus aux enchères par la libraire de la rue Mazarine, A. Voisin.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Sous-lieutenants et lieutenants en second au XVIIIe siècle** (LXXXIV, 8, 104). — Au sujet de cette intéressante question voici les renseignements que j'ai pu trouver dans mes notes.

Le grade de Sous-Lieutenant date vraisemblablement de la fin du règne de Louis XIII.

En 1668, les Enseignes, c'est à dire les officiers connus sous cette qualification, ayant été supprimés, les sous-lieutenants les remplacèrent. Les Ordonnances mentionnent depuis 1671 les sous-lieutenants d'Infanterie ; ce qui a laissé douteuses les époques, c'est que le grade ne fut pas institué en même temps dans l'infanterie et la cavalerie : on établissait les sous lieutenants pour la guerre et on les cassait pour la paix.

De 1718 à 1742, à ce que rapporte Bardel, il n'y avait de sous lieutenants que dans quelques compagnies d'Infanterie, non dans tous les régiments, ce qui expliquerait la non présence de sous-lieutenants dans les cadres du Régiment du Roi de 1732 à 1736.

L'Ordonnance de 1768 commence à s'occuper des sous-lieutenants avec détails. Jusqu'au ministère de Saint-Germain il n'y avait eu par compagnie d'infanterie qu'un sous lieutenant, mais le nombre des compagnies par bataillon ayant été réduit de moitié et leurs forces ayant été doublées, il fut reconnu depuis 1776 jusqu'en 1791 un sous-lieutenant en premier et un sous-lieutenant en second.

Sous Louis XV le Roi seul nommait aux sous-lieutenances.

L'uniforme comparé à celui des lieutenants ne présentait que de légères différences. De 1710 à 1784 les uns et les autres, quand ils quittèrent l'esponton ont été armés de fusils.

A la fin du XVIIe siècle la solde d'un sous-lieutenant était de 270 livres, soit actuellement 497 francs ; en 1738 elle était de 365 livres soit 369 francs ; en 1768 de 540 livres, qui équivalent à 545 francs, et enfin en 1797 elle atteignait 1000 francs.

Le sous lieutenant marchait presque l'égal du lieutenant, puisque ce dernier n'avait pas autorité pour le punir, mais les règlements de service depuis et y compris ceux de 1788 ont consacré en termes formels la supériorité du grade de lieutenant et son droit de punir le sous-lieutenant.

Les lieutenants en premier et en second, les sous-lieutenants en premier et en second ont les mêmes fonctions et devoirs à remplir. En l'absence de l'un d'eux l'autre surveille la section (Première section par le lieutenant et deuxième pour le sous lieutenant) Mais l'institution des officiers en second était vicieuse par l'homonymie et la périphrase de la qualification, par les prétentions que ces officiers élevaient, par les résistances et la dérision qu'ils opposaient aux ordres de leurs quasi égaux, par le caractère équivoque

du grade et la nature indécise de leurs fonctions, par l'incertitude ou la parité des marques distinctives.

JEAN BRUNON.

—

**Les Ecossais en France** (LXXXIII; LXXXIV, 53). — Aux références déjà données joindre l'indication de ce volume, copieux en documents et en renseignements de M. René Gordon :

*Les Ecossais en Berry. — Paroisse de Saint-Outrillet de Bourges*, s. l. (Nevers, imp. de la Nièvre), 1919 ; in-12, de 82 p., frontispice et pl. dépliable.

P. D.

—

**Rue Antoine** (XLVIII, 506). — Il y a quelque dix-huit ans, le 10 octobre 1903, un de nos confrères signalait une gravure de l'époque révolutionnaire qui portait l'adresse : « rue Antoine n° 216, au coin de la rue ci-devant Royale », et, en même temps qu'il confondait cette rue Royale avec la rue des Moulins actuelle (dont une partie était en effet ainsi dénommée en 1789), il demandait ce que pouvait bien être « la rue Antoine ». Cette question n'a pas jusqu'ici reçu de réponse.

Si le confrère en question est encore abonné de l'*Intermédiaire*, je me ferai un plaisir de lui apprendre que la rue Antoine est tout simplement la rue Saint Antoine laïcisée en 1792 avec tous les autres noms des Saints de la capitale, et que la rue Royale dite aussi rue Royale-Saint-Antoine, est la rue de Birague actuelle, qui conduit de la rue Saint-Antoine à la place des Vosges (ci-devant Royale). Ouverte en 1605 par ordre de Henri IV, cette voie publique reçut en 1792 le nom de la rue des *Fédérés*, et en 1800 celui des *Vosges*. Un arrêté préfectoral du 14 avril 1814 lui rendit son premier nom. De 1848 à 1852, elle reprit la dénomination de rue des Vosges. Enfin, en vue d'éviter des confusions avec la rue Royale des Tuileries, elle reçut postérieurement le nom cardinalice qu'elle possède actuellement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Château de Langé (Indre)** (LXXXIV, 43). — Geneticus trouvera, sur le château de Langé (Indre) et ses propriétaires tous les renseignements qu'il peut désirer dans l'ouvrage : *Les Châteaux et belles demeures de la France*, et leurs décorations intérieures et meubles. Paris, s. d., in 4° jésus, 14 volumes texte et plus de 3.000 illustrations.

M. E.

—

**Famille Arnault** (XIV, 161, 512). — Il y a exactement vingt ans, un abonné qui signait S. R., sollicitait des renseignements sur la descendance d'Antoine Vincent Arnault, l'académicien, *dont il s'occupait d'écrire la biographie*. Il ne reçut qu'une seule réponse, émanant d'un confrère signant L. C., qui le priait en retour de vouloir bien lui communiquer les indications qu'il pouvait posséder sur la famille Arnault. La conversation n'alla pas plus loin, du moins dans l'*Intermédiaire*.

Si, comme je l'espère, Messieurs S. R. et L. C. comptent toujours parmi nos collaborateurs, je leur serais très reconnaissant de vouloir bien me faire savoir :

1° à quelle époque est morte Madame Arnault, née Guesnon de Bonneuil, sœur de la comtesse Regnault de Saint-Jean-d'Angely ? Arnault qui, dans ses *Souvenirs d'un Sexagénaire*, parle volontiers de ses belles sœurs, est beaucoup plus réservé sur le chapitre de sa femme et se borne à faire connaître à ses lecteurs, en racontant brièvement, au début de son récit, les circonstances de son mariage, « qu'elle ne survécut à son père que quelques années ».

2° si la biographie d'Arnault, annoncée par M. S. R., a été publiée, à quelle date et chez quel éditeur ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**L'amiral Bruix** (LXXXIV, 52). — L'abbé Besselere a publié en 1870 une anecdote intéressante sur la résistance qu'opposait parfois l'amiral aux impérieuses, mais alors malencontreuses, volontés de Napoléon ; il a publié aussi une lettre de ce même amiral qui ne concerne toutefois que ses prétentions généalogiques : lettre fort longue et très curieuse à ce dernier point de vue.

J'ai essayé moi-même, sans trop y réussir, de rattacher, comme il le voulait, sa famille à celle des barons de Bruix de Chalosse.

Quoi qu'il en soit, on trouvera sur les exploits nautiques de l'amiral une bonne notice dans *Dictionnaire de la Conversation*, édition Duckett, t. III.

AURIBAT.

—

**Famille de Coigny** (LXXXIII ; LXXXIV, 61) — Les descendants ont fait paraître pour eux seuls, un volume fort intéressant en anglais, Londres, s. d. (vers 1880) sur la famille de Coigny et le domaine de ce nom. Mme la comtesse Beauchamp et lord Mauvers avaient envoyé un exemplaire à l'auteur des *Châteaux et belles demeures de France*, qui l'a publié, y étant autorisé, en 1910, peu avant la vente des meubles et objets d'art du château de Coigny (Paris, Hôtel Drouot).

M. E.

*
* *

Je consulterais les Archives de la marine, actuellement déposées aux Archives nationales (Hôtel Soubise). Il faudrait aussi consulter les catalogues des Archives de la Bibliothèque Nationale.

A. N.

—

**Cora Pearl** (LXXXIV, 45). — Il a été question à diverses reprises dans l'*Intermédiaire* (LIII, 225 ; LXVI, 725 ; LXVII, 14, 158) des *Mémoires d'Emma Elizabeth Crouch, dite Cora Pearl*, publiés en 1886, par Jules Lévy, père des Incohérents, en un volume in-12, contenant le fac-similé de l'acte de naissance, le 23 février 1842, de la très ci-devant colombelle. Le père, Frederick William Nicholls Crouch, y était donné comme professeur de musique.

Encore que le comte Hérisson d'Hérisson ait été tenu par quelques-uns pour le teinturier, sinon pour l'auteur de cet indigeste et décevant salmigondis, (il faisait mieux en vérité !) l'éditeur attesta son authenticité et déclara avoir en main le manuscrit écrit de celle de la narratrice.

Quant aux renseignements touchant les dernières années de la carrière de Cora, « pourquoi, interrogeait en 1913, M. Jacques Renoux — n'en pas demander à l'aimable parisien connu sous le nom de Godefroy de Bouillon, qui en fut un peu témoin et fit le geste de se suicider pour elle ?

M. Arthur Heulhard a, dans la préface de *Bravos et Sifflets* (A. Dupret, 1886), prêté quelques propos dénués de prétention à la vieille Cora au lendemain de la publication de ses mémoires :

Je n'ai pas plus de prétention au style qu'à la pudeur ; je n'ai jamais pu acquérir l'un, j'ai depuis longtemps perdu l'autre. Si j'ai publié mes *Mémoires*, c'est parce que mes fournisseurs me menaçaient de publier les leurs dans les journaux, selon la vilaine coutume d'à présent.

Il y avait beau temps, d'ailleurs, que ses beaux jours étaient révolus. Déjà, en 1877, exactement, les jeudi 24 mai et vendredi 25 mai, Mlle Cora Pearl avait vendu, par le ministère de Me Charles Pillet, commissaire-priseur, mobilier, argenterie, objets d'art et tableaux qui garnissaient son hôtel, 101, rue de Chaillot. Certes, la demoiselle ne songeait guère à teindre alors en bleu les bas blancs de sa jeunesse et sa bibliothèque ne trahissait aucune prétention littéraire, se bornant, en tout et pour tout, à ces quatre volumes, encore contenaient-ils de belles images, auxquels le commissaire-priseur avait cru devoir consacrer un article spécial :

LIVRES

137 *bis*. — *Histoire de Don Quichotte* en 2 volumes, grand in-4°, illustrations de Gustave Doré. *La Sainte-Bible*, en 2 volumes, grand in 4°, illustrations de Gustave Doré.

Quelque admirateur fanatique de Doré ou l'artiste lui-même avait-il gratifié Emma-Elisabeth Crouch de ces 4 volumes aujourd'hui recherchés que, vraisemblablement, elle ne lut jamais.

Pour le reste, à ce que divulgue le catalogue, « c'était riche », comme dit madame votre concierge, mais n'infirmait en rien la définition connue des Goncourt :

« Le beau est ce que votre maîtresse et votre servante trouvent d'instinct affreux », et à l'époque de sa splendeur, la courtisane n'avait point jugé utile d'encombrer son hôtel de laideurs de ce genre.

Puis était venue la misère qui précéda et suivit la publication des *Mémoires* ; à la place de l'hôtel, le petit appartement, dont difficilement, « les louis recueillis

ici et là par Eugénie Déforêt », ancienne amie promue à la dignité de gouvernante, lui permettaient de payer le terme (1).

PIERRE DUFAY.

—

**Jules David, peintre** (LXXXIII, 381 ; LXXXIV, 115). — M. le comte de Rochambeau, sous le n° 1457 de son excellente et consciencieuse *Bibliographie des Œuvres de La Fontaine*. Paris, Al. Rouquette, 1 gros in-8°, 1911, a tout au long raconté les déboires qu'eut à subir Armand Aubrée, l'infortuné éditeur des Fables de La Fontaine, illustrées par Jules David, par suite de l'insuccès qu'éprouva leur publication.

De cet article, nous citerons ce passage, tellement il respire en soi, la bonne foi et l'exactitude :

« Cette édition fut annoncée en janvier 1837, par le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, avec une notice de M. Alfred de Montferrand et 400 illustrations de Jules David, vignettes, culs-de-lampe ou lettres ornées, gravées par MM. Thompson, de Paris et de Londres et encadrées en couleurs. Elle devait paraître en livraisons à 0 fr. 50 et former deux volumes. Les deux premières livraisons parurent, mais le succès, en fut sans doute contrebalancé par les fables de Grandville, contenant, en 40 livraisons à 0 fr. 50, 120 gravures hors texte, et on s'en tint là. L'éditeur, ayant entre les mains son édition, la brocha en deux volumes ; le succès ne venant pas, il la mit en un volume avec la date de 1839 ; enfin pour concurrencer l'édition de Grandville, il la remit en 2 volumes avec planches hors texte et la vendit en « 90 livraisons à 4 sous ».

Toutes ces tribulations n'indiquent pas que les illustrations de Jules David furent appréciées comme d'un maître.

ULRIC R.-D.

—

**Duranty** (XIV, 105 ; LXXVIII ; LXXIX ; LXXXIII, 163) — D'après l'acte de naissance de Duranty produit par Philippe Burty, l'auteur du *Malheur d'Henriette Gérard* était né le 6 juin 1833 d'une certaine Emilie Duranty, qualifiée sur l'acte de « rentière » Or, voici ce que Jules Troubat, qui, lui aussi, a connu Duranty, écrit au sujet de son origine dans une notice ajoutée à la fin de son ouvrage : *Une amitié à la D'Arthez-Champfleury-Courbet-Max Buchon :*

Duranty était le fils de Mme Lacoste, femme distinguée qui avait connu Lamennais et Mérimée, et qu'on rencontrait aux soirées de Mme Louise Colet. Elle n'avait pas vu d'un bon œil ce fils *se lancer* dans la littérature, et avec l'inévitable boulet encore, que toute la bohême traînait en ce temps-là après soi. La vie était difficile dans les conditions où il commençait à se la faire, et l'étude de la *réalité*, qu'il fallait rendre accessible au grand public, n'était pas fait non plus pour lui dorer l'existence. Duranty avait renoncé à un emploi dans un Ministère pour écrire des romans Ce qui lui donna le plus à vivre, ce fut un théâtre de marionnettes qu'il monta dans le jardin des Tuileries, sous l'Empire, et où il faisait jouer des pièces de sa composition qui ont formé un beau volume illustré. Il se reprit au roman sous la République et publia, en 1878 : *les six barons de Septfontaines* (Chez Charpentier). Il mourut à la maison Dubois, aux mains du naturalisme. Emile Zola et le vicomte de Liesville, cet autre disciple de Champfleury pour la partie céramique seulement, furent les exécuteurs testamentaires de Duranty, passé du Girondinisme à la Montagne.

Il est évident qu'une pièce officielle présente plus de garanties que de simples allégations, même émanant de contemporains en situation d'être bien informés. Il paraît donc établi par l'acte de naissance publié par Burty, que Duranty est né, hors mariage d'une Dlle Emilie Duranty. D'autre part, on sait par Jules Troubat que sous le nom de Mme Lacoste, celle-ci fréquentait chez Louise Colet, et que, là ou ailleurs, elle avait connu Lamennais .. et Mérimée ; il n'y aurait rien d'étonnant que cette Emilie Duranty, après avoir connu dans le sens biblique du mot, l'auteur de *Clara Gazul*, et en avoir eu un enfant, ait épousé un M. Lacoste, ce qui concilierait les dires — en apparence contradictoires — de Burty et de Troubat.

Mais on ne voit point paraître, dans tout cela, la « grande dame », amie de la famille Montijo, qui, suivant M. Christo-

(1) Chincholle : *La Fin d'une Pécheresse* (*Femmes et Rois*. Paris, Marpon et Flammarion, s. d. in-12, p. 166-172).

phe, aurait été la mère de Charles Duranty.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Du Verger d'Auranne** (LXXXIV, 2, 52, 118). — N'en doutez pas, cher collaborateur, il existe un lien de parenté entre les Duvergier de Hauranne et l'abbé de Saint Cyran du Verger d'Auranne, parce que ces deux noms sont *quid unum et idem* : c'est absolument la même famille, comme il ressort de la généalogie des Du Vergier de Hauranne qui fait partie d'un fonds Communay en ma possession.

J'avoue toutefois que je n'ai jamais rencontré l'orthographe fantaisiste d'*Auranne*.

AURIBAT.

—

**D. C. Ellaume** (LXXXIV, 52, 118). — On connait au XVIII^e siècle deux ébénistes, fabriquant commodes et bureaux en marqueterie, du nom d'Ellaume, orthographié aussi parfois, Ell-e-aume.

Tous deux habitaient rue Traversière, au faubourg Saint-Antoine, à Paris.

P. B.

—

**Famille Eusterkem de Borroger** (LXXXIV, 4). — Je ne sais absolument rien de cette famille, mais le Bibliophile Comtois ne fait-il pas erreur en plaçant son habitation à Marimont, près Benestroff ? Ce Marimont, l'ancien *Morsperg*, eut bien un château au Moyen âge, mais ce château, qui était une assez importante forteresse, défendue par une double enceinte, a été détruit à une époque déjà très reculée. Ne s'agit-il pas plutôt du château de Marimont (ancien département de la Meurthe) situé à 1500 m. nord de Bourdonnaye, et qui pendant une grande partie du XIX^e siècle fut la propriété de la famille de Janckowitz ?

Le hameau de Marimont (appelé quelquefois Petite-Marimont) où se trouve cette dernière habitation, dépendait, sous l'ancien régime, de la châtellenie de La Garde.

C. L.

—

**Meceslas Golberg** (LVIII). — Le nom de Meceslas Golberg est redevenu d'actualité.

La presse parisienne, a été amenée à remettre en lumière cette curieuse physionomie en raison d'une circonstance tragique. L'enfant qu'il avait eu avec une institutrice, à l'âge de 26 ans, a attaqué les voyageurs dans le train rapide de Marseille, fin juillet 1921. Reconnu par le mari de sa mère, le docteur Charrier ; il avait mené une existence déplorable. Arrêté après sa dernière aventure, au Quartier Latin, il livra ses complices qui furent tués par les agents chargés de leur arrestation.

—

**Mlle de l'Isle du Fief** (XLVI, XLVII, LXXXIV, 25). — Je possède sur cette aimable centenaire, une notice fort intéressante (tirage à part de *la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* 1901). Je la tiens à la disposition de M. Mémor.

Mlle de l'Isle était-elle de la famille de M. Gouin du Fief ? Au cours de mes lectures j'ai relevé un certain nombre de notes sur les femmes vendéennes de la Grande Guerre. Celles intéressant Madame Gouin sont contradictoires ; son existence a besoin d'être fixée.

Poirier de Beauvais lui consacre une longue page (*Mémoires*, p. 175) il la rencontre à Pontorson avec trois enfants ; tous dans une détresse inouïe ; puis il la signale en Vendée combattant à l'armée de Charette par vengeance.

Bittard des Portes (*Vie de Charette*, page 344) par inadvertance la fait combattre à Torfou (19 septembre 1793) pour venger la mort de son jeune fils laissé au pays, tué par un misérable appartenant aux colonnes infernales (qui ne furent mises en mouvement qu'en janvier 1794).

Lucas de la Championnière, (*Mémoires*, p. 181), qui la connut à l'armée de Charette lui est très défavorable. « Petite brune point trop jolie, pas trop jeune, écrit-il... On l'avait surnommée le *chevalier de Berlinguette*... quant aux exploits de cette Dame, on ne sait ce qu'elle a fait à la Grande Armée... elle paraît n'avoir pris part à aucun combat sérieux. . »

Malgré ces divergences la vie de Madame Gouin fut terriblement agitée : suivant malgré elle l'armée catholique et royale d'Anjou dans sa marche d'outre-Loire, combattant en Vendée en souvenir d'un fils tué, « régnant sur le cœur du

roi de la Vendée », retrouvant un époux habitant l'Angleterre, que l'on préférerait voir à sa place les armes à la main, cette mère de quatre enfants, même distinguée par Louis XVIII est d'un souvenir pénible. Mais je suis certain que la réalité de son existence dut mieux valoir que celle qui lui a été faite dans un but de glorification par de basses légendes. Son voyage en Angleterre, comme émissaire de Charette, n'a rien d'invraisemblable.

A. VELASQUE.

—

**Le général Mellinet et la famille Thiers** (T. G. 580 ; LXXXIV, 46, 213, 441 ;LXXXV, 28, 123).— *L'Intermédiaire* a déjà eu l'occasion,en 1896,de s'occuper du général Mellinet et de son père. Les réponses données alors ont confirmé la mort du vieux révolutionnaire à Saint-Josse ten-Noode-lez Bruxelles,le 19 juillet 1852, trois ans après sa libération de la citadelle d'Anvers ; elles ont fait connaître, en outre, que son fils, le général Emile, était décédé à Nantes le 20 janvier 1894.

Celui-ci occupait sous le second Empire les fonctions de commandant supérieur des gardes-nationales et avait été choisi, en 1865, par le Grand-Orient pour succéder,comme grand-maître des Francs Maçons, au Maréchal Magnan. Mélomane distingué, il avait réorganisé la musique de la garde impériale. En dépit du jacobinisme de ses père et grand-père,il ne craignait pas de paraître à la cour de Napoléon III, et même de jouer la comédie à Compiègne ; dans la fameuse représentation des *Commentaires de César*, il avait assumé le rôle d'un vieil invalide, tandis que Mme de Metternich était en cocher de fiacre, Gallifet en fantassin et le « petit Prince » en enfant de troupe. Un portrait du général Mellinet, dessiné par Emile Bayard et gravé par Dumont, se trouve dans le n° 72 du tome II du *Journal Illustré* de juin-juillet 1865. Le vieux brave est représenté de face, en tenue de général de division ; la figure, mâle et energique, est ornée de la moustache et de l'impériale, chères aux militaires de l'époque.

Pour revenir à la famille Dosne, voici quelques nouvelles précisions expliquant la présence des familles de Flaghac et de Gramedo sur le billet de faire part de la mort de Thiers.

Madame Baucheron Saint-Ange, née Dosne, tante de Mme Thiers, eut une fille mariée à Fortuné Delavigne, avoué à Paris, 19 quai Malaquais, frère de Casimir et de Germain Delavigne. M. et Mme Fortuné Delavigne eurent à leur tour une fille, Victorine, qui épousa un M. Marie Ludovic Renault. De cette union naquirent deux filles qui vivent encore :

1° Marie-Guillaumette-Alexandrine, qui épousa le 24 janvier 1877 Robert-Joseph-Jacques Marie Le Normand, baron de Flaghac, dont deux fils :

Jean Robert Marie, baron de Flaghac, né le 6 novembre 1877, marié à N... de Nivac, et domicilié à Paris, rue du colonel Moll, 21,

et François de Flaghac, habitant avec sa mère, rue Marignan, 21,

Et deux filles :

Adélaïde-Hélène-Marie, née le 10 janvier 1879, et Guillemette-Henriette-Marie, née le 8 septembre 1880 ;

2° N..., marié à Yvan Manuel, comte de Gramedo, dont deux fils :

Edouard, marié à Ethel Spencer Brown et habitant avec sa mère, rue Fabert 44,

et Tristan, domicilié rue La Boétie, 116,

Et une fille, Marie-Antonia.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS

—

**Claude de Nesle, abbé de Reigny** (LXXXII, 239 ; LXXXIII, 115, 407). — Suivant le conseil de notre collaborateur « Saint-Valbert », j'ai profité d'un voyage à Auxerre pour consulter la liasse H 1562 des Archives de l'Yonne. Les notes de Noël Dainy sont très sommaires et se réduisent pour Claude de Denesvre à une simple fiche mentionnant son nom.

Mais les renseignements extraits des archives locales me permettent d'avancer ce qui suit :

Claude de Denesvre fut baptisé à Avallon le 19 septembre 1559 : il était fils de Michel de Denesvre qui fut échevin en 1570-1571 et d'Anne Pirot. Il était arrière petit-fils de Germain de Denesvre, qui en compagnie des notables de la ville d'Avallon assistait à la reddition des comptes en 1486 Entré jeune dans les ordres, il devint chanoine de la collégiale St-Lazare. Après les troubles de la Ligue, pendant

lesquels sa famille joua un rôle prépondérant à Avallon, il devint aumônier ordinaire du roi Henri IV. Nommé abbé commandataire de Reigny, il en prit possession en 1597.

MONS.

—

**Famille Outhenin** (LXXXIII, 481). — Les Outhenin-Chalandre, de Franche-Comté, portent : *De gueules à la croix cantonnée en chef de 2 croissants et en pointe de 2 étoiles, le tout d'argent.*

SAINT-SAUD.

*
* *

*Othenin* et *Outhenin* sont des formes diminutives du nom de baptême *Othon*. Un seigneur de Cléron (Doubs : arrondissement de Besançon, canton d'Amancey) se nommait Othenin au xv° siècle (voir Potier de Courcy : *Histoire généalogique*, tome IX, 2° partie, pages 968 et suiv.). Son petit-fils, marié à Marie de Saigny, dames de Saffres en Bourgogne, reçut également le prénom d'Othenin. Il portait : *de gueules à la croix d'argent cantonné de 4 croisettes tréflées de même*, qui est Cléron ; *sur le tout de gueules à 5 saffres ou aiglettes de mer d'argent en sautoir*, qui est Saffres. Cet Othenin II eut 7 enfants, dont l'un Guy, le second fils, fut l'auteur des seigneurs d'Haussonville par suite du mariage en 1620 de son arrière-petit-fils avec Gabrielle d'Averhoult, qui était fille d'une d'Haussonville, de Lorraine. C'est vraisemblablement en souvenir de cet ancêtre lointain que le comte d'Haussonville, père de l'académicien actuel, de même que celui-ci, ont reçu le nom d'Othenin au baptême.

Il existe de nos jours en Silésie une branche luthérienne de la famille d'Haussonville qui a émigré jadis en Prusse et a reçu le titre de comte, mais qui s'orthographie *Chiron*.

Ce nom de baptême est devenu un nom de famille. Comme tel il a été porté en Franche-Comté ; voici, d'ailleurs, ce qu'en dit M. Roger de Lurion dans son *Nobiliaire de Franche Comté*, à la page 583.

La famille Outhenin ou Othenin paraît remonter à Gillet Outhenin, écuyer, châtelain de Lons-le-Saunier en 1393 ; ses descendants formèrent deux branches principales dont l'une, fixée à Salins et à Dole, s'éteignit au xviii° siècle ; elle était tombée en dérogeance, ou du moins elle était de noblesse douteuse, car dom Outhenin, notaire apostolique et abbé d'Acey, obtint, en 1662, permission de tenir en fief. L'autre branche, établie à Vesoul et à Chariey [Chariez, département de la Haute-Saône, arrondissement et canton de Vesoul], fait remonter sa filiation à Antoine Othenin, autorisé à tenir en fief en 1576, et en 1579 secrétaire de Sa Majesté, charge qui était considérée comme donnant les privilèges de la noblesse ; sa postérité a subsisté jusqu'à nos jours.

D'après Suchaux (*Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*, tome II, p. 105), cette famille vésulienne serait différente de la famille Outhenin qui tenait un rang distingué à Lons-le Saunier à Dole et à Salins aux xvii° et xviii° siècles. Le même auteur ajoute que la rue de Lons-le-Saunier, citée par M. Led., devait son nom à la famille Outhenin, et non au comte de Bourgogne Othon IV, appelé dans sa jeunesse Othenin.

Armes : *De gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux croissants de même et en pointe de deux étoiles aussi d'argent.*

Au surplus, notre confrère trouvera sur cette famille des renseignements plus détaillés dans les ouvrages suivants : *Nob. de la Fr. Cté* (*Annuaire de la Noblesse*, 1867) ; *Nob. la Terrade*, *Courbouzon-Vaudry* ; *Arm. Baverel*, etc.

Je ne sais si les papetiers Outhenin-Chalandre se rattachent à l'une ou à l'autre des deux familles Outhenin.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Je ne connais pas la généalogie de la famille Outhenin Chalandre. Mais si je m'en rapporte aux armoiries qu'a prises l'un de ses membres, Mgr Joseph Outhenin Chalandre, recteur de la basilique de Saint-Ferjaux, près de Besançon, je suis tenté de croire qu'elle se tient pour issue d'une vieille famille du nom d'*Othenin* qui subsiste encore, paraît il, à Echenoz-la-Meline, près Vesoul. En effet, Monseigneur Outhenin-Chalandre porte un écu parti dont la première section est *de gueules à la croix cantonnée en chef de deux croissants et en pointe de deux étoiles, le tout d'argent* (comte de Saint-Saud *Armorial des prélats français*, p. 385). Or, ce

blason est précisément celui des anciens Othenin franc-comtois qui ont eu des fiefs à Charies, à Villersexel, à Auxon-les-Vesoul, à Gressoux, à Vaivre, à Noidans-les-Vesoul, etc., et qui se sont alliés à des familles distinguées du pays. Voir : Suchaux : *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*, article *Othenin* ; R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, article *Outhenin*).

Chez les Cléron, dont une branche a relevé le nom d'Haussonville, *Othenin* est un nom de baptême (diminutif d'*Othon*), comme chez les comtes de Bourgogne et chez bien d'autres.

SAINT VALBERT.

—

**M. de Redon** (LXXXIII; LXXXIV, 70). — Il n'y a pas de *pont* à Alger, mais il y a les coquilles de Messieurs les protes, coquilles dont le nombre regrettable rend, actuellement, très pénible la lecture des livres et revues, quelque chers qu'ils soient. Je n'ai pas besoin de dire que j'avais écrit : *port*.

NISIAR.

—

**Famille Soubrany de Bénistant** (LXXXIV, 4). — M. de Bénistant avait épousé Anne-Nathalie de Chabrol (sans postérité) elle avait 4 frères dont 2 laissèrent des enfants

1° Guillaume-Michel de Chabrol, marié à Marie-Victorine de Saulieu (elle épousa en 2e noces Amédée Comte de Bar) d'où :

A) Amédée, marié à Henriette de Saulty (Postérité).

B) Nathalie mariée à Hippolyte, marquis de Fayet.

C) Amélie mariée à Alfred, baron d'Aubelles.

D) Elisa, marié à Christophe de Marand.

2° Christophe de Chabrol, marié à Geneviève-Félicité Trousseau, d'où :

A) Edouard, marié à Pauline Le Coulteux-du-Molay (Postérité).

B) Victor, célibataire.

C) Clémence, mariée à Marcellin de Pommereau.

C. R. C.

*
* *

Je désirerais savoir de quelle lettre de faire-part datée de 1898 parle notre confrère Henri D.d'A, dans le n° LXXXVI, 6).

C. R. C.

—

**Famille de Turenne** (LXXXIV, 46) — Il existe en Rouergue une famille de Turenne. Il y a vingt ans (époque à laquelle nous avons quitté notre pays) elle se composait de :

*Commandant Georges de Turenne* marié en premières noces à Mlle Baumevieille, dont un fils Armand (capitaine aviateur, 5 citations) ;

*M. Claude de Turenne*, qui habitait Rodez ;

*Commandant Emmanuel de Turenne*, mort au Champ d'honneur ;

*Commandant Jean de Turenne*, mort au champ d'honneur, il avait épousé Mademoiselle Colas des Francs et laissé 5 ou 6 enfants.

Plus trois filles :

*Mlle Joséphine de Turenne*, qui épousa M. Firmin, de la Muse ;

*Mlle Maria de Turenne* ;

*Mlle Augusta de Turenne*, qui épousa M. Bastid.

De plus, au Bottin mondain de cette année figure un Vicomte Fr. de Turenne, peut-être fait-il partie de cette famille rouergate.

Le Comte Georges de Turenne possédait la généalogie de la famille.

M. P.

—

**Alexandre Ubelesky** (LXXXIV, 5). — Né probablement vers 1621 et mort en 1718. Son nom a éte orthographié bien différemment. Zani le cite : *Ubelesqui* pittore francese bonissimo nato 1649, morto 1708. — Nagler, lui, l'écrit *Ubeleski*, né à Paris en 1649, élève de Lebrun, mort en 1717. Mariette préfère la forme *Ubieleski*, ainsi que la donne aussi le « Dictionnaire des artistes » par Lempereur. Le peintre, dont ses biographes ont connu peu de choses, écrivait son nom de façon différente : Ubelesqui, Ubeleschi ou Ubesleski. Jal le croit d'origine génoise. Pour trancher cette question patronymique, nombre de ses contemporains l'appelaient seulement Alexandre, comme faisait son maître Lebrun, ou comme les Italiens qui ajoutaient un second nom d'Alexandre,

comme nom de famille. Titi dans sa *Descriptione*, (*Indici de nomi*) le nomme *Allessandro de Alessandris*, ou bien, comme Bartolotti, dans ses *Artisti francesi in Roma*, p 151, l'appelle *Allessandro degli Alessandri*.

En réalité, il naquit à Paris, vers 1651 plutôt qu'en 1649, à en croire l'acte de son mariage à St-Germain-l'Auxerrois, le 14 juillet 1681. Cet acte, en effet, le dit âgé de *trente ans*, fils d'Alexandre Ubeleschi, bourgeois de Paris et de Jeanne Gabrielle Il épousa alors Barbe Fossier, fille de Daniel Fossier, qui avait dix-huit ans, ayant pour témoins les peintres Noël Coypel et Antoine Coypel. Il fit partie des élèves envoyés à l'Académie de France à Rome au palais Capranica, avec Coypel. Il avait alors comme compagnons Jean Tortebat, le petit-fils de Simon Vouet, Charles-François Pœrson, enfin Jouvenet, « le puiné » (Voir : *Arch. de l'Art franç.* T. V. p. 275 et suiv ).

On trouve à cette époque son nom plusieurs fois cité dans l'état des meubles des pensionnaires ; il est désigné sous le nom Alexandre Alexiade. Sept mois après son mariage, Ubeleski, qui s'était acquis une certaine réputation, en dehors de ses travaux dans l'atelier de Charles Lebrun, entrait, comme associé, le 30 janvier 1682, à l'Académie royale de peinture.

Alexandre Ubeleski demeurait en juillet 1681, rue de l'Arbre Sec, puis plus tard, rue des Orties, rue des Poulies, et enfin dans la Cité : il eut plusieurs enfants : Alexandre Louis Ubelesky, le 15 août 1682 ; Barbe Thérèse, le 6 août 1684 ; Maria, le 10 septembre 1685 ; Jeanne Cécile, le 12 novembre 1686 ; Daniel Auguste, le 5 mai 1688 ; Charlotte Elisabeth, le 21 août 1689 ; Marguerite, le 3 février 1695 et enfin Jean Philbert, le 23 août 1700.

Alexandre Ubeleski fut nommé peintre ordinaire du Roi et professeur de l'Académie royale de peinture, le 15 août 1695, suivant les *Archives de l'Art français* (T. I), mais on peut penser qu'il l'était dès 1694.

Alexandre Ubeleski vécut longtemps avec son père, qui mourut chez lui dans son logis de la rue de l'Arbre Sec, le 17 avril 1692, à l'âge de 81 ans.

Le peintre, lui, mourut à quatre heures du matin, muni des sacrements d'extrême onction, le 23 avril 1718 à Paris ; ses deux fils ont signé l'acte mortuaire, ainsi que Michel Fossier, sieur de Chantelou, ingénieur du Roy, son beau-frère.

Comme peintre Ubelesky, dont le Louvre ne possédait aucune toile, a figuré dans « *L'Etat des Mays de Notre-Dame* ». Il y est représenté par *Le baptême du Christ par St-Jean-Baptiste* par Alexandre Ubelesky, plus connu sous le nom d'Alexandre, n° 337 du *Catalogue des Maîtres français*, et par le n° 62, en 1692, *Jésus guérissant plusieurs malades*, donné en 1862 à la collection du Louvre, par décision du Chapitre de Notre Dame. Il obtint son troisième prix de peinture en 1671, avec *Le Roi donnant la paix à l'Europe* et le premier en 1672, avec les divertissements donnés au roi par la ville de Dunkerque, qui lui valut le chandelier d'argent. Citons successivement au Salon de 1699 : *Une vieille qui remet un billet à une jeune fille jouant de la viole*, *La naissance de Vénus*, *La naissance de Bacchus*, *Bacchus et Ariane*, *Une femme jouant du tambour de basque*. Au Salon de 1704 : *Vertumne et Pomone*, *Vénus sollicitant Vulcain de faire des armes pour Enée*, *Joueurs d'instruments*, *L'enlèvement d'Europe par Jupiter métamorphosé en taureau*.

Ubeleski a exécuté les peintures de la voûte de la seconde chapelle de Sainte Marie Transpontine à Rome (Voir *Les artistes français à l'étranger*, S. Dussieux. Paris 1876, p. 488).

Ubeleski était si bien connu sous le nom d'Alexandre, comme Monnoyer sous celui de Baptiste ou Millets sous celui de Francisque, que Dezallier dans son *Voyage pictoresque* et les auteurs du *Dictionnaire Historique de Paris* (1779) parlent du réfectoire du Couvent des Petits-Pères et citent *St-Augustin disputant contre les docteurs donatistes*, par Alexandre, peintre de l'Académie royale de peinture et *Saint-Augustin sur son lit de mort*, également par Alexandre. Somme toute, Alexandre Ubeleski, après avoir été agréé en 1679, reçu le 30 janvier 1682 avec *La Paix de Nimègue*, adjoint en 1692, fut professeur en 1695. Malade en 1715, il se fait excuser pour l'absence de son temps et est bientôt rétabli. A sa mort, Alexandre Ubeleski fut remplacé par Cazes, qui était professeur-

adjoint à l'Académie. Le graveur Chéreau pour son morceau de réception, dut faire le portrait de Boulogne le jeune et celui d Alexandre, de grandeur ordinaire, mais il ne fut pas exécuté. On décida que le premier graveur qui se présenterait, ferait le portrait d'Ubeleski. Mais a t-il jamais été portraicturé ?

GEORGES DUBOSC.

—

**Armoiries abbatiales, crosses et trèfles** (LXXXIII, 385 505 , LXXXIV, 73). — Je suis heureux de pouvoir solutionner la demande posée par M. le Comte de St-Saud concernant les armoiries et la devise d'un abbé de l'Ordre des Bénédictins. Dans mes fiches, j'ai trouvé le renseignement laconique ci-après : *Prodeose magis quam processe.* (*Règle de St-Benoit. De l'établiesement de l'abbé. Chapitre 64*). — *Devise de Dom Columba Marmion, 3e abbé de l'Abbaye de Maredsous.* (*élu le 28-9 1909*). Il est à remarquer que, la première pierre de ce monastère fut placée en 1873. Maredsous est une dépendance du village de Dénée et appartient au canton de Gendarmerie de Bioul. En août 1914, les Allemands se sont distingués à leur façon à Bioul. Le dernier numéro du Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique (15 septembre 1921) contient une note concernant l'abbaye de Maredsous.

Afin de connaître les armoiries de Dom C. Marmion, encore en fonctions, j'ai écrit une lettre au Bibliothécaire de ce monastère. — Dom Ursmer Berlière, le savant rédacteur de la Revue Bénédictine et auteur du Monasticon a confirmé ce qui précède. Les armoiries sont : *Ecartelé en sautoir de sinople et d'argent, à la crosse d'argent posée en pal accosté de deux trèfles de sinople. Même devise que ci-dessus.*

Il en résulte donc que cette question est résolue. Toutefois, je me permettrai de critiquer l'œuvre de feu Tausin. Les renseignements donnés par cet archiviste dans ses dictionnaires des devises nobiliaires peuvent être complétés, quant aux armoiries, en recourant aux grands armoriaux, aux monographies régionales, etc. Il n'en est pas de même de son Dictionnaire des devises ecclésiastiques. Son auteur aurait dû mentionner les armoiries qui neuf fois sur dix sont personnelles et fantaisistes. Les références bibliographiques sont également importantes. Il y a 50 ans, on écrivait l'histoire d'un pays, d'une ville, d'une localité, d'un personnage quelconque, etc., sans indiquer les sources, les références. Ce temps est passé.

Dr RAEYMAEKERS.

—

**Marques de potiers** (LXXXIV, 49). — A defaut de *Corpus* réunissant toutes les marques connues de potiers gallo romains, on doit signaler l'ouvrage de M. Théophile Habert : *La Poterie antique parlante*, monographie contenant plus de 1800 noms et marques de potiers gallo-romains, 37 planches, intéressant l'Aube, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne et l'Yonne (Paris, Reinvald, 1893, in-4°).

Continuant ses fouilles et ses recherches, M. Habert avait recueilli encore dans les mêmes régions, mais plus spécialement à Reims, de 800 à 900 noms de potiers. Ses fiches ont été remises par ses héritiers en 1899, à M. Seymour de Ricci, qui devait en faire la publication. Je ne sais s'il a tenu sa promesse.

Ce serait d'autant plus désirable que les originaux ont dû périr dans le bombardement de Reims, avec le Musée qui les contenait.

LOUIS MORIN.

***

M. Vedi pourrait consulter fort utilement le travail de feu H. Schuermans, l'ancien Président du Tribunal de Liège ? « *Sigles Figulins* », paru dans les Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. t. XXIII (2e série. t. III). Cette Société a des relations d'échanges avec les publications des Cercles d'histoire et d'Archéologie importants de France.

M. Donnet, secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, rue du Transvaal, 45, à Anvers, pourrait peut-être lui procurer ce travail (extrait) ou le volume qui le contient.

Dr RAEYMAEKERS.

—

**Poésies complètes de Gérard de Nerval** (LXXXIV, 51). — Ces poésies ont été réunies dans le dernier des 6 volumes contenant les œuvres complètes de Gérard de Nerval, publiés de 1867 à 1877 par Michel Lévy, in-12, de 315 p.

L'appendice bibliographique joint par M. Aristide Marie à sa belle étude sur *Gérard de Nerval* Paris Hachette, 1914) fournit la composition du recueil.

P. D.

—

**Un portrait de la duchesse de Berry** (LXXXIV, 43). — Je me souviens avoir vu autrefois à Bordeaux chez Mme Gintrac, belle fille du docteur Gintrac, le portrait de la duchesse de Berry, en question.

Ce portrait représentait la Duchesse de profil, à côté d'une petite fenêtre grillée.

Lorsque Madame Gintrac mourut, la famille Rubichon, qui habitait le château de la Tour de By, à Bégadan (Gironde) hérita d'elle. Peut être ce tableau est-il resté entre leurs mains.

M. A.

—

**Sullias** (LXXXIV, 99). — En 1901, Alfred Holder signalait déjà que, dans l'inscription *Rextugenos Sullias awot* « Rectugenos Sullias a fait », le mot de *Sullias* pouvait se rapprocher du nom de Neuvy en Sullias (Loiret).

La même inscription se trouve sur des statuettes de Fégréac (Loire-Inférieure) et de St-Jean Trolimon. A Corseul (Côtes-du-Nord) on a trouvé des statuettes analogues portant le même nom d'auteur, mais sans épithète. Il semble donc que ce *Rectugenos* était connu en son temps, et qu'il peut être rangé parmi les plus anciennes notoriétés, je n'ose dire célébrités, de notre sculpture nationale.

Il serait peut être audacieux de rapprocher le nom de *Sullias*, de celui de la déesse *Sul*, la Minerve gauloise, connue par Solin et de nombreuses inscriptions. Il faudrait alors voir dans ces statuettes, non des Vénus, comme on l'a fait, mais des Minerves.

Le nom de *Sul* se retrouve dans *Aquæ Sulis* (Bath sur avon). Le nom primitif d'Hennebont (Morbihan) était *Sulis*. Si cette ville était dédiée à la Minerve gauloise, on peut supposer qu'il en était de même du Sullias, et que *Rectugenos*, attaché à un sanctuaire de la déesse, vendait ses images aux marchands et pèlerins.

R. Dumon.

**Famille Jacobé** (LXXXIII, 479). — On peut s'adresser, me semble-t-il, à M. P. Jacobé de Haut de Sigy, directeur général des Forges de Franche-Comté à Besançon.

Led.

—

**« Le génie est une longue patience »** (LXXX ; LXXXIV, 51). — De Roger Alexandre *(Les Mots qui restent*, Paris, Bouillon, 1901, in-8)

Cette maxime de Buffon se trouve souvent citée, sous des formes assez différentes, mais sans aucune indication de source. Littré seul, du moins à notre connaissance, y joint un renseignement précis, et (c'est vraiment jouer de malheur) ce renseignement est erroné. Il renvoie au *Discours de réception*, qui ne contient rien de semblable.

Flourens trouvant l'*Histoire des travaux et des idées de Buffon* (1850), la cite (p. 300), parmi les mots célèbres que ce grand naturaliste a dits ou écrits, sous la forme suivante :

*Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience.*

A défaut du passage même où Buffon a pu formuler cette maxime, nous citerons quelques lignes de Mme Necker, femme du ministre de Louis XVI et amie intime de Buffon, qui prouvent que celui-ci attachait un grand prix à sa définition du génie, et qu'il y revenait volontiers.

Voici les paroles qu'elle lui prête dans ses *Pensées et souvenirs*.

« Le génie se forme par la patience, en considérant longtemps une idée, et en trouvant enfin des rapports féconds et bien liés.» (*Nouveaux mélanges*, 1801, t. I, p 154).

Ce passage avait déjà été analysé dans l'*Intermédiaire* (LXXX, 51), mais j'ai cru devoir le reproduire dans son entier d'autant plus que la référence fournie était inexacte, un de nos confrères ayant cité le *Musée de la Conversation* et non les *Mots qui restent*.

La phrase, telle que la citait Flourens, avait été, sans doute, empruntée par lui au *Voyage à Montbard* de Hérault de Séchelles.

M. de Buffon me dit à ce sujet un mot bien frappant, un de ces mots capables de produire un homme tout entier : « Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience. »

Se reporter, d'ailleurs, à la communication de M. A. Boghaert-Vaché parue il y a moins de deux ans à ce sujet, (LXXX, 223).

Pierre Dufay.

**« Mademoiselle Delaunay à la Bastille »** (LXXXIV, 52). — Cette pièce du Baron Roederer, comme toutes les œuvres de cet auteur, est extrêmement rare aujourd'hui. Elle parut dans *Comédies, Proverbes, Parades*, dont l'édition publiée en 1824 fut limitée à 100 exemplaires seulement. (Voy. Quérard). En 1852 le Baron Roederer publia à nouveau « Mademoiselle Delaunay à la Bastille », dans un autre volume intitulé *Intrigues politiques et galantes de la cour de France sous Charles IX, Louis XIII, Louis XIV, le Régent et Louis XVI*. Le British Museum possède un exemplaire de cet ouvrage, et on pourrait le trouver aussi dans la Bibliothèque Nationale.

W. R. H. Trowbridge.

*
* *

Notre collaboration M. Rondel se met très obligeamment, à la disposition de l'auteur de la question.

—

**Girouette politique** (LXXXIII; LXXXIV, 75). — La monarchie de Juillet a, elle aussi, son dictionnaire des girouettes : *Petit Dictionnaire de nos grandes Girouettes, d'après elles-mêmes, Biographies politiques contemporaines*. Paris, chez les éditeurs de l'Histoire de France d'Anquetil et Léonard Gallois, chez Binet, éditeur, 1842 ; in-12, de 420 p.

L'auteur, suivant Barbier, aurait été Napoléon Gallois.

P. D.

—

**« Abrégé chronologique de l'histoire de France »** (LXXXIV, 50). — Ne s'agirait-il pas tout simplement de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le président Hénault, depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV ?

On peut lire dans la notice qu'a consacrée à l'auteur M. C.-A. Walckenaer, de l'Institut, en tête de l'édition qu'il a donnée de cet Abrégé en y joignant une continuation depuis Louis XIV jusqu'en 1821 (Paris, Amable Costes et Cie, 1821 ; 3 vol. in-8) :

« Il prit enfin une place distinguée dans la littérature française par la composition de son Abrégé chronologique de l'Histoire de France. Cet ouvrage méritait du succès ; l'auteur eut le bon esprit d'y attacher sa gloire, et le perfectionna sans cesse ; il s'occupa jusqu'à la fin de sa vie à en soigner et à en multiplier les éditions et les réimpressions, et il en fit paraître huit de son vivant, in-8° et in 4°. Il le vit traduit en anglais, en italien, en allemand, et même en chinois, si l'on en croit un de ses panégyristes ».

Cet abrégé, peut-être trop oublié, a donc joui d'une vogue considérable au XVIIIe siècle.

P. D.

*
* *

Voir le Chapitre III. Pages 266 à 322 de l'ouvrage intitulé : — *Le Président Hénault* (1685-1770) par Henri Lion, 1903.

Ce chapitre est entièrement consacré à « L'Abrégé chronologique de l'Histoire de France » dont l'auteur est le Président Hénault, l'un des membres les plus brillants de la haute société du XVIIIe siècle, l'ami de Madame Geoffrin, de la marquise du Deffant, de Julie de Lespinasse, secrétaire de la reine Marie Leczinska, etc.

L'abrégé a eu plusieurs éditions ; la première en 1744, les suivantes en 1746-1749-1752-1756-1761-1768, cette dernière éditée du vivant du Président Hénault, sans compter les éditions parues depuis son décès.

A. F.

*
* *

L'ouvrage en question ne serait-il pas le « Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France » du Président Hénault, publié en 1744, in-4°, et maintes fois réédité au XVIIIe siècle, puis, avec des continuations dues a divers auteurs, jusqu'au milieu du XIXe ?

Ibère.

—

**Un ex-libris de l'abbé F. de Lamennais** (LXXXIV, 97). — La signature Lamennais remplaçant l'ex-libris, tendrait à supposer qu'il s'agit d'une simple mention faite par un tiers. Dans ses écrits aussi bien que dans ses ouvrages j'ai toujours vu écrit ou imprimé Lamennais.

En réalité, Lamennais s'appelle Robert et les membres de sa famille qui ont joint à leur nom celui de Lamennais

n'ont fait que se conformer à un usage très répandu partout. On peut relever dans les actes d'état civil et dans les actes notariés, de petits commerçants, et même de simples artisans, se qualifiant de sieur de***, sans songer pour cela à se faire passer pour noble ou anoblis. Il est probable qu'au début furent des Robert de la Mennais.

Si la véritable orthographe est celle qui nous est donnée dans l'acte de naissance, le grand écrivain Malouin s'appellerait Félicité-Robert de la Menais et cependant son père a signé *Mennais Robert fils*.

L'acte de baptême de Lamennais se trouve sur le registre paroissial de Saint-Malo. Baptême 1782 v° 18. Il contient plusieurs incorrections de noms propres ; dont les orthographes ne sont pas les mêmes dans le corps de l'acte et dans les signatures.

Félicité [Menais, biffé] Robert de la Menais fils de Monsieur Pierre-Louis-Robert de la Menais et de dame Gracienne-Jeanne Lorin son épouse né le dix neuf juin 1782, ondoyé le vingt par permission spéciale de Monseigneur l'évêque de St-Malo a receu le supplément de cérémonies et les onctions du saint baptême le vingt-trois octobre 1782 de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Antoine-Joseph des Laurents Evêque et Comte de St-Malo soussigné.

A été parrain Monsieur [Denis] François-Robert Dessaudrais et marreine dame Marie-Jeanne Henry dame Comtesse de Laumone qui signent avec le père et la mère.

Henry de Laumosne — Des Saudrais Robert-G. Lorin de La Mennais Robert — Briand de Lamennais — Lorin des Saudrais Robert — Uguet de Laumosne — Mennais Robert fils.

P. M. Launay subcuré
† Antoine-Jos. Evêque de St-Malo.
Un mot rayé nul
Denis interligné
approuvé.

Le nom des membres de la famille Robert est écrit successivement La Menais, La Mennais, Mennais et Lamennais. C'est cette dernière orthographe qui a été adoptée.

Je profite de la circonstance pour reproduire ici quelques vers attribués à La Mennais publiés dans l'*Homme* 1911, p. 160.

Je ne donne que la fin d'une pièce imitée d'Anacréon. La réputation de rigide chasteté de Lamennais me laisse très perplexe sur son authenticité. La pièce du reste est médiocre et ne permet pas d'entrevoir le grand prosateur.

... Aux baisers du zéphir la rose ouvre son [sein
Gygès énivre-toi du pouvoir souverain,
Ni tes trésors ni la pompe orgueilleuse
Ne valent les baisers d'amour et de désir
Qu'à tes lèvres de rose une bouche amou- [reuse
A le droit si doux de ravir
Loin du tumulte de la foule
L'amour au dieu du vin s'unit pour embellir,
De mes derniers beaux jours chaque instant [qui s'écoule
O toi de qui le cœur se laissant asservir
Aux lois de l'austère sagesse
A trop longtemps dédaigné la tendresse,
Ne dis plus follement : « demain je puis [jouir ».
Demain auprès de ma Glycère
Reposé mollement sur un lit de fougère,
Je puis chanter l'Amour, Bachus et le Plaisir
— Eh ! sais-tu si demain la barque meurtrière,
D'une main sans pitié ne va pas te saisir ?
Jouis cette heure encore est à toi tout entière.
C'est au destin qu'appartient l'avenir.

Connait-on de Lamennais des vers du même genre ?

Emile Olivier a écrit :

Moi qui connaissais le mystère de son cœur, il me semblait voir apparaître entre nous la vision de cet être angélique qui avait traversé sa vie et n'avait voulu briller que pour lui.

Quel sens précis doit-on attribuer à ces mots ?

Gustave Bord.

—

**Notre, le Nôtre** (LXXXIV, 51). — En principe l'accent devrait être maintenu comme dans l'adjectif possessif (*votre* vient de *vostrum*, forme archaïque de *vestrum*).

On lit dans la grammaire de Brachet que ces mots se sont allégés de l'accent lorsqu'ils précédaient un nom, parce que l'effort de l'accent tonique se porte naturellement sur celui-ci. *Notre*, *votre* est prononcé bref, l'*o* n'y a pas la prononciation *au* de *le nôtre*. Au lieu de dire nôtre âme, on allège l'adjectif pour reporter l'effort de la voix sur le substantif, d'où : *notre âme*. L'*â* y est seul accentué.

St-S.

***

La *Nouvelle Grammaire Française* de Brachet, souvenir lointain de ma cinquième l fournit de cette anomalie l'explication que voici :

Mais pourquoi cette différence d'orthographe entre *notre* et *le nôtre*, — *votre* et *le vôtre* ? Pourquoi dans le premier cas *o* est-il bref, tandis que dans le second il est long et surmonté d'un accent circonflexe ? Le latin *nostrum* donna le vieux français *nostre*, qui remplaça régulièrement *s* par un accent circonflexe marquant l'allongement de la voyelle, d'où *nôtre*, comme *teste*, *beste*, *tempeste*, *apostre* sont devenus tête, bête, apôtre. Nôtre, vôtre (dans *le nôtre*, *le vôtre*) sont donc les vraies formes ; mais ces mots se sont allégés et abrégés, quand *nôtre*, *vôtre* précédaient immédiatement un nom, sur lequel se portait naturellement tout l'effort de l'accent tonique : au lieu de dire nôtre âme, qui eût été régulier, mais sans relief, on allégea l'adjectif pour reporter tout l'effort de la voix sur le substantif, d'où : *notre âme*.

*P. c. c.* P. D.

—

**Yougo - Slave ou Yougoslave** (LXXXIV, 51). — On doit écrire Yougoslave en un seul mot, sans trait d'union.

Yougoslave est un mot de langue serbo-croate voulant dire : Slave du Sud (Youg = sud midi — Slav = Slave).

En langue Serbo croate, c'est la lettre O qui sert de trait d'union.

Il n'y a donc aucune raison pour mettre à la fois un trait d'union et la lettre O.

Ainsi, nous n'écrivons pas Pétro-grad (e) mais bien : Pétrograd (Ville de Pierre).

Il y a quelque temps la Revue Yougoslave a publié un article à ce sujet, article dans lequel notre collaborateur V trouvera une réponse très complète à la question qu'il pose dans l'*Intermédiaire*.

GEORGES DEFER.

***

Il est évident qu'il faut adopter l'orthographe en un seul mot. *Yug* (ou *youg*, à la française) signifie *sud* et l'*o* représente l'ordinaire union des vocables, en serbocroate. *Yougoslave* est donc : *Slave du Sud* et la seule forme correcte. Ainsi peut on dire *Malorousse* (de *malt*, petit, et *rousse*, Russe) pour *petit Russe*, *etc.*, *etc.*

CAMILLE PITOLLET.

**Viographie** (LXXXIII, 431). — Le mot *viographe* a été employé au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'*Etat actuel de Paris, ou le Provincial à Paris*, guide publié en 1788 et 1789. (4 volumes in-24), par Vatin, 33 rue Ste-Appoline, fils de l'auteur. Le sieur Vatin, père, auteur de ce guide fort curieux, était en même temps marchand de couleurs, inventeur d'un vernis, et entrepreneur de peinture. Il avait, en outre, publié un traité concernant sa profession : *l'Art du Peintre-Doreur-Vernisseur*, qui se vendait également chez son fils.

Chacun des 4 volumes ou « quartiers » du *Provincial à Paris*, est divisé en plusieurs parties dont la première et principale a pour titre :

*Viographe ou Ordre alphabétique des rues de la Division*. On y trouve, pour chaque rue, indépendamment des renseignements topographiques, l'indication des gens et des choses jugés intéressants à signaler. Une seconde partie, appelée *Division*, contient le développement de certains articles mentionnés brièvement dans le *Viographe*, toujours dans l'ordre alphabétique des rues. La suite de l'ouvrage comporte la nomenclature, par mois, des *Evénements remarquables* de l'année précédente ; les *articles omis* : et enfin une Table générale divisée par *Monumens*, *Etablissemens*, *Personnages vivans*. Je ne crois pas que le mot préconisé par notre confrère Gomboust ait été employé une seconde fois dans les ouvrages concernant la topographie parisienne.

VETULUS DE MONTE.

—

**Pains à cacheter** (LXXXIV, 7). — L'invention des *pains à cacheter* (et non *Paris à acheter* comme le porte le sommaire de la couverture du n° 1542) n'est pas aussi ancienne que celle de la poudre. Elle ne doit remonter qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque la Révolution ayant proscrit les armoiries, on dut trouver un moyen de clore les lettres moins compromettant que les cachets de cire employés jusqu'alors.

Des recherches que j'ai faites dans mes papiers de famille, il résulte que toutes les lettres antérieures à la Révolution sont cachetées à la cire. La première lettre fermée au moyen d'un pain à cacheter, est

une lettre du 17 prairial an IV, adressée à mon arrière-grand-père. D'ailleurs, les pains à cacheter ont dû faire leur apparition antérieurement à cette date ; mais une lacune des trois premières années de la République existant dans mes archives ne m'a pas permis de vérifier le fait.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

**Un scrupule de Gravelot.** — La lettre ci dessous, que nous empruntons au catalogue de M. Noël Charavay, nous montre le charmant artiste demandant des instructions pour les dessins destinés à l'illustration d'un livre, sans doute un peu libertin, mais que nos collaborateurs sauront bien découvrir. Gravelot désire connaître le goût de l'éditeur, car il y en a qui préfèrent « les perdrix et d'autres qui aiment mieux la pièce de boucherie ». La lettre fournit en outre, un renseignement sur le prix des dessins de Gravelot Il demandait soixante francs pour chacun d'eux.

Que ne paierait-on, aujourd'hui, l'original auquel Gravelot fait allusion dans la lettre que voici :

Monsieur,

Si vous m'avez trouvé paresseux à vous répondre c'est que ça n'a été qu'au retour de la campagne, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ce que vous me demandez se peut faire, mais pour rendre les choses suivant votre idée, cela exige de votre part une explication plus décidée, et que sçusse bien jusqu'à quel point il s'agirait de pousser la gaillardise ; car quoique dans ces sortes de composition la gentillesse soit préférable à la grossièreté, il y a des gens, comme vous scavez, à qui il faut des perdrix et d'autres qui aiment mieux la pièce de boucherie. Est-ce donc par la seule expression de la tête du jeune capucin que son action se doit faire connoitre, et la main sous la robe fera-t-elle assez sentir à quoi il s'occupe ? En un mot le bout de tabac doit-il paraître ?

Une autre réflection, c'est de sçavoir si cette façon de couper des figures aux genoux, qui peut convenir au sujet que vous me marquez, iroit aussi bien à d'autres, tandis que la grandeur que vous m'envoyez me paroit suffisante à des figures entières. Cependant, à cet égard, je me conformerai à votre décision.

Quant au fini que vous désirez je vous promets d'y apporter mes soins, et enfin de mettre à ces desseins toute la correction et l'expression dont je puis être capable, moyennant quoi je ne vois pas que je puisse demander moins de soixante francs pour chacun ; et il serait nécessaire que je pusse en les remettant ici à quelqu'un en recevoir le prix comptant. C'est ce que M. Aliamet, par les mains de qui j'ai reçu votre lettre, se charge de faire suivant l'avis que lui en donnera le correspondant qu'il a à Lyon et de la voye de qui vous vous êtes servi pour me faire parvenir votre lettre.

C'est avec la considération la plus parfaite, Monsieur, que j'ai l'honneur d'être

Votre très humble
et très obeissant serviteur.
H. GRAVELOT.

Ma demeure est : à M. Gravelot, professeur de MM. les Ingénieurs du Roi, rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Pères de l'Oratoire, à Paris.

—

**Quatrain sur une Célimène du Français.** — Sous ce titre : le *Décameron,* Jacques Offenbach a publié au *Ménestrel,* en 1855, un album de musique composé de dix morceaux ; chacun de ces morceaux est orné du portrait d'une des célébrités de la Comédie Française, et chaque portrait est accompagné d'un quatrain, qu'on a demandé à Houssaye, à Dumas, à Théophile Gautier, à Alfred de Musset, à Emile Augier, etc.

Le plus joli est du moins célèbre de ces poètes, Jules de Prémaray. Il est adressé à Mlle Denain, qui a précédé Mlle Sorel dans l'emploi des Célimènes.

Les récents incidents qui ont tant fait couler d'encre, donnent le piquant de l'actualité au portrait de la Célimène d'hier.

A MADEMOISELLE DENAIN

Reine de l'éventail, elle a de Célimène
Les grands airs et l'esprit sans la méchan-
[ceté ;
Mais elle est peu sincère aux jeux de l'inhu-
[maine :
S'il eut connu son cœur, Alceste fut resté.

JULES DE PRÉMERAY.

---

*Le Directeur-gérant :*

Georges MONTORGUEIL

---

Saint-Amand-Montrond. Imp. CLERC-DANIEL.

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Octobre 1921.

N° 1546

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

*Il se faut entr'aider*

N° 1546

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

## DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Racine, rue Visconti.** — Une intéressante polémique a été ouverte ces jours derniers sur la maison de la rue Visconti n° 21, ancienne rue des Marais, où Racine aurait habité, et ensuite Adrienne Lecouvreur. Nous demandons : Peut on citer *exactement* la maison occupée par Racine ? C'est à-dire, peut-on substituer aux attributions légendaires, des documents matériels, irréfutables ?

V.

**Les inscriptions parisiennes.** — La question posée plus haut, et qui vise un objet particulier, appelle une question de principe. C'est au sujet d'un déplacement — que nous croyons judicieux — d'une inscription apposée sur la maison du 21 de la rue Visconti, que la polémique dont nous parlons, a été soulevée.

Il s'agit de savoir si les plaques commémoratives placées sur les immeubles par des municipalités ou des sociétés savantes peuvent être enlevées ou cachées, sans qu'il soit possible d'intervenir.

Le propriétaire qui a autorisé l'apposition d'une plaque sur son immeuble garde-t-il le droit de la faire disparaître, à son gré ; ou ce droit peut-il appartenir à ses successeurs ?

En somme, existe-t-il une jurisprudence quant aux inscriptions apposées, après autorisation, sur des immeubles privés ?

V.

—

**Pierre de Corneille.** — Le fils aîné de Pierre de Corneille est aussi désigné dans les actes généalogiques. « Pierre de Corneille, gentilhomme ordinaire du roi ». Mais cette particule qui ne lui vient pas de son père, il ne la transmet pas à son fils.

Comment s'explique cette apparente contradiction ?

A. B. X.

**Camp de Fromiguières.** — Pourrait-on savoir où se trouvait ce camp que nous trouvons mentionné dans un acte daté de 1675 ?

SAFFROY FRÈRES.

—

**Indépendance de la Grèce.** — Le général comte de Normann Ehrenfels, allemand, rassembla en 1822 une troupe de volontaires, qui débarqua à Navarin à la fin de mai 1822 pour aller porter secours aux Grecs. Que sait-on de cette équipée et de la composition du corps de ces volontaires en dehors de ce qu'en dit le *Dictionnaire Larousse* ?

DE MONCY.

—

**Prison de Sainte-Pélagie.** — Où se trouvent déposées les archives de cette prison et peut-on les consulter pour la période antérieure à 1840 (Prisonniers pour dettes) ?

L. N. B.

—

**La rue de la Poyat.** — Les deux villes de St-Claude dans le Jura et de Fribourg en Suisse, toutes deux bâties si pittoresquement dans des ravins, sur des collines, ont toutes deux une rue de la Poyat, rue très escarpée.

Quelle est donc la signification de ce mot ?

LED.

—

**Le Baron d'Ambès.** — Qu'était ce personnage, ami d'enfance, compagnon de jeunesse de Napoléon III qu'il n'a jamais quitté jusqu'à sa mort ? Confident intime de l'Empereur, il a laissé deux volumes d'intéressants souvenirs sur le Second Empire. Il a connu, et souvent de très près, la plupart des personnalités qui ont marqué, au cours de l'époque, dans la politique, les lettres, les arts, les sciences, le théâtre; il en a composé une galerie à la fois curieuse et instructive. Il s'est tenu volontairement éloigné des honneurs et des dignités, car je ne vois son nom figurer nulle part dans les Annales de l'Empire.

D'où venait-il ? Où et quand est-il mort ?

Comment s'est il trouvé dans une intimité aussi étroite avec le Prince ?

G. DES ARCIS.

**Le chevalier de Buffon.** — Le grand Buffon, marié en 1762 à Mademoiselle de Saint-Bélin, n'eut de cette union qu'un fils unique, Colonel de Cavalerie, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire en l'an III, quinze jours avant le 9 thermidor.

Or, en feuilletant des papiers de famille, j'ai trouvé une lettre datée de Strasbourg (1772) et signée du Chevalier de Buffon, major au Régiment de Lorraine. Cette lettre, dans laquelle il est question de la libération d'un soldat de ce régiment, est adressée à mon trisaïeul et n'offre pas d'intérêt historique.

Je serais cependant heureux de savoir quel lien de parenté rattache ce personnage au célèbre auteur de l'*Histoire naturelle*.

Il ne pouvait être son fils, encore enfant en 1772.

ORFRÉMONT.

—

**Les demoiselles Demoncy et Varechon.** — Il y avait, à la fin du dix-huitième siècle, deux guérisseurs de chiens et de chats, nommés Demoncy et Varechon ; nous les voyons cités sans détails.

En connaitrait-on ?

A. B. X.

—

**Drouet de Sainte-Livière Brossard.** — Dates de naissance, décès, mariage de Pierre de Drouet de Sainte Livière, mestre de camp, brigadier et inspecteur de la cavalerie de France et de Marie-Gabrielle de Brossart ?

Drouet de Sainte Livière, en Bourgogne, portait : *d'azur à 3 tables d'or, 2 et 1.*

Quelles étaient les armoiries de la famille de Brossart ?

E. DES R.

—

**Famille du Buisson.** — L'Etat présent de la noblesse française, publié par Bachelin-Deflorenne en 1873 et 1887, enregistre au nom Buisson, (du) et (de), plusieurs familles dont, pour la Normandie, les armoiries suivantes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople.* Quelle serait cette famille et quel armorial consulter ?

A. HERRIER.

**Famille du général Dutheil.** — Pourrait-on indiquer la descendance du général Dutheil (ou Du Teil) décédé avant 1827 et qui aurait eu une fille du nom de Caroline ? Que sait-on sur cette fille ?

DE MONCY.

—

**d'Hauteval.** — Je désirerais avoir des renseignements sur cette famille, à laquelle appartenait *Pierre-François d'Hauteval* qui fut commissaire des guerres à Strasbourg et à Metz entre 1700 et 1730.

Comte H. DE MITRY.

—

**Pierre Lorraine dit La Chapelle.** — Pourrait-on me dire le lieu d'origine de Pierre Lorrain dit Lachapelle, venu de France en Canada avant le mois de mai 1657 ?

D'après le recensement de 1666, il serait né vers l'an 1627 ; d'après celui de 1681, il serait né vers 1629.

L'orthographe de son nom varie sur plusieurs actes : Lorin, Lorrin, Lorain, Lorrain, et enfin Laurin, orthographe conservée par la plupart de ses descendants.

D'après un ouvrage intitulé : « *Origine des familles canadiennes françaises* par N. E. Dionne, le nom Laurin aurait originé à Aurin, commune du département de Haute-Garonne, arrondissement de Villefranche.

Pierre Lorain était charpentier. Un acte dit : scieur de long.

Aussi, le lieu d'origine de son épouse, Françoise Haulin (ou peut-être Hulin) décédée à l'Hôpital de Montréal en 1658. L'acte de sa sépulture ne donne pas son âge.

Il est probable qu'ils se sont mariés en France, car à Québec qu'ils ont habité quelque temps avant de se diriger vers Montréal où Pierre Lorrain s'est établi comme colon, on n'a encore pu retracer aucun acte attestant qu'ils se soient mariés en Canada.

S'ils se sont mariés en France, pourrait-on me dire à quelle date, et où je puis me procurer leur contrat de mariage ainsi que les actes de leur naissance ?

Pierre Lorain devenu veuf en 1658, épousa en 1659, à Montréal, Françoise du Verdier dit Saulnier, fille de Gilbert et d'Antoinette Forchon (ou Forchein) — l'écriture de ce temps est difficile à comprendre — de la ville de Paris, faubourg St-Germain, rue des Cannettes, paroisse de St-Sulpice.

D'après le recensement de 1666, elle serait née en 1637 ; et d'après celui de 1681, elle serait née en 1644.

Pourrait-on me dire à quelle date elle est née, et où je pourrais me procurer l'acte de sa naissance ?

CANADIENNE-FRANÇAISE.

—

**Magnac (Famille de).** — Je fais des recherches pour une famille de ce nom, passée en Angleterre à la Révocation de l'Edit de Nantes. Je ne puis la joindre ni aux Magnac, chevaleresques, connus en Limousin et en Angoumois, voire même en Périgord (Nontron), ni aux Magnac de cette province anoblis au XVIIIe siècle. Or, avec surprise, je lis dans l'*Armorial du Velay* par M. Paul (Champion 1912) que les Magnac de cette province sont de même famille que ceux du Limousin et qu'ils ont une branche en Angleterre depuis 1685. Comment connaître cette dernière jonction ? Le *Nobiliaire de l'Auvergne*, par Bouillet (une des références de M. Paul) ne donne rien. Malheureusement je ne puis consulter le *Dictionnaire des familles d'Auvergne*, de Tardieu, autre référence. Qu'on veuille bien me comprendre : je ne cherche que le point de jonction du rameau anglais avec la famille paternelle française.

SAINT-SAUD.

—

**M de Montmorial, à St-Paulien en Velay, 1889.** — Qui était il ?

SOULGÉ.

—

**Rosset de la Martellière.** — Quel aimable collègue pourrait me donner la généalogie de cette famille dauphinoise ?

J'ai consulté La Chesnaye Desbois, qui renvoie à Chorier, au Nobiliaire du Dauphiné et au *Mercure de France*, année 1735. Je ne possède pas ces derniers ouvrages et compte sur l'obligeance d'un dévoué Intermédiairiste pour me renseigner.

FRANCOPOLITANUS.

**Emile Siffert, dessinateur.** — Je serais heureux d'être renseigné sur Emile Siffert, dessinateur ? (1849).

LOUIS ROSEYRE.

—

**Girardin, peintre.** — Et sur J. Girardin 1870 (?) peintre.

LOUIS ROSEYRE.

—

**Mme de Soubise.** — Quelqu'un peut-il me dire où je trouverai des renseignements sur Mme de Soubise, née de Hesse Rheinfeltz, troisième femme du maréchal ?

J. F.

—

**Thérésa chez la princesse de Metternich.** — La princesse de Metternich a-t-elle jamais fait chanter Thérésa dans les salons de l'ambassade d'Autriche à Paris ? Cette anecdote ayant été rappelée dernièrement, dans le *Gaulois*, à l'occasion de la mort de la princesse, l'illustre compositeur Saint-Saëns, se basant sur le témoignage même de Mme de Metternich, a protesté avec indignation contre ce qu'il considère comme « une légende ». — Et pourtant ! — Seuls, les anciens habitués de l'ambassade d'Autriche, à la fin du second Empire, pourraient nous éclairer à ce sujet.

Pour mon compte, je me souviens avoir entendu raconter, il y a plus de cinquante ans, l'anecdote en question par des personnages autorisés. On ajoutait même que le nonce, qui était alors Mgr Chigi, si je ne me trompe, se trouvait, par hasard, à cette soirée : il s'était retiré prudemment en apprenant la venue de la chanteuse populaire que Louis Veuillot, occupé alors à écrire les *Odeurs de Paris*, avait refusé d'aller entendre à l'Alcazar. Le Nonce, en partant, aurait croisé Thérésa dans l'escalier au moment où elle allait faire son entrée dans les salons de l'ambassade. Cela devait se passer en 1865 ou 1866.

La parole est aux survivants mondains de cette époque.

J. W.

—

**Famille Vallon.** — La famille Vallon est originaire de Bretagne. En remontant le cours des années nous voyons : Antoine Vallon, receveur d'octroi à Douarnenez, né vers 1820, mort à une date inconnue. Il avait pour frère le contre-amiral Vallon 1820-1900 (?) député de Brest, qui fut assez connu il y a une trentaine d'années pour qu'il ne soit pas besoin de rappeler sa carrière.

En 1800, des Vallon sont compromis dans l'attentat du 24 décembre dirigé contre le Premier Consul. François-Jean, dit Carbon, l'agent de Georges Cadoudal et principal organisateur de l'attentat, était le frère d'une femme Vallon. Cette dernière fut condamnée à 3 mois de prison, pour avoir, elle et ses deux filles, donné asile à Carbon.

C'est tout ce que nous connaissons sur les Vallon ; les descendants actuels ne possèdent pas d'archives de famille, et cette absence de documents rend les recherches extrêmement difficiles.

Pourrait-on avoir des renseignements sur cette famille, particulièrement en ce qui concerne le père d'Antoine Vallon ?

Quelle est cette femme Vallon, sœur de Carbon ; appartenait-elle à la famille qui nous intéresse ?

ROBERT V.

—

**Une muse romantique : Mélanie Waldor.** — L'*Intermédiaire* a déjà eu à s'occuper de cette poétesse à propos des versiculets tant soit peu injurieux que Musset lui consacra jadis. On sait que, fille du littérateur Villenave, elle épousa un capitaine du génie, eut une liaison passablement orageuse avec Alexandre Dumas, fut l'amie de Marcelline Desbordes-Valmore, qui lui écrivit des lettres recueillies dans sa correspondance ; publia les *Poésies du cœur* vers 1830, ainsi qu'un certain nombre de romans de peu de valeur ; et eut avec Gavarni des relations assez amicales. Elle eut, un moment, un semblant de salon qui concurrençait déloyalement, parait-il, celui de Mme Ancelot. Elle avait une fille, qui épousa un ami de Fromentin, lequel en parle dans sa correspondance. Elle paraît avoir été aux prises, sous le Second Empire, avec des difficultés pécuniaires, qui l'entraînèrent à solliciter l'aide du chef de l'Etat.

Quelque intermédiairiste, parmi les compétences de l'époque romantique, pourrait-il faire connaître à quelle date,

en quel lieu, et dans quelles circonstances elle est morte ; si elle a laissé des héritiers et quels, et si des correspondances ou documents la concernant existent soit dans les dépôts publics soit chez des particuliers ? Connaît-on des portraits d'elle, et où seraient-ils ?

O. N. J.

—

**Nobiliaire des Croisades.** — *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* s'est occupé, dans un de ses précédents numéros, de l'existence d'un répertoire de chevaliers croisés, comprenant environ vingt mille noms.

Nous demandons s'il est possible de consulter ce répertoire demeuré inédit, et nous serions heureux qu'on nous fournît des précisions à ce sujet.

Notre question est la suivante : une famille connue, d'origine féodale et chevaleresque, passe pour avoir donné des Croisés. On désire vérifier le fait qui ne repose que sur une tradition imprécise. Dans l'espèce, quelles sources peut-on consulter ?

GRAMÉ.

—

**Privilèges de la Noblesse (suppression de).** — On dit que les privilèges de la noblesse furent supprimés au xv^e siècle dans la haute vallée de la Durance et qu'à la suite un certain nombre de famille nobles de cette région furent ruinées ou confondues avec la bourgeoisie. Qu'en est-il au juste ? Leur situation nobiliaire fut-elle rétablie ?

SAINT-SAUD.

—

**L'insigne de la « Croix-Etoilée ».** — Je désirerais savoir en quoi consistait « l'insigne » porté par les Dames Nobles de la Croix Etoilée. Ordre créé par Marie-Thérèse. Etait ce une croix ? une plaque ? une figurine, un sujet de petites proportions ? Comment cet insigne se portait, la couleur du ruban ? Et, surtout si au décès de la titulaire on était tenu de rendre à l'ordre, la croix ?

Je possède un merveilleux petit camée représentant sur une surface de 3 centimètres l'adoration des mages entouré d'une monture d'or formée d'arabesques entrelacées de style Renaissance et ornée de perles rondes et petit rubis.

Ce bijou a toujours passé dans ma famille pour être l'insigne de la Croix étoilée de notre bisaïeule demoiselle Marguerite de Brigeot de Coutures. Nous n'avons aucune preuve de cette tradition verbale. Est-elle vraisemblable ? ou manifestement fausse ?

Je serais bien reconnaissant aux érudits qui pourraient me donner des raisons valables « pour ou contre » et me tirer de cette incertitude.

Comte L. BEAUPRÉ.

—

**« L'Organisateur ».** — Organe des saints-simoniens Nous posons cette question à nouveau. Connaît-on des exemplaires de ce journal ? En connaît-on une collection ?

D'A.

—

**Don César de Bazan.** — Théophile Gautier écrivait dans la *Presse* du 5 août 1844, au lendemain de la première représentation du *Don Cézar de Bazan* de MM. Dumanoir et Dennery à la Porte Saint-Martin :

Victor Hugo lui-même, portant au fils de son cerveau cette affection que Shakespeare ressentit à l'endroit de Falstaff, et Beaumarchais à l'endroit de Figaro, a fait une comédie intitulée : *Une aventure de don César de Bazan* ; la résolution qu'a prise le poète de ne plus faire représenter de pièce, l'a empêché de la produire sur le théâtre ; mais elle paraîtra sans doute un jour sous la forme de livre, et le vrai, le seul César de Bazan, ressuscitera alors avec ses véritables allures.

« Sous la forme de livre », on chercherait vainement trace de cette comédie dans le *Théâtre en liberté*. Sait-on si elle a été écrite ?

P. D.

—

**« Le Dîner du roi de Prusse à Paris, retardé par l'indisposition de son armée ».** — Les siècles se suivent et les ..... allemands se ressemblent.

Le titre cité plus haut est celui d'une pièce jouée, en 1792, au *Théâtre Molière*, de la rue St-Martin. Cette pièce n'a sans doute pas été imprimée, si ce n'est dans un recueil, car elle ne se trouvait pas dans la Bibliothèque de M. de Soleinne. L'auteur en est-il connu ?

ANCEPS IMAGO.

**Les Mémoires de Thérésa. Les chiens verts** — Les Mémoires de Thérésa publiés en 1865. — Dentu, éditeur — ont-ils eu une suite ?

A plusieurs reprises la chanteuse y parle de « chien vert ». Décrivant la population féminine qui fréquentait chez « Clémence », table d'hôte à trente sous, Thérésa dit :

« Elle se composait du fretin dramatique, de ces bonnes filles qui ne se font pas teindre les cheveux et qui n'ont pas le moyen de nourrir un chien vert ».

Chien vert ? Est ce par ces mots que l'on désignait alors cette catégorie d'individus que nous plaçons aujourd'hui dans le domaine aquatique et dont le vert est resté la couleur ?

MARGUERITE DURAND.

—

**Bibliographie d'Alexandre Dumas père.** — Existe-t-il, en dehors des ouvrages de bibliographie générale (Georges Vicaire, Thienne, etc.) et de la monographie écrite par M. Glinel, une bibliographie complète, critique et raisonnée d'Alexandre Dumas père, semblable à celles qui ont été consacrées par Brivois à Béranger, par Lovenjoul à Balzac et à Mérimée, ou par Tourneux à Gautier ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Ampère. Sonnet sur l'Egypte.** — Dans quel recueil se trouve le sonnet qui commence ainsi :

Ici l'homme fut grand, on le voit à son [ombre

DE LA C.

—

**Le violon « de » Ingrès.** — J'ai vu dernièrement dans une publication artistique ces expressions :

*Le violon de Ingres*, *l'Ecole de Ingres*, *l'Œuvre de Ingres*.

Est-il possible d'écrire de semblables énormités ? Y a-t-il une raison qui puisse justifier cette audacieuse nouveauté ?

HENRY DE BUIMO.

—

**Le mot : anucher.** — A propos de la démolition de la Tour dite de Louis d'Outre-Mer, à Laon, en 1832, Victor Hugo écrit (*Littérature et Philosophie mêlées*, tome II, Edit. Hachette, p. 37) :

« Les voilà (il s'agit des conseillers municipaux de Laon) qui mettent en commun tout ce qu'ils savent de grands mots depuis quinze ans qu'ils se font anucher le *Constitutionnel* par le magister de leur village ».

Quelle est la signification et l'étymologie de ce mot qui ne figure ni dans Littré, ni dans Furetière, ni dans le dictionnaire de Trévoux, et que je vois employé pour la première fois ?

BARON DUPONT DE LA CHAUSSÉE.

—

**La caravane passe.** — Hémistiche très souvent cité. Quel est le vers complet ? De quel auteur ?

MAURICE JEANNARD.

—

**Le Courrier de Lyon** — Quelqu'un de nos confrères aurait-il connaissance de la curieuse tradition que l'on retrouve dans la région de Péronne, concernant cette affaire ?

Lesurques se serait laissé condamner pour ne pas dire, que dans la nuit du 8 au 9 Floréal an IV — celle du crime — il était auprès d'une noble dame ayant un château en Picardie.

J'ai recueilli différents témoignages attestant que jusqu'au décès de la dame, jamais troupe de passage à Péronne n'a mis à l'affiche le fameux drame sans qu'une personne accréditée ou intéressée n'en achetât le retrait à prix d'or.

Quant au nom de la dame et du château, la règle de discrétion de l'*Intermédiaire* s'impose, la famille par alliance tout au moins, n'étant pas éteinte.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

**Le zodiaque lunaire.** — On dit que les Arabes ont, outre le zodiaque solaire (12 signes, chacun correspondant à un mois solaire astronomique) un zodiaque lunaire, de 27 ou 28 signes, chacun correspondant à un des jours de la révolution *sidérale* de la lune (ne pas confondre avec sa révolution synodique, en 29-30 jours). C'est ce qui s'appelle, en arabe, *manazil ul-gamar*, littéralement mansions ou stations de la lune.

« Tous les Musulmans, donc aussi les Turcs, ont emprunté aux arabes leurs mansions lunaires. Et les Turcs les ont passées, à leur tour, à tous les peuples qui subissaient autrefois leur joug, donc

aux peuples des Balkans ainsi qu'aux Hongrois. Le zodiaque lunaire est, encore aujourd'hui, populaire dans tous ces pays, où il est enseigné par presque tous les almanachs. Mais il n'est lui-même qu'une adaptation du système arabe, en ce sens que la division, au lieu d'être en 27-28 signes, est la division zodiacale solaire, en 12 signes (sauf que, sans que j'en sache le motif, le taureau est supprimé, sa part accroissant au signe précédent le bélier, lequel comprend en conséquence 4-5 jours). La base du système étant le phénomène astronomique, non seulement la période est de durée variable (27 ou 28 jours), mais le nombre des jours affectés à chaque signe varie pour chaque période.

Je désirerais savoir :

1° le rapport existant entre le phénomène astronomique de l'attribution de chacun des jours de la période à un signe donné, dans les almanachs.

2° le, ou les principaux usages de ce zodiaque lunaire, dans la superstition populaire, chez les peuples du S.-E. européen.

Dr H. Bourgeois.

—

**Bains et étuves de Paris, au moyen-âge.** — Lorsqu'il parle des étuves parisiennes du moyen âge, M. Cabanès les décrit sous la forme de bains et étuves conjugués. Les textes semblent lui donner raison. D'abord les « Crieries » de Guill. de Villeneuve :

Oiez con crie au point du jor :
Seignor, quar vous allez baingner
Et estuver, sans délaier,
Li baing sont chaut, c'es sanz mentir.

Il en est de même du joli rondeau de Villon :

Jenin l'Avenu
Va t-en aus estuves :
Et toy là venu
Jenin l'Avenu.

Si te lave nu
Et te baigne es cuves
Jenin l'Avenu
Va-t-en aus estuves.

Ceci donne nettement l'impression que chambres chaudes et cuves à baigner se trouvaient réunies aux mêmes endroits. Pourtant, au XIIIe siècle, on établissait parfois une distinction entre Bains et Etuves ; j'en trouve la preuve dans un document des archives de l'abbaye Saint-Martin-des Champs, années 1274 à 1277. Ce document traite d'un « discord » arbitré par des jurés, entre Thomas de Paris et Jehan d'Arras au sujet des étuves de ce dernier, et de la ruelle dans laquelle elles se trouvaient (la petite rue des Etuves-St-Martin). Il s'agissait de remplacer les Etuves par les Bains, et de la reciproque :

Que les estuves soient ostées de là où elles estoient, et mises là où les bains sont : les bains peuvent bien demorer là où les estuves estoient.

Les causes et le résultat de ce « discord » sont d'intérêt nul ; il importe seulement de constater qu'au moyen-âge « bains » et « étuves » n'étaient pas toujours synonymes. En 1274, donc, il exista, parallèlement, bains et étuves distincts dans la rue des Etuves-Saint-Martin, Il semble que ce furent tout d'abord les bains, car, déjà en 1240, cette rue était nommée « vico Godefridi de Balneolis », nom dont l'ortographe fut très variable, car l'on rencontre Geoffroy de Baynes (1443), et même Geuffroy Benie, en 1532. Il convient de remarquer que Godefridi de Balneolis est toujours interprété dans le sens de Geoffroy des *Bains*, mais que ce nom pouvait également être traduit Geoffroy ou Godefroi de *Bagneux*. Toutefois, dès 1285, apparait le nom de *Vico Stuparum*, qui vicus vocatur vicus *Godefridi de Balneolis* ; cette rue ne devait plus quitter son nom de « rue des Etuves », quelquefois amplifié « rue des Etuves aux-Femmes ».

Dans les anciens titres, il n'est guère question que des étuves, qui, à Paris étaient innombrables, et les *bains* mentionnés ci dessus sont les seuls que j'aie rencontrés jusqu'à présent. Ceci ne veut pas dire qu'il n'en exista pas d'autres, et j'accueillerais avec plaisir des renseignements à ce sujet.

Thomas l'Aignelet.

—

**Franklin et les femmes.** — Où Franklin a-t-il écrit, dans l'intérêt de la paix conjugale, sur les épouses vieillies et la manière d'ignorer les outrages que leur fit le temps ?

P.

# Réponses

—

**Descendants des Conventionnels** (LXXXIV, 91). — Non, il n'existe pas de Dictionnaire généalogique spécial aux familles des Membres de la Convention qui a décrété l'égalité entre tous les Français. Mais, avec la Collection de l'*Intermédiaire*, les *Biographies des Contemporains*, si nombreuses au début de XIXe s. le *Dictionnaire des Conventionnels* de Kuzcinski, l'*Armorial* de Révérend, le *Dictionnaire* de C. d'E.-A. quelques livres spéciaux tels que les monographies de MM. Nauroy et Welvert, les pamphlets de M. Geoffroy (de Grandmaison) et de M. Bégis, et aussi les volumes sur les *Régicides et les Conventionnels en exil* dont j'ai oublié les auteurs, on peut, très facilement, être renseigné sur la descendance de la plupart des Conventionnels.

Après tant de publications, le besoin d'un recueil spécial à ce sujet se fait-il réellement sentir ? Il n'intéresse pas une *classe sociale*, car les Conventionnels ont été recrutés dans toutes les classes de la société, et plutôt dans les classes moyennes et élevées. Il ne concerne pas un *parti politique*, car tous les partis politiques furent représentés au sein de la Convention, et en particulier l'opinion de ses différents membres sur une question politique telle que le crime et le châtiment de Louis XVI a été infiniment variée. Veut-on tirer quelque conclusion de l'état actuel des familles descendant d'ex-conventionnels ? Elle risquerait d'être terriblement artificielle, compte tenu de tant de facteurs qui interviennent, après le destin d'un chef de famille, dans celui de sa descendance On trouvera des familles injustement florissantes, d'autres injustement ruinées ou disparues, des petits-fils de sans-culottes devenus royalistes, et inversement, etc., sans parler des calomnies exploitées par la Restauration contre tout ce qui avait touché à la Convention.

Je me permets donc de m'élever contre l'idée d'un tel Recueil, qui alimenterait [illegible] curiosités, mais d'où ne sortirait que scandale et désordre; sans profit pour l'histoire. Je m'en excuse auprès de notre collègue, en cherchant aussi ce qu'il entend par descendants directs : des Conventionnels auraient-ils laissé des descendants indirects ?

BAISSEY.

—

**La guerre dite des Rustauds** (LXXXIII, 233, 349). — Consulter dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1918, une Etude critique de la « Rusticiade » de Laurent Pillard, par M. Albert Collignon.

E. DES R.

—

**Régiment d'Autel** (LXXXIII; LXXXIV, 17). — Je suis au milieu du désert, et sans moyens de vérifier une hypothèse qui vous parviendra sans doute bien tard, mais il m'est impossible de ne pas reconnaître dans le nom du Régiment d'AUTEL un nom souvent porté par les CHOISEUL. Il est vrai que ce nom s'écrivait aussi HOSTEL. Anne de BÉTHUNE, Dame d'HOSTEL... etc., etc., épousa Jerry de CHOISEUL, seigneur de PRASLIN. (La Chesnaye. Tome V, col. 684). Parmi leurs descendants, plusieurs portèrent le titre de Vicomte ou Comte d'HOSTEL.

XXX.

—

**Dette de l'Amérique** (LXXXI à LXXXIII). — De l'*Echo de Chine* (11 juin 1921) :

L'article de notre collaborateur Jean-Bernard concernant *Les centaines de millions que les Etats-Unis doivent à la France*, où il reprenait la thèse soutenue par l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, est courante en France, d'une dette à notre égard de 90 milliards de dollars n'ayant pas été libérée par les Etats-Unis, a eu un retentissement énorme outre-Atlantique.

Des recherches minutieuses ont été effectuées dans les archives américaines, et le *New-York Times* établit en se basant sur des documents extraits de *L'Histoire des Emprunts nationaux aux Etats Unis*, publiée en 1882 par Ralaë A. Bayley, fonctionnaire du Trésor américain, que toutes les avances que les Etats-Unis reçurent de la France, lors de la guerre d'Indépendance, ont été intégralement remboursées et que l'Amérique a fait face à ses obligations.

Voici les principaux faits exposés dans le *New-York Times* :

D'après les documents du Trésor américain, les prêts consentis par la France aux Etats-

Unis se seraient élevés à 6.352.500 dollars, se décomposant ainsi :

1777, Prêts des fermiers généraux (Décision du 23 décembre 1776), 181.500 dollars.

1778-83, Prêt du gouvernement français (Décision du 3 décembre 1777), 18 millions de livres tournois, soit 3 207.000 dollars.

1781-82, Prêt du gouvernement français (Décision du 26 octobre 1779), 10 millions de livres tournois, soit 1.815.000 dollars.

1783, Prêt du gouvernement français (Décision du 14 septembre 1782), 6 millions de livres tournois, soit 1.089 000 dollars.

Au 1er janvier 1790, cette dette, y compris les intérêts capitalisés, n'était plus que de 6.324 688 dollars 89 cents.

Une partie de cette dette fut remboursée par la livraison de tabac et autres denrées.

Le solde des second et quatrième prêts français fut couvert par l'émission de l'emprunt national 5 1/2 o/o de 1795, et la libération fut totale en 1815 ; le reliquat du troisième prêt fut garanti par l'emprunt 4 1/2 o/o de 1795, et le dernier versement fut effectué en 1808.

Des documents produits, il ressort qu'outre ces « prêts » l'Amérique reçut de la France de nombreux « dons » formant un total d'environ 12 millions de livres tournois ou 2.287.080 dollars. Cette somme représente, à concurrence de 10 millions de livres tournois des dons véritables, le surplus soit 2 millions de livres représentant les intérêts de l'emprunt de 1778 83, que le roi de France abandonna à l'Amérique. Cet abandon serait constaté par un acte authentique s'exprimant ainsi :

« L'article III déclare que bien que les reçus délivrés par le ministre du Congrès des Etats-Unis spécifient que l'emprunt de 18 millions de livres tournois doit être remboursé au Trésor royal avec intérêts de 5 o/o l'an, Sa Majesté désirant donner aux Etats-Unis une nouvelle preuve de son affection et de son amitié, est heureuse de leur en faire présent et de leur donner les arrérages d intérêts échus à ce jour, ainsi que ceux à échoir jusqu'à conclusion de la paix ».

Franklin, en transmettant cette note, relevait « les nouvelles marques de la bonté du Roi » à l'égard de l'Amérique et signalait que l'ensemble des dons reçus de la France s'élevait à 12 millions de livres tournois, pour lesquels aucune compensation n'était demandée, « si ce n'est en gratitude et en amitié ».

Commentant ces dons importants, Rafaël A Bayley déclare qu' « en aidant l'Amérique à conquérir son indépendance le gouvernement français ne faisait que satisfaire une vieille rancune contre l'Angleterre ».

En ce qui concerne la Louisiane qui, d'abord cédée à l'Espagne en 1764, puis nous ayant fait retour en 1802, fut enfin rétrocédée la même année aux Etats-Unis, moyennant une indemnité de 80 millions, il semble certain que toutes les obligations de l'Amérique ont été remplies.

Le montant définitif de la cession lit-on dans le livre de Rafaël A. Bayley, fut fixé à 15 millions de dollars sur lesquels la France reçut 11.250.000 dollars en bons sur les Etats-Unis, payables en 15 ans et portant intérêts à 6 o/o. Le surplus, soit 3.750.000 dollars fut conservé pour désintéresser les commerçants américains de déprédations à eux causées par les Français. C'est le 10 novembre 1803 que fut approuvé le traité créant les « Actions de la Louisiane ».

Conformément à cet acte, les comptes du Trésor établissent l'émission de 11.250 000 dollars d'actions destinées à couvrir la dette à l'égard de la France. L'amortissement de cette somme commença en 1812 et fut complet en 1823, le dernier dollar étant versé.

Pour la portion réservée à couvrir les Américains des spoliations des Français, aucune action ne fut créée, mais toutes les sommes dues furent payées en argent à l'exception de celle de 11,731 dollars qui fut passée au compte de profits et pertes du 30 juin 1868.

Il semble bien d'après ces documents, que les Américains ont en effet remboursé l'intégralité des prêts qui leur ont été consentis lors de la guerre de l'Indépendance, mais il serait bon néanmoins que les actes officiels qui doivent exister tant à Washington qu'à Paris fussent produits.

PIERRE SCHACRE.

—

**Rouget de Lisle et Quiberon** (LXXX ; LXXXII ; LXXXIII ; LXXXIV, 105). — De la *Révolution Française*, juillet-août-septembre 1921 :

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a inséré dans ces derniers mois (LXXXI ; LXXXII, 12, 117, 204, 292 ; LXXXIII, 53, 102, 156) de nombreuses communications de ses collaborateurs à propos de la paternité de la relation de l'affaire de Quiberon. Les uns l'attribuaient à l'auteur de *la Marseillaise*, les autres à son frère, le général.

C'est en ce moment que la lettre de Rouget de Lisle, dont M Tiersot a cité un extrait dans le dernier numéro de la *Révolution Française*, p. 167, arriva entre mes mains et, pour en signaler l'intérêt, j'insérai une parenthèse dans l'analyse que j'en fis. La lettre fut publiée intégralement dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (10 mars 1921, colonne 203 204) ; cette publication a terminé la polémique dans le sens souhaité par M. Tiersot. L'intervention de l'érudit

biographe de Rouget de Lisle aurait été précieuse pour clore le débat beaucoup plus tôt ; l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* l'aurait accueillie avec reconnaissance. C'est bien plus à cet excellent recueil que s'adresse la réfutation de M. Tiersot qu'à l'auteur de la parenthèse du *Bulletin d'autographes* de juin 1921, qui ne l'a placée là que pour montrer que le document analysé pouvait être utilisé dans un débat littéraire.

R. Bonnet.

—

**Famille Arnault** (XIV, 161, 512 : LXXXIV, 158). — Erratum.

*Regnaud*, et non *Regnault* de Saint-Jean d'Angely.

Un bibliophile comtois.

—

**La duchesse d'Aumont, née Klein** (LXXXIII, 332). — Le Duc d'Aumont (Louis Guy-Marie) précédemment connu sous le titre de Duc de Mazarin, alors qu'il commandait un régiment de Cavalerie, sous celui de Duc de Piennes en 1781, fut enfin Duc d'Aumont en 1782, à la mort de son père. Il était Lieutenant Général commandant une division de la garde nationale de Paris en 1789, et se manifesta comme un des plus ardents adeptes de la Révolution, des premiers parmi ceux de son rang surtout. Malgré sa haine pour le « tyran », il ne fut pas maintenu à l'armée de Dumouriez et se retira dans sa propriété de Guiscard (Oise) où il s'éteignit le 28 vendémiaire an VIII.

Où et quand épousa-t-il Marie Louise Klein ? Ce doit être facile à retrouver sur les registres de sa paroisse, si c'est antérieur à 1792, sinon aux archives de la Préfecture ou du greffe de Beauvais.

Quatremay.

—

**Comte de Bourdeille, seigneur de Brantôme** (LXXXIV, 92). — Feu le conseiller à la Cour de Lyon, Bussière, a publié sur le ministre Bertin une étude très documentée, où est expliquée la possession de la baronnie de Bourdeilles. Elle a paru dans le Bulletin de la Société Archéologique du Périgord en 1905 et suiv. et en volume séparé intitulé : *Henri Bertin et sa famille*, (Périgueux, imprimerie de la Dordogne. 1906-1608).

Bourdeilles, saisi, fut vendu « à la barre de la Cour en 1699 » à la famille Chapelle de Jumilhac.

La 2e partie de cette étude sous le n° 1 appelé *Bourdeilles*, est très suggestive. Le comte de Jumilhac fut garanti par Bertin en cas d'éviction, car le marquis de Bourdeilles revendiquait une partie de sa châtellenie. Il y eut un procès entre eux. Bertin perdit, mais se rattrapa en mariant une de ses filles à un fils de son cautionnaire. Puis Bourdeilles, première baronnie du Périgord, advint au fils de celui-ci, devenu intendant de Lyon.

Au commencement du XVIIe siècle un rameau se détacha des barons de Bourdeilles et se fixa en Saintonge, où il posséda la baronnie de Mastas et le marquisat d'Archiac Son représentant acheta le château de Bourdeilles au XIXe siècle C'est le père du propriétaire actuel du château de Bourdeilles et non de Brantôme comme le dit la question, car Brantôme était une abbaye. J'ajoute que les Chapelle de Jumilhac et les Bertin sont essentiellement périgourdins. L'émigré Pradel de Lamase semble parler de choses qu'il ne connait pas ; cela n'est pas étonnant, il n'était pas de notre province.

Saint-Saud.

—

**Cora Pearl** (LXXXIV, 45, 159). — Dans les *Confessions* d'Arsène Houssaye se trouve tout un chapitre sur Cora Pearl.

C D. L.

—

**Famille Coulon de Besançon** (LXXXIII, 476 ; LXXXIV, 63, 115). — Voici un Coulon que je trouve mentionné dans la *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté*, de Louis Suchaux :

Claude-Joseph Coulon de Lusans, prévôté de Châtillon [bailliage de Vesoul], inscrit au tableau des avocats du Parlement de Besançon en 1702, y figurait encore en 1764. Les Coulon ont fourni plusieurs générations de notaires et des chanoines aux chapitres Saint-Michel et Saint-Maurice de Salins. Famille d'Arbois allicé aux Gay.

Suchaux doit commettre une erreur, lorsqu'il fait figurer en 1746 Claude Joseph Coulon au tableau des avocats ; il le confond certainement avec un autre Coulon Etienne-Joseph, probablement son fils, également avocat au Parlement

de Besançon depuis 1744, et d'après l'*Almanach de Besançon et de Franche-Comté*, habitant en 1747 et 1748, comme le premier rue Saint Vincent.

D'autre part, la *Biographie Universelle*, de Michaud, contient un article de Weiss sur Claude Antoine Coulon, « prédicateur célèbre », né en 1745 à Salins, mort à Paris le 10 mars 1820. Mais cet ecclésiastique, successivement vicaire général des évêchés de Sisteron et de Nevers, ne paraît pas avoir jamais exercé de fonctions sacerdotales à Besançon.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Du Verger d'Auranne** (LXXXIV, 2, 118).—Monsieur Saint-Valbert s'étonne que j'aie orthographié ainsi le nom de l'abbé de St-Cyran. Cela ne résulte pas comme il semble le croire de mon ignorance ou d'une méprise — j'ai employé intentionnellement cette orthographe parce qu'elle se trouve sur une ancienne gravure que je possède. C'est la reproduction du portrait de l'abbé par Philippe de Champagne — la gravure est de J. Morin — son encadrement à pans coupés porte exactement : Effigies Patris D. Joannis du Verger d'Auranne. Abbatis S. Cyrani bené de Eclesia meriti. MDCXXXXVI.

Pour quelle raison le nom est-il orthographié ainsi ? le trouve-t-on ailleurs mentionné de cette façon ? Je crois qu'en outre M. Saint Valbert se trompe quand il dit que Prosper du Vergier de Hauranne (1798-1880) a été député du Cher. Il a été député de la Seine-Inférieure et Sénateur du Cher que dans les dernières années de sa vie.

C'est son fils (Louis Prosper Ernest) mort en 1877 qui a été député du Cher.

RIEUX.

—

**Ferrari** (LXXXIII, 428 ; LXXXIV, 64, 119). — Dans la correspondance de Victor de Balabine, publiée par notre confrère Ernest Daudet (Paris), Emile Paul, 1914), le diplomate russe parle, à la date du 27 mars 1847, de la mort presque subite qui venait d'enlever le fils de la Duchesse de Galliera, charmant enfant de 15 ans, le portrait vivant de sa mère. « D'une apparence froide, d'une nature entière, d'un esprit peu expansif mais très cultivé, la Duchesse de Galliera avait concentré toutes ses affections sur son fils unique, rejeton d'une noble famille et héritier d'une fortune colossale ». (p. 284). Il n'est peut-être pas inutile de relire ce passage pour comprendre l'étrange personnage que fut Philippe de Ferrari, né à Paris, le 11 janvier 1850, moins de trois ans après la mort d'un frère dont la disparition avait dû frapper silencieusement la mère aux sources mêmes de la vie (Cfz. encore ibid., p. 294).

Si, comme le dit un proverbe, « l'enfant est le père de l'homme », ce fut bien le cas de Ferrari, qui joignait à une intelligence exceptionnelle un esprit complètement chaviré, parfois relevant de la médecine. Il tenait la tête de sa classe, en 4e, remportait tous les premiers prix, sauf un second prix en mathématiques ; et on le mettait en fuite comme un enfant de 4 ans, jetant des cris d'orfraie, en le menaçant d'un couteau de table ou d'une fourchette. Il était à 15 ans ce qu'il devait rester toute sa vie, — philatéliste expert, germanophile, socialiste, plein d'antipathie pour sa famille. Possédant très bien l'allemand, — il s'en servait même d'une assez singulière façon pour mystifier, — on racontait que, à propos d'une nomination au Concours Général, il avait écrit au *Moniteur* officiel, pour faire rectifier son nom à sa guise, Ferrarich. Au Collège Stanislas, me trouvant en 3e son voisin de classe, à de certains cours, de l'année scolaire 1863-64, je le vis un soir dessiner une caricature simpliste comme un *graffito* pompéien, et lui en demandai l'explication. Sa réponse, brutale pour les siens, mais que je ne veux pas reproduire textuellement, fut qu'il s'amusait à constater l'aplatissement de son grand'père maternel, le Marquis de Brignoles, devant l'Empereur d'Autriche. Ce n'était donc pas à la fortune paternelle, quoi qu'on ait dit, qu'il s'en prenait. Son indifférence se traduisait déjà dédaigneuse envers sa mère, la Duchesse de Galliera, à laquelle il ressemblait étroitement et qui suivait très anxieuse les succès de son fils.

Ses excentricités et sa réelle intelligence lui avaient créé dans le monde des écoles une réputation dont j'ai retrouvé le souvenir chez des élèves de générations plus récentes, et qui ne tournait pas toujours à son agrément. Au concours général de

1864, après une composition où sa présence avait amené quelque désordre, malgré les soins de l'Inspecteur d'Université, — M. Filon, si je me souviens, le père d'Augustin Filon, — les lycéens ameutés se livrèrent contre lui à une chasse à courre sur la place de la Sorbonne, à laquelle il n'échappa qu'en se réfugiant dans un café, demandant secours contre ceux qui voulaient « l'assassiner », et qui l'attendaient à la sortie, le dictionnaire au poing, comme pour l'en accabler. Lorsque nous arrivâmes, fort amusés, pour le tirer d'affaire, nos professeurs le firent disparaître par une cour intérieure.

Ayant quitté notre commun Collège, à cette époque, pour raison de santé, je ne le revis qu'après la guerre de 1870, sans que son attitude, à la ville comme dans le monde, me parût attirer l'attention. Il fut même pendant quelque temps, inscrit parmi les professeurs de l'Ecole des Sciences politiques. Il ne se peut pourtant pas que Philippe de Ferrari ait traversé la vie sans prêter à quantité d'anecdotes amusantes. Il serait intéressant de les recueillir, d'abord à raison de sa psychologie singulière et des problèmes qu'elle soulève, puis pour compléter la chronique d'une famille désormais éteinte, mais qui a brillé d'un rare éclat sur l'horizon mondain de Paris, pendant les deux derniers tiers du siècle dernier.

A. M. Z.

—

**Guy de Fontenay** (LXXXIV, 52). — Dans un appendice très sommaire consacré à la famille de Fontenay qui, vers le milieu du XVI^e siècle, s'était attribué toutes les dignités du chapitre de Nevers, l'abbé Crosnier, auteur d'une monographie de la cathédrale (Morel 1854, Nevers), cite l'archidiacre sans d'ailleurs indiquer sa filiation. Mais une note renvoie à La Taumassière, *Histoire du Berry*, livre IV, où l'on trouverait peut être plus de précisions.

P. DE MARIN.

*
* *

Docteur ès droits, chancelier de Nevers 1521, grand archidiacre 1535, curé de Saxy-Bourdon, seigneur de Verneuil 1531, fait hommage 1549 pour fiefs d'Avallons, mort 1570.

C'est lui qui dans une note de 1527, donne la nomenclature et les fonctions de ses frères. Il est peu de familles en France dans lesquelles on puisse trouver neuf frères ecclésiastiques. Sources : *Nobiliaire du Nivernois* par Adolphe de Villenant, non mis dans le commerce.

Armes : *Palé d'argent et d'azur au chevron de gueules brochant sur le tout.*

Eteinte vers 1670 en Nivernais.

Baron DE BOUSSAC-CORRÈZE.

—

**Famille Gouré de Villemontée** (LXXXIV, 3, 120). — Le nom de cette famille est resté, depuis le proviseur connu de H. C. M., un nom universitaire. M. Gouré de Villemontée, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, section des sciences, de la promotion de 1872, n'a pris sa retraite qu'il y a peu d'années. D'après l'annuaire de l'association amicale des anciens élèves de cette Ecole, il habite à Paris, 31, rue de Poissy.

IBÈRE.

—

**Victor Hugo. Ses descendants** (LXXXIII, 141, 262). — De son mariage avec Mlle Pauline Ménard-Dorian, Georges Hugo a deux enfants, Jean et Marguerite. De son second mariage avec Mme Dora Dorian il a un fils, François.

Mme veuve Négréponte (Jeanne Hugo) a, de son premier mariage avec Léon Daudet, un fils, Charles.

Pas d'autres descendants de Victor Hugo.

J. V. P.

—

**L'abbé Liautard était-il un fils du prince de Condé** (XXXIX, 172 : LXXXIV, 94). — Je m'aperçois que l'*Intermédiaire* a déjà effleuré — sans la résoudre — la question de la naissance de cet ecclésiastique. Dans le numéro du 10 février 1899, Nauroy signalait le catalogue de la vente de l'abbé Bossuet, dans lequel l'abbé Liautard était indiqué comme étant le fils de Madame Victoire et d'un argentier de la couronne.

Mercy-Argenteau, l'ambassadeur de Marie-Thérèse à la cour de France, allait encore plus loin. Dans une lettre adressée à sa souveraine, il lui mandait que Madame Victoire passait pour avoir eu un enfant de son père. On sait que cette même odieuse accusation a été lancée

contre Madame Adélaïde à l'occasion de la naissance de Louis de Narbonne, et que la chose n'a jamais été prouvée. Ne semble-t-il pas que l'on doive accorder le bénéfice du même doute à la bonne et grasse *Coche*, nature molle et moins exaltée que sa sœur aînée ? En dépit de leurs allures qui, parfois surprenaient à bon droit les cours étrangères, ces filles de France valaient mieux que leur réputation.

CINQDENIERS.

—

**Luchet** (LXXXIV, 52, 122) — Je remercie l'obligeant *Bibliophile Comtois* de ses aimables tuyaux sur M. de Luchet ; mais j'en demande de plus visuels qu'acoustiques : je sollicite un portrait de M. de Luchet. Je connais toutes ses œuvres ; et c'est ce marquis mort au commencement de la Révolution, qui a tracé le joli souper de Mme de Cagliostro, inséré d'*abondance* par Gérard de Nerval dans ses *Illuminés*.

CH. AD. C.

—

**Luzy-Pelissac** (LXXXIV, 95). — Cette famille compte dans le seul département de l'Isère les représentants suivants :

Marquis de Luzy de Pelissac, château de Bresson, par Pact (Isère) ;

Comte Gabriel de Luzy de Pelissac, château de Moissieu par Pact (Isère) ;

Vicomte Henri de Luzy de Pelissac, château de Louze par Roussillon (Isère) ;

Baron de Luzy de Pelissac, château de Pact, par Beaurepaire (Isère).

De plus, un officier appartenant à cette famille, le capitaine F. A. M. G. de Luzy de Pelissac, également originaire du Dauphiné, servait au 23e chasseurs alpins, et en 1914 tenait garnison à Grasse.. Si la guerre l'a épargné il est facile de retrouver son adresse actuelle.

G. DE MASSAS.

—

**Le Général Mellinet et la famille Thiers** (T. G. 580 ; LXXXIII ; LXXXIV, 165). — Erratum.

Col. 166 ; ligne 18 :

Au lieu de *Nivac*, lire *Nioac*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Millerand. Origine du nom** (LXXXII, 100, 197, 264, 306). — Je trouve dans le *Bulletin des Lois*, n° 3062, p. 2.590/91, 1896 : *Marie-Zoé Millerand*, née à Etevaux (Côte d'Or) 30 août 1837, demeurant à Périgueux en 1896 ; veuve (20 février 1896) de... *Argot*, percepteur.

H. J.

—

**Saint-Pierre, Vidame de Chartres** (LXXXIV, 145). — La famille de Ronvroy de St-Simon possédait la seigneurie de la Ferté-Vidame à laquelle était attachée la fonction de Vidame de Chartres.

H.

***

Louis de Rouvroy, duc de St-Simon, auteur des *Mémoires*, a pu prendre dès 1693, à la mort de son père Claude de Rouvroy, le titre de Vidame de Chartres, à celui-ci venu, avec la terre de la Ferté-Ernault (aujourd'hui la Ferté-Vidame), par acquisition faite en 1632 de Préjan de la Fin, Vidame de Chartres. Louis de Rouvroy avait, en 1693, environ 18 ans, étant né en janvier 1675 du second mariage de son père.

L. C. D. L. H.

—

**Salignac** (LXXXIV, 96). — Lainé dans son Nobiliaire (IX) a publié une généalogie des Salignac Fénelon (je ne parle pas des Salignac de Saintonge et de l'Angoumois). Sur cette famille il y a de nombreuses notes à la Bibliothèque Nationale (outre les dossiers connus des Mss. bien entendu) dans le *Fonds Périgord*, où les tomes 164 et 165 lui sont consacrés. Il y a des lacunes que des chercheurs périgourdins ont essayé de combler sans y parvenir. Consulter aussi l'*Annuaire de la Noblesse* de 1897 pour l'état présent d'une famille portant ce nom. Il serait bon de consulter également les pièces d'un procès qui fit un certain bruit, sous le 2e Empire, au sujet de ce nom. — La Chesnaye des Bois, Saint-Allais (VII, 451), Nadaud (*Nobiliaire du Limousin*) sont à voir.

SAINT-SAUD.

—

**La marquise de Silly** (LXXXIII, 384 ; 502 ; LXXXIV, 126). — Puisque M. Alex. Thomas a lu tout ce qui a été imprimé sur cette aimable personne, il serait superflu de rapporter ce que disent d'elle

les *Mémoires secrets* de Bachaumont, les *Confessions* de J.-J. Rousseau, le *Dictionnaire critique* de Jal, les *Masques et Bouffons*, de Maurice Sand, et autres ouvrages.

Je me permettrai toutefois de reproduire ici quelques informations fournies sur Anne Véronèse, dite Coraline, par les intéressants rapports au roi des inspecteurs de police que notre regretté collaborateur, Camille Piton, avait réunis sous le titre *Paris sous Louis XV* (Paris-*Mercure de France*, 1906-1914, 5 vol. in-18) et que notre confrère paraît ne pas connaître, puisqu'il place en 1760 la liaison du comte de la Marche et de Coraline, tandis que, d'après les documents en question, celle-ci était, à cette date, la maîtresse du prince déjà depuis près de cinq années.

C'est au commencement de 1755 que la charmante actrice de la comédie italienne, qui venait de quitter le prince de Monaco pour un fermier général du nom de Brissart, fit la connaissance du fils du prince de Conti ; le maltôtier ne l'ayant gardée que quelques semaines, Coraline fut entretenue alors par le comte de Valentinois, frère cadet du prince de Monaco, en même temps, paraît il, que par le comte de la Marche.

Le 26 juin 1755, elle accoucha d'une fille qui fut baptisée à Saint-Eustache, sous le nom d'Anne Véronèse, née de père inconnu, et mise aussitôt en nourrice. Deux heures après l'événement, la mère avait dépêché deux courriers, l'un au prince de Monaco, à Compiègne, l'autre au comte de la Marche, dans la persuasion que le premier adopterait l'enfant et que le second voudrait bien en être le parrain ; « mais — ajoute le rapport de police, — suivant la tradition, elle s'est trompée sur l'un et l'autre point ».

Ce n'est qu'en septembre 1755 que le comte de la Marche, qui venait de quitter une danseuse au magasin de l'Opéra du nom de Damville, devint le protecteur en titre de la Demoiselle Coraline. Cette liaison dura plusieurs années et ne fut pas, dit-on, exempte d'orages. Le prince ne se piquait pas de fidélité, et parut avoir eu notamment, pendant quelque temps, un penchant assez prononcé pour une certaine Coupée, actrice de l'Opéra, ce qui lui attira, en janvier 1761, une scène très vive de la part de Coraline.

Il est vrai que celle-ci, bien que libéralement entretenue par le comte de la Marche, ne se privait point, de son côté, d'avoir des amants ; elle eut successivement un sieur Caillot, acteur de la Comédie italienne, un officier aux gardes françaises du nom de Laval ou Vierval, et surtout, pendant trois ans, un certain comte Dolchy [Dolci ?] qui la quitta en janvier 1768, un mois après qu'elle eût mis au monde un enfant dont la naissance fut attribuée au prince ; cet abandon plongea Coraline pendant quelques jours, dans un violent désespoir ; mais elle finit par se consoler. Elle mourut au commencement de 1782.

Elle eut du comte de la Marche au moins deux enfants, que Nauroy, par parenthèse, confondant le père et le fils, attribue à Louis-François, avant dernier prince de Conti, et sur le compte desquels il donne dans le *Curieux* (tome II, p. 204) les renseignements suivants :

« 1° L'aîné des deux fils, Louis François, porta d'abord le nom de marquis de Silly, puis celui de chevalier de Vauréal ; il mourut chevalier de Malte à Melun le 3 août 1785.

[L'inscription relevée sur sa tombe par notre confrère Pré-Chamblain lui donnant vingt-quatre ans au moment de sa mort, sa naissance doit donc être placée en 1761].

2° Le second, Guillaume Pierre Antoine, né à Paris le 20 décembre 1774, porta d'abord le nom d'abbé Vénicourt, puis celui de Gatayes ; il devint guitariste, harpiste et compositeur, et mourut à Paris en octobre 1846 (Fétis et son supplément) ; il avait épousé Maria Margarita Desvillers, d'où :

*a*. Joseph Léon, ci-après.

*b*. Edouard, vivant en 1831.

*c*. Félix Eugène, né à Paris le 12 mai 1812.

Joseph Léon Gatayes, né à Paris rue du Pot-de-fer [actuellement partie de la rue Bonaparte] le 25 décembre 1804, mort à Paris, avenue Malakoff n° 90, le 1er février 1877, a été le compositeur [et instrumentiste] bien connu des journalistes [lire ce que dit à son sujet, dans le 1er volume du *Livre de Bord*, Alphonse Karr dont il était

le grand ami]; il avait épousé à Paris (1er arrondissement) le 3 janvier 1833, Octavie Newton, née à Londres le 7 octobre 1803, d'où :

1° Laure Mathilde, née à Passy, avenue de Saint-Cloud n° 10, le 6 novembre 1834 ;

2° Coralie Cornélie, née à Paris, rue de Ponthieu n° 16, le 27 janvier 1840. »

L'enfant de Coraline, dont les rapports de police mentionnent la naissance en 1768, a dû mourir jeune, car sa destinée est demeurée inconnue.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Charmante Gabrielle** (T. G. 371). — Si les érudits ne sont pas exactement fixés sur le ou les auteurs de la chanson de *Charmante Gabrielle*, ils s'accordent généralement à considérer cette romance comme ayant été composée sous le bon roi Henri sur un air de Noël du P. Ducaurroy, maître de chapelle des deux derniers Valois.

Or, le général baron Thiébault, dans ses *Mémoires* (III, 314), raconte qu'à un concert donné en 1802 à Tours, où il commandait, sa fiancée, la fameuse Zozotte, et Mme Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, « chantèrent entre autres romances *Charmante Gabrielle*, arrangée à deux voix, *toute nouvelle alors*, et que Mme Regnaud avait apportée ».

Qu'est-ce que cela veut dire? L'air classique de *Charmante Gabrielle* aurait il été abandonné depuis la Révolution et remplacé sous le Directoire par une autre mélodie accommodée au goût du jour de façon à mieux faire valoir le talent de chanteur d'Ellevion, de Garat et de leurs émules de l'époque ?

G. P. M.

—

**Origine des comtes de Lyon et de Forez** (LXXXIV, 43). — Au sujet de cette filiation, qui ainsi que celles de ces époques lointaines, donne lieu à de nombreuses divergences, on peut encore donner les deux variantes suivantes :

D'après Lamure, *Hist. des ducs de Bourbon* : T. I passim :

1° Arthaud (III, comte de Lyon). (IV. comte de Forez) eut de Raymonde :

*a* Arthaud, qui suit.

*b*. Gillin ou Vuidelin, + s. p

2° Arthaud (IV. comte de Lyon). (V. comte de Forez) eut de Ida :

*a*. Guillaume.

*b*. Ida Raymonde, mariée 1° à Guigues, comte de Viennois et d'Albon, d'où :

*aa*. Guigues I, auteur des comtes de Lyon et de Forez de la seconde race.

Remariée à Renaud de Nevers.

3° Guillaume I, le vieil, marié à Vandelmode de Beaujeu, d'où :

*a*. Guillaume II, le jeune, comte de Lyon, de Forez, mort s. a.

*b*. Eustache, qui succéda à son frère, mort aussi s. a. Son cousin Guigues I devint alors comte de Lyon et de Forez

D'après Steyert, *Nouvelle histoire de Lyon* T. II, passim.

1° Arthaud (III. Comte de Lyon). (IV. comte de Forez) eut de Raymonde :

*a*. Guillaume, qui suit.

*b*. Ida-Raymonde, mariée : 1° à Renaud de Nevers et 2° à Guigues-Raymond, fils cadet de Guy V, comte de Viennois, d'Albon et Graisivaudan, d'où :

*aa*. Guigues I, comte de Lyon et de Forez, après son cousin Eustache.

2° Guillaume I, dit Vuidelin, croisé en 1096, mort en 1097, laissant :

*a*. Guillaume II, comte de Lyon et de Forez, puis Chartreux, vivant encore en 1135.

*b*. Eustache, comte de Lyon et de Forez, mort vers 1120.

En raison de l'autorité du regretté érudit A. Steyert, je pencherais pour la version donnée par lui, bien quelle ne soit accompagnée d'aucune preuve dans sa magistrale histoire de Lyon et des provinces voisines.

FRANCOPOLITANUS.

—

**Ordre chapitral des quatre Empereurs d'Allemagne** (LXXXIV, 146). — Ordre des quatre Empereurs d'Allemagne, créé en 1768. Les 4 initiales qui se trouvent sur les bras de la croix sont les lettres initiales des noms des quatre Empereurs de la maison de Limbourg-Luxembourg :

Henri VII — Vinceslas. — Sigismond. — Charles IV.

OMER.

—

**Armoiries à retrouver de Châteaufort** (LXXXIV, 97). — Bouteiller de Châteaufort (Maine) — *D'argent à 3 coquilles de gueules*. Rietstap.

*P. c. c.* — D. ROY.

***

Un ex-libris de la bibliothèque de M. de Châteaufort, jolie composition gravée par F. Senemont, porte : *d'argent au lion de gueules chargé d'un chevron d'or acc. d'un rameau de sinople et de 3 quintefeuilles de gueules.*

L'Armorial de Rietstap indique : Bouteiller de Châteaufort (Maine) : *D'argent à 3 coquilles de gueules.*

SAFFROY FRÈRES.

***

D'après l'Armorial Général de Rietstap, la famille Bouteiller de Châteaufort, en la province du Maine, portait comme armoiries : « *d'argent à trois coquilles de gueules* ».

Le « Dictionnaire des familles françaises, existant à la fin du XIXe siècle, de Chaix d'Est-Ange », ne contient rien sur cette famille.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Cantigneau : armoiries** (LXXXIV, 97). — « L'Indicateur nobiliaire de Belgique, de France, etc., d'après les collections manuscrites des Bibliothèques publiques de Belgique », ouvrage publié sans nom d'auteur, à Bruxelles, en 1869, donne la référence suivante :

*Cantineau* : Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, Ms. n° 19.464, vol. 1, page 311.

On trouverait peut-être les renseignements demandés dans le manuscrit ci-dessus, car, malgré la différence d'orthographe, il s'agit très probablement de la famille en question. OLIS.

***

Pierre Cantineau, abbé d'Hautmont, fit enregistrer au bureau de Mons (Hainaut) en 1696 : *d'azur à trois épis d'or posés deux et un, écartelé de sable à une croix alisée d'argent, et sur le tout de sable à trois chevrons d'or.*

D'autres Cantineau, firent enregistrer leurs armes en 1696, en Poitou et en Touraine, mais ils n'ont rien de commun avec ceux dont il est ici question.

Ni les « Pièces Originales » de la Bibliothèque Nationale, pas plus que le « Nouveau d'Hozier » et les « Carrés d'Hozier » ne contiennent de renseignements sur les Cantigneau ou Cantineau, du Hainaut.

UN BELLIFONTAIN.

**Ex-libris à déterminer : Ancres d'argent** (LXXXIV, 5). — De toutes les familles indiquées dans le « *Dictionnaire des figures héraldiques* » de Renesse comme ayant dans leurs armes une ancre et deux étoiles, il n'y en a qu'une seule qui les porte sur fond de sable, c'est la famille Benoist, de Toulouse, dont les armes sont : « *de sable à une ancre d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent* ».

Si l'on fait abstraction des émaux, les armes indiquées pourraient encore appartenir aux familles suivantes :

Arché (Toulouse). — Drouyn (Lorraine, Barrois, Bordeaux). — Haincque (Touraine, Ile de France). — Hansen (Province de Trèves). — Hévin (Bretagne). — Sinn (Francfort). — Watelet (Orléanais). — Varnot (Lorraine).

UN BELLIFONTAIN.

—

**Un ex-libris de l'Abbé F. de Lamennais** (LXXXIV, 97, 178). — Nous avons eu récemment un volume qui portait sur le milieu du titre « Ex-libris F. de La Mennais ». L'ouvrage était de Dupont de Nemours : *Mémoires sur la vie de Turgot*, édité en 1788.

L'inscription est identique à celle que signale M. Ulric Richard-Desaix.

L'Isographie de Delarue reproduit une page de cet abbé avec signature en deux mots, mais aucune date n'est indiquée.

SAFFROY frères.

***

Voici ce qui le concerne dans l'article de M. J.-C. Wiggishoff : Les ex-libris « omnibus » et les ex-libris manuscrits, publié dans les « Archives des collectionneurs » d'ex-libris, année 1911 :

L'abbé F. Robert de Lamennais, né à Saint-Malo en 1781, mort en 1854, le plus ardent écrivain religieux du XIXe siècle ne se souciait guère de coller un ex libris dans ses livres et il se contentait d'y inscrire la mention Ex-libris F. De la mennais, dont un exemplaire a été reproduit dans nos Archives (1897, p. 173). — (Suit également une reproduction). — Nous possédons un ouvrage *Vita del B. Alfonso Rodriguez, della Compagna di Gesu dal P. Areangelo, Arcangeli*. In Roma, 1825, in-4°, sur le feuillet de garde duquel le grand polémiste a aussi inscrit son ex libris, mais on voit qu'à cette époque de sa vie, après avoir supprimé son

nom patronymique de Robert, il le réduisait encore en enlevant la particule.

A. Herrier.

*
* *

Voici, pour M. Ulrich Richard-Desaix, une nouvelle variante d'ex-libris manuscrit de Lamennais.

Il figure en tête de page, sur le titre d'un petit livre que je possède : *I. Drusii Quaestionum ac Responsionum liber*, etc., imprimé pour l'Académie de Lyon en 1583, 72 pages.

La marque de possession manuscrite est :

Ex libris F. dela Mennais

qui, cette fois, a ajouté la particule.

Mon exemplaire, dont la reliure ancienne est en bon état, porte, en outre, collé sur la garde de la fin du volume, l'ex-libris gravé de Verthamon. Je n'y ai vu aucune autre note manuscrite.

Paul Flobert.

*
* *

La question posée par M. Richard-Desaix m'a dès longtemps préoccupé, et voici ce que je puis lui répondre. Lamennais n'avait point, à proprement parler, d'*ex-libris*, c'est à-dire point de vignette gravée. Ceux qui lui ont été attribués sont apocryphes. Mais il avait une assez importante bibliothèque qu'il vendit en 1837. Le catalogue en fut dressé et publié chez Daubrée et Caillaux, Paris in-8°, 1836. Il comporte 2208 numéros plus un supplément de 143 numéros ajouté après coup. Beaucoup de ces ouvrages étaient annotés de sa main, et *tous* portaient sa signature. On en rencontre encore aujourd'hui, de temps à autre, dans les ventes.

Suivant M. Tenant de Latour, (*Mémoires d'un bibliophile*, Paris, Dentu, 1861 in-12, p. 185) Lamennais aurait, à la dernière heure, avant la vente de sa bibliothèque, apposé sa signature sur tous les ouvrages qui la composaient, afin d'allécher davantage les amateurs. L'écriture en était, dit il, « bien évidemment récente ». Il n'est plus guère possible, aujourd'hui, de vérifier cette assertion, certainement malveillante. Cependant, en comparant plusieurs de ces ouvrages, et *en tenant compte des différences d'orthographe relevées par M. Richard-Desaix*, on pourrait peut être arriver à déterminer l'époque *approximative* de la signature.

La vente de sa bibliothèque ne répondit d'ailleurs point aux espérances qu'en avait conçues Lamennais. En revanche, elle fut la cause de sa brouille définitive avec son frère, qui prétendait que certains ouvrages lui appartenaient. Ce qui montre bien qu'on ne doit jamais faire bibliothèque commune avec qui que ce soit ; pas même son frère.

O. N. J.

*
* *

Je possède de mon côté un volume ayant pour titre : *Les Libertez Immunitez et Exemptions de l'Eglise Patriarchale, Primatiale et Métropolitaine de Bourges*, Paris, F. Jacquin, 1618, lequel porte sur le verso de la garde, — face au titre, trop chargé du reste, avec sa gravure représentant S. Etienne, pour laisser place à une inscription — la mention manuscrite absolument identique et autographe : « Ex-libris F. La Mennais », ce qui prouve que « l'abbé de Lamennais avait bien pour habitude d'apposer ainsi sa signature », non pas toujours « sur le milieu du titre du livre de sa bibliothèque », mais sur ses livres.

Il faut dire que cette orthographe en deux mots de *La Mennais* était précisément celle du petit domaine, dans la commune de Trigavoux (Côtes du Nord), dont sa famille avait tiré son nom ; celle portée sur les lettres de noblesse accordées par Louis XVI à son père en 1788, à la demande des Etats de Bretagne, pour le récompenser des nombreux services rendus à ses concitoyens, comme armateur et négociant, dans des temps de disettes et autres circontances difficiles ; celle enfin suivie par Félicité jusqu'en 1834, époque à laquelle son amour de la démocratie lui fit définitivement retrancher la particule et réunir les deux parties de son nom, pour se rapprocher davantage du peuple.

C'est ainsi que les lettres autographes que je conserve de lui, toutes postérieures à cette époque, sont signées *Lamennais* en un seul mot. Il était inscrit de la même façon sur les actes publics, témoin le très curieux reçu en ma possession, de la part d'un « anonyme par les mains de *M. Lamennais*, de deux objets en argent ;

1 calice et 1 patène, pour don volontaire à la Patrie ». Ce reçu, signé *Jules de Beaupin*, « pour le Caissier central de la Commission des Dons et Offrandes à la Patrie », est daté du 30 avril 1848. Je m'imagine bien que le donateur réel était l'abbé *Lamennais* lui-même, mais ayant eu la pudeur de rester *anonyme*... à moitié, du moins.

Il est bon de constater cependant que, dans la circonstance suprême de sa vie, il a employé les deux mots *La Mennais* pour signer toutes ses dispositions testamentaires, le 16 janvier 1854. dans le but sans doute d'éviter toute contestation possible.

Faut-il penser que l'écriture en deux mots de son nom sur ses livres — ceux en tout cas possédés par M. Ulric Richard-Desaix et par moi — aurait été habituelle, et voulue, suivant le même sentiment de discrétion prudente que pour le calice, afin de donner le change et de ne pas afficher sa véritable désignation sur des ouvrages que certaines consciences timorées auraient pu s'effaroucher de trouver dans la bibliothèque d'un prêtre, tels les *Lettres de J.-J. Rousseau*, par exemple ?

Je ne le crois pas et je conclus, comme mon respectable ami, auteur de la question : « Il est probable que le petit changement provient, tout simplement, du fait que nos Ex libris sont d'une date d'exécution antérieure à celle des autographes » et appartenaient à un fonds ancien de la Bibliothèque de Félicité de Lamennais, avant sa démocratisation.

PIERRE.

*
* *

Les vers de Lamennais que j'ai cités dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* ne sont pas extraits de l'*Homme* mais de l'*Hermine*.

A ma communication, j'ajouterai les renseignements suivants : Les Robert furent anoblis en mai 1788 et les lettres de noblesse font un éloge pompeux et mérité du père du grand écrivain. Son oncle s'appelait Robert des Saudrais : Mennais était le nom d'une petite ferme des environs de Trigavoux (Côtes du-Nord).

Je profite de la circonstance pour poser quelques questions relatives aux derniers jours de Féli.

Il mourut rue des Grands-Chantiers n° 12. (Sortie de la rue des Archives comprise entre la rue des Quatre Fils et la rue Pastourelle). A quel numéro de la rue des Archives correspond le domicile de Lamennais ? Je crois que c'est au n° 70 actuel. Sait-on à quel étage il mourut ? Y a t-il une plaque sur la maison ?

Qui était Auguste Barbet chargé d'empêcher aucun prêtre d'approcher du moribond ? Qui ne le quitta pas un instant pendant sa maladie, l'accompagna jusqu'au cimetière et répondit : « non » au fossoyeur qui lui demandait s'il fallait mettre quelque chose sur sa tombe ?

Qui était le Docteur Jallat ?

A-t-on, aux archives de la préfecture de la Seine l'acte de décès de Lamennais ?

GUSTAVE BORD.

—

**Qui a posé pour la « Psyché » du tableau de Gérard ?** (LXXXIII, 94). — Le doute que j'avais cru devoir émettre au sujet de l'identité, affirmée par le maréchal de Castellane, du joli visage de la *Psyché* de Gérard avec celui de Mme de Sampayo, m'est confirmé par un passage des *Souvenirs d'un sexagénaire* de l'Académicien Arnault.

Ce dernier, qui était par sa femme l'oncle de la future Mme de Sampayo, écrit à la page 349 desdits *Souvenirs* qu'en novembre 1797, il se trouvait à Lyon avec sa femme et les sœurs de celle-ci, et ajoute :

Mme Buffaut [sœur de Mme Arnault] était enceinte alors... Sa fille future, fut appelée *Blanche*. Celle-là n'a pas donné un démenti à son nom. C'est Mme de Sampayo... Regnauld [de Saint Jean-d'Angély] étant venu nous rejoindre au commencement de décembre, nous partîmes tous peu de jours après pour Paris, tous y compris Mme Buffaut, qui voulait y passer l'hiver avec ses sœurs, et voulait voir aussi la *Psyché* que Gérard venait d'exposer au Salon, modèle qu'elle étudia si bien, qu'elle en reproduisit une copie dans cette *Blanche*, qui ne vit le jour que cinq mois après.

C'est évidemment le récit de cette application de l'art à la callipédie, qui, entendu raconter distraitement par le vieux guerrier, aura amené celui ci à émettre une

attribution inexacte touchant le modèle utilisé par Gérard.

Alors ce modèle aurait-il été Mlle Brongniart, plus tard baronne Pichon, ainsi que le prétend Feuillet de Conches ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

En admettant les raisons que me donne directement mon confrère le « Bibliophile comtois », j'ajouterai quelques détails recueillis dans le Vendômois, où M. Oscar de Sampayo s'était retiré, lorsqu'il eut donné sa démission de Capitaine au 6e Hussards. Sorti brillamment de St-Cyr, il épousa Mlle de Brunier dont postérité, et mourut en 1870.

Mme de Sampayo était née Blanche Liévine Buffault, ses fils, morts tous aujourd'hui, se nommaient : Oscar, Osborne et Franck. Le Général Despaus Cubières était, en effet, son beau-frère, et le fils de celui-ci, mort vieux garçon à Wissembourg, son neveu, alors que je le qualifiais son cousin.

VICTOR.

—

**La vie est brève** (LXXXIV, 149). — Si M. V. P. veut se reporter à l'*Intermédiaire* de février 1904, colonne 202, il verra que la question a été déjà posée et résolue, il y a dix-sept ans. C'est un français, Ernest Clarke, dessinateur, qui se suicida en Angleterre en 1893, qui traça sur la table de la chambre qu'il occupait les deux premiers quatrains de cette poésie.

J...

*
* *

L'auteur de ces vers est le poète belge Léon de Montenaeken. Voici le poème entier :

*Peu de Choses et Presque Trop*

La vie est vaine :
Un peu d'amour,
Un peu de haine —
Et puis — bonjour !

La vie est brève :
Un peu d'espoir,
Un peu de rêve —
Et puis — bonsoir !

La vie est telle
Que Dieu la fit ;
Et, telle quelle,
Elle suffit !

Il existe une version anglaise faite par l'auteur lui même, qu'il donne dans une lettre au rédacteur du *Literary World*, le 3 juin 1904. Cette lettre se trouve aussi dans *Notes and Queries*, le 5 janvier 1907.

E. BENSLY.

—

**La Codaqui** (LXXXII, 196, 364, 418 ; LXXXIII, 121, 275, 370 ; LXXXIV, 76). — Il y a toujours avantage, ainsi que le fait très justement remarquer le confrère Colline, à consulter la collection de l'*Intermédiaire* avant de poser une question, de la résoudre ou de l'abandonner. C'est ainsi que le hasard me fait retrouver, dans le volume XLII (1900), toute une discussion sur le *Petit-Chaperon Rouge*, dont les huit couplets sont donnés intégralement par M. Boghaert-Vaché dans les colonnes 231 et 232. La *Petite Correspondance* de la même livraison ajoute ces indications (col. 240) :

On dit bien sur l'air : *Bonjour mon ami Vincent*, parce qu'un couplet débute ainsi dans le *Dîner de Madelon*, vaudeville très connu ; mais *la clef du Caveau* nomme ce timbre : l'air de *la Codaqui*. Le sujet du *Dîner de Madelon*, de Désaugiers avait été précédemment traité par l'auteur en un petit poème où Benoît et Vincent étaient remplacés par un curé et son vicaire.

Nous voilà donc fixés sur deux points *Bonjour mon ami Vincent* est un couple dû à Désaugiers et non à Béranger ; en outre, il se chante, ainsi que le *Petit-Chaperon Rouge*, sur l'air connu de *la Codaqui*. Mais nous ne savons toujours pas ce qu'est cette dernière chanson ; puisque son timbre est cité dans *la Clef du Caveau*, elle devait pourtant être connue !

CINQDENIERS.

—

**Les journaux centenaires** (LXXXIII, 386, 460 ; LXXXIV, 34) — Le *Journal des Landes* fondé le 22 Brumaire an IX (13 novembre 1800) a eu le rare privilege d'avoir eu pour imprimeurs-rédacteurs les Delaroy seuls qui se sont perpétués de père en fils jusqu'à la veille de la grande guerre. M. Nivard, parent très rapproché du dernier survivant de cette famille, a pris la succession du journal dont la mort glorieuse de M. Nivard tué à l'ennemi, a momentanément suspendu la publication.

Le centenaire a été célébré en 1900, et M. Victor Delaroy, alors imprimeur et rédacteur en chef, a publié une brochure commémorative intitulée : « *Le Centenaire du Journal des Landes. A mes chers confrères et amis, à mes bienveillants lecteurs, Hommage de reconnaissance. Réunion des journalistes de Paris, des Landes et de la région à Mont-de-Marsan et à Dax, les 15 Janvier et 18 Février 1900*, Mont-de-Marsan, impr. Delaroy in-12 de XI 51 p.

AURIBAT.

***

*Le Mémorial des Deux-Sèvres*, de Niort, est loin d'être centenaire. Il annonce seulement sa 73e année.

Cette année a cessé de paraître, à Poitiers, le *Journal de la Vienne*, qui était la suite directe des *Affiches du Poitou* fondées en 1773. A dire vrai, depuis une trentaine d'années, le *Journal de la Vienne* n'était plus qu'un titre, et tirait à un nombre très limité d'exemplaires pour le service à titre gratuit : il avait été absorbé par le *Journal de l'Ouest* créé après 1870 comme sa filiale, et qui existe toujours.

M. P.

—

**« Le Monde illustré » : un numéro introuvable** (LXXXIV, 101). — Dans l'exemplaire du *Monde illustré* que je possède se trouve un numéro portant la date du 24 mars 1877 ; il contient une dizaine d'illustrations qui correspondent exactement aux différentes notices du texte. D'autre part, il n'est fait dans le corps du journal aucune allusion à une saisie quelconque ni à la substitution rapide d'un nouveau numéro au numéro saisi.

Il semble donc qu'on ne doive accueillir qu'avec une certaine réserve le renseignement donné par Drujon. Toutefois, il est exact qu'à cette époque, les dessins des unes aux journaux illustrés étaient soumis à l'autorisation préalable, obligation qui n'a été supprimée qu'en 1880. Mais est-il vraisemblable que l'administration d'une publication aussi ancienne et aussi sérieuse que le *Monde illustré*, qui devait être au courant des formalités à remplir, ainsi que des sanctions auxquelles elle s'exposait en cas de non-observance des prescriptions de la Censure, ait ainsi négligé de s'y conformer ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Même réponse : DEHERMANN ROY.

***

Je lis dans le numéro de l'*Intermédiaire* que le « Monde illustré du 24 mars 1877 » était introuvable, parce qu'il avait été saisi dans les ateliers, en raison de dessins publiés sans autorisation préalable. « Aucun exemplaire » dit M. P. D. n'aurait échappé à la destruction ».

Ce n'est pas exact, car, abonné dès l'origine du journal, j'ai retrouvé, dans ma collection, le numéro du 24 mars 1877, ce qui me permet de répondre à M. P. D. qui désire savoir ce que représentaient ces dessins.

A vrai dire, il n'y en a pas, il me semble, de nature à expliquer cette mesure radicale. Il y est question de l'armée russe, du déblaiement d'une voie ferrée en Bessarabie, de l'inauguration de galeries de drainage pour le service des eaux de Bruxelles, d'une pièce de vers de Monselet, d'une coupe de bois en Seine-et-Oise, de statues exposées l'année précédente, du nouveau ministère de la Guerre à Paris, et puis (c'est peut-être cette dernière gravure qui fut la cause de la sévérité des censeurs) d'une suite de modèles de torpilles de fond employées pour la défense des côtes.

VULTUR.

—

**Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants en ont été agacées** (LXXXIV, 149). — Vieux proverbe juif, cité notamment par Jérémie (31 : 29) et par Ezéchiel (18 : 2).

P. J. HENRY.

***

Voir *Ezéchiel*, XVIII, 2. A noter : citation que l'on retrouve cinq ou six fois dans l'œuvre de Voltaire.

BARON DUPONT DE LA CHAUSSÉE.

***

Se trouve dans *Ezéchiel*, chap. 18, verset 2. Ezéchiel proteste contre ce proverbe qu'il cite : « Les pères ont mangé des raisins verts et les fils en ont les dents agacées ».

Cela n'est pas vrai en Israël, dit-il.

« C'est l'âme de celui qui pèche qui doit mourir, etc... ».

SAINT-MALC

*
* *

Voir le chapitre XVII, vers, 2 du Prophète Ezéchiel.

Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israël, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt ? ».

E. BENSLY.

*
* *

Jérémie (XXXI, 29). et Ezechiel (XVIII, 2).

29 *En ces jours on ne dira plus : les pères ont mangé le raisin vert et les dents des fils en ont été agacées.*

Ce proverbe qu'Ezéchiel cite aussi XVIII, 2, s'applique à ceux qui sont punis à cause des fautes de leurs ancêtres, et les péchés de ceux-ci sont expiés par leurs descendants.

30 *Mais chacun mourra dans son iniquité, et celui qui mangera le raisin vert aura les dents agacées lui-même.*

Ezéchiel (XVIII, 2. *Les pères ont...*

Par ma vie, dit le seigneur Dieu, vous ne vous servirez plus de cette parabole et de ce proverbe en Israël.

E. P.

*
* *

Même référence : docteur LEBEAUPIN.

—

**Sullias : à propos de la Vénus gauloise** (LXXXIV. 99). — Le pays appelé *Sullias* est la région dont Sully-sur-Loire (Loiret) est la principale localité. Le nom ne paraît pas remonter à l'antiquité celtique ; il a dû être formé, au moyen-âge, par l'adjonction au nom de *Sully*, du suffixe roman — *as*, dérivé du suffixe latin — *ensis*.

SAINT-VALBERT.

—

**Quelle est l'origine de la langue basque?** (LXXXIV, 101). — Il est absolument démontré que le sanscrit n'est pas la base de la langue *escualdunac*, car celle-ci n'a ni rapport, ni similitude avec aucune langue, qu'elle soit monosyllabique, agglutinante (comme elle) ou flexionnelle (langues ariennes ou indo européennes). A dire vrai, elle n'a pas de littérature ancienne. Il faut consulter les ouvrages et les revues qui lui sont spécialement consacrés.

SAINT-SAUD.

—

**Etymologie de Plombières** (LXXXIV, 149). — Erratum :

J'ai écrit *Blumbersbad* et non *Plumbersbad*. Pourquoi avoir fait une pareille correction qui rend totalement inexplicable mon observation au sujet de *Plumbers* ?

CINQDENIERS.

—

**Rouvesons** (LXXXIV, 102). — Je lis dans Lacurne Sainte Palaye (*Dict. hist. de l'ancienne langue française* :

Rouv'sons-oisons (Rogations). La letanie menour est dite aussi *rouvoisous* car adoiques Nous prions et requérons laide de tous les sains.

(Ms Saint-Victor 28 f. 119).

Item le manistre de la trinité et son collège doivent venir à ladite église par les 4 jours de *rouvoisons* et doivent aller tous ensemble aux processions chaque jour.

(Régt des fiefs du Comté de Clermont).

Deux muids de bled par an ou sa vie l'un en *rouvoison* et l'autre à St Martin en hyver.

(Cart. de Flandres, 1 an 1275.

Aux litanies des *Rouvoisons*.

(Thr. St Denis 1, f. 187).

Droit à un jour de rouvoisons.

(Mouske, p. 321).

A signaler aussi un long article de Godefroy (*Dict de l'ancienne langue française)* :

Au mot : *Rovaison* s. f. prière des Rogations, se terminant ainsi :

Poitou, Vienne, 2-Sèvres : — *Rousons, Roisons, Rusons.*

Bresse — *Rusons, Ruisons.*

Champagne, Langres — *Reuvoisons*.

DEHERMANN ROY.

*
* *

Cette expression dont on connait une trentaine de variantes (Cf. Fred. Godefroy. *Dict. de l'ancienne langue française)* est la traduction populaire du pluriel latin *Rogationes*, au sens de Prières publiques. Au cours de la grande guerre on a dit : *Supplications*.

Et si est dicte *rouvisous*, qui vault autant

dire que *requestes* : car adonc nous requérons l'aide de tous les Saints.

(Leg. dorée, édit 1476).

*Rogations* en est la forme savante ou cléricale Le peuple disait : *encharnaison*, *entrerouvaison*, alors que les clercs employaient les formes : *incarnation*, *interrogation*, etc., pour traduire le cas régime des termes latins : *incarnatio*, *interrogatio*, etc.

P. DE CHOURCES.

***

Voir l'*Intermédiaire* de 1900 (II, 914) et 1901 (I, 56).

SAINT-SAUD.

—

**La protection des animaux devant la religion** (LXXXIII, 51). — Il est intéressant à côté des textes si connus du Nouveau Testament, tels celui où le Père Céleste prend soin des passereaux qui ne sèment, ni ne moissonnent, de parcourir l'Ancien Testament.

Tout le monde sait que l'âne de Balaam a parlé, mais peu de gens savent ce qu'il a dit. Cet âne était une ânesse :

28. Et le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse et elle parla : Que t'ai-je fait ? Pourquoi me frappes-tu ? Voici déjà la troisième fois. »

Voici d'autres textes :

« Tu travailleras six jours : le septième tu cesseras afin que ton bœuf et ton âne se reposent. »

Exode XXIII, 12.

« Le juste connaît les âmes de ses animaux domestiques ».

Prov. 12, 10.

« Avez-vous des troupeaux ? Occupez-vous en ».

Eccl 7. 24.

Et celui ci peut-être le plus ancien de tous :

« Et moi (son Créateur) je n'épargnerais pas Ninive ? Une grande ville, dans laquelle sont plus de cent vingt mille créatures humaines qui ignorent ce qu'il y a entre leur droite et leur gauche et *tant d'animaux domestiques ?* »

Jon. IV. 31.

Et le Seigneur, malgré les objurgations du prophète, ne châtia pas les crimes de la grande ville, en considération des enfants innocents et du bétail.

A. I. S.

**Les salves d'artillerie** (XLVI ; LXXXIV, 43). — Je n'ai rien à répondre en ce qui concerne la première question posée par H. C. M.

Quant à la seconde, la réponse paraît facile.

Prenez de la main droite une pièce de monnaie pour en examiner la face. Tout naturellement vous la saisirez entre le pouce et l'index en la soutenant à l'aide du médius. — Si vous voulez ensuite passer à l'examen du revers, le mouvement qui s'imposera à vous consistera à faire tourner la pièce de bas en haut, à l'aide des deux doigts qui la tiennent ; et ce mouvement très simple une fois exécuté le revers se présentera à vous dans sa position normale, ce qui n'arriverait pas s'il n'était pas placé sur la pièce dans une position inverse à celle de la face. — S'il en était ainsi vous seriez obligé de faire tourner la pièce non plus de bas en haut mais de droite à gauche ou inversement ce qui serait beaucoup moins commode.

L'expérience est facile à faire. — Je la crois convaincante.

H. D°.

***

Vieille question, voir tome LVI, c. 167, 254, 312, 430, 539, 659.

COLLINE.

—

**Provicaires généraux** (LXXXIV, 138). — La réponse à cette question se trouve dans la lettre que le Ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, écrivait, de 19 août 1809, à M. l'abbé de Beauregard, curé de la cathédrale de Poitiers :

La correspondance ministérielle pour les affaires générales des diocèses ne peut être qu'avec MM. les vicaires généraux titulaires. Vous me citez l'exemple de différents évêques qui ont des *provicaires généraux*, outre leurs vicaires généraux titulaires. C'est une exception à la règle générale, et elle n'a lieu que pour les ecclésiastiques qui me sont désignés à cet effet par MM. les évêques, et qui doivent nécessairement résider dans un lieu autre que le siège épiscopal, cette mesure n'étant jamais adoptée que lorsqu'elle est reconnue nécessaire pour faciliter la correspondance dans un diocèse trop étendu.

F. UZUREAU.

—

**Le génie, c'est une longue patience** (LXXXIV, 51). — Dans *Notes*

*and Queries*, le 9 mai 1903, M. Edward Latham a cité le *Voyage à Montbar* par Hérault de Séchelles, 1801, p. 15.

« Son exemple et ses discours m'ont confirmé, que qui veut la gloire passionnément, finit par l'obtenir, ou du moins en approche de bien près. Mais il faut vouloir, et non pas une fois ; il faut vouloir tous les jours. J'ai ouï dire qu'un homme qui a été maréchal de France et grand général, se promenait tous les matins un quart-d'heure dans sa chambre, et qu'il employait ce temps à se dire à lui-même : « Je veux être maréchal de France et grand général » (note par l'éditeur : « Ne serait-ce pas M. de Belle-Isle ? »)

M. de Buffon me dit à ce sujet un mot bien frappant, un de ces mots capables de produire un homme tout entier : « Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience. » Il suffit en effet d'avoir reçu cette qualité de la nature : avec elle on regarde longtemps les objets, et l'on parvient à les pénétrer ».

La date de ce voyage est 1785.

Est-ce que nous avons ici la source de la maxime ?

E. Bensly.

—

**Les grands hommes qui ont inauguré leurs propres statues** (LXXXIV).

D'*Excelsior* :

L'idée d'élever une statue à un homme vivant est défendable : la théorie adverse a ses partisans, c'est comme en tout.

Les Grecs de jadis ont opiné sur la question. Au nom de l'art, quelques orateurs tinrent un jour ce langage sur l'Agora :

« Il arrivera que l'homme éminent dont la statue aura été placée sur un socle ne donnera plus satisfaction à la République, alors les Athéniens se jetteront comme des enfants sur son image de marbre et la mettront en morceaux.

« D'où la perte d'une œuvre d'art. Ne vaudrait-il pas mieux visser sur les épaules du citoyen éminent qu'on désire honorer une tête à sa ressemblance, mais qui serait mobile ? Quand le peuple serait mécontent des services de son favori, il remplacerait sa tête par celle de l'homme nouveau ».

Platon en personne s'efforça de faire abandonner cette proposition cocasse, mais elle fut parfaitement adoptée. Ainsi la statue au buste interchangeable date de la plus haute antiquité.

—

**Le Cabaret Ramponneau** (LXXXIV, 139). — C'est vers 1760 que Jean Ramponneau transporta son cabaret en face de la barrière Blanche, à l'endroit où fut autrefois, le bal de la reine Blanche devenu aujourd'hui le Moulin-Rouge. Son établissement consistait en un caveau décoré d'une treille peinte et une enseigne représentant le maître à califourchon sur une futaille ; au bas, le couplet suivant :

On voit aujourd'hui courir nos badauds,
Sans achever quitter leurs travaux ;
Pourquoi ? C'est qu'ils vont chez mons Ram-
[ponneau
Voilà la taverne à la mode.

Il était d'humeur joviale et ses saillies étaient très appréciées de ses habitués, composés souvent de seigneurs et de grisettes qui venaient « s'encanailler à la barrière ». Son grand succès venait surtout de ce qu'il vendait la pinte de vin « 3 sous et demi », alors que dans tous les cabarets environnants, on la faisait payer « 6 sous ».

Léon Saget.

⁂

Jean Ramponeaux (et non Ramponneau) qui, soit dit en passant, mourut bien plus tard qu'on ne croit (le 4 avril 1802, à 79 ans) ouvrit à Belleville, vers 1745, une guinguette, le *Tambour royal*. Il vendit le *Tambour royal* en 1760 à un certain Martin, mais il ne tarda pas à le racheter pour son fils, un Ramponeaux lui aussi mais de qualité inférieure, et il acquit pour lui-même, un autre cabaret, la *Grand Pinte*. On a souvent confondu ces deux cabarets, dont le second fut, au dix-huitième siècle, plus célèbre que le premier.

Où était située exactement la *Grand Pinte* ? Au coin de la rue Saint-Lazare (ancienne rue des Porcherons) et à la rue Blanche (ancienne rue de la Croix-Blanche), ou au coin de la rue Saint-Lazare et de l'ancien chemin de Clichy, aujourd'hui rue de Clichy ? Sur une partie de l'emplacement du square, sans doute, mais à droite (rue Blanche) ou à gauche (rue de Clichy) ? Voilà toute la question. Je crois que c'était à gauche, sur la ligne de prolongement de la rue de Clichy, et vis-à vis l'entrée de la rue de Londres. Au coin, de la rue de Clichy et de la rue Saint-Lazare, disent presque tous les historiographes de Paris. D'autre part, une tradition veut qu'une caserne ait été bâtie sur l'emplacement, de la guinguette. Or,

cette caserne, que devaient faire disparaitre les travaux pour la construction de l'église de la Trinité, vous la trouverez très bien marquée dans le plan de Paris de Maire (1808). Ce ne sont pas là, évidemment, des preuves formelles, mais elles peuvent aider à la découverte de la vérité.

HENRI D'ALMERAS.

## Trouvailles et Curiosités

**Mme de Metternich, la première femme cocher.** — La chronique parisienne est bien morte. Il ne s'est à peu près trouvé personne pour enterrer décemment cette grande dame étrangère qui fut une physionomie si parisienne, si représentative de la Cour impériale, la princesse de Metternich. Que de choses à dire pourtant, que de souvenirs à rappeler. ! Est-ce donc déjà si loin et si oublié ?

Cependant, on a de ci de là conté quelques anecdotes. On s'est sourtout souvenu de l'entrain de l'ambassadrice ; et quelques journalistes qui ont vu la fête impériale ont évoqué cette fameuse revue : *Les Commentaires de César*, Mme de Metternich y jouait un rôle. Elle était la Chanson. On voulait que Thérésa lui eût donné des leçons ; c'est contre quoi a protesté M. Camille Saint-Saëns dans ce billet adressé au *Gaulois :*

30 septembre 1921.

Mon cher Meyer,

A propos de la mort de la princesse de Metternich, je vois que l'on reparle du goût qu'elle aurait eu pour le chant populacier de la fameuse Thérésa. Permettez-moi de m'inscrire en faux contre cette légende, dont la princesse se montrait fort choquée. Elle m'a affirmé qu'elle n'était jamais allée entendre Thérésa, et que celle-ci n'était jamais venue à l'ambassade.

Cordialement à vous,

C. SAINT-SAENS.

Thérésa était-elle un si mauvais modele, que la grande dame qui, un soir, incarna la Chanson, aurait eu à rougir de l'avoir entendue ?

Dans cette revue célèbre du marquis de Massa, elle faisait un cocher J'avais reproduit dans un article où je parlais d'elle une gravure, qui avait la prétention de la représenter dans ce rôle. On la montrait le fouet en main habillée en cocher. Elle s'en irrita et me fit tenir ce billet — dont l'original est sous mes yeux.

Château de la Robertsau.

ce 27 novembre 1906.

Monsieur,

L'imagination trop féconde de l'un de vos dessinateurs vient de me représenter à vos lecteurs, dans un costume de cocher que j'aurais porté, jadis, à la représentation des *Commentaires de César*, au palais de Compiègne à l'époque de l Empire.

Je n'ai jamais porté le costume, bien peu convenable, reproduit dans votre journal. Dans le rôle dont il est fait mention, j'étais tout simplement revêtue d'un carrick à collets descendant jusqu'à la cheville et recouvrant une robe.

Je compte sur votre amabilité, Monsieur le Rédacteur, pour bien vouloir rectifier le fait dans votre estimable journal et je vous prie de recevoir, ici, l'assurance de mes sentiments distingués.

LA PRINCESSE DE METTERNICH SANDOR.

Le marquis de Massa, qui partageait l'extrême susceptibilité de la grande dame étrangère qui fut l'amie de notre pays — à toutes les heures, — nous écrivait de son côté :

Pour rendre hommage à la vérité, Mme la Princesse de Metternich, dans la revue jouée à Compiègne en 1865, était vêtue d'un large carrick noisette, boutonné, *descendant jusqu'à la cheville*, et portait sur la tête un chapeau blanc galonné, comme ceux des cochers de l'Urbaine.

Comment supposer, en effet, que pour le rôle de cocher féminin, auquel il est fait allusion l'auteur et l'interprète auraient admis un semblable costume masculin de la Belle Jardinière, n'ayant pour accessoire qu'un fouet.

Cette puérile correction accomplie, un fait reste acquis : Mme la Princesse de Metternich a été — dans une revue — le premier cocher féminin ; et, donnant, une fois de plus, le ton à la mode, elle a, dès 1865, lancé un costume que Paris a vu arborer quarante ans plus tard — avec la première femme cocher.

G. M.

*Le Directeur-gérant :*
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Novembre 1921.

N° 1547

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆUQE
SINGULA LEGENDO

*Il ne faut entr'aider*

N° 1547

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Napoléon III a-t-il collaboré à l' « Intermédiaire » ?** — J'ai entendu dire que Napoléon III avait effectivement collaboré à l'*Intermédiaire*. En reste-t-il des preuves ou des traces ?

B. L O.

*
* *

[Nous avons entendu M. Lucien Faucon soutenir que Napoléon III avait collaboré à l'*Intermédiaire*, mais il n'en reste pas de traces matérielles. Dans une réponse à une question sur les « Souverains journalistes » (10 juin 1893, LXXVII, 635) notre ami le docteur Cabanès écrit :

Ce n'est pas aux lecteurs de l'*Intermédiaire* que nous apprendrons que Napoléon III prenait un grand intérêt à la lecture de notre journal. Il s'en faisait communiquer tous les numéros, prenant soin de dicter lui-même questions et réponses, ou détaillant de vive voix d'ingénieux aperçus sur des problèmes controversés.

Le docteur Cabanès voudra peut-être préciser sa réponse et la compléter. Il semble beaucoup mieux instruit que nous ne le sommes sur cette impériale collaboration].

G. M.

—

**Genève dans la seconde moitié du XVIIe siècle.** — Quelle était l'organisation politique de Genève à cette époque ? Le *Conseil Etroit* se confondait-il avec le *Petit Conseil* et de combien de membres était-il composé, en dehors des Syndics ? Le *Conseil Général* se confondait-il avec le *Conseil d'Etat* ou ce dernier n'était-il pas le *Conseil des Deux Cents* ? Je serai très reconnaissant à l'intermédiairiste qui me fixera à cet égard.

LACH.

—

**La boutique du Saint-Esprit, au Palais de Justice.** — Où était placée cette boutique dans le Palais ? Qu'y vendait-on ? Quels en étaient les tenanciers et leurs employés et employées en 1755 ?

H. B. D.

**Cesbron de la Brinière.** — L'*Annuaire de la noblesse de France*, 1900, p 178, rapporte que Sébastien Cesbron « né en 1521, mort avant 1610 », laissant Perrine Ferré, sa veuve, aurait reçu, le 8 octobre 1565, « le roi Charles IX, qui logea au château de la Brinière ». Le même *Annuaire*, p. 179, qualifie *Michel Cesbron*, descendant du précédent, *sieur de la Brinière*. Or le château et la terre de ce nom : *l'hostel et herbergement de la Brinière* (1539. Arch. de Maine-et-Loire, C. 105, f° 280) étaient la terre et le château seigneuriaux de la paroisse de Jallais, en Anjou. D'après les documents d'archives et d'après feu Célestin Port (*Dictionnaire historique... de Maine-et-Loire*, I, p. 502, col. 2), la Brinière aurait appartenu, en 1545, à Ch. Turpin, baron de Vihiers, duquel elle passe à Claude Chenu qui la possédait encore en 1617. Après plusieurs propriétaires, parmi lesquels n'apparait aucun Cesbron, elle demeura dans la famille Barin de Pereuse, de 1682 à 1789. Où se trouvent les documents relatifs aux Cesbron sur lesquels a été rédigé le copieux et incomplet article précité ? Dans les pièces que j'ai eues ou que j'ai encore en mains, j'ai toujours lu que ces Cesbron étaient des commerçants notables de l'endroit, procureurs des Seigneurs et des Congrégations ecclésiastiques, bienfaiteurs de la région où ils furent chefs d'industries : tanneurs, tisseurs, etc. Je ne les trouve nulle part *possesseurs* du fief dont on les qualifie. Le fait que Charles IX coucha à Jallais, le jour indiqué, parait incontestable. Mais je serais bien désireux de savoir sur quels documents s'est appuyé l'auteur de l'article précité pour attribuer à ce Cesbron, mon très arrière aïeul en ligne directe, cette réception. Le Seigneur de l'endroit aurait-il donc délégué à un fondé de pouvoirs l'insigne honneur de recevoir le Roi de France ?

H. Baguenier Desormeaux.

—

**Henri François Cesbron, chevalier, seigneur de la Grennetais.** — L'*Annuaire de la Noblesse de France*, 1900, p. 179, le donne avec ce titre et le grade de capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, en 1770. Il aurait été fils de Michel Cesbron (1648-1704) et de Marie Texier ou Tessier, qui habitaient Jallais, en Anjou. Tous renseignements certains sur lui et sur son ascendance seraient reçus avec gratitude.

H. Baguenier Desormeaux.

—

**Bertall ; son portrait.** — Un obligeant confrère pourrait-il me dire s'il existe un portrait gravé ou lithographié du dessinateur Bertall (Charles-Albert d'Arnoux), cet artiste fécond qui a illustré en collaboration avec Gavarni, *le Diable à Paris*, et tout seul, pendant quarante ans, une innombrable quantités d'ouvrages populaires ?

G. P.

—

**Les auteurs du XV^e^ au XIX^e^ siècle dont on n'a pas de lettres ou de manuscrits.** — Il n'existe pas de lettres de Molière. Ce cas est-il sans précédent pour des auteurs célèbres du XV^e^ au XIX^e^ siècle ?

V.

—

**D'Harcourt.** — La maison ducale des d'Harcourt a-t-elle eu des représentants fixés en Louisiane ?

Cercle Louis XVI.

—

**De Reggio.** — Existe-t-il une famille ducale de « Reggio » autre que celle des Oudinot, duc de Reggio ? Habite-t-elle Paris ?

Cercle Louis XVI.

—

**Mal des ardents.** — Quels sont les ouvrages les plus utiles à consulter concernant la nature et l'historique de cette étrange maladie ?

E. H.

—

**Une phrase de Voltaire.** — D'après un ouvrage de 1772, non signé, Voltaire aurait dit : *Celui qui n'ayant lu que des romans ne fera que des romans, ne sera pas compté parmi les gens de lettres.*

Où Voltaire a-t-il écrit cette phrase cruelle ?

C. M.

—

**Le Théâtre de la rue de la Santé à Paris** — Sur ce théâtre, Henry Monnier fit représenter, parait il, les 2 pièces fameuses : *l'Etudiant et la Grisette* et... l'autre.

Les renseignements sur le théâtre de la rue de la Santé sont si rares, que je n'ai pu en trouver aucun. J'espère que les érudits et dévoués collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourront combler cette lacune de mes archives.

ANCEPS IMAGO.

—

**Signification du qualificatif « mené » en bibliographie.** — Sur le catalogue d'une maison de librairie ancienne de Genève, je relève, dans la description de certains ouvrages l'adjectif « mené » appliqué au dos, aux plats ou à la couverture.

Quelle est la signification de ce qualificatif qui doit être une expression locale ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**« S'asseoir sur des baïonnettes ». — L'auteur.** — Je relève dans le *Figaro* du 26 octobre le passage suivant d'une interview de M. Blumenthal, ancien député au Reichstag et ancien maire de Colmar, à propos de la conduite que la France devrait suivre à l'égard de l'Allemagne :

Pensons nous pouvoir assurer éternellement notre situation vis-à vis de l'Allemagne par la force ? N'est-ce pas Bismarck qui disait : « On ne peut pas s'asseoir sur des baïonnettes ! »

J'avais toujours entendu attribuer cette boutade au prince Félix de Schwarzenberg, l'homme d'état autrichien de 1848, mais sous cette forme plus pittoresque : « On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus ». Du reste, M. Blumenthal, bien qu'ayant été, pendant quarante-cinq ans un « Mussdeutscher », ne parait pas lui-même très certain que ce soit Bismarck qui ait prononcé cette phrase historique que je ne trouve pas consignée dans les *Geflügelte Worte* de Büchmann. C'est pourquoi je crois pouvoir demander quel en est le véritable auteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**« Pendeurs de chats », appliqué aux magnats hongrois.** — D'où vient cette expression qui a cours en Hongrie ?

G.

**« Etriller Fauveau ».** — Quel est le sens de cette locution ?

I.

—

**Lapin, origine du mot.** — *L'Avenir*, ayant demandé l'origine du mot lapin, a inséré la réponse suivante :

Nous demandions, dans un récent écho, quelle est l'origine du mot *lapin*. Un abonné veut bien nous adresser la lettre suivante :

« Voulez-vous me permettre de vous indiquer quelques références. Elles vous aideront (?) dans vos recherches sur le mot *lapin*.

1. Ne serait-ce pas tout simplement une corruption de *lapon*, le dictionnaire de l'Académie, je crois, dit : *Lapon*, petit homme, de la...

En tous cas, Darmesteter cite : cinq laperiaux, (même radical), dans Gaston Phebus, *traité de Vénerie* du XIVe siècle... livre de chasse VII... du Connil... et de Fouilloux (XVIe siècle).

Littré le fait remonter au XVe siècle.

Il figure (lapin) dans la première édition du dictionnaire de l'Académie.

Il est, paraît-il, dans le dictionnaire Robert Estienne.

Les recherches me paraissent assez difficiles puisque l'imprimerie est du XVe siècle.

En tout cas, je vais poser la question à l' « Intermédiaire », elle ne l'a pas encore été dans ce recueil, et j'y ai toujours trouvé une réponse pour des questions de linguistique.

Le dictionnaire de vieux français de Lacombe ne mentionne pas le mot, mais *connil* : le lapin de garenne. »

ALEXIS NOËL.

—

**Singe, pour patron.** — Quelle est l'origine de l'expression « singe » employée dans les ateliers pour désigner le patron ?

MAURICE JEANNARD.

—

**Le dîner du Comice agricole.** — L'*Opinion* contait récemment l'histoire d'un sous-préfet prononçant, d'un ton grave, devant ses administrés, un jour de comice agricole, le discours de Flaubert.

Ce fut une des dernières fumisteries de Sapeck, d'Eug. Bataille, alors non pas sous préfet, mais conseiller de préfecture du Jura, vers 1885.

N'est-ce pas à la même époque que fut donné à Paris le « dîner du Comice agricole » ? Lequel des convives de ce fa-

meux dîner pourrait le narrer aujourd'hui ? Louis Bonnard, Félix Jeantet y assistèrent, ou y parlèrent. On aimerait lire les discours prononcés, les vers récités.

LED.

—

« **Le roi passait** ». — Où trouver des renseignements sur la marche « Le roi passait et le tambour battait aux champs » jouée en 1793 par la musique du 105e (ci devant du roi) citée par A. Chuquet, *Lettres de 1793*.

J. O.

—

« **La polka piquée** ». — Où trouver des renseignements historiques sur cette danse et surtout sur son origine ?

J. O.

—

« **Coup de fusil** ». — De *la Presse*, sous la signature Paul Hyex, 14 octobre 1921 :

« *Bar Rest. meublé, véritab. coup de fusil* 600 fr. par jour, à enlever, 25 00 comptant. »

Qu'est-ce que viennent faire là ces coups de fusil ? Que peut bien signifier cette locution ? Est-elle spéciale au Midi, ou seulement compréhensible pour les naturels de Marseille, lesquels, comme chacun sait, viennent souvent de lointains rivages et de contrées exotiques ? La question ne saurait être résolue que par l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* : les savants collaborateurs de cette publication sont experts dans l'art de résoudre les problèmes de linguistique soumis à leur science et à leur sagacité.

Nous posons volontiers la question. Que veut dire « coup de fusil » ? Dans ce cas, on croit comprendre qu'il s'agit d'une bonne opération.

Depuis quelque temps, on emploie l'expression « coup de fusil », pour parler de la prétention exagérée d'un restaurateur. Une note salée est « un coup de fusil ».

Notre confrère a raison : tirons ce coup de fusil au clair.

I.

—

**Les Poètes ouvriers**. — La mode est aux collections. J'en indique une à faire où il faut quelque sagacité d'esprit. Il s'agirait de réunir tous les recueils de vers des poètes ouvriers.

Cette collection aurait une valeur rare. L'*Intermédiaire* pourrait aider ceux qui voudront l'entreprendre — je commence dès à présent — en indiquant avec autant de méthode possible, les divers recueils qui sont à leur connaissance.

J...

—

**Ordre des chouans royalistes**. — J'ai sous les yeux un Brevet en blanc, imprimé et ainsi conçu, je respecte l'orthographe, les mots et la disposition :

ici
DIEU ET l'écusson LE ROI
de France
DE PAR LE ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE

---

SALUT *à vous Frères de l'Ordre Royal de St-Michel, surnommés* CHOUANS, apuis de la Religion et du Trône.

Nous Membres du Conseil en correspondance avec les puissans Concurateurs, avons délivré et délivrons par cette présente à
brevet de propagandiste de l'Ordre de CHOUANS Royalistes, en foi de quoi avons Signé le présent.

Je multiplirai votre race comme les Etoiles qui sont au Firmament, comme les grains de Sable qui sont au bord de la Mer.

Fait au Conseil
l'an de grace 179

[au bas à droite l'emblème d'un Sacré cœur rayonnant avec, tout autour, en exergue : VOILA LE CŒUR QUI A TANT AIMÉ LES HOMMES DONT IL EST SI PEU AIMÉ].

[Au verso, coin gauche inférieur, adresse signature imprimée en travers :
*Maudet imprimeur*
*Rue des Ursules*
sans indication de ville].

Je serais reconnaissant de tous renseignements concernant cet « ORDRE DES CHOUANS », sa fondation ? ses membres ? ses statuts, etc. ; en un mot tout ce qui peut le concerner. De même, sur l'imprimeur du Brevet et la ville où il était établi. Il se peut fort bien que la signature et le nom de la rue constituent une supercherie.

SAINT-LÉONARD.

# Réponses

—

**Indépendance de la Grèce** (LXXXIV, 187). — Le général Normann Ehrenfels s'embarqua à Marseille le 24 janvier 1822 sur le brigantin *Notre Dame du Rosaire*. C'était la septième expédition de ce genre partie de Marseille depuis l'été de 1821.

Sur le *Notre Dame du Rosaire* il y avait 42 passagers, tous volontaires pour la Grèce, mais qui n'avaient pas été tous recrutés par le général Normann. Une lettre du directeur de la police Franchet d'Esperey au préfet des Bouches-du-Rhône en date du 17 janvier 1822 signalait que 4 officiers wurtembourgois : de Schot, de Finck, Bogons et Seeger avaient fait viser à Strasbourg leurs passe-ports pour Marseille. D'autres venaient de Hambourg, du Piémont, etc. Il y avait à ce moment là à Marseille un négociant philhellène. *Sieveking* qui centralisait les fonds des comités européens, groupait les volontaires arrivés d'un peu partout et organisait les convois.

Normann, avant d'arriver à Marseille, avait fait une tournée de propagande en Suisse et il avait recueilli des armes et des munitions. Il apportait aux grecs 50 fusils nouveau modèle, 5 barils de pierre à fusils, trois cents livres de plomb, des moules à balles. Dès son arrivée en Grèce, les éparches le nommèrent chef des troupes alliées (qui comprenaient deux cents volontaires de tous pays). Il organisa le « bataillon des philhellènes » qui comprenait deux détachements, l'un entièrement composé d'allemands et l'autre des volontaires de diverses nationalités. Chaque détachement avait un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, 4 sergents, 6 caporaux, 1 fourrier et 5 tambours.

Sur l'organisation de ce bataillon il y a des renseignements intéressants dans *Mitheilungen aus dem Tagebuche eines Philhellènen* édité par Linder. Hanovre 1828.

Raybaud. *Mémoires sur la Grèce*, Paris 1825, Tome II. chapitre XXV et suivants.

Normann fut chef d'Etat-major général avec comme adjoints les lieutenants colonels de Stietz (hessois) Voutier (français) et Raybaud (français).

L'Etat major du corps des philhellènes proprement dit était formé de Normann, chef du bataillon, Raybaud, adjudant-major. La première compagnie avait pour chef le colonel Dania (français) le chef d'escadron Merziewski (polonais) et le capitaine Mignac (français). La deuxième compagnie était commandée par le lieutenant-colonel Chevalier (suisse allemand) et le capitaine Sandmann (hambourgeois).

Voir également *Voutier : Mémoires*. Paris 1823

Réuni à Corinthe, le corps des philhellènes s'embarqua à la fin de mai 1822 pour se rendre à Missolonghi dans le but d'attaquer les turcs en Epire. Avec l'armée grecque cela faisait en tout 3.000 hommes

La bataille de Peta (16 juillet 1822) fut désastreuse pour le corps des philhellènes dont les trois-quarts furent tués. Le général Normann fut lui-même blessé dans cette affaire. Les troupes grecques battirent en retraite sur Missolonghi.

Normann y mourut le 23 novembre 1822 « d'une fièvre gastrique » dit Raybaud, « d'une fièvre qu'il avait prise pendant notre retraite dans la montagne » dit Voutier.

René Puaux

—

**Incendie du Théâtre du Marais** (LXXXIII, 474 ; LXXXIV, 54, 151). — Un dernier mot sur ce sujet, tout au moins en ce qui me concerne.

Voici ce qu'en disait Bonnasties, dans son ouvrage sur *les spectacles forains et la Comédie française* (Paris, Dentu, 1875, p. 94).

« Les historiens varient fort au sujet de l'histoire de ce théâtre. Comparer les assertions de Chapuzeau, de Renaudot, (*Gazette de France, déc. 1634*), de Delamare, de Desessarts. (*Les Trois Théâtres de Paris*). Voir surtout *l'Histoire du Théâtre du Marais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, que prépare en ce moment notre ami F. de Marescot ».

D'autre part, M. G. Bapst signalait dans le Bulletin de la *Société de l'Histoire de Paris*, (1891, p. 2), une preuve positive de l'existence du Théâtre du Marais à l'*Hôtel d'Argent*, en 1634, ceci d'après le Recueil de Mahélot. (Bibliothèque Nat. ms. fr. 24330).

Peut-être ces différentes sources permettront-elles à M Henry Lyonnet de satisfaire sa légitime curiosité.

Ed. M. M.

—

**Le dernier soldat tué de la guerre** (LXXXIII). — Il n'a pas été répondu à cette question. Pour l'honneur de l'*Intermédiaire* et sans rien enlever au mérite du journal *La Renaissance* — cela prouve du reste que les bonnes idées peuvent germer sur plusieurs points — nous revendiquons pour notre publication la pensée de cette question. Voici du reste, l'excellente note parue dans *La Renaissance* :

Le Dernier Tué de la guerre ! et tué, presque à coup sûr, la guerre officiellement terminée quoi de plus émouvant !

Commençons aujourd'hui nos recherches, et nous prions nos amis de nous y aider. Que MM. les chefs de corps veuillent bien nous donner les renseignements qu'ils peuvent avoir à ce sujet Que les groupements d'anciens soldats : l'Union nationale des Combattants, que préside M. Charles Bertrand, député ; les Chefs de Section, dont notre confrère, M. Binet-Valmer est l'animateur ; les Ecrivains Combattants, qui réunissent les plus beaux noms de la jeunesse littéraire française ; les Mutilés du général Malleterre, que toutes les Associations nées de la guerre, nous prêtent leur concours Que les familles elles-mêmes nous écrivent. Leurs indications ou leurs suggestions seront accueillies avec reconnaissance.

Il faut que du Dernier Tué de la guerre le nom soit connu et les cendres retrouvées. Alors, nous saurons tous lui rendre l'hommage qu'il convient.

La Coussière.

—

**Armoiries de la France** (T. G., 362 ; LXXXI à LXXXIII). — La France a incontestablement des armes historiques : *les fleurs de lis d'or en champ d'azur*. Ne les porte-t-elle pas parce qu'elles sont considérées comme un symbole de la royauté, ou pour d'autres raisons encore ?

L. Etat, n'utilisant pas d'armoiries, se trouve être, au fond comme s'il n'en possédait point.

Nous demandons donc :

1° Y a t il lieu, pour la France, d'adopter des armoiries nationales ?

2° Si oui, doit-elle reprendre purement et simplement l'écu fleurdelisé ou crée des armes nouvelles ?

En supposant que le pays ne voulût admettre que les fleurs de lis sont ses propres armoiries et non des attributs monarchiques, la situation serait la suivante :

Soit demeurer dans le statu quo, soit choisir éventuellement le blason au faisceau de licteur, qui constituerait des armoiries de régime politique, au lieu d'être celles de la nation, sans égard à la forme de gouvernement.

Pourrait-on envisager une troisième solution, résultant d'un compromis ? Une entente, serait-elle possible, le cas échéant, sur un champ tricolore fleurdelisé ?

Ouverte depuis plus d'un an, la question des armoiries de la France n'a guère progressé. Oserions-nous espérer moins de réserve, par la suite, de la part de ceux de nos confrères, qui, jusqu'à présent n'ont pas donné leur avis sur le problème ?

D.

—

**Les dessous de La Case de l'oncle Tom** (LXXXII, 386). — J'espérais que *l'Intermédiaire* répondrait à la question posée par notre confrère le Bibliophile Comtois, sur la « Case de l'Oncle Tom ». Mais, aucune réponse n'etant venue, je me risque à rappeler les conditions du problème auquel prêtait — et prête encore — l'émancipation des noirs américains, « l'un des plus tragiques problèmes du monde moderne », disait naguère le *Times* Littéraire (5 novembre 1920 ; 712), dont l'*Intermédiaire* s'est d'ailleurs occupé déjà, mais qu'il n'est pas inactuel de remettre au point. Il va de soi que j'ignore les raisons précises sur lesquelles M. Augustin Filon devait étayer son sentiment. Mais ce n'est nullement nécessaire de les connaitre. — les explications, sinon les justifications, se multipliant, dès qu'on ouvre l histoire contemporaine des Etats-Unis.

Puisque le Bibliophile a connu Lord Acton et apprécié sa justesse d'esprit, on peut lui signaler d'abord la conférence que le savant Anglais prononça en 1866, sur « la guerre civile en Amérique et sa place dans l'Histoire ». (*Historical Essays and Studies* ; pp. 123 et suiv). Il y appa-

rait aussitôt ce fait, bien acquis aujourd'hui, — indéniable après la publication de la grande vie de Lincoln, par ses secrétaires, John Hay et John G. Nicolay (*Abraham Lincoln, a History*, 10 vol. 1890, et des souvenirs que l'on retrouve de lui dans la très intéressante biographie et correspondance de John Hay (par William Roscoe Thayer, 2 vol. 1915), — que l'Oncle Sam ne s était pas mis en croisade pour libérer l'Oncle Tom, mais pour empêcher la scission constitutionnelle de la grande République, déjà partagée au point de vue social entre le Nord, surtout démocrate dans ses mœurs, à part les « Brahmanes de Boston, et le Sud d'allures plutôt aristocratiques. Les âmes candides méditeraient avec fruit le mot du Sénateur Chase, en 1859, cité par Acton comme traduisant à merveille certaines haines latentes : « Je ne désire pas émanciper l'esclave parce que je l'aime, mais parce que je déteste son maître » (p. 139). Salomon P Chase n'était pas le premier venu ; Lincoln, durant sa première Présidence, le nomma Secrétaire du Trésor ; et le parti républicain songea même à le porter candidat contre la réélection de Lincoln en 1864. Son propos était aussi représentatif que sa personne, dont j'ai la figure doguine et bourrue sous les yeux en écrivant ces lignes. Quant au populaire du Nord, ouvrier, paysan, jusque dans les parages de Boston, la chasse au nègre fugitif lui était un sport aussi plaisant que la chasse au renard. Il fallut la mise du roman au théâtre pour lui ouvrir les yeux et dresser son imagination aux simples convenances.

Lincoln, assurément, digne homme et consciencieux, n'était pas favorable à l'esclavage ; mais il croyait que sa suppression lente, progressive, demanderait plus d'un siècle. Il souhaitait tout au plus, avec d'autres bons esprits, qu'on n'en étendit point le domaine au-delà des Etats où l'institution régnait de longue date. Mais justement les Sudistes prétendaient développer leurs cultures et leur fortune jusqu'en des territoires nouveaux. De là, conflit : opposition du Nord, sécession du Sud, guerre déclarée. — « Si je pouvais sauver l'Union sans libérer aucun esclave, je le ferais », écrivait Lincoln, en 1862, à l'abolitionniste Horace Greeley ; « et, si je la pouvais sauver en libérant tous les esclaves, je le ferais ; et, si je la pouvais sauver en libérant quelques-uns et en laissant les autres, je le ferais aussi ... Je ferai encore plus toutes les fois qu'en faisant plus je croirai servir la cause : » — Greeley, de son côté, en juillet 1864, proposait encore d'offrir au Sud 400 millions de dollars pour émanciper les esclaves ; et Lincoln fit la même proposition, le 5 février 1865, à ses ministres ; mais, sûr désormais de la victoire, le cabinet refusa : il était trop tard.

Le point est essentiel à retenir, parce que la thèse explique l'argumentation présente des Anglais contre l'idéalisme populaire américain en faveur du Sinn-Fein ; de quel droit l'Union américaine favoriserait-elle chez autrui une scission dont elle ne s'accommoda point chez elle ?

Mais ce que Lord Acton ne pouvait prévoir dès 1866, et ce que Lincoln aurait probablement empêché s'il n'eût été assassiné par un Sudiste maladroit — ou trop adroit, — c'était la sarabande des *scalawags* et des *carpet-baggers* qui devait se dérouler dans les Etats vaincus. L'opinion ne commença de s'éveiller tout de bon qu'après avoir vu l'armée régulière des Etats-Unis, au service d'aventuriers sans vergogne, envahir le 4 janvier 1875, le Parlement de la Louisiane, non moins régulier en son genre, pour en expulser des membres hostiles à ces politiciens. Hepworth Dixon, qui se trouvait sur les lieux, a raconté dans sa *Conquête Blanche*, — je ne sais si le livre, dont le titre est significatif, a été traduit en français, — les scènes tragi-comiques, qui se suivirent en cette rencontre ; et le professeur Alcée Fortier, de l'Université Tulasne, à la Nouvelle-Orléans, confirme posément tout ce scandale dans sa grande Histoire de la Louisiane. Emile Montégut résuma le livre de Dixon dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juin 1876). Il n'y faut pas négliger son amusante apostrophe au général Régis de Trobriand, qui dut exécuter ici les ordres de son chef immédiat, le général Philip Sheridan, un Irlandais ardent et ambitieux, agissant contre le gré de son supérieur, le généralissime américain Sherman :

« Spirituel et infortuné général de Tro-

briand ? Tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître et de l'entendre exprimer ses opinions si nettement démocratiques ne pourront retenir un sourire en songeant au rôle que lui a ménagé en cette occasion la malice du sort.

« N'est-ce pas, en effet, comme si la destinée avait voulu lui dire : « Ah ! Tu as « cru, parce que tu es citoyen des Etats « Unis, que tu avais abdiqué ta qualité « d'enfant de la vieille Europe et de reje- « ton de sa civilisation séculaire ; mais je « vais te prouver que cette qualité s'at- « tache à toi d'une manière indissoluble. « Il y a ici une assemblée à violer ; eh « bien ! C'est toi que j'en veux charger, « toi qui es né dans le pays des coups « d'autorité et des coups de force. Allons ! « Quatre hommes et un caporal, et ba- « laie moi çà ! » (p. 822).

Le délicieux de l'histoire est que, en 1853. Mrs Beecher Stowe, alors à Paris, fulminait rageusement contre les Américains qui amnistiaient le Second Empire. Elle ne se doutait pas que, par le succès de son livre, elle préparait chez elle un petit 2 décembre.

Mais, après cet esclandre indiscret, l'ordre se rétablit, un peu « comme à Varsovie », moyennant qu'on lynchât, pendît ou brûlât quelques nègres, dans la proportion où l'Inquisition d'Espagne brûlait des hérétiques. — on peut essayer le calcul, ce pourquoi j'en parle : — « L'homme est un pyromane, » imprimait avec philosophie le *Century Magazine*. Le noir, du reste, n'avait pas grande illusion. « En somme, vous êtes satisfaits », avait un jour demandé, — je cite de mémoire, — Laurence Oliphant, descendant en *steamboat* le Mississipi avec un noir libéré. — « Voilà. Si, avant la guerre, j'étais tombé dans le fleuve, le capitaine aurait stoppé en jurant : « Qu'on repêche ce sale nègre « et qu'on lui donne vingt coups de « fouet ! » Aujourd'hui, il dirait : « Qu'est-ce ? Un nègre qui se noie ? *All right* ! Continuez ». C'était déjà le principe distributif que cite M. E. Garçon dans le *Journal des Débats* (5 mars 1921) : quand un noir tue un blanc, c'est toujours un assassinat ; quand un blanc tue un noir, c'est un simple homicide ; quand un noir tue un noir, c'est un nègre de moins.

Pour revenir à Mrs Beecher Stowe, son cas est aussi simple qu'original. Elle n'avait jamais mis le pied dans les Etats sudistes et ne connaissait la question de l'esclavage que par ouï dire. Encore, jusqu'en 1850, n'avait-elle jamais rien voulu lire à ce sujet. Puis elle eut comme une vision de l'Oncle Tom et de son existence. Elle nota sa révélation, ainsi qu'une Catherine Emmerich, sans y changer un mot : « Ce n'est pas à moi que revient l'honneur de ce roman, c'est Dieu qui en est l'auteur. ...Il m'a dicté ce livre, je me suis borné à transcrire ». (Wyzewa, *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1898 ; 938 9).

Cette haute collaboration interdit toute critique. Mais peut-être sera-t-il permis de rappeler respectueusement deux détails qui méritent d'appartenir à l'histoire littéraire.

D'abord, l'auteur responsable ne semble pas avoir eu de plan fixe au début : *on* avait écrit et publié la mort du vieux Tom dans un journal de Washington, pour la curiosité d'un public restreint et local. Devant le succès imprévu, on reprit le sujet, lui donnant un commencement et un milieu, dont les pages s'imprimaient à mesure du travail, comme un feuilleton de Ponson du Terrail, ce qui n'offre rien d'habituel aux messages célestes.

Puis, la Cour de Rome, paraît-il, aurait mis l'œuvre à l'index ; car, à travers sa sincérité manifeste, elle apportait des idées inquiétantes de pamphlet. Les ouvriers de Paris, notamment, assiégeaient les libraires pour leur demander la Bible, mais la vraie Bible, — celle du vieux Tom. Si la croisade se mettait en route vers sa Terre Promise, elle risquait de se terminer en Réforme illimitée.

Le livre n'en continue pas moins de produire son effet, pour et contre. Il y a peu d'années, la Cour de Danemarck, ayant lu le fameux roman, voulut connaître Booker Washington, qui traversait Copenhague, et l'invita courtoisement à dîner. Il faut lire dans les Souvenirs du Ministre américain, Maurice Egan, irlandais d'origine, catholique fervent de religion, et *persona gratissima* au Vatican, qui avait présenté le vieux noir à leurs Majestés dunoises, les efforts d'acrobatie diplomatique auxquels il se livra pour ne point

recevoir à sa Légation, au milieu d'une soirée offerte à la colonie américaine, le pauvre homme accouru lui porter ses effusions de reconnaissance. La scène est digne de Molière, — tout au moins de Holberg, le Molière danois, — d'autant qu'elle se passait sous les regards amusés, mais impitoyables de deux reporters Yankees, prêts à câbler Outre-Atlantique les infractions commises par le Ministre aux règles de l'étiquette négrophobe. Sans doute, le président Roosevelt avait invité Washington II à son lunch ; mais « Teddy » était un irrégulier dont les frasques ne comptaient plus ; l'imiter était dangereux (*Ten Years Neas The German Frontier* ; 217-227).

Cependant, tout n'est pas comédie ; on songe que certains successeurs de Booker Washington, comme le Dr Burghardt du Bois, originaire de nos Antilles, lisent sans aménité de pareilles scènes. Et, bien loin que les esclaves libérés « devenus maîtres » de leurs propre corps, se mêlent à la Société de leurs anciens possesseurs « comme le rêvait alors Elisée Reclus (« Les Noirs américains depuis la Guerre », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1863 ; 365). le Ku Klux Klan ressuscite pour les tenir à distance. Les derniers comptes ne sont pas encore réglés entre les neveux des deux Oncles, noir et blanc.

OLD NOLL.

—

**Saint-Martinaux-Chartrains-Calvados** (LXXXIV, 4). — Il est probable qu'il faut lire Sainte-Gauburge, commune du département de l'Orne, arrondissement d'Argentan, où il existait un prieuré converti en ferme, qui contient des restes remarquables

SUS.

—

**Hudson Lowe** (LXXXIII, 379, 490 ; LXXXIV, 13, 106). — Mon erudition modeste ne me permet pas d'apporter des arguments concluant la discussion engagée.

Je me permets, par exemple, de protester vigoureusement contre l'assimilation, déjà parue dans quelques publications tudesques suisses ou hollandaises, entre Napoléon et Guillaume II. Le vaillant soldat du Pont d'Arcole, blessé à l'ennemi à Ratisbonne, exposé au feu dans cent combats, l'inspirateur du Code Civil, le maître prestigieux du Conseil d'Etat, le restaurateur de l'œuvre de nos Rois, l'Ordonnateur des réformes de la Révolution, restera pendant des siècles l'objet de l'admiration du monde, tandis que l'autre. . l'autre. En novembre 1918 je lisais à un de mes troupiers (six chevrons, croix de guerre, médaille militaire) le journal où était racontée la « retraite en Hollande » de l'Impérial histrion abandonnant ses soldats, ses généraux, ses enfants, sa femme malade, pour se mettre à l'abri des coups. Avec son accent picard et un geste de dégoût, mon grognard m'interrompt : Ah ! le sale couillon !

Et aussitôt, mon brave Merlet, sur ses tablettes éternelles, Clio nota tes paroles pour résumer le règne de Guillaume II de Hohenzollern, Empereur allemand et Roi de Prusse.

L. V. P.

—

**La duchesse d'Aumont, née Klein** (LXXXIII ; LXXXIV, 203). — Je dois avouer à mon quasi homonyme Dont Care que je ne sais rien de l'origine, de la vie, et de la fin de cette seconde et bien obscure duchesse d'Aumont, mais me permettrai de lui signaler quelques légères inexactitudes qui lui ont échappé au sujet de la fille unique de son mari.

Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, duchesse de Mazarin mariée le 15 juillet 1777 à Honoré IV, prince régnant de Monaco, a laissé une descendance directe et légitime qui est représentée de nos jours, par le prince régnant de Monaco, Albert et par son fils, le prince héréditaire Louis, sans compter le duc d'Urach, avec ses huit enfants et son frère Charles.

La princesse de Monaco divorça le 22 juin 1793, et se remaria, suivant Hiort-Lorenzen, avec un notaire de Paris, nommé Moine. Nauroy (*Le Curieux*, tome Ier, p. 368) ne parle que de son remariage avec un certain René François Tiraud, dit Desarcis, né à Durtal (Maine-et-Loire) le 29 décembre 1767. sans profession et publie, à cette occasion, l'acte du mariage qui eut lieu le 18 pluviôse, an IX. L'épousée, âgée de quarante un ans, avait huit ans de plus que son mari. Trois ans

après, le 27 vendémiaire an XII elle demandait le divorce ; Nauroy ne dit pas si elle l'obtint, mais dans le tome II de son ouvrage (p. 14) il reproduit un document de la sûreté générale annonçant que « M. Désarcy (*sic*), époux de Mme de Monaco, née d'Aumont, s'est tué le 16 [février 1807] dans l'avenue de Vaugirard d'un coup de pistolet, chagrin de la perte de son procès contre Mme de Monaco ». Il semblerait, d'après un passage du pamphlet dont il sera question plus loin, que la princesse, après avoir divorcé d'avec son premier époux, aurait contracté deux mésalliances successives, d'abord avec son notaire, puis avec le sieur Desarcis. La princesse de Monaco mourut le 13 décembre 1826.

Elle a été dans l'*Intermédiaire* (VIII, 371) l'objet d'une notice dans laquelle l'auteur, qui signe Un Liseur, paraît l'avoir confondue avec sa mère, née Durfort-Duras. Dans ses *Mémoires secrets*, Bachaumont dit que celle-ci était fort galante et donne à entendre que la future princesse de Monaco passait pour être la fille de M. de Montazet, archevêque de Lyon.

Les auteurs anonymes du spirituel et mordant pamphlet intitulé *Biographie des Dames de la Cour et du faubourg Saint-Germain par un valet de chambre congédié*, prétendent, dans l'article consacré à la princesse de Monaco, que « lorsque sa beauté était dans tout son éclat, elle avait fait faire sa statue en Venus nue. Par suite des bouleversements de la Révolution, cette statue fut retrouvée sous le vestibule de l'hôtel qu'occupait le ministre de la police sur le quai Malaquais ».

Enfin, si l'on en croit Potier de Courcy (suite de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, tome IX, 2e partie, p. 252), celle que notre confrère nomme Erodore n'était pas la fille, mais la sœur naturelle de la princesse de Monaco. Cet auteur qui l'appelle Amélie Céleste-Eurodore, la donne, en effet, comme une fille naturelle de Louis-Marie Guy, duc d'Aumont, et dit qu'elle fut mariée à Louis Pierre Musnier, baron de Mauroy.

POCOCURANTE.

—

**Balzac et la famille Valmore** (LXXXIII, 374). — Un libraire de province, M. Georges Privat, de Dijon, dans son catalogue de janv. 1912, ayant annoncé ces deux volumes n° 36. BALZAC. *Scènes de la vie de province*. Tome Ier. Paris, Furne. Dubochet Hetzel, 1843, in-8°, demi maroquin bleu, tête dorée, non rogné, 8 fig. hors texte. Curieux exemplaire, avec l'envoi : « *A. Madame Marceline Desbordes-Valmore, Hommage de l'auteur. De Balzac* » 25 fr. et n° 37. BALZAC. *Scènes de la vie de province*. Tome II, même édit., même reliure Curieux exemplaire avec l'envoi : « *A Madame Valmore, en témoignage de l'admiration de l'Auteur. De Balzac* » 25 fr.

Je m'empressai de demander, par lettres, ces deux précieux volumes, et j'eus la déconvenue de ne rien recevoir : un autre client, plus malin que moi, les ayant demandés avant moi directement, par un télégramme.

ULRIC R.-D.

—

**Bourdon de l'Oise** (XXXVI, 19 ; LXXXIII, 140, 261, 354, 402). — Le *Dictionnaire des Conventionnels* de M. Kuscinski place la naissance de Bourdon (de l'Oise), non à Remy mais à Rouy-le-Petit, arrondissement de Péronne (Somme) ; cette allégation est, d'ailleurs, confirmée par l'acte suivant relevé sur les registres — détruits depuis pendant la guerre — de la commune de Rouy le Grand et publié par M. Alexandre Sorel dans l'*Intermédiaire* du 10 juillet 1897.

Le douzième jour du mois de janvier 1758 a été baptisé par nous curé soussigné, François-Louis, né le jour d'hyer de légitime mariage, fils de Robert Bourdon, receveur du grand et Petit-Rouy, et de Marguerite Morise demeurant en cette paroisse ..

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Anoblissement des Campans** (LXXXIV, 140). — Arrière petit-neveu de Mme Campan je me suis efforcé de tirer au clair l'histoire de cette femme célèbre et des autres personnes de ma famille et j'ai composé, avec tous ces documents un *Livre de Famille* destiné à mes enfants. Il m'est facile, en feuilletant les pages de ce *Livre*, de répondre à la question posée :

Pierre-Dominique Campan (tous les Campan s'appellent Dominique depuis le père du premier dont j'ai trouvé l'acte de naissance en 1683, près Bagnères-de-Bigorre) a été anobli par Louis XVI en

1782. Son fils, qui avait épousé Mme Campan en 1774, n'a eu qu'un enfant, un fils (le seul Campan qui ne se soit pas appelé Dominique), né le 31 octobre 1784. Donc, l'anoblissement n'a aucun rapport avec cette naissance.

L'anoblissement est de mars 1782, rég. le 14 may 1782. *Le règlement d'armoiries*, par d'Hozier, est du 27 mars 1782. Elles figurent un Paon d'or posé sur une Tente d'argent et accosté de deux autres Tentes de même, et elles constituent ainsi un rébus : un *camp* avec un *paon*. Il paraît que les anciens nobles s'amusaient à faire donner aux nouveaux des armes plaisantes.

Quant à l'anoblissement de Mme Campan par Napoléon Ier, je n'en ai jamais trouvé trace sur aucune pièce publique ou privée et je n'en ai jamais entendu parler, et cependant Mme Campan a institué ma grand'mère son « héritière unique ».

EDOUARD HARLÉ.

—

**Chenu, chef d'orchestre au théâtre de la Gaîté** (LXXXIV, 141). — Je ne sais rien de ce musicien, mais je ne crois pas que la rue de Lappe, où il est né, ait jamais porté — officiellement du moins — le nom de rue de Naples.

D'après le *Dictionnaire* des frères Lazare, cette rue tirerait son nom d'un certain *Girard Lappe*, maître jardinier, qui, en 1655, occupait un terrain situé au lieu dit l'*Eau qui dort*, sur lequel on l'a depuis percée. Quelques plans la désignent sous le nom de *Gaillard*. En 1831, elle prit le nom de rue Louis-Philippe qu'elle perdit en 1848 pour reprendre celui de Lappe.

Ainsi, pas de trace de *rue de Naples* dans la nomenclature officielle. Il est vrai qu'on la rencontre, sur certains plans anciens, sous la double dénomination de rue de Lappe ou de Naple (*sic*) ; mais ce dernier vocable ne peut être qu'une déformation du nom de *Lappe* due à la prononciation défectueuse de la population du « faubourg Antoine ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Couet du Vivier de Lorry** (LXXXIII, 476 ; LXXXIV, 113). — La chapelle funéraire de la famille Couet du Vivier de Lorry est au cimetière du Père-Lachaise ; elle est située au commencement d'une allée qui part de l'Avenue des Acacias, 39e division.

Cette chapelle porte sur son fronton le nom de la famille, sans aucune autre inscription. Les découpures des portes ne permettent pas à la lumière de pénétrer suffisamment pour que l'on puisse voir à l'intérieur ; c'est regrettable, car il doit y avoir des épitaphes qui pourraient aider à déterminer les dates de naissance et de décès des Couet qui ont été inhumés dans ce monument.

Notre collègue pourrait, s'il juge utile, se renseigner auprès du conservateur pour savoir quels sont ces personnages, car, à mon avis, les enfants du Baron de Couet doivent être là.

ROBERT V.

—

**Famille du Cluzeau d'Echérac** (LXXXIII, 5). — Cette famille qui était encore représentée, il y a quelques années, par un jeune archiviste distingué, est originaire de Bellac (Haute-Vienne). Je ne saurais décrire exactement ses armoiries, mais l'*Intermédiaire* voudra bien, sans doute, transmettre l'empreinte ci-jointe à l'auteur de la question.

P. DE MARIN.

Lecture de l'empreinte :

La famille du Cluzeau d'Echérac porte : *d'or à un chevron de sable, au lion de gueules posé en pointe, et à deux étoiles d'azur en chef.*

HENRY-ANDRÉ.

—

**Guy de Fontenay** (LXXXIV, 52, 207). — Dans un appendice à sa monographie de la cathédrale de Nevers (Nevers, Morel, 1854), l'abbé Crosnier cite l'archidiacre parmi les nombreux membres de la famille de Fontenay qui, au XVIe siècle, avaient accaparé les dignités du Chapitre. Il ne fournit sur lui aucun détail, mais renvoie à La Fanassière (Histoire du Berri, livre IX) qui est sans doute moins laconique.

P. DE MARIN.

—

**De Gamaches** (LXXXIII, 334). — Denis Michel-Eléonor, comte de Gamaches, était fils de Charles, marquis de Gamaches, comte de Rémond et de sa *seconde femme*, Marie Françoise-Alexandre de Beausson, — ceci d'après La Chenaye

Desbois qui ne mentionne aucun enfant du premier lit.

Dans la liste des personnes traduites devant le Tribunal révolutionnaire que Campardon a placée à la fin de son ouvrage sur ce Tribunal, Denis-Michel-Eléonor est mentionné comme ayant été condamné à mort le 27 prairial an II (15 juin 1793).

M. R.

*
* *

Denis Eléonor Michel, comte de Gamaches, (de la famille des Cayeux Ruault de Gamaches ?), guidon aux gendarmes du roi, fut un personnage très effacé. Sans sa fin tragique sur la « place du Trône renversé », il resterait bien peu de traces de sa vie, qui semble avoir été courte et sans événements bien remarquables. Il était né, croyons-nous, à Paris, en 1743.

Une première fois, en 1791, il avait été incarcéré. Sa présence à Paimbœuf, lors du soulèvement du régiment des grenadiers de Normandie, l'avait fait soupçonner de participation à cet incident. D'autre part, une lettre adressée par lui à un M. Bergevin, rue de la Comédie, à Brest, et qui avait été interceptée à la poste, paraissait légitimer son arrestation ; cette lettre coïncidant avec la fuite du roi, doit se dater du 22 ou 23 juin au plus tard.

A. M. Bergevin, rue de la Comédie,
à Brest.

« D'après le très grand événement qui vient d'arriver, on juge bien où mon âme doit prendre son élan. Je brûle de me rendre où l'honneur m'appelle ; c'est à vous à me fournir les moyens de prendre la route de mon devoir ; 3.500 livres, que votre amitié peut me procurer, me suffisent. Je connais votre cœur, l'élévation de vos sentiments ; c'est d'eux que j'attends que vous donnerez à un gentilhomme la facilité de l'être dans toute l'étendue. Sans vous, mon nom peut recevoir une tache ; cette circonstance est glorieuse si j'y cours ; mais en quels lieux me cacher si je reste ?... J'ai un ami qui ne voudra pas que, pour 45 louis (sic), Gamache soit deshonoré, ne vole pas, en chevalier Français — au secours de son roi. Si vous ne les avez pas — vous avez le crédit d'emprunter ; l'intérêt ne sera rien... Jamais la France n'a eu un moment pareil à celui-ci. Le roi fuit : voilà où les Français doivent se réunir. Je vous prie d'assurer vos dames de tous mes sentiments. Je me flatte qu'une victoire me ramènera avec sûreté. »

Le comte de Gamaches fut « décrété de prise de corps », et n'eut pas l'occasion de paladiner aux frais de M. Bergevin.

Toutefois, le 27 août 1791, à la séance de l'Assemblée Nationale, Leleu de la Ville aux Bois, député du bailliage de Vermandois, vint, au nom du « Comité des Rapports », défendre le comte de Gamaches, et put obtenir en sa faveur un décret d'élargissement, non sans quelques murmures de la part de certains auditeurs :

« L'Assemblée Nationale décrète que, sur les faits mentionnés par la procédure instruite au tribunal de Paimbœuf, il n'y a pas lieu à accusation de crime de lèse nation ; en conséquence, renvoie la partie par devant le même tribunal. »

Le comte de Gamaches fut moins heureux, plus tard, auprès du Tribunal criminel révolutionnaire, qui, le 27 prairial an II, (15 juin 1794), le condamna à mort, avec sept co-accusés, parmi lesquels un autre Gamaches (Claude Henri), cultivateur à Bourges. Ces 8 personnages étaient, d'après l'acte d'accusation :

« Convaincus de conspiration contre les ennemis du peuple, tendant à anéantir la liberté en soutenant les projets de Capet ; en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République ; en calomniant le patriotisme ; en persécutant les patriotes ; en compromettant la fortune publique et le salut de la République par les obstacles apportés à la fabrication des assignats ; en faisant soulever les ouvriers imprimeurs employés à cette fabrication ; en faisant de faux rôles d'imposition, etc... »

Sur ces 8 condamnés, accablés sous le poids d'une accusation formidable et ridicule, il y avait : un coiffeur et sa femme ; un domestique ; un cultivateur ; trois ci-devant et un ex-intendant de la marine. Ils faisaient partie de la grande fournée des 26, 27 et 28 prairial.

En 1784, un vicomte de Gamaches habitait à Paris, rue Nve St-Eustache (rue d'Aboukir). A la même date, nous trouvons le comte et la comtesse de G. rue de Seine, (au n° 46 d'alors). En 1785, la comtesse de G. se trouvait seule à cette dernière adresse, ce qui nous fait supposer que le comte de G. était mort dans le cours de l'année précédente. En cette même année 1785, nous rencontrons pour la première fois un comte de G. domicilié 68, rue du Cherche-Midi, et cette maison

alors appelée *Hôtel de Gamaches*. Il s'agit sans doute du vicomte de G cité plus haut, que nous croyons pouvoir identifier avec Denis Eléonor-Michel.

Le n° 68 de la rue du Cherche Midi, était devenu dans les temps modernes le n° 32, et l'ouverture du Bd Raspail supprima cet immeuble.

ANCEPS IMAGO.

—

**Famille Gratet du Bouchage** (LXXXIV, 4). — En 1866, le vicomte Robert du Bouchage a dressé un tableau généalogique de la famille de Gratet depuis sa venue en Dauphiné au XVI° siècle. Ce tableau a été imprimé et forme un immense placard qui contient toutes les armoiries des alliances des diverses branches de la famille Gratet dont les principales sont celles du Bouchage et de Dolomieu. Ce tableau généalogique fait pour cette famille doit être fort rare. J'en possède un exemplaire.

François de Gratet du Bouchage, président au parlement de Grenoble, était fils de Pierre, président au même parlement et de Marguerite de Clermont-Montoison.

Il eut de Philippine de Micha :

Claude, qui épousa Françoise de Virieu et qui fut le grand-père de François-Joseph ministre de la marine sous Louis XVI et de Marc Joseph, préfet sous le 1er empire. La descendance de ce dernier s'est éteinte de nos jours. Je puis fournir des renseignements plus complets à M. le médecin de service s'il le désire. Voir *Armorial du Dauphiné et Clorier*, *Nobiliaire du Dauphiné*, III, p. 292.

MASIMBERT.

—

**La Comtesse C. Hugo** (LXXXII ; LXXXIII, 404). — Je crois bien avoir commis une erreur que je m'empresse de rectifier en attribuant à Léopold Hugo, (fils de Louis), dit le « Léopard » quand il était élève au collège de Tulle et cousin germain du poète, la bizarre brochure intitulée *Le Valhalla des sciences pures et appliquées*, (LXXXII, 209).

Cette élucubration me semblerait plutôt être l'œuvre de Léopold, fils d'Abel et par conséquent neveu de Victor Hugo, dont une plaque de marbre, à droite en regardant l'autel, divulgue, en la chapelle du cimetière Montparnasse, les prétentions scientifiques :

A la mémoire
du Comte Léopold Hugo
neveu du grand poete
Ce savant distingué
mourut dans la foi catholique
le 19 avril 1895
*Requiescat in pace.*

Le comte Léopold Hugo avait été, en 1885, témoin à l'état civil de la mort du poète. Abel Hugo avait, comme on sait, épousé Mademoiselle de Montferrier, dont le père Jean-Jacques-Philippe-Marie Duvidal, marquis de Monferrier, avait été, le 12 octobre 1822, l'un des témoins d'Adèle Foucher à Saint-Sulpice, lors de son mariage avec *son* Victor.

PIERRE DUFAY.

—

**La duchesse de Lesdiguières** (LXXXIII ; LXXXIV, 66). — Madame la duchesse de Lesdiguières, veuve du connétable, acheta la terre et seigneurie d'Ivry sur-Seine et Petit-Bourg le 31 juillet 1630 ; elle ne les conserva que jusqu'au 7 décembre 1634. Un lecteur pourrait-il dire quel séjour elle y fit ; car il est à peu près certain qu'elle y vint, puisque sa fille Mme la duchesse de Créqui, par une demoiselle d'honneur, y fut marraine le 20 mai 1631 ?

E. C.

—

**L'Isle Adam, compositeur.** — Dans *Noëls Anciens de la Nouvelle-France*, par Myrand, 2e édition, in-8°, Québec, 1907, pages 298 et 299, on parle d'un Noël « *Votre divin Maître* » qui serait fait sur l'air d'une ancienne chanson : *Hélas, tout sommeille* ou *Eh quoi ! tout sommeille* d'un vieux compositeur, L'Isle-Adam.

L'auteur dit ignorer ce compositeur, dont il parle d'après l'abbé Barbarin, et se demande si ce ne serait pas un chansonnier, Pierre de Villiers, écrivant en 1543 ?

Que savent nos intermédiairistes du véritable auteur de cet air (publié, avec les paroles religieuses, dans l'ouvrage de Myrand). Et où pourrais-je trouver les paroles de *Eh quoi !* (ou *Hélas*) *tout sommeille*, et les œuvres du chansonnier Pierre de Villiers ?

OURS D'AQUITAINE.

**Péridiez (Louis-Michel-Jacques)** (LXXXI, 190). — Chevalier de l'Empire par lettres patentes du 29 août 1810, chef d'escadron retraité colonel, né à Sceaux le 20 mai 1771.

Armes : *d'or au dragon de sinople, armé, lampassé et allumé de gueules, tenant de la patte dextre une épée haute de sable, et appuyé de la patte sénestre sur une grenade du même enflammée de gueules ; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

D'après le vicomte Révérend, *Armorial de l'Empire*, tome IV.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Pra-Balaysaux (Famille de)** (LXXXIII, 336, 448). — La seule généalogie de cette famille que je connaisse a été imprimée trop tôt pour qu'on y puisse trouver la réponse demandée par M. Baissey.

M de Lurion (*Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 645) dit que les Pra-Balaisaux se sont éteints vers 1789. Ils ont subsisté un peu plus tard L'un d'eux, Claude-Charles, marquis de Peseux, émigré, revint en France, sous l'Empire, et put racheter son château de Peseux qui avait été vendu nationalement à un nommé Bouvier

Deux filles de cette maison ont été chanoinesses, puis abbesses de Lons-le-Saunier : Gabrielle-Louise de Pra-Peseux (1674 1725) et Louise-Gasparine de Pra-Balaisaux (1725-1731). Si l'écu figuré sur le cachet était accolé d'une crosse, entouré d'un chapelet ou même d'un simple ruban soutenant une croix, je serais tenté de l'attribuer à l'une de ces religieuses.

L absence du quartier Choiseul ne suffit pas à démontrer que la personne qui a fait graver le cachet ne descendait pas du couple Pra Choiseul (Antoine de Pra-Balaisaux, seigneur de Peseux, et Gabrielle de Choiseul Francières). Dans les blasons des familles hautement alliées, on constate les variantes dont les unes rappellent les parentés les plus flatteuses, tandis que les autres les laissent ignorer.

M de Lurion donne les Pra-Balaisaux comme alliés aux Lamartine : c'est une erreur Le surnom de Pra a été pris, au XVIII° siècle, par les Dronier, acquéreurs d'un domaine sis au village de Pra (Jura, arrondissement de Saint-Claude, canton de Moirans), domaine qui avait jadis appartenu aux Pra-Balaisaux. Ce sont ces Dronier qui sont alliés aux Lamartine. La grand'mère du poète fut Jeanne Eugénie Dronier de Pra, fille d'un conseiller au Parlement de Besançon. Pierre de la Martine, père d'Alphonse, se faisait appeler le chevalier de « Pratz ».

SAINT-VALBERT.

—

**Racine, rue Visconti** (LXXXIV, 185). — De l'*Action française* (18 novembre) :

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* pose à ses lecteurs cette question : « Une intéressante polémique a été ouverte ces jours derniers sur la maison de la rue Visconti, n° 21, ancienne rue des Marais, où Racine aurait habité, et ensuite Adrienne Lecouvreur. Nous demandons : Peut-on citer *exactement* la maison occupée par Racine ? C'est-à-dire, peut-on substituer aux attributions légendaires, des documents matériels, irréfutables ? »

Les correspondants de l'*Intermédiaire* n'auront qu'à se reporter à l'*Action française* des 10 et 14 octobre (Revue de la Presse) où le problème est élucidé.

—

**Famille Remy de Turicque** (LXXXIV, 144). — Remy de Turicque, famille anoblie par le duc Henri de Lorraine le 18 septembre 1611, portait : *d'or au lion de sable, à la fasce d'or brochant sur le tout, chargée en cœur d'une croix fleuronnée de gueules.*

Consulter *l'Armorial de Lorraine* de Dom Pelletier, p 690 691.

E. DES R.

⁂

On trouvera un court article sur la famille Remy de Turique dans le *Nobiliaire de Lorraine*, par dom Pelletier, in f° 1758, p 690-691, à propos de l'anoblissement de Thierry ou Thirion Remy, attaché au service de la maison de Louis de Guise, baron d'Amerville (plus tard prince de Phalsbourg et de Lixin) ; les lettres patentes sont du 18 septembre 1611. — Armoiries : D'*Argent au lion de sable, à la fasce d'or brochant sur le tout et chargée en cœur d'une croix fleuronnée de gueules* ; pour cimier, *le lion naissant de l'écu, issant d'un armet morné, orné de son bourlet*

*et d'un lambrequin aux métaux et couleurs de l'écu.*

J'ai relevé mention de Léopold Remy de Turique, chanoine, 1790, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (Nancy), année 1906-1907, p. 216.

Voir aussi Henri Lepage, *Les communes de la Meurthe*, Nancy, gr. in-8°, 1853, t. II, p. 596, art. TURIQUE.

L. GERMAIN DE MAIDY.

*
* *

On trouvera quelques notes dans le *Nobiliaire de Lorraine* de dom Pelletier, qui leur donne pour armes : *d'argent au lion de sable à la fasce d'or brochant sur le tout et chargée en cœur d'une croix fleuronnée de gueules, avec pour cimier : le lion naissant de l'écu issant d'un armet morné ; orné de son bourrelet et d'un lambrequin aux métaux et couleurs du dit écu.* — Thierry ou Thirion Remy, attaché au service de la maison de Louis de Guise, baron d'Ancerville, fut anobli par le duc Henri de Lorraine le 18 septembre 1616. Il fut gentilhomme servant de S. A., capitaine des arquebusiers à cheval, sergent-major de la garnison de Marsal où il mourut le 6 mai 1617, ayant épousé Claude du Payis.

Jean-François Rémy de Turique eut d'Ursule Poulletier, au moins un fils, Jean Louis né à Nancy, princesse S. Sébastien, le 20 août 1737, mort à Croissy-sur Eure le 30 janvier 1823. Enseigne (4 mars 1753), lieutenant, (11 avril 1755) capitaine (5 avril 1759) au régiment de Navarre, lieutenant, (1er février 1763), capitaine (24 octobre 1764) aux Grenadiers de France Jean-Louis passa comme major au régiment provincial de Vesoul le 4 août 1771 et à celui d'Arras le 2 mars 1773 ; il eut brevet de lieut-colonel le 2 mars 1773 et la Croix de S. Louis le 10 avril 1774. Après la suppression des régiments provinciaux, il commanda le bataillon de garnison du régiment d'Artois (5 juin 1778), passa colonel à la suite le 24 juin 1780, et eut brevet de maréchal de camp pour retraite le 1er mars 1791. Il avait fait les campagnes d'Allemagne avec le régiment de Navarre de 1757 à 1762. Il reçut le 23e jour du 2e mois de l'an II une pension de 3091 liv. 13 s. 4 den. à titre de récompense nationale. Il avait épousé à..... le .... Marie Elisabeth du Buc, née à... le 16 octobre 1756, morte à... le ., fille de Jean-Baptiste du Buc, intendant des Colonies, et de Marie-Anne Feborier. Il en eut une fille Jeanne Régine, qui épousa Jean-Eléonore Romain, comte de Gain de Montagnac, et fut sous-gouvernante des Enfants de France.

Baron A. H.

—

**Sainte Colombe** (LXXXIV, 145). — *Rodolphe* Paul Philippe de Sainte-Colombe de Saint-Priest et de Ronchevol, comte de Sainte-Colombe et du Poyet, marquis de Lanbespin, camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII, seul représentant de la maison de Sainte Colombe, né aux Rappes, commune de Matran, canton de Fribourg, (Suisse) le 4 décembre 1854, fils de Gabriel-Jean-Baptiste-*Louis* de Sainte-Colombe et de *Hilaire*-Gabrielle-Eléonore-Marie Catherine d'Odet d'Orsonnens ; marié le 21 septembre 1898, à Rome, avec Mlle Marie-Alexandrowna Konstantinowich ; est bien le dernier Sainte-Colombe, et n'a pas de postérité. J'ai dit « est bien le dernier Ste-Colombe » car rien ne prouve qu'il soit décédé, les dernières nouvelles que j'ai eues de lui datent des premières années de la guerre.

Par acte notarié, le comte de Sainte-Colombe a ordonné que « s'il venait à décéder célibataire, ou marié, mais sans enfants, il défendait à qui que ce soit de sa parenté ou autrement, de relever et de porter le nom, les armes et les titres de la maison de Sainte Colombe ».

Le comte Rodolphe de Sainte-Colombe porte les armes pleines de Sainte-Colombe, *écartelées d'argent et d'azur*. Couronne ducale ; devises : Sans fiel et Spes mea Deus ; supports : deux lions.

DE RAEMY,
Archiviste de l'Etat de Fribourg
(Suisse)

—

**Soubrany de Bénistant (Famille)** (LXXXIV, 169). — Il s'agit du décès de Marie-Anne Soubrany de Bénistant, née de Chabrol, survenu le 14 septembre 1838. En relisant ce faire-part, je m'aperçois que j'ai omis deux alliances qui me sont inconnues : *de Brimont* et *de la Boutresse*.

Si notre collaborateur C. R. C. peut me les indiquer, je lui en serai très obligé D'autre part, les notes données par C R C. indiquent la famille *de Marand*. Est-ce exact ? Le faire-part porte *Desmaraud*. Y a t il coquille de part ou d'autre ou s'agit-il de familles différentes? Il y a bien à Riom une famille *des Marands*. Est-ce le même nom sous différentes variations orthographiques ?

HENRI D. D'A.

—

**Villoteau** (LXVI, LXVIII). — J'avais interrogé naguère les collaborateurs de l'*Intermédiaire* sur ce musicographe du premier Empire. MM. U. Richard-Desaix, Hants et Le Vayer, me répondirent aimablement. Or, de son mariage avec Mlle Lambert, cet artiste eut un fils qui épousa, en 1843, à Saint-Thomas d'Aquin de Paris, Mlle de Mesnilotrey. Pourrait on connaître les prénoms de ce fils, sa date de naissance ; les prénoms, date et lieu de naissance de sa femme ? De plus, ce fils (mort en 1893) convola en secondes noces. Pourrait-on savoir avec qui ? Mes remerciements sont d'avance acquis à ceux de nos collègues qui me donneront, sur ces diverses questions, la plus minime réponse.

LOUIS CALENDINI.

—

**M. de Valera** (LXXXIV, 7, 126). — M. de Valera est américain, citoyen des Etats-Unis, né à New-York d'un père Espagnol et d'une mère Irlandaise.

BINGO.

⁂

Nous n'avions pas tort d'insinuer, dans l'*Intermédiaire* de juillet, qu'il « semblerait que le président de la République Irlandaise fût indiscutablement d'origine espagnole ». Car voici que nous lisons, dans l'*Europe Nouvelle*, le curieux article de M. André Pierre, qui nous apprend que ce chef d'Etat de 38 ans est né en Amérique de père espagnol et de mère irlandaise. Or vers cette époque où vit le jour M. de Valera, nous trouvons Don Juan Valera y Alcala Galiano — dont nous évoquions les aventures amoureuses si variées — remplissant, de 1883 à 1886, à Washington les fonctions de Ministre Plénipotentiaire de 1re classe, poste qu'il quittera pour celui de Bruxelles, où il résidera de 1886 à 1888, puis pour celui de Vienne (1893-1895). Nous ne prétendrons certes pas, sur la foi d'une coïncidence dont il resterait à mieux préciser les dates, que l'auteur de *Pepita Jiménez* ait contribué de façon quelconque à la procréation du délégué du Sinn-Fein, de l'homme du Dail Eireann. Mais l'on finira bien — maintenant que la voie est ouverte aux recherches (1) — par élucider de façon satisfaisante le problème, si curieux, de l'ascendance de ce personnage auquel cinq années auront suffi pour réaliser la si pénible ascension de l'obscurité à la gloire. Et déjà il importe de noter que si, aux débuts de sa vie héroïque, en 1906, de Valera put échapper à la mort, cela est sans doute dû au fait qu'on établit qu'il était fils d'Espagnol résidant en Amérique... Ainsi réapparaîtrait donc, à travers les millénaires, la légendaire emprise de l'Espagne sur l'Irlande, affirmée par le suspect historien et chanoine de Zamora Florian de Ocampo, quand, au XVIe siècle, se basant sur une assertion d'Annius et de Viterbe, il tentait de prouver que la verte Erin avait été, aux temps du roi Brigo, colonisée par les Ibères et répétait aussi la vieille fable de l'Espagnol Iberao (ou Hierno) jeté — tel « Robinson » dans l'île de Juan Fernandez, ou celle de Tabago ? — en Irlande à une époque lointaine. Mais, pour citer des sources moins suspectes, quel celtisant, lecteurs des études de H. d'Arbois de Jubainville, ignore-t il que, dès le IXe siècle, la légende irlandaise fait venir d'Espagne les fils de Mile, ancêtres des Irlandais ?

CAMILLE PITOLLET.

—

**Zidler** (LXXXIV, 97). — Zidler, fils d'Alsacien né aux environs de Paris, débuta comme garçon boucher, il épousa la fille de son patron établi à St-Cloud et prit la suite de son beau-père.

---

(1) Notre excellent confrère de New-York, le *Courrier des Etats-Unis*, qui a bien voulu reproduire notre 1er article, ne pourrait-il pas, étant sur place, entreprendre ces recherches ?

En 1871 un groupe de financiers lui confia la direction des fournitures de viandes pour l'armée de Versailles qui combattait la Commune de Paris. Dirigée avec intelligence et capacité, cette entreprise avait rapporté à Zidler un très beau bénéfice qu'il employa à commanditer un magasin de chaussures.

Abandonnant le commerce il créa l'Hippodrome du Pont de l'Alma et, avec Oller, fonda le Moulin-Rouge.

Zidler est mort à Paris il y a une dizaine d'années dans une maison de santé où il avait subi l'opération de la prostate. C'était un excellent homme ayant de la verve, un esprit endiablé, et sous des apparences bourrues, bon, généreux et serviable. ACEITE.

—

**Armoiries à retrouver : Nacquart** (LXXXIV, 97). — Le dictionnaire de Rietstap indique : Nacquart (Lorraine): *D'azur à la fasce d'or, acc. de deux lévriers d'argent.*

SAFFROY FRÈRES.

***

Le dictionnaire héraldique de Grandmaison donne les armoiries d'une famille Nacquart, mais qui serait lorraine : quoiqu'il en soit, les voici :

*D'azur, à la fasce d'or accompagnée de deux levrons d'argent.*

VILMEUX.

***

François Nacquart, écuyer, conseiller du roy, lieutenant général au baillage d'Epernay, fit enregistrer à l'Armorial de 1696 : « *d'azur à une fasce d'argent, accompagnée de deux lévriers courant de même, un en chef et l'autre en pointe* ».

Son cousin Louis Nacquart, écuyer, bailli de La Ferté au Col, fit enregistrer au bureau de Meaux en 1696 des armes qui ne diffèrent des premières que par les émaux.

Le Nouveau d'Hozier contient la copie de lettres de dérogeance de noblesse accordées de St-Germain en Laye le 10 avril 1676 par Louis XIV à :

Pierre Nacquart, sieur de Chammartin, capitaine au Régt. Royal.

Nicolas Nacquart, commissaire général des vivres aux armées.

Louis Nacquart, chevau-léger de la garde du Roy.

D'où il résulte :

« Qu'ils sont issus d'une des anciennes familles nobles de Champagne, de père, ayeul, bisayeul, trisayeul et quartayeul noble, ayant toujours vécu noblement. Mais par suite du malheur des temps, Nicolas et Simon Nacquart, leur père et ayeul ont été réduits à la nécessité de faire marchandise ».

A la génération suivante François et Jean Nacquart frères, fils d'un des précédents obtinrent des lettres de confirmation de noblesse, datées de St-Germain-en-Laye, le 27 mars 1681.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Marques de potiers** (LXXXIV, 49, 174). — Je peux signaler trois ouvrages à consulter : *Sigles figulins* (époque romaine), par M. H. Schuermans, procureur du Roi à Liège, membre titulaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, dans les Annales de cette Académie, tome XXIII, — 2e série, tome III ; tirage à part, à la Librairie Européenne de C. Muquard, Bruxelles, 1867 ; — *Sigles figulins découverts dans le département de la Marne*, par Auguste Nicaise, publ dans le Bulletin du Ministère de l'Instruction publique, Paris, 1883 ; — *Sigles figulins*, catalogue des estampilles de Potiers gallo-romains du Musée historique d'Orléans, par Léon Dumuys, Orléans, Marcel Marron, 1903.

On trouvera d'autres renseignements utiles, sous les dénominations diverses de *Sigles figulins*, *Marques* ou *Estampilles de potiers*, dans les Recueils de la Société des Antiquaires de France (voir les *tables*) et en général dans les publications des Sociétés archéologiques ou les Catalogues des Musées de Province.

PIERRE.

—

**Hippolyte Clairon et l'« Ordre du Médaillon »** (LXXXIII, 140, 273, 356). — Encouragé par la condescendance que veut bien me témoigner M. Vetulus de Monte, je lui ferai, à mon tour, observer — courtoisement — qu'il ne paraît pas avoir lu très attentivement l'ouvrage d'Edmond de Goncourt qu'il invoque à l'appui de sa thèse. Notre honorable confrère écrit, en effet, au début de sa question :

Edm. de Goncourt dans son livre sur « Mademoiselle Clairon » ne parle pas du tout de l'*Ordre du Médaillon* fondé en janvier ou février 1765 par les appréciateurs de cette célèbre artiste.

Je me suis reporté à l'ouvrage en question, que je n'avais pas sous la main au moment de ma dernière réponse, et, à la page 204 de l'édition in-12 du volume, j'ai découvert ce passage :

C'était le moment où un véritable Ordre, l'*Ordre du Médaillon*, était institué, représentant d'un côté Clairon, et de l'autre, le dessin allégorique de Gravelot, commandé par Garrick et qui inspirait les fades vers :

Sur l'inimitable Clairon
On va frapper dit-on,
Un médaillon

. . . . . .

Goncourt est donc bien d'accord avec Dinaux au sujet de l'existence de l'*Ordre du Médaillon*. Quant au reproche que M. Vetulus de Monte adresse à l'auteur des *Sociétés badines* d'avoir accueilli sans contrôle tous les renseignements se rattachant de près ou de loin à son sujet, il semble peu justifié si l'on considère le soin apporté par Dinaux à mettre ses lecteurs en garde contre les indications qu'il sait être inauthentiques, comme celles du catalogue imaginaire Fortras, cité par notre collaborateur lui-même.

Enfin, le silence gardé dans ses *Mémoires* par la tragédienne sur l'*Ordre du Médaillon* ne me paraît pas un argument probant contre son existence. Il est possible qu'ayant écrit ses *Mémoires* à un âge assez avancé, la Clairon en ait perdu le souvenir ou encore que le « teinturier » (Etienne ou un autre) auquel elle aura eu vraisemblablement recours pour leur rédaction, n'ait pas cru devoir maintenir un fait qui ne lui aura pas paru présenter une grande importance.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Cadrans solaires. — Inscriptions** (T. G., 158 : XLVI à XLVIII ; L à LII ; LIV ; LXV ; LXXXII ; LXXXIII ; LXXXIV, 129). — Un mémoire illustré : *Les cadrans solaires à Grenoble et dans le Bas-Grésivaudan*, par Auguste Favot, que vient de publier le *Bulletin de la Société de Statistique, des sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère*, t. XLI^e, 1920 (Grenoble, Joseph Allier, éditeur), renferme un grand nombre d'inscriptions horographiques latines et françaises.

Dr J. OFFNER.

—

**Horloge comtoise** (LXXXIII, 338). — Led pourrait sans doute consulter avec succès un spécialiste en matière d'horlogerie, M. Alfred Chapuis, auteur de la récente et remarquable *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*, parue chez Attinger, Neuchâtel, Suisse. M. Chapuis traite (pages 94 et 95) le sujet des « pendules longue bique » qui paraissent correspondre à l'horloge « de parquet » qui intéresse Led.

VALLEYRES.

—

**A qui appartient la toile de Véronèse?** (LXXXIV, 147). — Nous trouvons, dans notre courrier, en date du 15 octobre, une lettre de M. H. Spitzer, de la maison J. Dreyfus et Flachfeld, 4, rue Blanche, Paris, qui nous dit « avoir des raisons pour supposer qu'il y a erreur dans notre notule ». M. Spitzer voudrait-il nous exposer ici ces raisons et amorcer ainsi une discussion qui ne saurait être que fructueuse ?

CAMILLE PITOLLET.

—

**Hérondas** (LXXXIII, 338. 462). — Si Hérondas n'est pas mentionné dans le grand *Larousse*, cela tient à ce que les traductions françaises de cet auteur et les articles critiques sur son œuvre sont postérieurs à la publication de ce Dictionnaire. Il est mentionné dans le Larousse illustré, plus récent. Mais l'article le plus important sur Hérondas (ou Hérodas) se trouve dans la *Grande Encyclopédie*.

C'était un poète comique grec qui vivait probablement sous Ptolémée, Philadelphe. Ses petites pièces, qui présentent une image vivante et réaliste des hommes et des femmes de la classe moyenne, paraissent destinées à être lues ou jouées plutôt en société que sur de grands théâtres. Les principales sont : *l'Entremetteuse*, *le Marchand de femmes*, *le Maître d'école*, *la Jalouse*, etc.

J. Girard a fait connaître Hérondas dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1893 intitulé « Les Mimes grecs ».

M. R.

*
* *

Poète grec, contemporain de Théocrite, auteur de Mimes, petites scènes en vers le plus souvent à deux ou trois personnages qui « mettent en scène de la façon la plus vivante, la plus réaliste même, des hommes et des femmes — des femmes surtout — de la classe moyenne des villes et des campagnes » (Dalmeyda).

Ces mimes ont été retrouvés et publiés d'après un papyrus du *British Museum* par M. Kenyon en 1891.

Consulter M. A. Croiset, *Histoire de la Littérature Grecque*, 1899 V 174 à 180.

Traductions françaises par
Dalmeyda, Hachette 1893
Ristelhueber, Delagrave.
Toutes deux précédées d'introduction.

F. Katz.

*
* *

Hérondas est un poète comique grec qui pouvait vivre vers le IIIe siècle avant notre ère. Il a laissé des pièces, de vive allure, fort amusantes, qui représentent les mœurs de la bourgeoisie du temps. Voir la belle traduction annotée qu'en a donnée Pierre Quillard, en 1900 (Société du *Mercure de France*), et un article de J. Girard, publié dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1er mars 1893, sous ce titre : *Les Mimes grecs : Théocrite, Hérondas.*

Saint-Valbert.

*
* *

Hérondas, plus connu sous le nom d'Hérodas, était un poète grec qui vivait au IIIe siècle avant notre ère ; on croit qu'il était originaire de Syracuse, mais qu'il vécut principalement dans l'île de Cos.

Il a composé, en dialecte ionien, des « Mimiambes », pièces écrites dans le trimètre ianbique scazon ou choliambe. Ses *Mimes*, scènes dramatiques entre quelques personnages, donnent une reproduction curieuse de la vie populaire grecque à cette époque. Jusqu'en 1891, on n'en connaissait que quelques fragments insuffisants ; à cette date, on découvrit à Londres, sur un ancien papyrus égyptien, huit poésies de Hérondas plus ou moins complètes et renfermant environ 700 vers, qui ont été publiés dans le *Classical texts from Papyri in the British Museum* (Londres 1891). Une traduction française en a été donnée par Dalmeyda en 1893, une autre, la même année, par Ristelhueber.

On peut se demander comment Jules Lemaître a réussi à découvrir dans les œuvres du poète grec, par anticipation, une disposition d'esprit quelconque opposée à la religion chrétienne.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Depuis le jour où, en 1891, Kenyon découvrit parmi les papyrus égyptiens du *British Museum* quelques pièces de ce poète grec du IIIe siècle avant notre ère, les hellénistes ont, dans tous les pays, étudié Hérondas et son œuvre, très réaliste en effet. Il faudrait des colonnes de l'*Intermédiaire* pour établir la bibliographie du sujet. Notre confrère trouvera partout des traductions françaises des *Mimiambes*, avec notes et commentaires. Une des premières fut celle de M. Boisacq, le savant professeur de l'Université de Bruxelles.

A. Boghaert Vaché.

*
* *

Je me souviens d'avoir vanté à Jules Lemaître le charme des scazons réalistes, comiques, parfois obscènes d'Hérondas... L'auteur des *Contemporains* lut ce Théocrite populacier et me déclara : « Ça ne vaut pas Courteline ». Puis il s'amusa fort de mon air ébaubi.

Plusieurs hellénisants ont traduit cet échappé de palimpsestes : Dalmeyda, Pierre Quillard, d'autres encore.

Willy.

*
* *

Herondas ou Herodas est un auteur de Mimes qui écrivit entre 240 et 220 avant J.-C. Il ne subsistait de lui que neuf fragments dont le plus étendu n'avait que quatre vers lorsque le Musée britannique acquit (Janvier 1891) des papyrus grecs classiques, qui furent publiés en quelques mois par M. Kenyon. Il y avait, entre autres inédits, la *République Athénienne* d'Aristote, un discours d'Isocrate sur *la Paix*, un fragment du plaidoyer d'Hypéride contre *Phillipidès*, une lettre de Démosthène et *sept mimes d'Herondas*. Le mime est une saynète en vers, une sorte de scketch, comme nous dirions aujour-

d'hui. Les mimes d'Herondas sont en effet étonnants de vie et de réalisme.

(Voir *Herodas le mimographe*, étude par Théodore Reinach, chez Leroux, 1891 ; les *Mimes d'Hérondas*, traduction française par Georges Dalmeyda, chez Hachette, 1893 ; enfin l'*édition classique* du texte a été donnée chez Teubner, Leipsick, 1894, par Otto Crusius.

SAINT-MALC.

—

**J.-K. Huysmans : ses logis** (LXXVII ; LXXVIII ; LXXXIII ; LXXXIV, 123). — La question du *Gilles de Rais* par J.-K. Huysmans, est loin d'être aussi claire qu'il pourrait sembler au premier abord, et si la priorité de la publication dans *la Tradition en Poitou et Charentes* est indiscutable, on n'en saurait dire autant du tirage à part portant la date de 1897, dû, suivant toute vraisemblance, aux soins de M. Gustave Boucher, auteur de la lecture de ces pages de Huysmans au Congrès de Niort, en 1896 ; d'*Une séance de spiritisme chez J.-K. Huysmans* (Paris, G. Ficker, s. d. ; in-12 de 51 p.) et directeur du *Pays Poitevin*.

En effet si l'édition de 1897 était la véritable édition originale, comment se ferait il, ainsi que me l'a fait remarquer un bibliophile des plus avertis qu'on n'en connaisse pas d'exemplaire portant une dédicace de Huysmans, et que cette édition n'ait pas été numérotée, alors que l'édition illustrée de 1899 porte la mention de

Tiré à cent exemplaires numérotés
Non mis dans le commerce
N°

Le numérotage a été fait à la plume et non à la presse.

Fait à l'insu de l'auteur, le tirage à part de 1897, — nous sommes dans le domaine des hypothèses — n'aurait-il pas eu son approbation et aurait-il été considéré par lui comme inexistant ?

On peut se le demander.

En tout cas, en librairie comme en bibliographie, l'édition de 1899 passe communément pour l'édition originale et les prix qu'elle atteint le prouvent.

J'ai moi-même, payé mon exemplaire 20 francs chez Sapin, il y a une vingtaine d'années — il en vaut de 50 à 100 aujourd'hui — et une dizaine d'exemplaires qui restaient à la librairie Sapin, furent lors de sa vente, adjugés à la salle Sylvestre environ 10 francs chaque.

Cela correspond peu aux 2 fr. 50 pour lesquels on put se procurer longtemps le tirage à part de 1897.

Il y a là un petit mystère bibliographique dont l'éclaircissement ne serait pas sans intérêt.

Dépendant de l'abbaye de Ligugé, l'imprimerie St-Martin d'où sort l'impression des deux éditions, était dirigée par les religieux, et Huysmans dans son étude sur l'*Abbaye Bénédictine de Ligugé*, y a, au surplus, consacré ces quelques lignes, dans la *Revue Encyclopédique* du 24 décembre 1898 :

d'autres encore, à défaut des manuscrits que copiaient naguère, en les enluminant, les cénobites du moyen âge, impriment sur des presses bien aménagées des livres, et chose extraordinaire dans une époque où tout se bousille, ils travaillent avec la conscience et la belle apertise des typographes d'antan.

La reproduction d'une photographie donne l'intérieur de l'atelier de composition ; ce sont, sous la blouse noire des typos, des laïcs qui travaillent devant les casses ; les pères ne faisaient que diriger les travaux.

24 décembre 1898, que l'on veuille bien prêter quelque attention à cette date : cette imprimerie où l'on ne *bousillait* pas ne venait-elle point, peut être, de soumettre à Huysmans les épreuves de l'édition de son *Gilles de Rais* qui devait porter la date de 1899, la seule qu'il semble avoir reconnue et à laquelle il a joint de précieux envois d'auteur ?

PIERRE DUFAY.

—

**« Les Thugs ou Etrangleurs » roman** (LXXXIII, 240, 363). — Si l'on veut des renseignements sur les Thugs, — cette curieuse secte dont on suit la filiation depuis le XIVe siècle, et qui se rattachait probablement aux Assassins du Vieux de la Montagne, — on peut consulter un autre roman, bien connu en Angleterre, mais appuyé sur les données les plus exactes, écrit par l'un des agents chargés de poursuivre et détruire la confrérie, le colonel Philip Meadows Taylor, (1808-1876), *Les confessions d'un Thug*.

Dédié à Lord Auckland, gouverneur général de l'Inde, le livre parut en 1839. Il a été réimprimé nombre de fois, et récemment encore l'University Press d'Oxford en a donné une édition en format populaire, avec préface de C. W. Stewart (Londres, Humphrey Milford, 1914).

OLD NOLL.

—

**Les Mémoires de Thérésa. Les chiens verts** (LXXXIV, 195). — « Ces bonnes filles qui ne se font pas teindre les cheveux et qui n'ont pas le moyen de nourrir un chien vert. »

On peut penser que Thérésa désigne ainsi tout simplement « les bonnes filles » qui n'ont pas encore les moyens de se mettre à la mode.

C'était la mode sous le second Empire d'avoir des chiens teints de toutes couleurs.

SAINT-MALC.

—

**La Caravane passe** (LXXXIV, 196). — Il y a un proverbe arabe qui répond peut être à la question :

« Les chiens aboient, la Caravane passe ».

Pour exprimer en langage figuré le mépris qu'on a pour les injures des gens qu'on juge au-dessous de soi.

Pas d'auteur, bien entendu, puisque c'est un proverbe, les proverbes étant la sagesse des nations, (dit-on).

DEHERMANN.

—

**Rue de la Poyat** (LXXXIV, 187). — Etant donné surtout que cette rue est très escarpée, il n'est pas douteux que son nom ne vienne du latin *podium*, et qu'il ne soit synonyme des mots *Puy*, *Puyade*, *Poyade*, *Pouyade*, très répandus dans le centre et le midi de la France, et qui signifient *hauteur*, *colline*, etc.

L.

—

**Question de paternité : Le roman d'un prêtre** (LXXXIV, 148). — Encore tout enfant, j'ai connu Mme Gagneur. Dans le salon de sa fille, artiste statuaire de talent et élève de Mercié, fréquentaient, il y a quelque vingt ans, nombre d'hommes politiques en vue, littérateurs ou gentilshommes plus ou moins bohêmes. Dans ce milieu élégant et mêlé, mais notoirement anticlérical, versé dans le spiritisme — il y eut même un dessinateur notoire, pionnier du modern style, auquel ce sport fut fatal, — nul n'ignorait que *le roman d'un prêtre* était l'œuvre de Mme Gagneur.

CHAMPÉTIÈRES.

—

**La Codaqui** (LXXXII ; LXXXIII, 121, 275, 370 ; LXXXIV, 130). — La chanson *Bonjour, mon ami Vincent*, semble avoir été populaire ; mon père en fredonnait les couplets ; elle provient d'un vaudeville à ariettes que j'ai lu il y a quelque soixante ans ; vaudeville d'une innocente simplicité : pas d'amour, un seul rôle de femme, une servante ; le craintif Vincent, invité à déjeuner par un ami passe par toutes les affres de la peur, en entendant aiguiser le couteau avec lequel va être découpé le poulet qui sera servi.

Ce fut la mise au théâtre de la scène du jambon et du grenier que Paul-Louis Courier situa en Calabre. L'époque à laquelle fut publié ce dernier badinage peut donner la date de l'autre.

Malgré tous mes efforts je ne puis me souvenir du nom de la pièce ; seuls les premiers vers de la chanson que M. Cinq denier désirerait connaître me reviennent en mémoire ; les voici :

Bonjour, mon ami Vincent,
La santé comment va-t-elle ?...
Bien, merci ; toujours toussant,
Et la tienne ? .. Est assez belle,
Eh oui ! malgré mes soixante ans.
Je suis toujours des mieux portants.

A. VELASQUE.

—

**Kadoudja, ma maîtresse** (LXXXIV, 8, 131). Tellier, apres le manuel du Veneur, a fait éditer chez Meissonnier, le grand album du chasseur avec texte, musique et dessins.

A la page 94, est la fanfare algérienne la mouzaïa ou cratidja arrangée pour la trompe de chasse avec accompagnement de piano.

La chanson contient six couplets :

Catidja, ma maîtresse...
Le soir, quand tu reposes...
Le ruisseau qui murmure...
Ton âme est transparente...
Ton amour est un rêve...
J'ai vu ton corps d'ivoire...

ALBERO.

*
* *

Si mes souvenirs sont exacts, figure dans la célèbre comédie de Barrière *Les filles de marbre*, une chanson sur l'air arabe de Kradoudja, mais je ne sais si les paroles sont les mêmes ou si elles diffèrent.

VILMEUX.

—

**Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure** (LXXXIII, 193, 418). — Ce vers se trouve dans l'Avant-propos « *Plaidoyer pro domo suâ* » de l'ouvrage du docteur Witkowski : *les Seins dans l'Histoire*.

J'ai tout lieu de croire qu'il est bien l'auteur de ce vers, et pour ceux qui ont lu ses ouvrages, il ressort bien que cette adaptation du vers de Boileau dans l'Art Poétique est tout à fait dans la manière du docteur cité plus haut.

GEORGES BILLARD.

—

**Etymologie de Plombières** (LXXXIV, 149). — En se bornant aux sources latines, je puis citer avec certitude Plombières, hameau de la commune de St-Marcel, situé aux bords de l'Isère, en amont de Moutiers (Savoie) que la carte d'état-major écrit à tort Plombière. On y concentrait autrefois les apports des mines de plomb en galène argentifère provenant de Macot et de Peisay pour les fonderies d'Albertville (Conflans).

Cocheris avait aussi adopté l'étymologie Plombariœ, lieu où se trouvent des mines de Plomb ; mais pour sanctifier ce vil métal, un médecin savoyard du XVIII<sup>e</sup> siècle l'avait donné comme patron au mont célèbre en Valais qu'il dénommait le Saint-Plomb. ., avant son glorieux martyre par Napoléon qui le fit percer de mille traits.

SUS.

—

**La langue Basque** (LXXXIV, 101). — Comme la Langue bretonne sort des langues gauloises sorties comme les Gaulois de la Gaulonie et de la Galilée. Toutes les deux dérivent de l'Araméen.

Baron de BOUSSAC-CORRÈZE.

P. S. — Du reste, c'est en Provence et dans le Pays Basque que vinrent les Saintes Femmes et qu'elles y prêchèrent la venue de N. S. dans une langue qui devait être conforme à leur langue mère.

—

**Dictons singuliers anglais à propos de certains animaux** (LXXXIII, 340). — Je ne sais s'il existe des serpents en Irlande, c'est peu probable étant donné le climat de l'île — il doit en être de même pour les hibous en Islande — la réponse appartient aux zoologistes.

Pour ce qui est des chats cités dans la Bible il n'est pas nécessaire « d'éplucher un à un les versets des deux Testaments » si l'on se rapporte à une bonne « *concordance* » telle que celle de Raze Lachaud et Flandrin, on peut voir que le mot : feles, chat, est totalement absent. Il n'y a donc pas de chat cité dans la Bible.

Dr A. LEBEAUPIN.

—

**Ganynudisme, madégasque** (LXXXIV, 150). — Le fait relevé par notre collaborateur Nisiar a un fond de vérité. Il y eut à Madagascar un oiseau géant, *Iæpyornis maximus* dont il restait quelques spécimens il y a trois siècles. « On a trouvé, dit Elisée Reclus, des œufs d'épyornis d'une capacité de 8 litres et par conséquent 6 fois plus gros que l'œuf d'autruche (128 œufs de poule) ». Les marchands arabes du moyen âge l'ont fait connaître, leurs récits se sont amplifiés, le gigantesque volatile est devenu l'oiseau roc ou *griffon*. Marco Polo relevant ces récits dit que le griffon enlevait des éléphants dans ses serres et les transportait au sommet des montagnes.

M. Grandidier, le savant explorateur de Madagascar, a trouvé des squelettes fossiles d'épyornis. L'oiseau avait deux mètres de haut.

Il faut supposer que l'abbé de Choisy avait eu vent des récits arabes et avait enjolivé ceux ci en affirmant l'existence de l'épyornis. L'abbé fit partie d'une ambassade à Siam en 1685 et 1686, peut-être à cette époque existait-il encore quelque épyornis. Alors Madagascar était colonie française sous le nom d'Ile Dauphine La France ne sut pas la garder. De nos jours seulement elle lui est revenue

ARD.-D.

***

La citation de M. Jean Milia, relative au passage d'une lettre de l'abbé de Choisy, n'a rien de paradoxal et l'authenticité du récit est fort admissible.

Je possède un ouvrage sur Madagascar par MM. Le Chartier et Pellerin ; Jouvin et Cie éditeurs, Paris 1878, dans lequel les auteurs consacrent quelques lignes à l'oiseau colossal qu'était l'*æpyornis maximus*, aujourd hui disparu de la surface du globe.

« L'œuf de cet oiseau avait une contenance de plus de huit litres ; son volume équivalait à celui de 8 œufs d'autruche ou à celui de 148 œufs de poule. Malgré ces proportions gigantesques, ce n'était pas un oiseau de proie ».

En raison de sa taille peu ordinaire, on peut admettre avec l'abbé de Choisy que, domestiqué, ce bipède était capable de porter un homme avec plus d'aisance que le fait une autruche.

Relativement à cet oiseau, je me souviens avoir lu, il y a 20 ou 25 ans dans une revue parisienne, une chronique dans laquelle l'auteur relatait que les naturels de la grande île s'adonnaient avec passion à la chasse de ce volatil et que le dernier du genre avait, sauf erreur, été détruit quelques années avant l'arrivée des Français sur le territoire malgache.

A consulter : l'*Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* du voyageur et naturaliste Alfred Grandidier (Paris 1901) qui se consacra pendant cinq années consécutives à l'exploration de la grande île. L. Capet.

—

**Le geste de la bourse jetée** (LXXXII, 388). — La question de notre confrère est restée jusqu'ici sans réponse. En ce qui me concerne, je pencherais à croire qu'il ne s'agit que d'un geste de théâtre.

Dz.

—

**Instinct maternel des animaux** (LXXXIII, 484 ; LXXXIV, 79). — A l'instar des hirondelles; les cigognes, en Alsace, se réunissent, vers la fin de l'été, avant de prendre leur vol pour aller hiverner en Afrique. C'est généralement dans les grandes plaines de la Basse-Alsace que ce rassemblement a lieu. Il dure plusieurs jours. Les jeunes cigogneaux nés quelques mois auparavant, en profitent pour essayer leurs ailes et procéder à une sorte d'entraînement. On m'a affirmé — je n'ai pas été à même de vérifier le fait — qu'au cours de ces essais les parents tuent ceux de leurs enfants qui, mal conformés ou retardataires, seraient incapables de les suivre et d'effectuer un long voyage.

Pour faire pendant à l'histoire de chasse à la gazelle de notre collaborateur C. de L., signalons une bien amusante chasse à l'éléphant racontée par Alexandre Dumas père dans son volume *La Terreur Prussienne*. Là aussi on verra un père et une mère prendre la défense de leur enfant.

Puisque nous avons cité le titre de ce roman, écrit au lendemain de la guerre de 1866, rappelons, quoique cette réflexion soit complètement étrangère à la question, qu'on y trouve des pages prophétiques sur les agressions futures de la Prusse et la description la plus vraie encore de nos jours, du caractère de nos ennemis d'hier et de toujours

E. H.

—

## Trouvailles et Curiosités

—

**Cauchois-Lemaire.** — La très curieuse lettre suivante de Mme Cauchois-Lemaire, nous fait pénétrer dans l'intimité du fameux polémiste, et apporte un document intéressant pour la biographie de ce couple littéraire

Samedi, 23 juin (1832).

Je reçois ta lettre, et j'y réponds à l'instant, cher ami. Tu sais par ma dernière lettre que ce n'était pas moi qui avait suggéré à Béranger l'intérêt qu'il est venu te témoigner, puisque je ne lui ai écrit que jeudi soir pour la première fois et je n'ai fait aucune allusion à notre situation financière.

Je voudrais savoir comment se passera le rendez-vous de demain. Adresse-moi ta lettres à Pont-Authou, car j'y serai lundi : s'il en arrivait une à Rougeperriers, on me l'enverra.

Tu es bien aimable de me conter en détail l'emploi de tes journées, et les visites que tu reçois. Je plains cette pauvre Madame Durosoir, plus que son mari, mais je m'intéresse surtout, comme toi à notre pauvre Barthélemy Je suis bien aise de tout ce que tu as fait. Je pense que cela lui sera utile, et

j'aurai un grand poids de moins sur le cœur quand je le saurai libre.

Ce que tu me dis de M. Barthe nous a fait bien rire. Je t'assure que je suis beaucoup moins étonnée de ton enthousiasme poetique pour les nymphes de l'Opéra que je ne l'ai été de le voir homme d'Etat et ministre. L'inconstance, l'exaltation passionnée me semblaient beaucoup plus en harmonie avec sa nature d'artiste que le travail, la suite et la profondeur d'idées que demanderont ses fonctions politiques.

Pendant que tu t agites à Paris, et que tu projettes une création de journal, je n'oublie pas ce qui peut amener l'exécution de mon plan de retraite. Comme je ne déciderai rien, nous serons toujours à même de modifier mes arrangements ou de les abandonner si la petite feuille en question assurait notre existence à Paris.

J'ai parlé ici de mes projets, et déjà deux lettres sont parties pour les environs d'Evreux. M. Dupont m'a donné mille séduisants détails sur une jolie maison, à une lieue d'Evreux, qui nous conviendrait à merveille Il ne faut pas songer à nous retirer à six lieues de Paris, car la dépense y serait encore trop grande. Paris absorbe à son profit tous les produits à dix lieues à la ronde et dans ce rayon la vie est plus chère Il faut aussi songer à la facilité des visites, qui augmenteront beaucoup notre dépense. Enfin nous causerons de tout cela bientôt.

Je t'écris aujourd'hui, parce qu'ici je me lève tard, et qu'on va d'assez bonne heure à la poste. Pourtant, je te dirai bonjour demain avant de fermer ma lettre.

Les bons habitants de Rougepierriers me reçoivent comme l'enfant prodigue nous avons bu hier du vin de Champagne à ta santé.

Adieu, pour aujourd'hui. Non, je veux encore te demander si tu as vu la *Tentation*. Et, autre chose, il me semble que le choléra redouble à Paris, soigne-toi bien, malgré les festins. Je veux aussi te dire que tu n'as pas besoin de t'occuper du congé. M. Dulong m'assure que j'ai jusqu'au 14. Adieu.

*Dimanche*. Bonjour, cher ami, j'ai déjà ta lettre, on est allé de bonne heure au Neubourg, mais on va y retourner — et je donnerai ma lettre. Je voudrais bien te savoir débarrassé de ton rendez vous de ce matin. Ecris-moi.

Il est arrivé hier à Rougeperriers un monsieur et une dame des environs. Je les avais déja vus à la chancellerie, moi je pars demain. Je ne t'ai pas dit que la garde nationale est sur pied partout et que personne ne passe dans le moindre bourg sans justifier de ses titres et qualités. J'ai appris que Victorine, en me quittant l'autre jour, avait été arrêtée et interrogée, mais grâce à son ventre, on a bien voulu croire qu'elle n'était pas la duchesse de Berry. Cela n'aurait peut-être pas suffi, si elle n'eut pas connu quelques habitants du village.

Mes bons hôtes m'ont chargé de leurs amitiés pour toi. Adieu, l'impatience commence à me prendre, et pourtant, je serai encore plus de huit jours absente.

Toute à toi de tout mon cœur,
JUDITH.

Je t'écrirai demain de Pont-Authou. As-tu été chez M. Bérard ? Si non, vas-y donc.

A ce moment, Cauchois Lemaire, décidait de quitter le *Constitutionnel*, pour prendre la rédaction du *Bon Sens*, où il aura avec Raspail la fameuse polémique qui se terminera par un duel retentissant. Ce n'était pas la calme retraite espérée par Judith.

—

## Nécrologie

—

### GEORGES VICAIRE

Un des maîtres de la bibliographie moderne. M. Georges Vicaire vient de mourir. Il était notre collaborateur, moins assidu qu'il ne l'eut souhaité, et nous aussi qui faisions si grande estime de cette science du livre qu'il possédait à un rare degré. En maintes circonstances il nous donna les preuves précieuses de sa sympathie pour l'*Intermédiaire* et ses collaborateurs

Une de ses premières publications dans le genre où il excella fut le *Dictionnaire gastronomique* (1890) Son œuvre capitale, celle qui continuera à faire autorité est le *Manuel de l'amateur de Livres du XIX^e siècle*.

Georges Vicaire assumait la direction du *Bulletin du bibliophile* dont les curieux du livre apprécient l'utilité, l'importance et l'impeccable tenue.

Il avait été nommé Conservateur de la collection Lovenjoul, à Chantilly.

Tous ceux qui l'ont approché savent le charme de son commerce et la bonne grâce avec laquelle il obligeait les chercheurs qui avaient recours aux trésors de son érudition.

Il était le frère de Gabriel Vicaire, le délicieux poète des *Emaux bressans*.

---

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Novembre 1921

N° 1548

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆUQE

SINGULA LEGENDO

*Il se faut entr'aider*

N° 1548

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Les futures armoiries de la Ville de Paris.** La Ville de Paris, embarrassée par le problème que pose l'adjonction dans son blason de la croix de guerre et de la croix de la Légion d'honneur, vient de demander l'avis d'une commission compétente, composée d'historiens et d'héraldistes Ce souci de respecter les règles de la science du blason est très louable. Paris veut échapper à la fantaisie qui règne dans les décisions prises par tant de villes décorées.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, spécialisés dans la matière, ne pourront-ils émettre une opinion sur cet objet en s'en tenant exclusivement à Paris ?

I.

—

**Maison mortuaire de P. Corneille.** — On a tout dit sur cette maison qui occupait le n° 18 de la rue d'Argenteuil, mais je désire seulement contrôler certains points.

A quelle date cette maison fut-elle démolie pour le percement de l'avenue de l'Opéra ?

Est-il exact que Victorien Sardou en ait acheté une porte, et qu'il en ait fait don au Musée Carnavalet ? Quelle porte ? Est elle visible à ce musée ?

H. L.

—

**Gouverneurs de la Guyanne.** — Quels furent les gouverneurs de la Guyanne au XVIIe et au XVIIIe siècles ?

SENEX.

—

**Les rues du Liégat.** — Il y a, à Ivry, une rue du « Liégat ». Jadis, la rue du Chevaleret, dans le XIIIe, qui lui fait suite *intra-muros* et aboutit à la porte de Vitry, se dénommait également : rue ou chemin du « Liégat » (voir, notamment, le Plan de Roussel, 1730).

En l'honneur de quel « Liégat » (Légat, sans doute ? ) cette rue, qu'on appelait aussi : *le chemin des Ambassadeurs*, avait elle reçu cette dénomination pittoresque et curieuse ? Le sait-on ?

A. D'E.

**Groupes comtistes en Suède et dans l'Allemagne du Sud** — Caro, dans son étude sur *Littre et le Positivisme* (p. 139) signale « en Suède et dans certaines contrées de l'Allemagne du Sud », des groupes de comtistes intégraux pratiquant la religion de l'Humanité telle que Comte la pratiquait lui même.

Les groupes comtistes de Londres, de Paris et de Rio-de-Janeiro me sont bien connus. Mais j'ignorais ceux de Suède et d'Allemagne signalés par Caro. Je serais reconnaissant à la personne qui voudrait bien me donner des renseignements sur eux.

R. DE BOYER SAINTE-SUZANNE.

—

**Famille Agar (de Cavaillon, Vaucluse).** — Quelque aimable intermédiairiste pourrait il me renseigner sur les membres de cette famille au XVIe siècle ?

Je recherche ce que pouvait bien être un ligueur (que les armoiries interverties m'ont permis d'identifier comme un Agar) qui fut blessé mortellement en juin 1589 au combat du Bourg-Dun (Seine-Inf.). N'ayant pu trouver son prénom, j'ignore totalement s'il s'agit de Palamède Agar, chevalier de l'ordre du pape, gouverneur de Cavaillon, qui servit sous les ordres de Charles Emmanuel de Savoie en qualité de sergent de bataille dès 1558, ou bien de Jacques Agar qui épousa Catherine Arnaud en 1542, et, qui, après la mort de cette dernière, acquit la terre de Villiers en Sorel, près de Dreux Il se remaria en 1564 avec Nicole de Saint Aubin.

Que sont devenus ces deux Agar ? D'autres vivaient vraisemblablement à la même époque ; que sont-ils devenus ?

Ils portaient : *de gueules à la molette d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une croix tréflée d'or.*

P. S.

—

**Audoubert.** — Est-ce qu'entre 1825 et 1850 un M. Audoubert (ou d'un nom s'y rapportant) a été Directeur ou haut employé à la Bibliothèque Mazarine à Paris ? On sera très reconnaissant des renseignements à ce sujet.

Dr GUSTAVO MICHELSEN.

**Aurelle d'Alleret (famille d')** — Delphine d'Aurelle d Alleret, mariée le 11 novembre 1833 à Paul du Fornel du Roure, Marquis de Paulin était fille de Maurice d'Aurelle de Colombines, médaillé de Sainte Hélène, qui épousa au Broc, en Auvergne, Juliette Peydière de Boissière. — Renseignement sur ces d'Aurelle ? Leur rattachement aux d'Aurelle d'Alleret mentionnés par Bouillet dans son *Nobiliaire d'Auvergne* ? Nous inclinons à croire que ces membres de la famille d'Aurelle dont nous devons la connaissance au regrettré baron du Roure de Paulin, portèrent peut être par usurpation, peut être en vertu d'un droit de succession, le nom d'Aurelle de Colombines d'Alleret, mais qu'ils appartenaient à la branche d'Aurelle de Paladines. Catherine d'Aurelle, la dernière de la première branche d'Alleret, épousa en 1643 François d'Aurelle, marquis de Colombines, et lui porta la terre d'Alleret. Jean d'Aurelle, fils du précédent, mourut sans enfant mâle. Il était encore possesseur d'Alleret en 1864 et en rend hommage à cette date. Sa fille porta tous les biens de sa maison au Montagu Bouzols, sauf peut-être Alleret qui serait passé aux d'Aurelle de Paladines, lesquels héritèrent effectivement du titre de marquis de Colombines et d'Alleret (1700). La branche aînée des d'Aurelle de Paladines, encore représentée en Algérie, ne porta jamais ces titres Ils seraient donc devenus l'apanage des seuls d'Aurelle d'Alleret mentionnés au début de cette note En tous cas, si les d'Aurelle gardèrent le titre, ils ne tardèrent pas à aliéner la terre d'Alleret, car en 1754 elle appartenait aux Molen de Vernède, marquis de Saint-Poncy. Nous serions reconnaissant à qui pourrait confirmer ou détruire notre hypothèse et résoudre une énigme dont les archives de certains collaborateurs de l'*Intermédiaire* contiennent, nous n'en doutons pas, une solution.

HENRI D. D'A.

—

**Jean Baptiste Chéron, marchand, bourgeois de Paris.** — Il avait épousé Jehanne Genevault qui décéda à Paris, le 8 juin 1643, âgée de 48 ans. Lui-même décéda, également à Paris, le 8 août 1683, tous deux furent enterrés en l'église Saint-

Eustache, devant le 8e pilier, face à la chapelle de Saint-Jean, si j'en crois leur épitaphe relevée sur leur pierre tombale, d'après un Epitaphier manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Fonds des manuscrits français, n° 8237 p. 121) reproduit par l'*Epitaphier du Vieux-Paris*, tome IV, p. 121, n° 1672. Je désirerais savoir quel était leur commerce et quels furent leurs enfants dont l'épitaphe ci dessus, dit : « ses enfants ont choisy ce mesme lieu pour leur Sépulture. »

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

**Abraham ? Dicq ou Dicque, sculpteur.** — Le *Dictionnaire des sculpteurs Français au* XVIIIe *siècle*, de Stanislas Lamy, tome I, p. 289 et l'ouvrage du marquis de Granges de Surgères sur les *Artistes français des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, p. 67, donnent l'indication de cet artiste. Où trouver des renseignements plus détaillés sur lui, son œuvre, sa famille ?

H. B. D.

—

**Famille de Faverolles.** — Où pourrai-je trouver des renseignements sur la famille de Faverolles qui portait comme armes : *d'azur à trois chevrons d'or* ?

Cette famille vint s'établir en Bourgogne dans les dernières années du XVIIe siècle, par suite du mariage de François de Faverolles, seigneur du Plessis, avec Madeleine de la Porte, mariage contracté le 2 septembre 1647.

Cette famille était originaire de Touraine, et ne doit pas être confondue avec une autre du même nom qui habitait la région parisienne.

MONS.

—

**Laureau de St-André.** — Que sait-on sur Pierre Laureau, appelé aussi Laureau de St-André, écuyer, avocat à Autun, qui mourut en 1845, âgé de 97 ans ? Il avait rempli les fonctions d'historiographe du comte d'Artois et avait été nommé député à l'Assemblée Législative. On a de lui, entr'autres ouvrages, un *Précis sur les Gaules*. Appartenait il à la famille avallonnaise des Laureau anoblie par charges au XVIIIe siècle et qui portait comme armes : *d'argent au laurier terrassé et accosté de deux troncs d'arbres, le tout de sinople* ?

MONS.

**Le sort de Montgaillard.** — Dans son livre *La Conspiration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est*, 1795 1797 (Plon, Nourrit et Cie, 1901) M. Ernest Daudet en parlant de Montgaillard, un des conspirateurs, dit (page 280) : « Il mourut à 80 ans en 1841 obscur et misérable », mais ne dit pas où il est mort. Larousse, dans son Dictionnaire, dit qu'il est mort à Chaillot. On désire savoir s'il existe des preuves que Montgaillard soit réellement mort à Chaillot et la date exacte de son décès

Dr GUSTAVO MICHELSEN.

—

**Famille de Nautorielles, de Bilderberck et de Gautier.** — De l'extrait des registres de baptêmes de l'Eglise catholique de Saint Jean de Wissembourg (Alsace), il résulte que :

1° pour l'année 1764, le 30 juillet, est né Louis Benoît François de Bilderberck, fils de très illustre et noble Seigneur Louis Jacques François de Bilderberck, de *Vendôme en France*, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis et Capitaine au Régiment des Hussards de Bercheny et de noble Dame Marie Anne de Gauthier, son épouse

Le parrain fut praenobilis, strenuus consultissimus Dominus Benoit Martin de Gautier, Consul Civitatis nostræ (Wissembourg) et la marraine, très-noble Dame Anna Barbe de Théobald, née de Gautier.

2° pour l'année 1767, le 16 septembre, est né, du mariage des mêmes époux ci-dessus dénommés, Henri Bernard Edouard de Bilderbeck, dont les parrain et marraine furent très noble Seigneur Henri Bernard de Mast, canonicus huyas (Wissembourg) et Marie Anne de Wimpffen, très noble épouse du Seigneur Joseph de Wimpffen.

3° pour l'année 1769 le 21 juillet, est né Louis Jacques Charles de Bilderbeck, fils des dits mêmes auteurs plus haut dénommés. Le parrain était très illustre et noble Seigneur Louis Charles Musnier de Nautorielles, *originaire du dit Vendôme sus-indiqué*, et la marraine Noble Dame Jacqueline de Bilderbeck, née Musnier de Nautorielles.

Je serai très-heureux si l'un des obligeants et érudits collaborateurs de *l'Intermédiaire* pouvait et voulait bien me fournir quelque documentation, voire même de simples indications ou renseignements de nature à faciliter ou à aiguiller mes recherches sur les époux, parrains et marraines dénommés dans les actes ci-

dessus et, en particulier, sur les familles de Nautorielles, de Gautier et de Bilderbeck, au sujet desquelles l'aimable conservateur de la Bibliothèque de la Ville de *Vendôme*, par moi consulté, m'a répondu qu'il n'a trouvé aucune trace de ces familles.

PH. DE BUR.

—

**Descendance de Racine.** — 1° Que sait-on de la descendance de Racine ?

2° Quand s'est éteint le dernier descendant direct mâle du poète ? Où vivait-il ?

3° La famille de Racine est-elle encore représentée de nos jours ?

P. S.

—

**Rouelle ?** — Dans son *Tableau de Paris* (t. II, p. 178) S. Mercier parle de Rouelle comme d'un causeur admirable :

Qui n'a pas entendu Diderot et Rouelle, écrit-il, ne connaît pas l'empire de l'élocution, ni la force entraînante de l'enthousiasme.

Le nom de Rouelle est généralement assez peu connu. Nos collègues de l'*Intermédiaire* pourraient ils reconstituer cette personnalité pour le moins oubliée ?

J.

—

**Standhal ou Stindhal.** — *L'Intransigeant* du 3 septembre courant rapporte que M. Jean Carrère tient de M. Clovis Bucci, descendant de Donato Bucci, ami de Henri Beyle, que Stendhal devrait se prononcer *Standhal* et non *Stindhal*. « Beyle insistait beaucoup sur cette façon de prononcer ».

J'ai toujours entendu dire *Stindhal*. Que pensent les Intermédiaristes stendhaliens de cette nouvelle prononciation ?

F.

—

**Ex-libris à retrouver : A. Q.** — Un A et un Q entrelacés et ajourés, à l'intérieur desquels est imprimé « Augustin Quenson, juge ». Sur un livre de 1753 provenant du Puy-en-Velay

R.

—

**Armoiries à déterminer : lion d'argent.** — *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef, et d'un croissant d'argent en pointe.*

R.

**Armoiries à déterminer : deux lions affrontés.** — Nous possédons une plaque de cheminée qui provient d'un vieux logis de Parlat. On y voit, surmontées d'un casque d'écuyer avec lambrequin, les armoiries suivantes :

*De..., à deux lions affrontés de... ; au chef de... chargé d'un croissant de..., accosté de deux étoiles de...* Ces armoiries seraient elles, comme il est probable, celles d'une famille périgourdine, et laquelle ?

M. DE P.

—

**Armoiries à déterminer : trois clochettes.** — *D'or à la bande de gueules chargée de trois clochettes d'argent, accompagnée de deux croisettes de sable.*

Ces armes figurent au frontispice des « Horæ », mss. du xv^e siècle, d'origine vraisemblablement langroise, conservées, à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 275. Elles sont reproduites en d'autres pages du volume avec la devise : « Regard en soy, bien en viendra ». Au fol 27, elles sont *parties d'argent à trois pals de gueules, au chef d'or.*

Baron A. H.

—

**Armoiries à déterminer : cerf élancé d'or** — *D'azur à la bande d'argent, chargé de trois croissants rangés en chef et en pointe d'un cerf élancé d'or*

On trouve ces armes dans des « Horæ » mss du xvi^e siècle « secundum lingonensem usum ». Sur la reliure du volume, elles sont reproduites accompagnées des lettres J. C. G.

Dans le même volume, on trouve un autre blason : « d'azur au chef d'or ».

Baron A. H.

—

**Quintefeuilles et lézards.** — A quelle famille appartient le fer de reliure suivant : « *écartelé, aux 1 et 4, de.... semé de quintefeuilles de,... et au canton d'hermine (ou franc quartier) ; aux 2 et 3 de. . à 3 lézards de. . 2 et 1.* — Couronne de comte ; collier du Saint-Esprit ».

O. A.

**Armoiries à déterminer : dauphin d'azur.** — 1er *Ecartelé aux 1er et 4e d'azur (quartier de France) à 3 fleurs de lys or ; 2e et 3e d'or, au dauphin d'azur beaupré de gueules ; 2e d'azur (écu de France) à 3 fleurs de lys or*, surmonté de la couronne du dauphin et soutenu de deux branches de lis naturel nouées de ruban de gueules.

LE PICARD.

—

**Blasons des Cisterciens.** — Je possède une gravure dont voici la description telle que mon ignorance en héraldique me la permet :

On voit en haut deux écussons : celui de droite porte une tour d'où sort un bras tenant une crosse (les couleurs ne semblent pas indiquées) ; celui de droite représente un pont de gueules à 3 arches surmonté d'un arbre accompagné de 2 fleurs de lys.

Entre ces deux écus, deux anges tiennent une banderole sur laquelle on lit : « Regina specialis cisterciensium patrona ».

De cette banderole partent des rayons, et au dessous la Ste-Vierge, couronnée, est debout, les bras étendus, écartant son manteau, pour couvrir une foule de moines à genoux dont plusieurs portent la crosse.

Au premier plan, deux autres moines nimbés (par conséquent 2 saints), également à genoux, un de chaque côté de la Ste-Vierge qui a, comme piédestal, un écusson surmonté d'une mitre et d'une crosse.

Cet écusson, plus grand que tous les autres, représente un écartelé que l'on pourrait décrire ainsi : *aux 1 et 4 d'argent semé de fleurs de lys à l'écu en abîme brochant, écu chargé d'une bande de sinople de 4 pièces ; aux 2 et 3 un coq passant sur champ d'argent* (les couleurs sont douteuses comme dans tous les autres écus).

Chacun des saints a derrière lui un écusson ; celui de gauche semble être de sinoples à 2 bandes de vair (?) ; celui de droite pourrait être d'azur avec les 4 lettres du mot M O R S mise en carré ; au centre un rond d'argent chargé d'une croix ancrée.

La gravure se termine en bas par une sorte de marge horizontale dans laquelle on lit :

« Quos cernis nitidos niveo sub matris amictu.

« Ordo sacer lunxit, Virgo Maria fovet ».

Ces vers sont eux-mêmes accompagnés de deux écussons ; celui de gauche porte la lettre K au centre accompagnée de 3 fleurs de lys, 2 en chef, 1 en pointe (le champ paraît d'argent) ; celui de droite porte sur fond d'argent, 5 fleurs de lys : 2,2 et 1, entourant 2 bars adossés, au milieu desquels est une 6e fleur de lys.

J'aime à croire que les héraldistes de l'*Intermédiaire* me pardonneront les incorrections que doit forcément contenir la demande d'un profane et qu'ils daigneront me fournir le renseignement suivant :

A quels personnages ou à quelles maisons de cisterciens appartenaient les sept blasons ci-dessus, dont ils voudront bien corriger les inexactitudes ?

G. ALQUIER.

—

**Deux dessins de Fragonard à retrouver** Deux dessins par Fragonard, de formats différents, représentant « Io recevant Jupiter transformé en nuage », ont figuré en 1907, à l'exposition Chardin Fragonard. Je ne connais pas les numéros sous lesquels ils étaient exposés mais il est possible qu'ils aient fait partie d'un lot de neuf dessins catalogués sous les numéos 213 à 221, comme appartenant à M. X. : peut être ces deux dessins étaient-ils inscrits sous d'autres numéros donnés au dernier moment à des dessins reçus à la veille de l'ouverture de l'exposition. L'un deux était au crayon noir et mis au carreau : l'autre était, je crois, à la sanguine.

Ces deux dessins n'ont fait l'objet d'aucune notice dans l'ouvrage : *L'œuvre de J. B. S. Chardin et de J. H. Fragonard*, publié après cette exposition par A. Dayot et J. Vaillat. Les notices consacrées aux peintures et dessins exposés s'arrêtent en effet au n° 200 inclus.

Est il possible de savoir :

1°) à qui ces deux dessins appartenaient au moment de l'exposition de 1907 ?

2°) ce qu'ils sont devenus depuis cette date ?

F. B.

**Un portrait de Roslin à identifier.** — Je possède un portrait de femme, peint par Roslin, qui — j'ai tout lieu de le croire — représente une dame de la famille Bertin de Fligny. Ce tableau figura au Salon de 1767 sous une mention de fantaisie qui ne permet pas de l'identifier. Or, le 30 janvier 1764, Jean-Joseph Bertin de Fligny, seigneur de Broussey-en-Blois, épousa Barbe-Françoise Raulin. Etant donné l'extrême fantaisie avec laquelle, bien souvent, les noms propres étaient orthographiés dans les registres des paroisses, « Raulin » ne ferait il pas, par hasard, un seul et même nom avec « Roslin » ? C'est d'autant plus vraisemblable que l'orthographe dans les anciens registres d'état civil, était parfois phonétique.

Quelque intermédiariste pourrait-il me faire savoir si le peintre Roslin a eu une ou plusieurs filles et si l'une d'elles a épousé un Bertin de Fligny ? Roslin étant né en 1718, sa fille a très bien pu se marier en 1764. Ce renseignement m'aiderait à identifier d'une façon précise le portrait en question.

G. L.

—

**Existe-t-il un portrait peint, dessiné ou gravé du Conventionnel Francastel ?** — Marie François-Pierre Francastel, membre de la Convention, adjoint au Comité de Salut public. Commissaire de ce Comité aux armées de l'Ouest (1793-1794) sortit un instant de son obscurité pour devenir l'un des plus cruels bourreaux des femmes de la Vendée catholique et royaliste. Il est facile de l'établir, malgré la notice élogieuse du pauvre Kuszinski dans sa *Biographie des Conventionnels* Il suffira de reproduire quelques uns des documents originaux existant aux Archives de Maine et-Loire. Je desirerais savoir s'il existe un portrait quelconque de ce triste personnage que l'un de ses petits fils, très haut dignitaire de l'administration de la Justice — ironie des temps, des mots et des choses ! — vers 1875 1880, appelait : « mon bon grand-père ». Je n'ai pas retrouvé son image, même dans les recueils spécialement consacrés à la Convention que j'ai eus en mains.

H. Baguenier Desormeaux.

**La vraie Colomba.** — *Le Temps*, daté du 29 novembre 1921, publie d'intéressants détails sur l'héroïne de Mérimée ; M. Emile Henriot cite une lettre qu'elle adressa à Mérimée et se demande où cette lettre est passee, après avoir figuré dans la collection Bixio. Un intermédiairiste pourrait il répondre à la question posée par le rédacteur du *Temps* ?

L.

—

[La question a déjà été étudiée].

—

**L'auteur d'« Ubu-Roi ».** — Je lis dans un journal que, suivant M. Charles Chassé, l'auteur d'*Ubu-Roi* ne serait pas Alfred Jarry, mais M. Charles M. ., qui considérant le « drame » en question comme une charge de jeunesse, n'a jamais voulu en revendiquer la parternité. Jarry aurait seulement fourni à son ami le nom du Père Ubu.

Si cette histoire est exacte, quel est le nom du véritable auteur de ce soi-disant chef-d'œuvre ?

Cinqdeniers.

[Nous avons reçu une question identique au sujet de la publication suivante : *Sous le masque d'Alfred Jarry : Les sources d'Ubu-roi*, par Charles Chassé. Chez Floury. L'auteur de la question demande ce qu'est devenu le manuscrit d'*Ubu-Roi* écrit de la main de son véritable auteur, M. Charles M..,]

—

**Vapereau. — Les Editions du Dictionnaire universel des Contemporains.** — La première édition du *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau a paru en 1858. Cet intéressant et utile recueil biographique n'a pas été continué depuis 1895. Pourrait-on indiquer les dates des diverses éditions et donner la liste complète des suppléments ?

Un Bibliographe.

—

**« Monte-Cristo et sa femme », roman anglais.** — Vers l'an 1884, on fit publier en Amérique et ensuite (en 1891) en Angleterre, un roman intitulé : *Monte-Cristo and his Wife* (Monte Cristo et sa femme), qui selon toute apparence, n'est qu'une version anglaise d'un ouvrage français. Quelqu'un pourrait-il indiquer

ou le titre de l'original ou le nom de son auteur ? Le héros du roman s'appelle « Lord Hartleigh ».

E. LATHAM.

—

**« Ma vie privée », de Napoléon Ier.** Dans ses Mémoires, Viel-Castel écrit à la date du 29 janvier 1861 :

Dentu devait publier un manuscrit portant pour titre : *Ma vie privée*. Ce manuscrit entièrement de la main de l'Empereur 1er (*sic*) a été présenté dimanche dernier à l'Empereur Napoléon III qui l'a gardé : la publication n'aura donc pas lieu.

Le fait est-il exact et ce précieux manuscrit a t il réellement existé ? Si oui, existe t il encore et entre les mains de qui se trouve-t il ? Logiquement ce devrait être entre celles du Prince Victor. Aucune tentative n'a t-elle plus été faite pour en obtenir la publication ?

F. BEMELMANS.

—

**Opinion sur Pau.** — Nous recevons la question suivante :

Pourrait on dire dans quelle partie de l'œuvre de Lamartine se trouve la phrase citée dans tous les Guides de Pau :

Voilà la plus splendide terre, comme la baie de Naples est la plus magnifique vue de mer qui soit au monde.

Je ne l'ai jamais trouvée nulle part ailleurs que dans les guides susdits.

Z.

—

**Dionga Diounetta.** — Où trouver des renseignements sur un air appelé « Donga-Diounetta », joué il y a plus de quarante ans par des musiciens ambulants ?

M. G.

—

**Le porto du « Partenaire ».** — J'ai lu récemment dans un quotidien anglais (le *Daily Graphic*) que deux banques particulières de Londres : Drummond, à *Charing Cross* et Hoare, dans *Fleet-street*, étaient les seuls qui aient, jusqu'à nos jours conservé les « habitudes courtoises du XVIIIe siècle » (*sic*) qui consistent en ceci : offrir un verre de porto et une chambre (*share a room*) aux *partners*, bons clients de céans.

C'est charmant.... mais est-ce bien vrai ?

A. D'E.

**Bonnardot et la valeur archéologique de « Notre-Dame de Paris », de Victor Hugo** — A la fin de son si précieux ouvrage *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*, Alfred Bonnardot émettait en 1853 le souhait, assez bizarre pour un érudit, de voir un littérateur, à la fois philosophe et archéologue, composer un roman empreint de couleur locale, qui « serait un fidèle miroir de la topographie et de la civilisation parisiennes à l'époque dite de la Renaissance ». Et il ajoutait :

Victor Hugo a entrepris une odyssée de ce genre appliquée au règne de Louis XI. Sa splendide imagination a semé d'innombrables beautés un sujet si pittoresque : le comique, le drame s'y développent avec un style neuf saisissant, avec une couleur locale qui éblouit ; mais la partie archéologique est loin d'être irréprochable, comme je compte le prouver un jour dans une brochure intitulée : *Critique archéologique du roman de Notre Dame de Paris*.

Bonnardot a-t-il mis son projet à exécution ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Un portrait de Louis XVII par J. B. Isabey.** — Je possède un fort beau portrait de Louis XVII, en buste, dessiné au crayon Conté, rehaussé de sanguine et de blanc. Il est encadré, placé sous un cadre. Le cadre moderne, porte, en frontispice, les armes de France. Sur le cadre un cartouche avec cette légende : *Louis XVII dessiné au Temple, par Isabey*. Egalement sur le cadre dans l'angle droit, en bas, une ligne : « La signature est ci-contre ».

Ce portrait provient, paraît-il, de la vente après décès de M. le comte de G. (?) faite par M. Fontaine, à l'Hôtel Drouot (?).

Ce portrait est-il connu ? A-t-il été reproduit ?

J. R. DE M.

---

*Le nombre des questions est tel qu'il nous faut en ajourner, chaque fois, plus de la moitié. Nous prions nos collaborateurs de n'interroger qu'utilement et d'être brefs dans leur rédaction.*

# Réponses

—

**Les inscriptions parisien ne** (LXXXIV 186) — Ceci n'est qu'une opinion personnelle, que je crois juridique, mais qui n'engage que moi-même. Lorsque la Ville de Paris, par l'une de ses commissions, — en l'espèce celle des Inscriptions parisiennes, devenue, si je ne m'abuse, l'une des sous commissions de la Commission Municipale du Vieux-Paris — fait apposer une plaque commémorative quelconque sur un immeuble *privé*, elle ne peut le faire qu'en vertu d'un arrêt du Préfet de la Seine approuvant une délibération, laquelle fait état de la convention passée, à titre gratuit ou onéreux, entre les représentants qualifiés de la Ville et le propriétaire de l'immeuble. Que cette convention résulte d'un simple consentement verbal ou écrit dudit propriétaire, d'un contrat en bonne et due forme, elle devient parfaite, dès qu'elle est revêtue de l'arrêté préfectoral non frappé de pourvoi et devenu exécutoire. Dès lors, le propriétaire a abandonné *irrévocablement* la partie de son droit de propriété touchant la plaque, son apposition et son emplacement sur l'immeuble, à l'endroit qui doit être déterminé d'une façon suffisamment précise par la délibération. Il se crée dès lors une *servitude* au profit de la Ville de Paris, servitude qui *suit forcément* l'immeuble en quelques mains qu'il puisse passer. Servitude apparente, si la plaque a été posée *par la Ville ou ses préposés*, servitude occulte trentenaire, si l'apposition n'a pas encore eu lieu ; mais *servitude existant* en vertu d'un titre régulier. Seule la Ville, en observant les modalités légales, pourrait faire disparaître la plaque apposée, soit d'accord avec le propriétaire, soit en l'y contraignant par les voies de droit ; la réciproque appartenant également à ce propriétaire. Je vais même plus loin, et je crois être dans le vrai, en affirmant qu'à défaut de consentement de celui-ci, la Ville pourrait le contraindre à l'apposition dont s'agit, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Mais dans l'espèce qui nous occupe et si j'ai bien compris « les faits de la cause », ce n'est pas la Ville de Paris qui a fait disparaître la plaque du 21, rue Visconti. C'est le propriétaire. Si la Ville a été *partie* à l'apposition de cette plaque elle pourrait en exiger le rétablissement ; elle le peut encore. Seulement rien ne démontre qu'elle l'avait fait apposer. Bien plus, grâce aux recherches de notre tant regretté collaborateur Edmond Beaurepaire et à Monsieur André Hallays, il a été démontré que Racine n'a pas habité l'immeuble du 21 actuel ni celui qui avait précédé cet immeuble. La Ville a donc été bien inspirée en n'exigeant pas le rétablisement de la plaque en cet endroit, même si elle en eût eu le droit — ce que je conteste — puisque, ce faisant, elle eût perpétué une erreur de fait qui avait duré trop longtemps déjà.

De ce que je viens de dire — trop longuement assurément — il ressort que je partage l'avis de V. qu'un propriétaire « qui a autorisé l'apposition d'une plaque sur son immeuble » n'a pas le droit de l'enlever, pas plus que ses successeurs, de la faire disparaître à son gré, sans le consentement exprès ou tacite de la « partie » ayant fait apposer la plaque en question.

J'ignore s'il existe « une jurisprudence » en la matière. Les règles générales du Droit me paraissent amplement suffire à trancher la question.

K. Z.
*Ancien avoué de Province.*

—

**Dette de l'Amérique** (LXXXI ; LXXXIII ; LXXXIV, 200). — Beaumarchais a été un agent de Louis XVI pour la fourniture d'armes et de munitions au gouvernement des Etats Unis. Sous le couvert d'une maison de commerce fondée par lui, grâce aux subsides français, l'auteur du *Barbier de Séville* avait envoyé dès 1776 pour plus de 5.000.000 de fournitures aux « insurgents ». En 1779, il reçut des lettres de change payables dans trois ans pour un acompte de 2.540.000 livres. On refusa de payer le reste en disant : « Prouvez-nous que l'argent que vous avez dépensé pour nous sortait uniquement de votre poche ; sinon nous ne vous payerons pas ».

Cependant seize ans plus tard, en 1793, les Etats Unis avaient reconnu qu'ils devaient à Beaumarchais la somme de 2.280.000 livres ; « mais ils prétendaient déduire sur cette somme un million donné,

suivant eux, par le gouvernement français pour être employé gratuitement à leur service. Beaumarchais mourut en se refusant à cette déduction, et ce fut seulement trente six ans après sa mort [c'est-à-dire en 1835] que ses héritiers obtinrent enfin, non pas la somme due, mais 800 mille francs dont ils furent obligés de se contenter. »

Ainsi s'exprimait en 1863 M. Louis de Loménie, l'éditeur des œuvres de Beaumarchais.

Beaumarchais n'avait pas seulement fourni des armes aux Américains ; il a combattu pour eux. Il a eu jusqu'à quarante navires à la fois sur mer. M de Loménie dit qu'à la rupture entre la France et l'Angleterre il fit combattre en ligne à la bataille de la Grenade un vaisseau de guerre à lui de 52 canons, nommé le *Fier-Roderigue*, et que l'on trouva dans ses papiers un billet de l'amiral d'Estaing qui se termine par cette phrase : « J'espère que vous m'aiderez à solliciter les grâces que *votre marine* à très justement méritées. »

Notez que Beaumarchais n'était pas un franc-tireur. Le Roi l'avait accrédité au Congrès.

EDMOND BURON.

*
* *

Les notes que l'*Intermédiaire* a publiées apportent des éclaircissements très intéressants sur cette question historique. Peut on dire — en dehors du fait — que la dette d'argent de l'Amérique a été payée, comme tout le prouve Et que sa dette de reconnaissance l'a été non moins? Le sang de ses morts a contribué à sauver la France Ceux qui ont entendu le roulement de feu du front, lors de l'offensive de juillet 1918, ne peuvent pas oublier que sans ces magnifiques légions américaines qui venaient combattre avec les alliés, il est à présumer que ç'aurait été une toute autre route qu'aurait suivie la victoire

C. C.

—

**Napoléon III a-t-il collaboré à « l'Intermédiaire »** (LXXXIV, 233). — Pour répondre à l'aimable invite de notre Directeur, je rappellerai simplement que le renseignement sur la collaboration de Napoléon III à l'*Intermédiaire*, que j'ai consigné dans un article sur le recueil paru dans la *Revue des sciences et des lettres* en 1890 ou 1891, m'a été fourni par une notice due à la plume de Carle de Rash, alias Charles Read, fondateur du recueil auquel se sont toujours plu à collaborer « chercheurs et curieux » ; ladite notice doit figurer dans un des premiers volumes du journal.

Au surplus, Napoléon III peut revendiquer à d'autres titres d'être inscrit comme citoyen dans la République des lettres.

L'*Autographe* a jadis donné la liste notoirement incomplète, de ses livres ou brochures et que nous transcrivons ci-dessous :

De 1832 à 1836, il a publié : *Rêveries politiques* suivies d'un *Projet de Constitution*. — *Deux mots à M de Châteaubriand sur la duchesse de Berry*. — *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*. — *Manuel d'artillerie*.

En 1837 : *Les idées Napoléoniennes*.

Etant prisonnier à Ham : *Aux mânes de l'Empereur* — *Note sur les amorces fulminantes et sur les attelages*. — *Fragments historiques*. — *Analyse de la question de Suisse*. — *Réponse à M. de Lamartine qui avait attaqué le Consulat et l'Empire* — *Extinction du Pauperisme*.

Enfin, de 1854 à 1857, ont paru les *Œuvres de Napoléon III*, quatre volumes in-octavo, et les *Œuvres militaires de Napoléon III* (1856) un volume in-octavo, contenant tout ce qui est relatif à l'artillerie.

Rappelons que le même empereur est l'auteur d'une *Vie de César* en deux volumes ; mais ce qu'on ignore communément, c'est qu'il est le troisième souverain qui ait tenu à attacher son nom à une paraphrase des *Commentaires de César*.

En 1651, une traduction du premier livre des *Commentaires* sortait de l'Imprimerie royale ; son auteur était Louis XIV. Ce livre, orné de quatre planches, n'a guère d'autre mérite, dit le *Manuel* de Brunet, que d'être l'ouvrage sur lequel s'est exercée la plume d'un grand roi. N'oublions pas que celui-ci avait alors treize ans, et que son précepteur l'avait sans doute guidé respectueusement au milieu des écueils du texte. Avant le futur grand roi, Henri IV avait aussi trouvé le temps de s'attaquer au même sujet ; c'est M l'abbé Brizard qui l'affirme, dans son *Amour de Henri IV pour les lettres*. Il serait curieux de savoir où le manuscrit du

Béarnais a pu passer, car il est resté inédit (1).

On a prétendu que Napoléon III aurait été, pour une de ses pièces, le collaborateur du dramaturge Edm. Gondinet ; en tout cas, il n'a jamais collaboré quoi qu'on ait dit à *M. Choufleury restera chez lui*, du duc de Morny, que celui-ci signa, comme chacun sait, du pseudonyme de St Rémy.

Docteur CABANÈS.

—

**Thérésa chez la princesse de Metternich** (LXXXIV, 191). — Je ne sais pas si la princesse de Metternich a jamais fait chanter Thérésa dans les salons de l'ambassade d'Autriche à Paris, mais elle en était bien capable.

Ce qui paraît certain, c'est que « la diva de la chope » parut à une soirée donnée aux dames de la cour — parmi lesquelles se trouvait sans doute la princesse Pauline — par l'ambassadeur de Turquie, le fameux Khalil-Bey, et qu'elle dévida tous les morceaux les plus canailles de son répertoire. Frédéric Loliée, qui rend compte de cette soirée dans son ouvrage *La Fête impériale* (pp. 83 et 84), ajoute que, Thérésa n'ayant pas voulu accepter pour sa peine deux boutons de diamants estimés valoir une dizaine de mille francs, dont elle ne soupçonnait pas la valeur et ayant réclamé les cinq cents francs qui représentaient le cachet habituel de ses soirées, le généreux ambassadeur reprit son cadeau et envoya en échange deux billets de mille francs à la chanteuse, qui, d'abord ravie de cette libéralité, apprit un peu plus tard, à sa grande confusion, la lourde erreur qu'elle avait commise.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Camp de Fromiguières** (LXXXIV, 187). — En l'année 1674 Frédéric-Armand de Schonberg fut placé à la tête de l'armée de Roussillon, qui venait de perdre Bellegarde. Il réorganisa l'armée, leva des compagnies de miquelets dans la montagne, à peu près dans le même temps que Vauban construisait la forteresse de Mont-Louis pour interdire l'accès du Roussillon par la Cerdagne.

(1) Cf. le *Monde illustré* 3 déc. 1864.

Or, à quelques kilomètres de Mont-Louis il y a le village de Formiguères (Pyrénées Orientales) où Schonberg dut certainement faire cantonner une partie de ses troupes puisque Mont Louis n'existait pas. Formiguères ne serait il pas le Fromiguières cherché par MM. Saffroy frères ?

R. B.

***

Assurément c'est du camp de « Formiguères », en Cerdagne française, qu'il s'agit. Camp aménagé sur les ordres de Louvois, fin du VII^e siècle, pour surveiller la région troublée par les menées Espagnoles, dont l'action était facilitée par l'enclave de Llivia, toute proche.

L'*Infante* de Pierre Benoît est l'écho d'un épisode contemporain et voisin.

Ç.

—

**Privilèges de la noblesse** (LXXXIV, 193). — Dans beaucoup de pays de montagne, la féodalité demeura bénigne, faute de pouvoir contraindre les habitants aux devoirs dont ils ne sentaient pas la nécessité, et les bons domaines utiles y furent rares, les paysans se cramponnant aisément aux parcelles fertiles rebelles à la grande propriété.

Ces pays sont féconds, à toutes les époques, en émigrants qui conservent le souvenir de leur liberté, ou quasi liberté, originelle, transformée en noblesse par la tradition domestique.

C'est le cas du Briançonnais. Dès le XIV^e siècle, les droits féodaux y sont à peu près nuls, et l'impôt réel sans distinction de la qualité des personnes. Dans ces conditions, un gentilhomme n'a qu'un statut théorique et très certainement d'anciennes races nobles se mêlèrent tout naturellement à la bourgeoisie, n'ayant aucun intérêt à s'en différencier.

On rencontre beaucoup de familles Dauphinoises qui s'excusent de n'avoir aucun titre apparent de noblesse par « la ruine des seigneurs Briançonnais au XV^e siècle ». Il y a lieu de faire deux observations :

1. La noblesse, au XIV^e siècle comme plus tard, n'avait qu'un seul vrai privilège d'argent : l'exemption des aides ou tailles d'État, alors fort légères. Le fait d'y voir ses biens soumis ne pouvait, surtout alors, lui occasionner aucune ruine.

Vauban assurait qu'on ne nuirait pas à la bourse des privilégiés en supprimant leur privilège et il avait raison. Le 4 août n'a ruiné, ce faisant, *personne*

2 Les droits féodaux n'étaient pas, même au xv^e siècle, des privilèges de la noblesse, mais des formes de propriété, en toutes mains. Si certains seigneurs ont perdu à leur suppresion, en 1793, un plus grand nombre y a gagné. (Voir : *Le régime féodal et la propriété paysanne*, Ed. Champion, éditeur, 1921). Certes, en 1350, les droits représentaient plus de revenu et appartenaient plus souvent aux gentilshommes qu'au xviii^e siècle. Mais en Briançonnais ils n'avaient jamais été considérables et le peu qui en demeurait se trouvait presqu'entièrement au pouvoir du suzerain, de l'Etat. Leur suppression, coutumière et officielle, ne fut donc pas une cause de ruine générale pour les nobles, bien pauvres déjà en tant que seigneurs et même probablement, à de telles altitudes, en tant que propriétaires utiles.

L'évolution ne dut rencontrer que peu de résistance de la part des seigneurs, peu intéressés, et qui même y trouvèrent un allègement du service armé. Leur situation matérielle changea trop peu pour expliquer leur soi-disant émigration en masse vers des régions où ils aient compté jouir de privilèges et de droits : les grandes races possessionnées ailleurs cessèrent probablement, en effet, de visiter leurs biens de ces confins où leur rôle devenait nul ; mais les familles purement Briançonnaises, comment auraient-elles pu, si elles étaient ruinées, s'en aller acheter des fiefs au loin ? Sans s'abimer dans une soudaine misère, elles durent s'éteindre ou se perdre selon la normale, mais sans que le corps social s'en renouvelât, nul n'ayant intérêt à s'y agréger sur place.

En fait, la noblesse du Briançonnais, nombreuse au xiv^e siècle, puisqu'il était aisé d'y naître libre et d'y vivre noblement, s'efface dans la suite, sinon ruinée, du moins confondue avec la bourgeoisie.

Quel criterium avez-vous aujourd'hui de la noblesse d'un Français ? Autant dire *aucun* si vous ne retrouvez des actes antérieurs à 1790. Aussi des milliers de gens titrés et particularisés déplorent-ils l'incendie ou le pillage de leurs parchemins en 1793. Car, n'est-ce pas, les archives publiques sont si incomplètes....

Réellement, les actes antérieurs à 1400 sont rares et tous les Briançonnais peuvent avoir la foi du charbonnier dans leur ascendance noble. Les véritables rejetons de ces gentilshommes eurent quelque peine à prouver aux commissaires du roi leur souche, lorsque, d'aventure, ils se souveraient d'elle. La plupart, cadets émigrés, avaient longuement dérogé et ceux qui se relevèrent purent retrouver la noblesse plus aisément dans les charges. Forts de quelques exemples certains, tous les marchands enrichis, venus jadis du pays, et frais Secrétaires du roi, assurèrent remonter aux seigneurs ruinés 3 ou 400 ans auparavant, et furent ainsi les chantres de la légende.

SOULGÉ.

—

**Provicaires généraux** (LXXXIV, 138, 228). — Le titre de provicaire général n'appartient pas à la terminologie officielle en usage dans l'Eglise ; on voit bien qu'il désigne celui qui remplace le vicaire général, mais cette appellation mal determinée comporte des acceptions assez différentes selon les cas. La lettre du Ministre des Cultes Bigot de Préameneu produite par M. l'abbé Uzureau en signale deux :

1° Sous le régime concordataire, un évêque avait droit à deux vicaires généraux, un archevêque à trois, qui étaient désignés apres entente avec le pouvoir civil et qui avaient un traitement inscrit au budget. En dehors de ces deux ou trois collaborateurs officiels, l'évêque donnait des pouvoirs et un titre à d'autres ecclésiastiques, dont il jugeait bon d utiliser les talents, mais l'Etat n'avait pas à les connaitre et pouvait refuser de correspondre avec eux ; on les distinguait des vicaires généraux *titulaires* en les appelant vicaires géneraux *honoraires* et peut être aussi provicaires généraux.

2° Lors du remaniement de la hiérarchie catholique de France en 1802, le nombre des évêchés avait été sensiblement réduit et il se trouva que souvent deux et même trois départements furent réunis en un seul diocèse ; les évêques ne pouvaient suffire à veiller personnellement

sur un aussi vaste territoire et plusieurs, avec l'acquiescement du gouvernement, donnèrent une délégation générale à un de leurs prêtres pour gouverner en leur nom, et sous leur responsabilité, une partie du diocèse : c'est ainsi que l'evêque d'Angoulême avait confié à un administrateur particulier le département de la Dordogne ; celui de Montpellier avait un représentant à Mende, et celui de Meaux un suppléant pour le département de la Marne. La lettre du Ministre des Cultes à l'évêque de Poitiers montre que l'administration admettait l'existence de ces vicaires généraux qu'on appelait provicaires généraux ; ils ne remplaçaient pourtant pas les autres vicaires généraux, mais bien l'évêque lui-même.

3° Je connais un troisième cas absolument différent où des ecclésiastiques ont reçu le titre de provicaires généraux. C'était en 1815 : le siège de Paris étant vacant, le Chapitre avait nommé des vicaires capitulaires qui gouvernaient le diocèse en son nom. Après Waterloo, les Alliés marchaient sur Paris et on put craindre que les vicaires généraux du Chapitre, qui s'étaient compromis pendant les Cent-Jours, fussent arrêtés ou obligés à s'éloigner de la capitale Pour que toute juridiction ne disparût pas, les chanoines désignèrent deux d'entre eux, qui devaient remplacer les vicaires généraux pour le cas où ils seraient empêchés de remplir leurs fonctions ; on leur donna le titre de provicaires généraux mais leurs pouvoirs ne devaient s'exercer qu'à partir du jour où leurs collègues seraient mis dans l'impossibilité d'user des leurs. En fait, la précaution était inutile ; les complications qu'on redoutait ne se produisirent pas et les provicaires généraux de Paris virent leur mandat prendre fin avant qu'ils eussent eu à en faire usage.

P. Pisani.

—

**La duchesse d'Aumont, née Klein** (LXXXIII, LXXXIV, 203, 250). — Dans son *Bulletin de Police* du 18 février 1807 (A. N. AF[IV] 1499), Fouché met l'Empereur au courant du suicide de M. Desarcy, époux de Mme de Monaco, née d'Aumont, et l'attribue au motif indiqué par Nauroy.

E. H.

*
* *

Aux renseignements très précieux fournis par notre confrère Quatremay, nous pouvons ajouter que Marie Louise Jeanne Klein, duchesse d'Aumont, était veuve en premières noces de Joseph Monet, et qu'elle fut de 1807 à 1824, propriétaire de l'hôtel Botterel. Quintin, sis à Paris, rue des Petites Ecuries, n° 44.

Paul Jarry.

—

**François de Beaucaire** (LXXXIV, 92). — François de Beaucaire de Péguillon (ou Puyguillon), né à la Crête (Allier, commune d'Audes), en 1514, mort au même lieu, en 1591, est bien connu comme théologien et comme historien. Il est tellement connu qu'il faudrait plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* pour rapporter tout ce que l'on sait de sa vie, qui fut fort active. Je ne veux pas accaparer tant de place. C'est pourquoi je me contenterai de renvoyer notre confrère « bellifontain » aux articles consacrés à F. de Beaucaire dans la *Biographie universelle* de Michaud, dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot, dans la *Grande Encyclopédie* du XIX[e] siècle. On pourra aussi consulter la *Gallia christiana*, aux chapitres des principaux bénéfices que Beaucaire a possédés : évêché de Metz, abbayes de Saint-Germain d'Auxerre, de Régny et de Saint-Cyran-en-Braine, l'*Histoire des évesques de l'église de Metz*, par Meurisse (p. 626 et s.), les *Sources de l'histoire de France XVI[e] siècle*, par H. Hauser (t. I. p. 27 ; t. III, p 50, 193).

Les Beaucaire, du Bourbonnais, dont était ce prélat, portaient : *écartelé aux 1[er] et 4[e], d'azur au léopard lionné d'or ; aux 2[e] et 3[e], de gueules à la croix ancrée d'argent.* Quelquefois le léopard est *passant*, ou bien il est remplacé par un *lion rampant*. Voir Cte de Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, 2[e] édition (1890), t. I, p. 101.

Saint-Valbert.

—

**Un portrait de la duchesse de Berry** (LXXXIV, 43, 175). — Le portrait dont il est question a été reproduit en taille douce ou en lithographie, en noir et, si mes souvenirs ne sont pas en défaut, en bistre un peu gris Il est vrai qu'avec l'habileté de certains marchands d'estam-

pes parisiens, aux environs de 1880-1890, pour *retaper* les vieilles planches cuivre ou pierre, les faire resservir, on ne saurait affirmer la date d'une tirage ! Quoi qu'il en soit, il doit exister une épreuve bonne ou mauvaise — de cette gravure dans la remarquable collection iconographique du comte Jean de Villoutreys, sur les guerres de Vendée.

H. Baguenier Desormeaux.

—

**P. de Corneille** (LXXXIV, 186). — Quand cessera-t-on d'attribuer une valeur régulière à la particule ? On la donnait souvent aux bourgeois-commensaux ou militaires qui ne portaient pas un quelconque nom de fief, rente noble ou ferme.

Soulgé.

—

**Famille du Buisson** (LXXXIV, 188). — D'après le *Dictionnaire des Familles Françaises* de C. d'E. A la famille du Buisson appartenant à la noblesse de Normandie, et portant comme armes : *d'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople*, serait la famille du Buisson de Longprey.

Cette famille avait pour auteurs, Philippe du Buisson, seigneur de Longprey, et son neveu Jacques du Buisson seigneur des Troisminettes, qui furent simultanément anoblis par lettres patentes de mars 1597...

... On trouvera dans les Carrés d'Hozier, les preuves de noblesse que Jacques-Pierre du Buisson de Longprey, né à Falaise en 1728, fit en 1758 pour être nommé écuyer de la main du Roy

*Dictionnaire des Familles Françaises*, de Chaix d'Est-Ange, tome VII, p 374.

Un Bellifontain.

*
* *

Bachelin ne dit pas ces du Buisson (de Longprey) subsistants. C. d'E. A. les estime éteints depuis 1789, et les dit anoblis en 1597.

Soulgé.

—

**Ferrari** (LXXXIII, 428 ; LXXXIV, 64, 119, 205). — J'ai connu Philippe de Ferrari vers 1866 ou 1867, alors qu'il était pensionnaire à Louis le-Grand. Le lundi matin une voiture armoriée, avec cocher et valet de pied, le ramenait au lycée ; mais, pour ne pas attirer l'attention, il se faisait descendre au coin du boulevard St-Michel et de la place de la Sorbonne ; il faisait le reste du chemin à pied ou plus exactement à la course, poursuivi par les huées de quelques polissons et récoltant en route des taloches qu'il recevait sans essayer de riposter. Il portait l'uniforme, assez gauchement, et traînait avec lui un paquet de livres et d'effets.

En général, on le regardait avec une curiosité apitoyée, curiosité qui n'avait fait qu'augmenter le jour où un camarade nous avait révélé qu'il était le fils de l'Empereur d'Autriche et de la duchesse de Galliera, ce qui était pour surprendre notre inexpérience. Nous le laissions tranquille ; on le disait bon élève et on lui connaissait quelques amis. L'un d'eux, ayant pris résolument sa défense, je ne sais plus à propos de quoi, reçut de lui, peu d'années après, une libéralité princière qui en lui procurant son indépendance, le mit à même de conquérir dans le monde scientifique une situation de premier plan... la discrétion m'empêche de le désigner d'une façon moins vague, mais je puis dire que rarement une générosité n'a été aussi bien placée.

Beaucoup plus tard, j'ai retrouvé Ferrari à la gare de l'Est, comme nous prenions l'Express-Orient ; il avait toujours son air ahuri : un vieux domestique veillait sur son installation avec la sollicitude d'une bonne d'enfant, lui rangeant ses petits bagages et lui prodiguant les recommandations les plus attentives ; je l'entends encore lui dire :

— « N'oubliez pas, Monsieur Philippe, que les biscuits sont dans le petit sac ! » — et c'était un homme de quarante ans.

Quand le train se mit en marche, je fus surpris quand je vis qu'il me reconnaissait ; il commença à me raconter ses projets de voyage en Hongrie (il était baron de... quelque part en Hongrie). N'étant pas en veine de confidences, je laissai tomber la conversation et le lendemain, quand je quittai le train, il était profondément endormi. Je l'ai toujours regardé comme une espèce de déclassé, se sentant mal à son aise dans une situation mondaine qui lui faisait horreur. Il y avait une parenté d'âme entre lui et la

pauvre millionnaire dont M. Lavedan a fait l'heroïne de son roman *Le Chemin du Salut*.

P. J.

*
* *

Philippe La Renotière de Ferrari (noms donnés par l'*Annuaire des anciens élèves*) avait été au collège Stanislas condisciple d'Anatole France et d'Etienne Lamy. C'est cette camaraderie qui fit connaître à la duchesse de Galliera celui qui devint le secrétaire perpétuel de l'Académie française ; on sait que des dons et legs importants lui furent attribués ensuite. Etienne Lamy les employa plus tard à ses belles fondations en faveur des familles nombreuses.

LED.

—

**Les logis de J.-K. Huysmans** (LXXVII; LXXVIII; LXXXIII; LXXXIII, 123, 270). — M. F. Foiret a donné dans le « Bulletin de la Société Historique du VI° arrondissement », 1er semestre 1912, une très intéressante étude sur les logis de J. K. Huysmans — lequel d'ailleurs est né et décédé dans le 6e arrondissement.

GEORGES BILLARD.

—

**Magnac (Famille de)** (LXXXIV, 190). — Tardieu, dans son *Dictionnaire des familles de l'Auvergne*, édition de 1884, ne donne pas la filiation de la famille, il se contente de mentionner ses personnages les plus marquants et ses principales alliances. Il ajoute qu'il

existe une branche en Angleterre, où elle passa à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685.

UN BELLIFONTAIN.

—

**M. de Montmorial** (LXXXIV, 190). — Lisez *1789*. SOULGÉ.

—

**Rosset de la Martellière** (LXXXIV, 190) — Le *Mercure de France* d'avril 1735, mentionne au 4 de ce mois la mort de Pierre de Rosset, sieur des Frettes. D'après la notice nécrologique qui lui est consacrée, on voit qu'il « était d'une famille originaire du Dauphiné, ou ses pères, aïeul et bisayeul, ont été secrétaires du Roy et greffiers en chef de la Cour de Parlement de cette province ».

Les autres renseignements fournies n'ajoutent rien à ceux que donne Lachesnaye Desbois dans la 3e édition de son *Dictionnaire de la noblesse*, plus complète que les éditions précédentes en ce qui concerne cette famille.

Le *Nobiliaire du Dauphiné*, de Chorier et son supplément (4 volumes in 12, édition de 1697) dont le contenu ne correspond nullement au titre — la première édition publiée en 1671-1672 portait d'ailleurs le titre de « Estat politique de la province du Dauphiné » — donne des renseignements sur quelques membres de la famille, mais ne fournit pas les éléments nécessaires à l'établissement de sa filiation.

Le rédacteur de cette réponse fera parvenir à « Francopolitanus » par la voie de la direction de l'*Intermédiaire*, la généalogie de cette famille.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Les parents de madame de Sainte-Amaranthe** (T. G. 813 ; LXXXIV, 95). — Notre confrère W. R. H. T. trouvera des renseignements assez étendus sur cette infortunée victime de Robespierre dans un article d'Alfred Bégis publié le 30 janvier 1893 dans l'*Intermédiaire* (XXVII, 92).

Elle était née à Saintes en 1752 de Louis-Etienne Desmier, comte d'Archiac de Saint-Simon, maréchal des camps et commandant à Besançon, et de Marie d'Anthès, sa femme. Elle fut mariée à Besançon vers 1772 avec François-Louis-Barthélemy Davasse de Saint-*Amarand*, capitaine de cavalerie au régiment de Royal Navarre, né à Paris le 29 août 1743, fils de Jean-Hyacinthe Davasse de Saint-Amarand, receveur général des finances de la généralité d'Orléans, puis fermier général, mort à Paris le 20 mai 1770, et de Marie-Louise-Charlotte Lallemant de Levignan.

Quant à son gendre, Charles-Marie-Antoine de Sartine, il était né à Paris le 27 octobre 1760, et était fils d'Antoine Raymond Gualbert Gabriel de Sartine, comte d'Alby. Ce dernier était lui-même né à Barcelone le 12 juillet 1729. A vingt-trois ans il était conseiller au Châtelet et devint lieutenant criminel au même siège en 1755, maître des requêtes en

1759; le 1er décembre de cette même année, il remplaça comme lieutenant général de police Bertin et occupa avec succès cette charge jusqu'en 1774, date à laquelle il fut appelé au ministère de la marine. Mais il montra une telle incapacité dans ses nouvelles attributions que Louis XVI, à l'instigation de Necker, finit par le renvoyer en 1780. A la Révolution, il se réfugia en Espagne d'où sa famille était originaire, et mourut à Tarragone le 7 septembre 1801.

Moins heureux que son père, le fils, qui avait occupé le poste de maître des requêtes, fut guillotiné en 1794, en même temps que sa femme, sa belle-mère et son beau-frère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Etienne-Louis Desmier d'Archiac marquis de St-Simon, fils de Louis-François et de Marguerite de Ferrand, né à Tesson (Charente-Inférieure), le 16 novembre 1709, mort le 6 mai 1798, était lieutenant-général depuis le 25 juillet 1762, lorsqu'il fut pourvu du commandement en second de la Franche-Comté, sous les ordres du duc de Lorges, le 18 juin 1778. Il avait épousé, le 27 mars 1750, Jeanne-Claude Hudelot de Pressigny, fille de François-Hubert et de Jeanne Françoise Aubert de Résie. De ce mariage sont issus :

1° Jean Etienne-Arnolphe, maréchal de camp, mort à Dijon en 1844, laissant postérité ;

2° Gabrielle-Renée, religieuse ;

3° Jeanne-Bernardine, mariée à Jean-Jacques-Marie, marquis de Bordeaux de Bargeville ;

4° Jeanne Louise-Françoise, mariée, le 24 août 1771, à François Louis-Barthélemy Davasse, comte de Saint Amarand (*sic*), morte sur l'échafaud, avec son gendre et sa fille, le comte et la comtesse de Sartines, le 17 juin 1794 ;

5° Marie Françoise, femme de François-Augustin-Victor, baron de Rolle.

Voir Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, article *Desmier*.

SAINT-VALBERT.

—

**Bernardin de Saint-Pierre Son roman polonais** (T. G.). — Le docteur Kastenska dans le *Mercure de France* (1er novembre 1911) analyse un livre polonais dont l'auteur est M. Stanislas Wasylewski. Cet écrivain apporte la solution d'un problème qui a intrigué tous les critiques On savait que Bernardin de St-Pierre, passant en Pologne, y avait fait connaissance d'une grande dame, dont le nom était resté un mystère.

Le mystère est percé : c'était Marie, princesse miecznick (titre fréquent en Pologne), épouse divorcée de Charles Radzivill, née Lubomirska, apparentée aux Branicki. Elle se laissa aimer par le jeune chevalier français, et rompit cette liaison lorsqu'elle devint une chaîne trop lourde pour sa condition sociale et sa réputation mondaine. Alors, Bernardin s'éloigna le cœur brisé. Le souvenir de cet amour le hantait quand il écrivit *Paul et Virginie*.

Le joli épisode où Virginie sauve la vie à une pauvre négresse est copié sur un incident authentique : la princesse sauvant une paysanne de la colère de son maître trop dur.

On ignore si la princesse, qui est morte à Glagow à l'âge de 58 ans, a connu l'ouvrage illustre de son jeune amoureux, tout gonflé de la sève qu'il lui devait.

I.

—

**Famille Soetern** (LXXXIV, 145). — Philippe-Christophe de Soetern, évêque de Spire et ensuite, du 25 septembre 1623, au 7 février 1652, Électeur de Trèves, comme successeur de Lothaire de Metternich, était issu d'une famille qui appartenait à la petite noblesse de l'archevêché de Trèves. Les Soetern ou Zoetern remontent à Bertholphus de Soeter (1231) et avaient leur château à Unter-Soetern, localité située actuellement dans la ci devant principauté de Birkenfeld. Ils portaient de *gueules au zêta ou banicroche d'or*. D'après Rietstap, *Armorial général*, la famille serait éteinte en 1729. Pour savoir quelle famille actuellement florissante se rattache aux Soetern et en aurait peut être relevé les traditions, il faudrait s'adresser à la société généalogique de la Rhénanie *Verein für Westdeutsche Familienkunde* à Cologne. En tous les cas, les archives des Soetern se trouvent aux archives de l'Etat à Co-

blence et datent de 1266 à 1698 ; elles comprennent :

550 chartes originales, 213 actes, 26 regestes, un inventaire du XVII^e siècle, un pied terrier et un rentier touchant les les XV^e XVI^e et XVII^e siècles. Des pierres tombales existent à l'église collégiale de St-Arnual (1526 1545) et dans la paroissiale à St-Wendel (1547, 1555).

A la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle, Conrad de Soetern, fils de Georges Guillaume de Soetern et de Baroe de Puttelange (dernière du nom et des armes d'une ancienne famille de la chevalerie luxembourgeoise) fut un des seigneurs les plus fortunés du duché de Luxembourg. Héritier des Puttelange, il épousa Marguerite de Mérode de Preisch (seigneurie luxembourgeoise, actuellement située en Lorraine) qui, elle-même héritière des Schauenbourg (d'Alsace), lui apportait de nombreux fiefs luxembourgeois. Conseiller de l'Electeur de Trèves, Conrad de Soetern était encore seigneur de Preisch, des Abbays, de Mont-St-Jean, Bartrange, Wiltingen, Puttelange, Palzem, Fontoy et a. l. N'ayant pas d'enfants, il institua pour héritiers Philippe Christophe de Soetern, alors évêque de Spire, et Jean-Reynaud de Soetern. En 1660, un baron de Soetern vendit les héritages de Puttelange. Pour les biens provenant des Schauenbourg, les Soetern étaient en procès avec les héritiers de Marguerite de Mérode, les barons des Salles de Rorté en-Champagne, du chef du mariage d'Elisabeth de Mérode, sœur de Marguerite, avec Henri des Salles.

Au XVI^e siècle, les Soetern comptaient déjà des alliances avec des familles luxembourgeoises : Adam de Soetern avait épousé Françoise d'Orley, dame de Linster, dont une fille, Eve de Soetern, devint femme de Georges de Larochette, banneret héréditaire du duché de Luxembourg.

Quant à la conduite et aux aventures francophiles de l'Electeur Philippe Christophe de Soetern, on consulte avec intérêt la chronique contemporaine d'Antoine de Blanchart, seigneur d'Arloncourt et a. l. greffier du siège des nobles de Luxembourg, qui a été publiée dans les Publications de la Sect. Hist. de l'Institut grand-ducal (T. LII, 1903) ainsi que la chronique du petit-fils d'Antoine, Sébastien François de Blanchart († 1752) qu'on trouve dans les mêmes Publications (T. XLVI, 1897).

Dès l'an 1632, Philippe Christophe avait introduit dans la ville de Trèves et dans son Electorat des troupes françaises, alliées au roi de Suède, et leur avait ouvert la forteresse de Hermestein. Sur les instances de l'empereur Ferdinand II, Philippe, roi d'Espagne (à qui appartenait le duché de Luxembourg), donna ordre à son gouverneur de Luxembourg, le comte d'Emden et d'Ostfrise, de se saisir de Trèves et d'arrêter l'Electeur. Dans la nuit du 25 au 26 mars, jour de Pâques 1635, les Espagnols entraient dans la ville à la suite d'un coup de main, dont messire de Blanchart donnent de nombreux détails. Malgré les menaces d'excommunication de la part de l'archidiacre de la métropolitaine de Trèves, Charles de Metternich, les Espagnols arrêtèrent l'archevêque et le conduisirent à Luxembourg, où ils le logèrent dans l'hôtel des de Schauenbourg qui appartenait aux de Mérode de Preisch (alliés aux Soetern). Cet hôtel, appelé aussi la maison de Soetern, se trouvait au n° 51 de la place actuellement dite du Puits rouge. Ici, l'Electeur fut gardé militairement jusqu'à l'arrivée du marquis d'Aytona, gouverneur-général des Pays Bas, qui après avoir donné les ordres pour le maintien de Trèves amena, le 15 avril, l'Electeur à Namur, d'où il fut conduit à Gand.

Pour le discréditer devant ses sujets autant que devant les catholiques, on fit circuler le bruit que l'archevêque aurait eu l'intention de vendre la Sainte Robe (la tunique que Jésus Christ aurait portée lors de la Passion et qui appartient au trésor de la Cathédrale où elle est exposée à peu près tous les quarante ans) aux Français. Ce qui donnait lieu aux vers suivants :

Soeteren et Judas parum distare videntur,
Vendidit hic Christum, vendidit ille togam.

Et la chronique d'ajouter : « L'arrest « et prise de Soeteren a servis de pré« texte à la France pour rompre avec la « couronne d'Espagne une paix qui avoit « duré depuis celle de Vervins, 38 ans....

— EMILE DIDERRICH.

**Une muse romantique : Mélanie Waldor** (LXXXIV, 192). — La correspondance ou plutôt, une partie de la correspondance de Mélanie Waldor a été vendue le 10 mai 1873, par Etienne Charavay.

A la fin de la notice des autographes on lit cet avis :

« La vente des livres provenant de la succession de Mme Waldor aura lieu vers le 12 mai [1873] par les soins de Monsieur Charles, libraire expert, rue Bonaparte, 15, chez lequel se distribue le catalogue ». Madame Waldor a dû mourir peu avant ces deux ventes.

***

Il y a dix ou quinze ans, notre vénérable doyen, M. A. Voisin, le libraire bien connu, dans un de ses catalogues à prix marqués, a annoncé un document qui représentait Madame Waldor comme un agent secret du gouvernement de Napoléon III. Avec un peu de patience on pourrait le retrouver, de même qu'une lettre ou deux de la même, adressée à Dumas fils, alors enfant au sujet du mariage de son père. Ces lettres, beaucoup plus récemment, ont passé dans le *Bulletin d'autographes* de M. Noël Charavay.

R. B.

—

**Nobiliaire des Croisades** (LXXXIV, 193) — Le comte de Poli, le très regretté président du Conseil Héraldique, a réuni une très grosse quantité de notes sur les Croisés, dont le nombre doit approcher du chiffre indiqué. Ces notes, transcrites sur des registres, avec tables alphabétiques, ont disparu à sa mort : elles ont été retrouvées et achetées, depuis la guerre, par un éminent collaborateur qui signe « Soulgé ». Nul doute que leur édition ne remportât un gros succès d'érudition. Mais les impressions sont difficiles de nos jours. Il est probable que notre confrère Soulgé consentira à répondre à quelques demandes de renseignements.

M. de Poli n'ayant pas eu connaissance de toutes les archives locales, il est possible qu'il y ait un nombre appréciable de noms qui ne sont pas compris dans son Répertoire des Croisés, qu'il avait l'intention de compléter, si la mort ne l'avait pas surpris trop tôt.

O. A.

***

J'ai un répertoire, mais à la campagne. Quel nom ? Je chercherai.

SOULGÉ.

—

**Reliure aux armes : tête de hibou** (LXXXIII, 429). — Dans son « *Dictionnaire des Figures Héraldiques* » Renesse n'indique qu'une seule famille ayant six tours dans ses armes pleines. C'est la famille « du Chasteler, (Tournaisis) » qui porte : « *de gueules à six tours d'or, ouvertes et ajourées d'azur* ».

Mais ne faudrait il pas plutôt attribuer la reliure en question à Charles, marquis de Villette, né le 4 décembre 1736, mort le 9 juillet 1793, qui fut député à la Convention Nationale et qui d'après Guigard : « Armorial du Bibliophile », possédait une somptueuse bibliothèque ? Ses armes étaient : « *d'azur à six tours d'argent, posées : trois, deux et une* ».

UN BELLIFONTAIN.

—

**Alliance Lorraine-Elbeuf** (LXXXIII, 335). — Ce cachet est celui de Chrétien-Jacques Jean Chesnard), alias, Chesnard, chevalier, ancien officier aux grenadiers de France, seigneur de Boussey, marié à Louise Adrienne de Lorraine-Elbeuf.

La terre de Boussey est sise en l'ancienne paroisse de ce nom, commune de la Couture Boussey.

Leur fille Charlotte Louise Chénard de Boussey épousa le 1er juillet 1813, François de Monthiers, propriétaire du château de Bosc-Roger près de Pacy-sur-Eure.

PAUL DESNUES.

—

**L'insigne de la « Croix Etoilée »** (LXXXIV, 193). — Cet ordre a été fondé le 18 septembre 1668 par l'impératrice Eléonore, veuve de l'empereur Ferdinand III, en commémoration du sauvetage d'un reliquaire en forme de croix, et en vue d'encourager chez les dames nobles la dévotion à la sainte croix, ainsi que la pratique de la vertu et des œuvres de charité. Le nombre des dames n'était pas limité, mais celles-ci devaient absolument être d'an-

cienne noblesse. Les nominations étaient réservées à la grande maîtresse, qui portait le titre de « höchste Ordensschutz frau » (suprême protectrice de l'ordre). La dernière en titre a été l'archiduchesse Marie-Joséphe, née princesse de Saxe, veuve de l'archiduc Othon et mère du dernier souverain d'Autriche-Hongrie, Charles, dont les deux tentatives successives en vue de récupérer au moins la couronne de Saint Etienne, ont si misérablement échoué.

L'insigne, modifié à quatre reprises différentes, consistait, sous sa dernière forme, en une aigle impériale portant une croix rouge sur une autre croix bleue, le tout environné d'une sorte de médaillon surmonté d'une banderole avec la devise « SALUS ET GLORIA » ; le ruban, en forme de rosette, se portait sur le sein gauche. Les fêtes de l'ordre avaient lieu le 6 février, le 3 mai, le 14 septembre et le jeudi avant le dimanche des Rameaux.

Notre confrère trouvera d'ailleurs dans le *Nouveau Larousse illustré*, avec une notice assez complète sur l'ordre en question, une représentation de l'insigne qui lui montrera que le camée conservé dans sa famille, n'a, malgré la tradition qui y règne, rien de commun avec le bijou de la *Croix Etoilée*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Consulter le *Nouveau Larousse Illustré*. Il contient « l'article *Croix* (tome III, p. 419) un dessin de l'insigne, dessin qui ne correspond pas à la description que le Cte L. Beaupré donne du camée lui appartenant.

Baron A. H.

—

**Illustrations des « Poésies » de Mme Desbordes-Valmore** (LXXXII, 244, 414) — Que notre érudit confrère, M. le Bibliophile Comtois soit rassuré. Son exemplaire de 1820, des Poésies de Mme D.-Valmore, avec trois gravures hors texte et son titre gravé est, ainsi, parfaitement complet.

M. Lucien Descaves, dans sa Bibliographie Valmorienne, en attribuant à ce volume quatre figures, ne s'est nullement trompé. Le titre gravé du livre, avec son dessin de Chasselat : *Le Berceau d'Hélène*, gravé par Nargeot, et qui n'est point compris dans la pagination du texte, forme bien la quatrième figure. Cette planche, au reste, est, des quatre, la seule qui soit nouvelle. Les autres, si « retouchées » qu'elles soient par Nargeot, si bel et bien agrandies d'un large encadrement ombré pour les raccorder à l'in-8° du volume, toutes, elles n'en parurent pas moins bien auparavant, dès 1818 et 19, dans la modeste, mais première édition originale, de format in-16, des Poésies de Mme Valmore.

Ce pauvre petit livre, si étrangement divisé en trois parties distinctes, mérite d'autant plus croyons nous, l'attention des lettrés, que bien qu'enregistré sous le n° 4830, au *Journal de la Librairie*, de 1818, il n'est pas à la Bibliothèque Nationale, et a échappé aux recherches, d'habitude si expertes, de M. Georges Vicaire en son *Manuel de l'Amateur du livre au XIXe siècle*, et de M. Jules Brivois en sa *Bibliographie des Ouvrages illustrés du XIXe siècle, 1883*.

En voici donc exactement le titre : *Elégies, Marie et Romances*, par Mme Marceline Desbordes. A Paris, chez François Louis, libraire, rue Hautefeuille n° 10. Imprimerie de Richomme à Paris, 1819, 1 vol. in 16, ainsi chiffré : *Elégies*, 72 pp., avec une table des matières spéciale et 3 fig. de Desenne et Johannot, de Chasselat et Lecerf, et l'autre Anonyme ; *Marie*, nouvelle en prose, avec 1 fig. de Dupreel, et 92 pp. ; *Romances*, 52 pp., et point de table finale.

M. Lucien Descaves, dans sa Bibliographie cite aussi, de ces mêmes Poésies une « troisième édition, revue, corrigée et augmentée », Paris, Grandin, édit. 1822, 1 vol in-16, avec 4 vignettes.

Peut-être bien sont-elles là, ces 4 vignettes, un troisième tirage, simplement, de celles de 1819 et de 1820 ? Mme Valmore, alors, n'était pas encore au temps des jolies illustrations d'Henry Monnier, d'A. Pujol, d'A. Devéria et de Tony Johannot, de son édition de 1830, ni de l'élogieuse préface du bon Alexandre Dumas, du fin crayon d'Alfred Johannot, du gentil petit fleuron du graveur Brévière, de son édition des *Pleurs*, de 1833.

Un dernier souvenir iconologique encore, et qu'on ne saurait oublier, en pen-

sant à Mme Valmore. Tout à la fin des derniers vers d'elle que publia, à Genève, en 1860, si religieusement, M. Gustave Revilliod, se voit, à la page finale et sur le verso de la couverture, un petit bois gravé, qui est à sa mémoire un dernier hommage : une Lyre, entourée de lauriers de fleurs, voilée d'un long crêpe de deuil, et surmontée d'une couronne d'étoiles, au bas desquelles se lit cette date imprimée : « 23 juillet 1859 ». C'est la date même du jour où cette illustre femme exhala sa dernière souffrance

ULRIC RICHARD DESAIX.

**Don César de Bazan** (LXXXIV, 194). — Je ne sais si Victor Hugo a jamais écrit la « comédie » sur don César de Bazan dont parle Th. Gautier. Toutefois, il semble bien que le poète ait eu, à certain moment, la velléité d'utiliser ce pittoresque personnage pour une œuvre nouvelle. Voici, en effet, une note que je trouve dans le catalogue de la vente récente des livres du bibliophile Farran, à propos d'un exemplaire de l'édition originale de *Ruy Blas* ayant appartenu à Ch. Asselineau :

Il renferme *une lettre autographe* de Victor Hugo adressée à un journaliste [Victor Herbin] pour démentir certaines nouvelles relatives à ses travaux littéraires, mais confirmer le projet qu'on lui prête d'écrire une pièce de vers sur don César de Bazan.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Mémoires du comte de Viel-Castel** (XXXIX 928). — Il y a une vingtaine d'années, un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui signait J.-B., assurait qu'il y avait trois éditions de cet ouvrage : un grand in-8° et deux petits in-8°, dont l'un sur papier vergé, et demandait quelle était l'édition originale. La question n'a pas reçu de réponse.

Je la pose à mon tour et serais en outre désireux de savoir s'il est exact, comme on le lit parfois dans les catalogues de librairie, qu'il existe des exemplaires expurgés et d'autres qui reproduisent intégralement les médisances du malveillant fonctionnaire du Second Empire.

Mon exemplaire, petit in-8°, deuxième édition, porte au titre la date 1883, avec l'indication : Paris, *chez tous les libraires*, et sur le verso du faux-titre : *imprimerie B.-F. Haller*, Berne.

La *Bibliographie des livres relatifs à l'amour* mentionne seulement deux éditions, l'une in-8° et l'autre in-12.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**L'« Organisateur »** (LXXXIV, 194). — L'*Organisateur*, journal des progrès de la science générale, avec l'appendice sur les méthodes et les découvertes relatives à l'enseignement.

Première année, 15 août, 20 décembre 1829, 19 numéros, se trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote L³c 133.

DEHERMANN.

[Ce que l'on cherche c'est une collection complète, car le journal eut sans doute plus de 19 numéros].

—

**« Le roi passait »** (LXXXIV, 239). — « Le roi passait et le tambour battait aux champs » sont les premières paroles, air du *Déserteur*, l'opéra-comique bien connu de Sedaine, musique de Montigny, joué pour la première fois en 1769. La partition a été rééditée sous Louis-Philippe, avec le texte complet du livret.

A. L. S.

—

**De Werpe** (LXXXIII). — Amplifiant la question posée sous cette rubrique, cette famille semble avoir été, jusqu'au milieu du XVIe siècle, noblesse de Robe. Un de ses membres, Gottfried von Werpe, fut vicaire général et juge de Verden circa 1266.

Un Godfridus de Werpe apparaît comme témoin en 1291 sur un document en vertu duquel Henri Edler v. Hodenberge vend au comte Gerhard v. Hoya, une île.

Cette famille semble aussi avoir été établie près de Klérus, voisinage de Hoya ; près de cette dernière ville il y a, ou il y avait, un endroit nommé Werpe, dont elle tirait son nom, et qu'elle tenait en fief des ducs de Lunebourg.

Il existe au musée de Hanovre une copie du sceau de Werpe, en date de 1314... *une pointe de fer de lance*.

Peut on obtenir une copie de ce sceau ?

Cette famille appartenait à la noblesse classée sous la dénomination *Uradel* qui veut dire *ancienne noblesse*. Cette noblesse

prouvait son origine par *Urkenden*, soit *très vieux documents*.

Effectivement, l'établissement de la noblesse du St Empire, par lettres patentes, n'eut pas lieu avant le règne de l Empereur Charles IV, qui commença à régner en 1346. Avant cette date, pour prouver sa noblesse, on devait en référer à au moins un document authentique, portant une signature, ou sceau, ou autre indication établissant l'identité de l'impétrant.

C'est de cette famille que descend l'officier au service impérial, qui après avoir servi pendant la guerre de 30 ans, vint s'établir près de Bruxelles quand le Brabant était sous la domination autrichienne.

Leur patronymique est incertain. Il est donné comme *Droste* et quelquefois *Prosten*, mais dans ces noms il y a eu confusion entre les *Werpe*, *Werpke* et *Werpup*. (Toutes familles nobles de vieille souche), Le patronymique est quelquefois le même, pour toutes.

Lors du passage de l'écrivain à Paris en 1919, sur la devanture d'une boutique du Boulevard St Marcel, on apercevait le nom *Droste*. Est ce un nom français ou d'extraction étrangère?

De Werp-d'Anthin. Armoiries déjà données.

Borel d'Hauterive, dans son *Armorial d'Artois et de Picardie* dit : Folio 422. Vol. II : Anthin (Antin).

Cette famille a été admise aux Armes d'Artois en 1747, à cause de sa seigneurerie de Fontaine.

Folio 131 Vol. II : « Adrien François Dantin (d'Anthin) écuier, seigneur de Fontaine et d'autres lieux ».

Armoiries : *D'azur au chevron d'or acc. de 3 croissants d'argent, 2 en chef et un en pointe.*

Louis d'Anthin. Folio 132. Vol. II.

Or les armoiries des *de Werp-d'Anthin* mentionnés par Rietstap dans son *Armorial Général*, folio 1075, sont *d'azur au chevron d'or acc. de 3 croissants argent.*

Ces familles sont-elles apparentées ?

De plus, Borel, même ouvrage folio 52, Vol. II, dit : « de Werp-Petgain (Pitgain) Marc Pierre de la Haye, seigneur de Werp-Pitgain, et Marie-Anne Jeanne de Winterfeldt, son épouse », mais les armoiries de ce de la Haye sont complètement différentes de celle des Werp et Werpe.

Question : Les Werp-Pitgain, Werp-d'Antin et Werpe sont-ils apparentés ? L'Artois et les Flandres sont proches.

Où est située la seigneurie de Werp-Pitgain dans l'Artois ?

LANCIRON.

—

**Les poètes ouvriers** (LXXXIV, 239). — J'ai dressé les fiches individuelles d'environ 170 ouvriers ou artisans poètes, et réuni déjà une centaine de volumes de leurs œuvres, avec l'intention d'en faire une étude d'ensemble.

En attendant la réalisation bien hypothétique de ce projet, je serais tout disposé à aider ceux qui voudraient se constituer une semblable collection, encore que ce soit là, — M. J. y a t il réfléchi ? — un moyen de faire monter les prix déjà si élevés, en multipliant le nombre des amateurs.

Mais je crains que la liste de tous ces petits écrivains, avec les précisions indispensables et la nomenclature de leurs productions, soit bien encombrante pour l'*Intermédiaire*, lequel est un office mutuel de renseignements et non un répertoire de bibliographie.

On pourrait peut-être se borner à une brève indication des nom, profession, pays de naissance ou d'habitat, et dates extrêmes d'existence. Ce serait assez pour éclairer les collectionneurs futurs, qui n'auraient plus qu'à chercher les œuvres.

LOUIS MORIN.

*
* *

Eugène Baillet qui fut un poète ouvrier, avait eu le projet de faire l'histoire de ses camarades. Auteur de grands succès populaires : *La Religieuse*, *On ne meurt pas d'amour*, *Champigny*, *Ma voisine*, etc. Baillet qui avait débuté ouvrier bijoutier et qui avait connu Béranger, avait voué un culte à la chanson. Il avait recueilli tout ce qui avait été publié depuis plus d'un siècle en chansons, volumes et cahiers. Il avait fréquenté la plupart des auteurs. Sa mémoire était une bibliothèque d'anecdotes, de faits, de références. L'homme était cordial et charmant.

Vers la fin de sa vie, sachant que j'avais sa curiosité pour les choses de la chanson, il m'avait proposé d'écrire avec lui, cette histoire complète des poètes ouvriers, et m'avait offert de prendre sa bibliothèque, après sa mort, par un arrangement de son vivant. Je tardai à m'y décider, il s'agissait de centaines de volumes, d'ailleurs fort bien classés, et même quelques-uns annotés. La mort le surprit.

Mme Saint Ange, qui avait dirigé l'Eden Concert, dont il avait été le secrétaire-général, à l'époque des « vendredis classiques » si vantés par Sarcey, l'acquit.

Depuis cette bibliothèque a été dispersée, et avec elle les éléments qu'il avait constitués, en vue de notre future collaboration.

Je me reproche de n'avoir pas donné suite à son projet. Voudrait on le reprendre ? Il manquera toujours la merveilleuse documentation d'Eugène Baillet, ses notes et sa prodigieuse mémoire.

Eugène Baillet a amorcé son étude dans une publication intitulée : *De quelques ouvriers-poètes*. Labbé éditeur, 1898.

G. M.

—

**Quelle est l'origine de la langue basque** (LXXXIV, 101, 275). — Je suis tout a fait incompétent. Mais je signale à notre confrère *Saint-Saud* l'ouvrage suivant :

Lettre à M. Xavier Raymond sur les analogies qui existent entre la langue basque et le sanscrit, par J Augustin Chaho. Paris, Arthur Bertrand, in/8, 1836.

SAINT MALC.

—

**Le mot : Anucher** (LXXXIV, 195). — Le mot *Anucher*, employé par Victor Hugo, en 1832, est un terme du *vieux français*. Il n'y a aucun doute à avoir sur ce point. 1° La preuve est qu'il existe encore dans le patois du Poitou.

En effet, on lit dans le *Glossaire du Poitou*, de L. Favre (p. 22) :

« Verbe actif. Lire très mal : ne pouvoir pas déchiffrer ce qu'on lit ».

(D'après Mlle Clémentine Poey d'Avant, de Fontenay-le Comte, fille du célèbre numismate de Vendée).

On retrouve ce mot dans le *Glossaire de l'Anjou* d Onillon et Verrier (t. I, p. 40) :

« *Segré*, verbe actif. *Bredasser*, lire très mal ».

2° Comme on le voit, ces ouvrages sont muets sur l'étymologie d'*Anucher* et *Bredasser* (voisin de *Pelasser*), qui rappelle *Bredouiller*.

Peut être *Anucher* dérive-t-il de *hucher* (appeler, parler haut, etc ) et de *Ani*, béquilles (patois du marais vendéen (*Anille*) et du pays Gallo) ; ce qui voudrait dire : « *parler*, avec des *béquilles*, *comme on marche*, c'est à-dire en trébuchant » ?

On sait qu'*Ani* dérive d'*Anilis*, qui, en latin, veut dire « vieille femme », mais *Hucher* vient du gaulois. Le mot ainsi compris serait hybride.

Dès lors *Anucher* doit signifier, en réalité : « parler comme une vieille femme ».

Mais on pourrait aussi admettre le radical *Ana*, préfixe du genre ἀνω (grec), *en haut*.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

**La Codaqui** (LXXXII, LXXXIII, 121, 275, 370 ; (LXXXIV, 76, 221). — La Codaqui est une vieille chanson pas trop convenable, dont le refrain, écrit moitié en français et moitié en un patois méridional, ou en mauvais italien, a sans doute été chanté, sans le comprendre, par les parisiens

Voici ce refrain, sauf le dernier mot, que j'ai oublié, mais qu'on devinera sans doute :

« C'est la *Coda qui*,
« C'est la *Coda quà*,
« C'est la *Coda qui* sempre mi, . »

D'où le titre de la chanson.

Bien entendu, je m'abstiens de traduire ; je me borne à faire remarquer qu'en patois comme en italien, le mot *coda* a le même sens que le latin *cauda*, dans toutes les acceptions que ce mot peut prendre, y compris la moins convenable. (Voir Horace, Satires, livre II, sat. VII, vers 49).

UN SEPTUAGÉNAIRE.

—

**Coup de fusil** (LXXXIV, 239). — Action vivement exécutée et qu'on ne recommence pas.

Exemple : à la Bourse, un coup de fusil est une spéculation vivement menée, sur une valeur sans grand intérêt, mais qui semble vous offrir un léger gain inattendu. C'est une occasion qu'on saisit (j'allais dire au vol) comme on tire un lapin à la chasse C'est un coup de fusil.

En l'espèce, le « coup de fusil » a la même signification mais plus... féroce, plus actuelle. C'est un assassinat (au figuré bien entendu).

Dans ce bar, restaurant, meublé — et quoi encore — véritable coup de fusil, comme le dit si bien son propriétaire (qui n'ose dire coupe-gorge) le tenancier doit avoir souvent l'occasion d'obtenir de son client mis bien à point, un prix de fantaisie tel que celui-ci, soulagé, ne revient plus Il est mort pour la maison ; il a reçu le coup de fusil.

V. G.

*
* *

Dans le négoce havrais on dit souvent : « Il y a un beau coup de fusil à tirer » lorsqu'il se présente une affaire intéressante permettant de réaliser un bénéfice certain et immédiat.

Cette expression n'est certainement pas locale Elle ne figure pas, en tout cas, dans l'étude de l'abbé Maze sur le *Langage de la banlieue du Havre*, 1903.

P. S.

—

**Le Zodiaque lunaire** (LXXXIV, 196). — Il serait bon de voir si le *Zodiaque lunaire* ne figure pas sur le célèbre *Cadran solaire* du Lycée de Filles de Grenoble.

Il paraît que ce dernier présente un « Calendrier civil de la Lune », qui permet de calculer rapidement l'âge de cet Astre » et une « horloge nouvelle, qui donne les jours de la lune dans le monde entier. »

Mes souvenirs sont d'ailleurs trop vagues pour que j'insiste. J'ai simplement voulu rappeler l'existence de cet important monument, trop ignoré.

En tout cas, la Lune n'apparaît mélangée au Soleil qu'à l'époque *Historique*. Jusqu'à présent, je n'ai rien pu dépister pour ce qui concerne la Lune en *Préhistoire*.

MARCEL BAUDOUIN.

**Bains et étuves de Paris au moyen âge** (LXXXIV, 197). — Les Croisés avaient rapporté de Terre Sainte le goût des ablutions et au XIIIe siècle la mode s'en était répandue en France. Presque en face de la Croix du trahoir une rue dite *des Etuves* signalée par Guillot dans le Dict des rues de Paris, vers l'an 1280, conduisait à un établissement de bains chauds.

« De la rue Geoffroy l'Angevin »
« En la rue des Estuves vin ».
Guillot (*La Cité*).

DEHERMANN-ROY.

—

**Le cabaret Ramponneau** (LXXXIV, 139, 229). — J'ajouterai aux renseignements donnés par M. Henri d'Alméras, qu'une *grande Pinte* existait déjà à cet endroit en 1714. — Magny en était-il déjà propriétaire ? Le Plan Lacaille indique une maison avec la légende *Grande Pinte*, qu'il place rue des Porcherons, (rue St-Lazare), en face, exactement, le *chemin* des Porcherons, (Chaussée d'Antin). Au plan Lacaille, cette maison se trouve un peu à droite de la rue de Clichy, mais plus près de cette rue que de celle de la Croix blanche Il reste à savoir si ce plan est d'une exactitude topographique absolue.

Malgré la grande célébrité de Ramponneau, son cabaret des Porcherons était encore appelé la *grande Pinte de Magny* dans *l'Almanach de la Poste* de 1790.

ED. M. M.

*
* *

Sur un petit plan partiel (Archives nationales S. 241) on voit, au coin de la rue de Clichy, sur l'emplacement actuel du square de la Trinité, une maison à l'enseigne de la *Belle Chopine* mesurant environ 8 toises de façade sur la rue Saint-Lazare, puis ensuite la maison ayant pour enseigne la *Grande Pinte*, ayant 13 toises de façade.

La notice qui accompagne ce plan nous apprend que ces deux maisons ont été construites par Claude Chabot qui avait acquis les terrains en 1688. Les deux propriétés furent adjugées par sentence de licitation du 14 juin 1724, sur Marie-Anne Blondeau, veuve en premières no-

ces de Claude Chabot et ses autres héritiers. La *Belle Chopine* fut adjugée au sieur Antoine Le Tellier, et la *Grande Pinte* à Elisabeth Davignon, veuve de Jacques Magny. Les enfants de la dame Magny, vendirent le cabaret de la *Grande Pinte* à Jean Ramponeaux le 12 décembre 1772. Voici la déclaration qu'en fit le fameux cabaretier au terrier de Saint-Germain-de-l'Auxerrois :

Jean Ramponneaux, cabaretier, et Barbe Georges, sa femme, déclarent être propriétaires d'une maison appelée la Grande Pinte rue Saint-Lazare, vis-à-vis la Chaussée d'Antin, consistant en un corps de bâtiment élevé de deux étages dont un en mansardes, ayant sa façade sur la grande cour .. Petite cour sur la rue pour entrer dans ledit corps de logis. Un grand salon vis-à-vis ayant sa vue sur ladite grande cour, avec grenier au-dessus. Un autre grand salon ayant cinq croisées de face sur ladite rue, caves et cellier sous icelui ayant leur entrée par la rue, puis à côte de la porte cochère, grand jardin planté d'arbres, serres, poulailler, écuries, tenant d'un coté, à droite en entrant au sieur Gérôme, à gauche aux héritiers Magny, par derrière au sieur Robert, par devant sur la rue.

La maison leur appartenant par acquisition faite devant Giraudeau, notaire à Paris, le 22 décembre 1772, de Pierre Magny, bourgeois de Paris, et Marie-Madeleine Duhamel, son épouse ; et de Pierre-François et Jacques Magny ; Marie-Louise Magny, épouse de Jean-Edme Dufour ; de Thérèse Henriette Magny, épouse de Baptiste Michel Magny, procureur au Châtelet ; et de demoiselles Marie-Anne, Madeleine, Geneviève Henriette Magny, toutes trois filles majeures. Tous propriétaires par testament de Elisabeth Davignon, veuve de Jacques Magny, leur mère et ayeule, à qui la maison appartenait par la déclaration passée à son profit le 28 juin 1724 par Millin, notaire, qui s'en était rendu adjudicataire par sentence de la Chambre des domaines le 14 juin 1724.

(Déclaration passée devant Me Peron, notaire, le 30 janvier 1773).

D'après ces documents, il y avait donc, sur l'emplacement du square de la Trinité, au coin de la rue de Clichy, une maison ayant environ 16 mètres de façade rue Saint-Lazare, puis le cabaret Ramponneaux occupait les 26 mètres suivants.

A côté, c'était la maison appartenant au sieur Gérome et ensuite une partie de la propriété de Jean André Vassel faisait l'encoignure de rue Blanche.

GASTON CAPON.

—

## Trouvailles et Curiosités

**Le blason d'Henry Murger.** — Les lettres d'Henry Murger à Léon Noël ont eu un sort bien singulier. Quelques-unes ont été publiées par les Trois buveurs d'eau, dans l'*Histoire de Murger*, mais beaucoup sont restées inédites et courent les collections d'autographes Celles que ses trois amis ont publiées l'ont été avec beaucoup de liberté. On a retranché les noms propres, édulcoré les passages poivrés et amalgamé plusieurs lettres en une seule pour faire un tout plus intéressant et sans trop de longueurs. Telle est le sort de la lettre que nous trouvons dans le *Bulletin de décembre 1921* de M. Noël Charavay et que nous reproduisons plus loin.

Si l'on s'en rapporte à sa date, elle est inédite mais les premières lignes jusqu'au mot *Gothique* se retrouvent dans une lettre publiée dans l'*Histoire de Murger* à la date du 15 juin 1844, p. 162. Le reste paraît inédit, Murger, qui avait, au dire des Trois buveurs d'eau, p. 112, de la propension à s'accorder de la noblesse, qui s'appelait lui-même le vicomte de la Tour d'Auvergne au temps, vers 1841-1844, où il demeurait dans la rue de ce nom, y donne son blason un peu compliqué. Il y affirme ses origines savoyardes comme descendant du duc Emmanuel-Philibert et, en même temps, il réfute les pointes de Léon Noël qui prétendait que ses armes étaient parlantes, constituées de deux raclettes sur champ de suie, l'enseigne d'un ramoneur. R. B.

Paris, 14 mai 44

Mon cher Noël,

Je ne te renvoie pas ta malle pour un motif dont tu seras content, j'espère. On va mouler d'ici deux ou trois jours le masque de *Christ* (1) et on t'en enverra une épreuve

(1) Jacques Desbrosses, le sculpteur, surnommé *Christ* à cause de sa bonté. Il était élève de David d'Angers et mourut phtisique à l'hôpital Saint-Louis, probablement dans

à laquelle on joindra un *Saint-Georges terrassant le dragon*, esquisse en terre cuite de *Christ* et quelques dessins originaux de lui. On prendra deux ou trois eaux-fortes de *Chien caillou* (1) et d autres dessins et deux sépias que va faire *Gothique* (2) en attendant qu il te fasse des aquarelles, car il n'est pas content qu'en ayant eu besoin tu ne lui en aies pas demandé. Parce que tu étais gêné une pareille question ne devait pas t'arrêter, dit-il. Aussi compte-t-il bien que tu ne t'imposeras aucune gêne pour celles qu'il va t'envoyer, s'il pensait le contraire, il ne t'en enverrait pas et serait fâché contre toi Voilà. Arrange toi pour faire patienter ton frere à l'égard de sa malle et en cas de besoin pressant prête-lui la tienne. Cet envoi ne peut tarder plus de huit jours et à mon sens, comme au sien je présume. Il est bon de ne pas manquer cette occasion. Je n'ai rien d'autre à t'apprendre que je n'ai encore vu personne Je commence mes courses demain et on me dit que Nadar est entré chez Ricard.

Ne m'oublie pas auprès de ta famille et remercie en mon nom ton père et ta mère de leurs bontés pour moi. Fais le mieux que je n'ai su le faire et en vérité, j'en ai honte.

Mille choses à Félis et Loiseleur et autres sans oublier ton frère qui tu serras *(sic)* la main Je ferai sa commission chez son oncle demain ou après.

Tout à toi,
HENRY MURGER.
19, rue du Cherche-Midi.

Ne sera pas reçue.
Lettre non parvenue.
France.

P. S. — Aimez, aimez la grenouille
Mais redoutez les crapauds

J'ai enfin retrouvé le blason de mes ancêtres Tu prétendais à tort qu'il consistait en deux raclettes sur champ de suie. C'était une erreur. En voici un croquis fidèle.

Tu vois que je suis marquis, que j'écartelle de sable et de sinople et que je porte le chevron de la maison de Garvord, comme le prouve le chevron sur sinople ; l'échiquier atteste héraldiquement les alliances de ma famille avec les Ventadours ; les annelets

indiquent à ne pas se méprendre que j'ai dans les veines du sang des Créquier et quant aux hermines elles m'apparentent par les femmes avec les Henriquez Benino de la maison de Castille et la souche des Hautvillar-Lestan, gens de robe du reste. Il ne me reste plus qu'à trouver les fleurons de la couronne ducale de mais (*sic*) ancêtres Emmanuel-Philibert. Je les chercherai, Maintenant, vil plebéien, médite sur ceci.

Monsieur Léon Noël
27, rue Jeanne d'Arc, Orléans.

—

## Nécrologie

—

### MAURICE SPRONCK

Un des maîtres du journalisme, M. Maurice Spronck, décédé le 29 novembre dernier, collaborait à l'*Intermédiaire*. La politique — il fut conseiller municipal et député de Paris — le disputait à la presse, pour laquelle ce parfait lettré marquait sa prédilection. Il appartenait à la brillante rédaction des *Débats* depuis de nombreuses années Il avait écrit à *La Liberté*, à la *République française*, à la *Revue des Deux-Mondes*. Il est mort deux heures après avoir achevé son dernier article au *Gaulois*.

C'était un esprit éminemment distingué, un écrivain de grande race, qui avait, au plus haut degré, la curiosité de tous les problèmes d'érudition et d'histoire, mais si discret et si modeste que nos collaborateurs n'apprendront sans doute que par la douloureuse nouvelle de sa mort, qu'il fut des leurs sous les initiales M. S.

---

l'hiver de 1823-1824, c'est à cette occasion que Murger écrivit la *Lettre à un mort* :

Depuis le jour d'hiver où par un ciel en deuil,
On creusa devant nous pour ton pauvre cercueil
Une couche de terre humide
Et ...

(1) *Chien-Caillou*, c'est Rodolphe Bresdin le graveur original, ami de Champfleury.
(2) *Gothique* c'est Léopold Desbrosses.

*Le Directeur gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand Montrond, Imp. CLERC-DANIEL.

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Décembre 1921

N° 1549

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆUQE

*Cherchez et vous trouverez*

SINGULA LEGENDO

*Il ne faut entr'aider*

N° 1549

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

329 330

*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Les funérailles de Charles-Quint.** — Un collaborateur nous adresse cette question posée déjà (XVII, 97, 158). Nous ne voyons qu'intérêt à la poser à nouveau : depuis 1884 — voilà près de quarante ans — peut être a-t-elle avancé. On a répondu alors bien brièvement (deux réponses) en renvoyant au livre de Mignet. *Charles Quint, son abdication son séjour et sa mort au monastère de Yuste.* L'historien tient la légende de Charles-Quint assistant à ses funérailles pour irréelle.

On renvoie aux Lettres inédites publiées par M. Gachard. (Bruxelles 1854), qui examine la tradition. il met en doute les récits des religieux du couvent qui ont accrédité cette version, sur laquelle les officiers de Charlemagne sont restés muets.

De nouvelles précisions documentaires, irréfutables, s'ajoutent-elles à ces discussions ?

C'est, croyons-nous, de cette manière qu'il faut poser la question si nous ne voulons pas nous répéter, comme on nous le reproche quelquefois, et avec raison.

—

**Champigny.** — En échange de quelle terre Gaston d'Orléans céda-t-il, en 1635, celle de Champigny à Richelieu ?

P. J. HENRY.

—

**Urfé, Provençal ?** — La *Revue des Deux Mondes* révèle que Rostand discourut, à l'Académie de Marseille, sur deux romanciers Provençaux, Zola et Urfé. M. Ripert note d'ailleurs que le second ne doit que son bavardage enrubanné à la Provence, étant de *race Savoyarde.*

Bah ? Je croyais Zola de race paternelle Vénitienne, maternelle Beauceronne. Enfin, il a bien séjourné en Provence. Mais Urfé ? Urfé qui commence l'*Astrée* par un hommage à son Forez. Notez que le Forez est pays d'*oui*, et que s'il est aux confins du droit écrit, il est de taille personnelle, et relève du Parlement de Paris.

S'il n'est pas prouvé par titres que les Urfé, perchés au nord-ouest des monts du Forez, tirant vers le Bourbonnais et l'Auvergne, soient de souche germanique comme tant de grandes races médiévales, on serait bien en peine de les trouver Provençaux. On les voit se croiser de sang Auvergnat, Lyonnais, Bourguignon, Bressan, Angevin, et enfin s'allier à la maison de Savoie, ce qui ne saurait encore faire d'Honoré, par sa mère, un Savoyard. Son aïeule maternelle, Lascaris, suffit-elle donc à le faire Provençal ? A ce compte, il serait aussi bien normand, et d'avantage si l'on établit les quartiers. Il est né à Marseille, soit. Il eut pu naître à Paris. De son aveu, son enfance est Forézienne. Il étudie en Vivarais, combat en Forez, s'y marie, s'habitue en Bugey, voyage en Savoie et ne s'occupe guère de la Provence. En dehors du quartier Lascaris et des raisons littéraires discutables, sur quoi se fonde cette annexion un peu exagérée ?

SOULGÉ.

—

**Colons de la Martinique et de la Guadeloupe.** — Beaucoup de Cadets de l'Agenois et du Bordelais allerent s'établir « aux Iles » au XVIIIe siecle. Où pourrais-je trouver les ouvrages faisant connaître les noms, les alliances, les généalogies ou encore des notes d'état-civil concernant cette petite France ?

QUAMVIS.

—

**Les Syndics de Genève.** — Quels étaient en 1591 (exactement le 7 mai) les quatre syndics de Genève ?

P. J. HENRY.

—

**Josse-Beauvoir (Auguste-Guillaume)** — Je fais appel aux souvenirs des collaborateurs vendômois de l'*Intermédiaire* pour avoir des renseignements sur la famille d'Auguste Guillaume Josse-Beauvoir, mort à Vendôme le 15 avril 1853 et qui fut député de cette ville de 1815 à 1827. Je commence par dire que j'ai sous les yeux, le « Dictionnaire du Vendômois, par St Venant » et le « Dictionnaire des parlementaires français, de Robert ».

Je désirerais savoir :

1° Qui épousa Josse-Beauvoir et ce que devint sa fille ; car contrairement aux indications données par St-Venant, j'ai des raisons de croire qu'il eut une fille qui contracta alliance.

2° Le nom de ses frères et sœurs et de leur postérité éventuelle ;

3° Quelles étaient les armoiries de cette famille, à supposer qu'elle en eût ;

4° Quelle était la situation sociale de la famille avant la Révolution ?

UN BELLIFONTAIN.

—

**Henri Bidé de Pommeuse.** — L'*Annuaire de la noblesse de France*, 1900, p. 179, dit qu'il était capitaine de Chevau légers au régiment de Beauvau, en 1697. Où trouver des renseignements sur lui et sa famille ? Il aurait été, toujours d'après la même source, petit fils d'Etienne Bidé et de Marguerite Aubron. La famille paraît avoir habité l'Anjou à cette époque. Ne s'appelait elle point tout simplement *Bidet*, nom que je trouve en des actes du temps ?

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

**Comte de Bourdeille, seigneur de Brantôme** (LXXXIV). — Il y a quelques années, dans une de ses études parues dans la *Revue des Deux Mondes*, le vicomte G. d'Avenel a raconté tout au long l'histoire des mutations de la seigneurie de Bourdeilles.

FONS GOMBALDI.

—

**Chiesa (Famille della).** — Je pense que, sans enfreindre nos sages règles de prudence et de courtoisie, on peut poser cette question : Quel rapport y a-t-il entre l'ascendance du Pape actuel et N... della Chiesa di Rodi, marquis de Cinzano, comte di Rodi, qui eut l'autorisation d'un titre imperial en 1812 ?

L'*Armorial du premier Empire* de Révérend, d'où c'est tiré (II, 126) dit que ce major géneral de cavalerie fut « pere du baron de l'Empire ci-dessus » Or ni au C ni au D, dans les deux series des titres, je n'ai su trouver ce baron.

Il serait intéressant de le retrouver et de connaître les services que lui et son père ont pu rendre à la cause française en Italie Je recommande aussi cette question aux *domande* de la *Rivista Araldica*, si

bien dirigée par le comte P. F., un de nos excellents collaborateurs.

SAINT SAUD

—

**Delanoue.** — Je possède un in 8°, *Napoléon Bonaparte*, drame en six actes, par Alex. Dumas, Paris, chez Tournachon Molin 1831.

Le feuillet de garde porte la mention suivante d'une écriture du temps :

*Offert par l'un des auteurs à Madame Vanclin*

(Signé) *C. Delanoue.*

Quel est ce C. Delanoue ? Est-il déjà connu comme collaborateur de Dumas ?

SAINT-MALC.

—

**Du Moulin de Fontenay.** — Quels sont les père et mère de Denis du Moulin, seigneur de Fontenay, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, marié à Marie de Courtenay, puis veuf, évêque de Toulouse, et enfin de Paris en 1439 ? Cette famille aurait porté, paraît il, *d'argent à la croix ancrée de sable.*

OURS D'AQUITAINE.

—

**Geoffroy, orfèvre ? à Paris.** — Tous renseignements sur cet artisan, bourgois de Paris, seraient reçus avec gratitude. Il avait épousé Mlle Chéron, fille de Barthélemy Chéron, marchand et de Jeanne Prignet et était décédé avant 1755.

H. B. D.

—

**De Ingelnheim.** — Pourrait-on me renseigner sur cette famille allemande (probablement de Mayence ou de la région) dont un membre : Jehan de Ingelnheim, combattant au service de la France, fut tué en 1562 en assiégeant Le Havre occupé par les Anglais ?

P. S.

—

**J. C. dessinateur.** — En bas d'un remarquable dessin à la plume représentant Napoléon Ier au milieu d'une bataille, je lis :

D. p. J. G. à Bellenger

C'est à-dire donné ou dédié par J. G. à Bellenger. Les trois frères Bellenger, peintres, graveurs et dessinateurs sont nés en 1847, 1848 et 1849. — Quel est ce peintre, leur ami, dont le nom a pour initiales J. G. et qui a pu dédier ou donner à l'un d'eux une de ses œuvres ?

E. J.

—

**Famille Montz** — Un intermédiariste pourrait-il me donner la descendance de Jacques Montz, né vers 1688 à Labastide, en Béarn, négociant à Bayonne de 1700 à 1747, puis banquier a Paris, où il se maria avec Mlle Vermenoux, dont il eut des enfants et auxquels il laissa en 1766 une importante fortune ?

AURIBAT

—

**Nays, Naïs, Neys.** — On désirerait savoir :

1° S'il y eut des Nays, Naïs ou Neys qui s'expatrièrent à la Révocation de l'Edit de Nantes.

2° Si Dominique Nays, Naïs ou Neys, né en 1753, maître cordonnier à Bordeaux, habitant la paroisse St-Michel et marié à Duras (Lot et Garonne) venait d'Allemagne.

3° Si ce Dominique Nays, Naïs ou Neys avait quelque lien de parenté avec les de Nays, Naïs ou Neys de Béarn.

AURIBAT.

—

**Noël, dessinateur.** — On lit dans le *Journal Politique* de janvier 1771 :

Un jeune dessinateur, nommé Noël, âgé de 18 ans, qui avoit accompagné l'abbé Chappe en Californie, et qu'on avoit cru mort d'après les premières relations qu'on a reçues, est de retour ici, et a rapporté plusieurs tableaux et dessins de différens genres, qu'il a faits d'après les objets les plus intéressans qui l'ont frappé dans son voyage.

Que sait-on sur Noël et ses œuvres ?

SIMON.

—

**Famille Pincevoir.** — J'ai trouvé dans un grenier tous les titres de la famille de Pincevoir nommée parfois Dumoulin de Pincevoir ou de Pincevoir de Dumoulin.

Cette famille fixée en Agenais dès la fin du XVIe siècle se fixa à la Martinique ou à la Guadeloupe quelques années avant la Révolution. Est-elle encore représentée ? Avec plaisir j'offrirais ces titres à un descendant direct.

QUAMVIS.

**Armoiries : d'azur à trois tourteaux.** — Sur un livre de 1536 : *d'azur à 3 tourteaux de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle éployée* ; couronne de marquis.

SIMON.

—

**Armoiries de l'Abbaye de N. D. de Bohéries.** — Un Intermédiairiste pourrait-il me donner les armoiries de l'Abbaye de Notre-Dame de Bohéries, près de Guise (Dép. de l'Aisne, ancien diocèse de Laon) ?

Dr R.

—

**Usurpateurs de noblesse en Bourgogne.** — Le tome XXXII de la Collection de Bourgogne, à la Bibliothèque Nationale, contient une liste « d'usurpateurs de noblesse » en Bourgogne, sans autre indication. Je fais appel aux collaborateurs plus versés que moi dans l'histoire de cette province pour déterminer d'après les quelques noms qui suivent pris au hasard dans la liste, si celle-ci se rapporte à tout le XVIIe siècle, ou si elle a été établie à la suite d'un édit de réformation de la noblesse, et dans ce cas la date de cet édit.

On relève les noms de :

Pierre le Compasseur, seigneur de La Motte.

Jean de Cluny, lieutenant-général au baillage de Dijon.

Claude Lessoré, sieur de Sainte-Foy, paroisse d'Escolives.

Melchior du Voigne, demeurant à Auxerre.

Isaac-Guy de Montchauvaut, sieur des Dames et de Santigny.

Anthoine de Montrichard, demeurant à La Brosse.

Pierre Rémond, sieur de Saussay, demeurant à Montbard.

François de Bèze, sieur de Peigne, baillage de Montcenis.

Jacques de Bien, sieur de la Vallée, demeurant à Girolles.

Jacques de Foudriat, seigneur d'Annet.

Dominique Triboullé, sieur de Périgny, demeurant à Auxerre.

Nicolas Triboullé, lieutenant-criminel au baillage d'Auxerre.

Alexandre Pampelune sieur de Liney et Genouilly.

Pierre Anthouard, demeurant à Noyers.

Lazare de la Fosse, sieur de la Vaire, baillage d'Avallon.

Guy de Chaugy, demeurant à Montôt.

Jean de la Môle, sieur de Villiers.

MONS.

**Une reliure d'une édition originale de Bossuet, aux Armes royales du Dauphin (1694).** — Un exemplaire dans sa première reliure bien conservée, en veau marbré, dos orné et m'appartenant, des *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, par Jacques Bénigne Bossuet, Evêque de Meaux. Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Mgr le Dauphin, A Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, 1694, 1 vol. in-12 de 4 feuil. non chiffrés, pour le titre et la table et 152 pp (Epaisseur du volume : 15 mill.), est orné, au bas de son dos, des Armoiries du Dauphin, frappées en or (Dimension : Haut. 14 mill. sur Larg. 17 mill.) Ecu chargé d'un Dauphin surmonté de la couronne des Princes du sang.

Cette particularité d'ornement royal fut-elle appliquée à tous les exemplaires de cette édition spéciale, reliés en veau comme l'est celui ci, ou mon exemplaire, ainsi orné, ne serait il ici, qu'une simple et unique exception ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Timbre de collection C. G. J.** — Un aimable confrère pourrait-il me dire à quelle collection appartient un timbre formé par un O rond renfermant un C, un G et un J retourné presque de sa dimension, avec tout à fait au centre B A E. Est-ce le monogramme de la collection du cardinal Fesch ?

E J.

—

**Henri II, roi de Navarre en 1577.** — Une pièce d'argent, vue par moi chez un ami, porte l'inscription «Henricus II D. G. Rex Navarre», (?) D. B. Et au revers : Gratia Dei sum 1577.

Les ouvrages que j'ai à ma disposition ne citent pas en Navarre de roi de ce nom régnant en 1577.

Quel est cet Henri II, roi de Navarre ?

MARIUS DU HAULT VERGIER.

—

**Portrait du XVIIe siècle à identifier.** — Il s'agit d'une toile ovale de 1 m. 20 dans le plus grand axe représentant un portrait d'homme aux traits fins et distingués portant une légère mousta-

che et la royale. Il n'a pas été rentoilé. Il porte au dos ces quelques lignes fort effacés, ainsi disposées :

F. le dix^me Aoust
1678
âgé de 22 ans

puis un nom :

Hayouer ou Harouer ou Harouet.

J. R. DE M.

—

**Meurtre commis sur la scène ? Lithographie romantique à déterminer.** — Je possède une lithographie in 8°, non signée, paraissant dater de 1830, et représentant une scène de drame. Un seigneur barbu, ayant l'aspect d'un tyran de mélodrame, vêtu d'un costume Renaissance en velours noir, portant un collier sur la poitrine et coiffé d'une toque à plume, se tient debout, un poignard à la main, et contemple, en roulant des yeux féroces, un jeune homme, à moitié étendu sur le plancher et à moitié appuyé sur le siège d'une sorte de trône armorié placé au premier plan. Le côté droit de la scène est occupé par une succession de fenêtres ogivales, et, sur les degrés d'un escalier qui s'entrevoit dans le fond du décor, une silhouette de moine agenouillé semble prier.

Mais ce qui est particulier, c'est que tous les spectateurs, et même les musiciens de l'orchestre, paraissent terrifiés. Dans une baignoire, une jeune femme, à ferronnière et à manches à gigot, joint les mains d'un geste d'epouvante tandis que, dans une avant-scène, un spectateur, debout, désigne du doigt le jeune homme poignardé aux occupants d'une loge voisine. Il semble qu'un vrai drame vient de se jouer sur la scène et que le personnage principal, emporté par son jeu, ou mu par un sentiment de vengeance, a réellement transpercé son antagoniste ; un trait horizontal, perceptible sur le côté gauche du pourpoint de ce dernier et ayant l'apparence d'une blessure, paraît justifier cette hypothèse.

Peut être pourrait-on ne voir dans l'attitude du public qu'une émotion parvenue à son paroxysme par suite d'une situation exceptionnement dramatique, si cette émotion n'était partagée par les musiciens de l'orchestre, dont l'un, abandonnant son instrument et son indifférence professionnelle, se dresse du côté de la scène en esquissant avec la main un geste de stupéfaction et d'horreur.

Est il arrivé, dans l'histoire du théâtre romantique en France ou à l'étranger, qu'un acteur ait poussé le réalisme scénique jusqu'au meurtre d'un de ses camarades ? Quel serait, d'autre part, l'auteur de la lithographie qui représente cet événement ?

G. P. M.

—

**La pendule aux trois Parques de Ch André Boulle.** — Je possède une copie d'environ 1868 de la célèbre pendule de Boulle dite « aux trois Parques ». Le fond en cuivre avec incrustations d'écaille. On sait que tous les meubles de cette catégorie se faisaient en double exemplaire : le fond de l'une servant aux inscrustations de l'autre. Ma copie doit posséder quelque part son double en fond d'écaille, lequel a un peu plus de valeur que la mienne.

Je me suis laissé dire que l'un des originaux de Boulle avait été détruit dans l'incendie du château de St Cloud, causé par les obus allemands en 1870-71. Est-ce exact ? Et pourrait-on me dire où se trouverait actuellement l'autre double de l'original ? Cette pendule avait été exécutée pour le palais de Versailles, et son balancier est constitué par un immense soleil.

ALDE.

—

**Fondateurs des prix décernés par l'Académie.** — Quelques uns d'entre eux sont connus de tous : Thiers, Guizot, le baron Gobert, Montyon, Jules Janin, Emile Augier, François Coppée, etc.

Mais les autres ? Où trouver l'histoire de Bordin, d'Arcachon-Despérouses, de Botta, de Jean Reynaud, de Monbinne, de Loirac, de Broquette Gonin, de Saintour principalement dont les donations multiples sont allées à presque toutes les sections de l'Institut ?

Que de lauréats doivent leur profonde reconnaissance à ces bienfaiteurs, dont ils voudraient savoir autre chose que le nom.

E. X B.

[Les réponses devront être rubriquées au nom des fondateurs et séparément].

**Les sources de Lafontaine pour les Fables.** — La Fontaine a emprunté certains de ses sujets pour les fables à divers auteurs, et surtout à Esope. Quels ouvrages l'ont alimenté ? Existe-t-il une étude critique de ses sources ? V.

—

**Ramble, ramblet.** — D'où viennent les noms de *ramble, ramblet*, donnés à certains *Rumex* ; en Provence, l'on dit *renébré* pour désigner une espèce du même genre.

R. P.

—

**Les romans de cape et d'épée.** — Où pourrait-on trouver un ouvrage ; écrit en français, qui traite de l'histoire des romans de cape et d'épée d'une façon approfondie ?

E. LATHAM.

—

**La collaboration de l'abbé Constant.** — Pourrait on indiquer les journaux, périodiques et quotidiens où l'abbé Constant aurait collaboré, soit sous son nom A. L. Constant, soit sous son pseudonyme Eliphas Lévi (1830-1875) ?

P. R.

—

**« Amor epilepsia Brevis ».** — Cette opinion sur l'amour que l'on attribue à Hippocrate, est-elle bien de lui et dans lequel de ses ouvrages se trouve-t-elle exprimée ?

M. R.

—

**Achèvement des « Souvenirs du comte Apponyi » et du « Journal de Balabine ».** — En janvier 1916, j'avais écrit a notre éminent et regretté confrère Ernest Daudet pour lui signaler dans les *Souvenirs du Comte Apponyi*, édités par ses soins, quelques inexactitudes, et, particulièrement, un plagiat consistant dans la reproduction presque textuelle d'un récit de la Descente de la Courtille » publié dans *le Livre des Cent-et-Un* par Auguste Luchet. A cette occasion, je m'étais permis de lui demander s'il avait l'intention de donner bientôt la fin des *Souvenirs* du jeune secrétaire de l'ambassade impériale.

Dans sa réponse, rédigée en termes fort aimables, Ernest Daudet avait bien voulu me faire savoir que certains travaux urgents, auxquels il était alors occupé, ne lui avaient pas encore permis de terminer la publication des *Souvenirs* en question.

Sait-on si la famille d'Ernest Daudet se propose, dans un avenir plus ou moins proche, de réaliser l'intention que la mort n'a pas permis à son vénéré chef de mettre à exécution, et aussi de faire paraître la suite du *Journal* du secrétaire russe Balabine, dont le premier volume seulement a été publié ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**L'infortuné Florentin (1729).** — Connaitrait on le nom de l'auteur de ces deux élégants petits livres, aux titres rouges et noirs, ornés d'un frontispice gravé, dans le genre d'Eisen, « l'Inconstance attire le Malheur et la Fortune », reproduit dans les deux volumes, et de six jolies vignettes hors texte, sans nom de dessinateur ni de graveur : *Les Avantures de l'infortuné Florentin, ou l'histoire de Marco Mario Brufalini, avec figures.* A Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1729. Et se vend à Paris chez Briasson. 2 vol. pet. in-12 de 13 feuillets préliminaires, non chiffrés, 203 et 191 pp. Petit roman d'amours, non ordurier, nulle part mentionné, ni dans Barbier (1872), dans de Manne (1868) dans leur supplément de Gustave Brunet (1889), ni dans le Guide Cohen (5e édit. 1886), pas plus que dans son supplément d'E. Crottet (1890).

L'ouvrage renferme, intercalé dans sa disposition typographique, un curieux petit Catalogue alphabétique, de 13 p. p. petit texte, des Livres nouveaux qui se trouvent à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

**Une vieille satire.** — Les élèves de rhétorique de Sainte-Barbe en 1865 — ce n'est pas d'hier — se passaient la copie d'une satire antireligieuse qu'ils apprenaient par cœur et qui commençait, je cite de mémoire :

Si j'allais en Judée, assurément, docteur,
J'irais pour y chercher le fouet du Rédemp- [teur,
Le fouet dont il chassa, pour nous donner [l'exemple,
Les marchands accroupis qui vendaient dans [le temple.

Cette satire fait partie d'un petit volume qui a été réédité autrefois par Léo Taxil sans nom d'auteur, sous le titre de : *Sermon de mon curé* (Paris 1880).

Pourrait-on connaître l'auteur de cette poésie — si l'on peut dire, — et qui doit être de la fin du règne de Louis Philippe ?

D

—

**Un mot de Gœthe sur les Prussiens.** - Où se trouve cette phrase prêtée à Gœthe : « Les Prussiens sont des brutes, *quand ils seront civilisés, ils deviendront féroces ?* »

Dr A.

—

**Une musulmane au couvent.** — Dans son numéro 11 du 15 juin 1880, la *Gazette anecdotique* reproduit sous ce titre un récit mystérieux et romanesque qu'elle a trouvé dans l'*Evénement* et que ce journal déclare être une histoire absolument authentique.

A l'époque où il avait à peine 20 ans, le comte de Chambord aurait été à Venise l'amant heureux d'une marquise de B... Un soir qu'il se rendait à un rendez-vous, il trouvait un homme assassiné ; c'était un Turc, descendant en droite ligne de Mahomet, qui était ou avait été aussi l'amant de la marquise dont il avait une fille. La marquise avait fait assassiner l'homme, en attendant de faire assassiner l'enfant dont elle voulait se débarrasser. Ce Turc eut la force de recommander au prince son enfant et de lui faire promettre de l'élever dans la religion musulmane.

Fidèle à sa promesse, le comte de Chambord envoya l'enfant en France et la confia à des religieuses dont le couvent se trouvait près d'Auxerre, et où elle put s'élever, paraît-il, en toute liberté dans l étude du Coran. En quittant les religieuses, la jeune fille vécut auprès du prince jusqu'au jour où « l'Empire fit tomber le comte de Chambord dans un guet-apens auquel il échappa, mais où sa fille adoptive reçut une balle dans la cuisse. Un jeune médecin la soigna, l'aima et devint son mari ». Elle serait morte en 1880, après une longue et douloureuse maladie.

Telle est cette histoire qui présente de telles invraisemblances que j'ai tout d'abord hésité à la soumettre aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. Je m'y décide, néanmoins, et demande quel degré de créance il convient d'accorder à ces révélations dont l'auteur assure avoir eu sous les yeux les preuves de la véracité et avoir été autorisé à les raconter quand et comme il lui conviendrait.

*L'Evénement* donne, d'ailleurs, le nom de l'enfant de Venise, qui serait devenue Mme Gérard, femme du docteur Gérard, de Beauvais.

G. P. M.

—

**La Foire de Bezons à Paris.** — Je lis dans un guide parisien de 1754 :

Août, le dimanche, dans l'octave St-Fiacre, on va se promener dans une des allées des Champs-Elysées, où se tient une foire appelée la *foire de Besons*. Il s'y rend beaucoup de monde en carrosse et à pied ; on y voit des masques et l'on y loue des chaises.

D'autre part, le *Journal de Paris*, (année 1780) nous apprend qu'aux approches de la foire de Bezons, un usage séculaire mettait en rumeur les habitants du quai de Gèvres et ceux des Ponts au Change et Notre Dame, lesquels habitants, organisaient, à cette occasion, un formidable charivari nocturne, qui se prolongeait environ une semaine.

Cette foire parisienne de Bezons et celle du *village* de Bezons, avaient lieu le même jour, et ne duraient que ce seul jour. Quel rapport y avait-il entre ces deux « assemblées » ?

THOMAS L'AGNELET.

—

**Les Romans anti-militaristes.** — Dans un article du *Journal du Peuple*, Séverine parle avec son enthousiasme pour tout ce qui est révolté, de divers romans qui furent poursuivis pour insultes à l'armée. La liste qu'elle donne est des plus incomplètes. Dans un intérêt de bibliographie littéraire, il serait intéressant d'avoir la liste complète de ces romans pousuivis ou condamnés.

Il ne s'agit ni d'approuver ni de combattre tels ou tels ouvrages, mais de dresser un bilan.

J.

# Réponses

—

**Armoiries de la France** (LXXXI à LXXXIII; LXXXIV, 243). — Sur le terrain *héraldique pur*, la France actuelle peut-elle avoir *des armoiries* ? Parlons-en :

1° Pourquoi avait-on des Armoiries ? — D'abord, pour se faire reconnaître dans les batailles, où tous les chefs étaient couverts et masqués de fer. Ces « blasons » furent ensuite sculptés et peints sur les châteaux et même sur les meubles des seigneurs et des riches ; car les manants parvenus — et non nobles — avaient eux aussi leurs *blasons*, assez souvent très beaux et *très purs*, puisqu'ils étaient composés et dessinés par les meilleurs « rois d'armes », largement payés.

Cette *nécessité* de guerre a disparu aujourd'hui. Nos regiments ont des *drapeaux* ; ils n'ont plus *d'armoiries*. Mais on pourrait fort bien en dessiner encore, selon les *lois inflexibles du Blason*.

2° Quelles armoiries *nationales* pourrait-on donner à la FRANCE ?

En suivant les lois et usages du Blason pur, on devrait attribuer à *la France* un écu composé de toutes les Armes des provinces dont elle est formée ; — comme sont donnés aux grandes familles historiques des *blasons* composés d'une juxtaposition de tous ceux dont les possesseurs sont entrés, comme ascendants successifs, dans la famille du dernier titulaire.

Nous aurions ainsi une belle pièce d'orfèvrerie émaillée, curiosité de musée, à peu près indéchiffrable à l'œil nu d'une certaine distance, ce qui est contraire aux nécessités élémentaires du Blason.

Vous vous demandez, cher M. D., s'il ne faut pas, tout simplement, « reprendre *l'écu fleurdelysé ?..* » Mais ce serait une erreur historique !

En effet, je vous le rappelle, la *fleurdelys* n'est pas une *fleur*. C'est le fer de l'ancien javelot des Gallo-Romains, *une lance armée de deux crochets*, avec sa douille découpée. Beaucoup de vieilles familles — sans être royales — l'ont porté dans leurs blasons de la bonne époque. Nos premiers rois, sur leurs médailles, se sont fait représenter avec ce javelot à la main, en guise de sceptre. Mais c'est Louis VII (le Jeune), en 1137, qui le *premier fleurit* son écu d'armes et ses caparaçons d'un semis de *fleurdelys* (un seul mot invariable). Les latinistes contemporains appelaient ce roi *Ludovicus Florus*. D'où le verbe *fleurdelyser* et le mot *fleurdelys*, *flor de Loys*. (On ne saurait trop répéter que la *fleurdelys* n'a aucun rapport avec la *fleur du lis de jardin* !).

Charles V, en 1364, remplaça le *semis de fleurdelys* par *trois fleurdelys seulement*. Et dès lors, nos rois portèrent l'écu : *d'azur à 3 fleurdelys d'or* Les villes qui se soumirent au roi de France ajoutèrent ces Armes à leur *chef*. Celles qui (comme Paris) furent cités royales avant 1364, semèrent ce chef de *fleurdelys sans nombre*, au lieu de les réduire à trois.

Mais, à partir du jour où *la Nation* ne se confond plus avec le *Roi*, l'Ecu d'azur aux trois *fleurdelys d'or*, Armes *du Roi de France*, n'est plus celui de la *France*. Donc la France actuelle ne saurait avoir pour Armes le *blason* de ses anciens rois.

Ne pourrait-elle avoir celui de *son drapeau tricolore : tiercé en pal d'azur, d'argent et de gueules* ?... Pourquoi pas ?... Mais ceci n'est plus de l'Héraldique ! C'est une application *moderne* des lois du Blason à un emblème militaire et *national*, que les Blasonneurs du XII° s. n'avaient pas prévu.

Donner à la *France* un *faisceau de licteur* pour armoiries serait encore une *erreur héraldique*. Cet attribut n'est qu'un *ornement extérieur*. Peut-être l'a-t-on, aux mauvaises époques, introduit dans le champ de l'Ecu. Mais il n'a rien de caractéristique, ni de *national* ; d'ailleurs il serait plutôt romain !

Quant à « un champ tricolore fleurdelysé », il constituerait une contradiction flagrante, l'almalgame de deux contraires historiques. Louis-Philippe, *roi des Français*, aurait, à la rigueur, pu le faire graver sur ses voitures et sa vaisselle plate !

Alors, quelles *Armoiries* donner à la *France* actuelle ? — Je n'en sais rien ! Peut-être faudrait-il réunir un congrès d'héraldistes, qui fixerait un *emblème caractérisé*, très simple, reconnaissable de loin, surtout pas du tout *naturalisé*. Un vote du Parlement promulguerait une loi d'Armes *officielles* (comme le faisaient jadis les hérauts d'armes du Roi) et la

*France* aurait ainsi ses *Armes Héraldiques*. Mais le Parlement s'en moque bien !

D'ailleurs, où sont-ils, les *héraldistes* français sachant encore un peu de Blason ? Balzac est mort, et Pol Potier de Courcy et Gourdon de Genouillac (démarqueur ignorant du P. Menestrier). Il n'y a même plus de cours d'*Héraldique pure* à l'Ecole des Chartes, faute d'avoir trouvé un héraldiste issu d'elle !

Et c'est à peine si je connais parmi nous un blasonneur sachant à peu près son métier, — un seul ! P. B. GHEUSI.

*
* *

Un vieux pays comme la France adoptant des armoiries de fantaisie au XXe siècle ? Non.

Tout tripatouillage compromis serait pitoyable.

Il n'y a pas à hésiter : les lys ou rien. Or les lys, même sous l'ancienne forme du *semé de France*, la foule n'en connait plus que des calomnies, et ne comprendrait plus leur réapparition. Les lys sont répudiés ; la France n'a, ni ne peut avoir, d'armoiries. J'ajoute qu'elle s'en passe : il n'y a pas de pays moins héraldisant. L'aristocratie est chez nous, dans son ensemble, d'une ignorance sereine en l'espèce.

J'ai vu par corps vingts gentilshommes sans aucune notion de leur propre blason. Et la plupart de nos actuels usurpateurs de noblesse n'ont que de plaisantes visions sur l'objet de leurs ambitieuses amours. SOULGÉ.

—

**Mal des Ardents** (LXXXIV, 236). — Voici quelques renseignements qui vous aideront à trouver les ouvrages les plus utiles à consulter concernant la nature et l'historique de cette étrange maladie.

Dans le livre des *Porteurs de la châsse de sainte Geneviève*, de l'abbé Pinet, on lit, p. 75 :

1130, le mercredi 26 novembre, Louis le Gros étant roi de France, Innocent II, pape, Etienne évêque de Paris, fut descendue la châsse de « Madame saincte Geneviefve » et portée processionnellement à Notre-Dame accompagnée de celle de saint Marcel, pour la maladie des « Ardents ». Cette affreuse maladie, à ce qu'il paraît, devait son origine à un dérèglement de mœurs. « Dieu, dit un vieil auteur, espandit son ire sur les coupables, les affligeant d'une ardeur extravagante et feu nuisible (qu'on appelle feu sacré) qui leur rongeoit misérablement les membres avec lesquels ils avoient failly, et lesquels ils avoient employés au service du diable ».

Le mal devint contagieux et épidémique et l'évêque voyant que tout l'art des médecins était impuissant, eut recours à la protection divine. Il ordonna des jeûnes, des prières publiques et comme la maladie continuait, il fit une procession solennelle en l'honneur de sainte Geneviéve. On alla chercher la châsse de la sainte à l'Abbaye, et on la porta en grande pompe à Notre-Dame au milieu d'un grand concours de peuple. Par le plus grand des miracles tous les malades furent guéris, hors trois incrédules.

L'année suivante 1131, le pape Innocent II étant venu en France, et ayant appris ce grand miracle, ordonna qu'on en célébrerait tous les ans l'anniversaire le 26 novembre par une fête qui prit le nom de *sainte Geneviéve du miracle des Ardents* et qui est restée depuis lors au calendrier de l'église de Paris ? L'église bâtie dans la Cité, sur l'emplacement occupé jadis par la maison de Sainte Geneviève, prit dès lors le nom de *sainte Geneviève des Ardents*. Elle fut démolie en 1747.

A consulter 1° *Acta Sanctorum*, autrement dit les Bollandistes, 3 janv. pp. 151 et 152, l'opuscule où est raconté le miracle ; cet opuscule a pour titre : *In excellentia B. V. Genovefæ... auctore alio anonymo ad S. Genovefam religioso.*

2° Manuscrits de la Bibl. Ste Geneviève.

130 (BB. I., in-fol. 39), fol. 6.

558 (H I., in-fol. 10), fol. 107.

1283 (BB. I., in-4° 33), 4, fol. 33.

1830 (H. I., in-4° 6), 4, fol. 34. *Histoire du miracle des Ardents*, il manque une page au commencement et quelques lignes à la fin.

3° Bréviaire de Paris ... « cum gravissima lues Franciæ regnum afflixit (sacrum ignem dixere), qua plurimi omnis ætatis et sexus, in pedibus, manibus, mamillis et genis exusti, cito consumabantur. Hi, adhibitis frustra medicorum remediis, ad Deum confugerunt... » EDOUARD PINET.

*
* *

On a publié sur les diverses affections englobées à travers les âges sous les appellations de *Mal des Ardents*, *Ignis Sacer*, *Feu St-Antoine*, plusieurs ouvrages et un grand nombre d'articles épars dans les revues médicales.

Le travail le plus sérieux que je connaisse sur ce sujet, tant au point de vue

historique qu'au point de vue médical, est celui que le Dr Ehlers, de Copenhague, a publié dans la collection « Encyclopédie scientifique des Aides Mémoires » de Masson, et qui a l'avantage de contenir une bibliographie extrêmement étendue.

Edward Ehlers. — *L'Ergotisme. Ignis Sacer. Ignis Sancti Antonii*, Paris 1896, in-16 (Cote de la Bibl. Nationale : 8° R. 10941). JEAN AVALON.

***

Dans l'*Encyclopédie moderne*, publiée en 1846 par Firmin Didot, se trouve un article sur cette terrible maladie sous la signature de A. Le Pileur, qui cite parmi les auteurs à consulter : L'abbé Tessier (*Recueil de l'Académie Royale de Médecine*) ; Sauval (*Antiquités de Paris* ; Frodoard (*Chronique*) ; Raoul Glaber ; Adémar de Chabanais et Mézeray ; Sigebert de Gemblours ; Hugues de Fleury ; Guy de Chauliac ; Ambroise Paré ; Fabrice de Hilden ; Ozanam. O'PORNY.

—

**La rue de la Poyat** (LXXXIV, 187). *Poyat* est synonyme de montée. A St-Claude (Jura) et à Fribourg (Suisse), on dit *la Poyat*, comme l'on dit, à Lyon, la *montée du Gourguillon*, de *la Grand' Côte*, etc. *Poyat* vient du latin *podium*, qui vient lui-même du grec πόδιον, pied, base. Le mot *podium* a pris ensuite les différents sens de *terre*, *éminence*, *montagne*, *colline*, et il est devenu le nom de nombreuses localités de la France et du Jura Bernois : *la Poyas* (Isère), *Poyat* (Ain, Isère, Rhône, Savoie), *le Poyet* (Isère, (Hte-Loire), etc. Il a donné le vieux français *peu pué*, *puy*, *puis*, le provençal *pueig*, *poig*, *puoi* *pueb*, *puech*, *peuch*, *pech*, *puje*, *puge*, *pouge*, *piech*, *piech*, l'italien *pioggio*. On connait les *Puy* d'Auvergne, les *Peu* ou *Pué* du Berry, les *Poy* de Suisse et les *Poël* du Dauphiné. Le collectif *podialum* est le pere des *pujols et poujols*, *poiseul* et *peseul*, *poisel* et *pesel*, *pusel*, *peuil*, etc. ; la corruption *pogium*, *pugium* a eu un diminutif *pogetum*, *pugetum*, qui a donné les *pougel*, *puget*, *pugey*, *pugy*, etc. ; enfin la corruption *posium*, *pusium* a donné les *pusel*, *puseau* *pusey*, *pusy*, *poisat*, *poisel*, *posel*, *pousey*, *pouset* par l'intermédiaire des diminutifs *posellum*, *pusellum* et *poselum*, *puselum*.

La Puyat, près d'Annecy et les *Puyats*, chemins escarpés du Dauphiné, ont la même origine. A. PICAUD.

—

**Qui a posé pour la « Psyché » du tableau de Gérard ?** (LXXXIII, 94) ; LXXXIV, 221). — Je dois tout d'abord exprimer ma gratitude à M. Victor pour les indications qu'il a bien voulu recueillir à mon intention sur la famille de Sampayo. D'après celles-ci, Mme de Sampayo, née Buffault, aurait eu trois fils, dont l'aîné, Oscar, aurait été officier dans l'armée française, et dont le second portait le nom d'Osborne.

Or dans son livre sur *Hortense Allart de Méritens*, Léon Séché raconte comment, en 1826, celle-ci, alors jeune fille et institutrice de la fille du général Bertrand, fut subornée par un jeune homme « issu d'une très ancienne et très illustre famille portugaise, dont il est fait mention dans les Lusiades. Il s'appelait le comte de Sampayo. Sa mère était une Irlandaise du nom d'Osborne ». Et Séché ajoute en note qu'un des frères de ce Sampayo fut lord Osborne (1).

Après quelques mois de liaison, Sampayo abandonna Hortense en la laissant enceinte d'un enfant qui fut nommé Marcus et qui, plus tard, fit de la politique bonapartiste et nationaliste. Sampayo mourut en 1844. Hortense ne paraît pas lui avoir gardé rancune de son abandon : dans son ouvrage, intitulé *Jérôme*, qui parut en 1830 corrigé par Châteaubriand, elle raconta, « en la romançant un peu », son histoire avec Sampayo. Elle s'exprime également à son sujet dans les meilleurs termes dans *les Enchantements de Prudence* et dans sa correspondance avec Sainte-Beuve.

Maintenant je demande à mon aimable confrère s'il est renseigné sur les liens de parenté qui pourraient exister entre le comte portugais de Sampayo, dont la mère était une Osborne, et l'époux — sans doute français — de Mlle Blanche Buffault, dont l'un des fils portait ce nom d'Osborne comme prénom.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

(1) Séché doit commettre ici une erreur ; ce lord Osborne devait être un frère de la mère de l'amant d'Hortense, et par conséquent, l'oncle, et non le frère de ce dernier

**Incendie du Théâtre du Marais** (LXXXIII, 474 ; LXXXIV, 54, 151, 242). — Grâce aux réponses de mes aimables correspondants, ainsi qu'à la suite de recherches personnelles, je crois pouvoir apporter ici quelques précisions au sujet de ce Théâtre du Marais (XVII^e siècle) dont l'histoire est si confuse.

Comment connaissons-nous surtout ce Théâtre du Marais ?

Nous le connaissons parce que l'on nous a répété sans cesse que sa troupe fusionna par ordre avec celle de Molière, salle Guénégaud, après la mort de notre grand auteur comique.

Là, nous savons incontestablement qu'il s'agit de la troupe du Théâtre du Marais qui se trouvait rue Vieille-du Temple ; l'emplacement de cette salle est nettement indique sur le plan de Gomboust, 1653. Elle se trouvait dans cette rue, côté des numéros pairs actuels, entre la rue de la Perle et celle des Coutures-Saint-Gervais. Mondory y était installé avec ses comédiens en janvier 1635. C'est Renaudot qui nous l'apprend dans sa *Gazette*.

Le vrai Théâtre du Marais, celui où P. Corneille fit représenter le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, la *Mort de Pompée*, le *Menteur* et la *Suite du Menteur*, le voilà, *Rodogune* fut la première tragédie de P. Corneille *créée* (je ne dis pas jouée) à l'Hôtel de Bourgogne.

Mais il y eut d'autres théâtres appelés plus ou moins justement « du Marais » avant l'ouverture de cette salle de la rue Vieille-du-Temple, et c'est là que commence la confusion.

Il y eut l'Hôtel d'Argent, que l'on me cite, rue de la Poterie.

Il y eut le Jeu de paume de Berthault, rue Beaubourg, où Mondory joua *Mélite* en 1629.

Il y eut le Jeu de Paume de la Fontaine, rue Michel-le-Comte, où l'on joua la *Veuve* et la *Galerie du Palais* avant mars 1634.

Et c'est vers cette date que se place l'incendie, car c'est la salle de la rue Michel-le-Comte qui brûla et non celle de la rue Vieille-du-Temple. L'abbé Mervezin, dans son *Histoire de la poésie française* (p. 215) nous le dit positivement. Il se trompe seulement légèrement en confondant la rue Grenier-Saint-Lazare avec la rue Michel-le-Comte, les deux rues se faisaient suite.

Il reste à nous demander si le bail du 8 mars 1634 signé entre les comédiens de la rue Michel le-Comte et les particuliers pour la location d'un jeu de paume rue Vieille-du-Temple (Jeu de Paume du Marais) le fut au lendemain de l'incendie, alors qu'ils cherchaient un autre local, ou avant l'incendie, avec l'intention de se rapprocher de la place Royale ? Voici donc le seul point resté obscur.

Telles sont les conclusions auxquelles je me suis arrêté, en les développant, dans mes « Premières de Corneille », qui feront suite bientôt, je l'espère, à mes « Premières de Molière », dont j'ai également situé et décrit les salles.

HENRY LYONNET.

—

**La boutique du Saint-Esprit au Palais de Justice** (LXXXIV, 234). — M. H. B. D obtiendra difficilement une réponse satisfaisante, s'il ne peut préciser l'endroit où se trouvait, dans le Palais, la boutique qui l'intéresse L'enclos du Palais renfermait plus de quatre cents maisons et boutiques et sans aucun doute l'enseigne si répandue du *Saint Esprit* devait s'y rencontrer plusieurs fois.

Déjà en 1705, il se trouvait, dans le Palais même, deux exemplaires du « Pigeon sacré ». D'abord dans la grande salle, au cinquième pilier, en partant de la chapelle du Palais, celle des cinq boutiques de ce pilier, qui faisait face à l'un des deux accès à la salle Dauphine.

T. C. B.

***

Les boutiques du *Saint-Esprit* et du *Petit Versailles*, au même pilier, appartenaient alors à Mme Charlotte Dongois, veuve de Henri de la Chapelle.

Un autre *Saint-Esprit* existait dans la galerie des Prisonniers ; c'était la deuxième boutique, à gauche de la porte donnant accès à la Chancellerie M. Pillon en était propriétaire à cette époque.

ED. M. M.

***

La boutique à l'enseigne du Saint-Esprit au Palais se trouvait au *sixième pilier de la Grande Salle*. Il y a toutefois lieu de remarquer que, dans l'attribution des bou-

tiques dans la Grande Salle, le *cinquième* pilier n en admettait point ; il était réservé, depuis la reconstruction après l'incendie de 1618, aux bancs des procureurs.

Voici les noms des *libraires* qui y tiennent boutique :

Cochart (Jean II), 1652-1697, au Saint-Esprit ;

Cochart (Veuve de Jean II), 1697-1719, au Saint Esprit ;

Morin (André-Jean), 1721-1758, au St-Esprit ;

Brunet (Pierre Michel), 1721-1730, au Saint Esprit ;

Dupuis (Grégoire-Antoine), en 1733, au Saint-Esprit ;

Chéron (Charles Barthélemy), en 1757, au Saint-Esprit.

Plusieurs boutiques étaient admises autour de chacun des piliers.

Consulter la liste des libraires tenant boutique au Palais, publiée dans la Chronique du Journal de la Librairie, *année 1920*, n°s 35 à 40 inclus. PÉDÉ.

—

**Genève dans la seconde moitié du XVI^e siècle.** — (LXXXIV, 234). — Le Gouvernement genevois se composait d'un *Conseil d'Etat* ou *Petit Conseil* ou Conseil des XXV, au sein duquel on choisissait les quatre *Syndics* ; d'un *conseil des LX*, chargé des affaires diplomatiques ; et d'un *Grand Conseil* ou *conseil des C. C.* qui était le pouvoir législatif.

La réunion des Electeurs s'appelait le *Conseil général* ou *Conseil souverain*. Grâce à un système d'emboîtement et de recrutement réciproques, les membres du Petit Conseil faisaient partie du Conseil LX, qui faisait partie du Conseil des C. C.

NISIAR.

—

**Descendants des Conventionnels** (LXXXIV, 91, 199) — Je ne crois pas qu'il existe un « Gotha » des Conventionnels. Si je lis bien entre les lignes de mon confrère Cinqdeniers, c'est qu'il cherche surtout à collectionner les noms des descendants de conventionnels, existant à l heure actuelle, depuis ceux munis de couronnes royales ou fermées jusqu'aux plus humbles, qui ont dans les veines du sang de régicide...

Passons l'éponge ! et pour nous confirmer dans cette attitude, tout en nous instruisant, feuilletons le volume in-8°, 216 pages intitulé : *Louis XVI*. D'après les documents authentiques. Avec avant-propos par *L. Constant*. Armand Le Chevalier. Ed 61, rue de Richelieu, Paris 1869.

On constatera là l'ambiance dans laquelle nageaient les orateurs. Les uns fanatiques révolutionnaires votaient sincèrement pour la disparition du tyran et des siens. Les autres, arrivistes ne croyant pas au retour possible des Bourbons, trouvaient la raison du plus fort la meilleure ; les derniers, plus malins ou moins ingrats, au risque de monter à l'échafaud à leur tour, votaient pour la détention, jusqu'à la paix. Que d'enseignements dans ce précieux bouquin !

Descendants directs ? signifie pour moi les petits enfants en lignée masculine ou féminine, et pas les collatéraux.

On peut consulter encore : *Les Conventionnels par départements*, par Jules Guiffrey. *Le Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire* par Robinet.

UN PETIT FILS D'ÉMIGRÉ DE L'ARMÉE DE CONDÉ.

***

Je m'empresse de remercier M. Baissey de l obligeance qu'il a eue de m'indiquer les ouvrages où, à défaut d'un dictionnaire spécial, je pourrais me renseigner sur la descendance des membres de la Convention nationale. Je connaissais déjà la plupart des livres qu'il m'énumère et j'en possède même quelques-uns ; j'ai parcouru notamment les nombreux articles publiés, il y a environ un quart de siècle dans *l'Intermédiaire*, sur la descendance des grands hommes de la Révolution, mais dans ces ouvrages et dans ces notices je n'ai guère trouvé de renseignements que sur la postérité des conventionnels les plus notoires, et rien, ou presque rien, sur les descendants de leurs collègues, beaucoup plus nombreux qui n'ont pas laissé de nom dans l histoire. Quant au *Dictionnaire des Conventionnels* de Kuzcinski, qui est peut être l'ouvrage où j'aurais le plus de chance de trouver le plus grand nombre d'indications utiles sur le sujet qui m'intéresse, je l'ai vu fréquemment citer, mais je ne l'ai jamais eu entre les mains et je l'ai cherché

vainement à la Bibliothèque Nationale, où pourtant il doit se trouver.

C'est pourquoi il me semble, quoi qu'en pense notre aimable confrère, qu'un recueil spécial à ce sujet, présenterait, sinon au point de vue de la grande histoire, du moins au point de vue de la petite, qui est volontiers cultivée depuis un certain temps, un réel intérêt, et, le fait qu'en vue d'une recherche particulière j'ai été amené à m'enquérir s'il existait un ouvrage de cette nature, démontre suffisamment qu'il répond à une certaine nécessité Le fait qu il n'intéresse pas une *classe sociale* ne me paraît pas un argument décisif. *L'Armorial du premier Empire*, de Révérend, remplit-il cette condition ? pas davantage, car ceux qui y figurent (et plusieurs membres de la Convention se trouvent parmi eux) ont été, comme les conventionnels, recrutés dans toutes les classes de la société ; et cependant son utilité est incontestable. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi du moment qu'il existe des dictionnaires héraldiques, des nobiliaires, des annuaires de la noblesse, etc., on ne publierait pas non plus l'armorial des « Montmorency de la guillotine » suivant la plaisante expression de M. Abel Hermant.

Mais, — objecte M. Baissey, — d'une pareille publication ne pourrait résulter que scandale ou désordre sans profit pour l'histoire. Pourquoi donc ? Notre confrère craint-il que certaines familles s'en offusquent ? Qu'il veuille bien considérer que d'une part, les descendants de conventionnels qui ont conservé les opinions de leurs grands ancêtres, n'auraient pas, par cela même, le droit de s'en formaliser et que, d'autre part, ceux qui auraient actuellement des convictions plus modérées ou même anti-révolutionnaires, ne seraient certainement pas fâchés de voir proclamer le peu de sympathie qu'ils éprouvent pour des actes dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils étaient dépourvus d'aménité D'ailleurs, nul ne peut être tenu pour responsable de la conduite de ses ascendants.

Enfin, M. Baissey me demande ce que j'entends par « descendants directs ». Ce n'est ni par distraction ni par naïveté que j'ai employé cette expression, mais de propos délibéré. Je tenais à ce qu'il fût bien entendu que je ne me souciais que des personnes descendant véritablement des membres de la Convention et non de celles qui tiendraient leur nom d'une adoption ou d'une transmission de titre, ainsi que cela s'est produit, par exemple, en faveur des neveux de Siéyès.

CINQDENIERS.

—

**Paul Bonaparte** (LXXXIII, 289). — Il me semble que l'année de la naissance à Rome, 1806, donnée pour Paul-Marie Bonaparte dans *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille* (Plon-Nourrit 1889), est la plus plausible. Ce volume que le Bibliophile Comtois attribue à M. Roger de Beauvoir, a été édité aux frais du Prince Roland Bonaparte, assez qualifié pour se procurer l'état civil de ses oncles. En outre, une lettre de Lucien à sa mère, le 4 novembre 1808, qui ferait allusion à un 7e enfant né deux mois après, n'est certainement pas rigoureuse Le frère aîné de Napoléon Ier avait eu 4 enfants — dont 2 morts à quelques mois — de sa 1re femme, Christine Boyer. De sa 2e union avec Alexandrine Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, Paul-Marie était déjà le 4e rejeton, total : 8 en 1806. La marquise Honorati, son 9e, est née à Rome en 1810 Le jeune Philhellène, Paul Bonaparte, second à bord de l'*Hellade*, mourut par un accident semblable à celui qui vient, juste au même âge, de mettre fin aux jours du petit-fils du Maréchal Lannes. En décembre 1826, des navires turcs étaient signalés dans le Golfe de Nauplie. Paul Bonaparte entendant le branle bas se précipita pour décrocher ses pistolets chargés, accrochés à la paroi de sa cabine. Une balle partit et lui traversa la poitrine. Toute la Grèce connaît l'histoire de son cadavre, transporté à l'Ile de la Spezzia, dans un tonneau de rhum.

QUATREMARS.

—

**Broon, marquis de Cholet** (LXXXI, 139). — Jacques de Broon, baron des Fourneaux, épousa Philipe Barjot de Boissy, dont un fils unique qui suit.

François René de Broon baron des Fourneaux, qui épousa Françoise d'Harcourt de Beuvron. Il fut tué à l'âge de 29 ans au combat de Saint-Antoine et

inhumé devant « le maistre hôtel des Grands Jacobins de Paris ». Il eut quatre enfants, dont l'ainé, créé marquis de Cholet, épousa Marie Berryer.

Marie Berryer (malgre le silence de Lachesnaye-Desbois à son égard) était la propre tante de Nicolas-René Berryer, mort Garde des Sceaux de France en 1762. Elle avait aussi une sœur, Anne, qui épousa Charles Hurault, comte des Marets.

UN BELLIFONTAINE.

**L'Amiral Bruix** (LXXXIII, 381). — Toute demande motivée octroie au chercheur l'autorisation de travailler à la Bibliothèque du Ministère de la Marine, rue Royale, où existe une riche documentation sur l'Amiral Bruix. En outre, les manuscrits de la Marine, les états de service, jusqu'à une date relativement récente, sont aux archives Nationales, rue les Francs-Bourgeois.

HARDOUIN.

—

**Henri de Buade, seigneur de Culêtre et de Cussy-le Chastel, en Bourgogne** (LXXXIV, 45). — Lire *Culêtre* et *Cussy le-Châtel*. BIBL. MAC.

—

**Pierre-Bufflère** (LXXXII, 380; LXXXIII, 67, 108, 161). — Les collections manuscrites sur les familles de la Bibl. Nation. contiennent de nombreuses pièces sur cette famille qui viennent confirmer les renseignements donnés dans nos colonnes, et qui devraient permettre de résoudre les quelques points restés en suspens après les communications de nos distingués collaborateurs qui signent « Ours d'Aquitaine » et « St-Saud ». On y trouve une filiation de la famille jusqu'en l'an 1000.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Le chevalier de Buffon** (LXXXIV, 188). — Le personnage qui en 1872, portait ce titre et remplissait les fonctions de major au régiment de Lorraine, était le frere consanguin du naturaliste.

Il se nommait Pierre Alexandre Leclerc et était ne, à Buffon, le 23 juin 1734, de Benjamin François Leclerc, seigneur de Buffon, conseiller au Parlement de Dijon, et d'Antoinette Nadault, sa seconde femme. Volontaire aux grenadiers de Navarre en 1757, il devint major aux gardes lorraines en 1767, colonel en 1783, et maréchal de camp en 1790. Il mourut sans postérité, à Montbard, le 23 avril 1825. C'était un lettré et un artiste.

Voir *Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers*, par Humbert Bazile, publié par H. Nadault de Buffon.

SAINT VALBERT.

—

**Famille Bullion** (LXXXI, 427). — Dans le « Dictionnaire des familles françaises », de C. d'E, A., on lit que :

Claude Henry de Bullion, connu sous le titre de marquis de Bullion, se fixa en Allemagne à l'époque de la Révolution et y épousa en 1824, Juliana Blumenstetter. Il en eut un fils, Guy-Henry-Maximilien de Bullion, né en 1826, qui fut incorporé dans la noblesse bavaroise avec le titre de comte par lettres du 25 avril 1880, et qui laisse de son mariage en 1851, avec Marie Caroline de Pay, quatre fils officiers dans l'armée bavaroise »... Tome VII, p. 384.

Claude Henry de Bullion né le 7 septembre 1772 était fils de Charles Thomas, marquis de Bullion, qui épousa par contrat du 12 décembre 1768, Pierrette Gabrielle Petitjean de Menarchet — petit-fils de Jean-Charles, marquis de Bullion, qui épousa par contrat du 30 mai 1739, Françoise-Thérèse Durand — arrière petit-fils de Jean Louis de Bullion, marquis de Courcy et comte de Fontenay, qui avait épousé par contrat du 11 février 1685, Marie-Geneviève Pinette de Charmoy.

UN BELLIFONTAIN.

—

**Henri-François Cesbron, chevalier, seigneur de la Grennelais** (LXXXIV, 235). — Aux archives de Maine-et-Loire (E. 1907), se trouve une pièce, datée du 15 décembre 1770, dans laquelle « René-Henri-François Cesbron de la Grennelais, capitaine de grenadiers du second bataillon du régiment de Hainaut, infanterie Wallonne, au service de sa Majesté le roi des Deux-Siciles » emprunte une somme d'argent. Cet officier était alors en garnison à Naples.

F. UZUREAU.

—

**Cesbron de la Brinière** (LXXXIV, 235) — Plusieurs jeunes gens, appartenant à la patriarcale famille des Cesbron,

eurent des difficultés avec la police à Bordeaux. Le conseiller d'Etat chargé du premier arrondissement de la Police demanda au préfet de Maine-et-Loire des renseignements sur les membres de cette famille. Dans la réponse de M. Nardon, on lit le passage suivant (1er février 1805) :

Michel Cesbron, grand-père des jeunes gens, avait sept frères, qui à leur tour ont eu huit à dix enfants chacun. Tous cultivent la terre ou font le commerce, quoique avec une grande fortune. Ce grand-père est membre du Conseil général du département. Michel Cesbron fils, père des jeunes gens, est maire de sa commune (Chemillé) ; Tharreau-Cesbron, maire de Cholet ; Cesbron-Lavau, principal négociant de cette dernière ville ; Barré-Cesbron, sous-préfet de Beaupréau ; Coullion-Cesbron, secrétaire général de la préfecture. Michel Cesbron fils n'a pas pris part à la guerre civile et a contribué à la pacification et au rétablissement de l'ordre, il a une fortune considérable et n'est point fait pour recevoir de l'argent des agents de trouble et de discorde.

Au XVIIIe s. les Cesbron de la Rogerie, les Gellusseau, les Pelletier et les Humeau formaient à Jallais, un noyau bourgeois qui avait beaucoup d'influence dans cette paroisse.

Le 16 octobre 1781, « Jean-Baptiste-André Cesbron de la Rogerie, négociant, demeurant au château de la Briniere, paroisse de Jallais », achète un immeuble (*Archives de Maine-et Loire*, E. 1907). Les Cesbron de la Rogerie habitaient le château de la Brinière depuis au moins 1744, parce que la famille du seigneur ne venait à peu près jamais à la Brinière. Au XVIIIe siècle, M. Cesbron de la Rogerie était « sénéchal » de la Brinière et non seigneur-propriétaire.

F. Uzureau.

—

**Famille du général Dutheil** (LXXXIV, 189). — Claude Jean Joseph, baron du Teil de Beaumont, capitaine d'artillerie (1787), émigré (1791), retraité en 1816, comme *chef de bataillon* et chevalier de Saint-Louis, né à la Côte-Saint-André en 1757, mort à Beaune en 1822, épousa : 1° Louise Angèle de Barbis, guillotinée en 1794 ; 2° Louise-Gabrielle-Françoise-Marie de Luzy de Pélissac. Il a eu, de son premier mariage, trois fils, et, du second, une fille, Marie-Joséphine Caroline, mariée à Alphonse-Charles-César de Lombard, comte de Montchalin.

Est-ce le personnage qui intéresse M. de Moncy ? Aurait-il porté le titre de général à l'armée de Condé où l'on sait qu'il a servi ?

Saint-Valbert.

***

Gilbert Louis Robinet du Teil, chevalier de l'Empire par lettres patentes du 25 mars 1809 ; garde du corps (1763), lieutenant-colonel 1780), général de brigade (1792), commandant le Prytanée militaire, lieutenant général (1814, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis ; né à Montluçon, 9 février 1746, mort le 24 sept. 1826 ; fils de François-Louis Robinet, seigneur d'Oranne et du Teil, lieutenant du roi à Montluçon, et d'Elisabeth Beguin de Vandalon ; marié, 20 juillet 1775 à Philippe-Marie-Félicité Pémya, dont :

N .. Robinet du Teil, commissaire des guerres, chevalier de la Légion d'Honneur, mort à la Bérésina, 17 novembre 1812, marié à Constance du Montet, dont entre autres enfants :

Gustave Robinet du Teil (dit du Teil-Robinet d'Ozanne), sous-chef de bureau au ministère de la marine ; mort en 1842 ; marié à Elisabeth Bellile. Aussignac, dont :

Eugène-Etienne Robin (dit Stephen du Teil-Robinet) directeur honoraire de la grande chancellerie de la Légion d'Honneur ; officier de la légion d'honneur, né en 1832, marié en 1858, à Marie-Georgette Chareau, dont un fils unique :

Jean-Joseph Abel du Teil Robinet, attaché à la Légion d'Honneur, né le 22 sept. 1859.

Voir : Vicomte A. Révérend : *Armorial du premier empire*, tome IV, page 152

*P. c. c.* Nisiar.

—

**Du Verger d'Auranne** (LXXXIV, 2, 118, 205). — Je n'ai reproché aucune méprise à M. Rieux ; je ne l'ai pas accusé d'ignorance. Je n'ai fait qu'avouer ma propre ignorance, en disant que « je ne savais pas » pourquoi M. Rieux écrivait « Du Verger d'Auranne » le nom du célèbre abbé de Saint Cyran. Maintenant, je sais que si M. Rieux s'est écarté de

l'usage des historiens, c'est pour suivre l'exemple d'un graveur.

Quant aux Duvergier de Hauranne qui ont joué un rôle politique au XIXe siècle, il en est *deux* qui ont été députés du Cher : le père et le fils (Prosper Léon et Louis Prosper-Ernest).

C'est du moins ce qu'on lit dans les notices biographiques que j'ai consultées.

SAINT VALBERT.

—

**Famille Euskerkem de Borroyer** (LXXXIV, 4, 163). — Je remercie le confrère C. L. de sa rectification géographique, qui est exacte. Trompé par la similitude de nom et la communauté de région, j'ai confondu Marimont, près de Benestroff, avec Marimont-la-Basse ou la Petite, près de Bourdonnaye, qui est bien la résidence de la famille de Borroger.

J'ai, d'ailleurs, eu assez de peine à découvrir dans les atlas cette dernière localité, qui doit être un village de très minime importance, car les nombreuses cartes françaises que j'ai été à même de consulter ne la mentionnent même pas, et je n'ai pu la trouver que sur la carte de l'Empire allemand au 1/500.000 de Justus Perthes.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Le tombeau d'Elvire** (T. G., 311 ; LXXI ; LXXXI ; LXXXII). — Qu'est-ce qui autorise à dire qu'Elvire n'a pas été enterrée à Paris ?

La déclaration de Lamartine ? Ce serait une preuve décisive si les poètes et les amoureux ne mentaient jamais. *Souvenirs et portraits*, t. III p. 128, il écrit avoir, deux ans après la mort d'Elvire, été s'agenouiller sur sa tombe, « dans un village, loin de Paris, » dont l'église était isolée sur un tertre. C'est vague.

Une autre raison pour supposer qu'elle ne fut pas enterrée à Paris — celle-là toute sentimentale — Charles qui mourut six ans après elle, a été enterré au Père Lachaise seul. N'eut-il pas demandé, si la tombe de sa femme était dans un cimetière parisien, à l'y rejoindre ?

Ce cimetière parisien, où elle aurait pu être enterrée, ne pouvait être comme on l'a pensé celui de la place Baudoyer, on n'y enterrait plus en 1817 ; reste le Père-Lachaise — où l'on ne trouve pas trace de l'inhumation d'Elvire.

Un autre argument corroborant l'hypothèse d'une inhumation en dehors de Paris, ce serait, nous dit M. Séché, cette formule employée dans l'acte de décès, dressé par la paroisse de Saint-Sulpice :

L'an 1817 et le 19 décembre a été présenté en cette église le corps de Julie-Françoise Bouchaud des Hérettes, épouse de Jacques-Alexandre-César-Charles, membre de l'Institut royal de France, âgée de 33 ans et 5 mois, décédée, à l'Institut, *et lui ont été rendus les honneurs funèbres prescrits par la religion catholique.*

C'est la première fois, écrit M. Léon Séché (*Lamartine de 1816 à 1830. Elvire et les « Méditations »* Société du *Mercure de France*, 1905, p. 276) que je lisais pareille formule. Interrogé par moi, le curé de Saint Germain des Prés partagea mon opinion, à savoir que le corps de Mme Charles, après avoir traversé cette église, avait dû être transporté en province ».

Nous posons cette question :

Est-il exact que cette formule soit exceptionnelle ? L'a-t-on jamais employée pour des défunts enterrés à Paris ? Pourquoi aurait-on eu deux formules selon que les corps étaient transportés en province ou restaient entre nos murs ?

Si Mme Charles fut transportée en province, quel fut le lieu de l'inhumation ?

Deux hypothèses :

Dans sa famille maternelle chez les Bergey, à Saint Paterne, où elle avait encore son oncle et sa tante.

Quels sont les descendants de la famille Bergey ? La mère de Julie était une demoiselle Marguerite-Jeanne de Bergey, sœur de Michel-Louis de Bergey, écuyer, lieutenant de dragons sous Louis XVI et député au Corps Législatif de 1802 à 1807, mort à Tours le 23 mai 1811.

Par les descendants — s'il en reste — on connaîtrait peut-être la tradition.

Le père de Julie Bouchaud des Hérettes, débarquait de Saint-Domingue en 1792, avec sa fille. Elle fut recueillie par Pierre Julien Bouchaud, qui possédait à Chantenay, aux portes de Nantes, une propriété seigneuriale.

M. Léon Séché a retrouvé la tombe des

Bouchaud — dont le dernier du nom est mort le 30 juin 1888. Elle était complètement abandonnée.

Les registres de la paroisse de Chantenay n'existeraient ils plus qu'on n'a pu retrouver trace des inhumations de 1817 ?

En tous cas, le cimetière a été déplacé, transporté sur la paroisse Saint Clair, où il est actuellement. Et l'on peut craindre que cette opération, faite avec une extrême simplicité, ait confondu les sépultures.

Pourtant une question se pose :

Existe-t-il des registres paroissiaux de Chantenay pour la période qui nous intéresse ? M. Léon Séché qui a fait une enquête oublie de nous le dire expressément S'il y en a, comment l'inhumation de Julie n'y figurerait elle pas ?

Si le corps a été transporté en Bretagne ou en Touraine, ce fut par une administration qui devait avoir le monopole de fait de ces transports ? Quelle était, en 1817, cette administration ?

« Il n y avait dans tout Paris à cette époque, écrit M. Léon Séché, qu'un entrepreneur particulier du nom de Léonard — parent du coiffeur de Marie-Antoinette — et nul ne saurait dire ce que sont devenus ses papiers ».

Est-ce exact ? N'y avait-il que Léonard ?

A quelle époque cet établissement a-t-il cessé son exploitation ?

Qu'est devenue la famille Léonard ?

Enfin, une dernière question :

Nous sommes renseignés, seconde par seconde, sur l'agonie et la mort d'Elvire. Son médecin écrit à Lamartine : « J'ignore si elle a fait testament, et en général le sort de ses papiers », mais nous savons par lui que « plusieurs de ses nuits solitaires ont été employées à revoir des papiers, à les classer ». Par Virieu, on sait que Charles lui remit de la part de la mourante, deux enveloppes sur lesquelles elle avait écrit : « Papiers appartenant à M. de Virieu, à lui remettre ». Et séparément les élégies et son petit portrait encadré.

Comment n'est il pas fait mention dans cette dernière lettre des volontés de la mourante, quant au choix de sa sépulture. Il n'est pas à supposer, cependant, que sans un désir formellement exprimé, Charles, son mari, qui l'entoura de soins si touchants, aurait consenti à envoyer son corps en province, au lieu de le garder près de lui.

Si ce vœu de reposer près de sa famille, elle l'exprima, ce fut vraisemblablement sous une forme testamentaire. Ce testament, resté dans les papiers de la famille, en quelles mains, apres la mort du fameux physicien, a-t-il pu passer ?

Voilà bien des points d'interrogation : mais c'est notre rôle d'en poser — et l'on voudra bien convenir que ceux-ci ne manquent point d'intérêt, puisqu'ils ont la présomption d'aider à percer un passionnant mystère.

M.

—

**Guy de Fontenay** (LXXXIV, 52, 207). — Voici l'ascendance de ce personnage d'après La Thaumassière, *Histoire de Berry*, livre IX :

I. — Geofroy, seigneur de Fontenay (baronnie située dans la sénéchaussée de Moulins, à huit ou neuf lieues de cette ville) ; connu en 1152 ;

II. — Humbaud, seigneur de Fontenay ;

III. — Sulpice, seigneur de Fontenay, épousa Agénor, dont :

IV. — Sulpice II, seigneur de Fontenay, connu en 1194 ; il ne laissa qu'une fille :

V. — Agnès, dame de Fontenay, qui épousa Raoul de Pougue (1212-1216-1235). Celui-ci releva le nom de Fontenay et laissa :

VI. — Pierre, seigneur de Fontenay, (1254-70) qui eut :

VII. — Pierre II, baron de Fontenay, épousa Arembour des Barres, dont :

VIII. — Pierre III, baron de Fontenay, qui épousa en 1291, Jeanne de Meaulec, dont :

IX. — Guy, baron de Fontenay, qui épousa en 1337, Jeanne d'Auxerre, dont :

X. — Jean, baron de Fontenay, marié à Jeanne de Rome, dont :

XI — Guy II, baron de Fontenay, marié le 22 juillet 1412 à Jeanne d'Etampes, dont quinze enfants ;

Amaury, l'aîné, continua la postérité.

Le onzième fut :

XII — Guillaume, auteur des seigneurs de la Tour de Vèvre ; il épousa Philiberte de Digoine, dont il eut dix-sept enfants.

Parmi ceux-ci neuf entrèrent dans les ordres :

1° Pierre, trésorier et chanoine de l'Eglise de Nevers, curé de St-Paul, à Paris, prieur

de Lurcy en Nivernais, docteur de la Faculté de Paris (1469-1522) ;

2° Edme, chanoine de Nevers ;

3° Jean, chanoine de Nevers, archidiacre de Decize, doyen de Prémery (1473-1499) ;

4° Henri, grand archidiacre de Nevers, prieur de Cessy, curé de St-Arigle de Nevers (1477-1533) ;

5° Claude, chanoine de Nevers, curé de St-Arigle (1480 1519) ;

6° Pierre, religieux bénédictin ;

7° François, abbé de Notre-Dame de Belvaux ;

8° Louis, religieux de Vezelay ;

9° Enfin celui qui nous occupe : Guy, seigneur de St-Aubain, de Durat, Villiers le-Comte, Lautreville, chanoine et archidiacre de Nevers ; a fait plusieurs fondations en l'église de Nevers.

Le treizième de ces dix-sept enfants continua la postérité ; ce fut :

XIII. — Jean de Fontenay, seigneur de la Tour de Vèvre, qui épousa Françoise du Verné. Il en eut neuf enfants ; une fille seule semble s'être mariée : Claude qui épousa : 1° François du Pontet ; 2° Louis d'Avantigny. Elle laissa ses biens à Marie d'Avantigny, fille de son second mari et femme de Charles du Mesnil-Simon (1580)

Si M. Mons le désire, je pourrai lui copier entièrement la généalogie donnée par La Thaumassière.

M. DE C.

—

**La Comtesse C. Hugo** (LXXXII ; LXXXIII ; LXXXIV, 257). — C'est avec grande raison, je pense, que M. Pierre Dufay rectifie son attribution. Léopold Hugo, fils d'Abel, était membre de la Société mathématique de France, si je ne me trompe ; en tout cas il lui soumettait souvent des notes sur des questions de mathématiques, notes volontiers marquées d'un certain caractère de singularité, ainsi que les brochures qu'il adressait parfois à des professeurs de mathématiques ; je me rappelle en avoir eu entre les mains deux ou trois, relatives à des solides d'une forme particulière qu'il avait baptisés de noms de son invention ; et parmi ces noms se trouvait, à côté de celui d'équidomoïde, celui-ci, qu'il avait formé avec son propre nom : « Hugodomoïde » ; cette façon, plus usitée en histoire naturelle qu'en mathématiques, de marquer sur un objet qu'on a découvert ou étudié le premier son droit de propriété, est exactement celle qu'on retrouve dans l'expression citée par M. Pierre Dufay : *Valhalla des sciences...*, « théorie hugodécimale ».

IBÈRE.

—

**Legrand, de Beauvais** (T. G., 555 ; LV ; LXXXIII, 382, 445). — Aux indications déjà fournies sur ce singulier personnage, on peut ajouter qu'en sa qualité d'architecte attaché aux travaux historiques de la ville de Paris, il a publié en 1868 un très intéressant plan de restitution de *Paris en 1380*, accompagné d'une notice et d'une légende explicative (Paris, *Imprimerie impériale*. M.DCCC.LXVIII, gr. in-4°)

A propos d'Henri Legrand, sait-on quel moment M Pierre Louys a choisi pour la publication de la traduction, ou plutôt du déchiffrement de son curieux manuscrit ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**L'abbé Lieutard** (XXXIX, 172 ; LXXXIV, 94, 208). — Que la naissance de l'abbé Lieutard soit mystérieuse, personne ne le conteste. Il était bien pourvu d'un état-civil parfaitement en règle : quand il fut baptisé à Saint-Etienne-du-Mont, on trouva un couple de bourgeois d'apparence honorable qui se déclarèrent ses père et mère, à moins que ces officieux parents n'aient jamais existé que sur le registre paroissial Il semble qu'en dépit de la maxime : *Is pater est* . personne n'ait pris cet acte au sérieux. En effet, lorsqu'en 1802, Claude-Rosalie Liautard voulut entrer dans les ordres, on lui opposa l'irrégularité de sa naissance qui constitue un empêchement canonique à l'admission dans l'état ecclésiastique. Cependant, comme c'était un sujet dont le mérite n'était pas douteux, dispense lui fut accordée en octobre 1802 et il put arriver rapidement à la prêtrise. On trouvera la pièce dans les papiers du Légat qui sont conservés aux Archives Série AF'v carton 1901.

P. J.

—

**Oosterom (van)** (LXXXIV, 144). — On trouvera dans Dompnier (*Chroniques d'Acqo*, tome X p. 163) et dans l'abbé Légé (*les Diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution* t. II pp. 18 19) tous les renseignements désirables sur la condamnation à mort de la veuve Caunègre. Les

pièces originales de son procès ou plutôt le registre original des séances de la commission extraordinaire n'existe plus, brûlé qu'il a été dans le dernier incendie des Archives départementales des Basses Pyrénées. Nous croyons toutefois qu'il en existe ailleurs quelque copie.

Au point de vue généalogique on consultera avec fruit la « *Chronique de la famille Van Oosterom* » parue en 1918, et « *la Maison de Caunègre, essai généalogique* » par l'abbé Foix, curé de Laurède (Landes).

AURIBAT.

—

**M. de Redon** (LXXXIII, 383). — Aucune réponse définitive n'étant faite, il peut être utile de signaler l'existence, à La Chiffa, de la famille Sot dit Bonnemain, alliée aux de Redon, et près de laquelle on obtiendrait peut-être des renseignements précis. Une fille de cette famille a épousé, le 8 mai 1886, M. Albert de Redon, né à Blida en 1860.

L. M.

—

**Rosset de la Martellière** (LXXXIV, 190). — G. de Rivoire de la Batie, dans son *Armorial du Dauphiné* (p. 643), fait remonter la filiation des Rosset de la Martellière, à Pierre Rosset (ou Rousset) qui était secrétaire au Parlement de Grenoble, en 1586, et dont le fils, Ennemond, occupait la même charge en 1592. Hugues Rosset, sieur de la Martellière et de Laval, fils de cet Ennemond, fut pourvu, en 1628, d'un office de conseiller au Parlement.

SAINT-VALBERT.

*
* *

Pierre Rosset ou Rousset, secrétaire au parlement, en 1586, fut père de :

Ennemond Rosset qui occupa la même charge en 1592, et laissa :

Hugues Rosset, sieur de la Martellière et de Laval, pourvu en 1628 d'un office de conseiller au parlement.

Il eut de Drevonne Argond :

1° Michel Rosset, sieur de la Martellière, conseiller au parlement en 1670 ;

2° Louis, chanoine, puis doyen de Saint-Maurice, en 1704 ;

3° Oronce Rosset.

Cette famille a formé plusieurs branches. Il restait de l'aînée en 1778, Charles-François de Rosset, chevalier, seigneur de Létourville, maître d'hôtel honoraire du roi, marié en 1771 avec Anne Charlotte de Rosset, sa cousine germaine, fille d'Antoine-Philippe de Rosset président en la cour des aides de Paris, dont deux fils :

1° Charles-Anne, né le 26 mai 1772 ;

2° François Anne, né le 29 sept 1776.

Armes : *D'azur à trois trèfles d'or.*

Voir : G. de Rivoire de la Batie : *Armorial de Dauphiné*, p. 643.

*P. c. c.* NISIAR.

*
* *

De l' « Armorial du Dauphiné » de Rivoire de la Bathie :

*Rosset* ou *Rousset*.—La Martellière, Rions, Laval

Pierre Rosset ou Rousset, secrétaire au Parlement en 1586, fut père de :

Ennemond Rosset qui occupa la même charge en 1592 et laissa :

Hugues Rosset, sieur de la Martellière et de Laval, pourvu en 1628 d'un Office de Conseiller au Parlement.

Il eut de Drevonne Argoud :

1° Michel Rosset, sieur de la Martellière, conseiller au Parlement en 1670.

2° Louis, chanoine, puis doyen de St-Maurice en 1704 ;

3° Ronce Rosset.

La Chenaye Desbois rapporte qu'on voit dans la cathédrale de Toul l'épitaphe de Félician de Rosset qui commence par ces mots : Hic jacet venerabilis ac nobilis vir de Rosset de la Martellière, clarissima apud Delphinates gente ortus, etc. ».

Cette famille a formé plusieurs branches. Il restait de l'aînée en 1778, Charles-François de Rosset, chevalier, seigneur de Létourville, maître-d'hôtel honoraire du roi, marié en 1771 avec Anne Charlotte de Rosset, sa cousine germaine, fille d'Antoine-Philippe de Rosset, président en la Cour des Aides de Paris, dont 2 fils :

1° Charles-Anne, né le 26 mai 1772 ;

2° François-Anne, né le 29 septembre 1776.

D'azur à 3 trèfles d'or.

GUIDUS.

—

**Armoiries à retrouver : de Châteaufort** (LXXXIV, 97). — *Bouteiller de Châteaufort — d'argent à trois coquilles de gueules* — (Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans, par Cauvin, 1840).

DE G.

—

**Armoiries à retrouver : Nacquart** (LXXXIV, 97). — François Nacquart,

lieutenant général au bailliage d'Epernay, a fait enregistrer à l'*Armorial* officiel, dressé en vertu de l'édit de 1696, le blason suivant :

« *D'azur à une face d'argent accompagnée de deux levriers courans de mesme, un en chef et un en pointe* ».

SAINT-VALBERT.

*
* *

La bibliothèque municipale du Mans possède un manuscrit, catalogué sous le n° 187, ce manuscrit de 32 feuillets est une lettre de M. Nacquart, prêtre de la mission, envoyée à M. Vincent, supérieur général de la Congrégation de la Mission de l'île de Madagascar, ou de Saint-Laurent, aux Indes Orientales.

J. CHAPPÉE.

—

**Armoiries à déterminer.** — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 soleils de même* : De Selle. V. Armorial de Dubuisson, t. II, p. 97.

G. A. Ps.

—

**Hippolyte Clairon et l'Ordre du Médaillon** (LXXXIII; LXXXIV, 266).—Je m'empresse de faire amende honorable : Goncourt a, en effet parlé de cet « Ordre », dont Arthur Dinaux avait sans doute, trouvé l'indication dans Bachaumont. Je suis heureux que M. le Bibliophile Comtois ait saisi cette occasion de réhabiliter Edmond de Goncourt, en constatant que chez ce grand écrivain, « la préoccupation de l'écriture artiste ne l'emportait pas toujours sur le souci de l'exactitude historique. »

VETULUS DE MONTE.

—

**Médaille des 3 Ordres** (LXXXIII, 338, 510). — On trouve la description et l'explication de cette médaille à la page 222 du livre du lieutenant Sculfort, *Décorations, Médailles, etc., du Musée de l'Armée*, 1912 Paris, Leroy, éditeur.

Au revers, il faut lire au centre du triangle le chiffre 6.

« Cette médaille fut frappée à l'occasion de la réunion des 3 Ordres le 27 juin 1789. Le triangle et les chiffres qui l'entourent sont une allusion à la réunion des 3 Ordres et à l'égalité ; ces chiffres combinés dans les 3 sens et 2 par 2, en traversant le triangle forment toujours le nombre 6 inscrit au centre. »

PELLEPORT.

—

**L'Insigne de la « Croix Etoilée »** (LXXXIV, 193). — Une gravure représentant l'insigne de cet ordre se trouve dans l'ouvrage de Daguin et Bardies, *Ordres de chevalerie autorisés en France*, Paris, Ch. Mendel, 1894. Voir page 70. Cet ordre fut fondé en février 1668 par l'Impératrice Eléonore Gonzague, confirmé par le Pape le 27 juillet et par l'empereur Léopold le 9 septembre suivant.

Réservé aux dames de la noblesse Deux classes : Grand Croix et chevalières. Ruban noir en forme de rosette. L'insigne est formé par une croix posée sur un aigle à deux têtes, le tout contenu dans un encadrement surmonté de la devise *Salus et Gloria*.

Voir aussi le Larousse en 7 volumes ; volume 3, page 419.

JEAN HENRY.

*
* *

M. le Comte L. Beaupré trouvera tous les renseignements sur l'insigne de la « Croix-Etoilée » dans l'ouvrage de Auguste Wahlen. *Les Ordres de chevalerie*, Bruxelles, 1855. Cet ordre n'a pas été fondé par Marie Thérèse mais par l'Impératrice Eléonore de Gonzague, les statuts de l'ordre furent sanctionnés par l'Empereur Léopold le 9 septembre 1668.

ALEX. THOMAS.

*
* *

La Croix Etoilée fondée le 18 septembre 1668, par l'Impératrice Eléonore, veuve de Ferdinand III se porte suspendue à un ruban noir, au côté gauche du corsage, assez près de l'épaule. L'insigne se compose d'une croix de deux centimètres de haut sur dix huit millimètres de large environ, en or émaillé, posée sur l'aigle impériale aux deux têtes. Ce bijou est entouré d'une bordure en or émaillé, d'où s'échappe au sommet la devise : *Salus et Gloria*.

Le camée de Mlle de Brigeot de Coutures n'est certainement pas la décoration

créée primitivement pour 30 très nobles Dames, auxquelles l'Impératrice confia la garde de deux morceaux de la vraie Croix, reliques miraculeusement sauvées d'un incendie. Cet ordre fut d'abord défendu par des difficultés d'admission, basées sur la preuve de multiples quartiers. Dans les derniers temps, cette sévérité s'était beaucoup ralentie, il suffisait d'avoir personnellement et du côté de son mari si on était marié seize quartiers paternels et huit quartiers maternels, et d'être catholique de naissance, comme par son conjoint, mais trop souvent, il y avait des dispenses. Au moment de la chute des Habsbourg, qui a entraîné la suppression de la Croix Etoilée, on comptait parmi les princesses les plus connues en France: la comtesse de Paris, la duchesse d'Orléans, la duchesse de Chartres, la reine Amélie de Portugal, la comtesse d'Eu, l'Impératrice Eugénie, la duchesse d'Aoste. Je ne cite pas la majeure partie des Princesses allemandes catholiques.

Et au Faubourg Saint-Germain : la marquise de Pimodan, née Couronnel, la comtesse de Nettancourt-Vaubécourt, la comtesse Jean de Mérode et la princesse Viggiano, nées toutes trois princesses de Beauffremont-Courtenay, la marquise d'Albon, née Nettancourt-Vaubecourt, la comtesse de Mun, née Gontaut-Biron, la comtesse Goluchowska, née princesse Murat, les comtesses de Laubespin, nées d'Eunetières et Marescot, la comtesse Berthe de Cluichamp, la vicomtesse de Namur d'Elzée, née Saint-Mauris, la duchesse de Rohan, née Verteillac, la comtesse de Ségur-Cabanac, née La Chaise, etc.

TRIANON.

—

**Horloge comtoise** (LXXXIII, 338). — La lecture « Comtoise » est-elle certaine ? Ne serait ce point Cauchoise ?

Je possède une vieille pendule ou horloge à gaîne (ou, du moins, la fidèle reproduction de l'ancienne, authentique) inventoriée cauchoise, provenant du pays de Caux en Normandie, datée 1757, Balthazard à Paris ; cette pièce, de bonne ébénisterie, ornée de bronze fin, se distingue par ce fait que la gaine, au lieu de constituer une petite armoire fermée, comme de coutume, est comme en deux pièces. Un socle ou caisse bombée, d'un galbe plaisant, puis un simple dossier s l'on peut dire, supportant une console sur laquelle repose le mouvement.

Le balancier oscille donc à l'air libre se détachant sur le dossier, fond en drap vert pomme orné de clous ciselés Je ne connais pas d'autre horloge de modèle analogue... Ç.

—

**Les poètes ouvriers** (LXXXIV, 239). — Il ne s'agit, je suppose, dans la pensée de J..., que de dresser une bibliographie, ce qui a toujours son utilité. Car entreprendre de réimprimer, en collection de librairie, des œuvres, abondantes surtout au XIXe siècle, et dont les meilleures sont d'ordinaire déplorablement banales, serait paradoxal en un temps où le manque de papier et de capitaux sert de prétexte aux éditeurs pour laisser épuisés tant de livres utiles et intéressants. Je ne pense même pas que des Magu, des Poncy et autres braves gens dont les efforts consciencieux émouvaient George Sand, il y eût moyen de tirer une anthologie qui valût le travail qu'elle coûterait à établir. « Mediocribus esse poetis » ....le mot d'Horace est toujours vrai.

IBÈRE.

*
* *

Excellente idée qui permettra à plusieurs intermédiairistes dont je suis, de former une collection intéressante et rare. Voici pour commencer ma contribution.

1° Œuvres de *Maître Adam Billaut*, menuisier de Nevers La première édition est de 1644. il y a eu plusieurs éditions postérieures dont la meilleure est celle de Paris 1806, chez Hubert.

Disons en passant que le poète menuisier fut mis deux fois au théâtre : *Maître Adam, menuisier de Nevers*, comédie mêlée de couplets jouée à Paris le 29 floréal an III (19 mai 1795) sur le théâtre du Vaudeville ; l'autre : *Les chevilles de Me Adam* ou « *Les poètes artisans* », comédie mêlée de vaudeville représentée le 7 nivôse an XIV (28 décembre 1805).

2° *La Forêt de Fontainebleau*, poème en 4 chants, suivi de poésies diverses par J.-B. Alexis Durand, menuisier à Fontainebleau 1836.

3° *Heures de repos d'un ouvrier*, pa

Théodore Lebreton, imprimeur sur indiennes, Rouen 1837.

L'exemplaire que je possède a appartenu à Jules Claretie qui a écrit sur la garde : « Sur le quai, 17 septembre 1903. En allant à l'Académie. J. C ».

4° *Une voix d'En bas*, poésies de Savinien Lapointe. Paris au bureau de l'imprimerie rue Rameau. Longue préface d'Eugène Sue, de 37 pages. 1844.

5° *Poésies de Magu*, tisserand à Lizy-sur-Ourcq, 1839.

6° *Poesies nouvelles*, par J. Reboul, boulanger de Nimes. Paris. Charpentier, 1846.

7° *Las Pimpanélos*, poésies patoises par Lucien Mengaud, ouvrier bijoutier, Toulouse 1841.

Lucien Mengaud est l'auteur de la célèbre chanson *la Toulousaine* que les meridionaux ont chantée aux quatre coins du monde.

Oh ! moun pays
O Toulouso ! Oh Toulouso

8° *Loisirs d'un prolétaire*, par Henri Terral, ouvrier gantier avec une préface de Jean-Bernard, 1 volume, Millau (Aveyron), 1888. J.-B

*
* *

Beranger a célébré les poètes ouvriers dans une de ses chansons :

Nous voyons grâce aux fleurs que l'Immortelle
Mêle aux tranchet, aux limes, aux rabots,
A la navette, au pic, à la truelle,
L'art sans étude et la gloire en sabots.
Ces artisans chantent, fondent, racontent,
Le peuple parle ; hier il bégayait.
Du haut du trône on s'écrie inquiet :
Voici les voix d'en bas qui montent.

—

**Les dessous de la « Case de l'oncle Tom »** (LXXXII ; LXXXIV, 244). — Est-on bien sûr que ne soit pas de la plus absurde injustice le principe : tous les hommes naissent égaux ? Et attention ! Il va y avoir une question negre pour la France. SOULGÉ.

—

**La Codaqui** (LXXXII ; LXXXIII, 121, 275, 370 ; LXXXIV, 76, 130, 222, 274). — Ma communication du numéro du 20-30 octobre aura appris à M. A. Velasque que la chanson *Bonjour, mon ami Vincent* se trouve dans un vaudeville en un acte de Désaugiers, *le Dîner de Madelon ou le Bourgeois du Marais*, et date de 1813. Cette pièce est donc postérieure d'une demi-douzaine d'années à la fameuse lettre adressée le 1er novembre 1807 par Paul-Louis Courier à Madame Pigalle sur son aventure en Calabre dont Désaugiers s'est inspiré pour son vaudeville

Je remercie mon obligeant confrère de m'avoir donné le premier couplet de la chanson en question, mais encore une fois, ce sont les paroles de *la Codaqui* que je désirerais connaître. CINQDENIERS.

*
* *

Il y a bien des années, dans un de ces diners à la campagne où chacun doit « pousser la sienne », un des convives y alla d'une chanson que tous les autres semblaient connaître et qui me surprit par son étrangeté, ce passage me revient à la pensée :

Si la codaqui
Si la codiqua
Si la codaqui
Pouvot (?) m'y manqua !

Je n'ai pas retenu autre chose ? A. D.

—

**« Mademoiselle Delaunay, à la Bastille »** (LXXXIV, 51). — Le titre exact de l'ouvrage du baron Roederer signalé dans la question est *Comédies, proverbes et parades*. Il forme deux volumes in-8° et fut publié à Dinant en 1824-1825. Mais bien qu'imprimé en Belgique, il n'existe pas à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et je ne le connais que par les bibliographes.

Dans *Notices et souvenirs de famille*, par Blanche Joséphine de Courcelle, comtesse Roederer (Bruxelles, 1899) il est question de plusieurs piécettes du baron Roederer ; parmi celles que cite l'auteur, ne figure pas *Mademoiselle Delaunay à la Bastille*. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

**Bourrage de crânes** (LXXV, 48). — Avant que cette locution ne retombe dans l'oubli, et s'il n'est pas trop tard pour parler encore d'elle, fixons le point d'histoire linguistique soulevé par l'*Intermédiaire* en janvier 1917. Cette expression a dû être *imprimée* pour la première fois, semble-t-il *pendant la guerre*, par l'*Echo des Sports*, du Mercredi 5 août 1914 (n° 525), sous la rubrique « Dans les Coulisses ». Je cite :

.. Dimanche dernier, ne nous disait-on pas déjà que Garros avait anéanti un Zeppelin et asphyxié du coup trente mille Allemands ? Un rien !

Vingt quatre heures après, donc lundi à midi, Garros se promenait encore au Bois dans une bébé-Peugeot en compagnie de son ami Biélovucci, donnant ainsi un démenti formel au *bourrage de crânes* de la veille.

OLIS.

—

**Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure** (LXXXIII, 193, 418, LXXXIV, 275). — Je connais cet adage depuis nombre d'années l'ayant entendu notamment en 1893 à Zurich, où un gouvernement socialiste venait de céder la place à un autre beaucoup plus avancé. Il est, en conséquence, très douteux que ce vers ait pour auteur le Dr Witkowski, dont l'ouvrage, d'après un catalogue de librairie médicale que j'ai sous les yeux, ne date que de 1903

Ce proverbe a dû être inventé, sous la premiere Révolution, à l'epoque où les conventionnels se guillotinaient successivement les uns les autres comme suspects de modérantisme, par un contre révolutionnaire aussi sceptique que spirituel.

CINQDENIERS.

—

**Le qualificatif « mené »** (LXXXIV, 237). — Un livre *mené* est un livre en mauvais état, un livre malmené.

NISIAR.

*
* *

Il est de style courant dans le monde des collectionneurs et des bouquinistes. *Mené* est pris ici dans le sens de *fatigué, usagé, atîmé.* C'est très probablement, un abréviatif de *malmené* dont il a le sens exact.

HECTOR HOGIER.

—

**Dictons singuliers anglais à propos de certains animaux** (LXXXIII, 340 ; LXXXIV, 276). — Sans entamer une discussion qui dépasserait de beaucoup les limites de l'*Intermédiaire*, je me permettrai d'engager le Dr Lebeaupin, à lire dans les trois langues (en hébreu, en grec et en latin) seulement le 39e verset du chapitre L de Jéremie, et après cette lecture dans les *trois textes*, il aura peut-être quelque peu moins de confiance dans les divers traducteurs de la Bible, et les auteurs de concordances, qui n'ont lu le plus souvent qu'en grec et en latin, et encore en grec ?...

Pour compléter son édification, et celles des collaborateurs que la question « chats de la Bible » intéresse, il pourra avec fruit consulter un vieil et gros in folio, L'Hierozoïcon de Samuel Bochart. Le chapitre XIV du livre III le surprendra peut être. Je me contente d'en citer le titre « *De Felibus Feris, quod Hebraïce Tsijim, dici probatus* ». Qu'il n'aille pas croire du reste que ce soient des chacals « *Thoes* », pour lesquels il y a aussi contre-sens chez les traducteurs.

EL. KANTARA.

—

**Camp de Fromiguières** LXXXIV, 187). — Ne faudrait-il pas lire Formiguères, nom d'un village situé dans les Pyrénées Orientales à 15 kilomètres de Montlouis, sur l'Aude qui vient de naître ?

A cette date de 1675, la Cerdagne française venait depuis peu (1659), d'être réunie à la France et au Roussillon, la forteresse de Montlouis ne fut construite qu'à partir de 1681. Formiguères était proche de l'ancienne frontière sur le chemin qui reliait la Cerdagne à Carcassonne. Cette situation expliquerait la présence d'un camp.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

**Yougo - Slave ou Yougoslave** (LXXXIV, 51). — Quelques jours avant que l'*Intermédiaire* inserât la question, l'*Etoile Belge*, de Bruxelles, dans son numéro du 18 août, publiait cet article :

Il paraît qu'en écrivant « Yougo-Slave » en deux mots séparés par un trait d'union, nous donnons à nos amis de Serbie l'impression que nous ignorons leur nom. Il faut supprimer le trait d'union et écrire en un mot : Yougoslavie, Yougoslave.

La raison qu'en donne la *Revue Yougoslave*, c'est que *Youg* veut dire en serbo-croate le Sud, *Slav* veut dire le Slave. Pour composer ces deux mots en un seul, la langue serbo-croate se sert d'un *o* au lieu d'un trait d'union : Youg-slave Yougoslave. Ces deux mots sont liés l'un à l'autre, de sorte que chacun a perdu sa signification en faveur du mot qui en est sorti

Autre raison : On écrit franco-russe, Tchéco Slovaquie, hispano français, austro-hongrois, car on nomme ainsi toujours *deux* nations ou *deux* Etats ou ce qui appar-

tient à deux nations différentes. La Yougoslavie et les Yougoslaves ne signifient qu'un seul Etat, une seule nation. Il n'y a pas une Yougie et une Slavie qui sont devenues Yougo Slavie. Il n'y a pas des Yougs et des Slaves qui forment un mot composé : Yougo-Slaves.

C'est entendu. Ecrivons dorénavant : Yougoslave.

*P. c. c.* A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

**Racine, rue Visconti** (LXXXIV, 185). — Consulter : 1° les articles de M. André Hallays dans le *Journal des Débats* des 23 août 1901, 10 avril 1913 et 9 janvier 1914.

2° le Bulletin (janvier-juin 1914) de la Société historique du VIe arrondissement (mairie S. Sulpice).

Les *Mémoires* de Mlle Clairon, rédigés, semble-t-il, à la fin du XVIIIe siècle, après son retour d'Anspach, donnent la première indication de la rue des Marais : « on me dit que Racine y avait demeuré « 40 ans... et qu'ensuite la touchante « Lecouvreur... ». Voilà le point de départ, sans que la maison soit autrement indiquée. — Girault de St-Fargeau « Les 48 quartiers de Paris », 1re édition 1847) répète le texte des Mémoires de Clairon, et y ajoute le n° 19 de la rue, sans nommer l'hôtel de Rannes — En 1851, le propriétaire de l'hôtel de Rannes (n° 21), fait, proprio motu, poser la plaque de marbre où figurent Racine, Adrienne Lecouvreur et Clairon, (aussi la Champmeslé qu'il supprimera plus tard). En 1873, Lefeuve (*Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III*, fascicule) accepte les mémoires et la plaque de marbre. — *Mais*, en 1873, la maison Hachette publie les Œuvres de Racine par Paul Mesnard, avec un album, dessins de Clerget, qui donne une vue de la cour intérieure du NUMÉRO 13 (avec deux pieds de vigne) où Racine aurait demeuré pendant les sept dernières années de sa vie. — Plusieurs années vont se passer sans que le débat soit tranché entre le numéro 21 et le numéro 13.

Il est certain que les mémoires de Clairon se trompent en parlant d'un séjour de 40 ans, et que Racine n'a habité la rue du Marais que de 1692 à son décès, survenu le 21 avril 1699 — Il est, d'autre part, certain par l'ensemble des baux des maisons 13 et 15 de la rue, qu'on finit par aller consulter aux Archives, que jamais Racine ne les a habitées : il convient donc d'éliminer l'hypothèse du numéro 13.

En 1892, M. le Vicomte de Grouchy publie des *Documents inédits relatifs à Jean Racine*, où se trouvent un inventaire de la maison où le poète est décédé, et la dernière quittance par lui payée de son loyer en février 1699. Il n'y a point d'indication de numéro, mais la quittance signée *Mareschal* ne paraît point concorder avec l'hôtel de Rannes — Dans le courant de 1913, la Bibliothèque de la Ville de Paris s'enrichit d'un plan de la paroisse St-Sulpice, dressé en 1696, lequel donne, outre le nom des rues, les noms des principaux habitants : le nom de Racine figure, non point dans la partie sud de la rue des Marais (où est le 21), mais dans la partie nord (où est le 24 ?— M. André Hallays, dans son article de janvier 1914, explique que cette partie nord de la rue formait autrefois l'hôtel du poète Augustin des Yveteaux, qui, après la mort de ce dernier, a été morcelé et mis en vente ; il ajoute qu'en consultant la *Topographie du Vieux Paris* et les registres du Châtelet on a la preuve que les deux immeubles formant le coin de la rue des Petits Augustins et de la rue des Marais (y compris le n° 24 de celle-ci) ont été acquis en 1698 par *Mareschal*, le chirurgien de Louis XIV ; mais la maison du n° 24 a été démolie et remplacée sur la rue par un mur surmonté aujourd'hui de quelques vases.

Il paraît ainsi qu'on peut considérer comme documents probants : 1° la quittance du 3 février 1692 signée : Mareschal.

2° le plan de 1696 qui précise la maison à l'emplacement du n° 24.

3° l'acquisition faite en 1698 du n° 24 par Mareschal.

Il convient d'observer que ces preuves opérantes pour Racine, laissent la question indécise pour Adrienne Lecouvreur et Clairon.

G. D.

---

*Le Directeur-gérant* :
Georges MONTORGUEIL

Saint Amand Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

LXXXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Décembre 1921

N° 1550 N° 1550

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

*Cherchez et vous trouverez*

QUÆUQE SINGULA LEGENDO

*Il se faut entr'aider*

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

# L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS



*Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.*

*Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.*

*Indiquer les rubriques et leurs cotes.*

*Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.*

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

## Questions

—

**Les Mémoires de Louis-Philippe.** — Le *Moniteur* du 1er mars 1848 constatait la remise au gouvernement provisoire de deux volumes, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ces volumes auraient contenu les mémoires du roi écrits par lui-même. A la question, que l'*Intermédiaire* posait (XIX, 100), au sujet de ces manuscrits on a répondu en communiquant la lettre suivante que M. Prosper Bailly, bibliothécaire de la ville de Paris, avait écrite en 1870, à un correspondant ignoré.

Monsieur,

Par votre lettre en date du 8 janvier 1870, vous me demandez ce que sont devenus les Mémoires manuscrits de S. M. Louis-Philippe, 2 vol. in-4°, reliés en velours rouge (depuis sa naissance jusqu'en 1814). Ces deux volumes ont été déposés à la Bibliothèque après la Révolution de 1848, et peu après remis entre les mains de M. Vavin, liquidateur de la liste civile de S. M. M. Vavin a dû les renvoyer à la famille d'Orléans.

Ces mémoires sont-ils toujours dans la famille d'Orléans ? N'ont-ils jamais été communiqués à personne ? N'ont-ils jamais été consultés par des historiens qui auraient pu en parler ou s'en inspirer ?

V.

—

**L'original de l'Armorial général.** — Il est à la Bibliothèque, à la disposition du public C'est dire que les plus vigilants gardiens ne peuvent empêcher de peu intéressants, mais intéressés héraldistes, de baver sur ces pauvres pages qu'ils annotent stupidement. Les marges, sous de sales doigts humectés sans souci de prophylaxie, deviennent charpie. Dans 50 ans, ce manuscrit sera détruit ; déjà des feuillets ont été arrachés (Lyon, 911 par ex.) : ainsi périssent les noms de bourgeois assez indélicats pour infliger un ayeul marchand à leurs nobilissimes dégringolants.

Il y a une copie : à la Réserve. *Mutatis mutandis.* Quel règlement s'y oppose ? Car, assurément, les « autorités » ne demanderaient pas mieux.

S.

**Abbaye de Vauluisant.** — Par supplique du 14 décembre 1773, maître Louis Lagoguey, huissier au baillage de *Vauluisant*, postule auprès des Religieux Prieur et procureur de l'abbaye royale de *Vauluisant*, située près de Villeneuve-l'Archevêque, pour la charge de procureur en la prévôté des Loges, seigneurie rattachée à Vauluisant. Le prieur du monastère se nomme Nicolas Frisier, et frère Mayard remplit les fonctions de procureur. Le lieutenant de la prévôté des Loges Hubert Chapperon lui délivre les lettres de provision.

Cette abbaye Bénédictine a été supprimée à la Révolution. Je prie un de mes confrères de donner quelques détails sur son existence. H. H.

—

**Zincii.** — Avec quel nom de localité moderne faut-il identifier *Zincii*, où résidait en 1736, un luthier dénommé J.-B. Havelka ? Ces indications figurent à l'intérieur d'un violon ancien.

BIBL. MAC.

—

**Balthazar de Moucheron.** — Balthazar de Moucheron, né à Middelbourg vers 1550, d'une famille française protestante émigrée en Hollande, y devint un riche armateur. Il fonda la Compagnie des Indes, conquit l'Ile du Prince, devint Souverain d'Annobon. Ses armes figurent dans l'atlas de Spilberghen. S'étant mis en rapport avec le Roi Henri IV pour transporter le commerce des Indes aux ports français, il tomba dans la plus complète disgrâce F. H. de Stoppelaar. *Balthazar de Moucheron*).

Peut-on avoir quelques données sur la date exacte de sa mort, survenue vers 1630 ; sur ses derniers jours, sur le lieu de sa sépulture ?

D. V.

—

**Suicide d'un ami inconnu de Balzac.** — Dans son introduction au *Lys dans la Vallée* (Werdet 1836, in-8°, p. XXXIII), Balzac racontant les misères de sa vie littéraire et sa résolution de travailler nuit et jour pour gagner six mille francs par an, ajoute :

Moi qui devais huit mille francs d'intérêts annuels pour les capitaux dus [par lui pour payer les dettes résultant de ses malheureuses spéculations d'imprimerie et de librairie] n'était-ce pas folie ? J'entrepris cette lutte au moment où, pour moins, un de mes amis dont le suicide fut célèbre, se brûlait la cervelle.

Quel était cet ami de Balzac dont la mort volontaire aurait défrayé la chronique parisienne aux environs de 1829 ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille Bourgine de l'Etang, au Maine.** — Je crois avoir déjà posé ici, il y a 10 ou 15 ans, au moins, une question, demeurée sans réponse, au sujet de cette famille de *Vieux médecins mayennais et sarthois*. Grâce à l'érudition obligeante et toujours en éveil de M. le Docteur Paul Delaunay, il m'est permis de donner aujourd'hui quelques précisions. *Jacques Bourgine*, sieur de l'Etang, maître en chirurgie, fut nommé, le 14 novembre 1694, chirurgien de la Confrérie de la Charité des pauvres de la ville de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) ; le 17 novembre 1724, il est élu « par l'assemblée des administrateurs et du général des habitans » de Sillé, receveur de l'Hôpital général de cette ville. Il vivait encore le 26 août 1728, jour où il comparaît au contrat de mariage de *Renée Neveu* ou *Nepveu*, veuve en premières noces de *René Bourgine, sieur de l'Etang*, son frère, également maître chirurgien et apothicaire à Sillé, avec *René Pommier*, maître apothicaire et chirurgien. *Louis-Antoine Bourgine de l'Etang*, maître chirurgien-juré, exerça à Torcé en-Charnie (Mayenne) vers 1750 et décéda à Sillé-le-Guillaume, le 28 septembre 1760, laissant pour veuve *Marie-Catherine Chéron*, née à Paris vers 1730. *Jacques-Louis Bourgine de l'Etang*, fils des précédents, né à Sillé, le 5 novembre 1757, également maître chirurgien et apothicaire à Sillé, où il fit des cours publics d'accouchement, paraît être devenu docteur en médecine de la Faculté d'Angers. Il serait mort avant l'an X laissant sa veuve *Jeanne Saillard* et deux enfants : *Aimée* ou *Aminthe-Renée B* majeure, qui décéda à Angers vers 1806, célibataire et *Jacques Bourgine de l'Etang*, mineur en l'an X. Tous renseignements généalogiques ou autres sur cette famille seraient reçus avec gratitude.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

**François-Ignace Carpentier de Changy (1682-1764).** — Ecuyer, sieur de Vanzé et de Beaudduit en Nivernais, chevalier de St Louis, entré au service à 18 ans, fit pendant 32 ans toutes les campagnes d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et de Flandre, d'abord comme lieutenant, puis capitaine au régiment de Normandie, ensuite comme brigadier des Ingénieurs du Roi ; fut un des contrôleurs des fortifications du royaume et fortifia la ville de Neuf Brisach (Haut Rhin), sous les ordres du Maréchal de Vauban. Une médaille commémorative rappelant ce fait, existait paraît-il, il y a une cinquantaine d'années, au Musée de Colmar. — Pourrait-on me donner des indications précises à ce sujet ? A quelle époque et dans quelle circonstance cette médaille a-t-elle été frappée ? Que sait-on de ce personnage ?

R. de C.

—

**L.-F. Dey, seigneur de Séraucourt** — Pourrait-on nous donner quelques lignes de biographie sur ce célèbre Intendant des finances de la généralité de Bourges, Louis-François Dey de Séraucourt, qui créa et laissa son nom à la belle et immense place qui, encore aujourd'hui, fait l'un des principaux ornements de la ville de Bourges ?

Thaumas de la Thaumassière, en son *Histoire de Berry* (page 60 de l'édition de 1689, et tome Ier page 142 de l'édition de 1863) le cite, simplement, comme Intendant des finances, en 1684.

M. A. Buhot de Kersers en son *Histoire et Statistique du Département du Cher* (Bourges, 1883, tome II, page 344) le mentionne, simplement, en nous donnant l'historique de la création de la place Séraucourt, en 1693.

M. A. Frémont, en son *Département du Cher*, 2 vol. in-8°, 1862, tome II, pages 87 à 126. *Hommes illustres du Département du Cher*, l'a completement oublié. De même ont fait, le *Dictionnaire historique* de Moréri, 1759, la *Biographie* Michaud, 2e Edition, Desplaces, et la *Nouvelle Biographie générale* de Didot.

Le Musée de Bourges possèderait-il un portrait de Dey de Séraucourt ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

**Famille de Custine.** — De qui était issue Anne Scholastique-Françoise-Josèphine de Custine, née en 1660 à Aufflance (canton de Carignon, Ardennes), épouse en premières noces d'Antoine de la Fontaine, en deuxièmes noces à Philippe-François de Coudenhove, morte vers 1730, inhumée à Carignan.

Je pourrais communiquer divers documents anciens que je possède sur la famille de Custine.

COUDENHOVE.

—

**Dosso Dossi, François de Bourbon-Vendôme, comte d'Enghien.** — Je bloque en un seul article deux questions sans aucune connexité entre elles. La première est relative au peintre Ferrarais Dosso-Dossi, qui a un article dans *Vasari* (Leclanché) et dans la *Biographie universelle*. Je désirerais savoir quel est le caractère de ses œuvres ; un bon juge l'apparente au Giorgione, mais j'avoue n'avoir aucun souvenir de ce que je puis avoir rencontré de lui-même au Louvre. Je désirerais aussi connaître la nomenclature de ses œuvres principales, mais succincte pour ne pas encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, en signalant tout particulièrement, c'est le point qui m'intéresse le plus, un *Saint Guillaume* ou un *Saint Georges*, à Hampton-court, on en connaît plusieurs copies dont on a fait un Charles le-Téméraire !

Dosso Dossi était le contemporain, le compatriote, l'ami de l'Arioste dont il fit le portrait ; qu'est devenue cette image de l'auteur du *Roland furieux* ? Leclanché indique dans une note que l'Arioste parle de Dosso Dossi dans son XXIIIe chant ; mais l'indication semble inexacte.

Je désirerais savoir s'il existe un portrait contemporain, peinture ou cravon de François de Bourbon-Vendôme, comte d'Enghien, le vainqueur de Cerisoles, 22 avril 1541, né à La Fère le 28 septembre 1519, mort par le plus stupide accident le 26 février 1546. Je fais appel à tous les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, conservateurs de musées, iconophiles, simples photographes, en notant que l'image cherchée ne figure ni dans le *Recueil d'Arras*, ni dans le répertoire du *Fonds Gaignières*, publié par Henri Bouchot ; peut-être existe-t-elle dans les sé-

ries de Chantilly, et à Versailles. Mais quand je parle de Versailles, il est entendu que je vise les collections iconographiques réunies dans l'attique, non les élucubrations du bon Louis-Philippe qui avant les opérations salutaires de M. de Nolhac, ont encombré les salles du rez-de-chaussée. Dans celle des *Guerriers célèbres*, le vainqueur de Cerisoles pourrait voisiner avec cet autre jeune victorieux, Gaston de Foix.

H. C. M.

—

**Dumas, gouverneur de Pondichéry.** — On peut-on recueillir quelques renseignements biographiques sur Benoit dit Dumas, qui mourut gouverneur de Pondichéry vers le milieu du XIX^e siecle, ses biens ayant été atrribués, dit-on, à la famille d'Orléans?

LED.

—

**Famille de Laurière (Périgord).** — Je vois figurer dans un billet de part daté de 1852 le marquis et la marquise de Laurière et, dans des papiers de famille, j'établis leur ascendance par Arnaud de Lauriere, marié en 1807 à Emilie de Beaumont Tourhebœuf et fils de N. de Laurière, gentilhomme du Périgord qui a épousé en 1783 N. Papillon, originaire de Bordeaux ou de l'Agenois.

Peut-on m'indiquer s'il y a une descendance de cette famille ?

DE MONCY.

—

**Le passé de Mata Hari.** — De récents incidents, auxquels la presse a été mêlée, ont ramené à la surface de l'actualité la trouble figure de l'espionne Zelle, dite Mata Hari. On voudrait savoir ce qui existe actuellement comme sources sur cette femme, qui fut au service de l'Allemagne ; en particulier où l'on pourrait trouver des renseignements *sûrs* et *précis* sur ses origines, ses débuts à Paris (plus spécialement ses danses au Musée Guimet). Dans les articles récemment parus à propos de la pièce qui se joue dans un théâtre parisien, maintes contradictions et de frappantes inexactitudes seraient à relever. D'autre part, *Le Journal* du mardi 6 décembre ayant annoncé un prochain roman de M. Louis Dumur sur l'espionne, nous voyons dans un très intéressant article sur Mata Hari paru dans *Le Soir* de Bruxelles (vendredi 16 décembre), que ce roman roulera sur le défaitisme et que Mata Hari y figurera en second plan, comme amie de la protagoniste, une autre espionne. Toutes raisons pour souhaiter qu'en attendant le livre de M. Dumur, les points obscurs, si nombreux, de la trouble carrière de Mata Hari soient, dans la mesure du possible, élucidés.

CRITERIUM.

—

**Henriette Moralès.** — Un confrère pourrait il me donner quelques détails sur l'assassinat d'Henriette Moralès, artiste du Palais Royal, vers 1879 ?

E. H.

—

**Les collatéraux de Molière.** — N'était-il pas arrière petit-fils de Jean Pocquelin, échevin de Beauvais, mort en 1572, et de sa première femme Angadresme Mallet ? Les documents de M. Le Caron de Troussures attribuent à cet ayeul une seconde femme, Marie Cozette, mère entre autres, de Jean Pocquelin, échevin de Beauvais en 1602, marié à Anne Gaulde. La postérité de ce ménage Pocquelin-Gaude est donnée par un Tableau (*Arch. Nat. M.* 572[34]) qui concorde avec les Titres que j'ai pu voir. Peut on consulter ceux de M. de Troussures ?

S.

—

**« Le Vengeur du Mari ». — La suite de ce roman.** — Une note à la fin du roman *Le Vengeur du Mari* par Emmanuel Gonzalès (1815-87), commence par dire :

> Ici se termine la première partie de notre récit... Dans la seconde partie, nous profiterons des notes, des lettres et des documents qui nous ont été confiées..., pour développer la pensée morale qui ressort naturellement de l'impression produite sur tous les esprits sérieux qui ont connu la touchante histoire de Mme Jessal.

Cette seconde partie a-t-elle paru ? Si oui, pourrait-on m'en dire le titre ?

E. LATHAM.

—

**Glossaires des patois ou dialectes des provinces françaises** — Travaillant à un Glossaire du patois Poitevin,

je serais très reconnaissant à nos obligeants confrères « Chercheurs et Curieux » s'ils voulaient bien m'indiquer quels sont les Glossaires ou Dictionnaires des Patois ou Dialectes qui ont été publiés dans leurs provinces respectives.

MARIUS DU HAULT-VERGIER.

[Nous ne publierons, même avec plusieurs réponses, qu'une liste unique, par économie de place]

—

**Discours contradictoires.** — Y a-t-il une locution verbale ou un mot précis pour désigner le fait, pour une personne, de prononcer un discours renfermant deux parties contradictoires, ou pour deux personnes de prononcer chacune un discours dont les conclusions sont opposées ?

MAURICE JEANNARD.

—

**L'expression : la tragédie court les rues.** — Edouard Fournier l'attribue (*l'Esprit dans l'Histoire*, éd. 1882) à Ducis.

Le poète, dit Edouard Fournier, aurait écrit à l'un de ses amis :

Que parles-tu, Vallier, de faire des tragédies ? La tragédie court les rues.

La lettre daterait, paraît-il, de l'époque de la Terreur.

Or, je lis dans l'*Almanach littéraire* ou *Etienne d'Appollon* de 1790 :

Quelques jours après la prise de la Bastille, M. Le Mierre rencontra un de ses amis qui ne manqua pas de lui dire :

— Eh bien ! Quand aurons nous donc de vous une nouvelle tragédie ?

— Y pensez-vous bien ? répondit le poète. A présent *la tragédie court les rues*.

A qui faut-il attribuer la paternité du mot ? à Lemierre ou à Durcis ?

Il est vrai qu'Edouard Fournier lui trouvait une autre origine dans ces deux vers d'une mazarinade :

Comédiens, c'est un mauvais temps:
*La tragédie est par les champs.*

D'E.

—

**Signification du mot Mécardes ?** — Il existe à Meudon-Val-Fleury, une rue qui s'appelle rue des Mécardes. Nous avons cherché en vain quelle était la signification de ce mot. Nous avons demandé à diverses personnes de Meudon, qui n'ont pas pu nous éclairer. Un collaborateur de l'*Intermédiaire* saura sans doute nous dire cette signification.

A. HAMON.

—

**Le prénom Fanélie.** — Il existe, à Saint Gilles sur-Vie (Vendée), port sur l'Océan, très ancien et probablement fondé par les Phéniciens, un *prénom*, très rare, que je n'ai encore trouvé que là. C'est FANELIE. Il est surtout employé dans les familles de lingères. J'ai connu trois « Fanélie » lingères.

Où retrouve-t-on pareil prénom ? Que signifie-t-il, exactement ? Faut-il le faire dériver du grec φάνη, flambeau, par un diminutif φανέλιον, à rapprocher de φάνιον.

Je rappelle qu'au port voisin des Sables d'Olonne, il y a aussi des prénoms spéciaux, sur lesquels, j'ai insisté ici même (1). Là les *Fanélie* semblent inconnues.

MARCEL BAUDOUIN.

—

**Pain jocko, pain polka.** — Quelle est l'origine de ces dénominations : pain jocko et pain polka ? E. H.

—

**Notre-Dame de Larmor.** — Lors du départ pour campagne ou lors de la rentrée d'un voyage lointain, tout navire, en passant par le travers de Larmor, tire trois coups de canon.

A ce salut à Notre-Dame-de-Larmor la petite église de la localité répond immédiatement, par une sonnerie de cloche.

Sait-on la date à laquelle remonte cette pieuse tradition (existant déjà au XVIII^e siècle), quelle est son origine et si quelquefois elle a été momentanément interrompue ?

G. AB.

—

**Les petites baraques du Jour de l'an.** — A quelle époque exactement remonte la tolérance des petites baraques du Jour de l'an, sur les boulevards et les rues principales de Paris ? Y a-t-il une littérature à ce sujet ? Où en est-il fait mention pour la première fois ?

A. B. X.

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. LXIV, 668 ; t. LXV, p. 29, n° 1426 ; t. LXXII, p. 222.

# Réponses

—

**Les futures armoiries de Paris** (LXXXIV, 281). — Si nous étions partisan de la modification projetée, il nous paraît que la seule solution possible, celle qui ne dénaturerait pas trop les armes actuelles, serait de placer les deux croix dans le champ, immédiatement au-dessous du chef, l'une à dextre, l'autre à senestre. Toute idée de charger le chef lui même de ces croix nous paraît devoir être écartée, comme celle de sectionner le chef pour y trouver la place des croix, ou celle de les poser en franc-canton, ou en abîme. Toute autre conception ne peut même pas être envisagée.

Mais nous protestons contre le projet lui-même d'introduire ces croix dans le blason de Paris. La présence de ces emblèmes, qui n'ont rien d'héraldique, ne peut qu'enlever à ces armoiries, déjà séculaires, leur caractère et leur pureté, ce qui serait grand dommage. D'autre part, à moins de supprimer les rubans, ce à quoi personne ne songera, la couleur rouge de celui de la Légion d'Honneur se confondra avec le champ, qui est de *gueules*. Par contre, le vert, rayé de noir, du ruban de la croix de guerre, détonnera sur le fond et déséquilibrera l'ensemble. Il faudra également tenir compte de la couleur différente des croix elles-mêmes, ce qui compliquera la question des émaux. Tous ces inconvénients réapparaîtront bien que sous des formes différentes, quand il s'agira de reproduire par la gravure ou par la sculpture ces armoiries. Ce sera là un piètre résultat que ne compensera aucun avantage.

Du reste, pourquoi cette innovation jugée inutile quand il ne s'agissait que de la croix de la Légion d'Honneur ? Pourquoi ne pas se contenter de faire figurer la croix de guerre dans les supports de l'écu, à côté de la Légion d'Honneur jusqu'ici appendue soit au cordon de l'ordre posé en sautoir, soit à une couronne de feuillage ? Paris n'y perdrait rien et son blason qui est seul en jeu ici, y gagnerait certainement.

DE L.

***

En bonne héraldique, les croix d'ordres de chevalerie doivent accompagner le blason et non en faire partie. A cet effet, elles sont suspendues en dehors de l'écu, au dessous de sa pointe, par des colliers ou rubans qui entourent celui ci. Les héraldistes du 1er Empire, dont les lamentables errements ne sont pas à suivre, ont méconnu cette règle plusieurs fois séculaire, à laquelle ont malheureusement dérogé également les dessinateurs chargés de la réglementation des armes des villes de France, décorées de la Légion d'honneur. Il est à souhaiter que, pour Paris, on revienne à la saine tradition et qu'on lui conserve sa nef d'argent et ses fleurs de lis d'or, pures de toute surcharge anachronique. Les croix de guerre et de la Légion d'honneur devront entourer les armoiries de la capitale et non y être incorporées.

A. HARMAND.

***

Pourquoi chercher quelque chose qui est tout trouvé ?

Celui qui a institué l'ordre de la Légion d'honneur a précisé lui-même comment les villes devaient en porter l'insigne.

Par décret du 25 mars 1808, Napoléon prescrit :

Le signe de la Légion d'honneur employé dans les armoiries est une étoile d'argent à cinq doubles branches, sans ruban, ni couronne, placée sur une des pièces honorables, laquelle sera toujours de gueules pour rappeler la couleur de la Légion d'honneur.

Voilà donc la règle : un décret de l'Empereur qui a force de loi. C'est précis et suffisant.

Mais on peut ergoter sur « la pièce honorable ».

Si l'on étudie les armoiries, celles de la noblesse impériale possèdent un signe particulier qui classe celui qui le porte. Par exemple : épée pour les militaires, toque pour les magistrats, etc., etc. Ces signes sont placés dans un franc-quartier ou dans un canton à dextre ou à senestre, suivant le degré dans l'ordre hiérarchique.

Il semble donc que la ville décorée devrait porter le signe — *étoile d'argent à cinq doubles branches* sur champ de gueu-

les — *dans un franc quartier ou dans un canton*, à gauche dans ses armoiries. C'est-à-dire en haut, *en chef*, comme le légionnaire la porte haut et fier au dessus du cœur

Voilà la place que nous croyons la seule juste, honorable et conforme aux volontés et aux intentions du créateur de l'Ordre Cette opinion sera-t-elle appréciée ?...nous n'avons nullement la prétention de le soupconner, surtout par ce temps d'extrême fantaisie.

Pour ce qui est de la *croix de guerre* et de la *médaille militaire* — on doit suivre les prescriptions d'ordre héraldique — placer ces insignes sans ruban ni anneau (au naturel) sur champ de sinople pour l'une ; mais pour l'autre dont le ruban est jaune d'or, comme on ne peut mettre métal sur métal, l'on pourrait prendre un champ d'émail azur, par exemple.

LÉONCE GRASILIER.

*
* *

Futures ? Paris va changer ses armes ? Oui, s'il sabotte son écu en introduisant *dedans* une décoration qu'une saine coutume conseille de placer, comme toutes les décorations *sous* l'écu. Ainsi la croix sera bien placée *dans* les armoiries, terme générique de l'ensemble : écu, cimier ou couronne, supports, ornements extérieurs, devises ou cris, et elle sera à sa place. Trop de villes ont suivi l'exemple de la déplorable héraldique des dignitaires de l'Empire. Quand donc paraîtra l'*Armorial des villes*, qui fera autorité ?

SOULGÉ.

—

**Henri II, roi de Navarre** (LXXXIV, 336). — Henri II, roi de Navarre, mourut en 1555, laissant le trône à sa fille Jeanne III, mère de notre Henri IV. Celui-ci devint roi de Navarre en 1572 sous le nom d'Henri III.

BERNARD LATZARUS.

—

**Galliéni. Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de von Kluck?** (LXXXIII, 41, 97, 258, 397). — Cette question a été traitée dans diverses colonnes On n'a pas oublié les réponses importantes données par M P. B. Gheusi, officier d'ordonnance du général Galliéni Dans l'ouvrage qu'il vient de consacrer au grand chef militaire à qui Paris doit d'exister encore et la France de ne pas vivre sous le joug allemand, il apporte de nouveaux détails sur les faits qui se déroulèrent à cette heure décisive. (*Galliéni* 1849-1916, chez Fasquelle).

L'admirable figure de ce soldat, l'un de ceux dont la France s'énorgueillira entre tous dans les siècles à venir, est présenté avec une magistrale autorité, par l'écrivain qui a vécu dans son intimité, qui a été le dépositaire de sa pensée, le confident de ces actions. Cette vie est un roman de l'énergie nationale incarnée dans un des fils les plus illustres de notre patrie — un de ceux qui, avant de la sauver, l'agrandirent.

Mais revenons-en à notre point de départ : la question posée. Elle est pleinement résolue dans ces pages claires, précises, où l'histoire définitive puisera comme à la plus sûre des sources.

I.

—

**Hudson Lowe** (LXXXIII, 379, 490 ; LXXXIV, 13, 106, 249). — Assurément, nul n'aura l'idée enfantine de comparer en personne Guillaume II, une manière de fantoche, avec Napoléon, l'une des rares grandes figures de l'histoire. Mais ce ne sont pas les hommes que l'opinion générale compare ici, ce sont les systèmes ; et, les systèmes, il les faut regarder séparément, d'abord de l'extérieur, puis de l'intérieur du pays.

Or, s'il existait à l'étranger des Bonapartistes imprévus, — une fille du Roi d'Angleterre, par exemple, et même le Tzar qui préférait, en somme, les Bonapartes aux Bourbons, — comme il existe encore chez les neutres des germanophiles persévérants, il faut bien avouer que Napoléon, par des actes empreints d'autant de rudesse que d'égoïsme, avait fini par éveiller, de Madrid à Hambourg, de Hambourg à Moscou, une antipathie assez voisine de celle que nous inspire « le Seigneur de la Guerre » allemande : d'où la même nécessité de mettre ces personnages excessifs hors d'état de nuire. J'évite de discuter, à notre égard patriotique, ce point délicat, ne voulant froisser aucune opinion : car, si d'après un mot fort juste, chacun a sa Bible et son Homère, c'est à-dire sa façon d'apprécier les grands livres,

chacun a son Napoléon et son appréciation des grands hommes. Mais l'Empereur se rendait bien un peu compte des hostilités qui naissaient sur son passage ; et c'étaient curieusement aux deux extrémités de l'Europe, les peuples qui l'avaient accueilli avec le plus d'enthousiasme, les Espagnols et les Russes, que l'on voyait se détourner bientôt et se retourner avec violence contre lui et les siens. (Comparer ici *les Sièges de Saragosse*, du général baron Lejeune, Paris, Didot, 1840, — et l'étude de M. Alfred Rambaud sur la Grande Armée à Moscou *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1873, notamment pp. 221-223).

Il en devait aller différemment pour les sentiments des pays à l'intérieur. Dès avant la fin de notre grande guerre, on pouvait aisément prévoir que les Allemands, s'ils étaient contraints d'éliminer Guillaume II, garderaient leur allégeance au moins tacite envers la dynastie des Hohenzollern, comme les Français leurs inclinations bonapartistes après 1815, en s'appuyant des raisons semblables à celles qu'invoque notre confrère L. V. P. Cette fâcheuse dynastie, si peu recommandable soit elle à nos yeux, n'en a pas moins forgé continuement le lourd bloc allemand qui menace le repos du monde. Les Hohenzollern ont été, à ce titre créateur, la monnaie de Napoléon, le talent militaire ne leur ayant même pas manqué sous Frédéric II. Et notons ceci qu'on néglige d'instructif : tout en demeurant fidèles au testament politique du Grand Electeur, — chercher le bien de leurs sujets, sans distinction de croyance, encourager partout le commerce, développer la population surtout dans la Marche de Brandebourg, et, bien entendu, s'arrondir à la première occasion, — les Hohenzollern ont pris le soin de s'attribuer tout ce qu'ils découvraient de profitable dans les procédés de notre Révolution et du régime Napoléonien. Ils entendaient être de leur temps et de leur pays sans cesser d'être de leur façon. « Votre Majesté », disait Hardenberg au roi de Prusse, en 1810, « nous devons faire d'en haut ce que les Français ont fait d'en bas ». Et M. Cavaignac a reconnu que, en effet, l'œuvre de Hardenberg est le plus indéniable témoignage de l'influence exercée en Allemagne par la Révolution Française.

Bonapartes et Hohenzollerns se sont donc servis de la Révolution, qui elle-même avait adopté certaines maximes fédériciennes, suivant le gré de leurs intérêts propres et le tempérament de leurs peuples. Par là s'explique l'attachement relatif que, de part et d'autre, on conserve à leur souvenir. Sur cet échange intellectuel de bons et mauvais offices, notre confrère peut trouver ample matière à s'édifier dans le grand ouvrage d'Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, en y joignant le livre du commandant Weil, *La Morale Politique du Grand Frédéric d'après sa Correspondance*, soigneusement appliquée jusque de nos jours (Paris, Plon, 1917), et aussi le volume du Professeur C. P. Gooch, *Germany and the French Revolution*, (Londres, Longmans, 1920).

Il y aurait pareillement quelques réserves à marquer sur Napoléon législateur, dont la légende amplifie un peu trop le rôle. Tous les juristes savent ce qu'il entrait dans son Code des vieilles coutumes et des grandes ordonnances où l'Ancien Régime avait commencé de codifier les éléments de notre droit privé. Mais voici ce que l'on sait moins chez nous : les Canadiens français, en passant sous la domination anglaise, réclamèrent énergiquement et finalement obtinrent, pour garantir leurs intérêts de famille et de propriété, le maintien de ce droit coutumier que nous allions rejeter si dédaigneusement en 1789. Ils ne paraissent pas s'en être mal trouvés. (Voir les conférences d'un ancien ministre Canadien, l'Honorable Thomas Chapais, à l'Université Laval de Québec : *Cours d'Histoire du Canada*, t. Ier, *1760-1791* ; Québec, Garneau, 1919 ; ch. II et IV).

Enfin, si les interventions de Napoléon au Conseil d'Etat furent souvent remarquables, parfois aussi furent-elles plus malencontreuses et brouillonnes que prestigieuses. Nous avons entendu discuter à l'Ecole de Droit, dans une soutenance de thèse, une phrase de lui sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui renferme autant d'erreurs que de mots. On en citerait bien d'autres. *Ne sutor ultra crepidam, ne Imperator ultra galeam.*

Mais, pour revenir au point de départ, lorsque l'Humanité rencontre de ces Prométhées déchaînés, hommes isolés ou dynastes traditionnels, sur quel point du globe peut-elle les réenchaîner pour son repos ? Au sommet du Caucase ou à Sainte-Hélène ?

Napoléon avait sa réponse. Lady Malcolm n'eut pas de peine à lui montrer qu'elle ne valait rien.

OLD NOLL.

—

**Frédéric II, organisateur de l'espionnage prussien** (LXXXIV, 89). — En 1917-1918, la *Nouvelle Revue* a publié, sur ce sujet, la première partie d'une étude intitulée :

*Frédéric II, le grand maître de l'espionnage. — L'Ecole des espions.*

SIR GRAPH.

—

**Mal des Ardents** (LXXXIV, 236, 345). — La bibliographie de cette maladie est copieuse ; je ne signalerai à l'auteur de la question que quelques sources peu connues et où il n'aurait peut-être pas l'idée de puiser.

Il pourra entre autres, consulter : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. IV, 350 ; *Mémoires de la Société Académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube*, t. XXVIII, 3e série, t. I (1864), p. 365 ; la thèse de Marchand (1873) intitulée : *Etude historique sur quelques épidémies et endémies du Moyen-Age* ; l'ouvrage, capital, d'Ozanam, sur *les Maladies Epidémiques*, 4 volumes ; la monographie du Dr J. Eraud (extrait du *Lyon médical*, 1892).

*Si parvula licet componere magnis*, j'indiquerai l'article que j'ai consacré à ce sujet dans le *Journal de la Santé*, du 9 décembre 1894 ; celui du Dr Albarel, paru dans la *Chronique Médicale* du 15 avril 1907 ; et dans le même recueil (1er mai de l'année précitée), les articulets des Drs Max-Billard, J. Drivon, Malphettes, E. Louis, R. Faucheux, L. Lombard.

En 1908, était publiée, à Bourges, une brochure de MM. Urbain Cazal et Gustave et Raoul Mortier, sur le *Mal des Ardents* (principalement dans le centre de la France), le 25 mars 1909, une étude paraissait, sur la même question, dans *La France Médicale*.

Quelle était la maladie désignée sous le nom de *Mal des Ardents* ? Il est généralement admis que c'est l'ergotisme gangréneux, toutefois, cette opinion a été combattue par le savant archiviste du Rhône, M. Guigues, qui l'identifie avec la syphilis ; d'autres (Nysten) ont cru y reconnaître le charbon de l'érysipèle gangréneux ou peut-être une scarlatine maligne. Mais, pour les nosographes modernes, notamment le Dr Ehlers, de Copenhague, il n'y a pas de doute que le mal connu sous le nom de « *feu sacré* », feu St-Antoine, « maladie des Ardents », etc., n'est rien autre chose qu'une intoxication par des farines contenant l'ergot de seigle ; et il se pourrait, d'après le même auteur, que l'acrodynie, l'érythro-métalgie, ou maladie de Weir Mitchell, la maladie de Raynaud, soient également des manifestations de l'empoisonnement par l'ergot.

L'appellation de *Feu* ou *Mal St-Antoine*, n'a prévalu que depuis la naissance du culte voué à ce saint c'est à dire dans le milieu du onzième siècle ; mais la maladie en elle même remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on trouve des allusions très nettes dans Virgile (*les Géorgiques*), Lucrèce (*De natura rerum*), etc.

Il était à prévoir que St-Antoine put être et rester le protecteur des sujets atteints d'ergotisme, qu'il aurait le pouvoir miraculeux de les guérir ; c'est pourquoi, il existe, en Italie notamment, (1) des peintures et des miniatures, représentant le saint entouré par des malades agenouillés, qui invoquent leur guérison. Il y eut même, jadis, un ordre de Frères Antonins, « qui avait pour objet de recueillir, soigner et ensevelir les malheureux atteints de ce mal », et le professeur Carbonnelli, qui nous dévoile ces particularités (2), ajoute qu' « autour des principaux lazarets des Frères Antonins, s'étaient établis des apothicaires, qui faisaient des affaires merveil-

(1) Notre très érudit confrère, le Dr Wickersheimer, a signalé, dans une curieuse Notice, les étranges peintures de Mathias Grünewald, conservées au Musée de Colmar (communication faite au 1er Congrès de l'Histoire de l'art de guérir ; Anvers, 7-12 août 1920)

(2) *La Rassegna de clinica, terapia*, etc., juillet août 1920 ; traduit par le *Bulletin de la Société de l'Histoire de la Pharmacie*.

leuses, en vendant des membres en bois, en cire, en argent ou en or ; ces membres étaient achetés par des lépreux (ou des ergotiques), qui les suspendaient dans les églises dédiées au saint, en guise *d'ex voto*. »

Docteur CABANÈS.

—

**Le Broc à Valognes** (LXXXIV, 8). — La maison, dont parle le confrère L. C., appartenait depuis longtemps à la famille Le Petit, de Valognes, qui la vendit, en 1913, à M. Ad. Vautier, archiviste-paléographe, lequel en fait sa résidence d'été.

Armand Royer, le distingué dessinateur et le non moins bon musicien, était locataire de cet immeuble. Il comptait au nombre des rares amis de Barbey d'Aurevilly, qui avait en horreur les relations du dehors. Il avait été, pour ainsi dire, adopté moralement par ce dernier.

Barbey venait à Valognes chaque automne, jusqu'en 1887, habitant un appartement de quatre vastes chambres dans l'ancien et superbe hôtel de Grandval-Colligny. Il vivait surtout au foyer de son ami, passait toutes ses soirées chez Armand Royer, le musicien délicat et consommé dont l'archet le transportait. Il retrouvait là cette amitié de tous les jours qui lui plaisait tant.

Barbey d'Aurevilly était lié aussi avec le sculpteur Armand Le Véel. Celui-ci venait visiter souvent le romancier qui l'entraina fréquemment au Broc. Ces deux maîtres, ayant certain point de caractère commun, s'admiraient fort, mutuellement et individuellement.

G. AB.

—

**Famille Arnault** (XIX ; LXXXXIV, 158, 203). — Dans son erratum, notre excellent confrère le Bibliophile comtois a bien vu la paille, mais la poutre lui a échappé : du tome XIV au tome LXXXIV, c'est-à dire de 1881 à 1921 (2e semestre), cela fait quarante ans, helas ! et non exactement vingt ans !

Pendant que nous sommes sur ce chapitre, notre confrère Nisiar voudra-t-il bien admettre que la fâcheuse coquille, cette pierre d'achoppement dont on rêve parfois est imputable aux compositeurs, aux *typos*, sans compter la mauvaise écrisure des auteurs, plus qu'au *prote* (au singulier). Je doute que notre imprimerie s'offre le luxe de plusieurs protes.

Enfin, l'*Intermédiaire* vient de parler à deux reprises de « Saint-Pierre, vidame de Chartres » ?

Ne s'agirait-il pas de Saint-Simon ?

COLLINE.

—

**Charles Baudelaire : copie manuscrite de ses poésies** (LXXXIII ; LXXXIV, 59). — A la vente Parran (22-26 novembre 1921), l'exemplaire d'épreuves des *Fleurs du Mal*, dont l'*Intermédiaire* avait été la premier à signaler la réapparition, a été adjugé 35 950 francs, plus les frais. M. Parran l'avait acheté 237 fr. à la vente de Poulet-Malassis qui l'avait formé. Qu'on veuille bien se souvenir, d'ailleurs, qu'en 1898, un exemplaire de l'édition originale sur papier ordinaire, était encore adjugé à la salle des ventes pour 51 francs (vente Vaughan), quand ce n'était pas 41 francs (vente Abel Giraudeau).

L'exemplaire d'épreuves des *Epaves* a, d'autre part, atteint 9.850 francs plus les frais.

Cet exemplaire est des plus intéressants si l'on considère que cette publication passait pour avoir été faite à l'insu de Baudelaire. Des notes autographes du poète, jointes au volume, prouvent, au contraire, la part qu'il prit à son élaboration. Il en désire la publication, mais le souci d'éviter toute responsabilité à ce sujet semble devenir pour lui une hantise : « Surtout que cela ait l'air d'être fait sans mon aveu... Considérons si cela peut *me nuire en Belgique*. Il ne s'agit pas de l'opinion mais de la loi », et plus loin : « J'ajouterai quelques mots que l'éditeur aura l'obligeance d'endosser ». Mêmes avis concernant l'Avertissement que devait rédiger et rédigea Poulet-Malassis. La table avait par contre été dressée et numérotée par Baudelaire lui-même.

PIERRE DUFAY.

—

**Bernardin de St-Pierre. Son roman polonais** (T. G., LXXXIV, 309). — Ce qu'il semble y avoir de nouveau dans le livre polonais signalé, c'est le vé-

ritable nom de famille de celle que B. de Saint-Pierre dans ses notes intimes, appelle toujours la princesse Mesnik, et que ses biographes, depuis de longues années appellent Marie Miesnik, ne semblant pas douter que ce mot, qu'on nous dit être un nom commun (mais quel en est le sens ?) ne soit son nom patronymique. Quant à la profondeur du grand amour de B. de Saint Pierre jeune, à l'époque aventurière de sa vie, riche en incidents qui font un peu penser à un autre Casanova, pour cette grande dame, quant à la réciprocité de cet amour, et à son influence décisive sur l'œuvre extérieure de l'écrivain, on peut avoir des doutes. Sainte Beuve déjà (*Causeries du Lundi*, t VI) montrait comment Aimé Martin, aussi fantaisiste dans la biographie de son ami que dans l'édition de ses œuvres posthumes qu'il « tripatouillait », avait romancé arbitrairement cet épisode. M. F. Maury, Mme Arvède Barine, ont poursuivi la démonstration

Le ton des lettres au Génevois Duval contemporaines de cet épisode n'est pas celui d'un amant passionné ; l'argent reçu de la dame pour ses frais de retour en France gêne un peu pour le concevoir dans ce rôle; et M. M. Souriau, après étude du journal intime tenu au jour le jour par B. de St-Pierre, de ses fragments autobiographiques déjà remaniés et des lettres mêmes de Marie Miesnick, conservés à la Bibliothèque du Havre, n'est même pas bien sûr que jamais la princesse ait « couronné la flamme » du pseudo chevalier français.

B. de Saint-Pierre avait, et a gardé jusque dans la vieillesse, un tempérament amoureux. C'est là, avant tout, ce qui a fait de lui un peintre émouvant de l'amour, d'un amour dont la tendresse a un arrière fond sensuel dans ses pages les plus innocentes.

IBÈRE

—

**Couët du Vivier de Lorry** (baron de) (LXXXIII ; LXXXIV, 113, 253). — D'après les renseignements que me fournit un homonyme, un représentant de cette famille habiterait le château de Bannay, par Sancerre (Cher).

P. DE MARIN.

**Famille de Faverolles** (LXXXIV, 285). — *Faverolles*, commune et château (Loir et Cher) 763 hab canton de Montrichard

La terre de Faverolles, en Touraine, fief relevant de Montrichard a donné son nom à une famille qui portait : *D'azur à trois chevrons d'or* Au XIIIe siècle cette seigneurie était possédée par Geoffroy Dreux, chevalier qui paraît en 1213, comme témoin dans une charte de l'abbaye de Villeloin. En 1391, Pierre Barbe en était seigneur. A cette date, il fonde 3 messes dans l'Eglise abbatiale d'Aigues-Vives, dotées de 11 s. tz. à prendre sur sa terre de Faverolles.

En 1529 on trouve Jean de Faverolles, écuyer. En 1563, Gilles de F., éc. grand maître des Eaux et Forêts d'Ambroise et de Montrichard. Autre Gilles de F., éc. en 1589.

En 1616, Charles de Jussac, est qualifié s. de Faverolles. En 1670 Me Claude Guérin, éc. et Renée Le Tourneur, son épouse, possèdent cette seigneurie que leur fille Marie-Anne, apporta en mariage, en 1704 à René Le Vayer, éc, s. du Tronchet, au Maine.

En 1741, Louis Gajetan Le Vayer, chevalier, mousquetaire du Roi, possède Faverolles, le Tronchet, Vandœuvre, et de son union avec Anne Michelle-Louise l'Arsonneau de la Jalaise, laisse entre autres :

Jean Michel Christophe Le Vayer, chevalier, mousquetaire du Roi, dit le marquis de *Faverolles*, né en 1747, grand sénéchal du Maine (1780) décédé à Paris le 18 juillet 1831, âgé de 84 ans, sans postérité, de son mariage avec Elisabeth-Louise-Renée-Théophile de Maupeou.

P. LE VAYER.

—

**Mécislas Golberg** (LVIII ; LXXXIV, 163) — Le *Mercure de France* du 15 août 1921 a évoqué quelques souvenirs assez plaisants touchant ce Mécislas Golberg qui fut un peu, et pendant peu de temps, son collaborateur.

Au cours d'un article dirigé contre l'idéalisme, particulièrement contre l'idéalisme socialiste, (décembre 1895) en un style difficile et diffus qui lui était familier, il émettait des apophtegmes dont son

héritier semble avoir tiré tout le parti possible :

La gratte, — la fanfare, — la chicane, tels sont les principes pratiques de l'idéalisme socialiste qui se réclame de l'intégrité, de l'honnêteté, de la morale et du devoir. Et le voilà constitué pour miner dans quelques bousssilles diablement réalistes, où, sans gêne, on dépouille les voyageurs confiants...

Dépouiller les voyageurs : Mécislas Charrier, le survivant des trois bandits du P. L. M., s'est chargé de donner un sens précis à la rhétorique un peu hermétique de son père.

PIERRE DUFAY.

—

**Le Général Mellinet et la famille Thiers** (LXXXIII ; LXXXIV, 27, 123, 165, 209). — Comme le général Mellinet revient constamment en question, j'ajouterai des détails concernant ce seul général français Mellinet qu'on risquerait parfois de confondre avec l'autre, son père, mais qui n'appartint jamais à notre état major général, quoique Général major en Belgique. Le Général de Division Emile Mellinet né en 1798, a Corbeil, fils de François-Anne et de Rosalie Malassis, mort en 1894, à Nantes, 8 Place Launay, compagnon d'armes du maréchal Bugeaud, Divisionnaire en 1855, il fut en 1865, sénateur de l'Empire, d'où sa présence aux fêtes des Tuileries et de Compiègne. De sa femme, Mlle Sebire, il n'eut qu'une petite fille, morte a Nantes en 1843. Il n'existe plus de Mellinet de cette branche.

VICTOR.

—

**Millerand, origine du nom** (LXXXII ; LXXXIII, LXXXIV, 209). — Est-ce étymologie du nom ou origine de la famille que signifie la question ? La famille Millerand possède sa chapelle mortuaire dans un joli cimetière des environs immédiats de Paris. Les uns y reposent à l'ombre du triangle qui surmonte la porte d'entrée, les autres sous le crucifix enlacé de fleurs qui domine l'autel. Si j'ai bonne mémoire, le premier Millerand venu dans la capitale, pour s'y adonner au commerce des vins, arrivait de la Haute Saône. Sans offenser nos lecteurs du midi, j'ose avancer que de ces fortes races du Nord-Est, taillées dans le granit, laborieuses et tenaces, notre Président actuel a hérité la puissance de travail et de volonté qui fut, pour lui, avec sa sobre et lumineuse éloquence, l'échelle des suprêmes honneurs !

—

**Le sort de Montgaillard** (LXXXIV, 286), — La fin de cet aventurier politique fut, en effet, misérable. Voici ce que, dans la biographie qui précède la publication de ses *Souvenirs* (Paris. Paul Ollendorff, 28 *bis* rue de Richelieu. 1895, in-8°), M. Clément de Lacroix écrit à ce sujet :

La Révolution de 1830 termina la carrière de Montgaillard. Il essaie encore d'écrire à M. Laffitte, à M. de la Borde, à Casimir Périer, ministre de l'intérieur ; il envoie quelques rapports, mais la vieillesse l'étreint et sa plume émoussée chancelle comme ses idées : il devient désormais un inutile, un invalide encombrant, client honteux du bureau des secours, et cet homme, doué de remarquables qualités, qui aurait pu atteindre les plus hautes fonctions et ne sut jamais se fixer à rien, ce bas diplomate, génie d'astuce, de mensonge et de corruption, meurt à Chaillot, le 8 février 1841, misérable et isolé, âgé quatre-vingts ans.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Famille de Nantouillet** (LXXXIV, 286). — C'est Nantouillet, et non Nautorielles qu'il faut lire... La famille Le Musnier de Nantouillet était, en effet, de Vendôme au XVIIIe siecle, et alliée a celle de Bilderbek dont un représentant était officier aux hussards de Bercheny, en garnison à Vendôme dès 1727 et années suivantes.

Ces Nantouillet possédaient en Vendômois les fiefs de la Jousselinière, la Salle de Vieux-Pont, Orgis et autres.

Leurs armes étaient : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 meusniers ou Poissons d'Argent.*

Voir tous ces noms et autres au *Dictionnaire topographique, historique,.* etc., *du Vendômois*, par R. de St Venant (4 vol. 1913 à 1917), déposé à la Bibl. Nat. sous la cote Lk 2 5728.

SAINT VENANT.

—

**Un portrait de Roslin à identifier** (LXXXIV, 291) — Le portrait de femme peint par Roslin, qui, d'après notre confrère G. L., représenterait une dame de la

famille Bertin de Fligny, n'est certainement pas celui d'une fille du peintre. Jal, dans son *Dictionnaire critique*, nous apprend, en effet, que cet artiste a bien eu de son mariage avec Marie-Suzanne Giroust deux filles, Augustine Suzanne, et Alexandrine-Elisabeth, mais que celles-ci sont nées respectivement en 1760 et 1761, ce qui ne permet pas de confondre aucune d'elles avec la Dlle Barbe Françoise Raulin, qui épousa en 1764 Jean Joseph Bertin de Fligny. Jal ajoute que plusieurs personnes de la famille Roslin furent peintes par Hall, et que lui-même a eu l'occasion de voir ces portraits chez la petite fille d'Alexandre Roslin, qui possédait en outre une notice sur son grand-père, due à M Martineau, propre gendre du même Roslin.

D'ailleurs, cet artiste n'était pas Français, mais Suédois, étant né à Malmœ (Scanie) le 15 juillet 1718 ; par suite son nom devait se prononcer « Rosse line ». Toutefois il se peut qu'avec notre manie incurable d'infliger la prononciation française à tous les noms propres étrangers, l'usage se soit établi dans la Société parisienne d'appeler le peintre M. Roslin, ou même M. Raulin, et qu'à l'exemple de tant d'autres, celui-ci se soit laissé faire. Mais, encore une fois, pour les raisons de dates énoncées plus haut, il n'est pas possible d'admettre l'hypothèse d'une identité quelconque de l'une ou l'autre de ses filles avec la dame Bertin de Fligny mentionnée par notre confrère.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**Rouelle** (LXXXIV, 287). — Le pharmacien Rouelle, originaire de Caen, professeur de chimie au Jardin des Plantes, a été, par ses découvertes comme par les élèves qu'il a formés, l'un des principaux chimistes français du XVIIIe siècle, avant la révolution opérée dans cette science par les travaux de Lavoisier.

IBÈRE.

*
* *

Le *Bulletin de la Société d'histoire de la Pharmacie*, n° 16 février 1917, a publié une très vivante étude de Paul d'Estrée, *Rouelle l'aîné*, qui dit tout ce que l'on peut savoir sur ce personnage.

Il en a été fait un tirage à part.

**Une Muse romantique : Mélanie Waldor** (XL ; XLI ; LX ; LXXXIX, 192, 313) — Pauvre Mélanie Waldor, Barbey d'Aurevilly ne lui ayant point fait l'honneur de la comprendre, dans ses *Bas-Bleus*, à côté de l'irascible et tumultueuse Louise Colet, on doit se contenter de quatres lignes et demie dont Charles Monselet lui fit l'aumône dans sa *Lorgnette littéraire* :

Waldor (Mélanie). — Les Moulins en deuil ont commencé sa réputation. C'est une Nantaise. Elle a tenu longtemps à Paris un salon où toute la littérature contemporaine a passé, depuis M. Alexandre Dumas jusqu'à M. Arthur Tailhand.

A part quoi restent, non les « versiculets », mais les ïambes d'Alfred de Musset, dénués évidemment de toute aménité.

Elle fréquenta chez Nodier, ayant dépassé la trentaine — elle était née à Nantes en 1796 — et l'un des albums de Marie contenait des vers de sa façon. Aucun historien du Romantisme ne cite son nom cependant, Théophile Gautier n'en souffle mot, Maxime Du Camp l'ignore ; les collectionneurs, encore que plus accueillants, n'ont conservé aucun de ses romans, dont le *Larousse* fournit l'énumération.

Elle n'est pas mentionnée sur le catalogue de la bibliothèque Noilly, cette Bible des Romantiques, tout juste si la bibliotheque Claretie et celle de M. Parran qui vient d'être vendue, contenaient chacune un exemplaire des *Poésies du cœur*, où la quarantaine proche, elle attestait, en 1835, chez Louis Janet, la beauté de son âme.

Car, comme le jeune homme de Jules Laforgue, elle possédait une « belle âme » : onze ans plus tard, la maladie mortelle de son père, « le doyen des hommes de lettres, le savant traducteur des *Métamorphoses* d'Ovide », ne lui faisait-elle point interrompre la publication des Moulins en deuil, qui paraissaient alors en feuilletons dans la *Patrie*. Ce geste filial que propagèrent les papiers publics de l'epoque, ne désarma point la Camarde. La semaine suivante, les funérailles du vénérable M. Villenave étaient célébrées le 19 mars 1846, à Saint-Sulpice au milieu d' « un grand concours de députés et d'hommes de lettres ».

Plus en deuil que jamais, les moulins

de Mme Mélante Waldor se reprirent à tourner.

Son bonnet s'y était accroché depuis longtemps. Elle avait eu des amants, ce qui arrive aux plus honnêtes femmes, surtout quand elles se mêlent d'écrire et, comme M. Hippolyte Colet, le commandant François Waldor manquait de magnificence.

En droit, les époux étaient séparés de biens, et, en fait, l'étaient de corps : l'ancien officier était domicilié à La Rochelle, alors que Melanie, qui n'était plus une jeunesse, résidait à Paris, rue Cherche-Midi, n° 5

Elle serait morte à Paris en 1871, et aurait été chargée, sous le second Empire, de missions secrètes par le gouvernement. Une question, à laquelle il n'a pas été répondu, a été posée ici même à ce sujet.

PIERRE DUFAY.

—

**Privilèges de la noblesse** (LXXXIV, 193, 300) — Ajoutons que les familles qui croient être issues de l'ancienne noblesse Briançonnaise avaient toutes des homonymes parmi ces races féodales. Presque toutes les familles de France et d'ailleurs ont, au delà des certitudes, des prétentions : peu les présentent aussi favorablement que les Dauphinois dont il s'agit. Ils n'ont donc pas besoin d'améliorer les explications historiques.

SOULGÉ.

—

**Ordre chapitral des Quatre Empereurs d'Allemagne** (LXXXIV, 146, 214) — A ceux qui s'intéressent à cet ordre de chevalerie, je signale les pièces suivantes que j'ai eu l'occasion de consulter à Anvers, en 1913 :

*Statuts de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des Quatre Empereurs d'Allemagne. Langue Germanique, ou Primitive.* Anvers, 1838

Bogaerts : *Notice sur l'ordre chapitral d'ancienne noblesse* Anvers, 1839.

*Liste générale des membres de la langue étrangère, ou de France du même ordre.* Bruxelles, 1840.

MONS.

**Blasons des Cisterciens** (LXXXIV, 289). — Telle qu'elle a été publiée, ma question, dont le titre réel devrait être celui de cette note, contient quelques erreurs, parmi lesquelles deux sont dues à l'impression, comme celle du titre. Ces erreurs, que les intermédiairistes ont vraisemblablement corrigées, consistent dans le verbe *lunxit* qu'il faut lire *iunxit* (i mis pour j) et dans les mots *d'une bande* du 6e alinéa dont le texte devrait être ainsi rétabli : « écu chargé *d'un bandé* de sinople de 4 pièces », autrement dit « écu chargé de 4 bandes de sinople ».

Une autre erreur m'est imputable, car, pour le dernier écusson (antépénultième alinéa) j'ai écrit *deux bars adossés*, alors qu'il faudrait : « deux poissons dont la tête et la queue se joignent (j'ignore le terme héraldique) pour former un cercle au milieu duquel est la 6e fleur de lys. »

Cette erreur m'a semblé capitale et justifier à elle seule la présente note rectificative.

G. ALQUIER.

*
* *

L'écusson qui se trouve derrière le saint de droite est celui de l'abbaye de Morimond, de l'ordre de Cîteaux, en Champagne, diocèse de Langres — M. O. R S. = Mori Mundo.

Voir Demay : *Sceaux de la Flandre*, t. 2, p. 271.

Tausin : *Dictionnaire des devises ecclésiastiques*, n° 1252 *bis*.

*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. 29 1886, p. 551, 633, 634.

Dr RAEYMAEKERS.

*
* *

Le grand écusson central offre les armes écartelées de l'abbaye de Cîteaux et de la famille Boucherat. Il rappelle Nicolas 1er Boucherat qui fut abbé de Cîteaux de 1571 à 1584, ou Nicolas II, son neveu et successeur médiat, pourvu de l'abbatiat en 1604, mort en 1625. La Vierge est d'un type cher aux Cisterciens.

Des petits écussons, les deux premiers sont aux armes des abbayes de la Ferté-sur-Grosne et de Pontigny ; les deux suivants, à celles des abbayes de Clairvaux et de Morimont Nous avons donc là les armes des *quatre filles* de Cîteaux Je ne connais pas les deux derniers blasons : ils appartiennent peut-être à d'autres monastères cisterciens.

SAINT-VALBERT.

**Armoiries... Cerf élancé d'or** (LXXXIV, 288). — Au xv^e siècle, Lagny-Pomponne porte *d'azur au chef d'or*. Mais le diocèse est Meaux, pour Lagny.

SOULGÉ.

—

**Quintefeuilles et lézards** (LXXXIV, 288). — Ce fer de reliure est celui de Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière, conseiller d'Etat, grand maître des ordres du Roi en 1643, mort le 26 mai 1681.

Voir Guigard : *Armorial du Bibliophile*.

NISIAR.

*
* *

Quartefeuilles, sans doute ? Phélypeaux de la Vrillière, écartelé de Cottereau. Voir l'*Intermédiaire*, 1917 ou 18.

SOULGÉ.

*
* *

Je possède un jeton de cuivre de Michel Phelypeaux, archevêque de Bourges, portant les armoiries suivantes :

*Ecartelé au 1 et 3 d'azur semé de quintefeuilles d'or, au franc canton d'hermines*, qui est Phelipeaux de la Vrillière ; *aux 2 et 4 d'argent à trois lézards de sinople montant*, qui est Cottereau.

Capitaine P.

*
* *

Ce sont les armes des Phélypeaux : *d'azur semé de quatrefeuilles d'or ; au franc canton d'hermine*, qui est Philypeaux ; *d'argent, à trois lézards de sinople*, qui est Cottereau.

L'alliance Phélipeaux - Cottereau remonte à 1480.

VILMEUX.

*
* *

Les armes sont celles de Phélypeaux, écartelées de celles des Cottereau.

Le blason des 1^er et 4^e quartiers devrait être semé de *quartefeuilles* et non de *quintefeuilles*.

SAINT-VALBERT.

*
* *

*D'azur semé de quintefeuilles d'or ; au canton d'hermine* sont les armes des Phélypeaux, qui les écartelèrent parfois de celles des Cottereau, qui portaient : *d'argent à trois lézards de sinople*. Les Phélypeaux se rattachaient par les femmes à la famille Cottereau, originaire de Blois.

A. HARMAND.

**Armoiries... Lion d'argent** (LXXXIV, 287). — Mazuyer, Lyon. Une branche offre un des rares exemples d'anoblissement par deux Trésoriers de France à Lyon. Un tableau généalogique a été publié il y a trois ans. Ne pas confondre avec Molé.

SOULGÉ.

—

**Inscriptions des cadrans solaires** (T. G., 158 ; XLVI à XLVIII ; L à LII ; LIV à LXV ; LXXII ; LXXVII ; LXXXIII ; LXXXIV, 129, 267). — Cet été, j'ai vu à St-Lunaire, sur la villa A Dieu Vat, propriété de M. Poussielgue, un cadran solaire avec cette inscription : *Nec Tempus nec Flustus expectant*.

D. G.

—

**Don César de Bazan** (LXXVIV, 194, 317). — Un exemplaire de *Ruy Blas* (Paris, Delloye, 1838) ayant appartenu à Charles Asselineau, qui vient de passer à la vente Parran, témoigne, par une lettre autographe qui y est jointe, du projet de Victor Hugo.

Dans cette lettre « adressée à un journaliste pour démentir certaines nouvelles relatives à des travaux littéraires, » il confirme « le projet qu'on lui prête d'écrire une pièce en vers sur Don César de Bazan ».

Cet exemplaire était un de ceux portant au dessous de l'adresse de Delloye celle de Brockhaus et Avenarius, à Leipsig.

P. D.

—

**L' « Organisateur »** (LXXXIV, 194, 318). — J'ignore s'il existe une collection complète de l'*Organisateur*, mais cette publication qui a eu une durée de deux années, a dû avoir plus de 19 numéros. Voici, en effet, ce qu'en dit la *Bibliographie de la Presse périodique* de Hatin :

L'*Organisateur*, journal des progrès de la science générale, 15 août 1829, 15 août 1831.

Se distribuait gratuitement aux personnes choisies par les directeurs ou par eux acceptées sur une demande motivée. Il en fut de même de la feuille suivante :

En 831, M. Duveyrier fonda à Bruxelles un *Organisateur belge*.

La « feuille suivante », à laquelle il est fait allusion, est ainsi décrite dans le même ouvrage :

*Le Globe* journal de la doctrine saint simonienne, par MM. Michel Chevalier, Carnot, Barrault, Duveyrier. 17 janvier 1831-2 avril 1832, in fol.

*P. c. c.* UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

**La vraie Colomba** (LXXXIV, 292). — La lettre adressée à Mérimée par Colomba Bartoli, née Carabelli, est toujours conservée dans la collection Bixio, léguée à la Bibliothèque nationale. On la trouvera décrite très succintement dans le catalogue dressé par M. Léon Dorez, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. (*La collection Alexandre Bixio à la Bibliothèque nationale*, extrait du *Bulletin philologique et historique*, 1916, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCXVIII, in 8° de 152 p., p. 85).

—

**Vapereau. — Les Editions du Dictionnaire Universel des Contemporains** (LXXXIV, 292). — Le 1er avril 1855, Gustave Vapereau faisait connaître son projet de publier un Dictionnaire contenant les notices de toutes les notabilités vivantes de France et de l'étranger. Il envoyait un questionnaire aux « personnes qui avaient des titres à occuper une place dans son ouvrage », et faisait paraître en 1858 la première édition de cet important recueil.

A peine le volume était-il mis en vente que de nombreuses réclamations furent adressées à l'auteur et à son éditeur. Les uns menaçaient d'intenter des procès, les autres sollicitaient des modifications. Pour calmer les colères et réparer des erreurs inévitables dans un ouvrage aussi considérable, Vapereau fit composer des cartons rectificatifs qui furent joints au premier supplément paru en 1859. Ces cartons au nombre de vingt-quatre sont marqués d'un astérisque au recto de la première page. Ces cartons sont énumérés à la fin de ce premier supplément (page 46).

La difficile campagne que Vapereau dut entreprendre pour apaiser les susceptibilités froissées ne le découragea pas. En 1861 paraissait la deuxième édition, suivie en 1863 d'un supplément rendu nécessaire par la guerre d'Amérique, les expéditions de Chine et du Mexique ainsi que par les événements de Pologne, de Hongrie et de Prusse.

A la troisième édition qui est de 1865, ne fut point ajouté de supplément.

La quatrième édition paraissait au début de l'année 1870. La guerre bientôt suivie de la Commune rendit indispensable un important supplément dont la rédaction fut confiée à M. Léon Garnier et qui fut mis en vente en 1873 ; M. Vapereau nommé Préfet du Cantal au lendemain du 4 septembre 1870 n'avait pu se charger de ce travail.

En 1880 paraissait la cinquième édition qui, pour la première fois donnait la liste de toutes les notices relatives à des personnages décédés, notices parues dans les éditions antérieures. M. Vapereau explique cette innovation en ces termes : « Pour maintenir le lien entre nos éditions successives, considérées à juste titre comme les divers tomes d'un même ouvrage, nous avons recueilli les mentions nécrologiques pour en dresser à la fin du volume une table générale ; cette vaste nomenclature de morts illustres ou notables, révisée avec un soin particulier par M. Auguste Kuscinski, offrira certainement, avec ses indications essentielles un répertoire intéressant pour les curieux et utile aux travailleurs ».

La cinquième édition eut deux suppléments, l'un parut en 1881. Il donne les noms des nouveaux parlementaires élus aux élections générales d'août et de septembre 1881.

Le deuxième supplément de février 1886 a pour objet spécial de mettre le Dictionnaire au courant du renouvellement du Parlement français en octobre 1885.

La sixième et actuellement dernière édition parut en 1893. Elle donne en note au bas des pages la liste des personnages décédés dont les noms avaient figuré dans les cinq premières éditions.

Le supplément de cette sixième édition fut édité en 1895 à la suite des élections législatives du mois d'août 1893 et du renouvellement partiel du Sénat en janvier 1894. Depuis cette époque, la librairie Hachette a malheureusement renoncé à cette publication qui rendait de si grands services aux historiens et aux journalistes.

En résumé, de 1858 à 1895 le *Dictionnaire universel des Contemporains*, eut six

éditions qui furent complétées par six suppléments datés de 1859 1863-1873 1881-1886 et 1895.

Il était très utile de poser cette question bibliographique et de la résoudre, parce que la notice sur Vapereau donnée dans la sixième édition contient une double erreur, elle indique les années 1884 et 1885 comme dates de publication des suppléments de la cinquième édition, tandis que ces deux opuscules sont d'octobre 1881 et de février 1886.

D'un autre côté, Georges Vicaire, dans son *Manuel de l'Amateur de livres au XIX^e siècle*, après avoir très exactement énuméré les six éditions omet le supplément de 1863 à la deuxième édition et le deuxième supplément de 1886 à la cinquième édition. Il indique, en outre par erreur, comme ayant paru en 1884, le supplément de 1881.

ARMAND LODS.

—

**Mémoires du Comte de Viel-Castel** (XXXIX, 928 ; LXXXIV, 317) — L'édition originale — et la plus réputée — est l'édition grand in 8°. Je me suis laissé dire qu'il existait des exemplaires non expurgés, reconnaissables de la manière suivante : dans les exemplaires dits *cartonnés*, c'est à dire dans presque tous, au tome IV, page 317, les noms sont remplacés par des étoiles. Je dois avouer qu'ayant consulté divers exemplaires, aussi bien dans des bibliothèques amies qu'à la bibliothèque Nationale, je n'ai pu rencontrer d'exemplaires sans les étoiles. Tous ceux que j'ai vus sont *cartonnés*, même ceux annoncés par les libraires, comme étant de première édition, et que je n'ai pas manqué, chaque fois, de vérifier.

PAUL JARRY.

*
* *

D'après Lorenz et Vicaire, complétés l'un par l'autre, les éditions des *Mémoires de Viel-Castel* seraient les suivantes :

(*Lorenz*) 1881-1884, Berne, Hallier, 6 vol. in-8° et in-12.

(*Vicaire*) 1883-1884, 6 vol. in 8°. Paris, chez tous les libraires (Berne, impr Haller) et 6 vol. in 12. Paris, chez tous les libraires.

Vicaire ajoute que l'édition originale serait celle de 1881 *qu'il n'a pu voir*, et finalement renvoie, comme vous, à l'*Intermédiaire* du 22 juin 1899, col. 928, de sorte que l'on tourne dans un cercle vicieux.

Mais si, comme le dit *La Grande Encyclopédie*, les Mémoires dont s'agit *ont été saisis sur plainte de la famille*, il ne peut y avoir d'édition plus recente que les précédentes.

Le tome I^er in-8° seul de l'édition 1883-1884 que j'ai vue à la Bibliothèque nationale (LB^56 3332 A) porte : deuxième édition, mais non l'in-12 (LB^56 3332) qui par suite appartiendrait à une 1^re édition 1883-1884.

J'en ai conclu qu'il doit y avoir une faute typographique dans Lorenz qui indique, par erreur à mon avis, 1881 1884, au lieu de 1883-1884 et que les deux éditions (grand et petit format pour chacune) sont de ces dernières dates.

Pour m'en assurer, je me suis reporté à la *Bibliographie suisse* et n'ai rien trouvé dans les années 1881-1882. Mais en 1883, une 1^re édition grand et petit format figure d'abord, puis le 1^er volume de la 2^e édition petit in 8° (novembre 1883, col. 217) et enfin, les autres volumes en 1884. Plus rien en 1885.

MAXIMILIEN ANDRY.

*
* *

Aucun exemplaire des mémoires du comte Horace de Viel-Castel ne porte la mention : 1^re édition.

La maison Haller, de Berne, qui édita l'ouvrage en 1883, fit sortir l'édition originale avec la mention : deuxième édition. Cette édition qui fut unique comprenait des in 8° et des in-12°.

Mais quelque temps après, une contrefaçon des in-12° parut en Belgique et inonda Paris. Il fut impossible à la maison Haller d'en découvrir les auteurs. C'est cette contrefaçon, très inférieure au point de vue papier, imprimerie, tirage et prix de vente qui a fait croire à une nouvelle édition

Le comte de Viel Castel avait légué ses mémoires à une dame, Mme B. ., dont il avait deux fils, Marc et Horace V... Ce dernier occupe une situation importante parmi nos fonctionnaires.

La propriété des mémoires de Viel-Castel donna lieu à un procès dont la solution fut bâtarde.

Il n'existe aucune édition expurgée de l'ouvrage. L'édition Haller est la reproduction exacte du manuscrit et la contrefaçon belge est la reproduction exacte de l'edition Haller.

Au moment de la publication, il fut question de supprimer non seulement quelques racontars trop malveillants ou inconvenants, mais des longueurs, des répétitions inutiles.

Le bruit avant couru que l'on avait offert à certaines personnes nommées dans l'ouvrage de supprimer leurs noms, moyennant une somme d'argent, les éditeurs, pour n'être pas suspectés d'un trafic fâcheux, decidèrent de publier le manuscrit intégralement, et pas une virgule n'y fut changee.

MARGUERITE DURAND.

—

**Question de paternité : « Le Roman du prêtre »** (LXXXIV, 148,273). — Il ne faut pas en douter ; le seul auteur de ce roman c'est M L. Gagneur, Madame Marie-Louise Gagneur, l'auteur de *La Croisade noire*, titres ronflants plus que le style. Georges Goyau a parlé dans *l'Humanitarisme et l'idée de Patrie* d'un autre roman *Chair à canon*, du même auteur Wladimir Gagneur, le père Gagneur, comme le Jura nommait son sénateur, n'a guère écrit que des rapports sur les fromageries en Suisse et en France... Il avait une belle tête de vieillard. Syamour a fait son buste, érigé jadis en un jardin public de Poligny. LED.

—

**Epigramme sur Napoléon Ier** (XVIII, 168). — Je trouve dans l'*Intermédiaire*, XVIII, 168, le quatrain suivant cité sans nom d'auteur :

Un jour Napoléon, me prenant par la main,
Cette faveur est sans égale,
Dit : de moi vous aurez quelque chose de-[main.
Le lendemain j'avais la gale.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait il m'indiquer le nom de l'auteur ?

On sait que Napoléon voyant au siège de Toulon, une batterie éteinte faute de canonniers, chargea lui même une des pièces. L'écouvillon était celui d'un servant atteint de la gale.

(Voir Stendhal : *Vie de Napoléon*)

T. O'REUT.

**L'auteur d'Ubu-Roi** (LXXXIV, 292). — D'après M André Thérive (*Le mystère d'Ubu-Roi*, in l'*Opinion* du 10. 12. 21), le véritable auteur d'*Ubu-Roi*, dont M. Charles Chassé n'indiquait que le prénom et l'initiale : Charles M., serait M. Charles-Gabriel Morin, né à Arles le 8 mai 1869, qui fut le condisciple de Jarry à Rennes où il resta jusqu'en 1888, sortit de Polytechnique en 1893, revint à Rennes en qualité de lieutenant vers 1900 et est actuellement chef d'escadron d'artillerie, décoré, et commandant du parc d'artillerie de place de Brest.

M Morin aurait écrit les *Polonais*, qui forment, dit M. Thérive, non la version primitive d'*Ubu Roi*, mais bien le texte original et intégral. Il aurait ensuite cédé à Jarry *certain cahier vert à quoi Jarry n'apporta que des variantes de mots*, et c'est M. Henri Morin, le frère de l'auteur, qui, en 1894, aurait autorisé Jarry à faire jouer la pièce.

Mais M. Paul Fort, qui eut entre les mains les cahiers d'écoliers (et non plus le seul cahier vert dont parle M. Thérive) d'où devait sortir *Ubu-Roi*, interviewé par *Comœdia* (15-12-21) a déclaré que, ces cahiers étant de l'écriture de Jarry lui-même, malgré les arguments nombreux et forts dont M. Thérive étaye sa thèse, il ne croyait *pas du tout à ces histoires.* »

RENÉ GROOS.

*
* *

De l'*Intransigeant*, 15 décembre 1921 :

Les sources d'*Ubu Roi*.

Sous ce titre, M. Charles Chassé a publié un livre, d'ailleurs tres amusant, dans lequel il affirme que l'auteur véritable d'*Ubu* est un certain Charles M...

Sur quoi, M. André Thérive déclare que M. Charles M... serait M. Gabriel Charles Morin, né à Arles le 8 mai 1869, actuellement chef d'escadron à Brest.

M. André Thérive n'eût-il pas bien fait de se renseigner auprès des amis vivants de Jarry ? demande notre confrère *Comœdia*, Jarry n'est point mort depuis si longtemps. Ce n'est pas Homère. Des poètes l'ont connu. Et notre confrère a recueilli les confidences de M. Paul Fort.

— Je ne crois pas du tout à ces histoires. Voici dans quelles circonstances Ubu vint au monde Nous étions trois amis de Jarry, Charles-Henry Hirsch, Louis Ulmann et moi, qui le pressions de nous montrer cette pièce

dont il parlait toujours. Il fallut aller chez lui, boulevard Saint-Germain, pour la voir. Nous nous trouvâmes en présence de cahiers d'écoliers un peu vieillis déjà et d'une écriture manifestement identique à celle de Jarry, quoique un peu plus jeune. Tout cela était épars, brouillé, sans suite. Çà et là, on remarquait quelques corrections, toujours à l'écriture de Jarry, mais plus récente...

Jarry ne voulut rien entendre pour mettre en ordre ces dialogues confus, déclare encore M. Paul Fort ; nous dûmes nous-mêmes nous mettre à la besogne et classer tout cela. Et voilà comment *Ubu-Roi* sortit des limbes.

—

**Le mot anucher** (LXXXIV, 195, 321). — Il semble y avoir pour *anucher*, qu'il soit vieux français ou création dialectale moderne, une étymologie toute simple. Mal lire se dit couramment en français *ânonner*, quelquefois, populairement, *âner*, en Berry, d'après Littré, *ânichonner*. *Anucher* a dû être formé d'une forme populaire *ânuche*, qui serait à *ânon* ce que paraît être *freluche* à *frelon*, (au sens de poil du nez d'un oiseau) ce qu'est *guenuche* à *guenon*. Ce suffixe *uche*, d'origine latine, a donné un certain nombre de mots populaires ou dialectaux.

Quant à *bredasser*, avec son suffixe péjoratif si commun, il a bien probablement, comme ses cousins bredeler, bredaler, bredouiller, son origine dans une onomatopée : bredi breda nous la donne peut-être.

IBÈRE.

—

**Signification du qualificatif « mené » en bibliographie** (LXXXIV, 237, 373). — En Alsace et en Lorraine, dans ma jeunesse, j'entendais souvent dire « un vêtement mené » pour « un vêtement usagé ». De même : « une étoffe bien menée ».

BIBL. MAC.

*
* *

Mené ne signifie-t-il pas : usagé, fatigué ?

A. GEOFFROY.

—

**Etriller Fauveau** (LXXXIV, 238). — Voir dans le *Larousse illustré* l'origine de cette expression à l'article *Fauvel* (*Roman de*).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

La locution *étriller Fauvel*, Fauvain ou Fauveau, a évidemment pour origine le *Roman d Fauvel*, que je n'ai pas lu, et pour cause, mais le sens de cette locution demeure abstrait. On en trouve une explication rimée, très vague, dans le *Recueil de Proverbes*, beau manuscrit exécuté au XVIe siècle pour le connétable de Bourbon ; un dessin de ce Recueil représentant un homme qui étrille un cheval, est accompagné du quatrain suivant :

« Je suis Fauveau qui désire à toute heure
Estre estrillé et devant et darrière,
De m'estriller qui ne scet la manière
A coup pert tems et trop en vain labeure ».

Dans le roman, Fauveau, cheval selon les uns, mule selon les autres, est monté par dame Guille, personnification synthétique de la fourberie, (Anc. lang. ghile, gile, gille, guile, guille ; d'où le verbe giller, guiller : tromper) L'auteur de ce roman, violente satire, dit-on, contre les gens d'église, explique, paraît-il, *Fauveau* par *falsum velum*, ce qui reste à démontrer.

On rencontre une seconde application de ce prétendu proverbe dans le *Dit de l'Entendement*, de Jean de Condé, interprétation qui ne nous en apprend pas davantage :

Si est li siecles teus devenus
Que nus n'est james bien venus
Sil ne scet Fauvain estriller

Mais c'est surtout par *l'Epistre du Coq à l'Asne*, adressée par Clément Marot à Lyon Jamet, que cette locution est connue, sans pour cela devenir plus claire :

Mais comment se porte l'ânesse,
Que tu sçais, de Hierusalem ?
S'elle veut mordre, garde l'en ;
Elle parle comme de cire.
Vous dites vrai de cela, sire,
Une estrille, une faux, un veau,
C'est-à dire Estrille Fauveau,
En bon rébus de Picardie.

Rien de ce qui précède ou de ce qui suit, dans la très fameuse épitre, ne tend à expliquer cette énigme ; toutefois, nous voici aiguillés sur les *rébus de Picardie*, auxquels Labourot consacre un chapitre dans ses *Bigarrures*, mais d'après Marot qu'il cite en outre incorrectement :

Une faux, *une estine*, un veau,
. . . . . .

Ce nom leur est donné, dit Tabourot, « à raison de ce que les Picards, de tous les françois, s'y sont infiniment pleus et récréez ». Un archéologue de Picardie, consulté par moi à ce sujet, m'a déclaré n'en rien savoir. Du rébus à l'enseigne, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut franchi à la fin du XVe siècle par le libraire imprimeur Durand Gerlier, lequel exerça de 1487 à 1529 dans la rue des Mathurins St Jacques, au coin de la rue Coupe-Gueule. Il avait adopté pour enseigne *l'Etrille Fauveau*, que ses marques de librairie reproduisaient sous la forme attrayante du rébus. Sur l'une de ces marques, se voit une étrille accompagnée d'une faux que figure une hache, mais pas le moindre veau ; pour légende : *L'étrille* dans une banderole. La hache rappelle sans doute que Durand Gerlier habita aussi dans la rue Saint Jacques, la maison *de la Hache et du Chef St Denis*. Une autre marque, plus explicite, contient le rébus entier : une etrille, une véritable faux, et cette fois un veau, mais sans légende. Durand Gerlier formulait son enseigne de manières très diverses, tantôt *Etrille Faux Veau* ; parfois *Etrille Fauveau*, etc. Sa plus ancienne adresse connue est celle datée de 1487, que cite M. Ph. Renouard :

« In vico Maturinorum, e regione domus cluniacensis, sub strigili equi gilui, vulgo a lestrille fauveau ». Traduction tout à fait relative : gilvi, de gilvus, n'a qu'approximativement le sens de fulvus, fulvum.

En 1480, nous trouvons, (*Sophismata Alberti de Saxonia*) ; Durandi gerlerii, comorantis in vico..... in intersignio de lestrille faux veau ». En 1500, (*Aureus de perutilis tractatu*) : « Sub intersignio vulgariter nuncupato Lestrille Fauveau » ; en la même année 1500 (*Modus bene vivendi*) : « Maistre Durand Gerlier, libraire de ladite université de Paris, demourant à le trille fauveau, en la rue des Mathurins ». Et par la suite, de nombreuses variations sur ces deux thèmes, y compris en 1527 *Estrolle* Fauveau.

De 1538 à 1556, un autre libraire imprimeur, Jehan Lescallier remplaça Durand Gerlier, à l'*Etrille Fauveau* de la rue des Mathurins. En 1557, cette maison où « pendait alors pour enseigne » *l'Estoille Fauveau*, et qui appartenait à la Sorbonne, était louée à Gilles du Verger, mouleur de bois ; elle tenait à la maison de *la cage*, voisinait avec *l'Hôtel de Lorraine*, et fut quelque temps après appelée *Le Nom de Jésus*.

Ad. Berty cite un autre exemple de l'*Etrille Fauveau*, (1577-1624), dans la rue du Coq St-Honoré : il avance à ce propos que l'enseigne en question n'était pas rare au XVIe siècle. D'après ce savant et regrette historiographe de Paris, *étriller fauveau* exprimait l'action de se livrer à des manœuvres inspirées par la convoitise. Cette explication est peut être exacte, mais ce qui certainement ne l'est pas, c'est la fréquence de cette enseigne. Je trouve seulement deux maisons désignées sous ce vocable, les deux mentionnées ci-dessus, parmi soixante mille notes réunies par moi et relatives aux enseignes de l'ancien Paris, depuis le XIIIe siècle. Je termine en demandant, moi aussi, à nos collègues de l'*Intermédiaire* quel est le sens indiscutable de la locution proverbiale : *étriller fauveau*.

Ed. M. M.

—

**Lapin, origine du mot** (LXXXIV, 238). — Pour bien fixer la position de la question suivons, si vous le voulez bien, ce qu'en dit Littré et discutons.

Historique : XVe et XVIe siècles : *lapin* ; mais ce mot doit être plus ancien puisque dès le XIVe siècle on lui trouve un diminutif *laperiau*, *lapereau*. Il se peut d'ailleurs, ainsi que l'indique l'ancien flamand *lamper* (lapin), que la forme primitive de *lapereau* ait été *lampereau*, diminutif de *lampe* qui, lui aussi dans ce dialecte, signifie *lapin*. On serait donc passé par une forme perdue *lampin*. Ce n'est jusqu'à présent qu'une hypothèse, mais combien probable.

Pour Diez, *lapin* serait de même origine que *clapier* (terrier du lapin) avec chute du *c*. Et c'est bien possible puisqu'on trouve les verbes *clapir* en parlant du cri du lapin, *se clapir* en parlant du lapin qui se terre. Le mot *lapin* ou plus anciennement *lampin* dériverait donc de *clapin* ou plus anciennement *clampin*, qui subsiste dans la langue, mais avec des sens différents. *Clampin* a tout d'abord, aussi loin qu'on puisse remonter, le sens de soldat écloppé et boiteux, qui *clopine*, qui *clope*, puis celui de tambour novice,

de *tapin*, et enfin celui de petit drôle, que je ne retiens pas ici.

Les deux premiers sens du mot *clampin* me suffisent pour observer que le radical *clap clamp* signifie *frapper*, *battre*, comme dans nos mots *clapet*, *clapier* (éboulis de pierres plates et sonores), *clapper*, *clappement*, comme aussi dans l'allemand *Klapten* (claquer *Klempen* (tinter); hollandais *Kleppen* (tinter), *Klapperen* (clapoter, suédois *Klappa* (tapoter, claquer), *Klap* (tape). On pourrait prolonger encore ces rapprochements qui tendent à appuyer l'avis de Diez et à montrer que le mot pourrait bien avoir le sens d'animal qui frappe, qui *tape* [de la patte], car c'est un des caractères distinctifs du *lapin*.

Scheler y voit un dérivé du radical *lep* qui est dans le latin *lepus* (lièvre) lequel correspond sans qu'il le dise, au Grec λεπορίς (lapin) et à l'Ionien, Eolien λέπορις (*lapin*, lièvre) où le sens n'est plus le même que plus haut, car il est *aller*, *courir*, *errer*, *bondir* comme dans le sanscrit *lèp*, le Lithuanien *lepti*, l'anglais *to leap*, l'allemand *laufen*, le français *galoper*.

Remarquons ici que ce radical *lep* est l'équivalent du radical *lag* dans l'atticisme λαγώος (lièvre), λαγγέω (fuir) et dans le sanscrit *laghun* (lièvre), *lagh* (bondir).

La première étymologie répond évidemment mieux à l'origine du mot *lapin*, puisqu'elle tient compte des formes anciennes en passant par les intermédiaires, tandis que la seconde arrive sans transitions à l'état de fait actuel.

Ct. L. Abet.

*
* *

*Lapin* me paraît dérivé d'un radical analogue à celui qui a donné le *Lepus* latin, mot appliqué au « Lièvre », les italiens ne connaissant pas le *lapin*, mais le *Cuniculus*. En Grec, *lièvre* se dit d'ailleurs Λαγῶς et le lapin κόνιλος Or λαγῶς doit être de même origine que λέπορις (Eho), levrault, par transformation du π en γ.

Donc le radical doit être vieux celtique, car en anglais on a *to leap*, sauter et en sanscrit *lep*, aller en sautant sans doute !

Conclusion : il a dû exister un terme archaïque grec λεπος, lièvre, devenu d'abord λαπος, puis λαγος

Le diminutif de λαπος a été par suite λαπινος ; et Lapina, lapine, a sans doute existé.

Reste à le prouver. On y arrivera un jour.

Marcel Baudouin.

—

**La caravane passe** (LXXXIV, 196, 273)

C'est le feu qu'on attelle ; et, dévorant l'es-
[pace,
Comme une vision, la caravane passe.

La *Vapeur*, par Am. Pommier.

Sus

—

**Les salves d'artillerie** (LXXXIV, 43, 228). — Il y a eu parfois des exceptions au nombre *toujours* impair des coups de canon envoyés en salve d'honneur :

« A sa naissance, le duc de Bordeaux fut salué de *24* coups de canon.

« Si, au lieu d'un Prince, la duchesse de Berry avait mis au monde une fille, cette jeune Princesse eût été saluée de *12* coups de canon ».

(*La nuit et la journée du 29 septembre 1820*, par M. Alisson de Chazet, 1820).

G. Ab.

—

**Le Théâtre de la rue de la Santé à Paris** (LXXXIV, 236). — M. Anceps Imago trouvera à la page 146 et suiv. de *l'Enfer de la Bibliothèque nationale* par Guillaume Apollinaire, Fernand Fleuret et Louis Perceau (Paris, *Mercure de France*, 1913, in 8°), une longue et intéressante notice de Nadar sur ce théâtre de marionnettes un peu. . spécial. Cette notice sert de préface à un recueil intitulé *Le Théâtre érotique de la rue de la Santé*. Son histoire (Batignolles [Bruxelles]. MDCCCLXIV, MDCCCLXVI, gr. in-16) et imprimé par Poulet Malassis, avec deux frontispices libres à l'eau-forte, sur Chine volant, de Félicien Rops. Il existe une autre édition publiée en 1882. *Partout et nulle part* [Bruxelles], avec un seul frontispice de Rops et huit eaux-fortes de Lynen.

Cet ouvrage a été condamné à la destruction comme contenant des outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs par jugements du tribunal de Lille du

6 mai 1868 et du tribunal de la Seine du 25 février 1876.

Il n'y aurait eu, d'après la notice de Nadar, qu'une pièce de Henry Monnier représentée à *l'Erotikon-Théâtre*, à savoir l'*Etudiant et la Grisette*. L'autre, celle à laquelle fait aussi allusion, notre confrère, ne paraît pas y avoir été donnée.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

M. Lemercier de Neuville a, dans son *Histoire des Marionnettes modernes* et dans ses *Souvenirs d'un Montreur de Marionnettes* (1), sommairement esquissé les origines du Théâtre de la rue de la Santé.

Ce guignol — *papazzi* avant la lettre — avait été installé 54 rue de la Santé, à Batignolles (rue de Saussure, depuis 1867), dans une sorte de hall donnant sur le jardin de la maison qu'habitaient Amédée Rolland et ses amis Edmond Wittersheim et Camille Weinschenck.

Le premier était auteur dramatique, le second industriel, quant au troisième, sa fonction était d'admirer le premier. Le tout, en y joignant quelques amis des deux sexes, parmi lesquels Tisserant, de l'Odéon, Henry Monnier, Banville, Albert Glatigny, Carjat, Monselet, Durandeau, Champfleury, Pothey, Auguste de Châtillon, Charles Bataille, Jean Duboys et Suzanne Lagier, pour ne citer que les plus notoires, formait une société qui n'engendrait aucunement la mélancolie, surtout le dimanche, où, pour l'ordinaire, fleurissait ce sympossim.

Ainsi naquit l'idée d'un théâtre d'amour renouvelé du XVIII<sup>e</sup> siècle (2), théâtre excessivement libre théâtre réaliste avant M. de Chiac, dont un chassis, dessiné et peint par Darjou, formait le manteau d'Arlequin, cependant que Jean Duboys assumait la confection de la machinerie et que Demarsy sculptait dans des bûches les têtes des principaux personnages. Les dames de la maison s'étaient chargées de la confection des costumes.

Les représentations — la première avait eu lieu le 27 mai 1862 — furent toujours données dans l'intimité : le hall considérablement réduit par l'installation du théâtre et du piano, contenait seulement vingt et une places, dont une « stalle de cheminée ».

Poulet-Malassis a réuni et publié, à Bruxelles, les six pièces formant le répertoire de cet audacieux guignol :

*Le Théâtre érotique de la rue de la Santé* suivi de la *Grande Symphonie des punaises*. Partout et nulle part, l'an de joie 1864 ; 2 vol. in-8, de IV-144 et IV-186 p. avec deux frontispices dessinés et gravés par Félicien Rops. Une seconde édition suivit deux ans plus tard. « Batignolles (Bruxelles) 1866 » ; 2 parties en un volume in-8, de 220 p., avec deux frontispices de Rops et un fac-similé de l'invitation dessinée par Lemercier de Neuville.

Les six pièces composant le répertoire étaient les suivantes :

*La Grisette et l'Etudiant*, pièce en un acte, en prose, par M. Henry Monnier.

*Le Dernier jour d'un condamné*, drame philosophique en 3 actes, en prose, par M. Jean Hippolyte Tisserant.

*Les Jeux de l'Amour et du Bazar*, comédie de mœurs en un acte, en prose, par Lemercier de Neuville.

*Un Caprice*, vaudeville en prose mêlé de couplets, par Lemercier de Neuville

*Scapin Maquereau* drame en 2 actes, en vers, par M. Albert Glatigny.

*Signe d'argent*, vaudeville en 3 actes, par MM. Amédée Rolland et J. Duboys.

*Les deux G .....*, on le remarquera, ne faisaient pas partie du répertoire. Si les nombreuses rééditions qui en ont été données portent : « Ce dialogue a été copié, en 1863, sur le manuscrit autographe appartenant alors à M. Nadar, également illustre comme littérateur, photographe et aéronaute », aucune, en effet, ne fait mention qu'il ait jamais été interprété sur la scène du Théâtre de la rue de la Santé.

En manière de préface, une *Histoire du théâtre érotique de la rue de la Santé* précédait le recueil. Cette Histoire, dont il existe des tirages à part, a été parfois attribuée à Alfred Delvau, alors que messieurs Guillaume Apollinaire, Fernand Fleuret et Louis Perceau la prêtent, peut-

(1) Paris, Maurice Bauche, s. d ; in-8, p. 171-175.

(2) Cf. H. D'ALMÉRAS et D'ESTRÉE : *Les Théâtres libertins au XVIII<sup>e</sup> siècle*. — G. GAPON et YVES PLESSIS : *Les Théâtres clandestins*. H. FLEISCHMANN : *Le Cénacle libertin de Mlle Raucourt*.

être un peu légèrement, à « Nadar à qui l'on doit la publication du recueil » (1).

La signature de « L'illustre Brisacier » semble désigner assez clairement Albert Glatigny pour que l'on puisse restituer au poète ces pages joyeuses encore que la prose y ait remplacé les *flèches d'or* qui lui étaient coutumières. Mais ses « Joyeusetés », comme sa correspondance, attestent que ce n'étaient point là sujets susceptibles de l'effrayer, et sa présence à Bruxelles à cette époque suffirait à expliquer sa collaboration avec Poulet Malassis dans la présentation du recueil (2).

Cette histoire a été reproduite, ainsi que l'avertissement qui précède chaque pièce et que les notes dans l'*Enfer de la Bibliothèque Nationale*. C'est là, au point de vue littéraire, un document précieux qui donnera sans doute entière satisfaction à M. Anceps Imago.

Le Théâtre de la rue de la Santé dura peu. Ses portes entr'ouvertes au printemps de 1862 se seraient fermées au cours de l'hiver subséquent. Le nombre des représentations, suivant M Lemercier de Neuville, n'aurait pas dépassé une dizaine.

PIERRE DUFAY.

—

**Descendants des Conventionnels** (LXXXIV, 91). — L'*Intermédiaire* s'est déjà longuement occupé de la « Descendance des grands hommes de la Révolution », notamment dans les tomes XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLIII, XLIV, XLV, LIII, etc.

La liste des conventionnels dont il a été parlé durant cette même période ne contient pas moins de deux pages et demie.

La question est des plus intéressantes, mais pour éviter des redites et une perte de temps et de papier, il serait nécessaire de se reporter à la collection, avant de poser toute question nouvelle ou d'y répondre.

COLLINE.

(1) *L'Enfer de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Mercure de France, 1913 ; in-8, p. 92-114.

(2) Cf. JOB LAZARE : *Albert Glatigny, sa vie, son œuvre*, Paris, A. H Bécus, 1878 ; in-12, p. 58.

**Maison mortuaire de Pierre Corneille** (LXXXIV, 282). La maison qui portait le n° 18 dans la rue d'Argenteuil a été démolie en 1877, en vertu d'un décret d'expropriation du 27 février de la même année.

Cette maison avait, dit le docteur Moura (*La Butte des Moulins, sa naissance et sa mort*. Dentu [1876], pet. in-12, p. 29), une porte à tête de clous. Est-ce cette même porte qui a été donnée en juillet 1902 par Sardou au musée Carnavalet ? C'est ce qu'il ne m'a pas été possible de vérifier, la porte en question n'étant pas encore exposée à la vue des visiteurs et ne devant être mise en place qu'après l'exécution des agrandissements projetés de l'hôtel.

M. Jean Robiquet, l'aimable conservateur du musée Carnavalet, qui a bien voulu me donner ce détail, a eu l'obligeance de me communiquer, à cette occasion, la lettre suivante, adressée par Sardou à Georges Cain, qui confirme cette donation :

Marly-le-Roi 1902 [le 5 juillet].

Mon cher ami,

Je souhaite que la porte de Corneille puisse être installée à l'hôtel Carnavalet. Elle est rustique et n'a pour tout ornement que le souvenir du grand homme Mais cela vaut mieux que toutes les décorations du monde. Molière, lui aussi, a soulevé le vieux heurtoir de la rue d'Argenteuil, quand il venait là en ami, voisin et collaborateur, et aussi les grands interprètes du *Cid*, de *Polyeucte* et de *Cinna*. Enfin, c'est une relique parisienne que j'ai pu sauver de la destruction et qui sera bien à sa place dans ce musée qui vous doit tant déjà, et que tous les amis de Paris seront heureux de voir confier à vos soins.

Bien affectueusement

V. SARDOU.

Une note, placée au bas de la page et signée d'un monogramme indistinct, fait observer que Corneille n'habita cette maison que depuis 1683 et que Molière mourut en 1673 !

S'il en est ainsi, le séjour de Corneille dans la maison où il est mort le 1er octobre 1684, n'aurait été que d'une année environ.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

## Trouvailles et Curiosités

**Flaubert et Maupassant. L'auteur des vers du « Château des Cœurs ».** — Dans le *Château des Cœurs*, la féerie toujours non jouée de Gustave Flaubert, il y a des vers.

Au Ve tableau, nous sommes dans l'Ile de la Toilette. Le chœur chante :

C'est le pays de la toilette
C'est l'empire des affiquets,
Des paquets,
Des caquets,
Chez nous, la beauté se complète
La laideur prend des airs coquets.

Et voici le grand couturier :

Silence, silence, silence,
C'est le monarque qui s'avance
Pareil aux astres éclatants
C'est Couturin, roi de la mode,
Le seul qui sache, avec méthode,
Diriger nos goûts si constants.

Toute la cour chante à sa vue :

Mortels que sa faveur inonde
De l'un à l'autre bout du monde,
Marchez où sa main vous conduit.
Tous ses ordres sont chose grave ;
On est perdu quand on les brave,
On est sauvé des qu'on les suit.

Dans le tableau : « La Forêt périlleuse », il y a un chœur des brises dans les arbres dont voici quelques passages :

Réveillez vous, arbres des bois,
Travaillez toutes à la fois,
Forêts profondes,
Et loin des rayons embrasés,
A la fraîcheur de nos baisers,
Mêlez vos ondes,
Ouvrez-vous,
Devant nous,
Pins et houx,
Fougères ;
Nous passons,
Nous glissons,
Nous valsons,
Légères.

La pièce est signée de Flaubert, donc les vers sont signés de lui : cependant, ils ne sont pas de lui. De qui sont ils ?

Maxime Du Camp, dans ses *Souvenirs littéraires* (II. 447. 448) rapporte que Flaubert avait d'abord eu comme collaborateurs du *Château des Cœurs*, le comte d'Osmoy et Louis Bouilhet, projet de collaboration presque collaboration.

En outre, dans une féerie, les *couplets* pour me servir du vieux mot, étaient de rigueur, et j'ai déjà dit que Flaubert n'avait jamais pu mettre un alexandrin sur ses pieds ; toutes les fois qu'il avait voulu s'essayer à la poésie, il avait fait de la prose cadencée mais de vers point ; il avait donc besoin d'un poete, naturellement il choisit Louis Bouilhet. Tous les trois se mirent à l'œuvre ; Flaubert seul y avait de l'ardeur ; Bouilhet rêvassait à autre chose ; le comte X... cherchait à fuir.

Notre ami Eugène Pitou nous communique, tirée de sa collection, une lettre de Gustave Flaubert à Maupassant, qui nous donne probablement le nom de l'auteur :

Mon chéri,

Puisque vous détenez le *Château des cœurs*, vous ferez bien de songer dès maintenant aux pièces de vers qui doivent y entrer ; il n'y en a pas plus de cinq ou six

Au mois de septembre, je hasarderai une ultime démarche qui sera encore vaine, j'en suis sûr, puis immédiatement, je commencerai une édition illustrée, c'est-à dire douze dessins, un par tableau, et representant le décor dudit tableau. Charpentier est prévenu. S'il désire connaître l'œuvre, il peut vous demander le ms. Je l'en ai prévenu, par une lettre, hier soir.

Donnez-moi de vos nouvelles (et des nouvelles) de temps à autres.

Je vous embrasse,
Votre
E. Flaubert.

Vendredi.

A ce moment, Guy de Maupassant, voulait faire publier son volume *Des vers*, qui était chaudement recommandé par Flaubert. L'éditeur se faisait un peu tirer l'oreille : l'auteur de *Madame Bovary* venait à la rescousse. Il profitait de ses bons offices pour se faire faire en échange les vers qui lui manquaient, et qu'il n'avait obtenus, ni du comte d'Osmoy ni de Bouilhet.

Nous supposons ce petit mystère, maintenant dévoilé par la lettre de Flaubert à son collaborateur. Les vers de Flaubert, dans le *Château des Cœurs*, de toute évidence, sont de Guy de Maupassant.

C'est un mince déchet ; la gloire de l'illustre écrivain — et pour de multiples raisons — n'en souffrira pas. G. M.

*Le Directeur-gérant :*
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. Clerc-Daniel

# Table du 2e Semestre 1921

LXXXIVe VOLUME

**N.-B.** — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

## A


Abbaye de N.-D. de Bohéries (Armoiries de l'). 335.
Abbaye de Vauluisant. 379.
Abrantès. Lettre de la duchesse d') à M. Coriol'. 44.
« Abrégé chronologique de l'Histoire de France ». 50. 177.
Académie. V. Fondateurs de prix.
Agar (Famille), de Cavaillon (Vaucluse). 283.
* Album d'autographes romantiqnes. E. C. 74.
Ambès (Le baron d'). 187.
Amenophis IV, roi d'Egypte. 91.
Amérique. V. Dette de l'.
Amirauté de Poitou. 97.
« Amor epilepsia Brevis ». 339.
Apponyi » (Achèvement des « Souvenirs du comte) et du « Journal de Balabine » 339.
Ampère. Sonnet sur l'Egypte. 195.
* An mille. 130.
* Animaux (La protection des) devant la religion. 227.
* Animaux (Instinct maternel des). 79, 277.
* Anucher (Le mot). 195, 321, 413.
* Apostrophe (L') entre deux consonnes d'un nom propre. 35, 77.
* Aéropage (Séances de l'). 16, 57.
Armée de Paris. V. qui l'a prévenue...
* Armes d'honneur. 74.
* Armoiries de la France. 243, 343.
* Armoiries à retrouver : Gaboré ou Caboré. 32.
* Armoiries abbatiales : crosses et tréfles. 73, 173.
* Armoiries à déterminer : croix ancrée. 74.
Armoires à déterminer : trois pendants de gueules. 4.
Armoiries à retrouver : Gaillard de Beaumanoir. 48.
Armoiries (Les futures) de la Ville de Paris. 281, 387.
Armoiries à déterminer : lion d'argent. 287, 406.
Armoiries à déterminer : deux lions affrontés. 288, 405.
Armoiries à déterminer : trois clochettes. 288.
Armoiries à déterminer : cerf élancé d'or. 288.
Armoiries à déterminer : dauphin d'azur. 289.
Armoiries à déterminer : d'azur à 3 tourteaux. 335.
Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or. 367.
Armorial général (L'original de l'). 378.
* Arnault (Famille). 158, 203, 305.
* Arrière-ban de 1758. 14.
Audoubert. 283.
* Aumont (La duchesse d'), née Klein. 203, 250, 302.
Aurelle d'Alleret (Famille d'). 284.
Autel. V. Régiments.
Auteurs du XVe au XIXe siècle dont on n'a pas de lettres ou de manuscrits. 236.


## B


Bains et étuves de Paris au moyen-âge. 197. 324.
« Balabine ». (Journal de). V. Apponyi.
Balensun. 102.
Baluze (Manuscrits de) et d'Hozier. 50.
* Balzac et et la famille Valmore. 251.
* Balzac (H. de) et sa « Succession du Marquis de Carabas ». 34.
Balzac (Les papiers de). 138.
Balzac (Le vrai tombeau de). 139.
Balzac. V. Suicide d'un ami.
Barbey d'Aurévilly : qui a dénoncé les « Diaboliques » ? 2, 111.
* Baudelaire (Copie manuscrite des Poésies de Charles). 59, 390.
Bazan (Don César de). 194. 317, 406.
Beaucaire (François de). 92, 304.
Belanger. V. Lemot.
Belgique V. Viardot.

* Bernardin de Saint-Pierre. Son roman polonais. 309, 390.
Berry (Un portrait de la duchesse de) à Bordeaux. 43, 175, 304.
Berry (Duchesse de) V. Deneux (Dr).
Bertall ; son portrait. 236.
Bidé de Pommeuse (Henri). 332.
Bilderbeck (Famille de). V. Nantouillet.
Blason des Cisterciens. 289, 403.
Blason (Le) d'Henry Murger 326.
* Bonaparte ou Buonaparte. 11. 106,
* Bonaparte (Paul). Dates de sa naissance et de sa mort. 354.
* Bonnardot et la valeur archéologique de « Notre Dame de Paris », de Victor Hugo. 294.
Bourbon V. Chauvigny.
Bourbon-Vendôme (François de), duc d'Enghien. V. Dosso-Dossi.
Bourdeille (Comte de), seigneur de Brantôme. 92, 203, 332.
* Bourdon, de l'Oise. 252.
Bourgine de l'Etang (Famille), au Maine. 380.
* Bourrage de crânes. 372.
Boutique du Saint-Esprit, au Palais de Justice. 234, 350.
Boyer, général du 1er Empire. 92.
« Broc » (Le) à Valognes 8, 395.
* Broon, marquis de Cholet. 354.
* Bruix (L'amiral). 52, 158, 355.
Buade (Henri de), seigneur de Callestre et de Cassy-le Chastel, en Bourgogne. 45.
Buffon (Le chevalier de). 188, 355.
Bugeaud (Un plan politique de). 91.
* Bullion (Famille). 356.

## C

Cabaret (Le) de Rampouneau 139, 324.
Cachet : armoiries à déterminer. 48.
Cadrans solaires, V. Inscriptions.
* Cagliostro et la Révolution. 103.
* Calvin (La tombe de) 9.
Camp de Fromiguières. 187, 299, 374.
Campan (Anoblissement des). 140, 252.
Cantigneau : armoiries. 97, 215.
Carosses (Les) à coulisses. 150.
Carpentier de Changy (François-Ignace). (1682-1764). 381.
* « Case de l'Oncle Tom » (Les dessous de la). 244, 371.
Cauchois-Lemaire. 278.
Cavalier. V. Mémoires de Pipe en bois.
Cazotte (Jacques) V. Ecrivains artistes avant le XIXe siècle.
Cesbron (Henri-François), chevalier, seigneur de la Grennetais. 235, 356.
Cesbron de la Brinière 235, 350.
Champigny. 330
* Chanoinesse de Saint Augustin. Portrait. 58.
* Charles (Les funérailles de). 329
* Charmante Gabrielle. 213.
Chartres (Saint-Pierre, vidame de). 145, 210.
* Chasset (Le conventionnel) au siège de Toulon 17.
Château de Langé (Indre). 43, 111, 157.
« Château (Le) des Cœurs ». V. Flaubert et Maupassant.
Châteaufort (De) : armoiries à retrouver. 97, 214 366
Chauvigny et Bourbon. 92.
Chenu, chef d'orchestre au théâtre de la Gaîté. 141, 253.
Chéron (Jean), avocat au Palement. 6.
Chéron (Jean-Baptiste) marchand bourgeois de Paris. 284.
* Chevalier de la couronne. 33.
Chiens verts. V. Mémoires de Thérésa.
Chiesa (Famille della). 332
Chotel. V. Théâtres (Anciens) de la banlieue.
Chouans. V. Ordre des.
* Chulliot de Ploosen. 61.
Cisterciens. V. Blason (Leur).
* Clairon (Hippolyte) et l'ordre du « Médaillon ». 266, 367.
* Codaqui » (La). 76, 130, 222, 274, 322, 371.
* Coigny (Famille de). 61, 159.
Colette (A), lithographe. 113.
Colomba (La vraie). 292, 407.
Comice agricole (Le dîner du). 238.
Compoint (Les) à Montmartre. 113.
Comtistes (Groupes) en Suède et dans l'Allemagne du Sud. 283.
Condé (Prince de). V. Liautard.
Constant (Les collaborateurs de l'abbé). 339.
Conventionnels (Descendants des). 91, 109, 351.
* Cools (Famille de). 19, 114.
Cora Pearl. V. Pearl.
Corneille (Pierre de). 186, 305.
Corneille (P). V. Maison (Sa) mortuaire.
Corriol (M). V. Abrantès (Duchesse d').
Couët du Vivier de Lorry (Baron de). 113, 253, 397.
* Coulon (Famille), de Besançon. 63, 115, 204.
« Coup de fusil ». 239, 322.
Courrier (Le) de Lyon. 196.
« Croix-Etoilée » (L'insigne de la). 193, 314, 368.
Crudeli. V. Diderot.
Custine (Famille de). 382.

## D

Daudet (M. Ernest). Nécrologie. 88.
Daudet (Ernest). V. Apponyi
* David (Jules), peintre. 115, 161,
Delanoue. 333.
« Delaunay (Mademoiselle), à la Bastille ». 52, 177. 372.

Debille (Satire de) contre Lafayette. 80.
Demoncy (Les demoiselles) et Varechon. 188.
Deneux (Le docteur) et la Duchesse de Berry. 2 55, 155
* Desbordes-Valmore (Illustrations des « Poésies » de Mme). 315
* Dette de l'Amérique. 200, 206.
Dey (L. F.), seigneur de Séraucourt. 381
Dicq (Abraham ? ou Dicque, sculpteur. 285.
* Dictons singuliers anglais à propos de certains animaux. 276, 373.
Diderot et Crudeli. 93
Diderot était-il franc-maçon. 93.
Diderot. V Goldoni.
« Dîner (Le) du roi de Prusse à Paris, retardé par l'indisposition de son armée ». 194.
Dionga Diounetta. 293.
Discours contradictoires, 385.
* Dorval (Mme), George Sand et Mérimée. 63, 117.
Dosso-Dossi, peintre. François de Bourbon-Vendôme, duc d'Enghien. 382
Drouet de Sainte-Livière Brossard. 188.
* Du Bignon : armoiries. 128
Du Buisson (Famille). 188, 305.
* Du Cluzeau d'Echérac (Famille). 254.
Dumas père (Bibliographie d'Alexandre). 195.
Dumas, gouverneur de Pondichéry. 383.
* Duranty ou Duvernet. 20, 161.
Du Moulin de Fontenay. 333.
Dutheil (Famille du général. 189, 357.
Du Verger d'Auranne. 2, 118, 163, 205, 358
* Duvoygne (Famille) 21.

## E

* Ecole royale militaire. 53.
* Ecossais (Les) en France. 53, 157.
* Ecrivains artistes avant le XIXe s. Jacques Cazotte. 129.
Ellaume (D C.). 52. 118, 163.
* Elvire (Le tombeau d'). 359.
Espionnage allemand. V. Frédéric II.
« Etruler Fauveau ». 238, 4 3.
Ex-libris à déterminer : ancres d'argent. 5, 216
Euskerkem (Famille) de Borroger. 4, 163, 359.
Ex-libris à retrouver : A. Q. 287.
Ex-libris. V. Lamennais.

## F

Fanélie (Le prénom). 386.
Faverolles (Famille de). 285, 398
Femme-cocher (La première). V. Metternich (Mme de).
Femmes. V. Franklin.
* Fénelon (Abbé de). 21, 119.
Fer de reliure à déterminer. 48, 128.
* Ferrari. 64, 119, 205, 305.
Fenquières. V Régiments.
* Flaubert avait-il des Peaux-Rouges dans son ascendance ? 119.
Flaubert et Maupassant. L'auteur des vers du « Château des Cœurs ». 422.
Florentin (L'infortuné). 1729. 340.
Foire (La) de Bezons à Paris. 342
Fondateurs des prix décernés par l'Académie. 338
Fontenay (Guy de). 52. 207, 254, 362.
Fragonard (Deux dessins de) à retrouver. 290
Francastel (N'existe-t-il pas un portrait peint, dessiné ou gravé du Conventionnel) ? 201.
François-Ferdinand (Prédiction concernant l'archiduc). 138.
Franklin et les femmes. 198.
Frédéric II, organisateur de l'espionnage allemand. 89, 393.
Fromiguières. V. Camp.

## G

Gaillard de Beaumanoir. V. Armi. à retrouver
Galliéni. V. Qui a prévenu l'armée de Paris ..
* Gamaches (De). 254
Ganymédisme Madégasque. 150, 276.
Gassin (Pierre) de Plantin. 3.
Gautier (Famille de). V. Nantouillet.
Genève dans la seconde moitié du XVIIe s. 234, 351.
Génie (Le), c'est une longue patience. 51, 176, 228.
Geoffroy, orfèvre ? à Paris. 333.
Gérard V. « Psyché ».
* Geste (Le) de la bourse jetée. 277.
Girardin, peintre. 191.
* Girouettes politiques. 75. 177.
Glossaires des patois ou dialectes des provinces françaises. 384.
Gœthe (Un mot de) sur les Prussiens. 341.
* Goldoni (Ouvrage de) analysé par Diderot. 5
Gouré (Famille) de Villemontée. 3,120, 208.
Gratet (Famille) du Bouchage. 3, 257.
Gravelot (Un scrupule de). 183
Grèce (Indépendance de la). 187, 241.
Guadeloupe (Colons de la). V. Martinique.
* Guerre dite des Rustauds. 200.
Guyane (Gouverneurs de la). 282.

## H

Halay (Famille). V. Hallé.
* Hallé (Famille) ou Halay 23, 121, 141.
Harcourt (D'). 236.
Harpedene (Famille) ou Harpedane. 121.
Hauteval (D'). 189
Henri II, roi de Navarre en 1577, 336,
* Hérondas. 268.

* Horloge comtoise. 208, 369.
Hozier (D'). V. Baluze.
* Hudson Lowe. 13, 106, 249, 390
* Hugo (Victor). Ses descendants. 208.
Hugo (Vict.) V. Bonnardo', etc.
* Hugo (La comtesse C.). 257, 363.
Huguier (Marque de), graveur. 101.
* Huysmans (Les logis de J. K.). 123, 271, 307.

I

Ingelnheim (De). 333.
Ingres (Exposition). 49.
Inscription sur un anneau. 49.
Inscription sur un fronton. 100
* Inscriptions des cadrans solaires. 129, 267, 405.
Inscriptions parisiennes. 186, 295.
Isabey. V. Louis XVII. (Un portrait de).

J

J. C. dessinateur. 333.
* Jacobé (Famille) 67, 176.
Jarry (Alfred). V. « Ubu-Roi ».
« Je brave le simoun .. » 8, 131.
Josse-Beauvoir (Auguste-Guillaume). 331.
* Journaux de province centenaires. Une liste. 34, 73, 222.
Julienne (Famille). 93.

K

« Kradoudja, ma maîtresse... ». 8, 131, 274.

L

* Laboulaye (L'encrier de). 27.
La caravane passe... 196, 273, 418.
Lafayette. V. Delille.
La Fontaine (Les sources de) pour les Fables 339.
Lamartine. V. tombeau d'Elvire.
Lamennais (Un ex-libris de l'abbé F. de). 97, 178, 216.
Langé (Armes de) 48, 128.
Langé. V. Château de.
Langue basque (Origine de la). 101, 225, 275, 321.
Lapin, origine du mot, 238, 416.
* La Trémoille de la Brèche, 121.
Laureau de St-André. 285.
Laurière (Famille de). Périgord. 283.
La Valette (Le ménage) et la princesse de Vaudémont. 141.
* Légion de Limbourg-Holstein au service de la Hollande. 15, 103.
* Legrand de Beauvais. 304.
* Lemot contre Bélanger. 65.
Le Noir (Dom). V. Manuscrits romans.
* Lesdiguières (Duchesse de). 66, 258.
Lhautard (L'abbé) était-il un fils naturel du prince de Condé? 94, 208, 364.
Légat. V. Rues.
Limbourg-Holstein. V. Légion.
* Lire (Le pluriel de). 77.
L'Isle-Adam, compositeur. 258.
* L'Isle du Fief (Mlle de). 25, 164.
« Livre infernal (Le) ». 51.
« L'Organisateur ». 194, 318, 406.
Lorraine (Pierre) dit La Chapelle. 189.
* Lorraine-Elbeuf (Branche bâtarde). 314.
Louis XVII (Un portrait de) par J. B. Isabey. 294
Luchet (Le marquis de). 52, 122, 209.
Luzy-Palissac. 95, 209.
Lyon et de Forez (Origine des comtes de). 43, 213.

M

Magnac (Famille de). 190. 307.
Maison mortuaire de P. Corneille. 282, 421.
Makanam (Etienne) maire de Bayonne. 143.
Mal des Ardents. 236, 345, 393.
* Manuscrits romans de Dom Le Noir. 75.
* Martin (du Nord). 27.
Martinique (Colons de la) et de la Guadeloupe. 331.
* Massacre, en terme de vénerie. 132.
Mata Hari (Le passé de). 383.
Maulde (Médard) 144.
Maupassant. V. Flaubert.
Maury (Un mot de l'abbé). 95.
« Ma vie privée », de Napoléon Ier. 293.
* Mazières en Gascogne. 69, 95.
Mécardes (Signification du mot). 385.
* Meceslas Golberg. 163, 398.
* Médaille des trois Ordres. 367.
Melin de Saint-Gelais (Deux vers de). 5, 73.
* Mellinet (Le général A.) et la famille Thiers. 27, 123, 165, 209, 399.
Mémoires (Les) de Louis-Philippe 377.
« Mémoires » de Pipe-en-Bois. 18
Mémoires (Les) de Thérésa. Les chiens verts. 195, 273.
« Mené » (Signification du qualificatif) en bibliographie. 237, 373, 413.
Mérimée V. Dorval (Mme).
Mérimée Voir Colomba.
* Messes célébrées à l'instigation des francs maçons. 36.
Metternich (Mme de), la première femme cocher. 231.
Metternich (Princesse de) V. Thérésa.
Meurtre commis sur la scène. Lithographie romantique à déterminer. 337, 413.
« Mille et une nuits (Les) ». V. Vin.
* Millerand. Origine du nom. 209, 399.
Molière (Les collatéraux de). 384.
Modèles V. Qui a posé la Psyché.
« Monde (Le) illustré » : un numéro introuvable. 101, 223.
« Monte Cristo et sa femme », roman anglais. 292.
Montgaillard (Le sort de). 286, 399.

Montmorial (M. de) à St-Paulien en Velay (1789). 190, 307.
Montz (Famille). 334.
Morielle (La) à Mons. 6, 69.
Morales (Henriette). 384.
Moucheron (Balthazar de). 379.
Müller (Henri-Joseph de). 4.
Murger (Henry). V. Blason (Son).
Musulmane (Une) au couvent. 341.

## N

Nacquart : Armoiries à retrouver. 97, 265, 366.
Nantouillet (Familles de), de Bilderbeck et de Gautier. 286, 400.
Napoléon Ier. V. Hudson Love.
Napoléon Ier. V. « Ma vie privée ».
* Napoléon a-t-il été en Angleterre ? 11.
Napoléon Ier (Epigramme sur). 411.
Napoléon (Un portrait de) pour livre de messe. 148.
Napoléon III a-t-il collaboré à l'*Intermédiaire* ? 233, 297.
Nays, Naïs, Neys. 334.
Nerval (Poésies complètes de Gérard de). 51, 130, 174.
* Nesle (Claude de), abbé de Régny. 166.
* Nobiliaire des Croisades. 193, 313.
* Noblesse lorraine : ses titres. 127.
Noblesse romaine. 147.
Noblesse. V. Privilèges.
Noblesse (Usurpateurs de) en Bourgogne. 335
Noël, dessinateur. 334.
Notre, le nôtre. 51, 180.
Notre-Dame de Lormor. 386.
Notre-Dame de Paris. V. « Bonnardot... »

## O

Oostetom (Von). 144, 364.
Ordres des chouans royalistes. 240.
Ordre chapitral des quatre Empereurs d'Allemagne. 146, 214, 403
Ordre du « Médaillon ». V. Clairon (Hippolyte).
Orléans (Anecdote singulière concernant le duc d'), Philippe-Egalité. 90.
Othenin (Blason des). 48.
* Outhenin (Famille) 167.

## P

* Pagas (Jean-Pierre). 03.
Pailly (Madame de). 45.
Pain jocko, pain polka. 386.
Pains à cacheter. 7, 182.
Palais de justice V. Boutiques.
Pâques (Orthographe du mot). 101.
Paris. V. Armoiries (Ses).
Pâté (Le) de foie gras. 8, 133.
Patois français. V. Glossaires.
* Patry (Famille). 19.
Pau (Opinion sur) 293.
Pearl (Cora). 45, 124, 159, 204.
« Pendeurs de chats », appliqué aux magnats hongrois, 237.
Pendule (La) aux trois Parques de Ch. André Boulle. 338.
* Peschiera (La place de) en 1859. 56.
* Péridiez (Louis-Michel-Jacques). 259.
« Pères (Les) ont mangé des raisins verts... » 149, 224.
Pianelli La Valette. 144.
Pièces d'or carrées. 98.
Pierino del Vaga dit Buenacorsi (Pierre), 1401-1457. 7, 124.
* Pierre-Buffière. 355.
Pincevoir (Famille) 334.
Pipe-en-Bois. V. Mémoires (Ses).
Plombières (Etymologie de). 149, 226, 275.
Poètes ouvriers. 239, 320, 370.
Poids anglais. Marques et poinçons à déterminer. 49.
Poitou V. Amirauté.
Polka piquée. 239.
Porto (Le) du « Partenaire » 293.
Portrait à identifier : H. D G. 101.
Portrait du XVIIe siècle à identifier. 336.
Potiers (Marques de). 49, 174, 266.
Pougin (M. Arthur). — Nécrologie. 87.
Poyat (La rue de la). 187, 273, 347.
* Pra-Balaysaux (Famille de). 259.
Privilèges (Suppression des) de la Noblesse. 193, 300, 403.
Provicaires généraux. 138, 228, 302.
* Provost (Famille). au Maine. 125.
Prussiens. V. Gœthe.
* « Psyché » (Qui a posé pour la) du tableau de Gérard. 129, 220, 348.

## Q

Quatrain sur une Célimène du Français. 184.
* Qui a prévenu l'armée de Paris de l'infléchissement de l'armée de Von Kluck ? 389.
Quiberon (Historique de) V. Rouget de Lisle.
Quintefeuilles et lézards. 288, 405.

## R

Racine (Descendance de). 287.
Racine, rue Visconti. 185, 260, 375.
* Raliac (Marquis de). 18.
Ramblé, ramblet. 339.
Ramponneau. V. Cabaret.
* Redon (M de). 70, 169, 365.
Reggio (De). 236.
* Régiments d'Autel, Vaubecourt, Feuquières. 17, 200
Reliure aux armes : tête d'animal. 5.
* Reliure aux armes : tête de hibou. 314.

Reliure (Une) d'une édition originale de Bossuet, aux armes royales du Dauphin (1604). 336.
* Reliures (Entretien des vieilles). 74.
Rémy de Turicque (Famille). 144, 260.
* Renan. — Solliciter doucement les textes. 34.
« Roi (Le) passait » 239, 318.
Roland (Madame Armande). 45, 126.
« Le Roman d'un prêtre » (Question de paternité) : 148, 273, 411.
Romans (Les) anti-militaristes. 342.
Romans de cape et d'épée. 339.
Roppe (Famille de). 46.
Roslin (Un portrait de) à identifier. 291, 400.
Rosset de la Martellière. 190, 307, 365.
Rouelle 287
* Rouget de Lisle et l'Historique de Quiberon. 105, 202
Rouvesons. 102, 226.
* Rue Antoine 157.
Rues (Les) du Liégat 282.
* Russillion, compagnon de Cadoudal. 71.
Rustauds. V. Guerre des.

## S

* Sade (Portrait du marquis de) 126.
Saint Martinaux Chartrains-Calvados 4, 249.
Sainte-Amaranthe (Les parents de Madame de). 95, 308.
Sainte-Colombe. 145, 262.
Sainte Pélagie (Prison de). 187.
Salignac. 90, 210.
Salves (Les) d'artillerie. 43, 228, 4 8.
Sand (George). V Dorval (Mme).
« S'asseoir sur des baïonnettes ». L'auteur. 237.
Satire (Une vieille). 340.
Saffert (Emile), dessinateur. 191.
* Silly (La marquise de). 126, 210.
Singe, pour patron. 238
Solliciter les textes. V. Renan.
Société des Gens de Lettres (L'acte de fondation de la) 1.
Soetern (Famille). 145, 310.
Soubise (Mme de). 191.
Soubrany de Bénistant (Famille de). 4, 169, 262.
Sous-lieutenants et lieutenants en second au XVIIIe siècle 8, 104, 155.
Spronck (Maurice). Nécrologie. 328.
* Stace (Un vers de). 34.
« Stalactites (Les) ». 51.
Standhal ou Stindhal. 287.
Statues inaugurées par ceux qu'elles représentent. 137, 220.
« Succession du Marquis de Carabas ». V. Balzac.
Suicide d'un ami, inconnu, de Balzac. 379.
Sullias : à propos de la « Vénus gauloise ». 99, 175, 225
Syndics de Genève 331.

## T

Talismans (Les) des rois et des reines. 102.
* Théâtre du Marais (Incendie du) en 1634. 54, 151, 242, 349.
Théâtre (Le) de la rue de la Santé à Paris. 236. 418.
* Théâtres (Anciens) de la banlieue. — Chotel, directeur de théâtres. 133
Thérésa chez la princesse de Metternich. 191, 299.
Thérésa. V. Mémoires (Ses).
Thiers. V. Mellinet.
* Thugs (Les) ou Etrangleurs », roman. 272.
Timbre de collection C. G. J. 336.
Tragédie (La) court les rues. 385.
* Trau, Schau, Wam. 35.
* Triboulet, origine du nom. 32, 76.
Tubi, sculpteur. 145.
Turenne (Famille de). 46, 170.

## U

« Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure » 275, 373.
« Ubu Roi » L'auteur d'). 292.
Uebelesky (Alexandre). 5, 170.
Urfé. Provençal. 330.

## V

Valera (Les origines de M. de). 7, 126, 263.
Vallon (Famille) 96, 191.
Valmore (Famille). V. Balzac.
Van Loo (J.-B.). Portrait. 96.
Vapereau. — Les éditions du Dictionnaire Universel des Contemporains. 292, 407.
Varechon. V. Demoncy.
Vaubecourt. V. Régiments.
Vaudemont (Princesse de). V. La Valette.
Vauluisant. V Abbaye.
* Vauréal (Le chevalier de). 70.
Vengeur (Le) du mari. La suite de ce roman. 384.
* Vereil (Famille). 71. 127.
Véronèse (A qui appartient la toile de). 147, 268.
* Viardot (Une lettre de M Louis). Un prétendu décret de L.-N Bonaparte. 55.
Vicaire (Georges). — Nécrologie. 280.
« Vie (La) est brève ». 149. 221.
* Viel-Castel (Les Mémoires du comte de). 317, 409.
* Villoteau. 263.
Vin (La fréquence et l'usage du) dans les « Mille et une Nuits ». 42.
* Viographie. 182.
Violon « de » Ingres. 195.

Voltaire (Les livres annotés par). 41.
Voltaire (Chez) à Ferney. 37, 80.
Voltaire (Une phrase de) 236.
Von Klück (Armée de) V. Qui a prévenu...

W

Waldor (Une muse romantique, Mélanie). 192. 313, 402.
Werpe (De). 47, 318.
Wignacourt (Madame Maximilien de). 47.

* Worms élu deux fois sociétaire de la Comédie-Française. 22, 71.

Y

Yougo-Slave ou Yougoslave. 51, 132, 181, 374.

Z

Zidler. 97, 264.
Zincii. 379.
Zodiaque (Le) lunaire. 196, 323.

BINDING SECT. DEC 5 1971

AG
309
I56
v.83-84

L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY